



N° 2698

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 avril 2026

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE *sur la **neutralité**, le **fonctionnement** et le **financement** de l'audiovisuel public*

Président

M. JÉRÉMIE PATRIER-LEITUS

Rapporteur

M. CHARLES ALLONCLE

Députés

—

TOME 2

COMPTES RENDUS DES AUDITIONS

(du 25 novembre 2025 au 12 février 2026)

La commission sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public., est composée de : M. Jérémie Patrier-Leitus, président ; M. Charles Alloncle, rapporteur ; Mme Nadège Abomangoli (à compter du 20 décembre 2025) ; M. Erwan Balanant ; M. Philippe Ballard (jusqu'au 14 avril 2026) ; M. Belkhir Belhaddad ; Mme Véronique Besse ; Mme Dorine Bregman (à compter du 25 avril 2026) ; Mme Céline Calvez ; M. Aymeric Caron (jusqu'au 20 décembre 2025) ; M. François-Xavier Ceccoli ; M. Roger Chudeau ; Mme Nathalie Coggia (du 11 au 13 novembre 2025) ; Mme Virginie Duby-Muller ; Mme Sylvie Ferrer ; M. Christian Girard ; M. Emmanuel Grégoire (fin de mandat le 9 avril 2026) ; M. Stéphane Hablot ; Mme Ayda Hadizadeh ; M. Jérémie Iordanoff ; M. Laurent Jacobelli ; M. Guillaume Kasbarian (jusqu'au 26 février 2026) ; Mme Sandra Marsaud (jusqu'au 18 décembre 2025 puis à compter du 19 décembre 2025) ; M. Denis Masségli (à compter du 26 février 2026) ; M. Emmanuel Maurel ; M. Laurent Mazaury (à compter du 2 avril 2026) ; Mme Sophie Mette ; Mme Joséphine Missoffe (jusqu'au 18 avril 2026) ; Mme Caroline Parmentier (jusqu'au 18 avril 2026) ; M. Kevin Pfeffer (à compter du 21 avril 2026) ; Mme Béatrice Piron ; M. Thomas Portes (à compter du 25 avril 2026) ; M. Aurélien Saintoul ; M. Emeric Salmon (à compter du 14 avril 2026) ; Mme Anne Sicard ; Mme Ersilia Soudais (jusqu'au 25 avril 2026) ; Mme Sophie Taillé-Polian ; M. Christopher Weissberg (du 18 au 19 décembre 2025, puis à compter du 18 avril 2026) ; Mme Caroline Yadan (à compter du 12 novembre 2025) ; Mme Estelle Youssouffa (jusqu'au 2 avril 2026).

SOMMAIRE

Pages

COMPTES RENDUS DES AUDITIONS MENÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE	7
1. Audition, ouverte à la presse, de M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe (25 novembre 2025).....	7
2. Audition conjointe, ouverte à la presse, de Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions, Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions, M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions, et M. Gérard Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions (4 décembre 2025)	31
3. Audition, ouverte à la presse, de M. Nacer Meddah, président de la 3 ^{ème} chambre de la Cour des comptes, Mme Christine de Mazières, présidente de section et contre-rapporteuse des deux rapports relatifs à France Télévision et Radio France, Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la 3 ^{ème} chambre, et Mme Gwénaëlle Suc, conseillère référendaire, rapporteure sur le rapport relatif à France Télévision et actuelle responsable du secteur communication à la 3 ^{ème} chambre (4 décembre 2025)	49
4. Audition, ouverte à la presse, de juristes spécialisés dans le droit des médias : M. Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier, Mme Laurence Franceschini, conseillère d'État, membre du collège de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ancienne directrice des affaires juridiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. Guillaume Lécuyer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Mme Pauline Trouillard, post-doctorante, chercheuse en droit des médias (4 décembre 2025).....	71
5. Audition, ouverte à la presse, de Mme Delphine Ernotte Cunci, présidente de France Télévisions, et M. Christophe Tardieu, secrétaire général (10 décembre 2025).....	88
6. Audition, ouverte à la presse, de représentants d'écoles de journalisme : M. Pierre Savary, directeur général, et Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études, co-présidente de la Conférence des écoles de	

journalisme de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), Mme Marie Mawad, doyenne de l'école, et Mme Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, M. Arnaud Schwartz, directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBa), co-président de la Conférence des écoles de journalisme (11 décembre 2025)	141
7. Audition, ouverte à la presse, de M. Olivier Schrameck, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, anciennes membres du CSA (11 décembre 2025) .	159
8. Audition, ouverte à la presse, de M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) puis de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) (11 décembre 2025)	174
9. Audition, ouverte à la presse, de Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général, et Mme Marie Message, directrice générale adjointe en charge de la production, des moyens et des organisations (17 décembre 2025)	194
10. Audition, ouverte à la presse, des représentants de France Inter : Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production (18 décembre 2025)	245
11. Audition, ouverte à la presse, de M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions, et M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes (18 décembre 2025)	274
12. Audition, ouverte à la presse, de M. Patrick Cohen, journaliste (18 décembre 2025)	301
13. Audition, ouverte à la presse, de M. Thomas Legrand, journaliste (18 décembre 2025)	333
14. Audition, ouverte à la presse, de Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France, et Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France (20 janvier 2026)	364
15. Audition, ouverte à la presse des représentants de Reporters sans frontières : M. Pierre Haski, président, M. Thibaut Bruttin, directeur général, et M. Antoine Bernard, directeur du plaidoyer ; des représentants du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) : Mme Kathleen Grosset, présidente, M. Yann Guégan, vice-président, et Mme Émilie Poirrier, déléguée générale ; et des représentants du Syndicat national des journalistes (SNJ) : M. Antoine Chuzeville, secrétaire général, et M. Julien Fleury (21 janvier 2026)	403
16. Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports de France Télévisions, M. Pascal Golomer, directeur délégué aux sports, chargé de l'éditorial, et Mme Céline Abisor Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs (22 janvier 2026)	431
17. Audition, ouverte à la presse, des représentants du Centre d'étude et d'analyse des techniques (CEDAET) : Mme Mickaëlle Lantin-Mallet et M. Nicolas Bouhdjar (22 janvier 2026)	444
18. Audition, ouverte à la presse, des représentants syndicaux de France Télévisions : Mme Yvonne Roehrig, déléguée syndicale centrale SNME-CFDT à France Télévisions, et M. Christophe Pauly, coordonnateur Groupe France Télévisions pour la CFDT, Mme Eléonore Duplay, déléguée syndicale CGT au	

réseau France 3, membre du bureau national du SNJ-CGT, et M. Georges Pinol, journaliste à la rédaction nationale et DSC CGT, Mmes Mathilde Goupil et Anne Guillé pour le SNJ (syndicat national des journalistes de France Télévisions), M. Aldo Fogacci pour l'UNSA, et MM. Bertrand Chapeau, délégué syndical Central, et Renaud Bernard, coordonnateur syndical de groupe pour FO France Télévision (22 janvier 2026).....	458
19. Table-ronde, ouverte à la presse, consacrée à la stratégie éditoriale de France Télévisions : M. Manuel Alduy, directeur du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes, Mme Alexandra Redde-Amiel, directrice des variétés, divertissements et jeux, M. Florent Dumont, directeur des magazines, M. Antonio Grigolini, directeur des documentaires, M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes, Mme Anne Holmes, directrice des programmes et de la fiction, M. Arnaud Lesaunier, directeur France TV Studio, France TV Distribution, et Mme Tiphaine de Ragueneil, directrice des publics et de la stratégie éditoriale (27 janvier 2026).....	487
20. Audition, ouverte à la presse, des responsables de l'information de France Télévisions : M. Alexandre Kara, directeur de l'information, Mme Muriel Pleyne, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV, et Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique (28 janvier 2026)	529
21. Audition, ouverte à la presse, de Mme Léa Salamé, M. Hugo Plagnard, et M. Julien Duperray, rédacteurs en chef du journal de 20 heures de France 2 (2 février 2026)	567
22. Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Delahousse, et de M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des « 13 h 15 » et des « 20 h 30 » le week-end sur France 2 (2 février 2026).....	602
23. Audition, ouverte à la presse, de M. Gilles Bornstein (2 février 2026).....	625
24. Audition, ouverte à la presse, de représentants de la société des journalistes de France Télévisions : M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV, et M. Pierre Godon, président de France Info numérique (3 février 2026) ..	650
25. Audition, ouverte à la presse, de Mme Aurélie Filippetti, M. Franck Riester, Mme Roselyne Bachelot, et Mme Rima Abdul-Malak, anciens ministres de la Culture (4 février 2026)	676
26. Audition, ouverte à la presse, d'anciens députés et sénateurs ayant mené des travaux sur l'audiovisuel public : Mme Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, rapporteure de la proposition de loi n° 741 du 24 juillet 2024 <i>visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes</i> , M. Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat, co-auteur de la proposition de loi n° 545 du 21 avril 2023 <i>relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle</i> , M. Patrick Bloche, conseiller de Paris, ancien président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, M. Quentin Bataillon, ancien député de la Loire, ancien président de la commission d'enquête <i>sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre</i> , M. Jean-Jacques Gaultier, ancien député des Vosges, ancien vice-président de la commission	

d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre (4 février 2026)	700
27. Audition, ouverte à la presse, de Mme Rachida Dati, ministre de la Culture (5 février 2026)	719
28. Audition, ouverte à la presse, de Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et autrice d'un rapport sur la holding France Média (5 février 2026)	764
29. Audition, ouverte à la presse, des auteurs du rapport sur la <i>Réforme du financement de l'audiovisuel public</i> (juin 2022) : MM. Guy Amsellem et Philippe Nicolas, inspecteurs généraux des affaires culturelles, Mme Sandra Desmettre, inspectrice des finances, Mme Maroussia Pehrinec, administratrice de l'État ; et des auteurs du rapport sur l' <i>Accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France</i> (mars 2024) : M. Thomas Cargill, Mme Rozenn Révois, et M. Benjamin Huin-Morales, inspecteurs des finances (5 février 2026)	785
30. Audition, ouverte à la presse, de Mme Élise Lucet, M. Gilles Delbos, rédacteur en chef de l'émission « Envoyé spécial », et Mme Sophie Le Gall, rédactrice en chef de l'émission « Cash Investigation » (10 février 2026)	803
31. Audition, ouverte à la presse, de représentants des syndicats de Radio France : M. Lionel Thompson (CGT Radio France), M. Renaud Dalmar (délégué syndical central CFDT), M. Matthieu Gandon (secrétaire national adjoint FO Radio France), M. Matthieu Darriet (délégué syndical central au SNJ), M. Benoît Gaspard (délégué syndical central Sud Radio France), Mme Christine Zazial (UNSA), et des représentants de la Société des journalistes (SDJ) de Radio France : Mme Corinne Audouin, présidente, M. Alexis Morel, secrétaire général, et M. Léo Corcos, vice-président (11 février 2026)	847
32. Audition, ouverte à la presse, de M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, et M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes (11 février 2026)	883
33. Audition, ouverte à la presse, de M. Christian Vion, directeur général délégué en charge de la gestion, de la production et des moyens de France Télévisions, M. Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation (par intérim) de France Télévisions, M. Gilles Monchy, directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires sur France Télévisions, et Mme Juliette Rosset-Cailler, directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation sur France Télévisions (12 février 2026)	910
34. Audition, ouverte à la presse, de M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête », Mme Séverine Lebrun, rédactrice en chef adjointe de l'émission « Complément d'enquête », M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef sur France 2, chargé de la collection « la guerre de l'info » (Complément d'enquête), et M. Louis Milano-Dupont, journaliste, grand reporter (Complément d'enquête) (12 février 2026)	950

COMPTES RENDUS DES AUDITIONS MENÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Les auditions sont présentées dans l'ordre chronologique des séances tenues par la commission d'enquête.

Les enregistrements vidéo des auditions ouvertes à la presse sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://videos.assemblee-nationale.fr/commissions.neutralite-et-financement-de-l-audiovisuel-public-ce>

1. Audition, ouverte à la presse, de M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), M. Alban de Nervaux, directeur général, et Mme Pauline Combredet-Blassel, directrice générale adjointe (25 novembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première audition qui nous permettra, cet après-midi, d'entendre les représentants de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), à commencer par son président M. Martin Ajdari.

Auparavant, je souhaiterais préciser aux membres de notre commission d'enquête, aux journalistes qui suivent nos travaux, aux salariés de l'audiovisuel public qui s'interrogent et qui, pour certains, s'inquiètent, ainsi qu'aux Français qui nous écoutent ce que notre commission sera et ne sera pas. Et je mesure la responsabilité qui est la mienne en tant que président.

Tout d'abord, et je le dis avec fermeté, cette commission ne sera pas le lieu de la politique spectacle, le lieu où l'on vient chercher son quart d'heure de gloire médiatique. Je refuserai de convoquer toute personnalité dont l'audition n'entrerait pas dans le périmètre de nos travaux ou dont la présence n'aurait pour seul objectif que de faire le buzz. Notre commission d'enquête ne se transformera pas en un *Plus grand cabaret du monde*, dans lequel chacun viendrait faire son numéro. Les Français nous regardent et attendent beaucoup de nous. Je ne permettrai donc pas que nos travaux alimentent la défiance grandissante qui existe à l'égard tant des politiques que des médias ; sans vouloir surestimer leur importance, ils pourraient en effet contribuer à fragiliser un peu plus notre démocratie, ce que personne ne peut accepter. Il ne s'agit pas non plus de faire le procès à charge de l'audiovisuel public ; nous ne sommes pas là dans un tribunal politique et les députés ne sont pas des juges. Ce n'est pas ce que les Français attendent du Parlement.

En revanche, je souhaite que notre commission d'enquête soit le lieu d'un débat impartial et pluraliste, dans lequel tous les groupes politiques, dans leur diversité, pourront s'exprimer et se faire entendre. Nous avons tous des convictions différentes sur l'audiovisuel public : certains veulent le privatiser, quand d'autres souhaitent au contraire le renforcer. Cette commission entendra tous les points de vue.

Bien que créée au titre du droit de tirage de l'Union des droites pour la République (UDR), son rapporteur étant à ce titre notre collègue Charles Alloncle, cette commission d'enquête n'est pas celle d'un parti mais bien celle de l'Assemblée nationale dans son ensemble. Elle en reflète d'ailleurs la composition, puisque chaque groupe politique y est représenté.

Elle sera, je l'espère, le lieu d'un travail approfondi et d'échanges nourris, que je souhaite respectueux des personnes auditionnées ; je n'accepterai pas de lire dans la presse une sémantique ou des propos inacceptables à leur endroit. Personne ici ne les passera sur le grill et nous ne sortirons aucun cadavre du placard. Les acteurs et les salariés de l'audiovisuel public méritent le respect que nous devons à chacun de nos concitoyens. En revanche, toutes les questions seront posées sans aucun tabou – je fais confiance au rapporteur pour cela –, afin d'examiner la manière dont l'audiovisuel public applique les règles de pluralisme et d'impartialité qui s'imposent à lui, ainsi que la manière dont il utilise l'argent public, puisque la moitié du budget du ministère de la culture lui est consacrée. Et s'il y a des défaillances, des dysfonctionnements ou des manquements, notre commission les mettra en lumière de façon objective et sincère.

Entre ceux qui accablent l'audiovisuel public de tous les maux et souhaitent sa privatisation pure et simple et ceux qui expliquent qu'il n'y a aucun problème – rien à dire, rien à voir, rien à changer –, je réponds, avec conviction, qu'il y a un équilibre à trouver. Les travaux de notre commission d'enquête nous permettront également d'apprécier la bonne application de la loi Léotard du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, qui lui demande d'assurer l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information qu'il délivre, ainsi que l'expression de tous les courants de pensée et d'opinion, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Autre question qui peut se poser : avons-nous besoin d'une commission d'enquête ? La question a été régulièrement soulevée dans le débat public ces derniers jours. Les députés et les sénateurs n'ont pas attendu sa création pour se pencher sur l'audiovisuel public et le contrôler. Ils votent, chaque année, une partie importante de son budget ; ils auditionnent régulièrement les dirigeants de l'audiovisuel public et se prononcent sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) fixés par le ministère de la culture aux entreprises de l'audiovisuel. En outre, de nombreux travaux ont été menés sur le sujet ; je pense notamment à ceux de nos anciens collègues Quentin Bataillon et Jean-Jacques Gaultier. Ils exercent donc pleinement leur rôle : contrôler l'action de l'État et de ses entreprises publiques, en l'occurrence de l'audiovisuel public. C'est ce que nous ferons de manière objective, impartiale et sérieuse.

Une information pluraliste, fiable et indépendante est, plus que jamais, un pilier de notre démocratie. Cette exigence doit être respectée par toutes celles et tous ceux qui ont l'immense responsabilité d'informer les Français ; l'information est un bien fragile, qu'il nous faut préserver.

Je forme donc le vœu que notre commission d'enquête contribue à redonner un peu de cette confiance perdue qui touche l'ensemble des médias, y compris ceux du secteur privé qui ne sont pas à l'abri d'une défiance grandissante. Nous avons à cet égard une grande responsabilité. Je compte sur M. le rapporteur et sur chacune et chacun d'entre vous pour donner aux Français une image digne de leurs représentants et démontrer ainsi notre capacité à travailler ensemble, à nous écouter et à nous respecter, au-delà des étiquettes politiques. Nous devons être, collectivement, à la hauteur des attentes.

De plus, je tiens à rappeler que la confiance repose sur la transparence. C'est pourquoi, afin que les choses soient parfaitement claires, je tiens à préciser – et je le ferai au début de chaque audition que je présiderai – que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, fonction pour laquelle je ne perçois ni rémunération ni gratification, comme je l'ai signalé dans la déclaration d'intérêts et d'activités que j'ai remise à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Au printemps dernier, j'ai également été co-rapporteur, avec notre collègue Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je peux vous assurer que ces deux fonctions ne m'empêcheront pas de présider cette commission d'enquête avec toute l'objectivité et la neutralité requises.

Permettez-moi d'évoquer, pour terminer, un point de méthode : le pouvoir de convocation revenant au président, je réunirai demain le bureau de la commission, afin de valider ensemble la liste des personnes qui seront auditionnées. En effet, par respect des personnes que nous entendrons, je ne souhaite pas qu'elles apprennent leur audition ou leur potentielle audition par voie de presse.

Pardonnez-moi cette introduction un peu longue, mais l'enjeu de notre commission d'enquête méritait à mon sens d'être cadré.

Monsieur Ajdari, l'Arcom bénéficie d'une responsabilité particulière puisque l'article 3-1 de la loi Léotard de 1986 précise qu'elle « *garantit l'exercice de la liberté de communication* » et qu'elle « *garantit l'indépendance et l'impartialité du secteur public de la communication audiovisuelle* ».

Avant de vous donner la parole, à vous ainsi qu'à M. de Nervaux et Mme Combredet-Blassel, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Martin Ajdari, M. Alban de Nervaux et Mme Pauline Combredet-Blassel prêtent successivement serment.)

M. Martin Ajdari, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, sachez tout d'abord que c'est un honneur de m'exprimer devant votre commission d'enquête et d'inaugurer ainsi ses travaux.

Je rappelle que l'Arcom est née de la fusion, en 2022, de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dont elle a conservé les missions respectives de lutte contre le piratage culturel et de régulation du paysage audiovisuel français, missions qui incluent la planification et l'attribution de plusieurs dizaines de fréquences de télévisions nationales et locales et de milliers de fréquences en FM ou en DAB + – radio numérique terrestre – sur tout le territoire hexagonal et ultramarin, ainsi que le suivi des engagements et des obligations qui y sont associés.

À ces missions historiques, la loi en a ajouté de nouvelles, depuis 2022 : le conventionnement et le suivi d'acteurs tels que Netflix, Disney + ou encore Amazon, qui occupent une place de plus en plus importante dans le paysage audiovisuel et représentent un quart des obligations d'investissement dans la production audiovisuelle et cinématographique ;

la lutte contre le piratage sportif, lequel a diminué de 35 % depuis que cette compétence a été confiée à l'Arcom ; le contrôle des obligations d'accessibilité des sites internet publics aux personnes en situation de handicap – 600 d'entre eux ont été contrôlés en 2024 et 2 200 le seront en 2025 – ; et la régulation des acteurs du numérique, à la fois en tant que coordinateur national du règlement sur les services numériques et parce que le Parlement lui a confié des missions spécifiques, telles que le blocage des médias russes faisant l'objet de sanctions européennes ou la vérification d'âge pour l'accès aux sites pornographiques.

La loi du 30 septembre 1986 donne pour mission première à l'Arcom de garantir la liberté de communication, qu'il convient de concilier avec les objectifs de protection des publics – mineurs, personnes en situation de handicap, notamment –, de la dignité humaine, de la vie privée et du droit d'auteur, ainsi que ceux liés à la qualité du débat d'idées à travers l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme de l'information.

Ces missions conduisent l'Arcom à s'assurer du respect de plusieurs règles qui s'appliquent, pour la plupart, de manière identique aux éditeurs des services de télévision et de radio publics et privés, mais dont certaines sont spécifiques au service public puisqu'il s'agit d'un bien commun, financé par tous et appartenant à tous.

Les règles éditoriales communes aux chaînes et aux stations privées et publiques peuvent être réparties en deux grandes catégories.

La première porte sur la rigueur et l'honnêteté de l'information, ainsi que sur la protection des individus ou des groupes humains, notamment contre l'incitation à la haine ou à la discrimination. À ce titre, l'Arcom est fréquemment saisie par des citoyens, des associations ou des parlementaires sur des séquences diffusées sur différents supports. Des dizaines de milliers de séquences lui sont ainsi soumises chaque année et font l'objet d'une instruction par ses services, qui respecte le principe du contradictoire avec les chaînes, instruction qui peut ensuite donner lieu à l'envoi de lettres d'observation, de mise en garde, de mise en demeure, éventuellement à une saisine des comités d'éthique des chaînes concernées ou, en cas de manquements graves et répétés, au prononcé d'une sanction, y compris pécuniaire.

Entre 2023 et 2025, le collège de l'Arcom, constitué de neuf membres, a examiné 646 dossiers concernant trente et un éditeurs privés et 202 dossiers concernant la quinzaine de chaînes et de stations publiques – plusieurs centaines de saisines pouvant concerner un même dossier –, avec un pourcentage d'interventions sous la forme de courriers d'appel à la vigilance ou de rappels à l'ordre de 19 % pour les chaînes privées et de 18 % pour les chaînes publiques, soit des chiffres tout à fait comparables. Les interventions formelles – mises en garde, mises en demeure ou sanctions – ont concerné, quant à elles, 6 % des chaînes privées et 3 % des chaînes publiques ; cette proportion, modeste, traduit le primat donné par la loi de 1986 à la liberté de communication et d'expression et à un parti pris assumé de pédagogie plus que de sanction.

La deuxième catégorie de règles éditoriales communes aux éditeurs privés et publics porte sur le pluralisme. L'Arcom examine chaque trimestre les temps de parole des personnalités politiques sur les différentes antennes et leur demande d'apporter des corrections lorsque la représentativité de chaque parti n'est pas respectée. Ce contrôle, qui s'est longtemps limité aux seules personnalités politiques, a été étendu par une décision du Conseil d'État du 13 février 2024 aux opinions exprimées par l'ensemble des intervenants, chroniqueurs ou invités d'une même chaîne. Pour se conformer à cette décision, l'Arcom a adopté, au mois de juillet 2024, une délibération précisant les modalités de ce nouveau contrôle, lequel vise à vérifier l'absence de déséquilibre durable et manifeste dans l'expression des courants de

pensée et d'opinion. Pour l'apprécier, elle tient compte de trois critères : la diversité des invités, la variété des thèmes abordés à l'antenne et la pluralité des points de vue, sur une période de trois mois pour les chaînes généralistes et d'un mois pour les chaînes d'information. Cette notion de pluralisme élargi est relativement épineuse et nos modalités de contrôle s'affineront encore au gré des saisines, avec la même exigence à l'égard de tous, éditeurs privés comme publics.

À côté des règles éditoriales communes, le législateur a confié à l'Arcom des missions spécifiques à l'égard du service public. D'abord, celle de nommer les présidents ou présidentes de France Télévisions, de Radio France et de France Médias Monde. Ensuite, d'assurer le suivi de l'exécution des cahiers des charges desdites sociétés, qui fait l'objet d'un rapport annuel au Parlement, auquel s'ajoute la publication d'un bilan quadriennal dans l'année précédant la fin des mandats des présidents. Enfin, l'Arcom veille à la garantie de l'indépendance et de l'impartialité du service public de la communication audiovisuelle, exigence mentionnée à l'article 3-1 de la loi de 1986.

Comme vous le voyez, l'Arcom exerce un contrôle régulier sur le service public de l'audiovisuel, ce qui fait d'elle un observateur privilégié de son rôle, même si elle n'est pas la seule puisque le Parlement détermine les missions, le périmètre et les ressources des sociétés, le Gouvernement décline ces missions dans un cahier des charges et exerce un rôle de tutelle – par le biais du ministère de la culture – et d'actionnaire – grâce à l'Agence des participations de l'État (APE) – et, enfin, la Cour des comptes contrôle le bon usage des deniers publics.

Je suis convaincu du rôle central que peut remplir un service public de l'audiovisuel, que ce soit pour garantir le pluralisme – aux côtés des groupes privés –, les conditions du débat démocratique et la confrontation des idées, ou pour mettre à la disposition du public des programmes d'intérêt général que les chaînes privées ne peuvent financer par la seule publicité. Il y va aussi de la cohésion sociale. Je pense en particulier à sa présence sur tous les territoires régionaux et ultramarins, qui représentent près de la moitié des effectifs de France Télévisions, comme à de nombreuses émissions culturelles et scientifiques ou à des compétitions sportives qui ne seraient pas accessibles gratuitement sans le service public – c'est le cas du Tour de France, par exemple -. Je pense aussi à notre capacité de projection en dehors de nos frontières, grâce à France Médias Monde, ou encore à la conservation et à la diffusion de nos archives audiovisuelles, assurées par l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Cette place centrale du service public audiovisuel dans le débat démocratique et dans la vie collective se concrétise de plusieurs façons : par ses succès d'audience, puisque France Télévisions et Radio France sont en tête de leurs univers de diffusion respectifs, ce qui est vrai aussi de leurs offres numériques ; par son rôle dans la production et la diffusion de l'information internationale, nationale et locale – France Télévisions et Radio France représentent environ la moitié du volume total de l'information locale et nationale diffusée – ; par ses investissements dans la création audiovisuelle et cinématographique, qui représentent 550 millions d'euros en 2024, soit un tiers du total – en incluant Arte – et dont bénéficient prioritairement les œuvres d'expression originale française et les œuvres européennes ; enfin, par son rôle moteur et pionnier en matière d'accessibilité, de représentation de la diversité et de respect de la parité femmes-hommes sur les antennes du service public.

Télespectateurs et auditeurs sont donc très attachés au service public de l'audiovisuel mais ils sont également, et c'est tout à fait légitime, très exigeants à son égard : appartenant à tous et financé par tous, il doit donc s'adresser à tous et jouer un rôle fédérateur, dans une société qui se polarise et se fragmente. Or il est confronté, comme d'autres services publics, et comme dans d'autres pays, à une remise en cause sur deux terrains.

Le premier est celui de sa situation financière et de son coût pour la collectivité : 3,9 milliards d'euros sont consacrés à France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, Arte, l'INA et TV5 Monde, soit des moyens significatifs en ces temps de contraintes budgétaires qui appellent à faire des efforts, même si ces montants restent inférieurs à ceux observés en Allemagne ou au Royaume-Uni par exemple, et même s'ils ont diminué, en euros constants, au cours des dix dernières années, de l'ordre de 15 % à 20 % alors que les dépenses publiques progressent globalement plus que l'inflation. Néanmoins, la situation financière fragile de France Télévisions est un motif de préoccupation que l'Arcom avait souligné, en janvier dernier, dans son bilan quadriennal et qui résulte, pour l'essentiel, de l'abandon de la plateforme Salto à la suite du retrait de TF1 du projet et d'une inflexion assez brusque de la trajectoire financière fin 2024, liée à la situation des finances publiques.

Cette situation m'inspire deux observations. La première est qu'elle rend encore plus nécessaire que par le passé le déploiement des pistes d'amélioration avancées par la Cour des comptes, que ce soit l'adaptation de la convention collective à un contexte nouveau marqué par le tout numérique ou l'approfondissement de la convergence entre les sociétés de l'audiovisuel public. La deuxième est que la situation financière de France Télévisions, combinée à celle des finances publiques, implique de mettre en cohérence les moyens que la collectivité affecte au service public et les missions qu'elle veut lui confier. Ce serait l'occasion pour les pouvoirs publics et le Parlement de mener une réflexion sur le périmètre de l'offre audiovisuelle publique, dans un environnement qui n'est plus celui d'il y a vingt ou quarante ans. Il importe, pour le respect des acteurs et des salariés, d'assurer la cohérence entre les moyens et les missions, ainsi qu'une visibilité pluriannuelle pour conduire les évolutions nécessaires de manière sereine et professionnelle.

Le second motif de contestation de l'audiovisuel public, justifié ou non selon les opinions, concerne son impartialité, garantie par l'Arcom depuis la loi de 1986, au même titre que son indépendance. Pendant quarante ans, à la suite de l'écclatement de l'Organisation de radiodiffusion-télévision française (ORTF), l'attention s'est plutôt concentrée sur l'indépendance du service public vis-à-vis des Gouvernements ; elle se porte désormais davantage sur la notion d'impartialité, qui n'est définie par aucun texte comme le mentionnait le rapport des États généraux de l'information publié il y a un an. Il apparaît donc nécessaire d'approfondir cette notion pour mesurer l'exigence supplémentaire qu'elle implique par rapport à celles de pluralisme ou d'honnêteté de l'information, qui s'appliquent à toutes les chaînes, ou encore de neutralité, principe applicable de manière générale à tous les services publics mais qui, dans le domaine spécifique des médias, doit se concilier avec la liberté éditoriale, le droit à la critique – voire à la parodie – et, plus généralement, le droit, et même le devoir, à la confrontation d'idées.

Dans ces conditions, comment concilier la neutralité et la confrontation d'idées qui, par définition, ne sont pas toutes au même niveau ? C'est l'une des questions complexes auxquelles nous sommes confrontés et qui suscite des interrogations, des incompréhensions et des frustrations – dont la vigueur de la polémique en septembre a montré l'ampleur –. Elle est au cœur de la réflexion que nous avons annoncée dès le mois de septembre et qui vise à objectiver et à préciser la notion d'impartialité, à mesurer la perception et les attentes du public concernant le service public et, enfin, à évaluer les outils existants au sein des sociétés audiovisuelles publiques pour, le cas échéant, les compléter, en s'inspirant des meilleures expériences observées à l'étranger.

C'est l'objet de la mission que nous venons de confier à M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, ancien président de l'Autorité de la concurrence, qui donnera lieu à la remise au printemps 2026 – soit un temps cohérent avec celui de votre commission d'enquête –, d'un rapport public présentant des recommandations à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À quel moment l'Arcom a-t-elle été informée de la décision de France Télévisions et de Radio France d'assigner CNews, Europe 1 et le JDD pour dénigrement devant le tribunal de commerce ? L'a-t-elle appris dans la presse ou en a-t-elle été préalablement informée par les dirigeants de l'audiovisuel public ?

M. Martin Ajdari, président. J'en ai été informé quelques jours avant que cette information n'ait été rendue publique dans la presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous vous présenter et nous expliquer les raisons qui, selon vous, ont conduit le président de la République à vous choisir pour présider l'Arcom ?

M. Martin Ajdari. Je pense que c'est à lui qu'il faudrait poser la question. J'ai commencé ma carrière au ministère de l'économie et des finances, ce qui m'a donné une bonne compréhension des mécanismes économiques à l'œuvre ; j'ai également exercé des fonctions au sein des sociétés audiovisuelles publiques Radio France puis France Télévisions, ainsi qu'à la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) au sein du ministère de la culture, ce qui fait de moi, je crois, un assez bon connaisseur non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé ; enfin, mon expérience à l'Opéra national de Paris m'a apporté une connaissance utile de la production culturelle, pour traiter d'audiovisuel. C'est sans doute l'ensemble de ce parcours qui a justifié un choix qui ne m'appartient pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez simplement omis de rappeler que vous avez eu des expériences en cabinet ministériel. Pourriez-vous indiquer lesquelles, en précisant notamment pour quels ministres vous avez travaillé ?

M. Martin Ajdari. Entre 2000 et 2002, j'ai travaillé deux ans aux cabinets de Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et de Florence Parly, secrétaire d'État au budget.

En 2014, j'ai été six mois directeur de cabinet d'Aurélie Filippetti puis de Fleur Pellerin, anciennes ministres de la culture. C'était il y a onze ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au vu de votre parcours teinté d'expériences politiques, beaucoup de Français se demanderont peut-être quelles garanties de neutralité, d'indépendance et d'honnêteté vous pouvez donner à la tête d'une autorité censée agir conformément à ces principes que vous avez vous-même rappelés.

M. Martin Ajdari. Quand bien même diriger un cabinet serait une activité pleinement politique, ce qui n'est pas forcément le cas, je peux assurer n'avoir mené aucune activité politique ou partisane, ni participé à aucune campagne depuis onze ans. Ce délai me semble largement suffisant pour m'exonérer aujourd'hui de tout soupçon de partialité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur général, je vais vous poser la même question concernant votre parcours. Vous aussi avez été membre des cabinets de trois ministres – Frédéric Mitterrand, Fleur Pellerin et Audrey Azoulay –, qui étaient tous socialistes, me semble-t-il. Comment pouvez-vous garantir que vous dirigez les services de l'Arcom avec les exigences requises d'impartialité, de neutralité et d'honnêteté ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à vous préciser, monsieur le rapporteur, que conformément à l'article 13 de la Constitution, les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées sur la nomination du

président de l'Arcom. En l'occurrence, elles ont jugé que les règles déontologiques étaient totalement respectées et que M. Ajdari était apte à occuper les fonctions qui sont les siennes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de ce rappel, monsieur le président. Cependant, il me paraît intéressant de connaître le profil des personnes qui dirigent l'Arcom et qui ont ainsi la responsabilité de garantir le respect de principes qui ont quasiment valeur constitutionnelle. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. Ajdari et à M. de Nervaux de présenter leur parcours et de détailler leurs expériences, notamment politiques.

M. Alban de Nervaux, directeur général de l'Arcom. J'ai commencé ma carrière en 2006, au Conseil d'État, où j'ai travaillé pendant quatre ans. J'ai ensuite rejoint le cabinet de Frédéric Mitterrand, en tant que conseiller juridique chargé du livre et de la lecture, des industries culturelles et du marché de l'art, pendant le quinquennat du président Sarkozy. Puis j'ai travaillé trois ans et demi pour la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais, un grand opérateur du champ muséal et culturel dont le président était, à l'époque, Jean-Paul Cluzel. J'ai ensuite été nommé chef du service des affaires juridiques et internationales du ministère de la culture, où je suis resté près de six ans. J'ai connu, dans le cadre de ces fonctions, plusieurs ministres successifs – Mme Fleur Pellerin, Mme Audrey Azoulay, M. Franck Riester, Mme Françoise Nyssen et Mme Roselyne Bachelot – mais mon poste n'était pas directement politique puisque je n'étais pas membre du cabinet du ministre. Puis je suis retourné au Conseil d'État, pendant presque trois ans, pour exercer des fonctions essentiellement juridictionnelles.

C'est, je crois, à la fois pour mon profil juridique et en raison de ma bonne connaissance des enjeux culturels – lorsque j'étais chef de service au ministère de la culture, j'ai abordé de très près les sujets relatifs à la régulation du numérique, notamment celui du droit d'auteur, puisque c'était l'époque où était négociée la directive européenne portant sur cette question – que Roch-Olivier Maistre a fait appel à moi, en juillet 2024, pour exercer les fonctions de directeur général de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ajdari, dans une décision récente du 25 juillet 2025, vous avez nommé M. Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Saviez-vous qu'un an auparavant, le 18 septembre 2024, il appelait publiquement à une mobilisation antifasciste et indigéniste « contre l'empire Bolloré » dans l'archipel des Glénan ?

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur le président, intervenez s'il vous plaît !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une commission d'enquête sur l'Arcom ou sur le service public audiovisuel ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapporteur a le droit de poser les questions qu'il entend.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À ce stade du débat, permettez-moi de dire quelques mots. Monsieur le rapporteur, le règlement de l'Assemblée nationale vous donne la liberté totale de poser les questions que vous souhaitez. Cependant, notre commission d'enquête porte sur la question de l'impartialité, du budget et du fonctionnement de l'audiovisuel public. Je vous invite donc à aborder ce sujet et à ne pas laisser penser que nous pourrions remettre en cause l'indépendance et l'honnêteté des personnes que nous auditionnons, ni la façon dont ces dernières respectent les règles déontologiques. M. Alban de Nervaux est un fonctionnaire, soumis aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 et, plus généralement, à celles du code général de la fonction publique. Sans vouloir vous censurer, ni entraver votre liberté de parole, je vous invite donc à poser des questions dépassant la situation personnelle de celle et ceux que nous auditionnons cet après-midi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens totalement, mais la proposition de résolution tendant à la création de notre commission d'enquête précise que les travaux de cette dernière porteront notamment sur « l'objectivité et la traçabilité des processus de décision en matière de [...] nominations » ainsi que sur « l'existence [...] de conflits d'intérêts » dont pourraient faire l'objet les personnes que nous auditionnons.

Vous l'avez compris, monsieur Ajdari, les questions que je vous pose, dans le cadre de ce premier thème, concernent d'éventuels conflits d'intérêts. C'est la raison pour laquelle je vous demande quelques explications sur la décision que vous avez prise il y a quelques mois.

M. Martin Ajdari. Permettez-moi d'abord de rappeler que les décisions prises par l'Arcom sont des décisions collégiales. Elles sont prises par un collège de neuf personnes, dont six sont respectivement désignées par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux sont choisies par le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation, tandis que le président du collège, qui n'est qu'un membre parmi les autres, est nommé par le président de la République dans le cadre de la procédure prévue par l'article 13 de la Constitution, c'est-à-dire après que l'avis des commissions parlementaires compétentes a été recueilli.

S'agissant de la nomination que vous évoquez, je propose de vous apporter ultérieurement, et par écrit, une réponse plus précise. Après avoir désigné ce membre de la délégation territoriale de l'Arcom à Paris – un comité collégial amené à se prononcer sur l'attribution des fréquences –, j'ai vu que des contestations s'étaient exprimées sur un réseau social. Je n'en ai pas eu davantage connaissance mais je vais regarder ce qu'il en est.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites donc que vous vous pencherez sur ce sujet et que vous prendrez peut-être une décision dans les prochaines semaines ?

M. Martin Ajdari. La décision de nomination a été prise. Je ne connais pas ce dossier en détail ; si vous le voulez bien, je préciserai ma réponse par écrit après cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme les parlementaires et les membres du Gouvernement, vous êtes soumis à l'obligation d'adresser à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) une déclaration d'intérêts et une déclaration de situation patrimoniale. Il s'agit notamment de prévenir et de détecter tout risque de conflit d'intérêts dans l'exercice de vos fonctions. On se souvient qu'en 2018, la présidente de France Médias Monde, Mme Saragosse, avait été contrainte de quitter ses fonctions pour un simple retard dans la transmission de ces déclarations. Considérez-vous cette décision comme justifiée ?

M. Martin Ajdari. Je n'ai vraiment pas de compétences pour me prononcer sur une décision qui était la conséquence mécanique d'une absence de déclaration. Je n'ai donc pas d'observation particulière à formuler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président de l'Arcom, monsieur le directeur général, auriez-vous omis de déclarer d'éventuels conflits d'intérêts à la HATVP ?

M. Martin Ajdari. Non, pas à ma connaissance.

M. Alban de Nervaux. Je ne le pense pas non plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au thème de la neutralité. Pouvez-vous nous rappeler la grille des sanctions susceptibles d'être prononcées par l'Arcom ?

M. Martin Ajdari. Je laisserai le directeur général compléter ma réponse car mon souvenir n'est peut-être pas assez précis – je n'ai pas exercé ce pouvoir de sanction de manière répétée depuis les quelques mois que j'assume la présidence de l'Arcom –.

Les sanctions pécuniaires peuvent aller jusqu'à un montant correspondant à 3 % du chiffre d'affaires de l'éditeur concerné, et même 5 % en cas de récidive. Mais les sanctions peuvent aussi prendre d'autres formes, comme la publication d'un communiqué ou sa diffusion à l'antenne.

M. Alban de Nervaux. Je précise, sous le contrôle de Mme Combredet-Blassel, que l'Arcom privilégie ces dernières années les sanctions pécuniaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez d'ailleurs rappelé dans votre propos liminaire que les interventions formelles concernant les chaînes privées avaient été deux fois plus nombreuses que celles concernant les chaînes publiques. De mon côté, j'ai fait le compte : en douze ans, l'Arcom a prononcé une dizaine de sanctions pécuniaires, notamment contre C8 et CNews, pour un montant total de 8 millions d'euros. La dernière sanction pécuniaire infligée à un média du service public remonte, elle, à quinze ans : il s'agit d'une amende de 100 000 euros, prononcée en 2010. Pensez-vous donc que, depuis quinze ans, l'audiovisuel public est suffisamment irréprochable pour n'avoir pas fait l'objet de la moindre sanction pécuniaire ?

M. Martin Ajdari. Je n'ai pas vocation à me prononcer sur les décisions prises au cours des dernières années. Tous les éditeurs ne sont évidemment pas amenés à se voir infliger des sanctions de la même proportion. L'Arcom se prononce au cas par cas, lorsqu'une saisine intervient. Je ne peux pas vous apporter de réponse plus précise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne dispose pas du temps nécessaire pour dresser la longue liste des incidents constatés ces dernières années. Je me contenterai donc d'évoquer le cas d'un chroniqueur de France Inter, qui incitait, le 2 novembre 2022, à « baiser les femmes des chasseurs » – ce sont ses mots –, ajoutant qu'il se chargerait lui-même de la femme du président de la Fédération nationale des chasseurs, M. Schraen. L'Arcom, que vous ne présidez pas encore, a réagi de la manière la plus faible possible en appliquant le premier échelon des sanctions : sur un sujet aussi grave, elle a adressé à Radio France une simple lettre de rappel à la loi, demandant notamment de ne pas banaliser les violences faites aux femmes. Trois semaines plus tôt, le 5 octobre 2022, Cyril Hanouna appelait dans son émission « Touche pas à mon poste ! » la maire de Paris à « fermer sa gueule » et à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries ». L'Arcom a alors réagi en prononçant la plus lourde sanction possible, puisqu'elle a infligé à la chaîne une amende de 300 000 euros. Comment justifiez-vous une telle différence de sanctions entre ces deux faits commis à quelques jours d'intervalle ?

M. Martin Ajdari. Je peux difficilement me prononcer sur des décisions prises par le collège antérieurement à ma prise de fonctions.

La question est évidemment sensible mais je sais que la jurisprudence prévoit généralement une tolérance particulière pour l'humour et la parodie. Cela peut ainsi donner lieu à des incompréhensions croissantes, dans un climat plus tendu et polarisé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous considérez donc qu'il est drôle d'appeler, sur une chaîne de l'audiovisuel public, à « baiser les femmes des chasseurs », ou que c'est de l'humour ?

M. Martin Ajdari. Nous ne nous prononçons que sur les dossiers dont nous sommes saisis. Je dis simplement que les propos humoristiques bénéficient en général, selon une jurisprudence assez constante, d'une tolérance plus importante. Cependant, cette tolérance n'est pas absolue puisque l'Arcom était intervenue à l'époque, et qu'elle l'a refait plus récemment, dans une décision à laquelle je n'ai pas participé, en prononçant une mise en garde contre le même éditeur à la suite des propos d'un autre humoriste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà de ce qui serait de l'humour, j'aimerais revenir sur le traitement par certaines chaînes de l'audiovisuel public du conflit dans la bande de Gaza, qui a donné lieu à nombre d'écarts et d'atteintes au devoir de neutralité. Ainsi, le 16 février 2025, l'émission « En société », sur France 5, affichait le bandeau suivant : « Le Hamas est-il vraiment une organisation dangereuse ? » De même, France Inter a relayé les chiffres du Hamas sans les sourcer. Qu'est-ce que cela vous inspire ? Pourquoi l'Arcom ne s'est-elle pas prononcée sur toutes ces entorses ?

M. Martin Ajdari. C'est une pratique constante, antérieure à ma prise de fonctions : l'Arcom ne se prononce que sur saisine.

Nous avons reçu beaucoup de saisines relatives au traitement du conflit entre Israël, le Hamas et Gaza. La mention du nombre de victimes a notamment fait l'objet de divers échanges ; je crois que des indications ont été données, y compris au service public, avant ma prise de fonctions, mais il me semble que, sur cette question particulière, nous avons reçu très peu de saisines, compte tenu de la sensibilité du sujet.

Je n'ai pas le souvenir d'avoir été saisi de l'émission de France 5 que vous avez évoquée. Cette affaire est vraisemblablement antérieure à ma prise de fonctions ; nous examinerons ce point et vous répondrons ultérieurement par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Venons-en à l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, qui a fait l'actualité il y a quelques semaines et suscité une vive polémique. Prenant un café avec des cadres du Parti socialiste, Thomas Legrand a été pris en flagrant délit d'expliquer, à propos des prochaines élections municipales : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick [Cohen] et moi. » Je m'exprime avec d'autant plus d'objectivité que Rachida Dati n'est pas membre de mon parti politique. Pouvez-vous nous donner le nombre de saisines de téléspectateurs qui vous sont parvenues à ce sujet, et nous dire comment vous comptez réagir ? On a l'impression que les sanctions tardent à tomber dans cette affaire qui a légitimement ému beaucoup de Français...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sauf erreur, France Inter a pris des mesures puisque Thomas Legrand a été suspendu à titre conservatoire. Je préciserai peut-être la question du rapporteur : considérez-vous que les décisions qui ont été prises sont adaptées ?

M. Martin Ajdari. Nous avons effectivement reçu de nombreuses saisines, notamment de la part d'un grand nombre de sénateurs, qui nous ont écrit collectivement. En revanche, nous avons enregistré un peu moins de saisines provenant de citoyens, sans doute parce que les faits incriminés n'ont pas eu lieu sur les antennes du service public et n'entrent donc pas directement dans notre champ de compétence.

À la suite de la révélation de cet entretien, nous avons auditionné les présidentes de France Télévisions et de Radio France. Nous avons également pris connaissance des avis formulés par les comités relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes – autrement dit par les comités d'éthique – des deux groupes. Les membres du collège de l'Arcom ont relevé que les seuls propos qui avaient jeté un trouble – ceux que vous avez cités – avaient très rapidement donné lieu à une décision de suspension de l'antenne. De surcroît, ces propos n'ayant pas été tenus à l'antenne, ils n'entrent pas dans notre champ de compétence ; par conséquent, il nous a semblé que nous n'avions pas d'autre conséquence à en tirer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Cohen et M. Legrand sont des visages et des voix de l'audiovisuel public, qui tiennent tribune plusieurs fois par jour sur ses antennes. J'ai du mal à comprendre votre réponse, qui consiste à dire que des propos en rupture totale avec les principes de neutralité, d'impartialité et d'honnêteté, tenus par des personnalités du service public mais en dehors des antennes de ce dernier, ne relèvent pas de votre compétence.

M. Martin Ajdari. Je pense que je vous ai répondu. Dans cette séquence, un journaliste exprime un propos qui peut jeter un trouble. Il était associé à une émission régulière sur Radio France, sans être un salarié régulier du groupe audiovisuel public puisque son employeur principal est *Libération*. Son propos a donné lieu à une décision d'antenne de Radio France. Nous n'avons pas trouvé, collectivement, de raison supplémentaire d'intervenir. J'ajoute que, sur la vidéo, l'autre journaliste concerné n'a absolument rien dit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne partagez-vous pas l'indignation ressentie par une grande majorité de Français en entendant ces propos tenus par des personnes rémunérées grâce à l'argent du contribuable et soumises à un devoir de neutralité et d'impartialité ? Ne la comprenez-vous pas ?

M. Martin Ajdari. Il y a un émoi manifeste : il faudrait être sourd ou aveugle pour ne pas l'entendre ou le voir ! Mais il convient d'essayer de comprendre ce dont il est question.

Je vais vous donner mon avis personnel. Certains ne comprennent peut-être pas que des rencontres puissent avoir lieu entre des journalistes et des personnalités politiques ; or, on sait que ces échanges font partie du métier de journaliste et des activités des responsables politiques.

Par ailleurs, nous considérons qu'il est utile d'apporter des réponses à cet émoi en réfléchissant de manière plus structurelle à la définition de l'impartialité sur le service public, aux gages à apporter en matière de méthode et d'organisation, à la transparence supplémentaire qu'il convient d'assurer, et peut-être à l'ouverture à la critique ou à la contestation permettant d'améliorer le fonctionnement du service public ou la perception qu'en ont les citoyens. Ce serait une façon d'utiliser positivement l'émoi qu'a suscité cette séquence.

Cependant, je répète que le journaliste ayant tenu un propos susceptible de jeter un trouble a fait l'objet d'une décision d'antenne. L'autre journaliste n'a rien dit de tel ; je ne vois donc pas pourquoi je partagerais une indignation quant à des propos qui n'ont pas été tenus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous entendiez demain Mme Anne-Élisabeth Lemoine affirmer, dans le même contexte, qu'elle fera tout pour faire élire Jean-Luc Mélenchon ou Jordan Bardella, réclameriez-vous sa démission ou à tout le moins le paiement d'une amende ?

M. Martin Ajdari. Je vous l'ai dit : nous ne nous prononçons que sur saisine. Il m'est donc difficile de faire des hypothèses à propos d'un cas de figure qui ne s'est pas présenté. Si tel était le cas, nous verrions quels enseignements nous serions conduits à en tirer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 14 septembre 2015, quelques semaines avant l'effroyable attentat du Bataclan, France Inter publiait un article sous le titre « Réfugiés : le fantasme de l'infiltration terroriste ». On y lisait que l'infiltration de djihadistes dans les flux migratoires syriens était « un fantasme, un chiffon rouge agité par l'extrême droite ». Depuis, l'enquête a démontré qu'Abdelhamid Abaaoud et ses complices s'étaient bien infiltrés dans ces filières ; le titre a été discrètement changé mais l'article est toujours en ligne. Comment expliquez-vous qu'une *fake news* de cette sorte ait pu être diffusée dans un média de l'audiovisuel public ?

M. Martin Ajdari. Je ne suis pas informé de ce sujet mais je me renseignerai évidemment. Je ne sais pas dans quelle temporalité s'inscrit cet article, ni s'il doit appeler une réaction de notre part. Je ne peux pas vous dire autre chose pour le moment.

De manière générale, il y a régulièrement des erreurs, voire des errements ou des manquements. Lorsque nous en sommes saisis, nous les relevons et invitons les éditeurs, privés comme publics, à y remédier ou à ne pas les renouveler. Une série de manquements ne veut pas forcément dire qu'il y a un problème structurel. Il n'empêche qu'il faut se préparer à répondre à ce type de problème. Sans doute y a-t-il des attentes supplémentaires, mais en l'occurrence, je le répète, je n'ai pas connaissance du cas particulier que vous avez évoqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais maintenant aborder un troisième thème. Vous avez notamment la responsabilité de nommer la personne à la tête de France Télévisions ; à ce sujet, je souhaite vous poser deux questions.

Il y a quelques mois, votre prédécesseur, M. Schrameck, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a avoué avoir subi des pressions de la part de François Hollande, alors président de la République, pour favoriser la candidature de Mme Ernotte. M. Hollande avait pourtant affirmé lors du débat face à M. Sarkozy que lui, président de la République, ne se mêlerait pas de ce processus de désignation – cette promesse est d'ailleurs à l'origine d'une loi qui a renforcé le rôle de l'Arcom –. Condamnez-vous ces pressions avouées par votre prédécesseur ?

M. Martin Ajdari. Si mon souvenir est bon, mais peut-être mon prédécesseur pourra-t-il le préciser, M. Schrameck a juste expliqué que deux noms lui avaient été déconseillés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes mais par François Hollande !

M. Martin Ajdari. C'est ce que j'ai compris des propos tenus lors de l'audition publique à laquelle vous faites allusion. Je ne pense pas que M. Schrameck ait utilisé les termes exacts que vous avez rapportés ; je n'en sais pas plus, et je n'ai pas à formuler d'appréciation à ce sujet. Quant à moi, je n'ai pas reçu d'incitation d'aucune sorte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise à tout un chacun que notre commission d'enquête auditionnera prochainement Olivier Schrameck ; vous pourrez donc l'interroger sur ce point, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la reconduction de Mme Ernotte, dont vous avez été l'artisan, il me semble – mais vous m'arrêterez si ce n'est pas le cas – que vous aviez fixé trois axes : la singularité et l'exigence d'impartialité du service public ; la capacité à assurer la soutenabilité financière de l'entreprise ; le développement des coopérations avec les autres sociétés nationales de programmes.

Quand avez-vous eu connaissance des conclusions du dernier rapport de la Cour des comptes portant sur France Télévisions ou, à tout le moins, du pré-rapport ? Quand on le lit, ou quand on lit le rapport que l'Inspection générale des finances a consacré à la transformation de France Télévisions et de Radio France, on s'aperçoit que le groupe public est en situation de quasi-faillite ou de quasi-dissolution, selon les termes du code de commerce. Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la trésorerie est quasiment nulle, et le déficit cumulé des dernières années atteint presque 200 millions d'euros. À l'aune de ce rapport accablant, j'aimerais comprendre, comme simple citoyen, comment vous avez pu, de manière rationnelle, renouveler le mandat de Mme Ernotte alors que votre deuxième critère de jugement était précisément la capacité à assurer la soutenabilité financière de l'entreprise.

M. Martin Ajdari. Nous n'avons pas eu connaissance du rapport, même provisoire, de la Cour des comptes avant de décider de renommer Delphine Ernotte, à la mi-mai. Le relevé provisoire nous a été communiqué, ainsi qu'aux autres destinataires, à la fin du mois de mai 2025, c'est-à-dire après notre prise de décision. Toutefois, une partie des conclusions provisoires, confirmées dans la version finale du rapport, rejoignaient les constats que l'Arcom avait faits dans son bilan quadriennal, y compris s'agissant de la situation financière de France Télévisions.

Je l'ai dit tout à l'heure, cette situation financière résulte de différents éléments. Je pense notamment à l'arrêt du projet Salto, qui s'explique en grande partie par la décision de l'un des partenaires, le groupe TF1, de s'en retirer.

Pour le reste, la situation financière de France Télévisions était préoccupante dès avant la décision que nous avons prise. Pour une bonne part, comme nous l'avons indiqué, elle était liée à l'impossibilité de respecter la trajectoire de soutien public esquissée un an à un an et demi auparavant, ce qui s'est traduit par des dizaines de millions d'euros en moins. Dans notre décision de nomination, nous avons invité les pouvoirs publics à clarifier le cadre juridique puisqu'un débat avait lieu au même moment sur la possible création d'une holding, ainsi que le cadre financier dans lequel un redressement devait s'opérer.

La dégradation financière n'a pas été révélée *a posteriori* par le rapport de la Cour des comptes. Elle était inscrite dans les comptes que le conseil d'administration de France Télévisions a successivement approuvés. Cela a conduit à la situation comptable que vous avez évoquée : des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui peut donner lieu à une dissolution, mais c'est une question qui se pose à l'actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avouez donc devant la Représentation nationale que vous aviez conscience, avant même les conclusions de ce rapport, du déficit abyssal de France Télévisions. De fait, je vous pose de nouveau la question : comment, dans ces conditions, se justifie la reconduction de Mme Ernotte ? Rappelons que la capacité à assurer la soutenabilité financière de France Télévisions était l'un des trois critères que vous aviez fixés pour examiner les différentes candidatures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Assemblée nationale, qui vote les crédits dédiés à l'audiovisuel public, s'était engagée les années précédentes à lui allouer des sommes supplémentaires. Or cela n'a pas été le cas. La trajectoire définie n'a pas été tenue. Je tenais à apporter cette précision même si, en tant que président impartial, il ne m'appartient pas de dire si cette décision a été légitime ou pas.

M. Martin Ajdari. C'est justement ce à quoi je faisais allusion. Une bonne partie des dépenses, qu'elles concernent le personnel ou l'investissement dans des productions cinématographiques ou audiovisuelles, se matérialisent dans les deux ou trois années suivant les décisions. Quand les perspectives financières se renversent de manière rapide, il y a nécessairement un délai d'adaptation.

Que la situation financière soit apparue préoccupante dès la fin de 2024 ou le début de 2025, c'était très clair. Que cette dégradation soit imputable à la gestion de la présidente sortante, ça l'est beaucoup moins : ce n'est d'ailleurs pas le constat que nous avons fait. Nous avons plutôt appelé à une clarification. Si la Représentation nationale le souhaite, le périmètre de l'offre de l'audiovisuel public pourra être reconsidéré. Ce qui compte, c'est la capacité à assurer sur la durée une adéquation entre ses ressources et ses ambitions afin de garantir une cohérence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Face à cette inquiétante trajectoire financière, vous semblez exonérer la direction de France Télévisions de toute responsabilité. Pourtant les rapports mettent en évidence une absence totale de maîtrise des dépenses, qui n'est pas à imputer à l'évolution des concours de l'État.

Si l'on recense les erreurs stratégiques qui ont été commises sous cette même direction, il me semble difficile de ne pas la tenir pour comptable de ce déficit abyssal. Le projet Salto a coûté des dizaines de millions aux contribuables. Quant à France.tv slash, on ignore son coût mais la direction de France Télévisions reconnaît elle-même que c'est un échec puisque cette chaîne numérique, véritable machine idéologique qui plus est, n'a jamais trouvé son public chez les jeunes. Citons encore la chaîne d'information France Info TV qui peine à trouver son audience, avec seulement 1 % de parts de marché, et dont le coût effectif n'est pas reflété dans les chiffres disponibles, en l'absence de comptabilité analytique véritable. Je rappelle d'ailleurs que l'Arcom a pourtant réclamé à plusieurs reprises (en 2015, en 2020 puis en 2025) à Mme Ernotte de mettre en place une comptabilité analytique ; le fait qu'elle n'ait jamais vu le jour nous empêche de connaître les coûts exacts des programmes. Enfin, on peine à voir quelles pistes d'optimisation découlent de la réforme de France 3 Régions et de France Bleu.

M. Martin Ajdari. Nous nous sommes prononcés en mai, au terme d'une procédure d'appel à candidatures ouverte. Je le répète, la responsabilité globale de la situation financière de France Télévisions peut difficilement être attribuée à sa seule présidente sortante. Des décisions ont été prises collectivement avec la gouvernance de l'entreprise et le conseil d'administration. Certaines relèvent aussi de l'évolution de la trajectoire financière. Quant aux échecs collectifs comme Salto, aux échecs partiels ou aux motifs d'insatisfaction comme la place qu'occupe France Info TV dans le paysage audiovisuel, nous les avons nous-mêmes mentionnés dans notre décision de nomination. Il y a certes des points à améliorer mais tout cela n'a pas empêché le collège de l'Arcom de prendre cette décision, après avoir procédé aux auditions des différents candidats et tenu compte du bilan de la présidente sortante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « Complément d'enquête » diffusera après-demain, jeudi 27 novembre, un reportage sur CNews. France Télévisions et Radio France ont assigné en justice les médias du groupe Bolloré pour dénigrement. Regrettez-vous cette judiciarisation de l'audiovisuel ? Faut-il laisser faire la justice ? Considérez-vous que l'Arcom, dont les missions comprennent la régulation des éditeurs de l'audiovisuel public et privé, a un rôle particulier à jouer ? Aurait-elle pu engager une procédure ?

M. Martin Ajdari. Cette assignation en dénigrement est très clairement en dehors du champ de compétence de l'Arcom. La décision d'une société de mener une action en justice pour défendre ce qu'elle considère être ses droits relève de la seule responsabilité de sa direction, en lien avec sa gouvernance, son conseil d'administration et, éventuellement, son actionnaire. Si la justice reconnaît l'existence du dénigrement, cela signifiera que cette initiative était fondée. Si ce n'est pas le cas, la question du bon usage des deniers publics pourra peut-être se poser.

L'Arcom bénéficie de compétences pour régler les différends entre distributeurs et éditeurs. Elle peut intervenir, par exemple, si une chaîne a un différend avec un fournisseur d'accès à internet. La loi ne prévoit pas qu'elle agisse en cas de conflits entre éditeurs.

Comme la ministre l'a rappelé, l'impartialité de l'audiovisuel public n'a pas vocation à être traitée judiciairement. C'est le but de la mission confiée par l'Arcom à Bruno Lasserre et des travaux de votre commission d'enquête que de réfléchir à cette question.

Il y a une liberté de programmation et une liberté de communication. Aux éditeurs, incombe la responsabilité de savoir ce qu'ils font de leurs antennes. J'estime souhaitable que celles-ci ne soient pas utilisées pour régler des comptes entre eux. On peut penser que ce n'est pas l'objet de l'attribution des fréquences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Par souci de transparence, je précise que j'ai été moi-même journaliste pendant quarante ans, dont huit ans au sein de chaînes de l'audiovisuel public.

Lors de votre audition le 8 octobre dernier devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, vous avez déclaré : « On n'a pas prétendu que le service public ait à être neutre. La loi ne le prévoit pas mais elle prévoit en revanche une impartialité qui se distingue du pluralisme ». Quelles sont vos marges d'appréciation concrètes pour mesurer un déséquilibre manifeste et durable ? Quelles données et quels indicateurs demandez-vous aux éditeurs publics pour établir ce diagnostic ?

Pour vous permettre de répondre, je citerai trois exemples concrets que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous. En pleine campagne pour les élections législatives, Charline Vanhoenacker a consacré une émission entière sur France Inter à ce qu'elle avait appelé « l'extrême droite » qui, selon elle, s'apprêtait à démanteler le pays. Sonia Kronlund, productrice de programmes sur Radio France, a affirmé de son côté : « mon cahier des charges dans mon émission quotidienne est de lutter contre l'extrême droite ». Enfin, sur le plateau de « C dans l'air », plusieurs intervenants ont comparé Jordan Bardella à Adolf Hitler sans que la présentatrice ne soit intervenue en aucune manière.

Les éditeurs sont certes libres de leur ligne éditoriale mais ils doivent respecter des principes comme la variété des thèmes, la diversité des intervenants et l'équilibre des commentaires. Comment faites-vous la part des choses ? Quels critères vous permettent de juger de la neutralité et du pluralisme des médias publics ?

Mme Caroline Yadan (EPR). Monsieur le président, je souhaite appeler votre attention sur AJ+. Créée en 2014 et conçue spécifiquement pour les réseaux sociaux, cette chaîne d'information, propriété exclusive de la famille royale du Qatar, fait partie d'Al-Jazeera Media Network. Le groupe atteint un jeune public grâce à une stratégie d'influence déployée en plusieurs langues qui touche plus de 50 millions d'abonnés.

Sous couvert de progressisme, elle vise à accentuer les lignes de fracture au sein de la société française, à instrumentaliser ses principes fondamentaux par une propagande idéologiquement proche des Frères musulmans. Cette chaîne a, par exemple, soutenu le mouvement terroriste des Houthis en les qualifiant de « Robins des bois » ou repris des poncifs antisémites du Moyen Âge.

L'Arcom a parmi ses missions la lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. A-t-elle envisagé, notamment à la suite de la saisine de l'association Actions avocats du 5 avril 2024, d'interrompre ou de suspendre la diffusion de propos haineux ou séparatistes sur cette chaîne, voire de l'interdire ? Rappelons qu'elle avait fait cesser la diffusion de Russia Today, à la suite de la décision du Conseil de l'Union européenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets en cause ni la légitimité ni la pertinence de vos questions, madame Yadan, mais je rappelle que le périmètre de notre commission d'enquête est l'audiovisuel public et que l'audition de M. Ajdari n'est pas une audition de la commission des affaires culturelles !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). De quelles données dispose l'Arcom au sujet de la répartition entre programmes produits en interne et programmes sous-traités. Quels sont leurs coûts respectifs ? Pourrez-vous nous communiquer par écrit des éléments à ce sujet.

J'aimerais saluer l'organisation par l'Arcom de la passionnante journée d'études du 13 novembre dernier. J'ai particulièrement apprécié les interventions consacrées à la diversité comme mission de France Télévisions : les chercheurs ont bien montré qu'il restait beaucoup à faire pour que la société soit représentée telle qu'elle est réellement et non telle que certains la fantasment. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les corrections qui s'imposent soient apportées ?

Ma dernière question porte sur un documentaire diffusé par France 5 au mois de juillet dernier, véritable panégyrique consacré à Mme Oudéa-Castéra. Il a été réalisé par Antoine Benneteau et produit par sa société Baseline Studio, laquelle a pour client la Fédération française de tennis (FFT), dont Mme Oudéa-Castéra a été directrice générale – fonction qu'elle a exercée dans les conditions financières particulièrement avantageuses que l'on sait –. L'Arcom considère-t-elle qu'il y a là un manquement aux obligations que doit respecter une chaîne du secteur public audiovisuel ?

M. François-Xavier Ceccoli (DR). La loi du 30 septembre 1986 impose, à son article 13, des obligations strictes au service public audiovisuel : l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information ainsi que la rigueur dans la vérification des faits. Son article 3-1 confie à l'Arcom la mission de veiller à ce que ces exigences soient effectivement respectées.

Sur les antennes publiques, la diffusion de plusieurs séquences consacrées aux questions agricoles et environnementales ont suscité des interrogations légitimes. Je pense bien sûr aux reportages consacrés aux produits phytosanitaires, parfois présentés selon un cadrage très alarmiste, ne restituant pas toujours les conclusions nuancées de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ou des académies scientifiques.

Je citerai un deuxième exemple tout aussi éclairant : la médiatisation d'associations aux méthodes parfois contestables comme Les Soulèvements de la terre. Alertée au sujet d'une émission de Radio France consacrée à cette association, l'Arcom a fait part à la station concernée de l'émoi qu'avait suscité chez les auditeurs la présentation longuement développée

de ses actions. Le service public, parce qu'il a un statut particulier et une autorité particulière, ne peut placer sur un même plan un discours militant ou une action menée en dehors du cadre légal et des connaissances issues de la littérature scientifique ou des institutions compétentes. Ce devoir de hiérarchisation, d'équilibre et de prudence est au cœur de sa mission. Les éventuels manquements ont des conséquences très concrètes : ils nourrissent un climat de suspicion, notamment à l'égard du monde agricole qui doit déjà composer avec des normes parmi les plus strictes au monde.

Comment l'Arcom s'assure-t-elle que le service public applique pleinement ses obligations légales de rigueur, de pluralisme et de vérifications scientifiques en vue de garantir un véritable débat démocratique ? Comment éviter que des récits parfois partisans, voire fallacieux, soient présentés comme des faits établis ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je note, mais sans m'étonner, le manque d'impartialité des questions du rapporteur : elles montrent que les travaux de cette commission d'enquête, censés porter sur l'audiovisuel public, sont en vérité dirigés contre lui et, depuis le début de cette réunion, plus spécifiquement contre l'Arcom.

M'exprimant au nom de mon groupe, je peux tout de même poser des questions qui ne sont pas impartiales. Avec une subvention inférieure à 4 milliards d'euros par an de 2008 à 2025, affectée par une inflation de 3 %, pensez-vous, monsieur le président, que l'audiovisuel public a pu remplir les missions de service public qui lui sont confiées, notamment le soutien à la production audiovisuelle française et à l'exception culturelle à laquelle nous sommes tous attachés, la diffusion d'une information de qualité, la garantie de la représentativité de tous les territoires ? Comment assurer une pleine adéquation entre ses moyens et ses missions ?

M. Erwan Balanant (Dem). J'aimerais tout d'abord rappeler que, dans notre pays, les fonctionnaires ainsi que les membres nommés des hautes autorités administratives doivent répondre à des critères rigoureux. Quand on commence à les attaquer sur leurs supposés manquements alors qu'ils font l'objet de contrôles de la part de diverses autorités, notamment pour s'assurer qu'ils respectent les principes qui s'imposent à eux, on commence, ni plus, ni moins, à attaquer l'État de droit.

Cela étant dit, ma première question portera sur la différence entre la neutralité et l'impartialité. Pour moi, l'impartialité vise à juger ou à agir de manière juste en évaluant chaque partie de façon équitable sans favoritisme alors que la neutralité consiste à ne pas prendre position, à ne favoriser aucun parti, et ne pas exprimer d'opinions personnelles. Pour assurer la liberté d'expression, dans le cadre de la loi de 1881 et des lois Toubon, comment concilier ces deux principes ?

L'Arcom doit contrôler le temps d'antenne des partis politiques mais aussi de différentes personnalités depuis les récents arrêts du Conseil d'État. Comment procédez-vous concrètement ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Avant de poser mes questions, je rappellerai également que l'objet de cette commission d'enquête n'est pas le fonctionnement de l'Arcom.

J'aimerais d'abord savoir comment elle instruit les signalements.

Comme M. Balanant, je m'interroge sur les modalités du décompte des temps de parole. Au-delà des invités politiques, il s'agit de prendre en compte les éditorialistes et les différents intervenants : comment échapper aux biais qui font qu'on a tendance à évaluer telle ou telle orientation en fonction de sa propre sensibilité politique ?

Pourriez-vous nous rappeler la part de l'audiovisuel public dans la production audiovisuelle française ? Nous savons qu'il a un impact économique important, notamment parce que beaucoup d'emplois en dépendent.

Le rapporteur a évoqué les propos navrants d'un certain humoriste mais il ne faudrait pas faire croire que c'est seulement à l'Arcom qu'il revient d'agir en prononçant des sanctions. La justice a son rôle à jouer ; en l'occurrence, elle a été saisie.

Quant au pluralisme, il faudrait veiller également à son respect dans les médias de l'audiovisuel privé parce qu'ils sont eux aussi contrôlés par des gens qui ont un agenda politique et pas seulement des intérêts économiques.

Mme Véronique Besse (NI). J'aimerais à mon tour évoquer la question des critères de classement des intervenants. Comment les définissez-vous ? Comment déterminez-vous le respect de la neutralité et de l'objectivité ? En juillet dernier, Thomas Legrand, éditorialiste sur France Inter, a déclaré dans le cadre d'une conversation privée : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi ». Étaient alors présents deux cadres du parti socialiste et Patrick Cohen, éditorialiste sur France 5, qui prenait part à la conversation. Ces propos étaient tout sauf neutres !

L'Arcom peut classer parmi la catégorie des personnalités politiques des intervenants qui ne sont affiliés à aucun parti et qui n'exercent aucun mandat. Quand deux intervenants possèdent des compétences comparables, un programmeur n'aura-t-il pas tendance à privilégier celui qui n'est pas classé politiquement afin de respecter l'équilibre des temps de parole ? Cela pose la question légitime de l'effacement dans l'espace médiatique. Au nom du pluralisme, pourquoi l'Arcom ne ferait-elle pas le même travail pour les éditorialistes ? N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous laisse la parole, Monsieur le président, après quoi nous passerons aux questions individuelles.

M. Martin Ajdari. Certaines questions sont complexes. Je veillerai, je le répète, à apporter des réponses par écrit pour compléter ou apporter des précisions quand je n'aurai pas pu le faire oralement.

Monsieur Ballard, s'agissant de la séquence de France 5, désignée sous le nom d'« effet von Papen », je ne peux vous répondre car l'instruction est en cours ; il faut donc attendre que le collège se soit prononcé. Pour les deux autres cas que vous évoquez, je n'ai pas l'historique mais vais me pencher dessus. Pour ce qui s'apparente à de la diffamation, nous renvoyons au juge judiciaire, qui a les compétences pour déterminer si les faits rentrent dans cette qualification.

Madame Yadan, je n'ai pas connaissance de l'existence d'AJ+, chaîne dont la diffusion ne passe ni par le canal hertzien, ni par le câble, ni par le satellite. Elle se situe à l'évidence en dehors du champ de l'audiovisuel public.

S'agissant des coûts respectifs de la production interne et de la production extérieure, le débat n'est pas nouveau. Les producteurs extérieurs considèrent que, du fait des conventions collectives, les coûts de la production interne sont plus élevés et les salariés de France Télévisions estiment que les productions extérieures sont plus onéreuses. La Cour des comptes pourra vous éclairer, notamment en s'appuyant sur le récent rapport qu'elle a consacré à France Télévisions.

Notre mission est effectivement de veiller à ce que la diversité de notre société, dans toutes ses dimensions, est reflétée à l'antenne. Nous menons des études annuelles et nous nous appuyons, le cas échéant, sur des travaux de recherche. Sur cette base, nous invitons les éditeurs à progresser, notamment en matière de représentation des personnes en situation de handicap et de ce qu'on pourrait appeler les CSP -. L'audiovisuel public, qui a un devoir d'exemplarité, est plutôt mieux placé mais il doit lui aussi faire des efforts.

Je ne connais pas le dossier concernant l'émission consacrée à Madame Oudéa-Castéra, mais je m'engage à ce que nous l'examinions de près pour savoir s'il appelle des commentaires.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Sinon, je ferai un signalement !

M. Martin Ajdari. Pour les questions agricoles et environnementales, nous intervenons en fonction des saisines. Si, sur un sujet prêtant à controverse, les différents points de vue n'ont pas été exprimés sur un plateau, nous essayons de faire valoir les faits scientifiquement établis. Comme nous procédons au cas par cas, je ne peux vous apporter une réponse générale, Monsieur Ceccoli.

Vous m'interrogez, Madame Taillé-Polian, sur l'adéquation entre les moyens et les missions de l'audiovisuel public. En 2024, quand a été annoncée la trajectoire pluriannuelle 2024-2028 qui devait accompagner le rapprochement des sociétés audiovisuelles publiques, ces dernières l'ont considérée comme étant correcte. La situation des finances publiques a toutefois rendu cette trajectoire non soutenable. Il y a donc des choix à effectuer pour savoir comment adapter moyens et ambitions mais ce débat relève de la seule compétence du Parlement.

Concernant la neutralité et l'impartialité, Monsieur Balanant a bien résumé le débat : dans l'audiovisuel comme dans l'ensemble des services publics, la neutralité consiste à ne pas manifester explicitement de préférence politique ou religieuse. Quant à l'impartialité, il revient justement à la mission confiée à Bruno Lasserre de mieux la définir. Elle tient à la fois de l'honnêteté, de la rigueur et du pluralisme. Ça va même un peu au-delà : il y a une forme d'irréprochabilité à avoir. Cela n'empêche pas la confrontation de points de vue variés, voire opposés ; celle-ci me semble même tout à fait souhaitable. À nous de faire la preuve, par les procédures et dans la transparence, que nous nous donnons bien cet objectif d'impartialité qui ne se limite pas à la stricte neutralité de chaque intervenant, sans quoi il ne s'agirait plus de télévision ou de radio, mais d'un service public non éditorial.

La quantification peut être l'une des modalités pour garantir la diversité des invités et s'assurer d'une pluralité de points de vue. En revanche – et je réponds par là à la question de Mme Besse –, contrairement à ce que certains ont pu craindre à la suite de la décision du Conseil d'État en 2024, nous ne pouvons pas « fichier » politiquement les intervenants en leur attribuant une opinion politique qui vaudrait pour toutes leurs interventions : cette catégorisation et la surveillance du temps de parole associée sont réservées aux personnalités politiques. Nous devons donner au public des gages de cette impartialité et du respect de l'équilibre des points de vue, que ce soit au sein d'une même émission tout au long de la saison ou d'une émission à l'autre sur une même antenne ou au sein d'un même groupe. C'est un des sujets que la mission de réflexion doit permettre de traiter.

M. Erwan Balanant (Dem). *Quid* des techniques de comptage ?

M. Martin Ajdari. Elles sont réservées aux personnalités politiques – c'est d'ailleurs ainsi que le pluralisme est mesuré historiquement –. Aux yeux de l'Arcom, entrent dans cette catégorie les personnalités candidates à une élection, celles élues, celles qui participent activement au débat politique national et qui ont récemment appartenu à un parti

politique – les personnalités qui ont exercé des fonctions, y compris celles qui ne les exerceraient plus depuis quelques mois mais continuent de présenter cette dimension de personnalité politique –. Généralement, ces dernières revendiquent l'appartenance à un parti ; si ce n'est pas le cas, nous les associons à un courant d'opinion représenté par un parti et utilisons les classificateurs « divers gauche », « divers droite », ou « divers centre ». Trimestre après trimestre, nous vérifions que les temps d'antenne attribués aux différentes sensibilités, aux différents partis, sont cohérents avec une représentativité estimée à partir de la moyenne des résultats obtenus aux différentes élections – actuellement calculée sur les quatre derniers scrutins nationaux –, et qui tient également compte du nombre d'élus nationaux, de l'existence d'un groupe parlementaire, du nombre d'élus locaux – le parti concerné est alors gratifié d'une bonification –, des sondages et de la participation à la vie politique. Cette alchimie assez complexe et peu intuitive permet d'établir une référence que nous demandons aux médias de respecter – d'ailleurs, généralement, ils ne la contestent pas, preuve que, d'une certaine manière, elle reflète l'ordre des choses. Lorsque les temps de parole alloués ne respectent pas la fourchette de représentativité, nous demandons alors aux groupes de corriger pour la période suivante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Samedi soir, dans l'émission « Quelle époque ! », présentée par Léa Salamé sur France 2, Christine Ockrent a accusé CNews de falsifier les faits et ses journalistes d'être « la négation même du métier ». Personnellement, considérez-vous que ces propos relèvent de la diffamation ?

Les Français sont, d'une certaine façon, contraints de financer l'audiovisuel public, couvert par l'impôt. Comprenez-vous qu'ils attendent de ses dirigeants une neutralité exemplaire ?

Enfin, estimez-vous que l'audiovisuel public – France Télévisions et Radio France – adopte les mesures correctives suffisantes au regard de son grave état financier ?

Mme Sandra Marsaud (EPR). Pouvez-vous nous donner davantage de détails sur les liens qui unissent l'Arcom à l'ONG QuotaClimat ? S'agit-il d'un contrat ? Une ONG peut-elle être légitime pour évaluer ce qui relève de la désinformation climatique et jouer le rôle d'arbitre des médias puisque c'est ce qu'ils prétendent faire ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si mon collègue Saintoul se préoccupe de la part prise par le privé dans l'audiovisuel public, c'est parce que l'indépendance du service public nous tient vraiment à cœur. Or l'augmentation d'achat de programmes privés – en particulier auprès du groupe Mediawan, qui appartient à trois hommes d'affaires, dont Xavier Niel, proche du couple présidentiel – n'est pas sans nous inquiéter.

Vous avez vous-même reconnu que l'audiovisuel public devait permettre le débat démocratique. Or un certain nombre de manipulations dans des programmes politiques nous conduisent à nous interroger sur une éventuelle régulation. Je pense notamment à l'émission « L'Événement » où LFI, pourtant premier parti de gauche du pays, n'avait pas été invité, à l'erreur de calibrage de ce fameux sondage de France Info, qui présentait sur un pied d'égalité La France insoumise et le parti socialiste, avec François Hollande, qui avait pourtant deux fois moins d'intentions de vote, ou encore les trois *fake news* qui ont émaillé l'interview de Manuel Bompard dans une émission de France Info et France Inter.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Pouvez-vous nous indiquer la répartition des sanctions entre médias publics et privés ? Ces sanctions sont-elles suffisantes et sont-elles intégrées au modèle économique des chaînes, notamment privées ?

L'une de vos prérogatives consiste à garantir l'application du DSA (*Digital Services Act* ou règlement européen sur les services numériques). La France est-elle suffisamment armée pour lutter contre des ingérences étrangères d'origine bien réelle mais amplifiées sur les réseaux sociaux et dans les médias d'information, en particulier dans la période électorale qui s'annonce ?

Enfin, le ton inquisitorial du rapporteur m'interpelle : son parti étant très largement soutenu et parrainé par un capitaine d'industrie détenant des médias privés, Monsieur Bolloré pour ne pas le citer, il est permis de s'interroger sur la finalité de cette commission d'enquête. Veillons à ce que cet outil du contrôle parlementaire au service de la vérité ne soit pas détourné à des fins basement politiciennes et au profit de petits intérêts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que les Français qui nous suivent comprennent bien, je rappelle que chaque groupe politique de l'Assemblée peut créer, une fois par an, au titre de son droit de tirage annuel, une commission d'enquête. Il ne nous appartient pas de juger de la pertinence de ces commissions, qui sont de droit.

Vous avez eu la parole, monsieur Iordanoff, tout comme votre collègue Sophie Taillé-Polian. Le rapporteur a accepté que les membres de cette commission puissent s'exprimer très largement lors des auditions, et je l'en remercie car cela permettra à cette commission d'être le lieu d'un débat pluraliste et impartial sur l'audiovisuel public. Nous avons des points de vue différents, cette enceinte sera l'occasion de les confronter.

Mme Céline Calvez (EPR). Je ne reviens pas sur l'indépendance, le pluralisme et l'impartialité, sur lesquels vous vous êtes déjà exprimé et qui font actuellement l'objet de travaux.

Selon vous, dans le paysage médiatique français, comment l'audiovisuel public contribue-t-il à l'honnêteté de l'information ?

Vous êtes en lien avec les régulateurs européens, voire extracommunautaires. Qu'est-ce qui explique l'importance, la spécificité et le rôle de référence de l'audiovisuel public français par rapport à ce qui existe dans d'autres pays où ce secteur est également régulé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les parlementaires et, plus largement, les Français, attendent effectivement beaucoup de l'Arcom. Nous avons notamment besoin de savoir clairement si vous considérez disposer des moyens financiers et humains suffisants pour exercer votre mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Plusieurs collègues, notamment ceux des groupes GDR et Modem, vous ont interrogé sur la catégorisation comme personnalité politique. Permettez-moi de vous soumettre des cas précis : pourquoi considérez-vous Philippe de Villiers comme une personnalité politique, à la différence d'Éric Dupond-Moretti, Daniel Cohn-Bendit ou Cécile Duflot ?

Bien que vous y ayez été invité en début d'audition, vous n'avez signalé aucun conflit d'intérêts. Pourtant, il y a quelques mois, vous avez admis dans un entretien au journal *Challenges* avoir eu un enfant avec l'actuelle directrice générale des médias et des industries culturelles, qui siège au conseil d'administration de France Télévisions au titre de la tutelle du groupe. Pourquoi ne pas nous l'avoir indiqué tout à l'heure ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, le cadre déontologique qui s'applique aux dirigeants d'autorités indépendantes comme aux parlementaires, n'impose pas de déclarer les conjoints avec lesquels ils ont eu des enfants : monsieur le président, vous n'êtes tenu de répondre qu'aux questions portant sur vos intérêts et votre patrimoine. L'exercice est très encadré, et je ne veux pas laisser penser que nous ne respectons pas les règles déontologiques applicables.

Je rappelle par ailleurs que les commissions des affaires culturelles des deux chambres auraient pu poser cette question à M. Adjari lorsqu'elles ont été appelées à se prononcer sur son accession à la présidence de l'Arcom. Il a désormais été nommé, dans des conditions régulières et très strictes ; on ne va pas revenir là-dessus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai omis de préciser que je siège au conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), sans être rémunérée.

M. Martin Ajdari. Merci pour cette question centrale, monsieur le rapporteur. J'ai effectivement la chance, le vrai bonheur, d'être le père d'un garçon dont la mère est directrice générale des médias et des industries culturelles, et dont je me suis séparé il y a quinze ans. À supposer même que cette relation puisse constituer un conflit d'intérêts, il me semble en l'espèce assez lointain – mais je laisse cela à votre appréciation –.

Pour répondre à l'autre question que vous m'avez posée, il nous a semblé que la participation de M. de Villiers à la campagne de M. Zemmour justifiait sa qualification comme personnalité politique, en tant que « divers droite ». Concernant les autres personnalités, la question se posera si leurs interventions se multiplient. Nous ne réalisons pas un *screening* systématique – pardon pour l'anglicisme – de toutes les personnalités qui participent ou ont participé à une campagne mais si elles commencent à intervenir de manière récurrente, notamment dans une émission, nous pouvons considérer la question de leur catégorisation – soit parce que cette dynamique transparaît dans les décomptes, soit sur saisine des éditeurs –.

Le collège est alors amené à décider, au regard de différents critères – participation à la vie politique, anciens mandats, appartenance à un parti –, de l'opportunité de les considérer comme des personnalités politiques, avec l'étiquette qui correspond le mieux à leur situation par rapport à l'ensemble du spectre politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur est essentielle. Dans un souci de transparence absolue, il est en effet important que les téléspectateurs sachent d'où les gens parlent : par exemple, il est délicat de présenter d'anciens ministres, qui ont de fait une couleur politique, comme des éditorialistes « indépendants ». C'est une question compliquée que nous devons traiter dans le cadre de cette commission.

M. Martin Ajdari. Il y a deux questions : tout d'abord, il faut effectivement savoir d'où parlent les personnes qui interviennent à l'antenne. Comme je l'ai dit, dès lors qu'il s'agit d'un service public, les attentes en matière d'exemplarité sont particulièrement fortes : le téléspectateur doit savoir quel est le passé des intervenants, et si on ne peut pas les en informer à l'antenne – par un bandeau, par exemple –, on peut le faire sur un site internet. Il faut créer une habitude de transparence – France Télévisions et Radio France en sont bien conscients, et déploieront des mesures en ce sens lorsque ce n'est pas déjà fait –. La seconde question, qui suscite de l'incompréhension, porte sur le moment où une personne est qualifiée de personnalité politique et associée à une tendance politique, ce qui peut inciter les programmeurs d'émissions à ne pas l'inviter pour ne pas mettre en péril le respect de l'équilibre qu'on leur demande. Nous étudions chaque cas individuellement, au regard de

différents critères, et les règles ne sont donc pas forcément compréhensibles par tous. Dans les prochaines semaines, je réunirai le collège pour clarifier les lignes directrices sur lesquelles nous nous appuyons pour attribuer la qualité de personnalité politique – catégorisation qui entraîne un suivi relativement précis des interventions –.

Madame Parmentier, nous n'avons pas encore été saisis, sur la séquence de « Quelle époque ! » à laquelle vous faites référence. Si un invité a émis à l'antenne un propos susceptible d'être qualifié de diffamation au regard des différents engagements et obligations que nous respectons – une infraction que seul un juge judiciaire peut caractériser –, l'Arcom cherche aussi à savoir si ce propos a été modéré à l'antenne, par exemple si la personne qui tient le plateau a corrigé, rectifié, donné la parole à un autre intervenant qui a nuancé ou contredit les propos tenus. Et au regard de ces éléments, elle se prononce, au cas par cas.

La France est l'une des démocraties libérales où les règles de régulation et de contrôle *a posteriori* de ce qui se passe sur les antennes sont les plus sophistiquées et les plus détaillées – elles le sont plus qu'en Angleterre et, à notre connaissance, que dans la plupart des pays européens –. Il serait intéressant de disposer d'une comparaison plus précise, y compris par rapport aux règles applicables dans les autres services publics ; c'est l'un des points que la mission confiée à Bruno Lasserre permettra d'éclairer.

N'oublions pas que la loi Léotard de 1986 nous a, avant tout, confié un mandat de protection de la liberté de communication. En cas de manquement, nous pouvons intervenir sur saisine, pour faire de la pédagogie et éventuellement, en dernier ressort, décider de sanctions pécuniaires. Celles-ci ne sont pas si courantes, elles étaient même plus fréquentes les années passées ; nous pourrions vous fournir un décompte, tant pour les éditeurs privés que publics. Pour ces derniers, la sanction peut aussi venir du Parlement, à travers une diminution du budget qui leur est alloué chaque année. Les citoyens, les parlementaires, peuvent trouver tel ou tel propos particulièrement irritant, choquant, voire contraire aux obligations, mais dans neuf cas sur dix, notre analyse collégiale nous conduit à considérer que tout déplaisant ou gênant qu'il soit, le propos incriminé ne contrevient pas forcément aux obligations qui s'imposent aux opérateurs. Dans ce cas, nous n'intervenons pas et ne sanctionnons pas ; tout au plus appelons-nous l'attention de l'éditeur sur l'émotion ou l'incompréhension qu'une séquence a pu susciter. Nous préférons faire de la pédagogie plutôt que de sanctionner trop rapidement. Les mises en garde, les mises en demeure et les sanctions restent l'exception. L'objectif est de garantir la plus grande liberté possible à l'antenne, y compris sur les antennes du service public, même si elles sont tenues d'être encore plus exemplaires et impartiales que les autres. À nous de trouver comment en donner des gages supplémentaires. Au cours des derniers mois, plusieurs séquences de France Info ont été problématiques – je pense à l'épisode « Gaza riviera », à une évocation d'otages palestiniens, ou encore un sondage qui manquait de rigueur –. Il y a bel et bien eu des erreurs, des mesures sont en cours de réflexion à France Télévisions pour rectifier le tir ; nous suivrons avec le plus grand intérêt ce sujet, sur lequel nous avons d'ailleurs appelé l'attention de la présidente de France Télévisions au moment de sa nomination.

Nous avons accordé une subvention initiale à QuotaClimat dans le cadre de la création d'un Observatoire des médias sur l'écologie, mais nous ne lui versons pas de subventions récurrentes. Cette association nous sollicite régulièrement, mais nous ne donnons pas forcément suite.

Concernant les influences étrangères, une convention avec Viginum (le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères placé sous la houlette du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ou SGDSN) organise nos relations avec les plateformes, afin que nous puissions les alerter et les mobiliser en cas de

concrétisation de signaux faibles. Lorsque les manquements concernent de très grandes plateformes, notre signalement peut aussi être transmis à la Commission européenne. Nous informons aussi les autorités électorales au ministère de l'intérieur et les partis politiques des outils existants pour signaler des tentatives de déstabilisation ou d'ingérence dont ils seraient témoins, car ce sont des observateurs privilégiés. Avec Viginum, nous assurons une coordination générale, en particulier dans cette période de préparation d'échéances électorales à venir.

Quant aux sanctions, je ne pense pas qu'elles soient intégrées au modèle économique des chaînes, car elles ne sont pas régulières ; encore une fois, c'est une décision prise en dernier ressort.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses détaillées. Je tiens à préciser que toutes les questions posées dans le cadre de cette commission d'enquête sont justifiées, même si certaines sont considérées plus centrales que d'autres par les intervenants. Aux termes de la loi d'octobre 2013, vous êtes, comme les ministres et les parlementaires, soumis aux obligations de déclaration de la HATVP : les conflits d'intérêts en est une, d'où ma question tout à l'heure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie à mon tour d'avoir répondu avec franchise et transparence à l'ensemble de nos questions, diverses et nombreuses. Pour compléter nos échanges, n'hésitez pas à envoyer au secrétariat tous les documents que vous jugerez utiles. Si vous en êtes d'accord, je vous ferai parvenir la liste des questions qui n'ont pas pu vous être posées par les membres de la commission, afin que vous puissiez y répondre par écrit ; nous attendons également votre réponse au questionnaire qui vous a été adressé.

Je remercie également tous mes collègues pour nos débats pluralistes, riches, nourris, approfondis et, je le crois, impartiaux, qui reflètent toute la diversité de nos sensibilités politiques, ainsi que les Français qui ont suivi cette première audition de la commission d'enquête.

*

* *

2. Audition conjointe, ouverte à la presse, de Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions, Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions, M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions, et M. Gérald Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions (4 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle audition mais, avant que nous entendions nos invités, je souhaite revenir sur un grave incident survenu il y a quelques jours.

Comme vous le savez sans doute, les administrateurs de notre commission d'enquête ont été violemment pris à partie et ont subi des attaques verbales d'une violence inouïe et d'une agressivité intolérable de la part d'éditorialistes d'une chaîne télévisuelle. En démocratie, chacun est évidemment libre de ses opinions sur nos institutions et de critiquer leur fonctionnement, mais le respect des femmes et des hommes qui les animent, comme celui

des fonctionnaires qui les font vivre, est et doit être à chaque instant absolu. Je condamne avec la plus grande fermeté et la plus grande gravité ces propos et je redis, sans douter vous associerez-vous à moi, notre plein soutien aux administrateurs de notre assemblée dont je rappelle qu'ils participent pleinement à notre travail parlementaire, eux qui ont fait le choix de dédier leur vie à l'intérêt général et au service des Français.

Ces propos traduisent en outre une méconnaissance assez profonde du fonctionnement de nos institutions. Je rappelle donc que, selon le règlement de l'Assemblée nationale, les convocations des personnes auditionnées sont des décisions politiques qui, après consultation du rapporteur et du bureau, relèvent de la compétence exclusive du président de la commission d'enquête, et aucunement des administrateurs de l'Assemblée nationale. Par conséquent, dans le respect du règlement et des dispositions relatives aux pouvoirs du président, je continuerai de prendre toutes les décisions utiles et nécessaires pour que cette commission d'enquête ne soit pas dévoyée. Si certains contestent les décisions prises par la commission, qu'ils s'en prennent à moi, et certainement pas aux administrateurs de l'Assemblée nationale.

Cela me permet de rappeler que j'ai réuni le bureau de la commission le mercredi 26 novembre 2025, en présence du rapporteur, pour valider le programme des auditions du mois de décembre, lequel vous a été transmis. Je convoquerai une nouvelle réunion du bureau dans les prochains jours afin d'établir le calendrier des auditions pour les mois de janvier et de février 2026. Au-delà des suggestions du rapporteur, je suis à votre disposition et à votre écoute si vous avez des propositions de personnalités qui mériteraient d'être auditionnées.

Je souhaite maintenant la bienvenue aux représentants du comité d'éthique et aux médiateurs de France Télévisions. Bien que l'on parle de « comité d'éthique », il convient de préciser que l'article 11 de la loi du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias a créé un « comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes » (CHIPIP). Désormais transcrit à l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, ce comité est composé de cinq personnalités indépendantes nommées pour une durée de trois ans. Vous devez contribuer au respect des principes énoncés à l'article premier de cette même loi, à savoir les grands principes de neutralité, d'équité dans le traitement de l'information et d'objectivité. Vous pouvez être saisis ou consultés à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale à laquelle vous êtes rattachés – en l'occurrence France Télévisions –, par le médiateur ou par toute autre personne. Vous informez par ailleurs l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.

Pour représenter ce comité, nous accueillons tout d'abord sa présidente, Mme Christine Albanel ; soyez la bienvenue Mme la ministre. Je rappelle que vous avez été la collaboratrice de Jacques Chirac pendant de nombreuses années, tant à la mairie de Paris qu'à l'Élysée, où vous avez été sa plume, puis sa conseillère pour l'éducation et la culture. Vous avez été directrice de l'établissement public du château de Versailles à partir de 2003, puis ministre de la culture et de la communication de 2007 à 2009. Vous avez ensuite été directrice exécutive d'Orange.

Madame Brigitte Benkemoun, vous avez derrière vous une longue carrière de journaliste qui a commencé à Europe 1 de 1986 à 1997. Vous avez ensuite travaillé à France Inter et pour France 2. Vous êtes également auteure de plusieurs ouvrages.

Je commencerai cette audition en indiquant que, lorsqu'on consulte la page consacrée au comité d'éthique sur le site de France Télévisions, on ne peut qu'être surpris par le faible nombre de saisines, ainsi que par la brièveté de votre rapport annuel. Pourriez-vous nous en préciser les raisons ? Le comité est-il trop peu connu et quelles actions pourriez-vous mener pour gagner en visibilité ?

Il y a quelques semaines, la CGT a dénoncé le soi-disant communautarisme de France Télévisions après un reportage de France 3 qui revenait sur les attaques terroristes du Hamas. Les propos de la CGT sont particulièrement graves et laissent entendre que les réalisateurs de ce reportage n'adoptent qu'un seul point de vue, « celui d'une communauté juive qui se sent légitimement meurtrie par ce massacre, mais sans jamais le restituer dans un conflit plus large ». Elle va même jusqu'à s'indigner que le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Jonathan Arfi, soit mentionné, ajoutant que « l'instrumentalisation du 7 octobre pour stigmatiser LFI et le taxer d'antisémitisme est devenue un sport national ». Madame la présidente, le comité d'éthique s'est-il saisi de ce reportage ou en avez-vous été saisis par un autre biais ? Et, comme le prétend la CGT, estimez-vous que les règles déontologiques n'ont pas été respectées en l'espèce ?

Monsieur Jérôme Cathala, vous êtes diplômé notamment du Centre de formation des journalistes (CFJ) et vous avez commencé votre carrière à France 2, puis à France 3 comme rédacteur en chef du service politique pendant six ans. Vous avez été directeur des journaux télévisés et vous êtes, depuis 2020, médiateur de l'information de France Télévisions. Monsieur Gérard Prufer, vous avez commencé comme pigiste, puis avez intégré la rédaction de France 3, puis de Réseau France outre-mer (RFO), où vous avez notamment été rédacteur en chef et responsable d'édition. Vous avez occupé divers postes dans les outre-mer et vous êtes médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions depuis le mois de décembre 2019.

Avant de vous donner la parole, puis de passer aux questions du rapporteur et de nos collègues, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Christine Albanel, Mme Brigitte Benkemoun, M. Jérôme Cathala et M. Gérard Prufer prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise à mon tour que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2022 et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse la parole.

Mme Christine Albanel, présidente du comité d'éthique de France Télévisions. Merci M. le président pour votre accueil. Je rappelle que les comités d'éthique ont été créés par la « loi Bloche » fin 2016 et ont commencé à fonctionner en 2017. Personnellement, j'ai été nommée en octobre 2020. Vous avez mentionné cinq membres. C'est vrai en théorie, mais nous sommes quatre, un départ n'étant pas toujours remplacé. À mon arrivée, le comité comptait notamment Mme Geneviève Avenard, devenue Défenseure des enfants, et M. Stéphane Voisin. M. Francis Balle, professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas et à Sciences Po, qui dirige également la *Revue européenne des médias*, a assuré une forme de continuité depuis les débuts jusqu'à une date récente. Il a démissionné pour donner des cours à Stanford mais aussi pour des raisons personnelles et familiales. Mme Laurence Franceschini nous a ensuite rejoints ; elle est médiatrice du cinéma, conseillère d'État, présidente de la commission paritaire des publications et des agences de presse, et a beaucoup travaillé sur les États généraux de l'information. Récemment, M. Thomas Janicot, qui est maître des requêtes au Conseil d'État, nous a également rejoints. Il est par ailleurs président de la commission art et essai du Centre national du cinéma et de l'image animée. Enfin, il y a Mme Brigitte Benkemoun, journaliste et écrivain, et moi-même. En pratique, nous sommes seulement quatre membres.

Depuis la création du comité, il y en a eu une quarantaine de saisines, dont une vingtaine depuis mon arrivée à la présidence. Au total, neuf avis ont été rendus, dont six sous ma présidence. Ils sont le fruit d'un travail très important et soulèvent souvent des questions complexes. Ils sont ensuite publiés sur le site et transmis à la présidence de France Télévisions. Nous pouvons également saisir l'Arcom, il est vrai. Il arrive souvent que celle-ci soit également saisie sur un même sujet, mais nous ne rejetons pas une saisine pour ce motif, sauf s'il s'agit d'un simple copier-coller. Dès lors que nous sommes saisis en tant que tels sur des sujets relevant de notre compétence, nous restons maîtres de leur traitement. Nous ne traitons pas non plus les saisines qui relèvent strictement du domaine judiciaire, comme une affaire liée à la loi sur la presse, ni les demandes de déprogrammation d'une émission, qui sont parfois formulées sans argumentaire précis.

Le nombre de saisines n'est effectivement pas considérable : alors pourquoi ? Tout d'abord, je pense que les comités d'éthique sont encore trop peu connus ; moins de dix ans après leur création, c'est assez court pour qu'ils s'installent véritablement dans le paysage. Ensuite, l'Arcom, anciennement le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a des décennies d'existence, est très connue et occupe une place considérable dans le paysage institutionnel en tant que régulateur. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes qui pourraient saisir notre comité se tournent directement vers elle.

Enfin, cette rareté tient aussi à la nature même de nos sociétés respectives. Radio France, avec ses différentes antennes, propose énormément d'émissions de plateau et de reportages avec des invités, ce qui constitue l'essence même de la radio. L'offre de France Télévisions est, quant à elle, majoritairement composée de films, d'émissions de variétés, de séries historiques et de téléfilms, souvent de qualité. Bien sûr, des magazines d'information et d'investigation sont également diffusés, mais les occasions de saisine sont objectivement plus nombreuses pour Radio France que pour France Télévisions.

Cet ensemble de facteurs explique à mon sens le nombre assez limité de saisines. Il nous est difficile de lancer une campagne de communication pour inviter à davantage nous saisir ; ce n'est pas notre but. D'ailleurs, le fait que ces dernières soient peu nombreuses n'est pas forcément un mauvais signe en soi. Cela peut également signifier que le nombre de sujets suffisamment aigus pour justifier une saisine n'est pas très élevé, ce qui correspond aux enquêtes qui montrent que les Français accordent une confiance relativement forte dans l'audiovisuel public. Nous sommes néanmoins conscients de la nécessité d'être davantage connus et nous travaillons actuellement avec France Télévisions pour progresser dans ce sens.

Concernant la question très précise que vous avez posée sur la CGT, nous n'avons pas été saisis, mais nous nous sommes posé la question de l'autosaisine. Nous sommes très peu nombreux et nous n'avons pas les moyens d'exercer une veille globale. Nous avons donc estimé que nous devions nous autosaisir uniquement si un sujet s'imposait très massivement dans l'actualité, comme ce fut le cas pour l'affaire Cohen-Légrand. Dans ce cas précis, nous avons décidé de nous autosaisir, mais cela reste assez rare. En réalité, nous sommes davantage dans l'attente d'être saisis que dans une démarche d'autosaisine.

M. Jérôme Cathala, médiateur de France Télévisions. Nous allons essayer de présenter à deux voix et en quelques mots ce qu'est l'institution de la médiation à France Télévisions, qui est assez originale et n'existe pas dans toutes les entreprises de presse. Elle a été créée il y a un peu plus d'un siècle aux États-Unis par Joseph Pulitzer, propriétaire de journaux qui estimait que, pour garantir la confiance entre les lecteurs et les journalistes, il était important de disposer d'une institution indépendante. Dès le début, il a instauré à cet effet des critères qui s'appliquent encore aujourd'hui : des professionnels, en l'occurrence des journalistes, se voient confier une mission en toute indépendance, à l'intérieur de l'entreprise mais en dehors de toute hiérarchie.

En France, la médiation est apparue dans les années 1990, d'abord dans la presse écrite au sein des journaux *Le Monde* et *La Croix*, puis en 1998 dans l'audiovisuel avec la création du médiateur de France 2, suivi par celui de Radio France en 2002 et de TF1. Il n'existe pas de médiateur partout ; c'est une vraie volonté de l'entreprise d'instaurer un service qui assure la relation entre ceux qui consomment nos contenus et ceux qui les produisent. Nous respectons toujours ces critères : le médiateur doit être un journaliste reconnu pour son respect des valeurs de la profession et bénéficier de la reconnaissance de l'éditeur, de la rédaction et du public. Il est indépendant de toute hiérarchie durant la durée de son mandat, ce qui est notre cas. Il est irrévocable durant son mandat et sa liberté de parole est totalement garantie. Nous n'exerçons pas d'autre fonction éditoriale exécutive au sein de l'entreprise et nous pouvons témoigner que notre indépendance est réelle : depuis décembre 2019 et janvier 2020, nous n'avons subi aucune pression interne et personne ne nous a demandé d'intervenir ou de ne pas intervenir.

M. Gérard Prufer, médiateur des programmes des chaînes de France Télévisions. Je souhaite vous indiquer que j'ai exercé des mandats électoraux : j'ai été conseiller général de la Martinique et conseiller municipal de la ville de Saint-Pierre, dont je suis originaire, entre 1994 et 2000. Par la suite, j'ai exercé diverses responsabilités, notamment en tant que directeur régional à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane et en Polynésie française. Lorsque j'étais directeur à Mayotte, j'ai travaillé avec la députée Estelle Youssouffa, avec qui j'ai gardé une relation extrêmement amicale.

Pour en revenir au fonctionnement de la médiation, tout ce que nous allons vous dire est inscrit dans la charte des antennes de France Télévisions, qui précise les missions des médiateurs et leur indépendance. Nos missions consistent tout d'abord à assurer l'interface entre le public et les chaînes de France Télévisions. Nous pouvons être saisis directement par les téléspectateurs par courrier ou sur les plateformes, ou par l'intermédiaire du service des relations avec les téléspectateurs. Il faut comprendre que nous travaillons au sein d'un écosystème qui comprend ce service, la médiation et un service de veille des réseaux sociaux.

Nous examinons les remarques, critiques, suggestions ou protestations concernant le traitement de l'information dans les journaux, les magazines ou les éditions numériques. Nous communiquons nos avis aux parties concernées, qu'il s'agisse de plaignants ou de personnes exprimant leurs félicitations. Nous expliquons notamment aux téléspectateurs les rouages de France Télévisions, les choix des rédactions et notre façon de travailler.

Ces interventions ont toujours lieu *a posteriori* ; les médiateurs n'interviennent jamais dans le choix, la préparation ou l'élaboration des programmes. Nous pouvons néanmoins jouer un rôle de vigie : étant en prise directe avec le public, nous pouvons ressentir les vibrations de la société et alerter les directions de France Télévisions.

Il faut aussi préciser que nous n'avons aucun pouvoir de sanction. La médiation doit donc être visible, c'est pourquoi nous disposons d'un espace éditorial régulier, l'émission « Votre télé et vous », diffusée sur France 2, France 3 et la plateforme france.tv, qui permet de nous faire connaître du plus grand nombre.

M. Jérôme Cathala. J'ai omis de signaler que je connais Mme Brigitte Benkemoun, avec qui nous avons travaillé ensemble à France Télévisions il y a un peu plus de dix ans.

Nous recevons en moyenne 6 000 à 7 000 courriels par an, ainsi que quelques courriers postaux, et nous nous efforçons de répondre à tous. Gérard Prufer s'occupe des programmes, tandis que je me charge de l'information. Nous répondons au public par la même

voie, après avoir mené une enquête, interrogé les producteurs de contenu et vérifié s'il y avait eu des erreurs ou des manquements aux règles déontologiques. Nous donnons régulièrement raison aux téléspectateurs et demandons à la rédaction, si elle ne l'a pas déjà fait, de présenter des excuses et d'expliquer l'erreur.

Nous intervenons aussi publiquement via l'émission mensuelle déjà mentionnée, ainsi que sur l'antenne de France Info lorsque l'actualité le justifie. Nous participons également à la page « Une information transparente » sur le site franceinfo.fr, page assez originale où les journalistes et nous-mêmes pouvons donner des informations directement au public. Sur les réseaux sociaux, nous ne répondons pas directement ; il s'agit le plus souvent d'avis ou d'opinions. Nous y indiquons notre adresse courriel pour toute saisine formelle.

Enfin, dans notre émission télévisée, nous faisons intervenir des responsables de France Télévisions pour répondre à des questions précises, mais aussi des historiens des médias ou des confrères, y compris étrangers, pour élargir le débat. Les thèmes de ces émissions sont toujours bâtis à partir des courriels des téléspectateurs, dont les questions sont lues à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Des salariés à plein temps vous accompagnent-ils au sein du comité d'éthique ou êtes-vous tous bénévoles sans personnel dédié ?

Mme Christine Albanel. Nous sommes bien sûr tous bénévoles. Une personne de la direction de la déontologie, qui dépend du secrétariat général, nous accompagne pour les aspects pratiques : organiser les auditions, fournir les liens pour les visioconférences, assurer les transmissions, etc... mais c'est tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'entends donc qu'il s'agit d'un soutien administratif mais qu'il n'y a aucun personnel dédié pour travailler sur le fond à vos côtés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur votre activité, pour que les Français comprennent bien votre rôle. Au cours des cinq dernières années, depuis 2020, le comité d'éthique de France Télévisions n'a rendu que six avis. En comparaison, celui de Radio France fait état d'une trentaine. Comment justifiez-vous ce rapport d'un à cinq entre votre volume de travail et celui de Radio France ?

Mme Christine Albanel. Comme je l'ai dit, un problème de notoriété se pose pour tous les comités d'éthique, celui de Radio France étant peut-être un peu plus connu. La raison principale est, à mon sens, liée à la nature même des activités de chaque entreprise. Les saisines que nous recevons concernent presque exclusivement l'honnêteté de l'information, c'est-à-dire des journaux télévisés ou des magazines d'investigation dans lesquels des personnes ou des entreprises estiment que des informations biaisées et préjudiciables ont été diffusées à leur sujet. Nous avons eu très peu de saisines sur le terrain du pluralisme ; en fait, et aucune depuis que j'assume la présidence.

Je ne connais pas le détail des saisines de Radio France, mais je suppose que le grand nombre d'émissions de plateau et de débats avec de nombreux invités, ce qui est bien moins le cas sur France Télévisions, multiplie les occasions de saisine. Certes, il existe des émissions comme « C dans l'air », « C politique » ou « C à vous », et nous avons été saisis à propos de « 13h15 le dimanche », mais cela ne représente pas la majorité des programmes de France Télévisions. C'est une partie importante, mais non majoritaire. Je pense que c'est la raison principale de cette différence.

Pourrions-nous faire plus ? Certainement. Par exemple, nous pourrions être présents sur la page dédiée du site de France Télévisions évoquée par Jérôme Cathala. Nous y réfléchissons. En tout cas, le thème du pluralisme est peu abordé dans nos saisines. D'ailleurs, nous n'avons eu aucune saisine concernant la chaîne France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rappelle qu'il existe deux modes de saisine : celle des téléspectateurs sur des sujets de neutralité, d'honnêteté et d'indépendance, mais aussi votre propre capacité d'autosaisine, notamment pour alerter l'Arcom. Sur les cinq dernières années, vous ne vous êtes autosaisis qu'une seule fois, au sujet de l'affaire Cohen-Legrand. Considérez-vous que, depuis cinq ans et particulièrement ces derniers mois, France Télévisions a été parfaitement irréprochable du point de vue de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme, qui sont des objectifs dont la valeur juridique est clairement consacrée par la loi Léotard ?

Mme Christine Albanel. Personne n'est irréprochable et des améliorations sont toujours possibles. Les dirigeants de France Télévisions en sont les premiers conscients, puisqu'un travail est actuellement mené pour progresser sur la voie du pluralisme.

La question est de savoir ce que nous pouvons faire avec nos moyens ; je le répète, nous sommes quatre, sans moyens d'investigation ni système de veille permanent. Nous ne sommes pas l'Arcom ! La question de l'autosaisine s'est donc posée, mais nous avons estimé qu'il fallait la réserver à des cas très particuliers, partant du principe que les personnes concernées avaient toute latitude pour nous saisir. Même sur des sujets qui défraient l'actualité, comme le dernier « Complément d'enquête », nous n'avons pas été saisis. Faut-il s'autosaisir d'un sujet qui occupe déjà l'espace médiatique et sur lequel l'Arcom est intervenue, alors que nous n'avons pas les moyens de mener de grandes investigations ? Nous pouvons nous renseigner, mener des auditions et porter un jugement en toute indépendance mais c'est un choix qui a été fait. Doit-il être remis en cause ? Peut-être...

Près de dix ans après la création de ces comités, c'est le bon moment pour se poser ces questions. Les États généraux de l'information (EGI) ont soulevé de nombreuses questions comme le manque de moyens ou les modalités de nomination des membres des comités d'éthique. Il appartiendra au législateur d'en décider le cas échéant. Toujours est-il que, dans le cadre actuel de nos missions et avec les moyens dont nous disposons, nous ne pouvons pas nous autosaisir à chaque problème ; nous nous efforçons de traiter au mieux les saisines que nous recevons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez déplorer un manque de moyens et l'absence de capacité de veille, ce qui est pour le moins étonnant pour une entreprise comme France Télévisions, dotée d'un budget de plusieurs milliards d'euros financés par le contribuable. De qui dépend votre capacité à obtenir des moyens de veille et d'autosaisine ? Serait-ce à la direction de France Télévisions de vous accorder plus de moyens pour que vous puissiez vous saisir des sujets remarquables par les téléspectateurs concernant les principes d'honnêteté, de pluralisme et de neutralité ?

Mme Christine Albanel. Encore une fois, le but n'est pas que le comité d'éthique devienne un nouveau petit Arcom. La tendance française à faire grossir les structures n'est pas souhaitable. Je conçois plutôt notre rôle comme celui d'une cellule assez souple qui, saisie d'un sujet relevant de sa compétence, le traite au mieux et le plus rapidement possible, souvent plus vite que l'Arcom. Nous publions ensuite nos conclusions et formulons des recommandations, qui sont d'ailleurs très attendues par les journalistes concernés.

J'ai été témoin de l'importance que les équipes des grands magazines d'investigation accordent à nos travaux lorsqu'elles font l'objet d'une plainte. Je me souviens par exemple d'une affaire concernant Unicef France : la question de l'utilisation d'acteurs pour dire des propos et incarner des personnes ne souhaitant pas apparaître à l'écran, en raison des risques de reconnaissance malgré le floutage, se posait. Nous avons estimé que le téléspectateur devait être constamment informé qu'il s'agissait d'un comédien. Ce sont des recommandations de ce type, parfois reprises d'ailleurs par l'Arcom, qui peuvent avoir une réelle influence. Pour ma part, encore une fois, je ne souhaite pas que le comité se dote d'une veille permanente ; ce n'est pas ainsi que je conçois sa mission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourrions-nous dire qu'il règne aujourd'hui un flou entre les missions respectives du médiateur, de l'Arcom et du comité d'éthique ? Ça expliquerait que vous soyez peu saisis, les téléspectateurs se tournant plutôt vers le médiateur ou l'Arcom dont la visibilité est effectivement plus grande. Ne faudrait-il pas à ce titre revoir les périmètres et les fonctions de chacune de ces instances ?

Mme Christine Albanel. Oui, je pense que c'est un vrai sujet. Le médiateur et l'Arcom sont bien plus connus que les comités d'éthique, et un flou entoure les périmètres. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait redondance entre le médiateur et le comité d'éthique. Le médiateur intervient sur des observations, relève des erreurs et fait le lien entre les téléspectateurs et les antennes. Les saisines que nous recevons concernent des sujets souvent plus lourds et complexes, parfois même avec une dimension historique. Je pense à une affaire récente concernant « 13h15, le dimanche », qui concernait une saisine de la part du descendant du colonel de La Rocque au sujet d'un reportage sur les Croix-de-Feu. Ce sont des affaires délicates, confidentielles et complexes.

Mme Brigitte Benkemoun, membre du comité d'éthique de France Télévisions. Je voudrais préciser que nous ne rendons pas nos avis du haut de notre seule autorité. Nous auditionnons de nombreuses personnes. Dans le cas du petit-fils du colonel de La Rocque, nous avons par exemple pris la peine d'auditionner cinq ou six historiens. Nous menons, je crois, un travail extrêmement sérieux et respectueux de celui des journalistes. On ne peut pas rendre un avis à la légère, et il nous arrive de changer d'avis, comme ce fut le cas sur la question des comédiens remplaçant les témoins dans le documentaire auquel la présidente a précédemment fait allusion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 25 janvier dernier, la chaîne France Info a diffusé un bandeau indiquant, je cite : « 200 otages palestiniens retrouvent la liberté. » Il s'agissait en réalité de détenus palestiniens, dont nombre d'entre eux avaient été condamnés pour des crimes terroristes. Ce bandeau a choqué de nombreux téléspectateurs et suscité une émotion légitime. Vous n'avez pas été saisis, et l'Arcom n'a pas davantage saisi France Info pour obtenir des explications. Auriez-vous dû vous autosaisir sur un sujet aussi précis ?

Mme Christine Albanel. Nous aurions pu. Cependant, nous sommes dans une actualité nationale et internationale extrêmement dense, violente et polarisée : les occasions de nous saisir seraient nombreuses. La question est de savoir comment agir de manière générale face à la multitude d'exemples de ce type. Nous aurions pu nous autosaisir en effet mais nous ne sommes pas en capacité de le faire systématiquement, compte tenu, encore une fois, de la fréquence de tels incidents.

Mme Brigitte Benkemoun. Nous ne sommes pas l'équivalent de la « police des polices » de l'information à France Télévisions. Notre fonction n'est pas de surveiller tous les journaux télévisés pour sanctionner. Nous ne sommes ni un tribunal, ni une police de l'information.

Mme Christine Albanel. En revanche, nous souhaiterions travailler davantage sur un temps long. Nous travaillons actuellement à mieux suivre certains magazines en nous répartissant les tâches, afin d'avoir une vision globale sur plusieurs mois et pour ainsi vérifier si le pluralisme est respecté. Nous devons en effet nous assurer qu'à une opinion exprimée puisse répondre une opinion contraire, pour que le téléspectateur se forme son propre avis. Nous travaillons dans ce sens, mais nous ne sommes pas une police de l'instantané qui réagirait à chaque déclaration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, je ne voudrais pas que vos propos soient déformés ; la question du rapporteur est importante. Assimiler des prisonniers à des otages est grave ! Or votre comité est relatif à l'honnêteté de l'information. On aurait légitimement pu considérer que le comité d'éthique s'en serait saisi, car qualifier des prisonniers d'otages dans ce contexte relève d'un manque d'honnêteté.

Mme Christine Albanel. Vous m'avez entendue dire que nous aurions pu le faire. Mais notre approche est nécessairement moins ponctuelle, déclaration par déclaration. Elle doit s'inscrire davantage dans la durée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur France 5, il y a quelques semaines, une comparaison a été faite entre Jordan Bardella et Adolf Hitler en parlant d'« effet von Papen ». Le 11 septembre dernier, sur le plateau de l'émission politique de France 2, à une heure de grande écoute, Caroline Roux a reçu Mathieu Pigasse en le présentant comme un simple chef d'entreprise. Or il est à la tête de *Mediawan*, l'entreprise qui bénéficie le plus de fonds publics de la part de France Télévisions pour ses productions. De plus, il a fait la « Une » de *Libération* le 13 janvier 2024 en déclarant, je le cite : « *Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale.* » Pourtant, durant cette émission, face à celle qui est de fait son employée dans l'émission « C à vous », il a pu, pendant une vingtaine de minutes et sans contradicteur, affirmer que le Rassemblement national était un parti qui pourchassait les homosexuels et les étrangers. À aucun moment, Caroline Roux n'a mentionné cette « Une » de *Libération*, ni le rôle de M. Pigasse dans la production d'émissions de l'audiovisuel public, dont celle qu'elle présentait. Sur ces deux faits, qui ont suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, on a le sentiment que la journaliste a fait preuve de partialité ou, *a minima*, d'omission. Pourquoi ne vous êtes-vous pas dit qu'il fallait vous autosaisir et rappeler ses obligations de service public à Caroline Roux ainsi qu'aux responsables de la ligne éditoriale ?

Mme Christine Albanel. Nous sommes dans la même logique que ce que nous vous avons exposé précédemment. Vous citez plusieurs exemples, et il y en a sûrement d'autres. C'est ce que nous allons essayer d'améliorer en observant telle ou telle émission sur la durée, mais réagir immédiatement en disant « il s'est dit telle chose » ou « il ne s'est pas dit telle chose », ce n'est pas ainsi qu'a été conçu le comité d'éthique. C'est là que se situe le problème. Il faut nous saisir et tout le monde le peut, les particuliers, les associations : c'est très libre. Encore faut-il que nous soyons au courant, ce qui n'est pas toujours le cas. Nos journées sont remplies et nous ne sommes pas forcément informés de tout ce qui se dit chaque jour sur toutes les antennes. La saisine par des tiers, plus que l'autosaisine, reste la solution, ou alors des observations ciblées sur le temps long, ce que nous allons essayer de mettre en place.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'adresse maintenant aux médiateurs sur le cas précis de France TV Slash, programme destiné aux jeunes et notamment aux mineurs, diffusé sur les réseaux sociaux. Une association de la société civile a analysé les 3 000 publications de FranceTv Slash et a signalé que 500 d'entre elles posaient problème. Je cite quelques exemples de leurs signalements : la promotion du livre de Rokhaya Diallo, des appels aux dons pour le comité « Justice pour Adama » relayés par le service public, des injonctions à ne pas dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour ne pas

« mégenrer » les personnes, de multiples sujets sur la transition de genre, ou plus récemment, un « top 3 des érections qui existent » ou encore la promotion des « vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes ». Messieurs les médiateurs, avez-vous reçu des signalements sur ces sujets et, selon vous, cette ligne éditoriale est-elle conforme à la mission d'un service public s'adressant notamment à des publics mineurs ?

M. Jérôme Cathala. Sur FranceTv Slash, la réponse est simple : nous n'avons jamais reçu la moindre question sur aucun contenu diffusé par cette plateforme. Peut-être que notre public est constitué de téléspectateurs un peu plus âgés, ceux qui regardent les journaux télévisés ou les émissions de grande écoute sur les antennes généralistes, ou qui lisent le site franceinfo.fr. C'est sans doute la raison pour laquelle nous n'avons jamais été saisis de contenus de FranceTv Slash. Personne ne nous en a jamais parlé, en tout cas depuis 2020.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom est saisie, mais pas vous. Un mécanisme ne devrait-il pas permettre que vous soyez saisis directement, avant même que l'Arcom ne s'exprime ? Sinon, on peut là aussi s'interroger sur votre rôle. Le rapporteur cite des cas importants qui ont suscité un émoi tout à fait entendable. Le fait de ne pas en être saisis ou de ne pas vous autosaisir pose une réelle question, alors même que les réseaux sociaux et d'autres médias s'en emparent. Comment pourriez-vous être saisis ou vous saisir de ces sujets importants ?

M. Jérôme Cathala. Lorsque l'Arcom ou le comité d'éthique sont saisis d'une question, nous n'y touchons plus ; c'est peut-être aussi pour cela que nous ne sommes pas particulièrement saisis de ce genre de questions. Lorsque les personnes ont saisi une autorité institutionnelle comme l'Arcom, qui est censée avoir un point de vue engageant, ou le comité d'éthique, nous nous retirons. C'est l'une de nos règles de procédure.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'adresse aux membres du comité d'éthique et aux médiateurs. Sur la ligne éditoriale de FranceTv Slash qui, par exemple, relaie un appel aux dons pour le comité Adama Traoré et diffuse des injonctions politiques, que vous ayez été saisis ou non, qu'en pensez-vous ? Cela vous semble-t-il conforme aux impératifs d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance de l'audiovisuel public ?

Mme Christine Albanel. Je n'ai jamais suivi ni regardé FranceTv Slash. Un problème se pose visiblement et je pense qu'il doit entrer dans la réflexion globale dont je parlais. Je vais bien sûr l'évoquer avec les dirigeants de France Télévisions, avec tous les exemples qui ont été cités. Cela mérite d'être regardé de plus près, mais je ne peux guère en dire plus, ne connaissant pas les détails de ce que vous me dites.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'avez jamais refusé d'examiner des situations litigieuses ou vous n'avez simplement pas été saisis de ces différents sujets ?

Mme Christine Albanel. Les personnes qui regardent FranceTv Slash n'ont pas le réflexe de saisir les instances qui pourraient traiter le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'affaire Cohen-Legrand est l'un des seuls sujets dont vous vous êtes autosaisis. Pour rappel, ces deux journalistes ont été filmés dans un café avec des cadres du Parti socialiste. M. Legrand est un journaliste disposant d'un temps d'antenne important, notamment sur France Inter, et il en va de même pour M. Cohen sur les antennes de France Télévisions notamment. Dans votre avis du 12 septembre 2025, vous écrivez : « *On ne peut pas affirmer au vu de cette séquence tronquée que Patrick Cohen avait d'autres objectifs que l'exercice de son métier.* » Je me permets de vous rappeler les propos de Thomas Legrand : « *Nous, avec Patrick Cohen, on fait ce qu'il faut pour Dati.* » À aucun

moment dans cette séquence, Patrick Cohen n'a contredit son confrère, ni apporté la moindre nuance. Estimez-vous que participer à une telle conversation, où il est question de mettre le rôle de journaliste de service public au service d'un parti politique, ne poursuit pas d'autres objectifs que celui de l'exercice du métier de journaliste ?

Mme Christine Albanel. Le fait que des journalistes rencontrent des politiques est une pratique constante et normale, qui fait partie de la vie démocratique. En revanche, que des conversations captées à l'insu des intéressés soient publiées est très discutable.

Nous avons regardé la séquence et constaté que Thomas Legrand s'exprimait, tandis que Patrick Cohen ne disait rien. On peut certes estimer qu'il aurait dû s'insurger, mais le fait est qu'il est resté silencieux. Il est donc compliqué d'affirmer qu'il a contrevenu à des règles déontologiques alors qu'il n'a absolument rien dit. Thomas Legrand a d'ailleurs lui-même reconnu que ses propos étaient une erreur et en a donné une autre interprétation. Nous nous sommes contentés de constater que Patrick Cohen, qui n'est pas un journaliste salarié de France Télévisions mais qui occupe une place importante à l'antenne, ne disait rien.

L'avis se termine, et ce n'est pas anodin, en rappelant qu'en cette période complexe, fracturée et polarisée, il est crucial que le service public soit très attentif au pluralisme des opinions, au respect des règles déontologiques et à la nécessaire impartialité des professionnels qui interviennent sur ses antennes. Nous avons expressément rappelé ces principes, qui ne sont ni insignifiants ni neutres. Tel est le sens de notre avis.

Mme Brigitte Benkemoun. Je me permets d'ajouter que c'est une séquence qui, comme vous le savez tous, a été montée. Il y a huit ou dix points de montage dans ce qui a été diffusé. On dit que Patrick Cohen ne dit rien mais, en réalité, nous n'en savons rien. C'est pourquoi notre avis demande avant tout que nous disposions de l'intégralité de ce document, pour savoir ce que Patrick Cohen a pu dire. En l'état actuel des choses, il ne dit rien, car ce qu'il a pu ajouter a été coupé au montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je réagis à ce que vous dites, madame Benkemoun. Vous parlez de « *séquences tronquées et montées* ». Or, à la demande de M. Cohen lui-même, un constat d'huissier a été effectué et a permis de certifier que la vidéo n'a été ni tronquée, ni montée. À aucun moment, d'ailleurs, le comité d'éthique n'a demandé le rush complet, qui a été certifié par huissier. Votre avis se fonde donc sur un postulat faux. Quelle est donc la légitimité du comité d'éthique pour s'exprimer sur ce sujet à partir de postulats qui ont été démontrés comme étant faux ?

Mme Brigitte Benkemoun. À ma connaissance, l'enregistrement intégral n'a jamais été communiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne l'avez pas demandé. Il a été communiqué à un huissier par les journalistes de *L'Incorrect* et cet huissier a démontré que la séquence n'avait été ni montée, ni tronquée. Je vous interroge là sur votre rôle, car vous affirmez des choses sans même demander à les vérifier. Vous affirmez que le montage a été tronqué, alors que cela a été infirmé par un huissier. Je pose donc la question de la légitimité de votre décision.

Mme Christine Albanel. L'avis indique qu'il serait souhaitable d'avoir connaissance de toute la séquence. Il apparaissait que Patrick Cohen ne disait rien ; c'est sur ce fait que l'avis a été rendu. Nous ne sommes concernés que par Patrick Cohen, pas du tout par Thomas Legrand.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si Patrick Cohen avait été salarié de France Télévisions, et non simple chroniqueur, votre regard ou votre analyse auraient-ils été différents ?

Mme Christine Albanel. Non, car il est suffisamment présent à l'antenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est bien pourquoi je pose la question. Son statut n'a donc pas d'impact sur la manière dont vous examinez les situations problématiques ?

Mme Christine Albanel. Non, nous ne faisons aucune différence. Ce qui compte, c'est la présence à l'antenne et ce qui a été dit ou non. Nous n'avons pas à juger des opinions des personnes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 27 novembre, en l'espace de 24 heures, le magazine « Complément d'enquête », animé par M. Tristan Waleckx, a fait l'objet de deux rappels à l'ordre de la part de l'Arcom : un communiqué de presse et une mise en garde. L'un pour avoir repris, dans un reportage consacré à CNews, de fausses informations publiées par l'association Reporters sans frontières, qui ont dû être coupées au montage en dernière minute, et l'autre pour avoir manqué de rigueur et d'honnêteté sur un reportage précédent portant sur le Sénat. Trouvez-vous ces manquements préoccupants de la part de ceux qui ont la responsabilité de l'investigation au nom du service public ? Avez-vous été saisis par l'Arcom sur ce sujet et quelle réponse comptez-vous apporter ?

Mme Christine Albanel. Sur le « Complément d'enquête » consacré au Sénat, nous n'avons pas été saisis. Le président du Sénat, Gérard Larcher, a choisi de saisir l'Arcom directement, peut-être en raison de l'importance des moyens d'investigation de cette autorité. L'Arcom a rendu rapidement une décision détaillée et précise ; le sujet ayant été traité par l'Arcom, nous ne sommes pas intervenus.

S'agissant du « Complément d'enquête » sur CNews, l'Arcom est intervenue quelques heures avant la diffusion pour remettre en cause certains éléments chiffrés. La direction de France Télévisions a aussitôt pris la décision de retirer ces éléments. Nous n'avons pas été saisis là non plus. On peut considérer que l'Arcom étant intervenue et France Télévisions ayant agi, il n'y avait pas lieu pour nous de nous autosaisir à ce moment-là, d'autant plus qu'il s'agit de sujets très complexes sur lesquels nous n'avons pas les moyens de vérifier des chiffres contradictoires. Cette affaire est aujourd'hui dans tous les esprits, a fait l'objet d'une décision et d'une action de la part de France Télévisions, laquelle est d'ailleurs contestée en interne. Pour moi, une décision de l'Arcom, en tant que régulateur, fait autorité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela pose la question de l'articulation et de la complémentarité entre les comités d'éthique et l'Arcom. On pourrait en effet considérer qu'il est important que le comité d'éthique puisse s'exprimer sur ces sujets au-delà du périmètre de l'Arcom, car il est composé de membres indépendants et sa raison d'être comme sa composition diffèrent de celles de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Messieurs les médiateurs, vous recevez des milliers de courriels de téléspectateurs. Dans votre rapport pour 2023-2024, à la page 48, vous écrivez : « *Les choix éditoriaux sont souvent questionnés et contestés sur l'air du soupçon ou du complotisme. Cette question de confiance et de défiance, notamment en matière d'information politique, est toujours très présente dans les courriels.* » À vous lire, j'ai l'impression que le soupçon d'entorse aux principes de neutralité, d'indépendance et d'honnêteté de la part de la direction, des éditeurs et des journalistes de France Télévisions n'a jamais été véritablement évacué au cours des dernières années. Au vu de l'ensemble des saisines que vous recevez, ce point demeure-t-il aussi sensible ?

M. Jérôme Cathala. C'est effectivement l'une des questions les plus importantes. Pour l'anecdote, je tiens néanmoins à rappeler à la Représentation nationale que la grande majorité des courriels que nous recevons ne porte pas sur ce sujet, mais sur un point qui peut paraître mineur à certains, mais pas aux Français qui nous écrivent : les anglicismes et la protection de la langue française ! Je ne mésestime nullement ce sujet, qui relève de notre cahier des charges. L'article 39 stipule en effet que France Télévisions doit défendre la langue française et utiliser les termes français lorsqu'ils existent. C'est, de très loin, la question qui nous est la plus fréquemment posée. Nous avons d'ailleurs consacré une émission spéciale sur France Info pendant une année entière à ce sujet, avec une journaliste qui expliquait l'origine des termes anglo-saxons et leurs alternatives françaises. Nous formulons cette remarque très régulièrement en interne.

Pour autant, plusieurs types de questions sont récurrentes, notamment, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, celles qui concernent l'information politique et le soupçon de partialité que certains téléspectateurs nous indiquent ressentir. Cela vaut d'ailleurs pour la politique intérieure comme pour la politique étrangère. Le conflit Israël - Hamas a, par exemple, engendré de très nombreuses interrogations sur notre honnêteté et notre équilibre dans le traitement de l'information.

Ces questions sont d'ailleurs souvent formulées en des termes diamétralement opposés à propos d'un même reportage ! Un reportage peut ainsi déclencher des courriels nous accusant d'être scandaleusement pro-gouvernementaux, tandis que d'autres, sur exactement le même sujet et en nombre à peu près équivalents, nous reprocheront d'être scandaleusement anti-gouvernementaux. C'est ce que l'on nomme les biais cognitifs. J'ai d'ailleurs consacré une émission avec un psychiatre à ce sujet pour tenter de répondre à ces questionnements. Chacun perçoit l'information à travers le prisme de sa culture, de son histoire et de ses attaches. Face à cela, notre rôle est de vérifier s'il y a eu une erreur factuelle ou une présentation erronée.

La question des invités est également extrêmement prégnante : pourquoi tel invité n'a-t-il pas été présenté correctement ou pourquoi les invités de tel camp sont-ils plus nombreux que ceux de tel autre ? Notre objectif, en tant que médiateurs, n'est pas de défendre France Télévisions, mais d'établir la réalité des faits, d'expliquer une éventuelle erreur ou de justifier les choix éditoriaux.

Je dois cependant apporter un bémol : il apparaît que les biais cognitifs que j'évoquais amènent souvent nos publics à ne pas écouter un reportage jusqu'à son terme. Sur un sujet d'une minute trente, nous constatons que des téléspectateurs réagissent après les trente premières secondes, leur cerveau se focalisant sur un point précis. Ils se précipitent alors pour nous envoyer un message, sans avoir entendu la fin du reportage qui, bien souvent, répondait spécifiquement à leur interrogation. Cela illustre la forte polarisation des opinions, comme le soulignait Mme Albanel, et montre que certains sujets sont si irritants pour nos téléspectateurs qu'ils réagissent de manière immédiate, sans même avoir visionné l'intégralité de reportages qui sont pourtant très courts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je regrette que les rapports d'activité annuels ne figurent pas sur la page du médiateur du site internet de France Télévisions. Il faut se rendre sur un site dédié pour y accéder. Vous menez pourtant un travail essentiel, suivi par les téléspectateurs. Il est donc important que ces rapports d'activité denses et précis soient plus facilement accessibles à nos compatriotes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je trouve, Mme Albanel, que votre avis sur l'affaire Cohen-Legrand est un modèle du genre. Vous affirmez rendre vos avis avec sérieux, mais vous ne trouvez rien à redire ni sur l'affaire elle-même, ni sur l'attitude des deux

journalistes. Vous mettez en cause les méthodes d'enregistrement de *L'incorrect* et vous terminez par une généralité bateau sur le fait que France Télévisions doit être attentive au pluralisme. Vous écrivez même, comme cela a été rappelé : « *Rien ne permet donc d'affirmer, au vu de cette séquence, que Patrick Cohen ait d'autres objectifs que l'exercice de son métier de journaliste.* » Or il était bien présent et partie prenante de cette séquence ! Quand Thomas Legrand tient ses propos de stratégie avec les deux responsables socialistes, le silence de Patrick Cohen vaut consentement. Je souhaite vous entendre à nouveau sur ce sujet.

Plus généralement, pouvez-vous me citer des situations concrètes où vous avez réellement exercé un contre-pouvoir à France Télévisions ? Pouvez-vous nous donner un exemple récent où votre comité a formulé un désaccord formel, une recommandation contraignante ou un avis critique à l'égard de la direction ? Quelle est votre marge d'indépendance face à la présidence de France Télévisions ? Je retire de vos déclarations qu'en tant que comité chargé de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme, vous ne servez à rien. Je vous le demande donc très précisément : à quoi servez-vous ?

Mme Céline Calvez (EPR). Cette audition est la bienvenue car elle met en valeur des dispositifs qui sont à la main des téléspectateurs mais qui demeurent trop peu connus. Mme Albanel, vous avez suggéré qu'une campagne de communication pourrait être nécessaire pour davantage faire connaître votre institution. Selon vous, pourquoi les antennes et les sites internet de France Télévisions ne mettent-ils pas davantage en avant le rôle des médiateurs et du comité d'éthique ?

Ayant moi-même siégé au conseil d'administration de Radio France ainsi qu'à celui de France Télévisions, je m'interroge sur les liens existants entre les médiateurs, le comité d'éthique et le conseil d'administration. Avez-vous l'occasion de présenter vos travaux aux administrateurs ? Vous ont-ils déjà saisis ? Avez-vous saisi des journalistes ou des responsables de programmes en interne ?

J'ai enfin une question plus particulière pour les médiateurs. Vous avez évoqué les sujets fréquemment soulevés, notamment l'honnêteté de l'information. Quelle place la diversité – qu'il s'agisse de la représentation femmes-hommes, des différentes classes sociales ou des personnes en situation de handicap – occupe-t-elle dans les saisines ? Est-ce un motif de réclamation et quelles réponses y apportez-vous, en vous appuyant notamment sur les ressources de l'Arcom ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français sont représentés dans ces conseils d'administration par des députés et des sénateurs. Il sera donc intéressant de savoir si les parlementaires qui y siègent vous ont déjà saisis.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Ces outils sont en effet très utiles. Le rapport qui a conduit à la mise en place du comité d'éthique témoignait d'une volonté de lui donner les moyens de son contrôle ; or, aujourd'hui, vous ne disposez pas de ces moyens. Ces instances étant utiles à la confiance et à la qualité de l'information, je suis étonné de vous entendre dire que vous n'avez pas forcément besoin de plus de moyens. Certes, il ne faut pas confondre votre rôle avec celui de l'Arcom mais il me semblerait plus pertinent de renforcer ces outils. Pourquoi ne disposent-ils pas de davantage de moyens ?

J'ai également du mal à comprendre le doublon que vous formez avec les médiateurs. Vous me direz que ce n'en est pas un mais pourquoi le travail n'est-il pas davantage fusionné entre les deux instances ? Pourquoi la fonction de médiateur n'a-t-elle pas été généralisée au lieu de créer ce comité ?

Je note par ailleurs que, dans les médias privés, la composition de ces instances n'est même pas publique. Je salue donc le fait que la vôtre le soit. Je pense qu'il faut renforcer ces comités et non les affaiblir, et qu'il faut améliorer l'accès à leurs rapports. Si ce ne sont pas des moyens financiers, que faire ? Renforcer les liens avec le médiateur ? J'ai l'impression que nous n'atteignons pas tout à fait l'objectif qui était fixé au départ.

Mme Anne Sicard (RN). Je souhaite évoquer le climat délétère qui règne à France Télévisions. En octobre dernier, le comité social et économique (CSE) de France Télévisions a rendu une délibération unanime, faisant suite à une expertise pour risque grave au sein de la rédaction nationale menée par un cabinet indépendant. Son rapport de 162 pages décrit une « *logique autoritaire* », une « *brutalité des relations* », de la « *violence au travail* » et un système qui n'épargne personne à l'exception des « *quelques stars adoubées* ». Surtout, il contient cette phrase qui devrait tous nous alarmer : la rédaction n'est plus « *traversée de débats* ».

En clair, une nomenclatura parisienne a verrouillé la maison, une petite caste idéologiquement homogène qui impose sa ligne et écrase la contradiction. Les premières victimes sont les journalistes de terrain. Le cabinet d'expertise a même subi des obstructions pour accéder aux données. Dans quel régime fait-on obstruction à des enquêteurs ? Certainement pas en démocratie.

Quand il n'y a plus de débat dans une rédaction, ce n'est plus du journalisme. Je lis sur le site de France Télévisions que le comité d'éthique est chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme. Allez-vous donner suite à ce rapport ? Qu'a-t-il été décidé ? En tant que présidents du comité d'éthique et ancienne ministre de la culture et de la communication, comment pouvez-vous garantir le pluralisme à l'antenne quand vos propres instances constatent qu'il n'existe plus en interne ? Je tiens à rappeler que le service public appartient aux Français, et non à une coterie parisienne qui s'en croirait propriétaire.

M. Christian Girard (RN). Je m'adresserai tout d'abord aux membres du comité d'éthique. Après le rapport de la Cour des comptes, comment votre instance justifie-t-elle, sur le plan éthique, le maintien d'une structure coûteuse, incluant privilèges et hauts revenus, alors que le déficit structurel de France Télévisions met en péril la pérennité du groupe ?

Pour ce qui est des médiateurs, j'aurais également une question : pouvez-vous nous communiquer le nombre de requêtes reçues cette année et, si possible, au cours des cinq dernières années ? Quel pourcentage précis de ces requêtes concerne spécifiquement un manque de neutralité ou une déficience dans le pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le comité d'éthique a été prévu par la loi. Le législateur bénéficie donc de toute latitude, et ce sera peut-être un des effets de cette commission d'enquête, pour en modifier le périmètre et les objectifs.

M. Philippe Ballard (RN). Votre rôle est d'informer l'Arcom de tout fait susceptible de contrevenir aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Combien de fois l'avez-vous fait ? Vous avez indiqué recevoir entre 6 et 7 000 courriels par an. Étant quatre bénévoles assistés d'une seule personne, avez-vous le temps de tout lire ? Sur ces milliers de courriels, vous ne rendez que six avis ; comment expliquez-vous ce ratio extrêmement faible ?

Vous avez également expliqué intervenir après l'Arcom. Ma question est simple : à quoi sert votre comité ? N'est-ce pas simplement pour donner bonne conscience à France Télévisions ? À tel point d'ailleurs que vous vous interrogez sur l'opportunité de l'autosaisine.

Ayant été journaliste pendant quarante ans, dont sept dans le service public, je m'interroge par ailleurs sur l'affaire Legrand - Cohen. Vous nous dites que les propos de Thomas Legrand ont été tronqués, montés et enregistrés à leur insu. Admettons. Mais pourquoi ne réagissez-vous pas lorsque les antennes de France Télévisions diffusent des propos de personnes interrogées à leur insu ? Dans ce cas, rien ne se passe.

M. Stéphane Hablot (SOC). Je n'interviens pas seulement au nom de mon groupe, mais aussi en tant que citoyen. Je m'interroge sur la notion de subjectivité dans l'information. Il ne faut pas inverser les rôles, ni mettre en difficulté la ministre de la culture, ou encore l'audiovisuel public, dont la mission est extrêmement difficile. Pour illustrer cette subjectivité, vous évoquiez le conflit israélo-palestinien ; c'est un sujet à l'évidence complexe. Prenons l'exemple de M. Marwan Barghouti : certains journaux le qualifieront de « terroriste », d'autres, comme *L'Humanité*, de « libérateur ». Il en allait de même pour Nelson Mandela il y a quarante ou cinquante ans. Ce sont des questions subjectives. Nous ne devons pas nous transformer en comité de censure de l'audiovisuel public. Il faut aussi saluer le travail accompli.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'information est effectivement un enjeu complexe, mais un prisonnier n'est pas un otage. L'objectivité, l'impartialité et le pluralisme sont précisément les enjeux qui nous réunissent au sein de cette commission d'enquête et du travail que vous menez au sein du comité d'éthique et comme médiateurs de France Télévisions.

Mme Christine Albanel. Je conteste tout à fait l'idée que nous ne servirions à rien ! Je conviens que l'on pourrait à l'avenir clarifier nos rôles et nos missions mais je pense que nos avis sont entendus et que nos recommandations ne sont pas du tout inutiles. Notre rôle est réel, même s'il peut être accru, en particulier sur la thématique du pluralisme.

Sur l'affaire Cohen - Legrand, notre avis précisait bien « *au vu de cette séquence* ». Ce n'est pas une appréciation générale. Nous ne nous prononçons que sur la séquence diffusée. Thomas Legrand a reconnu le problème qu'il soulevait lui-même. Dans ce contexte, nous ne pouvions pas reprocher à Patrick Cohen, présent sur l'antenne de France Télévisions, d'avoir agi contrairement à nos principes.

Concernant les exemples de nos actions, la saisine en 2017 sur un numéro de l'émission « Cash Investigation » avait conclu que les arguments portés contre un partenariat avec une entreprise n'étaient pas fondamentaux et relevaient d'un parti pris laissant penser que toute action commune entre une entreprise et une association était par essence mauvaise. Je vous renvoie à cet avis très argumenté.

Mme Calvez, vous nous avez interrogées sur nos liens avec le conseil d'administration de France Télévisions. Nous n'avons jamais été saisis par lui mais je pense qu'il serait effectivement souhaitable à l'avenir que nous puissions échanger avec lui et l'informer. Nous avons été saisis par des personnes s'estimant maltraitées dans des magazines d'enquête ou par des villages protestant contre la présentation d'un projet, comme ce fut le cas en Alsace pour une mine de lithium. Nous avons alors fait passer des messages pour que la parole contradictoire soit mieux représentée sur France 3 Alsace.

Sur les moyens, je ne pense pas qu'il y ait de doublon avec les médiateurs ; nos fonctions sont différentes. La question des moyens dépend de ce que l'on attend à l'avenir des comités d'éthique. Si une loi doit arriver dans l'agenda parlementaire, vous serez amenés à vous prononcer. Je crois simplement qu'il ne faut pas créer des structures redondantes avec l'Arcom. La question de la nomination des membres par le conseil d'administration peut aussi être débattue mais je pense personnellement que cela ne remet nullement en cause notre indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On peut aussi juger regrettable que vous soyez nommés par le conseil d'administration, mais que celui-ci ne se saisisse pas ensuite de votre existence pour travailler avec vous.

Mme Christine Albanel. En effet.

Madame Sicard, vous avez évoqué le climat interne. Notre comité, saisi par des intervenants généralement extérieurs, ne peut pas intervenir dans l'organisation du travail ou dans les relations entre les personnels, qui relèvent davantage des ressources humaines. De même, le rapport de la Cour des comptes et la gestion de l'entreprise, évoqués par M. Girard, ne relèvent pas de notre compétence. La présidente de France Télévisions aura, je pense, l'occasion de répondre sur ces points.

Monsieur Ballard, nous avons en effet la possibilité de saisir l'Arcom. En pratique, nous l'informons de nos travaux lors de nos rencontres régulières, et l'Arcom est souvent déjà saisie des mêmes faits. Je reçois la totalité de ses décisions sur les sujets qui nous concernent. Si un fait particulièrement grave survenait et qu'elle n'était pas saisie, nous le ferions.

Monsieur Hablot, je vous remercie d'avoir insisté sur la complexité de ces affaires et sur le fait que nous ne sommes pas un comité de censure. C'est en effet notre conviction.

M. Gérard Prufer. Les questions de diversité et de handicap font l'objet d'un suivi très précis dans le bilan d'activité annuel de France Télévisions. Sur le handicap, l'entreprise va bien au-delà de ce qu'impose la réglementation. Sur la diversité, nous avons des critères de contrôle et la présidente a ajouté un « pacte de visibilité », qui concerne notamment les populations d'outre-mer et dont les informations sont partagées avec les parlementaires.

La présidente garantit notre indépendance et nous lui garantissons de répondre à tous les messages que nous recevons, soit entre 6 000 et 7 000 par an, sauf ceux qui sont insultants. Il faut noter que nous recevons parfois des vagues de messages identiques, par exemple à l'initiative d'une organisation syndicale ou d'associations pro ou anti-corrida, ce qui entraîne une forte activité sans nécessairement d'enjeu de fond nouveau.

M. Jérôme Cathala. Pour répondre à M. Girard, nous recevons donc entre 6 000 et 7 000 courriels par an (en 2025, nous en sommes à peu près à 6 000). Comme l'a dit Gérard Prufer, nous répondons à toutes les questions pertinentes. À partir de ces questions, nous produisons également des émissions télévisées pour montrer que nous prenons en compte les interpellations des téléspectateurs.

Je souhaite également relativiser l'importance de certaines questions. Celles qui vous occupent, et c'est normal, ne sont pas toujours celles qui intéressent le plus les téléspectateurs qui nous écrivent. Par exemple, l'affaire Cohen - Legrand, qui a suscité de si nombreux articles, ne nous a valu qu'environ 25 courriels. En comparaison, le conflit Israël-Hamas en a déclenché beaucoup plus, et nous en recevons encore. Sur le dernier « Complément d'enquête », nous avons reçu pour l'instant 11 courriels. Il y a donc parfois une différence d'approche entre les publics et les commentateurs de nos programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je nuancerai votre propos. En tant que représentants des Français, nous constatons que certains sujets qui nous remontent de manière très forte ne vous parviennent que de façon plus mesurée. Il y a peut-être un biais dans les saisines que vous recevez. Ce n'est pas forcément le signe d'un désintérêt des Français, mais –

et c'est peut-être la conclusion de notre audition – de la nécessité pour vous de vous autosaisir de sujets qui ne sont pas seulement portés par des commentateurs ou des chaînes concurrentes, mais qui intéressent les Français dans leur diversité.

M. Jérôme Cathala. Je ne disais pas cela pour vous contredire, mais pour montrer que nous répondons à ce que les téléspectateurs nous écrivent. Si, en tant que député, vous recevez 50 courriels sur un sujet, cela a du poids.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le médiateur de France Télévisions n'en a reçu que 20, cela révèle un enjeu de visibilité de votre action. Vous avez un rôle essentiel, mais il faut que vous puissiez être saisis plus efficacement et peut-être mieux vous articuler entre vous et avec l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais revenir une dernière fois sur l'affaire Legrand – Cohen. Madame la présidente, vous expliquez que, selon vous, Patrick Cohen n'aurait rien dit dans cet enregistrement. Avez-vous eu accès à l'intégralité de l'enregistrement sur ce sujet ?

Mme Christine Albanel. Non, je n'ai pas eu accès à l'enregistrement mais il y a eu un constat d'huissier sur sa totalité. J'ai considéré que ce constat n'apportait pas d'élément nouveau par rapport au visionnage de la séquence diffusée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez donc ne pas avoir eu accès à l'intégralité de la séquence. Pourtant, dans votre avis, vous dédouanez M. Cohen en écrivant qu'on ne peut affirmer, au vu de cette séquence tronquée, qu'il avait d'autres objectifs que l'exercice de son métier. Avez-vous conscience qu'en rendant cet avis sans avoir eu accès à la totalité de l'enregistrement, vous avez permis à la direction de France Télévisions de se disculper et vous avez ainsi protégé M. Cohen ?

Mme Christine Albanel. Je rappelle que le contexte de cette affaire était celui d'une grande émotion et d'un déferlement médiatique. Nous avons souhaité rendre un avis rapide. Nous l'avons d'ailleurs rendu avant même le constat d'huissier, à un moment où nous savions qu'il y avait eu un possible montage. Lorsque le constat a été réalisé, j'ai considéré qu'il n'apportait pas d'élément nouveau par rapport à la séquence diffusée, et nous ne sommes donc pas revenus sur cet avis. Notre célérité s'explique par la montée en puissance considérable de la polémique à ce moment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions avec franchise. Nous mesurons bien qu'il existe aujourd'hui un enjeu d'articulation de vos périmètres d'action respectifs. Les exemples soulignés par le rapporteur montrent la nécessité d'une meilleure coordination entre l'Arcom, les médiateurs et les comités d'éthique. Il appartiendra peut-être au législateur de faire évoluer la loi pour préciser vos modalités d'intervention et de saisine, afin d'apporter aux Français la garantie que les acteurs de l'audiovisuel public respectent à chaque instant les exigences d'impartialité, de neutralité, d'objectivité et d'honnêteté de l'information prévues par la loi de 1986, à laquelle nous sommes tous attachés.

*

* *

3. Audition, ouverte à la presse, de M. Nacer Meddah, président de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes, Mme Christine de Mazières, présidente de section et contre-rapporteuse des deux rapports relatifs à France Télévision et Radio France, Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la 3^{ème} chambre, et Mme Gwénaëlle Suc, conseillère référendaire, rapporteure sur le rapport relatif à France Télévision et actuelle responsable du secteur communication à la 3^{ème} chambre (4 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette nouvelle audition au cours de laquelle nous allons entendre les responsables de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes, qui a rendu divers rapports financiers sur la situation de France Télévisions et de Radio France. Je tiens au préalable à nous excuser auprès de nos invités dans la mesure où la date et les horaires de votre audition ont été déplacés à plusieurs reprises ; je vous remercie d'autant plus d'avoir pu vous libérer pour être présent ce jour.

Avant de vous entendre, je vais rapidement vous présenter.

M. Nacer Meddah, vous êtes le président de la 3^{ème} chambre depuis la fin du mois de septembre 2022. Vous avez commencé votre carrière administrative au ministère de la Défense puis avez occupé divers postes, notamment à la direction du Trésor. Vous avez été nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 2002 avant d'occuper divers postes de préfet entre 2009 et 2018 (préfet de Seine Saint-Denis, préfet de la région Franche-Comté, préfet de la région Centre-Val-de-Loire notamment) ; vous avez enfin été nommé président de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018 avant, donc, d'être nommé président de chambre à la Cour des comptes le 27 septembre 2022.

Mme Christine de Mazières : vous avez débuté votre carrière au ministère des finances en 1989 avant d'être chargée de mission au cabinet du ministre du commerce extérieur pendant un an et demi, jusqu'en juin 1991. Vous êtes rapporteure à la Cour des comptes en 1993 où vous réalisez des audits et des évaluations de politiques publiques dans les secteurs de la coopération et de la culture. Nommée conseillère référendaire en 2000, vous travaillez ensuite pendant six ans au sein de la sixième chambre sur des dossiers relevant du domaine de la santé (politique du médicament, transfusion sanguine, sécurité sanitaire). Puis, en 2006, vous devenez Déléguée générale du Syndicat national de l'édition, poste que vous occupez pendant dix ans. Vous êtes ensuite revenue à la Cour où vous êtes aujourd'hui présidente de la section culture et communication au sein de la 3^{ème} chambre.

Mme Jeanne-Marie Prost : après vos débuts dans l'administration, vous avez travaillé dans le privé, pour le groupe Brunswick, à Londres, de 2001 à 2007. Vous avez ensuite été médiatrice déléguée puis médiatrice nationale du crédit aux entreprises au sein du ministère de l'économie et des finances ; vous avez également piloté de 2015 à 2019 la délégation nationale à la lutte contre la fraude aux finances publiques. Depuis 2015, vous êtes présidente de l'Observatoire des délais de paiement et vous avez intégré la Cour des comptes en mai 2019 en qualité de conseillère maître en service extraordinaire.

Enfin, Mme Gwénaëlle Suc, vous avez commencé votre carrière au ministère des finances avant d'intégrer la Cour des comptes comme auditrice en 2010, où vous étiez alors spécialisée dans le contrôle et l'évaluation des politiques sociales et des organismes faisant appel à la générosité publique. Entre les mois de décembre 2015 à septembre 2020, vous avez

travaillé au Fonds monétaire international avant d'être nommée secrétaire générale de l'association Bibliothèque sans frontières pendant presque trois ans. Vous avez regagné la Cour des comptes en avril 2023 où vous êtes aujourd'hui spécialisée dans le contrôle et l'évaluation des politiques culturelles et de la communication.

Je vous remercie encore une fois tous les quatre d'avoir bien voulu venir à cette convocation de notre commission d'enquête.

Concernant France Télévisions, la Cour des comptes a publié un rapport important en octobre 2016 intitulé « France Télévisions - Mieux gérer l'entreprise, accélérer les réformes » couvrant la période 2009-2015, prolongé par un nouveau rapport thématique de septembre dernier, étudiant l'entreprise sur la période 2017-2024. On sait que l'organisation de l'audiovisuel public a été profondément modifiée par la loi du 5 mars 2009 qui a substitué à ce groupe d'entreprises une société unique, sachant néanmoins que France Télévisions ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble du service public de la télévision (France Médias Monde, TV5 Monde et Arte sont en-dehors de la holding). De plus, c'est en 2009 que France Télévisions a subi l'arrêt de la publicité après 20 heures, avant que la redevance ne disparaisse à son tour en application de la loi de finances rectificative du 16 août 2022. Aujourd'hui, France Télévisions, qui emploie près de 9 000 personnes, dispose d'un budget d'environ 3 milliards d'euros provenant à 80 % de concours publics, soit un montant de 2,53 milliards d'euros en 2024.

Le rapport de la Cour de septembre dernier me semble assez ambivalent et je souhaiterais à ce titre vous poser une première question. En effet, vous soulignez la situation financière critique de France Télévisions, en raison notamment d'un manque de capitaux propres à tel point que vous estimez que l'entreprise est « dans une situation non soutenable sans réformes structurelles majeures ». Mais, dans le même temps, vous insistez sur les réformes structurelles d'ores et déjà effectuées depuis votre précédent rapport et sur le fait que cette dégradation financière est en partie due aux décisions erratiques de l'autorité de tutelle qui a accordé des crédits, en a gelé, en a supprimé... De fait, pouvez-vous nous indiquer quelle est la part en quelque sorte de responsabilité de l'entreprise elle-même dans cette dégradation financière et peut-on en quelque sorte chiffrer ses erreurs ou est-ce dû à un amalgame de décisions qui ont toutes concouru à cette situation ?

Concernant Radio France, la Cour a publié un rapport public thématique « Radio France, les raisons d'une crise, les pistes d'une réforme » en 2015, rapport détaillé par la suite par une partie du rapport public annuel de février 2019 et par un rapport thématique d'octobre 2024 couvrant la période 2017 – 2024. Les rapports de la Cour sur Radio France sont globalement positifs puisque vous avez souligné un redressement de la gestion de l'entreprise, engagé depuis une dizaine d'années, qui a par ailleurs gagné des parts de marché alors même que l'audience globale des radios a décliné. Si le financement public de Radio France représente près de 84 % de ses ressources actuelles, l'entreprise souffre également d'une baisse de ses moyens et, souligne la Cour, d'un cadre social très avantageux et également très rigide, sans doute de nature à empêcher l'entreprise de procéder à certaines réformes. D'où ma seconde question : pouvez-vous nous éclairer sur les caractéristiques de ce cadre social ? En quoi est-il si rigide que cela ? À quelles réformes éventuelles s'oppose-t-il concrètement ?

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, à tour de rôle, à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(M. Nacer Meddah, Mme Christine de Mazières, Mme Jeanne-Marie Prost et Mme Gwénaëlle Suc prêtent serment.)

Je rappelle que je suis moi-même membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Monsieur le président, je vous laisse la parole.

M. Nacer Meddah. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, les entreprises de l'audiovisuel public font l'objet d'une surveillance soutenue, à travers un cadre de gouvernance particulièrement dense qui associe l'État et la Représentation nationale dans les conseils d'administration, et qui s'appuie sur un cahier des missions et des charges. À ce dispositif s'ajoutent le contrôle de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ainsi qu'un contrôle étroit de l'État, notamment via le contrôle général économique et financier, qui est amené à formuler un avis préalable sur de nombreux actes de gestion. Ces entreprises sont donc soumises à un contrôle global particulièrement rigoureux. La Cour effectue également des cycles réguliers de contrôle, en plus du contrôle annuel qu'elle mène sur l'exécution du budget consacré à l'audiovisuel public. Elle conduit ses enquêtes de manière indépendante, selon une procédure collégiale et contradictoire.

Les contrôles récents de Radio France et de France Télévisions s'inscrivent dans un cycle complet et approfondi consacré aux entreprises de l'audiovisuel public : France Médias Monde en 2024, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en 2021, Radio France en janvier 2024 et, tout récemment, France Télévisions, dont le rapport a été rendu public le 23 septembre dernier. Ces contrôles portent sur une séquence longue, marquée par des bouleversements majeurs : la fragmentation des audiences, un marché très concurrentiel, la montée en puissance du numérique et un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Les entreprises publiques occupent une place reconnue dans le paysage audiovisuel français. En 2024, la part d'audience de France Télévisions s'élevait à 29,8 %, contre 26,7 % pour TF1 et 12,8 % pour M6. La plateforme franceinfo.fr est devenue le premier site d'information en France. Radio France est également le leader du média radio, avec près de 15 millions d'auditeurs quotidiens. Pour conserver cette place, l'audiovisuel public doit relever le défi majeur de la transition numérique, qui implique des investissements massifs et une adaptation de l'offre, notamment de proximité. Ce défi est difficile à relever dans un contexte budgétaire fortement contraint et alors que les cadres de gestion des ressources humaines de ces entreprises freinent leur adaptation.

Le premier constat de la Cour porte sur la transition numérique. Cette transition est bien avancée mais elle doit être renforcée. Nos opérateurs publics ont engagé une stratégie numérique pour fidéliser leur public et en capter de nouveaux. Radio France a accéléré sa transition dès 2015. L'application Radio France, lancée en 2021, regroupe les flux des sept antennes et plus de 900 podcasts originaux. France Télévisions a misé sur la complémentarité entre offres linéaires et numériques, avec deux plateformes leaders, France.tv et franceinfo.fr, dont les audiences ont atteint des niveaux records avec la couverture des Jeux olympiques de Paris en 2024. La proximité avec les publics est une dimension forte de la mission de service public. Pour France Télévisions et Radio France, la convergence des médias et la construction d'une offre globale de proximité, reposant sur des couplages médias, constituent aujourd'hui un enjeu essentiel. Toutefois, si cette convergence est un succès dans le réseau ultramarin de France Télévisions, la stratégie multimédia de l'offre régionale apparaît moins avancée. La convergence

suppose d'accélérer le rapprochement de France 3 et France Bleu, dont les audiences ont baissé de près de 28 % depuis 2017. Par ailleurs, les entreprises ont renforcé leurs processus de production, professionnalisé leurs achats et consolidé leur contrôle interne.

Malgré ces efforts, la situation financière des entreprises est tendue, alors même que la transformation numérique nécessite des investissements importants. Depuis la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2023, le financement repose sur une fraction de la TVA. Or les trajectoires financières ont été profondément déstabilisées. Les contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 ont été suspendus et l'année 2024 a été successivement marquée par des gels puis des annulations de crédits. Cette volatilité de la dotation publique se conjugue à des recettes commerciales limitées et à des charges structurellement élevées : obligations éditoriales, cadres sociaux protecteurs, coût des plans de départs volontaires et investissements numériques indispensables... À cela s'ajoutent des projets immobiliers majeurs, comme la réhabilitation de la Maison de la Radio et le projet *Campus* de France Télévisions. France Télévisions se trouve donc aujourd'hui dans la situation la plus critique : ses capitaux propres sont, depuis 2021, inférieurs à la moitié de son capital social, ce qui imposera d'ici 2026 une recapitalisation ou une réduction du capital.

Pour garantir une offre audiovisuelle publique forte, il est indispensable de dégager des marges de manœuvre. À cet effet, les tutelles comme les entreprises doivent prendre des décisions structurantes sans délai. Il s'agit, et ce sera mon dernier point, de réviser les cadres de gestion des ressources humaines et de renforcer les synergies. Les accords collectifs actuels, conclus il y a plus de dix ans, ne sont plus adaptés. La masse salariale augmente – représentant 54 % des charges à Radio France et 23 % à France Télévisions –, alors que les effectifs stagnent ou diminuent. La rigidité structurelle des rémunérations freine les efforts : les parts modulables sont faibles, les salaires moyens élevés et les accords collectifs comportent de nombreuses dispositions plus avantageuses que le droit commun, générant des surcoûts significatifs. À France Télévisions, par exemple, 22 écarts à la convention collective représentent un surcoût théorique de près de 62 millions d'euros. Ces rigidités favorisent un recours croissant à l'emploi non permanent, notamment dans les réseaux régionaux. Le dialogue social, bien qu'apaisé, n'a pas permis d'engager les réformes structurelles nécessaires. La révision des accords collectifs est un préalable pour accroître la polyvalence, adapter les métiers et dégager les marges de manœuvre indispensables.

Il est indispensable de rationaliser les investissements et de renforcer les synergies. Une stratégie numérique commune, des achats mutualisés et des indicateurs partagés seraient des leviers de compétitivité. Le rapprochement des politiques de gestion du personnel et la mise en cohérence des réseaux France Bleu, devenu Ici, et France 3 doivent être accélérés. Pour mener ces réformes, les entreprises doivent disposer d'une trajectoire financière claire et stable, ainsi que d'un soutien fort des tutelles.

En conclusion, l'audiovisuel public s'est déjà fortement adapté mais fait face à un défi de modèle face au numérique et un défi de soutenabilité financière. La Cour estime que les tutelles et les entreprises doivent désormais prendre des décisions structurantes sans délai : réformer les cadres de gestion, renforcer les synergies, investir dans le numérique et sécuriser les trajectoires financières. Ces réformes sont indispensables pour garantir la pérennité du service public audiovisuel.

Voilà ce que je pouvais vous dire en introduction et nous nous tenons désormais à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur le président.

Tout d'abord, pouvez-vous nous indiquer ce qui relève de décisions de la tutelle qui n'auraient pas été prises ou qui ne l'auraient pas été suffisamment ? Vous avez évoqué la trajectoire financière, le cadre social et des décisions parfois contradictoires. La situation actuelle de Radio France et de France Télévisions dépend-elle d'erreurs stratégiques des dirigeants ou de décisions de la tutelle qui fragilisent leur trajectoire financière ?

Dans vos échanges avec les dirigeants de l'audiovisuel public, avez-vous eu le sentiment que la tutelle leur avait donné un blanc-seing pour réformer ce cadre social, de telles décisions ne pouvant sans doute être prises sans un aval politique, étant donné leur caractère potentiellement inflammable.

Enfin, une fusion ou une holding sont-elles aujourd'hui nécessaires, à votre sens, pour mettre en œuvre ses objectifs, y compris ceux de soutenabilité financière ?

M. Nacer Meddah. Il n'appartient pas à la Cour de se prononcer sur les évolutions statutaires de quelque entreprise que ce soit, à commencer par France Télévisions et Radio France ; cette décision vous revient, ainsi qu'au Gouvernement. Notre travail consiste à analyser la situation des entreprises de l'audiovisuel public sur la dernière décennie et à identifier les défis auxquels elles doivent faire face. Le constat, cependant, est clair : une révision du cadre social est nécessaire, tant pour Radio France que pour France Télévisions. Il appartient à l'État actionnaire, présent au sein des conseils d'administration, de jouer pleinement son rôle. Nous avons auditionné les tutelles financière et technique, qui doivent prendre ici leurs responsabilités.

Je l'ai dit, et le rapport l'a analysé, la situation financière de France Télévisions est critique sur le plan des capitaux propres. Une décision rapide doit être prise d'ici 2026 pour reconstituer les fonds propres de l'entreprise ; c'est une question très claire qui est posée à l'État actionnaire. Nous avons constaté que des rapprochements et des mutualisations pouvaient être réalisés rapidement. Pour accroître la polyvalence des métiers, il faut également revoir l'accord collectif ; c'est un préalable indispensable. Des chantiers ont été ouverts sur l'immobilier. Les rapprochements doivent être accentués, notamment à travers le réseau régional. Pour le reste, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur d'autres évolutions plus profondes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer, et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vous recommandez d'engager des rapprochements, des synergies et des convergences, mais vous considérez que le statu quo, la holding ou la fusion sont des options indifférentes pour atteindre ces objectifs ?

M. Nacer Meddah. Nous disons surtout que certaines actions peuvent et doivent être engagées rapidement ; d'autres évolutions ne relèvent pas de notre compétence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question pour éviter que, dans deux ans, en cas de holding ou de fusion, vous veniez nous dire que ce n'était pas la solution pertinente...

M. Nacer Meddah. Encore une fois, la Cour ne se prononce pas sur l'opportunité de constituer ou non une holding. Ce que nous disons, c'est que des décisions urgentes doivent être prises. L'État actionnaire a des responsabilités, les tutelles aussi et la Représentation nationale également au sein des conseils d'administration. La Cour exerce ses responsabilités de contrôle et nous avons tenté de montrer en quoi cette urgence appelle des décisions très claires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous expliquez que l'entreprise se trouve dans la situation financière la plus critique. Trois chiffres clés ont ému bon nombre de Français : un déficit de près de 81 millions d'euros, une trésorerie désormais négative de 4,4 millions d'euros et des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui, selon le code de commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise. Ma question est simple : estimez-vous que France Télévisions est aujourd'hui en situation de quasi-faillite ? La situation est-elle si grave ?

M. Nacer Meddah. À notre sens, il ne faut pas attendre l'échéance de 2026 pour reconstituer rapidement les fonds propres. Il appartient à l'État actionnaire de prendre des décisions rapides pour reconstituer un capital absolument indispensable pour faire face aux investissements nécessaires ; des économies sont également à réaliser. Comme je l'ai dit, le préalable est le cadre social ; les dirigeants ont pris des décisions cet été en dénonçant l'accord collectif en vue d'une renégociation. Mais oui, la situation est critique et peut devenir plus que délicate à partir de 2026 : il y a une véritable urgence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) publié en 2024, indique : « *La mission constate un déficit global de culture de l'efficiencia chez France Télévisions. Il n'y a pas d'équipe en charge de l'efficiencia. L'audit interne ne comprend que cinq personnes. Les gains de productivité ne sont pas pilotés. La planification opérationnelle n'est pas optimisée.* » Avez-vous eu le sentiment, lors de votre mission, que les questions financières n'étaient pas prioritaires pour la direction de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Non, pas du tout. La direction de France Télévisions est très consciente de la situation financière actuelle. Elle se tourne vers l'État actionnaire pour l'accompagner dans le redressement de la situation, mais elle a aussi sa propre part de responsabilité dans cette gestion. Le sujet du cadre social est central pour France Télévisions et des décisions ont dès à présent été prises. Les questions immobilières ont été traitées à bras-le-corps. Quant à la renégociation de l'accord collectif, elle prendra du temps car de nombreux statuts devront être revus et leur alignement nécessitera sans doute de longues discussions. Parallèlement, des investissements sont à réaliser et des pistes d'économie existent. Encore une fois, nous avons eu en face de nous une direction très consciente de la situation, tant du côté de France Télévisions que de Radio France, même si la situation de cette dernière est très différente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourtant, à la page 12 de votre rapport, vous indiquez que « *cette évolution inquiétante des capitaux propres a été peu débattue [...] par le conseil d'administration, malgré les alertes répétées du comité d'audit* ». Cela peut laisser penser qu'il n'y a pas eu autant de soin ni d'inquiétude de la part de la direction de France Télévisions sur ce sujet majeur.

M. Nacer Meddah. Depuis longtemps, le comité d'audit et le contrôle général économique et financier ont émis des alertes. Notre précédent rapport montrait déjà la nécessité de calibrer la trajectoire financière. Le comité d'audit a fait son rapport à de nombreuses reprises. Il appartient au conseil d'administration et aux tutelles de prendre conscience de la situation ; on n'arrive pas à une telle diminution des fonds propres du jour au lendemain. Le comité d'audit a vraiment joué son rôle, de manière régulière et répétée. Il appartient ensuite aux responsables, au sein du conseil d'administration, d'entendre ce que dit le comité d'audit et ce que dit la Cour des comptes dans ses rapports.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les dirigeants et le personnel de France Télévisions comme de Radio France ont-ils coopéré pleinement et en toute transparence avec vous ? N'y a-t-il eu ni entrave ni rétention d'information ?

M. Nacer Meddah. Je serai très clair sur ce point : la coopération a été totale, de la part de Radio France comme de France Télévisions ! Autrement, j'aurais été amené à intervenir pour délit d'entrave. Nous avons eu réponse à toutes nos questions et accès à tous les documents dont nous avons besoin. Il n'y a eu aucun frein. Lors des auditions, les dirigeants des deux entreprises ont d'ailleurs pleinement souscrit aux recommandations que nous avons formulées. La coopération et la transparence ont été totales. Aucune pièce que nous avons réclamée ne nous a été refusée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous affirmez que l'ajustement budgétaire s'effectue systématiquement par les programmes. Avez-vous comparé la structure des charges d'exploitation avec des groupes privés ? Comment expliquer que France Télévisions ne réalise que 20 % d'audience de plus que TF1, alors que son coût de grille est supérieur de 120 % ? En d'autres termes, France Télévisions investit-il trop dans ses programmes pour une audience qui, financièrement, ne semble pas le justifier ?

M. Nacer Meddah. Nous avons examiné cet aspect mais la comparaison trouve très vite ses limites en raison de la spécificité des missions de service public de France Télévisions, notamment sa mission de proximité en régions et en outre-mer, qui représente des charges d'exploitation extrêmement importantes. Nous nous sommes donc gardés de faire des comparaisons qui n'auraient pas été pertinentes. En revanche, nous avons cherché des pistes de réduction et, systématiquement, la question nous ramène à l'accord collectif. Le postulat de départ pour toute économie est la rigidité de l'organisation, de l'activité et des réseaux. Pour réduire les charges d'exploitation, il faut d'abord passer par une révision des dispositions de l'accord collectif ; c'est justement la raison pour laquelle nous développons beaucoup ce point dans nos deux rapports. Il faut commencer par là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Ernotte est présidente de France Télévisions depuis 2015. Comment expliquez-vous qu'elle n'ait dénoncé cet accord qu'en juillet dernier, sachant, je le précise, que les syndicats ont attaqué cette dénonciation en justice ? Pourquoi avoir attendu si longtemps ?

M. Nacer Meddah. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur le calendrier des décisions de gestion, qui relèvent de l'indépendance de l'entreprise et de la responsabilité de son conseil d'administration. Tout ce que je peux dire, et j'insiste lourdement là-dessus, c'est qu'il n'y aura pas de redressement de ces deux groupes publics sans une révision de leur cadre social. Ce qui importe, c'est que cette décision soit prise rapidement. Pour rechercher des synergies, de la polyvalence et des mutualisations, il faut d'abord se pencher sur le cadre statutaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant les erreurs stratégiques, on peut citer *Salto*, qui a entraîné une perte nette de 57,7 millions d'euros pour le groupe selon votre rapport, ou encore *France Info TV*, chaîne d'information en continu dont le coût revendiqué n'est estimé qu'à 28 millions d'euros, alors que de nombreux interlocuteurs estiment qu'une telle chaîne coûte au minimum entre 80 et 100 millions d'euros. Il y a aussi le coût non chiffré de *France TV Slash* ou encore le programme de fusion des chaînes France 3 et France Bleu, renommé *Ici*, dont le coût de marketing a peut-être été occulté. Pourriez-vous nous donner une idée du montant total de ces quatre principales erreurs stratégiques ?

M. Nacer Meddah. S'agissant de *Salto*, France Télévisions a suivi les orientations fixées par sa gouvernance dans un projet qui n'était pas le sien seul. L'échec de ce projet est presque un échec collectif qui résulte d'éléments exogènes à l'entreprise. La plateforme a été lancée en octobre 2020, en pleine crise sanitaire, ce qui a retardé son développement alors que les concurrents prenaient une avance considérable. De plus, le projet de fusion entre TF1 et M6, puis son abandon, a conduit à l'interruption définitive de *Salto*. Ce n'était donc pas un projet propre au groupe France Télévisions.

Nous n'avons pu estimer le coût global de ces programmes et rapprochements car les outils comptables font défaut. Il n'existe en effet pas de comptabilité par nature de dépenses qui permettrait un travail aussi fin ; sans une telle comptabilité, il est impossible d'établir ces coûts. C'est pourquoi nous insistons beaucoup dans notre rapport sur la nécessité de mettre en place très rapidement un cadre budgétaire et comptable par nature de dépenses. C'est absolument indispensable pour que ce travail approfondi puisse être mené.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un point essentiel. J'entends que vous soulignez devant nous l'absence de comptabilité par nature de dépenses, qui entrave vos travaux et empêche une visibilité totale sur les postes de dépenses de France Télévisions. Pourtant, Delphine Ernotte s'était engagée à mettre en place cette comptabilité analytique dès sa nomination en 2015. En 2020, lors de sa reconduction, elle a expliqué ne pas avoir eu le temps, mais elle s'y est de nouveau engagée. À l'issue de son deuxième mandat en 2025, la comptabilité analytique n'est toujours pas en place, ce qui n'a pas empêché l'Arcom de la renouveler. Comment expliquer cette défaillance sur un sujet aussi fondamental alors que le déficit de l'entreprise dépasse les 80 millions d'euros ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit, à savoir qu'il faut rapidement mettre en place ce cadre budgétaire et comptable. C'est une nécessité absolue pour le pilotage, la réalisation d'économies et la recherche de synergies.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi n'est-il pas mis en place ? Avez-vous des échanges avec les membres du conseil d'administration de ces entreprises ? Les membres du conseil d'administration auraient-ils pu imposer la mise en place de telles décisions ?

M. Nacer Meddah. Bien entendu, nous avons posé cette question mais il ne nous appartient pas d'y répondre. Nous mettons clairement en évidence qu'un tel cadre est indispensable au pilotage d'entreprises publiques. L'État actionnaire et les tutelles sont présents au sein des conseils d'administration, tout comme la Représentation nationale, je le rappelle. Il leur appartient de faire en sorte que ce cadre soit mis en place. Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui, c'est que nous aurions bien aimé pouvoir faire ces comparaisons de coûts mais que nous ne le pouvons pas car nous ne disposons pas des éléments. Pour l'avenir, c'est d'autant plus nécessaire que des économies et des évolutions sont indispensables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous aviez eu à exercer les missions du collège de l'Arcom et à vous prononcer sur la reconduction de la présidence de France Télévisions en 2025, auriez-vous, à leur place, renouvelé une présidence qui a fait défaut pour la troisième fois sur une obligation aussi fondamentale que la mise en place de la comptabilité analytique ?

M. Nacer Meddah. Je ne suis pas à leur place. Je suis magistrat, j'ai prêté serment et je me tiens à ma place : chacun à la sienne. Notre mission est d'éclairer, et quand il faut éclairer encore davantage, nous le faisons. Je le redis : il est d'une absolue nécessité de pouvoir disposer d'un cadre budgétaire et comptable adapté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate en tout cas que ce manque de comptabilité analytique nous empêche de connaître le coût véritable de *France Info TV*, de *France TV Slash* ou l'affectation des coûts par chaîne. Selon vous, s'agit-il d'une insuffisance, d'une négligence ou bien y a-t-il une volonté de masquer certains coûts liés à des lignes éditoriales marquées ?

M. Nacer Meddah. Je pense que l'on peut mettre en place ces outils très rapidement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La rénovation de la Maison de la Radio, le chantier de tous les dérapages financiers, devait durer six ans mais il en a duré quatorze. Évalué initialement à 355 millions d'euros en 2008, il s'est achevé en 2023 avec un coût final de 493 millions d'euros, soit un dérapage de 40 %. L'association « Contribuables Associés » parle même d'un coût final de plus de 700 millions d'euros en incluant les frais de relogement des salariés. Confirmez-vous ce chiffre ? Pourquoi en avoir minoré le coût ? Et comment expliquez-vous que, pour un chantier comme celui de Notre-Dame de Paris, on puisse respecter les délais et les budgets, mais que pour la Maison de la Radio, le contribuable finisse par payer le double de la facture ?

M. Nacer Meddah. Dans notre rapport, le chiffre que nous retenons est de 493 millions d'euros. Vous le retrouverez en page 115. Le comité d'audit s'était d'ailleurs penché sur cette situation. Il y a eu effectivement des dérives substantielles en termes de délais et de coûts ; des mesures ont alors été prises pour stabiliser le projet. À périmètre constant, le coût se montait à 450 millions d'euros à l'été 2018 et il s'est établi en dessous de 458 millions en fin d'opération. Ce sont des montants extrêmement importants. Nous avons pu constater que tout cela s'est fait sans contrôle réel au début. Or, ce type de projet doit faire l'objet d'un contrôle durant toute sa phase de réalisation, de son estimation initiale à son achèvement.

Mme Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire, cheffe de file des rapporteurs sur les deux rapports et ancienne responsable du secteur communication à la troisième chambre. Le dérapage a été très important durant les premières années du chantier mais, à partir de 2017, le projet a été mis sous contrôle avec la désignation d'un expert extrêmement compétent. Le chantier a été complètement repris en main avec des procédures de pilotage très professionnalisées. À partir de 2017-2018, l'ensemble des coûts a ainsi été totalement maîtrisé et le chantier a bien été tenu. Fort de cette expérience, le comité d'audit de l'établissement public a été présidé par ce même expert pour le chantier de Notre-Dame, et ce dès le début. Le savoir-faire en matière de professionnalisation et de conduite de chantier a été très bien exploité, ce qui est l'un des points positifs que nous avons pu souligner dans la conduite du chantier de Notre-Dame.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous expliquez donc que si l'établissement public de Notre-Dame de Paris a mené son chantier dans les délais et le budget, c'est parce qu'il a tiré les leçons des erreurs de Radio France ? Je voudrais être sûr d'avoir bien compris, car c'est exactement mon analyse.

M. Nacer Meddah. Si l'on ne met pas en place une structure de pilotage *ad hoc* et dédiée, on n'a aucune garantie contre les dérives de dépenses. Une prise de conscience a eu lieu à partir de 2018. C'est un retour d'expérience qui vaut pour tous les grands chantiers immobiliers à venir dans le secteur culturel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre rapport précise : « *S'agissant des journalistes ou animateurs salariés qui participent à des émissions diffusées sur France Télévisions mais produites en externe [...], ils figurent comme apport en industrie dans le contrat avec la société de production et ne sont pas rémunérés par celle-ci, mais par France*

Télévisions, de sorte à éviter le cumul de rémunération. » Existe-t-il encore à France Télévisions des animateurs percevant une double rémunération, l'une comme salariés de France Télévisions, l'autre comme animateurs pour leur société de production, elle-même payée par l'argent du contribuable ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux vous répondre de manière exhaustive car nous avons travaillé par échantillons ; il en ressort que, sur toutes les situations que nous avons examinées, une seule posait problème. En cours d'instruction, et sans attendre la sortie du rapport définitif, cette situation a d'ailleurs été corrigée par l'entreprise. Il s'agissait d'un cas susceptible d'être porteur d'un conflit d'intérêts ou de correspondre à la situation que vous décrivez. Sur tous les autres cas de l'échantillon que nous avons regardé, nous n'avons pas trouvé d'anomalie particulière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous donner le nom de la personne concernée par cette situation particulière ?

M. Nacer Meddah. Nous anonymisons tous nos rapports ; il ne nous appartient pas de donner des noms. Vous pouvez cependant demander à la direction de l'entreprise. De plus, je le répète, cette situation a été réglée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que nous auditionnerons les présidences de France Télévisions et de Radio France prochainement et que nous pourrons leur poser la question directement.

M. Nacer Meddah. J'ajoute que nous nous sommes par ailleurs assurés que la situation avait bel et bien été réglée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pouvez-vous nous confirmer que M. Delahousse ou Mme Salamé ne figurent pas dans ces cas de double rémunération, à la fois en tant que salariés de France Télévisions et en tant qu'animateurs rémunérés par leur société de production ?

M. Nacer Meddah. Je le répète, nos rapports sont anonymisés ; nous ne sommes pas là pour jeter des noms en pâture. Sur les échantillons importants que nous avons examinés de manière extrêmement minutieuse, une seule situation posait problème et, j'insiste, elle a été corrigée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous insistez sur le terme « *échantillon* ». Cela signifie-t-il que vous ne vous êtes pas intéressés à l'ensemble des potentiels animateurs-producteurs de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Je rappelle qu'il existe un comité des rémunérations et des instances de contrôle interne à l'entreprise visant à s'assurer de la régularité des situations personnelles. Examiner toutes les situations individuelles représenterait un travail colossal. En revanche, nous avons regardé de manière très précise, comme nous le faisons systématiquement, toutes les rémunérations les plus élevées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre échantillon couvre-t-il chaque chaîne ? Avez-vous, par exemple, vérifié la situation des directeurs des programmes ou des antennes de chaque chaîne ?

M. Nacer Meddah. Nous faisons en sorte que l'échantillon soit le plus représentatif possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Passons aux dépenses symboliques qui ont pu écoeurer nombre de Français. Vous évoquez à la page 75 de votre rapport de « *nombreuses dérogations au plafond de remboursement des nuitées d'hôtel dont certaines paraissent pouvoir être évitées* ». Pouvez-vous nous confirmer si le plafond des nuitées d'hôtel chez France Télévisions se situe autour de 300 ou 350 euros par nuit ?

M. Nacer Meddah. Je n'ai pas ce chiffre. En revanche, nous avons porté ce point à la connaissance de la direction de France Télévisions durant l'instruction. L'entreprise a reconnu qu'il était nécessaire de revenir au droit commun et de corriger ce qui pouvait apparaître comme des avantages généreux. Sur ce point particulier du coût des nuitées, je ne peux pas vous répondre.

Mme Gwénaëlle Suc, conseillère référendaire, rapporteure sur le rapport portant sur France Télévisions, actuelle responsable du secteur communication à la troisième chambre. Nous avons regardé en particulier les frais de déplacement associés à de grands événements, comme certains tournois sportifs. Nous avons constaté que des réservations faites au dernier moment engendraient des nuitées qui auraient pu être moins élevées ; ces surcoûts étaient alors très directement liés à un manque d'anticipation de l'entreprise à l'égard d'événements pourtant récurrents.

M. Nacer Meddah. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs qualifié ces dépenses d'évitables dans la mesure où elles peuvent l'être moyennant une gestion par anticipation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre d'une commission d'enquête, vos réponses doivent être précises. Ne plus avoir le chiffre en tête n'est pas la même chose que de ne pas avoir eu communication de ce plafond. Je rappelle que vous êtes sous serment. Vous pouvez nous communiquer ces réponses par écrit.

M. Nacer Meddah. Nous vous fournirons par écrit les éléments précis, notamment sur les dépenses que nous avons qualifiées d'évitables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2023, lors du Festival de Cannes, la présidente de France Télévisions aurait passé dix nuits dans des suites à l'hôtel *Majestic* à hauteur de 1 700 euros la nuit. De telles dépenses étaient-elles évitables et conformes aux règles de l'entreprise ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Expliquez-nous comment vous contrôlez les dépenses et les frais de représentation des dirigeants de France Télévisions.

M. Nacer Meddah. La réponse qui nous a été fournie est que les frais d'hébergement des quatre dirigeants visés avaient été financés non pas sur fonds publics mais par un groupe privé. Il ne nous appartient pas de nous prononcer davantage, dans la mesure où une procédure judiciaire est en cours sur ce sujet plus général. Je rappelle également qu'il existe également des dispositifs de contrôle interne à l'entreprise pour ce type de dépenses. On se garde toujours d'interférer dans une procédure judiciaire en cours.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyez très précis : vous nous dites que les frais de déplacement des quatre dirigeants de France Télévisions au festival mentionné par le rapporteur auraient été financés par un groupe privé ?

M. Nacer Meddah. C'est la réponse qui nous a été faite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour préciser, y a-t-il eu un échange ou une contrepartie de la part de ce groupe privé ? S'agit-il, comme on peut l'imaginer, d'une société de production ayant des contrats avec France Télévisions, par exemple la société *Together* de Monsieur Renaud Le Van Kim ? Quelle était la nature de cette offre faite aux dirigeants de France Télévisions ? En savez-vous plus sur ce sujet ?

M. Nacer Meddah. Je ne peux vous en dire davantage. Nous n'interférons pas dans des procédures d'une autre nature ; encore une fois, une procédure judiciaire est en cours, et il ne nous appartient pas d'être en relation avec des groupes privés. Vous comprenez que nous avons déjà suffisamment à faire au vu de la situation financière des deux groupes publics. Sur ces affaires, nous avons posé la question et avons pris acte de la réponse qui nous a été fournie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aujourd'hui, vous nous expliquez que les suites d'hôtel occupées par Mme Ernotte et certains cadres dirigeants, pour un coût de 1 700 euros la nuit, ont été financées par des entreprises privées. Mais vous n'êtes pas aujourd'hui en mesure de nous dire quelle entreprise a assuré ce financement ; c'est une question que je poserai la semaine prochaine à Mme Ernotte. Avez-vous des informations complémentaires à nous fournir à ce sujet ?

M. Nacer Meddah. J'insiste une nouvelle fois sur ce point : nous n'interférons pas dans une procédure judiciaire. Une procédure a été engagée ; nous avons posé la question et une réponse nous a été apportée. Il ne nous appartient ni de la vérifier, ni de la contrôler car cette procédure en cours ne relève pas de notre champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La procédure était donc en cours pendant que vous meniez votre rapport. Que ce soit bien clair pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la lecture de votre rapport, je constate qu'en 2020, année marquée par la crise du covid-19, alors que la France était à l'arrêt et les déplacements professionnels impossibles, France Télévisions a dépensé 1,5 million d'euros en frais de réception et de représentation. À titre de comparaison, ce montant est trois fois supérieur à celui des deux années suivantes, pourtant moins soumises aux contraintes de confinement. Comment expliquez-vous une telle gabegie en pleine période de confinement ?

M. Nacer Meddah. Nous vous apporterons des éléments de réponse par écrit. Vous comprenez bien que nous avons mis l'accent sur des sujets qui sont extrêmement urgents à traiter pour ces deux entreprises et auxquels les responsables, les tutelles et la représentation au sein du conseil d'administration doivent apporter des réponses. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le rapporteur : la situation financière du groupe France Télévisions, les sujets relatifs aux accords collectifs sur lesquels il faut évoluer très rapidement pour engager des économies, ainsi que tous les éléments de dépenses liées à des frais divers et variés. En tout cas, nous prenons vos questions et y apporterons bien entendu une réponse écrite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris par votre rapport que les salariés de Radio France bénéficiaient en moyenne de douze semaines de congés payés et les journalistes de quatorze. Pour France Télévisions, le salaire moyen des 9 000 salariés s'élève à 72 000 euros, ce qui les place parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Selon vous, ces deux chiffres sont-ils cohérents avec la nature des missions effectuées ?

M. Nacer Meddah. Je l'ai indiqué dans mes propos introductifs : nous avons qualifié la situation d'« *avantageuse* » et de « *génereuse* ». Un certain nombre de statuts doivent à l'évidence être revus. Certains avantages pèsent aujourd'hui énormément sur les comptes de ces deux entreprises. Il sera nécessaire (et nous revenons toujours à ce point) de renégocier les

accords collectifs et de revoir ces avantages qui, octroyés en d'autres temps, pouvaient alors se justifier et qui ont permis des évolutions, comme le passage à l'entreprise unique. Un premier cadre social a été mis en place pour permettre ces évolutions. Aujourd'hui, comme vous le dites fort bien, les temps ont changé. Dans un univers extrêmement concurrentiel qui suppose de dégager des économies, celles-ci doivent aussi être trouvées sur l'ensemble de la gestion des ressources humaines et sur la masse salariale. Peut-être qu'un certain nombre d'avantages qui avaient sans doute tout leur sens à l'époque méritent-ils aujourd'hui d'être reconsidérés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la page 81 de votre rapport, vous écrivez que *« certains niveaux de salaire chez France Télévisions étonnent au regard de la disponibilité des personnes concernées dans l'entreprise et de leurs charges de travail rapportées aux fonctions et aux obligations qui en découlent »*. Si je vous lis bien, vous suspectez d'éventuels emplois fictifs ; dans ce cas, certains postes ou fonctions ont-ils particulièrement retenu votre attention ?

M. Nacer Meddah. Nous n'avons aucune suspicion particulière ni ne faisons de procès d'intention. Cependant, au vu du niveau de certaines rémunérations, il est effectivement important que celles-ci correspondent à une réalité. Cela rejoint la nécessité de renforcer les dispositifs de suivi des dépenses et de disposer d'éléments de comptabilité analytique et d'appréciation des travaux qui font défaut. Quand les postes de dépenses sont élevés, il faut pouvoir s'assurer de manière très complète que cela correspond à une réalité pleine et entière de service. Nous ne disons pas qu'il existe des emplois fictifs au sein de ces entreprises. Nous disons seulement que certains niveaux de rémunération sont élevés et qu'il faudrait pouvoir apprécier de manière sûre, certaine et complète que les travaux effectués sont bien proportionnels à la rémunération ainsi perçue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un cas commenté dans la presse a interpellé mon attention : celui de M. Arnaud Ngatcha, directeur des opérations spéciales de l'information et des antennes de France Télévisions et également adjoint de Mme Hidalgo à la mairie de Paris. Il dispose d'une assistante qui, selon les informations qui ont été communiquées, serait rémunérée plus de 100 000 euros par an par France Télévisions. Il n'apparaît d'ailleurs pas dans les organigrammes officiels ; en tant que rapporteur, j'ai demandé à France Télévisions de me communiquer l'intégralité de ses organigrammes. De lourdes suspicions d'emploi fictif pèsent sur cette personne. Avez-vous pu enquêter sur son rôle et l'effectivité de ses missions ?

M. Nacer Meddah. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque des situations anormales ont été identifiées en cours d'instruction, le groupe France Télévisions a fait preuve d'un réel esprit coopératif et a immédiatement fait le nécessaire pour les corriger. De plus, le comité des rémunérations dispose de tous les éléments d'appréciation pour s'assurer que les niveaux de rémunération correspondent à une réalité de mission et de responsabilité. Lorsque nous avons constaté une situation irrégulière, elle a été corrigée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La présidente de France Télévisions et celle de Radio France ont-elles bénéficié de primes de performance ? Si oui, à combien se sont-elles élevées ?

M. Nacer Meddah. Nous allons vérifier ce détail et nous vous adresserons les éléments dont nous disposons. Il y a eu une prime, c'est sûr, mais je préfère ne pas m'avancer, révéler le montant et vous le communiquer ultérieurement par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Portez-vous une attention particulière aux salariés qui ont par ailleurs des mandats politiques ? Lorsque la Cour des comptes contrôle des entreprises publiques, elle a une attention particulière pour ces salariés. Si ce n'est pas le cas, pensez-vous qu'elle devrait en avoir une, étant entendu que ces responsables politiques doivent déposer des déclarations à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ?

M. Nacer Meddah. D'autres instances se penchent sur ces questions comme vous venez de le dire. Par ailleurs, au sein de ces entreprises publiques, une charte de déontologie et des comités d'éthique sont amenés à examiner ces situations. Il ne nous appartient pas de faire ces rapprochements. En revanche, nous regardons comment fonctionnent les structures de déontologie internes à ces entreprises mais il ne nous appartient pas de vérifier s'il existe une activité politique parallèle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre question assez importante à mon sens : pourquoi avoir décidé de publier le rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions juste après la décision de reconduction de Mme Ernotte en 2025 ?

M. Nacer Meddah. Je vais être très précis pour que vous compreniez nos procédures, comment on travaille. Tout d'abord, nous menons nos travaux de manière indépendante, selon une procédure collégiale et contradictoire, avec un premier puis un second délibéré. Dans le cas de France Télévisions, les observations provisoires ont été délibérées par la troisième chambre le 19 mai 2025, soit après la décision de l'Arcom du 14 mai de reconduire Mme Ernotte à la présidence. Nous étions donc encore en instruction, nous n'avions pas engagé la procédure de contradiction et ces observations n'étaient pas finalisées. En revanche, l'équipe de rapporteurs avait rencontré l'Arcom dans le cadre de cette instruction, ce qui fait évidemment partie de son travail.

L'entretien de fin de contrôle avec la présidence de France Télévisions a eu lieu le 6 mai ; le dépôt du rapport d'instruction a eu lieu le 7 mai. L'entretien de fin de contrôle avec la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) s'est tenu quant à elle le 12 mai. Le 14 mai, l'Arcom a pris sa décision de nommer Mme Ernotte. Le contre-rapport écrit, selon notre procédure interne, date pour sa part du 16 mai 2025. Le délibéré sur le rapport d'instruction, qui était encore un rapport provisoire, a eu lieu le 19 mai. Le rapport provisoire a été envoyé le 27 mai, et nous avons reçu les réponses le 25 juin 2025. Ensuite, nous avons analysé toutes les réponses et procédé aux auditions. Le rapport d'analyse des réponses, qui conduit à notre rapport définitif, est intervenu le 10 juillet 2025. Les observations définitives ont été envoyées le 16 juillet, date à partir de laquelle s'exerce le droit de réponse pour les entités contrôlées. La publication du rapport est enfin intervenue le 24 septembre. Vous voyez bien que nous étions encore plongés dans la procédure provisoire quand le mandat de Mme Ernotte a été renouvelé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aux prémices de vos travaux, et je rappelle que vous vous exprimez sous serment, était-il prévu que le pré-rapport soit envoyé avant la décision de reconduction de la présidente de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Pas du tout. Comme je vous l'ai indiqué, nous sommes indépendants pour établir notre programmation et contrôler tout un cycle d'entreprises publiques. Nous avons déjà contrôlé France Médias Monde, l'INA et Radio France. Au total, dans la section du secteur de la communication, nous sommes moins d'une vingtaine de personnes. Nous sommes donc obligés de phaser notre programmation longtemps à l'avance et sans tenir compte d'autres calendriers existants. Nous avons décidé d'enchaîner, après Radio France, avec France Télévisions. Tout cela s'est inscrit dans le cadre totalement régulier de nos procédures internes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes, mais ne considérez-vous pas qu'il serait quand même peut-être plus pertinent, pour les personnes chargées de ces renouvellements et nominations, de disposer, parmi leurs éléments d'appréciation, des rapports de la Cour des comptes, même si votre travail est indépendant ? En effet, dans le projet de loi portant réforme de l'audiovisuel public, il est prévu que les commissions

parlementaires puissent donner leur avis sur les nominations des dirigeants. On peut donc imaginer qu'avoir les rapports de la Cour des comptes avant de donner un avis ou de nommer peut éclairer les choix et le débat. La Cour des comptes n'est pas une chambre isolée mais participe au débat public et ses rapports servent à l'éclairer. Comment percevez-vous ces enjeux de calendrier ?

M. Nacer Meddah. Je vous répète que nous sommes une juridiction indépendante, avec nos propres procédures, et nous gérons nos travaux en fonction de nos moyens. Nous ne travaillons pas sur commande de l'Arcom ; nous ne sommes pas là pour l'aider ou l'éclairer sur des décisions qui relèvent de son champ de compétences. Chacun doit rester dans son champ de compétences. De plus, notre rapport venait après un cycle de dix ans, il fallait l'organiser. Notre calendrier de programmation n'est pas calé sur les dates de renouvellement des différents dirigeants d'entreprises ou d'organismes que nous contrôlons ; autrement, ce serait absolument ingérable, et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable. Chacun doit rester dans sa mission et ses prérogatives. Les nôtres sont d'éclairer la Représentation nationale et, à travers elle, nos concitoyens, ainsi que ceux qui prennent des décisions, sur la situation des entreprises qui relèvent de notre champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question parce que la Cour des comptes a lancé de grandes initiatives de consultation citoyenne, en souhaitant que ses travaux participent pleinement au débat public. Les nominations sont toujours des moments importants et les Français s'intéressent à ces questions.

M. Nacer Meddah. Vous savez que nous travaillons aussi pour le compte du Parlement ; nous sommes au service du Gouvernement et du Parlement. Si les assemblées parlementaires ont besoin d'un rapport particulier pour les éclairer sur des évolutions en cours, elles peuvent nous saisir. Vous connaissez l'article 58, alinéa 2, de la Constitution : nous pouvons travailler à l'initiative des parlementaires, et nous le faisons. Mais en l'occurrence, ce rapport n'a pas été réalisé à l'initiative du Parlement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, permettez-moi de vous contredire. Il y a quelques mois, en 2023, lors du vote de la loi sur l'immigration, Pierre Moscovici avait décidé de reporter après le vote de la loi le rapport de la Cour sur l'immigration irrégulière. Le 9 avril 2024, il avait justifié sa décision en déclarant, je le cite : *« Ceux qui ont formulé des reproches sur cette loi en auraient formulé des dix fois plus grands suite à la connaissance de ce rapport »*, reconnaissant de facto l'importance d'un tel rapport pour éclairer la Représentation nationale. Permettez-nous donc d'avoir des doutes sur l'existence d'un éventuel agenda politique de la Cour des comptes dans la mesure où Pierre Moscovici lui-même a reconnu un décalage de publication d'un rapport pour de strictes raisons politiques.

M. Nacer Meddah. Je viens de vous apporter les éléments de réponse sur notre calendrier de travail. Vous comprenez bien que c'était impossible. Je peux vous redonner les dates si vous le voulez. Lorsque l'Arcom a examiné la candidature de Mme Ernotte, nous n'en étions qu'au stade de l'instruction provisoire. Je ne répondrai devant votre commission qu'aux questions portant sur ces deux rapports. C'est très clair : il ne pouvait y avoir de retard ou de différé. La procédure était en cours ; nous n'en étions qu'au rapport provisoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, avec toute la gravité que le moment impose, il se trouve que j'ai été destinataire d'informations qui me laissent penser l'inverse. M. Tardieu, que vous connaissez probablement et qui est secrétaire général du groupe France Télévisions, aurait – je parle au conditionnel – envoyé à deux d'entre vous ici présents un courriel sollicitant le report de la date de votre pré-rapport, non plus en mars 2025

comme vous l'indiquez, mais après la reconduction de la présidente de France Télévisions. Selon lui, un envoi avant cette échéance risquait de « *modifier les termes du débat* » et aurait pu « *créer une forme d'insécurité* » et « *heurter la sincérité de cette compétition* ». Ma question est la suivante, et je rappelle que vous avez prêté serment : pouvez-vous me confirmer sous serment si vous avez été sollicité ou non par la direction de France Télévisions pour décaler la remise du rapport ?

M. Nacer Meddah. Je peux vous indiquer que nous sommes une juridiction indépendante. Nous avons la maîtrise pleine et entière de nos procédures. Je vous ai donné les dates précises des différentes étapes de nos procédures internes, qui sont collégiales et contradictoires, et dont nous avons la pleine et entière maîtrise. Nous décidons de manière indépendante. Je vous ai donné toutes les étapes qui ont été respectées dans le cadre d'un contrôle très important. S'agissant de l'instruction par rapport au renouvellement du mandat de Mme Ernotte, nous en étions à la phase provisoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous affirmez-vous solennellement, après avoir prêté serment, que vous n'avez reçu aucun courriel, ni du secrétaire général, ni de la direction de France Télévisions, vous conseillant ou vous enjoignant de décaler la publication de votre rapport ou de votre pré-rapport ?

M. Nacer Meddah. J'ai déjà prêté serment comme magistrat pour conduire mes missions en totale indépendance ; je redis qu'en outre, tout est collégial et contradictoire. Tout a été conduit de manière indépendante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que si le rapporteur veut apporter à notre commission des éléments précis, c'est-à-dire la date d'envoi du courriel et les personnes destinataires, il peut le faire. On ne peut pas procéder ainsi par suspicion ! Vous avez posé vos questions et le président y a répondu très clairement. Si vous avez, monsieur le rapporteur, des éléments précis à communiquer sur lesquels vous souhaitez que la Cour des comptes puisse répondre, il faut être précis, puisque le président a évoqué un calendrier qui était, lui, très précis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai obtenu mes réponses. C'est un point sensible pour moi. En tant que rapporteur et même en tant que citoyen, je m'étonne tout de même de la publication d'un rapport de la Cour des comptes quelques jours seulement après la reconduction pour un troisième mandat.

M. Nacer Meddah. Ce n'est pas une publication.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous ai entendu, mais en aucun cas les conclusions n'ont été prises en compte par l'Arcom pour prendre sa décision de renouvellement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes d'accord que la publication date de fin septembre ?

M. Nacer Meddah. Oui, fin septembre ! Le rapport provisoire est confidentiel. Dans la notification que j'adresse à ceux qui le reçoivent, il est stipulé qu'ils ne peuvent diffuser des éléments qui concernent une procédure en cours. Seul le rapport définitif fait foi, après l'examen dans le cadre d'une procédure collégiale et contradictoire. Vous voyez bien que la reconduction de Mme Ernotte s'est faite alors que nous étions dans la phase provisoire. Je vous ai donné des dates extrêmement précises que nous pourrons vous adresser par écrit. Nos procédures ont été scrupuleusement suivies. Tout est collégial. C'est le rapport définitif qui compte et qui fait foi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans jeter la suspicion sur le rapport, il faut peut-être que vous compreniez que le télescopage des calendriers peut entraîner certaines interrogations chez certains. Le calendrier de renouvellement de la présidente-directrice générale en même temps que la publication d'un rapport de la Cour des comptes, même sans simultanéité immédiate, peut interroger. Ce n'est pas pour jeter la suspicion sur les conditions de nomination ou sur vos travaux, mais ce télescopage de calendriers peut entraîner des questions de la part des Français et des députés que nous sommes. Même si vous êtes totalement indépendants, ne serait-il quand même pas préférable que les calendriers soient détachés de procédures de nomination dont on sait qu'elles sont particulièrement complexes et peuvent donner lieu à des critiques ?

M. Nacer Meddah. J'entends bien, mais je réaffirme notre totale indépendance. J'ajoute qu'on pourrait nous faire le reproche inverse si nous nous calions systématiquement sur les calendriers de renouvellement ! De plus, comme vous l'avez lu, le rapport appelle des décisions urgentes. Je ne vois pas comment nous pourrions gérer cela autrement. Ce serait porter atteinte à ce qui est fondamental pour notre juridiction. Nous sommes une institution constitutionnellement reconnue et son indépendance serait remise en cause si nous devions renoncer à notre initiative en matière de programmation, à notre caractère collégial et à nos procédures contradictoires. Si nous étions assujettis à tous les calendriers de nominations, nous n'aurions plus de programmation indépendante.

Mme Ernotte a été reconduite le 14 mai, et je vous ai détaillé tout le déroulé de notre procédure. Nous étions en instruction provisoire. J'ai du mal à entendre la notion de télescopage, voire de suspicion. Notre procédure aboutit au rapport définitif, et il a été publié le 24 septembre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez avec nous que voir un rapport de la Cour des comptes particulièrement vif, décrivant une situation critique quelques mois après le renouvellement de sa dirigeante, puisse poser question. Non pas que la publication de votre rapport aurait dû entraîner une non-reconduction de Mme Ernotte, ce n'est pas mon propos, mais pour l'opinion publique et la Représentation nationale, un rapport aussi essentiel sur un acteur majeur de notre pays, quelques semaines après le renouvellement de sa dirigeante, peut interroger. Non pas sur des connivences mais sur le calendrier ! Je maintiens que même si vous êtes totalement indépendants, on peut imaginer des calendriers qui tiennent compte des renouvellements. Ce rapport, il y a six mois ou un an, aurait sans doute permis au législateur de prendre des décisions en connaissance de cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous insistez à juste titre sur votre indépendance mais je ne vous ai pas entendu répondre. Je vous repose donc la question : avez-vous reçu le moindre courriel ou courrier du secrétariat général ou de la direction de France Télévisions vous conseillant ou vous enjoignant de décaler le pré-rapport ou le rapport final que vous étiez en train d'établir ?

M. Nacer Meddah. Je le répète, notre procédure est collégiale et contradictoire. Ce qui compte au final, c'est le rapport définitif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est simple et appelle une réponse simple, monsieur le président de chambre, je vous en conjure. Avez-vous reçu un courriel ou un courrier du secrétariat général, de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions vous conseillant ou vous demandant de décaler le pré-rapport ou le rapport final ? Oui ou non ?

M. Nacer Meddah. Nous n'avons rien décalé. Je vous ai dit que notre procédure a été suivie. Il n'y a pas eu de décalage de notre procédure, je vous en ai donné le détail. Nous n'avons rien décalé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends, et je pense ne pas trahir vos propos, que vous ne m'avez pas répondu à la question : avez-vous reçu ou non un courriel ou un courrier vous demandant de décaler la publication ? Vous n'avez pas répondu.

M. Nacer Meddah. Je vous redis que nous n'avons rien décalé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le rapporteur souhaite vous poser une question précise par écrit en vous communiquant une date de courriel dont il aurait eu connaissance et les destinataires précis de ce mail, il peut le faire. Vous serez tenu de lui répondre. Puisque le rapporteur ne précise pas devant cette commission la date de cet éventuel courriel, ni ses destinataires, admettez, monsieur le rapporteur, qu'il est compliqué pour le président de vous donner une réponse précise. Soit vous donnez la date et les destinataires de cet e-mail, soit vous posez une autre question et la Cour vous répondra.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument. Le 13 mars 2025, dans un communiqué de presse, France Télévisions annonçait que « *depuis 2017, les comptes sont à l'équilibre* ». Pourtant, à la lecture de votre rapport, le résultat d'exploitation du groupe est négatif depuis 2020 et le résultat net l'a également été en 2018, 2020 et 2021. On apprend aussi que France Télévisions aurait accumulé 80 millions d'euros de déficit entre 2017 et 2024. Quand je vois la différence entre les communiqués de presse de France Télévisions qui se félicitent de comptes à l'équilibre et votre rapport qui indique un déficit de 80 millions d'euros, estimez-vous que les comptes ont été publiés de la façon la plus sincère possible ?

M. Nacer Meddah. Sur la situation financière, nous sommes très clairs et très précis : elle est critique, s'est encore aggravée et appelle une réaction rapide avant la crise de 2026. Tous les éléments relatifs à la situation financière ont fait l'objet d'une alerte régulière et systématique du comité d'audit. La direction n'est pas seule à décider ; il y a un conseil d'administration auquel participent les tutelles et la représentation nationale. Nous le redisons dans le rapport et nous souhaitons faire œuvre utile. C'est pourquoi nous ne nous en tenons pas aux constats : nous affirmons qu'il faut agir sans délai, ce qui passera par la renégociation de l'accord collectif et l'exploration de toutes les pistes de mutualisation et de synergie, comme le rapprochement des réseaux. Je ne me prononcerai pas sur la communication propre à la direction de l'entreprise ; c'est à elle qu'il faut poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que, dans les conclusions de votre rapport, vous assumez de contredire les communications officielles de la direction de France Télévisions, qui se félicitait de comptes à l'équilibre. C'est une question que je poserai la semaine prochaine à Mme Ernotte, mais je m'étonne de ce décalage abyssal de plusieurs dizaines de millions d'euros. Pour moi, cela reste une question en suspens. Effectivement, ce n'est pas à vous de m'expliquer la communication de France Télévisions mais je note votre réponse et votre désaccord sur le sujet.

M. Nacer Meddah. Il faut également regarder sur quoi porte cette communication. S'agit-il du résultat d'exploitation ou d'autre chose ? Il faut vraiment comparer ce qui est comparable. En tout cas, nous sommes très clairs sur la situation financière. Nous avons même dit qu'il fallait mettre en place les cadres budgétaires et comptables qui manquent pour réaliser des économies. Mais je n'ai pas la communication de la direction et ce n'est pas à moi de me faire son porte-parole. Je me demande si cela ne portait pas plutôt sur le résultat d'exploitation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je cite très exactement le communiqué de presse publié le 13 mars 2025. Il annonce que, depuis 2017, « *les comptes sont à l'équilibre* ». Ce ne sont pas les comptes d'exploitation, ce sont les comptes. À l'aune de ce communiqué de presse, avez-vous des doutes sur la sincérité des comptes publiés par la direction de France Télévisions ?

M. Nacer Meddah. Sur la situation financière réelle, je pense que vous pouvez nous faire crédit : nous sommes très clairs, très précis. Cette situation est critique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Estimez-vous avoir eu le temps et les moyens nécessaires pour auditer complètement l'ensemble des comptes ? Nous conseillez-vous, en tant que commission d'enquête, de nous intéresser à des sujets que vous n'auriez pas eu le temps d'explorer suffisamment ?

M. Nacer Meddah. Nous avons fait une radiographie exhaustive, ou du moins très complète. Sur les points cruciaux, nous apportons à la Représentation nationale et à nos concitoyens des éléments d'appréciation pour éclairer les décisions à venir. On voit bien que des évolutions s'imposent dans un marché en grand bouleversement. Il faut agir vite. Notre travail est relativement complet, même s'il aurait pu l'être encore plus si nous avions disposé de davantage de moyens. Nous assurerons un suivi de nos recommandations et nous serons donc amenés à regarder comment elles seront suivies d'effet. De plus, nous réalisons tous les ans une note d'exécution budgétaire sur la situation de l'audiovisuel public. Cet exercice ne se termine donc pas là ; nous suivrons régulièrement l'évolution de la situation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France 3 représente un poste déterminant dans le budget de France Télévisions. Votre rapport cite l'exemple de France 3 Côte d'Azur, où 80 salariés doivent déménager du siège d'Antibes à Nice, alors même que France 3 est propriétaire de son siège à Antibes et que les salariés s'y opposent massivement. Le coût final du déménagement s'élève à près de 20 millions d'euros, soit près de 250 000 euros par salarié. Dans un contexte budgétaire très compliqué, qu'est-ce qui peut justifier un tel déménagement et une telle dépense de confort ?

En ce qui concerne Nice et l'Eurovision, une enquête a été ouverte pour détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts et faux en écriture publique qui vise à la fois France Télévisions et M. Estrosi. Vous êtes-vous intéressés à ce sujet ? Comment veillez-vous à ce que les budgets de l'audiovisuel public ne soient pas détournés à des fins politiques ou particulières ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, il m'appartient de préciser que j'appartiens au groupe Horizons, que le maire de Nice est membre d'Horizons et que le rapporteur est membre du groupe UDR, présidé par Éric Ciotti, lui-même candidat à la mairie de Nice.

M. Nacer Meddah. Je serai très clair : comme pour l'autre cas, nous n'interférons pas dans des procédures qui relèvent d'autres juridictions. Nous n'avons pas regardé ce point particulier.

Vous avez compris que, dans notre rapport, nous recommandons de manière très appuyée d'avancer rapidement sur le rapprochement des réseaux régionaux sans même attendre un cadre juridique adapté. Il y a là des pistes d'économie évidentes, évidemment sur l'immobilier. Plus que sur des opérations passées, ce qui compte, c'est de rationaliser les choses très rapidement. Quand on a sur un même territoire des implantations immobilières distinctes, on peut les regrouper. On l'a vu en outre-mer. Les pistes d'économies les plus

rapides se trouvent dans le rapprochement des deux réseaux, France 3 et France Bleu, désormais sous l'égide d'« Ici ». On voit bien qu'il y a là des sites immobiliers où des économies peuvent être réalisées très rapidement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne vous prononcez ni sur la holding, ni sur la fusion mais vous incitez fortement au rapprochement et aux synergies. Chacun en tirera les conclusions. Je laisse maintenant la parole aux députés présents.

Mme Caroline Parmentier (RN). Monsieur le président, votre contrôle publié en septembre dernier met en évidence une situation financière insoutenable et une stratégie erratique à France Télévisions, avec un déficit de 81 millions d'euros. Vous indiquez que plus d'une cinquantaine de cadres de France Télévisions, pour l'essentiel à Paris, bénéficient de véhicules de fonction d'une valeur unitaire de 20 000 à 53 000 euros, alors qu'ils ne seraient pas indispensables à leur mission. Cette exception renforce le sentiment d'un traitement de faveur qui n'a pas son équivalent dans les autres entreprises publiques, ni dans la plupart des ministères.

Vous signalez également la dérive des subventions aux activités sociales et culturelles, qui ont atteint 110,6 millions d'euros. Le comité inter-entreprises de France Télévisions est ainsi propriétaire en Dordogne d'un château et de son parc de 115 hectares, ainsi que d'une piscine dont la construction a coûté 1 million d'euros. Le CSE du siège a acquis un immeuble au Crotot en 2022 et détient plusieurs résidences de vacances à Cannes ainsi qu'à Trouville, alors même que l'entreprise connaît des difficultés économiques. Vous aviez alerté dès 2016 sur la nécessité de mieux encadrer ces pratiques, sans que des mesures efficaces aient été prises depuis. Comment expliquez-vous la persistance de telles pratiques et le si peu de réactions depuis des années, malgré vos précédentes recommandations ? Pensez-vous qu'un sentiment politique d'être intouchable a joué ? J'ajoute enfin que je suis étonnée lorsque vous dites que « *la situation irrégulière a été corrigée* » alors qu'elle a perduré pendant des années. Pas vu pas pris ! Cela vous paraît-il une réponse normale face à une telle gabegie ?

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). J'ai l'impression qu'il s'agit ici plus de jeter la suspicion sur l'ensemble de l'audiovisuel public, y compris sur la Cour des comptes, que de chercher à améliorer son fonctionnement. Je salue en tout cas votre rapport qui, sur beaucoup d'aspects, est très précis et donne des pistes d'amélioration.

L'audiovisuel public a une difficulté à se financer, des réformes ayant créé de l'incertitude et une diminution de ses moyens, si l'on tient compte de l'inflation. Pourtant, il bénéficie d'une audience très large, avec 28 % de part d'audience, devant les chaînes privées, et d'indicateurs de confiance très bons, puisque 75 % des Français lui font confiance contre 54 % pour les chaînes privées. Dans ce contexte, vous faites des recommandations. Ont-elles pris en compte la dégradation potentielle de la qualité de l'information ? Vous avez une vision comptable, c'est votre rôle, mais il faut maintenir un service public, d'autant plus dans un contexte où prolifèrent chaînes privées, réseaux sociaux et informations d'opinion. Je pense notamment à vos préconisations de mutualisation et de polyvalence des métiers pour la radio et les chaînes locales. Une alerte nous remonte du terrain : de telles mutualisations entraîneraient une perte de spécificité. Ma crainte est que, pour des raisons strictement comptables, on dégrade le service public, ce qui entraînera inévitablement par la suite une perte d'audience. On dira alors que plus personne ne regarde le service public et qu'il faut le supprimer. Or l'information est un service public, dont il faut examiner les coûts, mais pas seulement. Avez-vous étudié la question du maintien de la qualité des programmes au regard de vos préconisations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que les commissions d'enquête permettent au rapporteur de poser toutes les questions. Il m'appartient de modérer les débats, ce que j'ai essayé de faire. J'ai considéré que le président de chambre avait répondu à de nombreuses reprises à la question du rapporteur et que celle-ci pouvait être posée par écrit. Comme dans la commission d'enquête sur l'A 69, toutes les questions doivent être posées pour comprendre le montage d'un projet. C'est le rôle de ces commissions d'enquête, comme le prévoit le règlement.

M. Christian Girard (RN). Au vu du constat effectué sur la situation financière critique et l'incapacité structurelle du groupe à couvrir ses charges, la Cour des comptes considère-t-elle que cette déficience de gestion crée un risque direct pour la bonne exécution des missions de service public, notamment la neutralité et le pluralisme, en rendant le groupe financièrement dépendant et vulnérable aux pressions extérieures ? Par ailleurs, suivant votre recommandation numéro 5 sur Radio France, j'ai déposé un amendement au projet de loi de finances concernant la politique excessive de primes. Avez-vous observé les mêmes excès au sein de France Télévisions ?

M. Philippe Ballard (RN). Je voudrais revenir sur la temporalité de votre rapport. Vous avez la maîtrise pleine et entière de votre calendrier, mais vous saviez que la présidente de France Télévisions allait être renouvelée le 14 mai. Pourquoi n'avez-vous pas avancé votre travail pour éclairer la décision de l'Arcom ? Ce serait de bon sens.

Par ailleurs, pensez-vous qu'il y a suffisamment de rigueur dans les contrats passés avec les sociétés de production ? Je mets de côté les conflits d'intérêts, mais y a-t-il assez de rigueur et de transparence, et n'y a-t-il pas une suspicion de porosité, quand on évoque les nuits d'hôtel à Cannes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui douteraient de votre indépendance, je rappelle que votre rapport emploie des mots très forts sur la situation de l'audiovisuel public. La question posée est vraiment celle du calendrier car personne ne remet en cause l'indépendance de votre rapport, qui fait toute la lumière sur la situation sans mâcher ses mots, notamment sur le projet de la Maison de la Radio, dont vous dites qu'il n'est toujours pas achevé.

M. Nacer Meddah. Merci de saluer notre indépendance et notre impartialité.

Madame la députée, nous avons effectivement recensé toute une série d'avantages, qualifiant le cadre social de « *particulièrement avantageux* ». Cela pouvait s'expliquer dans un autre contexte mais, aujourd'hui, ce n'est plus possible. C'est pourquoi, après notre rapport de 2016 dont certaines recommandations n'ont pas été suivies d'effet, nous réitérons avec force la nécessité d'être plus attentifs à ces avantages, surtout que la contrainte budgétaire s'est accentuée. Aujourd'hui, la situation financière n'est plus tenable. Un vrai problème de soutenabilité de la trajectoire financière se pose.

Pour conserver un service public de l'audiovisuel de qualité intégrant ses missions de proximité, il faut agir. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de contrat d'objectifs et de moyens (COM) ? La responsabilité incombe aussi aux tutelles. On n'imagine pas aujourd'hui un organisme sans un contrat qui fixe clairement le cadre, les moyens et les objectifs. S'il n'y a plus de COM, cela pose une question importante. Pour assurer cette qualité, il faut très rapidement stabiliser la trajectoire financière, ce qui passe par une renégociation des accords collectifs. On ne peut plus être dans une générosité et des situations hors du droit commun. Lors de son audition, Mme Ernotte a souscrit à toutes nos recommandations. Nous espérons qu'elles seront rapidement suivies d'effets car, je le répète, il y a urgence.

Quand je parle de rapprochement, ce n'est pas pour dégrader la qualité mais au contraire pour préserver un service public de proximité. Sans ces rapprochements, les deux entreprises n'auront plus les moyens de leurs missions. Si l'on veut encore de l'audiovisuel public dans les territoires, il faut ces rapprochements, en veillant à ce que l'information reste de qualité. Des exemples existent, comme en outre-mer, où un cadre unique a été mis en place en maintenant une qualité d'information indiscutable. Si nous ne faisons rien, en 2026, le groupe n'aura plus de fonds propres.

Sur les contrats de production, des audits sont en place, mais il faut poursuivre les efforts. Nous avons trouvé une situation qui était complètement irrégulière. On ne peut se satisfaire de dire qu'elle a été corrigée ; il faut s'assurer qu'il n'y en a pas d'autres et mettre en place un dispositif de contrôle interne robuste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, comme celle du Sénat, attend ces COM. Il n'est pas acceptable d'en être saisi alors qu'ils ont déjà été définis. Je n'ai peut-être pas noté le chiffre, mais il ne me semble pas que vous ayez dit clairement à combien s'élevait la recapitalisation nécessaire de France Télévisions.

M. Nacer Meddah. Il s'agirait d'une réduction du capital.

Mme Jeanne-Marie Prost. Le rapport indique, page 86, que la réduction de capital nécessaire serait de l'ordre de 180 millions d'euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui veut dire que si le choix n'était pas celui de la réduction de capital, il faudrait que l'État vienne abonder à hauteur de 180 millions d'euros. C'est un chiffre important dont nous devons avoir conscience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous remercier pour vos réponses. Vous nous avez indiqué que vous ne vous étiez penchés sur le sujet des animateurs-producteurs que de façon échantillonnée. Je m'en étonne, dans la mesure où c'était l'un des sujets figurant dans le précédent rapport de la Cour des comptes. Or des soupçons pèsent sur les sociétés qui produisent « Cash Investigation » ou le fait que Léa Salamé soit actionnaire de l'une d'elles, qui produit son émission.

Sur le tout dernier point, je reste sur ma faim. Je pense que les Français qui nous regardent se diront que vos non-réponses, notamment sur l'existence d'un courriel du secrétariat général de France Télévisions incitant à décaler votre rapport, alimenteront bien des doutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le redis : le rapporteur n'a communiqué ni date précise de cet éventuel courriel, ni ses destinataires. Monsieur le rapporteur, si vous souhaitez adresser par écrit à la Cour des comptes la preuve de ce courriel, vous en avez le loisir, c'est votre droit.

M. Nacer Meddah. Sur la question des journalistes ou animateurs salariés, nous avons examiné la situation pour nous assurer de l'absence de conflit d'intérêts. Ce mode d'organisation suppose en effet qu'un animateur ne se retrouve pas à avoir sa propre société de production et à développer d'autres formes de rémunération. Nous avons regardé cette situation de très près et, sur le grand nombre de cas examinés, nous n'en avons trouvé qu'une qui était anormale et qui a d'ailleurs fait l'objet d'une correction immédiate. Mais ce point doit être encore davantage encadré ; nous le vérifions systématiquement. Nous n'avons pas regardé ce point de manière superficielle.

Par ailleurs, je redis que la Cour est complètement maître et indépendante de ses procédures. Elle n'a rien décalé. Elle maîtrise ses procédures, qu'elle décide de manière collégiale et après des phases contradictoires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le président, mesdames, je vous remercie pour la précision de vos réponses. Alors que la critique de nos hauts fonctionnaires est devenue un sport national, je tiens à souligner la chance que nous avons de disposer d'une Cour des comptes qui produit ses rapports en toute indépendance. Le rapporteur s'est d'ailleurs appuyé sur vos travaux pour de nombreuses questions posées tout au long de ces auditions, et pas uniquement aujourd'hui. À ceux qui encore une fois douteraient de l'indépendance et de l'impartialité de la Cour des comptes, je les invite à lire les rapports que vous avez consacrés à France Télévisions et à Radio France. Ils constateront que vous avez mené un travail objectif, sincère et impartial, en toute indépendance. Peut-être le rapporteur ira-t-il jusqu'à proposer, lors du prochain projet de loi de finances, une augmentation des moyens de la Cour des comptes ? Cela vous éviterait de devoir travailler par échantillonnage et vous permettrait de contrôler davantage de situations.

Vos différents rapports sur la situation de nos entreprises de l'audiovisuel public ont grandement éclairé les travaux de cette commission d'enquête. Je prends acte de votre accord pour répondre par écrit aux questions pour lesquelles le rapporteur n'aurait pas obtenu de réponse aujourd'hui.

*

* *

4. Audition, ouverte à la presse, de juristes spécialisés dans le droit des médias : M. Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier, Mme Laurence Franceschini, conseillère d'État, membre du collège de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ancienne directrice des affaires juridiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. Guillaume Lécuyer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Mme Pauline Trouillard, post-doctorante, chercheuse en droit des médias (4 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous sommes réunis pour la dernière audition de cette journée qui va nous permettre d'entendre, dans le cadre d'une table ronde, quatre juristes spécialisés dans le droit des médias et de la presse, afin de nous éclairer sur des concepts et des principes au centre de notre commission d'enquête, tels que l'impartialité des médias, leur objectivité et leur neutralité. Ces principes sont souvent présents dans le débat public sans que nous en saissions toujours la portée et le périmètre. Il est donc important que cette mission comprenne mieux les obligations et les exigences qui pèsent aujourd'hui sur l'audiovisuel en général, et sur l'audiovisuel public en particulier. Si, dans votre propos liminaire, vous pouviez : chacun nous présenter succinctement ces différents principes et exigences, ce serait précieux pour nos travaux.

J'accueille tout d'abord Maître Arnaud Dimeglio, avocat aux barreaux de Paris et de Montpellier. Vous avez créé votre cabinet en 2000 et vous vous êtes spécialisé en droit du numérique, de la communication et de la propriété intellectuelle.

Madame Laurence Franceschini, vous êtes membre du Conseil d'État. Après avoir été notamment directrice des affaires juridiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), vous avez également été directrice adjointe du cabinet du ministre de la culture et de la

communication entre 2004 et 2007, puis directrice du développement des médias au sein des services du Premier ministre, avant de devenir directrice générale des médias et des industries culturelles au ministère de la culture. Vous êtes membre du collège de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), médiatrice du cinéma et experte reconnue de ces questions.

Monsieur Guillaume Lécuyer, vous êtes avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre du cabinet Lécuyer & Associés. Vous êtes par ailleurs membre du comité d'éthique du groupe RMC-BFM et président de la commission « Droits des médias et de la presse » au sein de l'Association des avocats-conseils d'entreprise.

Enfin, Madame Pauline Trouillard, vous avez soutenu en 2019 une thèse remarquée, intitulée « *Le service public audiovisuel dans les États membres de l'Union européenne, études comparées France, Italie, Royaume-Uni* ». Vous avez ensuite poursuivi vos recherches aux États-Unis et vous êtes aujourd'hui en post-doctorat, rattachée au Centre Internet et Société du CNRS et enseignante à l'Université de Rennes.

Comme je l'ai dit en introduction, nous avons besoin de clarifier de nombreux concepts : en quoi l'impartialité, l'objectivité, la neutralité et l'honnêteté de l'information diffèrent-elles ou se recoupent-elles ? Ensuite, le service public audiovisuel étant principalement constitué de personnes privées chargées d'une mission de service public, quelles sont exactement leurs obligations en matière de neutralité et d'impartialité, notamment en ce qui concerne le traitement de l'information et, plus spécifiquement, de l'information politique ? Sur quel fondement juridique ces obligations reposent-elles ? Question spécifique à Mme Trouillard : en quoi ces obligations diffèrent-elles éventuellement entre la France et d'autres pays de l'Union européenne ou les États-Unis d'Amérique ?

Le Conseil d'État a récemment rendu deux arrêts extrêmement importants, l'un du 13 février 2024 concernant Reporters sans frontières et l'autre, du 4 juillet 2025, relatif au Cercle droit et liberté. Nous serions heureux de connaître votre analyse de cette jurisprudence et de voir comment elle est appliquée, par exemple à une chaîne comme CNews.

Mais, avant de vous donner la parole et comme les textes nous l'imposent, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander à chacun de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Arnaud Dimeglio, Mme Laurence Franceschini, M. Guillaume Lécuyer et Mme Pauline Trouillard prêtent serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse tout de suite la parole à Mme Laurence Franceschini.

Mme Laurence Franceschini, conseillère d'État, membre du collège de la CNIL, ancienne directrice des affaires juridiques du CSA. Merci Monsieur le président ; je précise également que je suis également membre du conseil d'administration de France Médias Monde.

Je tiens à rappeler de façon liminaire que le principe premier dans ce domaine est celui de la liberté d'expression, tel qu'il ressort de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de l'article 10 de la Convention européenne des droits de

l'homme, et du premier alinéa de la loi du 30 septembre 1986. Cette loi est avant tout une loi de liberté et, aux termes de son article 3-1, c'est l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) qui en est le garant. Un mot très important, qui est à la fois un objectif constitutionnel et une limite admissible à cette liberté, est celui de « pluralisme ». De plus, depuis la révision constitutionnelle de 2008, la loi fixe les règles concernant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias, ce qui renforce encore la responsabilité du législateur.

Le pluralisme est un objectif constitutionnel consacré pour l'audiovisuel par la décision du Conseil constitutionnel du 18 septembre 1986, comme il l'avait été pour la presse écrite dans une décision du 11 octobre 1984. Elle pose le fait que le lecteur est le destinataire premier de ce pluralisme, en ce qu'il doit pouvoir exercer son libre choix. L'image du kiosque à journaux, où l'on peut choisir entre plusieurs titres, illustre ce que l'on nomme le « pluralisme externe ». La situation des médias audiovisuels diffère de celle de la presse écrite mais la décision de 1986 reprend la même idée : les auditeurs et téléspectateurs doivent être à même d'exercer leur libre choix.

Dans les règles communes d'appréciation du pluralisme, j'appelle votre attention sur les deux alinéas de l'article 13 de la loi de 1986 : le premier porte sur l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et le second sur le pluralisme politique, c'est-à-dire sur l'égal accès des responsables politiques aux antennes. Pendant longtemps, l'instance de régulation s'est quasi exclusivement intéressée au pluralisme politique, avec la règle des trois tiers, qui a beaucoup évolué. La jurisprudence a fait évoluer le regard porté sur cette question. Il s'agissait de savoir si le décompte du temps de parole des politiques suffisait à garantir le pluralisme des courants d'opinion. L'arrêt du Conseil d'État du 13 février 2024 que vous avez mentionné en introduction, Monsieur le président, a fait apparaître la question comme nouvelle ; je dirais qu'il s'agit d'un complément dans l'appréciation, qui tient compte de l'évolution du paysage audiovisuel. Même avant cette jurisprudence, sur des sujets controversés comme les mobilisations sociales ou la bioéthique, l'instance de régulation pouvait tenir un décompte des propos qui étaient tenus. D'ailleurs, le Conseil d'État avait également élargi la prise en compte du temps de parole de certaines personnalités.

La nouveauté est que la jurisprudence de 2024 dépasse l'appréciation du seul temps de parole des personnalités politiques et relève que l'important est qu'il n'y ait pas de déséquilibre manifeste et durable au regard de l'exigence de pluralisme. L'Arcom a d'ailleurs adopté une recommandation, le 17 juillet 2024, sur ce point. Cette jurisprudence a ensuite été complétée le 4 juillet 2025, à propos de la qualification de ce que l'on entend par personnalité politique. Un point important a été clarifié : il n'est pas question de fichage ; ce qui compte, c'est la nature du propos et la manière dont le public est éclairé.

Quelle est ensuite la singularité de l'audiovisuel public ? C'est la question clé, notamment autour du principe d'impartialité. L'article 3-1 de la loi dispose que l'Arcom assure l'égalité de traitement et garantit l'indépendance et l'impartialité du secteur public. Pour autant, la loi ne définit pas ce que l'on entend par impartialité. L'article 5 du règlement européen sur la liberté des médias précise que les fournisseurs de médias de service public doivent communiquer de manière impartiale des informations et des opinions diverses. Les missions de service public sont, quant à elles, définies à l'article 43-11 de la loi ainsi que dans le cahier des charges des sociétés concernées.

La notion d'impartialité s'apparente au vocabulaire juridictionnel : pour un juge, c'est le fait d'analyser une affaire sans préjugement. L'initiative de l'Arcom de confier à M. Bruno Lasserre, vice-président honoraire du Conseil d'État, une mission sur ce sujet est excellente

car cette notion doit être cernée plus finement, notamment dans son articulation avec le principe de neutralité du service public qui, lui, ne figure pas dans la loi de 1986.

Pour finir, le paysage audiovisuel français est devenu extraordinairement complexe. Il faut peut-être distinguer l'information *stricto sensu* des émissions qui y concourent, comme les débats. Mais comme je le disais à propos de la révision constitutionnelle de 2008, c'est au législateur qu'il revient de s'emparer de ces sujets.

M. Guillaume Lécuyer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il y a vingt-cinq ans, lorsque je me suis lancé dans une thèse de doctorat sur la liberté d'expression, j'ai choisi sans hésiter le droit privé. C'est là que le droit frémissait. Du côté du droit public, il n'y avait pas grand-chose pour nourrir une thèse... En matière audiovisuelle, les prérogatives du régulateur étaient assez limitées. Il suffit de comparer les deux versions de la loi du 30 septembre 1986 : la version originale comptait dix pages, contre quatre-vingts aujourd'hui. Certes, il y a eu des changements techniques, mais pas uniquement. L'article 3-1, qui n'existait pas initialement, développe à lui seul sur une page un certain nombre d'obligations pesant sur l'ensemble des éditeurs.

Aujourd'hui, ma thèse appartient à la paléontologie juridique. Un point de bascule s'est opéré vers 2010 avec l'apparition des plateformes, des réseaux sociaux et de nouveaux acteurs audiovisuels qui créent, chacun à leur manière, un phénomène d'enfermement informationnel et idéologique. Jusqu'alors, on pouvait laisser libre cours à la théorie de Stuart Mill d'un marché des idées, mais les algorithmes et les nouvelles pratiques de certains acteurs audiovisuels trichent avec cette loi du marché. C'est le pluralisme des courants de pensée et d'opinion qui est mis en jeu et dont l'atrophie menace la liberté d'expression. Ces phénomènes emportent un effet d'intolérance intellectuelle, dont le paroxysme est l'avènement de la notion de « faits alternatifs ». Le risque à terme est que l'on ne parvienne plus à s'écouter et à s'entendre. Sur le plan du droit, le pivot vers le droit public est avancé. Le rôle de la régulation monte en puissance. Si je n'avais que deux décisions à citer ces dernières années, ce seraient des décisions du Conseil d'État : celle sur TikTok et, naturellement, la décision Reporters sans frontières.

L'interrogation de votre commission porte sur la neutralité et l'impartialité du service public de l'audiovisuel. Sur le plan sémantique, je ne suis pas convaincu de la pertinence de ces principes. On est neutre par rapport à quelqu'un, partial ou impartial entre deux personnes. On discerne mal cette altérité quand un service public diffuse du contenu mais, derrière cette idée, on comprend bien qu'il faudrait éviter la faveur à l'égard d'un courant d'opinion. En droit des médias, c'est l'exigence de pluralisme, un pluralisme dit interne, qui prend en charge cette préoccupation. L'éditeur doit donner à voir une pluralité de points de vue. En droit européen, ce pluralisme s'impose aux médias de service public. La traduction de la neutralité des médias publics est le respect du pluralisme interne.

Ce pluralisme interne est expressément consacré par la loi Létard pour les opérateurs publics. L'article 43-11, alinéa 5, de la loi de 1986 est très net : les sociétés publiques assurent l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, ainsi que l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe de l'égalité de traitement. Sous cet angle, la neutralité du service public audiovisuel est aujourd'hui garantie.

En outre, la neutralité, entendue comme l'absence totale de prise de parti, me paraît antithétique avec le positionnement qu'impose la loi aux opérateurs publics. Une ligne éditoriale leur est fixée par la loi et leur cahier des charges. Il convient de distinguer le sort de l'éditeur de celui des journalistes. L'éditeur public ne doit pas faire preuve de parti pris en dehors de la ligne éditoriale qui lui est fixée. Peut-être serait-il plus pertinent de parler d'objectivité.

S'agissant des journalistes, c'est autre chose. Ce sont des salariés de droit privé qui jouissent d'une indépendance intellectuelle. Proposer de la diversité peut passer par une offre de journalistes plurielle. Je pense à l'émission « L'Heure de vérité » : un invité politique était soumis aux questions de journalistes de différentes obédiences. Sauf à affadir l'offre de contenu du service public, la diversité des opinions des journalistes concourt paradoxalement au pluralisme. Cela ne signifie pas qu'on peut faire du prosélytisme. Pour les salariés, la notion d'obligation de réserve me paraît plus pertinente : leur interdire d'afficher frontalement leurs préférences culturelles, partisans ou religieuses. L'instrument pourrait être la charte déontologique propre à chaque média public. Il faudrait décliner les situations selon la position du journaliste, selon qu'il relate les résultats d'une enquête, anime un débat ou au contraire intervient dans celui-ci comme éditorialiste, sachant qu'un journaliste apparenté à une tendance politique, syndicale ou autre peut parfaitement informer honnêtement le public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble avoir compris que vous aviez dit que les entreprises du service public pourraient avoir une ligne éditoriale qui leur serait fixée et à laquelle elles ne devraient pas déroger.

M. Guillaume Lécuyer. Les opérateurs du service public sont des éditeurs. Éditer, c'est faire un choix. Or certains choix dans le contenu leur sont imposés par la loi ainsi que par leur cahier des charges. Par exemple, on impose aux opérateurs publics de favoriser la diversité, alors qu'aux États-Unis, la diversité n'est pas à la mode. En imposant le respect de cet objectif, le législateur impose nécessairement une ligne éditoriale.

Mme Pauline Trouillard, post-doctorante, chercheuse en droit des médias. Je voudrais tout d'abord rappeler l'importance du service public audiovisuel pour la mise en œuvre du principe de pluralisme, corollaire de la démocratie. Le service public audiovisuel est considéré comme indispensable à la démocratie car les chaînes privées, financées par la publicité et appartenant à des propriétaires ayant potentiellement des intérêts politiques, sont jugées incapables de pourvoir seules aux besoins culturels, sociaux et politiques des citoyens. Son caractère fondamental n'est pas diminué par la multiplication des contenus sur Internet ; au contraire, il doit être renforcé, car les plateformes de réseaux sociaux sont détenues par des milliardaires étrangers qui jouent un rôle incommensurable dans l'ordonnancement des contenus. On ne peut pas à la fois critiquer cet état de fait, plaider pour plus de souveraineté numérique et s'attaquer à la seule source de contenu audiovisuel qui a les moyens de produire de la qualité en France.

Concernant l'intitulé de votre commission, j'étais, comme mes collègues, un peu circonspecte. En effet, la loi Léotard préfère le terme d'« impartialité » à celui de « neutralité », pour de bonnes raisons. La neutralité peut être définie comme l'absence de jugement en rapport avec des valeurs, alors que l'impartialité est le fait de ne pas préjuger. Il me semble difficile de demander au service public audiovisuel d'être neutre. Tout d'abord, la loi et les cahiers des charges sont pleins de valeurs : lutter contre les discriminations, participer au développement durable, etc. Ensuite, la couverture de l'information est politique par essence. Il est donc dangereux de faire comme si une neutralité totale était possible car on peut tomber sur les journalistes dès qu'ils n'ont pas couvert l'information comme vous pensiez qu'ils auraient dû la couvrir. Cette notion peut alors devenir liberticide. Le législateur devrait donc s'abstenir d'intervenir tant pour forcer les journalistes à être neutres que pour leur conférer une indépendance statutaire similaire à celle des chercheurs.

Cependant, cela ne signifie pas que les journalistes du service public sont libres d'exprimer leurs opinions politiques à l'antenne. Ils doivent s'en abstenir dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui me semble être à la base de la déontologie journalistique. La charte de l'éthique des journalistes dispose notamment que le journalisme refuse et combat toute

confusion entre journalisme et communication. À cet égard, les écarts constatés sur Radio France et France Télévisions sont liés non pas à un problème de définition des concepts, mais à un problème de gouvernance que je soulignais déjà dans ma thèse. La trop grande centralisation et l'absence de démocratie interne font que les décisions ne sont ni transparentes ni justifiées. On peut organiser une gouvernance plus démocratique avec de réels contre-pouvoirs pour s'assurer que seront nommées des personnes respectées dans le milieu du journalisme pour leur attachement aux principes déontologiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous affirmez que des décisions ne sont pas transparentes ni justifiées. C'est grave. Pouvez-vous donner un exemple ?

Mme Pauline Trouillard. Par exemple, la nomination de Benjamin Duhamel à la matinale de France Inter ! Personne ne sait exactement comment cette nomination a été décidée.

Par ailleurs, il ne me semble pas que les règles déontologiques doivent s'appliquer différemment dans le privé et dans le public. Idéalement, les journalistes de CNews seraient tenus au même respect de ces règles, car ils ont une carte de presse et une responsabilité envers le public. De plus, le réseau de télévision numérique terrestre (TNT) appartient à l'État et est mis gratuitement à la disposition des chaînes, qui bénéficient donc d'un privilège. Elles devraient mettre en œuvre scrupuleusement les règles déontologiques.

En ce qui concerne le principe de pluralisme et au vu des privilèges juridiques qui sont conférés aux chaînes bénéficiant d'une licence, la nouvelle jurisprudence du Conseil d'État que j'ai appelée de mes vœux et commentée de manière positive me paraît tout à fait mesurée et bien pensée. À cet égard, les chaînes qui font état de difficultés pour mesurer la diversité des points de vue me semblent être un peu de mauvaise foi.

Dans votre questionnaire, vous laissez entendre qu'il serait impossible de mesurer cette diversité des opinions sans étiqueter les gens. Cela me semble faux. Il y aurait étiquetage si on comptabilisait la diversité en fonction des personnes qui se sont exprimées. Or c'est précisément ce principe dont on veut s'extirper. On comptabilise la diversité en fonction des propos tenus indépendamment de la personne qui les a tenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le rapporteur a défini le périmètre et la sémantique de cette commission et que chaque député a une vision différente de l'audiovisuel public et des principes dont nous discutons.

M. Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Montpellier. La loi de 1986 a été prise dans un contexte technique qui n'a plus rien à voir avec le paysage audiovisuel actuel. On a l'impression que des obligations s'ajoutent, notamment pour les chaînes privées comme CNews, par rapport à la nécessité d'avoir un pluralisme interne renforcé, alors même que le paysage audiovisuel s'est complètement diversifié. Cela me paraît paradoxal et contradictoire. Je ne comprends pas cette jurisprudence qui se développe, d'autant que la Cour européenne des droits de l'homme précise que le manque de pluralisme interne peut être compensé par un pluralisme externe. Il ne me semble pas que le Conseil d'État ait pris en compte cette jurisprudence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aujourd'hui, des personnes qui ne sont pas journalistes informent les Français notamment sur les réseaux sociaux, sans être soumises à aucune des règles que vous venez de mentionner. Je pense à des producteurs de podcasts qui atteignent des audiences d'un million de vues et accueillent régulièrement des responsables politiques. Est-il satisfaisant qu'il existe d'un côté des règles strictes, récemment renforcées, alors que de l'autre, tout un champ informationnel, que j'appelle celui des créateurs de contenu

d'information, n'est pas régulé ? On peut imaginer que dans le cadre de la présidentielle de 2027, ces acteurs joueront un rôle très important. Or ils ne sont soumis à aucune règle de pluralisme ou d'impartialité. Faut-il que la loi évolue et les assimile à des journalistes ?

Mme Pauline Trouillard. Soit on impose davantage de règles aux créateurs de podcasts, soit on continue à ne pas les réguler mais alors, on peut les taxer et on utilise cet argent pour financer un audiovisuel public de très grande qualité.

M. Guillaume Lécuyer. C'est une idée que vous pourriez reprendre dans la perspective du prochain budget.

Mme Laurence Franceschini. Vous soulevez une question essentielle. Laisser penser qu'il existe un monde hyper-régulé et un autre où règne la loi de la jungle pose une vraie question. Je pense qu'il faut suivre une double démarche : d'une part, accompagner les médias traditionnels, y compris ceux du service public, qui se développent d'ailleurs aussi en ligne, pour qu'ils investissent dans l'innovation ; d'autre part, avoir un socle de règles minimales, au moins de transparence, pour ces influenceurs.

M. Arnaud Dimeglio. Il faut simplement rappeler que le principe est la liberté et le pluralisme l'exception. La multiplication de ces contenus en ligne n'est que l'expression d'une nouvelle liberté. Je ne vois pas pourquoi il faudrait la limiter par un pluralisme qui s'appliquerait à ces nouveaux contenus alors qu'au contraire, ils sont l'expression d'une pluralité de contenus. Cette multiplication pose la question de la nécessité du service public. Compte tenu du fait que nous avons accès à une multitude de contenus, le service public de l'audiovisuel est-il encore nécessaire ? Pour tout service public, il faut une nécessité. Au contraire, il me semble que cette multiplication des contenus devrait exiger un pluralisme interne plus important pour le service public de l'audiovisuel.

M. Guillaume Lécuyer. La question du pluralisme interne ne se pose pas pour la presse écrite ; elle est limitée à l'audiovisuel. S'il s'agissait de l'étendre aux podcasteurs, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas l'appliquer pas de manière générale. Je reste sur l'idée que, sur cette question, c'est la liberté d'expression qui prévaut. Dans les médias audiovisuels, nous sommes dans une situation particulière en raison de leur force de frappe, ce qui explique leur traitement différencié. Comme je l'ai indiqué, le pluralisme interne ne s'impose que lorsque le pluralisme externe n'est pas suffisant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très clair. À partir du moment où il y a des seuils d'audience d'un ou deux millions de personnes, je pense que des questions de pluralisme interne peuvent être posées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une loi de 2021 confortant le respect des principes de la République précise, en son article 1^{er}, que le service public est neutre et que toute personne exécutant une mission de service public doit s'abstenir de manifester ses opinions politiques. Maître, vous nous avez expliqué que les journalistes de France Télévisions relevaient du droit privé et que c'était plutôt l'obligation de réserve qui prévalait. Pouvez-vous nous confirmer s'ils seraient en ce sens exonérés, alors qu'ils sont dépositaires d'une mission de service public, des mêmes obligations de neutralité qui incombent aux fonctionnaires ?

M. Guillaume Lécuyer. S'il devait y avoir des propositions législatives, il me semblerait que le terme de neutralité est un peu trop vague et qu'il vaudrait mieux parler, s'agissant de salariés, d'obligation de réserve mais ce n'est pas l'état actuel du droit.

Mme Laurence Franceschini. C'est une question extrêmement délicate. Le principe de neutralité est un peu en surplomb, car il est global au service public, et il faut le conjuguer avec la matière particulière des médias, qui passent par l'intermédiaire de l'analyse des journalistes et de l'expression d'opinions. C'est en cela que la mission de Bruno Lasserre sur l'impartialité sera, je pense, très éclairante par rapport à vos préoccupations.

M. Arnaud Dimeglio. L'article 1^{er} de la loi de 2021 précise qu'il n'y a pas à distinguer selon que l'on est agent de droit public ou de droit privé. Ce principe de neutralité s'applique tout à fait au service de communication audiovisuelle public et ceux qui participent à son exécution doivent s'abstenir de manifester leurs opinions politiques ou religieuses. Là où la loi ne distingue pas, il n'y a pas lieu de distinguer. Le principe de neutralité doit s'appliquer, sauf exception, comme pour la justice, où les juges sont tenus à un principe d'impartialité mais ne sont pas neutres puisqu'ils doivent trancher.

Mme Laurence Franceschini. Cette approche me semble un peu générale. Il faut savoir qui parle. Est-ce le journaliste qui anime un débat ou les éditorialistes qui y contribuent ? Peut-on inviter un éditorialiste en lui demandant d'occulter complètement sa pensée ? Ce qui compte, c'est que l'on puisse croiser plusieurs regards de la manière la plus équilibrée possible et, pour celui qui anime le débat, la plus neutre possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment concilier l'exigence pour un éditorialiste d'exprimer une certaine vision et, en même temps, de respecter cet objectif de neutralité ? À partir du moment où vous exécutez une mission de service public, vous êtes soumis à cette obligation. Comment le législateur et les dirigeants de l'audiovisuel public peuvent-ils s'y retrouver ?

Mme Laurence Franceschini. C'est en effet assez fin et difficile, mais si l'on poussait le raisonnement à son terme, on n'organiserait pas de débat du tout. C'est pourquoi je rejoins totalement les propos de Guillaume Lécuyer sur l'acception du concept de neutralité dans la décision du Conseil constitutionnel du 18 septembre 1986 : il fait du pluralisme, un pluralisme particulièrement exigeant, un élément de définition de cette neutralité. C'est vraiment au cœur de la démocratie.

M. Guillaume Lécuyer. La loi de 2021 n'a pas une valeur normative plus importante que celle de 1986. Cette dernière, qui proclame la liberté d'expression des éditeurs, est la boussole, même pour l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans sa plainte récente, Radio France dénonce une « *entreprise organisée de déstabilisation visant à saper la confiance de ses auditeurs en mettant notamment publiquement en question le respect par Radio France des principes essentiels de sa mission de service public : la neutralité, l'indépendance et le pluralisme de l'information* ». On a ici une entreprise de l'audiovisuel public qui reconnaît devoir poursuivre un objectif de neutralité et, dans le même temps, le président de l'Arcom qui a préféré la notion de pluralisme. Comment s'y retrouver ?

Mme Laurence Franceschini. Le président de l'Arcom s'est simplement fondé sur les mots utilisés dans la loi du 30 septembre 1986. Il a relevé qu'elle ne contenait pas « neutralité », mais bien « impartialité ». C'est simplement ce qu'il a voulu dire. Cela ne signifie pas qu'il a totalement éliminé le principe de neutralité. D'ailleurs, je crois que dans la mission qu'il a confiée à Bruno Lasserre, « neutralité » figure, car il lui demande justement de clarifier son articulation avec l'impartialité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette mission vise à expliciter la portée du principe d'impartialité et de clarifier les obligations qui en découlent pour l'audiovisuel public, en évoquant aussi les exigences de pluralisme. Nous aurons, je l'espère, l'occasion de convoquer M. Bruno Lasserre dans cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président de l'Arcom, expliquait que l'audiovisuel public n'était soumis à aucune obligation de neutralité. En tant que juristes spécialistes, approuvez-vous ces propos ou considérez-vous que le sujet est bien plus complexe et que la neutralité s'impose d'une certaine façon à l'audiovisuel public ?

M. Guillaume Lécuyer. Au risque de me répéter, je ne vois pas comment cette idée de neutralité, dans le cadre de la loi de 1986, se traduirait autrement que par l'obligation de respecter un pluralisme interne, c'est-à-dire de diffuser des idées différentes de manière équilibrée, sans faire montre d'un parti pris. Donc, formellement, je comprends et j'adhère à son point de vue.

Mme Pauline Trouillard. Moi aussi.

M. Arnaud Dimeglio. Vous aurez compris que je ne suis pas du tout sur cette ligne. Non seulement le Conseil d'État considère que, lorsqu'il y a une mission de service public, il y a un principe de neutralité, sans qu'il y ait à distinguer selon les services, mais la loi de 2021 le rappelle, et les services eux-mêmes considèrent y être soumis. Je ne vois pas pourquoi les services de communication audiovisuelle échapperaient à ce principe. Ce principe de neutralité se retrouve de toute façon dans l'article 3-1 de la loi Léotard de 1986, au travers du principe d'impartialité. Il ne faut pas mélanger le principe de pluralisme avec celui d'impartialité. Le mot « impartialité » n'apparaît que pour le service public, ce qui montre bien une différence d'obligation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Institut Thomas More, sur un échantillon d'une semaine de février 2024, a noté que sur l'ensemble des antennes de l'audiovisuel public, moins de 6 % des intervenants étaient classables à droite et un peu plus de 25 % à gauche. Une autre étude, parue dans *Le Figaro Magazine* le week-end dernier, portait sur les invités des matinales de Radio France et concluait que 66 % des chroniques des matinales de France Culture sont plutôt classées à gauche et seulement 6 % à droite. D'autres études concluent au même constat. Quand des entorses aussi manifestes au principe de pluralisme sont commises dans la durée, les dirigeants de France Télévisions peuvent-ils engager leur responsabilité en cas de manquement répété à l'honnêteté, au pluralisme et à l'indépendance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons prévu d'auditionner l'Institut Thomas More, qui se définit comme libéral-conservateur et qui a donc un positionnement politique qui n'est lui-même pas neutre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'étude publiée dans *Le Figaro Magazine* s'appuie sur l'intelligence artificielle, sa méthode a été rendue publique et est donc accessible à chacun.

Mme Pauline Trouillard. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres et ce n'est pas parce qu'une étude s'appuie sur l'intelligence artificielle qu'elle est dépourvue de biais ! Les intelligences artificielles ont aussi des biais.

Pour préparer cette audition, j'ai examiné les invités de la matinale de France Inter en septembre et en octobre : il se trouve que le Rassemblement national est invité une fois par semaine, ce qui n'est absolument pas le cas des autres partis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une fois par semaine, sur les jours ouvrés, cela représente 20 %. Vous conviendrez que les derniers résultats aux élections européennes et législatives ont donné un score au Rassemblement national de plus de 30 %, voire de 37 %, ce qui indique une sous-représentation chronique de ce parti sur ces chaînes.

Mme Pauline Trouillard. Cela veut dire que vous voulez calquer le temps d'invitation sur les résultats des élections législatives ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une très bonne question. La représentativité et le pluralisme reposent aussi sur la représentativité des opinions. Un parti crédité de plus de 30 % dans les sondages devrait être représenté à plus de 30 % dans les invitations d'intervenants politiques sur les chaînes de l'audiovisuel public. C'est en tout cas ce qui me semble remplir les conditions légales.

Mme Pauline Trouillard. Cela me semble un peu en contradiction avec le droit à l'autodétermination du peuple, qui doit partir non pas du résultat des dernières élections, mais d'une base impartiale ou neutre. À mon avis, il vaut mieux viser une représentation égale de tous les partis les plus importants plutôt que de calculer par rapport aux résultats des dernières élections.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Franceschini, pourriez-vous nous préciser que le pluralisme n'est pas l'égalité absolue ? Il serait aussi utile de nous rappeler comment s'entend le pluralisme politique dans l'audiovisuel public et privé, car les chaînes privées y sont aussi soumises.

Mme Laurence Franceschini. Les règles sont communes et ont été rappelées dans une délibération du CSA du 22 novembre 2017, conservée par l'Arcom. Pour les interventions qui ne relèvent pas de l'exécutif, les éditeurs, privés comme publics, veillent à assurer aux partis et groupements politiques un temps d'intervention équitable au regard de leur représentativité. Celle-ci s'apprécie notamment au vu des résultats des élections, du nombre d'élus, de l'importance des groupes au Parlement, des sondages d'opinion et de leur contribution à l'animation du débat politique national. C'est un équilibre subtil, car on est passé de la règle des trois tiers à une répartition où il faut aussi intégrer des forces politiques qui ne sont pas encore représentées au Parlement, ce qui explique que les pourcentages ne soient pas une simple translation des résultats électoraux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si l'on prend tous les critères que vous venez d'expliquer et qu'un parti, quel qu'il soit, qui a fait 37 % aux dernières élections, est crédité de plus de 35 % dans les sondages, dispose d'un groupe parlementaire important et n'est invité qu'à hauteur de 20 % dans les matinales de Radio France, vous constatez qu'il s'agit d'une sous-représentation qui constitue une entorse au principe légal ?

Mme Pauline Trouillard. Il n'y a pas que des invités politiques tous les jours à la matinale de France Inter. Il y a aussi des personnalités de la société civile. Le Rassemblement national est tout de même plus représenté que les autres partis.

Mme Laurence Franceschini. Il est important de prendre en compte cette pluralité dans la politique d'invitation. Par ailleurs, c'est une responsabilité de l'instance de régulation, qui doit se fonder sur ses propres constats et non sur des constats extérieurs, avec une méthodologie très fine. Un invité à une matinale ne compte pas de la même manière dans le temps d'antenne qu'un invité qui passerait à 23 heures. Une pondération intervient en fonction de l'heure de l'invitation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la catégorisation des intervenants politiques, j'ai posé la semaine dernière au président de l'Arcom une question simple : pourquoi un intervenant comme M. Philippe de Villiers est-il catégorisé comme intervenant politique, son temps de parole étant décompté, alors que d'autres, comme M. Éric Dupond-Moretti, qui a été ministre et a fait campagne, ou Mme Cécile Duflot et M. Daniel Cohn-Bendit, ne sont pas répertoriés comme tels ? Le président de l'Arcom n'a pas su nous répondre sur les critères pour définir ou non une personne comme intervenant politique. Auriez-vous des suggestions afin que ces critères souffrent moins de contestation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous confirmer que le fait d'occuper un mandat constitue un critère ? Comment traite-t-on les personnes qui ont eu un engagement politique, qui n'en ont plus aujourd'hui, mais dont le temps de parole continue pour certaines d'impacter celui des partis politiques ? Pourquoi n'y a-t-il pas une règle universelle ?

Mme Laurence Franceschini. Je vous renverrai à plusieurs arrêts du Conseil d'État qui permettent de répondre à votre question. Je pense notamment à une décision du 28 septembre 2022 : le Conseil d'État a jugé que l'autorité de régulation n'avait pas commis d'erreur en considérant que le temps de parole de certaines personnes devait être comptabilisé. Ces dernières appartenaient ou avaient récemment appartenu à des partis politiques, avaient exercé ou aspiraient à exercer des fonctions politiques et participaient activement aux débats politiques nationaux.

Plus récemment, dans des arrêts des 4 et 10 juillet 2023, d'autres critères ont également été dégagés par le Conseil d'État. L'Arcom s'interroge effectivement sur ce qu'il faut entendre par « personnalité politique ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si l'on suit cet arrêt du 28 septembre 2022 et que l'on reprend les critères que vous avez énoncés, j'ai du mal à comprendre pourquoi l'Arcom ne considérerait pas l'ancien garde des Sceaux, M. Éric Dupond-Moretti, comme une personnalité politique. Il me semble qu'il coche toutes les cases.

Mme Pauline Trouillard. Je peux vous répondre sur le cas de Mme Cécile Duflot, par exemple. Je l'ai entendue à plusieurs reprises lors de la matinale de France Inter en sa qualité de présidente d'Oxfam. Il me semble logique de ne pas la comptabiliser comme une représentante des Verts lorsqu'elle vient parler des résultats d'une enquête d'Oxfam. Concernant M. Éric Dupond-Moretti, je ne sais pas en revanche en quelle qualité il était invité sur France Inter ou sur France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faudrait donc analyser le contenu et l'objet de leurs propos. Cela peut toutefois soulever des questions, y compris pour les responsables politiques. Il m'est arrivé de participer à des matinales politiques pour aborder des sujets très précis comme le patrimoine ou la natalité, sans qu'il y ait de fortes distinctions politiques. Pourtant, mon temps de parole était décompté. Cela interroge sur la manière dont on traite l'objet de l'invitation et les propos tenus, ce qui rend la situation particulièrement complexe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas entièrement répondu sur la responsabilité des dirigeants lorsque des manquements répétés aux principes énoncés par la loi – honnêteté, indépendance, pluralisme – sont constatés ou encore en cas de fautes de gestion financière à la tête de ces sociétés. La responsabilité des dirigeants peut-elle être engagée pour ces deux types de manquements, à la fois au principe de neutralité, au sens large et aux principes de bonne gestion financière ?

M. Guillaume Lécuyer. De quel type de responsabilité parlez-vous ? Pénale ? Pécuniaire ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il peut s'agir de la responsabilité civile du dirigeant qui manque à ses obligations légales, qu'il s'agisse de respecter les principes énoncés par la loi Léotard ou les règles de bonne gestion, notamment financière, à la tête de ces entreprises publiques.

M. Guillaume Lécuyer. Pour engager une responsabilité civile, il faudrait caractériser un préjudice personnel et démontrer une faute personnelle d'une certaine gravité, ce qui permettrait de distinguer l'individu du chef d'entreprise. Lorsqu'on reproche à un dirigeant d'une entreprise du service public de ne pas respecter les grands principes de l'audiovisuel, il revient à la tutelle de décider de le démettre ou de ne pas le reconduire.

M. Arnaud Dimeglio. L'article 47-5 de la loi du 30 septembre 1986 prévoit la possibilité de révoquer le mandat des présidents de la société France Télévisions, de la société Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France. Leur mandat peut leur être retiré par décision motivée. Il existe donc une procédure spécifique prévue par la loi de 1986.

Mme Laurence Franceschini. En cas de manquement à la loi de 1986, c'est la personne morale qui est responsable. Ces manquements peuvent faire l'objet du dispositif de sanction prévu après une mise en demeure au titre de l'article 42, puis de toute la batterie de sanctions possibles prévues par les articles 48 et suivants. Il existe un pouvoir de sanction administrative à l'égard de la personne morale, qui est le responsable éditorial.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La labellisation des médias a fait l'objet de vifs débats ces derniers jours à la suite des déclarations du président de la République. Vous avez d'ailleurs rappelé que la liberté de communication et l'indépendance des médias sont des socles de notre démocratie, consacrés notamment par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la Constitution. Estimez-vous que cela pourrait constituer une atteinte grave à ces principes ? La tenue même de ce débat vous inquiète-t-elle ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans me faire l'avocat du président de la République, je tiens à rappeler ce qui a été dit : il n'a jamais évoqué l'idée d'un label d'État, mais parlait d'une initiative lancée au niveau international, d'ailleurs soutenue par certains et contestée par d'autres.

Certains médias français très importants ont déjà mis en place ce type de dispositif. Que pensez-vous de cette question des labels ? Quand je lis dans une certaine presse, en marge d'une commission d'enquête sur l'information, que la suggestion du président de la République relève du « totalitaire » et de la « peste brune », je trouve que les mots ont leur importance. On peut penser ce que l'on veut du président de la République, mais un éditeur de presse, qu'il soit public ou privé, doit faire attention aux termes qu'il emploie. Ceux qui vivent dans des régimes totalitaires et arbitraires savent ce que cela signifie. À force de crier au loup, non seulement on insulte ceux qui subissent des régimes où la liberté de la presse n'est pas garantie, mais on perd aussi toute mesure. Je crois qu'il faut raison garder, même lorsque l'on conteste une proposition. Je ne reproche pas à ceux qui contestent cette proposition de le faire, mais qualifier le président d'une démocratie de « fasciste » et parler de « peste brune » ne me semble pas adapté. Mon propos ne vise pas le rapporteur, mais le contexte général de ce débat.

Mme Pauline Trouillard. Je n'ai pas encore d'avis précis car je n'ai pas eu accès à la proposition exacte du président de la République. Pour lutter contre les fausses nouvelles, deux choses me semblent très importantes. La première consiste à renforcer l'honnêteté de l'information à la télévision, ce qui passe par la mise en œuvre efficace des règles déontologiques, tant sur les chaînes privées que publiques, mais surtout sur les chaînes privées

où les problèmes de fausses informations sont plus fréquents. La seconde est de fortifier l'environnement informationnel en finançant la presse écrite et le service public audiovisuel.

M. Guillaume Lécuyer. Je ne vois pas en quoi un label porterait atteinte à la liberté d'expression puisque chacun reste libre de ne pas lire ou écouter les médias labellisés. Je pense que c'est une idée intéressante, qui a d'ailleurs été proposée lors des États généraux de l'information (EGI). Il faut se rendre compte que, sur Internet, la moitié des informations sont aujourd'hui produites par des systèmes d'intelligence artificielle. Avec le développement de cette technologie, je ne sais pas ce qu'il en sera dans quelques années. La labellisation est aussi un moyen pour le public de s'y retrouver. En tant que juriste, je vois le parallèle avec les revues scientifiques : il y en a désormais partout et un critère de discrimination pour savoir laquelle est de qualité est indispensable. La labellisation peut procéder de cette idée et offrir une boussole au public.

Mme Laurence Franceschini. Je partage cette réaction. La liberté, ce n'est ni l'anarchie, ni la jungle. D'ailleurs, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise que la liberté s'exerce « *sauf à répondre de l'abus de cette liberté* ». Il y a donc bien une recherche d'équilibre. Pour les médias connus, leur marque et leur nom valent en quelque sorte label. L'expression « labellisation » semble suspicieuse, car elle peut faire penser à un contrôle, voire à une censure. Cependant, il s'agit d'une démarche volontaire.

C'est le point de vue du public qui compte : il doit pouvoir savoir d'où vient une information. C'est un véritable enjeu de cohésion sociale car si les plus éclairés sauront toujours se repérer, les autres risquent d'être noyés dans des informations artificielles et fausses, ce qui est très déstabilisant et très dangereux. Cette démarche volontaire part d'un très bon sentiment. Elle s'apparente, toutes proportions gardées, à la logique du règlement sur les services numériques, qui demande aux plateformes de souscrire à des engagements, avec des degrés d'exigence variables selon leur importance. Si ces engagements ne sont pas respectés, la Commission européenne ou les régulateurs nationaux peuvent intervenir. C'est une démarche régulatrice mais au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut bien préciser que l'idée n'a jamais été de créer un label portant sur le contenu pour distinguer les bonnes des mauvaises informations, mais sur la démarche. Il s'agirait de qualifier la manière dont l'information a été produite : respect du code de déontologie, recherche de la vérité, traitement des sources, etc. Cela porte sur le processus, non sur le fond. Il ne s'agit pas d'instaurer un ministère de la vérité.

M. Arnaud Dimeglio. Il existe déjà des formes de labels au travers de l'Arcom et de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP), qui confèrent une certaine reconnaissance aux services de communication qu'elles contrôlent. Je partage bien sûr vos inquiétudes quant au risque d'une information artificielle échappant à tout contrôle, mais la loi de 1881 sur la liberté de la presse ou encore la loi contre la manipulation de l'information nous dotent de garde-fous pour nous protéger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À vous entendre, cette idée part d'une bonne intention. Pourtant, quand on observe certains médias publics, on peut légitimement douter. Je pense à France Info parlant d'« *otages palestiniens* » pour désigner des prisonniers coupables de crimes terroristes ou à France Inter qui, après le 7 octobre, diffusait des chiffres du Hamas sans en préciser la source. Je pense aussi à un article sur le site de France Info qui, quelques jours avant l'attentat du Bataclan, qualifiait de fake news complotiste l'idée que des terroristes puissent s'infiltrer parmi les filières d'immigration illégale. À ce jeu-là, même les

médias publics risqueraient de ne pas obtenir leur label d'honnêteté. C'est pourquoi ce sujet me semble particulièrement complexe.

Maître Dimeglio, vous avez qualifié la loi de 1986 d'obsolète. Quelles seraient vos recommandations pour l'améliorer ? Pensez-vous que le législateur doive y apporter des modifications dans les prochains mois ?

M. Guillaume Lécuyer. Je vais me permettre de botter en touche. C'est un vaste sujet et, en tant que praticien, moins on touche aux textes, mieux je me porte ! Le nombre de modifications subies par cette loi depuis son origine est vertigineux.

Mme Laurence Franceschini. Pour avoir beaucoup travaillé sur cette loi, je trouve qu'elle a montré une forme de plasticité parfois tout à fait positive. Même si, en la lisant, on constate que des éléments mériteraient d'être actualisés, je ne suis pas certain qu'un grand soir législatif ou une modification soit nécessaire.

M. Arnaud Dimeglio. Notre discussion montre bien l'insécurité juridique qui règne en la matière, notamment sur les notions de neutralité, d'impartialité et de pluralisme. Nous gagnerions en sécurité si le législateur précisait ces termes au lieu de laisser la jurisprudence les définir au gré des contentieux.

Je m'interroge aussi sur l'opportunité de la désignation du président de l'Arcom par le président de la République, car cela questionne l'indépendance de cette autorité. L'Arcom peut-elle être vraiment indépendante si son président est désigné par le Président de la République ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que suggérez-vous ?

M. Arnaud Dimeglio. Les neuf membres de l'Arcom pourraient élire eux-mêmes leur président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous passons maintenant aux questions des autres députés présents.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je vous remercie pour vos interventions, et notamment pour avoir souligné que la recherche de la neutralité et de l'impartialité passe par la consolidation du pluralisme interne, qui s'appuie sur l'honnêteté et l'indépendance, ce qui me semble essentiel. D'ailleurs, je me demande si les écoles de journalisme enseignent la neutralité et si cette notion peut réellement exister pour un journaliste.

Il serait essentiel que la TNT, dont les canaux ne sont pas infinis, devienne un espace où l'on pourrait trouver une diversité d'opinions, un foisonnement artistique et culturel, pour s'informer et se divertir en toute quiétude, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Madame Trouillard, vous avez évoqué la possibilité de modifier le fonctionnement du service public audiovisuel. Je suis très intéressée par ce point et j'ai fait plusieurs propositions, notamment pour garantir davantage de droits aux rédactions par la mise en œuvre d'un droit d'agrément ou encore en introduisant les sociétés de journalistes et les usagers dans les conseils d'administration. Y a-t-il d'autres pistes pour que les directions, une fois nommées par l'Arcom et donc indépendantes du pouvoir politique, disposent de garde-fous internes ? Cela permettrait que le travail soit porté le plus collectivement possible et soit en phase avec les usagers de ces services publics, qui sont absolument essentiels.

À ce titre, Maître Dimeglio, je ne comprends pas votre manière de mettre tous les services publics sur un pied d'égalité quant à leur rapport à la neutralité. Sans les hiérarchiser, il faut reconnaître au service public de l'audiovisuel une nature différente, car il relève de la bonne santé de la démocratie.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Ce débat est passionnant. Le but de toute cette réglementation est de garantir la sincérité du débat public et les conditions de la démocratie. Le paysage de l'information a évolué : aujourd'hui, plus de la moitié des Français s'informent principalement sur les réseaux sociaux. Or ces plateformes sont considérées comme des hébergeurs et non comme des éditeurs, alors même que leurs algorithmes, qui mettent en avant certains contenus et en invisibilisent d'autres, constituent une forme de ligne éditoriale.

Le traitement différencié entre pluralisme interne et externe s'explique par la force de frappe des médias audiovisuels. On peut considérer aujourd'hui que des plateformes comme Meta ou X ont une force de frappe suffisante pour qu'on leur impose une forme de pluralisme interne. Je m'interroge sur le statut juridique qu'il faudrait leur appliquer. Avez-vous des pistes d'évolution ? Les réglementations européennes ne répondent que partiellement à cette exigence. Nous avons besoin d'un statut juridique spécifique, compte tenu de leur puissance et du fait qu'elles sont la première source d'information pour une majorité de Français.

Je constate pour finir que l'audiovisuel public est extrêmement contrôlé par rapport à toutes les autres sources d'information en France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles de pluralisme encadrent l'audiovisuel public comme privé, même si le périmètre de cette commission d'enquête se limite au public. Il y a les principes, puis il y a ceux qui les mettent en œuvre. L'audition de ce matin des comités d'éthique et des médiateurs a révélé la difficulté d'articuler le rôle de ces différents acteurs. Le comité d'éthique de France Télévisions nous a expliqué que si l'Arcom était saisie et prenait une décision, il n'avait pas à s'autosaisir. Nous avons eu le sentiment d'une articulation difficile et d'une procédure floue entre l'Arcom, les comités d'éthique et les médiateurs. Comment ces instances peuvent-elles participer à la garantie du respect de ces exigences ? Comment voyez-vous la question des procédures et de la saisine de ces différentes instances ?

Mme Pauline Trouillard. Je réponds à votre question, Madame Taillé-Polian, sur la gouvernance interne de France Télévisions et de Radio France. Je partage votre avis sur la représentation des usagers et des journalistes au sein du conseil d'administration, qui est essentielle. On pourrait même envisager une nomination du président par le bas, c'est-à-dire par le conseil d'administration ainsi composé, et non par le haut, par l'Arcom. De même, les décisions de suppression d'un programme ou de nomination d'un journaliste pourraient être validées par ce conseil d'administration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela pose des questions au regard de la composition actuelle des conseils d'administration, qui inclut notamment des responsables politiques. J'avais d'ailleurs porté un amendement pour que les journalistes siègent au conseil d'administration des entreprises audiovisuelles publiques, en raison de leur fonction particulière.

M. Arnaud Dimeglio. Par expérience, je compare la CNIL et l'Arcom. Les plaintes devant la CNIL sont très nombreuses, et j'ai l'impression que ce n'est pas le cas à l'Arcom. Je ne comprends pas ce dysfonctionnement apparent, qui suggère que le public ne saisit pas l'Arcom pour contrôler les médias comme il le fait massivement pour la CNIL.

Mme Laurence Franceschini. Votre propos est très juste, Madame la députée, sur la plateforme TNT. En effet, lorsque la décision a été prise sur les services d'intérêt général dans le domaine de l'audiovisuel, c'est toute la plateforme TNT, et pas seulement les médias publics, qui a été retenue. L'exigence de pluralisme interne, qui vise un large public, participe de ce que vous décrivez.

Monsieur le député, vous soulevez un sujet extrêmement juste sur le statut des plateformes mais les choses ont évolué dans le bon sens. Une étude du Conseil d'État sur les réseaux sociaux, il y a quelques années, soulevait déjà cette question du statut hybride, qui n'est plus celui d'un simple hébergeur sans être encore celui d'un éditeur. J'ose dire que la responsabilité du réseau social peut néanmoins être engagée dans certains cas, notamment si des engagements précis ont été pris par les plateformes.

M. Guillaume Lécuyer. Sur le pluralisme des contenus des plateformes, votre groupe de travail avait proposé d'imposer aux réseaux sociaux un effet de kiosque à journaux pour proposer un contenu varié. Le problème est que la réglementation est européenne et je ne sais pas dans quelle mesure le législateur français pourrait agir sans modifier le *Digital Service Act* (DSA), ce qui n'est pas pour demain. Par ailleurs, il faut laisser vivre ce règlement, qui a des vertus en agissant sur le fonctionnement délétère des réseaux sociaux, notamment via une ouverture des algorithmes aux régulateurs et aux chercheurs. Ce sont des effets à long terme, mais l'avantage est qu'ils sont systémiques. Nous sommes donc contraints par ce règlement d'harmonisation maximale.

Je vais peut-être aussi nuancer mon propos sur la loi de 1986. Étant membre d'un comité d'éthique, j'ai pu constater une sorte de désarroi qui tient à la loi elle-même, qui est assez peu précise. J'ai l'impression que chaque comité fonctionne un peu comme il l'entend, au gré des personnalités, et que les missions ne sont pas clairement définies. L'Arcom souhaite créer une synergie entre les comités, ce qui est une première démarche intéressante. Mon sentiment est que quelques éclaircissements du législateur pourraient être utiles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me demande s'il ne manque pas un dispositif permettant à l'Arcom d'examiner rapidement les questions qui lui sont soumises. Il y a quelques mois, une petite musique est montée dans le débat public sur le traitement d'un économiste qui aurait été trop présent dans les médias de l'audiovisuel public. Je ne porte aucun jugement, mais je constate qu'il n'existe aucune procédure permettant de saisir l'Arcom, qui aurait pu, sur la base d'éléments fournis par les comités d'éthique, clarifier la situation et dire s'il y avait eu ou non-respect du pluralisme.

À une époque où ces questions sont souvent instrumentalisées, je me demande s'il ne manque pas une procédure qui permettrait à l'Arcom, dans un délai d'un mois ou deux, de rendre une décision sur la base d'un avis institutionnalisé des comités d'éthique. Cela permettrait d'éviter que de petites musiques montent sans que personne ne vienne dire clairement si les principes ont été respectés. Quelle est votre réaction sur cette problématique, qui est de savoir qui, à un moment donné, « *siffle la fin de la récréation* » en établissant les faits ?

Mme Laurence Franceschini. Oui, on sent bien un sujet d'articulation. C'est un sentiment partagé par tous les comités d'éthique, et il y a du côté de l'Arcom une volonté de travailler davantage avec eux. La raison est peut-être qu'il y a une distinction à faire. D'un côté, il y a ce qui relève manifestement du pouvoir de sanction de l'instance de régulation. De l'autre, il y a des situations, comme l'exemple que vous citez, qui ne constituent pas encore une infraction constituée, mais qui posent question au regard du pluralisme ou de l'honnêteté

de l'information. C'est là que les comités d'éthique pourraient jouer un rôle en donnant des avis à l'Arcom ou en la saisissant eux-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Trouillard, vous avez expliqué que vous déploriez parfois l'absence de démocratie interne et des décisions ni transparentes ni justifiées à Radio France, notamment en matière de nomination. Vous avez cité le cas de M. Benjamin Duhamel. Pourriez-vous expliciter votre propos ?

Mme Pauline Trouillard. C'est assez simple : il est le fils de Madame Nathalie Saint-Cricq. Cela peut poser un problème de conflit d'intérêts dans la façon dont il a été nommé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes responsable de vos propos ! Très bien. Peut-être n'est-il pas besoin d'aller plus loin sur ce sujet.

M. Guillaume Lécuyer. Personnellement, j'aurais tendance à penser qu'il faut laisser les dirigeants prendre des décisions de gestion. Si chaque nomination dans une grande entreprise doit faire l'objet d'une délibération collective, cela devient ingérable. Dans le secteur privé, c'est ainsi que cela se passe.

Mme Pauline Trouillard. L'impératif d'efficience a souvent été utilisé pour contrer la démocratie interne de l'entreprise ; or on peut concilier les deux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut se garder de la suspicion généralisée. Il est important de juger les personnes, qu'elles soient responsables politiques ou journalistes, sur leurs actes. Le chemin est celui de la transparence, comme nous le faisons avec nos déclarations à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, et non celui du jugement *a priori* fondé sur la généalogie. Ce qui me gêne dans la démocratie participative que vous esquissez, c'est qu'elle semble reposer sur une forme de jugement *a priori*. Si ce n'est pas le directeur de l'information ou la directrice générale qui nomme, qui le fait ?

Mme Pauline Trouillard. Le problème tient à la centralisation de toutes les décisions, alors que la séparation des pouvoirs est indispensable à une bonne gestion démocratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment garantirait-on l'absence de suspicion *a priori* et éviterait-on des recherches généalogiques qui pourraient, par principe, remettre en cause une nomination ?

Mme Pauline Trouillard. Par plus de démocratie interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur un vote ?

Mme Pauline Trouillard. Sur les nominations importantes, par exemple, ou sur le choix de supprimer tel ou tel programme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et pourquoi, dans ce cas, seuls les salariés du service public voteraient-ils et non l'ensemble des Français ?

Mme Pauline Trouillard. Si les usagers du service public sont représentés au sein du conseil d'administration, c'est comme s'ils participaient au vote.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. C'est un point de vue que nous respectons. Cette table ronde était tout à fait intéressante, avec des sensibilités et des points de vue différents, mais un regard juridique toujours très assuré et précis. Je voulais vraiment vous remercier d'avoir pris part à nos échanges et d'avoir confronté vos analyses.

*

* *

5. Audition, ouverte à la presse, de Mme Delphine Ernotte Cunci, présidente de France Télévisions, et M. Christophe Tardieu, secrétaire général (10 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour une audition très importante de notre commission cet après-midi.

Je souhaite donc en votre nom à tous la bienvenue à Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, ainsi qu'à Christophe Tardieu, secrétaire général, Livia Saurin, secrétaire générale adjointe, et Christian Vion, directeur général adjoint. Vous le savez, Madame la présidente, votre audition est attendue ; de nombreux journalistes, de nombreux Français vont suivre nos travaux et la commission a beaucoup de questions à vous poser.

Au préalable, je rappelle quelques règles essentielles pour que cette audition se déroule dans des conditions acceptables. Nous ne sommes pas dans un tribunal, cette audition n'est pas et ne sera pas le procès de France Télévisions. Je l'ai dit au tout début de nos travaux, nous ne sommes ni des juges ni des acteurs de la politique-spectacle venus chercher un quart d'heure de gloire médiatique. Monsieur le rapporteur, je vous demande, comme je l'ai déjà fait, de rappeler une nouvelle fois au président de votre groupe que cette audition n'est pas, contrairement à ce que j'ai pu lire, l'acte III d'une pièce de théâtre. Notre travail est sérieux, important, il exige de la dignité dans nos échanges et le respect absolu des personnes que nous auditionnons et, à travers elles, de l'ensemble des salariés de France Télévisions et de l'audiovisuel public.

Les Français attendent beaucoup de vos réponses, Madame la présidente, mais ils attendent aussi beaucoup de nous. Monsieur le rapporteur, mes chers collègues vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez et je veillerai à ce que chaque groupe politique puisse s'exprimer. Je remercie Madame Ernotte-Cunci de s'être rendue disponible pour une audition qui va durer plusieurs heures. Nous avons une responsabilité collective, celle de ne pas alimenter davantage encore la défiance croissante à l'égard des responsables politiques comme des médias.

Madame la présidente, je rappellerai que vous êtes ingénieure de formation et vous avez débuté votre carrière en 1989 chez France Télécom devenue Orange. Vous y avez exercé des responsabilités importantes comme directrice générale adjointe chargée des opérations France puis comme directrice générale d'Orange France à partir de mars 2011. En avril 2015, vous avez été désignée présidente de France Télévisions en remplacement de M. Rémy Pflimlin et votre mandat a été renouvelé en juillet 2020 puis en mai dernier. Vous nous présenterez le groupe France Télévisions, et je dirai simplement qu'à l'heure de l'hégémonie des plateformes américaines – nous pourrions revenir sur le rachat de Warner par Netflix –, France Télévisions demeure l'un des principaux financeurs du cinéma, des séries, des documentaires, de l'animation, du spectacle vivant en France et contribue significativement à l'exception et à la souveraineté culturelle de notre pays.

Votre audition, Madame la présidente, a lieu dans un contexte particulier et ambivalent. D'une part, selon un récent sondage, plus de 80 % des Français ont une image positive de l'audiovisuel public, près de 60 % se disent attachés à France 2 et 55 % à France 3. Pour beaucoup de nos concitoyens, France Télévisions n'est pas une abstraction mais une présence quotidienne, une voix familière et chacun d'entre nous a un souvenir qui l'y attache : un documentaire qui a éveillé notre curiosité d'enfant, une émission politique qui a forgé notre engagement, un reportage qui a transformé notre regard, nous a donné envie de découvrir un auteur, une œuvre ou un territoire, un magazine qui a suscité notre émerveillement, bref ce lien à la fois intime et universel traverse les générations et les territoires. Avec les Jeux olympiques, Roland-Garros, le Tour de France, France Télévisions est le lieu de communion collective, de moments d'unité qui rassemblent les Français malgré les ferments de haine et de division. À preuve, samedi dernier, le succès du Téléthon dont France Télévisions est le partenaire fondateur.

Mais, d'autre part, ce contexte est marqué par des incidents, des manquements, des polémiques qui nous ont désarmés, voire heurtés. Je le dis sans détour, la diffusion d'un bandeau qualifiant certains prisonniers palestiniens « d'otages », la publication d'un graphique déformant des intentions de vote, la confusion entre Samuel Paty et Dominique Bernard ont suscité l'émoi et l'incompréhension. De même, l'affaire Legrand-Cohen et certaines émissions de « Complément d'enquête » et « Cash investigation » sur CNews, LVMH ou le Sénat ont interrogé. Enfin, le rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions pose lui aussi de nombreuses questions.

Cette commission d'enquête va donc exercer un contrôle, essentiel, de l'utilisation de l'argent public, un contrôle exigeant que je veux honnête, juste et équilibré. L'audiovisuel public n'appartient à aucun député, à aucun responsable politique ; il n'appartient pas à ses salariés, si passionnés soient-ils, ni à ses téléspectateurs, aussi fidèles soient-ils ; il appartient à tous les Français.

Madame la présidente, après votre propos liminaire, d'une dizaine de minutes, je poserai quelques questions rapides avant de laisser la parole au rapporteur pendant quarante-cinq minutes pour une première série de questions. Je donnerai ensuite la parole à chacun des représentants des groupes politiques, de nouveau au rapporteur, puis aux membres de la commission et enfin aux autres députés présents. Les textes relatifs aux commissions d'enquête parlementaires imposent à chacun de déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer ses déclarations. Pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Medias Monde depuis octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous demande donc de prêter serment chacun à votre tour.

(Mme Delphine Ernotte-Cunci, M. Christophe Tardieu, M. Christian Vion et Mme Livia Saurin prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse donc la parole immédiatement.

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions. Héritière d'une longue histoire et pilier du modèle démocratique et de la politique culturelle de notre pays, la télévision publique a connu des transformations profondes, du premier journal télévisé conçu par Pierre Sabbagh après-guerre à notre présence sur les réseaux sociaux et les « smart TV »

aujourd'hui. Depuis quatre-vingts ans, nous avons su adapter nos offres, conserver notre puissance et rester un repère pour tous les Français. Face aux polémiques qui alimentent la défiance croissante des citoyens vis-à-vis de leurs institutions, des politiques et des médias, je rappelle le principe fondateur de notre histoire, la liberté d'offrir aux Français, à chaque heure du jour et sur tous les territoires, une offre qui rassemble, élève le débat et instruit. Cette liberté se double d'un second principe fondateur, l'exigence. Depuis dix ans, je peux témoigner à quel point l'ensemble des salariés a le service public chevillé au corps et exerce ses missions avec un esprit de grande responsabilité. Je profite de cette audition pour leur rendre hommage.

Si votre commission nous auditionne, c'est que France Télévisions n'est pas un média comme les autres. Quel autre média proposerait, en première partie de soirée, une émission comme « Les Rencontres du Papotin », « La Grande Librairie » chaque semaine ou les Jeux paralympiques dans quelques jours ? Quel autre média proposerait une telle offre de création française, des grands documentaires dont certains ont façonné l'histoire de la télévision à la série « Des vivants » sur les traumatismes du 13 novembre ? Grâce à cette exigence, France Télévisions reste le média auquel les Français sont le plus attachés, dont ils pourraient le moins se passer si elle venait à disparaître.

Cet attachement fait de France Télévisions le premier média de France. Un Français sur deux nous regarde chaque jour, huit sur dix chaque semaine, et presque tous les Français chaque mois. France.tv est devenue la première plateforme de streaming du pays et France Info, le premier site d'information en ligne. Notre public est à l'image de la France. Les catégories populaires et les territoires ruraux y sont d'ailleurs proportionnellement davantage représentés que les plus aisés et les plus urbains. Selon un sondage paru il y a quelques jours, près de 70 % des Français ont une bonne ou une très bonne image de leur audiovisuel public, et même 88 % pour ceux qui regardent régulièrement nos programmes. Peu de services publics ou d'entreprises peuvent se prévaloir d'un tel niveau de satisfaction. C'est une fierté pour notre pays de compter sur une télévision publique aussi solidement ancrée et, grâce au talent de nos créateurs, nous exportons une part du récit français dans une proportion bien supérieure à notre poids réel dans l'économie mondiale.

Depuis dix ans que m'a été confiée la responsabilité de diriger France Télévisions, je m'applique à conforter la capacité de l'entreprise à remplir les missions que lui assigne la puissance publique. Je ne suis pas seule, car je veille à associer l'ensemble des parties prenantes de la gouvernance de l'entreprise aux décisions stratégiques et de gestion qu'il me revient de prendre. Cette transparence, nous la devons aux parlementaires qui votent chaque année le montant de nos concours publics et plus largement, à tous les Français qui, légitimement, attendent qu'on en fasse bon usage. Je pense donc très sain que l'audiovisuel public soit un objet de débat car, en tant que service public, nous appartenons à tous.

Cette commission d'enquête est l'occasion de mettre en lumière deux exigences qui sont le socle de notre légitimité : l'exemplarité d'abord, notamment dans la gestion de l'entreprise, la neutralité ensuite, qui se traduit par des règles strictes concernant l'impartialité et le pluralisme.

S'agissant de la gestion, 80 % de nos ressources proviennent de concours publics. Il est donc de notre responsabilité de garantir une gestion exemplaire et j'en ai fait immédiatement un principe structurant de mon action. Une gouvernance très solide y concourt, qui implique de multiples instances indépendantes. D'abord, notre pilotage budgétaire est partagé et approuvé par notre conseil d'administration où siègent les représentants du ministère de la culture, du ministère de l'économie et des finances à travers la direction du budget et l'Agence des participations d'État (APE) ainsi que des représentants des commissions des affaires culturelles de chacune des assemblées. J'ai fortement renforcé son rôle, comme le préconisait la Cour des

comptes dans son rapport de 2016. Je salue l'appui précieux de nos comités spécialisés, notamment le comité d'audit, le comité des engagements et le comité stratégique. Naturellement, l'arrêté des comptes est validé chaque année par nos commissaires aux comptes. Siégeant aussi au conseil d'administration, un représentant du contrôle général économique et financier, administration rattachée au ministère des finances, est chargé de valider l'ensemble des décisions liées à l'engagement des principaux contrats ou à certaines évolutions salariales. La direction se conforme systématiquement à ses avis. Les commissions des affaires culturelles et des finances des deux assemblées se penchent, dans leur rapport, sur notre situation budgétaire et émettent des recommandations. De même, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, l'Arcom, se penche sur le pilotage budgétaire de l'entreprise dans son rapport annuel sur l'exécution du cahier des charges, l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens (COM) et le bilan quadriennal de l'entreprise. Les inspections générales des finances et des affaires culturelles mènent des missions régulières portant sur nos activités. Elles ont ainsi réalisé en 2022 un rapport conjoint sur le financement de l'audiovisuel public. En 2024, l'Inspection générale des finances (IGF) a publié un rapport d'accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France qui proposait une analyse détaillée de la situation économique de notre groupe. Enfin, la Cour des comptes réalise des contrôles réguliers et elle a publié en septembre son rapport portant sur la période 2017-2024 au terme d'une instruction approfondie qui s'est étalée sur plusieurs mois. Tous ces rapports sont publics et accessibles à tous. Ainsi, dans le respect du secret des affaires bien entendu, notre entreprise assure une très grande transparence sur sa gestion.

J'en viens à la situation financière de France Télévisions, telle qu'elle a été éclairée par le rapport de la Cour des comptes. Eu égard aux nombreux commentaires qu'il a suscités, il me paraît indispensable de le remettre en contexte. En premier lieu, le principe d'équilibre budgétaire est une règle d'or de bonne gestion que j'ai tenu à faire respecter depuis mon arrivée. Après trois exercices fortement déficitaires en 2013, 2014 et 2015, j'ai assuré le retour des comptes à l'équilibre et le maintien d'un résultat d'exploitation positif de manière continue pendant neuf ans, de 2016 à 2024 inclus, au prix d'efforts massifs grâce auxquels France Télévisions, à son échelle, a joué un rôle dans la maîtrise des dépenses publiques du pays. En effet, alors que depuis 2015 les crédits alloués aux administrations publiques ont progressé de 36 %, ceux du ministère de la culture de 40 % et des autres entreprises de l'audiovisuel public de 11 %, les crédits alloués à France Télévisions ont diminué en valeur absolue. En 2026, ils seront inférieurs de 40 millions à ceux de 2015. Il a pourtant fallu absorber l'évolution de nos charges et une forte inflation – plus de 20 % sur cette période. En tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. Quelle autre administration, collectivité ou structure publique coûte aujourd'hui à la collectivité 20 % de moins qu'il y a dix ans pour une qualité de service accrue ? Nos efforts n'ont sans doute aucun équivalent dans la sphère publique et la Cour des comptes souligne que *« les réformes accomplies depuis dix ans ont permis de dégager des marges de manœuvre significatives grâce notamment à une amélioration de la qualité de la gestion interne »*.

Nous avons joué sur tous les leviers, en baissant nos charges d'exploitation non essentielles pour maintenir un haut niveau d'investissement dans les contenus, en diminuant nos effectifs de 1 200 équivalents temps plein – et je salue les salariés qui travaillent dans une entreprise qui, dans les faits, est en plan social depuis plus de dix ans. Nous avons renégocié l'ensemble de nos contrats de production pour limiter le coût de chaque programme en internalisant massivement la production de nos contenus à travers notre filiale France Télévisions Studio, qui est désormais notre troisième fournisseur de contenu, et en renonçant aux achats de programmes jugés non essentiels comme les séries américaines depuis cinq ans. Nous avons aussi réalisé des gains de productivité significatifs en achevant la fusion des

rédactions de France 2 et France 3, en mettant fin aux directions par chaîne au profit d'une organisation totalement transverse, en régionalisant beaucoup plus l'offre de France 3. Dans le même temps, nous avons redéployé des moyens pour investir dans la création audiovisuelle et cinématographique française à un niveau historique. Nous avons investi massivement dans le numérique et France Télévisions est aujourd'hui le premier média numérique de France comme elle l'est sur l'écran de télévision.

Cela étant, j'ai toujours considéré sans tabou les potentiels d'économie et je mettrai en application l'ensemble des recommandations de la Cour des comptes, comme je l'avais fait en 2016. J'ai engagé la principale d'entre elles en dénonçant notre accord collectif en juillet dernier. La discussion va démarrer. Notre nouveau contrat social devra permettre de projeter France Télévisions à l'horizon 2030 et au-delà. Après dix ans d'effort ininterrompus, je suis convaincue que nous arrivons au bout d'un modèle pour France Télévisions. Je ne cesse de le dire depuis dix-huit mois à l'État actionnaire et aux parlementaires : l'entreprise se trouve aujourd'hui dans une situation budgétaire difficile en raison de l'inadéquation croissante entre nos missions et nos moyens. Je rejoins totalement le constat de la Cour des comptes.

Pourquoi 2025 a-t-elle été si compliquée, et que faire ? Nous avons dû nous résoudre à prévoir, en accord avec l'État actionnaire et avec notre conseil d'administration, un déficit de l'exercice d'exploitation. C'est la première fois depuis mon arrivée à la tête de l'entreprise et je l'ai fait avec regret. Cette situation exceptionnelle s'explique par deux raisons principales. La première est le manque d'anticipation. Entre septembre 2024 et février 2025, l'entreprise a subi trois coupes budgétaires successives au gré des discussions parlementaires. La seconde est que les économies qui nous sont demandées sont d'un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise. Ainsi, l'écart entre notre projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) négocié en 2024 avec l'État et la projection budgétaire 2026, douze mois plus tard, est de 200 millions. C'est considérable. C'est pourquoi notre conseil d'administration a adopté en décembre dernier un budget en déséquilibre, estimant qu'il n'était pas possible d'équilibrer les comptes à périmètre de mission constant de manière aussi rapide sans déstabiliser le secteur des industries culturelles et créatives dont nous sommes le premier partenaire.

Je vous annonce que nous avons déjà réussi à diminuer notre déficit prévisionnel pour 2025 de 30 millions en activant tous les leviers. Nous avons procédé à une nouvelle réduction des effectifs de près de 250 équivalents temps plein sur la seule année 2025 ; nous avons diminué nos coûts de fonctionnement, arrêté des émissions, négocié une baisse de 5 % sur le coût de nos magazines et émissions de plateau. Pour 2026, je m'engage à revenir à l'équilibre, malgré la baisse de ressources très significative de 65 millions prévue dans le projet de loi de finances, soit plus de 92 % de l'effort demandé à l'ensemble de l'audiovisuel public. Si cette trajectoire est confirmée, France Télévisions devra réaliser un effort d'économie d'une ampleur inédite de 150 millions environ en incluant l'évolution naturelle de nos charges et la résorption du déficit de cette année. Nous y travaillons et l'ensemble des postes y participeront, dépenses de fonctionnement, niveau d'effectif et malheureusement aussi notre offre de programme. J'ai déjà annoncé une baisse de 25 millions d'investissements dans la création audiovisuelle et cinématographique en 2026. Elle pourrait même atteindre 65 millions, mais ce serait un choc énorme pour l'ensemble de la filière de création et je ne suis donc pas favorable à cette option. En effet, France Télévisions, c'est un tiers des séries produites en France et environ la moitié du financement de l'offre documentaire, d'animation et de spectacles vivants du pays. Le risque de décrochage de la France en Europe, où nous jouons un rôle moteur, est réel. Il faudra donc trouver des alternatives. Nous avons mis en vente une partie de nos droits

sportifs et ne nous interdisons aucune hypothèse, par exemple la réduction de la couverture en télévision numérique terrestre (TNT) du groupe, dans la limite de nos obligations légales, bien sûr.

Ces perspectives sont un crève-cœur pour les salariés, car elles laissent présager un repli historique du périmètre de nos missions. Mais la puissance publique nous demande de nouveaux efforts très importants et il est de ma responsabilité de proposer des solutions à la gouvernance de l'entreprise pour restaurer l'équilibre des comptes dès 2026. Il est également urgent de déterminer une trajectoire pluriannuelle viable car seule une mise en adéquation des missions et des moyens alloués permettra de nous projeter sereinement dans l'avenir. L'extrême volatilité de nos moyens d'une prévision à l'autre n'est plus tenable ; aucune entreprise, publique comme privée, ne peut être pilotée ainsi. Une clarification de la part de l'État actionnaire est donc urgente et c'est d'ailleurs la toute première recommandation de la Cour des comptes. J'ai presque terminé, Monsieur le président, j'essaie d'aller plus vite mais je voudrais quand même parler du deuxième axe de mon propos introductif, la neutralité...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En quelques mots s'il vous plaît car j'aurai une question à ce sujet !

Mme Delphine Ernotte-Cunci. S'agissant des travaux de votre commission sur la neutralité et l'impartialité du service public de l'audiovisuel, les polémiques de ces dernières semaines ont alimenté un débat légitime. Je le redis, France Télévisions est un média financé par tous, il doit donc s'adresser à tous, quel que soit son lieu de vie, ses opinions ou son niveau de revenu. Il s'agit d'une exigence absolue à laquelle nous veillons particulièrement. À ce sujet, je rappelle d'abord qu'un corpus très dense de textes encadre ces principes. L'impartialité, mission spécifique de l'audiovisuel public selon la loi de 1986, est un principe étroitement lié à la notion de pluralisme, laquelle est inscrite dès l'article 2 de notre cahier des charges. Le principe de neutralité est également inscrit dans notre règlement intérieur et s'impose dans tous nos champs d'activité comme dans l'ensemble de la sphère publique. De nombreuses chartes internes garantissent nos principes déontologiques et éthiques ; elles permettent de réagir et de sanctionner les cas de manquement. Au-delà de ce corpus, France Télévisions doit être exemplaire en matière de transparence de son offre d'information et d'équilibre des points de vue. Nous donnons ainsi accès depuis plusieurs années, sur une page dédiée de notre site France Info, aux sources documentaires utilisées par les journalistes ainsi qu'à l'état du temps de parole des partis politiques tels que nous les communiquons régulièrement à l'Arcom. Deux instances indépendantes, vous le savez, évaluent le respect du principe d'impartialité sur nos antennes. L'Arcom le fait comme pour l'ensemble des éditeurs dont elle est le régulateur. Nous nous conformons strictement à ses délibérations relatives au pluralisme. Parmi les saisines examinées par l'Arcom concernant nos programmes, certaines ont pu mener à des mises en garde mais aucune n'a donné lieu à une sanction ces vingt dernières années en matière d'impartialité ou de respect des règles de pluralisme. Notre comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (connu sous le nom de Chipip) dont vous avez auditionné la présidente, Christine Albanel, ancienne ministre de la culture, émet également des avis sur le traitement de l'information. Le public reconnaît largement que l'information diffusée par le service public est impartiale. D'après l'étude indépendante que nous faisons réaliser chaque année sur ce sujet, en octobre dernier, 65 % des Français jugeaient notre traitement de l'information impartial, soit neuf points de plus que la moyenne des groupes privés ; 73 % des Français font confiance à notre offre d'information, soit plus de quinze points au-dessus de la moyenne des chaînes privées. Des résultats extérieurs le confirment, en particulier la cote de confiance de France Info, bien supérieure à celle de ses concurrents privés...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, j'ai quelques questions, le rapporteur en a préparé une cinquantaine et nos collègues en ont beaucoup. Nous allons donc y revenir. Je vous prie de conclure s'il vous plaît...

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais conclure rapidement. À la suite des polémiques et dysfonctionnements que vous avez mentionnés, j'ai chargé le secrétaire général, Christophe Tardieu, de nous faire des propositions pour renforcer l'impartialité, et Philippe Martinetti, de faire un audit de l'information nationale. Leurs travaux m'ont conduite à prendre des décisions que j'aurai, j'imagine, l'occasion de détailler. Je voudrais quand même conclure sur quelques éléments que n'ai pas pu développer, mais j'imagine que nous allons le faire.

Concernant l'exigence de bonne gestion et de neutralité du service public, soyez assurés de ma détermination à faire aboutir l'ensemble des travaux que nous allons vous présenter. Mais dans les débats qui vont s'ouvrir dans les prochains mois sur notre secteur, j'aimerais partager avec vous deux dernières convictions. La première, c'est que la télévision publique remplit des missions essentielles qu'aucun autre média, qu'il soit français comme TF1, M6 ou Vivendi, américain comme Netflix ou YouTube, ou les futurs réseaux chinois dopés à l'intelligence artificielle demain, ne pourra jamais remplir. Imaginer notre disparition, c'est projeter une société où tout un pan de notre culture commune sera effacé d'un trait de plume. Est-ce rentable de mobiliser trente heures d'antenne pour soutenir le Téléthon, une prouesse unique au monde, comme nous l'avons fait le week-end dernier ? Non. Est-ce rentable de consacrer une première partie de soirée à un débat sur les 120 ans de la loi sur la laïcité comme hier soir sur France 2 ? Non. De produire quatre-vingts heures d'information par jour, de disposer de 130 implantations sur tous les territoires ? Non. Est-ce rentable de proposer des émissions d'investigation indépendantes de toute pression politique ou économique ? Non. Est-ce rentable de diffuser des émissions consacrées à toutes les religions chaque dimanche ? Non. De disposer de bureaux et de correspondants à l'étranger ? Non. D'être le groupe média qui investit le plus dans le genre documentaire au monde, qui capte des dizaines de concerts, opéras ou pièces de théâtre chaque année, finance soixante films de cinéma ? Non. Est-ce rentable de proposer des offres éducatives pour les jeunes publics ? Non. De diffuser gratuitement et sans abonnement le Tour de France ? Non plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, le temps est venu pour les questions. Je vous remercie.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je n'ai plus que deux phrases. (*Quelques protestations*)

M. Erwan Balanant (Dem). Et la liberté d'expression ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais ce n'est pas un monologue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, Madame la présidente a accepté de rester le temps qu'il faut. Le rapporteur, nous tous, pourrions l'interroger autant que nous le souhaitons. Madame la présidente, votre propos liminaire était long. Mais certains ayant fait fuir dans la presse que cette audition pourrait durer plus de trois heures – je ne vous en fais pas grief, Monsieur le rapporteur –, on peut le comprendre. Passons aux questions. J'en pose trois très rapidement, parce que le rapporteur va prendre la main.

Monsieur le secrétaire général, lors de l'audition de la Cour des comptes, le rapporteur a affirmé être en possession d'éléments qui indiqueraient que vous avez tenté, par mail, de retarder la publication d'un rapport de la Cour sur France Télévisions après le processus qui a conduit à la reconduction de Mme Ernotte-Cunci. La Cour des comptes a démenti hier avec vigueur ces accusations graves de M. le rapporteur. En ma qualité de

président de cette commission d'enquête, il est de ma responsabilité, selon le règlement de notre Assemblée, de vous demander si vous avez, directement ou indirectement, cherché à influencer sur le calendrier de publication de ce rapport de la Cour des comptes. Je vous demande une réponse courte, pour laisser au choix du rapporteur la possibilité de poser des questions.

M. Christophe Tardieu, secrétaire général de France Télévisions. Ma réponse sera courte. Le communiqué de la Cour des comptes publié hier dit de façon expresse que je n'ai envoyé aucun mail, ni aucun message pour exercer une quelconque pression sur la Cour. Celle-ci rappelle au passage qu'elle n'est pas accessible à ce genre de pression et que cela n'a aucune conséquence sur elle. Néanmoins, n'ayant pas souvenir d'avoir envoyé un tel message, j'ai regardé ma messagerie : je n'en ai trouvé nulle trace. Pas de trace dans ma messagerie, pas de trace à la Cour des comptes... Vous voyez où s'achemine ma conclusion. Si d'aventure un document en ce sens devait être produit, je demanderai naturellement à en prendre connaissance et avant tout à en vérifier l'authenticité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Le rapporteur pourra revenir sur cette question autant qu'il le souhaitera. Madame la présidente, certains Français ont le sentiment que France Télévisions ne respecte pas toujours les exigences de pluralisme et d'impartialité qui s'imposent à elle en vertu de la loi de 1986 et que la ligne éditoriale de certains magazines pourrait ne pas être à chaque instant impartiale. Vous avez annoncé hier dans *Le Figaro* plusieurs mesures pour renforcer le pluralisme et l'impartialité. Pouvez-vous nous en présenter rapidement les principales ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai effectivement demandé au secrétaire général Christophe Tardieu de voir comment rendre le travail de l'information plus transparent et de mieux appliquer le principe d'impartialité sur nos antennes. Outre les polémiques qui ont eu lieu, un arrêt du Conseil d'État élargissant la notion de pluralisme nous l'impose. Je salue la décision de l'Arcom de confier une mission à un haut fonctionnaire incontestable, Bruno Lasserre, sur la question de l'impartialité mais il nous semblait que nous devions aussi y travailler. À la suite des erreurs qui ont émaillé ici ou là nos antennes, j'ai aussi demandé à Philippe Martinetti, journaliste qui n'appartient pas à la rédaction nationale, de conduire un audit. Sur la base de leurs travaux, j'ai pris certaines décisions que je vais résumer – le secrétaire général complètera éventuellement.

D'abord, nos activités éditoriales seront rassemblées au sein d'une même direction, et nous veillerons de manière unifiée à l'application de nos règles déontologiques, avec un même niveau d'exigence pour toute notre offre, notamment pour nos magazines d'information, qu'ils soient réalisés par nos rédactions ou par des productions externes. Une direction de la déontologie sera créée ; elle aura une responsabilité transversale sur l'ensemble du périmètre de nos offres et des pouvoirs étendus pour appliquer nos garanties éditoriales et assurer davantage de transparence avec les publics. Un comité consultatif interne, réunissant des représentants des différentes directions d'entreprise et des journalistes, sera chargé d'évaluer les difficultés rencontrées dans le respect des obligations et rendra des avis lorsque surviendront des manquements. Nous confierons au comité d'éthique de l'entreprise une mission de suivi plus régulier de nos offres et rendrons ces avis plus visibles auprès de nos conseils d'administration comme du grand public. La visibilité des médiateurs sera également renforcée pour conforter leur rôle de garant de la confiance auprès de tous les publics, notamment sur le numérique. Je suis à votre disposition pour entrer dans les détails.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse courte. Je poserai ma troisième question ultérieurement pour laisser le rapporteur et nos collègues s'exprimer. Je laisse donc la parole au rapporteur Charles Alloncle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de nous accorder votre temps pour répondre à nos questions – le président l'a dit, j'en ai cinquante et nous comptons aussi donner la parole à tous les députés présents. Je vous prie déjà d'accepter de peut-être revenir devant nous si nous n'avons pas le temps de vous poser toutes ces questions.

La première porte sur la situation financière de France Télévisions. La semaine dernière, le troisième président de la Cour des comptes a fait état de la grande vulnérabilité du groupe, et les rapports de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes présentent les mêmes indicateurs plus que critiques. Depuis 2017, France Télévisions a accumulé plus de 81 millions d'euros de déficit et sa trésorerie est passée de 41 millions à moins 27 millions prévus en 2025. Les capitaux propres atteignent aujourd'hui un peu moins de la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui, dans le code du commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise. Pierre Moscovici lui-même estimait en septembre dernier que la situation de France Télévisions n'était plus soutenable et qu'une entreprise normale ne pourrait la tolérer. Madame la présidente, vous dirigez France Télévisions depuis dix ans. Quelles erreurs pouvez-vous admettre devant la représentation nationale ? Pensez-vous que n'importe quel dirigeant d'une entreprise privée aurait été renouvelé pour un troisième mandat avec un tel bilan financier ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Pour répondre à cette question, je voudrais d'abord rappeler dans quel cadre l'entreprise opère. Je l'ai dit, 80 % de ses revenus proviennent de la dotation publique – la redevance auparavant, désormais une part de TVA – et un peu moins de 20 % de la ressource publicitaire. Celle-ci s'est maintenue ces dernières années, notamment en 2024 avec les Jeux olympiques mais la publicité fuit largement vers les médias numériques, Google, YouTube. Elle n'est pas dynamique. Tout repose donc sur la dotation publique qui dépend, je le comprends bien, de la situation financière du pays. On vous a transmis des graphiques, et je peux vous les renvoyer, Monsieur le rapporteur, montrant que la dotation publique de France Télévisions est stable ou plus exactement qu'elle a légèrement baissé – de 1,2 % en valeur absolue et en euros courants entre 2015 et 2025. Donc, si les dépenses publiques et la dette de la France ont augmenté, France Télévisions n'y est pour rien. Raisononnons en euros constants : l'inflation, assez faible en 2015, a augmenté avec le covid, notamment pour le prix de l'électricité et des charges d'exploitation strictement indexées sur l'inflation ou sur le prix de la construction comme les loyers. Pourtant, les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles et de celle des finances le confirment, France Télévisions coûte au moins 500 millions d'euros de moins aux Français qu'il y a dix ans.

C'est dire, Monsieur le rapporteur, que des efforts, nous en avons fait. Pouvons-nous en faire encore ? Certainement. Mais ce n'est pas sans raison que la première recommandation de la Cour des comptes s'adresse à l'État : à partir de 2023, la gestion de la dotation publique a été erratique. Ce qui nous a mis en difficulté en 2025, c'est d'avoir subi trois coupes budgétaires entre novembre et février. Nous commandons les programmes de septembre à juin. Quand on nous impose une coupe budgétaire en février, on ne peut pas réagir avant le mois de septembre suivant. D'autre part, quand nous commandons une fiction, c'est pour qu'elle soit diffusée et entre dans notre compte d'exploitation deux ou trois ans plus tard. Il y a une évidemment une forme d'inertie entre l'activité de l'entreprise et son compte d'exploitation. Je rappelle aussi que nous n'avons plus de COM depuis fin 2022. Celui dont nous avons discuté était validé fin 2023 et avait été transmis à la commission des affaires culturelles mais la dissolution de 2024 a arrêté ce travail. Nous n'avons donc plus de trajectoire

pluriannuelle depuis fin 2023. Or aucune entreprise ne peut naviguer à vue avec des ressources qu'elle ne maîtrise pas et avec pour tout moyen d'action la réduction des dépenses. Nous avons réussi à adapter les charges jusqu'à ce qu'en 2025 nous ne le puissions plus. Pour tenir l'équilibre en 2026, nous devons revoir nos missions puisque la dotation publique baisse mais que les missions restent inchangées. Il vient un moment où faire la même chose avec toujours moins trouve une limite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons effectivement reçu ce matin de votre part des éléments chiffrés. Nous allons les publier, si France Télévisions nous le permet, sur le site de l'Assemblée nationale et la page de la commission afin que tous les Français qui le souhaitent puissent les consulter. La question du rapporteur étant assez large, vous lui avez fait une réponse assez détaillée. Je vous demande, si le rapporteur a des questions plus précises et plus courtes, de faire des réponses rapides et succinctes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, ma première question était large ; les suivantes seront plus courtes et vraiment, je vous prie de faire des réponses courtes de façon à faire circuler la parole et aller le plus loin possible dans cette audition.

S'agissant des dotations de l'État, j'ai l'impression que vous parlez d'une certaine façon d'euros fictifs. Je rappelle les chiffres. Ces dotations publiques sont passées de 2,481 milliards d'euros en 2015 à 2,617 milliards en 2024, soit 19 millions de plus qu'à votre arrivée. Donc, nous dire que les 80 millions de déficit, la trésorerie négative, les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, le risque de quasi-dissolution ou de faillite sont dus à une baisse des concours de l'État, c'est faux, et tous les Français pourront accéder à ces chiffres. Pour en finir sur ce point, l'IGF, dans un rapport publié en 2024, avant votre reconduction pour un troisième mandat, s'alarme « *de gains de productivité non pilotés* » et « *d'un déficit global de culture de l'efficience* » et encore, en page 17, de ce qu'aucun indicateur financier ne figure sur le tableau de bord de la direction de France Télévisions. Ce constat d'une absence de pilotage financier n'a rien à voir avec les dotations de l'État. Madame la présidente, tout dirigeant d'entreprise publique ou privée a sa part de responsabilité dans la direction financière de l'entreprise. Alors, admettez-vous une part de responsabilité dans ce bilan qui fait courir à France Télévisions un risque de faillite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que chacun dispose des chiffres précis, j'indique que l'inflation entre 2015 et 2024 a été de 20 %. Je vous laisse répondre au rapporteur, madame la présidente.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vous avez raison, Monsieur le rapporteur, il faut être précis pour les chiffres, c'est pourquoi je demanderai à Christian Vion d'intervenir. Je répète néanmoins que les objectifs qui me sont donnés année après année sont évidemment discutés en conseil d'administration et avec la tutelle qui y est représentée par la directrice du budget, par la directrice adjointe de l'APE et par la directrice de la direction générale des médias et des industries culturelles. Il revient au conseil de fixer à la fois les budgets et les trajectoires et de valider les décisions à prendre pour revenir à l'équilibre, ce que nous allons faire pour 2026. Puisque vous m'interrogez personnellement, sachez je me suis toujours conformée aux décisions de mon conseil d'administration et que j'ai toujours tenu les objectifs budgétaires qui m'étaient demandés et qui m'étaient assignés par mon conseil d'administration. Christian Vion peut revenir en détail sur l'évolution de la dotation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, il est prévu que la commission d'enquête auditionnera ultérieurement le directeur général adjoint sur des questions financières précises. Si vous le voulez bien, soit vous continuez de répondre au rapporteur selon l'ordre du jour de cette séance, soit vous lui communiquerez la réponse par écrit.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. D'accord. Je vais donc répondre simplement pour dire, comme nous l'avions d'ailleurs dit à la Cour des comptes, que 2024 était une année particulière en raison des Jeux olympiques. Mais pour être précis comme vous le souhaitez à juste titre, Monsieur le rapporteur, la dotation publique était de 2,5 milliards en 2015, d'un peu moins de 2,5 milliards en 2025 et elle sera encore moindre en 2026. À votre question pertinente j'apporte une réponse sans ambiguïté : sur dix ans, la dotation publique a connu des variations, notamment en 2024, mais sur la longue durée c'est une réelle stabilité. On vous donnera l'ensemble des éléments par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que le bureau de la commission d'enquête a validé le principe d'une audition du directeur général adjoint consacrée à la situation financière de France Télévisions. C'est pourquoi les questions s'adressent aujourd'hui à vous, Madame la présidente, et au secrétaire général.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne quand même, et beaucoup de Français m'ont fait part du même étonnement, car lors de son audition la semaine dernière, la Cour des comptes nous a expliqué que France Télévisions était en état de quasi-dissolution, en état de quasi-faillite et que sa situation financière était plus que préoccupante. Pourtant j'ai repris l'intégralité de vos communiqués de presse depuis 2018, et chaque année vous vous félicitez de « *mettre les comptes à l'équilibre* ». Le dernier, en date du 13 mars 2025, est même intitulé « *Des résultats exceptionnels pour le groupe en 2024* » et vous célébrez « *un pilotage dynamique de ses ressources et la maîtrise des dépenses* ». Quand j'ai fait état de ce communiqué de presse à la Cour des comptes la semaine dernière, ils n'ont pas réussi à me répondre, se réfugiant derrière l'argument qu'ils n'étaient pas à l'origine de ces communiqués et que je devais poser cette question à la direction de France Télévisions, notamment à la direction de la communication. Pourquoi avez-vous caché la véritable situation financière de France Télévisions dans ces communiqués de presse depuis 2018 ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il y a les communiqués de presse, mais aussi toutes nos auditions devant l'Arcom et – cela vous concerne – devant les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Reprenez ces auditions, vous verrez que j'ai donné l'alerte à de nombreuses reprises, comme je l'ai aussi fait dans la presse. Reprenez aussi les conseils d'administration que j'ai alertés plusieurs fois sur le fait que l'entreprise était en difficulté sur le plan financier. Je vais laisser Christian Vion répondre sur la question d'une dissolution.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soit on décide de faire une audition sur la situation financière de France Télévisions séparée avec le directeur général adjoint, auquel cas, Monsieur le rapporteur, je vous demanderai de passer à des questions qui ne concernent plus spécifiquement le directeur général adjoint, soit je lui laisse la parole. Dans ma grande mansuétude, je vous laisse le choix.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, il est prévu une audition spécifique du directeur des finances de France Télévisions, mais je m'attends quand même à ce qu'une présidente en poste depuis 2015 soit en mesure de répondre aux questions d'ordre financier sans avoir à donner la parole au directeur financier. Je vais donc faire court puisque nous aurons une audition consacrée au sujet. Vous avez été nommée la première fois par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 2015 en promettant de mettre en place une comptabilité analytique. Le rapport de la Cour des comptes de 2016, ceux de l'IGF de 2024 et de la Cour à nouveau en 2025, les décisions du CSA de 2015, de l'Arcom de 2020 et 2025 vous demandent, vous imposent de créer une comptabilité analytique. Vous promettez de le faire, dès votre premier mandat, de nouveau en 2020 et en 2025 encore, et vous ne le faites

pas. Pourquoi ? Vous comprendrez qu'on peut avoir des doutes sur la sincérité des comptes de France Télévisions. Y a-t-il des choses, notamment des affectations de masse salariale, que vous cherchez à cacher à l'Arcom, à la Cour des comptes, aux Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la commission des affaires culturelles vous auditionne régulièrement, Madame la présidente. Le rapporteur ne siégeant pas dans notre commission, il n'a pas eu l'occasion de vous interroger dans ce cadre, mais nous l'avons fait. Cette commission d'enquête est l'occasion d'aller plus loin dans la discussion et je vous laisse répondre à la question plus précise de la comptabilité analytique.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais le faire. Mais d'abord, laissez-moi aussi vous dire que nous quatre présents ici avons reçu une convocation pour cette audition : Christian Vion a été convoqué comme moi-même, comme le secrétaire général adjoint et comme la secrétaire générale adjointe. Si je réponds sur un plan général, il ne me semble pas inutile que Christian Vion, qui est chargé des finances, réponde à des questions précises. À vous de voir. D'autre part, il nous a été dit dans la convocation que cette réunion devait durer trois heures. Pour ma part, j'ai tout mon temps, on peut y passer la soirée si vous voulez, je suis à votre disposition ! Je comprends que je dois faire des réponses courtes à des questions importantes, mais je ne peux pas passer trois heures à m'entendre dire « Allez plus vite ». J'essaie de faire au plus vite, Monsieur le président !

Cette fois, je vais être très rapide : oui, Monsieur le rapporteur, nous avons bien une comptabilité analytique et la Cour des comptes ne dit pas autre chose. Ce qu'elle souhaite, c'est que dans la présentation du compte d'exploitation au conseil d'administration qui se fait par métier pour faciliter la compréhension, nous précisions pour chaque ligne ce qui relève des dépenses extérieures à chaque programme et ce qui relève de frais de personnel. Par exemple, la ligne France 3 compte à la fois les personnels de France 3 qui travaillent dans les stations et les achats de programmes qui concourent à France 3. Nous en donnerons le détail. Telle était la recommandation de la Cour et il sera simple d'y répondre car, oui, Monsieur le rapporteur, nous avons bien sûr une comptabilité analytique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour ces précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la comptabilité analytique, il ne s'agit pas de jouer sur les mots. La Cour des comptes, l'IGF, le CSA puis l'Arcom vous ont demandé de fournir des comptes d'exploitation par métier pour isoler la masse salariale et contrôler la bonne affectation des coûts pour les différents postes de dépenses. Ce n'est toujours pas le cas depuis 2015, ce qui pose des questions sur lesquelles nous reviendrons. À France Info TV par exemple, certains coûts semblent minorés.

D'autre part, on a l'impression que ces dernières années ont eu lieu des erreurs stratégiques. Certes, tout dirigeant peut commettre des erreurs ou des fautes. Encore faut-il les reconnaître pour expliquer aux Français combien ça leur a coûté.

M. Erwan Balanant (Dem). Il ne faudrait pas faire les questions et les réponses !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais en citer quelques-unes et je vous laisserai évidemment la parole pour répondre. Je pense notamment au service de streaming *Salto* qui était l'un des enjeux essentiels pour intervenir dans le numérique. Ce chantier s'est conclu par 57 millions de pertes nettes pour France Télévisions et une dissolution pure et simple. Je pense aussi à France TV Slash, qui devait être le levier principal de conquête du public jeune. C'était une des priorités de chacun de vos mandats de rajeunir l'audience de France Télévisions ; aujourd'hui le groupe a l'audience la plus âgée après Arte.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Attention, ce sont vos électeurs !

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de Slash, le collectif citoyen « Touche pas à ma redevance » avait identifié 500 contenus problématiques sur les 3 000 publiés : un appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama Traoré » ; des dénonciations récurrentes du « privilège blanc » ; des invitations à ne plus dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour éviter de « mégenrer » les personnes ; des injonctions répétées à regarder des contenus pornographiques transsexuels et même une publication intitulée « Top 3 des érections qui existent ». Vous aviez l'ambition de rajeunir l'audience de France Télévisions, sans effet puisque l'âge de votre audience moyenne est supérieur à 60 ans et qu'elle n'a jamais baissé depuis que vous avez pris la présidence. Pensez-vous que Slash était un levier intéressant ? Combien cela a-t-il coûté au contribuable, et comptez-vous fermer définitivement cette plateforme que beaucoup qualifient de *woke* ? (*Diverses protestations*)

M. Erwan Balanant (Dem). Quel gloubi-boulga !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, chaque groupe a le droit de demander une commission d'enquête et le rapporteur est libre de ses questions.

Pour résumer à l'intention de ceux qui nous écoutent, *Salto*, plateforme de vidéo à la demande par abonnement lancée en 2020, a été fermée le 27 mars 2023. Le rapporteur vous demande la raison de la fermeture de cette plateforme trois ans après qu'elle a été créée. D'autre part, il a mis en évidence la diffusion sur la plateforme Slash de contenus qui peuvent paraître choquants. Nous attendons vos réponses sur ces points.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. *Salto* était un projet de plateforme commune avec TF1 et M6, monté à une époque de plein essor des plateformes. C'était aussi le moment où était projetée la fusion entre TF1 et M6, et *Salto* était présenté comme le cœur de l'offre numérique de la future entité fusionnée. Dans ce contexte, nous avons négocié notre sortie de *Salto* en cas de fusion entre TF1 et M6 puisque cette plateforme devait unifier les deux entreprises. Et puis, fâcheusement, la fusion entre TF1 et M6, à laquelle j'étais très favorable, n'a pas eu lieu, et cela a eu un très fort impact sur *Salto*, tout comme le changement de direction intervenu à la tête de TF1. En effet, quelques mois après la fusion avortée, alors que la plateforme fonctionnait – nous avions plus d'un million d'abonnés –, TF1 a décidé de faire cavalier seul, au grand regret de Nicolas de Tavernost, qui l'avait exprimé à l'époque, et de moi-même. *Salto*, projet conçu pour trois, ne tenait pas à deux, si bien que la plateforme a malheureusement engendré des pertes.

Je regrette que TF1 soit sorti de *Salto* et je pense – sans doute mon collègue Rodolphe Belmer, son président, ne serait-il pas d'accord – que ce fut une erreur. L'enjeu, pour nous, est d'être présents sur tous les environnements avec notre plateforme france.tv, et l'Arcom nous a demandé d'appliquer la directive Services de médias audiovisuels (SMA) et de mettre en avant des services d'intérêt général. En somme, la demande amicale qui nous est faite est de reconstituer une plateforme commune avec l'ensemble de la TNT. Avec *Salto*, nous aurions eu la base presque immédiate d'une plateforme gratuite ou d'un premier niveau de service gratuit que nous aurions eu intérêt à mettre en avant dans tous les environnements. On n'en parle pas beaucoup, mais France Télévisions opère dans un contexte de plus en plus compétitif. Demain, sur une télévision qui ne se connectera plus par le biais d'un opérateur mais directement par internet, sans interface de l'opérateur, nous serons en compétition directe avec Netflix et YouTube, si bien que la « découvrabilité » de toute l'offre française – plus largement que de la seule offre de France Télévisions – est en question. Bien entendu, nous sommes présents sur ces environnements avec france.tv, mais les médias français deviennent minoritaires dans des environnements où la force est aux médias internationaux, en l'occurrence plutôt les géants américains de la tech.

M. Christophe Tardieu. Je siégeais au conseil de surveillance de *Salto* en qualité de représentant de France Télévisions et je vous donnerai quelques précisions sur la plateforme. Comme l'a justement souligné Mme la présidente, si la fusion entre TF1 et M6 n'avait pas échoué, *Salto* existerait très probablement encore puisque le million d'abonnés était presque atteint au moment où la société a été dissoute, ce qui commençait de nous amener à la rentabilité. De plus, nous étions sur le point de conclure des contrats avec des fournisseurs d'accès à internet qui auraient permis doper la fréquentation.

Mais les prescriptions imposées à *Salto* par l'Autorité de la concurrence faisaient que son conseil de surveillance était appelé à approuver des conventions avec une entreprise dont nous n'avions pas le droit de savoir le nom – c'était l'un des membres de *Salto* – pour des œuvres dont nous ne pouvions savoir le nom et des montants qu'il nous était interdit de connaître. Parvenir à gérer correctement une entreprise et à en assurer véritablement la surveillance dans des conditions pareilles tenait de la gageure. C'est l'un des aspects de cet épisode : cette belle idée s'est trouvée plombée par les règles fixées par l'Autorité de la concurrence qui empêchait un développement commercial harmonieux alors qu'elle fonctionnait malgré tout. Si la fusion entre TF1 et M6 avait eu lieu, et nous militions en ce sens, France Télévisions serait sortie de cette affaire avec davantage d'argent qu'il ne lui en avait coûté. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, avec les conséquences que l'on sait, qui sont entièrement exogènes à notre activité.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. En évoquant Slash, plateforme numérique destinée aux jeunes adultes, le rapporteur a aussi posé la question de notre performance à l'égard des jeunes publics. Je lui répondrai à ce sujet, puis sur Slash. Au cours des cinq dernières années, nous avons réalisé une évolution très importante, un basculement même des chaînes traditionnelles France 2, France 3, France 4, France 5, vers france.tv, devenu notre offre principale. Nous observons la manière dont nos usagers accèdent à nos programmes, à la fois par la télévision traditionnelle, dont on sait que la durée d'écoute baisse, et par notre plateforme. Actuellement, un Français regarde des vidéos un peu plus de quatre heures par jour en moyenne, dont un peu moins de trois heures, soit 65 % de ce temps, par le biais de la télévision traditionnelle, c'est-à-dire les chaînes linéaires et le rattrapage, et 35 % par le biais des plateformes numériques. L'âge moyen, à savoir l'âge de ceux qui regardent pondéré par leur durée d'écoute, est celui qu'a indiqué le rapporteur. Mais chez les moins de 35 ans, la proportion que j'ai indiquée est inversée, et chez les moins de 50 ans, les deux usages sont équivalents. On ne peut donc plus mesurer l'impact sur nos jeunes publics simplement à l'aune de la télévision linéaire. C'est pourquoi Médiamétrie a défini une nouvelle mesure d'audience prenant en compte à la fois la télévision linéaire et les plateformes ainsi que notre poids et le nombre de nos contacts sur les réseaux sociaux, YouTube en premier lieu.

Les derniers chiffres en ma possession, issus de cette mesure, la plus large dont on dispose aujourd'hui, sont ceux du mois de novembre ; je vous les ferai bien sûr parvenir. Ils montrent que notre couverture mensuelle, autrement dit le nombre de personnes que nous touchons chaque mois, est de 41,3 millions, la couverture quotidienne de 4,8 millions et la moyenne d'âge de 48 ans. Pour ce qui est de notre couverture chez les jeunes publics, la couverture mensuelle du groupe France Télévisions pour la tranche d'âge 4-14 ans est d'à peu près 67 %, et de 97,5 % pour la tranche d'âge 15-24 ans. Cela signifie que nous touchons les jeunes gens, certes beaucoup, beaucoup moins par la télévision traditionnelle mais de plus en plus soit par le biais de notre plateforme france.tv, soit par ce que nous produisons et que nous mettons à la disposition de nos publics par le biais des réseaux sociaux. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'offre Slash, qui n'est pas une offre à part mais une offre incluse dans france.tv., et qui n'est pas la seule offre destinée aux jeunes publics. La première de ces offres, Okoo, est

destinée aux enfants. Un tiers des vidéos vues tous les mois, et même tous les jours sur france.tv, sont des programmes pour les enfants. Dans le cadre de Slash, nous allons nous diversifier en documentaires et en fiction.

J'ai entendu vos remarques. Je n'ai pas de précisions à vous apporter aujourd'hui sur chacune, mais je vous apporterai des réponses écrites ou vous répondrai oralement la prochaine fois que nous nous rencontrerons, selon ce que vous souhaiterez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur ayant mis en exergue des contenus qui peuvent faire s'interroger, il serait effectivement utile que vous répondiez sur la diffusion de tels contenus sur une plateforme destinée aux jeunes. Nous pouvons convenir avec le rapporteur d'une réponse écrite.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'en suis tout à fait d'accord. Je rappelle seulement que nous avons cinq chaînes nationales, deux fois 24 éditions quotidiennes sur France 3 et neuf chaînes radio et web ultramarins, si bien que même avec la meilleure volonté du monde et la meilleure préparation du monde, je serais incapable de répondre dans le détail sur chaque chose. Mais je m'engage, Monsieur le rapporteur, à vous répondre par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous invite, Madame la présidente, à faire les réponses les plus courtes possible. Slash, de l'aveu d'un de vos directeurs, coûte probablement aux contribuables plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année. Au-delà de réponses écrites, que pensez-vous, à titre personnel, quand vous voyez un appel aux dons, politique, pour le comité « Justice pour Adama » ; des posts successifs dénonçant le « privilège blanc » ; des incitations à ne pas dire « bonjour monsieur » ou « bonjour madame » pour ne pas « mégenrer » les personnes ; des publications qui invitent ou incitent à consommer des contenus pornographiques transsexuels ; une publication intitulée « Top 3 des érections qui existent » sur une plateforme de France Télévisions destinée aux mineurs et payée par nos impôts ? (*Mouvements divers*)

M. Erwan Balanant (Dem). À nouveau !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce l'ADN du service public de fournir ce type de contenus aux jeunes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour préciser la question, comment sont modérés les contenus présentés sur la plateforme ? Un modérateur a-t-il failli ou n'a-t-il pas suffi à empêcher certaines publications ? Comment ces contenus sont-ils gérés ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'entends, bien sûr, ce que vous dites mais notre offre ne peut se résumer à un exemple pris ici ou là. Il est impossible, avec une offre aussi large, variée et diverse que la nôtre, celle de Slash en particulier, de traiter cette question par le prisme de l'anecdote. Vous trouverez peut-être des contenus qui ne vous conviennent pas et je le comprends, mais nos propositions sur la plateforme Slash – qui ne sont pas modérées mais choisies par nos équipes, si bien que nous assumons tout ce que nous diffusons sur nos antennes –, cherchent à correspondre aux questions qui agitent adolescents et jeunes adultes. Or, ils se posent des questions sur la sexualité, on ne peut le nier. Quiconque a eu un adolescent face à lui le sait, et sait qu'il s'interroge aussi, beaucoup, sur la santé mentale. Un très grand nombre de programmes Slash traitent de santé mentale, sujet prégnant et grave chez les jeunes adultes, notamment depuis la pandémie. Je ne vais pas décrire la ligne éditoriale de Slash. Vous avez prévu d'auditionner le directeur des antennes et des programmes ; je ne veux pas lui renvoyer toutes les questions, mais vous aurez aussi l'occasion d'y revenir avec lui.

M. Christophe Tardieu. Si nous souhaitons faire une réponse écrite aux questions légitimes du rapporteur, c'est que des biais de présentation peuvent tout à fait se justifier. D'autre part, Slash coûte 17 millions d'euros par an, sur un budget de programmes total de 900 millions. Il ne s'agit donc pas de « *dizaines de millions d'euros* ». Enfin, le seul point sur lequel je suis formel, les autres exigeant une recherche plus approfondie sur l'ensemble des programmes de Slash, c'est qu'il n'a jamais été question de relayer un appel aux dons vers la plateforme de soutien à M. Traoré.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Analysez-vous précisément le public qui suit Slash ? Êtes-vous capables de dire quelles sont leurs catégories sociales et leurs sensibilités politiques, ce qui permettrait d'analyser la ligne éditoriale suivie ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. À ma connaissance, nous ne disposons pas d'analyses du public de Slash aussi précises que celles que vous mentionnez, mais nous vérifierons ce que l'on peut dire de manière générale sur les catégories socio-économiques. Il est important de savoir qui regarde les contenus de France Télévisions – au fond, c'est la question que vous me posez. Je vous ai indiqué notre couverture par catégories d'âge, et il est très simple de vous la donner pour les catégories socio-professionnelles. Je vous l'ai indiqué, nous sommes plutôt plus regardés par les catégories socio-professionnelles dites « CSP- » que par les « CSP+ » : la télévision est populaire, et c'est notre fierté. Pour ce qui est de la couleur politique, nous parlons à un Français sur deux chaque jour et à huit Français sur dix chaque semaine ; nous parlons donc à tout le monde, et tout le monde nous regarde, quelles que soient les opinions des téléspectateurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le secrétaire général, vous semblez douter que Slash ait appelé à financer la cagnotte de soutien au comité « Justice pour Adama ». Je vous fournirai la preuve de cette publication et je m'étonne que vous l'ayez omise et que vous nous disiez sous serment qu'elle n'a pas existé. Elle m'a pourtant profondément choqué, comme elle a choqué de nombreux Français.

S'agissant de votre audience, je ferai une comparaison entre le groupe France Télévisions et le groupe TF1 et je vous invite à un bref commentaire. Le groupe France Télévisions, qui bénéficie de quatre chaînes parmi les six premières chaînes de France, de trois fois plus de salariés que TF1, de l'absence de publicité entre 20 heures et 6 heures, d'un budget de grille 120 % plus élevé que celui de TF1, réalise une audience d'un peu moins de 20 % supérieure à celle de TF1. En Allemagne, la part d'audience cumulée des deux groupes publics ZDF et ARD est de quelque 50 %, très loin devant les 27 % du groupe France Télévisions. La part d'audience de France Télévisions chez les jeunes est de 21 %, niveau nettement inférieur à celui constaté en Allemagne et en Italie. J'ai donc le sentiment que malgré la puissance des concours publics, des plus de 2,5 milliards alloués par l'État à France Télévisions et de tous les avantages compétitifs dont vous bénéficiez par rapport à TF1, les résultats ne sont pas proportionnels aux concours publics accordés.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. La question est assez longue, Monsieur le rapporteur...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je la résumerai en quelques mots : pourquoi l'élection de Miss France a-t-elle une plus forte audience que le Téléthon ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Répondre à cette intéressante question demanderait plusieurs heures de dissertation... Je n'ai pas dû être assez claire sur la mesure de l'audience aujourd'hui. On ne peut plus mesurer l'impact de France Télévisions en se limitant aux chaînes linéaires. Cela explique l'énergie que nous avons employée à la réalisation de notre plateforme

numérique, à raison, puisque france.tv est la première plateforme gratuite en France, que près de 5 millions de gens s'y connectent chaque jour et plus de 41 millions de Français chaque mois – et la France compte 68 millions d'habitants. De plus, le groupe France Télévisions est le premier groupe dans tous les cas, que l'on examine l'audience des chaînes linéaires ou celle de la plateforme numérique. Vous dites que nous coûtions plus cher que les autres. C'est exact mais c'est que nous avons aussi des missions de service public qui ne sont pas rentables en tant que telles, comme j'ai tenté de l'expliquer dans la conclusion que j'ai dû expédier.

Je rappelle que plus de la moitié des effectifs du groupe sont établis soit dans les 24 antennes régionales de France 3, soit dans les neuf départements et territoires d'outre-mer. C'est une mission très importante pour nous mais elle n'est pas assurée par les groupes privés parce qu'elle n'est pas rentable. BFM s'y est un peu essayée, me semble-t-il, mais ils sont en train de revenir en arrière précisément pour cette raison. Comparer les groupes de l'audiovisuel est un exercice intéressant, mais il doit être fait toutes choses égales par ailleurs et en la matière, c'est assez compliqué.

La comparaison des services publics européens entre eux que vous avez esquissée est plus facile à faire. Vous m'avez posé une question, je vous réponds. Nous avons récolé le coût par habitant de toutes les entreprises européennes de l'audiovisuel public, Radio France incluse pour la France. Avec 51 euros par habitant et par an, notre pays figure en milieu de tableau, entre l'Irlande et l'Espagne. La moyenne européenne est à 50 euros. Ces chiffres proviennent de l'Union européenne de radio-télévision. Les coûts les plus élevés s'observent en Suisse et en Allemagne – je rappelle que pour 4 milliards d'argent public alloués à l'audiovisuel public en France, 10 milliards le sont en Allemagne et 8 milliards au Royaume-Uni, des montants qui ne sont pas tout à fait comparables. Le classement par coût décroissant par habitant s'établit comme suit : Allemagne, Norvège, Finlande, Danemark, Autriche, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Slovaquie, Irlande, puis France au milieu du tableau. Je vous le transmettrai. On peut faire toutes les comparaisons que l'on veut, le coût du service public de l'audiovisuel français est dans la moyenne européenne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À propos de l'importante question des audiences, je dirai par espièglerie au rapporteur, qui a indiqué avoir été biberonné à « La Carte au trésor », que ce n'est pas le programme qui a le plus d'audience, alors que c'est un programme de qualité !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai retrouvé la publication de France TV Slash relayant l'appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama ». Rapportant une vente en ligne, elle explique que les bénéfices en seront intégralement reversés au comité. C'est une publication en date du 9 juin 2020. Peut-être l'avez-vous supprimée depuis lors mais elle a été publiée et vous ne pouvez pas dire devant la représentation nationale qu'elle n'a pas existé. C'est profondément choquant, et c'est une rupture avec les principes légaux à vocation constitutionnelle de neutralité, d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme. Je vous enverrai cette publication, qui m'a été rappelée par bon nombre d'auditeurs. La parenthèse est fermée.

Je reviens aux erreurs stratégiques peut-être commises avec France Info.tv. Le budget de cette chaîne a été doublé, passant officiellement de 14 à 28 millions mais nombre de responsables de chaînes d'information en continu, de LCI à CNews et BFMTV me disent en off qu'une chaîne de ce type a besoin d'au moins 70 à 80 millions pour fonctionner. L'absence de comptabilité analytique fait peser un doute sur le coût réel de France Info.tv. Ce matin, j'ai reçu de nombreux signalements de téléspectateurs m'indiquant que France Info a publié sur ses réseaux sociaux un reportage intitulé « Les nazis ont-ils créé les marchés de Noël ? », dans lequel on explique que si la France est l'un des pays où il y a le plus de marchés de Noël, c'est

en partie par une affiliation lointaine avec Adolf Hitler et les nazis qui les ont promus les premiers. De telles entorses choquent des millions de Français et il y en a eu plusieurs. Quel est le coût véritable de France Info.tv, dont l'audience est toujours inférieure à 1 % alors que vous l'avez lancée il y a huit ans ? Continuerez-vous à financer France Info.tv à perte alors que son audience peine à décoller ? J'aimerais une réponse rapide.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les chaînes d'information continue diffusent cette audition, qui est très suivie. Il est donc important, monsieur le rapporteur, de préciser le cadre de votre question, tous ceux qui nous regardent n'ayant pas vu le reportage auquel vous faites allusion. Il traite de l'histoire des foires et des marchés de Noël, et l'on pose la question de savoir si les nazis ont réhabilité cette tradition, dont on indique qu'elle existait depuis le XIII^e siècle dans le monde germanophone où elle a été remise au goût du jour dans les années 1930. Chacun doit avoir le même niveau d'information. Cela ne vous empêche pas, madame la présidente, de répondre à la question du rapporteur ; il a le droit de s'émouvoir de ce reportage et vous avez le droit de vous en justifier.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Des gens s'émouvent, je l'entends. Des téléspectateurs peuvent nous contacter aussi, ou saisir qui l'Arcom qui le Chipip ; toutes les demandes sont instruites. Mais, Monsieur le rapporteur, je ne voudrais pas vous laisser dire, sous couvert d'une question, des choses qui ne sont pas exactes, singulièrement au cours d'une audition publique. L'Autorité qui peut éventuellement – et qui l'a déjà fait, je reviendrai sur ce cas particulier – sanctionner France Télévisions, c'est l'Arcom. Cette Autorité peut faire des mises en garde et des rappels, mais elle n'a jamais sanctionné France Télévisions pour malhonnêteté de l'information ou manquements extrêmement graves.

Je n'ai pas vu le reportage dont vous parlez. Vous le savez, France Info est une construction commune de France Télévisions et Radio France. Aussi devons-nous pour commencer établir si ce reportage a été réalisé par les équipes de Radio France ou par celles de France Télévisions. Sur le plan général, je ne peux pas vous laisser dire que sur France Info comme sur n'importe quelle autre chaîne publique des choses scandaleuses sont diffusées. Si tel était le cas, l'Arcom aurait été saisie et aurait sanctionné. La seule sanction infligée par l'Arcom à France Télévisions depuis que je préside le groupe l'a été pour une séquence problématique dans la nuit de l'attentat de Nice, le 14 juillet 2016. Au cours de cette nuit très difficile, nous avons diffusé à 1 heure 37 l'interview d'un homme assis auprès du corps sans vie de sa femme, recouvert d'un drap blanc. L'Arcom a considéré à raison que nous n'avions pas à le faire. D'ailleurs, nous l'avons nous-mêmes retiré de l'antenne ; j'étais en régie ce jour-là, en raison de l'attentat. C'est la seule sanction prononcée par l'Arcom à l'encontre de France Télévisions. Nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire mais chacun a son rôle et je répondrai bien sûr à M. le rapporteur, mais les faits sont ceux-là.

Le coût de France Info est d'environ 40 millions d'euros par an. Son fonctionnement s'appuie aussi sur la rédaction nationale, et nous allons d'ailleurs accroître les synergies. L'intérêt d'avoir une chaîne d'information quand on a aussi des éditions nationales, c'est de pouvoir mutualiser certains moyens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse le rapporteur poser des questions complémentaires à celle de savoir si les nazis ont réhabilité ou non les marchés de Noël. C'est une interrogation importante, mais on peut parler d'autre chose dans cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Absolument. Vous indiquez, Madame la présidente, que l'Arcom ne vous a jamais saisie du cas de France Info. Je vous rappelle que l'Autorité a émis une mise en garde pour France Info.tv à propos de « Gaza Côte d'Azur ».

Cette chaîne est donc loin d'être irréprochable, contrairement à ce que vous dites à la représentation nationale. Il faut être factuel. La semaine dernière, auditionnant le comité d'éthique de France Télévisions, le Chipip, nous avons évoqué un point très sensible. Le 25 janvier 2025, France Info.tv a diffusé à l'antenne un bandeau d'informations indiquant « *200 otages palestiniens retrouvent la liberté* ». Il s'agissait en réalité de détenus palestiniens qui avaient été condamnés pour des crimes terroristes et antisémites. Ce bandeau a provoqué de nombreuses remarques sur les réseaux sociaux et une émotion légitime parmi les téléspectateurs. Le comité d'éthique nous a indiqué ne pas avoir saisi l'Arcom à ce sujet, ni s'être autosaisi ; il nous a dit également qu'il le regrettait et qu'à refaire il procéderait probablement différemment, mais qu'il était dépourvu de tous moyens accordés par la direction de France Télévisions pour réaliser une veille et effectuer son travail en toute indépendance.

Vous nous expliquez que France Info.tv est une chaîne irréprochable mais vous omettez des mises en garde de l'Arcom et vous oubliez les révélations du comité d'éthique de France Télévisions la semaine dernière, lequel se plaint d'un manque de moyens et nous explique qu'il signalerait les entorses s'il en avait une meilleure connaissance. N'avez-vous pas le sentiment d'un problème dans le traitement de la neutralité au sein du groupe France Télévisions et dans les moyens accordés à votre comité d'éthique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que lorsque M. le rapporteur l'a interrogée à ce sujet qui a effectivement choqué de nombreux Français dont je suis, comme, je pense, l'ensemble de la Représentation nationale, Mme Christine Albanel, présidente du Chipip, a reconnu devant notre commission d'enquête que cette faute aurait dû être sanctionnée. Elle ne s'en est pas lavé les mains même si le comité d'éthique ne s'est pas saisi de ce sujet, ce que l'on peut en effet regretter.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais laisser le secrétaire général préciser notre réponse à la question précédente puis je vous répondrai, Monsieur le rapporteur.

M. Christophe Tardieu. La présidente l'a indiqué, France Info TV est une œuvre commune de Radio France et de France Télévisions. Nous ne cherchons pas à nous défausser, mais il se trouve que le reportage sur les marchés de Noël a été publié par Radio France, non par France Télévisions.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je ne considère pas du tout que nous soyons irréprochables. J'ai simplement indiqué, parce que ce que vous disiez me semblait très grave, qu'il existe plusieurs organes de contrôle, notamment l'Arcom, et que la seule sanction prononcée par cette Autorité à l'encontre du groupe est celle que j'ai dite. Une mise en garde n'est pas une sanction, là est la nuance, mais nous pourrions bien sûr dresser la liste des mises en garde reçues. Vous avez mentionné des problèmes d'antenne que j'ai évidemment vus. J'ai d'ailleurs mentionné dans mon propos introductif des problèmes répétés sur France Info. La publication du bandeau auquel vous avez fait allusion était une erreur bien sûr, et elle a entraîné des conséquences ; il y a eu des sanctions. Quant à la faute que fut le débat sur Gaza Riviera, elle a eu pour conséquence directe un changement de direction à la tête de France Info.

Il y a bien sûr des erreurs, et parfois des fautes. Elles doivent entraîner une réaction. Mais cela ne signifie pas que l'information de France Télévisions n'est pas rigoureuse, n'est pas impartiale. Je vous ai donné une liste d'études, et je pourrais en donner d'autres, montrant que cette information, et c'est peut-être le plus précieux, a la confiance des Français. Leur confiance en l'information diffusée par le service public en général est très largement supérieure à celle qu'ils accordent aux chaînes privées, et sans comparaison avec celle, assez

faible, qu'ils accordent aux réseaux sociaux. Ma position est donc nuancée : il y a eu des erreurs, j'en ai tenu compte et je souhaite que l'on en tienne compte à chaque fois qu'il s'en produit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je cède à nouveau la parole au rapporteur pour quelques minutes, puis je permettrai aux membres des groupes politiques de s'exprimer pour deux minutes chacun et je laisserai Mme la présidente leur répondre en bloc. Après quoi M. le rapporteur pourra reprendre sa série de questions pour le temps qu'il souhaite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En quelques minutes, je n'arriverai à rien ! Je vous remercie pour vos réponses, Madame la présidente, mais je vous demande de les faire courtes. Cinq minutes ne me suffiront pas pour poser quelques questions mais je garantis à l'ensemble des groupes politiques présents qu'ils auront le droit à la parole, probablement une dizaine ou une quinzaine de minutes avant de faire une première pause.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous rappelle quand même que la présidence de cette audition m'appartient, Monsieur le rapporteur ! Je déciderai donc du moment où je donnerai la parole aux groupes politiques. Vous disposez maintenant de cinq minutes et je vous invite à poser vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme la présidente, vous reconnaissez qu'il y a eu des erreurs dans la ligne éditoriale mais vous n'avez à aucun moment saisi le Chipip. La présidente de Radio France, elle, a saisi son comité d'éthique plusieurs fois. Il y a un décalage criant entre les saisines de votre comité d'éthique, son utilité et les moyens que vous lui accordez et ce qui est fait chez Radio France. Vous admettez des erreurs devant la Représentation nationale mais encore devez-vous prendre vos responsabilités, saisir votre comité d'éthique et jouer votre rôle de présidente garante des principes de neutralité.

Des chiffres ont circulé ces dernières semaines qui ont choqué des millions de Français. En page 163 de son rapport, la Cour des comptes indique qu'en 2020, en pleine crise du covid, France Télévisions a dépensé 1,5 million d'euros en frais de réceptions et de cocktails, soit trois fois plus que pendant chacune des deux années suivantes, alors que les Français étaient pourtant confinés, les rassemblements interdits, les déplacements professionnels très limités, les fêtes annulées... Comment justifiez-vous de telles dépenses ? Le groupe France Télévisions s'est-il mis au-dessus des lois ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vous affirmez qu'il faut saisir le comité d'éthique, mais le Chipip n'est pas un organe de France Télévisions. Il en est indépendant et la loi qui l'a institué en a fait un relais des téléspectateurs ou de l'Arcom qui, eux, peuvent le saisir. Je n'ai pas besoin du comité d'éthique pour assurer, avec le directeur de l'information et en le soutenant, que le groupe France Télévisions prend les décisions qui conviennent en cas de faute. À mon sens, il serait bon que le Chipip éclaire davantage la Représentation nationale et les Français. C'est pourquoi le secrétaire général et moi-même proposons que le comité d'éthique choisisse une fois par an, au hasard, les programmes qu'il veut étudier, en fasse une analyse à froid et restitue l'ensemble de ses saisines et des saisines aléatoires au conseil d'administration ; nous publierons évidemment ses rapports. Contrairement à vous, Monsieur le rapporteur, je ne pense pas qu'un Chipip soit l'alpha et l'oméga du fonctionnement d'une entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Albanel nous a indiqué que le conseil d'administration de France Télévisions n'a jamais saisi le Chipip. Qu'en pensez-vous ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. C'est vrai, et c'est pourquoi nous avons prévu un rapport annuel du Chipip au conseil d'administration et aussi d'inviter ses membres à des échanges avec le conseil.

Sur l'autre sujet abordé, j'ai vu tout ce qui a pu circuler au sujet des frais dits de réception. Je rappelle solennellement que France Télévisions était en première ligne pendant la crise du covid : toutes les équipes ont été sur le pont sans s'arrêter, en dépit des confinements. Ce fut le cas dès les premiers jours, nos émissions d'information et nos journaux télévisés ayant d'ailleurs enregistré des audiences records. Nous avons engagé dès les premières semaines des cours à la maison pour prendre le relais des écoles fermées ; nous touchions à peu près un million d'enfants chaque jour. Nous avons aussi permis la continuité de la création et l'exposition du travail des artistes alors que les lieux culturels étaient clos. Alors, oui, nous avons fait des dépenses, non pas de *réception* mais de *restauration*, parce que toutes les cantines et tous les restaurants étaient fermés. Les services généraux ont pris sur eux de commander des paniers-repas pour l'ensemble de nos personnels parce que, c'est un scoop, les techniciens de France Télévisions déjeunent à midi, tout comme les enseignants de l'éducation nationale qui assuraient l'école. C'est ainsi que nous avons pu continuer d'être en première ligne.

Par souci de précision, je vais détailler ce poste de dépenses et vous dire, Monsieur le rapporteur, que 44 % du montant que vous indiquez, soit 658 000 euros, correspondent aux dépenses des équipes de tournage de fiction et des autres tournages ; 19 %, soit 290 000 euros, concernent les équipes de France 3 et Outre-mer – ce sont les dépenses de restauration des personnels qui ont continué à travailler alors que, je le répète, il n'y avait plus de cantine – ; et 18 %, soit 274 000 euros, concernent la direction des sports, notamment le Tour de France et Roland-Garros qui ont eu lieu, exceptionnellement, à l'automne. En 2020, la part des dépenses de réception de la présidence et du secrétariat général a été de 11 000 euros, soit 200 euros par semaine pour une équipe de plusieurs personnes qui ont pour mission de représenter quotidiennement une entreprise dont l'antenne est ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui, pendant le covid, a fonctionné à plein régime, comme ce fut le cas des soignants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que le rapport de la Cour des comptes ne soit pas allé pas jusqu'à ce niveau de détail a pu prêter à confusion, les 11 000 euros de frais de représentation de la présidence et du secrétariat général étant très éloignés du million et demi d'euros dont cette ligne budgétaire fait état. Avez-vous répondu à la Cour à ce sujet ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. La Cour des comptes décide de ce qu'elle examine et ce qu'elle n'examine pas. Elle est restée longtemps chez nous et nous lui avons fourni à peu près tous les chiffres qu'elle demandait. Le tableau qui figure dans le rapport de la Cour n'est pas des plus clairs, notamment parce que certaines lignes comptables se chevauchent. En tout cas, les millions d'euros que j'ai vu mentionnés ici et là correspondent à des frais de billetterie de train et d'avion ainsi qu'à des frais de repas, tous frais utiles au service. Le directeur financier, que vous avez prévu d'auditionner, pourra détailler plus encore les chiffres que nous avons donnés à la Cour des comptes. Mais je le redis avec force parce que j'ai vu circuler des informations qui ne sont pas exactes : les frais mis en exergue ont servi à l'alimentation des salariés qui travaillaient en première ligne pendant le covid.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour éviter tout fantasme, j'indique que le rapporteur peut demander à France Télévisions, qui a déjà indiqué être prêt à lui communiquer tous ceux qu'il désire, les documents qui lui serviront, s'il le souhaite, à faire toute la lumière sur ces questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne travestis pas les faits, expressément cités dans le rapport de la Cour des comptes : en 2020, en pleine année covid, les frais de cocktail

et de réception ont été trois fois supérieurs à ce qu'ils sont chacune des deux années suivantes. Vous expliquez qu'il s'est agi de frais de cantine, qui ont bénéficié pour 44 % aux personnes en première ligne lors de la pandémie. Cela représente près de 900 000 euros, consacrés à des frais de cocktail et de réception... (*Brouhaha et signes d'impatience*)

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je pense ne pas avoir été assez explicite...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais la pédagogie est l'art de la répétition !

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il n'y a évidemment eu aucune réception pendant le covid mais nous avons dû fonctionner dans des circonstances particulières ; tous ceux qui ont dû travailler pendant cette période l'ont constaté, notamment les entreprises. Je vous redis donc qu'il s'agit majoritairement des frais de repas des salariés qui travaillaient. Je les ai détaillés et je vous en redonnerai le détail par écrit si je n'ai pas été assez claire. J'appelle votre attention sur le fait que dans le tableau qui figure en page 163 du rapport de la Cour des comptes, la ligne en question est libellée « Frais de réception et achats alimentaires ». Il faut donc considérer que ce sont très majoritairement des achats alimentaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ceux qui nous regardent ont droit à la clarté. Le rapport que la Cour des comptes a consacré à France Télévisions est librement accessible et cette ligne est effectivement libellée de manière très générale. Si le rapporteur veut avoir le détail des frais de représentation de la présidence et du secrétariat général, dont vous nous indiquez qu'ils se sont élevés à 11 000 euros en 2020, vous lui communiquerez les documents pertinents et chacun pourra se faire un avis. J'ai le tableau sous les yeux, le rapporteur également et, je le redis, la ligne budgétaire à laquelle il est fait référence, très générale, inclut les dépenses effectuées pour vos salariés et les journalistes présents sur le terrain. Chacun peut juger des montants et ce n'est pas mon rôle de président, mais il faut être précis. M. le rapporteur a la parole pour une dernière question avant que j'ouvre le tour de table des représentants des groupes politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La Cour des comptes fait état de la gravité de la situation financière de France Télévisions, caractérisée par un déficit cumulé de 81 millions, une trésorerie négative, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, une situation de quasi-faillite selon le code du commerce. Pourtant, la Cour nous a appris que vous bénéficiez cette année d'une prime de performance, en tout cas d'une part variable de rémunération sur atteinte d'objectifs, alors que l'on demande toujours plus d'efforts aux Français – nous, députés, sommes bien placés pour le dire étant donné le nombre croissant d'augmentations d'impôts et de taxes dans les débats budgétaires. Quel est le montant exact de votre rémunération ? Percevez-vous cette année une prime de performance ou une variable sur atteinte d'objectifs ? Si tel est le cas, quel en est le montant ?

M. Christophe Tardieu. La part variable de la rémunération de Mme Delphine Ernotte-Cunci est prévue dans son contrat, signé avec l'État comme c'est la norme pour n'importe quel dirigeant d'entreprise publique. Depuis une dizaine d'années sont en effet prévues une part fixe et une part dite variable attribuée en fonction de critères précis, cinq ou six selon les années. Ils sont fixés par le comité des rémunérations du conseil d'administration puis présentés au conseil pour validation. Après quoi, on vérifie à chaque fin d'année si les critères définis ont été atteints et cette vérification permet de dire que seront attribués 70 %, ou 80 %, ou 90 % de la part variable de la rémunération de la présidente. Le fait de percevoir la part variable n'a donc strictement rien à voir avec la situation financière de l'entreprise. Il en va de même pour l'ensemble des directeurs de France Télévisions dont le contrat prévoit qu'ils bénéficient d'une part de rémunération variable, évidemment définie en fonction d'un certain nombre de critères. Pour eux aussi, lorsque les critères sont atteints, la part variable est

versée en tout ou en partie, et ne l'est pas s'ils ne sont pas atteints. S'agissant de la rémunération de la présidente, les critères de la part variable sont déterminés en lien avec les tutelles et donc l'État actionnaire, ce qui est tout à fait pertinent. Si les critères sont atteints, la part variable est versée, s'ils ne sont pas atteints, elle ne l'est pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les Français regardent en nombre notre assemblée travailler, et l'occasion m'est donnée de souligner que le politique, c'est-à-dire les députés que nous sommes et les ministres, ont aussi un rôle à jouer en cette matière. La rémunération des dirigeants des entreprises publiques dépend en partie de la loi donc des parlementaires qui sont ici, et en partie d'un décret pris à l'époque du président François Hollande qui l'a encadrée. Il convient de garder ces éléments à l'esprit parce que ces questions suscitent beaucoup de fantasmes. Mme Ernotte-Cunci ne définit pas son salaire, puisqu'il est encadré et plafonné en vertu de ce décret de 2012. Chacun pourra d'autre part comparer sa rémunération avec celle des dirigeants de l'audiovisuel privé. On peut considérer que, puisqu'il s'agit d'argent privé, le sujet est différent, mais si nous, parlementaires, contestons votre rémunération, c'est à nous qu'il appartient de la modifier. M. le rapporteur pourra, le moment venu, interroger à ce sujet la ministre de la culture que nous avons prévu d'auditionner et, éventuellement, d'autres acteurs politiques de l'État pour qu'ils expliquent ces rémunérations. On ne peut pas laisser penser que la rémunération de Mme Ernotte-Cunci dépendrait de son bon vouloir, voire du conseil d'administration de France Télévisions, alors que son mode de fixation est une particularité des entreprises publiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas eu la réponse à ma question : quelle part variable de sa rémunération sera attribuée cette année à la présidente de France Télévisions ? Vous nous expliquez qu'elle est indépendante des résultats de l'entreprise. J'ai moi-même été créateur et chef d'entreprise et les parts variables dépendaient d'une façon ou d'une autre des résultats de l'entreprise, c'est la moindre des choses. Je m'étonne de votre justification, et plus encore de l'absence de réponse sur le montant de la part variable qui sera attribuée cette année. Je vous pose donc à nouveau la question.

D'autre part, je reçois de nombreuses réactions à la réponse précédente. Beaucoup de soignants de l'hôpital public qui étaient encore plus en première ligne en 2020 au cours de « l'année covid » me disent que jamais l'hôpital public ne leur a payé leurs repas...

M. Erwan Balanant (Dem). C'est entièrement faux !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment justifiez-vous le 1,5 million d'euros de frais de cocktails et de réceptions ? (*Brouhaha*) Vous estimez que 44 % de ce montant correspondent à des frais de repas mais j'ai l'impression que l'ensemble des fonctionnaires, y compris ceux qui étaient en première ligne à l'hôpital, n'ont pas bénéficié des mêmes largesses. Je vous pose à nouveau la question parce que cette affaire suscite un peu l'indignation sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je l'ai indiqué en préambule, nous ne sommes pas dans un *live tweet* en direct, nous ne sommes pas sur TikTok, X ou Facebook. (*Mme Caroline Parmentier proteste.*) Jusqu'à preuve du contraire, je suis encore président de cette commission d'enquête et je peux m'exprimer un instant pour dire que nous ne sommes pas perclus en temps réel sur les réseaux sociaux. Nous sommes réunis dans le cadre d'une commission d'enquête où vous êtes, au nom des Français, concentrés sur l'audition de la présidente de France Télévisions. Vous pouvez lui poser toutes les questions qui vous semblent bonnes, et jusqu'à maintenant, elle a répondu quasiment à toutes.

Il ne saurait être question de hiérarchiser les Français. Les soignants ont joué un rôle décisif pendant la crise sanitaire et nous les en remercions collectivement. Les journalistes ont contribué à l'information, et les Français étaient très heureux de pouvoir s'informer sur les chaînes privées et publiques pour comprendre ce qui se passait. Les journaux télévisés et les chaînes d'information continue n'ont jamais eu autant d'audience qu'au moment du covid. On sait que c'était le grand rendez-vous où les Français se retrouvaient le soir pour regarder les journaux télévisés, parfois le seul moment d'espérance de la journée en ces temps troublés. Ne nous mettons pas à hiérarchiser celles et ceux qui ont joué un rôle décisif pendant la crise sanitaire. Nous étions tous très heureux que des journalistes nous informent, quels que soient les antennes, les programmes, le lieu où ils exerçaient leur métier. Maintenant, Madame la présidente, je vous laisse répondre à la question précise du rapporteur.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vous remercie pour ces mots. Nous n'avions aucunement l'intention de nous comparer à qui que ce soit ; j'ai seulement rappelé que France Télévisions a très fortement travaillé pendant cette période. Le secrétaire général vous répondra au sujet de la part variable de ma rémunération. Je rappellerai seulement que mon salaire, composé d'une part fixe et d'une part variable, tel qu'il est prévu pour moi aujourd'hui, est à l'euro près le salaire décidé pour Rémy Pflimlin en 2010 par Nicolas Sarkozy. Il est inchangé depuis quinze ans. On peut discuter son montant mais vous l'avez rappelé, Monsieur le président, ce n'est pas moi qui en décide mais le ministère des finances.

M. Christophe Tardieu. Nous nous sommes attachés à vous faire des réponses courtes mais précises et nous continuerons dans cet esprit. La présidente ne détermine pas le montant de son salaire, qui correspond en gros à celui des dirigeants des grandes entreprises publiques françaises dont l'État est actionnaire à 100 %. Ce montant, public, est composé de 322 000 euros pour la part fixe et d'une part variable de 78 000 euros au plus soit, en tout, 400 000 euros brut au maximum. Un des critères déterminant la part variable est en effet relatif aux résultats budgétaires et comptables de l'entreprise ; aussi, en fonction de la dégradation des comptes, il est probable, mais il est encore trop tôt pour le dire, que cette part d'objectif ne sera pas atteinte et donc ne sera pas versée. Mais les critères de la part variable ne sont pas uniquement liés aux résultats économiques et financiers du groupe. Enfin, la présidente n'intervient pas dans les discussions avec l'État sur le montant de la part variable de sa rémunération et ne siège pas au conseil d'administration lorsqu'il examine et approuve ce montant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse transparente. Nous en venons aux questions des représentants des groupes.

Mme Hanane Mansouri (UDR). M. le rapporteur a légitimement cité les réactions sur les réseaux sociaux puisque des Français parlent et qu'il s'agit de leur argent. Madame la présidente, vous n'avez pas justifié les montants consacrés aux réceptions et aux cocktails qui ont augmenté pendant la période de confinement (*Brouhaha*) alors qu'aucun rapport de cours régionales des comptes ne montre que ces dépenses-là ont augmenté pour d'autres services publics – sans, bien sûr, vouloir faire de hiérarchie.

70 % des Français estiment que l'information s'est dégradée du fait de l'orientation politique de plus en plus marquée des journalistes, et le service public est tout à fait concerné. Vous condamnez régulièrement l'idéologie de CNews que vous considérez être d'extrême droite, peut-être trop libérale ou trop conservatrice. Avec tout le respect qui vous est dû, votre rôle n'est pas de critiquer le contenu d'une chaîne privée. En revanche, il est de votre ressort de garantir la neutralité du service public de l'audiovisuel. Mais quand on voit que 4 % seulement du temps de parole sont alloués à des personnalités de

droite quand 24 % sont alloués à des personnalités de gauche, on peut s'interroger. Envisagez-vous des dispositifs permettant d'arriver à une égalité parfaite des contenus sur les chaînes de l'audiovisuel public ou au moins à l'équité ? Puisque l'on sait que la majorité des Français sont de droite, pourquoi ne pas envisager des contenus un peu plus à droite ? Enfin, vous êtes très ferme sur le contenu de chaînes privées telles que CNews mais ne considérez-vous pas que, parfois, l'idéologie est un peu excessive sur vos chaînes aussi ? Le rapporteur a cité quelques exemples que vous avez qualifiés de détails. Voici donc d'autres titres à l'intitulé particulièrement excessif : « Pourquoi les Blancs du Nord polluent le Sud global », ou encore : « Les vaches, premières victimes du machisme agro-industriel ». N'est-ce pas là de la caricature et du progressisme excessif ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous aurez tout loisir, Madame la présidente, de répondre à la question : « Les Français sont-ils de droite ? ».

Mme Céline Calvez (EPR). Pour me conformer aux principes de transparence de cette commission, j'indique que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Télévisions en 2023-2024, et rapporté plusieurs années la mission d'avances à l'audiovisuel public et, avec Sophie Taillé-Polian, les derniers COM, toujours non finalisés.

Mon groupe est confiant dans les missions et l'utilité de l'audiovisuel public, son rôle dans l'information, pour la cohésion de notre société, pour la création et la culture de notre pays. Madame la présidente, vous avez souligné la part importante de France Télévisions dans le financement du cinéma, des séries et des documentaires souvent de grande qualité. Pourriez-vous nous préciser selon quels critères éditoriaux, financiers, stratégiques, France Télévisions sélectionne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles qu'elle acquiert auprès des sociétés de production ? Comment sont négociés les prix ? Quelles garanties prévoyez-vous pour assurer transparence et équité entre les producteurs, et donc l'efficacité de la dépense publique ? De quels droits disposez-vous sur les œuvres que vous financez ?

Où en êtes-vous dans la mise en œuvre des coopérations ?

Quels sont les stratégies et les investissements de France Télévisions dans le domaine de l'intelligence artificielle, que ce soit dans la production, l'indexation des contenus, la recommandation ou l'automatisation de certaines tâches ? Comment – on touche ici à la question de la neutralité – France Télévisions encadre-t-elle l'usage de l'intelligence artificielle pour garantir le respect de la déontologie journalistique, la protection des droits d'auteur et la lutte contre les risques de désinformation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez a rédigé un rapport sur l'impact de l'intelligence artificielle dans la culture qui est tout à fait pertinent. Je donne maintenant la parole à Aymeric Caron, à qui je demande de bien vouloir déclarer tout intérêt public ou privé qu'il aurait eu ou qu'il aurait dans l'audiovisuel.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Si ce n'est pas décompté de mon temps de parole, je veux bien. J'étais salarié du service public, je suis peut-être même le seul ici à l'avoir été. Cela me donne un point de vue particulier et je rappelle l'attachement que j'ai pour le service public audiovisuel que je ne souhaite absolument pas voir privatiser, mais au contraire renforcer, ce qui passe par le respect des exigences éthiques. En peu de temps, j'ai six questions à poser. Je vous prie d'avoir la gentillesse de tenter de répondre à toutes.

Premièrement, trouvez-vous normal que l'Arcom s'en soit pris deux fois de suite à l'émission « Complément d'enquête » sur France 2, d'abord en venant à la rescousse de CNews, alors qu'aujourd'hui *Libération* donne raison à l'émission, puis en adressant une mise

en garde à la suite d'un sujet sur le Sénat qui n'avait pas plu à son président Gérard Larcher ? Est-il d'ailleurs normal que le président du Sénat, qui nomme trois membres de l'Arcom, intervienne pour faire sanctionner une émission ?

Trouvez-vous normal que la chaîne info de France Télévisions ait embauché des chroniqueurs venus de CNews, chaîne dont vous dites vous-même qu'elle est d'extrême droite ?

Trouvez-vous normal d'avoir nommé à la tête du plus gros journal de la télévision publique la compagne d'un candidat quasi déclaré à l'élection présidentielle ?

Trouvez-vous normal que Patrick Cohen, dont on connaît désormais le positionnement politique entre PS, Macron et Glucksmann, soit depuis quatorze ans le seul éditorialiste de l'émission phare de France Télévisions ? Ne serait-il pas temps de faire entendre d'autres voix, celle de l'anticapitalisme écologiste par exemple ?

Trouvez-vous normal qu'une autre éditorialiste vedette, Nathalie Saint-Cricq, par ailleurs directrice des rédactions nationales de France Télévisions, affirme sur France Info TV que les musulmans sont antisémites ? Qu'un autre jour elle se retrouve sur la scène du Crif – le Conseil représentatif des institutions juives de France – avec l'ambassadeur de l'État voyou israélien en train de tutoyer son ami négationniste Raphaël Enthoven, l'homme qui prétend qu'il n'y a pas de journalistes à Gaza, puis reçoive le même Enthoven deux jours plus tard sur son plateau de France Télévisions sans indiquer aux spectateurs sa relation réelle avec cet invité ? Trouvez-vous normal qu'elle continue à nier, contre l'avis de tous les spécialistes, la réalité du génocide à Gaza ?

Cela m'amène à cette dernière question : trouvez-vous normal que France Télévisions ait, depuis octobre 2023, invisibilisé le calvaire des Palestiniens à Gaza en le taisant, en le cachant comme le prouvent plusieurs études, et choisi d'adopter le point de vue du gouvernement criminel israélien ? N'est-ce pas là le plus impardonnable des fiascos de France Télévisions depuis deux ans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, évitons de qualifier des personnes qui ne sont pas présentes, comme vous venez de le faire en accusant Raphaël Enthoven d'être négationniste !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est un fait, monsieur le président. Dire qu'il n'y a pas de journalistes à Gaza, c'est nier la réalité alors que plus de 250 journalistes y ont été assassinés depuis octobre 2023 ! Il est incroyable que ce genre de personnage soit invité par le service public comme expert !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête sur le fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous pouvez poser toutes questions et vous en avez posé de nombreuses, mais ce n'est pas le lieu d'accuser de négationnisme une personne qui n'est pas présente !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est un fait !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La parole est à Mme Ayda Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Cette première partie d'audition a démontré tout l'intérêt de la Représentation nationale pour la bonne dépense des deniers publics. Je pense aussi que tout argent public doit être dépensé de manière rationnelle et transparente mais je m'étonne que les questions viennent de ceux qui font alliance avec un parti qui a détourné

beaucoup, beaucoup d'argent public... Si l'on demandait la transparence sur la façon dont nous, députés, dépensons l'argent public, je pense qu'on ne les trouverait pas de notre côté.

Pour ma part, je suis pour la transparence absolue sur chaque euro public dépensé. Aussi, Madame la présidente, je pense qu'il faut muscler votre réponse parce que je vois des apprentis vétérinaires à votre porte, et comme quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage, ils vont vous en trouver tous les symptômes : France Télévisions est trop chère, biaisée, vous dépensez mal l'argent, vous êtes trop rémunérée. Et combien de petits fours avez-vous mangés ? Quelqu'un a-t-il repris du dessert ?

Tout cela n'est pas sérieux, indigne de la démocratie, mais ce n'est pas étonnant parce que quand l'extrême droite ou la droite qui s'est extrémisée vient au pouvoir, la première chose qu'elle attaque, c'est l'indépendance de l'audiovisuel public. C'est qu'ils savent que ceux qui contrôlent la représentation du monde contrôlent la culture. Vous êtes l'enjeu de la bataille culturelle, et j'aimerais que vous soyez un peu plus armée pour répondre à cette bataille culturelle, madame la présidente. Vous devez faire un effort sur la transparence de vos comptes et sur les systèmes d'alerte quand il y a des dysfonctionnements. Ceux qui nous remontent ne sont pas de nature à ébranler une institution aussi vieille et importante que la vôtre ; pour autant, les réponses que vous y apportez sont un peu inquiétantes.

Pour conclure, la bonne dépense de l'argent public commence aussi par les frais de taxi. Quand je suis invitée à France Info, le taxi est automatiquement pris en charge. Chez vos concurrents, il y a un budget taxi, et si l'invité habite trop loin – comme moi, en banlieue – on ne le prend pas en charge. Bien dépenser l'argent public, c'est aussi descendre à ce niveau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Eh bien, nous pouvons nous engager, lorsque nous sommes invités sur une chaîne publique, à refuser la prise en charge du taxi qui nous est proposée. Ce sera une contribution de la Représentation nationale aux économies.

M. François-Xavier Ceccoli (UDR). En préambule, je tiens à affirmer que mon groupe est profondément attaché au service public et considère qu'il a toute sa place dans l'offre audiovisuelle, où les médias privés ont également toute leur place. N'en déplaise à certains de mes collègues, les Français ont droit à cette complémentarité, ils ont le droit de choisir le média qu'ils veulent et d'entendre ce qu'ils ont envie d'entendre. En revanche, une mission est propre à France Télévisions : les antennes régionales. Leur travail, il faut bien le dire, serait difficilement remplaçable par des opérateurs privés avec une qualité de service équivalente et ce serait peu réaliste sur le plan financier. Ainsi les langues régionales gagnent-elles à être soutenues par vos médias. Je leur suis attaché et je veux défendre ici votre apport.

Pour autant, lorsqu'on est attaché au service public audiovisuel, on a le souci de sa bonne gestion et de son impartialité. À ce propos, selon l'Institut Thomas More, le rapport entre la gauche et la droite dans les temps de parole accordés aux invités est d'un à six en faveur des premiers, et les personnalités de droite sont sept fois plus attaquées que défendues. Un média public se doit d'assurer une représentativité plus conforme à la réalité.

S'agissant des comptes de France Télévisions, on peut aussi se préoccuper d'un déficit important malgré un financement public considérable. Chaque Français octroie chaque année plus de 38 euros à votre groupe. Dans ce contexte, 15 % des salariés touchent plus de 80 000 euros par an, une somme déjà considérable et, plus étonnant encore dans une structure publique, 31 cadres touchent plus de 200 000 euros par an, ce qui est très élevé, sachant que dans l'audiovisuel public, on n'a pas les mêmes risques de sécurité de l'emploi que dans le secteur privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quittons la Corse pour le Val-de-Marne avec Mme Taillé-Polian, qui voudra bien indiquer si elle a eu des intérêts dans l'audiovisuel.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je suis membre du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel, l'INA, au titre de mon mandat de député.

Madame la présidente, avez-vous déjà subi des pressions politiques au sujet de programmes, avant ou après leur diffusion ? Dans une interview au *Figaro*, vous avez esquissé les mesures que vous allez prendre à la suite de graves dysfonctionnements ces derniers temps, notamment en matière d'information. Pouvez-vous les préciser ? En particulier, quelles seront les fonctions d'un directeur éditorial unique et comment assurer le pluralisme des rédactions en instituant cette centralisation ?

Enfin, ces dernières années, avec un budget constant malgré l'inflation, vous faites face à la difficulté majeure de concilier la mise en œuvre des missions que vous confie la loi, auxquelles je suis très attachée, les droits sociaux et les conditions de travail. Je considère que les salariés ont été considérablement atteints et les conditions de travail dégradées par absence d'un matériel technique à la hauteur des ambitions du service public. Je pense notamment au non-remplacement de caméras dans des antennes régionales. À la fin, ce sont toujours les salariés qui en pâtissent. Dans le contexte géopolitique, un engagement budgétaire beaucoup plus fort de la nation serait indispensable pour préserver l'accès à une information de qualité et notre exception culturelle.

M. Erwan Balanant (Dem). Les membres d'une commission d'enquête ont de grands pouvoirs et donc une responsabilité, Monsieur le rapporteur. Or, à la suite d'un des mensonges que vous venez de proférer, j'ai eu un échange avec un responsable d'hôpital : à l'hôpital public, les gens ont également été nourris pendant la crise du covid ! Ce petit mensonge est lamentable rapporté à ce que l'État et nous avons tous essayé de faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces repas étaient payés par les employés.

M. Erwan Balanant (Dem). Pas du tout !

Par ailleurs, il est dommage, Monsieur le rapporteur, puisque vous avez beaucoup de questions, d'avoir posé trois ou quatre fois les mêmes sans aborder des sujets de fond. Par exemple, comment les responsables auditionnés appréhendent-ils la difficulté d'informer face aux nouvelles technologies ? Comment assurer une information pluraliste, vérifiée, qui s'adapte à tous les publics, France Télévisions ayant pour particularité un public très jeune et des publics très divers ? Comment s'adapter à la démystification des fausses informations parfois relayées même dans une commission d'enquête ? Voilà les réponses que nous attendons pour, collectivement, transformer ce service public de l'audiovisuel qui, comme c'est le cas dans de nombreux domaines, se heurte au mur d'une technologie qui entraîne des changements très rapides. Or, notre audiovisuel public est fondamental pour maintenir notre souveraineté intellectuelle et culturelle et nos valeurs.

Mme Béatrice Piron (HOR). Le groupe Horizons est et a toujours été attaché à l'audiovisuel public, France Télévisions en particulier. Cet attachement a pour corollaire l'exigence sur la gestion, la qualité du service rendu et le respect des principes qui fondent la légitimité du service public, l'impartialité et le pluralisme.

Je vous remercie de nous avoir transmis des éléments chiffrés qui nous permettent d'apprécier plus finement les évolutions en cours : la baisse d'environ 12 % des effectifs en dix ans, un coût global pour le contribuable largement inférieur à ce qu'il était il y a dix ans

une fois l'inflation prise en compte, une contribution décisive au financement de la création en France avec 44 % des investissements dans l'animation, 45 % dans le documentaire, 85 % dans le spectacle vivant et un tiers de la fiction. Au passage, ce dernier poste inclut-il le cinéma ?

En matière de souveraineté culturelle, le projet de rachat de Warner Bros par Netflix illustre une tendance lourde des plateformes internationales à consolider leur poids dans la diffusion et le financement de contenus. Cette dynamique risque d'accroître la dépendance de notre industrie aux grands acteurs privés internationaux et accentue un déséquilibre déjà fort. Dans ce paysage en pleine recomposition, comment évaluez-vous vos investissements et vos dépenses consacrées à la création française ? Pourriez-vous détailler la répartition des dépenses entre l'information, les émissions de flux, le cinéma ou la fiction, les documentaires d'animation, les actions culturelles et éducatives ?

Ensuite, dans un contexte de désinformation, de polarisation et de défiance, l'éducation devient essentielle. Que met et va mettre en œuvre France Télévisions à l'intention des jeunes publics dans ses rédactions, dans ses partenariats avec l'éducation nationale par le biais de la plateforme Lumni et dans des contenus numériques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Parce que j'avais laissé à Mme Mansouri quelques secondes de temps de parole supplémentaire, j'ai permis à chaque groupe politique de dépasser très légèrement les deux minutes qui leur sont allouées. C'est aussi le caractère pluraliste de cette commission.

Mme Anne Sicard (RN). Madame la présidente, ce matin, dans *Le Figaro*, vous déclarez ne pas fabriquer de l'opinion mais de l'information. Je vous propose de nous éclairer sur ce qu'est une information et ce qu'est une opinion. En 2019, France 3 falsifie une photo de gilets jaunes et censure une pancarte sur laquelle était écrit « Macron dégage » ; le CSA, prédécesseur de l'Arcom, avait estimé que cette manipulation constituait un manquement à l'exigence d'honnêteté de l'information. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? En juin 2025, dans un « Complément d'enquête » sur le Sénat, votre journaliste fait état de « sénateur dealer » et de trafiquants de drogue, des accusations non étayées balancées comme des vérités. Le 27 novembre dernier, pour ce reportage, l'Arcom vient de vous rappeler à la rigueur et à l'honnêteté et a saisi votre propre comité d'éthique. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? Enfin, à Crépol, Thomas Perotto, 16 ans, a été poignardé à mort par des racailles du quartier de la Monnaie venus armés de couteaux de 25 centimètres en hurlant « On est là pour tuer tuer du blanc ». Votre journaliste Patrick Cohen, sur France 5, décrit les meurtriers comme « des jeunes venus s'amuser et draguer des filles ». Il ajoute « les offensés sortent des couteaux ». Bref, les agresseurs deviennent des victimes et les victimes deviennent des agresseurs ! L'Arcom vous a encore une fois épinglés pour manquement à l'honnêteté et à la rigueur de l'information. Madame Ernotte, est-ce une information ou une opinion ? L'honnêteté, madame, ce n'est pas CNews qui vous reproche d'en manquer, c'est l'Arcom. Quand on choisit ce qu'on montre et ce qu'on cache, quand on falsifie des images, quand on transforme des bourreaux en victimes, ce n'est pas de l'information, c'est une opinion. Alors, qui trompe les Français ? CNews qui assume sa ligne éditoriale et se finance sur le marché, ou France Télévisions qui diffuse une opinion déguisée en information, financée par l'argent des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Madame la présidente, la réservation pour dix nuits, lors du festival de Cannes 2023, de suites à l'hôtel Majestic au prix de 1 700 euros la nuit a choqué de nombreux Français. C'est largement au-delà du plafond autorisé de 350 euros

la nuit, déjà joli. Le syndicat CFE-CGC a déposé une plainte pour détournement de fonds et abus de confiance qui vous vise personnellement et comme dirigeante. La Cour des comptes, ici même, a révélé que ces suites de luxe avaient été réglées par des groupes privés. Qu'une dirigeante d'un groupe audiovisuel public s'autorise des séjours à plusieurs dizaines de milliers d'euros offerts par des entreprises privées, *a fortiori* dépendantes de vos décisions, interroge gravement sur l'éthique et l'indépendance de France Télévisions. Pouvez-vous nous donner la liste précise des groupes privés, sociétés de production ou intermédiaires qui ont financé directement ou via des mécanismes de *barter* les nuits au Majestic lors du Festival de Cannes 2023 et la nature exacte des contreparties contractuelles accordées par France Télévisions ? Pouvez-vous nous assurer qu'un tel fonctionnement ne se reproduira pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole, qui est d'une minute. Monsieur le rapporteur a accepté que l'on entende les quatre questions qui restent, de sorte que tout le monde aura pu s'exprimer. Madame Ernotte-Cunci répondra, puis le rapporteur pourra reprendre ses questions.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur Tardieu, avez-vous contribué à l'embauche de madame Albanel – ce n'est pas vraiment une embauche – au comité d'éthique car vous avez une partie de carrière professionnelle en commun ? Madame Ernotte, quelle appréciation portez-vous sur le documentaire diffusé sur Mme Oudéa-Castéra sur France 5 cet été, réalisé par quelqu'un qui avait manifestement un conflit d'intérêts avec elle ? S'agissant du « Complément d'enquête » sur CNews, la question s'est posée de le déprogrammer. Y a-t-il eu une réunion d'urgence à ce sujet et M. Tardieu y a-t-il participé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On voit, monsieur Saintoul, que vous avez été rapporteur d'une autre commission d'enquête.

M. Philippe Ballard (RN). Madame la présidente, j'ai à vous poser une série de questions précises. Vous pourrez donc faire des réponses par écrit pour certaines, ou nous pourrons nous rendre sur place pour les obtenir. Elles concernent les sociétés de production. Vous avez diminué le montant des programmes de flux à 430 millions d'euros par an. Toutes les sociétés de production ont-elles vu leur contrat orienté à la baisse ? Les principaux bénéficiaires que sont Mediawan, Banijay et Together ont-ils été touchés ? Connaissez-vous le coût des émissions produites par ces sociétés et leur taux de marge pour chaque émission ? Pourrez-vous produire le tableau des commandes passées ces cinq dernières années à Mediawan ? Comment sont établis les contrats avec ces sociétés ? La clause d'audience est-elle toujours appliquée ? La Cour des comptes recommande la création d'un comité de contrôle des achats externes ; quand verra-t-il le jour ?

Concernant les programmes de stock, on comprend que vous allez dénoncer l'accord avec le monde de la production ; pour quel montant, et avec un étalement sur combien d'années ? Enfin, pourquoi les commandes de la propre filiale de production de France Télévisions ne dépassent-elles pas 100 millions d'euros ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Ballard, pouvez-vous indiquer à la commission d'enquête vos engagements dans l'audiovisuel ?

M. Philippe Ballard (RN). Oui, j'ai oublié de le faire ; j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six ans dans le service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais a la parole pour une minute.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame, vous avez vous-même évoqué le bandeau apparu dans le journal télévisé de France Info sur les 200 otages palestiniens. Ce que l'on n'a pas mentionné et qui a pourtant beaucoup choqué l'opinion publique, c'est qu'à la suite de la réaction courroucée de la députée Yadan, la responsable de communication Muriel Attal a tweeté : « *On a immédiatement réagi, Caroline, la direction de l'info et de France télé ont été des Lucky Luke* », message agrémenté d'un petit cœur. Cela dénote une proximité clairement revendiquée, une collusion entre une députée de la Macronie et la direction de France Info. Autant vous êtes réactifs sur pas mal de sujets, autant on ne vous a pas entendus sur ce point. Pourtant, cette histoire a eu des conséquences et un journaliste a été sanctionné. On est en droit de s'interroger sur l'indépendance de l'institution. Quand d'autres députés vous interpellent, on ne leur répond pas aussi vite. En vérité, ce qu'ils dénoncent aussi, c'est que depuis que vous êtes à la tête de France Télévisions, la situation se dégrade beaucoup...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure d'une phrase.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Comme la situation se dégrade, notamment avec Xavier Niel qui accapare beaucoup de programmes, n'êtes-vous pas, de façon générale, une agente de communication de la Macronie ? (*Exclamations*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je veux être sûr que tous ceux qui nous regardent vous ont bien comprise. Pour vous, le fait que des journalistes de France Info aient qualifié des prisonniers palestiniens d'otages n'est pas un sujet ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous avez mal compris. Ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas du tout parlé de la suite, à savoir que devant la réaction de Mme Yadan, Muriel Attal a réagi tout de suite de façon assez douteuse. Si ce n'est pas assez clair, Monsieur le président, je m'interroge.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dis simplement que vous mettez en cause une députée membre de notre commission d'enquête. Vous aurez le loisir de l'interroger. Notre collègue s'est effectivement émue sur Twitter d'un reportage de France Info qui l'a choquée. C'est son droit comme celui d'autres collègues qui viennent de le faire ici. Une députée quelle qu'elle soit et quel que soit son groupe politique a le droit de s'émouvoir de contenus diffusés sur l'audiovisuel public comme privé. Évitez de mettre en cause des collègues membres de cette commission d'enquête.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est son droit !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, permettez-moi...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, je ne vous permets pas. La parole est à Monsieur Girard.

M. Christian Girard (RN). Comment pouvez-vous garantir la neutralité et l'indépendance éditoriale du service public lorsque des producteurs privés sont invités en promotion dans les émissions qu'ils produisent eux-mêmes, comme on l'a vu avec Xavier Niel ou Matthieu Pigasse sur France 5 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, vous avez la parole. Comme il ne vous sera pas possible d'entrer dans le détail, vous pourrez préciser vos réponses par écrit. De plus, le directeur général adjoint sera auditionné ultérieurement sur les questions financières, et j'indique à Monsieur Ballard que nous entendrons aussi les producteurs. Nous aurons donc bien des occasions d'approfondir les sujets dont il est question aujourd'hui.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je l'ai dit au *Figaro*, je considère que CNews et France Télévisions ne font pas le même métier. Je vous renvoie à ce sujet aux signatures de nos deux chaînes. Pour France Télévisions, « *L'information n'est pas une opinion* » ; pour CNews, c'est plutôt « *Venez avec vos convictions, vous vous ferez une opinion* ». M. Nedjar, son directeur général, a lui-même qualifié CNews de « *chaîne d'opinions* » – au pluriel. Quand je parle de « *chaîne d'opinion* », je ne porte aucun jugement moral, je dis qu'il s'agit d'un modèle éditorial qui n'est pas le nôtre. Nommer un modèle éditorial n'est pas le juger, définir n'est pas condamner. Il existe en France une presse d'opinion – *L'Humanité*, *Valeurs actuelles*, tout le spectre est représenté. Il existe aussi des radios d'opinion telles Radio Courtoisie ou Radio libertaire mais, jusqu'alors, il n'y avait pas de chaînes d'opinion. C'est une importation américaine fondée sur le principe du *free speech* plutôt que sur celui de la liberté d'expression. On peut considérer qu'il faut accompagner cette évolution factuelle de la réalité, mais ce n'est pas prévu par la loi. Peut-être en débattrez-vous dans cette enceinte, puisque c'est du ressort de la représentation nationale et que c'est à vous qu'il incombe d'aller plus loin à ce sujet. En tout cas, Roch-Olivier Maistre, ancien président de l'Arcom, considère que c'est une évolution nécessaire de la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour information, nous entendrons M. Roch-Olivier Maistre demain.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai le sentiment que nous avons longuement traité de la période du covid et je ne voudrais pas vous faire perdre plus de temps sur ce point. Je le redis : la Cour des comptes a passé de nombreux mois à France Télévisions et tout audité dans le détail. Dans ses conclusions, elle considère que nous avons fait baisser les frais de fonctionnement et que nous pouvons continuer dans cette voie. À ce sujet, j'ai entendu la remarque de l'une d'entre vous au sujet des frais de taxi ; il se trouve que même s'ils ont baissé, ils concernent principalement les invités de France Info, qui sont une cinquantaine par jour. Je vous remercie donc d'avoir accepté de venir en transports en commun à l'avenir puisque l'on va réduire ces frais particuliers pour tous les invités.

Pour élargir la réflexion, je souligne à nouveau que la Cour des comptes passe beaucoup de temps à auditer une entreprise et que tout est transparent chez nous : ce que nous produisons se voit à l'antenne vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; peu est caché au sein de France Télévisions, et il importe de relever que dans son rapport la Cour des comptes ne soulève aucune irrégularité de gestion.

Même si je l'ai déjà indiqué, je vous rassure immédiatement : pas un seul euro d'argent public n'a été dépensé pour régler le coût des chambres d'hôtel des dirigeants de France Télévisions à Cannes. Pour payer ces chambres aux tarifs prohibitifs, très largement supérieurs aux tarifs plafonnés admis par France Télévisions, nous recourons depuis de nombreuses années à la pratique du *barter*, une sorte de troc interentreprises. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un mécanisme de marché qui s'opère par l'entremise de sociétés publicitaires spécialisées qui n'ont rigoureusement rien à voir avec des sociétés de production : la régie publicitaire leur confie ses invents publicitaires en échange de services. Aucun producteur n'a payé les chambres de qui que ce soit et aucun euro d'argent public n'a été dépensé à cette fin. De plus, j'ai fait depuis plusieurs années le choix de la sobriété, notamment en réduisant peu à peu la représentation de France Télévisions par ses dirigeants à Cannes au bénéfice de la production, et circonscrit les dépenses faites à Cannes aux nécessités de service. Puisqu'il est question du Festival de Cannes, je me félicite que nous ayons noué avec le média Brut un partenariat très positif pour le premier festival de cinéma au monde, grâce auquel nous faisons rayonner le cinéma français et international

auprès de plus de 33 millions de téléspectateurs. Le sujet du Festival de Cannes est bien plus vaste que le cadre de la question, légitime, à laquelle j'espère avoir répondu de manière assez claire.

Le secrétaire général va vous répondre à propos des temps de parole.

M. Christian Tardieu. Dans un premier temps, France Télévisions mesure l'équité et l'égalité du temps de parole selon que l'on est ou non en période électorale. Cette obligation s'impose à l'ensemble des médias. Nous tenons des statistiques à la seconde près sur les interventions des membres des partis politiques et, comme le prévoient les textes, nous remettons tous les trimestres à l'Arcom les comptages effectués. C'est très compliqué parce qu'il faut être extrêmement précis et aussi parce que, parfois, des représentants de groupes politiques que l'on devrait faire s'exprimer pour parvenir à l'équité recherchée ne veulent pas venir, ce dont nous devons justifier auprès de l'Arcom. Cette extrême complexité vaut pour nous comme pour tous nos collègues. Les données relatives à l'équité et à l'égalité, publiées tous les trimestres et tout à fait accessibles, montrent que nous respectons grosso modo et autant que faire se peut nos obligations.

Cela ne doit pas être confondu avec la problématique du pluralisme. L'Institut Thomas More s'appuie sur une méthodologie dont on aimerait qu'elle soit un peu plus transparente pour mieux la comprendre. Pour notre part, nous sommes, comme nos collègues du secteur privé, à la recherche des outils, sans doute à base d'intelligence artificielle, qui nous permettraient d'objectiver autant que faire se peut la mise en œuvre du pluralisme, en conséquence directe de la décision rendue par le Conseil d'État en 2024.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. M. Ballard m'a posé beaucoup de questions précises que je n'ai d'ailleurs pas eu le temps de noter toutes. Je lui répondrai en détail par écrit, et maintenant pour ce qui est de « l'accord producteurs ».

En 2025, la création représente 520 millions d'euros d'investissement annuel. Ce montant est partagé entre la création audiovisuelle pour 440 millions et le cinéma pour 80 millions d'euros – dont un peu plus de 60 millions vont aux coproductions dans les films et un peu moins de 20 millions d'euros aux achats de films. L'investissement dans le cinéma s'exerce dans le cadre d'un « accord cinéma ». Les 440 millions investis dans l'audiovisuel dépendent de l'accord conclu avec les producteurs audiovisuels il y a un certain temps et régulièrement renouvelé. Les chiffres réels pour 2024, les derniers dont nous disposons, traduisent cet accord avec le monde de la production ; on voit que 283 millions d'euros concernent la fiction, 108 millions le documentaire, 30 millions l'animation, 17 millions le spectacle vivant, 14 millions les documentaires régionaux et ultramarins. Enfin, 2 millions de « partenariats festivals » entrent dans ces investissements création.

Étant donné la prévision de dotation publique pour 2026 et le comblement du déficit de cette année, nous ne pourrions manifestement pas maintenir un tel montant de création. Il nous faudra donc dénoncer l'accord conclu avec les producteurs. Nous aurons un débat sur ce point avec le ministère de l'économie et des finances, avec le ministère de la culture et avec notre conseil d'administration la semaine prochaine. Considérant le poids de France Télévisions dans la filière de création, je pense qu'il faut être très prudent et éviter le coup d'arrêt brutal que provoquerait la réduction de 60 millions de ce montant que la loi nous permettrait ; il faudrait pour cela modifier le cahier des charges. Le ministère de la culture est plutôt favorable à une très forte baisse de l'enveloppe destinée à la création. Pour ma part, je plaide pour qu'elle soit maintenue à 420 millions et que l'on fasse des efforts sur d'autres postes de dépenses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, un vote sur la stratégie de défense nationale va avoir lieu en séance publique. Je ne suspendrai pas l'audition parce que des délégations de vote étaient possibles mais si des collègues n'ont pu l'organiser, ils vont aller voter ; je m'assurerai en ce cas que vous répondrez aux questions qu'ils vous ont posées quand ils reviendront, ou bien vous leur répondrez par écrit. Je vous laisse reprendre.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je m'efforce d'être synthétique, Monsieur le président, mais de nombreuses questions appellent encore réponse. J'ai été interrogée sur les coopérations, un sujet très important qui a beaucoup occupé les commissions des affaires culturelles du Parlement. Les engagements pris par ma collègue Sibyle Veil et moi-même ont été suivis d'effet. Nous avons aussi annoncé des engagements, devenus une réalité, avec france.tv qui distribue désormais l'ensemble des chaînes du service public. Ainsi, LCP ne transmet pas cette audition en direct mais la retransmettra demain sur france.tv. Nous distribuons Arte, les chaînes parlementaires, France Médias Monde, une version éditorialisée des programmes de l'INA et, bien sûr, TV5. Les coopérations ont plus progressé que Radio France et nous l'anticipons. Je ne peux relater en deux secondes cette histoire qui parle des réseaux régionaux, de tout ce que nous avons fait pour faire grandir la marque Ici et de tout ce qui reste à faire. Je ne me sens pas d'expédier ce sujet essentiel qui concerne près d'un tiers des effectifs de France Télévisions. J'y reviendrai si nous avons le temps.

Des questions m'ont été posées sur les salaires. Je comprends que certains éléments du rapport de la Cour des comptes à ce sujet interpellent mais les salaires actuels sont le fruit d'une histoire. Je suis arrivée à la présidence de France Télévisions en 2015 ; l'accord collectif avait été négocié en 2013. Je me suis attachée à faire baisser la masse salariale car nous avons eu, dès 2015, des enjeux financiers assez importants. Les salariés ont payé un lourd tribut puisque j'ai commencé par baisser très fortement les effectifs – de 1 200 équivalents temps plein, je l'ai dit. Je ne sais pas où, ailleurs dans la fonction publique, on a fait de tels efforts en baisse nette d'effectif. Il y a eu aussi une modération salariale, parce que la situation est difficile pour l'entreprise et les salariés depuis dix ans. On ne découvre pas aujourd'hui que les financements publics baissent, que les coûts de production des programmes augmentent et que l'on est pris dans un effet de ciseaux. J'ai donc veillé, lors des négociations annuelles, à ce qu'il y ait une modération salariale. La Cour des comptes le reconnaît, notant que, sur la période qu'elle a auditée, nos salaires augmentent moins que la moyenne des salaires des autres entreprises.

Cela étant, figurait dans l'accord de 2013 l'automatisme de certaines augmentations qui rend automatique par ricochet l'augmentation de la masse salariale. La Cour des comptes l'a pointé, recommandant de renégocier l'accord collectif du 28 mai 2013. Je l'ai dénoncé. Un accord collectif n'est jamais unilatéral ; il est le fruit d'une négociation avec les organisations syndicales représentatives. L'accord collectif porte aussi sur les métiers ; il doit être positif pour l'ensemble du corps social, autoriser plus de flexibilité mais aussi permettre aux salariés de se projeter dans un cadre social rénové alors que de nombreux changements se profilent.

Les montants qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes s'apprécient aussi en fonction de l'âge moyen des salariés qui est d'un peu moins de 50 ans, donc assez élevé parce que les salariés restent longtemps dans l'entreprise. On peut l'interpréter de manière très positive puisque cela signifie qu'ils lui sont attachés, mais cela a pour conséquence mécanique des salaires plus élevés. Enfin, le calcul fait par la Cour inclut évidemment les salaires ultramarins qui, comme vous le savez, sont indexés. Cela a un impact assez important sur le montant financier de la masse salariale, comme ont un impact les indemnités de départ à la retraite, elles aussi comptabilisées dans le salaire moyen. Enfin, beaucoup de départs ont eu lieu dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective, ce qui élève aussi le salaire moyen.

Vous m'avez interrogée sur les plus hauts salaires. Sachez tout d'abord que les salaires supérieurs à 100 000 euros sont validés à l'embauche et à l'augmentation par le contrôle général économique et financier, entité de Bercy indépendante de France Télévisions ; nous ne faisons rien sans son aval. Ces choses sont donc très encadrées, comme il est normal. D'autre part, contrairement à ce qui a pu être sous-entendu, les salariés de France Télévisions ne sont pas des fonctionnaires mais des salariés de droit privé ; ils n'ont pas la garantie de l'emploi. Il importe de comparer des choses comparables. En l'espèce, on ne peut pas juger du niveau de rémunération des salariés de France Télévisions à l'aune de celui des fonctionnaires.

Au sujet des plus hauts salaires...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que l'intervenant qui a soulevé ce point a eu la réponse qu'il attendait ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'aimerais tout de même conclure d'une phrase car les questions sont filmées et l'on me dira ensuite, ici ou là, que je n'y ai pas répondu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, terminez sur ce point qui peut effectivement prêter à polémique ; cela évitera que vos propos soient tronqués et instrumentalisés.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je tenais à dire que les dix plus hauts salaires de France Télévisions, que nous communiquons régulièrement aux commissions des affaires culturelles du Parlement, sont, à part le mien, les salaires des visages de l'antenne et ceux des directeurs ultramarins qui, par le biais de l'indexation, ont mécaniquement des salaires plus élevés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pourriez-vous maintenant répondre à notre collègue écologiste, Madame Taillé-Polian. (*Protestations*) Mes chers collègues, je me permets de cadrer le déroulement des débats. Madame la présidente a formulé un long propos liminaire et elle répond aux questions dans le détail. Je l'en remercie, mais un moment vient où tous les groupes politiques doivent pouvoir entendre les réponses à leurs questions. Il y a onze groupes politiques et une vingtaine de questions, et le rapporteur doit encore intervenir. Je veux bien siéger jusqu'à minuit mais, pour respecter la diversité des groupes politiques de cette assemblée, je souhaite que Madame la présidente, qui a déjà répondu au bloc central, au Rassemblement national et à la droite républicaine, réponde maintenant aux questions des collègues de gauche, en l'occurrence Madame Taillé-Polian et Monsieur Caron.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il me semble avoir répondu à Madame la députée du groupe socialiste Ayda Hadizadeh au sujet des frais de taxi, des contrôles effectués par la Cour des comptes et, de manière générale, de l'environnement de contrôle assez fort auquel est soumis France Télévisions, celui des contrôles normaux pour une entreprise privée auxquels s'ajoutent les contrôles liés à son statut public.

Vous m'avez demandé explicitement, Madame Taillé-Polian, si, en dix ans, j'ai subi des pressions politiques. Ayant connu deux présidents de la République et beaucoup de gouvernements, je vous réponds sous serment que nous pouvons être fiers d'être Français : jamais je n'ai subi de pressions politiques ! Certes, il s'est parfois produit qu'un ministre ou un homme d'affaires m'appelle pour se plaindre d'un document, d'un reportage diffusé au 20 heures, d'un « Complément d'enquête » ou d'un « Cash investigation ». Mais, pour présider l'Union européenne de radio-télévision et constater la pression qu'exercent certains gouvernements sur l'audiovisuel public, je puis vous dire qu'à ce jour, nous avons de la chance de vivre en France.

Vous m'avez aussi interpellée sur les mesures à prendre pour garantir le pluralisme, et sur l'impact sur les salariés de la forte tension sur nos budgets et des réductions d'effectifs. La Cour des comptes le dit et je le reconnais, j'ai tenu ces dix dernières années un rythme de transformation soutenu qui n'est pas forcément simple à vivre pour les salariés. Mais l'irruption de l'intelligence artificielle (IA) et l'intensification de la compétition des grandes plateformes et des réseaux sociaux font que nous ne pouvons cesser de nous transformer. Je l'ai d'ailleurs indiqué dans le projet que j'ai soumis à l'Arcom au printemps dernier en présentant ma candidature à ce troisième mandat. Nous avons lancé une grande consultation des salariés pour essayer de comprendre leur vision de l'avenir. Tous ont conscience des risques auxquels nous sommes confrontés : risques de désinformation et de *fake news* accrus par l'intelligence artificielle, risques d'effacement par les géants de la tech qui vont nous désintermédier sur les écrans de télévision, concurrence de l'intelligence artificielle dans ce qu'elle a de bon et dans ses travers. Chacun comprend que pour affronter cet environnement, il faut continuer d'investir. La Cour des comptes nous recommande d'ailleurs, à raison, de poursuivre les investissements technologiques mais, à la demande des salariés, nous devons modifier la méthode de transformation. C'est un des axes de progression que nous nous donnons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Je vous prie de bien vouloir apporter des réponses concises à Monsieur Caron puis de dire à Madame Soudais si les équipes de France Télévisions ont été soumises à des pressions de Madame Yadan. Je donnerai ensuite la parole au rapporteur.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). J'aimerais obtenir six réponses, Monsieur le président, car j'ai posé six questions au cours de mes deux minutes de temps de parole.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente apportera une réponse globale à ces sujets importants.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Les sujets sont différents !

M. Christian Tardieu. Nous avons pris acte de ce qu'a dit l'Arcom au sujet du « Complément d'enquête » et il est hors de question pour nous de commenter une décision de notre régulateur. Je ne suis pas capable de qualifier véritablement les deux nouveaux chroniqueurs recrutés sur France Info. Je dirai simplement que nous recrutons chaque année des nouveaux chroniqueurs, l'objectif étant d'assurer au maximum le pluralisme. La présentatrice du journal de 20 heures que vous avez évoquée a toujours indiqué avec une parfaite clarté que dans l'hypothèse où son compagnon briguerait des fonctions électives, elle se retirerait évidemment de l'antenne. Vous regrettez qu'un chroniqueur de « C à vous » soit celui qu'il est ; que vous dire ? Nous comprenons très bien que vous le regrettiez mais c'est un choix éditorial. Un autre choix pourrait également être fait, mais on ne va pas se demander en permanence s'il faut à chaque édition...

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas une réponse !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas un débat, Monsieur Caron. Continuez, Monsieur le secrétaire général. (*M. Caron interrompt le président*)... Monsieur Caron, si vous n'aviez pas quitté l'audiovisuel public pour devenir député, vous auriez pu être chroniqueur sur les antennes de France Télévisions aujourd'hui.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas digne d'une présidence !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron, vous ciblez un présentateur, il va être auditionné, vous l'interrogez.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Je pose une question sur le monopole que détient un chroniqueur depuis plusieurs années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reprends : Monsieur le secrétaire général vient de vous faire une réponse. Si elle vous ne satisfait pas, vous pourrez interroger le chroniqueur en question, que nous auditionnerons dans le cadre de nos travaux.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Une commission d'enquête doit être utile et pour cela, les personnes auditionnées doivent répondre aux questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. De plus, vous pouvez saisir par écrit France Télévisions qui vous fera des compléments de réponse. Une commission d'enquête n'est pas utile seulement quand elle éclaire La France insoumise...

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ce n'est pas parce que l'on est à La France insoumise que l'on n'a pas le droit à des réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...elle est utile quand elle éclaire les questions que se posent les Français. Monsieur le secrétaire général va continuer de vous répondre.

M. Christophe Tardieu. Nous n'avons aucune volonté de soutenir davantage une partie contre une autre à Gaza. Toutefois, tous les médias du monde entier se sont heurtés à d'immenses difficultés pour envoyer des équipes sur place...

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est faux !

M. Christophe Tardieu. ... Par ailleurs, nous pouvons rendre hommage aux équipes de France Télévisions qui ont couvert ce conflit, car elles se sont efforcées, dans des conditions extraordinairement difficiles, de donner une image équilibrée de la situation. Il est normal et assez sain qu'un débat démocratique ait lieu sur la couverture de ce conflit.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Vous assénez des contrevérités : des études montrent la partialité du traitement de cette guerre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron ! Je l'ai dit en ouverture de cette commission d'enquête : nous ne sommes pas dans une réunion de l'Arcom ni dans un tribunal politique. Si vous n'êtes pas satisfait d'un traitement de l'information par France Télévisions, vous pouvez saisir l'Arcom. Mais ici, on pose des questions à des personnes auditionnées.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Ces personnes doivent répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous ne voulez que les réponses que vous jugez bonnes !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Je veux des réponses !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne voulez pas de réponses, vous voulez une confirmation de vos points de vue, mais une commission d'enquête ne fonctionne pas ainsi. Dans une commission d'enquête, vous posez des questions et les personnes auditionnées vous apportent des réponses. Si celles-ci ne vous satisfont pas, c'est votre problème !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Cela fait trois heures que l'audition a commencé, excusez-moi d'être quelque peu impatient et exigeant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Encore une fois, vous pouvez saisir l'Arcom si vous n'êtes pas satisfait d'un traitement de l'information par France Télévisions.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Nous le faisons déjà, mais les personnes auditionnées sont là pour répondre aux questions.

Mme Caroline Parmentier (RN). Bon, ça suffit maintenant !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ça va l'extrême droite, la facho !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'insultez personne !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Que pensez-vous des derniers propos de Nathalie Saint-Cricq ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Caron et Monsieur le rapporteur, les Français nous regardent : pouvons-nous avancer dans les discussions ? Je comprends que les réponses ne vous satisfassent pas, mais la commission d'enquête n'est pas un lieu de débat : vous posez des questions et les personnes auditionnées vous répondent. Si les réponses ne vous vont pas, c'est votre problème ! Vous pouvez saisir l'Arcom.

M. Christophe Tardieu. Il est sans doute plus raisonnable de retranscrire le verbatim exact des propos de Madame Saint-Cricq. Celle-ci a fait part dès le lendemain de ses regrets quant aux mauvaises interprétations de ses propos.

Madame Christine Albanel a été nommée à la tête du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes en octobre 2020, alors que j'ai pris mes fonctions à France Télévisions en juin 2021. Quelles que soient les excellentes relations professionnelles que j'ai entretenues dans le passé avec Madame Albanel, je ne suis donc pour rien dans sa nomination.

Quant à la deuxième question de Monsieur Saintoul sur une éventuelle déprogrammation – qui n'a pas eu lieu comme vous le savez tous – du « Complément d'enquête » sur CNews, quatre personnes, dont la présidente et moi-même, ont pris une décision collective dans l'urgence.

Je tiens à rectifier l'un de mes propos car j'ai péché par imprécision, Monsieur le rapporteur : un post Instagram tout à fait inapproprié a évoqué un appel aux dons pour le comité « Justice pour Adama » mais cette publication a été retirée dès que nous en avons eu connaissance. Par ailleurs, des mesures internes ont été prises à la suite de cet épisode.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour répondre à Madame Soudais, Madame Yadan a-t-elle exercé des pressions sur France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Non !

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). C'est une mascarade !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais vous poser une question sur les gabegies de votre groupe. Vous expliquez qu'il n'y a eu aucune irrégularité de gestion...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). J'aimerais obtenir une réponse sur ma question sur les liens entre la Macronie et Madame Ernotte ! Le groupe France Télévisions est devenu une agence de communication de la Macronie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les députés de La France insoumise ont eu tout le temps pour poser leurs questions, c'est désormais à mon tour !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, si vous voulez donner une image lamentable des députés de cette assemblée, c'est votre droit, mais je ne préside pas une commission d'enquête qui donne une image aussi déplorable de l'Assemblée nationale, donc vous vous calmez. J'ai fait en sorte que la présidente et le secrétaire général répondent à votre question.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). On s'interroge sur votre rôle d'agent de la Macronie. Xavier Niel et Mediawan produisent tous les programmes de France Télévisions. Pourquoi faites-vous en sorte que les personnes auditionnées ne répondent pas aux questions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est une question, ça ? Vous êtes sérieuse ? Ne remettez pas en cause ma présidence ! Si la réponse ne vous satisfait pas, c'est votre problème, ne faites pas comme Monsieur Caron.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Les personnes auditionnées ne répondent pas aux questions. Je veux des réponses sur Mediawan et sur les liens entre France Télévisions et la Macronie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Soudais, je suis également très frustré car j'ai posé de nombreuses questions auxquelles, comme vous, je n'ai pas obtenu de réponses. Je partage la même frustration que vous mais je tiens mon rôle de rapporteur et je reviendrai à la charge. Libre à vous de poser vos questions par écrit, mais je conviens comme vous que certaines interventions des personnes auditionnées ne visent à rien d'autre qu'à botter en touche.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente est là depuis plus de trois heures, je suspends l'audition.

L'audition est suspendue de dix-huit heures quarante-cinq à dix-huit heures cinquante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous allons reprendre dans le calme ; je laisse la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Madame la présidente, vous avez expliqué qu'aucune irrégularité de gestion n'avait été signalée par la Cour des comptes ; pourtant plusieurs faits ont écoeuré des millions de Français, que l'on songe à la trentaine de directeurs dont le salaire est supérieur à 200 000 euros et à celui du président de la République, au niveau du salaire moyen annuel de France Télévisions qui s'établit à 72 000 euros et qui place les employés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés, à la cinquantaine de directeurs qui bénéficient d'un véhicule avec chauffeur ou d'une voiture de fonction et qui perçoivent des avantages en nature de plus de 30 000 euros par personne et par an.

Le président de la troisième chambre de la Cour des comptes a, devant cette commission, qualifié ces situations de « *très avantageuses* » et de « *généreuses* » ; il a estimé que les missions effectuées ne justifiaient pas ces niveaux de salaire.

Comptez-vous vous attaquer à ces avantages hors de propos, considérés par de nombreux Français comme du gaspillage, surtout dans un contexte où le résultat financier du groupe est très négatif ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je comprends tout à fait que les éléments issus du rapport de la Cour des comptes vous interpellent. Les Français se posent des questions sur les salaires, j’imagine que vous êtes confrontés à ces interrogations en tant que députés.

Comme je l’ai dit, les rémunérations moyennes sont, à France Télévisions, le fruit de l’histoire, notamment celui de l’accord de 2013. Depuis mon arrivée, dans le cours de l’année 2015, j’ai fait en sorte de maîtriser la masse salariale du groupe. Nous avons tout d’abord signé avec les organisations syndicales représentatives une rupture conventionnelle collective, qui a fait baisser les effectifs de 1 200 équivalents temps plein nets en dix ans. Quant à la masse salariale, la Cour des comptes a souligné qu’elle avait diminué de 2 % entre 2017 et 2024. Il n’y a pas d’équivalent dans l’audiovisuel public en termes de baisse d’effectifs dans les dix dernières années – je vous ai transmis un graphique sur le sujet, Monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l’avons en effet reçu et nous le publierons sur le site de la commission d’enquête.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Il est tout à fait normal que des visions contradictoires s’affrontent au sein de cette commission sur la transformation vue des salariés. En 2015, le groupe comptait 9 932 salariés et il n’y en aura plus que 8 700 à la fin de cette année. La diminution est prononcée, d’autant que les missions se sont renforcées au cours de ces dix ans, puisque si France Ô a cessé d’émettre, une chaîne d’information est née en 2016. Les gains de productivité sont de l’ordre de 25 %, traduction de l’effort très important consenti par l’ensemble des salariés.

Une négociation annuelle est obligatoire avec les représentants des salariés : certaines années, un accord a été signé, mais la direction a parfois dû prendre des décisions unilatérales. Les conditions de l’entreprise sont difficiles depuis dix ans, donc j’ai veillé à maîtriser le glissement de la masse salariale. La Cour des comptes a noté que la croissance des salaires à France Télévisions avait été inférieure de 30 % à la moyenne française. Nous menons une politique d’exemplarité sur l’évolution des salaires, relevée par la Cour.

Certaines augmentations de salaire sont automatiques depuis l’accord collectif de 2013. J’ai dénoncé cet accord en juillet ; il nous faudra trouver un terrain d’entente avec les organisations syndicales représentatives pour dessiner un nouveau paysage social.

La moyenne d’âge des salariés approche 50 ans, donc il faut apprécier le niveau des salaires à celui de leur ancienneté.

J’en viens aux plus hauts salaires. France Télévisions est une société anonyme, c’est-à-dire une entreprise privée classique, qui emploie des salariés de droit privé. Elle est donc soumise à tous les contrôles prévus pour les entreprises de droit privé, en plus de ceux prévus pour les entreprises publiques, notamment le contrôle général économique et financier. Tous les salaires supérieurs à 100 000 euros sont donc visés et signés par Bercy. Les montants des dix plus hauts salaires sont communiqués tous les ans à la Représentation nationale. À part le mien, sur lequel nous avons été on ne peut plus précis tout à l’heure, il ne s’agit que de quelques figures d’antenne et de directeurs ultramarins. Ces derniers, avec l’indexation, ont des salaires qui sont facialement plus élevés – le coût de la vie est supérieur en outre-mer.

M. Christophe Tardieu. Il y a cinquante-trois véhicules de fonction à France Télévisions, ce qui veut dire que 0,6 % environ des membres du personnel y ont accès. Évidemment, aucun chauffeur n’est affecté à ces véhicules. Deux chauffeurs travaillent pour France Télévisions ; ils sont essentiellement affectés au service de la présidente, dont les horaires de travail sont très étendus. Par ailleurs, la charte Relations fournisseurs et achats

responsables de l'État demande d'acquérir des véhicules électriques ou hybrides, dont le coût est très supérieur à celui des véhicules thermiques. Nous respectons cette charte, ce qui explique le prix des véhicules de fonction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous posez souvent plusieurs questions à la fois, par exemple sur les chauffeurs, sur les salaires et sur la gabegie. Pour que Madame Ernotte-Cunci et Monsieur Tardieu puissent répondre précisément, il ne faut pas les presser. Nous pouvons envisager de faire se succéder une question et une réponse ou quatre questions et quatre réponses, mais il faut adopter une méthode qui permette d'avancer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À question simple, réponse simple. Je lis dans le rapport de la Cour des comptes, page 81 : « [...] *certaines niveaux de salaire chez France Télévisions étonnent au regard de la disponibilité des personnes concernées dans l'entreprise et de leur charge de travail* [...] ». Avez-vous connaissance d'éventuels emplois fictifs au sein de France Télévisions ? C'est une question fermée.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je n'ai pas connaissance d'éventuels emplois fictifs au sein de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous détailler les missions effectuées par M. Arnaud Ngatcha ? – je n'ai pas encore reçu l'organigramme que j'ai demandé à vos services. On m'a rapporté qu'il était directeur des opérations spéciales alors que France Télévisions compte aussi un directeur des opérations exceptionnelles, et qu'il serait rémunéré plus de 100 000 euros par an. Il est par ailleurs adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Sur les réseaux sociaux, il donne l'impression de courir le monde, de représenter en permanence Madame Hidalgo et de peu se consacrer aux fonctions qu'il exerce pour France Télévisions. Quelles sont ses missions exactes ? Quelle est sa rémunération ? De quels avantages en nature dispose-t-il ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je précise à titre général que nous répondrons par écrit à toutes les questions de ce type qui concerneront des salariés en particulier. Cette audition est publique, or je dois respecter la confidentialité de certaines informations et la vie privée des salariés de France Télévisions.

Néanmoins, je peux répondre à d'autres aspects de votre question, et je vais m'y employer.

M. Ngatcha était déjà salarié de France Télévisions lorsqu'il a brigué un mandat local. Il existe un cadre juridique, en particulier la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui permet aux élus de concilier leur activité salariée et leur mandat local. Il impose de prévoir des aménagements renforcés, par exemple du télétravail, des autorisations d'absence et des crédits d'heures. Tout cela est parfaitement encadré. Donc, quand M. Ngatcha nous a dit qu'il avait obtenu un mandat, nous avons mis en place les mesures que prévoit la loi.

Il y a aussi des devoirs. M. Ngatcha est responsable des opérations spéciales au sein de la direction des antennes et des programmes – nous vous transmettrons l'organigramme. Nous avons donc évité de faire appel à lui à l'été 2024 pour les Jeux olympiques de Paris, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Depuis son arrivée en poste, les opérations spéciales ont eu une importance croissante. Il a notamment travaillé avec M. Yannick Letranchant : ils se répartissent les opérations. En tout,

cela concerne 4 ETP. M. Ngatcha s'occupe du Téléthron, des panthéonisations – celle de Robert Badinter, par exemple –, des anniversaires, des armistices... Il a pris en charge en particulier des émissions consacrées à l'environnement, aux arbres, aux océans. C'est lui qui a fait l'émission « Urgence océan : un sommet pour tout changer », délocalisée à Nice, au mois de juin. Donc oui, il a bien un travail chez nous.

Il y a beaucoup d'opérations spéciales, de plus en plus, parce que nous faisons de ces événements et de la place que nous leur accordons dans nos grilles un marqueur éditorial. Cela fait partie de notre stratégie éditoriale. C'est pour ça qu'employer quatre personnes pour s'en occuper, cela ne nous semble pas déliant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tant qu'adjoint à la maire de Paris, M. Ngatcha a déclaré ses intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Sa déclaration, comme celle de tout élu, est publique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne voulez-vous pas nous donner le montant du salaire de M. Ngatcha, ni la liste des avantages dont il pourrait bénéficier ? La presse a publié qu'il disposerait d'une assistante et d'une équipe.

De plus, je m'étonne que France Télévisions emploie et un directeur des opérations spéciales et un directeur des opérations exceptionnelles. Les groupes concurrents n'ont pas de directions similaires. Comment pouvez-vous l'expliquer s'il vous plaît, avec une réponse courte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous accusez un salarié de l'audiovisuel public d'emploi fictif : c'est grave ! Vous ne pouvez pas exiger une réponse courte.

Je le répète, la déclaration d'intérêt de M. Ngatcha est publique, je l'ai sous les yeux, n'importe quel Français peut la consulter.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je ne veux pas vous donner son salaire parce que c'est une information privée. Nous vous donnerons par écrit toutes les informations de cet ordre mais, en tant que PDG, je ne peux pas le faire en public, devant je ne sais combien de téléspectateurs. Vous m'avez demandé s'il disposait d'avantages particuliers. Pas à ma connaissance – mais nous allons vérifier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi France Télévisions emploie-t-il un directeur des opérations spéciales et un directeur des opérations exceptionnelles ? J'ai l'impression que c'est une exception dans le milieu. Question courte, réponse courte.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. C'est une très bonne question mais elle n'est pas simple. Comme je le disais, la télévision affronte un bouleversement considérable des usages. C'est pourquoi, ces dernières années, il nous a semblé essentiel de renforcer, sur nos antennes traditionnelles – disons linéaires – les prises d'antenne exceptionnelles, les événements. Alors que, avant, nous faisons quelques événements dans l'année, nous avons souhaité les multiplier. Je disais que nous avions accompagné la conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc) ; auparavant, ce n'était pas fait. Donc il y a eu une croissance très forte de la place des événements sur les antennes de France Télévisions, ce qui explique qu'on ait consacré des moyens humains à les produire. C'est une stratégie éditoriale claire : nous faisons grandir les événements qui rassemblent la nation. Je tiens à dire que nous le faisons parce que ce sont des événements qui ont du sens, qui rassemblent, et parce que ce ne sont pas les télé privées qui le feront. Ce n'est pas rentable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon, mais je ne comprends toujours pas ce qui distingue un événement spécial d'un événement exceptionnel. Coprésident du groupe d'études transpartisan de l'Assemblée nationale sur la simplification administrative, je m'étonne de tant de bureaucratie.

Le sujet est important, notamment parce que des articles sont sortis dans la presse ; il a été largement débattu, par les journalistes et par les Français. C'est pourquoi je me permets d'insister et de poser encore une question. M. Ngatcha, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, suspecté par certains médias d'occuper un emploi fictif, est adjoint d'Anne Hidalgo, maire de Paris. Votre sœur aussi. A-t-elle joué un rôle dans la nomination de M. Ngatcha ou celle d'autres personnes à la tête de France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Nous passons donc à un autre sujet, plus familial. En effet, ma sœur, c'est de notoriété publique, est depuis plus de dix ans adjointe à la maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Autant dire qu'il n'y a aucun rapport avec France Télévisions. Je peux vous affirmer que nous ne nous sommes jamais retrouvées dans une réunion de travail consacrée à un sujet en lien avec la mairie de Paris.

Puisque vous me parlez de ma sœur, j'ai envie de dire que je peux aussi vous parler du reste de ma famille. Elle a une longue tradition de service de la communauté. Ma sœur est donc élue locale, mes enfants sont fonctionnaires, je travaille pour une entreprise publique, mon grand-père, commandeur de la Légion d'honneur, a été élu maire de Bayonne en 1945. C'est une famille qui croit au service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre commission est notamment chargée d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts, d'où mes questions sur M. Ngatcha. J'attendrai vos réponses écrites.

Mes questions suivantes concernent les contrats et les sociétés de production. Question simple, réponse simple : estimez-vous que la mission de France Télévisions consiste à soutenir la création française indépendante, parce que c'est dans l'ADN du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je veux préciser, pour ceux qui nous écoutent, que notre commission ne contribuera pas à alimenter la défiance des Français pour les médias et les politiques. Monsieur le rapporteur, vous pouvez poser des questions relatives à M. Ngatcha. Mais nous ne sommes pas une cour de justice. Rien n'interdit à un élu local d'exercer des activités salariées dans une entreprise privée ou publique. Si vous estimez qu'il existe un conflit d'intérêts ou d'autres délits graves, si vous disposez d'éléments suffisants pour qualifier ce salarié d'employé fictif, vous pouvez aussi saisir la procureure de la République de Paris.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Vos questions ne sont pas simples. Vous voulez parler de France Télévisions comme colonne vertébrale de l'industrie de la création et, plus largement, des programmes.

Vous me donnez l'occasion d'évoquer un élément que je dois vous faire connaître. Nous avons mené une étude avec Lafa, La Filière audiovisuelle, association que nous avons constituée avec les médias privés – certains d'entre vous en ont peut-être reçu les conclusions. Elle a établi que, dans notre pays, l'audiovisuel crée plus de valeur ajoutée que l'automobile. Les questions relatives à la production et à l'écosystème de l'éditeur qu'est France Télévisions sont donc essentielles.

Les éditeurs, les producteurs et les auteurs partagent les responsabilités. Le cadre a été défini par la loi de 1986 qui a donné la propriété des programmes aux producteurs. Tous les marchés européens ne fonctionnent pas comme ça. Pour les éditeurs, il est quasi impossible de produire les programmes soi-même. D'ailleurs, quand je suis arrivée à France Télévisions il y a dix ans, nous produisions nous-mêmes 2,5 % des créations. Le chiffre d'affaires de france.tv studio a été doublé, grâce notamment au feuilleton quotidien. En négociant régulièrement avec les syndicats de producteurs, j'ai obtenu la possibilité d'accroître la part dite dépendante au sein de France Télévisions.

En 1986, les diffuseurs étaient peu nombreux et très puissants, beaucoup plus que les producteurs. Mais le monde a changé. Depuis environ dix ans, on assiste à une très forte concentration du monde de la production. L'Arcom et la Cour des comptes l'ont montré, le chiffre d'affaires que nous réalisons avec les grands groupes de production a augmenté à proportion des rachats mais, à forme constante, il est resté stable depuis 2021. Le chiffre d'affaires que les producteurs ont réalisé avec France Télévisions a baissé, parce que nous avons diminué le coût des programmes.

Entre 2018 et 2024, le nombre de nos fournisseurs est resté à peu près constant, passant de 754 à 743. Je pense que notre premier grand producteur est Banijay, suivi de Mediawan, de france.tv studio, de Satisfaction Group et de Warner Bros – peut-être bientôt de Netflix. Si vous le souhaitez, nous pourrions entrer dans le détail. Nous avons cherché à maintenir autant que possible une production indépendante vivace, avec un nombre important de producteurs. Nous avons notamment beaucoup développé nos partenariats avec les producteurs ultramarins et ceux en région, pour diversifier l'éventail. Si certains groupes se sont constitués, c'est par-devers nous, en rachetant des entreprises avec lesquelles nous avions des contrats. Je pourrais citer des exemples concrets impliquant France 5 et Mediawan, ou d'autres avec Banijay ou Federation Studios. Il n'y a aucune volonté de notre part de fléchir les achats, c'est le résultat de l'évolution du marché.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vraiment, je m'efforce de poser des questions simples. Je voulais seulement savoir si, selon vous, France Télévisions devait aussi, en tant que service public, soutenir la création indépendante française. Votre réponse est oui. Pour que cette audition ne dure pas trop longtemps, je vous demande de donner des réponses simples.

Vous expliquez que votre rôle à la tête de France Télévisions est de soutenir la production indépendante, française notamment. Parmi les signataires des plus gros contrats de France Télévisions, vous citez Warner, qui est américain, et Mediawan qui, on l'a appris par la presse et cela correspond à des pièces que j'ai demandées, bénéficie de plus de 100 millions d'euros par an, payés par l'argent du contribuable.

Savez-vous à qui appartient Mediawan ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Oui. Mediawan a un actionariat varié. J'ai presque une question à vous poser en retour : la nationalité d'une entreprise dépend-elle de son siège social ou de ses actionnaires ? Dans ce dernier cas, on risque de se rendre compte qu'au CAC40, il n'y a pas beaucoup d'entreprises françaises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est très simple, la nationalité d'une entreprise dépend de son capital. D'après mes sources, Mediawan est détenu à près de 80 % par le fonds d'investissement américain KKR. Donc France Télévisions attribue chaque année plus de 100 millions d'argent public à une société détenue par un fonds américain et critiquée dans le monde entier en raison de la nature peu éthique de ses investissements.

Vous qui dénoncez un risque de privatisation de l’audiovisuel public, n’avez-vous pas l’impression qu’en transformant la TVA des Français en dividendes d’un fonds d’investissement américain, vous privatisez France Télévisions ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. Je vais vous répondre précisément sur Mediawan, parce que vous sous-entendez qu’il y aurait une volonté particulière de faire grossir cette société. Il n’y a aucune volonté ni de la faire maigrir ni de la faire grossir, ce n’est pas le propos. Je voudrais néanmoins vous raconter comment le chiffre d’affaires de Mediawan s’est constitué au fil du temps. D’abord, si on prend toutes les émissions « C » quelque chose...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n’est pas vraiment la question !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous ne pouvez pas, d’un côté, dire que le fonds d’investissement américain KKR, qui investit dans des boîtes françaises, n’est pas éthique, ni demander si les contenus qu’il finance et produit ne remettent pas en cause la souveraineté de notre pays et, de l’autre, ne pas laisser la présidente répondre ! Ce n’est pas un petit sujet. Le fonds d’investissement KKR est l’actionnaire principal de Mediawan, lequel est l’un des producteurs les plus importants de France Télévisions. Répondez, Madame la présidente, de la façon la plus concise possible, sur ce sujet important. Néanmoins, nous ne sommes pas ici pour alimenter les vidéos TikTok qui circulent en ce moment même sur les réseaux afin d’expliquer de manière caricaturale les propos tenus dans cette salle – ces vidéos de trente secondes ne permettent pas de rendre compte de l’intégralité des réponses. Si le but est d’avoir des propos tronqués qui ne traduisent pas les réponses précises de la présidente de France Télévisions, je mets fin à la réunion. Par conséquent, posez des questions courtes et j’invite la présidente à y répondre de manière succincte, mais précise.

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. C’est ce que j’essaie de faire depuis bientôt quatre heures – je tiens à le dire. Je me suis rendue disponible, pour marquer ma bonne volonté à répondre à l’ensemble de vos questions.

Vous m’avez interrogée sur Mediawan, il est donc légitime que j’en parle. À l’origine, il y avait sur la case de « Ça commence aujourd’hui » une émission créée par Jean-Luc Delarue, laquelle a été revendue, après sa mort, à Lagardère Studios. Lorsque je suis arrivée en 2011, « C dans l’air » était produite par Maximal Productions, qui était alors affiliée à Europe 1 et au groupe Lagardère. Et l’émission « C à vous », telle qu’elle existe encore aujourd’hui, a été attribuée en 2009 – avant mon arrivée – à un producteur indépendant, Troisième Œil, dirigé par Pierre-Antoine Capton. Parti de rien, celui-ci a constitué lui-même sa première maison de production. Il a ensuite, avec des investisseurs à la fois français et peut-être, en effet, des fonds américains, racheté des sociétés, dont Lagardère Studios. Mécaniquement, les trois émissions que je viens de citer font donc partie du groupe Mediawan.

Est-ce que je trouve choquant qu’il y ait des fonds – en l’occurrence américains et majoritaires –, dont le métier est de financer des entreprises, dans des sociétés françaises ? À partir du moment où je n’ai pas vu l’ombre d’un représentant du fonds dans les décisions éditoriales, la réponse est non. Mediawan a dû chercher des fonds pour se développer. On peut aussi se dire, qu’il s’agisse de Mediawan ou de Banijay, fondées et développées par deux personnalités assez extraordinaires du milieu audiovisuel – Stéphane Courbit et Pierre-Antoine Capton – qui ont commencé petitement dans la production audiovisuelle et monté leur entreprise à la force du poignet, que dans le top 10 des producteurs européens, quatre sont français.

C'est donc compliqué de défendre un patriotisme économique et de vouloir la réussite des boîtes françaises ailleurs qu'en France – Banijay comme Mediawan se sont très fortement développées à l'étranger – et, dans le même temps, s'étonner du recours à des fonds américains. C'est un problème complexe, que je ne cherche pas à trancher. Nous travaillons avec Mediawan depuis des années, comme nous le faisons avant avec les entreprises qu'elle a rachetées. Nous sommes très satisfaits de ses émissions et nous n'allons pas les supprimer au prétexte qu'un fonds américain lui a permis de se développer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons Pierre-Antoine Capton, le président-directeur général de Mediawan. Je vois que mes interventions sont considérées sur les réseaux sociaux comme venant en soutien de France Télévisions... J'apporte donc toutes les précisions utiles, pour que chacun puisse se forger un avis. Je précise donc que cette entreprise a effectivement un actionnaire américain, mais qu'elle est contrôlée par des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous félicitez que Mediawan soit détenue et dirigée par des producteurs français. Néanmoins, parmi les trois dirigeants exécutifs de l'entreprise, détenue en majorité par un fonds d'investissement américain, il y a M. Matthieu Pigasse. Le 11 septembre dernier, ce dernier était l'invité de l'émission politique « L'événement » sur France 2, animée par Caroline Roux. Il a été présenté par l'animatrice comme un simple chef d'entreprise. Elle lui a laissé tribune libre pendant vingt minutes, à une heure de grande écoute, en direct, sans contradictoire. M. Pigasse, dirigeant de Mediawan, a expliqué que le RN était un parti qui pourchassait les homosexuels et les étrangers – vous semblez en douter, mais vous pouvez regarder l'extrait ; ce sont quasiment ses mots exacts.

À aucun moment Caroline Roux n'a jugé bon de préciser que M. Pigasse n'est pas un simple chef d'entreprise ; il est le dirigeant de Mediawan, société de production qui produit le plus d'émissions pour le service public, dont « C dans l'air » animée par Caroline Roux. Il est donc, en quelque sorte, son patron – elle ne l'a pas précisé aux téléspectateurs de France 2. Ensuite, à aucun moment Caroline Roux n'a jugé bon de dire que, le 13 janvier dernier, M. Pigasse faisait la « Une » de *Libération*, se disant très fier de vouloir inscrire les médias qu'il contrôle dans le combat contre la droite radicale – on peut donc le comprendre comme inscrire les émissions du service public, pour lesquels il bénéficie d'un financement de France Télévisions, dans le combat contre la droite radicale. Cette prise de position et cette tribune libre de Matthieu Pigasse vous choquent-elles ? Avez-vous pris des décisions pour contrevenir à ce type de comportement ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. M. Pigasse n'est pas le dirigeant de Mediawan ; il est actionnaire. D'ailleurs, vous avez devant vous le dirigeant de France Télévisions et non l'actionnaire – sinon, il faudrait mettre l'État tout entier dans ce fauteuil. C'est une nuance importante puisque c'est à moi que vous demandez des comptes, et c'est bien normal, sur des décisions liées à l'entreprise. La Cour des comptes fait bien la différence entre les deux.

Je ne m'exprimerai pas sur ce que disent les uns et les autres, ce n'est pas mon sujet. Je ferai néanmoins deux remarques : lorsque vous me demandez si Caroline Roux aurait dû préciser que Matthieu Pigasse est actionnaire de Mediawan, je pense que oui – vous avez raison. C'est d'ailleurs parce que nous avons trouvé que cette remarque était parfaitement juste que le directeur de l'information a rappelé tout le monde à l'ordre et a demandé d'aller plus loin dans la présentation des invités. Dans la mesure où Caroline Roux ne voit jamais Matthieu Pigasse – puisqu'il est, comme je viens de l'expliquer, actionnaire et non dirigeant –, cela ne lui a pas sauté aux yeux. Mais nous aurions dû être plus vigilants et

anticiper cette question. Matthieu Pigasse est actionnaire ; il n'est pas le patron de Caroline Roux et il ne prend pas de décisions éditoriales concernant « C dans l'air ». En revanche, il faut, pour M. Pigasse comme pour tous les autres invités, être le plus exhaustif possible au moment de les présenter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Xavier Niel est également actionnaire – je fais bien la distinction – de Mediawan. Dans une émission du service public, sur le plateau de « C à vous » le 30 janvier 2024, il est venu présenter et vendre sa nouvelle freebox. Il a eu, de la même façon, tribune libre. Vous avez reçu, à ce titre, une mise en garde de l'Arcom. L'accumulation des cas de conflits d'intérêts entre les actionnaires de Mediawan et les émissions du service public qu'ils produisent ne devrait-elle pas vous conduire à vous éloigner de cette société qui, de surcroît, est détenue en majorité par un fonds d'investissement américain ?

M. Christophe Tardieu, secrétaire général. Au sens de la réglementation audiovisuelle, Mediawan est considérée comme une entreprise française et européenne, la meilleure des preuves étant que cette entreprise perçoit des aides du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), lesquelles ne peuvent pas être versées à des entreprises détenues et gérées intégralement par des personnes extracommunautaires.

Ensuite, vous évoquez la mise en garde de l'Arcom à la suite de l'interview de M. Niel. Nous en prenons acte et nous ne commentons pas cette décision, que nous considérons parfaitement justifiée.

Cependant, je ne crois pas qu'à partir de deux événements isolés, pris à de longues périodes d'intervalle, et pour lesquels nous avons été amenés à effectuer des correctifs – tant pour l'affaire de M. Pigasse que pour celle M. Niel –, il y ait lieu de remettre en cause l'intégralité de nos relations contractuelles avec Mediawan qui non seulement produit pour nous des magazines d'actualité, mais également des fictions qui rencontrent beaucoup de succès.

Au sens de la réglementation audiovisuelle, j'y insiste, Mediawan est considérée, par le CNC, comme une entreprise française et européenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer le cas de Nathalie Darrigrand, ancienne directrice des programmes de France Télévisions et ancienne directrice de France 5. Elle aurait signé des contrats très intéressants avec la société de production Together de Renaud Le Van Kim, ancien militant de la Ligue communiste révolutionnaire, pour les émissions « C ce soir » et « C politique », deux émissions phares de France 5. Il se trouve qu'elle a été, peu de temps après, licenciée de France Télévisions. Elle aurait d'ailleurs bénéficié d'indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros – cela fait partie des pièces que je vous ai demandées. Peut-être pourriez-vous me le confirmer ? Une fois licenciée, elle s'est retrouvée directement à la tête de ces mêmes émissions au sein de la société Together de Renaud Le Van Kim. Elle a visiblement été très bien récompensée puisqu'elle a pris, quelques mois après, la direction de la société de production. Il s'agit d'une forme de prise illégale d'intérêt qui, en vertu de l'article 432-12 du code pénal, est passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 euros.

Pourquoi n'avez-vous pas réagi ? J'ai d'ailleurs d'autres exemples, comme celui de M. Candilis, chez Banijay, qui a fait la navette de Banijay à France Télévisions et qui a fortement augmenté les contrats de France Télévisions avec Banijay. Pourquoi ne réagissez-vous pas devant ces faits qui sont pourtant très graves ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente. Vous parlez de Mme Darrigrand mais il y a en réalité beaucoup d'autres cas puisque le marché audiovisuel est assez restreint. M. Candilis, par exemple, était à TF1 avant de travailler pour un producteur. Il est courant qu'il y ait des allers-retours, ce qui n'est pas sans poser question et je comprends tout à fait votre interpellation. C'est d'ailleurs constatant cela que, à mon arrivée chez France Télévisions, j'ai eu une discussion sur le sujet avec le conseil d'administration.

Dans la mesure où nous sommes une entreprise privée, soumise au droit du travail, deux solutions se présentaient à nous. La première consistait à empêcher ces allées et venues, c'est-à-dire empêcher quelqu'un qui travaille aux programmes de France Télévisions, par exemple, de rejoindre un producteur. Il faut alors prévoir une clause de non-concurrence, comme c'est le cas dans certaines entités publiques, mais cela implique un financement. Cette hypothèse n'a pas été retenue car, à l'époque déjà, il ne nous semblait pas pertinent d'augmenter la masse salariale de l'entreprise.

Nous avons donc imaginé un autre système, sans doute perfectible, mais qui a le mérite d'exister : une procédure de contrôle renforcé. Lorsque des gens viennent du monde de la production ou lorsqu'ils y repartent, toutes les décisions remontent de deux niveaux.

Est-ce satisfaisant ? En tout cas, cette procédure s'inscrit dans le cadre des lois existantes. Néanmoins, il est toujours compliqué de dire à une personne que l'on recrute à France Télévisions qu'elle ne pourra plus jamais travailler ailleurs.

Une solution pourrait être – mais je la laisse à l'appréciation du législateur – de soumettre le strict encadrement des transferts à l'approbation de la HATVP, comme c'est le cas pour les hauts fonctionnaires ou pour certains postes – il serait alors nécessaire d'élargir son périmètre si ce n'est à tous les salariés de France Télévisions, du moins à l'encadrement ; cela reste à votre discrétion.

Sachez, en tout cas, qu'une procédure renforcée existe et je laisse Christophe Tardieu vous la présenter.

M. Christophe Tardieu. Lorsqu'un contrat est passé avec une société de production dans laquelle travaille un ancien salarié de France Télévisions, il y a systématiquement une escalade dans le niveau de prise de décision. Grosso modo, quasiment tous les contrats remontent au niveau de la présidente, avec une validation du contrôle général économique et financier, service de Bercy qui travaille au sein de France Télévisions. Le niveau supérieur de contrôle est donc saisi en la matière, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème.

Je me permets par ailleurs de rectifier un point : M. Le Van Kim n'a jamais été militant de la LCR !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette information est pourtant publique et a été diffusée par de nombreux médias. Dans votre esprit, il ne bénéficierait donc pas de ce fameux label, mais nous vérifierons cette information.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, je ne vous ai pas vraiment entendue condamner les cas de pantouflage dans lesquels des dirigeants de l'audiovisuel public se font payer, parfois des millions, par des sociétés de production après leur avoir accordé des contrats au nom du contribuable. Je n'ai pas bien compris comment vous voudriez encadrer ces situations.

Ma dernière question relative aux conflits d'intérêts portera sur le Festival de Cannes. Vous dites avoir fait le choix de la sobriété, mais selon les chiffres qui nous ont été communiqués, vous et vos directeurs avez passé dix jours au Majestic Palace pour un coût de 112 000 euros. Vous expliquez que par un mécanisme de *barter*, que j'aimerais comprendre, ce n'est pas France Télévisions qui a réglé cette somme mais une société privée. Qui a réellement payé ces 112 000 euros de frais de séjour au Festival de Cannes ? Une société de production est-elle impliquée dans le paiement de cette somme ?

M. Christophe Tardieu. Aucune société de production n'est impliquée dans le paiement de cette somme. C'est une société en *barter* qui l'a payée pour le compte de France Télévisions, ce qui est parfaitement légal et parfaitement encadré par la loi. Nos collègues du privé font également beaucoup d'opérations en *barter*. De quoi s'agit-il ? L'entreprise en *barter* s'engage à payer pour le compte de France Télévisions les fameuses nuitées que vous évoquez. En échange nous lui donnons les invendus publicitaires, c'est-à-dire les créneaux publicitaires que notre régie – qui est pourtant ultra-performante et récolte de nombreux prix dans sa profession – n'a pas réussi à vendre. Notez que désormais, les équipes de France Télévisions ne vont plus au Majestic mais au Gray d'Albion, hôtel de catégorie inférieure. Aucun argent public des Français n'est donc dépensé dans ces nuits d'hôtel, et il n'y a pas d'appauvrissement de France Télévisions puisque, de toute façon, nous n'aurions pas réussi à vendre ces créneaux publicitaires. Je le répète de façon solennelle : aucune société de production n'est impliquée de quelque manière que ce soit dans cette opération de *barter*. Le *barter* concerne une entreprise du marché publicitaire, qui n'est en rien présente dans le marché de la production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Considérez-vous qu'il est moral pour une dirigeante d'entreprise publique, dépositaire d'une mission de service public, de disposer de suites à 1 700 euros la nuit pendant dix jours à Cannes ?

Mme Delphine Ernotte-Cunci. À Cannes, nous travaillons pendant dix jours, y compris le week-end. Nous y faisons énormément de rencontres et y avons conclu de nombreux accords, notamment dans le cinéma. Le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) y est présent et y organise beaucoup d'événements ; la ministre y est également présente, de même que certains députés – il m'est arrivé de voir certains d'entre vous, pendant une période courte, certes. C'est un lieu de rendez-vous de la profession. On y défend nos films et on en achète : c'est un lieu de travail. Je sais que pour le grand public, Cannes, c'est les paillettes et la montée des marches, mais pour nous, c'est un lieu de travail et de rendez-vous professionnels.

J'ai conscience que les prix du Majestic sont totalement prohibitifs. Ils ne sont d'ailleurs accessibles pour personne chez France Télévisions, pas plus pour moi que pour quiconque. C'est bien pour cela que nous avons trouvé une autre manière de régler cela. Au reste, je ne suis pas sûre que les nuitées soient beaucoup moins chères au Gray d'Albion – elles le sont un peu, mais pas beaucoup. Cela reste complètement hors des clous par rapport aux tarifs que nous nous appliquons : je rappelle que nous ne devons pas dépasser certaines sommes et que nous voyageons tous en seconde. Nous respectons bien sûr tous ces règles, moi en premier, ce qui est normal. Cannes, pour nous, c'est du travail. Nous n'y restons pas forcément tous pendant dix jours : nous essayons de nous relayer dans les chambres, pour éviter d'augmenter notre temps de présence. Mais on travaille à Cannes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame la présidente, d'avoir répondu avec transparence. Monsieur le secrétaire général, vous avez indiqué sous serment que France Télévisions n'avait pas financé les déplacements de son équipe à Cannes sur son budget.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai oublié un point très important en matière de gouvernance. À Cannes, nous produisons aussi des émissions quotidiennes et des journaux télévisés. Nous y avons un studio. Là aussi, c'est du travail. Nous rendons compte de l'ensemble – résultats d'audience, nombre de Français que nous avons touchés, coût précis – au conseil d'administration tous les ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est l'occasion de rappeler que des députés et des sénateurs siègent au conseil d'administration de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à votre numéro deux, Stéphane Sitbon-Gomez. Vous l'avez recruté en 2015 comme directeur de cabinet. Depuis que vous êtes à la tête de France Télévisions, vous n'avez eu de cesse de le promouvoir : directeur de la transformation en 2018, directeur de france.tv studio l'année suivante, puis directeur des antennes et des programmes un an plus tard. Il y a tout juste un mois, vous en avez fait votre numéro deux, puisque vous avez rattaché la direction de l'information à la direction des programmes. Depuis que je suis rapporteur de cette commission d'enquête, beaucoup de journalistes de France Télévisions m'ont contacté pour me faire part de leur étonnement – le mot est pudique, disons plutôt, de leur indignation – qu'une personne qui n'a jamais disposé d'une carte de presse, qui n'est pas journaliste, soit le patron de près de 4 000 journalistes. Je me permets de rappeler que quand vous avez recruté M. Sitbon-Gomez, en 2015, il n'avait que 28 ans et n'avait travaillé pour aucun autre employeur qu'Europe Écologie-Les Verts. Il avait été assistant parlementaire au Parlement européen, directeur de cabinet du groupe Europe Écologie-Les Verts à la région Île-de-France, directeur de campagne d'Eva Joly et enfin conseiller spécial de Cécile Duflot. Dans un article du *Monde* du 22 août 2014, il assure lui-même être un apparatchik, un homme d'appareil, un militant ordinaire. Ce même article rappelle qu'en 2013, M. Sitbon-Gomez s'est fondu dans la foule des manifestants de La France insoumise réclamant une VI^e République à l'appel de Jean-Luc Mélenchon. Il est d'ailleurs devenu co-secrétaire d'un groupe local de La France insoumise à Paris.

Madame la présidente, vous avez fait le choix de nommer cette personne comme numéro deux et patron des près de 4 000 journalistes de France Télévisions. N'y voyez-vous pas une entorse flagrante au principe de neutralité dont vous êtes pourtant la garante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons M. Sitbon-Gomez la semaine prochaine.

Un point de méthode, par respect pour les parlementaires présents, les administrateurs et ceux qui permettent à cette commission d'enquête de fonctionner : après votre réponse, je permettrai au rapporteur de poser une question supplémentaire et je mettrai fin à l'audition. S'il est besoin de vous auditionner à nouveau, comme l'a suggéré le rapporteur dans son propos liminaire, nous le ferons.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai rencontré professionnellement Stéphane Sitbon-Gomez il y a plus de dix ans. Il est vrai qu'il a un passé dans les cabinets ministériels, comme quelques-unes des personnes qui m'entourent, on peut le dire ici – je vois que le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe sourient. M. Sitbon-Gomez y a travaillé très jeune. J'espère d'ailleurs que tous ceux qui travaillent aujourd'hui et travailleront demain dans des cabinets ministériels pourront un jour quitter la politique, comme cela a été son cas, et vivre une autre vie. Quand je l'ai rencontré, il avait quitté la politique. Je l'ai embauché comme directeur de cabinet. Petit à petit, je lui ai confié des missions de plus en plus importantes – cela fait dix ans que nous travaillons ensemble, je ne vais pas vous refaire l'historique. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ayant près de quarante ans d'expérience professionnelle, dont presque trente ans de management – j'ai

travaillé avec des gens absolument extraordinaires, que ce soit chez Orange ou chez France Télévisions –, si j'en ai fait un numéro deux pour la partie éditoriale, c'est que je n'ai jamais rencontré un homme aussi doué, aussi intelligent et aussi intègre de toute ma carrière professionnelle. Il a des qualités professionnelles hors normes – vous aussi, monsieur le rapporteur, qui êtes jeune et brillant, vous aurez peut-être un avenir en dehors de la politique, et j'espère qu'on ne vous fera pas le reproche d'avoir, à un moment, consacré du temps au service des autres.

Vous m'interrogez sur le fait que les fonctions de M. Sitbon-Gomez aient été étendues. Je rappelle que quand on devient manager, notamment directeur régional, on abandonne sa carte de presse – cela nous est d'ailleurs demandé par Bercy et le contrôle général et financier. Depuis cinq ans, Stéphane Sitbon-Gomez a déjà sous sa responsabilité près de 2 000 titulaires de carte de presse avec France 3. Ce n'est donc pas une nouveauté. Il n'en demeure pas moins que l'information sera toujours pilotée par un journaliste ; c'est évidemment essentiel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je donne la parole à M. le rapporteur pour une dernière série de questions, et je devrai clore l'audition dans cinq minutes. Je ne peux pas faire plus et mieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n'en sommes qu'aux prémices de nos travaux : nous serons ravis de vous recevoir de nouveau dans les prochaines semaines pour vous poser toutes les questions que les prochaines auditions soulèveront.

Madame la présidente, dans votre interview d'hier au *Figaro*, vous reconnaissez des entorses aux principes de neutralité, d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, et annoncez la création d'une direction de la vérification et de l'intégrité de l'information – en quelque sorte une cellule de *fact checking* – doublée d'un comité éditorial de journalistes. Je crains que ces instances ne fassent doublon avec le comité d'éthique, qui se plaint d'ailleurs d'un manque de moyens. Surtout, parmi les *fact checkers* de France Télévisions, on trouve une journaliste de la chaîne France Info, Linh-Lan Dao, qui, le 13 novembre dernier, a présenté son livre à Toulouse en compagnie du député de La France insoumise François Piquemal – présentation qui avait fait l'objet d'une affiche commune, estampillée du logo du parti. Si vous entendez confier le *fact checking* à des personnes qui se compromettent avec des députés de La France insoumise, cela posera problème.

Monsieur le secrétaire général, nous avons auditionné jeudi dernier le président de la troisième chambre de la Cour des comptes qui, à la question de savoir s'il avait reçu des pressions ou des demandes du secrétariat général de France Télévisions pour repousser la remise du rapport après la reconduction de Madame Ernotte-Cunci, a refusé de répondre à quatre reprises, préférant botter en touche et se réfugier derrière des éléments de langage vantant l'indépendance de l'institution. Tout en rappelant que vous êtes sous serment et que le parjure peut être puni de plusieurs années d'emprisonnement et de dizaines de milliers d'euros d'amende, je vous le demande : avez-vous, de quelque façon que ce soit, par mail ou par courrier, demandé à des membres de la Cour des comptes de retarder la remise de leur rapport ou de leur prérapport ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le secrétaire général a déjà répondu négativement à cette question !

Mme Caroline Parmentier (RN). Non, il n'a pas dit « non » ! C'est tout ce que nous voulons entendre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il pourra donc préciser à nouveau ses propos devant vous. Je maintiens néanmoins que je lui ai posé la question et qu'il y a répondu.

Mme Delphine Ernotte-Cunci. J'ai effectivement donné une interview au *Figaro* hier. Je n'y reconnais pas d'entorse au pluralisme. En revanche, je reconnais des erreurs, parfois des manquements, et j'admets volontiers que nous ne sommes pas parfaits : nous sommes des hommes et femmes, et il nous arrive de nous tromper.

Ce que nous voulons mettre en place à partir de l'année prochaine et que j'ai déjà annoncé à la rédaction – sous réserve d'une discussion importante à venir, car je dois encore le présenter au conseil d'administration –, ce n'est pas tout à fait une cellule de *fact checking*. Il y a deux éléments à distinguer.

La première chose, c'est de savoir comment on s'assure que la manière de fabriquer l'information est pertinente. C'est pour cela que nous avons besoin d'une cellule de vérification, pas uniquement opérationnelle, qui puisse assurer un contrôle de l'information en train de se faire. L'information est un processus très compliqué – elle est produite en flux tendu, toute la journée, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept : ce n'est pas un processus industriel, mais de l'artisanat en processus industriel. En ancien langage, dans les anciennes entreprises, on parlerait de cellule qualité.

Le second aspect, c'est de reconnaître qu'on peut avoir des problèmes et qu'il est parfois compliqué de savoir ce qu'il convient de faire, ce qui est déontologiquement pertinent ou non. Vous avez évoqué l'erreur commise sur les bandeaux de France Info. Dans ce cas comme dans d'autres, il faut pouvoir discuter : est-ce une erreur ? En a-t-on parlé à la personne concernée ? A-t-elle récidivé ? L'objectif est d'avoir un lieu de débat confraternel, où les journalistes occupent une place importante. Le métier de journaliste est à la fois individuel et très collectif : on n'est pas seul à fabriquer un reportage ou une édition, c'est toute une chaîne qui intervient, et on doit pouvoir se faire confiance les uns aux autres. Nous avons donc besoin d'une instance qui puisse débattre au quotidien, en permanence, de ce qu'on fait et de comment corriger les erreurs.

Ce sont deux choses assez différentes. Nous n'avons pas eu le temps d'entrer dans ce niveau de détail – j'ai voulu le faire dans mon propos introductif, mais j'ai été trop longue par ailleurs. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous adresser par écrit des éléments sur l'ensemble de ces mesures.

Je vous répondrai aussi ultérieurement sur la journaliste de France Télévisions à qui vous avez fait référence, car je découvre ce cas.

En revanche, je tenais à préciser que le Chipip est extérieur à France Télévisions. C'est important, car il doit rester indépendant. Nous devons donc à la fois prévoir des mesures de renforcement des processus et de la réactivité en interne et consolider le rôle du Chipip comme garant extérieur. Chaque fois qu'une question se pose, c'est à l'entreprise d'y répondre. Si le Chipip estime que nous avons mal répondu, il nous le dira. Si l'Arcom veut nous sanctionner, elle le fera. Chacun son rôle. En tout cas, la loi qui a institué le Chipip ne prévoit pas que l'entreprise « s'en serve », car c'est une instance indépendante. Nous prévoyons simplement de lui donner les moyens de s'autosaisir à sa guise de sujets qui lui semblent pertinents et de les analyser, et surtout de lui permettre d'effectuer des retours plus fréquents au conseil d'administration, pour qu'il puisse échanger avec l'ensemble de la gouvernance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant que le secrétaire général ne réponde et au nom de la transparence que nous devons aux personnes qui nous écoutent, je voulais savoir, monsieur le rapporteur, puisque vous indiquez être en possession d'un mail que M. Tardieu aurait envoyé à la Cour des comptes pour lui demander de retarder la publication de son rapport, si vous souhaitez le porter à notre connaissance ou en rester à ce stade à de simples suspensions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est très simple et appelle une réponse simple. Je m'étonne – je m'indigne, même – qu'un haut magistrat de la Cour des comptes ait tant louvoyé après avoir prêté serment devant la Représentation nationale et se soit efforcé par tous les moyens d'éviter de répondre. Une telle attitude contribue à miner la confiance des Français dans leurs institutions. En ce moment solennel, j'espère que le secrétaire général n'en fera pas de même. On a porté à ma connaissance des éléments graves, à propos desquels j'aimerais l'entendre. Ce n'est pas à moi de répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note donc que le rapporteur ne communique pas ce mail en amont de la réponse du secrétaire général.

M. Christophe Tardieu. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, d'avoir rappelé que j'étais auditionné sous serment. Étant moi-même inspecteur général des finances, je connais un peu le fonctionnement de la haute fonction publique et de l'État et je suis tout à fait conscient de la responsabilité qui est la mienne en vous répondant.

Cette réponse ne saurait se limiter à un simple « non ». Elle est bien négative, mais je tiens tout de même à expliquer plusieurs choses.

Premièrement, vous vous étonnez que le président de la troisième chambre de la Cour des comptes n'ait, selon vous, pas répondu directement. Je tiens à rappeler qu'il n'a pas participé au contrôle. Il est président de chambre et a donc forcément lu le rapport, il a écouté ses collègues de la Cour qui avaient réalisé le contrôle, mais il n'a jamais été en charge dudit contrôle : ce sont ses collègues qui l'étaient.

Deuxièmement, je crois que la Cour des comptes a donné une réponse très précise dans son communiqué d'hier, qui me paraît incontestable. J'ai redit tout à l'heure que, lorsque ces accusations – car je les ai ressenties comme telles – ont été proférées, j'ai immédiatement regardé dans ma messagerie si un tel message avait pu échapper à ma vigilance. Je ne l'ai pas trouvé. Je considère donc que je n'ai envoyé aucun message de ce style à la Cour des comptes. Compte tenu de la gravité de ce qui a été dit, j'attends, comme le président de la commission d'enquête, qu'un tel document soit produit.

En tout cas, je puis vous affirmer de la façon la plus claire qui soit que si ce document était produit, je demanderais à le consulter et à ce qu'en soit vérifiée l'authenticité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à Madame la présidente et à Monsieur le secrétaire général de s'être prêtés à cet exercice pendant plus de quatre heures trente et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions. Je présente nos excuses à Monsieur le directeur général adjoint et à Madame la secrétaire générale adjointe, qui n'ont pas pu s'exprimer. Je remercie enfin les journalistes qui ont relayé cette audition et ceux de nos concitoyens qui l'ont suivie.

*

* *

**6. Audition, ouverte à la presse, de représentants d'écoles de journalisme :
M. Pierre Savary, directeur général, et Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études, co-présidente de la Conférence des écoles de journalisme de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), Mme Marie Mawad, doyenne de l'école, et Mme Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, M. Arnaud Schwartz, directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), co-président de la Conférence des écoles de journalisme (11 décembre 2025)**

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première audition de la journée, au cours de laquelle nous allons entendre divers représentants d'écoles de journalisme. Je tiens aussi, comme je l'ai fait hier, à remercier les administrateurs et les agents de l'Assemblée qui nous ont assistés lors de l'audition marathon de Mme Ernotte, qui a duré plus de quatre heures trente.

Faire référence à la neutralité des journalistes, qu'ils doivent observer dans leur vie professionnelle quotidienne, nous conduit à nous interroger sur la déontologie journalistique et sur la manière dont celle-ci est enseignée dans les écoles de journalisme. C'est la raison pour laquelle nous vous avons conviés aujourd'hui. Je vais vous présenter rapidement.

M. Pierre Savary, vous êtes actuellement le directeur général de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. Vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1 en 1991 avant de travailler pour Radio France et, plus spécifiquement, pour France Bleu Nord où vous avez été rédacteur en chef adjoint. De 2007 à 2013, vous avez occupé les fonctions de directeur des études au sein de l'ESJ, dont vous êtes le directeur depuis janvier 2013.

Mme Corinne Vanmerris, vous êtes directrice adjointe et directrice des études de l'ESJ de Lille depuis septembre 2008, après avoir fait l'essentiel de votre carrière journalistique à *La Voix du Nord*, où vous êtes entrée en 1984. Vous êtes par ailleurs co-présidente de la conférence des écoles de journalisme ?

Mme Alice Antheaume, vous avez commencé votre carrière de journaliste en janvier 2000. Vous êtes passée notamment par *Télérama*, *20 minutes*, le média en ligne slate.fr avant d'avoir été chroniqueuse spécialisée sur le numérique dans l'émission hebdomadaire « Médias Le Mag » diffusée sur France 5. Vous avez également été consultante en transition numérique pendant plus de dix ans. Au sein de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, vous avez été successivement responsable de la prospective, directrice adjointe et vous en êtes la directrice depuis 2014.

Mme Marie Mawad, vous avez effectué un parcours de près de 15 ans dans des médias français et internationaux, parmi lesquels Bloomberg et Reuters. Depuis 2019, vous travaillez au déploiement du nouveau média numérique du *Financial Times*, *Sifted*, en tant que journaliste et conseillère en stratégie. Vous enseignez par ailleurs à l'École de journalisme de Sciences Po depuis 2017, école dont vous êtes la doyenne depuis janvier 2021.

M. Arnaud Schwartz, après avoir été journaliste à *Phosphore*, vous avez travaillé pendant plus de quinze ans au service culture du journal *La Croix*, vous spécialisant dans les pages cinéma. Depuis octobre 2017, vous êtes le directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Et vous êtes également co-président de la conférence des écoles de journalisme, au même titre que Mme Vanmerris.

Soyez tous remerciés d'avoir bien voulu répondre à notre convocation. Les diverses controverses ayant atteint le milieu journalistique depuis quelques mois (l'affaire Cohen – Legrand, les propos d'Alix Bouilhague à l'encontre de Manuel Bompard, les récents propos de Nathalie Saint-Cricq à l'égard de l'électorat musulman en France, etc.) nous invitent à porter une attention particulière à ce qui constitue la déontologie journalistique. Car c'est au nom de cette déontologie, qui permet ou autorise certains comportements et qui, au contraire, en proscriit d'autres, que la crédibilité dans les médias pourra être renforcée aux yeux du grand public. Je rappelle à ce titre que, selon un sondage effectué en janvier 2025, seuls 32 % des Français pensaient que l'on pouvait avoir confiance dans ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité. 62 % des Français considèrent à l'inverse qu'il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d'actualité : c'est huit points de plus qu'en janvier 2023.

Avant de vous laisser la parole et de vous permettre d'échanger avec les députés ici présents, à commencer par notre rapporteur, je souhaiterais vous poser deux questions à chacun. En premier lieu, quelle place la déontologie journalistique occupe-t-elle dans vos enseignements respectifs ? A-t-elle pris de l'ampleur avec le temps ? Faites-vous une place spécifique à la déontologie journalistique à l'attention des étudiants qui voudraient tout particulièrement devenir journalistes politiques ?

En second lieu, dans l'actualité journalistique récente, quels exemples ont pu ou pourraient être pris comme sujet d'étude dans vos écoles pour illustrer les limites, voire peut-être les dérives qui peuvent exister dans le métier de journaliste ? Je pense à des exemples français mais l'art du montage de certaines interviews, comme l'a illustré malheureusement la BBC, peut également venir à l'esprit.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Pierre Savary, Mme Corinne Vanmerris, Mme Marie Mawad, Mme Alice Antheaume et M. Arnaud Schwartz prêtent serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse chacun la parole pour une intervention liminaire, au titre de chaque école, d'une dizaine de minutes et nous pourrons ensuite dialoguer.

M. Pierre Savary, directeur général de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ). En ma qualité de directeur de l'ESJ de Lille, j'ai signé des conventions de partenariat pédagogique, toujours en cours, avec France Télévisions et Radio France, pour la formation initiale et continue.

L'ESJ de Lille est née en 1924. C'est une association loi de 1901 à but non lucratif depuis 1960, fondée par des Alumni. Son président actuel, nommé par le conseil d'administration, est M. Louis Dreyfus, président du directoire du groupe *Le Monde*. Ce statut associatif garantit notre indépendance. Le conseil d'administration est composé de représentants des médias, de la profession, des Alumni et des étudiants et étudiantes. L'ESJ est la plus ancienne des quinze écoles reconnues par la Commission paritaire nationale de

l'emploi des journalistes (CPNEJ). Ce passé et cette histoire permettent à l'école de s'appuyer sur un réseau d'Allumis qui est important, structuré et qui est présent dans de nombreux médias, à différents postes de responsabilité, en France ou à l'international.

Reconnue par l'État depuis 1969, l'école délivre un diplôme conférant le grade de master (bac+5). Elle a le statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). Une convention avec Sciences Po Lille permet à nos étudiants d'obtenir une double diplomation. L'école emploie 38 salariés, dont une dizaine de journalistes, pour un budget d'environ 5 millions d'euros en 2025.

Notre mission est de former des journalistes conscients de leurs responsabilités, capables de s'adapter aux nouvelles formes de journalisme tout en respectant les fondamentaux de la profession. Nous voulons que nos étudiants deviennent des journalistes respectueux de leurs interlocuteurs, de leurs sources et du public, attachés à révéler, comprendre et expliquer des faits d'intérêt public avec éthique et rigueur. Nous promouvons un journalisme de profondeur, fondé sur des faits vérifiés, recoupés et contextualisés et souhaitons former des futurs journalistes reconnus pour leur qualité d'analyse et leur respect des faits.

Face à la défiance du public envers les médias, l'ESJ a développé de longue date des parcours d'éducation aux médias et à l'information. Nous accompagnons divers publics dans le décryptage de l'information, la compréhension de sa fabrique, la lutte contre les fausses nouvelles et le développement de l'esprit critique.

L'ESJ est en lien avec des médias privés et publics de tous supports, via les stages, l'apprentissage et l'insertion professionnelle. Nos relations professionnelles ne diffèrent pas selon le statut, privé ou public, des médias. Nous faisons intervenir en tant que vacataires des journalistes de tous horizons pour encadrer nos étudiants.

Enfin, l'ESJ forme des journalistes pour rejoindre une profession régie par des textes fondateurs et des chartes qui se nourrissent de valeurs humanistes et de règlements internationaux. Parmi ces valeurs, nous défendons particulièrement le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le principe de responsabilité et la lutte contre la déformation des faits, le mensonge et la manipulation.

Mme Marie Mawad, doyenne de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. L'École de journalisme de Sciences Po, créée en 2004, a pour unique mission de former des journalistes professionnels. Reconnue par la profession depuis 2009, elle a été classée première lors de la dernière édition du classement du *Figaro Étudiant*. L'école compte environ 160 étudiants et autant d'enseignants, qui sont des chercheurs académiques, des professionnels d'autres secteurs ou, majoritairement, des journalistes en activité. Nous formons nos étudiants à une méthodologie rigoureuse pour produire une information de qualité. Parmi les enseignants, ceux qui sont des journalistes professionnels sont issus de médias français, de médias européens ou de médias internationaux. Nos 1 074 diplômés représentent plus de 18 nationalités et 20 % à 30 % d'entre eux travaillent à l'international.

Nous évoluons dans le cadre réglementaire et déontologique de la profession et notre cursus est reconnu par la CPNEJ. Nos instances sont organisées pour rendre des comptes à cet égard. Nous souscrivons aux chartes déontologiques du métier, principalement la charte des devoirs professionnels des journalistes français de 1918, mise à jour en 1938 et en 2011, et la charte de Munich de 1971.

Notre pédagogie, dispensée sur deux ans, repose sur cinq piliers : un pilier académique en sciences humaines et sociales ; un pilier préparant à la vie professionnelle, qui

inclut l'éthique du journalisme et le droit ; un pilier numérique, pour maîtriser l'*open-source investigation* (OSINT), le data-journalisme ou l'intelligence artificielle ; un pilier de production d'informations auprès de journalistes professionnels ; et enfin, un pilier consacré à la créativité et à la prospective. Seize semaines de stages ou d'apprentissage en rédaction sont obligatoires. Nos maquettes sont revues régulièrement pour tenir compte notamment des évolutions technologiques, par exemple les sources de l'intelligence artificielle imposant à l'apprentissage de nouvelles compétences. Au terme de leur formation, les étudiants sont dotés d'une excellente méthodologie journalistique, ce qui est le cœur de notre proposition pédagogique.

En conclusion, l'école de journalisme de Sciences Po est une formation très exigeante, tournée vers l'excellence et la formation de professionnels rigoureux, guidés par la mission de produire une information de qualité à forte valeur ajoutée.

M. Arnaud Schwartz, directeur, co-président de la conférence des écoles de journalisme de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Je n'identifie pas de risque de conflit d'intérêts à titre personnel. Toutefois, en toute transparence, je porte à la connaissance de la commission l'existence de conventions de partenariat entre l'IJBA et France Télévisions, liées à la formation continue de ses journalistes.

J'interviens aujourd'hui à la fois comme directeur de l'IJBA et comme co-président de la conférence des écoles de journalisme, avec ma collègue Mme Corinne Vanmerris.

L'école que je dirige est une école publique, intégrée à l'université depuis près de soixante ans, d'abord comme filière d'un IUT formant à bac+2, puis depuis près de vingt ans comme institut rattaché à l'université Bordeaux-Montaigne, au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Cet institut délivre un master de journalisme (bac+5) qui fait l'objet d'un agrément de l'État et de la CPNEJ. Ce cursus agréé vaut à l'IJBA, comme aux deux autres écoles ici présentes, d'appartenir à l'ensemble des écoles dites « reconnues » par la profession. Cette reconnaissance est accordée par les organisations professionnelles d'éditeurs et les syndicats de salariés, sur la base des critères définis par la CPNEJ.

Dans ce cadre, l'IJBA s'efforce de former des jeunes journalistes professionnels, généralistes et opérationnels dès leur arrivée en rédaction. Nos étudiants acquièrent un début de spécialisation en deuxième année de master (journalisme vidéo et de télévision, radio et multimédia ou presse écrite et multimédia). La formation est exigeante, selon une approche résolument professionnalisante qui s'appuie sur un corpus de connaissances théoriques. Une attention particulière est portée aux questions éthiques et déontologiques, qui font l'objet d'enseignements spécifiques et transversaux.

Nos étudiants suivent leur cursus en formation initiale classique, selon les modalités de l'alternance ou non, et peuvent aussi se mettre en situation d'obtenir le diplôme par les dispositifs existants, en lien avec la formation tout au long de la vie.

Notre équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de journalistes professionnels.

L'IJBA est membre de la conférence des écoles de journalisme, officiellement créée en 2012, suite à l'élargissement d'un précédent conseil public des écoles de journalisme, créé dès 1998. Corinne Vanmerris et moi-même en portant la coprésidence depuis le mois de septembre dernier, la conférence des écoles de journalisme a vocation, selon l'article 2 de ses statuts, à « assurer la coordination des écoles de journalisme reconnues par la convention collective des journalistes professionnels ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journalisme est l'une des pierres angulaires de notre démocratie : pas de démocratie sans liberté de la presse et sans une information pluraliste, fiable et indépendante ! Face aux attaques de plus en plus ciblées qui visent les journalistes, je veux ici réaffirmer le soutien de la Représentation nationale.

La fracture politique que connaît notre pays s'accompagne d'une polarisation médiatique inédite, qui complique l'exercice du métier. Être de gauche dans une rédaction très marquée à droite est difficile et, à l'inverse, être de droite dans une rédaction marquée à gauche, pour peu que cela existe, l'est aussi. Comment garantissez-vous aux jeunes journalistes une forme d'objectivité ou d'impartialité dans ce contexte de multiplication des médias d'opinion ? Comment enseignez-vous la déontologie et toutes les règles de pluralisme et d'impartialité dans ce contexte de polarisation médiatique ? Estimez-vous qu'il faille renforcer ces enseignements au regard de cette évolution ?

Être journaliste dans un service public est une fonction qui oblige. Considérez-vous que ses journalistes ont des exigences supplémentaires ? Portez-vous une attention particulière à cette spécificité dans vos formations, au regard des obligations fixées par la loi ?

Mme Antheaume, vous siégez au comité d'éthique de Radio France, que nous auditionnerons bientôt. Nous avons auditionné celui de France Télévisions et son utilité ne nous a pas toujours paru évidente, avec des saisines peu nombreuses et un conseil d'administration qui ne le saisisait jamais. Comment jugez-vous le rôle et le fonctionnement de ces comités d'éthique ?

Enfin, une dernière question pour Sciences Po Paris. Le conflit israélo-palestinien a marqué cette école, avec des événements parfois inacceptables, comme le refus d'accès à un amphithéâtre pour certains étudiants. Comment ce conflit a-t-il rejailli au sein de l'École de journalisme ? A-t-il créé des tensions entre les étudiants ou compliqué vos enseignements ?

Mme Marie Mawad. Il faut comprendre que nous enseignons une véritable méthodologie journalistique et que la déontologie en est une partie essentielle. Cette méthodologie prépare nos étudiants à un métier à très forte responsabilité. Les questions d'éthique et de déontologie sont au cœur de la formation, à la fois par des modules dédiés et comme un fil rouge présent dans chaque enseignement. Nous évaluons régulièrement les étudiants sur leur connaissance approfondie des chartes de déontologie, afin qu'ils puissent les assimiler et s'appuyer dessus au quotidien.

Mme Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. Au sujet du comité d'éthique, je m'exprime en lien avec mon expertise, cette activité étant dissociée de ma fonction à l'École de journalisme. C'est une activité non rémunérée pour laquelle je siége comme tiers indépendant aux côtés de quatre autres membres : Mme Françoise Benhamou, qui préside le comité, Mme Christine Maugué, Mme Chine Labbé et M. Francesco Martucci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Trouvez-vous que ce dispositif fonctionne bien et qu'il est bien articulé avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ? Estimez-vous que des évolutions sont nécessaires pour traiter l'ensemble des questions de déontologie ?

Mme Alice Antheaume. Nous traitons une centaine de saisines par an, ce qui est sans doute trop peu. Néanmoins, nous avons publié un rapport en mars 2024 qui contient des recommandations pour renforcer notre rôle et nos moyens, et qui esquisse des pistes d'amélioration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il du conflit israélo-palestinien ?

Mme Marie Mawad. Après le 7 octobre 2023, nous avons assisté à une nouvelle ère de polarisation amplifiée. Sciences Po, qui accueille une jeunesse préoccupée par les tensions du monde, n'a pas été épargnée, comme d'autres grandes universités. Le directeur, M. Luis Vassy, nommé en septembre 2024, a pu s'exprimer à plusieurs reprises et a rétabli la sérénité sur les campus. Je peux témoigner aujourd'hui que le climat à Sciences Po est serein et studieux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui s'est passé à Sciences Po, à l'instar de ce qui s'est déroulé à Harvard, est-il de votre point de vue acceptable et tolérable ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet qui a concerné des universités à travers le monde, et Sciences Po n'a pas fait exception. Le directeur, M. Luis Vassy, a mis en place un certain nombre de mesures pour rétablir la sérénité sur le campus. Pour ce qui est de l'École de journalisme, très précisément, nous n'avons pas eu de mobilisation étudiante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dois insister, car des étudiants nous ont contactés pour nous dire qu'il n'a pas toujours été facile d'étudier dans ces conditions. Vous nous dites ce matin, sous serment, qu'au sein de l'École de journalisme, ce sujet n'a pas du tout traversé les étudiants, que cela n'a pas été un sujet de tensions et n'a pas affecté vos enseignements. J'ai moi-même enseigné à Sciences Po et j'ai vu cette question traverser les étudiants et créer des tensions fortes. Des événements inacceptables ont eu lieu, comme le fait d'interdire à une étudiante l'accès à un amphithéâtre. Je vous demande donc de confirmer vos propos : vous nous dites qu'à l'École de journalisme de Sciences Po, ces événements n'ont eu aucun impact ni sur les étudiants, ni sur les enseignements ?

Mme Marie Mawad. Je ne balaie absolument pas ces événements d'un revers de la main. Suite aux perturbations du 12 mars 2024, huit étudiants ont été renvoyés devant la commission disciplinaire pour des actes et propos contraires au règlement de Sciences Po. Aucun n'a été condamné. La nouvelle direction a fait preuve d'une très grande fermeté là où c'était nécessaire, et de bienveillance également pour rétablir la sérénité. C'est toujours la priorité du directeur de veiller à ce que le climat studieux soit maintenu ; nous avons traité ces événements avec tout le sérieux nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, j'ai constaté que des étudiants de votre école avaient participé à des blocages pro-palestiniens le 2 mai 2024, soutenus par Mme Martine Aubry et par un tweet de Mme Rima Hassan le 4 mars 2025. L'école a également été bloquée suite à la suspension d'une convention avec une association féministe. Ces mobilisations semblent se multiplier. Comment l'expliquez-vous ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de deux épisodes de blocage très différents. Pour le premier, je n'ai pas souvenir d'un soutien de Martine Aubry. Il s'agissait d'un mouvement de trente à quarante étudiants, dont une dizaine de nos étudiants en journalisme, qui ont bloqué l'école. Il y avait surtout une forte demande, de la part d'un grand nombre d'étudiants, d'entamer des discussions sur le traitement médiatique du conflit, à l'époque des premiers bombardements israéliens sur Gaza. Nous y avons répondu par des conférences et des sessions de formation, en faisant par exemple intervenir un professeur de droit constitutionnel sur le terme de génocide ou des journalistes, représentants sur le terrain et responsables de services internationaux.

Le deuxième point n'a pas de lien. Il s'agissait d'un blocage d'une demi-journée lié à la non-reconduction d'une convention avec une association de l'école. Nous avons discuté

et réécrit une convention avec les étudiants. Ce sont les deux seuls épisodes de blocage que nous avons connus depuis mai 1968.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, je suis allé voir votre compte Twitter et j'y ai vu une quinzaine de tweets récents particulièrement hostiles au Rassemblement national, à l'union des droites ou encore à Nicolas Sarkozy. Je n'en cite qu'un : vous retweetez un message traitant Marine Le Pen de voleuse. La loi Léotard garantit les principes de neutralité, d'indépendance, de pluralité et d'honnêteté de l'information. Comment pouvez-vous inculquer ces principes alors que vous-même montrez tous les signes d'un manque cruel d'indépendance politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur, je serais intéressé que vous élargissiez votre réponse à la question des réseaux sociaux des journalistes. On voit des journalistes ou des humoristes, comme Guillaume Meurice, qui ont une activité professionnelle et, sur les réseaux sociaux, des engagements, ce qui n'est d'ailleurs pas interdit. Comment peut-on distinguer un engagement politique d'un engagement journalistique ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de mon compte personnel, non de celui de l'école. Mon activité y est relativement faible et, je pense, plus variée que ce que vous suggérez. Je ne conteste pas les retweets que vous évoquez même si je n'en ai pas un souvenir précis. Je ne pense pas que l'étude de ce compte puisse mener à la conclusion qui est la vôtre ; j'ai aussi le souvenir d'avoir retweeté de nombreuses études sur les médias, moins polémiques. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, les médias ont des chartes et des codes de conduite que nous évoquons avec les étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rebondis sur la question du rapporteur en l'élargissant un peu : n'est-il pas effectivement compliqué, pour un directeur d'école de journalisme qui doit incarner une forme d'impartialité, d'avoir des réseaux sociaux qui, même si c'est son droit, traduisent des convictions politiques ? Si, par des repartages ou des tweets, on indique une ligne politique, il devient difficile de garantir ensuite l'impartialité.

M. Pierre Savary. Je rebondis sur les termes d'objectivité et d'impartialité. Nous travaillons avec les étudiants sur une démarche d'honnêteté intellectuelle. Le simple fait de choisir de traiter un sujet ou un autre est déjà un parti pris. L'essentiel réside dans le traitement qui en est fait et la démarche journalistique adoptée. C'est cette distinction qui me semble importante. Ce que vous qualifiez de convictions politiques relève de votre interprétation de ce compte Twitter, qui ne me paraît pas aussi marquée que vous le dites. Dans toutes nos démarches avec les étudiants, nous nous concentrons sur la méthode journalistique, le respect des chartes et la notion d'honnêteté intellectuelle, bien plus que sur les convictions de chacun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister. J'ai regardé votre compte Twitter, qui est sans doute suivi par nombre de vos étudiants. L'intégralité des tweets que vous repartagez et qui sont ironiques ou polémiques cultive systématiquement une obsession de la droite, de Nicolas Sarkozy et de Marine Le Pen. Je n'ai pas trouvé le moindre tweet faisant preuve du même esprit critique, ironique ou humoristique à l'égard de personnalités de gauche. Comment pouvez-vous garantir le principe de neutralité auprès de vos étudiants ?

M. Pierre Savary. Je vous assure n'avoir aucune obsession et je suis un peu étonné de votre interprétation... Lorsque nous sommes dans un cadre pédagogique, nous travaillons sur le décryptage, la méthodologie, la démarche de reportage et l'honnêteté intellectuelle, et non sur les éventuels positionnements politiques des étudiants ou des intervenants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, à la lecture de votre compte Twitter, où vous vous présentez comme journaliste, on peut penser que vos étudiants le suivent. Or vos repartages réguliers sur Marine Le Pen ou le Rassemblement national peuvent laisser transparaître une certaine ligne politique. Même si c'est votre droit le plus absolu, cela ne pose-t-il pas question quand on est directeur d'une école de journalisme ?

M. Pierre Savary. Il n'est pas indiqué « ESJ Lille », mais « journaliste, Lille ». Cela me semble distinguer la fonction de directeur, dont le compte a été ouvert avant que j'occupe ce poste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des personnes m'envoient d'autres de vos retweets. Je lis par exemple : « *Gaza : Netanyahu accuse le Hamas de lui voler son génocide.* » C'est censé être ironique. J'en vois un autre : « *Marine n'aime pas l'Europe mais se dit que la soupe est bonne* », avec une caricature. Ou encore : « *La définition de l'union des droites* » et on voit un bracelet électronique. Je m'interroge sérieusement sur la déontologie d'un directeur d'école de journalisme qui publie de tels contenus !

Madame la doyenne, j'ai lu que, lors de la première élection de Donald Trump, une simulation de vote au sein de votre école avait donné quarante-trois voix à Mme Clinton contre une seule pour M. Trump, cette dernière étant considérée comme une plaisanterie. Comment analysez-vous un tel niveau d'homogénéité politique parmi vos étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance du sondage que vous citez. Pourriez-vous le remettre dans son contexte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des articles ont fait état de ce vote. Dans la mesure où j'ai été étudiant à Sciences Po, ces résultats ne me surprennent pas. Lors de l'élection de François Hollande, il avait recueilli près de 50 % des voix dès le premier tour.

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance de ce sondage ; je ne peux donc pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2022, une autre simulation à l'échelle de tout Sciences Po donnait près de 50 % des voix à M. Mélenchon au premier tour. C'est un autre symptôme de l'homogénéité politique et sociale des étudiants. Quel est votre regard de doyenne de l'École de journalisme sur ce phénomène ?

Mme Marie Mawad. Je ne connais pas ce sondage précis. Je représente l'École de journalisme, qui compte environ 160 ou 170 étudiants, au sein d'un établissement qui en dénombre 15 000 et compte 100 000 Alumni. C'est une communauté extrêmement diversifiée. Ce qui nous intéresse lorsque nous recrutons des étudiants, ce ne sont absolument pas leurs opinions politiques, que nous n'avons pas à connaître. Nous les sélectionnons sur des critères précis : l'excellence académique, leur rapport au travail et leur connaissance des prémices du cadre éthique et déontologique du journalisme. Un élément essentiel de leur formation est d'apprendre à penser contre soi-même, à cultiver une distance critique et à préserver une grande ouverture au monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, pour la transparence de nos échanges, je précise que vous avez présidé la section Jeunes UMP de Sciences Po Paris. Il est important que chacun indique ses intérêts...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, vous faites bien de le préciser. Anne Muxel, directrice de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), observe qu'en vingt ans, les étudiants de Sciences Po sont passés d'un vote

majoritairement social-démocrate à un vote davantage orienté vers La France insoumise. Cette radicalisation s'exprime aussi dans les engagements militants et les incidents qui ont entaché l'école ces dernières années. Avez-vous l'impression qu'il y a un formatage à Sciences Po qui contribue notamment à la radicalisation à gauche de la majorité des étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je ne veux pas me substituer à la parole du directeur de Sciences Po, mais il me paraît essentiel de vous redire que, face aux événements récents, la direction a mis en œuvre tout le nécessaire pour rétablir la sérénité. Elle a réaffirmé les règles du vivre-ensemble pour concilier liberté d'expression et respect du pluralisme, qui sont au cœur des valeurs de l'établissement.

Ce dont je peux vous parler, c'est de la formation de nos étudiants en journalisme. Notre travail est de leur apprendre la limite entre journalisme et militantisme. Cela passe par l'apprentissage d'une méthodologie rigoureuse, qui s'appuie sur les chartes déontologiques. Le profil de nos étudiants à leur sortie est extrêmement varié, tant dans leurs débouchés que dans les sujets qu'ils traitent. C'est cette méthodologie que nous leur transmettons qui est le cœur de notre métier. Former au journalisme, c'est transmettre une méthodologie rigoureuse, ce qui implique de s'appuyer sur une déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur de l'IJBA, en 2024, 827 étudiants en journalisme ont signé une tribune demandant un « positionnement » (c'est leur terme) des écoles sur le conflit israélo-palestinien. En tant que co-président de la conférence des écoles de journalisme, estimez-vous que c'est le rôle de ces dernières de prendre position publiquement sur des conflits internationaux ?

M. Arnaud Schwartz. Des étudiants de l'IJBA ont en effet signé cette tribune, mais pas tous. La direction de l'école n'a pas été tenue informée de cette initiative. Nos étudiants font partie d'une jeunesse qui est traversée par les crises de son époque ; elle questionne. Il faut faire confiance aux institutions éducatives pour être assez solides et délivrer une formation qui aide à prendre du recul, à faire la part des choses entre l'engagement citoyen et la posture du futur professionnel, afin d'en faire un journaliste honnête, rigoureux et soucieux de l'éthique et de la déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question pratique. Le 21 septembre 2025, sur le plateau de « C politique » sur France 5, la journaliste Judith Perrignon a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, tué quelques heures auparavant, à un meeting nazi. Ces propos n'ont pas été contredits à l'antenne. Si vous deviez présenter ce cas précis à des étudiants en cours de déontologie, que leur conseilleriez-vous de faire ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas connaissance de l'épisode auquel vous faites référence et me garderai donc de le commenter. En revanche, je peux vous assurer que nos enseignements visent tous à inculquer à nos étudiants un ensemble de pratiques professionnelles vertueuses. Celles-ci consistent à respecter le contradictoire, à multiplier et vérifier les sources d'information, à être capable de déconstruire les stéréotypes et, comme l'a mentionné Mme Mawad, à cultiver une capacité à penser contre soi-même. J'apprécie personnellement l'expression « décentrement » : nous apprenons à nos étudiants à décentrer leur regard. Il s'agit également de cultiver chez eux la vertu du doute.

Comme mes collègues l'ont rappelé, nos enseignements s'appuient sur les chartes professionnelles, à commencer par la charte d'éthique professionnelle des journalistes de 1918, révisée en 1938 et en 2011. Celle-ci affirme que le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission et que

cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, contextualiser, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité. Voilà l'essentiel de ce qui guide nos enseignements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez posé des questions, et c'est votre droit, sur des polémiques et des incidents graves qui appellent des réactions de la part des personnes auditionnées. Cependant, je ne lèverai pas la séance tant que nous n'aurons pas également traité de la question de l'enseignement et de la formation des journalistes, qui sont des sujets essentiels pour notre commission d'enquête. Celle-ci ne doit pas se limiter à de la politique spectacle. S'il est important d'évoquer des situations précises et de solliciter des réactions, je ne conclurai pas cette audition sans avoir approfondi les questions fondamentales relatives à la formation, à l'enseignement et à la polarisation du débat public, qui justifient la présence des directeurs et directrices d'écoles de journalisme. Soit nous abordons également ces sujets de fond, soit nous n'aurons pas rempli notre mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je suis interrompu à chaque question, il sera difficile de toutes les poser. J'ai effectivement prévu d'aborder les modules, la maquette pédagogique, les intervenants et les formations, et j'espère que nous aurons le temps de le faire.

Sur la question des cas pratiques, j'apprécie beaucoup les mots que vous avez employés : respect du contradictoire, capacité à penser contre soi, décentrement et doute. Ce sont des incitations louables pour une école de journalisme. Je souhaite toutefois une réponse à ma question sur un cas très concret. Sur un plateau du service public, une journaliste et essayiste a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, qui a ému des centaines de millions de personnes, à un meeting nazi. Face à un tel cas pratique, dans un cours de déontologie, que diriez-vous à vos étudiants ? Comment auriez-vous réagi personnellement ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas de commentaire personnel à apporter sur cet épisode. S'il pose problème, il appartient au régulateur de s'en saisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Passons aux questions relatives à la formation et à l'enseignement. Ma question s'adresse aux trois écoles. J'aimerais analyser la liste de vos intervenants, car elle me semble être un bon indicateur du respect du pluralisme et du modèle proposé à vos étudiants. Procédez-vous, à l'instar de l'Arcom pour les intervenants politiques, à une catégorisation de vos intervenants ? Si oui, quel est le pourcentage d'intervenants issus de médias classés à gauche et de médias classés à droite ? Existe-t-il une parité ou une représentativité des différents courants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de nous avoir fait parvenir hier soir la liste des intervenants et les maquettes pédagogiques de vos écoles. Je salue votre transparence à ce sujet.

M. Pierre Savary. Le recrutement des intervenants dans notre école ne repose pas sur une catégorisation politique, qu'ils soient de gauche ou de droite, ni sur la base de leur média d'appartenance. Nous recrutons avant tout des journalistes pour leurs qualités professionnelles et pédagogiques reconnues, qui vont de pair. Ils doivent être capables de transmettre une démarche journalistique rigoureuse, dans le respect des chartes que nous avons évoquées.

Nous recherchons également une forme d'équilibre, mais pas celui que vous mentionnez. Nous veillons à avoir des intervenants venant du secteur public comme du privé, des professionnels expérimentés comme des plus jeunes, ainsi qu'un équilibre entre les hommes et les femmes. L'équilibre politique entre gauche et droite n'est pas un de nos critères.

Mme Alice Antheaume. La liste que nous vous avons transmise comporte 175 noms, ce qui témoigne de l'extraordinaire diversité des profils. Les critères de reconnaissance des cursus en journalisme nous imposent de faire appel à des journalistes professionnels compétents, experts dans leur discipline, justifiant d'une grande disponibilité et capables de fournir des évaluations détaillées et individualisées. Ce sont ces critères qui guident notre sélection.

Nous recherchons parfois des compétences très pointues et difficiles à trouver, comme en data-journalisme ou en OSINT (*Open Source Intelligence*). Trouver six ou sept experts disponibles, pédagogues et aptes à évaluer chaque étudiant individuellement est un défi. Cela nous pousse à diversifier fortement les profils. Il faut souligner que l'enseignement requiert une grande disponibilité et une capacité à noter et à suivre la progression pédagogique, ce qui est une compétence spécifique.

En analysant la liste, nous constatons que 19 % de nos intervenants travaillent pour le service public, 16 % sont indépendants et 65 % œuvrent pour des médias privés. Cette diversité permet aux étudiants de se projeter, car ils ont face à eux des professionnels qui, quelques années plus tôt, étaient peut-être à leur place. Ces intervenants, qui changent d'ailleurs souvent d'employeur au cours de leur carrière, représentent une grande richesse et offrent de multiples modèles à nos étudiants.

M. Arnaud Schwartz. Mes collègues ont déjà fourni de nombreux éléments et toutes les écoles fonctionnent sur un modèle similaire. Le choix d'un intervenant repose avant tout sur son expertise. Le défi pour l'équipe pédagogique est d'identifier les compétences et l'expertise qu'il est nécessaire de transmettre à nos étudiants. C'est le principal moteur de notre sélection. Sur l'ensemble des intervenants annuels à l'IJBA, 70 % proviennent de médias privés et environ 30 % de médias publics.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En consultant la liste des 175 intervenants de Sciences Po, je constate que seuls deux proviennent du *Figaro* et peut-être sept de RMC si tant est qu'on puisse classer RMC à droite. Je n'en vois aucun de CNews ou de *Valeurs Actuelles*. La situation semble similaire pour l'ESJ Lille. Comment pouvez-vous, dans ces conditions, donner un sentiment de pluralisme d'opinion à vos étudiants, alors que sur 175 intervenants, seuls deux sont issus d'un média clairement identifié à droite ?

Mme Marie Mawad. Ce qui nous importe chez nos intervenants, c'est l'expertise et la rigueur de méthode que nous souhaitons transmettre. Nous devons trouver des enseignants capables d'aborder des sujets très techniques, comme le data-journalisme, l'OSINT ou l'utilisation de l'intelligence artificielle, tout en les rattachant aux fondamentaux du métier : la déontologie, le terrain, l'identification des sources et la vérification de l'information. Ces profils sont plus difficiles à trouver qu'il n'y paraît.

Nos chargés d'enseignement dispensent leurs cours à de petits groupes d'étudiants, sur la base d'un plan de cours détaillé et validé par nos responsables pédagogiques. Les séances sont structurées, avec des critères de notation précis, et reposent sur des exercices répétés pour assurer une progression réelle des étudiants. C'est une tâche exigeante.

Nous recevons également des personnalités en masterclass. Récemment, nous avons accueilli Margot Benn, grand reporter au *Figaro* et lauréate du prix Albert-Londres en 2022. Diplômée de notre école, elle est venue présenter sa méthodologie de reportage sur la guerre en Ukraine. Cet exercice est différent mais complémentaire de l'enseignement classique. Nos étudiants ont ainsi accès à une grande diversité de profils, tout en conciliant les enjeux de disponibilité, de pédagogie et de variété des expertises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au regard de l'audience de CNews, considérez-vous qu'il serait important, au nom du pluralisme, que des journalistes de cette chaîne interviennent à Sciences Po ? Pensez-vous que ce soit important au regard de ce que représente CNews dans le paysage médiatique ?

Je tiens à rappeler que lorsqu'on défend les journalistes, on doit les défendre quels que soient les médias pour lesquels ils travaillent. Les incidents survenus à Sciences Po Paris en avril 2024, où des étudiants s'en sont pris à des journalistes de CNews et de BFM en leur demandant de dégager, sont inacceptables. On ne peut tolérer que des citoyens ou des étudiants agressent des journalistes, quel que soit leur média.

Mme Marie Mawad. Je vous remercie pour ces mots de soutien aux journalistes, qui sont importants.

Lorsque nous sélectionnons nos intervenants extérieurs qui forment une partie de notre corps enseignant, ce n'est pas leur média d'origine qui nous intéresse. D'ailleurs, nombre d'entre eux sont pigistes ou indépendants et travaillent pour plusieurs donneurs d'ordre. La plupart des journalistes connaissent trois, quatre ou cinq employeurs différents au cours de leur carrière.

Notre guide est avant tout la transmission de compétences très précises, en accord avec les exigences de la reconnaissance des cursus, le projet pédagogique de Sciences Po et les besoins du métier face à la crise de confiance et aux enjeux technologiques. C'est donc l'expertise qui prime, et non la rédaction d'origine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous mettez l'accent sur la diversité et le pluralisme mais je constate encore une fois que sur 175 intervenants, seuls deux ou trois viennent du *Figaro* et aucun du *JDD*, de CNews, d'Europe 1 ou de *Valeurs Actuelles*. J'ai du mal à percevoir cette diversité. Vous évoquez des compétences techniques pointues comme le data-journalisme ou l'intelligence artificielle. Affirmez-vous que, dans les rédactions que je viens de citer, vous ne trouvez aucun intervenant disposant de ces compétences ?

Mme Marie Mawad. Au-delà de l'expertise, la disponibilité des journalistes est un facteur crucial. Certains professionnels aimeraient enseigner car la transmission est un exercice enrichissant, mais leur travail quotidien et l'actualité ne leur en laissent pas le temps. Il faut comprendre ce que représente l'engagement d'un chargé d'enseignement : chaque journaliste face à un groupe d'étudiants, qui incarne l'avenir de la profession, souhaite transmettre ce métier dans ce qu'il a de plus noble et de plus responsable vis-à-vis du citoyen. Au quotidien, c'est un travail exigeant une très grande disponibilité, en plus de l'expertise technique et technologique. Cela reflète un métier de journaliste qui devient lui-même de plus en plus exigeant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Très concrètement, pourriez-vous recevoir en masterclass des journalistes comme Geoffroy Lejeune, Sonia Mabrouk, Laurence Ferrari, Eugénie Bastié, Christine Kelly ou Charlotte d'Ornellas ? Oui ou non ? Et si oui, lesquels ? L'invitation sera passée s'ils nous écoutent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos questions sont tout à fait légitimes, monsieur le rapporteur. Cependant, je considère que nous ne sommes pas allés au bout des interrogations sur la formation et l'enseignement.

Le rapporteur vous a interrogés sur l'invitation de certaines personnalités en masterclass ou pour des cours. Avez-vous déjà reçu des propositions d'enseignement de la part de journalistes issus des médias d'opinion cités par le rapporteur et, si oui, y avez-vous répondu défavorablement ? En effet, les interventions se font parfois à la suite de sollicitations directes de journalistes. Avez-vous reçu de telles demandes ?

M. Pierre Savary. Je n'ai pas de souvenir récent de sollicitations de la part des journalistes et des médias que vous citez. Je répète que le choix d'une masterclass ne se porte pas sur une personne, mais sur une thématique. Si nous décidons d'organiser une masterclass sur un sujet précis, nous recherchons les compétences adéquates pour l'illustrer. Vous pourriez me citer n'importe quel journaliste, ma réponse serait la même : le choix ne se fait pas en fonction de telle ou telle personne, et encore moins de son appartenance politique ou idéologique réelle ou supposée. C'est la compétence sur le sujet traité qui prime.

Mme Alice Antheaume. Pour l'école de journalisme de Sciences Po, nous avons par exemple prévu de célébrer les 200 ans du *Figaro* avec une présentation d'archives. Récemment, nous avons organisé une masterclass intitulée « Filmer l'indicible » avec Marianne Getti, lauréate du prestigieux prix Bayeux pour son travail sur le viol au Tigré. Pendant les débats sur le budget, nous avons fait venir Delphine Tillaux, cheffe de rubrique à *Investir*, pour expliquer les mécanismes du vote du budget.

Ce ne sont que quelques exemples. Sur une année, nous organisons une vingtaine de masterclass, ce qui est peu au regard des 35 000 cartes de presse délivrées annuellement. Nous couvrons certains champs d'expertise, et sans doute moins d'autres. Nous n'avons pas reçu de propositions des personnes citées et n'avons donc refusé personne en particulier.

M. Arnaud Schwartz. Nous n'avons jamais reçu de telles sollicitations. L'objectif de ces rencontres est de permettre à nos étudiants d'approfondir la compréhension d'un enjeu particulier. Notre démarche n'est pas de considérer les choses d'un point de vue partisan ou de catégoriser les médias. Nous recherchons uniquement des compétences à transmettre.

Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études à l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, co-présidente de la conférence des écoles de journalisme. Dans la liste des intervenants dans notre école, notamment lors de nos forums annuels sur l'apprentissage, figurent beaucoup de journalistes généralistes qu'il est impossible de classer à gauche ou à droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au cours de ces auditions, j'essaie de me faire l'écho des questions que de nombreux Français se posent sur la fabrique de l'information : la représentativité des intervenants, les cas pratiques de déontologie tirés du quotidien, etc. Je pense que ces exemples concrets peuvent éclairer nos concitoyens et, peut-être, contribuer à retisser un lien de confiance qui tend à se distendre entre les journalistes, les médias et les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne vous conteste le droit de poser toutes les questions et ni ne vous attribue d'intention particulière. Cependant, nul n'a le monopole de la représentation des Français, qui sont aujourd'hui fracturés dans leurs opinions, face à des médias polarisés. Il est donc nécessaire d'élargir nos questionnements. Si nous souhaitons que cette commission d'enquête ne contribue pas à alimenter la défiance, il faut être capable d'évoquer des incidents en les mettant en perspective.

Delphine Ernotte, dans *Le Figaro*, propose d'évoluer vers un modèle de médias d'opinion pour l'audiovisuel, similaire à ce qui existe pour la presse écrite. Êtes-vous attachés au pluralisme interne au sein de chaque média ou considérez-vous que le pluralisme externe suffit à garantir une information diversifiée ? Comment abordez-vous cette question dans vos enseignements ?

Par ailleurs, des jeunes, notamment, s'informent quasi exclusivement via les réseaux sociaux, sur des podcasts ou des plateformes. Or les créateurs de contenus ne sont soumis à aucun cadre juridique ni à aucune règle de déontologie, d'impartialité ou de pluralisme. Pourtant, certains atteignent des audiences très importantes. Faut-il adopter une vision libérale, où le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit ou considérez-vous qu'à partir du moment où ils informent les Français, un socle commun de règles devrait s'appliquer, même s'ils ne sont pas journalistes ? La prochaine campagne présidentielle se déroulera aussi sur ces plateformes, et l'absence de règles de pluralisme et d'impartialité peut poser question.

Mme Alice Antheaume. Sur la question du pluralisme, mon travail pour le Digital News Report de l'université d'Oxford, qui analyse quarante-sept pays, met en évidence une spécificité française. La France se distingue par la plus grande diversité de médias en termes de financement, de positionnement éditorial, de formats éditoriaux et de modèle économique. C'est une exception culturelle remarquable, qui fait la richesse de notre pays et suscite l'intérêt de mes collègues étrangers. Nous avons la chance de disposer d'un paysage médiatique très diversifié pour répondre à la forte demande d'information de nos concitoyens.

Mme Marie Mawad. Votre question sur les réseaux sociaux est en effet importante. Les jeunes s'informent aujourd'hui majoritairement par ce biais et les journalistes ne peuvent ignorer ce public. Cela pose deux enjeux : celui des formats et celui du fond. Nous formons nos étudiants à de nouveaux formats adaptés aux réseaux sociaux, comme le podcast ou les vidéos explicatives qui décortiquent un sujet de manière pédagogique.

Cependant, l'éthique reste le fil rouge de tous nos enseignements. Il n'est pas question de transiger sur la déontologie ou la qualité de l'information pour des raisons de format. Notre pédagogie vise à concilier les innovations technologiques et les attentes du public, tout en préservant l'ADN du journalisme : une méthodologie rigoureuse, une déontologie stricte et une très forte responsabilité vis-à-vis du citoyen. Nous ne transigeons jamais sur le fond pour des questions de forme.

M. Arnaud Schwartz. Mon expérience en rédaction m'a montré qu'il existe toujours une forme de pluralisme interne. Une rédaction n'est pas une armée ; c'est un lieu de débat et de vie intellectuelle. Quant au pluralisme externe, Alice Antheaume a rappelé la chance que nous avons en France de disposer d'un paysage médiatique aussi riche.

Au-delà de la question du pluralisme, l'enjeu central est la qualité de l'information. Le journalisme est le traitement le plus rigoureux possible des faits et leur restitution la plus honnête possible aux citoyens. C'est ce qui nourrit sainement le débat démocratique. Hannah Arendt parlait de la « vérité de fait » comme étant la plus fragile mais aussi la plus têtue. Faisons confiance aux journalistes pour éclairer le monde le plus honnêtement possible.

Concernant les créateurs de contenu, la question de la vigilance vis-à-vis des ingérences étrangères se pose également, notamment à l'approche des échéances électorales. C'est un aspect que nous transmettons à nos étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Revenons sur le sujet majeur des réseaux sociaux des journalistes. Une partie des Français se méfie à la fois des politiques et des journalistes. Auparavant, les journalistes, bien que citoyens ayant des opinions, ne les exprimaient généralement pas publiquement. Aujourd'hui, nombre d'entre eux expriment une sensibilité politique sur leurs comptes, brouillant ainsi les lignes.

Comment abordez-vous cette question ? Lorsqu'un journaliste affiche sa profession ou le logo de son média sur un compte social où il partage des contenus politiquement orientés, ne risque-t-on pas d'alimenter la suspicion généralisée ? Faut-il distinguer clairement le compte personnel du compte professionnel ? Quelles sont vos recommandations concrètes à un étudiant sur ce sujet ? Lui conseillez-vous la prudence, la séparation stricte des comptes ou autre chose ? Des formations sont-elles dédiées à cet enjeu ?

M. Arnaud Schwartz. Ce sujet traverse toutes les rédactions depuis la généralisation des réseaux sociaux. Les postures des journalistes varient : certains observent une grande retenue, d'autres n'hésitent pas à partager les convictions qui sont les leurs en tant que citoyens. Ce phénomène a peut-être obligé le monde professionnel et la société à une forme de maturité supplémentaire. Il n'est peut-être pas malsain de savoir d'où parlent les gens, à condition de leur reconnaître la capacité d'exercer leur métier avec la plus grande rigueur, en application de la déontologie et de l'éthique.

Cela peut même enrichir le débat public. De la même manière que nous apprenons à nos étudiants à identifier les stéréotypes pour ne pas en être les victimes inconscientes, rendre plus transparente la mécanique d'élaboration de l'information peut être bénéfique pour l'ensemble de la société.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Prenons l'exemple de Guillaume Meurice, humoriste à France Inter. Son compte Twitter arbore le logo d'une radio publique et affiche un militantisme politique assumé. Ma question porte sur ce brouillage des lignes. À l'heure de la défiance généralisée, ne faut-il pas faire preuve de plus de prudence, voire s'interdire de telles pratiques ? Ou bien assumez-vous qu'un journaliste puisse mêler son identité professionnelle et ses opinions sur un même compte, au nom de la transparence sur d'où l'on parle ?

Soit on assume clairement une ligne éditoriale et une opinion, soit on s'efforce de garantir à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Quelle est votre recommandation à un étudiant qui sort de votre école ? Lui conseillez-vous de bien séparer son expression personnelle de son identité professionnelle sur les réseaux sociaux ou peut-il assumer ce mélange ?

M. Arnaud Schwartz. À titre personnel, étant d'une certaine génération, je conseille plutôt une forme de retenue. Cependant, la libération de la parole sur les réseaux sociaux est un fait qui impacte toute la société. L'enjeu est d'en tirer quelque chose de positif. Il me semble qu'une société qui acquiert un degré de maturité suffisant pour distinguer les convictions d'un citoyen de la rigueur de son travail professionnel, quel qu'il soit, n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Mme Corinne Vanmerriis. De nombreux médias disposent de chartes de bonnes pratiques concernant l'usage des réseaux sociaux. À un étudiant, nous commencerons par dire de se conformer aux règles internes de la rédaction qu'il intègre, car ces questions y ont été mûrement réfléchies.

M. Pierre Savary. L'une des décisions prises à l'ESJ est que les salariés n'affichent ni le logo ni le nom de l'école sur leurs comptes personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon interrogation vient du fait qu'à l'heure d'une polarisation médiatique et d'une défiance fortes, cette question des réseaux sociaux est majeure. La première chose que l'on consulte aujourd'hui sur un journaliste ou un politique, ce sont ses comptes sociaux. Ils deviennent la porte d'entrée de nos parcours, avant même nos articles ou nos travaux. C'est pourquoi ce sujet m'interpelle et mérite une véritable réflexion éthique. Que conseilleriez-vous aux jeunes qui sortent de l'école de journalisme de Sciences Po Paris sur cette question, au vu de ce contexte ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet que nous abordons avec nos étudiants dès leur arrivée. Nous nous sommes dotés d'une charte, qui s'appuie sur les textes de référence du métier, notamment la charte d'éthique professionnelle des journalistes. Elle s'applique à nos étudiants en tout temps et sur tout support, y compris les réseaux sociaux.

Nous adoptons cette démarche parce que le journaliste est au service du citoyen, et l'enjeu est de regagner sa confiance. Ce n'est pas un problème nouveau ; historiquement, les chartes de déontologie ont été créées pour répondre à ce besoin. Elles restent pertinentes et nous servent de boussole pour cultiver une conscience de soi et un doute sur nos propres méthodes.

Enfin, notre métier a une obligation de transparence sur ses méthodes de collecte et de vérification de l'information. Nous pensons qu'en expliquant comment nous travaillons, nous pouvons contribuer à restaurer cette confiance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est précisément pour éviter la confusion entre journalisme et communication, que votre charte combat, que je posais cette question. D'ailleurs, ne faudrait-il pas l'étendre aux journalistes qui interviennent et aux cadres des écoles ?

Pour conclure, et cela éclairera nos futurs travaux législatifs, considérez-vous que les créateurs de contenu d'information devraient être soumis à des règles déontologiques comme les journalistes ? Trois options se présentent. Première option : ils informent les Français ; donc ils doivent devenir journalistes et obtenir une carte de presse. Deuxième option : un socle minimal de règles devrait leur être appliqué. Troisième option, plus libérale : le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit, et aucune règle ne leur est imposée. Quel est votre avis ?

M. Pierre Savary. Je pencherais pour un dérivé de la deuxième option. Une réflexion est déjà en cours au sein des syndicats de créateurs de contenu, moins sur le pluralisme que sur des codes de bonnes pratiques. Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), organe d'autorégulation de la profession, pourrait servir de modèle. Il s'agirait de travailler sur la démarche et le respect de chartes, et des passerelles existent probablement entre les deux professions. L'enjeu est moins le pluralisme que le respect de codes déontologiques.

Mme Corinne Vanmerris. Le pendant de nos discussions est la capacité du public à comprendre qui produit l'information, comment et dans quel but. C'est un élément extrêmement important pour toute décision législative. Nous pensons à l'ESJ que les journalistes, aux côtés des enseignants et des citoyens, sont des acteurs essentiels de cette éducation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie d'ailleurs tous les médias, privés comme publics, pour leurs actions d'éducation aux médias, qui sont un pilier de notre politique éducative.

Mme Marie Mawad. Depuis le début de cette audition, nous avons insisté sur les compétences pointues de nos intervenants et de nos étudiants, sur la difficulté d'exercer ce métier et sur les lourdes responsabilités qui incombent aux journalistes. Notre école est reconnue, ce qui nous impose un cadre très strict. Pour nous, être journaliste professionnel est un métier qui s'apprend, qui se mérite et qui ne s'improvise pas. Au vu des responsabilités portées, une formation, notamment sur le volet déontologique, nous semble absolument essentielle pour être une source d'information de qualité pour le citoyen.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que ces créateurs de contenu, qui ont une audience de plusieurs millions de personnes, devraient devenir journalistes, obtenir une carte de presse et donc être formés par vos écoles ? Ou bien considérez-vous qu'il s'agit d'un autre métier et que la situation actuelle, plus libérale, est satisfaisante ?

Mme Marie Mawad. La question n'est pas celle du format ou du lieu d'expression. Ce qui est important, c'est la méthodologie déployée. Il existe des journalistes professionnels qui n'informent leur audience que sur TikTok ou YouTube. Ce qui fait d'eux une source d'information fiable, c'est leur méthode, qui s'appuie sur la déontologie. Le nerf de la guerre, c'est cette méthodologie qui permet au public de se fier, ou non, à une source d'information.

M. Arnaud Schwartz. Si l'on se concentre sur la méthodologie et le respect des règles, une autre voie est possible. Un certain nombre d'organisations ont proposé un système de labellisation de l'information, fondé sur un ensemble de critères nombreux et dûment vérifiés. C'est un scénario à ne pas écarter. Il faut exiger toujours plus de déontologie, tout en rappelant la distinction fondamentale entre journalisme et communication, qui est d'ailleurs une exigence pour la reconnaissance de nos cursus. Cette piste de la labellisation, bien que discutable, a déjà trouvé des applications concrètes à travers le monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous évoquez la labellisation de l'information. J'entends que vous y êtes plutôt favorable, comme outil pour restaurer la confiance. Est-ce qu'à Sciences Po Paris, vous partagez cette analyse ? Êtes-vous favorables à une telle labellisation, qu'elle soit proposée par le Parlement ou d'autres organisations ?

Mme Marie Mawad. Je ne donnerai pas mon avis personnel sur ce sujet, qui est un objet de débat public que nous chercherons à faire analyser par nos étudiants. Je maintiens que la méthodologie et la déontologie restent les maîtres mots pour guider la réflexion sur ce point également.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je regrette, et je le dis sans aucune animosité, une certaine prudence dans vos réponses, bien que je la comprenne... Il est parfois frustrant de ne pas obtenir de positions claires. Vous êtes la doyenne d'une école de journalisme essentielle à la vie du pays et, si la responsabilité de la décision nous incombe, à nous politiques, vos convictions nous importent.

Je vous ai interrogés sur les créateurs de contenu d'information et il est dommage de ne pas avoir le point de vue de la doyenne d'une école de journalisme sur la question de savoir s'ils doivent être assimilés à des journalistes ou rester une catégorie distincte et libre. De même, votre position sur la labellisation des informations m'intéresse. Vous formez les

journalistes de ce pays, et votre avis sur l'utilité d'une telle labellisation pour améliorer le débat médiatique et politique serait précieux.

Je suis conscient que nous sommes dans des débats complexes où chaque phrase peut être reprise et instrumentalisée, d'autant que cette commission d'enquête est très suivie. Mon intention n'est nullement de vous conduire à des faux pas, mais la nature de nos travaux exige d'obtenir des réponses précises.

Mme Marie Mawad. Il ne s'agit pas tant de prudence que de la nécessité de parler depuis notre position, celle de formateurs de jeunes journalistes. Nous intervenons très en amont dans la chaîne du secteur ; c'est là notre métier. Il y a peut-être aussi une déformation professionnelle, étant moi-même journaliste professionnelle et liée par une charte de déontologie.

Mme Alice Antheaume. Une partie de nos diplômés, formés à notre méthode rigoureuse, deviennent des créateurs de contenu sans pour autant détenir une carte de presse, car ils ne répondent pas aux critères d'attribution. L'essentiel est qu'ils aient été correctement formés, ce qui garantit la qualité des informations qui sont diffusées.

Entre 6 % et 8 % de nos diplômés créent une entreprise de contenu. Au départ, celle-ci n'est généralement pas reconnue, ne possède pas de numéro de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et ses membres n'ont pas la carte de presse. Avec le temps, ils peuvent intégrer le système traditionnel et bénéficier des aides à la presse. Notre rôle est de garantir que, quelle que soit leur trajectoire, ils aient été formés à notre méthodologie rigoureuse. La loi pour l'attribution de la carte de presse date de 1935, si je ne me trompe pas, et n'a pas évolué depuis. Il appartiendra au législateur de la faire éventuellement évoluer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est intéressant de savoir que, lorsque ces créateurs de contenu d'information sont formés dans les écoles de journalisme, cela leur garantit un cadre déontologique et le respect de règles utiles à leur pratique. Je comprends qu'il ne vous appartient pas de trancher ce débat, qui relève de notre responsabilité politique.

M. Arnaud Schwartz. Lorsque, tout à l'heure, vous m'avez prêté une conviction, il s'agissait en réalité d'un apport au débat, d'un scénario qui n'avait pas été évoqué. Il ne m'appartient évidemment pas de juger de la suite à lui donner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que lorsque je vous pose une question à titre personnel, votre réponse n'engage évidemment pas l'institution que vous représentez !

Mme Corinne Vanmerris. Lorsque vous parlez de labellisation de l'information, il s'agit en réalité d'une labellisation de la fiabilité des médias. Ce n'est pas chaque information qui serait labellisée, mais le fonctionnement d'une organisation médiatique, jugé conforme à un certain nombre de critères. Cette distinction me paraît importante, mais je ne me prononce pas sur le fond du débat.

M. Pierre Savary. Comme je l'ai évoqué précédemment en mentionnant le CDJM, nous sommes bien dans une logique de labellisation non pas d'une information, mais d'une méthodologie et du respect des codes et des chartes. Cette certification des méthodes et du respect des règles qui régissent la profession est une dimension extrêmement importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir répondu à notre convocation et à l'ensemble de nos questions. Je tiens aussi à saluer votre engagement et à souligner l'immense responsabilité qui est la vôtre : former celles et ceux qui nous informeront demain, dans un monde fracturé et polarisé.

*

* *

7. Audition, ouverte à la presse, de M. Olivier Schrameck, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, anciennes membres du CSA (11 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici de nouveau réunis pour deux auditions qui, cet après-midi, vont nous permettre d'entendre notamment deux anciens présidents du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

Nous accueillons donc tout d'abord M. Olivier Schrameck, ainsi que, en leur qualité d'anciennes membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Mmes Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette. Nous avons souhaité vous auditionner tous les trois pour deux raisons principales sur lesquels M. le rapporteur ne manquera pas de vous interroger dans un instant : la première concerne la nomination de Mme Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions tout d'abord, qui a, comme on le sait, suscité une certaine controverse justifiant d'ailleurs votre audition, Monsieur le président, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale quelques jours seulement après cette nomination, au mois de mai 2015. Le second sujet qui nous intéresse est de savoir comment le CSA, sous vos mandats respectifs, a vécu et géré le pluralisme des courants d'idées et d'opinion dans le secteur public audiovisuel, période marquée en 2017 par une intense activité avec les élections présidentielles et législatives des mois de mai et juin.

M. le président Olivier Schrameck, vous avez fait une grande partie de votre carrière au Conseil d'État où vous avez occupé presque tous les postes, d'auditeur à président de section. En outre, vous avez été secrétaire général du Conseil constitutionnel et membre de plusieurs cabinets ministériels ; à ce titre, vous avez été le directeur de cabinet du Premier ministre Lionel Jospin durant toute la seconde cohabitation entre 1997 et 2002. Ambassadeur de France en Espagne de 2002 à 2004, vous êtes nommé président du CSA au mois de janvier 2013, pour un mandat de six ans.

Mme Francine Mariani-Ducray, vous avez occupé divers postes au sein du ministère de la culture et de la communication, notamment conseillère technique au cabinet de François Léotard, sous-directrice des affaires financières et générales à la direction de l'administration générale, directrice de l'administration générale, cheffe du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles et enfin directrice des musées de France de 2001 à 2008. Vous êtes alors nommée au Conseil d'État puis membre du CSA en janvier 2011. Aujourd'hui, vous êtes notamment membre de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Mme Sylvie Pierre-Brossolette, vous avez été membre du cabinet de Françoise Giroud, alors secrétaire d'État à la condition féminine, mais surtout, vous avez été journaliste à *l'Express* comme rédactrice en chef adjointe, au *Figaro Magazine* comme rédactrice en chef

et au *Point* comme directrice adjointe. Vous avez été nommée membre du CSA en 2013 avant d’être nommée à la présidence du Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dont vous êtes partie en 2024.

Comme nous l’imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d’enquête de prêter le serment de « dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ».

(M. Olivier Schrameck, Mme Francine Mariani-Ducray et Mme Sylvie Pierre-Brossolette prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d’administration de France Médias Monde depuis le mois d’octobre 2024 et que j’ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l’audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l’éducation.

M. le président, je vous cède tout de suite la parole pour un propos liminaire.

M. Olivier Schrameck, ancien président du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA). Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, faisant écho aux préoccupations que vous avez exprimées et m’inspirant du questionnaire qui m’a été adressé, je formulerai d’emblée des réponses brèves et synthétiques. Je me limiterai strictement à la période durant laquelle j’ai exercé mon mandat de président, de janvier 2013 à janvier 2019, sans me prononcer sur les années ultérieures. Par ailleurs, conformément à la loi, je n’ai gardé par-devers moi aucune archive de cette période. Seule l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) est aujourd’hui en mesure de vous adresser les documents que vous estimeriez utiles. De plus, la période de ma présidence a pris fin il y a maintenant plus de cinq ans. Certains souvenirs ont donc pu être émués par le passage du temps. Enfin, j’ai été amené à m’exprimer le 7 mars 2024 devant une autre commission d’enquête, qui avait un tout autre objet puisqu’elle portait sur les chaînes hertziennes à caractère national. Je pourrai être éventuellement conduit à faire référence aux propos que j’ai tenus dans ce cadre.

À propos du choix de Mme Ernotte, mes réponses concernant un échange téléphonique avec M. François Hollande ont conduit à des polémiques et à des mises en cause, à mes yeux, injustifiées. Je voudrais rétablir la vérité des faits, en stricte conformité avec mes déclarations de l’an dernier. Je n’ai rien eu à « avouer », terme qui comporte une connotation plus ou moins répréhensible. Tenu de dire toute la vérité et soulignant n’avoir jamais eu le moindre lien de subordination avec M. Hollande, j’ai mentionné que la seule occasion où le Président de la République d’alors avait formulé une appréciation sur des personnalités de l’audiovisuel qui s’avérèrent plus tard être candidates était une conversation téléphonique qui n’avait pas du tout cet objet et qui était antérieure aux processus de candidature et de désignation. Je confirme que M. Hollande avait alors émis des réserves sur deux personnalités et que, du fait de mon silence, aucun échange n’avait plus eu lieu entre nous à ce sujet. J’ai pensé alors, et je le pense toujours, que le Président de la République avait pris en compte le fait que ces deux personnalités occupaient déjà de hautes responsabilités publiques et qu’il ne souhaitait pas les voir remplacées, ce qui ne mettait nullement en cause leurs qualités personnelles. Pour moi, il y a toujours eu deux ordres de responsabilité totalement distincts et indépendants : celle du Président de la République et la mienne, qui consistait exclusivement, au sein du collège du CSA, à déterminer qui, par sa personnalité, son expérience et son projet, apparaissait comme le ou la meilleure candidate.

Je n'ai jamais ressenti ce propos du Président de la République comme une quelconque pression. Je n'ai jamais reçu de la part du président Hollande la moindre pression dans l'exercice de mes responsabilités, pas plus que de la part du président Macron. Je n'ai jamais eu le moindre échange sur le choix incombant au CSA avec une quelconque personnalité politique ou autre, en dehors des membres du collège. J'ignore ce qu'il en a été pour les autres membres et ceux qui m'accompagnent aujourd'hui pourront vous préciser ce qui les concerne.

Si les motivations de la désignation de Mme Ernotte relèvent du secret de nos délibérations, elles sont néanmoins éclairées par deux documents publics : le communiqué du collège du 23 avril 2015, publié au *Journal officiel* du 25 avril 2015, qui explique les motivations du choix, et le projet stratégique de la candidate, que nous avons pris l'initiative de rendre intégralement public. Je ferai référence à la déclaration commune de l'ensemble des membres du Conseil, en date du 4 juin 2015, également rendue publique : « *Nous réaffirmons solennellement que le délibéré s'est déroulé dans la plus totale indépendance et la plus stricte impartialité, au terme d'une procédure qui a respecté le principe d'égalité entre les candidats et dont chaque étape a été débattue et collégialement acceptée par le Conseil. Chacun d'entre nous a voté en son âme et conscience, sans aucune pression, qu'elle soit politique, économique ou personnelle.* »

Concernant le remplacement de M. Mathieu Gallet à la tête de Radio France en 2018, je rappelle que, temporairement et pour raison de santé, je n'exerçais alors pas de responsabilités, ayant été remplacé par le doyen d'âge, M. Nicolas Curien.

Enfin, vous m'interrogez sur les modalités de procédure adoptées par le CSA au regard de la décision du 27 juillet 2000 du Conseil constitutionnel. Celui-ci proscrivait une transparence qui n'assurerait plus « *l'entière liberté de parole, tant des candidats que des membres du Conseil eux-mêmes, condition nécessaire à l'élaboration d'une décision collégiale éclairée, fondée sur la seule prise en compte de l'intérêt général et du bon fonctionnement du service public de l'audiovisuel dans le respect de son indépendance* ». Toutefois, comme le collège l'a reconnu dans sa déclaration du 4 juin 2015, l'équilibre est malaisé à trouver entre l'objectif de transparence et la protection du collège contre toute pression extérieure, mais aussi la nécessité de ne pas dissuader des candidats de valeur qui, exerçant déjà de hautes fonctions, pourraient hésiter à s'exposer à un échec public.

Le législateur a précisément énuméré les principes de référence tant pour le secteur public que pour les chaînes privées : l'article 1^{er} sur la liberté, limitée par le pluralisme ; l'article 3 sur l'égalité de traitement et la garantie de l'indépendance et de l'impartialité du secteur public ; l'article 13 sur l'expression pluraliste des courants de pensée. En tant que président de section honoraire au Conseil d'État, je marquerai l'importance primordiale de l'accent mis sur le pluralisme, directement issu des décisions fondatrices du Conseil constitutionnel de 1984 et 1986, qui font du respect du pluralisme « *l'une des conditions de la démocratie* ». Est-ce à dire que la neutralité et l'objectivité, qui ne sont pas mentionnées en tant que telles dans la loi, doivent être négligées ? Non, bien entendu. La neutralité s'attache au service public dans son ensemble et l'objectivité en dérive naturellement, tout comme de l'honnêteté qui doit l'inspirer. Ce qui paraît essentiel, ce sont les principes du pluralisme et de l'égalité de traitement, et à cet égard, il convient de souligner l'essentielle exemplarité du secteur public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur le président ; nous reviendrons peut-être sur ces points...

M. Olivier Schrameck. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je m'apprêtais seulement à aborder mon opinion sur la jurisprudence *Reporters sans frontières* (RSF), les moyens dont dispose le CSA, la pratique qui fut la nôtre à travers nos délibérations, notamment pour les élections et les résultats auxquels cette pratique a conduit. Je m'exprimerai également, si vous le souhaitez, sur les saisines de particuliers. Sur tous ces sujets, au regard des attributions qu'elles ont exercées, mes collègues seront en mesure de vous répondre plus précisément que moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos propos éclairent notre commission d'enquête et rappellent le cadre juridique dans lequel s'exercent les exigences d'impartialité et de pluralisme. Je laisse la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous avez nommé Mme Ernotte en raison de ses « *solides compétences de management et de son expérience reconnue dans la maîtrise du dialogue social* ». Lors de votre audition à l'Assemblée nationale le 26 mai 2015, vous avez affirmé que le CSA s'était interrogé sur les capacités managériales de Mme Ernotte ainsi que sur son engagement en faveur du dialogue social chez France Télévisions. Et vous avez ajouté : « *Si cela ne devait pas être le cas, c'est que nous nous serions trompés.* » Or un rapport commandé par le CSE de France Télévisions, publié en octobre 2025, décrit un climat de travail « *brutal* » et une organisation « *autoritaire* », « *élitiste* », des inégalités de traitement et de très fortes tensions. Rétrospectivement, estimez-vous vous être trompés ?

M. Olivier Schrameck. En ce qui concerne les délibérations du CSA, pour lesquelles mon devoir de réserve est maintenu, je peux vous dire que l'expérience de Mme Ernotte a été soigneusement, contradictoirement et collégialement examinée à plusieurs reprises. Quant à porter une appréciation sur la situation actuelle, comme je l'ai indiqué d'emblée, je ne me considère pas comme habilité à le faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à me satisfaire d'une telle réponse. En tant qu'ancien président du CSA, vous avez un avis aiguisé sur les deux derniers mandats de Mme Ernotte, que vous avez désignée pour un premier mandat. Vous entendez les préoccupations majeures des salariés de France Télévisions. Que vous inspire ce climat social décrit comme brutal et ce management autoritaire, alors même que la maîtrise du dialogue social était l'une des conditions de sa désignation en 2015 ? À titre personnel, que pensez-vous de ces signaux d'alarme ?

M. Olivier Schrameck. J'ai été extrêmement attentif à la gestion de Mme Ernotte jusqu'au 23 janvier 2019. Après cette date, je n'avais plus à m'en occuper et, comme je viens de l'indiquer, je n'ai aucun titre à m'exprimer à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends que je n'obtiendrai pas de réponse sur ce sujet... J'en viens donc à la procédure de nomination de Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions en 2015. Pourriez-vous nous décrire de la façon la plus pédagogique possible les conditions de cette désignation ?

M. Olivier Schrameck. Tout a été défini par une délibération du CSA en date du 14 février 2015. Les candidats et candidates ont pu faire acte de candidature sous enveloppe fermée entre le 9 mars et le 1^{er} avril 2015. Ces candidatures ont été conservées dans un coffre sous ma responsabilité et sous celle du secrétaire du collège, alors M. Nicolas Cizel. Le 1^{er} avril, les plis ont été ouverts. Le Conseil avait décidé que, si certains candidats souhaitaient que les noms ne soient pas rendus publics, nous ferions droit à cette demande. Une délibération du collège a ensuite déterminé les candidats à auditionner. Sur trente-trois candidats à la

présidence de France Télévisions, sept l'ont été. Ces auditions ont donné lieu à des votes successifs. À un moment donné, les votes se sont partagés à égalité sur deux candidats, dont Mme Delphine Ernotte. En raison de cette égalité, de nouvelles auditions des deux postulants ont été menées et une majorité s'est finalement dessinée en faveur de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les auditions se sont déroulées à huis clos les 21 et 22 avril 2015. Les sociétés des journalistes de France 2 et de France 3 avaient dénoncé une procédure « *antidémocratique sur la forme comme sur le fond* ». Vous avez justifié ce huis clos par une décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 2000, qui ne l'impose pourtant pas de manière impérative. En effet, d'autres auditions pour des présidences de l'audiovisuel public ont été publiques, comme celles des candidats à la présidence de Public Sénat le 13 janvier 2025 ou celle de Jean-Luc Hess le 8 avril 2009, choisi alors par Nicolas Sarkozy pour présider Radio France. Comment justifiez-vous ce privilège du huis clos commis en 2015 ?

M. Olivier Schrameck. Je me permets respectueusement de reprendre vos termes. Il ne s'agissait pas d'un « *privilège* » ; j'ai expliqué que nous recherchions un équilibre. Ce dernier a pu être modifié par la suite, et nous y étions d'ailleurs ouverts dès notre déclaration de 2015. De plus, je n'ai rien « *commis* » : le collège du CSA a collégialement et souverainement décidé en la matière, sans rien « *commettre* ». Quant aux précédents que vous citez, l'un est postérieur à mon mandat et je ne m'exprime pas sur ce qui a suivi. L'autre, de 2009, est antérieur à mon mandat et je ne m'exprime pas non plus sur ce qui l'a précédé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La nomination de Mme Ernotte est le fruit d'un vote. Il y a eu une égalité parfaite et le président du CSA n'ayant pas de voix prépondérante, cela a conduit à une nouvelle audition. C'est donc un vote qui a abouti à ce choix. Par ailleurs, sur le huis clos, j'indique que nos commissions d'enquête, y compris à l'Assemblée nationale, peuvent se réunir à huis clos pour des raisons de protection du secret des affaires ou des sources. C'est une prérogative réglementaire et constitutionnelle.

M. Olivier Schrameck. C'est en effet une prérogative, mais vous ne l'avez pas qualifiée de « *privilège* » !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant 2013, les nominations des présidents de l'audiovisuel public étaient décidées par le président de la République mais les auditions étaient publiques. Depuis 2013, elles sont décidées par le CSA, aujourd'hui l'Arcom, mais les auditions se déroulent à huis clos. Considérez-vous que ce changement de procédure représente un gain de transparence, sachant que ces présidents sont les garants de l'impartialité, de l'honnêteté et du pluralisme de l'audiovisuel public ?

M. Olivier Schrameck. Je n'ai pas à me prononcer sur les pratiques de l'Arcom. J'ai simplement précisé que, dans sa déclaration de 2015, le CSA a ouvert la voie à une plus grande transparence, tout en soulignant les risques que cela pouvait comporter pour la liberté de candidature de certaines personnalités. C'est la problématique que j'ai mentionnée d'emblée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette audition est un exercice de transparence. Les personnes qui nous regardent attendent des réponses autres que : « *Je ne suis plus en fonction ; je ne peux donc pas répondre.* » C'est une commission d'enquête : nous sommes là pour poser des questions et vous êtes là pour apporter des réponses.

Concernant le secret des auditions, la police judiciaire, qui est intervenue au siège du CSA en 2018, a indiqué ne pas avoir trouvé les enregistrements des auditions des 21 et 22 avril 2015. Où sont ces enregistrements ?

M. Olivier Schrameck. J'ai en effet été informé de cette visite, qui faisait suite à des polémiques et à des plaintes de syndicats. Par une décision du 16 juillet 2015, le procureur de la République adjoint a rejeté celle qui avait été formulée par la CFDT-Média. Par ailleurs, le Conseil d'État, par une décision du 13 février 2016, a reconnu la pleine régularité de l'élection de Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, vous n'avez pas répondu à ma question, mais je sens que je n'en obtiendrai pas davantage sur ce sujet non plus.

Vous indiquez que vous avez reçu trente-trois candidatures en 2015 et n'avez pas rendu publique la liste des sept personnalités auditionnées, au prétexte que trois d'entre elles l'auraient refusé. Pouvez-vous nous dire solennellement quelles étaient ces sept personnalités ? Mme Ernotte faisait-elle partie des trois personnes qui ont refusé que leur nom soit rendu public ?

M. Olivier Schrameck. Il n'y avait pas de « *prétexte* ». Il y a eu une délibération en bonne et due forme du collège pour déterminer si nous rendrions publics les noms. Par souci de protection de la carrière des candidats, il a été décidé qu'il suffirait qu'un seul demande le secret pour que nous l'acceptions. Trois personnes, en effet, demandaient que ce secret soit maintenu. J'ajoute qu'à ma connaissance, Mme Delphine Ernotte n'en faisait pas partie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas auditionné des candidats disposant pourtant d'une très grande expérience, notamment Emmanuel Hoog, alors président de l'AFP, Marie-Christine Saragosse, présidente de France Médias Monde, ou encore Didier Quillot. Quels critères expliquent que ces trois personnalités, aux compétences parfaitement légitimes, n'aient pas été retenues pour être auditionnées ?

M. Olivier Schrameck. Il ne s'agissait évidemment pas de juger négativement de leur personnalité ou de leur expérience. L'attention du collège s'est naturellement focalisée sur les projets stratégiques présentés. Le critère retenu pour décider d'auditionner ou pas était qu'au moins cinq membres du collège sur huit, soit une majorité, le souhaitent. C'était une décision souveraine du collège. Nous avons même envisagé la possibilité d'un second vote pour modifier cette liste, mais aucune demande n'est intervenue en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, si vous faites des tweets en même temps, ce n'est pas gagné...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas le cas M. le président, mais comme je vois que M. Ballanant s'agace, je précise que nous sommes des représentants de la Nation et que les gens qui se posent des questions méritent que nous les posions et que nous obtenions des réponses. Vous intervenez systématiquement, M. Ballanant, mais vous ne venez pas souvent, ce qui montre le peu d'intérêt que vous portez à cette commission ! Et chaque fois, vous remettez en cause mon travail de rapporteur ! Je vous demande à l'avenir de faire preuve de plus de professionnalisme et de me laisser poser mes questions sans jugement, car ce sont aussi celles de bon nombre de Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, mon intervention se voulait un trait d'humour sur le fait que vous relayez nos échanges en temps réel, ce qui est d'ailleurs votre droit. Cela ne justifiait pas une prise à partie. Merci de me laisser présider cette commission !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardonnez-nous cette parenthèse, monsieur le président... J'en reviens à mes questions.

Selon la procédure, tous les membres du CSA pouvaient rencontrer des candidats jusqu'au 1^{er} avril 2015. Je vous pose donc la question à tous les trois : quels sont les candidats que vous avez rencontrés dans ce cadre ?

M. Olivier Schrameck. J'ai rencontré tous les candidats informés de la délibération du CSA autorisant les visites, ou personnalités qui ne se sont finalement pas avérées candidates, qui ont demandé à être reçus par moi pour une visite de courtoisie et de présentation avant le 1^{er} avril. Je me suis strictement limité à cet objet, en évitant de les interroger sur leurs intentions, sur leur programme ou sur leur projet stratégique. Pour beaucoup, je ne les avais jamais rencontrées auparavant, ce qui était le cas de Mme Delphine Ernotte, que je ne connaissais absolument pas.

Mme Francine Mariani-Ducray, ancienne membre du CSA. Je n'ai pas de souvenir de rencontres particulières dans ce cadre. L'activité de membre du CSA implique de rencontrer des gens, et j'ai nécessairement croisé telle ou telle personne en diverses circonstances, mais je n'ai pas eu d'entretien visant à préparer une prestation devant le Conseil.

Mme Sylvie Pierre-Brossolette, ancienne membre du CSA. J'ai répondu à toutes les demandes de rendez-vous des candidats déclarés qui souhaitaient rencontrer tous les membres du CSA pour exposer leur projet. Ceux qui ont voulu venir, et ils ont été très nombreux, sont venus et ont exposé leur projet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai lu avec attention le projet que Mme Ernotte vous a déposé en 2015, ainsi que ceux de certains de ses concurrents. En comparant la densité des projets – celui de Mme Ernotte faisait 30 pages, d'autres 150 – et leur contenu, j'ai noté qu'aucun terme tel que « *pluralisme* », « *indépendance* », « *neutralité* » ou « *honnêteté* » ne figurait dans le sien, contrairement à ceux de ses concurrents. Je l'ai trouvé assez vague, assez flou et peu étoffé. De plus, au moment où elle a postulé, elle ne disposait d'aucune expérience dans les médias, contrairement à d'autres concurrents comme Emmanuel Hoog, Marie-Christine Saragosse ou Didier Quillot. Pouvez-vous nous donner les principales raisons qui vous ont conduits à la désigner ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je peux me permettre et sans trahir la parole du rapporteur, avez-vous le sentiment d'avoir nommé Mme Ernotte à la présidence de France Télévisions pour des raisons de connivence avec le pouvoir ou de favoritisme ou bien considérez-vous qu'elle avait les compétences requises pour ce poste ?

M. Olivier Schrameck. Je ne connaissais ni directement, ni indirectement Mme Ernotte et n'avais *a priori* aucun sentiment à l'égard de sa candidature ou de sa personne. Je ne l'ai rencontrée qu'à l'occasion de sa visite de courtoisie et lors des auditions. Je me suis fondé, avec mes collègues, sur les critères d'appréciation habituels, parmi lesquels le projet stratégique, dont la longueur ne fait rien à l'affaire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous nous dire quelles qualités dans la candidature de Mme Ernotte avaient retenu vos suffrages ? Était-ce son expérience dans une grande entreprise comme Orange ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Les délibérations du collège qui nomme s'apparentent à celles d'un jury. Celui-ci forge son appréciation en fonction des critères légaux – expérience, compétence, projet stratégique – et des enjeux identifiés pour l'entreprise concernée. À l'époque, l'environnement numérique de l'audiovisuel public était en changement considérable. L'arrivée de Netflix en France datait de 2014, le groupe Canal+ avait mis en place des offres numériques importantes et nous entrevoyions les

bouleversements liés au streaming. Avoir une personnalité qui venait du monde des télécommunications, même sans expérience antérieure dans l'audiovisuel, pouvait à nos yeux constituer un élément de compétence important. Il y avait débat entre une expérience acquise exclusivement dans les médias et une expérience acquise chez des opérateurs confrontés à ces enjeux technologiques et économiques.

Mme Sylvie Pierre-Brossolette. Tous les critères ont été examinés en conscience par tous les membres du collège, en pensant à l'avenir de France Télévisions. Chaque candidat avait des avantages et des inconvénients. En notre âme et conscience, une majorité a pensé que Mme Ernotte avait le plus de qualités pour accomplir cette mission difficile, qui comporte des aspects humains, techniques, technologiques et politiques au sens noble du terme. Soyez assurés que tous les aspects ont été mûrement pesés en conscience par chacun ! Cela a donné le résultat que cela a donné, mais nous avons bien examiné tous les enjeux en pesant le pour et le contre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le fonctionnement du CSA, aujourd'hui l'Arcom, est défini par la loi. Les procédures que vous avez engagées, comme celles que l'Arcom a engagées pour le renouvellement du mandat de Mme Ernotte, sont clairement encadrées. J'indique au rapporteur qu'une réforme de l'audiovisuel public est en cours et qu'il peut tout à fait déposer des amendements s'il souhaite, par exemple, que la procédure de nomination soit ouverte ! La loi actuelle autorise les auditions à huis clos et une procédure fermée. Le législateur peut faire évoluer ces règles, et j'ai moi-même proposé que les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée et du Sénat se prononcent sur ces nominations. C'est nous, législateurs, qui fixons les règles de nomination dans l'audiovisuel public. Votre procédure a respecté la loi en vigueur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président Schrameck, le jeudi 7 mars 2024, vous avez signalé que M. Hollande, alors président de la République, s'était livré à ce qui peut s'apparenter à des pressions pour écarter des candidatures concurrentes de celle de Mme Ernotte. Vous avez déclaré : *« Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande »*, ce qui signifie bien qu'il y a eu une exception. Les Français vous rémunéraient à l'époque pour faire preuve de la plus grande imperméabilité aux pressions politiques. Vous reconnaissez, quelques années après, avoir subi une telle pression. La condamnez-vous aujourd'hui devant la Représentation nationale ?

M. Olivier Schrameck. Je croyais m'être expliqué très complètement, au mot près. Je n'ai pas subi de pression de la part du président de la République. Interrogé sur mes rapports avec l'exécutif, j'ai mentionné cette communication téléphonique. Que le président de la République ait pu penser que cela exercerait une influence sur ma détermination, je n'ai pas à en parler. Mais il n'y a pas eu de perméabilité de ma part car je suis resté précisément imperméable ! Je n'ai rien dit, rien répliqué, je me suis contenté d'entendre ce que le président de la République me disait, et j'ai bien pris garde de ne pas communiquer cet échange au collège, parce que je ne voulais pas que ce soit un élément d'information dans le débat qui était le nôtre. Au surplus, il n'y avait aucune concordance des temps entre cet échange téléphonique et le processus de désignation. Enfin, dans le respect de mon indépendance et de celle du collège, il me semble normal qu'il puisse y avoir des échanges entre le président d'une haute autorité administrative indépendante et les pouvoirs publics, précisément parce que je les considère comme tels et non comme des pouvoirs politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous affirmez sous serment ne pas avoir subi de pression. Pourtant, je rappelle vos propos tenus devant une autre commission d'enquête de l'Assemblée nationale : *« Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande. »* Cela signifie bien qu'à une

exception près, vous avez reçu une tentative d'influence ou de pression de la part de François Hollande. Pourquoi affirmez-vous aujourd'hui le contraire de ce que vous avez avoué il y a quelques mois ?

M. Olivier Schrameck. Je refuse à nouveau le terme « *avoué* ». J'ai pu en effet considérer cela comme une tentative d'influence, puisque le président de la République me donnait son avis personnel mais je répète que, pour que cette influence soit corroborée par les faits, elle aurait dû comporter un lien direct avec le processus de désignation, alors que ce lien n'existait pas. Je peux, confronté à la polémique qui a suivi mes déclarations, préciser mes dires. C'est ce que je fais aujourd'hui. Il n'y a nulle contradiction, seulement une précision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que le rapporteur de cette précédente commission d'enquête était LFI et qu'aujourd'hui il est UDR. Les questions ne changent pas et les réponses non plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La différence est que je cite strictement les propos du président Schrameck. Vous évoquez « *une seule exception* » de « *tentative d'influence ou de pression* ». Je ne comprends pas pourquoi vous persistez à dire qu'il n'y en a pas eu alors que c'est précisément l'inverse que vous avez clamé devant la Représentation nationale il y a quelques mois. Je m'étonne d'une telle contradiction mais les Français seront juges, et je sens que je n'obtiendrai pas davantage de réponses sur ce point.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le président a indiqué avoir eu un échange de vues et avoir entendu une opinion, mais ne pas avoir subi de pression politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Mariani-Ducray, un article de *Mediapart* affirme que vous auriez d'abord voté pour d'autres candidats, comme Pascal Josèphe, puis que M. Schrameck vous aurait convaincue de voter pour Mme Ernotte, ce qui aurait fait basculer le vote pour elle. Pouvez-vous vous expliquer devant nous ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Le secret des délibérations me semble s'imposer. Je ne peux donc guère aller plus loin...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous conviendrez qu'une absence de réponse à une telle question laisse songeur. Dix ans après, pouvez-vous nous confirmer que vous avez changé votre vote au dernier tour ? Est-il exact, comme l'indique *Mediapart*, que M. Schrameck vous a incitée à le faire ? Il y a eu égalité à l'avant-dernier tour et votre vote a fait basculer l'issue. J'aimerais en connaître la raison.

Mme Francine Mariani-Ducray. Je ne crois pas avoir été interrogée par *Mediapart* ; de toute façon, j'aurais de toute façon répondu que le secret des délibérations s'imposait. Il est exact qu'une audition supplémentaire a été décidée par le collège pour départager deux candidats. La composition du Conseil étant de huit membres sans voix prépondérante, il fallait trouver un moyen de progresser dans la délibération. Le fait que les deux candidats restés en lice aient été à nouveau auditionnés et que le collège ait débattu ensuite a permis qu'une majorité se dégage. Je ne peux guère aller plus loin si je souhaite m'en tenir aux principes qui régissent et doivent régir le fonctionnement du collège.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer : trente-trois candidats, sept auditionnés, plusieurs tours de scrutin, et à la fin, une nouvelle audition de deux finalistes, suivie d'un vote final.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours selon ces mêmes journalistes, M. Schrameck aurait dans son discours introductif sous-entendu qu'il valait mieux écarter certaines candidatures comme celles de M. Hoog ou de Mme Saragosse, pourquoi pas pour favoriser celle de Mme Ernotte. Mme Mariani-Ducray, confirmez-vous avoir été incitée directement ou indirectement à favoriser la candidature de Mme Ernotte ? Par ailleurs, le vice-président du Conseil d'État de l'époque, M. Jean-Marc Sauvé, est-il intervenu d'une quelconque façon pour conseiller cette candidature ?

Mme Francine Mariani-Ducray. C'est une affabulation totale !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous détailler davantage ?

Mme Francine Mariani-Ducray. Je ne peux pas dire qu'une intervention a eu lieu alors qu'elle n'a pas eu lieu !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, ce n'est pas parce que les réponses ne vous satisfont pas qu'elles n'en sont pas ! Vous posez des questions, vous obtenez des réponses. Vous mentionnez des articles de presse, et la personne auditionnée vient de qualifier ces allégations d'affabulations. C'est sa réponse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une toute dernière question, et je vous invite à répondre autrement que par : « *Nous ne sommes plus en poste. Cela ne nous concerne plus.* » Quand on voit les promesses de Mme Ernotte en 2015 pour être désignée – instauration d'une comptabilité analytique, rajeunissement de l'audience, accélération de la transformation numérique, favoriser un dialogue social apaisé – et que l'on constate que, dix ans après, elles se sont révélées être des échecs, pour certaines reconnus par elle-même hier, considérez-vous que, si vous étiez en poste à l'Arcom aujourd'hui, vous n'auriez pas renouvelé son mandat ? Quel est votre avis personnel ? S'il vous plaît, ne vous réfugiez pas derrière l'argument selon lequel vous n'êtes plus en fonction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, nous ne pouvons pas supplier les personnes auditionnées de répondre d'une manière ou d'une autre. Ces personnes ont servi l'État toute leur vie et répondent en transparence. M. le président Schrameck, si vous étiez aujourd'hui président de l'Arcom, nommeriez-vous une nouvelle fois Mme Ernotte ? C'est la question du rapporteur.

M. Olivier Schrameck. M. le rapporteur, vous m'invitez à une uchronie, exercice auquel se livrent certains romanciers mais qui n'entre pas dans mon rôle. Puisque vous souhaitez que je projette mon regard en avant, je vous dirai seulement ceci : si je regarde la période qui a suivi mon mandat, je note que Mme Ernotte a été réélue deux fois, par deux collègues différents, sous la présidence de deux présidents différents. Voilà les faits qui s'imposent à mon esprit. Je n'ai pas à me prononcer en leur lieu et place.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate avec une grande frustration que, pour la première fois dans les auditions menées par cette commission, vous n'avez répondu à quasiment aucune des questions que je vous ai posées. Même à cette dernière, vous n'avez pas répondu. Je le regrette vivement car je pense que ceux qui nous écoutent et qui s'intéressent à la procédure de nomination de la présidence de France Télévisions n'auront obtenu aucune réponse. J'espère que les questions de mes collègues nous éclaireront davantage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, avec tout le respect que je vous dois, cette commission d'enquête n'est pas destinée à répondre à vos frustrations, mais à vos questions. M. le président Schrameck et les anciennes conseillères ici présents vous ont

répondu ; chacun se forgera sa propre opinion. Je ne peux laisser dire ici qu'ils ne vous ont pas répondu. Lorsqu'on interroge des personnes, l'important n'est pas d'obtenir les réponses que l'on souhaite. Celles qui vous ont été apportées ne vous satisfont peut-être pas, mais des réponses ont bien été formulées.

Vous avez vous-même qualifié les échanges qui ont eu lieu avec le président Hollande et en avez défini la nature. Je considère que c'est une réponse, que chacun peut ensuite commenter. Je refuse donc que l'on dise que les personnes qui se présentent devant nous n'ont pas formulé de réponse. Les questions complémentaires permettront d'obtenir des réponses complémentaires. Je donne maintenant la parole aux députés présents.

M. Erwan Ballanant (Dem). Avant de poser ma question, je tiens à répondre aux accusations de M. le rapporteur. M. Alloncle, vous nous accusez, moi et d'autres, de manque de professionnalisme : ne profitez pas de votre poste de rapporteur ! Je suis parlementaire comme vous, et ce depuis huit ans ! J'ai dirigé deux commissions d'enquête et je sais comment elles fonctionnent. Les pouvoirs d'un rapporteur ou d'un président sont énormes ; n'en abusez pas et restez dans le cadre déontologique de notre Assemblée nationale.

Vous nous accusez de manque de professionnalisme mais j'ai, pour ma part, entendu de nombreuses réponses. Si vous aviez analysé plus finement le droit et les modalités de nomination des membres du Conseil, vous comprendriez qu'ils sont parfaitement dans leur posture.

Concernant la nomination de M. Schrameck, la procédure implique des obligations, des devoirs de réserve et même de départ. D'ailleurs, les membres actuels de l'Arcom ne pourront pas exercer dans ces professions à l'issue de leur mandat, pour une durée qui est de neuf ans au minimum.

M. Olivier Schrameck. Trois ans au minimum, avec des exigences plus fortes selon les cas.

M. Erwan Ballanant (Dem). Vous mentionnez que des gens nous regardent, M. Alloncle. Nous constatons que vous tweetez en direct – ou plutôt, que vos collaborateurs le font pour vous... Je considère que vous sortez du cadre déontologique et je saisirai la présidente de l'Assemblée nationale à ce propos. On ne tweete pas en direct d'une audition !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur, il faut admettre que publier en temps réel sur les réseaux sociaux puisse interpeller certains députés... Chacun a son avis sur le sujet. Vous avez parfaitement le droit de le faire, personne ne vous en empêche, mais M. Ballanant a le droit de s'en émouvoir. Cela ne doit pas nous empêcher d'avancer.

M. Erwan Ballanant (Dem). Mon prétendu manque de professionnalisme est inversement proportionnel à votre incapacité à garder votre calme, M. Alloncle. Je ne vous mets pas en cause personnellement, alors que vous l'avez fait en me qualifiant de non-professionnel. Ce sont vos méthodes que je mets en cause, mais nous en reparlerons.

Mme Céline Calvez (EPR). Nous nous attachons à interroger la neutralité du fonctionnement et des financements de l'audiovisuel public. Dans quelle mesure l'audiovisuel public doit-il se distinguer de l'audiovisuel privé ? Par quels éléments en termes de contenu, d'éditorialisation, de financement, de ressources publicitaires, de choix de création ou de diffusion cette distinction peut-elle ou doit-elle s'opérer ? Au cours de vos mandats, comment l'audiovisuel public, qu'il soit télévisuel, radiophonique ou numérique, a-t-il pu affaiblir ou renforcer ces éléments de distinction ? J'élargis ma question, même si vous n'êtes plus en fonction, à votre appréciation de la situation actuelle.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). M. Schrameck, quelle que soit la manière dont Mme Ernotte a été nommée, j'aimerais avoir votre avis de juriste sur ses propos. Elle considère que le cadre législatif devrait évoluer. Actuellement, en théorie, les chaînes de télévision ne peuvent pas être des médias d'opinion. Dans les faits, il en existe, CNews par exemple. Mme Ernotte estime qu'il faudrait faire évoluer ce cadre législatif pour que les chaînes de télévision puissent devenir des médias d'opinion, ce qui reviendrait à légaliser un état de fait. Ce serait un cadeau à CNews, qui propage sans cesse des idées d'extrême droite et même des propos dangereux pour la sécurité des personnes, comme ce fut le cas récemment avec Rachel Khan mettant clairement en danger Jean-Luc Mélenchon en lui prêtant des propos épouvantables. Considérez-vous, en tant que juriste, qu'une telle évolution serait une bonne chose ?

Par ailleurs, Mme Ernotte a considérablement dégradé France Télévisions ces dernières années. On a assisté à un sondage truqué, à une analyse lunaire de l'audition de Jean-Luc Mélenchon sur un plateau où ne se trouvaient que des personnes hostiles à La France insoumise – en matière de pluralisme, on a vu mieux –. Je pense aussi aux propos islamophobes de Nathalie Saint-Cricq ou à la multiplication des fausses nouvelles par Mme Bouilhaguet. Êtes-vous satisfait d'avoir nommé Mme Ernotte en 2015 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais, nous reconnaissons bien là votre nuance et votre modération...

M. Olivier Schrameck. Sur le plan juridique, la loi du 30 septembre 1986 modifiée énumère les missions considérables qui sont propres au secteur public audiovisuel. Certaines déterminent notre mentalité de citoyens : la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité sociale et culturelle ou encore la défense des droits des femmes, domaine dans lequel ma collègue Sylvie Pierre-Brossolette s'est illustrée par un travail acharné. Mais il en existe beaucoup d'autres. Le législateur a rendu ce secteur responsable de missions relatives à la santé, à l'information, au développement durable, à la promotion de la langue française et des langues régionales, à l'accès des médias pour les publics handicapés, ainsi qu'à la diversité de la création culturelle et artistique. L'énumération est longue. J'insiste sur le fait que le législateur a accordé une très grande importance à ces missions, et il est essentiel que le secteur public ait les moyens de les remplir. C'est pourquoi, dès une délibération de 2013, nous avons insisté sur la nécessité d'un financement suffisant, stable et prévisible.

Vous m'interrogez aussi en tant que juriste et citoyen, et non comme ancien président du CSA. La loi est en effet tout à fait claire : elle impose les mêmes règles fondamentales d'honnêteté, de rigueur, d'impartialité et de pluralisme au secteur privé en particulier hertzien et au secteur public. C'est ce que l'on appelle dans toutes les facultés de droit la coexistence du « pluralisme externe », c'est-à-dire la multiplicité des chaînes, et l'exigence du « pluralisme interne ». Si le législateur estimait que ce pluralisme interne ne devait plus être respecté, nonobstant la gratuité d'allocation des fréquences hertziennes, ce serait sa responsabilité, que je respecterais, bien entendu. Mais si vous me demandez une préconisation, ce n'est pas la mienne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Soudais, je ne peux laisser, dans une commission d'enquête filmée, une journaliste salariée du service public être qualifiée d'islamophobe. Nathalie Saint-Cricq a d'ailleurs explicité ses propos. Je ne me fais pas son porte-voix, mais j'indique que le rôle du président de cette commission est de garantir que les Français qui nous écoutent disposent de l'ensemble des éléments. Pour être précis, je pense que qualifier d'islamophobe une journaliste du service public n'est pas adapté. Mme Saint-Cricq a déclaré que si ses propos, tronqués, avaient pu heurter, elle s'en excusait. Par ailleurs, La France insoumise a saisi l'Arcom, qui vous répondra le moment venu.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je demandais ce que M. Schrameck pensait de la dégradation de France Télévisions depuis l'arrivée de Mme Ernotte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que c'est l'Arcom qui a récemment renouvelé le mandat de Mme Ernotte...

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je profite de cette occasion pour demander si nous aurons la chance d'entendre les auteurs du rapport sur les conditions sociales commandé par le CSE de France Télévisions. Nous en avons fait la demande et je pense que ce serait précieux. Je suggère aussi au rapporteur de solliciter directement les archives de l'Arcom pour obtenir les enregistrements de ses auditions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Saintoul, il convient que chacun ici déclare les intérêts qu'il a pu avoir.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). En effet, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'un intérêt en particulier, plutôt d'une responsabilité passée. J'ai été rapporteur d'une commission d'enquête sur l'attribution des autorisations de diffusion sur la télévision numérique terrestre (TNT), dans le cadre de laquelle j'avais déjà eu le plaisir de vous entendre. J'avais d'ailleurs fait exception et salué la performance intellectuelle que vous aviez livrée devant nous, ce qui n'était pas le cas de la plupart des personnes auditionnées à cette occasion.

M. Ajdari a affirmé que l'Arcom ne s'auto-saisit pas. Ce n'est pas vrai, et j'aimerais que vous le confirmiez en tant que juriste et ancien président du CSA. J'aimerais également savoir si, de votre point de vue, l'ancien CSA et l'actuelle Arcom disposent des prérogatives suffisantes aux termes de la loi pour accomplir leurs missions, notamment au regard de la jurisprudence renouvelée du Conseil d'État en février 2024 sur le respect du pluralisme et de l'indépendance. En tant que rapporteur, j'ai eu en effet la possibilité d'obtenir des documents internes de CNews qui montraient une véritable culture de la transgression, comme les courriels échangés au sujet d'une émission sur l'avortement qui a fait l'objet d'une sanction. Je me suis alors rendu compte que l'Arcom ne disposait pas de tels moyens pour apprécier s'il y avait une immixtion de l'actionnaire dans la vie éditoriale.

M. Olivier Schrameck. Au CSA, nous avons toujours considéré que la loi nous confiait un rôle d'auto-saisine. J'ai entendu, en effet, mon successeur s'exprimer différemment. D'après les informations que j'ai pu recueillir, il semble que le collège de l'Arcom ait depuis adopté une doctrine selon laquelle il n'examine que les saisines dont il est l'objet. J'ajoute que nous attachions une très grande importance à ces saisines, dont le nombre s'était considérablement développé. Nous avons même mis en ligne un formulaire pour les faciliter, y voyant une forme de « régulation participative » qui répondait à une question de bon sens : le CSA n'a pas les moyens, par lui-même, d'exercer convenablement les fonctions que le législateur lui confie.

Malgré le professionnalisme de la direction des programmes, nous n'avons pu employer qu'une douzaine de personnes, dont plusieurs vacataires, pour observer l'ensemble des programmes de toutes les chaînes, à toute heure. Sur cette base, faute d'un véritable observatoire doté des moyens correspondants, nous n'étions pas en mesure d'exercer nous-mêmes convenablement l'auto-saisine, ce qui peut aider à comprendre l'évolution de la doctrine de l'Arcom.

Par ailleurs, le CSA est destinataire, à sa demande, de documents transmis par les chaînes, mais il en dépend. Il n'a aucun pouvoir d'injonction, ni de mesure conservatoire ou

compensatoire. Il n'a aucun pouvoir d'investigation sur pièces et sur place, ce qui fait qu'il ne peut entendre que ce qu'on veut bien lui dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons beaucoup évoqué les règles de la loi de 1986 qui s'appliquent à l'audiovisuel public comme privé, avec une exigence supplémentaire de pluralisme et d'impartialité pour le service public. L'Arcom a confié à M. Bruno Lasserre, ancien vice-président du Conseil d'État, une mission sur ces exigences. À votre époque, vous vous étiez saisi de situations parfois litigieuses. Considérez-vous aujourd'hui que la loi de 1986 est suffisamment claire et explicite ou bien faut-il renforcer et mieux définir ces critères de pluralisme, d'impartialité et d'honnêteté de l'information, alors que les incidents se multiplient ? Votre arsenal législatif est-il suffisamment solide pour répondre à la polarisation médiatique ?

La gouvernance fait l'objet de nombreux débats. J'ai été rapporteur de la loi portant création de la holding de l'audiovisuel public. Quel est votre regard sur l'organisation actuelle de l'audiovisuel public ? Le *statu quo* est-il acceptable ? Pensez-vous qu'il faille faire évoluer la gouvernance ? La holding vous paraît-elle le bon outil ou faudrait-il aller jusqu'à une fusion des acteurs de l'audiovisuel public ? Je vous interroge non pas comme ancien président du CSA, mais sur la base de vos expériences professionnelles, politiques et de conseiller d'État, pour avoir un regard plus large à l'heure où la polarisation médiatique grandit. J'associe à ma question les anciennes conseillères ici présentes si elles souhaitent intervenir naturellement.

M. Olivier Schrameck. Sur les possibilités d'action du CSA, je dirais qu'un problème de moyens et un problème juridique lié au fonctionnement de l'échelle des sanctions se posent. Je ne reviens pas sur le problème des moyens : l'observation du monde de l'audiovisuel, désormais étendue au numérique, est une tâche immense. Les deux objectifs que je m'étais fixés comme président du CSA étaient d'obtenir des formes de régulation du numérique et de favoriser une coopération européenne face aux grandes plateformes américaines, ce qui a abouti à la directive sur les services de médias audiovisuels de 2018 et à une lutte un peu moins inégale avec les grandes plateformes états-unienues.

Par ailleurs, j'ai dû faire modifier le processus de sanction dès ma première année d'exercice, car nous n'avions plus de pouvoir disciplinaire. J'avais employé l'expression de « *pouvoir édenté* » car la législation ne respectait pas la distinction entre les pouvoirs d'instruction et de poursuite, d'une part, et les pouvoirs de sanction, d'autre part. La loi du 15 novembre 2013 a rétabli une situation nous permettant de sanctionner. Toutefois, la scissiparité qui en résulte entre le collège lui-même et un rapporteur public indépendant rend la procédure longue et proche d'une procédure juridictionnelle. Un problème de réactivité se posait donc pour le CSA et je n'ai pas de raison de penser qu'il se présente différemment pour l'Arcom.

Un mécanisme d'audiovisuel unique peut se prévaloir de raisons puissantes, notamment pour peser face aux interlocuteurs d'outre-Atlantique, en particulier, et dans le monde numérique. Ce n'est cependant pas une garantie en soi, comme le montrent les problèmes qui surgissent outre-Manche. Une étape intermédiaire sous la forme d'une holding a été envisagée. Toutes les formes de gouvernance sont défendables, à condition d'y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires. Les réformes administratives se heurtent toujours à un premier obstacle majeur : celui des réformes d'organigrammes, qui sont coûteuses, tout comme l'uniformisation des statuts qui se fait souvent par le haut. Un second obstacle tient aux difficultés de personnes : il faut veiller à ce que les responsabilités de chacun, que ce soit à la tête de la holding ou des éditeurs, soient clairement formulées. Faute de quoi, la confusion peut conduire à l'irresponsabilité.

M. Erwan Ballanant (Dem). Nous touchons là un sujet qui me semble extrêmement important. Vous avez parlé des moyens. Le CSA, devenu l'Arcom, a vu ses compétences s'accroître. Il est par exemple le référent pour le numérique dans le cadre des lois européennes qui régulent les réseaux et les plateformes. La question qui se pose aux législateurs que nous sommes est de savoir comment articuler la régulation et la juridiction. Qui doit être le juge ? Peut-on imaginer que, sur certaines questions, l'Arcom ait un pouvoir de jugement ou faut-il l'éviter à tout prix ? C'est une question philosophique et politique qui touche à notre État de droit.

M. Olivier Schrameck. Je partirai de l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'État en 2024, confirmée en 2025, car sa problématique est au cœur de votre interrogation. Le juge doit intervenir en cas de disproportion manifeste et durable, sans exiger de mesures pointillistes ou discriminatoires que pourrait entraîner, par exemple, le catalogage de telle ou telle personnalité. Cela se traduit en contentieux administratif par la censure de l'erreur manifeste d'appréciation. Dans cette notion réside toute la différence entre la régulation et la juridictionnalisation.

La régulation permet de répondre à des situations précises et concrètes par des règles de comportement inspirées tant par le droit que par la déontologie. Elle assure un suivi des comportements qui n'empiète pas sur l'exercice juridictionnel. C'est pourquoi nous avons développé la co-régulation, avec des labels et des chartes, pour nous associer à des organismes afin de respecter les missions fixées par la loi. Nous pratiquons aussi la supra-régulation, en vérifiant que des acteurs chargés de tâches de régulation, par exemple dans le numérique, les respectaient bien. On ne pourrait concevoir une situation où le juge interviendrait à chaque instant. Il est donc important qu'un régulateur puisse appliquer ce qu'on appelle souvent le droit souple, adapté aux circonstances. Une fois ce droit contesté, le juge doit déterminer si la loi et le règlement ont été respectés.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Imaginons que l'Arcom ait mis en garde une chaîne en juillet 2024 pour un manquement à ses obligations et que, depuis lors, l'Arcom n'ait jamais réexaminé si cette chaîne s'était remise en conformité. Considérez-vous qu'il y aurait une forme de négligence de la part de l'Arcom à ne pas se pencher sur ce sujet plus d'un an après ?

M. Olivier Schrameck. Je dois reconnaître que le législateur n'a pas prévu cette responsabilité de suivi. Le CSA, et je pense qu'il en va de même pour l'Arcom, ne peut réintervenir que si un fait nouveau survient qui le conduit soit à renouveler sa mise en garde, soit à la transformer en mise en demeure, voire en sanction. D'où la longueur du processus et la situation réceptrice, et non actrice, de l'autorité de régulation. Votre question me semble donc soulever une problématique susceptible de nourrir la réflexion du Parlement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Si l'on considérait qu'une assemblée parlementaire avait saisi l'Arcom sur le même sujet – non pas sur une séquence précise, mais sur un manquement déjà observé – et que l'Arcom n'ait pas tenu compte de cette demande, considérez-vous qu'il y a une forme de négligence ?

M. Olivier Schrameck. Si un parlementaire saisit l'Arcom, celle-ci analysera sa saisine. Je suppose par hypothèse que, venant d'un parlementaire, cette demande justifiera un examen par le collège mais j'insiste sur le fait que la responsabilité de l'Arcom à cet égard est ponctuelle : à chaque fait peut correspondre une mesure, qu'il s'agisse d'un rappel à l'ordre, d'une mise en garde, d'une mise en demeure ou, au terme d'un processus, d'une sanction. On ne peut tenir compte du passé que dans l'application de l'échelle des sanctions. Par exemple, le fait qu'une mise en demeure n'ait pas été suivie d'effet ou ait donné lieu à une récidive

justifie la sanction. C'est un processus très respectueux du contradictoire et de l'équilibre des parties, mais qui provoque une certaine lenteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me reste à vous remercier tous les trois pour la précision de vos réponses.

Je tiens à indiquer que j'ai été administrateur de Radio France et de France Médias Monde. Je précise donc de manière solennelle que je représente l'Assemblée nationale au sein de ces conseils d'administration. Je n'y représente ni ma personne ni mon groupe politique. L'Assemblée nationale est bien représentée au sein des conseils d'administration de France Télévisions, de Radio France, de France Médias Monde, de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et de l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public. Nous y représentons l'Assemblée nationale, et non nos groupes politiques ou nos convictions personnelles.

*

* *

8. Audition, ouverte à la presse, de M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) puis de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) (11 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, pour notre dernière audition de la journée, nous sommes heureux de recevoir M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

Je rappellerai qu'à votre sortie de l'ENA (École nationale d'administration), vous devenez administrateur de la Ville de Paris puis vous faites partie du cabinet de François Léotard, alors ministre de la culture, entre 1986 et 1988. Vous avez ensuite occupé plusieurs postes dont celui de conseiller pour l'éducation, la culture et la communication à la présidence de la République, alors que Jacques Chirac était président, de 2000 et 2005. Puis vous avez été nommé à la Cour des comptes où vous avez été successivement premier avocat général au parquet général, président de chambre et rapporteur général. En février 2019, vous avez été nommé président du CSA, pour des fonctions que vous avez conservées à l'Arcom ; puis, à la fin de votre mandat, vous avez réintégré la Cour des comptes pour quelques mois.

Vous avez donc vécu le changement radical de nature de ces institutions chargées de la régulation de l'audiovisuel, avec le passage d'une autorité administrative indépendante (AAI) à une autorité publique indépendante (API), qui dispose désormais d'une personnalité morale. Sous votre mandat, l'Arcom a vu ses prérogatives élargies et renforcées, notamment grâce à la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Sous votre présidence, elle a condamné à plusieurs reprises certaines chaînes du secteur privé pour divers faits, sanctions confirmées par le juge administratif à la suite de leur contestation devant le Conseil d'État. Citons les nombreuses condamnations de C8 et de CNews, par exemple en mars 2021 pour des propos racistes proférés par Éric Zemmour, ou encore pour des propos climatosceptiques. Entre décembre 2012 et novembre 2024, cinquante-deux sanctions ont été ainsi prononcées dont seize pour la seule année 2024.

France Télévisions a également été sanctionnée sous votre mandat, notamment pour avoir enfreint des règles relatives à la diffusion de messages publicitaires mais également, le 30 mai 2024, pour méconnaissance de l'ordre de passage des émissions de la campagne officielle en vue de l'élection des représentants au Parlement européen les 8 et 9 juin 2024 ou encore en mars 2023, pour méconnaissance par la chaîne France Info de l'exigence liée à l'honnêteté de l'information.

L'Arcom n'a pas eu la main qui tremble et, lorsque vous avez été saisi, vous avez pris vos responsabilités. Les décisions étaient-elles pour autant les bonnes, notamment au regard du quantum des sanctions ? Ce sont des questions que l'on peut se poser et je ne doute pas que M. le rapporteur vous interrogera sur ce point.

Avant de vous laisser la parole, je souhaite vous poser deux questions.

Le 17 juillet 2024, l'Arcom a adopté une délibération relative au respect du principe de pluralisme des courants de pensée et d'opinion par les éditeurs de services, à la suite de la décision du Conseil d'État du 13 février 2024 qui lui a imposé de ne plus apprécier le pluralisme de l'information à l'aune du seul temps de parole des personnalités politiques. Comment avez-vous interprété cette décision du Conseil d'État ?

Au cours de son audition par la commission d'enquête, M. Martin Ajdari a été interrogé par le rapporteur sur une série de manquements potentiels à l'honnêteté, à la rigueur et au pluralisme de l'information sur les antennes de l'audiovisuel public. À la question de savoir pourquoi l'Arcom ne s'était pas prononcée sur toutes ces entorses, il a répondu : « *C'est une pratique constante, antérieure à ma prise de fonctions : l'Arcom ne se prononce que sur saisine.* » Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit d'une pratique dénuée de fondement législatif ? Quelles en sont les justifications ?

Avant de vous céder la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations, et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, monsieur le président, à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(M. Roch-Olivier Maistre prête serment.)

Je précise pour ma part que je représente l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, après l'avoir représentée au conseil d'administration de Radio France, et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

M. Roch-Olivier Maistre, ancien président du CSA puis de l'Arcom. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de m'exprimer devant votre commission d'enquête sur la situation et les perspectives de notre audiovisuel public. Avant de répondre à vos questions, je me propose de partager avec vous quelques constats sur la place du service public dans notre paysage audiovisuel, d'aborder ensuite quelques questions auxquelles il est confronté et d'évoquer enfin quelques pistes de réflexion pour l'avenir. Je précise qu'il s'agit là bien évidemment de réflexions personnelles dans la mesure où je n'exerce à ce jour aucune responsabilité dans ces domaines.

Je constaterai d'abord que le paysage audiovisuel est en pleine métamorphose. Il est structuré autour de grands groupes privés nationaux puissants – Bouygues avec le pôle TF1, Bertelsmann avec le pôle M6, Vivendi avec le pôle Canal+, CMA CGM avec CMA Media, d'autres encore – ainsi que de grands acteurs privés internationaux plus puissants encore – YouTube, Netflix, Amazon, Disney pour n'en citer que quelques-uns –. Autrement dit, on est très loin de du monopole d'État sur la télévision et la radio que j'ai connu dans ma lointaine jeunesse. Dans ce paysage de plus en plus ouvert, de plus en plus concurrentiel, le service public, bien que puissant, est devenu un acteur parmi d'autres.

J'insiste sur le fait que l'économie des médias nationaux historiques, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio ou de la télévision, est menacée, le mot n'est pas trop fort. La part des acteurs numériques dans le marché publicitaire national va passer d'un peu plus de 52 % à 65 % en 2030, avec une moitié captée par les quatre grandes plateformes extra-européennes que sont Alphabet, Meta, Amazon et TikTok. Le défi majeur que notre pays doit relever dans le domaine de l'audiovisuel est celui de notre souveraineté démocratique et culturelle, expression que beaucoup de parlementaires ont utilisée, à juste titre. À mes yeux, l'urgence est de soutenir nos médias publics et privés et non de les affaiblir.

Enfin, ce nouveau paysage est marqué par une profonde révolution des usages. Les Français regardent chaque jour un peu plus les contenus de leurs choix, au moment de leur choix, sur le support de leur choix, avec, point lui aussi majeur, une fracturation des usages entre les générations. Avec le déploiement de la fibre, la TNT (télévision numérique terrestre) n'est plus que pour 16 % de nos compatriotes le seul mode d'accès aux contenus audiovisuels. En quarante ans, nous sommes passés de l'ère de la rareté à l'abondance de l'offre, de la contrainte du monopole à la liberté de choix au point qu'on parle de fatigue informationnelle, voire d'exode informationnel.

J'en viens à mon deuxième constat : le service public participe de l'équilibre de notre paysage audiovisuel. Financé sur fonds publics, il est d'abord porteur d'une offre extraordinairement riche et diversifiée, distincte de celle des acteurs privés. Sa contribution à l'offre audiovisuelle est majeure. Il suffit pour s'en convaincre de constater la densité et la variété de l'offre sur les plateformes du service public, qu'il s'agisse d'Arte.tv, de Radio France avec ses podcasts, de Madelen-INA, formidable plateforme de l'Institut national de l'audiovisuel, de France TV, bien évidemment, ou de France Info. C'est un véritable trésor, un formidable atout et une chance pour notre pays.

Le service public, soumis à un cahier des charges exigeant, il ne faut pas l'oublier, est pour beaucoup de nos compatriotes un acteur central pour leur information, pour l'accès au savoir, à la culture, à la connaissance, au divertissement mais aussi pour l'accès – en clair, modalité qui tend à disparaître – aux événements sportifs majeurs auxquels ils sont attachés, comme le Tour de France, pour ne citer que celui-là. C'est un élément de notre rayonnement international.

Le service public est aussi un maillon décisif du financement de la production audiovisuelle et cinématographique. Il contribue, on l'oublie trop souvent, à la vivacité d'un secteur de la création dont le savoir-faire profite aussi aux acteurs privés.

Troisième et dernier constat, les Français manifestent à l'égard du service public, un attachement profond même s'il n'exclut pas la critique – justement parce qu'ils sont français –. Ils l'expriment d'abord à travers les audiences : le bloc service public représente à lui seul 30 % des audiences de télévision et de radio, ce qui est considérable. France TV et Radio France sont les premiers groupes sur leurs marchés respectifs. Les Français l'expriment aussi quand on les interroge. D'après un sondage publié le week-end dernier dans *La Tribune*

Dimanche, 69 % d'entre eux disent avoir une bonne image de l'audiovisuel public. Celui-ci bénéficie d'un niveau de confiance remarquable dans un contexte général de défiance à l'égard des médias.

Le service public est néanmoins confronté à plusieurs questions. J'en évoquerai trois parmi d'autres.

La première est celle de son public. Son audience suit l'évolution démographique de notre pays : elle est âgée. C'est un problème auquel sont confrontées toutes les chaînes de télévision mais les chaînes du groupe France Télévisions comme les stations de Radio France réalisent leurs parts d'audience les plus larges auprès des 65 ans et plus. Or le service public a bien évidemment vocation à s'adresser à tous les Français, jeunes et moins jeunes. Pour chacune de ces entreprises, pour les tutelles aussi, il y a là une question majeure de stratégie, qu'il s'agisse de l'offre ou des vecteurs de diffusion nécessaires pour toucher les publics là où ils sont.

La deuxième question est celle de l'efficacité du service public et de ses coûts. Ce débat, qui a déjà beaucoup occupé les travaux de votre commission, est légitime compte tenu des problèmes de nos finances publiques. Il occupe d'autres pays comme la Grande-Bretagne, la Suisse ou l'Allemagne.

Tout a été largement dit – et bien dit, mais je ne veux pas être de parti pris – par la Cour des comptes dans les récents travaux qu'elle a consacrés aux différentes entités de l'audiovisuel public. Ces rapports sont plus équilibrés qu'il n'y paraît. Ils soulignent, d'un côté, les atouts et les avancées significatives réalisés par ces entreprises depuis les précédents contrôles effectués par la Cour et, d'un autre côté, les marges de progression importantes qu'elles ont devant elles, en particulier s'agissant du modèle social à l'heure du numérique. Par ailleurs, ils mettent à raison en évidence la part de responsabilité qui incombe aux tutelles, tant l'environnement de ces entreprises a été chahuté.

Le modèle de gouvernance est entouré d'incertitudes depuis près de deux ans, si je prends comme repère la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle déposée par le sénateur Lafon. L'audiovisuel public est aussi soumis à des injonctions contradictoires : des chaînes ont dû fermer, comme France Ô ; des chaînes qui devaient fermer, comme France 4, ont finalement été maintenues. Les trajectoires budgétaires ont été aléatoires, notamment ces deux dernières années. Soulignons aussi que ces entreprises n'ont toujours pas de contrats d'objectifs et de moyens (COM).

La troisième question est l'impartialité, question aussi vieille que l'histoire de la radio et de la télévision, et j'ai le privilège de l'âge dans cette salle. C'est d'abord sur l'indépendance du service public à l'égard de l'exécutif et des pressions politiques que les débats se sont focalisés. J'invite ceux qui ne les auraient pas lus à ouvrir les *Mémoires* d'Alain Peyrefitte pour se plonger dans cette période où le journal télévisé se faisait dans le bureau du ministre de l'information, temps béni que regrettent certains mais temps révolu et qui doit le rester. C'est davantage en termes d'impartialité que s'est ensuite posée cette question, au regard des dispositions de la loi de 1986 relative à la liberté de communication, des cahiers des charges et du mode de financement. Cette notion est assez délicate car elle se distingue de celle du pluralisme, même si elles sont liées. Le service public est soumis à l'obligation de respect du pluralisme des courants de pensée et des opinions et il a vocation à accueillir tous les débats mais sa ligne éditoriale doit respecter un principe d'impartialité : elle ne peut être ni partisane, ni militante.

Cela suppose que soit déployé en interne, notamment au sein des rédactions, des procédures, des protocoles permettant de s'en assurer et, le cas échéant, de traiter les incidents. C'est là que les comités d'éthique jouent tout leur rôle. Incontestablement, pour ces comités, il y a des marges de progression, nous en avons parlé l'année dernière dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre sur la TNT. Votre rapport, M. Saintoul, formulait différentes propositions en la matière. J'en avais exposé plusieurs devant vous. La mission récemment confiée à Bruno Lasserre sera de ce point de vue sans doute très riche en propositions.

Quelles pistes de réflexion peut-on explorer ? Tout en me gardant d'empiéter sur une compétence qui revient exclusivement au législateur, j'exprimerai devant vous une double conviction. La première, c'est que nous avons besoin d'un service public fort, parce qu'il remplit auprès des Français des missions spécifiques et qu'il contribue au pluralisme de l'offre. Tous nos voisins, sans exception, ont un service public, parfois bien mieux financé que le nôtre – la BBC ou le service public allemand perçoivent ainsi un financement deux fois supérieur. Notre service public contribue à l'équilibre économique du secteur. Les acteurs privés ne manquent d'ailleurs pas de souligner leur inquiétude face aux risques que pourrait faire courir une privatisation de cet acteur, notamment au regard des tendances du marché publicitaire. S'il est légitime de le réformer, on aurait tort de jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce serait une perte considérable pour les Français, pour notre souveraineté, dans une période où prospèrent fausses informations, ingérences étrangères mais aussi influences des contenus étrangers, notamment nord-américains. Ce serait aussi un manque pour notre cohésion sociale.

Ma deuxième conviction, c'est qu'il faut redonner à ces entreprises un cap clair, en termes tant de missions et de périmètres que de trajectoires financières. Comme toutes les entreprises, les entreprises du service public ont besoin de visibilité et de stabilité. Face au bouleversement du secteur, tous les acteurs privés sont en mouvement et se réorganisent. Le service public doit s'inscrire dans cette évolution et c'est la responsabilité de l'État de fixer sa ligne d'horizon.

Une indispensable réflexion s'impose sur les missions et le périmètre des entreprises de l'audiovisuel public, l'objectif central étant, à mon sens, une offre qui diffère de celle du privé. Cette réflexion, à laquelle toutes les parties prenantes seront associées, doit être menée sereinement et de manière transpartisane. Il faut que le service public soit soutenu par la nation et par ses représentants.

La tendance pour les médias, c'est le concept de média global. Pour ma part, je l'ai dit à plusieurs reprises, je suis favorable à la convergence des entreprises et à une présidence unique du service public, un service public rassemblé, comme c'est le cas dans tous les grands services publics européens sans exception – BBC, RTBF, RAI, SSR, RTVE –, avec une stratégie d'ensemble qui se décline par vecteur de diffusion. Les entreprises privées ont une stratégie et il faut une stratégie de service public pour reconquérir les publics et pour déployer une offre numérique dynamique et une offre de proximité pertinente.

Une fois ce travail mené, il faut une trajectoire financière qui soit cohérente avec les missions et le périmètre qui aura été arrêté : c'est ma troisième piste de réflexion. Cette trajectoire, inscrite dans la durée, devra coïncider avec les contrats d'objectifs et de moyens, qui eux-mêmes devront coïncider avec le mandat du président.

Enfin, dernière piste, mon expérience de ces dernières années me conduit à être favorable à un mode de désignation du président suivant le droit commun des sociétés ou s'en

rapprochant, avec une validation par le régulateur pour garantir l'indépendance. C'est un élément qui fait partie de la réflexion sur la réforme de l'audiovisuel public sur lequel nous pourrions revenir. Il est urgent que l'État clarifie ses attentes à l'égard du service public, il le mérite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le président, si vous me permettez, afin que tout le monde comprenne, vous souhaitez que la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public passe par les conseils d'administration des entreprises et soit validée par le régulateur, en l'occurrence l'Arcom ?

M. Roch-Olivier Maistre. Oui. Je terminerai par les réponses à vos questions, monsieur le président. S'agissant du pluralisme, d'abord, je rappelle qu'il s'agit d'un principe constitutionnel. Le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de le rappeler dans des décisions de principe en 1984 et 1986, notamment lorsqu'il a examiné la loi de 1986. Il est inscrit dans cette loi pour des raisons liées aussi au contexte dans laquelle elle a été élaborée. Il existait une poignée de chaînes de télévision mais TF1 allait être privatisée : il fallait bien évidemment imposer une obligation de pluralisme pour éviter un déséquilibre majeur dans le débat public, avec cette première chaîne aux audiences considérables.

La pratique du régulateur depuis près de quarante ans a toujours été de considérer que le législateur avait entendu demander un contrôle du pluralisme politique et qu'il s'agissait donc de veiller à ce que les forces qui concourent au débat démocratique aient un accès équitable à tous les médias occupant des fréquences appartenant à l'État. Tous mes prédécesseurs prestigieux, souvent membres du Conseil d'État, ont eu cette lecture qui n'avait jusque-là pas appelé d'observations. Grâce aux fameux temps de parole que les chaînes de télévision et de radio sont tenues de lui communiquer tous les mois, le régulateur procédait à une balance chaque trimestre pour s'assurer du respect de l'équilibre et intervenait, le cas échéant, auprès des opérateurs, avec une vigilance renforcée en période électorale.

Cette interprétation a été modifiée en 2024 par une décision du Conseil d'État, qui a considéré que, au-delà du pluralisme politique, il fallait pouvoir prendre en compte plus largement l'ensemble des programmes et des intervenants. Dans sa générosité, il a laissé six mois au régulateur pour trouver le mode d'emploi, ce que nous sommes parvenus à faire grâce à une délibération de 2024.

Par ailleurs, l'Arcom peut, depuis maintenant de nombreuses années, être saisie par les Français et les parlementaires mais, juridiquement, rien ne l'empêche de s'autosaisir. — cela renvoie à une problématique un peu théorique. Lors de la dernière année de mon mandat, il y a eu, je crois, 120 000 saisines, ce qui est considérable. J'ai pu constater que les cas sur lesquels le collège était enclin à s'autosaisir correspondaient toujours à ceux motivant les saisines des Français ou des parlementaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le président, de nous avoir donné cette hauteur de vue et de nous avoir permis d'envisager des pistes pour l'avenir de l'audiovisuel public. Je constate que vous avez pu aller au-delà de ce que le devoir de réserve vous aurait auparavant imposé : vous vous êtes déclaré favorable à une convergence des entreprises de l'audiovisuel et avez souligné la nécessité d'une trajectoire financière cohérente. Je retiens en outre votre proposition de voir nommés les dirigeants de l'audiovisuel public selon le droit commun, autrement dit par le conseil d'administration des entreprises et non plus simplement par le régulateur. Je laisse maintenant la parole à M. le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous faire réagir. Le président de l'Arcom, M. Ajdari, lors de la première audition de notre commission d'enquête, a reconnu que les chaînes privées avaient été l'objet de deux fois plus de mises en garde, de mises en demeure et de sanctions que les chaînes publiques. Il a aussi admis que sur les quinze dernières années, C8 et CNews avaient subi près de 8 millions à 10 millions d'euros de sanctions pécuniaires alors que l'audiovisuel public n'a pas eu un centime à payer à ce titre. Vous avez été président de l'Arcom pendant cette période : comment expliquez-vous cet écart abyssal ? L'audiovisuel public est-il à ce point irréprochable ?

M. Roch-Olivier Maistre. La réponse est simple : c'est toute la différence entre un éditeur qui manque de façon répétée à ses obligations malgré des mises en garde et des mises en demeure successives, malgré des sanctions, petites, moyennes puis grosses, et un éditeur qui globalement respecte ses obligations, même si certains éléments dans ses pratiques appellent des observations de la part du régulateur – je pourrai vous en citer certaines –. L'Arcom ne peut pas prononcer directement de sanctions. Il doit y avoir au préalable un manquement ayant conduit à une mise en demeure, la mise en demeure étant considérée par le juge comme un premier degré de sanction, susceptible de recours. Le service public ne s'est pas trouvé, en tout cas pas sous mon mandat, dans une configuration où des procédures de sanction auraient pu être enclenchées.

Par ailleurs, si le juge considère que nos sanctions sont disproportionnées, il n'hésite pas à le dire. La première mesure que j'ai été amené à prendre en tant que président de l'Arcom a été de verser un chèque de 1 million à C8 – ce qui n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes –, la décision du collège précédent d'infliger une sanction à cette chaîne ayant été annulée par le Conseil d'État, selon un contentieux en responsabilité. C'est vous dire combien ces décisions, placées sous le contrôle du juge, sont pesées et soupesées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà de la théorie, je vais citer des cas concrets. Je les ai déjà soumis à votre successeur M. Ajdari, qui ne m'a pas vraiment répondu mais je dois dire à sa décharge qu'il n'était pas à la tête de l'Arcom au moment des faits.

Le 2 novembre 2022, alors que vous étiez en fonction, un chroniqueur de France Inter appelait à « *baiser les femmes des chasseurs* », ajoutant qu'il se chargerait lui-même de la femme du président de la Fédération nationale des chasseurs, M. Willy Schraen. L'Arcom a alors réagi de la manière la plus faible possible en recourant au premier échelon des sanctions : une simple lettre de rappel à la loi demandant à ne pas banaliser les violences faites aux femmes. Trois semaines plus tôt, le 5 octobre 2022, Cyril Hanouna appelait la maire de Paris à « *fermer sa gueule* » et à « *chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries* ». L'Arcom a choisi la sanction la plus lourde possible : une amende de 300 000 euros. Comment justifiez une telle différence ? Ne pensez-vous que, pour nombre de Français, c'est faire deux poids deux mesures ?

M. Roch-Olivier Maistre. Il y a une gradation dans les interventions du régulateur. Le premier échelon est la lettre de mise en garde, dont la tonalité est plus ou moins ferme suivant la nature du manquement. Face à un manquement caractérisé à une disposition de la loi ou à une disposition conventionnelle auquel est tenu l'éditeur, l'Arcom peut prononcer une mise en demeure. C'est seulement quand un même manquement que celui qui a fait l'objet d'une mise en demeure ou un manquement de même nature est constaté qu'une procédure de sanction peut être enclenchée. Il ne revient pas au collège de l'Arcom de la lancer : l'instruction est confiée à un rapporteur indépendant, membre du Conseil d'État, qui a le monopole des poursuites en la matière. En se fondant sur le dossier transmis par le directeur général de l'Arcom, il apprécie la nature du manquement, prend en compte les mises en

demeure préalables, et décide s'il y a matière à engager une procédure de sanction. Il instruit à charge et à décharge, transmet son rapport au collège, lequel entend les parties dans une procédure quasi-juridictionnelle. Il revient ensuite au collège de prononcer la sanction.

Pour revenir à vos cas concrets, monsieur le rapporteur, je rappellerai que C8 avait déjà fait l'objet d'une longue série de sanctions, dont l'Arcom pourra sans doute vous fournir un récapitulatif ; or la récidive conduit à augmenter le barème de la sanction. Pour l'autre éditeur, le régulateur était beaucoup moins intervenu, ce qui justifie le recours au premier échelon des sanctions, qui est la lettre de mise en garde.

Je donnerai d'autres exemples. L'année dernière, nous sommes intervenus dans l'épisode de l'humoriste Guillaume Meurice, dont la chronique, au lendemain du 7 octobre, a choqué beaucoup de nos compatriotes de confession juive. La mise en garde a été très ferme et elle n'est sans doute pas étrangère à la décision subséquente de Radio France de mettre fin à cette collaboration. Le régulateur a également prononcé une mise en garde à la suite des propos tenus par Patrick Cohen, dans l'émission « C à vous », sur l'affaire de Crépol. Et s'il y a réédition de ce type de manquement, je ne doute pas que l'Arcom prononcera une mise en demeure, voire engagera une procédure de sanction.

Néanmoins, nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Nous parlons d'un éditeur qui a réitéré les manquements, de manière inédite dans l'histoire de la télévision, sur une période très longue – vous avez déclaré être un enfant de la télé ; je le suis aussi –. Les sanctions avaient commencé bien avant mon mandat. C'est pourquoi le degré d'intervention est plus élevé ; d'ailleurs, toutes les sanctions ont été validées par le Conseil d'État et, pour plusieurs d'entre elles, par la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À vous entendre, les manquements doivent être répétés avant de conduire à des sanctions pécuniaires de plusieurs centaines de milliers d'euros. De la même façon, il faut donc que les appels à commettre des violences sur les femmes soient réitérés pour être sanctionnés par l'Arcom. Cela est relativement choquant. Condamnez-vous ce cas précis ? Même si ce n'est pas lui qui a pris la décision, M. Ajdari a évoqué une tolérance particulière à l'égard de l'humour ; personnellement, je ne trouve pas cela drôle et je ne suis pas le seul...

M. Roch-Olivier Maistre. Le collège de l'Arcom a pesé le pour et le contre sur ce dossier et je ne peux pas revenir sur une délibération prise à la lumière des éléments dont il disposait.

Toutefois, je ne peux pas laisser dire que le collège de l'Arcom n'a pas été attentif à la place des femmes dans les médias. Bien au contraire ! C'est l'un des axes d'action décisifs du régulateur. J'en veux pour preuve toutes les initiatives prises, et qui portent leurs fruits, pour limiter l'accès aux sites pornographiques ou pour garantir la parité et la place des femmes dans les médias. Ce point central est désormais inscrit dans toutes les conventions qui lient les éditeurs et beaucoup de progrès ont été faits en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, monsieur Maistre, lorsque vous donnez des exemples, je vous remercie de citer précisément ce qui a été dit, d'aller au bout de ces sujets importants et de les replacer dans leur contexte. Je ne suis pas l'avocat de l'Arcom, mais il faut être précis. En l'occurrence, l'Arcom a publié un communiqué, dans lequel elle indiquait avoir relevé dans la chronique des propos dégradants à l'égard des femmes, dont certains visaient même spécifiquement l'une d'entre elles, pouvant s'analyser comme une banalisation des violences sexuelles faites aux femmes, et ce en l'absence de condamnation explicite desdits propos.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me concentrerai sur des mesures prises par l'Arcom lorsque vous étiez à la tête de cette autorité publique indépendante. Dans une interview du 28 mars 2024, Mme Van Reeth, directrice de France Inter, expliquait les faits en soulignant que France Inter est une radio « progressiste » et qu'elle l'assume. Vous conviendrez que le progressisme est une identification politique, au même titre, par exemple, que le conservatisme. C'est donc une rupture fondamentale avec les principes légaux d'honnêteté, d'indépendance, de pluralisme et de neutralité, qui sont d'ailleurs des principes à valeur quasi-constitutionnelle puisqu'ils sont rappelés dans les décisions du Conseil constitutionnel. Vous étiez président de l'Arcom à l'époque. Pourquoi ne pas avoir, au minimum, rappelé à l'ordre, voire sanctionné, la directrice de France Inter ? Beaucoup s'interrogent sur les liens entre l'Arcom et l'absence de sanctions face à des propos pourtant graves.

M. Roch-Olivier Maistre. Je ne peux pas vous laisser dire que le service public et les chaînes privées seraient traités différemment ! Les services de l'Arcom, auxquels je veux rendre hommage car les fonctionnaires qui s'occupent de ces questions sont tout à fait remarquables, instruisent toutes les saisines et les autosaisines de manière équivalente : les séquences sont visualisées, replacées dans leur contexte et font l'objet d'une analyse juridique – sa direction des affaires juridiques est très étoffée –. Ces affaires font ensuite l'objet d'une délibération du collège, qui comprend neuf membres ; les contenus sont souvent visionnés une nouvelle fois, afin de s'assurer de la justesse du propos.

Cependant, l'Arcom intervient très peu au regard des milliers d'heures de programmes diffusés chaque année à la télévision et à la radio. La raison en est simple : la loi de 1986 relative à la liberté de communication est fondamentalement, comme son nom l'indique, une loi de liberté ; son article 1^{er} dispose que « *la communication [...] est libre* ». Et la première mission confiée à l'Arcom est de protéger cette liberté. Par conséquent, le régulateur n'intervient que lorsque des dispositions de la loi sont explicitement remises en cause, de manière étayée. Une mise en demeure doit avoir une motivation juridique extrêmement solide, au risque, sinon, d'être annulée par le Conseil d'État. L'Arcom y fait très attention.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, l'Arcom était sous le coup de deux annulations majeures de son histoire. La première concernait l'abrogation de l'autorisation de diffusion de la chaîne Numéro 23 – vous vous souvenez sans doute de cet épisode –. Cela a été un choc pour l'institution. La deuxième concernait la sanction à l'encontre de C8, déjà évoquée, qui a conduit l'institution à un contentieux indemnitaire.

L'Arcom fait donc très attention à cet équilibre entre la préservation d'une liberté publique fondamentale – la liberté de communication – et le respect, par les éditeurs, de leurs obligations. Elle n'intervient que lorsque c'est nécessaire. La directrice de France Inter s'est exprimée, elle porte la responsabilité de ses propos. En matière de pluralisme, au sens des missions qui sont confiées par le régulateur, le service public a parfois été mis en cause par l'Arcom : je pense à des interventions à l'encontre de France Culture ou d'autres médias pour des raisons de déséquilibre. Elle le fait toujours à bon escient, après un examen attentif, scrupuleux et conforme à la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir sur une décision du Conseil d'État du 13 février 2024 – durant votre présidence – visant à étendre l'éventail des personnalités pour lesquelles le temps de parole doit être comptabilisé. Vous avez donc été le premier président de l'Arcom à la mettre en œuvre. Pourquoi Philippe de Villiers avait-il été classé dans la catégorie des intervenants politiques, à la différence d'Éric Dupond-Moretti, de Daniel Cohn-Bendit ou de Cécile Duflot ? M. Ajdari a expliqué que Philippe de Villiers avait participé à une campagne électorale en 2022. Je n'ai pas pu lui répondre sur le moment mais

je voudrais souligner que M. Dupond-Moretti, lors de la dernière campagne pour les élections législatives de 2024, s'était déplacé dans ma circonscription afin de soutenir le candidat macroniste contre moi. Je ne comprends donc pas les règles de l'Arcom et j'ai l'impression que le président ne les comprend pas lui-même. Pourriez-vous les clarifier ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela n'a pas empêché notre rapporteur d'être élu. Comme quoi tout est possible !

M. Roch-Olivier Maistre. La classification de personnalités telles que Philippe de Villiers n'est pas liée en tant que tel à la décision du Conseil d'État. En l'occurrence, l'Arcom a appliqué les règles du pluralisme politique qu'elle pratique depuis la création de l'institution. Elle comptabilise, au premier chef, des personnalités qui détiennent un mandat électif, quel qu'il soit, ou qui sont membres d'un parti politique. Par excroissance, l'Arcom est amenée à comptabiliser aussi des personnalités qui ont pu détenir un mandat et qui l'ont provisoirement perdu, mais qui aspirent à le reconquérir, ou celles qui ont quitté une formation politique mais qui montrent, par différentes initiatives, leur volonté de revenir dans le débat public. Elle s'appuie en particulier sur des arrêts du Conseil d'État qui précisent les critères qu'elle peut appliquer. Et cette liste est régulièrement mise à jour.

Dans un premier temps, l'Arcom avait indiqué à Philippe de Villiers qu'il ne serait pas comptabilisé puisqu'il avait envoyé un courrier indiquant qu'il entendait renoncer à toute activité politique, quelle qu'elle soit. Néanmoins, les choses ont évolué puisqu'il s'est vu offrir une tribune permanente une fois par semaine. Et ce serait faire injure à Philippe de Villiers de considérer qu'il est en dehors du débat politique – il serait probablement piqué au vif –.

S'agissant des autres personnalités, l'Arcom appréciera s'il y a matière à les comptabiliser ou non, compte tenu de ses critères.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, néanmoins, et en votre qualité d'ancien président de l'Arcom, M. Dupond-Moretti, M. Cohn-Bendit ou Mme Duflot doivent-ils être considérés comme des personnalités politiques, à l'instar de M. de Villiers ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je ne vais pas me substituer au collègue actuel de l'Arcom, auquel il incombe de répondre à cette question – mon prédécesseur vous a en tout cas fait cette réponse, que je fais volontiers mienne –. Quelle est la ligne ? Dès lors qu'une personne est engagée dans l'action politique, elle a vocation à être comptabilisée. Ce sont les indices que le Conseil d'État nous invite à prendre en compte.

Votre question m'amène à faire une observation plus large sur le pluralisme. Je n'ai en effet pas complètement répondu, M. le président, à la question que vous avez posée tout à l'heure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez plutôt au bout de votre réponse à la question du rapporteur, car le sujet est essentiel. Au-delà des cas personnels cités par le rapporteur, on peut effectivement s'interroger lorsque d'anciens responsables politiques, d'anciens ministres, quel que soit leur bord politique, interviennent dans les médias et contribuent au débat public et médiatique. Ce serait bien que vous nous expliquiez quelle est la règle, selon vous.

M. Roch-Olivier Maistre. C'est un point toujours délicat, qui suscite des discussions au sein de l'Arcom et donne parfois lieu à des recours contentieux. Philippe de Villiers a d'ailleurs fait un recours, qu'il a perdu, concernant sa classification en tant que personnalité politique, le Conseil d'État nous ayant donné raison sur le fait de le comptabiliser. L'appréciation

repose sur l'engagement de la personne, ou pas, dans l'action politique. On peut avoir été parlementaire ou ministre et renoncer à une carrière politique, pour passer à autre chose, voire devenir animateur de télévision – cela arrive – ! La question est de savoir si la personne reste dans le jeu politique, si elle soutient ou non une famille politique par son action.

Les règles en vigueur en France en matière de pluralisme politique n'ont pas d'équivalent. Dans la plupart des démocraties, elles ne s'appliquent que pendant les périodes électorales, afin de garantir l'équité des scrutins ; il faut veiller à respecter un équilibre et faire en sorte que les candidats ne soient pas discriminés dans les médias. En 1986, la France a fait un choix différent, pour des raisons historiques, liées à la manière dont l'audiovisuel s'est constitué : on est parti d'un monopole d'État vers un paysage beaucoup plus large. Un dispositif particulièrement raffiné a été institué ; il l'est de plus en plus, même. Ce n'est pas banal de demander à tous les médias de communiquer chaque mois, à une autorité administrative, la liste des personnalités politiques qu'ils reçoivent et leurs temps de parole. Le travail est fait et mobilise de nombreux collaborateurs. Un dialogue se noue entre l'autorité et les médias, qui pèse d'ailleurs sur eux. La lecture qui a été faite de la loi en 2024 a considérablement renforcé ce système, en demandant au régulateur de porter un regard sur l'ensemble des programmes et des intervenants – cet exercice est encadré par une délibération adoptée par l'Arcom en juillet 2024.

Cependant, nous aboutissons à un degré de complexité qui me paraît faire perdre l'objectif central de vue, c'est-à-dire que les forces politiques qui concourent au débat démocratique aient un accès équitable aux médias. Il faudra que le législateur, dont c'est la responsabilité, conformément à l'article 34 de la Constitution selon lequel la loi fixe les règles relatives à la liberté, au pluralisme et à l'indépendance des médias, clarifie ce débat, parce que les règles deviennent de plus en plus compliquées à appliquer, non seulement pour les médias, mais aussi pour le régulateur.

Mme Céline Calvez, vice-présidente de la commission d'enquête, assure la présidence de l'audition jusqu'au terme de celle-ci

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur la décision du Conseil d'État d'invalider l'une des sanctions prononcées par l'Arcom à l'encontre de C8, ce qui a conduit l'autorité à verser un chèque de 1 million d'euros à la chaîne. Vous avez dit, je cite : *« Ce n'était pas la décision la plus agréable à prendre pour un magistrat de la Cour des comptes. »* Pouvez-vous nous donner les raisons de cette invalidation et nous expliquer pourquoi vous avez dit que cette décision n'était pas la plus agréable à prendre ?

M. Roch-Olivier Maistre. Il est tout simplement très désagréable pour une autorité administrative de voir sa décision annulée par le Conseil d'État ; cela veut dire que son analyse juridique n'était pas pertinente et que son intervention n'était pas juste. C'était la première fois que l'autorité utilisait une faculté que lui confère la loi de 1986 consistant à priver une chaîne de télévision de ressources publicitaires – pour deux semaines en l'occurrence –. Considérer que l'autorité a commis une erreur de droit n'est pas très agréable et lorsque vous êtes magistrat, ce n'est jamais très plaisant ; c'est tout ce que je voulais dire. Je me suis bien sûr acquitté de l'obligation qui incombait à l'autorité, dont la feuille de route est d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'évoquer un autre cas que j'ai soumis aussi à l'actuel président de l'Arcom, lequel m'a répondu ne pas avoir connaissance de ces informations alors qu'elles sont publiques – j'attends toujours une réponse de sa part, près de deux semaines après son audition –. Le 25 juillet dernier, M. Ajdari a nommé M. Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Un an auparavant, ce dernier appelait sur les

réseaux sociaux à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre l'empire Bolloré dans l'archipel des Glénan. Il a pourtant été nommé à l'Arcom, autorité publique indépendante, garante du respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, notamment dans les médias de l'audiovisuel public. Cette nomination est-elle justifiée, ou M. Ajdari devrait-il démettre M. Foued Berahou de ses fonctions ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je me garderai bien de m'exprimer sur une affaire dont je ne connais ni les tenants, ni les aboutissants.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'affaire est très simple : ce monsieur publie sur ses réseaux sociaux, à l'été 2024, un appel à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre l'empire Bolloré. Un an après, en 2025, il est nommé à l'Arcom, à la suite d'une décision prise notamment par le président Ajdari. Est-ce, d'après vous, une faute ? Et, puisque ces informations ont été communiquées au président de l'Arcom, devrait-il le démettre de ses fonctions ?

M. Roch-Olivier Maistre. Vous avez posé la question à mon prédécesseur, il vous répondra certainement. Je ne peux pas mieux faire que de vous renvoyer vers lui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à la reconduction de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions, pour un troisième mandat, ce qui est tout à fait inédit puisque ses prédécesseurs n'en ont effectué qu'un seul. Elle a été nommée en 2015 sur la base de certaines promesses, dont celles de tenir les comptes de France Télévisions, de rajeunir l'audience, d'instaurer une comptabilité analytique ou encore d'engager une vraie stratégie de transformation numérique. Or les comptes sont déficitaires de plus de 80 millions d'euros et la trésorerie est négative ; selon le code de commerce, l'entreprise est en risque de dissolution puisque les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. L'audience n'a en aucun cas été rajeunie puisque les auditeurs sont âgés, en moyenne, de plus de 62 ans. Enfin, en matière de numérique, France Télévisions a connu plusieurs échecs stratégiques, en particulier celui de la plateforme Salto qui a coûté près de 60 millions d'euros ou encore celui de la chaîne numérique Slash qui n'a pas réussi à atteindre sa cible. Sans parler de la comptabilité analytique, qui devait permettre d'isoler les dépenses liées à la masse salariale, mais qui, dix ans après, n'a toujours pas été mise en place. En tant qu'ancien président de l'Arcom, quel regard portez-vous sur ces échecs et comment expliquez-vous, à titre personnel, qu'une personne nommée en 2015 ait été reconduite pour un troisième mandat, malgré un tel bilan ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je n'ai connu que la procédure de renouvellement de 2020, laquelle a été menée dans une totale transparence : les dossiers de candidatures ont tous été rendus publics, tout comme les auditions – à l'exception d'une partie d'entre elles, conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, afin de permettre aux candidats d'évoquer d'éventuels points privés –. Et, sans trahir le secret du délibéré, Mme Ernotte avait été renouvelée au premier tour de scrutin, parmi huit candidatures de très grande qualité. S'il n'était pas parfait, le bilan quadriennal dressé sur la gestion de la présidente au cours de son premier mandat était, pour reprendre une expression célèbre, « globalement positif ». Je rappelle que, tous les ans, l'Arcom rend des avis sur le respect du cahier des charges et l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens (COM). Ces éléments ont sans doute pesé sur le collège en faveur de sa reconduction. Le bilan quadriennal était équilibré et soulevait déjà plusieurs points qui figurent dans les conclusions de la Cour des comptes.

L'un des éléments d'appréciation qui a été pris en compte par le collège de l'Arcom à l'époque est précisément celui que vous avez évoqué : l'audiovisuel public n'avait connu, dans son histoire, qu'une instabilité chronique, chaque nouveau mandat conduisant au

changement des équipes, ce qui n'est pas de nature à favoriser la bonne gestion d'une entreprise. Le fait de donner un peu de stabilité au service public a certainement joué en faveur de sa reconduction, tout comme pour celle de Mme Sibyle Veil à la tête de Radio France en décembre 2022.

Je ne me prononcerai pas sur le dernier renouvellement, puisque vous avez déjà interrogé mon successeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels sont les critères objectifs qui vous ont permis, à l'époque, de qualifier le bilan de Mme Ernotte de globalement positif ?

M. Roch-Olivier Maistre. Conformément à la loi, l'Arcom établit un bilan quadriennal de la gestion de tous les dirigeants de l'audiovisuel public ; c'est, en quelque sorte, l'antichambre de la procédure. Ce bilan, dressé avant le lancement de la procédure de renouvellement de 2020, portait donc sur une période au cours de laquelle mon prédécesseur était encore en fonction. Il tient compte de plusieurs paramètres, dont celui très important de la réduction des effectifs de France Télévisions : ce chantier avait été mené à bien par la présidente de France Télévisions, alors que ce n'est pas le plus facile à gérer dans des entreprises particulièrement complexes à piloter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a effectivement engagé une réduction de 10 % des effectifs, ce qui a donné lieu à moins de 0,9 % de baisse de la masse salariale. Il semblerait qu'elle ait réduit les effectifs mais augmenté les salaires des personnes encore en place puisque le salaire moyen chez France Télévisions est de 72 000 euros – ce qui place les salariés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés –. Chacun appréciera la réussite de cette opération qui n'a pas produit grand-chose pour les comptes de France Télévisions.

Depuis qu'elle est à la tête de France Télévisions, Mme Ernotte explique à longueur de communiqués de presse remettre les comptes à l'équilibre. Elle parle même, dans son dernier communiqué de 2025, de résultats exceptionnels, dont elle se félicite. Il a fallu attendre la mission de la Cour des comptes, quelques semaines après la reconduction de la présidente pour un troisième mandat, pour apprendre que ces résultats étaient loin d'être exceptionnels, que l'entreprise était au bord de la faillite, avec un déficit cumulé de plus de 80 millions d'euros et que, si l'État ne l'abondait pas en 2026, elle disparaîtrait. Qu'en pensez-vous ? Comment comprenez-vous la différence d'appréciation entre les communiqués de presse de France Télévisions, ou tout au moins de la direction, qui louent le bilan financier de l'entreprise et le rapport de la Cour des comptes qui dénonce beaucoup de gabegie et une grande faillite financière ?

M. Roch-Olivier Maistre. Vous avez interrogé la présidente de France Télévisions et la Cour des comptes ; je n'ai pas d'éléments à ajouter puisque je n'étais pas partie prenante à la dernière procédure de renouvellement.

En 2020, lorsque sa candidature s'est présentée, et je répète qu'il y en avait plusieurs de très grande qualité, la balance s'est faite au vu du projet stratégique et du bilan du premier mandat. Le collège de l'Arcom avait, à l'époque, débattu des différentes candidatures et, sans trahir un secret – il me semble avoir communiqué le résultat du scrutin à la commission d'enquête dont M. Saintoul était le rapporteur – sur les sept membres qui composaient le collège – ils sont désormais neuf –, elle avait été désignée au premier tour par quatre voix contre deux, un membre s'étant déporté parce qu'il venait du service public. Chaque membre a porté une appréciation en son âme et conscience, après un examen approfondi des dossiers de candidature et après avoir entendu les auditions, qui étaient publiques – de sorte que tous les Français ont pu en être spectateurs et se faire une idée précise des projets défendus par

chacun des candidats. La procédure a été totalement transparente et elle n'a d'ailleurs pas été contestée, de même que pour France Médias Monde et Radio France.

Je me garderai bien de faire un commentaire sur le renouvellement de cette année puisqu'il résulte de l'appréciation d'un collège dont je ne suis plus membre.

Mme Céline Calvez, présidente. Nous avons commencé cette audition depuis déjà une heure. Je propose de laisser le rapporteur poser une dernière question, avant d'en venir aux questions des autres députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons auditionné, avant vous, votre prédécesseur, M. Olivier Schrameck, qui avait avoué devant la Représentation nationale, il y a quelques mois, avoir subi des pressions en 2015 de la part de François Hollande, alors président de la République, pour défavoriser certaines candidatures concurrentes de Mme Ernotte. Quel est votre point de vue sur le sujet ? L'Arcom – le CSA à l'époque –, autorité publique indépendante, doit rester imperméable à toute influence en provenance de l'Élysée ou du pouvoir politique. Condamnez-vous ces pressions politiques que M. Schrameck a reconnues il y a quelques mois devant la représentation nationale, sous serment ?

M. Erwan Balanant (Dem). Il vient de dire le contraire au cours de l'audition ! C'est incroyable !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'est contredit mais, sous serment, il avait avoué il y a quelques mois. Je n'ai pas menti dans ma question.

M. Roch-Olivier Maistre. Écoutez, l'indépendance d'une institution ne se mesure pas aux mots mais aux actes ! Je vous mets au défi de trouver, sous ma présidence, une décision de l'Arcom prise sous influence extérieure !

Je le dis sous serment, je n'ai été soumis à aucune intervention, de quelque nature que ce soit, du président de la République ou de son entourage durant l'exercice de mon mandat, y compris pour les désignations. Celles-ci se font à bulletin secret, donc une intervention auprès du président aurait peu d'impact sur le vote du collège, celui-ci, composé de neuf personnes, n'étant pas choisi par le président de l'Autorité. Le président du Sénat désigne trois membres, son homologue de l'Assemblée nationale en fait autant, le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation nommant une personnalité chacun. Le tiers du collège est renouvelé tous les deux ans, donc sa composition a évolué au cours de mon mandat.

Il est soumis à des règles qui n'ont pas d'équivalent dans les autres autorités administratives indépendantes (AAI). Les membres du collège doivent déclarer leurs intérêts et leur patrimoine auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ils sont soumis au cours de leur mandat, qui n'est pas renouvelable, à des obligations déontologiques très strictes ; à la sortie de l'Arcom, les membres du collège ne peuvent pas travailler dans le secteur pendant trois ans – je suis bien placé pour le savoir. Ne venons donc pas chercher l'Autorité sur le terrain de l'indépendance : son action déterminée vaut preuve quotidienne dans ce domaine.

Quant aux propos de mon prédécesseur, ils sont de sa responsabilité. C'est lui qui a connu cette période et je ne me prononcerai pas là-dessus.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci M. Roch-Olivier Maistre. Comme annoncé, nous allons en venir aux questions des autres députés. M. le rapporteur pourra intervenir de nouveau s'il le souhaite...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, je veux réagir...

Mme Céline Calvez, présidente. S'il vous plaît Monsieur le rapporteur ! Vous aviez annoncé une dernière question, vous l'avez posée, M. Roch-Olivier Maistre a pu y répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi réagir à cette intervention ! Il n'a pas répondu à ma question : permettez-moi un rebond, madame la présidente ! Je n'ai pas obtenu ma réponse ; vous êtes témoin.

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous ai invité à poser une dernière question avant qu'on passe à celles des autres membres de cette commission. Il vous a apporté une réponse qui ne vous satisfait peut-être pas, c'est une chose mais il a répondu ! Vous pourrez intervenir après les questions de nos collègues...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais permettez-moi un rebond !

Mme Céline Calvez, présidente. Non M. le rapporteur. J'ai donc des demandes de parole et moi-même je poserai une question ; la parole est à M. Aymeric Caron.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Merci Mme la présidente. Les membres du collège de l'Arcom sont nommés par le personnel politique dirigeant – président de la République et présidents des chambres du Parlement. Vous-même avez été nommé par le président Macron en 2023. La journaliste Mémona Hintermann-Afféjee, ancienne membre du CSA devenu Arcom, a déclaré, avec la liberté de ton qui est la sienne, que « *l'Arcom n'[était] pas une institution indépendante.* » A-t-elle menti ?

Il y a peu, le président du Sénat, Gérard Larcher, est intervenu pour faire pression sur l'Arcom afin qu'elle prononce une sanction au sujet de l'émission « Complément d'enquête », qui avait consacré un reportage critique à l'institution qu'il préside. L'Arcom n'avait d'abord rien trouvé à redire à ce reportage mais, après l'intervention de Gérard Larcher, elle a consenti à adresser une mise en garde à France Télévisions. Cette ingérence vous choque-t-elle ?

Tout récemment, l'Arcom est aussi intervenue au secours de CNews en contestant les critiques de Reporters sans frontières (RSF) sur le manque de pluralisme de la chaîne. RSF a confirmé ses chiffres ; *Libération* a effectué ses propres calculs, lesquels ont montré que RSF avait raison. L'intervention de l'Arcom pour défendre CNews est assez incompréhensible.

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois le sujet de CNews ensemble : cette chaîne n'est plus depuis longtemps une chaîne d'information. C'est une chaîne d'opinion, qui soutient l'extrême droite et laisse libre cours à l'islamophobie. Elle ne remplit pas ses obligations conventionnelles en matière de pluralisme, de fiabilité de l'information et de respect de la diversité du public. Les valeurs que véhicule CNews posent également problème. Vous n'auriez pas dû renouveler l'attribution à cette chaîne d'une fréquence de la télévision numérique terrestre (TNT). Alors que CNews est une chaîne raciste et plusieurs fois condamnée, pourquoi avez-vous renouvelé sa fréquence ?

M. Erwan Balanant (Dem). La régulation de l'Arcom couvre un champ de plus en plus large. L'Autorité exerce désormais des missions dans le champ de la pornographie. Elle est le référent dans le domaine du numérique et régule évidemment le secteur de l'audiovisuel. Les moyens financiers et humains de l'Arcom sont-ils suffisants pour exercer une tâche aussi ample ?

Le cadre législatif de l'Arcom doit-il évoluer ? Le monde a changé depuis les lois de 1986 et de 2013, que l'on songe à l'intelligence artificielle ou à ce que vous avez nommé la « fatigue informationnelle ». Ces transformations nécessitent-elles des mesures législatives ? Que cette commission d'enquête fasse au moins œuvre utile dans ce domaine.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous m'avez choquée lorsque vous avez dit que le licenciement de Guillaume Meurice était une victoire de l'Arcom. Vous vouliez par ce propos rassurer le rapporteur sur votre détermination à réguler l'audiovisuel public. Quelle valeur exacte accordez-vous à la liberté d'expression ? En cette matière, vous donnez l'impression de varier.

Nous vous avons alerté, il y a un an, sur l'absence de respect du pluralisme sur CNews. Pourtant, vous avez décidé de lui attribuer à nouveau un canal de la TNT et affirmé qu'il ne fallait pas comptabiliser les temps de parole des journalistes et respecter leur liberté d'expression. CNews se sent pousser des ailes, méprise de plus en plus ouvertement l'exigence de pluralisme – elle a diffusé en pleine nuit un meeting de Jean-Luc Mélenchon assorti, pour se moquer du monde, d'un bandeau « *Conformément à la loi, CNews respecte le pluralisme et les temps de parole* » – et diffuse des programmes de plus en plus extrêmes – Rachel Kahn a récemment tenu des propos délirants affirmant que Mélenchon était « *dans la lignée de l'islam politique qui veut éradiquer l'ensemble des juifs du monde* ». Cette position de plus en plus extrémiste contamine les autres médias, y compris l'audiovisuel public sur les chaînes duquel on déplore une énormité par semaine. Ne vous sentez-vous pas en partie responsable de cette dégradation ? Ne regrettez-vous pas d'avoir laissé à CNews une fréquence de la TNT ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je vous remercie, M. le président, de nous consacrer du temps, quand bien même vous y êtes tenu.

Sous votre présidence, l'Arcom a considéré qu'il lui était enjoint de prendre une délibération sur sa méthodologie d'évaluation du pluralisme mais pas sur celle relative à l'indépendance de l'information. Il me semble que cette position était erronée. Comment appréciez-vous le fait que des figures très connues de CNews, comme Michel Onfray ou Philippe de Villiers, aient pu dire que c'était l'actionnaire principal de la chaîne, Vincent Bolloré, qui les avait mis en selle et leur avait proposé d'intervenir régulièrement à la télévision dans le format de leur choix ? N'est-ce pas un manquement manifeste au principe d'indépendance ?

Lors des travaux de la commission d'enquête sur la TNT dont j'ai été le rapporteur, je suis parvenu à obtenir un mail interne dans lequel le service de la conformité de CNews mettait en garde l'ensemble des chefs de la chaîne sur l'émission portant sur l'IVG – pour laquelle CNews a été sanctionnée –, dont la totalité posait problème aux yeux de ce service, et pas simplement la séquence dans laquelle l'IVG était présentée comme une cause de mortalité. Je vous avais transmis ce mail, dans lequel on pouvait lire que l'émission contrevenait à la convention de la chaîne et que le choix de la date de sa programmation était très maladroît, car celle-ci intervenait quelques jours avant l'audition des dirigeants de la chaîne par la commission d'enquête. J'en avais conclu qu'il y avait une culture de la transgression dans cette chaîne. Partagez-vous cette appréciation ? Pourquoi l'Arcom n'a-t-elle tiré aucune conclusion de cet épisode ?

Mme Céline Calvez, présidente. Vous avez soulevé la question des missions et du périmètre de l'audiovisuel public et avez évoqué une offre différenciée de celle du secteur privé. Dans quelle mesure l'audiovisuel public doit-il et peut-il se distinguer de l'audiovisuel privé en termes de contenus, de choix éditoriaux, de financements, de ressources publicitaires, de création, de diffusion, de rapports avec les producteurs, d'éducation aux médias, etc. ?

Pendant votre présidence du CSA puis de l'Arcom, et depuis la fin de votre mandat, l'audiovisuel public français, télévisuel, radiophonique et numérique, a-t-il atténué ou renforcé sa différence, que cette évolution ait été choisie ou qu'elle soit le produit de l'extérieur ?

Vous avez rappelé qu'il était souhaitable d'assurer la stabilité, l'indépendance et la pérennité du financement : que pensez-vous de l'adage « *À audiovisuel public, financement public* » ? Les ressources propres représentent – hors billetterie de Radio France – 15 % des recettes des groupes publics : quelle place doit occuper la manne publicitaire dans le financement de l'audiovisuel public ? Quel est le bon niveau d'exposition des auditeurs et des téléspectateurs des chaînes publiques à la publicité ?

M. Roch-Olivier Maistre. Nous apprécions tous la personnalité de Mémona Hintermann-Afféjée, mais son expérience diffère de la mienne. Si l'on porte un regard sur la longue période, il apparaît que l'Autorité a conquis son indépendance. Il a fallu trois alternances politiques pour que la régulation se stabilise et s'impose dans le paysage. J'ai pu constater, en tant que président du CSA puis de l'Arcom, que cette autorité administrative indépendante fonctionnait en toute indépendance. La multiplication des autorités de nomination, la présence de deux magistrats, un conseiller d'État et un conseiller à la Cour de cassation, au sein du collège et les règles que j'ai rappelées confortent l'indépendance.

Je n'ai pas connaissance d'une intervention du Sénat auprès de l'Arcom : je crois volontiers ce que vous dites, mais je ne peux pas me prononcer, ni répondre sur un dossier que je ne connais pas. Je peux simplement reprendre la réponse que j'ai apportée plus tôt au rapporteur : l'Autorité doit fonctionner de manière indépendante. Il y a certes beaucoup d'interventions : bon nombre d'entre vous écrivent chaque semaine, parfois abondamment, à l'Autorité, laquelle n'est pas enfermée dans une tour d'ivoire. Ces échanges sont tout à fait normaux, les interventions ne me choquent pas : ce qui est important, c'est que l'Arcom statue en toute indépendance. Dans le cas que vous soulevez, je ne puis vous répondre car je ne siège plus au sein de l'Autorité.

Nous avons débattu à de multiples reprises de CNews l'année dernière. Le collège a pris la décision que vous connaissez. Il a conclu une nouvelle convention avec cet éditeur, sensiblement différente de celle de l'I-Télé, qui était très légère. La convention de CNews est désormais identique à celle de LCI et de BFM TV. Elle intègre les règles du pluralisme issues de la décision du Conseil d'État du 13 février 2024 sur la requête de l'association Reporters sans frontières. La chaîne a d'ailleurs été mise en garde dès le mois d'août de la même année : on ne peut donc pas accuser l'Arcom de passivité. Durant mon mandat, l'Autorité est intervenue à plusieurs reprises pour mettre la chaîne en garde, puis en demeure, avant de finir par la sanctionner. Je ne doute pas que l'Arcom remplira son office si elle estime que cette chaîne ne respecte pas ses obligations.

Les techniques de régulation vont probablement évoluer : l'intelligence artificielle apportera des outils utiles et permettra de redéployer certaines ressources au bénéfice de nouvelles actions. Le champ d'intervention de l'Autorité s'est considérablement élargi : six grands règlements européens ont été adoptés au cours des six années de mon mandat, ainsi qu'une bonne douzaine de textes législatifs. Il n'y a pratiquement pas de débat parlementaire dans lequel n'affleure l'idée de confier une mission supplémentaire à l'Arcom. La question des moyens se pose donc inévitablement. Plus encore, l'Autorité a besoin d'être soutenue par vous tous dans son action. Sa mission principale de protection de la liberté d'expression est loin d'être simple. La loi de 1986 repose, comme celle de

1881, sur deux principes clairs : la liberté et la responsabilité. La mission de l'Arcom consiste à veiller au respect du principe de responsabilité.

Cette loi a fait la preuve de sa capacité d'adaptation en quarante ans. Elle a été modifiée à de très nombreuses reprises – presque quatre-vingt-dix fois –. Il conviendrait de clarifier plusieurs points du cadre législatif actuel. Le premier, le plus important, est relatif aux règles anticoncentration. Ce thème est au centre du débat, car les règles en vigueur ne sont plus adaptées à l'évolution du paysage et des acteurs, pas plus qu'au concept de média global. Il convient d'apporter une réponse à cette question que j'avais soulevée avec insistance lors des états généraux de l'information.

Il y a également lieu de clarifier ce qui est attendu des médias en termes de pluralisme : cette tâche incombe au législateur. Cela ne signifie pas que je sois favorable à un grand soir, d'autant que je doute qu'un consensus puisse émerger pour rédiger une nouvelle loi de 1986. Fort heureusement, les principes de cette loi restent solides.

Je regrette de vous avoir choquée, Mme Soudais : telle n'était certainement pas mon intention. J'ai eu à cœur au cours de mon mandat de protéger la liberté d'expression : on m'a souvent reproché de trop m'en inquiéter et de ne pas intervenir suffisamment. Ces critiques sont d'ailleurs souvent venues de votre famille politique. Je ne me suis pas félicité du licenciement de Guillaume Meurice ; j'ai simplement rappelé que l'Arcom avait estimé que la séquence en question posait une difficulté. Elle a adressé une mise en garde ferme, dont je ne me suis pas réjoui. J'ai simplement rappelé au rapporteur que le régulateur ne restait pas inactif vis-à-vis du service public, contrairement à ce qu'on a pu laisser entendre.

Nous avons, à tort ou à raison, estimé que l'Arcom n'était pas tenue de prendre une réglementation particulière sur le sujet de l'indépendance : le Conseil d'État a confirmé cette appréciation dans sa décision de 2024. M. Saintoul, votre rapport recommande que l'Arcom soit dotée d'un pouvoir d'enquête sur pièces et sur place pour constater l'indépendance des rédactions. De fait, l'absence de cette faculté complique le contrôle de l'indépendance. Obtenir la démonstration matérielle de l'ingérence d'un actionnaire dans la vie d'une rédaction est important, car ce ne sont pas les responsables des entreprises qui feront des déclarations en ce sens, quels que soient les liens que vous puissiez avoir avec eux. La loi pourrait donc être solidifiée sur ce point.

Entre le monopole d'État de l'ORTF, époque à laquelle le consentement à l'impôt pour financer l'audiovisuel ne posait pas de question puisqu'il n'y avait qu'une seule entreprise, et la démultiplication de l'offre – trente chaînes de TNT, quarante à cinquante canaux de télévision locale, de très nombreux services de médias à la demande –, le positionnement du service public ne peut pas être exactement le même. Son offre doit se distinguer. Je ne reprendrai pas la célèbre expression de Jean Vilar sur l'élitisme pour tous parce que le service public a une vocation populaire qu'attestent ses audiences ; néanmoins une exigence particulière pèse sur lui : une forte rigueur doit présider au traitement de l'information et à l'exposé des points de vue. La neutralité et l'impartialité, objets de cette commission d'enquête, doivent être absolues.

À service public, ressources publiques. Le volume des ressources publicitaires est tellement important que je ne suis pas sûr que les finances publiques puissent le compenser mais il faudrait se rapprocher de ce principe, d'autant que le marché publicitaire se contracte : les acteurs privés souffrent et souffriront de plus en plus. C'est vrai depuis de nombreuses années pour la presse écrite et, désormais, pour la radio ; quant au déclin de la ressource pour la télévision, il va s'amorcer plus tôt que nous ne l'avions anticipé dans une étude conduite avec la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)

il y a deux ans. En tant qu'utilisateur de l'offre numérique, je trouve que les écrans publicitaires sont très nombreux sur le service public : cette omniprésence est gênante pour le confort du téléspectateur. La trajectoire qui a ma préférence se heurte à la contrainte budgétaire, laquelle doit entraîner une réflexion sur les missions et sur le périmètre des ressources. Quel service public voulons-nous ? Quel niveau de ressources sommes-nous disposés à lui consacrer ?

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). L'Arcom, dites-vous, prendra ses responsabilités si elle constate que CNews ne respecte pas ses obligations. Or l'Arcom a constaté une dizaine de fois que CNews les enfreignait ; mais elle lui a tout de même renouvelé l'attribution d'une fréquence gratuite de la TNT. Qu'est-ce qui vous a incité à penser que CNews avait toujours sa place sur la TNT, prenant ainsi celle d'autres chaînes ?

Les pressions de Gérard Larcher sur France Télévisions et l'émission « Complément d'enquête » ont été confirmées par *Mediapart*. Cette révélation vous choque-t-elle ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous n'avez pas répondu à cette question précise : regrettez-vous d'avoir laissé une fréquence gratuite de la TNT à CNews ? Les chaînes de télévision ne sont pas censées être des médias d'opinion ; or CNews en est un.

M. Roch-Olivier Maistre. Je suis solidaire de la décision prise par le collège de neuf membres. Je ne vais pas revenir en arrière sous prétexte d'avoir quitté mes fonctions. Le collège a considéré, à tort ou à raison, à tort de votre point de vue, qu'il ne disposait pas d'éléments au soutien de la position que vous défendez. La situation était différente pour C8 pour laquelle il existait un historique considérable de décisions du CSA et de l'Arcom sur une très longue période. D'autre part, la décision du Conseil d'État et la nouvelle convention donnent au régulateur des outils dont le régulateur ne disposait pas auparavant. Nous verrons comment l'Arcom répondra aux saisines qu'elle recevra ou qu'elle reçoit d'ores et déjà. Ayant quitté cette maison depuis un an, je ne puis préjuger de son attitude.

M. Aymeric Caron (LFI-NFP). Et Gérard Larcher ?

Mme Céline Calvez, présidente. Vous n'avez pas la parole, M. Caron. La parole est à M. le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas répondu à la dernière question que je vous ai posée, donc je vous interroge à nouveau : condamnez-vous les pressions révélées par votre prédécesseur dans le cadre d'une commission d'enquête, donc sous serment devant la Représentation nationale ? « *Je n'ai reçu, à une seule exception près, aucune tentative d'influence ou de pression* » de la part de François Hollande : voilà comment il avait admis que le président de la République de l'époque avait tenté à une reprise d'exercer une influence ou une pression sur lui.

M. Roch-Olivier Maistre. J'ai bien compris votre question à laquelle j'ai répondu plusieurs fois. J'ai également répondu sur le même thème à M. Caron il y a quelques instants. Le régulateur n'est pas enfermé dans une tour d'ivoire où il serait totalement isolé des pouvoirs publics : il est normal qu'il interagisse avec eux. Olivier Schrameck a souligné que l'Arcom dialoguait avec les ministères, voire avec le chef de l'État ou ses collaborateurs. Ce qui compte, c'est l'indépendance avec laquelle l'Autorité mène son action, conformément à la mission que lui a confiée le législateur. Au cours de mon mandat, aucune décision n'a été prise sous influence ou ingérence extérieure ; le collège des neuf membres a toujours décidé en toute indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'Arcom publie chaque année un bilan exécutoire du contrat d'objectifs et de moyens mais jamais véritablement un audit de la présidence en place. Avant de décider le renouvellement de Mme Ernotte en 2020, avez-vous fait réaliser une évaluation écrite, indépendante et documentée, de son premier mandat ?

M. Roch-Olivier Maistre. Je vous ai répondu tout à l'heure : la loi impose au régulateur de faire un bilan quadriennal de la gestion. Ce bilan, prescrit par la loi, est l'antichambre de la procédure d'appel à candidature ; il a donc bien eu lieu.

Il a été l'occasion d'entendre toutes les parties : le ministère des finances, les administrateurs indépendants, le contrôleur général économique et financier, la direction générale des médias et des industries culturelles, les producteurs, les sociétés d'auteurs, en somme tout l'écosystème, afin d'avoir un juste point de vue et de permettre en même temps aux services de dresser leur bilan. Il a permis également d'entendre la présidente sur sa gestion sortante, ainsi que la Cour des comptes pour avoir son éclairage.

C'est avec l'ensemble de ces éléments que le bilan quadriennal a été bâti ; vous le trouverez sur le site de l'Arcom. De même, la représentation nationale reçoit tous les ans les avis que nous rendons. Il s'agit de documents intéressants et de qualité sur le respect du cahier des charges ou sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens, qui éclairent et aident la représentation nationale dans son action et dans ses décisions. Tous les bilans quadriennaux, dans la mesure où ils concernent toutes les entreprises de l'audiovisuel public, sont publiés sur le site de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué que le Conseil d'État avait invalidé, lors de votre mandat, une sanction qui avait été infligée à C8 et que vous aviez dû verser un chèque de 1 million d'euros. Vous avez expliqué que ce n'était pas la décision la plus agréable à prendre et j'ai compris votre réponse après avoir rebondi sur le sujet. Pouvez-vous nous rappeler le motif de la sanction qui avait été infligée à C8 à l'époque ? Est-ce que vous vous en rappelez ?

M. Roch-Olivier Maistre. Honnêtement, je ne m'en souviens pas car il y en a eu beaucoup : je ne voudrais pas les confondre...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaiterais que vous m'adressiez votre réponse sur ce point par écrit car c'est une question intéressante.

Votre prédécesseur, M. Schrameck, a admis avoir un entretien annuel à l'Élysée, notamment à l'époque où M. Hollande était président de la République. Vous-même, quand vous étiez président de l'Arcom, avez-vous eu des entretiens annuels, mensuels ou moins réguliers avec le président de la République ?

M. Roch-Olivier Maistre. La réponse est non. J'ai vu le président de la République en 2019 quand j'ai été pressenti pour cette fonction ; je pense qu'il a dû recevoir d'autres personnes à cette occasion. Ce n'était d'ailleurs pas en tête-à-tête mais en présence du secrétaire général de l'Élysée.

Je ne l'ai jamais rencontré en tête-à-tête par la suite. J'ai participé à des réunions où le président de la République était présent, j'ai pu avoir des échanges sur des dossiers d'actualité au cours du mandat avec certains de ses collaborateurs, comme c'est tout à fait normal, mais je n'ai pas entretenu de dialogue avec le chef de l'État sur la durée de mon mandat.

Mme Céline Calvez, présidente. Nous arrivons au terme de cette audition. Je vous remercie, monsieur Maistre, d'être venu éclairer la Représentation nationale et tous ceux qui nous suivent sur votre rôle, aussi bien dans la formation de cette loi incontournable qu'est la loi de 1986 que, plus récemment, à la présidence du régulateur.

*

* *

9. Audition, ouverte à la presse, de Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général, et Mme Marie Message, directrice générale adjointe en charge de la production, des moyens et des organisations (17 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue mais, avant que notre commission ne reprenne ses travaux, je dois prononcer, de la manière la plus solennelle qui soit, une mise en garde que je déplore de devoir faire et qui n'a rien à voir avec les propos de notre présidente [Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale] ce matin.

J'ai lu dans certains articles de presse, sur certains réseaux sociaux et certains blogs des propos qui remettent en cause la manière dont je conduis les auditions de cette commission d'enquête. Chacun a le droit absolu de commenter, d'avoir un avis ; je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. En revanche, je ne peux accepter un travestissement de la réalité s'agissant de faits qui me concernent. Je ne peux accepter que, pour chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, on profère des contrevérités grossières, on fasse circuler de fausses informations sur les réseaux sociaux, on relaie des mensonges qui remettent en cause mon intégrité et ma probité.

Si de tels faits se reproduisent, mon avocat a d'ores et déjà reçu instruction d'engager toute action juridique et judiciaire pour faire cesser et sanctionner ces agissements qui, au-delà de ma personne, portent atteinte aux travaux de notre commission et, plus largement, de l'Assemblée nationale.

Malgré la pression de ces groupuscules – anonymes, donc très courageux... – qui sont loin de m'impressionner, je continuerai à mener les travaux de cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité. Je continuerai à veiller au respect des principes clairs et essentiels que j'ai fixés au début de nos travaux. Nous sommes ici pour accomplir un travail sérieux, rigoureux et important. Le rapporteur peut poser toutes les questions qu'il souhaite et chaque groupe a et aura la parole, sans aucune forme de censure de ma part. Mais c'est mon rôle de président de garantir à chaque instant le respect des personnes que nous auditionnons, la hauteur de vue et la dignité de nos travaux, de nos échanges et de nos débats.

Si le fait de garantir ces principes, ces exigences, signifie pour certains esprits chagrins et malveillants que j'ai un parti pris, que je suis inféodé ou censeur, qu'il en soit ainsi. Mais je poursuivrai sans faillir ma mission, celle de permettre à cette commission d'enquête d'exercer sa mission de contrôle dans un cadre digne et respectueux du débat démocratique.

Ce préalable étant fait, je vous propose d'en venir à l'audition de ce jour.

Madame la présidente-directrice générale Sibyle Veil, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez commencé votre carrière administrative au Conseil d'État avant de rejoindre en juin 2007 la présidence de la République, où vous devenez conseillère de Nicolas Sarkozy jusqu'en novembre 2010. Vous entrez alors à l'AP-HP puis, en 2015, à Radio France en tant que directrice déléguée chargée des opérations et des finances. Vous êtes nommée présidente-directrice générale de cette entreprise au mois d'avril 2018 et reconduite à ce poste en décembre 2022.

Votre audition est attendue dans la mesure où Radio France est l'une des deux principales entreprises du secteur public audiovisuel. Cette société anonyme détenue à 100 % par l'État regroupe France Inter, France Culture, France Musique et Fip, auxquelles sont venus s'ajouter le réseau de stations régionales France Bleu, puis France Info et Le Mouv'. En région, Radio France est présente partout, notamment dans nos territoires ruraux, à travers le réseau France Bleu Ici. Elle réunit donc sept antennes auxquelles s'ajoutent quatre formations musicales, compte environ 4 500 salariés, que je tiens à saluer, et a réalisé un chiffre d'affaires de 723,1 millions d'euros en 2023.

En termes d'audience, Radio France reste le premier groupe radio en France avec 13,8 millions d'auditeurs quotidiens. Le sondage paru dans *La Tribune Dimanche* témoigne d'un attachement profond des Français à votre entreprise. Pour eux, Radio France n'est pas une abstraction, une succession de logos ou de chaînes ; elle est, pour beaucoup de nos concitoyens, une présence quotidienne, une voix familière et un lien. Comme chacun d'entre nous, ils ont une histoire, un souvenir qui les attache aux antennes de Radio France.

J'ajoute que la Cour des comptes a indiqué dans son rapport du mois d'octobre sur l'entreprise que la situation financière de cette dernière était saine.

Cependant, nous ne devons ni le nier ni le cacher, votre audition intervient dans un contexte marqué par des incidents qui ont questionné, voire heurté les Français. Ces manquements au respect des exigences, des principes déontologiques d'impartialité vous ont conduite à prendre des décisions importantes. Ainsi, en avril 2024, Jean-François Achilli a été suspendu puis licencié – vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir. En juin 2024, vous avez décidé de licencier pour faute grave l'humoriste Guillaume Meurice. Et, début septembre, la directrice de France Inter a suspendu Thomas Legrand – que nous auditionnerons demain – à titre conservatoire.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons vous entendre. Mais, puisque nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et comme nous l'impose l'ordonnance de 1958 sur le fonctionnement des assemblées parlementaires, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sibyle Veil, M. Charles-Emmanuel Bon et Mme Marie Message prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je précise que je suis, en tant que représentant de l'Assemblée nationale, et non de mon groupe, membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, après avoir été membre de celui de votre entreprise de 2022 à 2024. J'ai également été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Mme la présidente, vous avez la parole.

Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France. Merci Monsieur le président.

Cette audition intervient dans un contexte qui n'est pas neutre pour l'audiovisuel public. Les critiques constructives, les idées de réforme ont toujours existé ; nous sommes à leur écoute. Mais, pour la première fois de notre histoire, nous faisons face à une remise en cause très différente, certains considérant que notre pays pourrait se passer totalement de médias de service public.

Vous avez rappelé mon parcours professionnel. Je ne suis pas née à la radio publique : j'ai eu d'autres expériences professionnelles. Cela me donne un certain recul au moment de vous dire que c'est avec une grande fierté que je représente Radio France devant vous et que je viens apporter un éclairage différent à ces débats. J'espère que l'on reparlera de nos institutions comme d'éléments de fierté et d'utilité publique – c'était le cas il n'y a pas si longtemps.

Je constate une distorsion entre la réalité de ce que nous produisons tous les jours et l'image qui est actuellement renvoyée de l'audiovisuel public.

Ainsi, on entend parfois que Radio France serait élitiste ou parisienne. Mais 81 % de nos auditeurs habitent en région ; nous produisons, chaque mois, pas moins de 700 heures de reportages de terrain qui parlent du quotidien des Français et un tiers de nos salariés vivent en région, de sorte que chaque Français habite à quelques kilomètres d'un salarié de Radio France.

On entend parfois que Radio France ne parlerait pas à tout le monde. Mais trois Français sur quatre consultent tous les mois nos contenus. Si c'est un club, alors il est très ouvert !

Autre image déformée : Radio France serait un vieux média. Or elle est devenue l'un des plus modernes du paysage : elle enregistre des milliards d'écoutes numériques et représente un podcast sur deux écoutés en France. À titre de comparaison, la BBC, souvent citée en exemple, n'héberge qu'un podcast sur trois écoutés au Royaume-Uni.

Deux autres idées sont parfois reprises comme des slogans qu'il me tient à cœur d'évoquer devant vous. Premièrement, nous coûterions trop cher. Puisqu'il s'agit d'argent public, la question est légitime pour nos concitoyens. Pour objectiver les choses, nous avons donc fait le calcul : Radio France coûte à chaque Français 80 centimes par mois.

Pour ce prix, nous proposons des milliers d'heures d'information ; il ne s'agit pas de reprises, de copier-coller de dépêches, mais d'informations que nos journalistes vont chercher en temps réel. C'est ainsi que nous pouvons nous intéresser à ce dont personne d'autre ne parle. Par exemple, en 2023, nous avons révélé que les étoiles de David taguées à Paris relevaient en fait d'une opération coordonnée par des réseaux liés à la Russie. En 2024, nous avons révélé le caractère défectueux des airbags Takata – beaucoup de vies étaient alors en jeu. En 2025, nous avons traité du danger des eaux Nestlé, de l'ampleur de la prostitution des mineurs placés et révélé la manière dont la Big Tech investit nos écoles avec ses écrans. Les exemples de sujets d'intérêt général sont nombreux.

Pour 80 centimes par Français et par mois, nous produisons également, chaque semaine, plus de 500 heures de savoir et de connaissance. Histoire, littérature, sciences : ces programmes sont accessibles à tous grâce à la véritable encyclopédie populaire, sans équivalent en France, qu'est la plateforme de Radio France, qui regroupe 3,5 millions de podcasts. Nous rendons même accessibles de grandes conférences du Collège de France, du

musée d'Orsay, du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ou de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) pour que ceux qui ne peuvent pas y assister puissent néanmoins en bénéficier.

Pour 80 centimes, nous proposons les programmes de quarante-quatre radios locales. En tant qu'élus, vous savez combien les médias locaux contribuent à l'animation des territoires, au recul du sentiment d'invisibilisation et, plus largement, à la cohésion sociale. Ce maillage du territoire demande des moyens et des équipes, mais nous parvenons à le maintenir dans le respect de cette équation budgétaire.

Pour 80 centimes, nous abritons également quatre formations musicales à la renommée internationale, qui font désormais vivre notre patrimoine musical partout en France grâce au Grand Tour de l'Orchestre national de France, qui se rend dans des villes moyennes comme La Rochelle, Perpignan ou Vannes.

Car il est une idée qui fait la grandeur de la France : un pays s'élève grâce à ce qu'il met à la portée de tous. C'est ce à quoi nous nous efforçons de consacrer chaque centime d'argent public.

Un autre slogan anime les débats : les Français n'auraient plus confiance dans l'audiovisuel public. Or 81 % d'entre eux disent que Radio France est utile à la société et apporte des informations fiables. Dans une époque où la défiance est forte, ces chiffres sont importants : ils montrent qu'à l'ère des réseaux sociaux et de leurs bulles, il est toujours possible que des médias fédérateurs rassemblent, quels que soient les opinions, les lieux d'habitation et les générations. Sur nos radios de service public, on entend des manières différentes de penser, de vivre, de rigoler, de s'amuser. Parfois, cela vous correspond ; parfois, cela correspond à d'autres. C'est cela, notre modèle, et je m'interroge sur la viabilité d'une société qui n'aurait plus de tels espaces de dialogue.

Je ne suis pas en train de vous dire que tout ce qui se passe sur nos antennes est irréprochable ; vous l'avez rappelé Monsieur le président. Les médias ne sont pas une science exacte ; nous faisons un métier humain et quasiment tout est diffusé en direct. Sur près d'un demi-million d'heures d'antenne par an, il peut y avoir des erreurs, des maladresses, des ratés. Vous savez, comme moi, que la tentation est grande d'extraire une séquence pour la faire tourner sur les réseaux. Mais une séquence de quelques secondes ou de quelques minutes ne sera jamais représentative de la pluralité de notre offre : nos antennes reçoivent, chaque mois, 5 600 invités, qui expriment autant d'avis différents. Des dizaines de thèmes différents sont évoqués tous les jours ; nous n'en privilégions, ni n'en excluons aucun.

Ce pluralisme, nous souhaitons que chacun puisse le constater en toute transparence. Dans les semaines qui ont suivi la délibération de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et la décision du Conseil d'État de 2024, nous nous sommes donc mis en ordre de marche pour objectiver le respect des nouvelles exigences en matière de pluralisme. Nous avons ainsi développé un outil d'intelligence artificielle dont nous publierons dès demain les résultats sur le site internet de Radio France. Ce baromètre du pluralisme a été conçu comme un outil de pilotage et d'amélioration interne. Cette exigence d'amélioration, ancrée dans la culture de Radio France, suppose également que nous écoutions nos auditeurs. Vous aurez l'occasion d'entendre la médiatrice de nos antennes, qui est l'une des pierres angulaires de notre système d'autorégulation.

Je mets un point d'honneur à ce que nous soyons attentifs à l'impact que nous avons sur nos concitoyens. C'est une ligne de conduite simple : lorsqu'on commet une erreur, on la

reconnaît, on la corrige et quand il le faut, on présente ses excuses. Cela fait partie de nos règles déontologiques.

Nous avons un corpus de règles très robustes, qui a été encore renforcé ces dernières années. Il a trait au devoir de réserve, à la responsabilité sur les réseaux sociaux, à la prévention des conflits d'intérêts ou à la nécessité de faire preuve d'une vigilance accrue en période électorale. Nous appliquons ces règles. Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, j'ai prononcé des sanctions individuelles dont certaines ont effectivement eu un certain écho médiatique. Je préfère qu'une sanction individuelle soit incomprise plutôt que le soupçon pèse sur le collectif, car la confiance du public est et restera toujours notre priorité.

La culture d'exigence s'est également traduite par plusieurs réformes. Depuis ma prise de fonctions, en 2015, l'entreprise est un modèle de transformation. Tout d'abord, nous avons réalisé quelque 120 millions d'euros d'économies en dix ans, soit 20 % de notre budget. Nous coûtons donc aux Français 120 millions de moins qu'il y a dix ans. Peu de services publics affichent une telle rigueur dans la durée. Nous avons réussi notre transition numérique, si bien que nous sommes désormais, dans ce domaine, un champion reconnu à l'étranger. Nous avons modernisé le cadre social tout en réduisant la conflictualité sociale. Nous avons enfin porté nos audiences à des niveaux historiques sans réduire la qualité de nos propositions. L'ensemble de ces progrès ont été salués tant par la Cour des comptes que par l'Inspection générale des finances, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Face aux défis majeurs de notre temps, nous voulons que Radio France soit une solution sur laquelle notre pays puisse s'appuyer. Une solution dans la lutte contre la désinformation et les déstabilisations extérieures. Une solution pour le maintien d'une souveraineté numérique et culturelle face à l'omniprésence des plateformes chinoises et américaines. Une solution au problème croissant de la santé mentale de nos jeunes, soumis à la frénésie des écrans, grâce à l'offre que nous développons pour les enfants et dont les performances méritent d'être saluées. Une solution, enfin, au sentiment du déclin français : notre service public met chaque jour en lumière ce que notre pays produit de grand, ce qui rend les Français fiers – nos prix Nobel, nos grandes figures historiques et littéraires, nos compositeurs, nos scientifiques, nos entrepreneurs et nos chercheurs.

Tels sont les défis de l'époque, dont on devrait pouvoir parler également lorsqu'on évoque l'audiovisuel public. En tout cas, vous pouvez compter sur notre service public, qui a toujours été loyal au pays et s'est toujours mobilisé dans les moments difficiles.

Enfin, je veux dire devant vous ma gratitude à toutes les équipes de Radio France, qui accomplissent chaque jour un travail exceptionnel et ne refusent jamais de se questionner, de continuer à innover et à s'améliorer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. En septembre dernier, une vidéo tournée clandestinement – dont je conteste la méthode – qui montre les journalistes Patrick Cohen et Thomas Legrand avec des responsables du Parti socialiste ; elle a suscité un certain émoi et a pu jeter un soupçon sur le collectif. Cette vidéo suscite des interrogations sur la manière dont les exigences d'impartialité et de pluralisme sont garanties à chaque instant dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement. Pourquoi avoir décidé de suspendre Thomas Legrand à titre conservatoire ? Puisque notre commission l'entendra demain, il est important que vous nous indiquiez les liens contractuels que Radio France maintient avec lui.

Une partie des Français considère par ailleurs que certaines antennes ou certains programmes de Radio France ne respectent pas à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Cette perception résulte-t-elle d'une instrumentalisation ? Reflète-t-elle des manquements réels aux exigences d'impartialité et de pluralisme ? Est-elle liée à certains contenus, notamment humoristiques ?

Enfin, des évolutions de la gouvernance de l'audiovisuel public sont envisagées : on a parlé de la création d'une holding, d'une fusion. Quelle est votre position sur ce point ?

Mme Sybille Veil. S'agissant de la vidéo dans laquelle apparaissent Thomas Legrand et Patrick Cohen, il me paraît important de revenir sur les faits car il ne faut pas faire dire à cette vidéo ce qu'elle ne dit pas.

Tout d'abord, Radio France a assumé ses responsabilités sans délai. Lorsque cette vidéo a été publiée, dans la soirée du 5 septembre, nous avons immédiatement pris la mesure de l'émotion, des fantasmes qu'elle pourrait susciter, ce qui nous a conduit à adopter, dans les heures qui ont suivi, une mesure de précaution : la suspension de l'émission qui devait être diffusée le dimanche matin et dans laquelle Thomas Legrand débattait de manière contradictoire avec un invité durant douze minutes. Les jours suivants, la polémique s'est emballée et nous avons décidé, de concert avec Thomas Legrand d'ailleurs, que les conditions n'étaient pas réunies pour que cette émission soit maintenue. Elle a donc été tout simplement supprimée de la grille. Cela signifie que, depuis le 31 août, Thomas Legrand n'a aucun contrat avec Radio France.

J'en viens au contenu de la vidéo ; c'est important compte tenu de tout ce qui a été dit sur elle.

Thomas Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. J'ai donc été très étonnée de lire, hier encore, des articles, notamment d'Europe 1, indiquant qu'il était journaliste politique à France Inter : encore une fois, il n'appartient plus à sa rédaction depuis 2022. Il pourra d'ailleurs vous expliquer demain les raisons de sa démission ; il a fait ce choix pour travailler en qualité d'éditorialiste au journal *Libération*, qui n'est pas soumis aux mêmes règles qu'un média de service public tel que Radio France. Thomas Legrand était donc à ce rendez-vous en tant que journaliste de *Libération*. D'ailleurs, les discussions filmées font référence à des éditoriaux qu'il a écrits dans ce journal et qui concernent le Parti socialiste et la ministre de la culture. Il n'a pas pris position sur ces sujets sur les antennes de Radio France puisqu'au cours des dernières années, il n'avait pas de rendez-vous politique sur ces antennes. Il n'y est intervenu que ponctuellement, au même titre que beaucoup d'autres éditorialistes – du *Point* ou du *Figaro*, par exemple – qui participent à des débats contradictoires ou à des rendez-vous d'information en tant que journalistes de leur rédaction. Par ailleurs, ces dernières années, Thomas Legrand avait une émission d'histoire des idées politiques qui ne traitait pas de l'actualité et qui a pris fin en juin dernier.

On ne peut donc pas dire que Thomas Legrand emportait France Inter, sa ligne éditoriale, lors de ce rendez-vous. Ce n'est pas exact. Pourtant, cette confusion a été beaucoup entretenue, laissant croire qu'il pouvait avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Je réponds doublement non. D'abord, je l'ai dit, Thomas Legrand n'est plus journaliste à France Inter. Ensuite, nos rendez-vous d'information reposent sur des processus collectifs très solides : une seule personne ne peut pas déterminer la ligne éditoriale de nos radios. Les invités sont choisis lors de réunions de programmation et les thèmes abordés font l'objet de décisions de la conférence de rédaction.

Le soupçon de complot politique, avouez-le, ne tient pas. On ne peut pas faire dire à cette vidéo des choses inexactes. Je déplore qu'elle ait été instrumentalisée et qu'on lui ait donné des proportions absolument démesurées en tentant de lui faire dire des choses qui ne résistent pas à l'épreuve des faits.

Non seulement les conditions dans lesquelles elle a été enregistrée sont illégales mais cette vidéo a été tronquée et n'a pas davantage été soumise à la contradiction. On s'est ainsi fondé, pour critiquer l'audiovisuel public, sur un contenu qui ne disait absolument pas ce qu'on voulait lui faire dire. Je regrette vivement la violence et la virulence des attaques qui se sont abattues sur l'audiovisuel public au point de conduire à la création de votre commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demanderai de bien vouloir répondre très brièvement à mes deux autres questions car le rapporteur et nos collègues en ont beaucoup à vous poser...

Mme Sybille Veil. Compte tenu de l'importance de cette affaire, il me paraissait nécessaire d'expliquer l'ensemble des faits.

En ce qui concerne l'impartialité, ce principe ne figurant pas dans nos textes, l'Arcom a confié à M. Bruno Lasserre la mission d'en expliquer sa portée. Néanmoins, il existe déjà très concrètement dans notre quotidien. Nous disposons en effet d'un corpus de règles déontologiques très développé – je vous l'ai apporté –, que nous n'avons cessé de renforcer au cours des dernières années. Il comprend le règlement intérieur, une charte portant spécifiquement sur les principes du journalisme et un ensemble de règles déontologiques qui sont régulièrement communiquées à nos salariés et appliquées, comme en témoignent les sanctions que j'ai prononcées sur le fondement de ces règles et qui sont au nombre de huit pour les deux dernières années.

Nos processus éditoriaux nous permettent d'être très vigilants quant à la manière dont nos antennes traitent les différents sujets. Par ailleurs, une direction chargée de l'éthique veille à l'application des règles déontologiques et formule des recommandations et les membres des équipes de direction ainsi que les personnes intervenant sur nos antennes remplissent des déclarations de liens d'intérêt. L'ensemble de ces règles sont scrupuleusement suivies.

Pour ce qui est du pluralisme, qui est également une dimension importante, il faut d'abord écouter nos émissions et non s'en tenir aux séquences qui en sont extraites et diffusées sur les réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle, à la suite de la décision du Conseil d'État et de la délibération de l'Arcom, nous avons engagé un travail d'objectivation de ce qui se passe sur nos antennes. Le baromètre du pluralisme, fruit de ce travail, sera publié dès demain matin – nous allons vous le distribuer dans un instant ; il permet de donner une vision de la diversité des invités et des thèmes traités durant un mois entier. Cette prestation très complète vous montre qu'au mois de novembre, plus de 1 660 invités sont intervenus sur nos trois chaînes nationales : France Inter, France Info et France Culture. Si l'on y ajoute les locales d'Ici, le nombre des invités atteint presque 6 000.

Il suffit d'examiner une journée type de l'une de nos antennes pour constater la diversité des invités et des thèmes abordés. Cette diversité, qui n'a pas d'équivalent dans le paysage médiatique – nous accordons de l'importance à l'actualité nationale, internationale et locale –, contribue à donner à nos auditeurs une image de la diversité du pays et de l'actualité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose que nous évoquions les questions relatives à la holding et à la gouvernance en fin d'audition, s'il nous reste un peu de temps.

Nous en venons aux premières questions du rapporteur, pour une durée de quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mes collègues et moi-même avons beaucoup de questions à vous poser, qui seront, je pense, relativement courtes. Je vous demanderai donc d'y répondre de la manière la plus efficace et concise possible.

Ce matin, Europe 1 a révélé les échanges intervenus lors d'un rendez-vous qui a visiblement eu lieu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter. On y apprend qu'un scénario aurait été envisagé pour tenter de neutraliser notre commission d'enquête avec l'appui d'un député socialiste, M. Emmanuel Grégoire. Les journalistes d'Europe 1 citent Laurence Bloch : « *Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire, tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission.* » Elle ajoute : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris.* » Dans la foulée de la révélation de ces faits très graves, qui peuvent s'apparenter, d'une certaine façon, à de la subornation de témoin, des rumeurs ont fait état de votre décision de vous séparer définitivement de Thomas Legrand. Est-ce à la suite de cette deuxième affaire que vous avez officiellement décidé de mettre fin à toute forme de collaboration avec cet ancien éditorialiste de Radio France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je ne peux vous laisser mettre en cause un membre de notre commission d'enquête, Emmanuel Grégoire, qui n'est pas présent et ne peut donc pas vous répondre...

Par ailleurs, en tant que député et président de cette commission d'enquête, je conteste fermement la méthode consistant à révéler des rendez-vous privés et à mettre sur la place publique le contenu d'échanges privés. Il n'empêche que votre question appelle une réponse de Mme Veil ; vous avez la parole Madame la présidente.

Mme Sibyle Veil. Je ne sais pas ce que Laurence Bloch et Thomas Legrand se sont dit, car je n'étais pas à la terrasse du café. Je conseillerais d'ailleurs volontiers à M. Legrand d'arrêter d'aller au café, car, visiblement, les propos qu'il y tient sont enregistrés.

Comment faire croire à nos concitoyens que Mme Bloch, qui est retraitée de Radio France depuis 2024, et M. Legrand, qui n'a plus de contrat avec Radio France depuis le 31 août dernier, auraient négocié ensemble la démission de M. Legrand dans un café cette semaine ? Je ne vois pas comment cela serait possible. Je ne vais pas commenter outre mesure ce qui est dit. En tout cas, s'agissant de la situation juridique de Thomas Legrand, tout ce qui est sous-entendu est absolument faux.

Comme je vous l'ai expliqué lors de mon intervention précédente, M. Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. Depuis lors, il a eu différents types de contrats de grille : l'un d'eux, pour son émission « En quête de politique » sur les « ismes » dans l'histoire des idées politiques, a pris fin en juin dernier ; un autre a porté sur une intervention ponctuelle dans le débat d'une matinale, à la fin de l'été, sur France Inter. Depuis le 31 août, M. Legrand n'a plus de relation contractuelle avec Radio France : il n'est donc pas du tout question de négocier une démission.

Je n'ai pas l'habitude de commenter les discussions entre des salariés de Radio France dans des cafés – d'ailleurs, la plupart du temps, je n'en ai pas connaissance. Je m'étonne cependant qu'en France, en 2025, d'anciens collègues ne puissent plus discuter dans un café sans voir leurs échanges étalés dans la presse. Cela me fait penser à la RDA, où tout le monde

était sur écoute, comme l'a montré le très beau film *La Vie des autres*. J'espère que ce n'est pas la société que nous sommes en train de préparer !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que, depuis 2022, Thomas Legrand n'est plus officiellement en contrat avec Radio France. Je pense que, pour beaucoup de Français qui nous écoutent, la différence est ténue. En effet, vous l'avez rappelé, M. Thomas Legrand présentait, jusqu'en juin 2025, l'émission hebdomadaire « En quête de politique », qui visait à expliquer et à analyser l'histoire et la doctrine des courants politiques. Vous avez aussi expliqué qu'il est intervenu ponctuellement, d'ailleurs après la fameuse affaire Cohen-Legrand, dans la matinale. J'ai moi-même retrouvé une intervention de sa part dans l'émission « Le téléphone sonne » le 3 novembre 2025, c'était il y a un peu plus d'un mois. Vous ne pouvez donc pas dire devant la Représentation nationale que M. Legrand n'a plus aucun lien avec Radio France : on continue à l'entendre sur les antennes de Radio France, il continue à officier sur France Inter, avec ou sans contrat.

Par ailleurs, j'ai l'impression que vous ne répondez pas vraiment à mes questions. Vous condamnez la méthode employée par les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect*, qui ont entendu des propos tenus par Thomas Legrand lors d'un rendez-vous, alors que l'intéressé lui-même, qui était en contrat avec Radio France entre 2008 et 2022, a considéré que la diffusion d'un enregistrement – lors de l'affaire Laurent Wauquiez, lequel avait été enregistré pendant un cours confidentiel à l'EM Lyon – était justifiée pour révéler certaines formes de propos condamnables. Ma question ne portait pas sur ce que vous pensez de la méthode mais sur le fond de l'affaire. Je ne suis pas là pour juger de la méthode de journalistes – je n'en suis pas un moi-même. Condamnez-vous ce qui s'apparente à une deuxième affaire de collusion entre Thomas Legrand et des dirigeants du Parti socialiste ? Comptez-vous réinviter – Monsieur le président, évitez de me couper pendant une question, surtout qu'elle est importante – comptez-vous réinviter M. Legrand sur les antennes de Radio France, avec ou sans contrat ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous couper, j'ai appuyé malencontreusement sur le bouton du micro. Je le dis parce que sinon, on va raconter sur les réseaux sociaux que je vous coupe et que je vous censure...

Monsieur le rapporteur, je ne veux pas vous mettre en difficulté. Cela dit, vous avez suggéré que des journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* avaient entendu les échanges entre Thomas Legrand et Laurence Bloch et, d'une certaine manière, y avaient participé – autrement dit, qu'ils étaient présents hier dans ce café, voire... Attention, c'est assez grave, mais je ne pense pas que c'est ce que vous avez voulu dire. Je vous permets donc de rectifier ici votre phrase malencontreuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous m'avez accordé quarante-cinq minutes. Je vous demande très simplement de me laisser poser mes questions et de ne pas m'interrompre, ni commenter chacune d'entre elles. Sinon, nous risquons de ne pas obtenir les réponses aux questions que les Français se posent légitimement.

J'ai évoqué l'affaire de cet été concernant Patrick Cohen et Thomas Legrand, qui a été révélée par des journalistes de *L'Incorrect*, ainsi qu'une nouvelle affaire révélée ce matin par des journalistes d'Europe 1. Je n'ai pas plus d'informations que vous. Je n'ai pas dit que des journalistes de *L'Incorrect* étaient présents au café cette semaine ; au contraire, j'ai expliqué que c'est Europe 1 qui a sorti le sujet. Et ma question ne porte pas sur la méthode. Pardon de devoir la reformuler – si je suis interrompu à chaque fois, on risque d'y passer beaucoup de temps.

Madame Veil, à la lumière de ces deux affaires, qui ont ému des millions de Français et qui comptent parmi les éléments ayant contribué à la création de notre commission d'enquête, continuerez-vous d'inviter sur les antennes de Radio France Thomas Legrand, qui est en rupture fondamentale avec le devoir de neutralité auquel sont soumis les dépositaires d'une mission de service public et les journalistes en général ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous ralentir ni vous censurer, mais vous permettre de corriger une phrase malencontreuse qui pourrait être instrumentalisée contre vous. Je l'ai fait pour vous. Je ne voudrais pas que vos propos puissent laisser penser – vous vous réécoutez : vous l'avez suggéré – que les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* étaient présents.

Mme Sibyle Veil. Je vais vous répondre dans la limite de ce que je sais. Il m'est difficile de déterminer la portée de la discussion entre Mme Bloch et M. Legrand, n'y ayant pas assisté – et pour cause : je trouve normal que d'anciens collègues aient des conversations privées.

S'agissant de l'exigence professionnelle, il y a eu beaucoup de confusion au sujet de l'importance à accorder à cette vidéo. Intervenir sur nos antennes dans le cadre d'un contrat avec Radio France – ce qui était le cas de M. Legrand, vous l'avez rappelé, pour l'émission « En quête de politique » et pour une intervention dans un débat de la matinale dominicale à la fin de l'été –, ce n'est pas la même chose que de répondre à l'invitation que nous adressons à des journalistes de nombreux médias pour qu'ils viennent sur nos antennes donner leur point de vue ou apporter l'expertise que leur confère leur activité dans un autre titre de presse. Ainsi, Mathieu Bock-Côté et Gilles Gressani ont débattu hier dans la matinale de France Inter : ils ne sont pas pour autant devenus des journalistes de la station – je pense que M. Bock-Côté serait étonné de l'être ! De la même manière, quand Alexandre Devecchio et Guillaume Roquette interviennent sur nos antennes, ils restent des journalistes du *Figaro*. Depuis la fin de l'été, M. Thomas Legrand est revenu une fois sur France Inter : c'était début novembre, dans « Le téléphone sonne », en qualité d'éditorialiste de *Libération*. C'est à ce titre-là qu'il peut être invité ponctuellement, pour apporter son éclairage sur l'actualité. Mais il n'est pas journaliste de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais il disposait, vous en convenez, vous l'avez dit, d'une émission quotidienne jusqu'à l'été 2025. Je veux bien que l'on s'arrête sur des sujets bassement techniques, sur des relations contractuelles, mais M. Legrand était une voix de la radio publique, de votre entreprise, jusqu'au moment où cette affaire a éclaté. Vous l'avez d'ailleurs plutôt admis.

Mme Sibyle Veil. Son émission n'était pas quotidienne, mais hebdomadaire – elle était diffusée le samedi. Il s'agissait d'une émission dite froide, qui ne couvrait pas l'actualité ; donc M. Legrand n'avait pas à s'exprimer sur l'actualité. Nous avons examiné absolument tout ce qui a été dit : il a été impeccable. Il n'a jamais pris position concernant les sujets qui ont suscité un émoi dans la fameuse vidéo – la campagne pour les élections municipales, par exemple. C'est très différent d'animer une émission d'histoire des idées politiques et d'être un journaliste qui commente l'actualité au nom de la rédaction de France Inter. Ce n'est pas du tout la même position. Sur nos antennes, chaque émission a sa spécificité : certaines traitent de l'actualité ou sont des tranches d'information, tandis que d'autres sortent de ce contexte et portent, par exemple, sur l'histoire des idées. Là, il s'agissait de l'histoire des idées politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, l'émission était hebdomadaire, comme je l'ai d'ailleurs précisé dans une précédente intervention. Pardonnez-moi pour cette méprise.

J'entends votre justification : vous distinguez les propos tenus à l'antenne de ceux qui ne le sont pas. Vous avez d'ailleurs parlé de « fantasmes » et des proportions « absolument démesurées » que cette affaire aurait prises – ce sont vos mots. Mais j'aimerais comparer votre décision à celle que vous aviez très rapidement prise de suspendre M. Jean-François Achilli pour des propos qu'il n'a pas tenus à l'antenne et des faits qui n'ont jamais été avérés – on a appris qu'il aurait rencontré, dans un cadre privé, Jordan Bardella. Vous avez déclaré : *« Nous l'avons suspendu à titre conservatoire afin qu'il clarifie rapidement la situation et nous explique ce qui s'est réellement passé. À ce stade, nous manquons encore d'éléments. Chacun doit avoir conscience que nous sommes dépositaires de la confiance de nos auditeurs et qu'il ne peut y avoir de soupçons de connivence quelconque. Cela s'applique quelle que soit la personnalité politique. »*

Pourtant, le 5 septembre dernier, vous n'avez pas suspendu Patrick Cohen, qui était au café à côté de Thomas Legrand et n'a rien dit quand ce dernier a déclaré à des cadres du Parti socialiste *« avec Patrick, on va faire ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati »* – l'air de dire *« on mettra les médias de l'audiovisuel public à disposition pour éliminer Rachida Dati »* ou, en tout cas, lutter contre sa candidature. Je le dis d'autant plus facilement que je n'appartiens pas au même parti que Mme Dati, que je n'ai aucune connivence avec elle. En tant que Français, on peut être choqué par cette attitude de deux journalistes payés par nos impôts, qui est en contradiction totale avec le principe de neutralité – c'est d'ailleurs visiblement ce qu'a dit Laurence Bloch.

Vous justifiez donc votre décision concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen par le fait que ces propos n'ont pas été tenus à l'antenne. Or vous avez reproché à Jean-François Achilli des rencontres, des propos ou des suspicions qui ne sont jamais apparus à l'antenne. Pourquoi donc avoir suspendu l'un et pas les deux autres ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses : M. Legrand a été suspendu à titre conservatoire. Je prolonge donc votre question à Mme Veil : pourquoi ne pas avoir prononcé de sanction à l'encontre de Patrick Cohen ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai bien parlé des « deux autres » !

Mme Sibyle Veil. Il faut comprendre la situation de M. Achilli au regard de nos règles de déontologie, qui visent à garantir l'impartialité de nos antennes. L'une des premières règles est l'absence de conflit d'intérêts. Toute activité extérieure, en particulier lorsqu'elle est rémunérée, doit être déclarée à la hiérarchie. Cette règle, qui s'applique à tous, figure dans le document de synthèse des obligations qui est régulièrement communiqué à nos salariés et qui vous a été transmis. Cette obligation d'information préalable doit permettre de déterminer si certaines activités menées par un journaliste sont compatibles ou non avec une intervention à l'antenne. Certaines activités sont absolument incompatibles et même formellement interdites, quoi qu'il arrive ; c'est en particulier le cas du *media training*, qui consiste à se faire rémunérer pour préparer quelqu'un à être interviewé. L'application de ces règles m'a donc conduite à prononcer, ces dernières années, un certain nombre de sanctions, notamment à l'encontre de M. Achilli.

Pour revenir à l'affaire que nous évoquions précédemment, nous avons tout de suite suspendu M. Legrand, par précaution, pour comprendre ce qui se passait, tout comme nous l'avions fait pour M. Achilli. Ayant été informés par un article du *Monde* que ce dernier aurait collaboré pendant plusieurs mois avec Jordan Bardella pour l'écriture d'un livre, nous n'avons pas voulu prendre de décision trop rapide et avons cherché à éclaircir la situation – c'est exactement la même démarche que pour Thomas Legrand. Quand certaines questions se posent et que des soupçons peuvent entacher le travail de l'ensemble de nos journalistes et de

nos rédactions, nous prenons, par précaution, une mesure conservatoire en suspendant le journaliste incriminé. C'est donc la première mesure que nous avons prise au sujet de M. Jean-François Achilli ; par la suite est venue l'application des règles de déontologie que je vous ai citées. Les sanctions sont souvent jugées trop sévères par certains, trop souples pour d'autres. Au sujet de Jean-François Achilli, on me reproche en réalité de ne pas avoir fait d'exception à l'application de nos règles de déontologie ; or nous appliquons ces dernières de la même manière pour tous, qu'il s'agisse de M. Achilli ou d'autres salariés de Radio France qui ont été licenciés ou mis à pied en raison du non-respect de leurs obligations.

En ce qui concerne M. Patrick Cohen – vous avez raison, Monsieur le rapporteur, de me poser la question –, il y a un principe de droit civil selon lequel le silence ne vaut pas acceptation ; or, dans la vidéo, M. Patrick Cohen ne dit rien. Il ne souscrit pas aux propos de Thomas Legrand : il est silencieux. Il n'y a donc pas de raison de tirer de cette vidéo autre chose que ce silence. Nous avons néanmoins examiné, une à une, l'ensemble des chroniques de Patrick Cohen depuis janvier 2025. Elles sont impeccables. Nous avons constaté que le traitement des thématiques et des courants politiques y était équilibré. Nous n'avons trouvé aucune chronique susceptible de montrer que M. Cohen essaierait, dans le cadre de la campagne des élections municipales, de nuire à Mme Dati de quelque manière que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que M. Achilli a été suspendu directement, comme M. Legrand, mais je voudrais faire état d'une différence de traitement : alors que M. Legrand a pu s'exprimer sur vos antennes quelques jours après sa suspension à titre conservatoire, M. Achilli n'a pas bénéficié d'une telle tribune pour s'expliquer, et on ne l'a plus jamais entendu. Il y a donc bien deux poids, deux mesures.

Vous avez parlé des « *fantasmes* » que cette vidéo a pu susciter. J'ai l'impression de réentendre la défense de MM. Legrand et Cohen, qui ont commencé par expliquer avant même la découverte et sans attendre le constat d'huissier que cette vidéo était truquée, tronquée, fabriquée par IA (intelligence artificielle), sous une certaine influence, avec des soupçons de complotisme. Or le constat d'huissier a signifié et affirmé qu'il n'y avait eu ni truchage, ni montage – seulement dix points de troncage, mais qui n'altèrent en rien la véracité des propos tenus. Ma question est donc très simple : condamnez-vous ce que vous avez pu entendre dans cet enregistrement ? Est-ce que, selon vous, l'attitude de Thomas Legrand est en rupture fondamentale avec les exigences d'honnêteté, d'impartialité, de pluralisme et de neutralité ? J'ai du mal à vous entendre et j'ai l'impression que vous vous réfugiez derrière l'argument du fantasme, alors que le constat d'huissier a montré qu'il n'y en avait aucun : la véracité des propos a été certifiée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses de Mme la présidente Veil, qui vous a indiqué qu'elle avait prononcé des sanctions et vous a expliqué pourquoi. Allons au bout de la question, mais pour avancer dans le débat, il faut tenir compte des réponses déjà apportées.

Mme Sibyle Veil. Je vais essayer de répondre précisément et rapidement.

S'agissant de la situation de Jean-François Achilli, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on se sépare d'un journaliste qui a travaillé aussi longtemps sur nos antennes. D'ailleurs, la décision n'a pas été prise tout de suite : nous avons attendu plusieurs semaines et avons beaucoup échangé à ce propos, précisément parce que ce n'était pas une décision facile. Honnêtement, M. Achilli est un très bon journaliste et ce n'était pas une décision que j'étais heureuse de prendre, loin de là.

Sur la différence entre les deux, si Thomas Legrand a pu s'expliquer, c'est parce que nous avons reçu un grand nombre de courriers demandant que ce qui s'était passé soit clarifié. C'est ce que nous avons fait dans « Le rendez-vous de la médiatrice », où Thomas Legrand faisait face au directeur de la rédaction de France Inter, Philippe Corbé, que vous auditionnerez demain et qui pourra vous expliquer comment cette émission a permis la tenue d'un débat contradictoire. Thomas Legrand a d'ailleurs expliqué à cette occasion qu'il était au rendez-vous en question non comme salarié de Radio France, ce qu'il n'est plus, mais comme journaliste de *Libération*.

Mme Caroline Parmentier (RN). À l'époque, il était pourtant salarié de Radio France !

Mme Sibyle Veil. Non, car son dernier contrat a pris fin le 31 août 2025.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais la vidéo a été révélée en juillet 2025.

Mme Sibyle Veil. Il n'était plus sous contrat depuis fin juin – pour l'émission sur les « ismes ». J'ai d'ailleurs chronométré le premier débat contradictoire organisé dans le cadre de cette émission : M. Legrand a parlé, en tout et pour tout, quatre minutes. Si j'ai parlé de « *fantasmes* », monsieur le rapporteur, c'est à cause de cette disproportion : comment peut-on dire qu'en intervenant quatre minutes par semaine sur une antenne, M. Legrand aurait influencé la ligne politique de la station et mené un complot politique ?

Vous m'avez demandé ce que j'ai pensé des propos tenus dans cette vidéo. C'est très simple : les propos qui ont été tenus au sujet de la ministre de la culture m'apparaissent problématiques. Ils m'apparaissent comme une maladresse. Mais ils doivent être traités dans un autre cadre car ils n'ont pas été tenus au nom de Radio France ou de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « *Une maladresse* »... C'est justement ce que Mme Laurence Bloch a conseillé à M. Thomas Legrand de reconnaître demain, lors de son audition devant notre commission d'enquête – c'est ce que les journalistes d'Europe 1 ont rapporté. Le terme me paraît quand même très faible. De mon point de vue et de celui de n'importe quel citoyen – un point de vue que partage d'ailleurs Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, qui a été longtemps cadre de Radio France et s'est sentie choquée, en tant que citoyenne, par les propos de Thomas Legrand, qui sont en quelque sorte inexcusables –, le mot « *maladresse* » est un pudique euphémisme.

Je vous poserai encore deux questions avant de clore le dossier Patrick Cohen et Thomas Legrand et de passer à un autre sujet.

Est-ce vous qui avez été à l'initiative du rendez-vous entre Laurence Bloch, l'ancienne directrice de France Inter, et Thomas Legrand afin de coacher ce dernier avant son audition et de lui suggérer de faire intervenir un député socialiste pour venir à son secours et, d'une certaine façon, neutraliser nos travaux ? Êtes-vous, de près ou de loin, à l'origine de ce rendez-vous ? Question simple, réponse simple.

Sur un autre sujet, vous le savez, un attentat terroriste antisémite a frappé dimanche la plage de Bondi, à Sydney, qui a ému nombre de Français. Les terroristes avaient minutieusement choisi leur cible, puisqu'ils ont visé une foule de confession juive venue célébrer Hanouka, la fête des Lumières. Quarante personnes ont été blessées, et au moins quinze autres ont été tuées, parce que juives. Alors que la nature terroriste et antisémite de cette attaque a été largement prouvée et documentée, sur le site de France Info, à deux reprises, à 10 heures 16 et à 11 heures 18, un communiqué est sorti, devant des millions de Français,

parlant d'une simple « *fusillade* ». Les faits étaient suffisamment clairs pour qu'on se rende compte que ce n'était pas une simple fusillade. Comment justifiez-vous une telle frilosité de vos journalistes et de votre rédaction au moment de qualifier les faits d'attentat antisémite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, faut-il revenir au sujet concernant Thomas Legrand ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question appelle une réponse par oui ou par non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-on avancer ou faut-il rester sur ce sujet ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous pouvons avancer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'appelle l'ensemble des députés, quel que soit leur bord politique, à défendre le principe selon lequel les rendez-vous que nous avons avec les uns et les autres doivent rester dans le cadre de l'intimité. Je le dis avec gravité : c'est un combat que nous devons mener collectivement.

Au titre de votre fonction, Monsieur le rapporteur, je pense que vous rencontrez beaucoup de gens dans un cadre tout à fait privé. Je ne vous en fais pas grief car c'est normal, et c'est votre travail. Je ne porte aucun jugement ni aucune attaque contre les journalistes qui ont révélé le rendez-vous privé dont nous parlons – ils font ce qu'ils veulent, c'est leur travail –, mais si nous, députés de la Nation, ne défendons pas le fait qu'un certain nombre de rendez-vous doivent rester privés, alors nous faisons courir un danger à la démocratie.

Mme Sibyle Veil. Pour répondre à la première question, non, je n'étais pas au courant de ce rendez-vous. J'estime d'ailleurs que je n'ai pas à connaître de tous les rendez-vous des salariés de Radio France, actuels ou anciens, entre eux. Il m'arrive moi-même d'en rencontrer dans des lieux extérieurs au bureau. Cela ne doit en rien influencer sur la manière dont on juge ce qui est dit sur nos antennes ; or ma responsabilité, c'est ce qui est dit sur nos antennes.

J'en viens au terrible attentat antisémite qui s'est produit le week-end dernier, et qu'on ne peut que déplorer et condamner. Quand on suit l'actualité en temps réel, il est extrêmement compliqué de trouver tout de suite les bons termes, les bons qualificatifs. On met du temps à chercher, et la règle d'or, dans nos rédactions, est d'attendre plutôt que de se tromper. Nous veillons toujours à prendre le temps de tout vérifier, de contextualiser, de trouver les bons termes. Je ne doute pas que dans les jours et même les heures qui ont suivi l'attentat, nos rédactions ont utilisé les qualificatifs qu'il fallait pour parler de ces terribles événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas comme si je reprochais à la rédaction de France Info d'avoir diffusé une seule publication inopportune. Il y en a eu deux, à une heure d'intervalle. À ce moment, les faits étaient connus : on savait qu'un rassemblement pour Hanouka, sur une plage, avait été visé. Beaucoup d'autres rédactions avaient fait état d'un attentat antisémite soupçonné ou avéré. Pourquoi avoir eu ces pudeurs ?

Le 14 octobre dernier, à 8 heures 30, un journaliste palestinien, Rami Abou Jamous, fondateur de GazaPress, a affirmé sur France Culture que le Hamas n'était pas un groupe terroriste mais « *un mouvement de libération* ». Il a développé ensuite une sorte de théorie complotiste à propos de l'attentat du 11 septembre 2001 : « *C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 Septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 Septembre. C'est pareil pour le 7 Octobre.* » Condamnez-vous ces propos ?

J'évoque ici des faits très récents, et je pourrais en citer bien d'autres. Ainsi, la personne chargée de la revue de presse sur France Inter est un grand soutien de Rima Hassan, dont elle a retweeté un tweet quelques jours après le massacre du 7 Octobre.

Comment justifiez-vous qu'après avoir prononcé de tels propos, cette personnalité, qui a visiblement des sympathies terroristes, ait été de retour sur votre antenne le lendemain, à 18 heures 30, sur France Inter ? Quels garde-fous mettez-vous en place pour éviter de telles dérives ?

Mme Sibyle Veil. Dimanche dernier, très rapidement, nos rédactions ont utilisé le bon qualificatif, notamment celle de France Info. C'est normal : dans l'actualité en continu, on actualise au fur et à mesure des heures la manière dont l'actualité est décrite et qualifiée.

Yonathan Arfi a été invité dans la journée sur France Info pour commenter l'événement et, lundi matin, Nora Hamadi, que vous avez citée, a commencé sa revue de presse en déplorant ce terrible attentat. Elle a également souligné à quel point ces événements étaient dramatiques.

Vous avez cité un journaliste invité sur France Culture et sur France Inter le lendemain. Si je ne me trompe pas, ce journaliste est aussi invité dans d'autres médias audiovisuels (il est intervenu également dans *Le Figaro* et a reçu pas mal de prix en tant que journaliste). Ce n'est pas parce que des invités représentent un point de vue à un moment donné sur l'antenne que cela engage nos rédactions.

Par ailleurs, généralement, nous nous efforçons d'équilibrer les points de vue ; nous le faisons en permanence. Quand un invité exprime un point de vue, nous essayons de l'équilibrer, soit dans les jours qui suivent, soit dans la journée, avec d'autres points de vue. C'est comme ça que nos rédactions fonctionnent.

C'est le principe qui est retenu dans les réunions de programmation des invités et dans les conférences de rédaction : passer nos journées à équilibrer les points de vue et faire entendre à nos auditeurs des points de vue différents, qui leur permettent de voir l'étendue des opinions qui peuvent exister. Sur un conflit aussi sensible que le conflit israélo-palestinien, auquel nous avons consacré des milliers d'heures depuis les attentats du 7 octobre 2023, nous avons été extrêmement vigilants quant à l'équilibre de toutes les positions représentées sur les antennes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne vraiment de votre justification. Vous l'avez dit : ce journaliste, vous le réinvitez le lendemain. Il avait expliqué sur France Culture, à propos du 7 octobre : *« C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 septembre... C'est pareil pour le 7 octobre. »* Ce sont, vous en conviendrez, des relents et suspensions complotistes, affirmés sur votre antenne.

Vous m'expliquez que, s'il a été réinvité le lendemain sur France Inter, c'est pour équilibrer les points de vue, parce que c'est important d'entendre tous les points de vue. Y compris les points de vue complotistes, qui défient la science ou les faits ? Des gens qui pensent que la Terre est plate, faut-il les inviter au nom de l'équilibre des points de vue ? N'avez-vous pas un travail de régulation à faire sur le rapport à la vérité ?

Mme Sibyle Veil. Sur tous ces sujets, nous avons un principe très clair : nous essayons de représenter tous les points de vue, tant qu'ils ne sont contraires ni au droit – comme l'est l'incitation à la haine, par exemple – ni à la science – comme dire que la Terre est plate : cela, on ne l'entendra pas sur nos antennes. Des théories complotistes ne seront pas

sur nos antennes. Si cette personne a été invitée sur nos antennes, c'est que le caractère complotiste de ce qu'elle dit ou écrit n'est pas, à ce jour, attesté. Sinon, je doute fort que nos antennes auraient choisi de l'inviter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parlons maintenant du pluralisme.

Le 28 novembre dernier, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More menée selon une méthodologie faisant appel à l'intelligence artificielle. Ils ont analysé toutes les matinales de vos radios – France Inter, France Info et France Culture – pendant un mois, du 1^{er} au 31 octobre 2025. Ils ont classé les 1 200 chroniques relevées sur une échelle droite-gauche. Ce ne sont pas eux qui l'ont fait, mais l'intelligence artificielle.

En voici les résultats, dont vous conviendrez qu'ils sont plutôt accablants : sur France Inter, 60 % des chroniques sont classées à gauche, contre 16 % à droite. Sur France Culture, on approche du monopole : 6 % des chroniques penchent à droite, contre 66 % classées à gauche, soit un rapport de un à dix.

Madame la présidente, pouvez-vous affirmer à nouveau que l'audiovisuel public a aussi pour mission de représenter tous les Français ? A-t-il au contraire pour mission de représenter uniquement les Français de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur pour cette question, qui me permet de dire combien nous avons été surpris de la méthodologie suivie par l'Institut Thomas More. On sait que c'est un think tank engagé, ce qui est légitime, mais suppose aussi d'être extrêmement prudent sur la méthodologie et ce qu'on en dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je précise qu'il s'agit d'un organisme tout à fait autorisé mais assumant un positionnement libéral et conservateur, d'un think tank engagé. Ce n'est pas une disqualification de ma part mais il faut le préciser. M. le rapporteur a rappelé la méthode utilisée.

Mme Sibyle Veil. Premier constat : la météo, sur France Inter, est classée à gauche ! C'est vous dire si la méthodologie utilisée nous a tout de suite intrigués. Vérification faite, l'étude repose sur une cartographie idéologique des thèmes abordés par les intervenants. Vous parlez du temps, sujet relevant du climat : vous seriez de gauche. Il y a quelque chose de très réducteur dans ce genre de classification.

Ensuite, l'étude ne distingue pas les registres de discours. Par exemple, des billets d'humour critiques vis-à-vis d'un représentant de la gauche sont classés comme favorables à la gauche, ce qui nous a beaucoup étonnés. D'ailleurs, je regrette beaucoup que l'étude n'ait pas été faite au moment où France Inter a consacré une journée au narcotrafic : nous aurions sans doute été classés tout à fait différemment, compte tenu de la manière dont ce thème aurait pu être classé par les outils d'intelligence artificielle de cet institut.

Quand on veut apprécier le pluralisme, il faut le faire avec des outils robustes, et il vaut mieux s'en remettre à un organisme indépendant tel que l'Arcom. Il faut aussi se conformer à une règle très importante, rappelée par le Conseil d'État dans les deux décisions successives qu'il a prises sur le pluralisme des opinions : apprécier les choses sur le temps long.

Il ne faut pas ficher les gens, ni les opinions émises, parce que c'est très difficile ; il faut faire preuve de nuance et adopter une certification un peu plus poussée qu'un simple outil d'intelligence artificielle. Dans le baromètre que nous publions, nous ne publions que ce que

nous sommes certains de pouvoir qualifier. Il ne nous semble pas possible de ficher et de qualifier les intervenants en fonction d'opinions politiques, surtout s'il s'agit d'experts et de personnes intervenant à l'antenne sans être des responsables politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de rappeler que nous sommes, dans notre assemblée, tout à fait attentifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Tous, nous défendons un cadre législatif un peu renforcé sur ces questions. Il est important que vous ayez rappelé les limites de l'intelligence artificielle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je m'attendais à votre réponse consistant à contester la méthodologie. Quand la température ne convient pas, on essaie de casser le thermomètre !

Je citerai donc une autre étude qui, sans doute, ne souffrira cette fois-ci d'aucune contestation, d'autant que vous ne l'avez pas dénigrée. C'est un sondage Ifop pour *Marianne*, daté du 14 juin 2024, indiquant que 38 % des auditeurs de France Inter ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit trois fois plus que la moyenne des Français, 17 % pour La France insoumise et 13 % pour les écologistes. Ainsi, 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche aux européennes de 2024, contre près de 30 % parmi les Français.

Comment expliquez-vous ce sondage de l'Ifop, dont la méthodologie n'est ni fondée sur l'intelligence artificielle ni contestable ? Comment expliquez-vous la forte coloration politique de vos auditeurs ? Pensez-vous sincèrement qu'il y a un lien de cause à effet entre la ligne éditoriale de France Inter et son audience ?

Mme Sibyle Veil. Monsieur le rapporteur, je vous remercie de cette question. Avant d'y répondre, je précise que, très tôt dimanche matin, l'attentat s'étant déroulé à Sydney a été qualifié de « *terroriste* » par France Info. Je pourrai en apporter...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'a été à midi !

Mme Sibyle Veil. Je crois que c'était vers 10 heures mais je pourrai en apporter la preuve par écrit à l'issue de l'audition. En tout cas, cela montre que notre réactivité n'a pas mise en défaut ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas y revenir à nouveau. Avançons. Celles et ceux qui nous écoutent peuvent aller sur le site de France Info et voir ce qui y est écrit.

Mme Sibyle Veil. La question que vous me posez, Monsieur le rapporteur, est très importante. Nous entendons dire en permanence, notamment depuis la rentrée, et c'est une question très polarisée, que France Inter serait une antenne qui aurait un biais politique. C'est pourquoi j'ai pris avec moi deux revues de presse disant l'une que France Inter est une radio marquée trop à gauche, l'autre que France Inter est en train d'aller trop à droite. Chacune comporte neuf articles.

L'un d'entre eux est une chronique de Michel Guerrin publiée dans *Le Monde* en juillet 2025, dans laquelle il écrit que, pour la droite, « *les radios et télévisions publiques [sont] imprégnées d'un gauchisme indécrottable* », puis, à propos de France Inter, que « *le camp de la gauche [...] dénonce désormais une radio qui serait devenue néolibérale, macroniste, bobo-parisienne, etc.* ». Il explique que, si France Inter est la « *cible de cette bataille culturelle* », c'est « *la rançon du succès* ».

Sur ces sujets, il me semble qu'il y a une lecture extrêmement polarisée de ce qu'est ou n'est pas France Inter. Chacun la regarde avec ses propres lunettes. Ce qui me paraît important, c'est de parvenir à apporter de la nuance dans ce débat.

Si une antenne comme France Inter a gagné 1,5 million d'auditeurs au cours des dix dernières années et est devenue la première radio de France, c'est qu'elle a su donner à chacun des raisons de l'écouter. L'élargissement de son audience montre qu'elle a donné cette envie à des auditeurs qui ne pensent pas tous la même chose. Quand on a 7 millions d'auditeurs quotidiens, ces 7 millions de personnes peuvent évidemment avoir des avis différents.

C'est ça aussi, la force d'une radio comme France Inter. Le succès d'audience que cette radio a eu ces dernières années l'a placée sous les projecteurs ; chaque erreur est de fait utilisée comme pièce à conviction contre elle.

Il faut regarder aussi la réalité de l'antenne, notamment de ses tranches d'information, au sein desquelles l'impartialité est incontestable. Elle a réussi à gagner de plus en plus d'auditeurs dont 80 % ne sont pas parisiens et dont plus de 1 million ont moins de 30 ans. Il y a dans son audience une diversité géographique, générationnelle et socioprofessionnelle. C'est une antenne qui parle à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aux sondages que je vous donne, dont un réalisé par l'Ifop pour le journal *Marianne*, donc à l'abri de tout soupçon de trucage méthodologique ou d'instrumentalisation par la droite, vous répondez par des articles et des opinions d'éditorialistes qui vous disent un coup que vous êtes trop à droite, un coup que vous êtes trop à gauche. Vous n'avez pas vraiment répondu sur ces sondages.

Vous parlez d'élargissement de l'audience. En un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs ; je peine à y voir un élargissement. D'ailleurs, l'ancienne directrice de France Inter est très acerbe dans l'article sorti sur le site d'Europe 1 il y a quelques heures. Elle explique que le virage qu'opère France Inter est en train de lui faire perdre nombre d'auditeurs à cause d'un parisiocentrisme et d'une forme d'entre-soi bourgeois.

Je voudrais vous citer un exemple. J'ai écouté « Le téléphone sonne », émission très intéressante dont je suis un auditeur régulier...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pourtant pas de gauche, Monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Figurez-vous, Monsieur le président, que la radio que j'écoute le plus, c'est FIP. Je suis très attaché à cette radio. Figurez-vous, Madame la présidente, que j'écoute FIP en préparant toutes les auditions, chez moi et dans mon bureau. Je tiens à cette station, dont je suis un auditeur régulier.

Mme Sibyle Veil. Ça me fait très plaisir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai écouté le 26 novembre dernier l'émission « Le téléphone sonne » sur le thème de l'audiovisuel public, à laquelle M. Ballard était d'ailleurs invité. J'ai écouté tous les témoignages des auditeurs fidèles de Radio France. Je vous en cite un, assez éclairant ; je ne travestis rien.

La personne s'appelle Aurélie. Elle dit : « *Je voulais rappeler mon attachement au service public. J'ai 47 ans. J'écoute Radio France, France Inter et France Culture depuis mon enfance, en famille [...]. Je vous écoute de 9 heures à 19 heures [...]. Ce que je déplore et ce*

qui m'attriste un peu, c'est que j'ai toujours une impression de partialité dans les commentaires des animateurs. Moi, je suis de centre droit et je viens de province [...]. J'ai l'impression toujours d'un entre-soi chez vous, d'une pensée de bien-pensance de gauche qui exclut, qui m'exclut. Ça manque de neutralité et de tenue. Il n'y a pas une émission où il n'y ait pas ce sentiment diffus, ça peut être une émission scientifique ou sur la cuisine, il y a toujours un scud qui part, par exemple sur Michel Sardou ».

Si l'on se fonde sur les mots de Thomas Legrand affirmant que « *le marais centre-droit centre-gauche, on ne les entend pas beaucoup, mais ils écoutent France Inter. Et ils écoutent en masse* », ou sur les propos de votre ancienne directrice de France Inter, ou encore sur le sondage Ifop que vous n'avez pas commenté, ne convenez-vous pas qu'il y a une forme de domination politique, socialiste ou macroniste, compte tenu des éditorialistes qui sont à l'antenne, des auditeurs qui les écoutent et de ceux qui partent ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une patine politique assez affirmée sur vos ondes, qui est peut-être la cause de la désertion de près de 500 000 auditeurs de France Inter en un an ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nos collègues qui ne connaissent pas Philippe Ballard, j'indique qu'il est membre du groupe Rassemblement national – ce qui ne fait pas de lui un mauvais député.

Mme Sibyle Veil. Votre question, Monsieur le rapporteur, sous-entend que parce que les auditeurs, selon ce que le sondage Ifop semble indiquer, auraient eu un certain vote aux élections, ça aurait des conséquences sur l'antenne. Elle porte sur l'éventuelle coloration de l'antenne. Ma réponse à cette question, je vous l'ai déjà donnée : France Inter n'est ni de droite ni de gauche !

D'ailleurs, ses succès d'audience les plus grands sont des émissions qu'on ne peut absolument pas qualifier. « Le masque et la plume », dont nous fêterons bientôt les 70 ans, est-ce une émission de droite ou de gauche ? C'est une émission culturelle.

Une antenne comme France Inter doit son succès aux tranches d'information dont l'impartialité, le professionnalisme et la fiabilité en font un média de confiance pour beaucoup de nos concitoyens, comme nos baromètres d'opinion en attestent régulièrement. Ensuite, il y a énormément d'émissions culturelles. À cette occasion, des personnes sont invitées à l'antenne et la culture est extrêmement présente. Doit-elle être qualifiée politiquement ? Je ne le pense pas.

Certes, les audiences de France Inter sont un peu moins élevées en cette rentrée qu'à la rentrée précédente, mais elles étaient alors à un sommet. La saison dernière, les Français s'étaient passionnés pour l'actualité politique – c'était les suites de la dissolution – et pour l'élection présidentielle américaine. Les tranches d'information faisaient des pics d'audience très élevés.

Cet automne, toutes les radios subissent un certain décrochage, les tranches d'information suscitant un moindre engouement du public. Notre antenne n'en demeure pas moins extrêmement puissante. Elle continue d'attirer un public très nombreux à l'écoute de sa programmation quotidienne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je vous remercie de vos réponses. Vous venez de nous dire – je ne travestis pas vos propos – que l'on ne peut absolument pas qualifier politiquement l'antenne de France Inter. C'est la réponse que vous m'avez apportée.

Je voudrais vous citer une interview dans *Le Figaro*, le 28 mars 2024, de la directrice de France Inter, Mme Adèle Van Reeth, d'ailleurs très contestée par Laurence Bloch dans les propos qui sont sortis aujourd'hui. Elle dit : « *Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons.* » Vous conviendrez, Madame la présidente, que le progressisme est une identification politique, au même titre, par exemple, que le conservatisme. Comment pouvez-vous affirmer devant la représentation nationale qu'on ne peut absolument pas qualifier politiquement France Inter quand votre propre directrice assume et est fière de dire que France Inter est une radio résolument progressiste ? Soit vous la désavouez, soit vous affirmez que le progressisme n'est pas une identification politique – mais permettez-moi de vous dire que pas grand monde ne vous croira dans cette salle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons demain Mmes Adèle Van Reeth et Laurence Bloch. Mme Van Reeth pourra s'exprimer, ce qui est plus satisfaisant que la faire parler sur la base d'articles de presse. Je ne conteste pas ce qui est écrit dans certains médias, mais l'audition de Mme Van Reeth sera l'occasion pour elle, sans que l'on déforme ni que l'on tronque ses propos, de nous dire ce qu'elle pense de l'audiovisuel public, du pluralisme et de l'impartialité. Nous l'avons beaucoup fait parler aujourd'hui ; demain, nous l'écouterons.

Mme Sibyle Veil. Adèle Van Reeth, que vous auditionnerez demain, sera plus à même que moi de vous expliciter son propos. Dans la même interview, elle indique que sa stratégie est de faire en sorte que France Inter reste une radio qui s'adresse à tout le monde, ce qui montre bien que la conception qu'elle se fait de son antenne est conforme à celle que l'on se fait d'un service public : un média universaliste qui s'adresse à tous, sans essayer de circonscrire ni son antenne, ni le public qui l'écoute à un courant de pensée politique.

Vous connaissez peut-être son parcours. Philosophe de formation, elle animait auparavant une émission de philosophie sur France Culture. Quant au concept de « *progressisme* », il ne date pas des dernières années, mais de la philosophie des Lumières, et a été la matrice des valeurs républicaines.

Si on lit attentivement ce que la loi et notre cahier des missions et des charges nous fixent comme obligations, on constate que nous devons éduquer, informer et divertir. Certains pourraient dire qu'éduquer les gens est une valeur progressiste.

Notre cahier des missions et des charges dit que nous devons agir en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations. Il nous demande d'accorder une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable, et de diffuser des émissions documentaires sur des problèmes politiques, économiques et sociaux. Ainsi, notre cahier des missions et des charges nous demande de traiter certains sujets tels que l'environnement, les discriminations et la situation des femmes, que peut-être certains pourront qualifier politiquement ; moi, je ne le fais pas.

Ce que je retiens, c'est que ces principes et ces valeurs ont fait suffisamment consensus pour faire l'objet de textes de loi adoptés par le Parlement ou de principes figurant dans le texte réglementaire qu'est notre cahier des missions et des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez, en réponse à mon observation selon laquelle votre directrice de France Inter dit dans une interview que « *les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons* », qu'elle y dit aussi que France Inter a vocation à s'adresser à tout le monde. J'ai l'impression qu'elle s'adresse à tout le monde dans la limite du progressisme. Vous justifiez cela par son parcours : elle a été philosophe. François-Xavier Bellamy, lui aussi philosophe, se définit comme un conservateur. D'après les cours que j'ai suivis, le conservatisme et le progressisme sont des nuances d'identification politique.

Honnêtement, n'avez-vous pas l'impression que c'est une rupture avec des principes et des objectifs à valeur constitutionnelle rappelés dans la loi Léotard et dans plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, tels que l'indépendance, l'honnêteté, le pluralisme – en fait, la neutralité ? N'avez-vous pas l'impression que votre directrice de France Inter contrevient de façon parfaitement assumée au principe de neutralité ? Si demain France Inter est dirigée par quelqu'un qui dit « *j'assume que France Inter est une radio conservatrice* », ne prendrez-vous pas directement des sanctions ?

Mme Sibyle Veil. L'ouvrage *Cinquante Nuances de progressisme* montre qu'il y a toute une histoire de ce courant, que l'on ne peut pas rattacher à un courant politique particulier dans la durée. La preuve en est que le plus grand poète du progressisme et l'un de ses initiateurs est Victor Hugo, que de nombreux partis ou de nombreuses personnalités, sans intention partisane, apprécient, voire dont ils se réclament.

La polysémie du mot « *progressisme* » est sans doute à l'origine d'un malentendu entre nous, Monsieur le rapporteur. Mon interprétation des propos d'Adèle Van Reeth, que vous pourrez interroger à ce sujet, est qu'ils n'avaient rien de politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Au préalable, je tiens à signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six sur le service public, notamment à Radio France. J'ai travaillé avec Thomas Legrand et avec Patrick Cohen.

Tout d'abord, parlons gros sous. La Cour des comptes révèle, si tant est que ce soit une révélation, que 70 % du budget de Radio France est absorbé par les dépenses de personnel et que vous subissez un empilement d'accords sociaux rendant l'organisation du travail souvent illisible et peu productive, de l'aveu même des salariés. Les régimes de congé et de temps de travail y sont plus favorables qu'ailleurs dans le secteur public.

Les équipes y sont surdimensionnées. J'en donnerai un exemple précis : quand je suis invité à France Info ou à France Inter, par exemple à l'émission « Le téléphone sonne », où j'ai commencé ma carrière comme pigiste il y a bien longtemps, je vois en régie deux ou trois fois plus de personnes que dans une radio privée. Pourquoi ?

Ensuite, « service public, argent public », disait Roch-Olivier Maistre il y a quelques jours. Depuis 2020, Radio France dépasse constamment son plafonnement publicitaire de 42 millions d'euros grâce aux parrainages, aux messages d'intérêt général et au numérique. Radio France revendique près de 18 millions de recettes publicitaires digitales en 2023, ce qui représente désormais plus de 50 % du marché de l'audio digital. La publicité digitale du service public n'empêche pas sur le marché des Gafam, contrairement à ce que l'on dit – des études en attestent –, mais sur le marché des radios privées. Quand allez-vous mettre fin à cette dérive ?

Enfin, vous avez dit que France Inter n'est pas une radio d'opinion. Je me souviens très bien avoir entendu en juin 2024, dans ma voiture, Mme Charline Vanhoenacker, qui avait une émission en public le dimanche soir à 18 heures, dire : « *Aujourd'hui, on va faire une émission anti-extrême droite.* » Ça a duré une heure, avec la bande de Mme Charline Vanhoenacker.

Quant à Thomas Legrand, j'écoutais, le samedi à 18 heures, son émission « En quête de politique » ; on ne peut pas dire qu'elle était neutre politiquement. Ce n'est pas à

vous que j'apprendrai que, en fonction de vos angles, des bandes sonores que vous choisissez, des invités que vous avez dans votre studio et du récit que le présentateur développe, une émission prend très vite une coloration politique. C'est ce que faisait très souvent Thomas Legrand.

Mme Céline Calvez (EPR). J'indique pour ma part que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022.

Notre commission d'enquête s'intéresse à la neutralité, au fonctionnement et au financement de l'audiovisuel public. Je voudrais m'assurer que vous préparez au mieux l'avenir, dans deux domaines.

D'abord, quelles actions menez-vous pour la jeunesse ? Je pense notamment à l'enceinte Merlin, développée dans le cadre d'un partenariat : elle offre une alternative aux écrans qu'il est intéressant de mettre en valeur au moment où la société se pose beaucoup de questions sur la place qu'ils occupent. Comment évaluez-vous ce dispositif ? Disposez-vous d'indicateurs pour en mesurer l'impact réel ?

Ensuite, je voudrais vous entendre sur les conséquences des transformations technologiques pour l'avenir. Comment utilisez-vous l'IA dans la création, la production et la diffusion ? Avez-vous des projets d'innovation recourant à l'IA pour attirer de nouveaux publics, enrichir des formats éditoriaux et améliorer la qualité des productions ? Vous vous êtes dotés d'une charte d'engagements et d'usages en la matière. Pouvez-vous nous en dire davantage ? À quels mécanismes de contrôle, de supervision humaine et de transparence Radio France recourt-elle ? Ils pourraient inspirer les médias en général.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Notre attachement à l'audiovisuel public nous impose d'être exigeants. À vous écouter parler de France Inter, on a l'impression qu'il n'y a pas de problème, que tout va très bien, madame la marquise. Mais dans les faits, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an : il faut se poser des questions. Si on y regarde de près, que s'est-il passé un an avant la publication de ce chiffre ? Le licenciement de Guillaume Meurice. On a l'impression que, depuis ce moment, tout part à vau-l'eau. On a des intervenants réguliers tous plus ou moins dans la même veine – Benjamin Duhamel, Sophia Aram, etc. Vous dites que France Inter n'est ni de droite ni de gauche ; on sait très bien que c'est un slogan macroniste.

Qu'est-ce qui justifie une décision aussi virulente concernant Guillaume Meurice ? On a l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. À côté de ça, on a une Sophia Aram, ça fait vingt ans qu'elle raconte des dingeries, elle a un humour raciste. Est-ce que c'est davantage cohérent avec la ligne éditoriale ? Je n'en suis pas sûre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, s'il vous plaît. Ici, ce n'est pas le lieu où on insulte les salariés du service public en les traitant de racistes, d'homophobes, ou de ce que vous voulez ! Mesurez votre propos, sinon je vous coupe le micro !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, laissez-moi continuer, justifier mes propos...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le lieu. Soit vous revenez sur vos propos, soit je donne la parole au prochain orateur !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais vous apprendre une nuance, Monsieur le président : j'ai dit qu'elle faisait des chroniques qui étaient racistes. Il faut en tenir compte. Je n'ai pas dit qu'elle était raciste, j'ai dit que ses chroniques étaient racistes ! Par exemple, la chronique sur la flottille a été considérée comme raciste, d'ailleurs la société des journalistes s'est désolidarisée de cette chronique et de Sophia Aram...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, tout ce qui est excessif est insignifiant, vous le savez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes excessif par votre réaction !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On est dans une commission d'enquête, on essaie de poser des questions sérieuses.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est tout à fait sérieux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de traiter, de qualifier une journaliste du service public – une humoriste, une chroniqueuse – de raciste. Elle n'est pas là pour répondre...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je réitère, elle a fait des chroniques qui étaient racistes...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je termine, Madame Soudais. Nous avons devant nous la présidente-directrice générale de Radio France qui a, jusqu'ici, répondu à toutes nos questions avec transparence et franchise. Vous n'avez pas Sophia Aram en face de vous, donc évitez de qualifier de raciste une salariée du service public qui n'est pas ici pour vous répondre. Je vous en prie, continuez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, mais je m'interroge sur le deux poids, deux mesures : d'un côté Guillaume Meurice, qui a été licencié de façon expéditive, d'un autre côté on a une Sophia Aram...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « On » n'« a » pas « une Sophia Aram » ! Madame Soudais, je vais couper le micro. Faites attention à la manière dont vous parlez !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). D'accord, mais vous ne me criez pas dessus, en fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « On a une Sophia Aram » : mais on est où ? Dans une cour d'école ? Dans une assemblée générale de La France insoumise ? On ne parle pas des gens en disant : « on a une Sophia Aram »...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et votre comportement sexiste, c'est normal, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous vous rendez compte de ce que vous venez de dire ? « On a une Sophia Aram », c'est comme ça qu'on parle des citoyens français ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et c'est normal de me hurler dessus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'est-ce que ça signifie ? C'est une sous-citoyenne ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Mais prenez une tisane !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, c'est une sous-citoyenne, Mme Aram ? Méditez un peu sur la manière dont vous parlez des gens, au-delà du fait qu'elle est salariée de l'audiovisuel public.

Allez à la question. Quelle est votre question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous allez m'apprendre à parler, Monsieur le président, peut-être ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, mais je vais vous apprendre à parler dans cette commission d'enquête, ça c'est sûr, oui...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est méprisant, Monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...parce que c'est moi qui suis garant de ce qui est dit ici et de la manière dont on qualifie les citoyens français. Allez au bout de votre question, mais « on » n'« a » pas « une Sophia Aram », d'accord ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes méprisant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, bien sûr. C'est ce qui me caractérise.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Oui, oui, oui... l'extrême droite qui rigole à côté, là, ça va !

Mme Caroline Parmentier (RN). Pardon ? Ça recommence ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ma question, Monsieur le président, c'est de dire que, à un moment donné...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre question, sinon on va passer au député suivant. Allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est un peu compliqué, dans ces conditions !

Je disais que France Inter a perdu 500 000 auditeurs et qu'on se pose la question de savoir pourquoi. On voit que ça fait quand même un an qu'on a des décisions qui sont prises n'importe comment, qu'on a des salariés qui sont mis dehors *manu militari*, alors qu'on en a d'autres qui restent là, on ne sait pas pourquoi – parce que, je suis désolée, mais elle fait des chroniques qui n'ont pas de succès, donc, à un moment donné, on peut parler de médiocrité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, la question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est ça, la question : pourquoi deux poids, deux mesures...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est la question ? Sinon, je vais donner la parole à Mme Hadizadeh.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, Monsieur le président, mais si vous n'êtes pas capable de comprendre ce que je raconte, ce n'est pas mon problème !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est votre question, Madame Soudais ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Est-ce qu'on peut se remettre en question quand on a une station qui passe son temps à dégringoler et qu'on a pris des décisions délétères ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, on a compris votre question : est-ce que le départ de Guillaume Meurice explique la baisse des audiences de France Inter ? J'ai à peu près résumé ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Tout ce qui est caricatural est insignifiant, Monsieur le président, donc votre question, là, est insignifiante, comme votre intervention !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On le voit à l'intervention de la députée Ersilia Soudais et au long réquisitoire du rapporteur : Radio France, et France Inter en particulier, serait, d'un côté, trop à droite, macroniste, voire d'extrême droite, et d'un autre côté trop à gauche, voire d'extrême gauche. Où est la vérité ?

Avant de poser ma question, je voudrais revenir sur les propos du rapporteur, qui m'ont extrêmement choquée. Monsieur le rapporteur, vous avez passé un long moment à vouloir démontrer je ne sais quoi s'agissant de l'attentat terroriste antisémite de Bondi Beach. Le fait qu'à midi il n'y ait pas eu le qualificatif d'attentat terroriste voudrait dire quoi ? Qu'ils sont antisémites ? Qu'ils sont pour le terrorisme ? Vous savez qui a été condamné pour propos complotistes, pour propos incitant à la haine et encourageant la discrimination ? Je vous le donne en mille : CNews ! Vous êtes un intervenant régulier de CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai fait CNews une fois en un an et demi !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). D'ailleurs, j'ai sous les yeux...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, s'il vous plaît, ne mettez pas en cause le rapporteur, qui n'est pas un intervenant régulier de CNews. Il nous indique qu'il y est allé une fois, ne le mettez pas en cause.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). ...Sud Radio, CNews, *Valeurs actuelles*...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la première fois qu'on vous voit ici !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On avance dans les questions.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et votre parti fait alliance avec des députés qui, pendant trente ans – trente ans ! –, ont écrit des propos homophobes et antisémites.

Mme Caroline Parmentier (RN). Vous allez vous y mettre aussi ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Oui, c'est de vous que je parle, Madame Parmentier !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Madame Parmentier, seule Madame Hadizadeh a la parole. Je lui ai demandé de ne pas mettre en cause le rapporteur. Monsieur le rapporteur, j'ai rappelé que vous n'étiez pas un intervenant régulier de CNews. Maintenant on peut avancer.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je soutiens la manière dont la présidente de l'Assemblée vous a rappelé à l'ordre, parce que je suis profondément choquée par la manière dont vous concevez votre rôle de rapporteur de cette commission d'enquête. Vous dites que ce sont les Français qui l'ont demandée ; non, c'est seulement votre groupe politique qui a utilisé son droit de tirage pour la créer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la démocratie, Madame !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la démocratie, mais ne laissez pas croire que tous les Français sont contre l'audiovisuel public – contre Radio France et contre France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas la Présidente de l'Assemblée nationale qui préside cette commission d'enquête. Le rapporteur a posé ses questions, Madame Sibyle Veil lui a répondu ; il aura d'autres questions.

Madame Hadizadeh, quelle question souhaitez-vous poser ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Madame la présidente-directrice générale, j'ai moi aussi été un peu surprise de votre décision de ne pas soutenir un salarié dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. On peut être choqué par ces propos ; c'est le principe même de l'humour, qui peut être insolent. Vous avez beaucoup invoqué le droit pour justifier des mesures que vous aviez prises, ce que je respecte – je pense que j'aurais agi à peu près de la même manière si j'avais été à votre place. Là, la décision concernait un humoriste dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. Tous les syndicats ont protesté en disant que votre rôle consistait à défendre les salariés, non à les mettre à l'index. Comment justifiez-vous cela ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quel humoriste ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Guillaume Meurice – on sait tous de qui on parle.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Le rapport de la Cour des comptes publié en début d'année souligne de réelles réussites de la radio publique nationale. Il met en exergue l'augmentation du nombre d'auditeurs dans un contexte difficile pour l'audiovisuel en raison notamment de l'essor du numérique et des réseaux sociaux. Radio France a su prendre avec succès ce virage numérique ; elle devient même une référence à l'échelle internationale, puisqu'elle suscite l'intérêt de partenaires étrangers, qui viennent s'en inspirer.

Par ailleurs, le groupe dispose d'atouts reconnus dans les domaines des podcasts et des contenus destinés aux enfants, qui sont des formats essentiels au service public et peu investis par la concurrence privée en raison de leur faible rentabilité.

Toutefois, des interrogations demeurent. Sans entrer dans des polémiques politiciennes, M. Patrier-Leitus et moi, rapporteurs de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public, sommes attachés à ce dernier mais souhaitons que son organisation évolue.

Certains Français ne se sentent pas représentés par les antennes que vous incarnez. Cela pose un problème : dès lors qu'il s'agit d'un service public, tous doivent pouvoir s'y reconnaître. Il est donc indispensable d'entendre les critiques. Celles-ci reposent notamment sur l'idée que certaines antennes seraient politiquement orientées à gauche – le rapporteur a évoqué l'enquête de l'Institut Thomas More, dont les chiffres posent la question du risque de fragmentation de la société française, ces antennes étant perçues comme porteuses du discours d'un seul camp.

Les auditeurs réagissent en écrivant à votre comité d'éthique : sur des sujets sensibles, comme le climat et l'immigration, ils considèrent que votre ligne éditoriale est partielle. Gabriel Zucman, par exemple, a été très fréquemment invité par les stations de votre groupe – Inter, Culture, Info – ainsi que sur la télévision publique, souvent sans contradicteur. Cela contribue à alimenter la défiance de certains de nos concitoyens.

S'agissant de la gestion du groupe, le rapport de la Cour des comptes pointe « *un temps de travail limité au cœur du modèle économique* ». Étant donné la situation des finances publiques, ces largesses suscitent des interrogations, même si je comprends les contraintes spécifiques liées aux horaires décalés. Les magistrats relèvent notamment que le nombre de journées d'absence autorisées a augmenté de plus de 50 % entre 2017 et 2022.

De plus, les régimes de congé et de RTT permettent à certains journalistes de multiplier les collaborations extérieures, parfois sources de conflits d'intérêts avérés, qui, entre 2023 et 2024, ont conduit à des sanctions et à des licenciements.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Vous voulez que Radio France soit une solution contre les déstabilisations extérieures. Dans le contexte international que nous connaissons, elles sont nombreuses. Comment protégez-vous les rédactions et les journalistes – l'information, en fait – des ingérences russes, américaines et chinoises, notamment ? Vous utilisez l'intelligence artificielle. Comment vous protégez-vous des ingérences dans ce domaine ?

Les radios locales du service public sont quasiment les seuls médias à faire de l'information politique locale. La maille de l'information est de plus en plus large. Avez-vous encore les moyens de faire votre travail au niveau local ? De ce point de vue, les fusions avec la télévision ne sont-elles pas défavorables à la radio ? Si celle-ci ne préserve pas sa spécificité, elle risque de perdre de la qualité et des auditeurs, au moins à l'échelle locale.

Par ailleurs, je m'interroge sur la première intervention du rapporteur, qui visait à susciter des doutes sur les discussions entre les journalistes et les élus. Dans une démocratie, elles sont normales. Ce n'est pas parce que vous parlez avec un journaliste que vous êtes d'accord avec lui, et inversement. Il faut observer non les interactions entre les journalistes et les élus mais ce qui est dit à l'antenne. Je crois, madame la présidente-directrice générale, que vos réponses sur ces questions étaient justes. Enfin, je dénonce l'étude de l'Institut Thomas More, totalement biaisée.

M. Erwan Balanant (Dem). Le rapporteur a mis en cause votre traitement de l'information. Quelles précautions prenez-vous entre l'arrivée de l'information et sa publication ? Vous recevez les hommes et les femmes politiques qui le souhaitent ; dans ce cadre, nous avons eu la chance de visiter vos locaux et de découvrir vos méthodes de travail. Il serait intéressant que vous receviez M. Alloncle, qu'il rencontre les équipes de rédaction et découvre le travail remarquable qu'elles accomplissent ; il verrait notamment l'attention particulière qu'elles attachent à toujours recouper l'information.

Vous avez une médiatrice, ce qui est très rare dans les médias français. Dans cinq émissions, elle revient sur le courrier des auditeurs qui expriment leur mécontentement – ou leur satisfaction, d'ailleurs – quant au traitement de l'information. Pensez-vous que les autres médias, notamment privés, pourraient faire de même ? Vous êtes transparents : la page internet de la médiatrice publie tous les messages reçus, notamment les milliers de questions posées. Plusieurs fois par semaine, la médiatrice y revient à l'antenne et répond aux auditeurs, dont beaucoup de questions recoupent celles que nous nous posons ici.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, vous pouvez contester les questions du rapporteur, la manière dont il interroge les personnes auditionnées et le ton qu'il emploie, mais ne le mettez pas en cause personnellement !

M. Erwan Balanant (Dem). Je ne l'ai pas fait.

Mme Béatrice Bellamy (HOR). Je ferai d'abord un commentaire, qui n'est ni de gauche ni de droite, sur la grille de programmation. Je suis une fidèle auditrice de France Inter. Le dimanche matin constitue en général une pause familiale ; les enfants partagent des moments de vie avec leurs parents. Il y a trois ou quatre semaines, le journaliste à l'antenne nous conseille d'évacuer les enfants, de les mettre à part, avant d'annoncer qu'il visite, avec son micro, ce que j'appellerais une maison close, un endroit où ont lieu des pratiques sexuelles échangistes et SM. Je n'ai rien contre entre personnes consentantes...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Bellamy, vous auriez pu prévenir : j'aurais demandé à ceux qui nous écoutent de faire attention !

Mme Béatrice Bellamy (HOR). ..., mais je m'interroge sur la pertinence de programmer cette émission un dimanche matin. Est-il normal que, dans un moment familial, un journaliste de France Inter détaille ce qui se passe dans une maison qui abrite des pratiques sexuelles...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser la date et la station, pour que la présidente-directrice générale puisse vous répondre ?

Mme Béatrice Bellamy (HOR). C'était sur France Inter, un dimanche, il y a trois ou quatre semaines.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Beaucoup de choses ne vont pas dans ce pays mais, franchement, on peut se féliciter du fait que Radio France, ça va bien. Même la Cour des comptes, qui n'est généralement pas très tendre, indique que ses finances vont à peu près bien. De mémoire, seul le chantier de rénovation de la Maison de la radio et de la musique était mis en avant dans le rapport en raison de dépassements, qui semblent contenus – mais peut-être, madame la présidente-directrice générale, nous en direz-vous un mot.

Pour le reste, il faut dire à la fois la qualité et la diversité du contenu des antennes de Radio France. On n'a pas parlé du réseau France Bleu, dont on pourrait s'enorgueillir. Les émissions ne sont pas toutes progressistes : je suis un auditeur régulier de « Répliques », de Finkielkraut : on ne peut pas dire que ce soit le nec plus ultra de la raison progressiste.

Ce qui m'intéresse, c'est la politique des podcasts. Je suis stupéfait par leur succès. Ceux de Philippe Collin, par exemple, ont fait un carton – il faut dire que c'est vraiment bien. Comment articule-t-on direct et podcasts ?

Le classement politique, c'est toujours compliqué : on est toujours à droite ou à gauche de quelqu'un. J'écoute en alternance la matinale d'Inter et celle de France Culture : je n'ai pas l'impression que ce soit radio NFP ; j'ai plutôt l'impression du contraire ! Peut-être pourrait-on néanmoins caractériser l'idéologie de la matinale de France Inter : c'est un peu ce qu'on appelait le cercle de la raison, un conformisme politique de l'élite, de droite comme de gauche, qui a parfois l'impression de savoir... On l'avait vu lors du référendum de 2005, c'était assez insupportable, il faut bien le reconnaître. D'ailleurs, sur votre antenne, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, a dit qu'il fallait « *ratrapper les CSP moins, c'est-*

à-dire ces gens qui n'ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être [...] en tranquillité avec ce monde ». Là, quand même, on n'est pas loin du mépris de classe ; cette déclaration m'a beaucoup gêné. Surtout, je pense que l'objectif de Radio France, c'est de devenir un très grand média populaire, c'est-à-dire de ne pas avoir pour auditeurs seulement des CSP plus, mais d'autres catégories sociales, qui méritent la qualité de ses contenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente-directrice générale, beaucoup de questions ont été posées. Je vous invite à y répondre précisément mais de manière concise, même si l'exercice est difficile, parce que M. le rapporteur a encore des questions, comme d'autres députés. Je pense que les collègues comprendront que vous apportiez des réponses courtes.

Mme Sibyle Veil. Je vais m'efforcer de faire court mais suffisamment complet parce que, souvent, la réalité est assez complexe.

Monsieur Ballard, si j'ai bien compris, vous demandez si notre entreprise a été suffisamment réformée pour être efficace – s'il n'y a pas trop de personnel. Vous vous fondez sur ce que vous avez pu observer. En tant que député, vous avez pu venir à plusieurs reprises ces derniers mois, notamment pendant « Le téléphone sonne ». C'est une tranche pour laquelle nous gérons des appels d'auditeurs, des sons qui peuvent venir d'ailleurs. Comme pour les matinales, nous parlons de tranches complexes et dans ces tranches, il y a des équipes pour suivre les différents contenus sonores. « Le téléphone sonne » est la première émission pour laquelle nous avons mis en place ce que nous appelons un technicien chargé de réalisation. Autrefois, nous avions un technicien et un réalisateur ; aujourd'hui, un seul technicien exerce les deux fonctions. Cela illustre la réforme des modes de production que l'entreprise mène depuis une dizaine d'années.

Nous faisons évoluer nos métiers, nos organisations. Dans le cadre du plan de départ volontaire, de 2019 à 2022, ce sont 250 postes environ qui ont ainsi été supprimés. Donc les efforts d'efficience, nous les menons, y compris en faisant évoluer les métiers. Marie Message pourra au besoin entrer dans le détail : à l'époque, nous avons accompli une cinquantaine de réorganisations et nous continuons à faire évoluer les métiers et l'organisation de nos équipes. Nous ne cessons pas ; c'est un travail d'adaptation continue plutôt qu'un grand soir, mais il est efficace et on le retrouve dans la manière dont nous faisons de la radio. Avec des moyens dont j'ai rappelé qu'ils étaient en baisse, nous avons créé de nouvelles activités numériques et nous avons redéployé énormément de postes vers elles, de sorte que nous sommes un des premiers acteurs numériques de notre secteur. Nous y sommes parvenus en faisant évoluer la manière de faire de la radio.

Ensuite, vous m'avez interrogée sur le respect du plafond publicitaire. Nos recettes proviennent à la fois de la publicité hertzienne et de la publicité digitale. S'agissant des premières, nous transmettons annuellement les résultats au conseil d'administration. Nous le ferons vendredi puisque, pour la présentation du budget, nous lui adressons à la fois des prévisions et le résultat en exécution. Toutes ces dernières années, les résultats que nous avons présentés étaient en dessous du plafond de 42 millions. D'ailleurs, nous sommes plafonnés non seulement en valeur mais aussi en volume, avec une limite pour la matinale et une pour l'ensemble de la journée, qui sont exigeantes. Certaines chaînes ne sont pas publiées : Fip, que vous appréciez, monsieur le rapporteur, ne diffuse pas de publicité ; France Culture non plus.

La publicité digitale, en revanche, rapporte 18 millions d'euros de recettes ; sur ce créneau, nous sommes en concurrence avec les grands acteurs du numérique. D'ailleurs, l'Arcom a publié il n'y a pas longtemps une étude montrant que les deux tiers du marché seraient absorbés d'ici à 2030 par les grands acteurs digitaux qu'on appelle les Gafam, c'est-

à-dire les grandes plateformes internationales. Donc, sur ce marché-là, nos principaux concurrents sont bien les acteurs digitaux. Pour cette raison, je pense que si nous devons plafonner ce type de recettes, ce serait autant d'argent que le contribuable donnerait directement aux acteurs étrangers du numérique.

Enfin, vous m'avez interrogée sur l'émission de Charline Vanhoenacker et il y a eu d'autres allusions à l'humour et à cette émission-là, qui a été supprimée, donc n'existe plus. Je ferai donc une réponse globale ; les différentes personnes qui ont parlé d'humour m'en excuseront.

Nous avons fait le calcul : l'humour représente à peu près 2,7 % du temps d'antenne de France Inter. L'humour, la satire politique ne sont pas quelque chose de nouveau, c'est une tradition ancienne dans notre pays – on peut penser aussi à Desproges. Elle demeure très vivace dans l'ensemble du paysage radiophonique. La jurisprudence donne à cet humour une liberté très large, puisqu'elle en fait l'un des éléments de la liberté d'expression. Elle reconnaît d'ailleurs un droit à l'excès, à l'outrance, y compris s'agissant de l'humour politique, tant que deux conditions sont réunies. D'abord, il faut qu'on soit dans un rendez-vous d'humour : le public qui écoute ne s'attend pas à du premier degré, il sait que ça va être du second degré, que les propos ne seront pas ceux qu'il entendra dans un autre rendez-vous. Ensuite, il faut que cela contribue à des débats d'intérêt général et que cela ne cible pas une personne, en tout cas qu'il n'y ait pas une intention personnelle derrière. Nous restons dans le cadre de cette législation. Cela veut dire qu'il y a énormément de billets d'humour – vous avez peut-être d'autres exemples – où c'est au second degré qu'il faut prendre les termes employés. Quand Charline Vanhoenacker dit que l'émission est anti-extrême droite, c'est une émission d'humour, donc ça veut dire que cette expression elle-même est du second degré.

Ce qu'on regarde, qu'on essaie d'apprécier, c'est la diversité des registres qu'il y a sur nos antennes. Sur France Inter, on compte une quarantaine d'humoristes qui interviennent à la saison, dans les différents rendez-vous – environ treize par jour, de trois minutes. Vous avez de l'humour politique, de l'humour sociétal ; ces dernières années, d'ailleurs, avec le renouvellement des générations d'humoristes, il y a de plus en plus d'humour sur la société, et beaucoup moins d'humour politique. Donc nous avons absolument de tout. Certains ont cité Sophia Aram, d'autres Charline Vanhoenacker, il y a aussi François Morel, Daniel Morin, Tanguy Pastureau... Il y a une très grande diversité d'humour sur nos antennes. Chaque séquence doit être prise pour ce qu'elle est, un billet d'humour au second degré. Nous avons très rarement été pris en défaut sur ce sujet. Il y a eu un seul exemple : le billet de Guillaume Meurice qui nous a valu une sanction de l'Arcom – j'y reviendrai.

Madame Calvez, la jeunesse a fait l'objet, ces dernières années, d'une politique très volontariste de Radio France. En effet, avec l'ensemble de mes équipes, j'ai la conviction que l'addiction aux écrans, l'excès d'écrans, est un enjeu sociétal – certains disent même que c'est un enjeu de santé publique. Nous avons très tôt été persuadés qu'il fallait donner aux familles une alternative, pour qu'elles puissent offrir à leurs enfants des contenus audios de qualité qui parlent de sciences, d'histoire, racontent des histoires écrites par des auteurs. Depuis 2018, année de ma prise de fonctions, nous avons développé des séries et collections destinées aux enfants : nous en sommes à 4 000 podcasts. L'application Radio France bénéficie d'un espace sécurisé pour les écouter : pour en sortir et accéder aux autres contenus, il faut faire une opération mathématique qui requiert d'avoir un certain âge.

Nous avons toujours essayé d'offrir aux enfants un espace qui soit le plus sécurisé possible. Cela nous a conduits à créer, avec le groupe Bayard, une joint-venture à laquelle participe la Caisse des dépôts (CDC), afin de développer une enceinte. Nous voulions que les parents puissent faire écouter nos contenus et ceux de Bayard en toute confiance, sans que les enfants risquent d'aller ensuite sur d'autres sites, comme c'est le cas avec le téléphone portable

ou l'iPad du parent. Nous vous en avons apporté un exemplaire ; elle ressemble à un petit poste de radio. C'est un clin d'œil : nous voulons que nos contenus enfants permettent aux parents et aux enfants d'ouvrir un dialogue. L'écoute doit aussi être un moment de communication et de partage. Une chaîne comme France Inter, qui a produit la très grande majorité des collections pour enfants, est intergénérationnelle et familiale : parents et enfants écoutent les contenus en même temps.

Nous avons d'ailleurs lancé, à la rentrée, une initiative importante : une radio linéaire en direct, « Mon Petit France Inter », pour l'instant exclusivement numérique mais que nous aimerions pouvoir diffuser en DAB+, en radio numérique terrestre.

Je pourrais vous parler très longuement des projets d'IA, car c'est un sujet à la fois vaste et essentiel. Radio France a toujours été une entreprise innovante, et nous avons énormément innové ces dernières années – plusieurs d'entre vous l'ont rappelé.

Nous l'avons fait lors de la création de la plateforme Radio France, pour laquelle un algorithme de service public a été mis au point. Les innovations ont surtout concerné la distribution. Ce que l'IA apporte aujourd'hui, ce sont des innovations qui concernent la manière de produire nos contenus, et c'est cela la rupture – c'est quelque chose de très nouveau. Nous nous sommes emparés de l'IA, notamment, pour simplifier les activités de nos équipes. Par exemple, la retranscription en texte de tous les contenus qui passent sur nos antennes se fait maintenant d'une manière automatisée, pour alimenter les moteurs de recherche et les référencement. Certaines innovations, comme celle-ci, permettent d'améliorer le service rendu à notre public.

Un autre élément qui m'apparaît très important, c'est ce qu'on peut faire de l'IA dans les rédactions en matière d'information. Le risque, aujourd'hui, est que l'intelligence artificielle facilite la désinformation. Nous voulons en faire, au contraire, un outil au service de la lutte pour l'information – l'information de confiance. C'était d'ailleurs l'objet de votre question, Monsieur Iordanoff. Les innovations et l'IA ont une place très importante dans les efforts que nous faisons pour que ce que nous apportons aux citoyens en matière d'information soit le plus pointu, le plus innovant possible et permette de détecter la désinformation, qui prospère sur les réseaux sociaux et les plateformes. S'il y a une grande cause nationale derrière laquelle nous devrions tous nous rassembler, Mesdames et Messieurs les députés, c'est la lutte contre la désinformation permise par l'expansion des outils d'intelligence artificielle. Nous coopérons en la matière avec pas mal d'autres acteurs européens.

Madame Soudais, vous avez évoqué la question de l'humour et, notamment, le départ de Guillaume Meurice. Il a quitté l'antenne de France Inter en juin 2024. La saison suivante, de septembre 2024 à juin 2025, a été une saison historique, durant laquelle France Inter a connu ses audiences les plus hautes. Il n'y a donc pas de corrélation immédiate entre le départ de Guillaume Meurice et le nombre d'auditeurs. Je relève par ailleurs que M. Guillaume Meurice a aujourd'hui un public nombreux sur Nova, ce qui montre qu'il a toute sa place sur cette chaîne, maintenant qu'il n'en a plus sur l'audiovisuel public.

J'en viens aux conditions de son licenciement, sujet qui me paraît important et sur lequel Mme Hadizadeh m'a également interrogée. Je n'ai pas licencié M. Guillaume Meurice en raison de son billet d'humour, mais à cause de la déloyauté de son comportement à l'égard de l'entreprise. Je vais rapidement rappeler les faits.

Quelques semaines après les attentats du 7 octobre 2023, il a eu un trait d'humour qui a suscité – vous devez vous le rappeler, Monsieur le président, puisque vous étiez à l'époque membre de notre conseil d'administration – un émoi considérable parmi nos auditeurs.

Souvenons-nous du contexte de l'époque : les attentats ont été suivis d'une hausse des actes antisémites en France et d'un climat de peur. Quand une chronique humoristique est ratée – elle est incomprise ou elle passe à côté de la légèreté, du second degré, de l'humour qu'elle devrait avoir –, on demande à l'humoriste de s'excuser, de prendre ses responsabilités et d'expliquer ce qu'il a voulu dire ou faire – expliquer, par exemple, que cette chronique n'avait rien d'antisémite. J'ai offert à M. Guillaume Meurice la possibilité de le faire – je le lui ai même demandé. Je relève qu'il est arrivé à Adèle Van Reeth de s'excuser auprès des auditeurs, comme à Charline Vanhoenacker. Le seul qui ait refusé de le faire, c'est M. Guillaume Meurice. J'ai donc pris à son encontre une sanction, qui était un avertissement.

L'Arcom a par ailleurs prononcé une mise en garde, ce qui est extrêmement rare s'agissant d'un billet d'humour. En effet, la doctrine du CSA et de l'Arcom a toujours été de considérer que les chroniques humoristiques sont une catégorie à part dans les programmes, bénéficiant d'une liberté qui les différencie très fortement de tout le reste.

Plutôt que d'apaiser les choses, dans le climat extrêmement tendu de l'automne 2023, M. Guillaume Meurice a écrit un livre et il est allé sur les plateaux télévisés. Partout, il a mis en cause l'indépendance de l'entreprise, qu'il n'a cessé de dénigrer, et déclaré que sa sanction avait été décidée dans des conditions qui n'étaient pas indépendantes. Quelques mois plus tard, il a rappelé sa blague à l'antenne, alors qu'elle avait fait l'objet d'une mise en garde de l'Arcom, et il a détourné les propos du procureur de la République, qui avait dit dans la décision classant sans suite le recours introduit pour déterminer si sa blague était une incitation à la haine que la recevabilité de la requête était fortement douteuse, c'est-à-dire qu'elle n'était pas recevable compte tenu des personnes qui l'avaient déposée, qu'il y avait par ailleurs de grands doutes, s'agissant de la qualification d'appel à la haine, que les conditions juridiques très strictes posées à cet égard soient réunies, mais que les propos qui avaient été tenus étaient de nature à nourrir la haine. M. Meurice a détourné à l'antenne les propos du procureur de la République. Il était alors normal qu'il fasse l'objet d'une sanction, qui devait être plus grave que la première. Il a donc été licencié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, je vous remercie d'avoir répondu aussi précisément, car c'est un sujet important. Je vous propose, parce que cinq autres députés vous ont interrogée et qu'il y aura ensuite de nouvelles questions, du rapporteur et de députés présents, de faire des réponses très courtes, si mes collègues l'acceptent. Je sais que leurs questions étaient précises, mais vous pourrez renvoyer à des éléments ou à des discussions complémentaires. Ce n'est pas la seule fois, en effet, que notre assemblée vous auditionne : nous avons l'occasion de vous entendre également dans d'autres cadres. Je vous demande vraiment d'essayer de limiter vos réponses, ce qui permettra au rapporteur de vous interroger – il m'a dit qu'il avait dix questions à vous poser – et je donnerai ensuite la parole à quelques collègues de plus.

Mme Sibylle Veil. Je vais faire au plus vite.

Je remercie Mme Duby-Muller d'avoir souligné le satisfecit donné par la Cour des comptes au sujet de notre transformation numérique et plus généralement de toutes les innovations menées au cours des dernières années. La question qui m'a été posée porte sur la manière partielle dont seraient traités certains sujets, comme le climat, et sur les invitations dont Gabriel Zucman a bénéficié. Nos antennes font un travail d'équilibrage sur tous les sujets. Nous ne choisissons pas l'actualité que nous traitons : nous prenons ce qui arrive. Ainsi, ce n'est pas nous qui avons mis à l'ordre du jour la question de la taxe Zucman. Elle a fait l'objet d'un texte à l'occasion d'une niche parlementaire en début d'année, et la question est revenue dans le débat politique à la rentrée. Notre rôle, une fois qu'un sujet émerge dans l'actualité, est de le traiter de la manière la plus équilibrée possible.

Je ne vais pas vous faire la lecture de toutes les interventions dans lesquelles la proposition de M. Gabriel Zucman a été critiquée sur nos antennes, puisque nous n'en avons plus le temps, Monsieur le président. J'ai une liste extrêmement longue que je pourrai vous faire passer par écrit. Quand il est venu à l'antenne de France Inter, M. Zucman a été confronté à Dominique Carlac'h, vice-présidente du Medef. Il n'était pas seul : c'était un débat contradictoire. Quand il est venu sur France Culture, il avait M. Fourquet face à lui et nous avons invité deux jours plus tard le prix Nobel d'économie Jean Tirole, qui a défendu un point de vue contradictoire. Nous veillons en permanence à l'équilibre des points de vue en nous assurant que la programmation des invités permette de faire entendre toutes les voix, de manière à nourrir la réflexion de nos auditeurs. J'ai d'autres exemples, que je vous ferai parvenir par écrit.

S'agissant du climat, c'est la même chose. Depuis la rentrée, une trentaine d'interventions ont souligné la difficulté que pose le changement climatique et montré à quel point les mécanismes de marché devaient être privilégiés, la décroissance n'étant pas une solution facile. Sur ce sujet aussi, une diversité d'opinions s'est exprimée sur l'antenne de France Inter. Notre souci est en permanence d'alimenter la réflexion et la curiosité de nos auditeurs, grâce à un équilibre entre les points de vue. J'ai, là encore, une liste, que je vous ferai parvenir.

Tout l'intérêt du baromètre du pluralisme que je vous ai remis est de nous permettre de disposer d'un ensemble de données pour exercer un pilotage. Nous pouvons regarder, grâce à ce baromètre, s'il y a sur un thème une faille dans la diversité des intervenants. Pour un sujet donné, nous pouvons voir tous ceux qui sont intervenus et s'il y a un équilibre. Mon souci est d'objectiver les débats pour sortir d'une appréciation polarisée comme celle qu'on peut trouver dans la revue de presse que je vous ai transmise ou ailleurs dans le débat public.

Monsieur Iordanoff, je vous remercie de m'avoir interrogée sur les moyens de protéger l'information contre toutes les déstabilisations et ingérences étrangères. J'aurais bien aimé avoir plus de temps pour répondre à cette question, parce que c'est un enjeu crucial. Il était question dans notre pays, il y a quelques semaines, du retour de la guerre sur le continent européen. Je peux vous dire que la guerre de l'information est déjà là. Les déstabilisations orchestrées depuis l'étranger sont une réalité. L'agence Viginum a d'ailleurs reçu pour mission officielle de les rechercher. Nous collaborons avec cette agence pour pouvoir, lorsqu'une manœuvre commence à avoir une certaine amplitude, l'expliquer à nos auditeurs et au public. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nos équipes de rédaction ont ainsi travaillé sur certains sujets de désinformation qui ont été poussés par la Russie, comme l'affaire des punaises de lit et celle des étoiles de David. Nous avons pu détecter et révéler, pour toute une série de sujets de ce type, l'existence d'une manipulation étrangère.

C'est un enjeu considérable pour l'équilibre de notre démocratie. Il faut faire en sorte que le climat, le contexte dans lequel vont se dérouler les prochaines élections d'importance dans notre pays ne soit pas perturbé par de telles manipulations. Dans une période où nous sommes exposés à ce danger, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur un outil souverain et indépendant, tel que le service public de l'information. C'est précisément le moment de le défendre, parce que son rôle est d'apporter une information fiable, de se tenir à l'abri des soupçons d'ingérence, notamment étrangère, et de pouvoir s'appuyer sur toute une panoplie d'outils pour détecter ce qui peut se passer, en particulier les manipulations dont nous sommes l'objet.

Les radios locales sont un des éléments majeurs et distinctifs du service public. Notre réseau de radios locales nous permet de lutter contre un reproche qui a beaucoup été formulé par ceux qui manifestaient dans le cadre de ce qu'on a appelé les gilets jaunes, il y a quelques années, à savoir la déconnexion des médias vis-à-vis de ce qui se passe

réellement sur le terrain et ce qui est ressenti par toute une partie de nos concitoyens. Les journalistes de nos quarante-quatre radios locales font leurs courses avec les gens qui habitent à côté de chez eux, ils mettent leurs enfants dans les mêmes écoles, ils connaissent le terrain. Par ailleurs, 25 % des journaux de nos antennes nationales sont alimentés par des contenus produits par les antennes locales, qu'il s'agisse des reportages ou des témoignages. Cela donne à nos antennes nationales la capacité de faire remonter tout ce qui se passe sur le terrain en France.

Nous avons développé ces dernières années un outil pour faire en sorte que les antennes locales fassent émerger des signaux faibles permettant de mieux comprendre ce qui se déroule dans le pays. Nous dévoilons aujourd'hui à l'antenne, lors d'une journée spéciale sur le réseau Ici, la consultation « Ma commune, mon maire & moi » sur les transports, que nous avons menée pour connaître toutes les questions et toutes les attentes de nos concitoyens dans ce domaine, partout sur le territoire, et qui a été présentée dans l'émission « Ma France » de Wendy Bouchard à 13 heures. Nos antennes se font ainsi le reflet de ce qui se passe en France et s'efforcent de remonter toutes les préoccupations de nos concitoyens. Nous sommes heureux d'avoir pu monter, dans le cadre de la préparation des élections municipales, le dispositif de consultation citoyenne « Ma commune, mon maire & moi », qui porte tous les mois sur des thèmes différents en lien avec le quotidien des Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame la présidente. Les questions qui vous ont été posées sont larges et je comprends donc que vous fassiez des réponses à la fois larges et précises, mais nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et non au sein de la commission des affaires culturelles. Par ailleurs, le rapporteur a encore des questions à vous poser et d'autres députés souhaitent aussi s'exprimer. Cette audition ne sera pas le seul moment où vous pourrez partager avec les députés toute l'action engagée par Radio France. Pourriez-vous répondre rapidement aux questions de M. Balanant et à celles des autres membres de la commission des affaires culturelles, qui auront d'autres occasions de vous interroger ? Vous pourriez répondre d'une phrase s'agissant du cas mis en exergue par Mme Bellamy. M. Maurel, quant à lui, a dû nous quitter. Vous pourrez peut-être échanger avec lui dans un autre cadre.

Mme Sibyle Veil. Monsieur Balanant, vous m'avez interrogée sur le traitement de l'information. Nous avons développé ces dernières années une organisation nous permettant de faire en sorte que l'information que nous produisons – nous ne faisons pas que recycler des dépêches – soit extrêmement vérifiée et certifiée : c'est le rôle de l'Agence Radio France, qui produit 20 000 dépêches par an pour alimenter nos différentes antennes – c'est un dispositif absolument unique dans le paysage audiovisuel et même médiatique en France. Nous avons, par ailleurs, tout un ensemble de dispositifs pour nous assurer de la fiabilité de ce qui est diffusé sur nos antennes et du pluralisme des invités. Nous le faisons grâce à des processus collectifs, notamment des réunions interchaines, que vous connaissez, puisque vous avez assisté à leur présentation. J'invite, comme vous l'avez fait, tous les députés qui le souhaitent, de tous les groupes politiques, à venir à Radio France. Nos équipes seront très heureuses de vous expliquer l'ensemble des dispositifs que nous avons montés pour avoir une information de confiance, ce qui est notre priorité.

Vous m'avez également interrogée sur notre médiatrice. Je crois pouvoir dire qu'elle joue un rôle assez unique dans le paysage audiovisuel. Elle reçoit, en effet, près de 150 000 messages par an – je ne crois pas qu'un équivalent existe – et elle intervient à l'antenne. Nous diffusons en toute transparence les commentaires, positifs ou négatifs, de nos auditeurs, leurs critiques et leurs questions sur la hiérarchie de l'information, sur les sujets que nous aurions trop abordés ou au contraire pas assez et sur la manière dont nous les avons

traités. Cette manière de procéder fait partie de l'autocontrôle et de l'évaluation que nous menons en permanence. Les médias, je l'ai dit, ne sont pas une science exacte. Il faut donc exercer une vigilance quotidienne, et le retour que nous fait la médiatrice y participe.

Mme Bellamy m'a posé une question sur l'émission « 50 nuances de cuir ». Nous avons pris la précaution d'avertir le public car nous savions que le sujet n'était pas pour les enfants. Nous l'avions également fait lors de la diffusion d'une enquête d'un service de Radio France sur le fléau de la prostitution des mineurs placés. Ces questions intéressent le débat public et nous estimons que c'est aussi notre rôle de les aborder, en prenant toutes les précautions nécessaires lorsqu'elles passent à l'antenne.

La réunion est suspendue de dix-huit heures à dix-huit heures quinze.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'avais encore beaucoup de questions à vous poser, mais j'en ai sélectionné dix, sur la suggestion du président. Mes questions seront courtes, rassurez-vous.

Le numéro deux de Radio France, M. Meslet, que nous auditionnerons également, a eu un long parcours au sein de l'audiovisuel public puisqu'il a été directeur à France Télévisions et à Arte. Dans un portrait brossé en 2015, des journalistes de *Libération* écrivaient ceci à son sujet : « *Jeune homme, bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. S'il avait pris l'autre voie, il aurait été socialiste. Il a toujours voté pour eux ("sauf une fois, écolo"). "Ma première copine m'a plaqué parce qu'elle me trouvait mou. Elle voulait que je vote [pour le communiste] Juquin [...]."* » Je ne vous demande pas de commenter les tourments amoureux de votre numéro deux, nous ne sommes pas là pour ça, mais je relève qu'il explique être socialiste – il l'assume ou le revendique – et dit avoir choisi l'audiovisuel public pour changer la société parce que c'était plus efficace que d'être élu.

Lors des premières auditions que nous avons menées – j'imagine que vous les avez suivies –, nous avons appris que le président de l'Arcom avait travaillé dans des cabinets ministériels à 100 % socialistes, que son directeur général avait fait de même et que le président de la troisième chambre de la Cour des comptes, qui a mené un audit de France Télévisions, avait été très proche de François Hollande – il a été le secrétaire général d'une de ses campagnes électorales. Nous avons également appris que M. Legrand et M. Cohen s'étaient compromis à deux reprises dans des cafés avec des cadres du Parti socialiste, en compagnie desquels ils avaient envisagé une action en vue d'une élection, ou d'une campagne électorale, pour le Parti socialiste. On a par ailleurs appris ce matin, par des journalistes d'Europe 1, que l'ancienne directrice de France Inter avait conseillé à Patrick Cohen et à Thomas Legrand de prendre l'attache d'un député socialiste. Selon un portrait de *Libération*, votre numéro deux est lui aussi socialiste.

On a l'impression qu'il existe une hégémonie des socialistes, qui ont obtenu moins de 2 % des voix lors de la dernière élection présidentielle, sur l'audiovisuel public, de l'Arcom à Radio France et à France Télévisions. Comment l'expliquez-vous ? Ne pensez-vous pas qu'il vous faudrait veiller, en tant que garante du principe de neutralité à la tête de Radio France, à vous entourer de personnes faisant preuve d'un peu plus d'esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des partis, quels qu'ils soient ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, Madame la présidente, que vous avez pour votre part travaillé au cabinet de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était président de la République.

Mme Sibyle Veil. Il existe dans notre pays un principe de droit qui s'appelle la liberté de conscience. Lorsque nous recrutons quelqu'un, nous n'avons pas le droit de lui demander pour qui il vote. La seule chose que je contrôle, c'est le fait que les opinions politiques ou religieuses n'ont pas d'incidence sur ce qui se passe sur nos antennes. Un travail collectif est mené, je l'ai dit, pour faire en sorte qu'il y ait une forme d'équilibre. Le collectif y veille.

Quelles que soient les idées que peut avoir Vincent Meslet, je pense que comme tout grand professionnel des médias – je l'ai recruté parce que c'est un très grand professionnel des médias, respecté par beaucoup d'acteurs de ce secteur, notamment tous ceux avec qui il a travaillé –, il sait faire la part de ce qui relève de sa vie privée, ou de ses opinions personnelles, et de ses obligations professionnelles. Ce que je suis chargée de suivre, c'est la manière dont il remplit ces dernières ainsi que la ligne de nos antennes. Je m'y astreins, pour M. Meslet comme pour toutes les personnes dont je m'entoure.

Le premier critère sur la base duquel je recrute, c'est la compétence, le talent, la créativité. Personne n'est totalement neutre, et les médias ne sont pas faits par des robots. Chacun a des attachements et des liens – vous avez cité beaucoup d'exemples. Nous sommes tous des êtres ayant plusieurs vies professionnelles – vous avez évoqué la mienne, Monsieur le président –, mais nous avons tous des obligations professionnelles, auxquelles nous nous conformons. La première de ces obligations est de faire la part de sa vie personnelle et de sa vie professionnelle.

J'en profite, Monsieur le rapporteur, puisque vous avez mentionné l'ensemble des protagonistes, M. Legrand et les autres, pour dire que j'ai lu à l'occasion de la pause que nous venons d'avoir un tweet que vous avez publié il y a une vingtaine de minutes sur le fait que les propos tenus par M. Thomas Legrand seraient « *d'une extrême gravité* » et relèveraient d'un « *possible détournement de fonds publics à des fins électorales* ». J'aimerais pouvoir répondre à cette accusation qui est, elle-même, d'une certaine gravité. Je veux bien que vous me posiez la question qui sous-tend ce tweet, parce que je n'ai pas l'impression d'avoir eu l'occasion d'y répondre jusqu'à présent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous l'ai dit en aparté, mais puisque Mme la présidente en parle, je le répète : le rapporteur a le droit le plus absolu de tweeter au sujet de la commission d'enquête mais je lui demande instamment que ses équipes – si ce sont elles qui rédigent les tweets – ne transforment pas les propos tenus par les personnes auditionnées !

J'alerte sur un autre tweet où vous indiquez, Monsieur le rapporteur, que Sibyle Veil ne verrait « *aucun problème à ce qu'un journaliste, sur ses antennes, qualifie le Hamas de "mouvement de libération" ou relaie des théories complotistes* ». Mais ce n'est pas du tout ce qu'elle a dit !

M. Erwan Balanant (Dem). Jamais on n'a entendu ça ! C'est scandaleux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande avec fermeté, Monsieur le rapporteur, d'être très précis dans la manière de retranscrire les propos des personnes qui vous répondent car notre commission d'enquête est suivie et peut être instrumentalisée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos accusations sont problématiques, Monsieur le président. Mon tweet est parfaitement vrai. À aucun moment, Madame la présidente, je ne vous ai entendue dire qu'il y avait le moindre problème à ce que ce journaliste soit invité à deux reprises, à vingt-quatre heures d'intervalle, sur France Culture et France Inter et expose des théories complotistes sur le 7 Octobre et sur le 11 Septembre. Je ne vous ai pas entendue dire : « *Il y a un problème avec ces déclarations.* » Que mon équipe sorte ma question et votre

réponse en expliquant que vous ne dites pas qu'il y a un problème avec ces déclarations, c'est la vérité. Si vous aviez dit « *il y a un problème, on ne l'invitera plus, il y a eu des suspicions de théories complotistes, infamantes et antisémites, cette personne ne mérite pas d'être accueillie à l'antenne* », je n'aurais jamais commis un tel tweet. Mes propos sont donc parfaitement conformes à la réalité de vos réponses et on peut le vérifier.

Donc on va arrêter de faire de la politique. Je considère que communiquer au sujet de l'ensemble des auditions est un exercice de salubrité publique. Elles sont diffusées par LCP et par d'autres chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et sur YouTube. Je ne fais que relayer les questions que je vous pose et les réponses. On va arrêter de créer des polémiques basement politiques. On va arrêter de donner un écho aux propos, parfaitement infamants et qui sortent du cadre, tenus par la présidente de l'Assemblée nationale ce matin sur une antenne du service public. Elle a commis ces propos sur le plateau de France Inter le jour même de l'audition de la présidente-directrice générale de Radio France, ce qui constitue une entorse flagrante et grave aux pouvoirs et à l'indépendance des commissions d'enquête et des députés qui les composent.

(M. le président coupe le micro du rapporteur.)

Vous ne pouvez pas me couper la parole, Monsieur le président ! J'étais en train de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous fermez la parenthèse et je voulais, avant que nous le fassions, préciser un élément important. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors de la réunion du bureau – je ne vous prends pas en traître –, l'article 40 du code de procédure pénale dispose que « *toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République [...]* ».

Dans un tweet publié il y a trente minutes, vous avez estimé qu'il y avait des faits d'une extrême gravité, un possible détournement de fonds publics à des fins électorales. De la même manière, vous avez mis en cause un salarié de France Télévisions en estimant qu'il pouvait bénéficier d'un emploi fictif. C'est votre droit, mais on ne peut pas se contenter d'un tweet. Si vous soupçonnez de tels faits, je vous demande instamment de saisir la procureure de la République, comme la loi vous y oblige.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison de rappeler que l'objet de cette commission d'enquête est de faire toute la lumière sur les entorses à la neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Vous avez évoqué des suspicions sur un cas d'emploi fictif au sein de la hiérarchie de France Télévisions. En vertu de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, j'ai demandé un certain nombre de documents pour vérifier la réalité et la matérialité des missions effectuées par la personne en question.

Je confirme que je saisisrai le procureur conformément à l'article 40, pour ce fait comme pour d'autres faits de détournement d'argent public, de prise illégale d'intérêt ou commis dans le cadre d'un pacte de corruption concernant d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, qui se sont compromis avec des sociétés de production pour des montants de plusieurs millions d'euros. Selon moi, ces faits sont pénalement répréhensibles et vous pouvez avoir entièrement confiance dans ma détermination à les signaler au titre de l'article 40.

Je vous le confirme : je ne me contenterai pas de questions et d'un examen des pièces. J'irai plus loin et je saisisrai le procureur à propos des nombreux sujets que j'expose publiquement et qui méritent d'être portés à la connaissance de millions de Français. Voilà la réponse que je voulais vous apporter.

La stratégie employée par la Présidente de l'Assemblée nationale et par d'autres a pour objectif de nous détourner de l'objectif principal de cette commission d'enquête. Madame Veil, je souhaite donc continuer à vous poser des questions – vous y répondez de manière très patiente depuis le début de cette audition, ce dont je vous remercie –, notamment en abordant un certain nombre de cas qui portent atteinte aux objectifs de pluralisme de Radio France.

Le fameux programme Égalité 360°, lancé en 2021, décrit votre feuille de route en matière de diversité. Il parle de diversité sexuelle, géographique et sociale. Ce sont des objectifs louables mais il n'est pas fait mention de la diversité d'opinion. Comment vous assurez-vous du respect de l'objectif de pluralisme lors des recrutements que vous effectuez à Radio France ? J'ai parlé du cas de M. Meslet mais on pourrait en évoquer bien d'autres.

Mme Sibyle Veil. Je vais compléter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure sur Rami Abou Jamous. Lorsqu'il est passé sur France Culture, Guillaume Erner lui a dit : « *n'allez pas devenir complotiste* », « *je n'accepterai pas la théorie du complot* ». Une contradiction a bien été apportée en temps réel lors de cette interview, ce qui est le devoir de nos journalistes. Il est important que ce soit noté.

Puisqu'un lien est fait sur X entre les propos de Thomas Legrand et un possible qualificatif de détournement de fonds publics, je répète ce que j'ai dit précédemment. Les propos qu'il a tenus au sujet de la ministre de la culture étaient problématiques. Ils n'engagent pas Radio France, n'engagent pas les fonds publics de celle-ci dans une quelconque œuvre complotiste.

J'ai essayé de l'expliquer, je vais le réexpliquer. Ces derniers mois, M. Legrand n'a parlé à aucun moment à l'antenne des élections municipales à Paris. Par ailleurs, M. Legrand n'engage pas la rédaction de France Inter. J'irai même plus loin : il n'a aucune influence sur ce qui passe à l'antenne, à tel point qu'on pourrait même qualifier ce qu'il a dit de fanfaronnade – puisque vous n'avez visiblement pas apprécié le mot « maladresse ». Il n'a pas de pouvoir sur la ligne éditoriale de France Inter. Ne donnons pas à cette affaire une ampleur qui ne correspond pas aux faits. Je me permets de rappeler ces éléments compte tenu de la gravité de l'infraction que vous avez évoquée.

Dans le cahier des missions et des charges de Radio France, il nous est demandé de lutter contre les discriminations. Le programme Égalité 360° a pour objet de contribuer à cet objectif, par exemple par des dispositifs en matière de handicap ou des contrats en alternance pour diversifier la provenance de nos journalistes. Mais, encore une fois, je n'ai pas le droit de fichier les salariés qui travaillent dans mon entreprise en fonction de leurs opinions. La loi me l'interdit. Si vous regardez l'équipe qui m'entoure, vous verrez une diversité de parcours et d'origines. Regardez la liste des membres de mon comité exécutif, vous verrez qu'elle n'a rien d'homogène.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions.

Je vais prendre un cas concret, qui ne relève pas de votre entourage, ni de la direction.

Après l'assassinat de Charlie Kirk aux États-Unis, Guillaume Erner, ancien de *Charlie Hebdo*, a déclaré le 12 septembre sur France Culture : « *Je suis Charlie, de Charlie Hebdo, et je suis aussi Charlie, de Charlie Kirk.* » Il a ajouté qu'« *il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi, autrement dit pour son opinion [...]* ». Malheureusement, il semble que ses confrères de Radio France ne soient pas aussi Charlie que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de présenter ses excuses.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression sur les antennes de Radio France avec une rédaction qui, visiblement, ne tolère le pluralisme que quand il est de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Sachez que j'ai personnellement appelé Guillaume Erner pour lui apporter tout mon soutien.

Nos antennes doivent faire réfléchir et apporter une diversité de points de vue. Les propos tenus par Guillaume Erner sur Charlie Kirk ont fait l'objet de nombreux courriers d'auditeurs et je pense que ce à quoi il se référerait n'a pas été compris. Ça peut arriver. Il a donc apporté des explications. Il ne faut pas accorder à cela plus d'importance que ça en a. Il peut arriver que des interventions à l'antenne ne soient pas comprises et fassent l'objet de commentaires. Notre premier devoir est de les expliquer très clairement à nos auditeurs. C'est ce qu'a fait M. Guillaume Erner.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge au sujet de cet épisode, c'est en raison de la parution d'un communiqué de la rédaction de Radio France, ce qui est loin d'être anodin. Cette rédaction a été manifestement courroucée que l'on puisse dire « Je suis Charlie » à propos de Charlie Kirk, un influenceur de droite américain proche de Donald Trump et assassiné pour ses idées. Admettez que je m'interroge en tant que simple citoyen sur ce communiqué. J'ai entendu vos réponses et je vous remercie pour vos explications.

J'en viens à des questions sur la situation financière de Radio France, analysée notamment par le rapport de la Cour des comptes.

Un point a été largement débattu après avoir été sorti par un certain nombre de journalistes. Il s'agit des avantages sociaux qu'on pourrait qualifier d'exorbitants, notamment ceux des journalistes de Radio France : quatorze semaines de congés payés, contre douze pour le personnel non journaliste et même seize, a-t-on appris, pour certains salariés de France Info. Cela signifie que vos journalistes – comme peut-être vous-même – sont en vacances un jour sur trois. Les Français, eux, n'ont droit qu'à cinq semaines de congés payés, à peine plus si l'on prend en compte les RTT. Comment justifiez-vous de tels privilèges dans votre entreprise, alors que près d'un Français sur deux ne part pas en vacances et rêverait de bénéficier du dixième des avantages sociaux qu'ils payent à vos salariés ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie pour cette question : elle me permet d'éclairer le débat sur un sujet qui a été mal compris – aucun journaliste de Radio France ne dispose de seize semaines de congés payés.

Le régime ordinaire des congés est de douze semaines par an pour les salariés. Les journalistes bénéficient de treize semaines, en incluant les RTT et congés divers, pour compenser le fait qu'ils travaillent les jours fériés. Lorsqu'ils ont acquis une certaine ancienneté, ils ont droit à une semaine de congé supplémentaire.

Le régime particulier auquel vous faites référence concerne seulement dix-huit salariés, qui disposent de 12,8 semaines de congé et ont en plus des temps de repos liés au fait qu'ils ont une activité cyclique avec des amplitudes horaires différentes de celles de leurs collègues.

Radio France est une entreprise qui travaille sept jours sur sept. Certaines activités se déroulent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce qui est prévu en matière de congés par les accords est le reflet de cette organisation du travail atypique, notamment pour ceux qui travaillent la nuit. Par exemple, pour préparer la matinale de France Inter à laquelle vous avez

participé lundi matin, des personnes sont venues à deux heures du matin. Nos horaires atypiques se traduisent par des temps de repos et de récupération. C'est lié à notre activité très particulière.

Sur France Info, l'information continue nécessite d'avoir des personnes sur place en permanence. Certains restent tard le soir, d'autres arrivent au petit matin pour faire en sorte que nos matinales bénéficient de l'information la plus complète et la plus travaillée possible.

Le régime des congés est simplement le reflet du caractère atypique de notre activité. Nous ne sommes pas une entreprise classique qui ferme ses bureaux le vendredi soir et les rouvre le lundi matin, ou qui s'arrête la nuit. Malheureusement, nos horaires engendrent des charges de travail particulières, donc des cycles de travail particuliers, et le temps de travail est adapté en conséquence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que les journalistes bénéficient de treize semaines de congés payés, auxquelles s'ajoute une semaine de rattrapage, ce qui fait quatorze semaines, comme je l'indiquais dans ma question.

Vous justifiez cela par le caractère atypique de l'activité. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait le même type d'avantages sociaux, c'est-à-dire quatorze semaines de congés payés, dans d'autres rédactions, notamment de chaînes privées concurrentes ou même d'autres chaînes publiques. Je n'ai pas non plus l'impression que nombre de Français qui se lèvent à l'aube – je pense aux boulangers, notamment, qui se réveillent à quatre heures et demie ou cinq heures du matin pour préparer le pain, ouvrent leur boutique à six heures et demie ou sept heures et la quittent à dix-neuf heures, voire vingt heures – bénéficient de quatorze semaines de congés payés. Pourtant, si l'on reprend vos propos, cela pourrait refléter le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Honnêtement, ne considérez-vous pas que quatorze semaines de congés payés par an, soit un jour sur trois, c'est beaucoup trop pour des salariés de Radio France ?

M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général de Radio France. La convention nationale des journalistes, qui régit des radios publiques mais aussi des radios privées, prévoit douze semaines de congé. La durée des congés est certes un peu plus importante à Radio France du fait de la compensation des jours fériés mais elle n'est pas atypique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le mot « *atypique* » n'est pas le mien : j'ai repris les termes de votre réponse, Madame la présidente. Vous justifiez ces avantages par le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Pour ma part, je les considère exorbitants, comme des millions de Français. Un jour de congé sur trois, c'est exorbitant. À titre personnel, ne trouvez-vous pas indécent de prendre quatorze semaines de congés payés quand on est salarié chez Radio France, même si on est journaliste et même si on se lève tôt ? Est-ce que ce n'est pas indécent ?

Mme Sibyle Veil. Je vous ai rappelé les conditions dans lesquelles certains journalistes sont amenés chaque jour à avoir des horaires de travail très décalés par rapport à un rythme de vie normal.

Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension et de malentendus, j'ajoute que, depuis la parution du rapport de la Cour des comptes, nous avons entrepris un certain nombre d'efforts. Durant l'été 2024, nous avons négocié une réforme des jours de congé, notamment pour limiter le nombre de ceux qui peuvent être épargnés chaque année.

Par ailleurs, nous négocions avec les organisations syndicales pour faire évoluer des pratiques liées à des accords très anciens afin de passer au forfait en jours pour une grande partie de nos journalistes et de racheter ainsi un certain nombre de jours de congé. Il est compliqué de mener ces négociations sans avoir de visibilité sur notre trajectoire financière. Il faudra que celle-ci nous permette de racheter des jours de congé.

C'est un sujet que nous avons bien à l'esprit et nous en discutons avec nos organisations syndicales.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les auditionnerons dans quelques semaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lis entre les lignes que vous ne cautionnez pas ces accords, sur lesquels il faudra revenir, et que, même si vous ne voulez pas l'affirmer de façon parfaitement claire, ce ne sont pas des conditions normales. Mais n'hésitez pas à corriger mes propos s'ils travestissent votre réponse.

J'ai été stupéfait de lire à la page 96 du rapport de la Cour des comptes qu'« [e]n tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto [...] ». Est-il normal que, parmi soixante-cinq primes accordées aux salariés, on trouve une prime de coiffure alors qu'on parle d'une radio ? Vous conviendrez que c'est la voix qui compte à la radio, pas tellement le visage et encore moins la coiffure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En complément, je souhaiterais savoir quels sont les avantages particuliers dont bénéficient les salariés de Radio France par rapport à ceux de radios privées.

Mme Marie Message, directrice générale adjointe de Radio France. Le système de primes à Radio France est le fruit de l'histoire. Nous avons sept conventions collectives et sept catégories de personnels différentes. Beaucoup de primes spécifiques avaient été mises en place à une époque. Elles ont été profondément rationalisées et simplifiées entre 2015 et 2017. Depuis cette refonte, les accords collectifs en vigueur ne comprennent plus un tel nombre de primes.

Celles qui restent sont liées aux conditions et au temps de travail. Comme l'a indiqué la présidente, beaucoup de nos salariés travaillent la nuit, pour préparer les petites matinales ou les matinales, tard le soir ou les week-ends et les jours fériés. C'est d'ailleurs ce qui figure dans la réponse adressée au rapport de la Cour des comptes, qui a été publiée en même temps que ce dernier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Quel est le rapport avec la prime de coiffure ?

Vous dites qu'un gros travail de rationalisation et de simplification a été fait. Mais la Cour des comptes recense encore soixante-cinq primes, comme cela est précisé page 96 de son rapport. Je suppose que le travail de rationalisation peut se poursuivre.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur la légitimité d'une prime de coiffure pour des personnes employées par une radio et dont l'essentiel du travail repose sur la voix et sur la qualité d'expression orale.

Mme Marie Message. Je ne dispose pas de la réponse sur la prime spécifique que vous évoquez ; nous vous la transmettrons bien sûr par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous évoquez le travail de rationalisation et de simplification que vous avez fait lors des dernières années. Je m'étonne qu'il y ait encore soixante-cinq primes différentes. Je pense vraiment qu'il reste un gros travail de rationalisation à mener.

Le rapport de la Cour des comptes indique par ailleurs que les primes de performance « représentent [...] *seulement 1,1 % de la masse salariale brute des personnels permanents* ». J'ai géré une entreprise au cours des huit dernières années et les primes de performance et la part variable de mes collaborateurs se situaient plutôt entre 15 et 20 % de la masse salariale brute.

Comment expliquez-vous un taux de rémunération en fonction des performances aussi faible par comparaison avec d'autres types de primes, comme les primes de coiffure ? Comment encouragez-vous la productivité au sein de Radio France ? Comment expliquez-vous que la part des primes variables soit aussi faible par rapport à l'ensemble de la masse salariale ?

Mme Marie Message. Comme je vous l'ai dit, la grande majorité des primes qui subsistent dans l'entreprise sont liées aux conditions et au temps de travail.

Nous avons effectivement quelques primes de performance, fixées à partir d'objectifs assignés lors d'entretiens, notamment pour un certain nombre de cadres. Elles sont extrêmement limitées et concentrées.

Pour les accroître, il faudrait augmenter la masse salariale. Or nous nous sommes tenus à une gestion extrêmement rigoureuse ces dernières années, avec une parfaite maîtrise de la masse salariale. L'ensemble des objectifs en la matière ont été respectés sur la période considérée et les comptes sont à l'équilibre. Par esprit de responsabilité, nous avons choisi de ne pas accroître les primes de performance pour les salariés, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, pour notre entreprise publique comme pour l'ensemble des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça ne vous choque pas qu'il y ait soixante-cinq types différents de primes mais que les primes de performance comptent pour moins de 1,2 % de la masse salariale ? N'avez-vous pas l'impression qu'on accorde beaucoup de primes, mais qu'elles ne sont absolument pas corrélées à la performance des salariés de Radio France ?

Mme Marie Message. Il est logique que les primes correspondent avant tout à des sujétions particulières. C'est le cas lorsqu'elles sont liées aux contraintes du travail et à son caractère atypique – le week-end, en soirée, la nuit et les jours fériés. Ce type de prime est donc bien plus fréquent que les primes de performance.

Mme Sibyle Veil. La spécificité de Radio France, c'est que tous les contenus sont produits en interne. De ce fait, nous avons très peu de cadres et de managers mais nous avons des gens qui produisent des contenus. D'ailleurs nous n'avons en aucune circonstance recours à des producteurs privés pour nos contenus.

Nous employons par exemple des musiciens. La plupart de leurs primes sont liées à l'exercice de leur activité et reflètent des sujétions particulières, notamment du fait de l'enchaînement de concerts à un moment donné. C'est très différent de ce qui peut exister dans d'autres entreprises, où la part des cadres dans les effectifs est supérieure.

Par ailleurs, comme l'a très bien relevé Mme Message, le dernier accord collectif signé en 2017 prévoit justement que les primes soient orientées vers une incitation à la performance. Et, depuis cette date, notre trajectoire financière est extrêmement contrainte. Nous avons commencé à adapter nos dispositifs au cours d'une des périodes les plus contraintes du point de vue économique.

M. Charles-Emmanuel Bon. Pour répondre à la question de M. le président, nous n'avons pas forcément tous les éléments de comparaison avec les sociétés privées. Je peux seulement mentionner mon expérience personnelle dans les rédactions de RTL et d'Europe 1, pour lesquelles j'ai longuement travaillé et où la pratique était d'avoir douze semaines de congé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué, Madame la présidente, que vous avez décidé depuis 2017 d'orienter les primes vers une incitation à la performance.

Les rapporteurs de la Cour des comptes écrivent : *« À cet égard, il est surprenant d'observer qu'un directeur licencié en 2023 pour insuffisance professionnelle en raison d'objectifs non atteints depuis plusieurs années s'est tout de même vu attribuer 100 % de sa prime d'objectif en 2022 au titre de 2021 et encore deux primes d'objectif de 50 % et de 36 % du montant plafond l'année de son licenciement au titre de 2022 et 2023. »*

Vous voyez bien que votre orientation stratégique des primes vers la performance est contredite par le rapport de la Cour des comptes, qui explique que des directeurs n'atteignant pas leurs objectifs depuis plusieurs années en raison d'insuffisances professionnelles se voient attribuer 100 % de leur prime d'objectif avant d'être licenciés.

Comment expliquez-vous cela ?

Mme Sibyle Veil. Nous allons examiner le cas auquel vous vous référez.

Beaucoup de primes sont liées automatiquement à certains indicateurs, comme l'audience. Elles peuvent donc être versées même si la personne commet des erreurs dans l'exercice de ses fonctions. Je n'en dirai pas plus et je vais m'en tenir à cette considération générale, parce que nous allons étudier le cas particulier dont il est question. Nous vous transmettrons des éléments à ce sujet si nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un cas particulier, puisque le rapport de la Cour des comptes souligne que *« [...] la modulation de cette part variable n'apparaît que très faiblement utilisée et cette prime [d'objectif] est le plus souvent liquidée à son montant plafond »*.

Je vous laisserai répondre si vous le voulez, mais j'ai l'impression que ce système sert peut-être à acheter la paix sociale ou à mettre dehors certains directeurs un peu gênants en leur accordant leurs primes d'objectif à 100 % alors qu'ils n'atteignent pas leurs objectifs depuis plusieurs années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez mis des propos dans la bouche de la présidente, elle souhaite vous répondre rapidement.

Mme Sibyle Veil. C'est la deuxième fois. Il n'est pas nécessaire de reformuler mes propos. J'essaie de donner des réponses de la manière la plus précise possible.

Au vu de la performance de Radio France, de ses antennes, de la qualité de sa gestion et de l'innovation, qui est saluée dans différents rapports, je pense que les primes que nous versons sont en adéquation avec les résultats enregistrés depuis dix ans. Je peux citer le rapport de la Cour des comptes : « *La situation de Radio France en 2023 montre que ce redressement de la gestion, engagé depuis une dizaine d'années, a été poursuivi dans le cadre d'une stratégie claire, conduite avec une grande stabilité de la gouvernance.* » Il y est également mentionné que « [c]ette performance a été rendue possible par une grande continuité de la stratégie numérique [...] valorisée par l'Arcom dans ses rapports et avis [...] ». Le rapport de l'Inspection générale des finances montre la même chose.

Monsieur le rapporteur, vous me concéderez qu'il est normal que les primes de performance accordées aux salariés qui contribuent à ces résultats reflètent les succès que nous avons enregistrés pendant cette période.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ce n'est pas ma perception personnelle. Je me contente de citer le rapport de la Cour des comptes, que j'ai étudié et où il est expliqué que des directeurs licenciés pour insuffisance professionnelle parce qu'ils n'ont pas atteint leurs objectifs depuis plusieurs années se sont vu attribuer 100 % de leur prime d'objectif. Vous dites que les primes versées par Radio France sont en adéquation avec ses résultats ; c'est contradictoire avec ce que la Cour des comptes a mentionné dans son dernier rapport. C'est public et je pourrai vous transmettre les extraits en question.

Un autre élément de ce rapport, figurant page 104, m'a également bien surpris : il est indiqué qu'« [...] *alors qu'en 2020 l'un des salariés de l'entreprise s'est vu contraint de rembourser des frais de déplacement indus à la demande du contrôleur général économique et financier, le contrôle de ses notes de frais n'a pas été renforcé et ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur, sans que ces dépassements n'apparaissent justifiés ni rigoureusement contrôlés* ».

J'imagine que vous avez écouté l'audition de votre homologue, Mme Delphine Ernotte, qui s'est justifiée à propos de son séjour de dix jours au Majestic avec des nuitées à 1 700 euros. J'ai l'impression qu'on retrouve dans cet extrait du rapport de la Cour des comptes la suspicion du même type de faits à propos de Radio France.

Comprenez-vous que la Représentation nationale soit choquée d'apprendre, à la lecture de ce rapport, que certains salariés de l'audiovisuel public dépassent allègrement les plafonds autorisés et ne sont pas sanctionnés pour cela ?

Mme Marie Message. Tout salarié qui dépasse malencontreusement le plafond de dépenses autorisées – c'est ce que vous évoquez à propos du salarié en question – est amené à rembourser sur ses deniers personnels. C'est systématique.

La Cour nous a invités à compléter et à parfaire nos dispositifs de contrôle des notes de frais en ajoutant une validation systématique par le responsable hiérarchique, en plus de celle du responsable financier. Cette double validation n'existait pas partout et nous y avons évidemment remédié depuis.

Il convient aussi de noter qu'aucune irrégularité dans la gestion des notes de frais n'a été relevée par la Cour dans son rapport. Comme vous l'avez lu avec attention, je ne doute pas que vous l'avez bien en tête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne fais que lire le rapport, page 104 ; ce n'est même pas une interprétation de ma part. Vous me dites que la Cour des comptes n'a jamais émis le moindre signalement sur des dépassements de notes de frais. Pourtant, il est stipulé que le contrôle des notes de frais de ce salarié n'a pas été renforcé et que ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur. Je ne fais que lire le rapport de la Cour des comptes. Donc, s'il vous plaît, ne m'accusez pas d'inventer des choses.

Vous dites que le remboursement et le contrôle des notes de frais sont automatiques à Radio France. Le rapport de la Cour des comptes indique l'inverse page 104 : en dépit du signalement qui a été fait, il n'y a eu ni contrôle, ni renforcement des obligations, et encore moins sanction. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. Je vais reprendre ce que je vous ai exposé.

La Cour indique qu'il y a eu un dépassement du plafond de dépenses autorisées. Dans ce cas, les salariés doivent rembourser les montants sur leurs deniers personnels. J'ai sous les yeux le même rapport que vous, monsieur le rapporteur. La Cour nous a invités à renforcer le contrôle des notes de frais en prévoyant la validation d'un supérieur hiérarchique. Elle nous a ainsi permis de compléter notre dispositif, puisque c'est ce que nous avons fait depuis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice générale adjointe, je vous prie vraiment de ne pas voir des suspicions ou des propos inventés quand je lis le rapport de la Cour des comptes. Il y est stipulé que le contrôle des notes de frais de la personne en question n'a pas été renforcé ; vous me dites que cela a été fait et que la question n'a plus lieu d'être. Il est parfaitement légitime que je m'interroge sur votre réponse.

Mme Sibyle Veil. Pour conclure sur ce point, nous avons lu avec la plus grande attention les recommandations et conclusions du rapport de la Cour des comptes. Bien entendu, nous les suivons. Mme Message vous en a donné une illustration. Nous améliorons constamment nos processus et nos règles internes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur m'indique qu'il a encore trois questions. Je vous demande de faire des réponses courtes, Madame la présidente, parce que six autres députés souhaitent vous interroger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer le poids de la bureaucratie à Radio France. Toujours dans le rapport de la Cour des comptes, on apprend page 62 que les journalistes ne représentent que 19 % de vos effectifs alors que la part des personnels techniques et administratifs – dont les managers – s'élève à 63 %. Comment expliquez-vous ce ratio de trois administratifs et encadrants pour un seul journaliste ?

M. Erwan Balanant (Dem). Une radio, ce ne sont pas seulement des journalistes ! Il faut des techniciens pour la faire fonctionner.

Mme Marie Message. En effet, le cœur de métier de la radio ne se réduit pas aux journalistes. Tous les personnels de production font la radio, tous les jours. Il y a bien sûr ceux que l'on voit au micro, Monsieur le rapporteur, mais il y a aussi tous ceux qui sont derrière.

Parmi nos personnels de production et techniques, nous avons des techniciens supérieurs du son, des réalisateurs radio, des attachés de production, des chargés de programme, des chargés d'accueil et de relations avec les auditeurs dans les radios locales et

des personnels qui se déplacent pour enregistrer dans les festivals culturels et musicaux afin de rendre compte de ce qu'on sait proposer de mieux en matière de culture en France. Tous ces personnels participent au cœur du métier, de même que ceux qui s'occupent de l'édition numérique de nos contenus, de leur distribution et d'assurer la sécurité de la diffusion. Cela vaut également pour les musiciens de nos quatre formations musicales.

Il ne faut donc pas prendre en compte seulement les journalistes. Il faut aussi s'intéresser aux aspects relatifs à la production au sein de la radio et à nos formations musicales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question.

Vous mentionnez des personnels techniques et des personnels qui ont pour mission de sécuriser la diffusion ou de travailler sur l'édition numérique. Le rapport de la Cour des comptes indique que Radio France emploie 1 200 personnels administratifs et managers – qui ne sont pas des personnels techniques et de diffusion – pour près de 900 journalistes. Les premiers sont donc beaucoup plus nombreux que les seconds.

Il me semble qu'il s'agit d'une exception : j'ai fait quelques comparaisons avec des chaînes privées et, normalement, il y a plus de journalistes que de managers et de personnels administratifs. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. L'entreprise compte 35 % de personnels techniques et de production et 800 journalistes. Quant aux personnels administratifs, ils étaient, en incluant les cadres, au nombre de 524 en 2024, soit 12 % des effectifs. Ils assurent les fameuses fonctions support et transverses ainsi que l'encadrement qui permettent d'assurer de manière responsable la gestion des ressources humaines et financières, le contrôle des notes de frais, ainsi que le développement et le suivi de nos ressources propres. Ces directions sont donc tout à fait essentielles à la bonne marche de l'entreprise, notamment pour assurer l'accueil du public, sa sécurité et celle du bâtiment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris, en analysant le tableau de la Cour des comptes, qu'à Fip – vous l'avez compris, c'est ma radio de cœur, je l'écoute presque tous les jours et j'y suis, sachez-le, très attaché –, le taux d'absentéisme a atteint 19,5 % en 2019 et 14,5 % en 2020. Pour les années suivantes, les données sont manquantes. Pourquoi avoir cessé de les communiquer ? Comment justifiez-vous un tel absentéisme ?

Mme Marie Message. Sur ce sujet précis, nous regarderons ce qu'il en est afin de vous apporter des éléments de réponse concernant ces personnels. Le taux d'absentéisme à Radio France est tout à fait classique. Il peut cependant varier dans le temps, notamment en raison de longues maladies, qui peuvent expliquer, s'agissant d'effectifs modestes comme ceux de Fip, les ratios que vous avez évoqués.

J'en profite pour vous apporter une précision concernant la prime de coiffure, qui vous intéressait particulièrement : elle n'existe qu'à la direction de la musique et de la création et n'a été versée qu'à deux personnes au cours de l'année 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il ne s'agit que d'une des soixante-cinq primes en vigueur à Radio France mais je vous remercie pour ces précisions. Je suppose que vous détaillerez par écrit les éléments qui justifient ces primes – je pense en particulier à la fameuse indemnité moto.

Comme le temps presse, je souhaite vous poser une dernière question, madame la présidente. La ministre de la culture soutient des projets de synergie entre France Télévisions

et Radio France. Pouvez-vous nous indiquer où en est le rapprochement de ces deux structures ? Comment décririez-vous vos relations avec Delphine Ernotte ? Avez-vous des échanges fréquents avec elle et quelle est la nature de ces échanges ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous entendrons la ministre de la culture début février, puisque le ministère de la culture exerce la tutelle sur les entreprises de l'audiovisuel public et qu'il est représenté au conseil d'administration de Radio France.

Dans le prolongement de la question du rapporteur, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre vision de l'évolution de la gouvernance de l'audiovisuel public ? La proposition de loi de Laurent Lafon vise à créer une holding ; certains évoquent plutôt une fusion quand d'autres souhaitent le *statu quo*.

Mme Sybille Veil. Je vais m'efforcer de répondre brièvement à ces questions importantes. S'agissant de l'avancée des coopérations entre Radio France et France Télévisions, le projet de COM (contrat d'objectifs et de moyens) pour la période 2024-2028, qui n'a pas vu le jour, stipulait l'approfondissement de différents projets, concernant notamment France Info et le réseau Ici, moyennant l'allocation des moyens financiers correspondants. Du fait de l'absence de contrat d'objectifs et de moyens et de la baisse de la trajectoire financière, certains projets de coopération n'ont pas pu être mis en œuvre.

Un projet de gouvernance commune, holding ou fusion, est coûteux. Je citerai un simple exemple. La rémunération annuelle moyenne des salariés de Radio France, qui est de 56 000 euros, est inférieure de près de 20 000 euros à celle des salariés de France Télévisions. Une fusion aurait donc un coût substantiel car il faudrait dénoncer les accords collectifs et aligner dans la durée les avantages et rémunérations. La baisse de nos budgets – pour Radio France, celui qui est prévu dans le projet de loi de finances pour 2026 est inférieur de 20 millions à celui de 2024 – nous impose de définir des priorités. Dès lors que, comme toute réforme, celle de la gouvernance a un coût, il faut choisir le moment de la mettre en œuvre.

Je ne me prononcerai pas davantage sur cette question, car ce sont les conditions de réussite de notre audiovisuel public qui m'intéressent. Dans les dix-huit mois qui nous séparent de l'élection présidentielle, il convient de ne pas déstabiliser nos entreprises pour qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle dans une période où une information fiable, de confiance et pluraliste est un enjeu particulièrement important. Ces questions se poseront à nouveau plus tard ; il faut être attentif au calendrier des réformes et à leur faisabilité.

Les coopérations sont un succès. La plateforme France Info arrive au premier rang des sources d'information consultées par les Français. Lundi matin, nous avons inauguré la quarante et unième matinale filmée – celle d'Ici Lorraine. Un site d'information commun à Ici est en cours de déploiement. Nous continuons donc d'avancer. Nous consentons beaucoup d'efforts dans le cadre des relations très saines et professionnelles qu'entretiennent nos différentes équipes, qui doivent accomplir au quotidien un important travail commun compte tenu de l'ampleur de ces projets.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de vos relations avec Mme Ernotte ?

Mme Sybille Veil. Pour ce qui est du ressort de votre commission d'enquête, c'est-à-dire la gestion de nos entreprises et la conduite de nos stratégies, je peux vous assurer que nous entretenons des relations professionnelles suivies et que nos équipes se parlent très régulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En ce qui concerne la gouvernance de l'audiovisuel public, je précise que la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle doit à présent être inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée pour son examen en deuxième lecture. Il appartiendra donc au législateur de statuer sur cette question. En attendant, la situation n'est pas tout à fait satisfaisante puisque Radio France et France Télévisions ont chacune un directeur chargé des coopérations.

Mme Caroline Parmentier (RN). Après le nutri-score de l'information en 2023 – qu'est-il devenu ? –, voilà le baromètre du pluralisme ! Ces gadgets pour gogos ne changent rien à la perception des Français ni aux faits.

Je souhaite revenir sur l'affaire Cohen-Legrand, qui a choqué les Français, lesquels, rappelons-le, financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Vous nous dites que, lors de cette réunion stratégique entre Patrick Cohen, Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste, Thomas Legrand n'était pas sous contrat avec France Inter. Or son contrat a été suspendu en août 2025. Il était donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux responsables du PS.

Puis vous indiquez que Patrick Cohen n'a rien dit. Faux ! D'une part, lorsque Thomas Legrand le prend nommément à partie et l'implique dans cette phrase aux conséquences graves : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », il ne nie pas, il ne dit pas « *mais qu'est-ce que tu racontes ?* ». D'autre part et surtout, il prend bien la parole dans le cadre de sa contribution au retour de la gauche au pouvoir en 2027. À propos de Glucksmann, il indique : « *Oui, mais avec un score tout mouillé de 32-33 %.* » Et il poursuit : « *Le RN, ils ont tout faux. Retailleau, Dati, ils sont dans le faux.* » Enfin, il préconise la nomination de Laurent Berger à Matignon. Il parle, il acquiesce, il participe. Ni moi ni les Français ne sommes dupes. Pouvez-vous me répondre précisément à ce sujet ?

Mme Sybille Veil. De mémoire, la vidéo a été enregistrée le 7 juillet. Je vais rappeler ce que j'ai dit antérieurement. Les journalistes de Radio France sont en CDI. M. Legrand n'étant plus journaliste, il n'a pas de CDI. Il a des contrats de grille. Donc, juridiquement, le 7 juillet, il n'avait aucun contrat à Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Juridiquement !

Mme Sybille Veil. Vous me posez une question, je vous réponds de manière très précise : son contrat s'est arrêté à la fin de la grille. Par conséquent, le jour où la vidéo a été tournée, il n'avait pas de contrat. Pour quelle raison ? Parce que, n'étant pas journaliste sur notre antenne, il n'est pas en CDI et, son émission d'histoire des idées politiques étant achevée, il n'avait plus de contrat à ce titre.

Quant à ses interventions ponctuelles sur l'antenne, comment peut-on faire croire aux Français – c'est l'objet de la polémique telle qu'elle a été montée ces dernières semaines – que quatre minutes une fois par semaine auraient pu lui permettre de modifier le résultat d'une élection en utilisant France Inter, à supposer que le débat qu'il devait organiser à la rentrée ait été maintenu – ce qui n'a même pas été le cas ?

Mme Caroline Parmentier (RN). De toute façon, c'est inacceptable !

Mme Sybille Veil. M. Legrand, je le répète, ne peut pas avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Et il ne s'est rendu pas à ce rendez-vous en tant que journaliste de France Inter, ce qu'il n'était plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et M. Cohen ?

Mme Sibyle Veil. S'agissant de M. Cohen, nous avons examiné l'ensemble de ses chroniques. Vous en avez cité certaines, mais on pourrait en citer d'autres – je n'ai pas la liste sous les yeux. Plus précisément, vous avez cité des éditoriaux politiques dans le cadre de la matinale de France Inter...

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas du tout ! J'ai cité ses propos lors de la rencontre qui a été filmée !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, Madame Veil a déjà répondu tout à l'heure à cette question qu'avait posée le rapporteur. Madame la présidente, vous avez dit que, pour vous, le silence valait acceptation.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais surtout, Patrick Cohen parle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous répondre de façon un peu plus détaillée à la question de Mme Parmentier, qui indique que M. Cohen parle dans la vidéo ?

Mme Sibyle Veil. Le silence ne vaut pas acceptation, justement. Or les propos qui posent problème concernent l'élection municipale...

Mme Caroline Parmentier (RN). Et l'arrivée de la gauche au pouvoir !

Mme Sibyle Veil. ...et, sur ce sujet-là, Patrick Cohen ne s'exprime pas. Dans certaines de ses chroniques, il se montre même très positif à l'égard de la ministre de la culture, qui est candidate à cette élection. Il n'y a donc pas de question.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et sur Laurent Berger à Matignon ?

Mme Sibyle Veil. Les autres propos n'ont pas été tenus à l'antenne.

Je le répète, nous avons examiné toutes ses chroniques. Il n'y a pas d'instrumentalisation. Puisque vous l'auditionnerez demain, vous pourrez l'interroger sur ses propos – en tout cas, ils ne se réfèrent pas à des éditoriaux diffusés sur France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, nous auditionnerons M. Cohen demain. Vous aurez donc tout le loisir de l'interroger, Madame Parmentier : je vous donnerai la parole autant que vous le souhaitez.

Mme Sophie Mette (Dem). Je vous remercie, Mesdames, Monsieur, pour la précision de vos réponses.

À la suite de l'émission « Questions politiques » du 9 novembre dernier, la médiatrice de Radio France a reconnu plusieurs erreurs factuelles et rappelé les procédures de vérification et de correction appliquées par la rédaction. Dans un contexte de défiance croissante envers les médias, pouvez-vous expliquer comment Radio France met en œuvre concrètement ces mécanismes de contrôle déontologique, en particulier dans le cadre d'émissions coproduites avec d'autres médias, et quelles leçons organisationnelles vous avez tirées de ces erreurs pour renforcer la rigueur de la neutralité du service public ?

Mme Sibyle Veil. À Radio France, nous avons effectivement des règles de déontologie extrêmement précises, qui ont fait l'objet d'une charte d'engagement intitulée « Pour une information de confiance », que nous avons rendue publique et que nous allons vous distribuer. Il y est expressément indiqué qu'une erreur à l'antenne doit être rectifiée. C'est ce que nous faisons lorsque cette situation se produit – c'est heureusement rare –, que ce soit dans les questions posées par un journaliste à l'occasion d'une interview ou dans les faits présentés dans un journal. Nous sommes donc extrêmement vigilants, et quand une erreur est commise, cela donne généralement lieu à des dépêches ou à des rappels à l'ensemble des rédactions pour éviter qu'elle ne se reproduise.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Notre rapporteur a déploré avec beaucoup de démagogie que le service public soit un employeur mieux-disant. Pour ma part, j'aurais préféré connaître la part de contrats atypiques et l'évolution du nombre de ces emplois au cours des dernières années. Je crains en réalité que la précarité ne sévisse aussi sur le service public.

J'aimerais aussi savoir ce qui a conduit à l'abandon des programmes spécifiques à la radio de nuit, qui relevaient de la mission de service public de Radio France.

Ma troisième question porte sur les éditorialistes. Pour contrebalancer le cas de M. Legrand, vous avez cité les noms de M. Devecchio et de M. Bock-Côté, en disant qu'ils n'étaient certainement pas de gauche. C'est en effet ce que je crois, mais j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous parvenez à positionner ces éditorialistes, car l'Arcom, elle, a du mal à le faire. D'ailleurs, pourquoi ne faites-vous pas le choix de bon sens de renoncer à donner la parole à des éditorialistes, puisque vous n'arriverez pas à avoir un éditorialiste anarchiste, écologiste ou, *horresco referens*, mélenchoniste ? La solution la plus simple serait de vous contenter d'avoir des journalistes. Sur les antennes de Radio France, il n'y a qu'une seule ligne éditoriale : vous n'avez donc pas besoin d'avoir plusieurs éditorialistes !

Mme Sibyle Veil. Il faut distinguer les éditorialistes en contrat avec notre rédaction, qui s'expriment tous les jours sur nos antennes, comme Patrick Cohen, et les représentants d'autres journaux, qui interviennent ponctuellement, dans le cadre de débats, au même titre que les experts que nous invitons pour évoquer tout un tas de sujets. Je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est dans ce cadre que Thomas Legrand est intervenu dans un débat contradictoire, en tant que journaliste de *Libération*, comme le font les journalistes du *Figaro* que vous avez cités, Françoise Fressez, du *Monde*, et les représentants de bien d'autres journaux. Ainsi, dans le rendez-vous « Les informés de France Info », chaque soir, des journalistes de différents médias apportent un éclairage sur l'actualité avec l'appréciation et l'expertise que leur confèrent leurs fonctions respectives.

S'agissant du personnel non permanent, je laisse Marie Message vous apporter une réponse précise.

Mme Marie Message. Le recours à du personnel non permanent a fortement diminué ces dernières années ; depuis 2021, le nombre de CDD a diminué de 15 %.

Mme Sibyle Veil. Vous m'avez aussi interrogée sur l'abandon des programmes de nuit. Auxquels pensez-vous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai pas en tête un programme en particulier, mais il semblerait que les programmes originaux de la nuit, c'est-à-dire les créations spécifiquement destinées à ce créneau, aient été largement réduits et remplacés par des rediffusions.

Mme Sibyle Veil. C'est très juste : nous avons effectivement remplacé certaines émissions en direct par des rediffusions. La raison en est simple : nous avons dû réaliser d'importantes économies depuis dix ans. Une première partie d'entre elles a été permise par des réorganisations, car 70 % des efforts ont pesé sur les fonctions support, mais cette politique a atteint ses limites ces dernières années, et nous avons dû modifier l'allocation de nos moyens et affecter des équipes à la production de podcasts natifs, dont la qualité a d'ailleurs été saluée tout à l'heure. Autrement dit, il a fallu revoir nos priorités et orienter nos équipes et nos moyens vers le développement de ces podcasts plutôt que vers des programmes nocturnes dont l'audience est bien moindre à la radio qu'à la télévision.

M. Christian Girard (RN). Madame la présidente, vous vous félicitez de votre gestion mais la Cour des comptes note que le plan de départ volontaire, financé par un chèque exceptionnel du contribuable de 15 millions, n'a servi à rien. Votre masse salariale est plus élevée aujourd'hui qu'avant les départs. On a payé des gens pour partir, pour en réembaucher d'autres plus chers.

Reconnaissez-vous que Radio France est une structure structurellement incapable de faire des économies, quel que soit l'effort demandé aux Français, alors même que l'État demande des efforts à toutes les administrations et que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français ? Comment justifiez-vous que votre masse salariale continue de progresser, y compris par le biais de primes, sans que cela soit clairement relié à la performance ou aux priorités des services publics ?

Mme Marie Message. Concernant la maîtrise de la masse salariale, Radio France a parfaitement respecté ses objectifs, qui lui ont été fixés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2022, prolongé par avenant en 2023, puis dans le cadre de ses budgets pour 2024 et pour 2025, votés par son conseil d'administration.

Le plan de départ volontaire que vous évoquez, qui a fait l'objet d'une rupture conventionnelle collective, y a largement contribué, ainsi qu'à l'équilibre des comptes de l'entreprise. Sans lui, notre masse salariale aurait crû de 18 millions supplémentaires, en raison du glissement vieillesse technicité (GVT) qui existe à Radio France comme il existe ailleurs, fonction publique comprise.

Mme Sibyle Veil. Dans le contexte d'économies importantes des dernières années, nous avons présenté des budgets en équilibre et des comptes clôturés également à l'équilibre. Ce vendredi, nous présenterons à notre conseil d'administration un projet de budget en équilibre, alors même qu'il intègre des économies importantes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Notre commission d'enquête étant tweetée en temps réel, je constate, Madame la présidente, que certains vous prêtent et me prêtent des propos mettant en cause les journalistes d'Europe 1. Je vais être très clair : je n'ai jamais mis en cause les journalistes d'Europe 1 ni entendu dans votre bouche une mise en cause des journalistes d'Europe 1. Je veux que les choses soient claires !

J'ai dit à plusieurs reprises que cette commission d'enquête n'est pas le lieu de la guerre entre l'audiovisuel privé et l'audiovisuel public. Nous avons la chance, dans notre pays, d'avoir une complémentarité entre les deux.

Je ne veux pas que des propos tenus ici soient instrumentalisés, tronqués ou détournés : je n'ai entendu personne mettre en cause le travail des journalistes d'Europe 1. Quand on est attaché à l'audiovisuel et à l'État de droit, on respecte tous les journalistes quel que soit le média dans lequel ils travaillent.

Madame la présidente, je vous remercie de la précision de vos réponses. Vous n'avez esquivé – je pense que le rapporteur en conviendra – aucune question et vous y avez apporté des réponses précises. Je tiens à vous en remercier, ainsi que M. le secrétaire général et Mme la directrice adjointe.

*

* *

**10. Audition, ouverte à la presse, des représentants de France Inter :
Mme Adèle Van Reeth, directrice, M. Laurent Goumarre, directeur des
programmes, M. Philippe Corbé, directeur de l'information, et
M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production
(18 décembre 2025)**

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette première audition de la journée mais, avant de la débiter, je souhaiterais revenir sur l'incident grave qui s'est déroulé hier. Une députée, membre de notre commission, a qualifié les chroniques et l'humour de Mme Sophia Aram, humoriste et chroniqueuse sur France Inter et pour l'hebdomadaire *Le Point*, de « racistes ». C'est une qualification très lourde car, je le rappelle, le racisme n'est pas une opinion : c'est un délit pénal. Accuser publiquement une personne d'être raciste, fût-ce dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, est un acte particulièrement grave. Je le dis ici avec la plus grande fermeté, de la manière la plus solennelle : en tant que président de cette commission d'enquête, je n'autoriserai pas que de tels propos y soient tenus. En effet, un député ne parle jamais seulement en son nom. Chaque mot qu'il prononce engage notre commission et, plus largement, le Parlement. Être député est un immense privilège, mais qui implique une responsabilité et des devoirs considérables, à commencer par le respect de tous nos concitoyens, que nous n'avons pas à jeter en pâture, et par la dignité de nos expressions publiques.

Il y a des mots qui sont des armes, des bombes à retardement, des mots qui ne sont pas des opinions mais des cibles que l'on vient planter dans le dos de nos concitoyens. Il y a des Français qui sont assassinés à cause d'un adjectif, des humoristes, des dessinateurs de presse tués à bout portant à cause d'un qualificatif qui leur est jeté à la figure : « raciste », « islamophobe », « antisémite »...

Sophia Aram a vécu sous protection policière et ses spectacles font l'objet d'une sécurité renforcée en France, dans notre démocratie, aujourd'hui en 2025. Alors, comme président de cette commission d'enquête, je tiens à dire que, certes, je garantirai à chacun la liberté d'expression, le droit d'exprimer la pluralité des points de vue, la vigueur des débats, mais je ne laisserai jamais les mots devenir des armes et mettre quiconque en danger. C'est la condition pour que nos travaux conservent leur crédibilité, leur utilité et leur dignité républicaine. Cette commission d'enquête tente de mener un travail sérieux, important, exigeant, de contrôle de l'audiovisuel public ; elle n'est pas le lieu où chacun vient régler ses comptes idéologiques ou porter des accusations graves sur des salariés de l'audiovisuel public.

Madame la directrice, je veux donc vous dire, et à travers vous, à Mme Aram, que je regrette vivement que de tels propos aient été tenus dans cette enceinte et qu'ils n'engagent ni cette commission, ni ses membres, encore moins l'Assemblée nationale.

Nous pouvons à présent commencer l'audition et, si vous le voulez bien, je vais tout d'abord vous présenter brièvement nos invités.

Madame Adèle Van Reeth, après des études de philosophie, vous avez commencé à travailler à la radio en 2008, comme assistante sur France Culture. De 2010 à 2012, vous avez travaillé pour le journal *Philosophie magazine*, avant de devenir, à partir de 2011, de nouveau sur France Culture, animatrice et productrice d'une émission quotidienne consacrée à la philosophie, « Les nouveaux chemins de la connaissance ». Vous avez également travaillé pour la télévision, avant de devenir directrice de France Inter en septembre 2022.

Monsieur Laurent Goumarre, entré à Radio France en 1999, vous avez été producteur sur France Culture avant d'intégrer France Inter en 2015, pour animer le magazine de débats de société « Le nouveau rendez-vous » puis, depuis 2021, « Côté club », consacré à la scène musicale française. Vous avez été nommé directeur des programmes de France Inter en juin dernier.

Monsieur Philippe Corbé, vous avez passé plusieurs années au sein de la radio RTL, notamment comme correspondant aux États-Unis, avant de devenir chef du service politique de BFMTV. Depuis avril dernier, vous êtes directeur de l'information de France Inter.

Monsieur Bertrand Rutily, vous avez travaillé plus de treize ans sur Oüi FM avant de devenir directeur adjoint de l'antenne et des programmes d'Europe 1. Vous êtes directeur des antennes et de la production de France Inter depuis le mois de novembre 2024.

Nous sommes très heureux de vous recevoir car, au sein de Radio France, et même du paysage audiovisuel français, France Inter fait figure de station emblématique, voire historique. Qui ne se souvient pas, même si ce n'est pas de sa génération, du « Tribunal des flagrants délires », de « Rien à cirer », de la mythique « Là-bas si j'y suis » et du non moins célèbre « Allô Macha » de Macha Béranger ? Autant d'émissions qui ont contribué, à leur façon, à forger une culture nationale commune, au même titre que « Les grosses têtes » sur RTL ou les histoires en tous genres racontées par Pierre Bellemare sur Europe 1.

France Inter est sans doute la station la plus représentative de Radio France. Première radio de France, elle bénéficie d'une audience cumulée de 11,9 %, soit plus de 6,7 millions d'auditeurs quotidiens.

Nous reviendrons sur quelques manquements récents et sur les polémiques auxquelles vous avez dû faire face. Le climat actuel est particulier et je signale dès à présent que nous auditionnerons les syndicats de Radio France qui ont contesté certaines décisions que vous avez pu prendre, notamment celle de licencier Guillaume Meurice.

Avant de vous donner la parole, et puisque nous vous entendons dans le cadre d'une commission d'enquête, je vais vous demander de nous déclarer tout intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander, à tour de rôle, de bien vouloir lever la main droite et de dire « je le jure ».

(Mme Adèle Van Reeth, M. Philippe Corbé, M. Bertrand Rutily et M. Laurent Goumarre prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été, avec ma collègue Virginie Duby-Muller,

corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Madame la directrice, je vous cède immédiatement la parole pour un propos liminaire d'une dizaine de minutes.

M. Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter. Si vous me le permettez, Monsieur le président, vous avez récemment auditionné les dirigeants de l'école de journalisme de Sciences Po. Je tiens à préciser que j'y ai été chargé d'enseignement pendant environ douze ans, quand j'étais journaliste à RTL puis à BFM. Je n'y enseigne plus depuis que je suis entré à France Inter, en avril dernier mais je reste membre du conseil stratégique de l'école, sachant que c'est une activité non rémunérée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette précision. Madame Van Reeth, vous avez la parole.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter. Merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, cela fait plus de soixante ans que France Inter fait partie de l'histoire de notre pays, six décennies qui ont vu des émissions, parfois nées avant France Inter, devenir patrimoniales – « 100 000 francs par jour », que vous connaissez sans doute aujourd'hui sous le titre « Le jeu des 1 000 euros » ou « Le masque et la plume », dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire –.

Pendant ces six décennies, nous avons accompagné beaucoup de Français dans les grands moments de notre histoire collective comme dans les moments les plus intimes de leur vie. Aujourd'hui, près de 5 millions de Français se réveillent chaque jour en écoutant notre matinale. La plus écoutée du pays, elle rassemble à elle seule, en quelques heures, autant d'auditeurs que la plupart des autres radios dans toute une journée. Aujourd'hui, nombreux sont les grands-parents qui écoutent « Le jeu des 1 000 euros », le mercredi midi, avec leurs petits-enfants. Aujourd'hui, les trajets en voiture des familles sont plus agréables, grâce à « Mon Petit France Inter », la nouvelle radio d'histoires, d'aventures et de musique que nous avons lancée en octobre dernier à l'attention des enfants de 6 ans et plus, ainsi que de leurs parents. Aujourd'hui, des centaines d'auditeurs nous appellent chaque jour pour poser des questions et pour donner leur avis dans des émissions comme « Grand bien vous fasse ! » ou « Le téléphone sonne ».

Cela fait six décennies, donc, que France Inter joue son rôle de média de service public et de chaîne généraliste. Son identité repose sur trois piliers : l'information, la culture et le divertissement. Elle a pour but d'œuvrer à la cohésion sociale, en reflétant la pluralité et la diversité des opinions, des goûts et des profils de tous les Français.

Mais à 60 ans passés, France Inter est toujours aussi jeune. Elle est chaque année plus populaire et plus moderne. Plus populaire : chaque jour, en moyenne, elle réunit plus de 7 millions d'auditeurs ce qui en fait, je le rappelle, la radio la plus écoutée du pays.

Qui sont nos auditeurs ? Une chose est sûre : ils ne ressemblent pas à la caricature qu'en font nos détracteurs. On dit que nous ne nous adresserions qu'aux plus âgés, mais nos auditeurs sont de tous les âges, dès 2 ans, puisque nous produisons des podcasts pour les tout-petits. J'entends qu'on ne s'adresserait qu'aux Parisiens, mais 80 % de nos auditeurs, soit plus de 5 millions d'entre eux, vivent en dehors de l'Île-de-France. Ils seraient forcément citadins, mais près de la moitié vivent dans une agglomération de moins de 20 000 habitants. On nous reproche d'être trop élitistes, mais jamais aucune radio n'a rassemblé autant de monde, de toutes les professions et de toute la France.

Si France Inter est populaire, c'est parce que ses rendez-vous à l'antenne le sont. Les émissions qui ont connu la plus forte progression ces dernières saisons sont celles qui sillonnent la France tous les jours : « Carnets de campagne » et « Le jeu des 1 000 euros ». Pour les avoir accompagnés sur des tournages, notamment à Groix, petite île bretonne bien connue, je peux vous dire que l'engouement que suscite ce jeu mythique dans les villages où il passe n'a absolument pas d'équivalent.

Pour être populaire, France Inter n'en est pas moins moderne. Elle a engagé, il y a plusieurs années, sa révolution numérique pour surmonter le bouleversement à l'œuvre dans le monde de la radio – le téléphone portable qui, petit à petit, remplace le bon vieux transistor posé sur la table de la cuisine. Ainsi, France Inter est aujourd'hui la radio la plus podcastée de France : plus de 46 millions de téléchargements pour le seul mois de novembre ! Certains d'entre vous ont peut-être écouté les séries historiques consacrées à Léon Blum, à Alfred Dreyfus, aux résistances françaises ou à Philippe Pétain, pour ne citer que ceux-là. Dépassant les 40 millions de téléchargements, ils témoignent du goût des Français pour l'Histoire et pour les contenus que nous leur proposons. Leur appétence se manifeste aussi dans notre offre jeunesse : avec plus de 170 millions de téléchargements, nos podcasts pour enfants (« Oli », « Les Instrus »...) rencontrent un succès inégalé. Ces outils qui éveillent l'imaginaire représentent la meilleure alternative aux écrans, ainsi qu'un levier pédagogique pour les enseignants et tous ceux qui veulent nourrir la curiosité des plus petits.

Chaque jour, France Inter compte 1 million d'auditeurs de moins de 34 ans – je suis particulièrement fière de ce chiffre. Le fait est qu'elle est la troisième radio la plus écoutée par les moins de 25 ans.

Ces résultats, nous les devons au travail des 380 personnes qui constituent la radio : une centaine de journalistes ; une quarantaine de producteurs – nous appelons « producteurs » les animateurs des émissions – ; une quarantaine de chroniqueurs ; des attachés de production et des chargés de programmes, qui préparent les émissions ; des réalisateurs ; des techniciens ; des programmeurs musicaux ; du personnel administratif, du numérique et de la communication. Par ailleurs, toutes ces personnes sont à l'image du pays : issues des quatre coins de la France et de l'Europe et de toutes les origines sociales, elles partagent un point commun essentiel, qui est leur engagement pour le service public pour lequel elles travaillent au quotidien, souvent depuis de nombreuses années. Je profite de ma présence devant la Représentation nationale pour les en remercier.

En effet, c'est le sens de l'intérêt général qui nous anime chaque jour et qui rend si passionnante notre mission de service public, celle d'être utile aux Français. Être utile, c'est jouer le rôle que la démocratie nous a confié en proposant notamment une information vérifiée, plurielle et indépendante. C'est faire entendre toutes les voix du monde, de Labastide-Rouairoux, petit village au cœur de la forêt du Tarn, où nous avons récemment délocalisé notre antenne, jusqu'à Damas, où nos équipes étaient présentes, il y a dix jours encore, pour fournir aux auditeurs deux heures de direct à l'occasion du premier anniversaire de la chute du régime de Bachar el-Assad.

Être utile, c'est refléter la société dans son ensemble, en créant des espaces de débats où chaque opinion peut s'exprimer, où, à l'heure où chacun dénonce une fragmentation du pays et où la polarisation fait redouter une rupture définitive entre tous ceux qui ne pensent pas pareil, la nuance l'emporte toujours sur le clash et où les débats sont apaisés tout en étant contradictoires, afin que le dialogue ne s'arrête jamais. Refléter la France, c'est défendre toutes les cultures pour tous les publics, à une époque où les référentiels communs se font de plus en plus rares, et permettre à notre société tout entière de se rencontrer à l'antenne. Si l'on mettait une caméra dans l'espace où nous accueillons les invités avant qu'ils entrent en studio, on verrait

que le monde entier y a sa place. On y croiserait un ministre, un élu local, un responsable associatif, une infirmière en centre hospitalier, Olivier Giroud, Patrick Sébastien, un prix Nobel d'économie et le patron de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure).

Être utile, c'est également offrir un espace de plaisir et de détente à ceux qui nous écoutent, grâce à la musique qui rassemble ou à l'humour qui joue le rôle de soupape indispensable pour affronter le désordre du monde – et qui, depuis toujours, dérange –.

Être utile, enfin, c'est se saisir des sujets qui traversent la société. Je pense à la question de la santé mentale, dont nous nous sommes emparés il y a plus d'un an maintenant, ce qui a grandement contribué à libérer la parole dans tout le pays.

En effet, être un média public, ce n'est pas simplement ressembler au public. Le service public doit être une valeur ajoutée dans la vie de chaque citoyen. L'école enseigne ; l'hôpital soigne ; les médias publics informent, éclairent et donnent des clés de compréhension pour s'orienter dans un monde qui change. En cela, nous pouvons dire que France Inter joue un rôle essentiel pour faire vivre le débat public et contribuer à la cohésion sociale. C'est aussi pourquoi notre station de radio ne laisse jamais indifférent et noue un lien unique, souvent passionné, avec celles et ceux qui l'écoutent – comme avec celles et ceux qui ne l'écoutent pas d'ailleurs –.

Si nous sommes fiers du travail que nous réalisons chaque jour au service des Français, nous avons bien entendu également conscience que nul n'est infaillible et que cela vaut pour nous. Nous commettons des erreurs, des approximations, des fautes, mais quand cela arrive, nous tâchons toujours de les reconnaître et de les corriger.

L'exigence des citoyens envers tout service public qu'il finance se transforme souvent en intransigeance. Celle-ci est légitime, comme le sont les critiques et reproches que nous adressent quotidiennement les auditeurs. Nous distinguerons toujours les critiques de ceux qui veulent que l'on s'améliore de l'outrance de ceux qui veulent que nous disparaissions.

Il est normal et sain d'exiger des comptes de ceux qui travaillent au service de l'intérêt général. Nous vous remercions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de nous permettre de rendre compte de notre action aux Françaises et aux Français. Nous nous tenons maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. Ma première question concerne le licenciement pour faute grave de M. Guillaume Meurice en 2023. Alors administrateur de Radio France, j'avais alors écrit à Sibylle Veil. Je suis profondément attaché à la liberté de la presse ainsi qu'à celles d'opinion et d'expression. Je défends le droit de rire de tout, de rire à tout – comme le soulignait Pierre Desproges, le rire est une arme importante en démocratie –. Les seuls propos que l'humoriste a tenus, dans une émission, ne sauraient être condamnables en tant que tels. Cependant, les journalistes et les humoristes expriment des opinions politiques et relaient des contenus partisans sur les réseaux sociaux ; d'une certaine manière, ils prolongent ainsi leurs prises de parole sur vos antennes. Guillaume Meurice alimentait ainsi un compte Twitter dans lequel il commentait, par exemple, le bon et le mauvais fascisme, dans lequel il relayait des contenus partisans et exprimait des opinions politiques, comme tout citoyen a le droit de le faire. Sauf qu'il le faisait en utilisant le logo de France Inter et en se présentant comme chroniqueur de la station. Dans une société polarisée médiatiquement, fracturée politiquement, comment traitez-vous la question des réseaux sociaux, où vos intervenants publient des contenus qui, d'une certaine manière, engagent votre ligne éditoriale et peuvent porter atteinte à votre neutralité ?

Ma deuxième question concerne l'affaire Legrand-Cohen – que, je le rappelle, nous auditionnerons successivement cet après-midi –. Lorsqu'elle est survenue, j'ai écrit une tribune dans *Le Figaro* expliquant qu'un journaliste du service public ne devait pas dire ça : il doit, à chaque instant, respecter une exigence d'impartialité. Sachant que le rapporteur reviendra sans doute assez longuement sur cette affaire, ma question sera plus large. Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a clairement affirmé que France Inter n'était ni de droite, ni de gauche. Pourtant, une partie des Français, comme de la classe politique, estime qu'il s'agit d'une station de gauche, voire qu'elle en est l'archétype – il y a là un paradoxe –. Comment percevez-vous cet état de fait ? Considérez-vous que leur perception est le fruit d'une instrumentalisation, de manquements sur les antennes, de contenus spécifiques, notamment l'humour, d'une ligne éditoriale dont les humoristes seraient l'écho, et qui colorierait la station tout entière ?

Mme Adèle Van Reeth. Je tiens à rappeler que Guillaume Meurice a été licencié non pour des propos tenus à l'antenne mais pour déloyauté à l'égard de son entreprise, parce qu'il a dénigré la chaîne et le travail de ses collègues. Pour ceux qui n'auraient pas l'affaire en tête, je rappellerai les faits. Ils concernent une chronique publiée à l'antenne le 29 octobre 2023, trois semaines après les attaques terroristes du 7 octobre. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a sanctionné Radio France en raison des propos qu'il y avait tenus ; elle avait alors estimé que la chronique avait *« porté atteinte au bon exercice par Radio France de ses missions et à la relation de confiance qu'elle se doit d'entretenir avec l'ensemble de ses auditeurs »*.

À la suite de cette chronique et des réactions intenses qu'elle a suscitées en interne comme dans tout le pays, j'ai soutenu Guillaume Meurice. J'ai même pris la parole dans la presse pour dire qu'*« on ne vire pas un humoriste pour une mauvaise blague faite à un mauvais moment »*. Dans les fonctions que j'occupe, il me paraît indispensable de défendre la liberté d'expression. France Inter donne la parole à beaucoup d'humoristes, plus de trente par semaine ; s'ils ne sont pas les seuls à devoir en bénéficier, cette liberté est particulièrement importante en ce qui les concerne, parce que leur parole est facilement polémique. La décision prise à l'encontre de Guillaume Meurice a été provoquée par son attitude au cours des mois qui ont suivi. En effet, après avertissement, il a fait le choix de répéter ses propos, ceux-là même pour lesquels Radio France avait été sanctionnée. Il a publié un livre dans lequel il dénigrait ses équipes. C'est finalement l'ensemble de son attitude qui a donc conduit à cette décision.

Pour répondre précisément à votre question, Monsieur le président, les propos qu'il tenait sur les réseaux sociaux, qui n'engageaient que lui, ainsi que les propos qu'il tient dans son livre, ne relèvent pas de la responsabilité de Radio France. Je suis responsable et garante des seuls propos tenus à l'antenne, non de ce que chaque producteur, chaque journaliste, chaque chroniqueur qui s'exprime sur notre antenne pense dans son for intérieur ou peut dire dans un cadre privé ou dans un espace autre que devant le micro.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'ils affichent le logo de France Inter et se présentent comme journalistes de la station, leur demandez-vous de renoncer au logo et de ne pas faire état de leur fonction, ou considérez-vous que ce n'est pas de votre responsabilité ?

Mme Adèle Van Reeth. La question est déterminante et la position a évolué au fil des années. Il est vrai que l'affaire Guillaume Meurice a eu pour conséquence d'accroître notre vigilance quant à la manière qu'ont les personnes qui sont à l'antenne de s'exprimer sur les réseaux sociaux, surtout lorsqu'elles se revendiquent de leur appartenance à France Inter ou d'une filiation. Chacun sait que, lorsqu'il s'exprime sur les réseaux en tant que journaliste,

chroniqueur ou producteur, il peut engager toute la chaîne derrière lui. Lorsque nous estimons que certains propos peuvent contredire notre ligne éditoriale, nous discutons avec leur auteur qui, généralement, comprend tout à fait l'intérêt de défendre la chaîne et sa ligne éditoriale et ça en reste là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant de l'affaire Legrand-Cohen, le rapporteur y viendra et vous pourrez répondre en bloc. Puisque certains me qualifient de « biaisé », je précise que je n'ai pas attendu le rapporteur et ses questions pour saisir l'Arcom quand il le fallait. Ainsi, j'ai fait partie des députés qui l'ont saisie pour qu'elle puisse dire clairement ce qu'elle pensait de ce qui s'était passé.

Pourriez-vous répondre à la question sur la perception de la ligne éditoriale ?

Mme Adèle Van Reeth. En tant que directrice d'une radio publique, il n'est pas de mon ressort de donner une dimension politique, idéologique ou morale à France Inter. Mon rôle consiste à créer un espace où chaque opinion puisse venir s'exprimer, dans le respect et avec la garantie d'une contradiction. Le respect et la contradiction sont les deux conditions nécessaires au dialogue, serein dans la mesure du possible, en tout cas fécond. Cet espace est exactement ce dont nous avons besoin, dans une société qui se polarise de plus en plus et qui semble aller tout droit vers la fin du dialogue entre personnes qui ne pensent pas de la même façon. Cette fin serait délétère pour le fonctionnement de la démocratie ; or, France Inter a précisément la mission de faire vivre ces espaces de dialogue.

Vous parlez de « perception ». Peut-être en raison de ma formation de philosophe, j'aime distinguer les faits des interprétations. Les faits, c'est le travail que nous produisons chaque jour sur France Inter : des centaines de contenus par jour, des centaines de personnes qui s'expriment chaque jour. Ces dernières ont des profils différents ; certaines émettent des avis divers ; il y a aussi des journalistes qui proposent une information fiable, vérifiée, indépendante et dont le rôle n'est pas d'exprimer un avis, ni une opinion.

Je remarque que, depuis quelque temps, à vrai dire cela avait commencé avant que je prenne mes fonctions, disons depuis que France Inter est devenue première radio de France, la chaîne est sans cesse sous les feux des critiques. Croissantes depuis quelques années, celles-ci se sont décuplées ces derniers mois. Cela témoigne de l'attachement très fort des Français pour France Inter mais aussi sans doute d'un fantasme qu'elle suscite. Je remarque également que cette image est de plus en plus instrumentalisée par ceux qui veulent nous nuire – à France Inter en particulier et à l'audiovisuel public en général –. Pour ce faire, il suffit d'essayer de polariser encore davantage ; sachez que nous ne contribuons pas à polariser la société et que, au contraire, nous faisons tout pour participer à la dépolariser !

Aussi, toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur aucun fait. Il suffit pour le savoir d'écouter l'antenne, de ne pas partir d'une chronique ou d'un propos entendu à un instant T, mais de les inscrire dans le contexte de la journée tout entière : vous verrez alors que ce que vous avez perçu comme l'expression d'une idéologie n'est que celle d'un moment, d'une personne à un moment donné, et ne reflète pas une ligne éditoriale générale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 13 novembre, Médiamétrie a publié des chiffres. Contestés en interne par les salariés de France Inter, ils font état d'une forte baisse de ses audiences : en un an, votre station a perdu 458 000 auditeurs. On peut difficilement

l'expliquer par un intérêt plus faible pour la radio puisque des chaînes concurrentes (RTL et Europe 1 notamment) ont au contraire gagné des auditeurs. Comment l'expliquez-vous ? Vous venez de dire que : « *Toute accusation idéologique est absolument contestable et ne repose sur aucun fait.* » N'avez-vous pas l'impression que la perte d'un demi-million d'auditeurs soit liée à un biais idéologique, que certains auditeurs vous reprochent ? J'ai écouté « Le téléphone sonne » il y a quelques semaines : ils étaient nombreux, pourtant attachés depuis des années à France Inter, à se déporter précisément pour cette raison.

Mme Adèle Van Reeth. Il est vrai que, pour la première fois depuis de nombreuses saisons, les chiffres Médiamétrie de novembre ont montré une baisse du nombre d'auditeurs. Jusque-là, nous avions la chance d'être très bien lotis : leur nombre allait croissant de saison en saison. Depuis que j'ai pris mes fonctions, en février 2022, chaque vague était plus haute que la précédente, à l'exception je crois d'une saison, pendant laquelle nous avons connu une faible perte. Les évolutions apportées à la grille depuis près de quatre ans n'ont pas empêché ces augmentations. Si la baisse devait être imputée à un changement idéologique, comme vous le laissez entendre en rapportant les propos que certains auditeurs auraient tenus au « téléphone sonne », elle aurait dû avoir lieu bien avant cette rentrée, qui n'a pas connu de changement notable ni d'inflexion particulière. Et pour cause : la ligne éditoriale de France Inter n'est pas une ligne idéologique.

Je me permets de préciser que cette baisse est toujours à comparer. Une vague Médiamétrie – les résultats de Médiamétrie se composent par vagues – se juge par rapport à la vague précédente et à l'année précédente. Or l'année 2024-2025 a été une saison historique : France Inter a alors connu une hausse sans précédent. Tout au long de la saison, nos résultats ont été véritablement stratosphériques – nous ne pensions pas pouvoir aller aussi haut –. La vague de novembre-décembre 2024 indiquait que nous avions gagné près de 300 000 auditeurs, ce qui est considérable. Que six mois après, nous perdions 480 000 auditeurs est donc à mettre en perspective avec cette augmentation significative survenue quelques mois auparavant. Le nombre d'auditeurs fluctue : il faut attendre la fin de la saison avant de pouvoir tirer des conclusions. Nous verrons quels résultats la seconde vague nous apportera.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez qu'il n'y a pas eu de changement au cours des derniers mois, pourtant j'en vois un, qui a été l'un des facteurs de la création de cette commission d'enquête, approuvée par l'ensemble des groupes parlementaires...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS) et M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux ! Certains groupes politiques ont voté contre la création de cette commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... à savoir l'affaire qui a touché l'été dernier deux grandes voix de l'audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand. Madame la directrice, vous avez affirmé le 28 mars 2024, dans un entretien au *Figaro* : « *Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons.* » Or le progressisme est une identification politique, au même titre que le conservatisme. J'ai interrogé hier la présidente de Radio France et je vous pose la même question : n'avez-vous pas l'impression, en tant que directrice de la première chaîne de radio publique, de vous être mise hors la loi par rapport à votre obligation d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme, dont je rappelle qu'ils sont des objectifs à valeur constitutionnelle énoncés par la loi Léotard de 1986 ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certains collègues l'ont dit, cette commission d'enquête résulte du droit de tirage du groupe Union des droites pour la République (UDR) : chaque groupe politique peut demander, à chaque session ordinaire, la création d'une

commission d'enquête ou d'une mission d'information. Certains groupes de cette assemblée n'ont pas approuvé la création de cette commission d'enquête mais le groupe UDR a exercé librement son droit de tirage et la commission a donc été créée tout à fait normalement.

Mme Adèle Van Reeth. Aucun élément ne permet de dresser un lien entre l'affaire dite « Thomas Legrand et Patrick Cohen » et la baisse de nos audiences. Comme je vous le disais, France Inter est sans cesse secouée par de très nombreuses polémiques. L'affaire Meurice, par exemple, n'a eu aucun impact sur nos auditeurs ; il ne me semble donc pas possible de corréler les polémiques affectant ou ayant affecté France Inter et l'audience de la station.

Comme l'emploi du mot « progressisme » a suscité de nombreux malentendus, je vous remercie, Monsieur le rapporteur, de soulever la question. En opposant progressisme à conservatisme, vous entendez le terme dans un sens très politique. En tant que directrice d'une radio publique, ce n'est pas mon rôle de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Ce n'est pas dans ce sens-là que j'entendais le mot « progressisme », lequel a derrière lui une riche histoire culturelle et intellectuelle. Ses significations varient selon les pays : l'une de ses sources surgit pendant le siècle des Lumières au cours duquel des penseurs libéraux, de droite comme de gauche, l'employaient pour caractériser la croyance en la capacité de l'homme à sortir d'un état de barbarie pour aller vers la civilisation. Il me semble qu'une telle acception n'est pas politiquement orientée.

Nous ne sommes pas là pour dire aux gens ce qu'ils doivent penser, ni pour influencer leurs opinions. J'ai utilisé le terme « progressisme » dans un sens, non pas partisan, militant ou politique, mais bien culturel : le service public se doit d'être attentif aux évolutions de la société et aux débats contemporains. Cette ligne n'est pas idéologique mais éditoriale : elle est fidèle à ce que nous devons être.

L'emploi du mot « progressisme » renvoie à une méthode et non à une idéologie : nous avons vocation à accompagner les évolutions de la société. Vous me direz qu'il y a dans « progressisme » une connotation politique que l'on ne peut ignorer mais je faisais référence au progrès des savoirs, que nous devons accompagner. En effet, nous devons donner accès aux connaissances scientifiques, économiques et historiques les plus récentes : notre mission est d'éclairer les débats par les faits et par l'expertise.

Nous devons également adapter nos formats, nos supports et nos modes de narration à un public qui évolue, sans jamais renoncer à nos exigences. Nous devons être accessibles et ambitieux, à l'image de nos formats numériques qui rencontrent un grand succès.

Le progressisme peut, enfin, renvoyer, il est vrai, à un progrès social au sens républicain. C'est notre rôle de donner la parole à toutes les composantes de la société, notamment celles qui l'ont le moins. Nous devons permettre aux citoyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de se forger ainsi une opinion en connaissance de cause. Cette mission est d'ailleurs inscrite dans notre cahier des charges, je vous le rappelle. Notre rôle est d'œuvrer à la cohésion sociale : c'est en ce sens, et en ce sens seulement, que j'ai employé le terme « progressisme ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'enlèverez pas de l'idée que le progressisme est une philosophie politique favorable aux réformes sociales, qui s'oppose en cela au conservatisme : on peut lire cette définition dans les dictionnaires ! Si le directeur de France Inter avait dit que cette radio était conservatrice, il aurait été démis de ses fonctions en moins de vingt-quatre heures pour rupture du principe de neutralité ! Votre déclaration, Madame la directrice, a choqué de nombreux Français. Vous n'y voyez aucun lien avec la perte d'un demi-million d'auditeurs au cours de la dernière année – vous avez raison de dire

que ces évolutions sont difficilement quantifiables – et ce jugement peut se défendre mais permettez-moi de voir dans cette chute d'audience une origine politique assez évidente, notamment en écoutant et en lisant les remarques de certains auditeurs.

Concernant votre exigence de pluralisme, vous avez supprimé à la dernière rentrée la chronique hebdomadaire que tenait Dominique Reynié, l'un des rares intervenants présentés comme de droite sur votre radio. Le retour d'expérience de M. Reynié n'est pas positif : il décrit France Inter comme « *un univers replié sur lui-même avec un sentiment d'être menacé, qui produit des crispations. Le slogan frontiste " On est chez nous " leur irait très bien.* » Il estime que son émission, « En toute subjectivité », a été supprimée pour des raisons politiques et idéologiques. Sur France Inter, la subjectivité est-elle réservée à la gauche ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que Dominique Reynié est un politologue français, qui a été candidat en Occitanie sur une liste de droite. Il est notamment directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).

Mme Adèle Van Reeth. Soyons précis : Dominique Reynié n'animait pas une émission sur France Inter, il tenait une chronique hebdomadaire ; à 7 h 20 chaque matin, il y avait une chronique qui était incarnée par un profil différent. Cette ligne de chroniques a été créée pour faire entendre des sensibilités et des opinions diverses. Elle s'inscrivait dans notre volonté d'assurer le pluralisme sur France Inter. Nous avons à cœur de faire entendre les différentes opinions, les différents avis et les différentes perspectives politiques.

« En toute subjectivité » était une ligne de chroniques créée il y a quelques années, avant mon arrivée sur France Inter. Elle présentait l'avantage de faire entendre chaque jour des personnes qui ne travaillaient pas sur France Inter, qui évoluaient dans un média ou un organisme extérieur et qui exprimaient une position sur un sujet d'actualité. Outre Dominique Reynié, Alexandre Devecchio a tenu cette chronique pendant une saison ainsi, entre autres, que Guillaume Roquette l'année précédente. Il n'y a pas eu d'incident particulier l'année où Dominique Reynié a tenu une chronique : j'échangeais régulièrement avec lui et il ne semblait pas particulièrement malheureux de parler au micro chaque semaine.

Nous n'avons pas mis un terme à la chronique de Dominique Reynié : nous avons interrompu la programmation de la ligne « En toute subjectivité », qui m'a paru caduque. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2022, nous avons en effet inauguré un rendez-vous de débat dans la matinale, plus long que les chroniques puisqu'il dure quinze minutes. Il me paraissait pertinent de donner davantage de temps à la confrontation d'opinions, en choisissant un format dans lequel les idées peuvent s'exprimer de manière contradictoire. Cet espace de débat s'est très bien installé au sein de la matinale ; les chiffres d'audience montrent qu'il y a une appétence pour cet espace de dialogue : on peut entendre deux personnes aux opinions très divergentes échanger avec respect et civilité des arguments pendant quinze minutes : je tiens énormément à cette valeur ajoutée du service public. Plusieurs intervenants viennent plus ou moins régulièrement à l'antenne : mardi dernier, vous avez pu entendre Mathieu Bock-Côté débattre avec Gilles Gressani. Ces débats font entendre avec succès différentes opinions, sur un mode contradictoire qui me paraît plus fécond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour justifier son retrait de l'antenne, vous avez dit à Dominique Reynié qu'il n'y avait plus de problème de pluralisme sur France Inter. Or, en juin 2024, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More qui montre qu'il y a de sérieux problèmes de pluralisme sur votre antenne. Cet institut a ainsi passé au crible l'ensemble des intervenants sur France Inter : 7 % se qualifient ou peuvent être qualifiés de

libéraux et conservateurs, 27 % de libéraux et progressistes et 32 % de socialistes et progressistes. Le 28 novembre, *Le Figaro* a publié une nouvelle étude du même Institut, qui indique que 66 % des chroniques de France Inter seraient orientées à gauche et 6 % à droite, soit un rapport d'un à dix.

À la lecture de ces nombreuses enquêtes – outre l'Institut Thomas More, l'Ifop en a également réalisé une –, ne convenez-vous pas qu'il y a un biais de gauche sur votre antenne, notamment dans les chroniques, lequel entrave donc le pluralisme auquel vous êtes en principe astreint ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je rappelle que l'Institut Thomas More est un *think tank* qui se présente comme libéral et de droite, ce qui n'est ni un défaut, ni un problème mais il vaut mieux le savoir. La présidente de Radio France a expliqué hier que la méthodologie utilisée par cet Institut reposait sur l'intelligence artificielle. Les membres de l'Assemblée nationale, quel que soit leur bord politique, sont attentifs à la manière dont l'intelligence artificielle peut être instrumentalisée et utilisée à des fins politiques, même si je ne dis pas que c'est ce qu'a fait l'Institut Thomas More. Néanmoins, ce dernier classe tout de même le bulletin météo comme étant une chronique de gauche...

Mme Adèle Van Reeth. Il est difficile de connaître le crédit que nous pouvons accorder à un sondage entièrement fondé sur l'intelligence artificielle, comme l'a rappelé hier la présidente Sibyle Veil. Il classe en effet la météo à gauche car le dérèglement climatique y est mis en avant pour expliquer la survenue de certains phénomènes météorologiques. Ces biais d'interprétation ne sont pas fidèles aux faits : or, comme je l'ai déjà indiqué, j'accorde une grande importance à la distinction entre les faits et les interprétations. Lorsque l'on parle de pluralisme, il convient toujours d'en revenir aux faits. Nous sommes soumis à un examen très scrupuleux et constant de l'Arcom sur les temps de parole que nous accordons aux personnalités politiques ; dans les faits, nous respectons donc évidemment le pluralisme.

M. Philippe Corbé. Nous sommes effectivement tenus par la loi – cette exigence n'est pas liée à notre statut de service public, j'effectuais le même travail lorsque je dirigeais la rédaction de BFMTV –, qui nous oblige à respecter des règles assez strictes de pluralisme dans les temps de parole. Nous devons ainsi en accorder 33 % à l'exécutif, formé du Gouvernement et du Président de la République quand il parle de politique nationale. Les deux tiers du temps de parole restants doivent être répartis en fonction du résultat obtenu aux précédentes élections législatives.

Par le passé, l'Arcom nous a signalé des déséquilibres et nous a invités à produire davantage d'efforts. C'est ce que nous faisons : depuis mon arrivée à la tête de l'information de France Inter en avril, je consacre beaucoup de temps à veiller à l'équilibre des temps de parole.

Depuis la rentrée, il se trouve que le parti le plus invité dans la matinale de France Inter est le Rassemblement national, parce qu'il occupe une place importante dans la vie politique française et que nous devons lui accorder environ 20 % du temps de parole. Ce taux n'est pas fixé par la loi mais il reflète le vote des Français lors des dernières élections législatives.

Vous mélangez une étude de l'institut Thomas-More réalisée avec de l'intelligence artificielle et un sondage de l'Ifop qui portait sur les sensibilités politiques des auditeurs de France Inter. Une intervenante de l'émission « Le téléphone sonne », dont vous avez parlé hier, a expliqué qu'elle écoutait France Inter toute la journée mais qu'elle était parfois agacée par certaines chroniques humoristiques, par exemple des blagues sur Michel Sardou, qui

heurtaient sa sensibilité de centre droit. Je la comprends et je trouve parfois certaines chroniques à l'antenne surprenantes, mais cette auditrice nous écoute toute la journée : or nous travaillons d'abord pour les auditeurs.

Lors de son dernier passage à la matinale, en octobre, Marine Le Pen a pu entendre l'intervention de l'un de ses électeurs, qui s'étonnait de certaines de ses opinions : il y va de notre responsabilité et de notre honneur journalistique d'offrir un espace dans lequel des responsables politiques de tous les partis peuvent échanger avec des Français devant plus de 2 millions de témoins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Rassemblement national est le mouvement qui a rassemblé le plus de voix lors des dernières élections législatives : vous semblez vous féliciter qu'il soit le parti le plus invité dans la matinale de France Inter mais une présence de 20 % à l'antenne pour un score de 30 % dans les urnes s'apparente à une sous-représentation chronique. Celle-ci défie le cadre légal puisque l'Arcom se fonde sur le résultat des dernières élections, sur des sondages et sur la représentation au Parlement : avec près d'un tiers des voix aux législatives et un poids comparable à l'Assemblée, les membres de ce parti devraient compter pour 33 % des invités de la matinale.

M. Erwan Balanant (Dem). Mais c'est un tiers de deux tiers, puisqu'il y a la part de l'exécutif ! Le rapporteur raconte n'importe quoi, il faut lui rentrer dedans !

Mme Caroline Parmentier (RN). Taisez-vous et cessez vos provocations !
(*M. Erwan Balanant se lève pour aller parler à Mme Caroline Parmentier.*)

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous contestez la méthode employée par vos confrères du *Figaro* dans plusieurs enquêtes, mais vous contesterez sans doute moins les travaux de l'autorité administrative indépendante qu'est l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Balanant, retournez à votre place !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors des trois premiers trimestres de l'année 2023, le Rassemblement national a été systématiquement sous-représenté.

Mme Caroline Parmentier (RN). Retournez à votre place et laissez-moi tranquille, vous n'avez pas à venir m'intimider, monsieur Balanant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, monsieur le rapporteur de vous interrompre...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis en train de poser mes questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier et Monsieur Balanant, le rapporteur pose des questions importantes auxquelles les personnes auditionnées répondent avec la plus grande précision possible. Je vous demande de vous rasseoir et de vous calmer.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je ne cesse d'entendre M. Balanant dire qu'il faut défoncer le rapporteur !

M. Erwan Balanant (Dem). C'est faux, c'est de la manipulation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici a des convictions très fortes : vous aurez tous rapidement la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'en suis qu'à ma quatrième question...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Respectez-vous les uns les autres !

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Balanant passe son temps à nous interrompre...

M. Erwan Balanant (Dem). Vous êtes ridicule !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Taisez-vous ou je suspends l'audition !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'avez interrompu, Monsieur le président.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, parce que certains députés ne vous écoutaient pas. Les membres de la commission d'enquête doivent vous respecter ; je vous ai interrompu seulement pour que vous puissiez intervenir dans les meilleures conditions possibles !

Mme Caroline Parmentier (RN). M. Balanant ne cesse de dire à propos du rapporteur qu'il « faut lui rentrer dedans ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certains députés, qui n'assistent d'ailleurs pas à l'intégralité de nos travaux, ne se fixent comme objectif que de les perturber quand ils sont là : je pense à Monsieur Balanant, qui se fait pour profession de discréditer notre commission d'enquête...

M. Erwan Balanant (Dem). Ce propos est inadmissible, j'assiste à toutes les auditions. Vous ridiculisez la Représentation nationale, Monsieur Alloncle, c'est scandaleux. Vous n'avez pas à me prendre à partie, cela augure de votre comportement quand vous serez au pouvoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pendant cinq minutes !

(L'audition est suspendue de dix heures à dix heures cinq.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je rappelle à chaque membre de la commission d'enquête que les Français nous regardent et que nos travaux sont très suivis. Je ne permettrai pas que des incidents comme celui qui vient de se produire contribuent à alimenter la défiance qui existe entre les Français et les politiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de renvoyer une image lamentable de l'Assemblée nationale et des députés. Je demande donc du calme, du respect et de la dignité dans nos échanges ; sachez par ailleurs que je garantirai évidemment l'expression de l'ensemble des groupes politiques. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai été interrompu dans ma quatrième question par des députés récidivistes en la matière. Ceux-ci entravent l'action du rapporteur et nos débats : je souhaite aller au bout de mes questions, d'autant que je n'abuse pas de mon temps de parole. Tous les députés peuvent intervenir, mais chacun à son tour.

Je vous pardonne, monsieur le président, pour ces incidents, indépendants de notre volonté, à vous et à moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Mon rôle est de veiller à ce que vous ne soyez jamais mis en cause, pas plus qu'aucun autre député. Je ne vous interromps pas pour le plaisir, mais je n'ai pas souhaité que vos questions soient couvertes par un brouhaha. Lorsque l'on vous a qualifié hier d'intervenant régulier sur CNews, j'ai pris la parole pour demander que l'on ne vous mette pas en cause ; je n'accepte aucune attaque contre un membre de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour ce rappel.

Madame et Messieurs de France Inter, vous avez contesté la méthode des enquêtes publiées à deux reprises par *Le Figaro*, lesquelles mettaient en lumière l'absence de pluralisme sur l'antenne de France Inter. Quant aux études de l'Arcom, qui semblent relativement incontestables, elles montrent que le Rassemblement national était sous-représenté au premier, au deuxième et au troisième trimestre de l'année 2023 – nous ne disposons pas de données plus récentes –.

Monsieur Corbé, vous semblez donc vous féliciter que 20 % des invités de la matinale de France Inter soient membres du Rassemblement national mais ce parti a recueilli plus de 30 % des voix lors des dernières législatives ! Les règles de l'Arcom sont précises et stipulent que pour apprécier le temps d'antenne d'un mouvement, il faut prendre en compte les sondages, le résultat des dernières élections et la représentation au Parlement. Je vous le dis avec d'autant plus d'objectivité que je ne suis pas membre de ce parti, les députés du Rassemblement national représentent plus de 30 % des membres de l'Assemblée nationale. Pourquoi ce parti souffre-t-il d'une sous-représentation chronique – et relativement assumée, à vous entendre – sur votre antenne ?

M. Philippe Corbé. La loi nous oblige à accorder 33 % du temps de parole à l'exécutif. Les deux tiers restants sont répartis en fonction du résultat des dernières élections législatives. Le Rassemblement national a, certes, recueilli un tiers des voix en 2024, mais il n'y a pas de sens à considérer qu'il devrait obtenir un tiers du temps de parole, puisque la répartition se fait non pas sur 100 % du temps mais sur 67 %.

Il est normal et naturel que le Rassemblement national soit le parti le plus invité dans la matinale depuis la dernière rentrée. En agissant ainsi, nous ne nous conformons pas seulement aux règles de l'Arcom ; nous respectons l'exigence journalistique de juste organisation du débat politique.

Je n'étais pas salarié de France Inter en 2023 mais l'Arcom avait en effet constaté une sous-représentation régulière de certains partis. Depuis mon arrivée à la tête de l'information de France Inter, le 22 avril dernier, je fournis quotidiennement des efforts pour atteindre les équilibres nécessaires.

Le hasard fait que l'analyse de l'Arcom concernant les temps de parole sur France Inter nous est parvenue pendant la suspension. En voici les termes : « *L'Arcom constate une sous-exposition des écologistes, du Parti communiste français, du Parti socialiste et de l'Union des droites pour la République* » – le parti dont vous êtes membre –. Depuis que je suis arrivé à France Inter, nous avons lancé beaucoup d'invitations à M. Ciotti. Ainsi, depuis la rentrée, les équipes de la matinale de France Inter et celles de M. Ciotti ont eu plus d'une vingtaine d'échanges, soit par texto, soit par téléphone, afin de convenir de la date où il serait invité. Il est semble-t-il très occupé par la campagne municipale à Nice, si bien que nous n'avons pas pu trouver une date, pour l'instant en tout cas. Je le regrette et je ne me félicite pas des résultats constatés par l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur était l'invité de la matinale de France Inter en début de semaine. J'imagine que les députés ici présents qui appartiennent à des groupes politiques sous-représentés sur France Inter seront très heureux de venir sur votre antenne pour rééquilibrer les temps de parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, pourriez-vous nous présenter vos responsabilités chez France Inter ?

M. Bertrand Rutily, directeur des antennes et de la production de France Inter. Après que les impulsions éditoriales ont été fixées par Philippe Corbé, pour l'information, et Laurent Goumarre, pour les programmes, il me revient, en tant que directeur des antennes et de la production, de les mettre en forme. Je suis chargé de la rythmique d'antenne, de la mécanique d'antenne, de l'habillage, et de la bonne organisation de la fabrication de nos contenus radiophoniques, qu'il s'agisse de l'antenne ou de nos podcasts natifs. Les réalisateurs sont donc rattachés à ma direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le périmètre de la présente commission d'enquête inclut les entorses au principe de neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Or j'ai constaté que vous avez été conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts à Boulogne-Billancourt jusqu'en 2023.

Les millions de Français qui nous suivent constatent, depuis le début des auditions, une forme de surreprésentation de cadres de partis de gauche parmi les dirigeants de l'audiovisuel public. Tous les cabinets ministériels par lesquels le président et le directeur général de l'Arcom sont passés étaient socialistes. Le numéro 2 de France Télévisions, que nous auditionnerons juste après vous est un militant d'Europe Écologie-Les Verts, c'est même l'ancien directeur de campagne de Cécile Duflot et d'Eva Joly. Le numéro 2 de Radio France, M. Vincent Meslet, se définit comme un activiste socialiste et a reconnu dans les colonnes de *Libération* avoir toujours voté socialiste, à une exception près – c'était pour voter pour Europe-Écologie-Les Verts –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et Madame Veil qui a travaillé pour le président Sarkozy ! Et Monsieur Tardieu, qui a été au cabinet de la ministre Christine Albanel ! Ils étaient également de gauche ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'inverse, parmi les cadres qui déterminent la ligne éditoriale des chaînes de l'audiovisuel public, nous n'en avons pas rencontré un seul qui ait exercé un mandat à droite. Comment l'expliquez-vous ? Comment conciliez-vous votre mandat de conseiller municipal Europe Écologie-Les Verts avec l'exigence d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme à laquelle le directeur des antennes de France Inter doit se soumettre ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a le droit de poser les questions qu'il souhaite mais, disons que pour prolonger la question, pourquoi, si tous les cadres de France Inter sont écologistes, l'Arcom vient-elle d'indiquer une sous-exposition des écologistes sur cette radio ?

Le rapporteur a néanmoins raison sur un point : j'ai demandé que chacune des personnes auditionnées indique ses intérêts publics et privés à la commission d'enquête. Je vous demande donc solennellement de le faire, Monsieur Rutily, en indiquant notamment vos éventuels engagements politiques, conformément aux obligations prévues par la loi. Sinon, cela crée une forme de suspicion.

M. Bertrand Rutily. C'est un malentendu. J'ai en effet exercé un mandat local pendant quelques années à Boulogne-Billancourt, la commune où je réside, à l'époque où je travaillais pour Europe 1 – cela n'a d'ailleurs pas posé de problème à mon employeur de l'époque –. Toutefois, je n'ai jamais été ni encarté, ni élu Europe Écologie-Les Verts. La liste que j'ai présentée était une liste citoyenne, qui ne disposait pas du soutien de ce parti. J'ai été élu sans étiquette.

Toutefois, puisque le règlement du conseil municipal de Boulogne-Billancourt prévoyait au minimum quatre élus par groupe, que nous n'étions que deux élus issus de ma liste, et qu'il n'y avait que deux élus écologistes, nous avons décidé de constituer un groupe commun avec les élus écologistes. Ce groupe a donc été constitué pour des raisons techniques et ne correspondait pas à un engagement politique. Je n'ai donc pas cru bon de signaler cet engagement local, qui était de toute manière terminé avant que j'arrive à Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes plus élu actuellement ?

M. Bertrand Rutily. Non.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne suis pas très à l'aise avec le principe du listage des salariés selon leurs opinions politiques. Je ne suis pas responsable des embauches en dehors de la chaîne de France Inter et, lorsque j'embauche quelqu'un ou que je lui confie un temps d'antenne, je m'assure qu'il est tout à son engagement professionnel et qu'il défend comme il convient les valeurs du service public. Mon rôle n'est pas de savoir pour qui les gens qui travaillent sur cette antenne votent, ni leurs opinions politiques ; je ne sonde ni les cœurs ni les reins.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Rutily, vous êtes directeur des antennes de France Inter. Cette lourde charge vous impose notamment de respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information, comme le prévoit la loi Léotard de 1986.

Vous indiquez ne pas avoir d'engagement politique mais j'ai analysé votre compte Twitter, qui est public. Le 2 janvier 2022, vous tweetiez « *Après avoir couru après l'extrême droite*, [Valérie] Pécresse accusée de courir après l'extrême droite ». Le 19 avril 2022, vous mentionniez, à propos de Mme Le Pen, un « *amateurisme érigé au rang d'art* ». Le 8 janvier 2022, vous écriviez « *la jeunesse emmerde le Front National* ». Enfin, le 30 juin 2022, à la suite de la nomination de deux vice-présidents RN à l'Assemblée nationale – qui est conforme au règlement de l'Assemblée – vous écriviez : « *Idée bizarre de confier deux vice-présidences à des ennemis de la démocratie* ». Comment pouvez-vous donc prétendre ne pas avoir d'engagement politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, madame la directrice, je note tout de même que des salariés de France Inter mentionnent leurs fonctions sur leurs comptes Twitter sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que le contenu qu'ils postent n'engage qu'eux. C'est le cas du compte de M. Rutily, qui donne l'impression d'être un compte officiel.

Le rapporteur devra proposer des mesures pour ce type de cas. Les salariés de France Inter ont le droit d'avoir des engagements politiques et citoyens et de s'exprimer à ce propos, mais pas en tant que salariés du service public.

M. Bertrand Rutily. Monsieur le rapporteur, je signale que les tweets que vous citez précèdent tous mon arrivée à Radio France. Ils ne pouvaient donc pas engager cette institution quand je les ai publiés. Par ailleurs, permettez-moi de vous dire que vous avez fait une sélection très orientée...

Quand j'étais élu local – j'ai dit que je n'avais pas d'engagement politique, en désignant par-là l'absence d'engagement partisan –, ce sont mes remarques acerbes concernant la gauche qui m'ont causé le plus de soucis, notamment avec les élus écologistes avec lesquels je siégeais. Si vous analysez mes publications dans leur totalité, elles ne sont pas spécialement orientées politiquement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi mentionnez-vous vos fonctions sur votre compte Twitter, sans préciser qu'il s'agit d'un compte personnel et que son contenu n'engage que vous ?

M. Bertrand Rutily. Les tweets visés ont précédé mon arrivée à Radio France, mais c'est vrai que j'aurais pu ne pas signaler mes nouvelles fonctions sur mon compte. En tout cas, depuis mon arrivée à Radio France, le compte n'est plus actif ou, du moins, pas un seul de mes tweets ne concerne l'actualité politique !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En effet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que votre engagement municipal n'était pas un engagement politique, que vous n'avez pas eu d'engagement politique, mais alors, pourquoi écrivez-vous que « *la jeunesse emmerde le Front national* » ? C'est une forme d'engagement politique parfaitement assumée et décomplexée.

Vous êtes responsable de la chaîne France Inter, qui est l'une des plus écoutées en France. Estimez-vous que l'UDR et les députés du Rassemblement national ici présents sont des ennemis de la démocratie ?

M. Bertrand Rutily. Comme je l'ai indiqué, je suis directeur des antennes et de la production, c'est-à-dire que je n'ai pas de responsabilité éditoriale. Mes convictions personnelles n'ont pas de rapport avec mes fonctions. Vous pouvez croire à mon intégrité professionnelle : l'opinion que je peux avoir des uns ou des autres n'a jamais eu d'influence sur mon travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Même si vous n'avez pas de responsabilité éditoriale, même si vous n'avez pas tweeté depuis votre arrivée à France Inter, je pense que les salariés de l'audiovisuel public, quand ils s'expriment sur les réseaux sociaux, devraient le faire en tant que citoyen, en présentant leur compte comme un compte personnel, qui n'engage qu'eux. De telles précautions permettraient d'éviter toute suspicion à l'avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Alors que nous avons déjà mené 20 % des auditions prévues, je m'étonne qu'aucun des responsables de l'audiovisuel public n'ait partagé de convictions de droite sur ses réseaux sociaux, à titre personnel. Vous partagez tous des convictions de gauche, que ce soient celles du Parti socialiste, d'Europe Écologie-Les Verts, ou de l'extrême gauche. Je ne dispose d'aucun contre-exemple !

Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, en pleine campagne officielle, alors que l'ensemble des candidats et des groupes étaient soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter ont chanté à l'antenne ce qu'ils appelaient « la chanson des gauchos », dont les paroles vont ainsi « *Car*

demain si c'est Bardella / C'est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d'espoir / si l'on se rend à l'isoloir / Pour glisser un bulletin dans l'urne / Contre la vague, la vague brune / [...] Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c'est la France de Pétain ». Cette même chanson qualifiait de racistes les employés du groupe Bolloré. Tant pis pour les fausses notes et le manque d'humour... Comment expliquer qu'à une semaine des élections législatives, une dizaine de chroniqueurs de l'une des radios les plus écoutées du service public commettent un tel plaidoyer anti-Rassemblement National ? Votre directeur évoquait des convictions personnelles, mais enfin...

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, vous avez affirmé n'avoir jamais rencontré de salarié de l'audiovisuel public qui ne votait pas à gauche. Je ne sais pas sur quoi vous vous fondez. Je vous invite à rencontrer d'autres personnes au sein de la chaîne, pour dézoomer votre point de vue et passer ainsi de quelques cas particuliers à une vision plus générale.

Par ailleurs, je ne sais pas ce qui vous permet de penser que vous connaissez les votes de M. Philippe Corbé, M. Laurent Goumarre ou les miens... Ces insinuations ne sont pas les bienvenues et je vous propose d'en rester aux faits, conformément à l'objet de cette commission d'enquête.

Enfin, ne mélangeons pas les différents profils qui s'expriment à l'antenne. Les propos de certains humoristes sembleront conforter votre conviction que la ligne éditoriale de France Inter est trop à gauche ; d'autres la contrediraient. Pour formuler les conclusions les plus impartiales et objectives possibles, je vous propose de regarder l'ensemble des contenus diffusés sur France Inter au cours de la totalité d'une saison.

Enfin, au vu de la date que vous mentionnez, je pense que vous faites référence à une chanson qui est passée à l'antenne à l'occasion de la dernière édition d'une émission humoristique qui avait lieu en public, « Le grand dimanche soir », à laquelle participait Guillaume Meurice. Nous sommes déjà revenus sur cet épisode. Cette émission s'inscrivait dans un registre humoristique, en jouant sur les degrés. Les intervenants y maniaient toutes les formes d'humour, noir ou non, y compris sous forme de chanson. Ils s'inscrivaient ainsi dans une tradition française ancienne de chansonniers. D'une telle chanson, qui n'a représenté que quelques minutes de temps d'antenne, vous ne pouvez pas déduire la ligne éditoriale de France Inter !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice, vous m'accusez d'être partial ou de travestir les faits, mais le directeur des antennes de France Inter indique sur son compte Twitter...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d'être salarié de France Inter, il l'a précisé !

M. Charles Alloncle, rapporteur....qu'il trouve bizarre de confier des vice-présidences de l'Assemblée à des élus du RN et que la jeunesse emmerde le Front national. J'ai étudié l'ensemble de vos comptes Twitter, sans trouver un seul tweet favorable à la droite. Quand j'ai constaté des entorses au principe de pluralisme, c'était toujours en faveur d'un candidat de gauche ou alors c'étaient des attaques contre la droite et le Rassemblement national.

Selon vous, la chronique que j'évoquais, et qui a été diffusée à une semaine du premier tour des élections législatives de 2024, s'inscrit dans la tradition française des chansonniers. Mais bizarrement, aucun chroniqueur n'invoque cette tradition pour appeler à faire barrage à Jean-Luc Mélenchon ou à la gauche. Je vous mets au défi de me montrer le contraire.

Par ailleurs, le 28 mars 2024, lors d'un débat organisé par Médiapart intitulé « Comment lutter contre l'extrême droite ? », l'une des chroniqueuses qui a son rond de serviette chez vous, Mme Mahaut Drama a incité les activistes d'ultragauche à prendre les armes et à mener une « révolution » en cas de victoire de Marine Le Pen. Vous me conseillez d'en rester aux faits, très bien : les faits sont très graves ! Comment qualifiez-vous ce dérapage ? Ne donnez-vous pas une tribune à des personnes qui n'ont que faire des obligations de neutralité, d'impartialité et d'indépendance du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle aux députés qu'ils peuvent saisir l'Arcom, s'ils considèrent que des propos ne respectent pas les exigences d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Il m'est arrivé de le faire à plusieurs reprises mais je ne suis pas certain que ce soit le cas de beaucoup de députés, alors qu'il existe d'autres outils que la présente commission d'enquête. L'Arcom est le gendarme de l'audiovisuel public, mais pour qu'elle puisse se prononcer, il faut la saisir.

Mme Adèle Van Reeth. Monsieur le rapporteur, je ne vous accuse de rien. Je me contente de répondre à vos questions. Par ailleurs, je ne partage pas votre constat. Prenons acte du fait que ni Philippe Corbé, ni Laurent Goumarre, ni moi-même n'avons utilisé nos comptes Twitter pour quelque expression politique que ce soit, en faveur de la gauche ou de la droite. C'est d'ailleurs bien normal. Votre propos est donc pour le moins étonnant.

Je le répète : en tant que dirigeants d'une radio publique, nous n'avons pas vocation à faire de la politique, de l'idéologie ou de la morale.

Quant aux propos de Mahaut Drama que vous mentionnez, ils n'ont pas été tenus à l'antenne. Or je ne suis pas garante des propos que tiennent les chroniqueurs en dehors des quelques minutes de temps d'antenne qui leur sont dévolus. Mon travail est de faire en sorte que les propos tenus à l'antenne soient fidèles aux valeurs de service public. Chacun des humoristes qui prennent la parole à l'antenne dispose d'une liberté d'expression totale, dans le respect de la loi, et le sait.

Si la question est de savoir si France Inter appelle à la violence, à prendre les armes, la réponse est évidemment non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à admettre que vous ne jugiez vos chroniqueurs que sur les propos qu'ils tiennent à l'antenne. Mahaut Drama est une chroniqueuse régulière de France Inter. Le 28 mars 2024, elle a publiquement appelé à prendre les armes et à mener une révolution en cas de victoire de Marine Le Pen. Ses propos n'ont été ni déformés, ni tronqués. Or, malgré leur gravité, vous continuez à l'inviter systématiquement.

Si demain je tenais des propos complotistes, pénalement répréhensibles, je ne pense pas que vous m'inviteriez sur les antennes de France Inter – et ce refus serait tout à votre honneur –.

Le 26 novembre, dans sa chronique pour l'émission « Zoom zoom zen », Jessé expliquait que « *la mixophobie, c'est une peur de blancs* », et, s'adressant à un personnage imaginaire de femme blanche nommée Karen, lui expliquait qu'elle mériterait de « *prendre sa pêtée avec un Antillais* ». Trouvez-vous drôle et convenable qu'un humoriste appelle à des viols, à des violences contre des femmes, sous prétexte qu'elles sont blanches ?

Mme Adèle Van Reeth. Ne mélangeons pas tout : Mahaut Drama est une chroniqueuse, c'est-à-dire qu'elle a des rendez-vous réguliers à l'antenne. C'est un statut très différent de celui des invités, à qui nous choisissons de donner la parole par souci de refléter les différentes opinions qui traversent le pays.

Je rappelle que les propos de Mahaut Drama que vous citez n'ont pas été tenus à l'antenne. En outre, en zoomant sur une chronique, qui ne représente que trois minutes sur dix mille minutes de programme par semaine, vous créez un effet d'optique qui me semble délétaire.

Enfin, rappelons que le registre de l'humour implique une tonalité différente de celui de l'information ou de la culture. Nous ne pouvons pas analyser les propos d'un humoriste avec les mêmes critères que ceux utilisés pour un producteur ou un journaliste.

M. Laurent Goumarre, directeur des programmes de France Inter. Monsieur le rapporteur, l'humoriste que vous citez ne vous a pas fait rire ; mais personne n'est obligé de rire aux mêmes blagues que les autres. L'humour peut rassembler mais aussi provoquer. L'outrance et la caricature des propos appartiennent à l'histoire de l'humour – songeons aux caricatures de Daumier – et font partie de la liberté d'expression, que nous nous devons de défendre sur le service public.

L'irrévérence et la provocation ont tout à fait leur place sur le service public. La seule limite qu'on peut leur opposer est celle du droit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Face à un appel au viol et aux violences contre les femmes, j'ai vraiment du mal à comprendre que vous vous réfugiiez derrière l'histoire de l'humour, en appelant à sanctifier ou à sanctuariser l'irrévérence sur les antennes de France Inter. Quand un humoriste explique que des femmes blanches doivent prendre leur « *pétée* » avec un Antillais, est-ce vraiment de l'humour, de l'irrévérence ? N'est-ce pas tout simplement la culture du viol ? Honnêtement, qu'en pensez-vous ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, mon rôle est de donner la parole à une profusion d'humoristes, quels que soient leur âge, leur sexe et leurs opinions. Cette pluralité s'exprime à l'antenne, avec des humoristes de toutes les générations. Certains choisissent un humour traditionnel, du côté de l'absurde, tels que David Castello-Lopes ; d'autres sont du côté de la politique, telles que Charline Vanhoenacker ou Sophia Aram ; d'autres s'appuient sur des personnages, comme Thomas Poitevin, qui incarne une médiatrice de France Inter ; d'autres travaillent les sujets de société, comme Jessé. Si vous connaissiez son parcours, vous sauriez que c'est le chroniqueur le plus enclin à dénoncer la culture du viol et les violences faites aux femmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le droit à l'humour est un principe fondamental, qui a été consacré à plusieurs reprises par la jurisprudence du Conseil d'État. Aucun humoriste, dans notre pays, n'a été condamné pour des propos tenus dans le cadre de sketches ou de chroniques humoristiques. Dieudonné, par exemple, n'a jamais été condamné pour des propos tenus en tant qu'humoriste.

Si les membres de cette commission contestent ce cadre juridique clair, il leur faut changer la loi. Jusqu'à preuve du contraire, le droit à l'humour est absolu, dans notre pays.

Ensuite, il ne me semble pas opportun d'appeler aux armes en cas de victoire d'une candidate à la présidentielle. Mais cela n'a pas été dit à l'antenne.

Oui, les humoristes ont un droit absolu à l'humour et ils peuvent servir leurs convictions, porter des thématiques, des lignes particulières mais, implicitement, la question du rapporteur portait sur le pluralisme : comment élargir la palette de tonalités et de sensibilités humoristiques représentées à l'antenne ? C'est un combat plus intéressant que la condamnation de sketches précis.

Je donne maintenant la parole aux députés présents.

Mme Caroline Parmentier (RN). En juin 2024, en pleine période d'élections législatives, Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure sur France Inter, dans « Le grand dimanche soir », annonçant : « *l'extrême droite va peut-être gagner, on va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir* ». Rappelons que, comme elle le raconte dans *Le Monde* du 12 juillet 2024, elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas exprimer de regrets après sa phrase très choquante sur Netanyahu – ce qui constitue, à vous entendre, une marque de déloyauté –.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique matinale et une émission le samedi sur France Inter, auxquelles s'ajoutent les publications très engagées à gauche qu'elle poste sur les réseaux sociaux en utilisant le logo de la radio. Elle est également productrice. Tout cela, c'est de l'humour, me direz-vous ! Voilà douze ans que Charline Vanhoenacker et sa bande pratiquent l'humour à sens unique, l'humour à gauche toute, sur France Inter.

Seulement, voici ce que Charline Vanhoenacker déclarait dans *Le Monde* : « *France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur. [...] Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche.* » Est-ce de l'humour ou du militantisme politique payé avec les impôts des Français ? Lui avez-vous effectivement donné carte blanche ?

Mme Adèle Van Reeth. Les humoristes qui s'expriment sur France Inter savent qu'ils ont une liberté d'expression totale, dans la limite du respect du droit. Cela s'applique à tous les humoristes : il ne s'agit pas d'une carte blanche que j'aurais donnée en particulier à Mme Charline Vanhoenacker dans ce contexte, mais de la liberté d'expression dont elle dispose chaque jour à l'antenne, comme tous les autres humoristes. Nous sommes garants de cette liberté, qui me semble indispensable dans la société actuelle.

M. Laurent Goumarre. Cela fait en effet douze ans que Charline Vanhoenacker est à France Inter. Elle est devenue une figure emblématique de la satire politique et bénéficie d'une liberté de parole garantie par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) lui-même, qui, à l'époque, avait estimé que « *les propos tenus ne peuvent être regardés comme excédant les limites de la liberté d'expression* ».

Comme vous le rappelez également, Charline Vanhoenacker intervient depuis 2024 comme chroniqueuse dans la matinale, à 9 h 46 – son billet s'intitule « Charline explose les faits » –, et elle anime, en tant qu'humoriste et journaliste, l'émission « Bistoscopie », qui passe à 19 h 17 le week-end. L'exemple de « Bistoscopie » est intéressant parce qu'il montre comment elle assure la variété, la pluralité des intervenants depuis la rentrée.

Mme Caroline Parmentier (RN). Comment réagissez-vous à ses propos militants dans *Le Monde* ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Goumarre, je vous invite à répondre précisément à la question de Madame Parmentier : si l'humour est un droit absolu, quel est votre point de vue sur le fait qu'une humoriste s'exprime aussi sur les réseaux sociaux ou dans les médias ?

M. Laurent Goumarre. En tant que directeur des programmes, ce qui m’importe, ce à quoi je suis vigilant, ce sont les propos tenus à l’antenne, et non à l’extérieur. Une humoriste, un artiste – qui que ce soit, en fait – a le droit d’avoir des convictions citoyennes.

Mme Céline Calvez (EPR). Madame la directrice, vous avez fait l’éloge de la nuance et de la discussion comme moyens de résister à la polarisation. Cette commission d’enquête illustre parfaitement combien nous en avons besoin. Je regrette que nous en venions, au fil de ses différents soubresauts, à alimenter cette polarisation.

Le rapporteur se désole de ne pas entendre de membres de l’audiovisuel public classés à droite. D’abord, pourquoi raisonner systématiquement en ces termes ? Ensuite, peut-être faut-il inverser le raisonnement : ne pourrait-on pas en conclure que les personnes de droite ne s’engagent pas assez dans l’audiovisuel public et au service du public ? Par ailleurs, on s’attache à disséquer quelques exemples, alors que 10 000 minutes de programmes sont diffusées chaque semaine. Peut-être faudrait-il se concentrer sur le système plutôt que sur des détails.

Vous avez souligné combien il pouvait être difficile d’être pluraliste quand certains invités refusent de s’exprimer – M. Corbé a évoqué le cas d’Éric Ciotti –. Parmi les voix qu’on entend sur France Inter, il y a aussi celles du public. Combien de temps d’antenne consacrez-vous à l’expression des auditeurs et des auditrices ? Dans quelle mesure leurs prises de parole sont-elles comptabilisées comme contribuant au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant d’entendre la réponse des intervenants, pouvez-vous rappeler vos intérêts dans l’audiovisuel public ?

Mme Céline Calvez (EPR). Oui, bien sûr Monsieur le Président : j’ai siégé au conseil d’administration de Radio France de 2017 à 2022, en tant que représentante de l’Assemblée nationale.

Mme Adèle Van Reeth. Vous avez raison : l’interactivité – le fait que les auditeurs puissent participer directement à l’antenne en appelant, en envoyant un message ou en allant sur les réseaux sociaux – est une des caractéristiques les plus fortes de France Inter. Nous investissons encore plus cette dimension puisque, désormais, l’émission « Grand bien vous fasse ! », diffusée de 10 h à 11 h, repose presque intégralement sur l’interactivité, en permettant aux auditeurs de poser des questions au spécialiste en studio ce jour-là.

Je laisserai Philippe Corbé présenter le processus qui conduit à la diffusion de la question d’un auditeur à l’antenne – on peut effectivement se demander comment les questions sont filtrées, si ceux qui les posent sont choisis, comment les processus de validation opèrent – mais pour vous répondre, je précise que les auditeurs peuvent intervenir dans le grand entretien de 8 h 20 pendant la matinale, dans « Grand bien vous fasse ! », dans le 13/14 et dans « Le téléphone sonne ». Dans beaucoup d’autres émissions, notamment « Zoom zoom zen », ils peuvent laisser des messages qui sont ensuite relayés à l’antenne.

J’y vois là un atout à notre disposition pour être encore plus proches de nos auditeurs et relayer la diversité des opinions, des profils et des goûts des Français qui nous écoutent.

M. Philippe Corbé. Un des membres de la commission d’enquête, Philippe Ballard, a raconté que son premier métier a été de travailler pour « Le téléphone sonne » de France Inter, où il s’occupait du standard. Il y a d’ailleurs participé comme invité voilà quelques semaines...

La sélection des appels d'auditeurs, notamment dans la matinale, le 13/14 et « Le téléphone sonne », est un choix journalistique. Nous recevons parfois quelques appels, parfois des dizaines – il y en avait par exemple beaucoup hier à l'intention du président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) –. Ce n'est pas une antenne ouverte : nous choisissons la question qui nous semble la plus pertinente. Parfois, nous faisons en sorte que la remarque retenue introduise une nuance par rapport à ce qui est dit par l'invité ou à ce qui a été développé par ailleurs. D'une certaine manière, en permettant ainsi aux auditeurs d'intervenir, nous ouvrons les fenêtres, nous enrichissons l'antenne. C'est pour cela que nous sommes très fiers de le faire tous les jours – et depuis des décennies, dans le cas de « Le téléphone sonne » – et que nous avons décidé d'y consacrer une plus large place dans la matinale, notamment dans le grand entretien, en prenant davantage d'appels, plus tôt dans l'émission. Parmi les meilleurs moments des entretiens politiques réalisés ces dernières semaines figurent des échanges entre les auditeurs et les invités ; j'en ai mentionné un qui concernait Marine Le Pen, mais je pourrais en citer d'autres.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je redoutais que cette commission d'enquête ne soit pas consacrée à l'audiovisuel public, mais dirigée contre lui. Les faits me donnent clairement raison... C'est la raison pour laquelle je m'étais opposée à ce que le groupe UDR utilise ainsi son droit de tirage, malgré la grande attention que je porte au respect des droits de l'opposition. Je le répète : nous, députés, par définition éminemment partisans et partiaux, ne sommes pas en mesure de juger de l'impartialité du service public de l'audiovisuel. Les questions très nombreuses et chronophages du rapporteur le démontrent puisqu'elles sont totalement partiales.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais non, enfin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être n'est-il pas utile que vous passiez une minute à commenter les propos du rapporteur, chère collègue. Ne nous mettons pas en cause mutuellement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question, que nous puissions avancer ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Poursuivez, madame la députée. Je suis sûr qu'au vu de votre connaissance fine de l'audiovisuel public, vous avez de nombreuses questions à poser. Nous aimerions les entendre.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Pardon, mais il est profondément choquant d'entendre le rapporteur expliquer qu'il a épluché les fils Twitter des uns et des autres pour voir s'ils avaient ou non posté des messages de droite !

Madame Van Reeth, ces dernières années, plus que par le passé, les annonces des grilles des programmes ont suscité des polémiques. Comment faire pour que ces choix de programmation fassent l'objet d'une plus grande concertation avec les salariés et avec les usagers, afin que les évolutions éditoriales, à défaut d'être consensuelles – car il est normal que le débat provoque autre chose qu'un consensus mou –, créent moins de polémiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que cette commission d'enquête n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Si, elle l'est ! Je le regrette, mais c'est ainsi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun ici se fait l'écho des questions que se posent légitimement les Français – la preuve en est que vous en avez vous-même posé une sur la grille des programmes et les choix éditoriaux –.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai pu m'exprimer deux minutes, quand le rapporteur l'a fait pendant plus d'une heure ! J'ai parfaitement le droit de donner mon avis sur le déroulement de la commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai quant à moi le droit de dire que la commission que je préside n'est pas dirigée contre l'audiovisuel public. Elle relaye simplement les questions des Français.

Mme Adèle Van Reeth. Merci pour cette question qui me tient particulièrement à cœur. En effet, lorsqu'on dirige une radio, il est de sa responsabilité de faire en sorte que l'offre éditoriale s'adapte aux évolutions de la société, donc de faire évoluer la grille des programmes en créant de nouveaux rendez-vous, en donnant la parole à des personnes qui n'étaient pas forcément à l'antenne auparavant et qui peuvent incarner une partie de la société qui n'était pas assez représentée.

En même temps, il est tout autant de ma responsabilité de faire en sorte que ces choix suscitent l'adhésion des équipes, donc qu'ils soient présentés avec pédagogie, de façon suffisamment anticipée et en étant assortis d'explications qui facilitent leur accueil et permettent que la saison se déroule le mieux possible. J'y suis très attentive. Dans la mesure du possible, j'y associe les équipes et j'essaie d'annoncer les changements directement auprès des salariés. Malheureusement, nous sommes, au moment d'annoncer nos choix, tenus à de multiples contraintes. Très souvent, les décisions sont alors déjà connues de journalistes médias qui veulent sortir l'information avant nous, si bien que s'opère une sorte de course contre la montre que nous perdons souvent, je le reconnais très humblement. Cela contribue à tendre les équipes en interne, je le comprends tout à fait.

Je n'ai pas encore trouvé la solution pour faire en sorte que les personnes qui connaissent les changements à venir n'en parlent pas – car c'est souvent par bouche-à-oreille que l'information tombe dans les mains d'un journaliste externe spécialisé dans les médias, qui n'attend que cela pour pouvoir révéler un scoop. Cette situation a très souvent contribué à tendre les équipes en interne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir polémiquer, je ne peux pas laisser dire que le rapporteur monopolise la parole.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je n'ai pas dit cela : j'ai dit qu'il était partial, ce qui, pour une commission d'enquête censée se pencher sur la neutralité de l'audiovisuel public, est pour le moins cocasse...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux groupes de gauche ne sont pas représentés aujourd'hui. S'ils l'avaient été, je leur aurais bien volontiers donné la parole, ce qui aurait permis de renforcer encore davantage le caractère pluraliste de nos travaux. Si nos collègues Socialistes et de la Gauche démocrate et républicaine nous écoutent, ils sont les bienvenus.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Peut-être devriez-vous vous demander pourquoi ils ne viennent pas...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame la directrice, vous l'avez reconnu vous-même, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an. Vous avez relativisé ce chiffre mais, un an avant sa révélation, vous subissiez une motion de défiance dans laquelle vos salariés évoquaient une confusion éditoriale, un management brutal, la crainte que la radio perde son âme et l'impossibilité de vous faire confiance pour continuer à la diriger.

En parallèle, une véritable purge idéologique sévissait à France Inter avec le licenciement de Guillaume Meurice puis la suppression de l'émission de Charline Vanhoenacker, qui a d'ailleurs déclaré à l'occasion du dernier numéro : « *On s'y attendait tous : depuis deux mois, on perd un chroniqueur par semaine.* »

Vous aviez aussi braqué la rédaction en mettant à l'écart le chef du service politique au profit de Patrick Cohen, qui avait repris l'édito politique de la matinale. Depuis, il y a eu l'affaire Cohen-Legrand. Pourtant, Patrick Cohen est toujours là ! On nous a expliqué que c'était parce qu'il n'avait pas pris la parole pendant les échanges filmés à son insu, mais il était bien présent. Or qui ne dit mot consent. Vous avez continué sur votre lancée en confiant la présentation de la matinale à Benjamin Duhamel, qui n'a que des éléments de langage pour évoquer tout ce qui se rapproche de la gauche.

Vous vous défendez en assurant que toute accusation idéologique ne repose sur aucun fait. Dans ce cas, comment expliquez-vous cette purge et la défiance des salariés ? Pourquoi préférez-vous des émissions réactionnaires réalisant de faibles audiences à des émissions de gauche à succès ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je reconnais bien là l'esprit de modération, de nuance et de finesse qui vous caractérise – je le dis avec le plus grand respect –.

Mme Adèle Van Reeth. Votre question ouvre beaucoup de sujets, que je n'aurai pas le temps de tous traiter.

La motion de défiance que vous évoquez n'a rien à voir avec les audiences, puisqu'il n'y avait aucune baisse particulière à ce moment-là. Ce n'est pas non plus à cette occasion que les salariés se sont interrogés sur la ligne éditoriale : ils l'ont fait dans un autre texte, un peu plus tard. La motion de défiance m'a été adressée au mois de juillet 2024, à la toute fin de la saison, à l'issue de la crise survenue autour de Guillaume Meurice, qui avait créé un contexte particulièrement éprouvant pour tous les salariés. Ce qui m'a été reproché ne fut pas tant le choix de Patrick Cohen que le fait d'en avoir informé Yaël Goosz, alors chef du service politique et auteur de l'édito politique, très tardivement. Cela, je ne peux pas le contester. Je l'ai d'ailleurs reconnu et je suis allée devant la rédaction pour lui en faire part. J'y suis retournée après l'été pour dire aux salariés que je m'y étais sans doute mal prise en annonçant cette décision aussi tard. Il faut savoir reconnaître ses torts ; la méthode aurait en effet pu être différente.

Je précise par ailleurs que Yaël Goosz est toujours salarié de France Inter et qu'il y a toujours un édito politique, à 6 h 45.

Quant aux accusations idéologiques, je rappelle, comme je l'ai fait à plusieurs reprises ce matin, que ce n'est pas mon rôle que de donner une ligne politique, idéologique ou morale à France Inter. Les décisions que je prends ne sont jamais dictées par l'idéologie, la politique ou la morale, mais par un souci éditorial tenant compte des contraintes budgétaires. Les personnes dont j'arrête un rendez-vous se voient toujours expliquer les raisons de cette décision. Jusqu'à présent, et je doute que cela change à l'avenir, je n'ai jamais avancé un motif politique pour faire évoluer un rendez-vous ou le remplacer par un autre.

M. Erwan Balanant (Dem). Pour ma part, je n'ai d'autre intérêt à déclarer que la fierté de vivre dans un pays où existe une telle radio ! Je le dis en tant que petit garçon de la province où, à la maison, mes parents écoutaient France Inter tous les jours, que ce soit « Le téléphone sonne » ou les matchs de football commentés par Jacques Vendroux. Je suis un enfant de la radio et nous sommes des millions à pouvoir être fiers de cet outil et de son histoire forte, qui a formé notre pays dès la Seconde guerre mondiale, puis avec la création de la Maison de la Radio. « Le téléphone sonne », « La tête au carré », les « Black sessions » de Lenoir, « Allô Macha » sont autant de grands moments de l'histoire française. Je suis fier qu'il existe une radio d'une telle puissance en France !

Pour que cela continue, il faut effectivement savoir se poser des questions. C'est ce que nous faisons.

Comment vous organisez-vous face à l'intelligence artificielle (IA) et à la possibilité désormais ouverte à tous de créer de fausses informations très rapidement ?

Enfin, pour revenir sur la force des programmes de Radio France, j'encourage M. Alloncle à écouter un formidable numéro de « Concordance des temps » consacré au maccarthysme et à la façon dont cette volonté de mener une chasse aux sorcières s'est transformée en fiasco idéologique et historique.

Mme Adèle Van Reeth. Je partage le constat selon lequel la préservation d'un audiovisuel public fort est toujours le signe d'une démocratie en bonne santé.

Sur l'intelligence artificielle, qui mériterait presque toute une journée d'échanges, je laisserai la parole à Philippe Corbé mais c'est effectivement un point très délicat, car il n'est pas question que la machine se substitue à l'humain, surtout quand on fabrique de l'information. Nous y avons parfois recours pour aider les personnes qui travaillent sur le numérique ou pour faire du traitement de texte mais l'IA ne se substitue à aucun moment à un producteur ou à un journaliste.

M. Philippe Corbé. L'IA est en effet une préoccupation quotidienne qui nourrit des discussions permanentes, pour des raisons techniques et technologiques, mais aussi éditoriales. Nous y travaillons au sein de Radio France sous la responsabilité de la direction de l'information ; nous échangeons aussi avec nos partenaires, notamment les radios de l'audiovisuel public européen, sur les différentes pratiques ou tentatives qui peuvent exister. Par exemple, nous ne sommes pas prêts à aller aussi loin que la Radio suisse, tandis que nos échanges avec la BBC ou la RAI montrent que nous sommes confrontés à des problèmes similaires.

Nous ne voulons pas utiliser l'IA pour produire de l'information : ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce ne le sera pas demain. En revanche, il serait idiot de ne pas réfléchir aux outils que nous pourrions mobiliser pour rassembler de l'information, notamment pour exploiter notre fonds d'archives. Vous indiquez avoir beaucoup écouté Radio France quand vous étiez jeune. Étant fils de routier, j'ai moi aussi beaucoup écouté la radio avec mon père quand j'étais petit... À titre d'exemple, nous avons décidé de consacrer une chronique à l'histoire des routiers et à leur sociabilité. Grâce à l'IA, nous avons pu retrouver dans notre fonds d'archives des documents très variés – des appels d'auditeurs routiers, des reportages –. Certains remontaient à plusieurs décennies, d'autres étaient beaucoup plus récents, comme ce portrait, diffusé dans la matinale il y a trois mois, d'un routier qui racontait que la radio était la voix qui l'accompagnait tout au long des cinq à sept départements qu'il traversait chaque jour.

Voilà, concrètement, à quoi sert l'IA. N'oubliez pas qu'elle puisse produire demain un bulletin d'information sur France Inter.

Mme Caroline Yadan (EPR). Vous l'avez rappelé : une chaîne de radio publique telle que France Inter se doit de faire montre d'objectivité dans le traitement de l'information et dans l'exercice de la liberté d'expression, tout en respectant la diversité.

Mme Nora Hamadi est actuellement chargée de la revue de presse sur votre antenne. Or cette journaliste a, deux semaines seulement après le pogrom du 7 octobre 2023, publié un tweet directement lié à France Inter, élogieux et militant en soutien à Rima Hassan, accompagné d'un poing levé. Ce soutien a été réitéré à de nombreuses reprises sur les réseaux sociaux lors de plusieurs événements publics au cours desquels elle a offert une visibilité médiatique à celle qui est devenue la porte-parole du Hamas au Parlement européen.

Ces faits posent une question simple : comment garantir l'équilibre et l'impartialité d'une revue de presse quotidienne quand celle qui l'assume revendique vouloir mener une guerre culturelle, assume des positions aussi radicales, et affiche un soutien aussi affirmé à une personnalité qui fait l'objet de multiples poursuites pour apologie du terrorisme, incitation à la haine et antisémitisme ? Son rôle de responsable de la revue de presse sur France Inter est-il compatible avec l'exigence de neutralité du service public ?

M. Philippe Corbé. Nora Hamadi ne travaille pour France Inter que depuis la fin de l'été 2025 ; jusqu'alors, elle officiait sur France Culture. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour Arte où elle présentait des émissions sur les questions européennes. Je dois aussi préciser, puisque j'ai été directeur de la rédaction de BFMTV, qu'elle participait régulièrement à des débats sur cette chaîne, en y étant rémunérée. C'est parce que je connais Nora Hamadi et que c'est une personnalité singulière que j'ai justement choisi de lui proposer d'assurer la revue de presse sur France Inter.

Le tweet en question, que j'ai découvert il y a quelques semaines, est daté du 28 octobre 2023 – effectivement, quelques semaines après le pogrom du 7 octobre –. Il s'agit en fait du retweet d'un portrait de Rima Hassan publié dans un quotidien, accompagné d'un « emoji ». À cette date, Rima Hassan n'était ni députée européenne, ni candidate aux élections européennes, et n'était pas associée à un quelconque parti politique. Il n'était d'ailleurs pas fait mention, dans ce portrait que j'ai relu récemment, d'une quelconque affiliation politique : c'était le portrait d'une avocate franco-palestinienne, faisant état de son regard sur la situation au Proche-Orient. Ce tweet ne fait donc aucunement de Nora Hamadi le soutien d'un parti politique ou la tenante de telle ou telle position politique concernant le Proche-Orient.

Le traitement de sujets aussi complexes dans la revue de presse ne nous pose pas de problème. J'ai relu l'ensemble des chroniques de Nora Hamadi depuis qu'elle a commencé sur France Inter. Les journaux qu'elle cite le plus sont – et dans cet ordre – *Le Monde*, *Le Figaro* et *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, ce qui correspond à la diffusion de la presse nationale. Viennent ensuite *La Voix du Nord*, *Ouest-France*, *La Dépêche du Midi*, *La Provence*, *Libération*, *Le Télégramme*, *Sud-Ouest* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai moi aussi été particulièrement choqué que vous chargiez Mme Hamadi de la revue de presse sur France Inter. Il s'agit d'un exercice parfaitement objectif, consistant à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux auditeurs un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Or plusieurs éléments montrent que Mme Nora Hamadi n'est pas objective. Le premier est effectivement le retweet évoqué par ma collègue, qu'on peut lire comme un soutien à la cause palestinienne mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas.

Ce tweet a scandalisé des millions de Français. Mme Hamadi s'est aussi vautrée dans une participation au harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. Des articles parus à ce sujet font état de plusieurs dizaines de tweets !

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, elle a certes cité un certain nombre de médias mais elle a parlé essentiellement du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux parfaitement partisans et partiaux, comme *Libération* et le quotidien communiste *L'Humanité*. J'ai l'impression qu'elle sélectionne en grande partie des journaux comme *Médiapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi avoir confié à cette personne l'exercice si difficile de la revue de presse, qui ne devrait souffrir d'aucune contestation en matière d'impartialité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Plus largement, et sans m'en tenir au cas de Madame Hamadi, comment garantir l'impartialité d'une revue de presse ? Contrairement au rapporteur, il me semble en effet qu'elle apporte nécessairement un regard subjectif sur l'actualité puisqu'elle impose de faire un tri parmi les articles et analyses publiés chaque jour.

M. Philippe Corbé. Vous avez raison : la revue de presse est un exercice délicat, difficile et très particulier. Ce n'est pas un « compte rendu ChatGPT » de l'ensemble des titres parus dans la presse, mais un regard. Nous avons d'ailleurs voulu clarifier ce point auprès de nos auditeurs en cette rentrée, en intitulant la rubrique « Dans l'œil de Nora Hamadi », afin de souligner que nous chargions une personnalité – en l'occurrence, Nora Hamadi, mais ce pourrait être quelqu'un d'autre – d'apporter chaque jour un regard sur l'actualité. Nous nous sommes notamment inspirés de la décision qu'avait prise Europe 1 de confier sa revue de presse à Natacha Polony – dont il se trouve qu'elle intervient aussi régulièrement sur France Inter –. Il nous a semblé que c'était un choix original que de proposer une revue de presse assumant, justement, une forme de subjectivité. C'est ce que nous avons voulu faire avec Nora Hamadi.

Si je l'ai choisie, ce n'est pas pour de quelconques engagements politiques mais parce que, outre le fait que je la connaissais depuis l'époque où je la faisais venir sur BFMTV, elle animait ces dernières années sur France Culture l'émission « Douce France », dans laquelle elle s'efforçait de décrire les fractures qui traversent notre société et créent des tensions, et de raconter comment, malgré ces fractures – cette « archipélisation » dirait Jérôme Fourquet –, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise. Je vous invite par exemple à écouter le numéro qu'elle a consacré l'année dernière au dilemme de beaucoup d'adolescents de 17 ans vivant dans des zones rurales, qui se demandent s'ils doivent quitter l'endroit où ils ont grandi pour faire des études ou trouver du travail et, d'une certaine manière, choisir le déracinement avant même d'être majeurs. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples... Voilà ce que nous sommes allés chercher chez Nora Hamadi : un regard sur la société française, sur le fait que ce pays, malgré ses divisions et ses fractures, est plus fort que les forces qui poussent à la polarisation entre ses citoyens. Ce sont, je n'ai pas peur de le dire, les valeurs non seulement du service public mais aussi de beaucoup de journalistes d'autres médias – *Ouest-France*, TF1, ou encore RTL, où j'ai longtemps travaillé –.

Comme je l'ai dit, le 28 octobre 2023, elle a retweeté un portrait réalisé par un quotidien en l'accompagnant d'un « émoji ». Elle n'a pas exprimé de soutien politique. Quant à l'imam Chalghoumi, les tweets auxquels vous faites référence datent de 2012 et 2013. À l'époque, Nora Hamadi n'était pas journaliste à Radio France. Il s'agissait en outre de *live tweets* : elle reprenait en direct des propos de l'imam Chalghoumi au moment où ils étaient prononcés – au cours, me semble-t-il, d'une émission de Laurent Ruquier sur France 2 et peut-être d'une interview dans une matinale –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans un contexte de polarisation politique et de fracture médiatique, à l'heure où les Français sont de plus en plus méfiants à l'égard des responsables politiques, des médias et des journalistes, peut-être pouvons-nous convenir que les expressions personnelles sur les réseaux sociaux ou dans des interviews, même si vous n'en êtes pas responsables, donnent matière à réfléchir, dès lors qu'elles engagent d'une manière ou d'une autre le service public audiovisuel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les tweets de Nora Hamadi sont accablants et nombreux. J'ai donc du mal à vous entendre excuser cette dame, qui a participé au harcèlement en ligne d'une personnalité publique. Ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, dites-vous : je comprends mal comment le fait de poster, quelques jours seulement après un drame qui a bouleversé des milliards de personnes, un retweet avec un poing levé qui appelle à une mobilisation hostile à l'égard de ceux qui veulent simplement pleurer leurs morts, contribue à tisser des liens et à recréer du commun entre les Français.

Je tiens à vous interroger sur l'affaire impliquant Patrick Cohen et Thomas Legrand. L'un de vos chroniqueurs stars, M. François Morel, a attaqué sur votre antenne les journalistes qui ont diffusé les extraits vidéos, les traitant de « *filz de pute* » et d'« *enculés* ». Peut-être était-ce une forme d'humour – à vous de me le dire –. Messieurs Cohen et Legrand, de leur côté, ont porté plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique. Un constat d'huissier atteste pourtant que l'ensemble des informations révélées par ces enregistrements ont été vérifiées et il n'y a eu aucun montage ou trucage.

Que comptez-vous faire vis-à-vis de François Morel ?

Mme Adèle Van Reeth. François Morel travaille sur France Inter depuis des années. Il est sans doute l'humoriste – et je le dis avec tout le respect que je dois aux autres – qui manie le mieux le langage et la langue française : il fait preuve d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques. Lorsqu'il emploie ces mots-là, il sait donc très bien ce qu'il fait. Vous l'avez dit et vous le savez, François Morel est un humoriste. Ce n'est pas un journaliste de la rédaction, ni un producteur de France Inter. C'est un humoriste qui, tous les vendredis matin, depuis des années, propose un billet dans lequel il livre une interprétation personnelle d'un fait de société ou d'un mot, puisque c'est un amoureux de la langue.

Ce jour-là – et je vous invite à réécouter la chronique parce que c'est très intéressant –, avant d'utiliser ces termes, il ne dit même pas bonjour : le premier mot qu'il emploie est une insulte. En face de lui, Ali Baddou et Marion L'Hour sont d'ailleurs tout à fait désarçonnés, parce qu'ils pensent que ce sont eux qui sont visés. À aucun moment ces insultes ne sont adressées aux détracteurs en question. Dans mon souvenir, François Morel emploie le conditionnel. En tout cas, il formule les choses de telle façon qu'à aucun moment ces mots ne puissent être perçus comme une insulte directement adressée aux personnes que vous mentionnez.

C'est le propre d'une chronique humoristique que de relever non seulement de la liberté d'expression, mais aussi de la liberté de manier le langage avec subtilité. Ces insultes-là sont des caricatures. Elles sont employées à dessein pour secouer et provoquer, ce que fait l'humour qui, traditionnellement, dérange. Réécoutez la chronique : vous verrez qu'elles ne sont pas directement adressées aux personnes que vous évoquez.

Mme Caroline Yadan (EPR). Le tweet de Nora Hamadi n'est pas un retweet mais bien un tweet de soutien formel à Rima Hassan, intitulé « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* », avec un poing levé. Il a d'ailleurs été suivi de prises de position en faveur de Rima Hassan.

Mme Céline Calvez (EPR). En fait, ce tweet reprend l'article de *Libération*. Retweeter le tweet de *Libération* sur cet article ou citer directement l'article revient un peu au même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans tous les cas, se pose la question de l'expression des journalistes, humoristes et chroniqueurs dans les médias et sur les réseaux sociaux. Les salariés de l'audiovisuel public ont une responsabilité particulière, parce que leurs prises de parole peuvent engager l'ensemble du service public de l'audiovisuel, donc se heurter aux exigences d'impartialité et de pluralisme.

M. Philippe Corbé. Le terme « retweet » était peut-être ambigu. Pour être très précis, Nora Hamadi a posté un lien vers l'article, ce qui a généré automatiquement la formule qui était le titre du portrait, c'est-à-dire « *Rima Hassan, la Palestine à cœur et à cris* ». Elle n'a fait qu'y ajouter un « émoji ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun se fera son opinion.

Merci très sincèrement Madame, Messieurs, d'avoir répondu de façon transparente et précise à nos questions.

*

* *

11. Audition, ouverte à la presse, de M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions, et M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes (18 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, pour cette deuxième audition de la journée, nous recevons M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions, ainsi que M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes, que je remercie d'avoir déféré à notre convocation car je sais qu'ils devaient participer à un conseil d'administration de France Télévisions qui se tient ce matin même.

Monsieur Sitbon-Gomez, vous avez commencé votre vie active en travaillant pour Europe Écologie-Les Verts au conseil régional d'Île-de-France, avant de devenir conseiller spécial de Cécile Duflot, lorsqu'elle était ministre de l'égalité des territoires et du logement, de 2012 à 2014. En août 2015, vous entrez à France Télévisions comme directeur de cabinet de la présidente Delphine Ernotte. En octobre 2019, vous devenez directeur général de France Télévisions. Vous êtes, depuis septembre 2020, directeur des antennes et des programmes. Je précise qu'en octobre dernier, Mme Ernotte a décidé de rattacher à votre direction celle de l'information, que vous pilotez donc désormais aussi.

Je rappelle que France Télévisions comptait environ 8 825 salariés en 2023 – un chiffre en baisse de 10 % par rapport à 2017 –, parmi lesquels notamment 2 742 journalistes.

Avant de vous céder la parole et que vous puissiez échanger avec les députés ici présents, je vous prie de déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. De plus, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire « *je le jure* ».

(MM. Stéphane Sitbon-Gomez et Philippe Martinetti prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024, que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. Je vous laisse la parole.

M. Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes de France Télévisions. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour cette audition, qui nous donne l'occasion de rendre compte à la Représentation nationale de notre action.

Nous sommes profondément attachés à ce devoir de transparence. À mes yeux, deux valeurs cardinales constituent le socle des missions qui nous sont confiées. La première, qui est notre fierté et qui correspond à notre idée même du service public, est l'excellence pour tous. La seconde est le respect absolu du devoir de transparence, de pluralisme et d'impartialité, qui incombe à tout média de service public. Ce devoir est le socle de la confiance que les Français placent en nous. Il engage chaque dirigeant, chaque rédacteur, chaque journaliste, chaque programme diffusé sur nos antennes. Je sais que vous souhaitez m'interpeller à ce sujet : je répondrai évidemment à vos questions.

Je vous remercie également de me donner l'occasion de rappeler ce qui guide notre action depuis dix ans à France Télévisions : le plein accomplissement de nos missions de service public et la réussite de nos audiences. Nous sommes le média de la Nation, c'est-à-dire l'un de ses maillons. Vouloir vivre ensemble, cela commence par voir ensemble. Ce n'est pas la rentabilité qui détermine nos choix éditoriaux mais le succès populaire, comme nous y invite d'ailleurs notre cahier des charges, en son article 20.

Depuis qu'il m'a été confié, en 2020, la responsabilité des antennes et des programmes, nous avons dynamisé les audiences de toutes nos chaînes : France 2, France 3, France 4, France 5. L'ensemble du groupe est au plus haut depuis 2016, alors même que les Français regardent de moins en moins la télévision. Notre plateforme, France.tv, bat quant à elle tous les records d'audience, notamment par rapport à nos concurrents directs. C'était l'objectif ambitieux que nous avait assigné notre présidente : faire de France.tv la première antenne du groupe, en doublant ses audiences. Nous y sommes parvenus.

Le bilan exhaustif de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) sur les résultats du groupe pour les années 2020-2024 en témoigne : *« Malgré un contexte concurrentiel décuplé, France Télévisions rencontre toujours un fort succès public et atteint des audiences jamais enregistrées auparavant. Elle continue d'être un média puissant et fédérateur sur le linéaire – près de 30 % de parts d'audience – et est devenue une des plateformes de télévision les plus regardées sur le numérique en France. »*

Cette puissance de nos audiences va de pair avec notre capacité de résonance. L'année 2024 témoigne à elle seule de la force de la télévision publique. Au total, 60 millions de Français ont regardé les Jeux olympiques et paralympiques sur nos antennes, soit 96 % de la population. La cérémonie d'ouverture a battu le record français d'audience, tandis que le dispositif des Jeux paralympiques, inédit dans le monde eu égard à la place que nous leur avons accordée, a touché deux Français sur trois. Ces résultats sont bien sûr ceux des Jeux eux-mêmes, du comité d'organisation, des athlètes et de l'engouement national, mais c'est aussi le fruit du travail acharné du groupe, commencé plus d'un an à l'avance, avec une émission quotidienne, le suivi inédit du parcours de la flamme, ou encore des concerts événementiels.

Quelques mois plus tard, France Télévisions a retransmis la cérémonie de réouverture de Notre-Dame grâce à un partenariat unique conclu avec l'archevêché de Paris. Cet événement, qui a réuni des chefs d'État du monde entier, a été l'occasion de mettre en lumière le travail de nos équipes en matière d'émissions religieuses, parmi lesquelles figure la plus ancienne de nos émissions : « Le Jour du Seigneur ».

De même, nous répondons présents lors des grands événements qui unissent la Nation, comme lors des panthéonisations du couple Manouchian ou de Robert Badinter. Lorsque nous rediffusions *Shoah* en prime time ou la série des procès pour crime contre l'humanité de Klaus Barbie, de Maurice Papon et de Paul Touvier, nous regardons toujours l'Histoire en face. Et lorsque la blessure est plus vive dans nos mémoires, nous ne détournons pas le regard, comme ce fut le cas lors de la commémoration des attentats de 2015 avec la série de fiction *Des vivants* ou le documentaire *13 novembre, le choix de Sonia*.

La télévision publique est un creuset qui unit les Français par-delà leurs différences d'opinions, de religion, de goûts ou d'idées ; c'est une force de rassemblement. Cette mission passe aussi par la juste représentation de la société française, l'article 37 de notre cahier des charges traitant de la place que nous devons accorder à la diversité.

Le meilleur exemple est sans doute celui des « Rencontres du Papotin », une émission assurée par des journalistes atteints de troubles du spectre autistique. C'est une surprise éditoriale, un succès d'audience et désormais une réussite commerciale, puisque la BBC vient d'acheter le format, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps, et que d'autres chaînes étrangères l'ont également préemptée. Comment ne pas mentionner aussi l'aventure avec Théo Curin qui, après une carrière d'athlète paralympique, nous a rejoints en tant que comédien, avant de participer à la préparation des Jeux olympiques avec « Théo le Taxi », puis d'animer un jeu quotidien l'après-midi sur France 3.

Pour rassembler dans la durée, nous nous sommes constamment renouvelés. Nous avons fait évoluer les voix, les visages. Nous avons créé de nouveaux formats. Nous avons innové en lançant de grands succès populaires comme « 100 % logique » ou « The Floor, à la conquête du sol », des jeux qui s'inscrivent pleinement dans la tradition du service public. Ce sont des formats de culture générale, accessibles à tous, fondés sur l'intelligence collective, la transmission des savoirs et le plaisir d'apprendre ensemble.

Nous sommes aussi résolument tournés vers la jeunesse, grâce à des partenariats avec des créateurs de contenus tels que Squeezie, avec le GP Explorer 3, ou « HugoDécrypte ». Il y a cinq ans, nous touchions chaque mois 75 % des 15-24 ans ; désormais c'est 98 % de cette catégorie d'âge qui nous regarde. Les moins de 35 ans représentent un tiers de l'audience de notre plateforme.

Cet engagement au service de la Nation, nous le portons également en tant que moteur de l'exception culturelle. En dépit de la baisse des concours publics et des plans d'économie successifs qu'il a fallu mener, nous avons augmenté les investissements, tant en faveur des créations audiovisuelles que du cinéma français et européen. Alors que les plateformes américaines ont envahi le marché national, France Télévisions est le premier éditeur de fictions françaises, mêlant patrimoine et audace populaire. Notre fiction rassemble et surprend. Depuis les téléfilms *Meurtre à...*, qui sont ancrés dans nos régions, jusqu'à la série *Kaboul*, qui raconte la prise de la ville par les talibans, la fiction française brille et ouvre tous les horizons. Ces héros populaires sont aussi les compagnons des Français, d'Astrid et Raphaëlle au capitaine Marleau.

De même, avec plus de 1 000 documentaires par an, notre offre popularise les savoirs, en couvrant une grande diversité de sujets, depuis le succès de *Notre-Dame Résurrection*, qui a réuni 3,2 millions de Français, jusqu'à celui de *Fossoyeurs, au cœur du scandale des Ehpad*, vu par 2,5 millions de téléspectateurs. Le service public sait parfaitement concilier exigence et audience. Toutes les semaines, nous proposons une offre documentaire inédite dans le domaine des sciences, de la géopolitique, de l'histoire, ou encore des arts et de la culture.

C'est également avec nous que 37,5 millions de Français ont pu assister à tous les grands festivals de l'été, qu'il s'agisse du Festival interceltique de Lorient, ou des Francofolies de La Rochelle.

C'est enfin sur France Télévisions qu'ont été diffusées cette année les dix heures de représentation du *Soulier de satin*, pièce mise en scène par Éric Ruf à la Comédie française. Nous n'opposons jamais répertoire classique et créations contemporaines : chez nous, un concert de Gims va de pair avec le violon d'Ivry Gitlis, aujourd'hui entre les mains de Daniel Lozakovich.

Nous sommes depuis plus de trente ans le premier partenaire de l'animation française, l'une des plus reconnues au monde, et le deuxième financeur du cinéma français. Cela a permis de voir des films d'auteur comme *Anatomie d'une chute*, de Justine Triet, ou *Emilia Pérez*, de Jacques Audiard, représenter la France aux Oscars, mais aussi à des surprises d'éclat en salle, comme *Vingt Dieux*, sans oublier les succès populaires de *BAC Nord* ou de *L'Amour ouf*.

C'est une grande fierté, pour les équipes du groupe et moi-même, que France Télévisions donne accès à la culture au plus grand nombre ; nous touchons d'ailleurs davantage les classes populaires que les classes supérieures. Ce sont en effet 87 % des actifs CSP - qui nous regardent toutes les semaines. Nos créations et nos producteurs sont ancrés dans les territoires ; ils sont présents dans toutes les régions. Les audiences le montrent aussi, nous sommes le groupe audiovisuel le plus enraciné aussi bien en métropole qu'en outre-mer.

Par ailleurs, dans un contexte de polarisation croissante, France Télévisions assume une responsabilité particulière dans la garantie d'un débat démocratique pluraliste et équilibré. Cette dernière passe par une obligation d'impartialité à laquelle sont astreints ceux et celles qui organisent et animent ce débat au nom du service public. Cette exigence vaut naturellement pour l'institution dans son ensemble, mais elle s'impose avec une rigueur particulière à celles et ceux qui en exercent la direction.

Vous avez mentionné mon parcours, Monsieur le président. J'ai effectivement eu, dans ma jeunesse, de 13 à 25 ans, un engagement écologiste. J'ai eu l'honneur de servir la République comme conseiller de cabinet au ministère du logement. Mon parcours est public et assumé. Je n'ai jamais voulu être élu, ni faire une carrière politique.

Depuis mon entrée à France Télévisions il y a plus de dix ans, je me suis strictement conformé aux règles de neutralité qui encadrent l'action du service public audiovisuel, telles qu'elles sont définies par notre règlement intérieur. J'ai rejoint le groupe en 2015, d'abord en tant que directeur de cabinet de la présidente. En 2018, j'ai été nommé directeur de la transformation, intégrant ainsi le comité exécutif. À ce titre, on m'a donné la responsabilité de coordonner le plan d'économies de 400 millions d'euros brut – également appelé « CAP 2022 » –, fixé par le premier ministre Édouard Philippe. J'ai renégocié les accords avec les producteurs, j'ai négocié le plan de départ de plus de 900 salariés, j'ai accompagné la réorganisation de l'entreprise, en la faisant évoluer d'une collection de chaînes à un groupe

numérique. En 2019, j'ai été nommé PDG de France.tv studio, notre filiale de production ; en deux ans, son chiffre d'affaires est passé de 65 à 114 millions d'euros. Enfin, depuis 2020, je dirige les antennes et les programmes du groupe.

Dans mes fonctions, je n'ai été guidé que par une logique professionnelle : faire réussir nos antennes, garantir la qualité de nos programmes et le pluralisme de notre offre d'information. L'impartialité ne se proclame pas : elle se vérifie dans la durée, dans la collégialité des décisions, dans les choix éditoriaux opérés, dans la capacité à corriger les erreurs et dans les résultats observables.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure, monsieur Sitbon-Gomez. Je ne doute pas que le rapporteur vous interrogera sur votre vie passée...

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je conclus, Monsieur le président. Je souhaite préciser que nous avons évidemment un devoir de pluralisme. Avec quatre-vingts heures d'information par jour, France Télévisions est le premier producteur d'information du pays. De Wallis-et-Futuna à Poitiers, nos journalistes sont mobilisés partout. Notre offre de magazines d'actualité est sans équivalent dans le paysage français, avec une large part faite aux émissions de décryptage et de pédagogie. Avec plus de 2 000 invités en 2025, dont plus de 200 personnalités politiques, nous offrons le premier espace de débat public.

Comme vous l'a indiqué notre présidente, l'exercice de cette mission n'est pas exempt de critiques. Parfois même, il comporte des erreurs qui doivent être corrigées. Néanmoins, cette offre sans équivalent dans notre pays touche 49,2 millions de Français chaque mois, bénéficie d'un taux de confiance massif et constitue un trésor auquel nos concitoyens sont particulièrement attachés.

Sélectionner des programmes, les proposer, leur faire rencontrer un public, c'est un travail de fourmi qui requiert un engagement collégial et collectif. C'est aussi le risque de passer à côté d'une pépite ou, au contraire, de miser sur le mauvais projet. C'est un métier d'autant plus exigeant qu'il est sanctionné dès le lendemain par un seul juge de paix : l'audience. Mais c'est un honneur et une joie que de l'accomplir chaque jour, en étant investis d'une seule mission : être au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour gagner du temps, je n'interviendrai qu'à la fin de l'audition et ne vous poserai pas de questions à ce stade. J'indique simplement que votre audition se tient dans un contexte particulier et ambivalent. Un récent sondage indique que les Français sont attachés à France Télévisions et qu'il s'agit pour eux d'une présence quotidienne, d'une voix, d'un lien. Cependant, certains incidents, manquements et polémiques ont pu nous questionner et nous heurter. C'est le sens de cette audition. La Représentation nationale exerce un contrôle exigeant, que je souhaite honnête, juste et équilibré. Je laisse tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président l'a évoqué, votre parcours peut intriguer, monsieur Sitbon-Gomez.

Vous avez été nommé à 27 ans directeur de cabinet de Delphine Ernotte, présidente d'un groupe qui représente plusieurs milliards d'euros de chiffre d'affaires et de contributions publiques. Or vous n'aviez jusqu'alors été employé que par Europe Écologie-Les Verts, d'abord comme assistant parlementaire au Parlement européen, ensuite comme directeur de cabinet de groupe au conseil régional d'Île-de-France, avant d'être nommé directeur de campagne d'Eva Joly lors de l'élection présidentielle de 2012, puis conseiller spécial de Cécile Duflot jusqu'en 2014. C'est après cela que vous avez été embauché par Delphine Ernotte.

Quelques années après ce recrutement, vous devenez numéro 2 de France Télévisions. Vous n'avez jamais travaillé dans l'audiovisuel mais vous agencez chaque année près de 9 000 heures de programmes. Vous n'avez jamais été journaliste, ni détenu une carte de presse mais, depuis quelques semaines, vous êtes à la tête de plus de 3 000 journalistes de l'audiovisuel public. Vous n'avez jamais travaillé dans une société de production ; pourtant, vous signez chaque année des contrats de production pour plusieurs centaines de millions d'euros.

Comment êtes-vous devenu le numéro 2 de la plus grande entreprise audiovisuelle française – et l'une des plus grandes d'Europe – sans avoir aucune expérience dans ce domaine ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. J'ai moi-même évoqué de manière très précise et explicite mon parcours au sein de France Télévisions au cours de mon propos liminaire.

Depuis que j'ai signé mon contrat, le 22 août 2015, j'ai strictement respecté toutes les obligations de neutralité qui figurent dans le règlement intérieur du groupe. Je me suis conformé à toutes les règles et mon travail, comme je l'ai détaillé documents à l'appui, s'est traduit par des résultats que tout le monde peut constater. Je crois au travail et aux résultats. Et je crois que ce qui fait un dirigeant est sa capacité à conduire des actions et à obtenir des résultats sur lesquels le juger.

Dans le domaine de la télévision, les résultats tombent d'ailleurs tous les jours. Vous ne trouverez pas beaucoup de métiers sanctionnés quotidiennement. À 9h03 très précisément, les résultats d'audience tombent. Vous devez alors interroger la qualité de votre travail et vous demander s'il a réussi à rencontrer le public. C'est cela, la science de la télévision. Et mes résultats sont là !

Ce ne sont pas seulement les miens mais ceux des équipes des antennes et des programmes. Vous n'avez pas souhaité, monsieur le rapporteur, que je vienne avec Cyril Giraudbit, directeur des antennes, ni avec Anne Holmes, directrice des programmes. Ils auraient pu témoigner de ce travail collectif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous les entendrons ultérieurement...

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je dirige néanmoins une équipe composée de nombreux cadres, lesquels participent quotidiennement à cette action.

Enfin, quand bien même aurais-je eu une carte de presse, compte tenu de mes fonctions, j'aurais dû y renoncer, selon les règles prévues par le ministère de l'économie et des finances et la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Les cartes de presse reviennent aux journalistes en exercice ou qui en encadrent d'autres journalistes directement : certaines personnes ici présentes en ont eu une. Pour ma part, j'encadre des encadrants, qui participent à la stratégie éditoriale. Si donc j'avais une carte de presse, je l'usurperais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie mais je vous demande de véritablement répondre à mes questions. Je le répète : vous signez des contrats de production représentant des centaines de millions d'euros mais vous n'avez jamais travaillé dans une société de production. Vous dirigez plus de 3 000 journalistes mais vous ne l'avez jamais été vous-même.

Depuis ma nomination en tant que rapporteur de cette commission d'enquête, beaucoup de journalistes de France Télévisions sont venus me voir, en *off*, évoquant une forme de pression et me demandant de ne pas révéler leurs noms. Alors qu'ils ont eu comme patrons de l'info Arlette Chabot, Olivier Mazerolle ou encore Thierry Thuillier, tous anciens journalistes, qui

faisaient preuve d'imperméabilité vis-à-vis du pouvoir politique et qu'on ne pouvait accuser de connivence avec le moindre parti, ils s'étonnent de votre profil de militant ou d'activiste. Que leur répondez-vous ? Quelles garanties apportez-vous quant au principe de neutralité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bon, on va essayer de partir sur des principes simples... Dans le cadre d'une commission d'enquête, chaque Français ayant de près ou de loin un intérêt avec son objet, en l'occurrence l'audiovisuel public, peut et doit être convoqué. Monsieur le rapporteur, je vais donc être très clair : si vous estimez que certaines des personnes avec lesquelles vous échangez ont des choses à dire, faites m'en part et je les convoquerai ! Nous ne refuserons l'audition d'aucun salarié qui aurait à nous communiquer des éléments caractéristiques d'une infraction ou d'un délit.

Cela étant rappelé, arrêtons de relayer des suspicions ou d'éventuels e-mails ! Je vous engage donc Monsieur le rapporteur à me communiquer les documents et éléments que des salariés vous ont transmis, s'ils existent, et je les porterai à la connaissance de la commission d'enquête. Faisons un travail de transparence jusqu'au bout !

Je vous laisse éventuellement répondre, monsieur le rapporteur, et reprendre l'audition. Vous avez rappelé à M. Sitbon-Gomez qu'il n'a pas eu d'expérience au sein d'une société de production, ce qui est vrai, mais j'imagine que si tel avait été le cas, vous auriez au contraire crié au conflit d'intérêts...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne d'un point, Monsieur le président. Vous dites que vous m'accorderez toutes les auditions que je demanderai, mais vous refusez – la presse et vous-même en ayant fait état – celle d'anciennes personnalités, qui réunissaient des millions de téléspectateurs sur les chaînes de l'audiovisuel public et qui ont été licenciées au nom d'une politique assumée par les nouvelles présidence et direction de France Télévisions. Je vous prends donc au mot : je vous ai envoyé une liste de personnes qu'il convient d'entendre. Moi aussi, je suis pour auditionner tout le monde.

Par ailleurs, vous expliquez qu'il faut auditionner toutes les personnes pertinentes, mais je vous assure que parmi celles qui m'ont rapporté certains faits, toutes ne veulent pas être auditionnées car elles ont peur.

M. Erwan Balanant (Dem). Nous pouvons les auditionner à huis clos et garder leur nom secret !

M. Charles Alloncle, rapporteur. La numéro 1 du groupe, Mme Ernotte, a dit qu'il ne fallait pas représenter la France telle qu'elle est, mais telle qu'on voudrait qu'elle soit et a mis une cible dans le dos de journalistes, de confrères, d'une certaine chaîne d'information, en les accusant d'appartenir à l'extrême droite. Quant au numéro 2, sa seule expérience professionnelle préalable est d'avoir travaillé pour un parti politique. (*Exclamation de plusieurs députés présents.*) Or quand on est journaliste au sein d'une telle entreprise, dont les deux principaux dirigeants partagent les mêmes convictions politiques, on peut subir des pressions non pas quotidiennes – ce n'est pas ce que j'insinue –, mais indirectes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce sont des insinuations !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Que répondez-vous à ces personnes, monsieur Sitbon-Gomez ? J'ai été interrompu par le président, mais ma question était simple : comment garantissez-vous le respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'honnêteté de la part des 3 000 journalistes, alors que vous-même avez un profil d'activiste et d'ancien militant ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de laisser répondre M. Sitbon-Gomez, mon rôle est de rappeler que nous pouvons auditionner des personnes à huis clos.

M. Erwan Balanant (Dem). Et en gardant le secret !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en suis le garant : ce n'est pas ici le lieu où l'on informe à moitié les membres de cette commission d'enquête !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est légitime !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos questions sont légitimes, Monsieur le rapporteur, et je veillerai à ce que vous obteniez des réponses, mais veuillez ne pas vous appuyer sur des conversations secrètes que vous avez eues car, sinon, je serai tenu de convoquer les personnes concernées. J'y insiste, pour que nos travaux se déroulent de manière sereine et totalement transparente pour ceux qui nous écoutent, je vous prie de ne pas faire référence à des éléments n'ayant pas été portés à la connaissance de l'ensemble des membres de la commission d'enquête – étant rappelé que vous avez aussi la possibilité de le faire lors des réunions de son bureau –.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Plus vos questions seront précises, Monsieur le rapporteur, plus j'essaierai d'y apporter des réponses précises. C'est mon but, en toute transparence.

Mon encadrement des journalistes, au sein de la direction des antennes et des programmes, depuis le rattachement de l'ensemble des journalistes du réseau France 3 régions, date de 2021 et les résultats sont là. À l'époque, j'avais nommé M. Martinetti, dont je vous remercie d'ailleurs d'avoir accepté la présence, journaliste de profession, en tant que directeur délégué chargé de l'encadrement de l'ensemble des équipes de ce réseau. Vous avez indiqué qu'en novembre dernier, la présidente de France Télévisions a souhaité procéder à une réorganisation en rapprochant l'information des antennes et des programmes. J'ai alors immédiatement confié à M. Martinetti l'élaboration d'un rapport visant à établir toutes les garanties afin que l'indépendance de la rédaction – mentionnée y compris dans le Préambule de la Constitution – de l'audiovisuel public et des journalistes soit pleinement assurée par notre organisation.

Je laisse le soin à M. Martinetti de vous détailler les procédures applicables.

M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes. Je reviens à votre question initiale, relative au rattachement de l'information à la direction des antennes et des programmes. Avant toute chose, pour la clarté de nos échanges, il importe de rappeler les objectifs que nous poursuivons au travers de cette organisation : renforcer la cohérence éditoriale de l'ensemble du groupe, poursuivre et amplifier l'indispensable transformation numérique et, M. Sitbon-Gomez l'a dit, assurer une gouvernance plus fluide entre les antennes et les plateformes.

L'indépendance de l'information tient avant tout aux garanties que nous mettons en place – garanties que nous souhaitons d'ailleurs conforter, amplifier, renforcer dans notre schéma organisationnel. Je rappelle que le directeur de l'information de France Télévisions est journaliste et membre du comité de direction. La chaîne éditoriale est claire tant au sein du groupe que de la direction de l'information, avec des rédacteurs en chef des éditions et des chefs de service. Enfin, et nous y reviendrons sans doute, des chartes éthiques, journalistiques et d'antenne nous engagent. Tout cela participe évidemment à l'indépendance de l'information et garantit l'autonomie des rédactions.

J'en profite pour préciser que France Télévisions emploie 2 589 journalistes en CDI et non 3 000 ou 4 000. Il est toujours utile de rappeler les faits.

La transformation que nous avons engagée a notamment pour but d'intégrer les rédactions régionales à la direction des antennes et des programmes, ce qui concerne 1 300 journalistes sur quatre ans. Nous avons par ailleurs développé l'information régionale et de proximité, en portant le temps d'antenne régionale de 20 000 à 45 000 heures.

En définitive, c'est une stratégie d'ensemble qui, je le certifie formellement, garantit l'indépendance et l'autonomie des rédactions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Sitbon-Gomez, avant de devenir le numéro deux de France Télévisions, vos activités ont toutes concerné un unique parti politique. Vous nous dites qu'il existe des garanties et que les rédactions disposent d'une indépendance complète. Pourtant, vos comptes publics Twitter donnent, même implicitement, une forme de consigne à vos équipes. En 2011, vous vous demandiez à propos de François Hollande *« comment en une semaine le socialiste le plus réac, nationaliste, pro-nucléaire a pu faire figure de nouvelle égérie de la gauche »*. En 2014, vous jugiez *« Wauquiez effrayant dans sa course à droite »*. La même année, vous appeliez à une *« déconstruction utile et urgente »* face au *« racisme d'État »* qui toucherait les musulmans en France. Vous allez me dire que ces tweets ont été écrits avant votre nomination. Mais il y en a encore après 2020, notamment un récent où vous dénoncez *« un tremblement de terre »* populiste à la suite de la démission du patron de la BBC. Comment pouvez-vous garantir la neutralité parfaite du groupe, alors que vos tweets sont l'expression de partis pris politiques ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur le rapporteur, depuis le 22 août 2015, je me suis astreint à un strict respect du devoir de neutralité. Je ne me souviens pas du tweet que vous mentionnez mais si je commente l'évolution de la BBC, c'est bien au titre de mes missions de responsable de l'audiovisuel public, étant donné que cette société en relève !

Mon passé est public. Je pourrais faire comme certains et effacer toutes mes publications. Je pourrais cacher des choses. Tout ce que j'ai fait depuis l'âge de 13 ans, c'est public. Il n'y a rien qui soit dissimulé. Je ne me suis jamais caché derrière mon petit doigt. J'ai décidé d'avoir une vie professionnelle, comme des millions de Français qui, à 25 ans, s'engagent dans une entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Vous allez également retrouver des choses que j'ai écrites à 14 ans... En fonction, sachez que j'ai assuré le strict respect de mon devoir de neutralité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, comme je l'ai posée à d'autres personnes que nous avons auditionnées, c'est parce que, parmi les dirigeants de l'audiovisuel public ou de l'Arcom, nous ne retrouvons que des profils engagés à gauche. (*Exclamations.*)

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous mentez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sibyle Veil, la présidente de Radio France, a été conseillère de Nicolas Sarkozy à l'Élysée !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est l'exception qui confirme la règle ! Qu'il s'agisse du président de l'Arcom, des dirigeants de France Télévisions ou de directeurs d'école de journalisme, nous ne voyons défiler que des profils militants. J'entends ce que vous avez dit : vous distinguez l'époque où vous étiez salarié d'Europe Écologie-Les Verts de l'actuelle.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Vous me mettez en cause ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais non ! J'explique seulement que vous admettez la différence entre votre passé et votre activité professionnelle actuelle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez qualifié M. le directeur d'activiste. Monsieur Sitbon-Gomez, êtes-vous encore engagé en politique ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Non seulement, comme je l'ai précisé, je me suis astreint, depuis le 22 août 2015, à un strict devoir de neutralité mais je veux également rappeler que, parmi mes illustres prédécesseurs, M. Christopher Baldelli, ancien patron de France 2, grand patron de RTL et aujourd'hui patron de T18, était au cabinet de Nicolas Sarkozy. Mon collègue immédiat, que vous avez auditionné la semaine dernière, M. Christophe Tardieu, était directeur de cabinet adjoint de la ministre de la culture pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. Étienne Mougeotte, vice-président directeur général de TF1, était l'ancien vice-président de l'Unef (Union nationale des étudiants de France). Vous trouverez, Monsieur le rapporteur, beaucoup de gens à droite comme à gauche qui ont eu un parcours public avant d'endosser des responsabilités dans les médias !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons auditionné Christine Albanel, la présidente du comité d'éthique de France Télévisions, qui a été ministre de Jacques Chirac.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je serais ravi de rencontrer des grandes voix et des grands visages de l'audiovisuel public qui ont eu des engagements à droite. (*Exclamations.*)

M. Erwan Balanant (Dem). Mais ils viennent d'être nommés !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas l'impression que nous soyons des millions de Français à les connaître.

Le 23 septembre 2015, la présidente de France Télévisions affirmait : « *On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans, et ça, il va falloir que cela change.* » En novembre 2020, vous avez déclaré que c'était le premier chantier que vous aviez lancé à votre arrivée. Ce chantier a conduit à des licenciements et au versement d'indemnités de plusieurs centaines milliers d'euros. Ainsi, à l'issue de leur procès contre France Télévisions, les anciens présentateurs du jeu « Des chiffres et des lettres », Bertrand Renard et Arielle Boulín-Prat, ont récemment reçu 450 000 euros d'indemnités pour discrimination liée à l'âge. Combien a coûté, pendant plus de dix ans, votre politique sexiste, raciste et âgiste d'éviction des mâles blancs de plus de 50 ans ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, permettez-moi de vous dire que je trouve dommage qu'au lieu de poser des questions, vous lanciez des accusations aussi graves, mais c'est votre droit. Bref, Monsieur le directeur, menez-vous une politique discriminatoire depuis dix ans ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Aux termes de l'article 36 du cahier des charges de France Télévisions, fixé par le décret du 23 juin 2009 et élaboré lors de la réforme voulue par le président Sarkozy, France Télévisions « *contribue, à travers ses programmes et son traitement de l'information et des problèmes de société, à la lutte contre les discriminations et les exclusions de toutes sortes* ».

Nous avons l'obligation de renouveler nos programmes, de les moderniser et de tenir compte des succès d'audience. Monsieur le rapporteur, je comprends votre émotion, qui est également celle de nombreux Français, d'avoir vu le plus ancien programme de la télévision, « Des chiffres et des lettres », se faire remplacer après cinquante-deux ans d'antenne. J'ai effectivement pris cette décision, qui n'était pas aisée, car l'émission faisait partie du patrimoine audiovisuel français. Néanmoins, une grille de programmes est faite pour vivre et pour se transformer, parce qu'elle bat du même pouls que la société. Nous avons réduit le bloc jeux – de nombreux parlementaires m'ont d'ailleurs écrit au sujet de « Questions pour un champion » – et avons proposé en contrepartie deux créations françaises : « Duels en familles » avec Cyril Féraud, qui est l'un des animateurs préférés des Français, et « Slam » avec Théo Curin. Dans l'industrie du flux, ces formats français représentent un véritable enjeu stratégique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour ces précisions, car je voulais précisément comprendre vos choix de programmes : il s'agit donc d'une diversification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens désormais à aborder le sujet de la production chez France Télévisions, qui révèle des entraves à des règles ou à la déontologie. Mediawan, en tant que premier groupe de production fournisseur de France Télévisions, bénéficie de plus de 100 millions d'euros par an d'argent public. Or il bat pavillon américain, puisque le fonds d'investissement KKR, dont le manque d'éthique suscite des réprobations mondiales, détient le groupe à près de 80 %. L'un de ses actionnaires français, M. Pigasse, aurait des velléités présidentielles. Il n'a pas caché à *Libération* qu'il mettait tous les moyens qu'il avait à sa disposition, y compris médiatiques, dans la lutte contre la droite radicale. Pourriez-vous justifier l'hyperconcentration des contrats de production et l'assèchement du vivier des producteurs indépendants depuis l'arrivée de Delphine Ernotte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous en prie : ne mettez pas en cause au détour d'une phrase des acteurs publics ou un fonds ! Posez des questions au lieu de commenter la situation de KKR, qui a investi en France et a donné 10 millions d'euros pour la restauration de Notre-Dame de Paris. Vous n'avez d'ailleurs pas demandé que nous l'auditionnions.

M. Stéphane Sithon-Gomez. Monsieur le rapporteur, je vous remercie pour cette question extrêmement importante, qui m'offre l'occasion de rétablir la vérité des faits. France Télévisions est le premier partenaire de la production indépendante en France. Plus de 50 % de notre chiffre d'affaires se fait auprès de petits producteurs français. Nous travaillons avec plus de 700 sociétés de production. Aucun groupe audiovisuel ne travaille avec un tel tissu de producteurs ; c'est une mission que nous nous attribuons, qui consolide l'exception culturelle.

Les cinq plus grands groupes français – Mediawan, Banijay, Newen, Federation Studios et Satisfaction –, qui se sont constitués en rachetant des sociétés de production, représentent environ 30 % de nos commandes. Les filiales de grands groupes anglo-saxons – Warner, ITV Studios, BBC Studios – représentent, quant à elles, aux alentours de 5 % seulement. Nous travaillons pour 11 % de nos commandes avec France Télévisions Studios, notre filiale de production ; c'était moins de 2 % à mon arrivée. Pour entrer dans le détail, Mediawan représente 11 ou 12 %, Banijay 11 %, Newen 4 %, Federation Studios 3 % et Satisfaction 3 %. C'est très important que toute la lumière soit faite sur ces chiffres, pour éviter tout fantasme. En résumé, Monsieur le rapporteur, s'il y a bien un partenaire de la production indépendante dans notre pays, c'est France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour éviter tout fantasme, pourriez-vous nous donner les pourcentages de contrats de France Télévisions attribués entre 2015 et aujourd'hui à Mediawan, à Banijay et à Together Media, une entreprise créée sous la présidence de Delphine Ernotte ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Pour respecter le secret des affaires, les chiffres précis vous seront fournis par écrit. Mais je tiens à faire ici toute la transparence requise. En 2015, Mediawan n'existait pas. M. Capton avait une petite société de production, qui s'appelait « Troisième Œil Productions ». Notre premier fournisseur de programmes, à l'époque, était Lagardère Studios, en compétition avec Newen. Notre présidente vous l'a expliqué la semaine dernière : il y a eu des rachats, de la concentration et l'intervention de fonds d'investissement, qui ne sont que la marque de l'économie de marché.

Depuis 2020, la part des groupes est d'une relative stabilité. La Cour des comptes nous a d'ailleurs demandé ces chiffres. Même s'il y a eu une concentration – Mediawan regroupe vingt-huit sociétés de production avec lesquelles France Télévisions travaille –, la part des groupes a été stabilisée. Pour nous, le plus important, c'est de préserver la production indépendante. On peut ensuite s'interroger sur la meilleure stratégie industrielle. Avons-nous intérêt à ce que la production indépendante continue d'être constituée de petites sociétés émiettées, selon le modèle de la loi de 1986 de M. Léotard et des décrets de Mme Tasca, ministre de Michel Rocard ? Ce n'est pas une question de droite ou de gauche : tous les Gouvernements ont mené cette politique en faveur de l'exception culturelle française. Grâce à la constitution de ces groupes, cinq des dix plus gros producteurs audiovisuels européens sont aujourd'hui français ! La stratégie industrielle ne m'appartient pas ; nous exécutons le cahier des charges. Nous choisissons des projets, pas des producteurs ; nous choisissons des programmes, pas un actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À titre personnel, avez-vous le sentiment que c'est dans l'ADN du service public – et l'affectation naturelle de centaines de millions d'euros du contribuable – de financer comme premier contributeur de France Télévisions une entreprise détenue en majorité par un fonds d'investissement américain ? Ne pensez-vous pas que la priorité de France Télévisions devrait être de réallouer ces contrats à des producteurs indépendants français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur, peut-être pourriez-vous revenir sur l'organisation de Mediawan ? Il me semble que le contrôle du groupe est français...

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur le rapporteur, à titre personnel, vous n'entendrez pas un mot de ma part dans cette audition puisque, depuis le 22 août 2015, je me tiens à un strict devoir de neutralité. Mon avis personnel n'est pas très intéressant. Je peux en revanche vous donner l'avis de France Télévisions. Il est encadré par des règles très strictes, celles du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), un organisme public qui référence les producteurs et définit leurs critères d'indépendance. Nous nous contentons d'exécuter la loi et le décret précité.

Si vous le permettez, M. Martinetti va vous parler du tissu de producteurs français qui s'étend sur tous les territoires que vous représentez.

M. Philippe Martinetti. Il est en effet important de rappeler la structuration de l'écosystème de production dans les régions. De manière déconcentrée et décentralisée, nous avons plus de 370 contractants répartis entre les vingt-quatre antennes régionales. Nous produisons 250 films, qui parlent des territoires, de la culture, du sport, du patrimoine, de toutes ces richesses qui font notre pays. Leur financement par France Télévisions a augmenté

de 50 %, ce qui n'était pas arrivé depuis dix ans. Ce sont souvent des premiers emplois, des premiers films, des premiers auteurs. Nous accompagnons et structurons cet écosystème de la production indépendante : c'est notre mission de service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À titre personnel ou professionnel, monsieur Sitbon-Gomez, je ne vous ai pas entendu justifier le fait que la première société à bénéficier des contrats de production à hauteur de plus de 100 millions d'euros par an avait un capital majoritairement américain. Je ne vous ai pas entendu non plus vous prononcer sur la nécessité de diversifier les sociétés de production auxquelles vous faites appel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pourrez en effet nous expliquer, monsieur le directeur, pourquoi vous ne contractualisez pas avec Warner, Netflix, YouTube et pourquoi vous privilégiez des producteurs français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, je vais démentir vos propos. Warner fait, je crois, partie des cinq ou six principales sociétés de production à bénéficier des contrats de France Télévisions ! Il y a donc de grandes sociétés américaines qui bénéficient des fonds publics et de l'impôt des contribuables français. Des millions de Français se demandent pourquoi leurs impôts servent à financer des sociétés qui battent pavillon américain, alors que les producteurs français comptent bien des talents.

Je souhaite maintenant aborder le cas de Nathalie Darrigrand, qui a dirigé les programmes de France Télévisions jusqu'en janvier 2020 et signé de nombreux contrats en faveur de la société de Renaud Le Van Kim, Together Media, pour les émissions « C ce soir » et « C politique ». Elle a été licenciée par France Télévisions. On me dit qu'elle a touché de généreuses indemnités – 300 000 ou 400 000 euros –. Pouvez-vous nous indiquer quelle a été son indemnité réelle ? Quelques mois après son licenciement, elle a été bien récompensée, puisqu'elle a été nommée directrice générale de Together Media, en faveur de laquelle elle avait précédemment signé des contrats juteux pour le compte de France Télévisions.

Je rappelle que la prise illégale d'intérêts est définie à l'article 432-12 du code pénal. Elle est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende. Mme Ernotte en appelait au législateur pour mieux évaluer la loi voire la modifier, mais semblait condamner à titre personnel et moral ce type d'agissements qu'ont eus plusieurs anciens dirigeants de France Télévisions. M. Candilis, par exemple, a fait des navettes fréquentes entre Banijay et France Télévisions. Quels sont les garde-fous pour lutter contre ces pratiques qui pourraient être répréhensibles pénalement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une fois encore, Monsieur le rapporteur, si de telles pratiques sont effectivement répréhensibles, vous êtes tenu de saisir la procureure de la République de Paris au titre de l'article 40 du code pénal ! Si vous avez connaissance de délits graves caractérisés, il est de votre responsabilité d'agir. C'est une faute pénale de ne pas le faire. Ce matin, sur France Info, vous avez révélé les indemnités de départ de Mme Darrigrand, en violation de l'article 9 du code civil, qui prévoit le respect de la vie privée. Je vous le dis, avec tout mon respect : vous êtes dans votre rôle de rapporteur mais vous êtes également député de la Nation et c'est votre responsabilité de saisir la procureure de la République si vous avez connaissance d'une prise illégale d'intérêts ou d'emplois fictifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, le rôle de notre commission est d'enquêter sur d'éventuels détournements d'argent public et de veiller au bon usage des 4 milliards d'euros payés par le contribuable chaque année. Je l'assume : s'il y a des faits constitutifs de prise illégale d'intérêts ou de pacte de corruption qui concernent d'anciens dirigeants de France Télévisions, je saisirai la procureure de la République.

Monsieur le directeur, je vous le redemande : quel a été le montant de l'indemnité de licenciement de Mme Darrigrand ? Quels garde-fous avez-vous mis pour éviter ce qui peut s'apparenter à une prise illégale d'intérêts d'anciens dirigeants qui signent des contrats juteux de plusieurs centaines de millions d'euros avec une société de production, se font licencier aux frais du contribuable, puis basculent dans cette société ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, pourquoi passez-vous d'une affirmation à une hypothèse ? Soit vous avez des éléments, soit vous n'en avez pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapporteur d'une commission d'enquête dispose d'un pouvoir de contrôle sur pièces et sur place. J'ai réclamé un ensemble de pièces à la direction de France Télévisions et à d'autres entreprises de l'audiovisuel public. Elles me permettront d'effectuer un audit et probablement une poursuite, sur la base des faits que je vous ai exposés.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Votre question me permet de rappeler que nous avons les procédures les plus encadrées du paysage audiovisuel français à ce sujet. Après le rapport de la Cour des comptes de 2015, Mme Delphine Ernotte, nommée présidente directrice générale de France Télévisions, a institué une charte déontologique qui, à ma connaissance, n'existe pas dans le secteur privé. Beaucoup de règles ont été instaurées, notamment pour les responsables qui viennent de sociétés de production ou qui vont vers des sociétés de production. Nous avons créé une procédure renforcée qui a concerné, ces cinq dernières années, douze collaborateurs dans le strict respect de la loi.

Je ne peux pas vous répondre sur le sujet des indemnités pour deux raisons. D'abord, pour garantir le secret de la vie privée, nous ne répondrons à ce genre de questions que par écrit ; par ailleurs, je n'en ai pas connaissance, parce qu'elles ne sont pas du tout dans mon périmètre.

Je veux quand même rappeler qui sont les personnes que vous avez mentionnées, parce qu'elles ont aussi un honneur, un professionnalisme et une expérience. M. Candilis est l'une des grandes figures de la télévision française, dont les œuvres comptent parmi nos plus grands succès, notamment en matière de fiction, à TF1 ou dans des sociétés de production – « Navarro », c'est lui qui l'a produit par exemple –. Cela me prendrait toute la durée de l'audition de revenir sur sa carrière. Il a eu de nombreuses expériences professionnelles, dans différentes chaînes et sociétés de production. Pendant ses deux ans passés à France Télévisions, il nous a permis de faire un grand saut qualitatif dans notre exigence éditoriale.

Mme Darrigrand a été une grande dirigeante de l'audiovisuel public. Elle a participé à la création de La Cinquième, avec Jean-Marie Cavada ; elle a lancé « C dans l'air », « Le magazine de la santé », « Les pouvoirs extraordinaires du corps humain », « Les maternelles » et même « Cash investigation ». Elle a effectivement quitté l'entreprise en 2020, à la suite d'un désaccord éditorial et organisationnel au moment où l'on a supprimé des chaînes. Quant à l'émission « C ce soir », c'est moi qui ai signé le contrat, en décembre 2020. Mme Darrigrand n'est devenue directrice générale de Together Media qu'en septembre 2021, je crois.

En ce qui concerne M. Candilis, je n'ai pas connaissance de mouvements particuliers, mais si vous avez une question précise, je vous répondrai précisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre réponse me laisse un peu sur ma faim car on peut être un grand dirigeant talentueux, avoir fait ses œuvres dans une entreprise, et se compromettre. Le talent n'est pas contradictoire avec une forme de compromission et je ne vous demande pas de juger la personnalité, ni le talent de ces personnes.

Je reviens au cas de M. Candilis : il a fait plusieurs fois la navette entre Banijay et France Télévisions. Pouvez-vous nous donner le montant des contrats attribués par France Télévisions à Banijay avant la première venue de M. Candilis dans cette société, et suite à son dernier retour au sein de France Télévisions ? Comment ce montant a-t-il évolué ?

Visiblement, je vous apprends que M. Candilis – que vous connaissez mieux que moi – a fait ces navettes. Tout le monde le sait pourtant au sein de France Télévisions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me permets de préciser votre question, Monsieur le rapporteur : ces allers et retours entre entreprises publiques et sociétés de production aboutissent-ils à des situations de favoritisme ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les garde-fous ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur Candilis a travaillé pour France Télévisions de 2018 à 2020. Sa participation était totalement encadrée par les règles dont il relève. Il est resté deux ans et la procédure renforcée dure une année. Il a quitté l'entreprise en août 2020 en faisant valoir ses droits à la retraite, après quoi un article du *Figaro* a annoncé qu'il occupait de nouvelles fonctions de conseiller éditorial auprès de Stéphane Courbit, président-directeur général de Banijay – fonctions que, je crois, il n'a pas exercées très longtemps –.

Lorsque je suis devenu directeur des antennes et des programmes, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu M. Candilis traiter d'un quelconque sujet lié au groupe Banijay.

S'agissant de l'évolution du chiffre d'affaires, je n'étais pas en responsabilité entre 2018 et 2020. Je n'ai pas le souvenir de mouvements importants, mais nous vous transmettrons évidemment les chiffres. S'il devait y en avoir eu, ces mouvements auraient concerné une réalité éditoriale, un projet choisi. Par ailleurs, de février 2018 à février 2019, de mémoire – ces dates méritent à être précisées –, son passage a été strictement encadré par les règles existantes et par la procédure renforcée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne simplement de la différence entre votre avis et celui de votre présidente qui, devant la Représentation nationale, expliquait, il y a seulement une semaine sa distance, vis-à-vis de pratiques qu'elle ne soutient pas et même qu'elle condamne. Elle nous enjoignait même de légiférer pour éviter que cela ne se reproduise. Vous avez un rôle plus opérationnel qu'elle dans l'attribution des contrats de production. Je pensais vous entendre dénoncer ces navettes, qui pourraient s'apparenter à une forme de favoritisme. Je suis étonné de votre réponse mais vous propose que nous passions à un autre sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Delphine Ernotte n'a jamais dit ici qu'elle désapprouvait ces pratiques ! Elle a dit qu'elles étaient légales, même si elles pouvaient poser question, et qu'il nous appartenait à nous, législateurs, de changer la loi si nous ne souhaitions pas que des salariés de l'audiovisuel public puissent avoir des responsabilités chez des producteurs privés, et vice versa. En l'occurrence, ces allers et retours sont autorisés. La loi autorise aussi les salariés de l'audiovisuel, public comme privé, à avoir un mandat politique. On peut contester et interroger ce principe – ce n'est pas ce que je fais –, mais la loi le permet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rôle d'une commission d'enquête consiste à proposer des pistes d'amélioration dans le rapport qu'elle commet à la fin. Ce n'est pas parce que la loi permet quelque chose qu'il ne faut pas la changer. Je rappelle simplement les propos tenus par Madame la présidente de France Télévisions, qui nous enjoint de le faire.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je serai très bref. D’abord, je m’astreins depuis dix ans à un strict devoir de neutralité : vous n’entendrez donc pas mon opinion sur une évolution de la loi, ni sur un quelconque sujet.

Mon métier consiste à exécuter les missions qui me sont confiées par le cahier des charges et par ma présidente, que vous avez auditionnée la semaine dernière. Je le fais dans le cadre légal et réglementaire tel qu’il est défini par le législateur. Clairement, je n’ai pas à avoir un avis sur le sujet.

Ma présidente, qui est mandataire sociale de l’entreprise, est évidemment là, en revanche, pour animer le débat public sur la régulation et l’encadrement de notre entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle ne nous a jamais enjoint quoi que ce soit. Elle n’a pas autorité pour dire aux députés ce qu’ils doivent faire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle nous a fortement conseillé de nous emparer du sujet. Je vous renvoie à l’audition, que l’on peut retrouver sur le site de LCP (La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale).

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne voudrais pas que nous passions une heure sur des questions sémantiques mais « enjoindre » n’est pas la même chose que « conseiller » ou « recommander », Monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, plutôt que d’interrompre chacune des questions que je pose, je vous propose d’avancer.

Je voudrais revenir sur une situation qui a ému nombre de Français. L’hebdomadaire *Marianne* a révélé, en 2023, les frais engagés par la direction et la présidence de France Télévisions pour des suites dans l’hôtel Le Majestic, à Cannes, à hauteur de 1 700 euros la nuit. Madame Ernotte était concernée, comme quelques autres dirigeants, pour un total de plus de 100 000 euros. Madame Ernotte nous a précisé la semaine dernière que ces frais avaient été financés par le secteur privé, au travers d’un système de *bartering*. Je me suis renseigné à ce sujet car je n’avais pas vraiment compris les explications de Mme Ernotte – personne ne les avait comprises, je crois –.

Le *bartering* est un échange d’espaces publicitaires qui sont certes invendus, comme elle nous l’a indiqué, mais qui ont une valeur marchande et qui sont des biens publics. Je rappelle qu’un spot publicitaire de trente secondes à 19 h 30 sur France 2 coûte environ 30 000 euros. Il y aurait eu un échange entre des espaces publicitaires et des suites au Majestic, le tout financé par des fonds privés, pour plus de 100 000 euros en 2023. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. À ma connaissance, pas un euro d’argent public n’a été dépensé pour ces frais d’hôtel à Cannes. Je ne vous cache pas qu’étant donné mes fonctions, ce n’est pas moi qui négocie les chambres d’hôtel ; ce n’est pas dans mes attributions, qui sont très claires.

En revanche, puisque vous m’interrogez en tant que professionnel des médias, je vais vous dire rapidement ce qu’est le *bartering*. On pourrait appeler cela une solderie et cela existe au sein de tous les groupes de publicité depuis quarante ans. Des sociétés spécialisées récupèrent les espaces publicitaires qui ne trouvent pas preneur et les échangent contre marchandises. Cela représente des sommes importantes et cela permet à France Télévisions, dans ses activités commerciales, de ne pas dépenser d’argent public et de faire ainsi des économies. C’est donc un bon usage.

Je voudrais par ailleurs vous dire, en tant que directeur des antennes et des programmes, ce que nous faisons à Cannes. France Télévisions y présente plus d'une vingtaine de films – trente, certaines années – pendant quatorze jours. Nous participons à des rendez-vous professionnels avec tous les acteurs, français et internationaux, de la production indépendante – cinéma ou audiovisuel – qui se déplacent à Cannes. Nous assurons aussi des fonctions de représentation auprès du CNC et de certains élus, lors de débats par exemple. La ministre de la culture fait une intervention chaque année. À Cannes, pendant dix jours, nous travaillons au moins quinze heures par jour.

Le Festival de Cannes est le plus grand moment de représentation de la culture française dans le monde. Je suis très fier que France Télévisions ait été capable, sous notre responsabilité depuis 2020, de renouer son partenariat avec le Festival et ainsi d'y donner l'accès à des millions de Français, gratuitement ! Ce n'était pas le cas auparavant, Monsieur le rapporteur. Je souhaite que l'on continue à valoriser le Festival de Cannes et le cinéma français dans le monde entier. Surtout, ne renoncez pas à ce trésor du patrimoine national.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que pas un centime d'euro d'argent public n'a été dépensé ; le président de la troisième chambre de la Cour des comptes nous l'a confirmé. Le fait que la location de suites dans un palace pendant dix jours pour des dirigeants de l'audiovisuel public, pour plus de 100 000 euros, soit financée par des fonds privés par le biais de mécanismes complexes a d'ailleurs suscité un certain malaise. À titre personnel, avez-vous bénéficié de ce mécanisme de *bartering* ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour qu'il puisse vous répondre, il faut que vous expliquiez à Monsieur Sitbon-Gomez ce que vous lui reprochez. Auriez-vous préféré que ces suites soient financées par de l'argent public, ou que Monsieur Sitbon-Gomez n'aille pas à Cannes ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était très précise et fermée : je demande au directeur s'il a, oui ou non, bénéficié de ce mécanisme. N'essayez pas d'interpréter chacune de mes questions, Monsieur le président, au risque d'emboliser nos débats.

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Je le répète, Monsieur le rapporteur : pas un euro d'argent public n'a été dépensé pour payer les frais des dirigeants à Cannes. Par ailleurs, nous veillons scrupuleusement à réduire ce type de dépenses. Ce système existe depuis plus de vingt ans à France Télévisions, qui avait un partenariat historique avec Le Majestic : celles et ceux d'entre vous qui se sont déjà rendus au Festival de Cannes ont pu constater que, pendant plusieurs années, nous y avons disposé d'un espace de représentation. Quand nous sommes devenus partenaire officiel du Festival, nous avons mis fin au partenariat avec l'hôtel.

J'ai fait partie – c'est une information publique, qui a été mentionnée dans plusieurs articles – des dirigeants concernés par ce processus, et je ne me suis rendu à Cannes que pour des obligations professionnelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais maintenant aborder le sujet du pluralisme. D'après les données de l'Arcom, qui sont incontestables, France 5 a battu, au cours de la période électorale précédant les élections européennes de 2024, le record de la chaîne donnant le moins la parole aux partis de la droite nationale, avec seulement 20 % de temps de parole. Quelles garanties pouvez-vous nous apporter en matière de respect du pluralisme ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Concernant le pluralisme, France Télévisions respecte scrupuleusement les règles en matière de temps de parole politique, sous le contrôle de l'Arcom. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le rapporteur : il nous arrive parfois de constater des déséquilibres. C'est arrivé notamment en juin 2024. De mémoire, nous avons reçu une mise en garde de l'Arcom entre les élections européennes et la dissolution car, les choses s'étant précipitées, les temps de parole ont été déséquilibrés. Il nous arrive donc de ne pas être parfaits mais lorsqu'une mise en garde nous est adressée, nous veillons systématiquement et scrupuleusement à rectifier les choses et à rééquilibrer les temps de parole. C'est pour nous un impératif.

Nous publions en outre sur notre site internet les temps de parole de façon transparente, afin que l'ensemble des Français puissent les constater par eux-mêmes, par chaîne et pour l'ensemble du groupe, y compris quand nous sommes imparfaits. En matière de pluralisme et de déontologie, la transparence est la meilleure réponse que l'on puisse apporter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais vous demander de conclure, Monsieur le rapporteur, pur que nous puissions passer aux représentants des groupes politiques...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Deux dernières questions, Monsieur le président ? Je voudrais tout d'abord revenir sur le cas de Monsieur Ngatcha, le directeur des opérations spéciales, qui est sous votre contrôle hiérarchique je crois, et qui a fait l'objet d'un certain nombre d'articles et d'enquêtes. Rappelons qu'il existe aussi chez France Télévisions un directeur des opérations exceptionnelles : on peut d'ailleurs s'interroger sur leurs périmètres respectifs. Mme Ernotte, à ce sujet, nous a expliqué : *« Arnaud Ngatcha a particulièrement pris en charge des émissions sur l'environnement, sur les arbres, sur les océans. C'est lui qui a fait l'émission qui a été délocalisée à Nice sur les océans. Je ne sais plus quand c'était ; si, c'était il y a six mois. »*

J'imagine que ce n'est pas il y a six mois que M. Ngatcha, en tant que directeur des opérations spéciales, a commis sa dernière émission. Pourriez-vous détailler ses missions ? Quelles sont les preuves de l'effectivité et de la matérialité de son rôle au sein de France Télévisions ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Monsieur Ngatcha est un cadre historique de France Télévisions, embauché autour de 2005 je crois par Patrick de Carolis, alors président du groupe. Il y a assumé de nombreuses responsabilités et a en effet été nommé par mon prédécesseur M. Candilis – en 2018 ou 2019, de mémoire – directeur des opérations spéciales.

À ma connaissance, il n'y a pas de directeur des opérations exceptionnelles à France Télévisions. Il y a une direction des opérations spéciales au sein de la rédaction nationale ; elle existe depuis vingt ans et couvre un certain nombre d'événements, au titre de missions de service public que nous sommes les seuls à assurer.

Mon prédécesseur a souhaité, en miroir, créer une direction des opérations spéciales au sein de la direction des programmes. Il a eu raison car l'événementialisation des antennes et le renforcement des opérations spéciales sont ce qui fonctionne le mieux ces dernières années. Pour éviter qu'il y ait deux silos, une coordination a été mise en place et, pour ne pas créer une poste en plus, elle a été confiée à l'équipe qui produisait déjà le Téléthon. En tout et pour tout, en comptant les assistantes, moins d'une dizaine de personnes travaillent sur les opérations spéciales à France Télévisions, alors que celles-ci représentent des dizaines d'heures de programmes. Aujourd'hui, cette équipe est particulièrement mobilisée.

Vous m'interrogez sur le cas spécifique de M. Ngatcha. Sous ma responsabilité, il a créé et développé un certain nombre de formats qui ont été mis à l'antenne : « L'émission pour la Terre », « Ensemble pour nos animaux », « Aux arbres citoyens », « Urgence océan ». Par ailleurs, il a aussi développé plusieurs projets d'opération spéciale avec des producteurs. Il est par exemple venu me voir il y a quelques jours pour me parler d'un projet concernant les quarante ans de la fondation Brigitte Bardot.

Par ailleurs, puisque vous êtes vous-même élu, je voudrais vous rappeler le cadre légal strict auquel est soumis l'employeur du salarié d'une entreprise publique ou privée, lorsque celui-ci devient élu local – l'article L. 1132-1 du code du travail, le code général des collectivités territoriales, le code électoral, ainsi que la toute récente loi du 8 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local –. Le fait qu'il soit élu ne doit pas conduire à ce que l'activité d'un salarié soit davantage contrôlée. C'est une disposition légale : tous les élus, locaux notamment, sont protégés par les lois de la République.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me faisais le relais de plusieurs articles de presse faisant état de suspensions quant au caractère fictif de l'emploi de cette personne qui est aussi l'adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Ma question avait un but de clarification.

J'en viens à ma dernière question. En 2016, vous étiez déjà directeur de cabinet de Mme Ernotte depuis un peu plus d'un an. Nous avons appris que votre compagne avait bénéficié, pour la fondation dont elle était présidente, d'une subvention de plusieurs milliers d'euros de la part de France Télévisions. Quel a été votre rôle dans son attribution ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Votre question me touche beaucoup, Monsieur le rapporteur, car la probité et l'intégrité sont ce que j'ai de plus cher. Ma maman m'a transmis ces valeurs et m'a appris que l'honneur d'un homme est ce qu'il a de plus précieux.

Mais je vais répondre très précisément à cette mise en cause de ma vie privée. Ma compagne dirige une fondation reconnue d'utilité publique par les services du Premier ministre, qui agit notamment dans le financement d'associations et de foyers pour les femmes victimes de violences. Nous séparons depuis très longtemps nos activités professionnelles. Elle fait un travail difficile et admirable qu'à titre personnel, je n'aurais pas le courage de faire.

J'ai été mis en cause en 2016 par un syndicat qui me reprochait un partenariat de 7 000 euros avec une association dans laquelle ma compagne était, à l'époque, bénévole. J'ignorais totalement l'existence de ce partenariat. Le syndicat m'a poursuivi au tribunal pendant deux ans et, le 5 décembre 2017, le tribunal de Paris a déclaré cette plainte complètement nulle.

Vous savez, Monsieur le rapporteur, j'attache une importance toute particulière à la lutte contre les conflits d'intérêts, ainsi qu'à l'éthique et à la transparence. Ce sont même les raisons d'être de mon action dans la sphère publique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler que, quel que soit leur groupe politique, les députés respectent – ou devraient respecter – les décisions de justice, en l'occurrence celle de la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six passés dans le service public.

Vous sentez-vous responsable lorsque l'Arcom rappelle à l'ordre à plusieurs reprises, pour des manquements liés à l'honnêteté de l'information, au pluralisme ou à l'équilibre des points de vue, plusieurs de vos émissions ? Comment réagissez-vous ? On assiste parfois à des scènes assez étranges dans « C à vous » ou « C dans l'air », où la présentatrice ne tient pas son plateau. C'est une réflexion que j'ai entendue des centaines de fois dans l'oreillette, un présentateur ou une présentatrice ayant en effet un chef d'édition et un rédacteur en chef, en régie, qui peuvent réagir lorsque les choses dérapent sur le plateau.

Il est également étonnant que, lorsqu'elle reçoit Matthieu Pigasse – ce qui est son droit le plus strict –, Caroline Roux le présente comme chef d'entreprise alors qu'il est aussi son patron, puisqu'il est celui de Mediawan.

Je ne vous demande pas le montant des bénéfices de l'investisseur américain présent dans Mediawan mais je voudrais savoir si vous connaissez leur destination. C'est en effet de l'argent public qui les secrète : s'ils repartent aux États-Unis, on est en droit de s'interroger. Je vous rappelle, à ce sujet, que vous avez prêté serment.

Enfin, il est normal que vous n'ayez pas de carte de presse aujourd'hui, compte tenu de votre fonction mais le fait est que vous n'en avez jamais eue. Lorsque j'étais journaliste, j'ai eu des directeurs de l'information comme Olivier Mazerolle ou Thierry Thuillier : c'étaient des professionnels reconnus, au profil neutre, qui connaissaient le travail des journalistes. Quant à vous, vous n'avez jamais été journaliste et vous assumez votre profil politique – je n'ai rien à y redire –. N'est-il pas un peu incongru cependant d'avoir à votre place, pour fabriquer de l'information, quelqu'un qui n'a jamais eu de carte de presse ? C'est quelque chose qui ne s'improvise pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur a déjà répondu à cette question, qui avait été posée par Monsieur le rapporteur...

M. Guillaume Kasbarian (EPR). Je ne vous interrogerai pas sur votre curriculum vitae (CV), ni sur votre expérience professionnelle. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que les responsables politiques soient toujours les mieux placés pour le faire. Certains d'entre eux aspirent même à la fonction suprême alors qu'ils n'ont jamais dirigé le moindre ministère, la moindre collectivité, le moindre service public, ni la moindre entreprise, jamais conquis le moindre client, jamais embauché le moindre salarié et jamais gagné le moindre euro de bénéfice. Pourtant, ils s'imaginent président de la République ! Que chacun regarde donc son CV avant de donner des leçons sur celui des autres !

M. Philippe Ballard (RN). Certains ont fait tout ça mais ont quand même planté le pays !

Guillaume Kasbarian (EPR). Je voudrais, Monsieur Sitbon-Gomez, vous parler du modèle économique de France Télévisions, qui affiche une ambition de rayonnement à l'international, dans un contexte de concurrence forte avec les groupes privés et les grandes plateformes mondiales.

Contrairement à des acteurs comme Canal + ou comme les grandes plateformes, France Télévisions dispose de marges très limitées en matière de croissance externe, d'acquisitions ou d'investissements internationaux. La Cour des comptes a pointé l'impasse financière dans laquelle vous êtes et votre présidente a reconnu l'inadéquation croissante entre vos missions et vos moyens. Pourtant, les réponses apportées semblent toujours converger vers une même solution implicite qui ne me satisfait pas vraiment : davantage de financements publics.

Le contraste est frappant avec nos voisins européens. La BBC génère près d'1 milliard d'euros de recettes commerciales sans publicité et la ZDF développe également des revenus propres significatifs, France Télévisions restant quant à elle très loin de ces niveaux. Quelles sont vos marges de manœuvre réelles sur le modèle économique ? Quels leviers – partenariats, coproductions, exportation de formats, valorisation des marques, exploitation de catalogues sur des plateformes numériques – actionnez-vous aujourd'hui pour que le modèle économique de France Télévisions ne repose pas sur l'augmentation de la dépense publique ? Quels sont les moyens humains, financiers et organisationnels que vous y consacrez ? Le cas échéant, qu'est-ce qui vous empêche de mobiliser ces leviers ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je regrette que cette commission d'enquête tourne au ridicule du fait des insinuations et approximations systématiques du rapporteur, qui marie bizarrement la casuistique et le maccarthysme. Il vient de découvrir que les élites sont assez endogènes en France. C'est effectivement le cas, mais il ferait mieux d'étudier la sociologie : nous gagnerions du temps.

Pour ma part, je préfère m'en tenir aux faits sans vous reprocher votre parcours car nous ne l'avons pas fait pour d'autres auditionnés. Je voudrais signaler d'ailleurs que nous avons demandé l'audition de Gérard Larcher. Par ailleurs, si le rapporteur a des doutes quant à des emplois fictifs, il lui suffit de consulter les agendas et les procès-verbaux de France Télévisions. Il fera ainsi preuve de rigueur, et cela fera gagner du temps à tout le monde.

Ma première question porte sur une révélation du *Canard enchaîné* : l'interview de Monsieur Bardella par Madame Salamé dans l'émission « Quelle époque ! » a été réduite. Certains extraits prévus n'ont pas été diffusés et certaines questions ne lui ont pas été posées. C'est apparemment un choix de la production, et probablement un manquement aux obligations journalistiques. Quelle est votre appréciation de ce type de manquement ? Cherchez-vous à les comprendre ? Interrogez-vous la production à ce sujet ?

Pouvez-vous me dire, par ailleurs, si France Télévisions a bien reçu une première notification de l'Arcom qui la relaxerait, si je puis dire, concernant le numéro de « Complément d'enquête » consacré au Sénat ? Une deuxième notification est-elle ensuite arrivée ? Par ailleurs, a-t-il été envisagé de ne pas diffuser le numéro concernant CNews ? Pourquoi avez-vous décidé de le raccourcir ? Qui a participé à la décision ? Plus précisément, le secrétaire général y a-t-il pris part ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour vos conseils précieux, Monsieur Saintoul, vous qui avez été rapporteur d'une commission d'enquête qui concernait également l'audiovisuel... Quand on est rapporteur d'une commission portant sur des sujets complexes, on s'efforce d'être mesuré dans ses interventions et dans les critiques que l'on adresse aux uns et aux autres.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Dans une commission d'enquête, les parlementaires sont censés enquêter – le rapporteur plus particulièrement, aidé du président – et chercher à établir des vérités pour améliorer les choses, au service du pays et du peuple.

J'ai le sentiment que, davantage que dans une commission d'enquête, nous sommes de plus en plus dans un tribunal, avec des procureurs qui ne veulent pas réformer mais tuer le service public. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » ! Des mensonges, aujourd'hui, il y en a eu un paquet. L'acte d'accusation est déjà écrit, le verdict presque déjà prononcé : France Télévision est trop chère, trop partielle et, en plus, elle est dirigée par des gens qui n'ont aucune compétence ! Je remercie mon collègue d'avoir souligné que ce commentaire est savoureux venant de personnes qui soutiennent, pour la magistrature

suprême, des trentenaires n'ayant eu que des emplois quasiment fictifs – et appartenant, de surcroît, à des partis ayant détourné de l'argent public et ayant été condamnés en première instance pour cela – .

La blague, ça suffit ! Le service public doit mieux fonctionner, avec davantage de transparence et d'éthique. Pouvez-vous nous éclairer sur le rôle des responsables de la déontologie et de l'éthique au sein du service public, et nous indiquer la façon dont vous allez les conforter, pour améliorer ces points ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous les avons auditionnés : il fallait venir !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a une responsabilité particulière, mais chaque groupe politique en a une également – plusieurs n'étaient pas représentés lors de la précédente audition – .

En tout état de cause, nous ferons de cette commission d'enquête ce que nous aurons décidé d'en faire.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Monsieur le directeur, permettez-moi d'aborder un sujet un peu moins politique.

Pour de nombreux Français – dont je fais partie –, l'attachement profond au service public audiovisuel, et à France Télévisions en particulier, se fonde sur le rôle irremplaçable des antennes régionales. En matière d'information de proximité, de valorisation des territoires, mais aussi de diffusion et de transmission des cultures et des langues régionales, France Télévisions apporte une plus-value réelle, que le secteur privé ne pourrait assumer avec le même niveau d'exigence et de qualité. Cette activité est sans doute déficitaire : le service public prend là tout son sens et se distingue clairement. Les chiffres de l'audimat sont les meilleures preuves de cet attachement : les parts de marché des journaux télévisés (JT) régionaux du soir frôlent les 20 %, alors que la concurrence est rude sur ce segment.

Dans un contexte budgétaire que chacun sait contraint, marqué notamment par la disparition il y a quelques années d'importantes recettes publicitaires, des choix et des arbitrages doivent être opérés. Existe-t-il, au niveau national, une volonté clairement affirmée de préserver les antennes régionales de France Télévisions ? En raison de leur utilité démocratique, culturelle et territoriale, et parce qu'elles incarnent l'ambition du service public pour les territoires, leur maintien se justifie peut-être davantage que celui d'autres programmes.

M. Erwan Balanant (Dem). Monsieur Sitbon-Gomez, vous avez rappelé le rôle important que joue France Télévisions dans la création audiovisuelle française.

Monsieur le rapporteur, vous semblez soudain vous y intéresser – ce qui est une bonne chose – . Permettez-moi de vous rappeler que d'après le droit commercial français et contrairement à ce que vous avez dit précédemment, la nationalité d'une entreprise est déterminée par son siège social et non par la composition de son capital. Mediawan est une société française, installée en France et y travaillant. Elle possède certes des capitaux étrangers, mais elle fait travailler plusieurs productions françaises. Nous devons nos succès internationaux – comme celui du loup de la publicité pour Intermarché, pour ne parler que du plus récent – à notre tissu de petits producteurs. Je tiens à rappeler l'importance de France Télévisions dans le secteur audiovisuel, que je connais un peu. Son effacement signifierait la disparition de la production audiovisuelle française ; en plus d'être un drame humain, ce serait un véritable drame économique.

Comment continuer à soutenir la production audiovisuelle française et le réseau des producteurs, répartis dans tout le territoire et fournissant un nombre considérable de reportages et de documentaires pour les antennes régionales de France 3 ? Au-delà des chiffres, que vous nous rappellerez, alors que la création culturelle est soumise à l'influence des Gafam, du numérique et de l'intelligence artificielle, comment conserver notre souveraineté intellectuelle et culturelle, qui nous permettra de soutenir notre souveraineté au sens large ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Avant tout, je tiens à rassurer M. Sitbon-Gomez : nous sommes nombreux à penser qu'il est plutôt rassurant de voir un homme jeune réussir par son travail dans un domaine professionnel dans lequel il n'avait pas d'expérience.

Par ailleurs, avoir été un militant politique ne doit pas être un handicap ou un motif de discrimination. Au contraire, il y a quelque chose de grand et d'enrichissant dans le militantisme politique, que l'on peut ensuite mettre au service d'une cause professionnelle. De plus, on a le droit d'avoir plusieurs vies professionnelles – certains de nos collègues nous en montrent l'exemple. Cette critique ne me semble guère pertinente.

Ma question est d'ordre budgétaire. Tout d'abord, contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas d'hypertrophie du service public audiovisuel : rapporté au nombre d'habitants, il coûte trois fois moins cher qu'en Suisse, 40 % moins cher qu'en Belgique et 30 % moins cher qu'au Royaume-Uni. Il y a néanmoins un problème budgétaire. En dix ans, les effectifs ont diminué de 12 %, ce qui n'est pas rien ; compte tenu des tensions budgétaires, j'aimerais avoir des précisions sur ce qui adviendra au cours des prochaines années.

Cependant, ma principale inquiétude concerne la création audiovisuelle : lorsque l'on voit ce que représente France Télévisions pour l'animation, les documentaires et la fiction, il y a de quoi se faire du souci. La régulation budgétaire risque de finir par entraver sérieusement le déploiement de la création audiovisuelle à laquelle nous tenons tant, dans un contexte de forte concurrence avec les *majors* américaines.

Nous n'avons pas parlé de financement et de budget, alors que c'est peut-être l'un des sujets les plus importants de cette commission d'enquête – bien plus que le CV de M. Sitbon-Gomez –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux questions individuelles.

M. Christopher Weissberg (EPR). Monsieur le directeur, vous avez parlé de vivre ensemble et de voir ensemble comme autant de missions fondamentales du service public – on pourrait y ajouter entendre ensemble –.

Ma circonscription rassemble les Français installés au Canada et aux États-Unis. Au Canada, pays composé de plusieurs nations fortes, dont le Québec, l'audiovisuel public joue un rôle central de cohésion nationale. Radio-Canada, avec sa programmation bilingue et pluraliste, contribue à l'unité du pays ; lorsque ses budgets ont diminué, dans les années 1980-1990, le Québec a failli quitter la fédération. Depuis que le Canada a renforcé son audiovisuel public, les mouvements séparatistes ont reculé.

Aux États-Unis, il se passe exactement l'inverse : l'extrême droite trumpiste a fait du démantèlement du service public, PBS et NPR en tête, une obsession, allant jusqu'à mettre totalement fin à son financement. Parallèlement, Rupert Murdoch a bâti un empire médiatique structuré, imité aujourd'hui, monsieur l'inquisiteur – pardon, Monsieur le rapporteur –, par votre ami et allié Vincent Bolloré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, mais c'est n'importe quoi...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le député, vous êtes libre de vos paroles et je ne reviens pas sur le terme d'« inquisiteur » dont vous avez qualifié le rapporteur, mais vous ne pouvez le mettre personnellement en cause en le qualifiant d'ami de Vincent Bolloré.

M. Christopher Weissberg (EPR). Désolé, c'était un lapsus !

Ces deux exemples démontrent que l'audiovisuel public est un outil politique majeur, au sens noble du terme ; c'est un outil de cohésion, quand les médias privés sont souvent guidés par des logiques d'opinion et de polarisation. Dans ce contexte, comment exercez-vous vos missions ? Votre rôle dans le financement des productions audiovisuelles est central ; alors que votre fonctionnement s'apparente un peu à celui d'un guichet unique, comment parvenez-vous à garantir la collégialité des décisions et la pluralité des productions françaises ?

Mme Céline Calvez (EPR). Monsieur le directeur, la publicité a-t-elle sa place sur vos antennes et sur leurs extensions numériques ? Considérez-vous que l'expérience, notamment numérique, offerte par France Télévisions correspond à ce que l'on peut attendre de l'audiovisuel public ? Pouvez-vous affirmer que la maximisation des ventes de publicité n'a aucune influence sur le choix de la programmation de France Télévisions ?

Par ailleurs, avez-vous déjà constaté des interventions – la vôtre, celle de la présidence ou, plus largement, de la direction de France Télévisions – dans les choix éditoriaux des émissions et leurs prolongements sur les réseaux sociaux, qu'il s'agisse de productions internes à France Télévisions ou de magazines d'actualité produits par des sociétés de production indépendantes ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). En tant que responsable de la qualité des programmes, j'aimerais vous interroger au sujet de « L'événement », présenté comme une émission de débat politique reprenant le modèle des débats présidentiels ; tous les partis n'y sont pas conviés, ce qui soulève des interrogations. Nous avons d'ailleurs demandé à France Télévisions pourquoi les représentants de La France insoumise, pourtant premier parti de gauche, n'y étaient pas invités, sans obtenir de réponse. Comment expliquez-vous cet oubli ?

À cette absence s'ajoutent les sondages truqués publiés par France Info, corrigés ensuite, mais présentant toujours des erreurs : le sort semble s'acharner sur les mêmes. À force, on a du mal à croire au hasard.

Par ailleurs, quel est votre avis sur Mediawan ? Ne craignez-vous pas que son quasi-monopole sur les programmes de France Télévisions constitue une forme de privatisation de l'audiovisuel public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, qui a quelques questions complémentaires je crois, et je vous laisserai ensuite répondre d'un bloc Monsieur Sitbon-Gomez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour répondre à quelques mises en cause, j'en conviens, on peut exercer une autre activité professionnelle après avoir milité dans un parti politique mais il est légitime de poser des questions sur l'expérience professionnelle du numéro 2 de France Télévisions, qui a eu comme unique employeur préalable un parti politique. Il est ici question d'une entreprise qui doit observer des principes de neutralité, d'impartialité, d'honnêteté et de pluralisme.

Le monde professionnel est vaste : les compétences acquises dans le militantisme politique permettent de travailler dans bien d'autres entreprises et ne conduisent pas nécessairement à être propulsé au poste de numéro 2 d'une entreprise garante de ces principes. Voilà la raison de mes premiers questionnements et je remercie Monsieur le directeur d'y avoir répondu.

Je voudrais vous interroger au sujet du climat social et des conditions de travail à France Télévisions, qui font l'objet de critiques. Un rapport, commandé par le CSE (comité social et économique) et publié en octobre 2025, décrit un climat de travail brutal, une organisation verticale, autoritaire et élitiste, des inégalités de traitement et de fortes tensions. Ainsi, lorsque le présentateur Samuel Étienne a exprimé sa déception à la suite de l'arrêt de l'émission « Questions pour un champion » en semaine, vous lui avez répondu, par articles de presse interposés, « *Je trouve qu'il fait bien son travail d'animateur, mais je ne connais pas son talent en tant que directeur des programmes* ». Il s'est ému de cette sortie, qui illustre peut-être cette organisation verticale, autoritaire et élitiste. Quel est votre sentiment quant au climat social à France Télévisions ? Quelles sont vos préconisations pour l'améliorer ?

M. Stéphane Sitbon-Gomez. Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur le modèle économique de l'audiovisuel public. Ce sujet me tient particulièrement à cœur, au moment où France Télévisions est en train d'adopter son budget pour l'année 2026.

Le secteur audiovisuel génère une valeur ajoutée de 12 milliards et représente 500 000 emplois ; il pèse davantage que le secteur automobile. La télévision compte pour 175 000 emplois et une valeur ajoutée de 6 milliards. Dans ce secteur, France Télévisions joue un rôle considérable, trop souvent absent des débats budgétaires. Pour chaque euro de valeur ajoutée de France Télévisions, 2,40 euros additionnels sont injectés dans notre économie – un coefficient multiplicateur de 3,4 –. Un quart du PIB provient de la filière audiovisuelle et du cinéma, qui sont irrigués par France Télévisions – dont vous votez les crédits. On parle souvent des 8 932 ETP (équivalents temps plein) de France Télévisions – ils étaient plus de 10 000 lorsque j'ai intégré le groupe –, mais on parle moins des 62 000 ETP indirects ; chaque emploi direct en induit cinq autres en dehors du groupe, dans le secteur privé.

Par ailleurs, nous sommes le premier acteur de la décentralisation du paysage audiovisuel. Monsieur le rapporteur, la région de Vendargues nous tient tous les deux à cœur ; France Télévisions y a installé ses studios – j'avais été chargé des repérages –, qui sont désormais les meilleurs du pays. La chambre de commerce et d'industrie locale estime que cette installation a entraîné 70 millions d'euros de retombées économiques pour la région, sans compter les effets indirects – tourisme, restauration, etc. – Ces studios emploient plus de 3 000 collaborateurs et ont créé des emplois locaux, au bénéfice de toute la région – et ça continue –. Pour France Télévisions, ces studios et les milliers d'emplois créés sont une fierté.

Le rôle central que nous jouons dans la filière est menacé par la diminution de nos crédits. Lorsque Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions, l'engagement financier dans la création audiovisuelle s'élevait à 390 millions par an ; elle l'a porté à 440 millions, alors même que des économies nous étaient demandées. À la demande de l'État, le conseil d'administration s'apprête ce matin à abaisser ce montant à 400 ou 420 millions, ce qui aura d'énormes conséquences dans les territoires, pour les sociétés de production indépendantes et pour les emplois, au moment même où la vague de l'intelligence artificielle menace de détruire des milliers d'emplois créatifs. Les industries créatives et culturelles françaises sont l'une des plus grandes richesses de notre pays. Nous avons besoin de votre soutien pour que les étudiants des écoles de journalisme, de cinéma et d'animation puissent demain trouver du travail.

France Télévisions travaille avec un réseau de producteurs et je ne souhaite pas que l'un d'entre eux détienne un monopole. Mediawan représente 11 % de notre chiffre d'affaires : nous en sommes loin. Je souhaite qu'il soit encore possible, demain, de créer en France des sociétés de production indépendantes, qui pourront collaborer avec le service public ; c'est ce à quoi je m'engage quotidiennement.

Monsieur Weissberg, vous vous interrogez sur mon rôle : il consiste à faire travailler tout le monde de façon collégiale. Les conseillers des unités de programme sélectionnent les projets les plus intéressants parmi des milliers de propositions soumises par les producteurs. Les projets ainsi sélectionnés sont ensuite examinés par un comité éditorial composé de cinq directeurs. Une fois validés, ils sont transmis à la direction de la production – qui ne dépend pas de moi –, qui négocie les contrats. Si le budget dépasse 500 000 euros, le comité d'investissement des programmes (CIP) valide collégialement l'investissement. Au-delà de 2 millions d'euros, la signature de la présidente est nécessaire ; au-delà de 10 millions d'euros, le conseil d'administration est décisionnaire. Cette organisation a été instaurée à la suite du rapport de la Cour des comptes de 2015.

Madame Calvez, vous m'avez interrogé sur la place de la publicité. Je n'ai pas d'avis particulier à ce sujet, mais la réduction des crédits de 65 millions d'euros m'a amené à décider, il y a quelques semaines, d'augmenter de 50 % les recettes en matière de publicité numérique. Je préfère vous le dire clairement : la diminution de la subvention publique entraîne nécessairement une hausse des recettes commerciales ; certains téléspectateurs de France.tv seront moins satisfaits.

Cela m'amène à votre question, Monsieur Kasbarian. Je crois au développement des recettes commerciales, parce que je veux que France Télévisions soit plus forte dans la production. Le chiffre d'affaires de France.tv studio est passé de 30 millions d'euros à une centaine désormais. Nous devons travailler avec des start-up et des producteurs indépendants, mais nous sommes plus corsetés que ne l'est la BBC.

Monsieur Ballard, vous connaissez bien le métier de journaliste – je vous remercie d'ailleurs d'être venu sur le plateau de « Complément d'enquête » il y a quelques semaines –. Nos règles sont simples. Mon métier, ce n'est pas de fabriquer de l'information – je ne sais pas élaborer un sujet, un conducteur ou une émission –, c'est d'encadrer les professionnels avec lesquels je travaille. Je suis certain que lorsque vous étiez journaliste à la télévision, tous les encadrants n'étaient pas titulaires d'une carte de presse. À France Télévisions, certains journalistes sont de très bons managers et tous les managers ne sont pas journalistes.

Les mises en garde de l'Arcom sont essentielles, tout comme ses avis ; nous en tenons compte, quelle que soit l'erreur déontologique signalée. Quant à l'investigation, au sujet de laquelle vous m'avez interrogé, monsieur Saintoul, ma position est très claire : il faut respecter le contradictoire. Quand nous sommes saisis par l'Arcom d'une demande de respect du contradictoire quelques heures avant la diffusion d'un programme, nous demandons aux équipes de journalistes d'y répondre favorablement. Je ne saurais vous dire si Monsieur Tardieu était autour de la table ce jour-là, car j'étais au téléphone, chez moi, en train de préparer le dîner pour mes enfants. Il me semble normal que Monsieur Tardieu, en tant que secrétaire général, puisse intervenir dans cette discussion : il est responsable de la direction juridique et, à ce titre, des relations avec l'Arcom.

L'émission « Quelle époque ! » est enregistrée à l'avance et montée : on tourne plus de trois heures d'émission, mais on en diffuse moins de deux. Chaque semaine, des séquences sont coupées : c'est le principe même de ce type de format, inventé par Madame Barma et Monsieur Ardisson il y a de nombreuses années.

Madame Soudais, le programme « L'événement » relève de la responsabilité du chef du service politique. De manière générale, nous veillons à ce que tout le monde soit invité dans les émissions politiques ; Madame Guetté et Monsieur Mélenchon ont été invités, mais je vous laisse approfondir ce sujet avec la direction de l'information.

Madame Hadizadeh, vous m'avez interrogé sur les moyens relatifs à la déontologie et à l'éthique ; Monsieur Martinetti reviendra sur nos projets de consolidation. Depuis 2015, nous avons démultiplié nos chartes éthiques et déontologiques notamment en matière d'achats de programmes, dans le respect de la rédaction. Nous avons encore des défauts : nous ne communiquons pas assez auprès du public à propos de notre exigence de transparence et de la rectitude que nous attendons de nos collaborateurs. Pas un journaliste de France Télévisions n'ignore les règles – c'est notre mantra –. Nous n'expliquons pas suffisamment comment nous fabriquons l'information, nous manquons de transparence en la matière. Nous devons mobiliser suffisamment de moyens pour effectuer les contrôles.

Monsieur le rapporteur, je partage votre préoccupation s'agissant du climat social. En moins de dix-huit mois, l'entreprise a subi des coupes budgétaires de l'ordre de 200 millions. Lorsque Monsieur Candilis était responsable des programmes, son budget pour les programmes nationaux s'élevait à 1,75 milliard d'euros ; le budget qui vient d'être voté s'élève à 868 millions. Il n'y a pas beaucoup de chaînes de télévision, ni même d'entreprises en général, qui ont connu des coupes budgétaires de cette ampleur et qui ont dû réduire le nombre de postes dans cette proportion. Cette réalité économique pèse sur les effectifs, mais nous procédons toujours avec le plus grand respect pour les salariés.

Quant au « Complément d'enquête » consacré au Sénat, nous avons reçu une plainte du Sénat mais nous n'avons pas reçu de notification de l'Arcom. Celle-ci a publié une information sur son site internet, qui a été vue par l'un de nos collaborateurs, mais nous n'avons rien reçu avant la mise en garde de l'Arcom, il y a une dizaine de jours.

M. Philippe Martinetti. Le traitement de l'information de proximité est l'un des antidotes les plus puissants à la défiance. En 2020, France 3 a consacré 20 000 heures d'antenne aux programmes régionaux ; nous en sommes cette année à plus de 46 000 heures. L'augmentation du temps d'antenne pour les programmes régionaux conforte l'écosystème de production en région : celui-ci rassemble plus de 370 contractants et se décline en emplois et en compétences associées. Nous avons l'ambition de poursuivre et d'amplifier cette démarche. Nous produisons 250 films documentaires par an. Il y a un an, nous avons augmenté de 50 % le financement des documentaires régionaux, qui sont essentiels à la structuration de cet écosystème.

Vous avez évoqué les audiences des éditions d'information de proximité – « Ici 12/13 » et « Ici 19/20 » –. Ces éditions résultent d'une transformation majeure, éditoriale et culturelle, de l'information diffusée par France Télévisions. Il y a trois ans, sous l'impulsion de la présidente, nous avons inversé le modèle d'information : il y a désormais quarante-huit éditions d'information de proximité, intégralement pensées et pilotées par les vingt-quatre rédactions locales. Outre l'information de proximité, qui constitue le cœur de leur activité, ces éditions présentent des informations nationales et internationales. Les deux éditions touchent 4,7 millions de téléspectateurs par jour.

Nous allons conforter et renforcer ce mode de fonctionnement, parce qu'à l'heure des fausses informations et de l'irruption de l'intelligence artificielle dans le traitement de l'information, il nous semble que l'information de proximité, produite par des journalistes vivant aux côtés des citoyens, doit être une priorité.

Enfin, comme l’a annoncé la présidente Delphine Ernotte lors de son audition, nous allons créer une direction de la vérification, de l’éthique et de la transparence, dès le mois de janvier. Celle-ci pilotera la stratégie globale de vérification et de déontologie de l’entreprise. Elle a pour ambition de veiller à l’application stricte des différentes chartes et procédures existant au sein de France Télévisions. Il s’agit d’être réactif et aussi précis que possible en cas de controverse ou d’erreur. Afin d’appliquer ces principes d’éthique et de responsabilité avec encore plus de force, la création de cette direction, qui sera commune à l’ensemble des contenus du groupe, nous semble essentielle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous les deux pour votre venue et pour avoir ainsi répondu à nos questions. La séance est levée.

*

* *

12. Audition, ouverte à la presse, de M. Patrick Cohen, journaliste (18 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici réunis pour la troisième audition de cette journée, qui va nous permettre d’auditionner Monsieur Patrick Cohen, que je remercie d’être présent devant notre commission. Je veux le dire d’emblée, vous n’êtes pas ici dans un tribunal, vous n’êtes pas devant des juges. Nous ne sommes pas là pour vous juger ou pour vous sanctionner, mais pour vous poser des questions, pour comprendre et certainement pas pour vous jeter en pâture. Ce n’est pas le rôle de cette commission. Nous devons préserver l’honneur des personnes que nous auditionnons.

Nous vous entendons notamment en raison d’une vidéo qui a été diffusée sur les réseaux sociaux. Je conteste la méthode, mais cette vidéo a suscité l’émotion des Français et d’une partie des responsables politiques, qui se posent des questions. Je ne doute pas que M. le rapporteur reviendra sur cette vidéo et que nos collègues membres de cette commission feront de même, mais je ne souhaite pas que ce soit l’unique thème du jour. Vous êtes un journaliste de télévision et de radio. Vous avez interviewé nombre de personnalités, y compris politiques, et c’est également sur votre conception du travail de journaliste et sur la mise en œuvre des exigences de pluralisme, d’impartialité et d’indépendance que nous souhaitons vous auditionner.

J’invite mes collègues à poser, bien entendu, toutes les questions qu’ils souhaitent, le moment venu, mais je pense qu’au vu de votre longue expérience de journaliste cette commission gagnerait à vous interroger aussi sur des sujets plus larges. Je rappelle que vous êtes passé par RTL, Europe 1 et France Inter. On vous connaît également comme chroniqueur à la télévision, notamment sur France 5 dans l’émission « C à vous », et vous aviez précédemment travaillé à France 2 et Canal +.

Je vais vous demander, comme à chaque personne auditionnée devant cette commission d’enquête et ainsi que les textes l’imposent, de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Je rappelle aussi que l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d’enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais vous demander de lever la main droite et de dire « *je le jure* ».

(M. Patrick Cohen prête serment.)

M. Patrick Cohen, journaliste. Je n'ai pas d'autres liens d'intérêt que des collaborations passées avec certains ici, Aymeric Caron, dont j'ai été le collègue à Europe 1, mais je crois qu'il a dit qu'il quittait cette commission, et le député Philippe Ballard, avec qui j'ai travaillé pendant deux ans à France Info. J'espère que leur indulgence ne sera pas suspecte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai représenté l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec ma collègue Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

Monsieur Cohen, je vous laisse la parole pour votre intervention liminaire.

M. Patrick Cohen. Je vais commencer, même si vous l'avez déjà fait, Monsieur le président, par une brève présentation. Je suis journaliste depuis près de quarante ans. J'ai fait l'essentiel de ma carrière à la radio, pour moitié dans le public et pour moitié dans le privé : treize ans à RTL, six ans à Europe 1 et une vingtaine d'années à RFI, France Info, France Inter, France Culture et, à la télévision, à France 5. J'ai pratiqué à peu près tous les métiers du journalisme : reportages, flashes, journaux, interviews, émissions médicales, émissions politiques, libre antenne, débats d'idées, présentation de tranches d'information, papiers d'analyse et éditoriaux. J'ai parfois exercé des responsabilités, mais sans jamais quitter l'antenne.

Encore aujourd'hui, toute mon activité professionnelle est tournée vers l'écriture et la diffusion de contenus, le matin sur France Inter, le soir dans l'émission « C à vous », sur France 5, et régulièrement sur LCP-AN (La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale), dans l'émission Rembob'INA. Tout est public, tout est accessible. Vous pouvez retrouver sur les sites de Radio France, de France Télévisions et même d'Europe 1 des milliers d'heures de matinales, d'interviews et d'émissions en tout genre. Mais je sais par avance que vos interrogations, vous l'avez mentionné, porteront en priorité sur les quelques dizaines de secondes d'une vidéo tournée à mon insu et dans laquelle je ne dis rien, ou presque.

Bien que je considère qu'un journaliste n'est responsable et redevable que de ce qu'il dit, écrit et publie, bien que l'impartialité ne se mesure pas dans les bistrotts ni dans les chambres à coucher, ou alors c'est qu'on a basculé dans un autre régime politique, et nonobstant le fait que ces vidéos font l'objet de trois procédures judiciaires distinctes, je répondrai à vos questions et à l'émotion, incontestable, suscitée par ces images. Émotion amplifiée par une opération de propagande sans limite, visant à dénigrer, à détruire le service public que je représente.

Deux chiffres à cet égard : l'affaire dite « Legrand-Cohen » a fait l'objet en deux semaines sur l'antenne de CNews, du 6 au 20 septembre dernier, de 853 séquences, et dans les trois premiers jours, entre le 6 et le 9 septembre, la vidéo a tourné 181 fois sur la même chaîne, dite d'information, qui ne s'est occupée de rien d'autre, tout cela sans une once de contradictoire et avec des bandeaux parfois mensongers, comme, le 8 septembre, « *Legrand et Cohen veulent s'occuper de Dati* », phrase qui a encore été répétée ces derniers jours sur les antennes d'Europe 1 et de CNews et hier, ici même, par M. le rapporteur lorsqu'il interrogeait la présidente de Radio France, mais qui n'a jamais été prononcée et ne figure pas dans ces vidéos ; c'est donc un mensonge.

Quel était l'objet de ce rendez-vous ? Mon métier est d'éclairer l'actualité, politique ou autre, et entre chaque intervention, puisque je parle à heures fixes, de nourrir mon information et ma réflexion en lisant, beaucoup, et en échangeant avec des élus, des responsables politiques, souvent au téléphone, parfois autour d'un café ou au cours d'un déjeuner, comme le font tous les journalistes politiques et tous les ministres et responsables politiques. Je ne vous apprends rien, mesdames et messieurs les députés, vous qui sortez peut-être, encore que vous n'ayez pas eu beaucoup de temps à la pause de midi, d'un café-presse. Mais aux citoyens, auditeurs ou téléspectateurs qui ont pu être surpris ou choqués par ces pratiques, je dis simplement ceci : imagine-t-on des spécialistes de la santé ne pas rencontrer des médecins, ou des journalistes chargés des crimes et délits ne pas voir des policiers ?

Ce jour-là, le 7 juillet, il s'agissait d'un café – 5,80 euros pour deux cafés, payés de ma poche –, à l'occasion d'un rendez-vous que nos deux interlocuteurs politiques avaient sollicité, pas tellement pour nous livrer des informations mais pour discuter d'un positionnement, d'une stratégie que nous avions l'un et l'autre assez vivement critiquée. Thomas Legrand, dans un édito de *Libération*, avait parlé de la « gauche Donut », du nom de ce beignet qui a un trou au milieu, comme image du vide politique que représente le PS (Parti socialiste) actuel. Pour ce qui me concerne, dans un édito du 25 avril sur France Inter, j'avais fait ce constat : « [L]es socialistes d'aujourd'hui ne se parlent qu'à eux-mêmes. [...] Avez-vous déjà entendu le [PS] débattre du fond ? » Le 6 juin, après le vote des adhérents, la stratégie étant floue au PS et l'avenir incertain, je disais qu'Olivier Faure « peut [...] se contenter d'être l'homme le plus riche du cimetière » ; puis, le 16 juin, « un congrès pour rien ? [...] La gauche non mélanchoniste, qui ne sait pas où elle habite, n'ira pas toquer au Parti socialiste ». Vous conviendrez que, pour ce qui est de la collusion avec le PS, on peut sûrement faire plus et mieux, et moins fantasmatique.

Venons-en au contexte. Un peu plus de quinze jours avant ce rendez-vous, le 18 juin précisément, la ministre de la culture, Rachida Dati, m'avait sauté à la gorge dans un geste d'intimidation sans précédent de la part d'un membre du gouvernement, en direct sur le plateau de « C à vous », en me menaçant d'un article 40 – j'attends toujours – pour avoir eu le culot de l'interroger sur des paiements de 300 000 euros qu'elle aurait reçus de GDF Suez quand elle était eurodéputée. J'attends toujours la réponse mais la justice, semble-t-il, est en train de s'en occuper en ce moment même. Et je vous jure que Thomas Legrand et moi-même n'y sommes strictement pour rien ! À la suite de cet incident, Thomas Legrand avait signé un billet dans *Libération* disant « *Dati fait du Trump* ». Pour ma part, je me suis abstenu de faire le moindre commentaire, où que ce soit. Je n'avais d'ailleurs écrit aucun éditо consacré à Rachida Dati depuis son retour au Gouvernement.

Je vous dis tout cela pour éclairer la phrase qui fait couler tant de salive et qui a joué un rôle quasiment constitutif pour votre commission d'enquête : « *Patrick et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati*. » Thomas Legrand vous expliquera tout à l'heure ce qu'il a fait – du journalisme –. De mon côté, c'est la même chose. Je n'ai rien fait d'autre que mon métier, c'est-à-dire poser une question légitime sur les affaires judiciaires de la ministre, et je ne m'en suis pas « occupé », vous voyez que c'est plutôt l'inverse. Mais si on se perd sur cette phrase au point que, presque systématiquement, M. le rapporteur se sent obligé d'ajouter : on fait ce qu'il faut « *pour la faire perdre* » ou bien de dire : « *on s'en occupe* », c'est à cause du montage, qui signe la malhonnêteté de l'opération. Pourquoi, en effet, la vidéo s'arrête-t-elle net sur la dernière syllabe prononcée par Thomas Legrand ? Qu'est-ce qui se dit après, qui aurait pu donner le sens d'une phrase qui, en soi, ne veut rien dire ? On fait ce qu'il faut pour quoi donc ? Pour la faire élire, pour la faire rire, pour la faire battre, pour l'énervier ? Je ne sais pas. Et surtout, quelle est ma propre réaction à cette phrase dans laquelle je suis cité ? Est-ce que j'approuve, je proteste, j'argumente, je me lève indigné ? On ne le sait pas.

Via nos avocats, nous avons fait délivrer par voie d'huissier une sommation interpellative à *L'Incorrect* pour avoir accès à l'ensemble du matériel vidéo. Refus – ce qui n'est pas très correct –. M. de Watrigant, le directeur de *L'Incorrect*, a pourtant déclaré le 12 septembre au journal *L'Opinion* qu'il avait reçu de sa source quinze vidéos de notre conversation. Il en a publié trois. Mais alors, qu'y a-t-il dans les douze autres ? Pourquoi avoir seulement mis en ligne quelques dizaines de secondes d'un échange qui a duré à peu près une heure et demie et auquel j'ai, bien évidemment, participé ? Pourquoi avoir occulté mes propos ? Parce qu'ils ne collaient pas avec le scénario de la collusion, du complot avec les socialistes, parce qu'ils n'allaient pas dans le sens de cette manipulation ? Nous parlons d'un échange qui, je le répète, s'inscrivait dans un cadre informel et confidentiel. Mais je constate, hélas, avec la divulgation cette semaine par Europe 1 de bribes de phrase d'une conversation privée entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, que l'espionnage déguisé en journalisme est appelé à prospérer sur les antennes du groupe Bolloré.

À la première vidéo, on pouvait croire au hasard. Là, on découvre un système, et des méthodes de barbouzes dont Pascal Praud s'est enorgueilli avant-hier en ouvrant son émission sur CNews. Je cite : « *Tout ce qu'on a dit a été enregistré, bien sûr, mais on ne peut pas le passer parce que c'est interdit.* » On ne peut pas le passer, mais on le répète quarante et une fois en deux jours sur Europe 1 et plusieurs fois hier, dans les questions de M. le rapporteur, ici même, à la présidente de Radio France.

Dois-je rappeler ici, à l'Assemblée nationale, temple de la République, que le droit au respect de la vie privée est un principe constitutionnel ? Dois-je rappeler l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance [...].* » ? Voilà un exemple de ce que j'ai fait hier et qui est au cœur de mon métier : relire de grands textes en vue de les partager, diffuser de la connaissance et des informations. Et une fois encore, tout ce que je dis ou écris est accessible. Tout est transparent. Je n'organise pas de campagne clandestine. Je ne manipule pas d'algorithme. Je n'écoute pas aux portes ni dans les cafés. Je ne cherche pas à dresser les uns contre les autres. Je ne tweete pas et je ne suis présent sur aucun réseau social. Je vérifie mes informations, je travaille honnêtement et devant vous, cet après-midi, je me tiens droit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen. Je l'ai dit hier et je le redis très clairement aujourd'hui, nous sommes attachés, en tant que députés, au respect absolu du droit à la vie privée. C'est un principe constitutionnel. Nous devons nous battre pour le respect de la vie privée de nos concitoyens et de leur intimité, ce qui ne remet pas en cause le travail des journalistes. Ils sont libres dans notre pays et ils utilisent les méthodes qu'ils souhaitent mais nous devons rappeler dans cette assemblée notre attachement absolu, qui ne souffre d'aucune limitation, au respect du droit de nos concitoyens à la vie privée. Si nous renonçons à ce combat et à cette exigence, nous contribuons à une évolution dangereuse de notre démocratie et de notre État de droit. Mais la vidéo en question a été rendue publique. Elle vous montre attablé, avec Thomas Legrand, dans un bistrot en compagnie de responsables du Parti socialiste et elle a suscité l'émoi d'une partie des Français, qui ont le sentiment d'une collusion, d'une connivence entre les journalistes en général et les politiques.

J'aimerais vous interroger sur la manière dont les journalistes politiques, dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement, peuvent mettre en œuvre à chaque instant les exigences d'impartialité et de pluralisme. La polarisation du débat public et la fracturation de la vie politique compliquent-elles l'exercice du journalisme politique ? Vous avez été chargé du suivi de nombreux groupes politiques, notamment le Front national, ce qui

vous a amené à rencontrer des responsables politiques dans le cadre de votre travail. Sans penser à un parti en particulier, je serais intéressé de savoir comment vous traitez les mouvements politiques, dans quel cadre s'exerce ce travail – des déjeuners, des cafés ? –, très concrètement, afin que nos concitoyens puissent comprendre clairement ce que c'est que le travail d'un journaliste politique.

La présidente de Radio France a qualifié hier de « *fanfaronnade* » la manière dont Thomas Legrand aurait prétendu pouvoir, peut-être, influencer sur la ligne éditoriale de France Inter. À supposer que ces propos traduisent une volonté de ce type – je ne suis pas là pour les commenter –, pensez-vous avoir la capacité d'influer sur la ligne éditoriale de France Inter ?

M. Patrick Cohen. Thomas Legrand ou moi-même pouvons-nous influencer sur la ligne éditoriale de France Inter ? Non. Cela a été le cas les années où j'animais la matinale, où j'avais des responsabilités importantes, en ce qui concerne aussi bien les invités que l'éditorial de cette émission, alors suivie par plus de 4 millions d'auditeurs – c'est encore plus aujourd'hui – ; et aujourd'hui, je suis responsable de mes deux minutes quarante-cinq du matin, et c'est tout. Quant à Thomas Legrand, je crois que la présidente de Radio France vous a rappelé son statut, et par ailleurs vous l'interrogerez tout à l'heure.

S'agissant des contacts avec les responsables politiques, je peux témoigner de deux choses différentes dans ma vie de spécialiste politique, même si je ne me présente pas exclusivement comme un spécialiste politique puisque j'ai traité beaucoup d'autres sujets. Dans ma vie d'éditorialiste, je suis moins en contact avec des responsables politiques que j'ai pu l'être quand j'étais reporter politique, c'est-à-dire chargé du suivi d'un certain nombre de groupes politiques. Lorsque j'étais au service politique de RTL, entre 1997 et 2005 ou 2006, j'étais chargé du suivi – ces catégories vont vous paraître bizarres – des écologistes, des Verts, du Front national et de la Corse. Le Front national m'a beaucoup occupé. C'était une couverture intense, parce qu'à partir de 1998, la dissidence mégrétiste – de Bruno Mégret contre Jean-Marie Le Pen – a énormément occupé les écrans et les esprits. J'ai couvert cette scission et la campagne présidentielle de 2002 qui a vu, le 21 avril, le candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, accéder pour la première fois au second tour. J'ai vécu tout cela aux premières loges en fréquentant très assidûment les dirigeants du FN de l'époque.

Je le dis en souriant à ceux qui me reprochent un café avec des responsables socialistes : je peux dresser une cartographie précise de tous les restaurants parisiens disposant d'un salon privé qui, à l'époque, acceptaient la présence de Jean-Marie Le Pen pour les déjeuners que nous avions mensuellement avec lui, au sein du groupe qui suivait l'actualité du Front national, et j'ai souvent parlé de stratégie politique avec Jean-Marie Le Pen. J'ai d'ailleurs fait au sujet du 21 avril 2002 un livre qui comportait pas mal de révélations, notamment le coup de pouce de la droite chiraquienne à la candidature de Bruno Mégret, ce qui m'a valu d'être cité et à mon livre d'être brandi à la tribune du congrès du Front national à Nice en 2003. Je le dis pour rappeler que le journalisme n'est pas là pour servir une cause.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen, de nous accorder un long moment pour répondre à toutes nos questions.

Je commence par rappeler le contexte et les faits. Le 7 juillet dernier, comme l'ont révélé les journalistes de *L'Incorrect*, Thomas Legrand et vous avez été filmés en train de discuter avec deux cadres du Parti socialiste dans un café parisien. Il ne s'agissait pas d'un simple échange informel entre journalistes et politiques, comme il en existe tous les jours,

mais d'une rencontre à caractère politique visant à définir une ligne éditoriale dans le but de désavantager une candidate aux élections municipales. Les faits, et les vidéos, ont été révélés. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick [Cohen] et moi* » au sujet des élections municipales à Paris. Puisque vous m'accusez de travestir vos propos, je me permets de les rappeler en introduction de notre échange.

Votre première réaction a été de contester la méthode en dénonçant une captation à votre insu, sans autorisation. Vous êtes allé jusqu'à dire à *La Tribune Dimanche* : « *Tous les coups sont permis, c'est hallucinant. Il s'agit d'un vol de conversation privée.* » J'écoute régulièrement vos interventions, qui m'intéressent beaucoup : vous ne vous êtes jamais offusqué publiquement des méthodes employées par certains de vos confrères, comme Élise Lucet et Tristan Waleckx, qui recourent régulièrement à des caméras cachées, à des conversations enregistrées à l'insu des gens, qu'on pourrait qualifier d'embuscades filmées, parfois même au domicile des intéressés. Au contraire, vous saluez régulièrement leur travail et son utilité dans le débat public. Je pourrais également citer les propos que vous avez tenus au sujet des méthodes employées pour enregistrer M. Wauquiez lors d'une de ses conférences à l'EM Lyon.

Monsieur Cohen, ma première question est simple. Pourquoi ces méthodes vous semblent-elles légitimes lorsqu'elles visent d'autres personnes, mais inacceptables lorsqu'elles vous visent, vous ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir d'interventions concernant les méthodes utilisées pour les émissions que vous citez. Quant à Laurent Wauquiez, il délivrait des cours, face à des étudiants. Un cadre universitaire vous semble-t-il de même nature qu'une conversation informelle autour d'un café ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous savez qu'il existe des cours magistraux et d'autres qui ne sont pas enregistrés. Le cours dispensé par M. Wauquiez, je le dis avec d'autant plus d'objectivité que j'ai un passif avec lui – je ne le porte pas personnellement dans mon cœur – et que je n'appartiens pas au même parti, était un cours confidentiel, qui n'était pas filmé.

M. Erwan Balanant (Dem) et Mme Sophie Mette (Dem). Ça n'existe pas, ça !

M. Patrick Cohen. M. Wauquiez, le jour même de ces révélations, a annoncé un dépôt de plainte, qui n'a jamais eu lieu. Nous avons annoncé, Thomas Legrand et moi – vous venez de citer mes propos dans *La Tribune Dimanche* –, un dépôt de plainte. Elle a prospéré. Le responsable de la vidéo a été entendu et le Parquet est chargé de l'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur Cohen. Je reviens sur vos déclarations au sujet de la méthode qui avait conduit à révéler les propos confidentiels que M. Wauquiez avait tenus à l'EM Lyon devant ses étudiants. Vous avez dit : « *Bien sûr, la loi dit qu'on ne doit pas enregistrer les gens à leur insu, mais il y a une démarche journalistique tout à fait légitime.* » Vous évoquiez alors une « *saine curiosité* ». Qu'est-ce qui a changé depuis 2018, monsieur Cohen, pour que cette saine curiosité ne s'applique pas à vous ?

M. Patrick Cohen. Comment se fait-il que votre curiosité ne s'étende pas à l'ensemble de la conversation que nous avons eue ce jour-là avec des responsables socialistes, et non pas seulement à quelques dizaines de secondes ? Pardon, je vais le répéter tout au long de cette discussion : je maintiens que les accusations que vous relayez résultent d'une manipulation, voire d'une falsification, et nous en ferons justice.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, j'entends que vous réclamez l'intégralité des rushs. C'est une invitation à l'égard de vos confrères de *L'Incorrect* – j'imagine qu'ils vous entendent et qu'ils les publieront probablement dans les prochains jours –. C'est votre droit. Mais vous ne m'avez pas répondu quant à la justification des méthodes de vos confrères qui ont révélé l'enregistrement visant Laurent Wauquiez. Pourquoi avez-vous changé d'avis depuis 2018 ? Est-ce lié à votre personne ?

Le 15 septembre dernier, sur le plateau de « C à vous », sur France 5, vous avez réagi pour la première fois à l'affaire vous concernant. Vous avez expliqué à propos de la vidéo, et vous le répétez devant la Représentation nationale : *« ce n'est pas une preuve, c'est un montage »*. Vous avez évoqué *« dix points de montage visibles »* et précisé avoir exigé l'intégralité des rushs en vue d'un constat d'huissier. Il y a eu un constat d'huissier, Monsieur Cohen. Il indique que la vidéo n'était ni truquée, ni falsifiée et que les dix points de troncage n'ont en rien altéré la véracité des propos de M. Legrand et de la séquence dans laquelle vous êtes filmé. Confirmez-vous ces accusations extrêmement graves ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous me parlez d'un constat d'huissier. Je suppose que vous l'avez consulté ou que vous en disposez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, je vous pose des questions et je me permets de vous demander de me répondre. Je répondrai à votre question, mais n'invertissons pas les rôles. Cette fois-ci, devant la Représentation nationale, vous n'êtes pas un journaliste et éditorialiste qui interroge des invités politiques. Vous êtes devant les Français pour répondre aux questions des représentants du peuple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous commençons à nous connaître, Monsieur le rapporteur et moi : je suis obligé de redire que, dans le cadre d'une commission d'enquête, qui a un bureau, si Monsieur le rapporteur a des éléments importants, par exemple s'il a connaissance d'un constat d'huissier ou s'il a eu l'intégralité des rushs, il est tenu, et je l'en remercie par avance, d'en faire part à la commission d'enquête.

Monsieur Cohen, dans le cadre d'une commission d'enquête, Monsieur le rapporteur n'est effectivement pas tenu de vous répondre, mais en tant que président je suis tenu et je peux me permettre de demander au rapporteur, s'il a eu ce constat d'huissier et cette vidéo dans son intégralité, de les porter à la connaissance de notre commission. Cela permettra de faire œuvre de transparence à l'égard des Français qui nous écoutent et des collègues députés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président – cela va me permettre de répondre à votre question, Monsieur Cohen. Dans le cadre de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, en tant que rapporteur, j'ai effectivement eu accès au constat d'huissier. C'était un élément important pour votre audition et je ne voulais pas transformer ou travestir la vérité des faits.

Je vais citer ce constat d'huissier, du 16 septembre, qui a été effectué à la demande de Monsieur de Watrigant : *« j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation : 'Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati' : quand le service public fait campagne" »*. Le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article. Comment pouvez-vous continuer à insinuer qu'il a pu y avoir une manipulation ?

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, vous venez de faire la preuve d'un deuxième mensonge. Vous venez de dire qu'il n'y avait pas eu de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas dit cela.

M. Patrick Cohen. Vous venez de dire : « *il n'y a pas eu de montage, le constat d'huissier le prouve* ». Or il n'y a pas le mot « *montage* » dans le constat d'huissier. Je l'ai, puisqu'il a été publié sur les réseaux sociaux, mais j'attendais que vous le citiez. « *Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushes qu'il m'a été donné de voir et d'entendre ce jour.* » En clair, les sous-titres correspondent aux paroles, c'est tout. Il est donc inexact et mensonger de prétendre qu'il n'y a pas eu de montage et que la conversation du 7 juillet a été fidèlement retranscrite. C'est même pire qu'un montage : c'est une falsification, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai dit que le constat d'huissier révélait dix points de montage qui n'altéraient en rien la véracité des propos prêtés à Monsieur Legrand, ni celle de l'intégralité des propos issus de ce contexte. Ne me prêtez pas des phrases que je n'ai pas dites. Je vous repose la question : continuez-vous à contester la véracité des propos qui ont été révélés dans cette vidéo ? Continuez-vous à dire que celle-ci est fallacieuse ?

M. Patrick Cohen. Absolument, elle est fallacieuse. Je suis très étonné que la commission d'enquête n'ait pas usé de ses prérogatives pour réclamer la vidéo. Il y a une dizaine de jours, j'ai eu, je l'avoue, un grand espoir lorsque je vous ai entendu, Monsieur le rapporteur, partager avec le directeur de *L'Incorrect*, Monsieur de Watrigant, le micro de la matinale de Radio Courtoisie. C'était en effet l'occasion rêvée d'exercer vos prérogatives et de montrer que ce qui vous importe est la manifestation de la vérité. Allez-vous demander ces vidéos à *L'Incorrect* ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les demanderai, d'autant que j'ai découvert récemment, comme vous d'ailleurs, que le constat d'huissier atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article que vous contestez.

Très honnêtement, je ne comprends pas : un constat d'huissier atteste de cette conformité et indique qu'il y a eu dix points de montage, mais qu'ils sont dérisoires parce qu'ils n'altèrent en rien la véracité des propos tenus ; comment pouvez-vous continuer à affirmer qu'il y a eu manipulation ? Le constat d'huissier indique précisément le contraire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Monsieur Cohen pourrait – c'est son droit – ne pas répondre à vos questions puisqu'une enquête judiciaire est en cours. Il accepte de le faire, et je l'en remercie car cela contribue à la clarté et à la transparence. Mais il faut désormais en venir au fond. On peut évoquer les propos qui ont été tenus, en discuter, se demander s'ils remettent en cause l'impartialité des personnes concernées, mais nous ne pouvons pas nous en tenir à des points de procédure, car notre commission n'est pas une cour de justice ou un tribunal. Au demeurant, je n'ai pas connaissance, en tant que président de la commission d'enquête, non plus que le bureau de ladite commission, de ce constat d'huissier.

Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, sauf celles qu'un juge poserait dans un tribunal. Je précise, car je sais que certains vont instrumentaliser mes propos, que je ne dis pas que Monsieur Cohen n'a pas à répondre aux questions qui lui sont posées ; je dis simplement que la commission d'enquête, dès lors qu'elle n'a pas les éléments évoqués par le rapporteur et qu'une enquête judiciaire est en cours, doit s'en tenir au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite simplement rappeler des éléments de contexte. Monsieur Cohen, vous procédez à une inversion accusatoire parfaitement scandaleuse. Votre rôle, ici, n'est pas de me poser des questions ; il est de répondre à celles du

rapporteur et de l'ensemble de mes collègues. Nous représentons les Français, avons été élus et avons le pouvoir d'effectuer un contrôle sur pièces et sur place. Nous ne sommes pas sur un plateau de France 5 ou dans un studio de Radio France. Je vous demande donc de répondre à mes questions, sans m'en poser d'autres en retour. C'est ainsi que nous procédons ; nous avons mené jusqu'à présent une quinzaine d'auditions et elles se sont parfaitement déroulées. (*Rires parmi les députés des groupes Socialistes et Écologiste et social.*)

M. Patrick Cohen. Lorsque vos questions se fondent sur des documents qui n'existent pas ou dont je conteste l'authenticité...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un constat d'huissier !

M. Patrick Cohen. Ce constat d'huissier, je viens d'en lire une phrase : il ne fait que constater que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées dans la vidéo. Et, de fait, il n'a pas été recouru à l'intelligence artificielle : les propos qui y sont tenus l'ont bien été par Thomas Legrand et moi-même. Ce que nous contestons, c'est le montage qui consiste à extraire des bribes de phrase, des morceaux de conversation, d'un échange d'une heure et demie, car il n'est pas représentatif de l'ambiance, du ton informel de la conversation qui s'est déroulée ce jour-là dans ce café. Imaginons – soyons fous – que vous extrayiez d'une audition de deux heures une de vos questions pour en faire un tweet en affirmant qu'il est représentatif de l'ensemble de cette audition : votre présentation serait, disons, trompeuse. Eh bien, c'est la même chose ! En l'occurrence, la manipulation résulte du montage. Par ailleurs, la coupe à la fin de la phrase qui concerne Rachida Dati est une malhonnêteté. Il est très curieux que nous ne puissions pas entendre la suite.

Vous avez cité divers exemples, notamment celui de Laurent Wauquiez. Pour que la captation de propos volés ou de conversations cachées présente éventuellement un intérêt général, il faut à tout le moins qu'elle soit diffusée dans la longueur. C'est l'une des règles que l'on se fixe car cela permet de comprendre le contexte, l'ambiance. En l'espèce, ce n'est pas du tout le cas. Dans les souvenirs que Thomas Legrand et moi-même pouvons avoir de cette conversation, la rencontre a débuté par une explication de gravure des responsables présents, qui n'étaient pas très contents de ce que nous avions écrit ou dit dans nos éditos respectifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous propose que nous en venions au fond, car si nous poursuivons sur la forme, je convoquerai les responsables de *L'Incorrect* devant la commission d'enquête pour leur demander comment la vidéo vous a été transmise.

M. Erwan Balanant (Dem). Ce serait salvateur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas le pouvoir de contrôler sur pièces et sur place un constat d'huissier. Ce pouvoir ne peut concerner que les administrations et, en l'espèce, les entreprises de l'audiovisuel public. Le constat d'huissier vous a peut-être été communiqué par des canaux parallèles – et c'est votre droit –, éventuellement autour d'un café, mais vous n'avez pas pu l'obtenir dans le cadre d'un contrôle sur pièces et sur place car celui-ci ne peut s'appliquer qu'à des administrations et entreprises publiques, en aucun cas à un huissier de la République.

Mais, encore une fois, je souhaite que nous abordions le fond et que M. Cohen réponde aux questions qui se posent sur les éventuelles collusions ou connivences dont peut témoigner cette vidéo. Si nous nous en tenons à des questions de procédure judiciaire, je convoquerai tous les acteurs, des responsables de *L'Incorrect* aux juges qui seront chargés de l'enquête et du jugement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Je vous invite à convoquer les journalistes de *L'Incorrect* et l'ensemble des personnes concernées ; elles auront bien des choses à dire... Je m'étonne que vous vous indigniez que j'aie pu recevoir une pièce importante dans cette fameuse affaire qui, comme Monsieur Cohen l'a rappelé dans son propos liminaire, a fait l'objet de quelque 800 articles. Ce constat d'huissier, que vous avez d'ailleurs nié pendant des semaines, monsieur Cohen...

M. Patrick Cohen. Jamais !

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tout cas, avant de l'avoir reçu, vous en avez nié les conclusions : vous mainteniez que la vidéo était fallacieuse, qu'il y avait eu un montage et que l'on ne pouvait donc pas vous prêter les propos qui y sont tenus.

Mais venons-en au fond, puisque Monsieur le président nous y invite. Hier, nous avons entendu la présidente de Radio France, Sibyle Veil, que nous avons interrogée notamment sur les propos tenus par Thomas Legrand. Elle les a qualifiés de « *problématiques* », estimant qu'il s'agissait d'une « *maladresse* ». Selon les informations de vos confrères d'Europe 1 – que vous avez lourdement chargés dans votre propos liminaire, dénonçant un « *espionnage déguisé en journalisme* » et, au sujet de Monsieur Praud, des « *méthodes de barbouzes* » –, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter et ancienne dirigeante de Radio France, aurait dénoncé ces mêmes propos auprès de M. Thomas Legrand lui-même, dans ces termes : « *Quand je t'entends dire, Thomas, "Dati, on s'en occupe", en tant que citoyenne, ça me choque.* » Êtes-vous, comme Laurence Bloch, choqué, en tant que citoyen, par de tels propos ?

M. Patrick Cohen. Je n'accorde aucune valeur à ces propos qui déshonorent le média qui les a diffusés ; je n'y répondrai pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce cas, demandez-vous aux journalistes d'Europe 1 d'apporter la preuve que ces propos ont bien été tenus ?

M. Patrick Cohen. Non, je n'ai rien à demander. Je constate des pratiques, que je n'ose pas qualifier de journalistiques, absolument déplorables et désastreuses. On peut éventuellement discuter du statut de notre conversation avec des responsables politiques – cette discussion se tiendra devant la justice –, mais là, il s'agit véritablement d'une violation de la vie privée, dont je rappelle qu'elle est protégée par l'article 9 du code civil.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez être un politique et vous trouver à notre place : vous avez un don absolument incroyable pour éviter de répondre à mes questions – en l'espèce, en évoquant la méthode des journalistes d'Europe 1 –. Je vous demande de me répondre : condamnez-vous, comme Laurence Bloch et des millions de Français, les propos tenus par votre confrère, M. Legrand, lorsqu'il déclare : « *Nous, avec Patrick, on fait ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas car je n'ai aucun doute sur les intentions et l'esprit de Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous estimez donc qu'il n'a même pas commis une « *maladresse* » – pour reprendre le terme pudique employé par la présidente de Radio France – lors de cette conversation avec des cadres du Parti socialiste ?

M. Patrick Cohen. Elle donne l'impression d'une *maladresse* et j'ai reconnu, tout à l'heure, l'émotion incontestable suscitée par la diffusion de cette vidéo. Mais Thomas Legrand

s'expliquera sur le sens de cette phrase, qui, encore une fois, a été isolée. Il ne suffit pas de dénoncer des propos tenus dans un café ; il faut prouver que les actes correspondent aux paroles. Or j'ai rappelé la teneur des écrits de Thomas Legrand et des miens sur le Parti socialiste et Rachida Dati. Donc, non, je ne condamne pas ces propos. Qu'essayez-vous de me faire dire ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question est pourtant simple. Pour le dépositaire d'une mission de service public qui doit, aux termes de la loi de 1986, respecter les principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme, le fait de chercher à discréditer, avec les moyens du service public, une candidate à des élections municipales est-il condamnable sur le plan déontologique ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas cherché à discréditer cette candidate ; c'est elle qui a cherché à ruiner ma réputation sur un plateau de télévision. N'inversez pas les rôles ! Je vous mets au défi de trouver un acte public par lequel j'aurais pu, dans l'exercice de mon métier, discréditer cette personnalité ou lui nuire

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vous mets pas en cause personnellement : je ne dis pas que vous avez tenu ces propos. Je vous demande simplement ce que vous pensez de votre confrère Thomas Legrand lorsqu'à côté de vous, devant des cadres du Parti socialiste, il déclare : « *Avec Patrick, on s'occupe, on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Vous avez récidivé, Monsieur le rapporteur. Vous avez dit « *on s'en occupe* ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le début de l'audition, j'ai cité précisément à cinq reprises...

M. Patrick Cohen. Non, vous n'avez pas cité précisément, et vous venez encore de vous tromper...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Manifestement, cela vous fait plaisir de citer cette phrase. Je n'ai pas le sentiment d'avoir travesti les propos qui ont été tenus : je les ai cités à cinq reprises depuis le début de l'audition. Je vais donc le faire une sixième fois. Thomas Legrand a déclaré : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous semblez apprécier de faire diversion mais je vous repose ma question : condamnez-vous les propos de Thomas Legrand ?

M. Patrick Cohen. Non, je ne les condamne pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le premier édit que vous avez consacré à cette sortie, le 15 septembre, sur le plateau de « C à vous », vous avez affirmé : « *Cette vidéo a été montée et volée dans le seul but de provoquer une interprétation biaisée et malhonnête pour nous nuire.* » Pensez-vous que Thomas Legrand et vous-même avez été victimes d'un complot ?

M. Patrick Cohen. Je n'en ai pas la certitude, mais le degré de suspicion a fortement augmenté après l'opération d'Europe 1 concernant Laurence Bloch et Thomas Legrand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Hier, vos confrères d'Europe 1 – que vous serez libre d'attaquer puisque leur méthode, que je n'ai pas à juger, ne vous plaît pas – ont révélé que, lors d'un échange qui s'est tenu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, il avait été fait état d'une sorte de scénario pour envisager de neutraliser les travaux de cette commission d'enquête, notamment votre audition et celle de M. Legrand. Laurence Bloch,

ancienne directrice de France Inter, aurait adressé des recommandations précises à Thomas Legrand, lui indiquant par ailleurs avoir eu des échanges avec vous auparavant. Elle aurait notamment déclaré : « *Laisse-le [Patrick Cohen] s'attaquer à l'extrême droite. Toi, n'y va pas, ne fais pas d'attaque ad hominem contre le Rassemblement national.* »

Je rappelle que vous vous exprimez sous serment et que le délit de parjure est puni de plusieurs années d'emprisonnement et d'une amende de plusieurs centaines de milliers d'euros. Avez-vous eu, préalablement à cette rencontre, un échange avec Madame Bloch pour préparer votre audition ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas eu d'échanges avec Laurence Bloch depuis deux ans et demi, et Thomas Legrand le sait parfaitement, ce qui signe le mensonge, la fausseté et la falsification de cette opération Europe 1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette réponse, dont j'apprécie la précision.

À la suite de ses révélations, vous avez déposé contre l'un de vos confrères, Monsieur Arthur de Watrigant, directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, une plainte pour « atteinte à la vie privée », « atteinte à l'intimité » et « diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique ». Cette plainte a-t-elle été déposée avant ou après le constat d'huissier ?

M. Patrick Cohen. Je crois qu'elle a été déposée après. Ce constat d'huissier a été diffusé sur les réseaux sociaux par Juliette Briens, journaliste à *L'Incorrect*, le 17 septembre à 19 heures. La phrase que j'ai citée tout à l'heure – mais vous aimez décidément beaucoup y revenir –, « *je constate que les sous-titres sont conformes aux rushes* », qui nous apprend donc que les sous-titres correspondent aux paroles prononcées, ne m'a pas semblé être une information aussi capitale qu'à vous. Elle ne change donc strictement rien au contenu des poursuites judiciaires que nous avons souhaité engager.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez donc déposé la plainte après le constat d'huissier. Celui-ci, je le répète, « *atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélation"* ». Maintenez-vous votre plainte pour diffusion de fausses informations de nature à troubler la paix publique alors qu'il existe un constat d'huissier – vous l'avez en votre possession – qui indique exactement le contraire puisqu'il nie le caractère faux de ces révélations ?

M. Patrick Cohen. On entre là dans le détail d'une procédure judiciaire que je ne maîtrise pas entièrement. Je suis venu sans avocat : je ne crois pas que l'usage soit d'être accompagné d'un avocat devant une commission d'enquête qui, normalement, n'a pas à examiner les procédures judiciaires en cours. Mais, à ma connaissance – je n'en ai pas la certitude –, nous n'avons déposé plainte que pour atteinte à l'intimité de la vie privée. Le motif que vous venez d'évoquer a été ajouté, je pense, à l'initiative du Parquet de Paris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez vous émouvoir que l'on puisse évoquer certaines affaires judiciaires, et c'est votre droit. Mais, le 18 juin dernier, vous receviez Rachida Dati sur le plateau de « C à vous »...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, ça suffit maintenant ! M. Cohen ne s'émeut pas que l'on évoque des affaires judiciaires ! En France prévaut la séparation des pouvoirs – judiciaire, législatif et exécutif –, qui garantit l'État de droit. Notre commission d'enquête relève du pouvoir législatif. La justice – que vous

respectez, je le sais – mène par ailleurs un travail important et complexe. Nous ne pouvons pas tout mélanger et aborder, ici, des procédures judiciaires en cours. Monsieur Cohen pourrait refuser de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poursuivre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais posez des questions sur le fond – le métier de journaliste, les éventuelles collusions, les conflits d'intérêts... – pour que ces échanges soient constructifs et que les Français qui nous écoutent puissent obtenir des réponses aux interrogations qu'a suscitées cette vidéo. Oui, celle-ci a provoqué l'émotion et, tous, nous avons des questions à poser à M. Cohen, mais nous ne sommes pas dans un cadre judiciaire.

Continuez donc de poser vos questions en vous efforçant de ne pas distiller, ici et là, les éléments d'une procédure judiciaire en cours et venez-en au fond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous rappelez, comme Monsieur Cohen, que nous ne pouvons pas évoquer les procédures judiciaires en cours. Mais je ne faisais moi-même que rappeler ses propos en ce sens – que je respecte totalement – en préambule à ma question.

Donc, Monsieur Cohen, alors que vous rappelez, comme le président, qu'il ne faut pas évoquer de procédure judiciaire en cours, le 18 juin, sur le plateau de « C à vous », vous avez reçu Rachida Dati et – je le dis avec d'autant plus d'objectivité que je n'ai aucune collusion avec elle, nous n'appartenons pas au même parti et je ne l'ai jamais rencontrée – vous avez évoqué très clairement plusieurs affaires judiciaires en cours la concernant, sur un ton que l'on peut qualifier d'offensif, alors qu'elle bénéficie de la présomption d'innocence. Considérez-vous, d'une part, avoir fait ce qu'il faut ce jour-là, d'autre part, avoir respecté votre promesse, votre demande de ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ?

M. Patrick Cohen. Quand ai-je demandé à ne pas évoquer les procédures judiciaires en cours ? Pardon, mais je ne vous suis pas, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À l'instant, avant que Monsieur le président ne m'interpelle pour m'expliquer que mon rôle n'était pas d'évoquer lesdites procédures à propos de la plainte que vous avez déposée contre Monsieur de Watrigant.

Je voudrais que nous revenions à la question que je vous ai posée au sujet des propos que vous avez tenus sur le plateau de « C à vous » en juin dernier. (*Protestations.*)

M. Patrick Cohen. Entendu...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est n'importe quoi, il faut suspendre l'audition !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, beaucoup de questions se posent sur le fond. Je ne suis influencé par personne : je suis le garant de la bonne tenue et de la sérénité de nos débats, qui ne nous empêchent pas d'aller au fond des choses. N'interprétez pas ce que Monsieur Cohen et moi avons dit : personne ne vous interdit d'évoquer des procédures judiciaires. Nous avons simplement rappelé que vous ne pouviez pas interférer dans lesdites procédures en mêlant certains de leurs éléments à cette audition. Soyons précis.

Monsieur Cohen, répondez au rapporteur, je vous prie, puis nous aborderons, je suppose, d'autres questions et je donnerai la parole aux représentants des groupes.

M. Patrick Cohen. Monsieur le rapporteur, nous parlons depuis quarante minutes d'une affaire pour laquelle une procédure judiciaire est en cours. Ne dites donc pas que je refuse de l'évoquer. Pour le reste, je considère évidemment que j'ai fait mon métier en interrogeant Rachida Dati sur une révélation de presse qui était alors toute fraîche et à propos de laquelle elle ne s'était pas encore exprimée. Nous avons d'ailleurs appris ce midi que ces révélations font l'objet d'une enquête de la justice puisque des perquisitions sont en cours au domicile de Madame Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne fait que vingt minutes que je vous pose des questions. Avant de vous interroger sur d'autres sujets et de clore cette partie de votre audition consacrée à ce que l'on pourrait appeler l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos ?

M. Patrick Cohen. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens donc à un autre sujet, qui a également ému nombre de Français.

Journaliste depuis quarante-cinq ans – je vous écoute plusieurs fois par semaine et j'apprécie votre sens de l'analyse –, vous connaissez, je le dis très honnêtement, la signification du mot « déontologie » et je veux croire que vous avez à cœur de défendre un engagement sincère pour une information fiable, « sourcée » et de qualité dans un environnement bousculé. Je ne vous le retirerai pas. Vous savez donc également mieux que quiconque la signification de l'expression *fake news*.

Cela rend d'autant plus grave ceci : le 27 novembre 2023, sur le plateau de « C à vous », vous avez présenté, pour reprendre vos propres termes, non pas la réalité telle qu'elle est mais telle que certains voudraient qu'elle soit. Vous avez expliqué que l'assassinat du jeune Thomas Perotto, 16 ans, poignardé à mort lors d'un « *bal tragique* », serait le fruit d'une simple « *altercation* », causée par les sujets imprévisibles d'une chanson de Jul, « Tchikita », et d'une moquerie. Selon vous, les assaillants, couteaux de 20 à 25 centimètres à la main, étaient venus simplement pour « *s'amuser, draguer des filles* ». Les agresseurs, les meurtriers seraient des « *offensés* », eux qui, dépourvus d'invitation, avaient été refusés à l'entrée par le vigile.

Quand tous ont entendu ces mots : « *On est là pour tuer des Blancs* », vous, vous avez fait la sourde oreille. Vous avez affirmé avec certitude que « *rien ne prouve qu'ils étaient venus pour casser du Blanc* ». Il vous était, je crois, bien plus confortable de dénoncer le rassemblement, quelques jours après, des amis de Thomas, émus par la disparition de leur proche, que vous avez assimilés à des néonazis.

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il vous était plus aisé de taire le caractère prémédité, la motivation raciste des agresseurs, venus de loin spécialement pour en découdre, frapper et tuer.

Depuis le 27 novembre 2023, votre chronique a d'ailleurs fait l'objet d'un avertissement de l'Arcom...

M. Patrick Cohen. Non !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ..., que j'ai retrouvé sur son site. Reconnaissez-vous vous être trompé dans cette chronique ? N'avez-vous pas le sentiment d'avoir blessé, de façon peut-être indirecte ou involontaire, les proches et la famille de Thomas ?

M. Patrick Cohen. Je tiens à citer le nom de Thomas Perotto, car les polémiques autour de son meurtre, selon la qualification retenue par la justice – et non de son assassinat, Monsieur le rapporteur –, ont parfois occulté, c'est vrai, la victime, en l'instrumentalisant et même en insultant sa mémoire. Très vite après le crime, on a fait de Crépol un objet politique – comme vous venez de le faire, Monsieur le rapporteur, si je puis me permettre –, puisque l'idée a été propagée qu'il s'agissait d'un raid raciste – Marine Le Pen a parlé de « razzias » – planifié, organisé dans le but de tuer ou de commettre des violences. « *C'est la preuve qu'une guerre ethnique sous-jacente est déjà à l'œuvre* », a déclaré Marion Maréchal, « *la preuve de l'impossibilité de vivre ensemble avec des gens d'origine différente* », selon Pascal Praud.

J'ai consacré à cette affaire un papier, dont vous avez cité quelques extraits, d'ailleurs tronqués car je n'ai jamais qualifié les amis de Thomas de néonazis. J'ai parlé de militants d'ultradroite, une centaine, descendus en représailles à Romans-sur-Isère, cagoulés et armés de barres de fer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était des proches de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'était pas des amis, c'était des nazis !

M. Patrick Cohen. C'était des proches de Thomas ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y en avait.

M. Patrick Cohen. Ce n'est pas possible enfin, écoutez !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous défendez les néonazis, maintenant, Monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et vous les avez qualifiés de néonazis !

M. Patrick Cohen. Dans mon papier, non, je ne crois pas : j'ai parlé d'une centaine de militants d'ultradroite, ce qui était la vérité. J'ai le texte sous les yeux et je n'y vois pas le mot « *néonazis* ».

Bref, j'ai fait ce papier, à l'époque, pour expliquer, sur le fondement des communiqués du procureur et de plusieurs enquêtes de presse dont les auteurs avaient eu accès au dossier judiciaire, que le déroulement de la soirée n'accréditait pas la thèse d'un raid prémédité et planifié mais qu'une provocation mineure, un prétexte idiot, avait suffi à mettre le feu aux poudres, comme le racontent de façon unanime les protagonistes et témoins de la scène.

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle honte !

M. Patrick Cohen. Quelle honte, madame Parmentier ? Je cite là *Le Figaro*...

Mme Caroline Parmentier (RN). Et alors ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce sont vos écrits qui sont honteux, Madame Parmentier, depuis trente ans !

M. Patrick Cohen. ... un article paru en pleine page dans l'édition du 17 novembre 2025, signé Rozenn Morgat : « *Crépol : deux ans après le meurtre de Thomas, le mobile raciste plane toujours sur l'enquête* ». Permettez-moi de citer deux autres extraits de ce papier, que je vous recommande – le 22 septembre, le même journal avait consacré une pleine page au déroulement de l'enquête judiciaire en cours depuis deux ans.

« [L]es magistrats instructeurs, qui ont le pouvoir de requalifier tout au long de l'instruction, n'ont pas ajouté la circonstance de racisme aux chefs d'accusation. L'idée d'une "expédition programmée" des jeunes de La Monnaie sur le bal de Crépol a été progressivement écartée par la justice. » La seconde citation reproduit les propos de maître Denis Dreyfus, l'avocat de l'association des victimes du bal de Crépol, qui défend, dans ce dossier, une quarantaine de parties civiles : « [L]a question du racisme est passée au second plan dans cette affaire. Il y a des relents de racisme au moment de l'explosion de violence. Mais les insultes racistes ont accompagné les actes violents. Ces injures sont des éléments de compréhension et d'ambiance, que l'on retrouve des deux côtés de l'affrontement. » Encore une fois, ces propos sont ceux de l'avocat des victimes du bal de Crépol et non de celui des prévenus ou des suspects.

À la lumière de ce que l'on sait de l'enquête judiciaire – je ne vais pas résumer l'ensemble de l'article du *Figaro* –, j'ai relu mon édito, qui s'intitulait « La mécanique de la haine et du mensonge », et je n'ai pas une seule phrase à en retirer. Si vous estimez qu'il contient une *fake news*, une phrase fausse ou qui pose problème, je vous invite à la citer, Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand vous avez constaté, dans les jours qui ont suivi votre édito, l'émotion qu'il a suscitée, notamment chez les proches de Thomas, l'avez-vous regretté ?

M. Patrick Cohen. J'ai été effectivement impressionné par la somme de réactions – il faut dire que c'est le premier raid médiatique que j'ai subi, il y en a eu beaucoup d'autres depuis, de la part des médias Bolloré, notamment de CNews – dans ces médias et sur les réseaux sociaux. J'avais alors fait une petite vidéo, une interview, sur France Info, pour dire que j'aurais peut-être dû être plus prudent dans mon expression. Et je peux le redire aujourd'hui : j'aurais dû être plus prudent.

Cependant, encore une fois, à la lumière de l'enquête judiciaire et de ce que nous savons aujourd'hui, j'estime n'avoir fait qu'un récit à plat, sans inversion accusatoire. Les seules mentions un peu polémiques portaient sur les mensonges qui, à mon avis, envahissaient le débat politique. Mais pour ce qui est de ce récit à plat, vous en avez rapidement rappelé les éléments – l'incident qui a mis le feu aux poudres, la dernière chanson de la soirée, l'un des participants du bal qui tire les cheveux longs d'un des membres du groupe en le traitant de « tchikita » : tout cela est dans le dossier judiciaire et je n'ai rien à en retirer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour celles et ceux qui nous écoutent, j'indique que l'Arcom avait été saisie au sujet de votre éditorial...

M. Patrick Cohen. Oui, pardon : c'était un rappel à la loi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans son délibéré, l'Arcom rappelle que « lorsqu'une procédure judiciaire en cours est évoquée à l'antenne, l'éditeur doit veiller à ce que l'affaire soit traitée avec mesure, rigueur et honnêteté ». De plus, elle « a noté que les déclarations signalées s'inscrivaient dans le cadre d'un éditorial épousant un parti pris engagé et assumé, bénéficiant ainsi d'une liberté d'expression accrue ». « Pour autant »,

ajoute l'Arcom, « *il ne peut être ignoré que l'enquête judiciaire est toujours en cours et que les faits ne sont pour l'heure pas établis* ». Par conséquent, elle a considéré que « *certain propos, dénués de précautions oratoires et énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté* » et a « *demandé à l'éditeur [...] de faire preuve, à l'avenir, d'une vigilance accrue* ». En résumé : liberté d'expression, d'une part ; respect de l'enquête judiciaire et prudence, d'autre part.

M. Patrick Cohen. Absolument. Je précise simplement qu'en raison de dysfonctionnements internes qu'il serait trop compliqué de détailler, je n'ai pas pu exposer moi-même d'argument de défense auprès de l'Arcom dans cette procédure. Je m'en suis vivement ému auprès de son président de l'époque, Roch-Olivier Maistre. Je n'ai pas de jugement à porter sur les décisions de l'Arcom qui, face à l'ampleur de la polémique, a envoyé une lettre de rappel à la loi pour ce que j'avais dit et en a également adressé une à Pascal Praud.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de ces précisions, mais je vous demanderai donc, Monsieur Cohen, de ne pas contester mes propos quand j'explique que l'Arcom vous a envoyé une lettre de rappel à la loi, ou en tout cas a démontré... Je vous demande de ne pas faire croire que je pourrais mentir à ce sujet, qui est quand même grave.

Par ailleurs, vous avez parlé de raid de la part de médias Bolloré. Pour ma part, ce ne sont pas du tout CNews ou des médias Bolloré que j'avais entendus mais une publication virale d'un proche ami de Thomas, membre, si je ne me trompe pas, de son club de rugby, et qui a été partagée des centaines de milliers de fois sur Facebook et Instagram – publication qui m'avait beaucoup ému et qui, en creux, parlait de vous. Je ne vois donc pas pourquoi vous ramenez cela aux médias Bolloré. Les proches de Thomas ont été les premiers à s'exprimer et à s'indigner de votre traitement très partial du sujet.

Enfin, je signale qu'alors que vous avez parlé de racisme ou de connotations racistes, notamment de la part des proches de Thomas, vous avez omis la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* », qui a bien été prononcée, cela a été avéré. Je me demande pourquoi un journaliste de votre trempe a omis cette phrase dans un édito qui, vous le saviez, allait être écouté par des millions de Français.

M. Patrick Cohen. J'ai le texte sous les yeux. J'ai dit : « *[D]es insultes racistes ont bien été entendues par neuf témoins lors de la bagarre, contre les "Blancs du village" [...].* » Pardon, mais c'est dans mon texte.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer : le texte peut être facilement retrouvé.

M. Patrick Cohen. Quant à l'émotion, je la comprends parfaitement. Encore récemment, l'association des victimes de Crépol, dont j'ai cité l'avocat, a publié un post Facebook évoquant le traitement médiatique parisien et me citant de nouveau. Des gens m'ont interpellé dans la rue sur ce que j'avais dit à l'époque. J'ai engagé le dialogue et demandé quelle phrase les avait choqués. Et vous savez quoi, Monsieur le rapporteur ? Ces personnes n'avaient jamais entendu aucune phrase de ma part. Elles avaient entendu ce qu'en avait dit CNews, où mes phrases n'étaient jamais citées, où des extraits de mon édito n'étaient jamais diffusés. Des dizaines et des dizaines de fois, j'ai entendu sur CNews des affirmations comme « *Patrick Cohen considère que c'est une rixe* » ou « *Patrick Cohen considère que les rugbymen sont les coupables, que ce sont eux qui sont les accusés* ». Voilà quels étaient les bandeaux de CNews. Forcément, au bout de quinze jours, cela finit par rentrer dans la tête des gens et vous vous faites agresser. Mais ce n'est pas ce que j'ai dit précisément qui a suscité cette première campagne de haine à mon égard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai interrogé à ce sujet, c'était aussi pour vous permettre de vous justifier puisque, vous l'avez dit vous-même, vous avez été interpellé de nombreuses fois depuis cet édit. Vous y avez quand même dit « *rien ne prouve qu'ils étaient venus casser du Blanc* », alors que la phrase « *on est là pour tuer des Blancs* » a bien été prononcée.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Qu'est-ce que vous insinuez ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais aussi vous interroger sur un entretien que vous avez accordé au *Point* le 19 avril 2012...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, pas sur Patrick Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... et dans lequel vous racontez la « mission » qui vous a été donnée par M. Philippe Val, alors directeur de France Inter : « *de faire en sorte que nos propos, nos éditos ne soient jamais caricaturaux ou outranciers* ». Et vous ajoutez : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile...* »

En quoi est-il plus difficile, selon vous, de ne pas humilier Marine Le Pen ?

M. Patrick Cohen. Je n'ai aucun souvenir de cette interview. Ce que je sais, ce que je peux vous dire, c'est que, depuis le début de ma carrière – c'est une leçon que j'ai retenue de mes années sur RTL –, j'essaie de parler à tout le monde : aux électeurs de tous âges, de toutes origines et de toutes opinions politiques. C'est le cadre que je continue de me fixer dans mes éditos et dans ma pratique professionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous enverrai cet entretien, car avoir la mémoire à géométrie variable est souvent pratique pour éviter de se justifier.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Respectez Monsieur Cohen !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je répète vos propos, car j'aimerais vraiment vous entendre à ce sujet : « *Nous n'humilions ni les auditeurs de gauche, ni ceux de droite. Certes, avec Marine Le Pen, c'est plus difficile...* » Je vous assure que vous avez tenu ces propos. Avez-vous l'impression d'exercer votre rôle de journaliste, avec la déontologie que cela impose, s'agissant notamment des obligations d'impartialité, d'honnêteté, de pluralisme, de neutralité, avez-vous l'impression que vous respectez ces critères quand vous répondez au *Point* en ces termes ?

M. Patrick Cohen. Je voudrais que vous me jugiez sur ce que j'ai pu faire. Vous dites que l'interview est parue le 19 avril 2012 : c'est l'année où la matinale de France Inter est devenue numéro 1 en devant RTL. C'est une de mes fiertés.

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est encore pire !

M. Patrick Cohen. J'ai présenté pendant sept ans cette matinale et je voudrais que vous citiez des choses que j'ai produites de façon journalistique ou éditoriale pour cette matinale ou d'autres interviews, au lieu d'une citation d'une interview au *Point* qui ne veut rien dire : d'un côté, je parle des électeurs et, de l'autre, d'une personnalité politique ; pardon, mais je ne comprends pas le sens de cette phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme beaucoup de gens nous écoutent et que tous les députés ici présents n'ont pas nécessairement connaissance de cette interview, j'indique que la question posée était : « *La progression de France Inter peut aussi s'expliquer par le fait qu'elle incarne la radio d'opposition qui a plutôt le vent en poupe...* » Vous répondez : « *Non, parce que cela supposerait que nos concurrents n'auraient pas correctement fait leur travail critique. Et je ne veux pas donner à penser qu'Alain Duhamel ou Jean-Michel Apatie n'ont pas fait leur boulot.* » Vous ajoutez ensuite : « *Quand Thomas Legrand fait une chronique qui tape sur la droite, il essaie de se mettre dans la peau d'un électeur de droite. Et il fait en sorte que cette chronique ne soit pas insupportable à entendre. Même chose quand il tape sur la gauche.* » Au fond, vous essayez d'expliquer comment on construit des éditoriaux impartiaux. Après, chacun peut se demander si ces derniers le sont ou non. Voilà pour l'interview, que chacun pourra retrouver – *Le Point*, 19 avril 2012, comme le rapporteur l'avait indiqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie, Monsieur le président de rappeler la date, qui est importante : nous étions à deux jours du premier tour de l'élection présidentielle. Dans ce contexte, je pense que les propos tenus par des journalistes tels que vous, Monsieur Cohen, qui êtes l'une des grandes voix du journalisme français, sont particulièrement importants. C'est pourquoi j'estime utile d'être revenu sur cet entretien.

Pouvez-vous nous indiquer les contrats et les rémunérations que vous percevez à titre d'employé de France Télévisions et de Radio France ? Cela nous permettra de savoir si vous avez un contrat avec ces deux maisons.

M. Patrick Cohen. J'ai un contrat de saison avec France Inter et comme vous le savez, Monsieur le rapporteur, tous les salaires de l'audiovisuel public sont à la disposition du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, c'est le contrôleur budgétaire et financier qui valide les salaires.

M. Patrick Cohen. Pour « C à vous », je n'ai pas de contrat avec France Télévisions, mais avec Mediawan. Il s'agit donc d'un contrat avec une entreprise privée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voulez pas donner le montant de votre rémunération totale au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Elle n'est pas totale au titre du service public et non, je crois que je n'ai pas à vous donner le montant de ma rémunération, ni le détail de mon contrat avec Mediawan.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Sicard (RN). Puisqu'il n'existe pas, sur le service public, d'éditorialistes de droite pour vous faire contrepoids, Monsieur Cohen, les Français sont en droit d'attendre de vous un minimum d'équilibre. Ce n'est pas seulement la députée qui vous interpelle, mais aussi l'abonnée contrainte que je suis.

Contrainte, oui, car à la différence de ce qui se passe pour les plateformes privées, je n'ai pas choisi de vous financer. Et comme des millions de Français, ce que je vois sur le service public me révolte. L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté vos pamphlets camouflés derrière vos éditos à sens unique. « À quoi sert Philippe de Villiers ? », « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin en Europe » : ce sont toujours les mêmes cibles. Monsieur Cohen, vous êtes payé pour informer, pas pour rééduquer.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas non plus oublié cet échange avec Jordan Bardella sur France 5 : il vous dit que vous avez du mal à dissimuler votre hostilité, vous lui répondez « *ce n'est pas de l'hostilité, c'est ma connaissance du Front national* ». Monsieur Cohen, 13 millions de Français ont voté pour Marine Le Pen. Le Rassemblement national est le premier parti de France. Mais, sur le service public, il est traité en ennemi. Ces 13 millions vous financent. Ils méritent des journalistes, non des procureurs.

L'abonnée contrainte que je suis n'a pas supporté votre traitement de Crépol. Thomas Perotto est mort, et pendant que des familles enterraient leur fils, vous qualifiez les assassins de « *jeunes (...) venus draguer des filles* ». Ce n'était pas une simple rixe, monsieur Cohen : c'était du racisme anti-Blancs, et l'Arcom vous a rappelé à l'ordre.

M. Patrick Cohen. Je n'ai pas employé le mot « *rixé* ».

Mme Anne Sicard (RN). Mais cela ne vous a pas suffi, puisque l'abonnée contrainte que je suis a également vu cette vidéo où vous êtes attablé avec Thomas Legrand et des cadres du Parti socialiste et où on entend votre confrère dire : « *On fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous appellerez cela une coïncidence ; moi, j'appelle cela une collusion.

Ma question est simple : qui êtes-vous, monsieur Cohen ? Êtes-vous un journaliste du service public ou un militant politique payé avec l'argent des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Essayons de rester mesuré dans nos propos. Vous dites que le service public traite le Rassemblement national en ennemi ; ce n'est pas l'impression que j'ai quand j'écoute Sébastien Chenu sur France Info ou Philippe Ballard sur France 2. Cela ne retire rien à vos questions, mais prenons garde aux généralisations.

M. Philippe Ballard (RN). « Complément d'enquête », c'était limite...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas dit que vous étiez accueilli en ami, Monsieur Ballard, mais en ennemi, c'est un peu fort. Faisons attention à ce que nous disons. Mais vous répondrez, Monsieur Cohen, aux questions de Madame Sicard.

Mme Céline Calvez (EPR). Vous l'avez rappelé, Monsieur Cohen, vous avez un parcours de reporter politique, d'éditorialiste. Vous avez suivi la vie politique, eu l'occasion d'échanger aussi bien avec des représentants de partis de gouvernement qu'avec des membres du Front national, tant dans des médias privés qu'au sein de l'audiovisuel public, où vous exercez à la fois à la radio et à la télévision.

Si certains vous invitent pour vous soumettre à un interrogatoire sur un moment dont la lecture a pu susciter l'émotion mais aussi la manipulation, j'aimerais, pour ma part, faire appel à votre expérience pour vous poser deux questions davantage en rapport avec l'objet de notre commission d'enquête.

Si le mot « neutralité » figure dans son intitulé, je me référerai plutôt à la notion d'impartialité, qui est une exigence spécifique à l'audiovisuel public. Quelle est votre appréciation sur la capacité de l'audiovisuel public à la cultiver et à la garantir dans un paysage médiatique où on privilégie sans doute trop le clash, la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d'opinion, alors même que c'est sans doute le traitement de l'actualité par ces mêmes médias qui est biaisé ? Comment le déplacement de la fenêtre d'Overton fait-il désormais passer l'impartialité pour du mensonge ?

Notre commission d'enquête doit aussi s'intéresser au fonctionnement de l'audiovisuel public. Vous qui travaillez dans deux de ses entités, parfois directement, parfois par l'intermédiaire d'une production indépendante, quelles similarités et quelles différences constatez-vous ? Des tentatives de réforme de la gouvernance ont été menées. Sur le fondement de votre expérience, quelle est à vos yeux la pertinence des différents scénarios évoqués, de holding ou de fusion ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis heureux de souscrire pleinement à ce que vient de dire Céline Calvez sur la notion de neutralité. L'audiovisuel public n'a pas à être neutre ; la République elle-même ne l'est pas. C'est un régime qui affirme certaines choses, comme l'égalité entre les êtres humains, et l'audiovisuel public a aussi pour responsabilité de l'affirmer.

Par ailleurs, je note que le rapporteur a encore montré son goût pour la déformation et l'insinuation (*Protestations parmi les députés du groupe Rassemblement national*). Il a exhumé un propos vieux de treize ans, nous donnant d'ailleurs l'occasion de voir qu'en 2012, l'extrême-droite n'était pas considérée comme une formation politique comme les autres ; c'est un rappel et je crois que nous devrions tous en tirer une leçon.

Enfin, selon moi, il n'y a pas d'affaire Cohen-Legrand, mais plutôt une affaire Cohen-Legrand-Broussy-Jouvet. La vraie information que révèle cette vidéo est en effet donnée par Monsieur Jouvet, en l'occurrence que le Parti socialiste soutiendra quoi qu'il arrive et comme un seul homme Monsieur Glucksmann lors de la prochaine élection présidentielle. Le journaliste que vous êtes, monsieur Cohen, décroche ainsi un scoop. Je me demande donc pourquoi vous ne l'avez pas rendu public dans la foulée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est vrai que vous auriez pu leur demander pourquoi ils n'allaient pas soutenir Jean-Luc Mélenchon. Cela aurait éclairé l'élection présidentielle à venir ! (*Sourires.*)

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Étant partie prenante dans cette affaire, je tiens à dire, puisqu'il faut faire une déclaration d'intérêts, que c'est la première fois que je vois Patrick Cohen en chair et en os...

Je ferai ensuite remarquer à Anne Sicard, abonnée forcée du service public, qu'elle est donc aussi une abonnée forcée de l'hôpital ou de l'école. Je lui suggère de se présenter de cette manière la prochaine fois qu'elle parlera de ces services publics.

Au fond, ce qui me frappe dans ce petit procès macarthyste un peu au rabais, c'est que des dirigeants du Parti socialiste – et peut-être d'autres formations – vous appellent, Monsieur Cohen, pour vous reprocher d'être trop méchant avec eux. Si j'étais un peu taquine, je vous demanderais pourquoi vous êtes si méchant avec le Parti socialiste : qu'est-ce qu'on vous a fait ? Mais je préfère vous demander s'il s'agit d'une pratique courante, de la part de chefs de parti ou de cadres politiques, d'appeler pour vous dire que vous n'avez pas été gentil avec eux. Je crois qu'un de vos confrères a écrit qu'une personnalité politique de très haut rang, un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, pratique cet art avec beaucoup de férocité : à chaque fois qu'un papier lui déplaît, il décroche son téléphone pour incendier, voire injurier le journaliste qui en est l'auteur. Confirmez-vous cette pratique et qu'en pensez-vous ?

Avez-vous vu une différence dans les attaques contre les journalistes depuis la mainmise sur des médias privés d'un certain milliardaire, Vincent Bolloré ? La situation s'est-elle dégradée ? Constatez-vous une recrudescence des violences à l'égard des journalistes,

qu'ils travaillent dans le privé ou le public ? Je suppose que vous en parlez entre confrères. Vous sentez-vous davantage menacé, au sein de l'audiovisuel public, depuis que Vincent Bolloré a mis tout son poids dans certains médias – CNews et Europe 1, pour ne citer qu'eux –, avec l'agenda politique que l'on connaît ?

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Je vais être le seul, mais je vais prendre la défense de notre rapporteur. Il a tout de même le droit de poser les questions qu'il souhaite. Je suis le premier à ne pas être toujours d'accord avec lui, tant s'en faut, mais essayer d'édicter ce qui serait normal, entendable ou ce qui relèverait du mensonge reviendrait déjà à s'interdire certains débats. Dès lors que c'est fait avec respect, et je crois que sa manière de s'exprimer est respectueuse, mon avis est qu'il a le droit de poser toutes ses questions.

Monsieur Cohen, quand vous parlez du respect de la vie privée, cela me fait penser à l'arroseur arrosé. Rappelons-nous ce qui est arrivé à certaines personnalités politiques qui, *a priori*, ont les mêmes droits. Pensez-vous sérieusement que si une personnalité politique avait été surprise dans un café en train de tenir les mêmes propos, elle aurait bénéficié de l'indulgence que vous demandez ? Je n'en suis pas certain.

Pour aller dans votre sens, je regrette cette évolution de notre société. Pour être tout à fait clair, ce n'est pas que ce qui vous est arrivé est normal : ça ne l'est pas, mais ça arrive un peu à tout le monde. On ne peut plus discuter dans un café sans que, malheureusement, les médias – d'une manière générale – se jettent sur ces paroles, et cela fait des dégâts. C'est ce que vous avez subi.

Dès lors, ne regrettez-vous pas certains moments de votre longue et importante carrière en voyant le poids que prennent certains événements médiatiques sortis de leur contexte ? Je pense bien sûr à Laurent Wauquiez, même si, lui non plus, je ne suis pas là pour le défendre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au cas où d'aucuns voudraient me faire dire ce que je n'ai pas dit – ce qui n'est pas votre cas, cher collègue Ceccoli –, je précise que le rapporteur peut bien sûr poser toutes les questions qu'il souhaite – c'est le principe d'une commission d'enquête –, mais que je suis ici garant de la séparation des pouvoirs, condition de l'État de droit. Des procédures judiciaires sont en cours, nous ne disposons pas de tous les éléments des dossiers et nous ne sommes pas des juges.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Nous ne sommes jamais contents : de la façon dont est interviewé Monsieur Mélenchon ou Monsieur Bardella – selon les cas –, de la manière dont nos propos sont traités... J'ai eu une seule occasion d'échanger avec Monsieur Cohen, au lendemain de la motion de rejet préalable de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public ; le lendemain, à l'antenne, il donnait le point à Madame Dati, expliquant que c'était elle qui avait gagné cette manche. Je ne le crois pas ; d'ailleurs, ce texte n'a toujours pas été adopté.

Nous ne sommes jamais contents, mais cela nous donne-t-il le droit de faire le procès de Monsieur Cohen ? « Qui êtes-vous ? », lui a demandé Anne Sicard. Et nous, qui sommes-nous ? Des députés, non des procureurs.

Je demande une réunion en urgence du bureau de la commission d'enquête, car nous sommes complètement hors du cadre, du cadre juridique d'une commission d'enquête j'entends, comme de celui que le rapporteur a défini dans sa proposition de résolution tendant à créer la nôtre.

Si nous étions dans une commission d'enquête non pas contre mais sur l'audiovisuel public, voici ce que je vous demanderais, Monsieur Cohen, vous qui avez eu la responsabilité de la première matinale de France pendant plusieurs années. Comment gérer la question du pluralisme ? Comment fait-on pour que la représentation des opinions soit équilibrée, afin de garantir un débat vif, mais apaisé ?

Mme Sophie Mette (Dem). Dans un récent éditorial sur France Inter, vous êtes revenu sur le label Initiative pour la confiance dans le journalisme, créé par Reporters sans frontières et auquel Radio France adhère, en le présentant comme un outil de promotion des bonnes pratiques journalistiques face à la désinformation.

La polémique au sujet de cet outil montre une guerre de la vérité où chacun accuse l'autre de mentir. Dans ce contexte, comment garantir une égalité de traitement entre les citoyens face à l'information ? Certains médias se soumettent à des audits de vérification quand d'autres refusent toute régulation au nom de la liberté. Certains Français ont accès à des sources certifiées quand d'autres sont submergés de désinformation. L'audiovisuel public a-t-il un rôle spécifique à jouer pour rétablir cette égalité ? Faudrait-il imposer des standards communs de vérification pour tous les médias bénéficiant d'aides publiques, ou serait-ce une atteinte à la liberté de la presse ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Comme certains collègues, je suis mal à l'aise et, pour tout dire, navré. L'objet de cette commission d'enquête est très vaste et si je trouve normal d'auditionner les présidents de l'Arcom, de Radio France ou de France Télévisions, nous sommes en train de consacrer tout un après-midi à une microscopique affaire – qui n'en est pas vraiment une, comme cette audition permet de le constater.

Mme Caroline Parmentier (RN). Parlez-en aux Français !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Elle part de la captation vidéo obtenue illégalement d'une conversation privée de gens qui, sans vouloir leur faire offense, n'ont pas de responsabilités managériales au sein de l'audiovisuel public. Et cette vidéo est censée révéler – excusez du peu ! – une collusion systémique entre ce dernier et le Parti socialiste. Franchement, ce n'est pas très sérieux.

Que va-t-il se passer ? Nous allons conclure qu'il n'y a pas d'affaire et qu'il n'y a pas vraiment d'enquête non plus. Il s'agit plutôt de dénigrement, qui contribue à l'agenda politique de certains collègues, mais aussi de certains groupes dont l'objectif, à terme, est de privatiser l'audiovisuel public. C'est bien, on sait maintenant que le métier de journaliste politique implique de rencontrer des politiques. Super scoop !

Monsieur Cohen, la frontière est ténue entre journaliste, chroniqueur et éditorialiste. Et si on conçoit bien la présence d'éditoriaux dans les médias d'opinion, sur le service public, c'est plus compliqué. Certains collègues expliquent en effet que c'est le seul média où on doit être factuel et impartial – ce qu'ils appellent la neutralité. Pour ma part, je ne crois pas que cela existe. Mais comment faire des éditoriaux sur le service public si on lui assigne une obligation de neutralité, étant donné qu'un éditorial exprime un point de vue ?

Enfin, il ne faudrait pas non plus exagérer les conséquences d'un éditorial. Pendant la campagne référendaire de 2005, tous les éditorialistes du service public étaient pour le oui ; cela n'a pas empêché les Français de voter non, et heureusement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public, il est normal d'auditionner des acteurs de ce secteur. Cela étant, c'est

à nous de décider de la portée de chacune de ces auditions et c'est bien dans ce but que je vous donne la parole, mes chers collègues.

Nous en venons d'ailleurs aux questions des autres députés.

Mme Caroline Parmentier (RN). Monsieur Cohen, votre rendez-vous stratégique avec Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez m'excuser, Madame Parmentier : il vous faut déclarer les activités que vous avez eues dans la presse.

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai eu une carte de presse pendant trente ans.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans quel média ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce rendez-vous, vous en convenez vous-même, monsieur Cohen, a scandalisé les Français, qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Il a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public.

S'agissant des méthodes de *L'Incorrect*, je vous signale que des cadres du FN et du RN ont plusieurs fois été enregistrés à leur insu dans un cadre privé pour les émissions « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial ».

Revenons sur cette phrase de Thomas Legrand, qui vous implique nommément : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous dites que les propos ont été coupés au montage, que vous avez répondu et réagi. Qu'avez-vous donc répondu ? Quelle a été votre réaction ?

Enfin, que vous refusiez de donner le montant de votre rémunération alors qu'il s'agit d'argent public me paraît un vrai problème.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Je n'ai absolument aucun problème, Monsieur Cohen, avec le fait que vous seriez proche du Parti socialiste ou de Raphaël Glucksmann. Le problème, c'est de laisser penser que le service public de l'audiovisuel, notamment France Inter, représente le pluralisme le plus absolu.

Ma question porte comme celle d'Emmanuel Maurel sur l'éditorialisme dans l'audiovisuel public. Il n'y a pas si longtemps, Madame Nathalie Saint-Cricq, directrice de l'information des antennes de France Télévisions, a insinué que La France insoumise souhaitait des gains électoraux parmi les personnes issues des quartiers populaires, expliquant que ces personnes étaient par essence antisémites. Ses fonctions au sein de France Télévisions sont-elles compatibles avec sa fonction d'éditorialiste ?

D'autres problèmes ont été soulevés, comme la présentation par une journaliste de propos attribués à Monsieur Mamdani lors d'une interview de Manuel Bompard, ou comme des graphiques tronqués. Les faits s'accumulent et laissent penser que certaines opinions politiques seraient délégitimées sur le service public de l'audiovisuel.

La neutralité n'existe probablement pas, mais la qualité du service public repose sur l'expression du pluralisme et la non-déformation des propos d'autrui. Comment peut-on résoudre ces difficultés ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous interrogerons Nathalie Saint-Cricq, ce qui permettra de restituer précisément ses propos – je crois qu’il ne s’agit pas exactement de ce que vous avez dit – .

M. Erwan Balanant (Dem). Madame Parmentier nous a dit qu’elle avait une carte de presse...

Mme Caroline Parmentier (RN). Oui, j’ai eu une carte de presse pendant trente et un ans. Je n’en ai plus.

M. Erwan Balanant (Dem). ... mais il faudrait nous dire pour quel média vous avez travaillé. Toutes les personnes dans le même cas l’ont fait...

Mme Caroline Parmentier (RN). J’ai eu une carte de presse pour le quotidien *Présent*, qui a disparu depuis dix ans.

M. Erwan Balanant (Dem). C’était juste pour savoir et être précis.

Monsieur le rapporteur a indiqué avoir procédé à des contrôles sur pièces et sur place. Or, comme vous l’avez rappelé, Monsieur le président, de tels contrôles, dans le cadre d’une commission d’enquête, ne peuvent avoir lieu qu’au sein des administrations. J’aimerais donc savoir quel type de contrôle sur pièces et sur place vous êtes allé faire chez un huissier, Monsieur le rapporteur.

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n’est pas le rapporteur qu’on interroge !

M. François-Xavier Ceccoli (DR). C’est une question à poser en réunion de bureau de la commission d’enquête !

M. Erwan Balanant (Dem). Je la pose maintenant parce que les faits sont assez graves.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C’est une bonne question, Monsieur Balanant mais vous la poserez lors de la prochaine réunion du bureau.

M. Erwan Balanant (Dem). Une procédure judiciaire est en cours et le constat d’huissier est une pièce du dossier. Je pense donc qu’il s’agit d’une faute grave.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Monsieur Cohen, si les méthodes de captation et de diffusion des images vous mettant nommément en cause peuvent légitimement être contestées en ce qu’elles contreviennent à l’article 9 du code civil, ces images ont suscité une émotion réelle auprès des usagers du service public. Dans l’un des extraits, Monsieur Thomas Legrand déclare : « *On fait ce qu’il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Et dans cet extrait, on constate une absence de réaction de votre part.

Avez-vous, à ce moment-là ou ultérieurement, contesté de vive voix cette affirmation ? Quelle signification donnez-vous à ces propos ? Enfin, question de fond relative à votre déontologie journalistique, un journaliste peut-il « *faire ce qu’il faut* », c’est-à-dire utiliser sa fonction pour influencer une élection et, en l’occurrence, soutenir le Parti socialiste contre une candidate qui est par ailleurs votre ministre de tutelle ?

M. Philippe Ballard (RN). En préambule, j’indique que j’ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, à France Info, où j’ai travaillé avec Patrick Cohen.

Je voudrais faire un droit de suite, comme on dit dans le journalisme, en revenant à deux de vos déclarations, Monsieur Cohen.

Vous avez déclaré ne pas avoir une phrase à retirer à ce vous avez dit à propos de Crépol. Pourtant, avant cela, Monsieur le président avait rappelé ce que l'Arcom vous avait reproché : des commentaires « *dénués de précautions oratoires* » ne satisfaisant pas « *aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté* ». De deux choses l'une : soit vous aviez oublié ce que l'Arcom avait dit, soit vous vous moquez de ses décisions.

Quant à la fameuse phrase « *nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », vous avez indiqué qu'il y avait une suite et qu'à cause du montage qui a été fait – il y en a effectivement eu un –, on ne l'entend pas. Nous sommes donc impatients de savoir ce qui a été dit ensuite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que je demanderai à *L'Incorrect* l'intégralité de la vidéo au nom de la commission d'enquête. Il ne sera pas tenu de la communiquer, car il ne s'agira pas d'un contrôle sur pièces et sur place, mais nous serions heureux qu'il le fasse.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur Cohen, ce qui me frappe, c'est que vous êtes passé entre les gouttes dans cette histoire : vous avez toujours votre édito politique. On nous explique que c'est parce que vous n'avez pas parlé en présence de la caméra, mais ne rien dire ne signifie pas ne pas être responsable.

Ce n'est pas la première fois que vous manquez à la déontologie. Et je ne parle pas de neutralité, car je n'y crois pas, mais d'honnêteté. J'ai en mémoire un autre incident qui, en 2019, vous a opposé à Sabrina Ali Benali, que vous aviez contribué à calomnier. L'association Acrimed vous avait d'ailleurs épinglé, parlant de « l'impunité » de certains « médiocrates » – ce sont leurs termes.

Est-ce que ça ne vous dérange pas d'être protégé par le système depuis toutes ces années ? En manquant de déontologie, vous contribuez largement à la montée de l'extrême droite, car vous lui donnez des armes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aime bien finir par une question de Madame Soudais parce que cela me permet de mesurer l'importance de l'esprit de finesse, de modération et de tempérance, toujours important dans cette assemblée. (*Protestations parmi les députés des groupes La France insoumise-Nouveau front populaire et Écologiste et social.*)

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ça recommence comme à chaque fois !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le mansplaining, ça va !

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). C'est du harcèlement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas à chaque fois, Madame Taillé-Polian : ce matin, je n'ai rien dit.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Si !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Hier, Madame Soudais, c'est vrai, je vous ai reprise quand vous avez qualifié Madame Aram de raciste car l'accusation était très grave. Et là, vous avez traité Monsieur Cohen de médiocrate.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je répète que j'ai caractérisé des propos, pas Madame Aram elle-même. Cessez de dire n'importe quoi à mon sujet !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, mais quand vous qualifiez quelqu'un de médiocrate, je peux tout de même me permettre de dire que ce n'est pas un propos très modéré.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est le terme employé par Acrimed. C'est une citation !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ah, je n'avais pas compris. C'était donc une citation, Monsieur Cohen... Avant que je vous donne la parole pour répondre à toutes ces interventions, Monsieur le rapporteur a une dernière question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Cohen, vous avez contesté ma citation de votre éditorial sur Crépol. Je cite vos mots, que j'ai vérifiés à trois reprises : « *la presque centaine de militants d'ultradroite, souvent des néonazis* ». C'est d'ailleurs la citation que vous avez utilisée pour me répondre, mais en tronquant les mots « *souvent des néonazis* ». Vous dénoncez des troncages, des montages, des trucages mais vous venez de faire exactement la même chose en tronquant la fin de cette phrase, qui en est la partie la plus choquante. Ce ne sont pas des méthodes, surtout devant une commission d'enquête, d'omettre une accusation extrêmement grave, qui, je pense, a été à l'origine de l'émotion légitime de tous les proches de Thomas.

M. Patrick Cohen. Je vais essayer de faire des réponses de fond.

Je pense que vous avez reçu des informations pendant nos échanges, Monsieur le rapporteur, dont la vidéo de mon édito. Moi aussi, voyez-vous, j'ai reçu des informations, et effectivement, une bonne part des manifestants descendus ce jour-là à Romans-sur-Isère étaient des militants néonazis. C'est ainsi qu'ils ont été qualifiés à l'époque par les autorités, et même par le ministre de l'Intérieur, je crois – mais je n'en suis pas certain –, dans plusieurs articles de presse, en tout cas. Il s'agissait de militants néonazis, mais je ne l'avais pas noté dans le script de mon éditorial, raison pour laquelle, de bonne foi, je vous ai dit que je ne croyais pas avoir prononcé ces mots. Mais en effet, je les ai prononcés dans ma chronique, parce que cet élément avait été rapporté – nous étions juste après le week-end où des incidents très violents avaient eu lieu : des manifestants, et il ne s'agissait pas d'une manifestation pacifique, des militants qui sont descendus cagoulés et armés de barres de fer pour punir le quartier de la Monnaie, d'où étaient originaires les agresseurs et le meurtrier de Thomas.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Des militants nostalgiques du III^e Reich !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Cohen, je vous invite maintenant à répondre à l'ensemble des questions qui vous ont été posées. Essayons d'accélérer par respect envers Monsieur Legrand, qui est arrivé, et pour l'organisation de nos débats.

M. Patrick Cohen. Madame Soudais, je me souviens de Sabrina Ali Benali, en effet. Nous l'avons reçue dans la matinale de France Inter : elle voulait dénoncer les conditions de travail à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Le matin même, j'ai été alerté par la direction de l'AP-HP parce que cette dame n'en était pas directement une salariée : elle travaillait dans une clinique qui dépendait de l'AP-HP mais n'était pas intégrée dans ce groupe. J'ai expliqué le lendemain que son témoignage était en partie mensonger, parce qu'il ne portait pas sur la réalité de ce qu'était l'AP-HP. Voilà l'histoire en question.

Je voudrais vous parler plus généralement de ma pratique professionnelle, celle des éditos et de mon métier, d'une façon plus large, pour répondre à Monsieur Maurel, à Madame Sicard et à Madame Taillé-Polian au sujet de la neutralité.

Madame Sicard, je vous assure que je ne suis l'ennemi de personne. Je ne crois pas me comporter en ennemi du Front national ; en tout cas, ce mot est inapproprié. Évidemment, je ne suis pas neutre ; personne ne l'est dans ce métier ; mais dans la construction de mes chroniques aujourd'hui, comme dans celle de mes matinales auparavant, je me fixe quelques principes.

Le premier est de parler à tout le monde. C'est une leçon que j'ai retenue de mes années à RTL, qui comptait 9 millions d'auditeurs à la fin des années 1990 – des auditeurs de tous âges, de toutes conditions, des villes et des champs, de gauche, de droite et d'extrême droite. Lors des événements du Front national que je couvrais comme reporter, je croisais souvent des auditeurs qui reconnaissaient ma voix et me saluaient avec sympathie, mais c'était peut-être une époque moins polarisée. Veiller à ce qu'aucun citoyen ne se sente exclu ou agressé, quelles que soient ses opinions politiques, c'est un principe auquel je tiens.

Ensuite, jamais de démonstration univoque : il faut toujours exposer les points de vue, même si c'est pour les réfuter, sans mépris. Vous trouverez dans la plupart de mes chroniques des arguments contraires à l'idée que j'essaie de défendre. J'ai même plusieurs fois goupillé – je le fais régulièrement – des éditos pile ou face où, sur une question controversée, je défends un point de vue puis son contraire, parce que je pense que la réalité n'est jamais noire ou blanche et que je n'ai pas d'opinion arrêtée sur tous les sujets. D'ailleurs, les auditeurs ou les téléspectateurs se fichent de mes opinions. Même si je sais bien que dans l'idée qu'on se fait de l'éditorialiste, il est celui qui donne son point de vue, je considère que mon métier n'est pas de donner mes opinions et encore moins, peut-être, d'avoir des opinions. En tout cas, je n'en ai pas sur tout. L'important, pour moi, est de livrer des informations, de faire progresser la connaissance, de donner des clefs de compréhension et, le plus souvent possible, de penser et de donner à penser contre soi-même.

Madame Sicard, vous avez cité, en me qualifiant d'ennemi de l'extrême droite, deux titres d'éditoriaux. Je pensais que vous pourriez éventuellement développer ou donner quelques phrases qui montreraient le caractère hostile de mon propos. Ces deux titres sont « L'extrême droite, une idée qui fait son chemin » – convenez qu'il y a plus agressif ou plus hostile – et « À quoi sert Philippe de Villiers ? », ce que je ne crois pas être particulièrement dénigrant pour ses électeurs. J'essaie d'expliquer. C'est le dernier principe que je me fixe pour mes éditos : ne jamais porter de jugement de valeur. Vous ne m'entendrez jamais dire « c'est une honte » ou « c'est un scandale », « c'est insupportable » ou « c'est mal ». Je ne suis jamais dans le registre de l'indignation ou du dénigrement. Quand on dénigre ou qu'on se met en colère, on ne réfléchit plus. Or j'essaie de faire réfléchir. Je ne suis pas neutre, j'ai quelques convictions républicaines chevillées au corps, mais je ne suis pas partisan, et ne pas être partisan, c'est d'une certaine façon la définition de l'impartialité. Je travaille avec ce regard-là.

Madame Calvez, je partage vos interrogations, mais je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre. Il faudrait peut-être interroger d'autres interlocuteurs... Vous m'avez demandé, au fond, quelles étaient l'origine et les conséquences de la polarisation de la société et de l'univers médiatique. Je constate une polarisation croissante, évidemment. Elle a un impact sur nos métiers. D'une certaine façon, et c'est peut-être le seul élément positif, elle nous rend plus prudents, plus attentifs à ce que nous disons qu'il y a dix, quinze ou vingt ans, parce que nous savons que dans l'univers numérique qui est le nôtre, toutes les phrases, comme les miennes cet après-midi – je vois qu'elles circulent déjà : elles sont remontées, découpées et diffusées sur les réseaux –, peuvent être récupérées, transformées en bandeaux de chaîne d'information ou d'opinion. C'est encore plus vrai quand on est, comme vous, un acteur public, mais cela

concerne aussi les journalistes un peu connus, et encore plus ceux de l'audiovisuel public. Nous sommes devenus, cela ne vous a pas échappé, une cible, un groupe et des sociétés à abattre. Nous savons donc que nous avons un devoir de prudence redoublé.

S'agissant de la fusion au sein d'une holding, j'ai fait un édit, qui résume à peu près ce que je pense, au moment de la publication du rapport de Laurence Bloch. J'ai cru, à un moment, que la fusion de Radio France et de France Télévisions pouvait donner de la force à l'ensemble et que, pour résister, il valait mieux être uni. Mais je pense que les conditions politiques – on le voit aujourd'hui – ne sont pas réunies et qu'il y a, par ailleurs, quelque chose de spécifique à la radio, à Radio France, et à la radio de service public. Je pense que ce n'est pas du tout pareil à France Télévisions, qui serait dans l'ensemble, et dans son corps social, assez ravi de pouvoir absorber la radio. En tout cas, cela poserait beaucoup moins de problèmes. Il y a une fierté radiophonique, si je puis dire, quelque chose de spécifique aux métiers de la radio, y compris dans l'accompagnement technique, le soin de production. Sibyle Veil a rappelé hier la richesse des produits radiophoniques qui sont offerts. C'est quelque chose d'absolument unique en France, et en Europe aussi. Nous avons un trésor qu'il ne faut pas dissoudre.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et qu'avez-vous dit après « *on fait ce qu'il faut pour Dati* » ?

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, je suis un peu surpris par votre insistance sur ces échanges privés – enfin, non, je ne suis pas surpris –.

Je voudrais vous répondre par une citation toute récente qui concerne ce qu'on a appelé l'affaire Brigitte Macron. « *Je n'ai pas à commenter un propos privé et je trouve qu'aller piéger des gens pour en faire une polémique me semble être très malsain. Si on met des micros partout, si on écoute les propos privés des journalistes, des politiques, des chefs d'entreprise, etc., on ne sera pas déçu du voyage, parce que ce que tout le monde se raconte dans la vie n'a rien à voir avec les formes qu'on met dans un propos public.* » Ces propos, tenus sur l'antenne de RMC le 10 décembre, sont signés du président délégué de votre groupe, Sébastien Chenu. Je n'ai rien à ajouter.

Mme Caroline Parmentier (RN). Brigitte Macron ne verse pas dans la collusion politique !

M. Patrick Cohen. Mais qu'est-ce qui vous permet de parler d'une collusion politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de ne pas recommencer l'audition. Il reste encore quelques questions.

M. Patrick Cohen. Je regrette que ce point arrive en toute fin d'audition. Nous avons beaucoup parlé de la phrase sur Madame Dati et tout d'un coup on passe à la collusion politique avec le PS.

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas avec le PS, avec la gauche ! « Qui on met au pouvoir en 2027 ? »

M. Patrick Cohen. Il est question, encore une fois, de bribes de phrase.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas tout reprendre depuis le début, et ce n'est pas un dialogue entre vous deux. Finissez, Monsieur Cohen. D'autres collègues attendent des réponses. Nous terminerons dans quelques minutes pour pouvoir auditionner Monsieur Thomas Legrand.

M. Patrick Cohen. Madame Parmentier, votre thèse...

Mme Caroline Parmentier (RN). Ce n'est pas la mienne.

M. Patrick Cohen. ... ne repose, encore une fois, que sur quelques bribes de phrase prononcées lors d'un échange d'une heure et demie.

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors dites-nous ce que vous avez répondu.

M. Patrick Cohen. Je souhaite vivement que le reste des vidéos soit rendu public, ce qui permettra de voir qu'il n'y avait ni collusion, ni complicité, ni rien du tout. C'était la première fois de ma vie que je rencontrais Monsieur Pierre Juvet, secrétaire général du parti socialiste. Quant à Luc Broussy...

Mme Caroline Parmentier (RN). C'était contre Dati !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne recommençons pas l'audition chère collègue !

M. Philippe Ballard. Et ma question ? Je vous ai demandé ce que vous aviez dit après.

M. Patrick Cohen. Sur ce que j'ai dit après, si, par hypothèse, *L'Incorrect* avait fait un travail qui ne soit pas manipulateur et avait pensé qu'il était dans l'intérêt général de diffuser ces vidéos, il l'aurait fait dans les jours qui ont suivi.

M. Philippe Ballard (RN). Qu'aurions-nous entendu si elles avaient été diffusées ?

M. Patrick Cohen. Deux mois après, je ne m'en souviens pas.

Mme Caroline Parmentier (RN). Donc on n'a pas de réponse, comme sur votre salaire.

M. Patrick Cohen. Ce dont je me souviens, en revanche, c'est que nous avons abondamment parlé de ce que l'on a appelé l'affaire Dati, c'est-à-dire l'incident qui m'avait opposé à la ministre de la culture sur le plateau de « C à vous » quinze jours plus tôt. Nous en avons parlé parce qu'il se retournait contre elle, au point, d'ailleurs, qu'il explique en partie le fait que Renaissance n'ait pas apporté son soutien à la candidature de Madame Dati à la mairie de Paris – je vous livre ici un petit élément politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que j'écirai demain à l'éditeur, c'est-à-dire au directeur de la rédaction de *L'Incorrect*, pour lui demander de nous communiquer la vidéo entière afin que les membres de la commission puissent la consulter.

Je vous propose que nous avançons.

M. Patrick Cohen. Madame Duby-Muller, j'aurais aimé pouvoir vous répondre, mais je ne me souviens pas de la façon dont j'ai réagi. De toute façon, pour connaître ma pratique journalistique et celle de Thomas Legrand, je n'ai aucun doute : notre état d'esprit n'était pas complotiste et il ne s'agissait pas pour nous de peser d'une quelconque façon sur l'opinion pour faire échouer Madame Dati ou faire réussir le Parti socialiste. Les quelques écrits dont je vous ai donné lecture, qu'ils soient de Thomas Legrand ou de moi-même, montrent que la collusion et l'interférence dans l'opinion pour favoriser le Parti socialiste sont tout de même très légères.

Madame Hadizadeh, vous m'avez demandé s'il arrivait souvent que l'on me convoque pour m'engueuler – pardon pour ce résumé un peu brutal. Non, mais nous n'avions pas été convoqués pour cela ; les représentants du Parti socialiste estimaient que, Thomas Legrand et moi, nous ne comprenions pas certaines choses. Encore une fois, nous avons, avec ces responsables, des discussions à bâtons rompus comme nous pouvons en avoir avec les responsables de toute autre formation politique. Leur but n'était pas de nous réprimander ou de nous sanctionner.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous arrive-t-il, de manière générale, de vous faire engueuler ?

M. Patrick Cohen. Non, très rarement.

Mme Sophie Taillé-Polian. À part par Rachida Dati en direct !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul vous a demandé pourquoi, alors que vous déteniez un scoop, vous n'en avez rien fait.

M. Patrick Cohen. D'abord, on aurait pu estimer qu'il s'agissait d'un scoop si l'information nous avait été donnée par des responsables se situant à un niveau supérieur dans la hiérarchie du Parti socialiste.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est tout de même le bras droit du premier secrétaire !

M. Patrick Cohen. Dans mon souvenir, ce n'était pas aussi net. Par ailleurs, je n'étais plus à l'antenne : c'était le premier jour de mes congés.

Monsieur Ceccoli, je n'ai pas le même statut qu'une personnalité politique ou un élu. On peut être, sur un plan citoyen, plus exigeant vis-à-vis des responsables politiques que vis-à-vis des journalistes, même de l'audiovisuel public. Je ne dis pas que cela donne le droit de surveiller ou d'espionner les élus et les personnalités politiques, mais nous ne nous situons pas exactement sur le même plan. En tout cas, je n'ai pas choisi de faire ce métier pour être connu, pour être attaqué ou pour être interrogé par une commission d'enquête – je pensais que jamais cela ne m'arriverait.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). On le voit bien, ces dérives sont à l'œuvre.

M. Patrick Cohen. Je vous l'accorde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il vous reste encore à répondre aux questions de Mesdames Taillé-Polian, Abomangoli et Mette.

M. Patrick Cohen. Madame Taillé-Polian, s'agissant du pluralisme, la réponse est d'abord réglementaire et légale. Il a été rappelé au cours des auditions de cette commission d'enquête que nous sommes tenus au respect d'un équilibre strict. Cette contrainte pèse davantage encore sur « C à vous », diffusée par France 5, que sur France Inter, dont l'antenne compte de multiples fenêtres d'exposition politique. À « C à vous », il arrive ainsi que nous nous censurons, du moins que nous nous empêchions d'inviter des personnalités qui font l'actualité politique, pour cause de débord de temps de parole. C'est parfois un crève-cœur épouvantable. Le problème se pose à chaque fin de trimestre ; cette règle nous handicape considérablement. Pour ce qui est de l'impartialité, je vous ai indiqué la manière dont je concevais mon métier.

Madame Abomangoli, je serais en peine de vous répondre car les écarts que vous avez cités ont été commis par d'autres.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Vous pouvez avoir votre point de vue, mais ma question principale portait sur l'articulation entre éditorialiste et directeur de l'information.

M. Patrick Cohen. La fonction d'éditorialiste est une fonction particulière pour laquelle je n'avais pas de vocation précise. L'image qu'en a parfois le grand public est celle d'un journaliste qui donne son opinion. Or je vous ai indiqué tout à l'heure, d'une part, que cela ne correspond pas à ma conception du métier de journaliste, d'autre part, que je n'ai pas une opinion sur tout. C'est un métier particulier, qui permet d'exprimer un parti pris, à condition – c'est en tout cas la règle que je m'applique – qu'il soit particulièrement argumenté. Sinon, j'essaie toujours de respecter, dans mes analyses, un équilibre qui ménage différents points de vue et permet, en tout cas, à chacun de retrouver les arguments des autres.

La fonction de directeur de l'information est très importante dans une rédaction : il gère les effectifs, les recrutements, décide qui fait quoi... S'il est aussi directeur de la rédaction, il pilote les conférences de rédaction et détermine les menus d'actualité et, de façon collective, ceux des matinales, des journaux d'information. C'est une fonction très importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque Madame Abomangoli a cité une salariée de l'audiovisuel public, je tiens à préciser qu'elle est actuellement éditorialiste – c'est son seul statut – et qu'elle sera entendue par notre commission d'enquête.

Madame Hadizadeh vous a également interrogé sur la violence contre les journalistes. Observez-vous qu'elle croît dans le pays ?

Enfin, il vous reste à répondre à la question de Madame Parmentier...

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai demandé à Monsieur Cohen quelle est sa rémunération puisqu'il s'intéresse toujours à celle des politiques. Il s'agit d'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame Parmentier... et à celle de Madame Mette.

M. Patrick Cohen. En ce qui concerne la violence, je vous ferai une réponse très personnelle. Je perçois un décalage entre la grande violence de l'univers médiatique et numérique et la vraie vie. Malgré les polémiques qui peuvent m'entourer, je continue de mener une vie à peu près normale, sans être agressé ou me sentir menacé à tous les coins de rue. Mais il est vrai que nous n'évoluons pas dans un univers aussi apaisé que celui que j'ai pu connaître au début de ma carrière.

Madame Mette, votre question portait sur le label – vous voulez vraiment m'attirer des ennuis ! (*Sourires.*) Vous avez cité un éditо que j'ai fait au tout début de la polémique, quelques jours après qu'Emmanuel Macron a remis le sujet sur la table en répondant, lors d'une réunion rassemblant des lecteurs des quotidiens du groupe Ebra, à la présidente de ce groupe de presse, qui s'enorgueillissait que celui-ci ait été le premier à être labellisé. Je continue de penser que cette initiative est positive.

Mme Sophie Mette (Dem). Quel est le rôle de l'audiovisuel public dans ce domaine ?

M. Patrick Cohen. Il a un devoir d'exemplarité. On le voit ici : les questions qui lui sont posées sont plus acérées que celles adressées à tout autre média, ce qui me paraît normal dans la mesure où il est financé par de l'argent public. Dans la conversation publique et la fabrique de l'information, il est primordial qu'il reste un pôle de référence pour les citoyens lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Nous sommes ramenés en permanence à ces obligations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué ne pas vouloir répondre à la question de Madame Parmentier sur votre rémunération. Je suppose que vous n'avez pas changé d'avis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous refusez de répondre à cette question. Vous arguez du caractère privé du contrat qui vous lie à Mediawan, mais vous n'êtes pas sans savoir que cette société bénéficie des concours publics, de sorte que l'argent qu'elle vous verse est le produit des impôts des Français, plus précisément de la TVA qu'ils acquittent. Pourquoi ne voulez-vous pas nous indiquer le montant du salaire qui vous est versé au titre du service public ?

M. Patrick Cohen. Parce que c'est mon droit, Monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Monsieur Cohen.

J'indique, puisque la question m'a été posée, que je convoquerai une réunion du bureau de la commission d'enquête au cours de la semaine du 5 janvier.

*

* *

13. Audition, ouverte à la presse, de M. Thomas Legrand, journaliste (18 décembre 2025)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici donc réunis pour notre dernière audition de la journée, et qui va nous permettre d'entendre Thomas Legrand. Monsieur Legrand, je l'ai dit à Patrick Cohen juste avant vous, je le répète et j'espère que cette fois-ci, ce sera entendu : vous n'êtes pas ici dans un tribunal ! Nous ne sommes pas là pour vous juger, ni pour vous sanctionner mais pour vous poser des questions et comprendre – certainement pas pour vous jeter en pâture –.

Nous vous auditionnons notamment en raison d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, dont je conteste la méthode, mais qui a néanmoins suscité l'émotion d'une partie des Français et de la classe politique. Dans cette vidéo, vous prononcez une phrase qui a suscité bien des interrogations et qui sera l'objet de nos échanges : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati.* » Ce propos de bistrot, qui aurait pu être anodin ou banal, a été révélé au grand public et a légitimement suscité l'émotion. Cette phrase peut en effet laisser entendre que le service public ferait ce qu'il faut pour faire tomber un candidat, en soutenir un autre et, *in fine*, influencer des auditeurs, des téléspectateurs ou des lecteurs. Il pourrait laisser entendre – et je parle bien au conditionnel – que les ressources d'une radio publique pourraient tenter de façonner le choix électoral des Français, qu'un journaliste pourrait, dans l'ombre, non seulement informer, mais orchestrer, non seulement observer, mais militer, non seulement éclairer, mais influencer sur des choix électoraux.

Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a parlé de fanfaronnade, disant que, même si vous l'aviez souhaité – et je ne dis pas ce que c'est ce que vous avez dit –, vous n'auriez en aucun cas pu influencer sur les antennes de France Inter parce que vous n'y occupiez que très peu de temps.

Je rappelle que vous avez commencé votre carrière journalistique sur RMC en 1988, avant de passer plusieurs années sur RTL, où vous avez été successivement chef du service étranger, puis du service politique, à partir de 2007. De 2008 à 2022, vous avez été journaliste sur France Inter, sans compter plusieurs collaborations sur des sites d'information ou dans la presse écrite, comme *Libération*. Je rappelle en outre que vous avez été à l'initiative d'une méthode de comptage des participants à une manifestation, indépendante des pouvoirs publics et des organisations revendicatrices, et utilisée aujourd'hui par une vingtaine de médias français pour déterminer avec la plus grande objectivité possible le nombre de personnes présentes à un rassemblement.

Avant de vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Thomas Legrand prête serment.)

Je précise encore que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

M. Thomas Legrand, journaliste. Avant toute chose, je souhaite préciser que je suis éditorialiste au journal *Libération*. Je n'exerce plus aucune fonction à France Inter. Au moment où nous nous parlons, des dizaines de députés, des attachés parlementaires, peut-être même parmi les vôtres, discutent avec des journalistes autour d'un café. Ils sont au Bourbon, juste à côté de l'Assemblée nationale, au Concorde un peu plus loin, ou ailleurs en circonscription, parce qu'il est normal que les élus rencontrent de manière informelle des journalistes nationaux ou régionaux, des professionnels de l'information. Je pense qu'en dehors de toute connivence, nous avons besoin, vous comme nous, de ces moments qui n'ont pas vocation à être publics, de fluidité et d'un rapport où chacun reste à sa place. Nous cherchons à avoir des informations ; vous cherchez à nous faire comprendre votre action et vos projets. Parfois, quand un papier ou un édito vous a agacé, que vous l'avez trouvé injuste, vous nous demandez des explications, et c'est bien naturel. Nous échangeons parfois nos points de vue sur l'actualité, nous évoquons des anecdotes, la dernière bourde d'un ministre – ça ne manque pas –. Bref, nous parlons politique ! Après tout, la conversation politique est une passion bien française et nous avons la chance, vous comme nous, que ce soit aussi notre métier.

Je regrette d'ailleurs que Monsieur Ciotti, qui est, je crois, à l'origine de l'idée de cette commission d'enquête, ne soit pas là car j'aurais pu lui rappeler quelques discussions animées qu'il nous est arrivé d'avoir sur le trottoir devant la Maison de la Radio lorsqu'il était l'invité des matinales de France Inter, ou autour d'un café, et je mesure avec un certain effroi ce qu'aurait pu donner un savant montage à la manière de celui à cause duquel je suis ici, si notre conversation avait été filmée et diffusée après avoir été montée de façon malveillante. Nous y reviendrons, j'y compte bien, Monsieur le rapporteur. Nous serions

apparus connivents, comploteurs. J'aurais été perçu comme conseiller de Monsieur Ciotti, et cela vous aurait chagriné, Monsieur le rapporteur – sachez que cela m'aurait chagriné moi aussi –.

Je vais devoir répondre à vos questions s'agissant d'extraits volés, montés et diffusés illégalement – trois minutes rendues publiques en dehors de toute éthique journalistique –. Nous avons, avec Patrick Cohen, saisi le parquet de Paris, qui a ouvert une enquête et pourrait prochainement demander un procès public, qui permettra de déterminer qui, ce jour-là, faisait vraiment du journalisme.

Puisque ce qui est questionné ici, c'est mon indépendance, je voudrais affirmer avec force que j'exerce ma profession en toute indépendance, ce qui ne veut pas dire que je n'ai aucune conviction ou que je suis un insensible politique mais tout simplement que je ne suis attaché à aucun parti, au service d'aucune personnalité ni d'aucune cause politique. Je suis éditorialiste à *Libération*, après avoir été reporter dans les services politiques, grand reporter à l'étranger et correspondant aux États-Unis. J'ai passé six ans à RMC, puis quinze ans à RTL, puis quatorze ans comme éditorialiste à France Inter, où j'ai été embauché par Jean-Paul Cluzel, à l'époque président de Radio France, qui m'avait entendu remplacer Alain Duhamel durant l'été 2008 sur RTL. J'ai ensuite présenté une émission d'histoire des idées politiques sur France Inter jusqu'en juin dernier. J'ai travaillé aux *Inrocks*, à *Paris-Match* et au magazine *Lui* – jugez de l'éclectisme ! –.

Jamais l'appartenance partisane d'un responsable politique ne m'a empêché de porter un regard critique ni d'enquêter. En 1990, un ministre a dû démissionner à la suite de mes révélations sur RMC : il s'agissait d'Olivier Stirn, dont les plus anciens se souviendront sans doute et qui était membre d'un Gouvernement socialiste dirigé par Michel Rocard. J'ai démontré que la quasi-totalité des militants et sympathisants présents au meeting inaugural de son petit parti étaient en réalité des figurants rémunérés. Olivier Stirn avait démissionné ; à l'époque, ça se faisait. Pourtant, Michel Rocard est sans doute l'homme politique pour lequel j'ai le plus de considération. Cela ne m'avait pas arrêté dans mon enquête. Encore une fois, convictions et éthique professionnelle sont deux choses distinctes, et on en parlera.

En 1994, j'ai écrit, avec Gilles Perez et Emmanuel Faux *La Main droite de Dieu*, une enquête qui montrait, entre autres, que François Mitterrand avait facilité l'ascension politique de Jean-Marie Le Pen dans les années 1980. C'était une thèse développée par le RPR et l'UDF mais qui n'était pas documentée. Nous avons commencé notre enquête sans en connaître les résultats. Nous avons voulu vérifier, et c'était vrai.

Pour me préserver de la connivence, je me suis fixé quelques règles, qui s'inspirent – mais cela n'a rien d'original – de la célèbre formule d'Hubert Beuve-Méry : le journalisme, c'est le contact et la distance. Je peux prendre des cafés ou déjeuner avec des hommes ou des femmes politiques, mais je le fais le plus souvent en compagnie de confrères et consœurs d'autres rédactions.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à vous remémorer votre dernier café avec des journalistes et à vous demander ce qu'aurait pu donner le fait qu'il soit filmé à votre insu et monté avec une intention de nuire, avant d'être livré à une chaîne de télévision qui en fera ses choux gras pendant plusieurs jours et le traitera comme un événement plus important que la nomination – c'était à ce moment-là – d'un nouveau Premier ministre ou l'attaque de bâtiments publics sur Kiev par l'aviation russe ! Je pense que cela peut vous aider à comprendre ce que Patrick Cohen et moi avons vécu.

Chacun d'entre nous fait ce qu'il peut avec cette exigence : contact et distance. Par exemple, je ne dîne pas avec des responsables politiques. Dîner, pour moi – c'est comme ça ! –, c'est prendre un risque de relations un peu trop personnelles, d'une amitié qui entamerait un peu mon indépendance. Ce sont mes règles. Elles valent ce qu'elles valent. La connivence est un biais qui participe à la perte de confiance des Français envers la politique et les médias. Cette question est importante mais ce n'est certainement pas à l'occasion d'une manipulation aussi grossière qu'on pourra traiter le sujet sereinement.

C'est aussi pour échapper à cet entre-soi que, dans ma carrière, j'ai voulu, pendant de longues années, couvrir d'autres domaines que la politique. Je suis avant tout un journaliste, pas un journaliste politique. J'ai été reporter au service étranger, correspondant aux États-Unis. Après dix ans loin de la politique, les événements, les besoins de ma rédaction d'alors, RTL, m'ont ramené vers ce domaine et j'ai repris mes règles, encore plus utiles depuis que je suis éditorialiste. Même si je trouve étrange de devoir tenter de démontrer mon indépendance devant des hommes et des femmes politiques, qui ne sont pas neutres à la fois par nature et par fonction – car c'est votre rôle –, je suis finalement assez satisfait de pouvoir enfin m'exprimer, après avoir subi pendant plus de trois mois, jusqu'à ces derniers jours, un déferlement de mensonges et avoir dû entendre sur les antennes du groupe Bolloré et lors des dernières séances de cette commission, jusqu'à tout à l'heure, tant d'interprétations fallacieuses de ce café pris par Patrick Cohen et moi avec deux responsables socialistes, à leur demande.

Venons-en aux vidéos volées sur lesquelles vous allez m'interroger. D'abord, elles ont été rendues publiques en dehors de toute règle journalistique. Monsieur le rapporteur, vous demandiez tout à l'heure à Patrick Cohen quelle était la différence entre ces vidéos volées et ce que peut faire, par exemple, « Cash investigation ». Je vais vous l'expliquer : un vrai journaliste aurait flouté sa source. Dans notre profession, il est inconcevable qu'un journaliste dévoile la source d'un autre journaliste. Un vrai journaliste aurait donné au lecteur la possibilité de visionner le document sans montage malhonnête et en en précisant le contexte, après avoir enquêté un minimum. Surtout, et c'est la base de notre métier, avant de produire un tel document, un vrai journaliste aurait pratiqué ce qu'on appelle « le contradictoire ». Dans notre profession, un rédacteur en chef qui se respecte n'aurait jamais laissé publier une telle vidéo sans demander aux journalistes de donner la parole aux personnes mises en cause. C'est ce qui se fait toujours, Monsieur le rapporteur, dans les vidéos qui sont publiées ou montrées dans les émissions que vous avez citées tout à l'heure. Or rien ne nous a été demandé, et quand une journaliste de *L'Opinion* s'est étonnée auprès de *L'Incorrect* de cette infraction manifeste à nos règles professionnelles, il lui a été répondu par la rédactrice en chef de *L'Incorrect* que la meilleure défense, c'était l'attaque. Voilà bien une phrase qui n'a absolument rien de journalistique !

Je voudrais souligner que l'émotion suscitée par la diffusion de ces extraits est d'abord et surtout due au temps que leur ont consacré CNews et Europe 1. Songez que, sur CNews, entre le 5 et le 12 septembre, mon nom et celui de Patrick Cohen ont été plus cités que celui de Sébastien Lecornu, pourtant nommé Premier ministre à ce moment-là. Les véritables chaînes généralistes ou d'information privées et les autres radios ont donné à l'événement la dimension qu'il méritait : elles n'en ont quasiment pas parlé.

Il me semble donc possible d'affirmer, au vu de ce matraquage, que l'intention du groupe Bolloré consistait à créer un clivage entre les médias privés et le service public. Cette opération a échoué. Elle n'a que souligné l'abîme entre, d'une part, les médias, privés ou publics, qui respectent les règles journalistiques et, d'autre part, les médias du groupe Bolloré, dont j'estime qu'ils sont une organisation politique dotée de studios dans un but de propagande. Il s'agit de méthodes qui s'apparentent à des barbouzeries.

J'en veux pour preuve la manipulation dont Laurence Bloch et moi-même avons été victimes pas plus tard que mardi dernier. J'ai pris un café avec mon ancienne patronne, avec qui j'ai travaillé pendant quinze ans. Je ressentais le besoin d'aller la voir et de lui parler de cette commission pour préparer l'audition avec elle. J'ai d'ailleurs vu beaucoup d'autres gens pour cela, comme tous ceux qui passent devant vous. C'était juste un rendez-vous privé entre deux amis. Notre discussion a été enregistrée à notre insu. Il s'agit d'une captation illégale, suivie d'une utilisation et d'une divulgation de contenus déformés de cette captation. Cela caractérise aussi, selon moi, la diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public. C'est, pour moi, un acte d'espionnage et d'intimidation. Europe 1 a tiré de ces enregistrements des interprétations mensongères : voilà le signe d'une dérive très préoccupante. Ne serait-il pas utile, Monsieur le président, d'auditionner les responsables de cette barbouzerie ? Avec l'intimidation des journalistes et de leurs familles, dont la mienne – j'y viendrai si vous me posez des questions, et je trouverai le moyen d'y revenir même si vous ne me les posez pas –, les fausses nouvelles répétées *ad nauseam* et, maintenant, l'espionnage des journalistes, nous sommes entrés en France, me semble-t-il, dans l'ère du trumpisme.

Monsieur le rapporteur, le commentaire que vous faisiez hier devant Sibylle Veil des « informations » d'Europe 1 était tiré et déformé d'enregistrement frauduleux. Le saviez-vous ? Je suis maintenant à votre disposition, Mesdames et Messieurs les députés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur Legrand. Je rappelle que nous sommes ici, par définition en tant que législateur, attachés à la loi, que l'article 9 du code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée et que les juges peuvent prescrire toutes les mesures qui permettent de la faire respecter.

Cette vidéo a été publiée. J'ai indiqué, Monsieur Legrand, qu'au nom de la commission d'enquête j'écrirai demain à *L'Incorrect* de nous en communiquer l'intégralité, s'ils l'acceptent – ils n'en ont pas l'obligation mais je le leur demanderai –.

Comme vous l'avez parfaitement dit, un éditorialiste peut porter une lecture du monde, exprimer des convictions personnelles et échanger avec des femmes et des hommes politiques, y compris de manière informelle et à bâtons rompus. Cela fait partie de la démocratie.

Le goût de la vérité n'exclut pas le parti pris, comme l'affirmait Albert Camus. La neutralité journalistique, comme l'objectivité absolue, n'existe pas et, depuis le début de la presse, les médias sont souvent identifiés à des courants politiques ou idéologiques. De *L'Aurore* à *L'Humanité*, en passant par *Le Figaro* et *Libération*, les étiquettes étaient visibles et assumées.

Mais admettez qu'on puisse interroger un journaliste du service public lorsqu'il dit « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et que cela puisse susciter l'interrogation des Français et de la classe politique – même si, j'en conviens avec vous, nous n'avons pas vu la vidéo dans son intégralité, et si vos propos ont été tronqués : il y a eu un montage et nous verrons ce qu'il en est de la procédure et de la forme.

Je vous poserai une question simple, qui permettra de répondre aux interrogations des Français : qu'est-ce que vous sous-entendiez ou vouliez dire par : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Rachida* » ? Quel était le sens de cette phrase ? Cela vous permettra de vous expliquer et nous pourrions passer à des questions plus précises du rapporteur.

M. Thomas Legrand. C'était : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et non : « *pour Rachida* » – je n'ai pas cette familiarité –. Cette phrase, elle me choque et je comprends qu'elle choque mais elle me choque parce qu'elle est montée, sortie de son contexte.

Voilà ce qui s'est passé : cette phrase ne fait pas référence à mon travail à Radio France, car je n'étais plus à Radio France, mais à deux papiers que j'ai écrits dans *Libération*. Je vous rappelle que je suis éditorialiste dans ce journal pour lequel je produis quatre à cinq éditos ou billets par semaine – sur le site internet ou dans la version papier –. « *On s'en occupe* » s'entend journalistiquement parlant ; c'est un jargon journalistique, un jargon de la discussion. Ça vous fait rire, Madame Parmentier – vous avez été aussi journaliste : à *Présent*, je m'en souviens –...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera entre anciens journalistes et confrères !

M. Thomas Legrand. J'ai beaucoup de confrères ici, par exemple M. Ballard, avec qui j'étais à RTL et avec qui j'ai de bons souvenirs.

Je continue : « S'occuper » journalistiquement, donc, c'est dire qui est Mme Rachida Dati. Quelques semaines avant ce café, elle était venue à France Inter, où elle avait proféré quelques contrevérités sur l'auditoire de cette station. En tant qu'éditorialiste à *Libération*, et peut-être aussi en tant qu'ancien de France Inter – même si je ne l'étais pas encore au moment où elle est venue, puisque j'étais responsable d'une émission –, je m'étais dit qu'on ne pouvait pas laisser passer de telles sornettes et que j'allais donc faire un papier en mode *fact checking* – pardon pour l'anglicisme : en mode de vérification de propos de responsables politiques –. Rachida Dati avait dit ce matin-là que le service public de la radio, Radio France, ne touchait que des CSP + (catégories professionnelles supérieures). Je pense, Mesdames et Messieurs les députés, que si 14 millions de Français étaient CSP +, vous n'auriez pas pris tout ce temps pour faire le budget que vous essayez de faire et que vous n'avez d'ailleurs toujours pas fini ! Elle avait dit aussi que c'était du parisianisme. Or, comme vous l'a rappelé hier Madame Veil, 81 % des auditeurs de France Inter et de Radio France en général n'habitent pas l'Île-de-France, ce qui est un taux supérieur à celui des Français par rapport aux Franciliens. J'ai donc rétabli ces vérités dans un édit. « S'occuper » de Rachida Dati, c'est ça.

J'ai fait un deuxième papier après que Madame Dati a véritablement « sauté à la gorge » de Patrick Cohen – pour reprendre l'expression de ce dernier – dans un accès de provocation qui me fait penser à ce qui se passe en Italie et aux États-Unis avec le trumpisme, et à ce qui se passe dans la presse des pays libéraux soumis à ce genre de montée de l'extrémisme. Madame Dati avait donc sauté à la gorge de Patrick Cohen, comme il vous l'a expliqué, et j'avais fait, quant à moi, un papier pour expliquer comment, dans la forme sinon dans le fond – car on ne sait pas très bien ce que représente idéologiquement Madame Dati –, c'était du trumpisme.

Cette question est le cœur du sujet, celle qui fait que vous êtes tous réunis ici, avec l'argent du contribuable – que vous aimez invoquer souvent –, pour parler du café que j'ai pris avec Patrick Cohen, soit, comme il vous l'a dit tout à l'heure, 5,50 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous sommes réunis ici dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public. Je rétablis donc quelques vérités : nous ne sommes pas ici avec l'argent du contribuable. Nous sommes en effet payés par les Français pour exercer notre mission.

M. Thomas Legrand. Vous avez peut-être autre chose à faire, finir le budget par exemple...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous en prie : nous avons jusqu'à présent des échanges courtois et respectueux.

C'est le droit, et même le rôle des députés que de créer des missions d'information ou des commissions d'enquête. Ce droit de tirage absolu est prévu par la Constitution française. Celle-ci est créée par le groupe UDR, que Monsieur Alloncle représente en tant que rapporteur, et elle exerce une mission de contrôle sur l'audiovisuel public, conformément au rôle assigné aux parlementaires. On peut remettre en cause les questions posées ou la tonalité ainsi que le caractère des échanges, mais le principe même des commissions d'enquête est prévu par notre règlement et par la Constitution. Je vous demande de le respecter.

M. Thomas Legrand. Je vous l'accorde et je retire. Je suis d'ailleurs ravi de pouvoir m'expliquer devant vous, dans le cadre de cette commission d'enquête.

Juste une petite précision : nous, les commentateurs politiques, les éditorialistes, avons affaire à deux sortes de responsables et personnages politiques, dont nous devons commenter et expliquer les paroles. Prenons par exemple, dans la famille politique de Rachida Dati, quelqu'un comme Monsieur Retailleau. J'ai fait sur lui beaucoup d'édits dans *Libération*, qui sont, comme vous l'imaginez, plutôt critiques, mais Monsieur Retailleau, ce sont des idées et des actes. On peut faire de la politique. C'est intéressant. Le dernier édit que j'ai fait sur lui portait sur sa notion d'ordre : l'idée était que, pour Monsieur Retailleau, l'ordre était un but et non pas un moyen, et que c'était finalement une vision qui s'inscrivait dans la tradition conservatrice et réactionnaire qui existe en France depuis le XIX^{ème} siècle. Je traçais une filiation politique. C'était une explication, tout à fait contestable pour qui veut la contester, mais c'était la mienne. En revanche, quand on veut traiter de personnages politiques comme Rachida Dati, il faut d'abord, avant de parler politique et idées, enlever le papier peint de la provocation et faire du *fact checking* sur les mensonges : c'est ce que j'ai fait. Je voulais vous éclairer là-dessus : encore une fois, c'est ça, « s'occuper » de Rachida Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir sur le contexte. En juillet dernier, vous prenez un café avec deux responsables du Parti socialiste : Luc Broussy, président du conseil national, et Pierre Jovet, eurodéputé et secrétaire général. Lors de ce rendez-vous, vous avez déclaré : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* ».

J'ai écouté très attentivement votre propos liminaire. « *Cette phrase choque* » avez-vous dit, avant un moment de silence. Enfin un aveu, ai-je pensé ! Mais vous avez tout de suite enchaîné en affirmant que cette phrase choquait seulement parce qu'elle a été montée. Monsieur Legrand, un constat d'huissier a pourtant été fait, et Monsieur Cohen lui-même ne le nie pas puisqu'il nous a dit en avoir eu connaissance.

Que dit l'huissier ? « *Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushes qu'il m'a été donné de voir et entendre à ce jour. À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" (...)* ». Comment pouvez-vous, devant la Représentation nationale, alors que vous avez prêté serment, nous dire que cette phrase vous choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. Vous commettez plusieurs erreurs, Monsieur le rapporteur – je mets ça sur le compte de l'erreur plutôt que du mensonge –. Le constat d'huissier se base sur un autre extrait, celui dans lequel il y a onze points de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est parfaitement faux ! Cette audition démarre très mal ! Vous m'accusez quasiment de mensonge. Je rappelle que vous êtes sous serment et que la moindre déclaration mensongère est passible de cinq ans d'emprisonnement et de centaines de milliers d'euros d'amende.

Je cite la suite du constat d'huissier, dont vous semblez douter. « *À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" : "Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati."* » Encore une fois : « *Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati* » : vous convenez que cette phrase est traitée par le constat d'huissier, et qu'il ne s'agit pas d'un autre enregistrement ?

M. Thomas Legrand. Je n'ai pas la chance d'avoir le constat d'huissier devant moi. Comme vous parliez tout à l'heure, avec Patrick Cohen, de l'autre extrait, je pensais que nous étions encore sur ce sujet. Le constat d'huissier existe, je vous l'accorde. Il dit simplement ceci, que vous venez de rappeler : les propos que je tiens correspondent effectivement aux sous-titres. C'est vrai.

Ce que Patrick Cohen et moi essayons de vous expliquer depuis tout à l'heure, c'est que cet extrait est coupé *cut* – excusez le terme technique d'homme de radio – c'est-à-dire que nous n'avons ni la suite, ni la fin de l'extrait – nous pourrions y revenir –. Mais il y a une autre partie, avec onze points de montage ; si l'huissier s'y est intéressé, il aura aussi constaté que tout ce qui est dit sur cette vidéo correspond aux sous-titres.

Mais il se trouve qu'à ce moment-là, la conversation était à bâtons rompus. Or les onze points de montage correspondent exactement à ce que disaient les deux socialistes, et ça, ça a été retiré. Encore une fois, c'était une conversation à bâtons rompus où il était fait référence à un papier qu'ils critiquaient. La conversation avait mal commencé : c'était une explication de gravure. J'ai expliqué la teneur de mon papier mais, malheureusement, à cause de ces montages, on n'entend que mon propos et pas celui de mes deux interlocuteurs.

Ces onze points de montage me donnent l'air de faire un cours, de donner un conseil, voire de comploter. C'est ce qui a permis à deux députés du Rassemblement national ainsi qu'à vous-même hier, Monsieur le rapporteur, d'annoncer que, puisque je donnais un cours ou des conseils gratuits au Parti socialiste tout en étant payé par Radio France, vous saisissez le procureur de la République pour financement illégal de parti et détournement de fonds. Votre affirmation repose donc sur une base factuelle fausse. Encore une fois, je discutais à bâtons rompus avec les cadres du PS ; mais voilà, le montage falsifié a laissé penser à un monologue où je donnais des conseils.

Et puis, deuxième erreur, je n'étais pas payé par Radio France à ce moment-là ! Je suis salarié de *Libération*. Ma dernière pige, qui est en fait un contrat de grille, allait de septembre 2024 à juin 2025. Pour la suite, j'ai touché une pige de 400 euros pour mon premier et unique débat du 1^{er} septembre dernier. Je n'étais donc pas payé par Radio France au moment de cette vidéo et je ne donnais pas davantage de conseils : tout ce qui était dit dans cette vidéo reprenait en fait des papiers qui sont dans *Libération* ; c'est public, pour tous ceux qui l'ont lu.

C'est un pur fantasme de dire que soit on complotait, soit j'étais un conseiller du Parti socialiste alors que si on avait accepté de prendre un café avec ces deux socialistes, Patrick et moi, c'était juste pour donner des explications sur un article. Vous savez, Monsieur le rapporteur, nous les commentateurs, nous avons ce que j'appelle le complexe du commentateur : je commente, vous agissez. Vous, quand vous agissez, vous avez des électeurs, vous avez des budgets ; moi, je commente. Et alors, quand un homme politique ou une femme politique n'est pas content de ce que je dis, quelquefois, il s'adresse à mon chef – ça, ça ne me plaît pas vraiment, je ne trouve pas ça très bien –. Mais quand il s'adresse à moi pour me demander des explications, je les lui donne. Ça m'arrive avec des parlementaires, avec des élus, des ministres de tous bords. Et j'aimerais que vous me croyiez sur ce point, au

moins : je sais quel est mon rôle et je sais que par rapport à vous qui agissez, moi je ne fais que commenter et je me dois d'expliquer les papiers s'ils ont été injustement reçus, ce qui m'embête. C'est ce que nous avons fait avec Patrick Cohen ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La presse écrite et l'audiovisuel public ne sont pas régis par les mêmes règles d'indépendance et de pluralisme : la presse écrite peut être d'opinion, ce qui n'est pas le cas, jusqu'à aujourd'hui, de l'audiovisuel public où les exigences de pluralisme sont beaucoup plus fortes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous permettre de nous accuser de mentir ou en tout cas de travestir des propos. Le constat d'huissier se base sur l'ensemble des vidéos qui ont été révélées. Vous expliquez d'ailleurs que les journalistes de *L'Incorrect* auraient tronqué ou monté vos propos ; or ils ont diffusé le rush intégral, sans point de coupe, sur les réseaux sociaux – je vois que vous acquiescez –. Comment pouvez-vous continuer à dire qu'il y a eu montage, que la phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati* » vous choque parce qu'elle a été montée alors que, non seulement le rush complet a été publié sur les réseaux sociaux, mais qu'en outre un constat d'huissier a été fait sur l'intégralité de la vidéo et qu'il explique que ce n'est pas fallacieux, qu'il n'y a pas de trucage, et que les propos ont bien été tenus par vous, monsieur Legrand ?

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas combien de temps on va rester sur ce montage, mais l'huissier dit simplement que ce que je dis correspond aux sous-titres. Ça, c'est vrai. Il ne parle pas de ce que je ne dis pas parce que ça a été monté, ou de ce que ne disent pas les deux socialistes ou Patrick Cohen parce que ça a été retiré.

Vous avez parlé de l'autre vidéo, du rush un peu plus long : il montre justement que c'était une discussion à bâtons rompus. Voilà pourquoi ils l'ont montée.

Moi, je vous dis que cet entretien, qui a duré une heure et quart, commençait par une explication sur des papiers – des articles, devrais-je dire pour ne pas utiliser de jargon journalistique – de Patrick Cohen et de moi-même. Il vous en a cité quelques extraits. Mon article, qui était intitulé « La gauche donuts » – une image qui n'est peut-être pas très élégante, j'en conviens, d'un gâteau qui a un trou au milieu –, n'était pas tout à fait favorable au Parti socialiste. On a sans doute fait mieux comme conseiller ou comploteur avec le Parti socialiste...

Je vous ai rappelé que je suis à l'origine de la démission par mon enquête d'un ministre socialiste. Je pourrais vous dire aussi que j'ai démissionné des *Inrocks*, en 2010, pour préserver mon indépendance, parce que Madame Audrey Pulvar avait été nommée directrice de l'information et qu'elle était alors la compagne d'un ministre socialiste, Monsieur Arnaud Montebourg, et qu'elle était ma cheffe à ce moment-là ; j'ai trouvé, sans faire de grande déclaration déontologique, que ce n'était pas tout à fait praticable pour bien exercer mon métier.

Je pense que ma carrière atteste de mon indépendance et de mon honnêteté. Je pourrais encore vous donner des exemples là-dessus.

On peut continuer sur le montage. Encore une fois, l'huissier dit que mes paroles correspondent aux sous-titres ; il ne dit rien de ce qui a été supprimé. Et le rush dont vous me parlez montre effectivement que c'est une discussion à bâtons rompus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On conviendra qu'effectivement l'huissier explique que ce sont bien des propos que vous avez tenus : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* »

Une dernière question sur le sujet : j'ai lu un certain nombre d'articles qui expliquent que, par exemple, Madame Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, vous aurait coaché pour cette audition, vous conseillant de justifier ou d'admettre à tout le moins une maladresse. Est-ce que, devant les députés qui sont présents cet après-midi, vous convenez à tout le moins d'une maladresse ? Ou est-ce que vous persistez à dire que la phrase choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. La maladresse que je concède, c'est d'avoir parlé peut-être imprudemment dans un café. Je ne vais pas suivre le conseil de Madame Veil qui suggérait hier, de façon ironique, de ne plus aller dans les cafés... Ça serait quand même assez dramatique que les journalistes et les hommes politiques ne puissent plus aller dans des cafés sans penser qu'ils vont être écoutés, enregistrés.

D'ailleurs, il s'agissait non pas d'un rendez-vous entre un journaliste et un homme politique mais d'un rendez-vous entre deux collègues, même si mon interlocutrice a été ma patronne. Vous faites référence à ce rendez-vous, Monsieur Alloncle. Êtes-vous au courant que ce rendez-vous a été enregistré ? Savez-vous comment cet enregistrement a été fait, pourquoi, par qui ? Dans d'autres circonstances, je dirais qu'on ne doit pas révéler ses sources ; comme je dénie le statut de journaliste à ceux qui ont fait cela – ils n'ont pas respecté les règles qui nous sont applicables –, je vous demande si vous savez que ce que vous avez commenté est basé sur une infraction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et il y a d'ailleurs des procédures judiciaires en cours.

M. Thomas Legrand. Non, sur ce point, pas encore, mais on y travaille...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je comptais vous poser la question. Les propos que vous avez tenus au début de cette audition sont graves. À propos de l'article publié par vos confrères d'Europe 1, hier ou avant-hier, qui faisait état de votre rencontre récente avec Laurence Bloch qui vous aurait donné des conseils pour préparer cette audition, vous parlez de diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public, d'intimidation pour vous et votre famille, de barbouzeries et même d'enregistrement frauduleux. Maintenez-vous tous ces propos ? Comptez-vous poursuivre pour diffusion de *fake news* vos confrères d'Europe 1 notamment ? Niez-vous la teneur des échanges que vous auriez eus avec Laurence Bloch il y a quelques jours ?

M. Thomas Legrand. Dans la liste que vous venez de faire, il y a d'une part des choses qui font référence à la première vidéo et au bashing assez généralisé que Patrick Cohen a décrit par le menu tout à l'heure, avec des chiffres, et d'autre part ce qui s'est passé avant-hier.

Je maintiens tout. Et d'ailleurs, vous ne pouvez pas faire autrement, Monsieur le rapporteur – je suis désolé, c'est la loi – que de constater qu'enregistrer une discussion entre deux personnes privées dans un café et s'en servir pour faire des papiers et en plus les falsifier est interdit.

Si vous voulez, je peux reprendre tout ce que vous avez dit, concernant Emmanuel Grégoire aussi. Hier, vous avez dit, si vous me permettez de reprendre vos propos...

M. Charles Alloncle (UDR). J'ai repris des propos qui ont été cités par Europe 1 !

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas, Monsieur le président, si vous pouvez demander la bande ? Prenons les choses dans l'ordre.

S'agissant d'Emmanuel Grégoire, vous avez dit hier qu'on prévoyait, avec Madame Bloch, de fomenter une sorte de complot avec Emmanuel Grégoire pour ruiner cette commission. Je vais vous dire ce qu'on s'est dit. On a parlé d'Emmanuel Grégoire – ça a été enregistré et j'aimerais bien avoir la bande –. On préparait cette audition, on discutait, je lui demandais des conseils ; on a un peu fait le tour de tous ceux qui étaient là, de vous tous. Elle m'a dit : « *À ton avis, qui va plutôt vous soutenir, vous défendre ?* » Compte tenu de la proposition de loi sur la presse qu'a récemment déposée Emmanuel Grégoire, que je trouve assez positive – si vous voulez qu'on la détaille, on pourra le faire –, je me disais que peut-être on aurait chez lui une oreille attentive. Mais c'est tout. Et je crois lui avoir dit : « *De toute façon, je crois qu'il ne vient jamais, il a autre chose à faire, il est en train de négocier avec les écologistes.* » Je ne l'ai pas appelé. Je parle sous serment ; vous parlez aussi sous serment, Monsieur le rapporteur, je pense.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, pas moi.

M. Thomas Legrand. Ah, vous, vous avez le droit de dire des contre-vérités ; il n'y a que moi qui n'ai pas le droit de mentir. D'accord...

Bref, je n'ai pas téléphoné à Monsieur Emmanuel Grégoire, et je ne l'ai pas rencontré depuis au moins... Je crois que j'ai pris un café avec lui quand j'étais éditorialiste, et c'est tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Je précise qu'Emmanuel Grégoire est membre de cette commission d'enquête.

M. Thomas Legrand. Attendez, il y a aussi les conseils de Madame Bloch !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, j'ai l'impression que vous me mettez beaucoup en cause, notamment sur les propos que j'ai pu tenir hier lors de l'audition de Madame Sibyle Veil. Je les assume parfaitement : je n'ai fait que citer un article d'Europe 1, qui date d'hier aussi. Si vous estimez qu'il est diffamatoire, n'hésitez pas à attaquer vos confrères d'Europe 1 devant la justice.

Je vais à nouveau les citer et je vais vous demander de vous en expliquer. Lors de ce café avec Laurence Bloch, elle vous aurait dit : « *Toi, tu le connais bien* » – Emmanuel Grégoire – « *tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission* ». Et elle a ajouté : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris* », en référence donc aux propos que vous avez tenus – « *faire ce qu'il faut pour Dati* ». Monsieur Legrand, est-ce qu'à un moment, vous allez arrêter de me mettre en cause pour des propos que j'ai tenus alors que je ne fais que relayer des articles de vos confrères ?

Monsieur Cohen expliquait qu'il y avait eu un émoi généralisé dans toute la presse et près de 900 articles sur la fameuse affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand ; vous expliquez, vous, dans votre propos liminaire, que c'était simplement une sorte de cabale suscitée par CNews et que seule cette chaîne ou presque en avait parlé. En tant que représentant du peuple, je me fais l'écho de ces centaines d'articles et je vous pose ces questions sans aucune forme de dénigrement ou de diffamation. Je vous demande simplement de répondre : avez-vous, oui ou non, tenu ces propos ? Si vous affirmez ne pas les avoir tenus, est-ce que vous comptez attaquer vos confrères d'Europe 1 en justice ?

M. Thomas Legrand. Tout d'abord, sur les 900 articles, Patrick Cohen l'a bien détaillé, quasiment tout était du fait des titres du groupe Bolloré. Ce sont les chiffres qu'on a.

Deuxièmement, concernant les citations, je dois dire qu'il est tout à fait possible – même si je ne m'en souviens pas – que Laurence Bloch, dans un café préparatoire, se demande qui, parmi vous, sera plutôt contre ou avec moi. Est-ce que ça vous étonne ? Est-ce que ça vous choque ? Est-ce que c'est possible qu'elle m'ait demandé ça ? Oui, c'est possible. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que ni elle, ni moi n'avons passé de coup de fil à Monsieur Grégoire et que ça ne me serait pas venu à l'idée de lui demander une quelconque aide ; on s'est simplement demandé si, au cours de cette réunion, il nous serait plutôt favorable.

Vous n'avez pas répondu à ma question ; je sais que vous avez dit tout à l'heure que c'est vous qui posez les questions mais là, c'est un peu grave, Monsieur le rapporteur : savez-vous que tous les commentaires que vous faites en ce moment sont basés sur un enregistrement ? Est-ce que vous savez qu'il y a un enregistrement ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois votre pratique de journaliste, pratique qui était d'ailleurs aussi celle de Patrick Cohen. Je vais vous répondre, même si, à nouveau, ce n'est normalement pas le lieu : en commission d'enquête, vous devez répondre aux questions du rapporteur et des députés qui sont présents.

Mes propos sont basés sur des articles qui ont été rédigés par certains de vos confrères, en l'occurrence d'Europe 1. J'ai l'article devant moi ; je vous ai cité exactement les propos qui y sont rapportés.

Vous m'avez répondu, et d'ailleurs vous avez un peu modifié votre réponse : vous dites que vous avez peut-être tenu ces propos, ou alors que Laurence Bloch les a peut-être tenus, mais que vous avez des difficultés à vous en souvenir. Vous changez un peu de version. Oui ou non, ce café a-t-il eu lieu ? Oui ou non, Laurence Bloch vous a-t-elle conseillé pour cette audition ? Est-ce qu'elle a impliqué Monsieur Grégoire, député socialiste, pour qu'il vous vienne en aide lors de cette audition ? Et si ce n'est pas le cas, je vous conseille d'attaquer vos confrères d'Europe 1 parce que ce serait de la diffamation et que ce serait grave. N'hésitez pas à les attaquer si vous considérez que vous n'avez jamais tenu ces propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je propose que nous avancions.

Je veux préciser qu'en droit pénal français, la captation d'une rencontre ou conversation privée confidentielle sans consentement est un délit qui est sanctionné comme une atteinte à la vie privée. C'est l'article 226-1 du code pénal.

Il me semble important de rappeler ici notre attachement au respect absolu de la vie privée : que dirions-nous si nous révélions ici les rendez-vous que nous pouvons avoir par ailleurs avec des journalistes ?

Cela dit, des journalistes d'Europe 1 ont mené un travail journalistique ; le rapporteur l'a indiqué tout à l'heure, c'est arrivé dans d'autres cadres, dans d'autres situations ; on peut contester d'autres méthodes, comme des caméras cachées. Je ne dis pas que j'approuve tout cela mais cette rencontre a été révélée par des journalistes.

Je vous propose de cesser de vous renvoyer la balle et d'avancer maintenant sur le fond des sujets, de parler d'impartialité, de pluralisme, d'indépendance des médias, de la différence entre éditorialistes, chroniqueurs et journalistes, bref, des sujets de fond.

Bien sûr, vous allez répondre, Monsieur Legrand, mais nous devons avancer.

M. Thomas Legrand. Je voudrais répondre, excusez-moi, mais c'est quand même problématique. Je prends là un ton plus grave. Je rappelle que je prends un café avec mon ancienne patronne, qui est aussi une amie, dans un café de son quartier. Nous nous sommes mis d'accord pour ce café sans trop de précautions ; nous nous sommes envoyé des SMS. Et quelqu'un nous a enregistrés.

Il y a un enregistrement, Monsieur Alloncle : Monsieur Praud l'a dit. Il a même dit, l'air goguenard, qu'il n'avait pas le droit de le diffuser. Il n'a le droit ni de le faire, ni de le diffuser.

On arrive à un point de gravité qui, dans l'histoire du journalisme français depuis l'après-guerre, n'avait me semble-t-il jamais été atteint.

Je vous informais simplement, puisque vous usez et abusez de ces papiers d'Europe 1...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne répondez pas à ma question !

M. Thomas Legrand. Si, je vous réponds. Je vous informe simplement, si vous ne le savez pas, que vous le faites sur une base qui est factuellement fausse et qui est juridiquement répréhensible. Je vous en informe, et je vous conseille d'arrêter parce que non seulement c'est faux, mais cela relève d'un véritable espionnage.

Maintenant, ce que j'ai pu dire à Laurence Bloch... Il faudrait que je réécoute la bande, ça m'intéresserait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Répondez-moi !

M. Thomas Legrand. Cela vous est apparemment égal que tout ça soit illégal. Je vous réponds quand même ; j'ai le droit de ne pas répondre mais j'ai envie de vous répondre, donc je vais vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne pouvez pas ne pas répondre !

M. Thomas Legrand. Si, j'ai le droit de ne pas répondre ! Il y a une infraction, on a porté plainte, donc j'ai le droit de ne pas vous répondre. Mais je vous réponds.

Votre question portait, je crois, sur Emmanuel Grégoire. Je ne l'ai pas appelé, je ne complotais pas avec lui, je ne le connais pas. Je lui ai téléphoné une fois, je crois, il y a quelques années, quand j'étais éditorialiste à France Inter. Vous avez dit aussi hier que Madame Bloch était choquée par la phrase sur Dati. Oui, elle a dit exactement, je crois : « *En tant que citoyenne, quand j'entends une phrase comme ça, c'est choquant.* » Moi, je vous dis que quand j'entends une phrase comme ça, en tant que citoyen, je la trouve choquante moi aussi. C'est tout.

Si c'est choquant, c'est parce qu'on n'a pas la suite. Quand on a tout le contexte et qu'on connaît le jargon journalistique, quand je peux expliquer – et je pense que ceux qui l'ont entendu l'ont entendu –, on n'est plus choqué. On peut peut-être maintenant passer à autre chose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous nous dites, c'est que si nous avions la bande en entier, nous aurions une analyse différente – pour ma part, je ne l'ai pas vue en entier –.

M. Thomas Legrand. Franchement, je ne me souviens pas ce qu'on se dit après. Je me souviens qu'on évoque les affaires de Madame Dati et je me souviens que j'ai évoqué dans la foulée, ou peut-être avant, les deux papiers dont je vous parlais. « S'occuper » – d'ailleurs, ce n'est pas le bon mot, disons plutôt « traiter » le cas de Madame Dati, en jargon journalistique – cela veut dire que j'ai fait deux papiers. Je pense que si l'on a l'intégralité de la conversation, on le comprend.

Ce sont des propos qui utilisent un jargon. Je n'aurais pas tenu ces propos en public, devant un public non averti de ce qu'est la vie politique, de ce qu'est la vie journalistique, de ce qu'est le jargon journalistique. Je l'ai dit tout à l'heure, souvenez-vous du dernier café que vous avez pris avec un journaliste : j'imagine que l'idée qu'on prenne vos discussions, nos discussions – et il est normal que nous discussions –, qu'on les charcute et qu'on les livre doit provoquer chez vous quelques frissons.

Vous avez évoqué aussi tout à l'heure le fait que tout ça retombe sur ma famille. Il y a eu un bashing incroyable pendant deux semaines d'abord, et même pendant trois mois, contre Patrick Cohen et moi sur CNews et Europe 1.

Ma femme a une association qui s'appelle Transonore et qui fait de l'éducation aux médias dans les quartiers difficiles. Elle a créé cette association il y a quatre ans, elle se paie seulement depuis deux ans. Elle fait faire des reportages à des lycéens et à des collégiens, pour leur apprendre le métier du journaliste, ou en tout cas pour leur apprendre à faire la différence entre de l'information et des *fake news*.

Cette question du journalisme et de sa compréhension par le grand public et par les enfants, c'est quelque chose qui me touche beaucoup, c'est quelque chose qui la touche beaucoup. Il a été dit...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Legrand, je vous interromps. J'essaie de gérer cette commission d'enquête depuis le début avec la plus grande impartialité, avec la plus grande objectivité, pour que les débats soient les plus sereins possible.

Laissez-moi présider cette commission d'enquête. J'essaie de mener les débats pour que vous puissiez répondre aux questions du rapporteur quand vous êtes mis en cause, mais il faut qu'on puisse aussi avancer dans la discussion. Merci d'avoir fait cette précision, personne ne vous y obligeait. Le rapporteur a encore de nombreuses questions à vous poser et les autres députés en auront aussi. Vous aurez l'occasion de prolonger vos réponses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en effet encore un certain nombre de questions à poser. Je vous demande vraiment de nous répondre et d'essayer d'être le plus concis possible pour pouvoir donner la parole à tout le monde.

Vous évoquiez donc effectivement la polémique sur les subventions accordées par des exécutifs du Parti socialiste à votre compagnie. Je me permets de redonner le contexte de ce qui avait été dénoncé : il y avait eu des dizaines de milliers d'euros accordés par des exécutifs de Seine-Saint-Denis et du Parti socialiste, de Monsieur Stéphane Troussel, de la Ville de Paris, de Madame Hidalgo, du Pré-Saint-Gervais, de Monsieur Laurent Baron... Je ne comptais pas d'ailleurs vous poser cette question-là, mais c'est vous qui l'avez mise sur la table.

Ce sera ma dernière question sur la fameuse phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous avez bien vu que depuis le début, je n'ai jamais posé de questions sur la méthode, mais sur le fond. À chaque fois, vous me répondez sur la méthode. Je vous

assure que j'étais certain que vous alliez faire à tout le moins amende honorable et nous dire qu'effectivement, vous n'auriez pas dû tenir ces propos devant des cadres du Parti socialiste, qu'en tant que journaliste, vous aviez des règles de déontologie, que c'était au moins une maladresse. J'étais persuadé que vous alliez nous dire ça, mais vous continuez, comme Monsieur Cohen, qui n'a pas tenu ces propos mais qui en a été témoin, à nous dire qu'au fond, vous ne regrettez rien, et que la phrase est choquante parce qu'elle a été montée alors que le constat d'huissier dit l'inverse.

Est-ce que vous maintenez cette version ou est-ce que vous exprimez au moins une forme de regret vis-à-vis de cette phrase qui a été prononcée ?

M. Thomas Legrand. Monsieur le rapporteur, quand on ne répond pas à la question de la façon dont vous le souhaitez, vous la reposez. Vous voulez que je fasse une autocritique à la soviétique ? C'est quand même assez hallucinant !

Non, je ne regrette pas d'avoir prononcé ces propos. La seule chose que je regrette, c'est qu'ils aient été filmés et qu'ils aient été montés.

Je voulais finir, puisque vous avez réévoqué l'association de ma femme, en parlant de dizaines de milliers d'euros. C'est une association dont je vous ai expliqué le but. Dans les débats sur Europe 1 et sur CNews, il a été dit que cette association était faite pour que les socialistes puissent m'enrichir, pour que les socialistes puissent donner de l'argent à mon association pour que je dise du bien des socialistes dans *Libération* ou à France Inter. La teneur des débats était absolument incroyable. Ma femme, qui n'a rien à voir avec tout ça, a reçu des milliers et des milliers de messages. Elle a dû porter plainte parce qu'elle a été menacée de mort !

Si l'on fait le total de l'enregistrement frauduleux, de ces attaques envers ma famille, des heures et des heures, des jours et des jours de bashing et de surexposition de ces affaires, on a un tableau qui devient inquiétant pour la pratique de la presse. Vous faites partie, Monsieur le rapporteur, d'un mouvement politique qui est allié au Rassemblement national. Les sondages sont très bons pour vous. Vous allez peut-être avoir des responsabilités dans l'exécutif, vous allez peut-être être au pouvoir. Je veux simplement qu'on comprenne, à la teneur de vos questions, aux références que vous faites, à vos commentaires d'enregistrements illégaux, que c'est un peu inquiétant pour la suite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, comme je l'ai fait tout au long de cette commission d'enquête, qu'il y a un outil important dans notre démocratie, dans notre État de droit : l'article 40 du code de procédure pénale. Il permet de ne pas s'arrêter à des articles de presse, notamment quand on met en cause l'association de votre épouse. Je ne vous vise pas, Monsieur le rapporteur ! Mais comme il y a aujourd'hui des suspicions d'infractions qui sont lancées dans le débat public, il faut que la justice puisse s'exprimer et établir des vérités. Sinon, on fragilise l'État de droit ! On ne peut pas décemment laisser entendre qu'il y aurait des collusions entre l'association de l'épouse de Monsieur Legrand et des municipalités de gauche : si certains dans le pays ont des éléments factuels qui peuvent caractériser un délit, alors ils peuvent saisir le procureur de la République.

M. Thomas Legrand. Vous parlez de polémique, monsieur Alloncle. Ces allégations sont présentées comme des informations sur CNews ou Europe 1, mais aucun des critères de notre métier, j'en ai parlé tout à l'heure, n'a été respecté. Aucun des accusateurs n'a téléphoné à cette association. Personne n'est venu voir sur le terrain ce que faisait l'association de ma femme.

On m'a conseillé de rester calme. J'avoue, là, que j'ai un peu de mal. Je fais des efforts, je mets les deux mains sur la table comme me l'a conseillé mon épouse, et je vous rends la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne travestis pas vos propos. Vous continuez à dire que vous ne regrettez pas cette phrase ; vous l'assumez, pour être clair. Je pense que nous pouvons refermer cette parenthèse.

Monsieur Legrand, vous semblez vous amuser de mes propos. Vous semblez d'ailleurs dire que cette commission d'enquête, les travaux que nous menons et le fait que vous soyez parmi nous sont inquiétants pour la suite – en faisant référence aux scores dans les sondages du Rassemblement national et l'UDR, qui pourraient nous mener au pouvoir, raison pour laquelle nous avons constitué cette commission d'enquête –. Nous ne vous auditionnons pas pour vous demander de juger de l'opportunité ni de la légitimité de la commission d'enquête, qui a été votée à la majorité et qui est l'expression d'un souhait... (*Plusieurs députés s'exclament : « Non ! C'était un droit de tirage. »*) Il y a eu un droit de tirage et la constitution de la commission a été votée en commission des affaires culturelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je vous demande de ne pas remettre en cause la légitimité de la commission d'enquête qui a été votée par les députés. Ce sont des accusations très graves. Non, Monsieur Legrand, ce n'est pas vous qui posez les questions. Vous jetez le discrédit sur cette commission d'enquête à chaque réponse que vous faites. Je vais maintenant vous demander de répondre précisément aux questions que je vous pose. Nous allons refermer la parenthèse sur cette phrase que vous avez prononcée... (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*) Non mais, ce n'est pas possible Monsieur le président ! Vous m'interrompez à chaque fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas interrompu, c'est mon rôle de présider la commission d'enquête. Nous allons avancer. Laissez-moi présider et posez vos questions. Depuis le début, j'essaie de modérer les débats ; quand je considère que Monsieur Legrand ne répond pas directement aux questions, je lui demande de vous répondre. Chacun son rôle. Posez vos questions et je demanderai à Monsieur Legrand de vous répondre précisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre phrase a retenu l'attention. En évoquant les différents scénarios possibles pour la prochaine élection présidentielle, vous expliquez – à moins que vous ne remettiez à nouveau en cause l'enregistrement – « *Glucksmann-Le Pen, ce n'est pas fait. Philippe-Le Pen, c'est fait, voilà, parce que Philippe-Le Pen, moi, je deviens fou.* » Question simple : pourquoi est-ce que vous devenez fou dans un scénario Édouard Philippe-Marine Le Pen ?

M. Thomas Legrand. Alors oui, c'est intéressant. Je suis éditorialiste à *Libération*. S'il y a un deuxième tour entre Édouard Philippe et Marine Le Pen, je ne deviens pas fou ; je sais exactement ce que je fais. Je ne sais pas dans quel contexte j'ai dit ça, mais j'assume – ce n'est pas un scoop que je suis plutôt à gauche –.

Quand j'étais à France Inter – on pourra parler, si vous voulez, de la différence entre les éditos que j'ai faits sur le service public et ceux que j'écris dans *Libération*... Dans le passage dont vous parlez, je commentais un de mes papiers qui était critiqué par les socialistes. Je critiquais le fait que les socialistes avaient l'air de dire que la gauche utile pour accéder au second tour irait – c'était la formule à l'époque – de Ruffin à Glucksmann, car cela me paraissait un peu court. Je pourrais faire la même analyse avec la droite. Je pensais que cet

espace politique était trop faible pour prétendre avoir une chance d'accéder au second tour et qu'il fallait plutôt aller de Ruffin à Canfin – ça rimait, c'était une expression journalistique –, c'est-à-dire qu'il fallait que le Parti socialiste pense aussi aux modérés, à ceux qui étaient partis du côté de chez Monsieur Macron. L'analyse valait ce qu'elle valait ; elle n'était peut-être pas très originale et elle ne serait plus valide aujourd'hui car le Parti socialiste a évolué. C'était une discussion d'analyse politique comme vous en avez certainement entre vous et avec des journalistes. Si vous la filmez et si vous la diffusez et la rediffusez encore, avec des commentaires malveillants, sur des plateaux de télévision avec cinq ou six polémistes dont le seul but est de torpiller le service public, cela en fait quelque chose de problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son billet d'humeur du 12 septembre 2025, François Morel a qualifié sur France Inter les journalistes de *L'Incorrect* de, je le cite, « *fil de pute* » et d'« *enculés* », expliquant que ces insultes lui étaient venues naturellement pour commenter la publication de la vidéo vous concernant, vous et Monsieur Cohen.

J'ai interrogé ce matin, à ce sujet, la directrice de France Inter, Madame Van Reeth. Sa réponse m'a choqué : elle a, au fond, loué l'art et la maîtrise des mots de François Morel. L'art et la maîtrise des mots, quand on désigne quelqu'un à l'antenne devant des millions d'auditeurs, avec un caractère diffamatoire et profondément insultant pour lui et pour une bonne partie de sa famille... Est-ce que vous condamnez ces propos qui ont été tenus pour vous défendre, visiblement, même s'ils ne vous engagent pas ?

M. Thomas Legrand. On m'avait aussi prévenu : « *Fais attention, devant une commission d'enquête parlementaire comme ça, le second degré, ce n'est pas possible. Même le premier degré et demi, ce n'est pas possible.* » Vous voulez donc que je commente une...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ...une insulte.

M. Thomas Legrand. Pas une insulte !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une insulte : « *enculé* » et « *fil de pute* », c'est quoi ?

M. Thomas Legrand. Vous voulez me faire le texte, en plus ? Laissez-moi le texte de ma réponse, quand même ! Je ne sais pas si vous écoutez régulièrement François Morel, mais c'est quand même l'archétype de la finesse et de la délicatesse.

Mme Caroline Parmentier (RN). La preuve !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier...

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors là, je suis désolée... (*Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, madame Parmentier, s'il vous plaît !

Mme Caroline Parmentier (RN). Respectez la représentante nationale et la députée que je suis !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier, je vous respecte,...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pour cinq minutes.

L'audition, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous reprenons ; Monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, on vous a interrompu dans votre réponse. Je me permets de synthétiser la question que je vous posais sur le billet de François Morel qui traitait, je le cite, de « *fil de pute* » et d'« *enculés* » les journalistes qui ont sorti ce fameux enregistrement qui vous met en cause. Ma question était très simple : est-ce que vous condamnez ces propos, ces insultes ? Pour moi, ce n'est pas un billet d'humeur, ce n'est pas de la finesse, ni de la délicatesse, ce n'est pas l'art de maîtriser les mots, c'est une insulte. Je pense qu'on peut en convenir.

M. Thomas Legrand. Je ne crois pas que le lieu se prête à une analyse de texte de François Morel. Il a fait, comme très souvent, une chronique selon moi très fine et très drôle qui fait de l'antiphrase, avec du second et du troisième degré, et je propose à tous ceux qui nous regardent d'aller l'écouter sur le site de France Inter car je pense que nous n'en avons pas tous la même perception. J'aime beaucoup François Morel, je le remercie de cette chronique et je suis évidemment en total désaccord avec la façon dont vous l'avez interprétée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne m'attendais pas à ce que vous condamnerez ses propos, mais de là à le remercier d'avoir insulté un confrère en le traitant de « *fil de pute* » et d'« *enculé* »... Cela me paraît une outrage manifeste, permettez-moi de le penser. C'est votre droit de le remercier en commission d'enquête et je vous redonnerai la parole si vous souhaitez revenir sur vos propos, mais sachez que ça me choque particulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas commenter les propos des uns et des autres. Allez-y, Monsieur Legrand mais, Monsieur le rapporteur, ne commentez pas les réponses de Monsieur Legrand.

M. Thomas Legrand. Je vais faire une réponse un peu contradictoire, puisque je réponds à une réponse sur une réponse à une réponse. Je vous le demande, Monsieur le rapporteur : quand je fais une réponse, est-ce que ça s'arrête au commentaire de ma réponse, ou est-ce que je peux commenter le commentaire que vous faites de ma réponse ? Parce qu'on va continuer longtemps. Nous ne sommes pas d'accord sur François Morel. Il ne traite pas d'enculé – j'ai un peu de mal à répéter les mots que vous avez dits... Pour comprendre, il faut écouter la chronique, qui est beaucoup plus fine ; heureusement, les auditeurs le savent et le plébiscitent. Allez sur le site, écoutez cette chronique et faites-vous une idée, mais ne vous étonnez pas que je ne me sois pas scandalisé et que je ne reprenne pas la parole pour m'étonner que vous vous étonniez. On peut arrêter là, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que Monsieur Legrand n'est pas l'employeur de Monsieur Morel. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, Monsieur Legrand, je ne vous demande pas de commenter ni de condamner ce que je dis, je demande un peu plus de respect vis-à-vis des députés qui vous posent les questions. Nous ne sommes pas sur un plateau de télévision. Tout cela a une forme de solennité : c'est une commission d'enquête, c'est une audition, vous avez prêté serment. Que je sois choqué que vous remerciez quelqu'un qui dit « *fil de pute* » et « *enculé* » à destination de journalistes, c'est mon droit.

Autre chose maintenant : le 16 avril dernier, vous avez fait une déclaration qui, elle aussi, m'a choqué, mais vous allez peut-être, à nouveau...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne présumez pas des réponses...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez peut-être l'assumer, et c'est votre droit. C'est une déclaration sur le réseau X : « *Bolloré = Pétain*. » Vous n'ignorez pas que Philippe Pétain est responsable de la collaboration avec le régime nazi, de la suppression des libertés et de la déportation et de l'extermination de Juifs français. Où situez-vous la frontière entre la critique et la diffamation ?

M. Thomas Legrand. Pouvez-vous lire la phrase en entier ? Je ne suis pas arrivé comme ça en disant « *Bolloré = Pétain* ». Je pense que j'ai...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le tweet exact est effectivement : « *Bolloré = Pétain* ». Ce sont vos propos.

M. Thomas Legrand. C'est un tweet de moi qui retweete quelque chose, non ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'est un tweet. Je peux vous l'envoyer.

M. Thomas Legrand. J'irai voir sur mon compte Twitter, mais je ne me suis pas réveillé comme ça, un matin, pour écrire : « *Bolloré = Pétain*. » Je pense que c'est un retweet. Si je me souviens bien, peut-être d'une... Franchement, je ne m'en souviens pas...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la limite, tweet ou retweet, ce n'est pas la question.

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Je peux vous expliquer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait plus intéressant d'élargir le périmètre en donnant votre avis sur ces médias d'opinion, puisque vous avez un avis sur le sujet. Cela nous intéresse ; moi en tout cas, ça m'intéresse.

M. Thomas Legrand. C'est un retweet. Je pense me souvenir que c'était à propos d'une déclaration ou d'un tweet de Philippe de Villiers vis-à-vis de la République et de l'universalisme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la « Une » du *JDD* : « *La franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie*. »

M. Thomas Legrand. Voilà, c'est ça ! Le *JDD* disait que la franc-maçonnerie était pour l'euthanasie. Ce numéro du *JDD*, je crois, parlait de l'euthanasie pour évoquer les débats sur la fin de vie ; il parlait aussi de l'avortement. J'y ai vu un parallèle avec des propos pétainistes et j'ai fait ce tweet, peut-être. Je l'assume. Visiblement, nous ne sommes pas choqués par les mêmes choses, Monsieur Alloncle. On pourrait faire la liste de toutes les choses qui ne nous choquent pas de la même façon mais ça pourrait durer longtemps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, puisque vous doutez systématiquement de mes propos, je suis allé vérifier sur votre compte Twitter. Ce n'est pas un retweet, c'est un tweet que vous avez fait : « *Bolloré = Pétain* ».

M. Thomas Legrand. Ce n'est pas juste ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas juste ça, Monsieur le rapporteur. Il y a la « Une » du journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je peux vous le montrer : « *Bolloré = Pétain* » avec la une du *JDD*, le 16 avril 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut le dire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, mais ce n'est en rien excusable. Vous pouvez mettre la photo que vous voulez pour accompagner un acte de diffamation, « *Bolloré = Pétain* »... (*Mmes Ayda Hadizadeh et Sophie Taillé-Polian s'exclament.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas dans le registre des excuses, monsieur le rapporteur. Ce n'est pas le bon registre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On mettait en doute ma question. Vous sembliez dire que vous n'aviez pas fait ce tweet. J'apporte la preuve que vous l'avez fait. Monsieur Legrand, arrêtez de douter systématiquement de toutes les questions que je vous pose. Maintenant que vous avez la preuve que vous avez fait ce tweet, est-ce que vous le regrettez ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, là, ce n'est pas du tout ce que Monsieur Legrand a dit ! Vous n'avez évoqué que la citation « *Bolloré = Pétain* ». Monsieur Legrand vous a dit : « *Cela m'étonnerait d'avoir twitté simplement la phrase : "Bolloré = Pétain".* » (*Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.*) Non, non !... Non !... Madame Hadizadeh, il y a un président ici, on peut le respecter deux minutes ? Merci !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est le cas, j'ai le tweet. C'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez d'apporter un complément : il s'agit de la « Une » du *JDD*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, la première fois, vous ne l'avez pas dit. Vous n'avez parlé que de la citation. Monsieur Legrand vous a répondu en vous disant : « *Cela m'étonnerait d'avoir simplement écrit une phrase.* » Effectivement, vous venez d'indiquer qu'il y avait aussi la photo de la une du *Journal du dimanche* : « *Fin de vie : la franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie.* »

Cela ne veut pas dire que votre réponse, Monsieur Legrand, va satisfaire le rapporteur ou qu'il juge que ce sont des propos convenables ou acceptables ; mais, Monsieur le rapporteur, ne faites pas dire à Monsieur Legrand ce qu'il n'a pas dit !

M. Thomas Legrand. Je ne vais pas répéter ce que vous avez dit. Vous avez tout à fait raison : je n'aurais pas fait un tweet comme ça, à blanc. C'était une référence à une une qui me faisait penser à Pétain ou au pétainisme.

Je ne mets pas en cause la commission mais moi, qui suis journaliste à *Libération*, qui ne suis pas journaliste à France Inter, je me demande si l'on va me demander éternellement si je regrette ou si je ne regrette pas tel ou tel tweet. Je parlais tout à l'heure d'autocritique : est-ce que je dois faire mon autocritique ? Non, je ne regrette pas. Je crois que c'était pertinent. Vous allez me dire que ça vous choque, que vous êtes étonné, et me demander si, vraiment, je ne regrette pas – j'anticipe les étapes, pour qu'on avance un peu. Non, je ne regrette pas. On peut s'arrêter là ? Sans commentaire, s'il vous plaît.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand remet systématiquement en cause les questions que je lui pose. J'ai le droit de vous poser les questions que je souhaite en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Je vous demande à nouveau un peu plus de respect pour la fonction de rapporteur d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, s'il vous plaît.

J'avais d'autres questions mais, dans un souci de pluralisme – je ne suis pas journaliste, je suis politique, mais si vous avez suivi les auditions de cette commission d'enquête, vous saurez que le président donne systématiquement la parole à l'ensemble des politiques dans le temps imparti –, je laisserai la parole aux représentants des groupes politiques. S'il vous plaît, ne remettez pas en cause les questions qui vous seront posées, quelle que soit la couleur politique des députés qui vous les poseront.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, tout le monde vous respecte ici et nous respectons tous Monsieur Legrand. C'est le principe d'un débat démocratique : le respect va dans les deux sens. Il faut aussi savoir se contenter des réponses qu'on obtient et que chacun peut commenter en son for intérieur. Nous ne sommes pas là pour commenter les réponses mais pour les obtenir ; c'est une nuance importante. Je laisse la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Votre rendez-vous stratégique avec Patrick Cohen et les deux responsables du Parti socialiste, dont un responsable de campagne, vous en convenez vous-même, a scandalisé les Français qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans avoir le choix. Cela a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public. Il y avait deux volets dans ce rendez-vous : barrer la route à Rachida Dati et favoriser l'accès de la gauche au pouvoir en 2027. C'est très clair pour tous les Français dans vos propos.

Je voudrais vous réinterroger sur votre contrat avec France Inter. Ce contrat a été suspendu en août 2025. Vous étiez donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux stratèges socialistes ? Je veux vous réentendre très précisément là-dessus, et aussi sur votre dernière pige à France Inter, dont vous nous avez parlé tout à l'heure et qui date de septembre 2025, avez-vous dit. Éclairiez-nous.

J'aurais voulu vous interroger aussi sur ce que vous twittez sur un compte labellisé France Inter, où vous vous identifiez par rapport à votre émission sur France Inter.

Quant aux articles à charge et à décharge, quant au contradictoire que vous vantiez vous-même tout à l'heure, vous ne le pratiquez pas. J'ai de bonnes raisons de vous le rappeler : les menaces de mort, moi aussi, je connais ; les cibles qu'on met dans le dos, moi aussi, je connais ; au Rassemblement national, on connaît !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais être honnête, Monsieur Legrand : je suis très mal à l'aise avec cette audition. Vous êtes clairement la cible de l'extrême-droite et cette audition est une véritable tentative d'humiliation. C'est une certitude.

Pourtant, j'aimerais souligner que, quelque part, que vous en ayez conscience ou non, vous faites un peu le jeu de l'extrême-droite. Je veux dire par là que vous avez écorné la confiance des gens envers l'audiovisuel public et envers les journalistes. Vous pouvez parler de contexte ; ce n'est pas la question. La question, ce n'est pas non plus le fait de faire preuve de neutralité, car je ne crois pas en la neutralité. Je ne crois pas non plus que l'on n'ait pas le droit de rencontrer des politiques. En revanche, ce que je pense, c'est que vous avez entretenu une certaine ambiguïté. Vous avez manqué d'honnêteté ; c'est cela qui a fait du mal à la confiance que les gens portent aux journalistes et à l'audiovisuel public.

C'est d'autant plus dommageable que c'est une nécessité absolue pour notre démocratie. C'est la raison pour laquelle l'extrême-droite s'attaque de façon aussi virulente à l'audiovisuel public, dont elle veut la fin, et qu'elle ne cesse de s'en prendre aux journalistes – les vrais, pas les propagandistes de Bolloré –. Je suis bien placée pour le savoir, étant fille de journalistes. Lorsque j'avais 5 ans, mon père a été envoyé à l'hôpital parce qu'il travaillait sur l'extrême-droite ; quelques années après, alors que ma belle-mère travaillait sur Marine Le Pen, nous avons reçu de petites pierres tombales dans notre boîte aux lettres ; encore tout récemment, mon père a été visé par le collectif Némésis, qui lui a mis une cible sur la tête, le mettant gravement en danger.

Avez-vous conscience de participer à cette montée de l'extrême-droite, qui est dommageable pour notre démocratie et pour votre profession ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On a un empire médiatique aux mains d'un milliardaire qui met toutes ses forces dans la bataille pour promouvoir les idées d'extrême-droite grâce à des éditorialistes et des journalistes qui, matin, midi et soir, s'expriment de manière tout à fait partielle en faveur de ce mouvement. En siégeant dans cette commission d'enquête, un proverbe africain me vient en tête : « *Les voleurs voient des voleurs partout.* » C'est de ça dont il s'agit ! On pense que, puisque vous ne relayez pas de manière fidèle ou en la reprenant à votre compte la propagande de l'extrême-droite, forcément, vous êtes contre la montée de l'extrême-droite, donc de gauche, pour la gauche, et que vous faites tout pour que la gauche arrive au pouvoir.

Nous avons passé plus de quatre heures sur un bout de phrase tronqué sorti d'un enregistrement d'une conversation privée qui n'avait pas lieu d'être. Il y a, à l'Assemblée nationale, un seul lieu où on ne peut pas enregistrer des conversations, c'est la buvette. Si, moi, j'avais enregistré des conversations et que je les avais filées à des journalistes, on aurait pu voir des responsables d'extrême-droite rigoler et faire à la bise à des responsables de La France insoumise et j'aurais pu dénoncer une collusion pour empêcher l'arrivée au pouvoir des socialistes à partir d'une vidéo montée qui sort une phrase de son contexte.

Ce qui se passe dans cette commission est infamant pour la représentation parlementaire et n'est pas digne du métier que nous faisons. Quand je vous vois agir, Monsieur le rapporteur, je n'ai pas l'impression que nous occupons la même fonction. Je remercie Monsieur le président, dont le travail n'est pas simple, de remettre les choses à leur place et je remercie à nouveau la présidente de l'Assemblée nationale d'avoir sorti à nouveau un communiqué pour rappeler que le rôle de ces commissions est de chercher la vérité. Vous avez passé dix minutes à essayer de lui faire avouer un regret par rapport à un propos...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faites avancer nos travaux ! Vous n'éclairez pas nos travaux !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre collègue Parmentier n'avait pas de question non plus et vous ne le lui avez pas reproché. Je suis scandalisée et je me demande à quel moment vous allez arrêter ce cirque !

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). L'exercice auquel nous nous prêtons aujourd'hui est fort inquiétant pour la démocratie. C'est ce qu'a dit, d'une autre manière, Monsieur Legrand. Je pensais être membre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public et nous assistons aujourd'hui à une forme de procès contre un journaliste qui travaille à *Libération*. Ce n'est pas l'exercice auquel devrait se prêter la commission d'enquête et je pense, Monsieur le président, qu'il faut en faire respecter le cadre.

Aujourd'hui, devant tous les Français, des parlementaires, notamment Monsieur le rapporteur, mettent la pression sur un journaliste et sur l'ensemble des journalistes. Je veux, moi, soutenir les journalistes qui travaillent en France dans des conditions de plus en plus difficiles. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, d'exprimer ses opinions. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, de discuter avec qui on veut dans un café. On a le droit, en 2025, de prendre des cafés sans être enregistré. Je pense que vous devriez le rappeler, Monsieur le rapporteur, et ne pas vous baser sur des enregistrements qui ont été faits de manière illégale. Les journalistes sont libres de leurs propos.

Monsieur le rapporteur, vous demandez à être respecté mais il faut être respectable pour être respecté ! Vous sortez de votre fonction. Il n'y a pas de police du langage. Vous posez des questions sémantiques qui n'ont aucun rapport avec ce que doit être l'audiovisuel public. Il faut reposer le cadre : nous sommes à l'Assemblée nationale, dans une commission d'enquête, et nous cherchons à savoir si l'audiovisuel public fonctionne bien et si on peut l'améliorer. Ce n'est pas un procès contre les journalistes, qui ont le droit de dire ce qu'ils pensent et de faire leur travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ouvert nos travaux en disant que la commission d'enquête ne serait pas un tribunal politique. Je fais de mon mieux pour m'en assurer. J'essaie de modérer les débats comme je le peux et je continuerai à le faire. Cette commission d'enquête ira à son terme et je m'emploierai à garantir que nous ne nous transformions pas en juges. C'est pour cette raison qu'à chaque audition, je rappelle le code de procédure pénale et le code civil et que j'indique au rapporteur qu'il n'est pas dans un rôle de procureur ou d'inquisiteur, mais qu'il peut poser des questions. Enfin, je dirai qu'il n'est pas anormal d'auditionner des journalistes et des éditorialistes dont une vidéo a suscité l'interrogation des Français. J'ai été le premier à en contester la méthode en rappelant le respect absolu de la vie privée. Je remercie Messieurs Cohen et Legrand d'avoir répondu à nos questions, même à celles auxquelles ils n'étaient pas obligés de répondre, et je souhaite que les auditions à venir respectent le cadre de cette commission d'enquête, qui relève de la capacité des députés de contrôler l'action des entreprises publiques, de l'État, de ses opérateurs, mais ne leur permet pas de se transformer en juges ni en inquisiteurs.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour ces précisions mais je constate que l'audition n'entre pas dans le cadre de la commission d'enquête. Le fait que Monsieur Legrand ne travaille pas pour France Inter a été établi ; nous sommes donc hors sujet. C'est votre responsabilité d'arrêter ce spectacle qui n'a aucun sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas exact ! Monsieur Legrand a encore des liens avec France Inter quand on regarde son compte Twitter. Nous n'allons pas remettre en cause le principe de l'audition de journalistes et d'éditorialistes par une commission d'enquête sur l'audiovisuel public. La manière dont on conduit les débats, dont on les interroge et dont on peut donner le sentiment que nous serions des juges, c'est autre chose.

Mme Sophie Mette (Dem). Monsieur Legrand, en tant qu'éditorialiste, vous êtes amené à proposer des analyses et des points de vue tout en vous inscrivant dans un cadre déontologique exigeant en matière de neutralité et de pluralisme. Dans un contexte où certaines séquences, parfois extérieures à l'antenne, peuvent être utilisées pour remettre en cause la neutralité de journalistes du service public, comment pourriez-vous définir dans votre pratique ce qui relève du commentaire politique légitime et ce qui pourrait être perçu par le public comme un biais incompatible avec les exigences du service public ? Puisque vous y avez travaillé, vous avez sans doute un avis sur le sujet. Quels garde-fous vous paraissent essentiels pour préserver la confiance des auditeurs ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Tout à l'heure, j'ai fait part de mon malaise relativement aux questions qui étaient posées à Monsieur Cohen. Le malaise ne s'est pas dissipé ; je trouve même que la commission verse parfois dans le glauque. Ce n'est pas la première fois qu'on interroge un journaliste sur ce que fait son conjoint ou sa conjointe – la question a été posée au président de l'Arcom et, tout à l'heure, à M. Sitbon-Gomez –. Je ne suis pas sûr que ce soit de bon augure pour la suite de la commission d'enquête...

Glauque aussi parce qu'une vidéo prise dans des conditions illégales, je le répète, entre des responsables politiques et des journalistes, est désormais présentée comme un rendez-vous stratégique. Ce n'est quand même pas la conférence de Yalta ! Messieurs Broussy et Juvet sont des gens talentueux et sympathiques mais c'est un café informel où l'on n'apprend pas grand-chose, à part peut-être que le PS serait prêt à se rallier à Monsieur Glucksmann. La belle affaire ! Et l'on est passé du commentaire de cette vidéo à un café que Monsieur Legrand a pris avec une amie, qui n'est pas sa supérieure hiérarchique, et on lui demande ce qui s'est dit...

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Ce n'est pas vous qui allez dire ce que je dois poser comme question...

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai simplement dit : quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Cela ne vous regarde pas, la question que j'ai à poser ! Je dis ce que je veux. Vous me faites perdre dix secondes de temps de parole. Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Continuez, Monsieur Maurel.

M. Emmanuel Maurel (GDR). On va bientôt lui demander si elle a pris une sucrée ! Je trouve totalement normal que Monsieur Legrand ait envie de prendre un café avec une amie et qu'il parle avec elle de ce qui allait lui arriver aujourd'hui. Je ne vois pas en quoi c'est scandaleux. Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est d'en faire les gros titres et de le présenter comme si c'était le Watergate.

J'en viens à ma question. Ce qui illustre la séquence d'aujourd'hui, c'est l'abolition progressive de la barrière entre ce qui relève de l'expression publique et ce qui relève de la sphère privée, par des moyens très intrusifs, avec des caméras et des micros espions. C'est une pente qui m'inquiète. Qu'en pensez-vous, Monsieur Legrand ? Après tout, vous réfléchissez aussi sur les médias et sur l'évolution du paysage médiatique.

La deuxième question que j'avais envie de poser m'est venue durant l'audition. (*Mme Caroline Parmentier s'exclame.*) Mais c'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Maurel.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je me parlais à moi-même ! (*Plusieurs députés s'exclament.*)

M. Emmanuel Maurel (GDR). Je veux bien y aller, si Mme Parmentier pouvait nous dispenser de ses commentaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est la journaliste en elle qui bouillonne... Allez-y.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Journaliste, bon...

Je voulais interroger Monsieur Legrand sur une initiative du président Macron, que certains ont jugée malencontreuse, concernant la labellisation de certains médias. Cela entre sans doute dans le champ des travaux de notre commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de la labellisation de l'information a été posée tout à l'heure.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans la continuité de l'audition précédente, nous assistons à un procès politique. À mon sens, le rapporteur sort totalement de ses missions, dont celle qui consiste à représenter l'Assemblée nationale. Tout à l'heure, il a tordu les propos de Monsieur Cohen ; il ne cesse d'utiliser des montages falsifiés. Vous vous reposez sur un constat d'huissier auquel vous faites dire des choses qu'il semble manifestement ne pas dire. Vous répétez trois, quatre, cinq, six fois les mêmes questions. Vous interrogez les gens sur leur réaction à des propos sortis de leur contexte, proférés il y a six mois voire dix ans.

En somme, nous sommes très loin du sujet de cette commission d'enquête. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que le bureau soit réuni et je regrette, Monsieur le président, que vous ne le convoquiez qu'après les vacances.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lorsque vous serez rapporteure ou présidente d'une commission d'enquête, vous aurez le loisir de mener les débats et de poser les questions que vous souhaitez.

J'ajoute par souci de transparence que j'ai convoqué une réunion du bureau il y a quelques semaines ; nous y avons évoqué la liste des personnes à auditionner. Le rapporteur a souhaité que nous auditionnions Monsieur Legrand et Monsieur Cohen et vous ne vous êtes pas opposée au principe de cette audition. Voilà que vous m'expliquez ne pas vraiment comprendre pourquoi ils ont été convoqués mais, encore une fois, personne ne s'y est opposé lors de la réunion du bureau !

Que vous contestiez la manière dont le rapporteur interroge les personnes auditionnées et pourrait transformer cette commission d'enquête en tribunal politique, c'est autre chose ; mais je demande aux uns et aux autres de ne pas remettre en cause le principe de la commission d'enquête, créée avec l'assentiment des groupes politiques puisque la commission des affaires culturelles s'est prononcée par un vote, même s'il ne portait pas sur le fond mais sur la procédure. Ne contestez pas le principe des auditions et essayez de ne pas mettre en cause le rapporteur. Chacun jugera la manière dont il pose ses questions ; vous avez votre avis personnel mais évitons de commenter la manière dont il mène ses travaux.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Il a d'abord été question d'auditionner Messieurs Cohen et Legrand ensemble, mais nous sommes finalement convenus que ce ne serait pas une bonne idée et qu'il valait mieux les auditionner séparément, pour que la réunion ne tourne pas en boucle autour de cette histoire et pour que nous puissions bénéficier, d'une part, de la longue expérience de Monsieur Cohen en tant que responsable de la matinale...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question ? Il faut arrêter, là !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je réponds à Monsieur le président. Les débats que nous avons eus au bureau ne me laissaient pas imaginer que nous passerions deux fois deux heures trente sur la seule question de la vidéo volée et tronquée. Je vous le dis, Monsieur le président : je ne pouvais pas imaginer ce à quoi nous assistons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La raison pour laquelle nous avons convoqué séparément Monsieur Cohen et Monsieur Legrand n'est pas celle que vous dites ; c'est parce qu'ils n'ont pas du tout les mêmes statuts.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). À la suite de l'enregistrement volé, monté et tronqué d'une conversation avec des responsables du Parti socialiste le 7 juillet, vous avez été attaqué par les médias détenus par le milliardaire actionnaire Vincent Bolloré et par des responsables politiques d'extrême droite, que les multiples condamnations de CNews et sa ligne éditoriale ne semblent pas déranger. Oui, nous savons qu'ils veulent abattre le service public de l'audiovisuel et nous le condamnons.

Nous vous soutenons, mais c'est un soutien critique, qui n'empêche pas des interrogations légitimes.

Première question : lors d'un rendez-vous avec des responsables politiques, ne devriez-vous pas vous contenter d'écouter plutôt que de donner votre appréciation voire des conseils sur telle ou telle configuration politique ? En ce qui me concerne, personne ne m'interroge sur notre éventuelle participation à une primaire.

Deuxième question : compte tenu de votre expérience aux *Inrocks*, pensez-vous normal que Léa Salamé, dont le compagnon est candidat à l'élection présidentielle, occupe un tel espace sur le service public de l'audiovisuel ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand n'étant ni employeur ni directeur d'antenne, rien ne l'oblige à répondre à cette question.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise avant toute chose que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, et que j'ai exercé pendant un an, en 1993, dans la même rédaction que Thomas Legrand.

Je ne reviens pas sur les propos enregistrés à votre insu, ce qui relève de l'article 226-1 du code pénal. Néanmoins, condamnez-vous les mêmes pratiques lorsqu'elles sont le fait d'émissions du service public ? Je pense à « Complément d'enquête » ou à « Cash investigation » – là, c'est tout un festival. Vous nous disiez tout à l'heure que si nous arrivions au pouvoir, de telles méthodes seraient déployées dans les médias : c'est déjà le cas.

Autre question : vous avez animé jusqu'à la fin juin une émission sur France Inter diffusée le samedi à 18 heures qui s'appelait « En quête de politique » – une émission que j'écoutais car je roule beaucoup en voiture dans ma circonscription –. La présidente de Radio France nous a dit qu'il s'agissait d'une émission complètement apolitique. J'ai fait le même métier que vous et, en toute honnêteté, je n'ai pas eu le même sentiment. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'en fonction des invités, des angles choisis, de la manière dont on mène le débat, des sons qu'on choisit, on peut aussi bien pencher plutôt à droite ou, en l'occurrence, plutôt à gauche. Ne croyez-vous pas que cela peut créer une suspicion parmi les auditeurs et dans l'opinion ? Que vous soyez éditorialiste à *Libération*, je n'y vois rien à redire. Mais vous animiez aussi sur le service public une émission qui, somme toute, était plutôt orientée.

M. Thomas Legrand. La question de mon statut est en effet compliquée, Madame Parmentier. Jusqu'en 2021, j'étais éditorialiste à France Inter en CDI ; je faisais donc partie de la rédaction. J'ai arrêté de ma propre initiative pour animer l'émission « En quête de politique » dont Monsieur Ballard parlait à l'instant. Chaque année pendant trois ans, j'ai signé

un contrat de grille pour quarante-deux émissions entre septembre et juin, d'abord le dimanche puis le samedi.

En juin 2025, mon contrat a pris fin. L'idée était que je fasse une pige sous la forme d'un débat – pompeusement intitulé « Face à Thomas Legrand » – d'une douzaine de minutes au cours duquel je parlais environ la moitié du temps face à un contradicteur, de droite ou de gauche. Le directeur de la rédaction Philippe Corbé et moi avions l'ambition de montrer qu'on pouvait débattre de sujets polarisants sans polariser pour autant, qu'un débat serein et responsable était possible sur des sujets chauds, en s'adressant à la raison et à l'intelligence plutôt qu'à la passion et à l'invective. C'est assez conforme à ma propre ligne éditoriale : *Libération* a certes sa propre ligne, mais les billettistes et éditorialistes y ont chacun leur sensibilité – je préfère utiliser ce mot – et il se trouve que je suis celui qui défends plutôt la culture du compromis face à celle de l'affrontement. Vous comprendrez donc que j'ai décidé, en lien avec la direction de France Inter, de ne pas continuer cette émission car la situation n'était plus assez sereine pour me permettre d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions. J'ai donc dit que j'arrêtais.

Après la dernière émission de juin, je n'avais donc plus d'autre fonction que celle d'éditorialiste à *Libération*. Je n'ai fait qu'une pige pour une émission en septembre, et la deuxième émission a été suspendue, comme vous l'a expliqué hier Madame Veil. Je n'étais donc pas à France Inter à l'époque de ce café. Je sais, cependant, que mon image et mon nom sont accolés à cette station depuis des années. En l'occurrence, je parlais d'articles écrits pour *Libération* : c'est à leur sujet que les deux responsables socialistes voulaient des explications.

Madame Soudais, sans vouloir faire le vieux de service, j'ai connu vos parents, qui étaient journalistes. Ils sont à la retraite maintenant mais je les ai fréquentés, je les respecte, et même je les aime bien. Je les salue s'ils nous regardent. En revanche, je n'ai pas du tout compris votre question... Vous me demandez si je n'ai pas l'impression de faire le jeu du Front national parce que je ne suis pas honnête ?

Je ne vais pas vous avouer que je ne suis pas honnête : je pense être honnête. Je ne pense pas non plus faire le jeu du Front national en faisant mon métier. Je vous laisse donc votre analyse, même si je vois un peu où vous voulez en venir. Je ne vais pas développer une analyse politique, mais vous pensez, j'imagine, que comme je suis pour le compromis plutôt que pour l'affrontement... Non, il ne s'agit pas de radicalité ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Non, ce n'est pas ça !

M. Thomas Legrand. Alors je ne sais pas. Vous dites que je suis malhonnête ; je ne vous en veux pas mais je ne l'accepte pas. Je ne suis pas malhonnête.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ce que je dis, c'est que vous cultivez l'ambiguïté et que vous n'assumez pas réellement votre proximité politique.

M. Thomas Legrand. Ma proximité politique avec le Parti socialiste ? Vous êtes donc d'accord avec Monsieur Alloncle.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Ce n'est pas honteux, il suffit d'assumer !

M. Thomas Legrand. Ce n'est pas un crime, mais ce n'est pas le cas ! Je suis totalement indépendant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des questions importantes. Vous mettez en cause l'indépendance de Monsieur Legrand, il n'y a rien de drôle là-dedans ! Laissez-le vous répondre !

M. Thomas Legrand. J'ai été éditorialiste pendant tout le quinquennat du président Hollande. Je vous propose, si vous avez du temps à perdre, de relire mes éditos – ils sont sur le site de France Inter -. Ce serait pareil pour Patrick Cohen : je vous demande de nous juger ou plutôt, puisque vous n'êtes pas un tribunal, de juger notre travail à ce qu'on écrit et à ce qu'on dit.

Si dans ce que vous percevez de ce que j'écris, vous voyez une proximité avec le Parti socialiste parce qu'en effet, je peux parfois critiquer une certaine radicalité ou au moins la culture de l'affrontement, je comprends votre point de vue. Mais vous parlez d'honnêteté : je ne pense pas être malhonnête et je ne pense pas faire le jeu du Rassemblement national.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je sais que mes collègues le savent, mais je voudrais rappeler que la presse écrite n'est pas régie par les mêmes règles que l'audiovisuel public. La ligne éditoriale de *L'Humanité* n'est pas exactement celle de *Libération*. Il faut rappeler aussi que le métier d'éditorialiste est particulier. Vous mettez en cause l'indépendance de Monsieur Legrand, mais un éditorialiste a le droit d'avoir un parti pris.

Mais j'ai peut-être mal compris ce que vous disiez. Est-ce que vous mettiez en cause les écrits de Monsieur Legrand en tant qu'éditorialiste ou la rencontre avec les responsables du Parti socialiste ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous n'avez pas compris, Monsieur le président. Je dis qu'il faut être honnête, qu'il faut assumer. Je salue le fait qu'un journal assume une ligne éditoriale : au moins, c'est honnête.

M. Thomas Legrand. Madame Mette, je vous remercie de votre question. Il est effectivement important de distinguer le rôle d'éditorialiste sur le service public et dans un journal comme *Libération*.

Quand j'étais éditorialiste à France Inter, je parlais à 7 heures 43 ; à 7 heures 47, il y avait Dominique Seux. Nous n'avons pas la même sensibilité. Après, il y avait à 7 heures 50 un invité politique. Ce quart d'heure, qui était animé par Patrick Cohen pendant longtemps, puis par Nicolas Demorand, a très bien marché, et cette diversité de points de vue – de points de vue plutôt que d'opinions – offrait à l'auditeur, je pense, un panel de la diversité des sujets qui faisaient la grande conversation nationale du moment.

Je voudrais spécifier le rôle de l'éditorialiste politique du service public – selon moi, parce que chacun a sa définition. J'ai des sensibilités, elles sont avouées : je suis un peu écologiste, je suis plutôt à gauche. Ce qui m'intéressait dans ce que je traitais sur le service public, c'était plutôt des questions démocratiques.

Par exemple, j'ai été éditorialiste pendant presque tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Je n'ai pas critiqué des lois en disant que telle ou telle était mauvaise pour la France, je ne me suis pas indigné. Mais, à partir de la septième loi sur la sécurité – il y en a eu, je crois, huit ou neuf –, je faisais remarquer qu'il y avait encore une loi, alors que les décrets d'application de la précédente n'étaient pas publiés. Je disais qu'il était étrange – et cela peut vous intéresser en tant que législateurs – que le moment important de la vie d'une loi,

aujourd'hui, soit celui où elle est annoncée, et non pas le moment où elle crée du droit. C'était plutôt ces thèmes-là que je traitais.

Quand j'étais éditorialiste sous le quinquennat de François Hollande, président de la République, je ne prenais pas parti pour ou contre les frondeurs ; je pointais simplement – et j'en ai même fait un livre, qui s'appelle *Arrêtons d'élire des présidents* – qu'on avait la preuve, avec François Hollande, que pour se faire élire président de la République, avec l'élection au suffrage universel à deux tours tel qu'elle est aujourd'hui, il faut dire des choses qui ne correspondent pas à ce qu'on fera. C'est un peu pour ça que, par exemple, Jacques Delors, un autre personnage pour qui j'ai de la considération, avait dit non. C'est un peu pour ça aussi que Michel Rocard – vous avez compris que j'aimais bien Michel Rocard – n'a jamais été en position d'être candidat.

Ce genre de choses ne sont pas neutres, elles sont orientées, mais elles sont plutôt du domaine du point de vue que de l'opinion.

J'ai la chance de venir d'une famille nombreuse ; j'ai pas mal d'oncles, de tantes et de cousins. Ce qui est intéressant dans une famille nombreuse, c'est que les réunions de famille ressemblent à un petit parlement : il y a un peu de tout. Chaque fois que je faisais un papier qui critiquait plutôt la droite, je pensais à un ou deux de mes oncles plutôt de droite ; chaque fois que je tapais un peu sur la gauche, je pensais à d'autres. Quand on est dans le service public, je pense que quand on fait l'édition, on ne veut pas marquer des points ; on veut donner des clés, et des clés qui sont assumées comme étant celles d'un certain point de vue, d'une certaine sensibilité, sachant que juste après moi, un autre point de vue allait s'exprimer.

À *Libération*, c'est différent : j'ai intégré un journal qui a une ligne politique. Ce n'est pas une ligne très précise : elle relève du progressisme, ou en tout cas de la gauche – le progressisme, on l'a vu hier, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus philosophique –. En donnant mon éclairage dans *Libération*, j'essaye plutôt de réfléchir à un sujet particulier et de donner peut-être des arguments dans la bataille culturelle en cours en ce moment. Dans cette grande conversation nationale, j'ai la chance de pouvoir donner davantage mon opinion que mon point de vue. Je ne sais pas si la différence entre point de vue et opinion, telle que je voulais l'expliquer ici, est très claire ; certains vont peut-être la trouver un peu spéciale. Mais c'est comme ça que j'essaye de faire – honnêtement, Madame Soudais – mon travail.

Monsieur Maurel, vous m'avez interrogé sur l'espionnage et le label. Je suis bien en peine de répondre sur l'espionnage. On m'a expliqué, depuis cette affaire, qu'il fallait que je converse uniquement sur Signal, la messagerie cryptée – je ne suis pas sûr que Madame Bloch sache ce qu'est, Signal, on est encore aux SMS –, que j'aie des téléphones surnuméraires et que je fasse attention à ce que je dis. Je remarque que de plus en plus de journalistes sont obligés de faire attention à ce qu'ils disent, même devant leur téléphone. Je ne suis pas parano et, même si je pense qu'il faut l'être, je continue à aller dans les cafés. Encore une fois, je ne respecterai pas la consigne ironique de Sibylle Veil. Je ferai un peu plus attention mais j'espère qu'on pourra continuer à aller dans des cafés, à parler politique, même à prendre un café avec Monsieur Alloncle et sûrement s'écharper gentiment, à continuer à faire de la politique, car c'est quand même ce qu'on aime tous. Si on devait être espionné pour ça, ça m'inquiéterait !

Le label est une question intéressante. J'ai toujours été plutôt défavorable à l'idée qu'on établisse un code de déontologie très ferme parce que le journalisme est un métier de liberté. Il y a des règles de fabrication de l'information dont j'ai parlé tout à l'heure : normalement, un journaliste ne se déguise pas et ne vole pas du matériel pour obtenir des informations. Mais vous connaissez tous Günter Walraff, un grand journaliste allemand qui

s'est déguisé en Turc pour démontrer que des entreprises allemandes employaient de façon illégale des travailleurs allemands – c'était même une sorte de traite, d'esclavage –. Qui pourrait dire que Günter Walraff est moins journaliste que Laurence Ferrari ? On ne vole pas de documents mais, quand des documents nous sont refusés et que nous pensons que ces documents sont d'intérêt général ou qu'ils peuvent montrer des délits dont la justice pourrait se saisir, cela me paraît justifié. Il m'a été reproché sur CNews, pendant tout ce bashing, de me plaindre qu'on ait diffusé le contenu de ce café et d'avoir pourtant défendu, dans un éditorial pour *Libération*, la publication par *Mediapart* des écoutes de l'affaire Bettencourt. C'est parce que la publication de ces écoutes avait fait évoluer la procédure judiciaire car des délits y étaient révélés et parce qu'elle avait été faite selon les canons du journalisme, c'est-à-dire que chaque protagoniste des écoutes avait été prévenu avant, qu'on lui avait demandé son avis et s'il avait quelque chose à dire. C'était évident pour moi mais, avant de vous répondre, j'ai quand même appelé *Mediapart*. Ils m'ont dit : « *Évidemment, on a enlevé tout ce qui était privé, tout ce qui n'avait aucun rapport avec l'affaire. Tout le reste a été fait selon les canons du journalisme.* » Cela répond un peu à votre question, Monsieur Ballard. Quand « Cash investigation » fait une caméra cachée, c'est qu'on lui a d'abord refusé l'accès. Moi, on ne m'a pas demandé l'accès à mon café !

M. Philippe Ballard (RN). Pas le « Cash investigation » auquel j'ai participé !

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Vous avez été victime d'une caméra cachée ?

M. Philippe Ballard (RN). J'étais « fauteuil rouge » à la fin de l'émission. Ils véhiculaient des *fake news*.

M. Thomas Legrand. Vous étiez « fauteuil rouge », je m'en souviens.

M. Philippe Ballard (RN). Ils disaient qu'il n'y avait pas de lien entre immigration et insécurité en s'appuyant sur un rapport qui datait des années 1990 et qui venait du Chili. Nous devons y réagir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas ouvrir ce débat...

M. Philippe Ballard (RN). Il y avait une séquence avec Pascal Praud qui avait été enregistrée à son insu ; il n'était pas flouté car c'était par téléphone, mais on ne lui avait pas demandé l'autorisation de le diffuser à l'antenne.

M. Thomas Legrand. Cela m'étonnerait qu'on ne le lui ait pas dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera en discuter entre journaliste et ancien journaliste. Monsieur Legrand, tous nos collègues ont-ils obtenu une réponse ?

M. Thomas Legrand. Madame la vice-présidente Abomangoli m'a demandé pourquoi, quand je déjeune ou quand je prends un café avec quelqu'un, je donne mon avis au lieu d'écouter. J'ai beaucoup écouté dans ce café. Il se trouve qu'on me voit parler trois minutes ; j'ai parlé trois minutes, et un peu plus. Il est vrai que ce café était motivé car nous, les éditorialistes – Monsieur Ballard pourrait dire la même chose car, en tant que journaliste économique, il rencontrait des syndicalistes et des patrons –, contrairement aux reporters, qui y vont pour avoir des infos, nous ne sommes plus chargés de récolter des infos, mais de donner un éclairage, comme je l'ai expliqué. J'en reviens au complexe du commentateur dont je parlais tout à l'heure : quand un homme ou une femme politique considère que ce que j'ai dit est injuste – j'ai eu une conversation comme ça il n'y a pas très longtemps avec Xavier

Bertrand, par exemple ; je ne sais pas si j'aurais dû le dire, car je ne lui ai pas demandé l'autorisation. Il considèrerait que j'avais mal compris et que ce que j'avais dit était injuste et je lui ai donné des explications. Le début de la conversation était très tendu ; après, nous avons discuté entre nous, car on soigne nos relations. Si vous m'aviez filmé à ce moment-là et si vous aviez fait un savant montage, j'aurais pu apparaître comme le conseiller, l'ami ou le comploreur de Xavier Bertrand.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, vous venez de donner un nom isolé. Afin de ne pas mettre en cause Monsieur Bertrand, pourriez-vous confirmer que c'est une pratique courante ?

M. Thomas Legrand. C'est courant chez tous les éditorialistes et chez tous ceux qui font profession de commenter ce que vous faites alors que vous êtes élus, que vous avez des budgets à gérer, que vous avez des responsabilités... Nous considérons que, tant que vous n'appellez pas nos patrons pour vous plaindre, nous vous devons des explications, si elles sont demandées normalement, et c'est généralement le cas. Ce que j'ai fait avec les socialistes, je le fais avec tous les partis – et quand je dis tous les partis, c'est même le vôtre, Monsieur Ballard –.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas révéler tous les cafés et les appels des uns et des autres.

Vous avez indiqué que vous commentiez et que les responsables politiques agissaient. Vous avez dit aussi que vous étiez un passionné de la politique, que vous rencontriez les hommes politiques que nous sommes et que vous commentiez nos actions. Je vous pose la question sans aucune arrière-pensée : après des années de commentaire et de passion pour la politique qui ont fait de vous un expert, y a-t-il la tentation de devenir un acteur politique ? Si oui, comment gère-t-on cette tentation ? Il y a ici des journalistes qui ont décidé de s'engager et de devenir élus. Puisque vous avez fait la différence entre les élus et les journalistes, cela m'intéresse de savoir comment on essaie de contraindre, si c'est le cas, la volonté de devenir un acteur politique.

M. Thomas Legrand. Quand on commente tout le temps, on peut avoir cette tentation. Moi, je ne l'ai pas. En revanche, chaque fois que je fais une analyse critique de quelqu'un, j'essaie de me mettre à sa place, c'est-à-dire de voir toutes les contraintes. Je l'ai même fait quand le mot « suspension » a été prononcé concernant mon émission. C'était difficile car une suspension peut ressembler à une sanction. Je me suis dit : « Avant de critiquer, mets-toi à la place de Madame Sibyle Veil, qui a une maison de 11 000 personnes à gérer au moment où l'Assemblée nationale est en train de voter le budget. » Je me mets dans cette configuration-là que j'espère honnête, Madame Soudais.

Enfin, je souhaite répondre concernant l'émission « En quête de politique ». Vous disiez, Monsieur Ballard, qu'elle vous paraissait orientée. Vous êtes au Rassemblement national ; heureusement qu'une émission qui est de mon fait vous semble orientée ! C'est une émission sur les « -ismes ». J'ai fait beaucoup d'émissions sur le conservatisme, qui est très intéressant car c'est une notion qui évolue beaucoup, avec des chercheurs intéressants, et notamment un jeune chercheur...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous propose de conclure.

M. Thomas Legrand. C'était avec des chercheurs officiellement conservateurs comme Olivier Dard – qui n'est pas un jeune chercheur – ou Laetitia Strauch-Bonart, qui ont des réflexions très intéressantes. Pour les émissions sur le nazisme, je n'ai pas pris de chercheur nazi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons commencé ce matin avec le progressisme et nous concluons avec le conservatisme. Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions. Effectivement, il y a des mots qui sont des armes et qui mettent parfois une cible dans le dos des citoyens. Je tiens à vous assurer du soutien de la Représentation nationale, du rapporteur et de nos collègues : nous ne pouvons pas accepter que, pour les mots que certains prononcent ou que nous prononcerions, votre famille, en l'occurrence votre femme, soit menacée de mort. Je remercie les journalistes et les Français qui nous ont suivis.

*

* *

14. Audition, ouverte à la presse, de Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France, et Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France (20 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aimerais dire quelques mots au moment où notre commission d'enquête reprend ses travaux – M. le rapporteur me le permettra, puisqu'il vient de tenir une conférence de presse pour expliquer sa vision de la commission d'enquête.

« Collabo », « fasciste », « islamophobe » ou « suceur de nazis » pour les uns, « serpillère gauchiste » ou « ordure gauchiste » pour les autres, « Veil, Duhamel, Braun-Pivet, Patrier-Leitus, la youpinerie se protège », « si tes enfants sont aussi vendus que toi, ils finiront eux aussi dans les poubelles de l'histoire ». Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà quelques infimes messages parmi le torrent interminable d'insultes dont je fais l'objet depuis quelques semaines. Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà l'état lamentable de notre débat public, alimenté par des groupuscules toujours anonymes – donc très courageux –, ces factions prédatrices, tantôt d'extrême droite, tantôt d'extrême gauche, qui viennent vous démolir, vous jeter en pâture et vous désigner à la vindicte publique. Ainsi va tristement notre société, où la nuance et la modération semblent avoir disparu.

Vous êtes nuancé, équilibré, alors vous êtes forcément lâche. Vous êtes mesuré, impartial, alors vous êtes un traître. Depuis quelques semaines, on a tout dit sur moi : que j'étais corrompu, payé pour enterrer les preuves et protéger le système, que je cherchais à bâillonner et à censurer M. le rapporteur, que j'étais vendu à l'extrême droite, puis à l'extrême gauche, puis au président de la République. J'ai laissé dire. J'ai laissé faire. Mais aujourd'hui, je le dis très clairement : ça suffit – apparemment, c'est le slogan à la mode.

C'est le droit absolu de chacun de commenter et d'avoir un avis sur la manière dont je préside cette commission d'enquête. Je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. Mais travestir mes propos et mentir à mon endroit, ça suffit. Chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, ça suffit. Proférer des contre-vérités grossières et relayer de fausses informations qui remettent en cause mon intégrité et ma probité, ça suffit.

Je veux le dire très clairement à tous ces héros de l'anonymat qui nous écoutent, bien cachés derrière leurs écrans et leurs pseudos de pacotille : je continuerai à mener cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité, et rien ne me détournera de cette mission exigeante, difficile et essentielle. Si certains doutent de mon impartialité ou de mon indépendance, il est toujours bon de se rafraîchir un peu la mémoire : quel député a saisi la présidente de Radio France au moment de l'affaire Guillaume Meurice ? Pas le rapporteur, pas un député de cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'étais pas élu !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'était pas une critique !

J'ai saisi Sibyle Veil pour expliquer que Guillaume Meurice utilisait l'antenne de France Inter comme le prolongement de ses positions politiques telles qu'exprimées régulièrement sur son compte Twitter. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec vous dans quelques instants, mesdames, et j'imagine que le rapporteur aura des questions à ce sujet. J'ajoutais que ces propos de Guillaume Meurice ne sauraient refléter le travail quotidien de la rédaction et des journalistes de France Inter.

Quel député a défendu la réforme de l'audiovisuel public ? Moi, puisque j'en étais le rapporteur dans l'hémicycle (*signes d'impatience du rapporteur*).

J'ai bientôt fini, monsieur le rapporteur... Mais si vous aviez prévu votre conférence de presse un peu plus tôt, j'aurais pu m'y associer et y tenir ces propos liminaires.

N'en déplaise aux esprits chagrins qui ne voient le monde que de manière binaire ou manichéenne, oui, je suis attaché à l'audiovisuel public et oui, je suis exigeant s'agissant des dépenses, du budget et du respect absolu des exigences de pluralisme et d'impartialité qui lui sont imposées par la loi. C'est l'objet de cette commission d'enquête, dont j'ai toujours dit qu'elle était utile, mais que pour mener ses travaux, sérieux, importants, exigeants, elle devait se dérouler dans un cadre digne et respectueux.

Cette commission reprend ses travaux aujourd'hui et je m'en réjouis. Contrairement à ce que j'ai lu ou entendu, il n'a jamais été question pour moi d'y mettre un terme, ni de censurer le rapporteur, de l'empêcher de poser ses questions ou de faire son travail, encore moins d'exercer une police des pensées. Si j'ai suspendu, temporairement, les travaux, c'est simplement pour qu'avec le rapporteur et les membres du bureau de la commission, nous validions des principes simples, élémentaires, dont je m'étonne qu'ils puissent d'ailleurs choquer ou poser question.

Qu'y a-t-il de choquant à demander de ne pas travestir, déformer ou instrumentaliser les propos des personnes auditionnées ? Qu'y a-t-il de scandaleux à imposer le respect des personnes que nous auditionnons ? Qu'y a-t-il d'ignominieux à demander que les questions soient fondées sur des faits et non sur des suspensions ou des soupçons ? Il me semble que ce sont des règles de bon sens, même si j'ai bien compris que le bon sens avait déserté notre société.

Un point d'agenda et de méthode avant de commencer cette audition. Afin d'organiser nos travaux de manière efficace et cohérente, j'ai décidé de regrouper les auditions sur une base thématique. Les deux prochaines semaines, nous nous concentrerons sur France Télévisions. Nous entendrons ensuite les responsables politiques, dont la ministre de la culture, puis les représentants de Radio France, avant d'entamer une série d'auditions de producteurs, de producteurs-animateurs, d'organisations professionnelles, puis d'anciens présentateurs, animateurs, producteurs et dirigeants de l'audiovisuel public. Je convoquerai un bureau dans les prochains jours pour finaliser la dernière partie de nos auditions, dont j'annoncerai le programme dans les prochains jours.

Au sujet de Patrick Sébastien, j'ai lu et entendu nombre de contre-vérités sur le fondement d'extraits vidéo. Je n'ai jamais dit que je ne souhaitais pas l'auditionner parce qu'il représenterait le showbiz. J'appréciais ses émissions. Patrick Sébastien a apporté beaucoup à France Télévisions. « Le plus grand cabaret du monde » était une émission populaire, appréciée des Français, qui a permis de mettre en lumière des arts parfois négligés par la

télévision publique comme privée. Ainsi que je l'ai indiqué dès le début de nos travaux, et comme en témoigne la vidéo, je mettrai à l'ordre du jour du bureau de la commission la proposition d'auditionner Patrick Sébastien.

De la même façon, je proposerai au bureau d'auditionner, à la demande du rapporteur, les anciens présidents de la République François Hollande et Nicolas Sarkozy, qui ont tous deux défendu des réformes de l'audiovisuel public et ont sans aucun doute des choses à nous dire.

Enfin, compte tenu des chroniques récentes de Merwane Benlazar et de Charline Vanhoenacker sur France Inter, qui ont suscité l'émotion d'une partie des Français, je proposerai au rapporteur et au bureau de la commission de mener des auditions pour répondre à une question difficile mais essentielle, que nous explorerons peut-être aujourd'hui aussi : où s'arrête l'humour et où commence le militantisme politique ?

Je le dis d'emblée pour éviter que mes propos ne soient caricaturés ou déformés : il ne s'agit pas d'exercer une police de la pensée ou de censurer les humoristes. Je suis viscéralement attaché au droit absolu à l'humour, à l'irrévérence, à la caricature et à la satire, qui sont des principes fondamentaux de notre démocratie. Mais l'humour ne peut pas être un prétexte ou un paravent pour exprimer des opinions politiques ou faire du militantisme politique. C'est une réflexion que nous devons avoir au sein de cette commission d'enquête, avec mesure et nuance.

Enfin, je l'ai toujours dit, mon rôle est de garantir que le rapporteur puisse exercer sa mission sans entrave et qu'il obtienne l'ensemble des documents qu'il demande. J'ai eu de nombreux échanges avec France Télévisions et, à ce jour, plus de 26 000 documents lui ont été transmis...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tardivement, il y a quelques jours seulement, mercredi dernier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ..., soit plus d'un million de pages. J'ai relancé France Télévisions pour que le rapporteur puisse obtenir l'ensemble des grands livres. Il lui en sera transmis encore un cet après-midi. S'il manque des documents, je prendrai toutes les mesures nécessaires.

Je vous remercie de m'avoir permis cette mise au point et je vous présente immédiatement nos deux invitées pour cette audition.

Madame Benhamou, vous êtes économiste, spécialiste de l'économie de la culture, des médias et du numérique. Vous avez enseigné à l'université Paris X, à l'École normale supérieure et à Sciences Po. De 1991 à 1993, vous avez été conseillère technique pour le livre auprès du ministre de la culture Jack Lang. Vous avez également été membre du collège de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et membre du comité consultatif des programmes d'Arte. Vous présidez le conseil scientifique du CNL (Centre national du livre). Vous êtes présidente du comité d'éthique de Radio France depuis le 23 octobre 2018. Nous sommes très heureux de pouvoir vous entendre, car vous êtes une spécialiste reconnue des médias.

Madame Daviet, vous avez commencé comme journaliste de presse écrite avant de vous orienter vers la radio. En 2000, vous rejoignez France Info, puis vous arrivez en 2007 sur France Inter, où vous travaillez sur le secteur de la consommation, puis sur l'éducation, avant de devenir cheffe du service société. En 2015, après les attentats, vous créez Interclass¹, dispositif d'éducation aux médias. En 2018, vous êtes nommée médiatrice des antennes de Radio France.

Le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (Chipip) de Radio France a été créé en application de la loi du 14 novembre 2016. Même si votre activité est plus importante que celle du Chipip de France Télévisions, elle peut apparaître relativement modérée au regard de l'importance et du nombre d'antennes de Radio France et d'auditeurs quotidiens : huit réunions en 2024 – mais quatre-vingt-quinze saisines, dont plusieurs portaient, semble-t-il, sur le cas de Guillaume Meurice. J'imagine que nous y reviendrons.

J'aimerais savoir comment vous vous coordonnez. Vous avez certes des rôles différents et des missions différentes, mais l'audition du comité d'éthique et des médiateurs de France Télévisions nous a permis d'identifier les limites de ces différences.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer, chacune, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Françoise Benhamou et Mme Emmanuelle Daviet prêtent successivement serment.)

Je précise que, pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire ; après quoi nous pourrions échanger avec vous.

Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France. Je vous remercie de m'avoir invitée à présenter devant votre commission d'enquête les travaux du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France. Un tel comité existe auprès de Radio France comme auprès de toute personne morale éditrice d'un service de radio ou de télévision généraliste à vocation nationale diffusant des émissions d'information politique et générale – donc pour les instances privées aussi bien que publiques.

Lors de sa séance du 29 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France a approuvé la création d'un Chipip composé de cinq personnalités indépendantes. J'ai été nommée par le conseil d'administration de Radio France, puis élue présidente de ce comité par ses membres le 23 octobre 2018. Mon mandat a été renouvelé lors du conseil d'administration de Radio France du 12 décembre 2024.

Je suis universitaire, professeur d'économie, à la retraite depuis le mois de septembre 2021. Je préside le Cercle des économistes depuis la même année. En revanche, je précise que je ne suis plus présidente du conseil scientifique du CNL – lequel conseil scientifique n'existe plus d'ailleurs, je crois.

En ce qui concerne le champ de l'audiovisuel, je tiens à préciser, à des fins de transparence, que, membre du comité consultatif des programmes de la chaîne Arte, j'en ai été élue présidente le 5 mars 2025 pour un mandat courant jusqu'au 30 juin 2026, au terme duquel je deviendrai vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2027. Ce comité se réunit trois fois par an et émet des avis ou des recommandations au sujet de programmes ayant déjà été diffusés. Par ailleurs, j'enseigne dans le cadre du master audiovisuel de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et je suis membre du conseil scientifique d'orientation de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les quatre autres membres du Chipip sont deux journalistes, Alice Antheaume et Chine Labbé, et deux juristes, Francesco Martucci, professeur des universités, et Christine Maugué, présidente de section au Conseil d'État.

Avant mon arrivée, Noëlle Lenoir, élue le 17 mai 2017, avait démissionné le 8 juin 2018, donc très vite – elle n'avait reçu qu'une saisine. Depuis mon arrivée ont aussi participé au comité Alban de Nervaux, aujourd'hui directeur général de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), Antoine Gaudemet, professeur de droit, Béatrice Bourgeois-Machureau, membre du Conseil d'État et aujourd'hui présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage, Gilles Leclerc, journaliste, et Monica Maggioni, journaliste italienne – laquelle n'a jamais pris part à nos travaux.

Telle qu'elle est définie par la loi, la mission du Chipip est de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information et des programmes. À cet effet, le comité peut se saisir ou être consulté par la direction de Radio France, par la médiatrice, par les auditeurs ou par l'Arcom. Tous ces cas de figure ont existé.

Le comité informe l'Arcom de tout fait susceptible de contrevenir aux principes que je viens d'énoncer. Cette information est transmise concomitamment à la direction de Radio France.

Nous rendons public notre bilan annuel. Tous nos bilans sont consultables sur le site de Radio France et nous présentons le bilan annuel au conseil d'administration en juillet.

Entre le 19 octobre et le 31 décembre 2018, nous avons reçu quatre saisines. À ce moment-là, d'une certaine manière, le comité n'existait pas encore. En 2019, nous avons reçu 143 saisines. La même année – j'insiste sur ce point, car c'est une grande part de notre travail –, sur saisine de la présidente de Radio France, nous avons produit un avis sur l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, d'une part, et, d'autre part, des lignes directrices relatives au traitement des hypothèses dans lesquelles un collaborateur ou un journaliste des antennes de Radio France, ou leur conjoint, souhaiterait se porter candidat à une élection politique (le cas s'était présenté pour des élections locales).

Nous avons reçu 146 saisines en 2020 et 81 en 2021 – année durant laquelle le comité s'est autosaisi d'une question qui est aujourd'hui au cœur de l'actualité : il a émis à cette occasion des lignes directrices sur les experts, leur diversité, la façon dont ils devaient être présentés à l'antenne et les modalités du questionnement et de la conversation.

En 2022, en 2023 et en 2024, nous avons reçu respectivement 73, 98 et 95 saisines. En 2024, sur saisine de la présidence de Radio France, nous avons émis des recommandations sur le renforcement du rôle du comité. Nous avons récemment dialogué avec l'Arcom à ce sujet et une autre réunion est prévue, qui rassemblera l'ensemble des Chipip. Nous avons également émis un avis sur les lignes directrices élaborées par Radio France concernant l'usage de l'intelligence artificielle. En outre, sur saisine de Céline Pigalle, directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité, nous préparons des lignes directrices relatives au traitement de la religion sur les antennes. Cette saisine faisait suite à la mort du pape et à la façon dont cette information avait été traitée sur les antennes.

Nous nous réunissons quatre à huit fois par an, en dehors d'échanges plus informels. En 2024, trois réunions supplémentaires ont été spécifiquement dédiées au travail sur le renforcement du rôle de Chipip au sein de Radio France.

Il importe de souligner que nous sommes une institution sans services, que nous n'avons pas de moyens d'investigation ou de veille et que nous ne sommes pas rémunérés. Le Chipip n'est pas une instance de sanction. Il n'est pas non plus une instance de décision. Nous ne sommes ni un juge ni un régulateur externe doté de moyens. En revanche, par nos avis, par nos recommandations et sur la base des saisines auxquelles nous répondons, notre travail vise à améliorer l'interprétation et le suivi des principes énoncés par la loi. C'est ainsi que je le conçois.

Notre objectif est pédagogique et notre démarche ouverte, d'autant que les saisines témoignent dans nombre de cas de l'exigence des auditeurs, qui va de pair avec leur attachement aux programmes, aux antennes et, oserai-je dire, au service public.

En un mot, nous avons vocation à contribuer à la construction indispensable de la confiance dans les médias – question que vous avez soulevée en ouverture des travaux de cette commission, monsieur le président.

La création des comités d'éthique aura permis, singulièrement à Radio France, de compléter le paysage de la déontologie. La médiatrice fait partie de la maison Radio France et assure un dialogue continu avec les auditeurs, ainsi qu'entre les auditeurs et les antennes – elle le présentera mieux que je ne peux le faire. Nous sommes, en revanche, une institution indépendante et collégiale, donc d'une nature très différente. Toutes nos réponses ou recommandations ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord. Nous travaillons dans deux directions : les saisines, mais aussi des recommandations et des avis – c'est l'essentiel de notre travail, me semble-t-il. Quant à l'Arcom, elle exerce évidemment en surplomb un travail de veille et de sanction.

Il existe donc une complémentarité entre ces différentes instances. Il faut y ajouter la déontologie propre des journalistes, dans la ligne de la charte de Munich adoptée en 1971 par la Fédération européenne des journalistes et qui énonce les dix devoirs et les cinq droits qui doivent présider à l'exercice de la profession.

J'en viens aux moyens et à la relation avec Radio France. La responsable des relations institutionnelles de Radio France nous assiste dans nos travaux. C'est un soutien précieux. Elle organise les réunions, transmet à qui de droit les textes qui doivent apparaître sur le site et nous communique les informations dont nous pouvons avoir besoin.

Nous avons constaté, à l'instar d'autres Chipip, mais peut-être dans une moindre mesure, un déficit de visibilité externe et interne. Comme je l'ai indiqué, la présidente de Radio France nous avait saisis en vue de recommandations sur le renforcement de notre rôle. En ce qui concerne la visibilité externe, un travail d'amélioration de la qualité de la partie du site de Radio France consacrée au Chipip a été entrepris. Il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne la visibilité interne, nous avons participé à l'inter-chaînes qui, comme son nom l'indique, est une réunion hebdomadaire rassemblant les différents responsables d'antenne autour de la directrice de l'information. Cette rencontre se fera de manière récurrente, plusieurs fois par an. Nous avons aussi reçu Florent Latrive, directeur adjoint de l'information de Radio France, qui développe un outil utilisant l'intelligence artificielle pour offrir la vision la plus claire possible du pluralisme. La présidente de Radio France nous a proposé d'engager une réflexion sur cet outil et sur la manière dont il pourrait nourrir et éclairer nos travaux.

Tout cela témoigne d'un travail réel, avec les limites que j'ai évoquées, et de la relation fluide et ouverte que nous entretenons avec la présidence et avec les équipes, tout en conservant notre pleine indépendance, à laquelle nous sommes profondément attachés.

Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le rôle de la médiation à Radio France. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous en exposer les principes, car c'est une mission singulière, parfois méconnue, qui touche au cœur même de notre métier : la relation entre un média et son public. À Radio France, il s'agit d'une fonction essentielle pour comprendre comment notre maison de service public rend des comptes aux citoyens et entretient avec eux un dialogue constant.

Qu'est-ce que la médiation ? À Radio France, il s'agit d'un dispositif d'autorégulation des relations entre le public et les antennes. Cette mécanique interne d'autocontrôle, très ancrée dans la culture de l'institution, a pour but, au quotidien, une écoute et un dialogue transparent et continu entre les auditeurs et les différentes chaînes du groupe. La médiation est une instance qui facilite l'accès aux journalistes, aux producteurs et aux directions d'antenne. Les auditeurs nous adressent leurs remarques et leurs critiques. Ils nous font part de leur incompréhension à propos du choix d'un reportage ou de l'interview d'un invité. Ils expriment également des attentes et sont exigeants. Nous choisissons de considérer toutes leurs paroles, de les écouter, de les comprendre et d'y répondre. Car la médiation ne se limite pas à la réception et au traitement des messages. Elle s'inscrit dans une logique plus large de responsabilité sociale de l'information en contribuant à expliciter les pratiques professionnelles, leurs contraintes et leur fondement déontologique.

Quelques chiffres avant de détailler l'aspect opérationnel, c'est-à-dire la façon dont nous travaillons. La médiation, ce sont 700 messages reçus par jour, soit 14 000 par mois. Avec ces 168 000 messages reçus en moyenne chaque année, notre positionnement est unique dans le paysage audiovisuel français. Ce volume impressionnant est la traduction du lien des auditeurs avec les antennes et de leur engagement vis-à-vis d'elles. Il est important de préciser que tout ce courrier représente les sensibilités de ceux qui m'écrivent, mais ne constitue pas un échantillon représentatif des millions d'auditeurs de Radio France. Il n'y a pas là de dimension statistique.

Pour quelle raison la médiation est-elle nécessaire ? Comme chacun de vous le sait, la confiance dans les médias constitue un enjeu démocratique majeur. Or la multiplication des sources d'information et la circulation massive de contenus non vérifiés ont profondément changé le rapport du public aux journalistes.

Dans ce contexte, la médiation répond à deux exigences fondamentales. La première est une exigence sociale. Il s'agit de répondre aux attentes des auditeurs qui veulent connaître les conditions de production des programmes et de l'information, c'est-à-dire les choix éditoriaux, la hiérarchisation et la façon dont est traité un événement. Cette curiosité légitime témoigne d'une conscience citoyenne aiguisée. La médiation apporte des explications qui permettent de réduire soit les malentendus, soit les sujets de crispation.

La seconde exigence est institutionnelle. Il s'agit de garantir la redevabilité du service public. La médiation offre une réponse aux interrogations et aux critiques. Radio France ayant une mission d'intérêt général, elle se doit d'entretenir un lien respectueux avec ses publics. Aussi la médiation contribue-t-elle au décryptage là où le débat public tend parfois à se polariser.

Concrètement, que fait la médiation ? Nous avons trois grandes missions. Tout d'abord, l'écoute de nos concitoyens. Les centaines de messages que nous recevons chaque jour sont scrupuleusement lus et analysés par mes deux collaboratrices et moi-même. Cette attention permet d'établir un diagnostic permanent de l'appréciation de nos antennes par nos auditeurs. De fait, ces messages disent quelque chose de précieux, puisqu'ils reflètent la perception que le public a de notre travail.

Ensuite, la médiation transmet tous les jours les remarques des auditeurs aux directions des chaînes. Chaque semaine, j'ai des réunions avec les directeurs des programmes et les directions de l'information, afin que chacun sache exactement ce que les auditeurs perçoivent des propositions éditoriales des autres chaînes. Cela permet aux directions de constater, par exemple, quel sujet mérite d'être clarifié à l'antenne ou qu'un traitement éditorial n'a pas été compris. Cela peut aussi entraîner un réajustement de grille, comme sur France Inter dans « La grande matinale » lors de cette rentrée de janvier. Les remarques des auditeurs ouvrent souvent une réflexion et enrichissent toujours le dialogue interne.

Enfin, la médiation explique. C'est vraiment là le cœur de ma mission et sa partie la plus visible.

Les dispositifs de médiation ayant la plus grande exposition sont les émissions « Les rendez-vous de la médiatrice », lors desquelles je relaie sans tabou les questions souvent directes des auditeurs. En venant répondre à leurs questions, les directeurs des chaînes, ceux de l'information, ceux des programmes, les journalistes et les producteurs se livrent à un exercice de pédagogie et d'humilité. Il ne s'agit en aucun cas d'une séquence d'autocongratulation visant à affirmer qu'ils sont au-dessus de la critique, bien au contraire. Il est même fréquent qu'ils reconnaissent à l'antenne que les remarques des auditeurs sont fondées et que ceux-ci ont raison de les formuler.

Il est également important de noter qu'il s'agit d'un exercice que très peu de médias offrent à leur public. J'interviens sur France Inter, France Info et France Culture, dans plus de cinquante émissions au cours de chaque saison radiophonique. Ces émissions ne représentant qu'une part infime des messages des auditeurs et parce qu'il m'a semblé que les remarques de ces derniers méritaient davantage de visibilité, j'ai créé il y a huit ans, lors de ma nomination, « La lettre de la médiatrice ».

Chaque vendredi, ce format numérique présente les thèmes d'actualité et leur traitement éditorial qui ont le plus fait réagir les auditeurs au cours de la semaine écoulée. Dans cette lettre, accessible à tous, je publie les critiques – parfois très dures –, les remarques, les suggestions et les compliments des auditeurs. Cela représente un très gros travail, puisque, chaque semaine, nous recevons en moyenne 3 500 messages. Je réponds aux auditeurs en expliquant ce qui justifie les choix des rédactions ou, au contraire, j'appuie leurs propos en prouvant que leur critique est pertinente. Je suis extrêmement factuelle et je ne cache pas les critiques.

Cette lettre est plébiscitée par ses 16 000 abonnés. Il y a trois ans, lors d'une enquête-sondage sur la médiation de Radio France, plus de 1 000 d'entre eux ont exprimé leur avis sur ce service. Les résultats sont riches d'enseignement : 92 % des répondants s'accordent à dire que le service de la médiation est indispensable à Radio France, 79 % considèrent que la médiation contribue au renforcement de la confiance envers le groupe Radio France, 71 % estiment que ce service est vraiment à l'écoute des auditeurs et 84 % le jugent utile. Cette bonne perception du rôle de la médiation explique le résultat suivant : 87 % des répondants conseilleraient à leurs proches d'écrire à la médiation, ce qui est un excellent taux de recommandation. En interne – car je l'envoie aussi à tous les salariés de Radio France –, cette lettre permet de savoir exactement ce que nos publics pensent du travail des antennes.

Quelle autre institution de service public en France fait ce travail de transparence ? À ma connaissance, aucune. Aucun autre média, public ou privé, ne donne à lire les remarques que lui adresse son public chaque semaine à cette échelle. Une telle politique de transparence nécessite du courage et renforce notre positionnement très assumé de média vivant en prise directe avec ses auditeurs – croyez-moi, nous ne sommes vraiment pas dans une tour d'ivoire.

En contrepoint, il est important de préciser ce que la médiation n'est pas, pour en situer correctement les contours institutionnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de conclure, étant entendu que nous vous poserons des questions précises sur la façon dont vous vous organisez et sur vos missions...

Mme Emmanuelle Daviet. Je conclus, Monsieur le président. Je terminerai donc en vous indiquant que la médiation n'est ni une instance de sanction ni un tribunal interne. Elle n'a pas vocation à juger les équipes. Je n'interviens pas dans l'organisation des rédactions. Je n'édicte pas de choix éditoriaux. Je m'appuie au contraire sur des principes stabilisés de neutralité, de pédagogie, d'indépendance et de déontologie qui garantissent l'efficacité et la légitimité de ce service extrêmement attaché aux valeurs du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je donne la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une période où le traitement de l'information est commenté, voire contesté. L'impartialité du service public est parfois remise en question. C'est d'ailleurs ce qui nous vaut cette commission d'enquête. C'est aussi une période dans laquelle le président de la République a parlé de labellisation de l'information. Les Français sont donc en droit d'attendre beaucoup du comité d'éthique de Radio France, comme de celui de France Télévisions, que nous avons entendu au début de nos travaux.

Combien de fois les membres du comité d'éthique se sont-ils réunis depuis le début de l'année 2025 ? Estimez-vous que ce nombre de réunions est conforme à celui des sollicitations que vous avez reçues de la part des auditeurs ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne recevons pas énormément de sollicitations, comme cela a été souligné par M. le président, ne serait-ce qu'à cause du gros manque de visibilité dont je vous ai parlé. Nous commençons à en recevoir plus, grâce à nos efforts – l'offre crée la demande –, mais pas autant que la médiatrice.

Nous nous réunissons entre quatre et huit fois par an – je vous préciserai le nombre exact s'agissant de 2025.

Je répète que nous sommes un comité sans moyens, non rémunéré. Mais, d'une part, nous répondons avec beaucoup de soin aux saisines qui nous sont envoyées et qui nous donnent un aperçu – certes partiel et sans doute partial – des coups de colère des auditeurs ou de ce qu'ils pensent. D'autre part et surtout, nous émettons des avis et des recommandations comme ceux que j'ai cités sur le bon usage des réseaux sociaux ou sur l'attitude à observer en cas de présentation à une élection.

J'en viens à votre question, monsieur le président, sur la manière dont nous nous coordonnons avec la médiatrice. Nous présentons toutes les deux au conseil d'administration de juillet le bilan de nos travaux. Nous avons également eu ensemble plusieurs réunions lors desquelles Emmanuelle Daviet nous a indiqué les grandes thématiques qui ressortaient des messages qu'elle recevait. Cela a été très précieux pour nous : nous avons pu identifier ce qui relève de nos compétences et ce qui n'en relève pas. Lorsque nous recevons des saisines relatives aux choix éditoriaux des antennes, nous les transmettons à la médiatrice, car elles ne relèvent pas de notre compétence.

M. Charles Alloncle (UDR). Je comprends à votre réponse que vous déplorez un manque de moyens et le fait que votre comité ne soit pas rémunéré. Nous avons entendu vos collègues du comité d'éthique de France Télévisions. Sa présidente, Christine Albanel, a affirmé que lui non plus ne dispose de quasiment aucun moyen : « Nous n'avons pas les moyens de mener de grandes investigations » a-t-elle ainsi relevé.

Votre mission consiste à veiller à ce que les objectifs à valeur constitutionnelle comme l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme soient respectés à Radio France. Estimez-vous que le manque de moyens entrave vos travaux ?

Mme Françoise Benhamou. Il ne faut pas nécessairement augmenter les moyens du comité. En revanche, si celui-ci devait élargir son champ de compétence et mener un travail plus continu, il y faudrait sans doute des moyens – et il deviendrait autre chose. Le comité nous prend déjà du temps et une telle évolution soulèverait le problème de la disponibilité de ses membres. Je suis à la retraite, même si j'ai beaucoup d'occupations, mais les quatre autres membres sont encore en activité.

M. Charles Alloncle (UDR). Je vous remercie pour vos réponses courtes et synthétiques. Qu'est-ce qui vous permettrait d'assumer votre mission de manière exhaustive en veillant à ce que certaines entorses énumérées par les auditeurs de Radio France soient mieux saisies par vos équipes ? Que vous manque-t-il, au fond, pour assumer parfaitement votre mission ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne pense pas que nous ayons vocation à assurer une mission exhaustive, c'est-à-dire à faire le travail de veille continue qu'effectue l'Arcom. Le nombre d'heures d'antenne est considérable. Voici comment nous concevons notre mission : d'une part, répondre à un certain nombre de saisines – en général, quand le sujet est grave, nous en recevons ; d'autre part, essayer de contribuer à une réflexion de fond, et nous nous en donnons les moyens, sur les sujets complexes que j'ai mentionnés. Concernant le traitement des religions par les antennes, par exemple, nous rendrons des recommandations à Radio France.

M. Charles Alloncle (UDR). Je vais vous donner quelques exemples de faits qui ont pu choquer des auditeurs de Radio France et qui ont fait polémique – le président y a fait allusion dans son propos liminaire –, en vous demandant si vos instances s'en sont autosaisies ou si l'Arcom les en a saisies, et quelle est votre réaction à ces prises de position.

Je commencerai par un exemple récent, que le président a évoqué sur les réseaux sociaux hier. Dans l'émission « Zoom zoom zen », sur France Inter, le 7 janvier, le chroniqueur Merwane Benlazar a dit : « On a été trop gentil avec l'extrême droite. Mettre un facho au micro, c'est légitimer ses propos. » Il s'est ensuite posé cette question : « À quel moment c'est une bonne chose de recevoir tout le monde ? » Il déclare que, sur le service public, on devrait s'inspirer du cordon sanitaire qui existe en Belgique, c'est-à-dire ne pas inviter le moindre représentant de ce que l'on peut considérer comme l'extrême droite. Par ces propos, M. Benlazar ne visait pas seulement ce qu'il appelle les fachos, mais probablement nombre de partis qui représentent des dizaines de millions d'électeurs.

Madame la médiatrice, madame la présidente, avez-vous été sollicitées par des auditeurs après ces propos tenus le 7 janvier sur France Inter ? Comme représentantes de la médiation et du comité d'éthique de Radio France, qu'en pensez-vous ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me suis effectivement ému de ces propos hier, bien qu'ils datent de quelques semaines ; c'est que les réseaux sociaux de France Inter ne les avaient pas relayés auparavant. Ils posent la question plus large de la frontière entre ce qui relève de l'humour et ce qui relève du militantisme politique.

Cette question, qui rejoint celle du rapporteur, devra être traitée par notre commission d'enquête. L'idée – je pense qu'elle est partagée ici – n'est pas de censurer les humoristes ou la satire, qui est un droit absolu dans une démocratie – d'ailleurs reconnu par la loi et par la jurisprudence en France –, mais de savoir à quel moment on sort du champ de l'humour ou l'on se sert de ce dernier comme un prétexte ou un paravent pour faire avancer des idées politiques et mener un combat politique.

Je vous laisse répondre aux questions du rapporteur, que les miennes prolongent.

Mme Emmanuelle Daviet. J'ai constaté que la chronique que vous citez avait suscité de l'émoi. Il est important de la recontextualiser. C'est une chronique humoristique. France Inter dispose du plus grand plateau d'humoristes en France : une trentaine d'humoristes de toutes sensibilités s'expriment sur les antennes. Vous en avez d'ailleurs eu une illustration ce matin si vous avez écouté la chronique de Sophia Aram qui a parlé du « racisme de gauche ».

Il est également important de savoir que ces humoristes ont une latitude de liberté d'expression. L'humour peut interpeller ou choquer, il peut être outrancier et certains peuvent le juger scandaleux. Cette chronique n'a pas été diffusée dans une émission politique. Elle s'inscrit dans un cadre humoristique assez bien identifié par les auditeurs. Je n'ai d'ailleurs reçu aucun message à son sujet avant hier soir, puis deux hier soir et un ce matin – mes collaboratrices l'ont vérifié.

J'ajoute que cela n'influence en aucun cas les choix éditoriaux de la direction de l'information de France Inter qui, évidemment, régule les temps d'antenne des différentes formations politiques selon les principes du régulateur, c'est-à-dire de l'Arcom.

Mon rôle est de rappeler que le groupe Radio France est tenu par un cahier des missions et des charges et que le pluralisme est un pilier démocratique et est encadré juridiquement. Ce principe s'applique à l'ensemble des programmes d'information.

J'analyse les réactions des auditeurs à partir des interpellations que je reçois. Je restitue les différentes perceptions que peuvent susciter de telles chroniques. Il s'avère que celle de Sophia Aram a suscité très peu de réactions. J'ai reçu sept messages après sa diffusion, ce qui est absolument dérisoire. S'agissant de la chronique de Merwane Benlazar, je répète que je n'ai strictement rien reçu.

Pour le reste, je constate que l'humour suscite des crispations de façon assez récurrente, selon la sensibilité de chacun et son positionnement sur l'échiquier politique.

Les chroniques de Sophia Aram, par exemple, ne suscitaient que des messages positifs avant le 7 octobre 2023. Depuis cette date, j'observe deux tendances : de manière à peu près également partagée, des auditeurs qui approuvent ses prises de position et d'autres qui s'interrogent et se disent assez crispés par ce qu'ils entendent. Je pense que c'est le rôle d'une antenne de s'adresser à tous les types de sensibilité.

J'entends bien l'émoi suscité par l'idée de cordon sanitaire mais je rappelle que, s'agissant de ses obligations vis-à-vis du régulateur, Radio France se conforme parfaitement à ce qui est édicté par le règlement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre exemple, également récent. Le 14 janvier, sur France Inter, Kévin Jean, professeur à l'ENS (École normale supérieure), a expliqué que les violences faites aux femmes étaient corrélées au réchauffement climatique. Selon lui, pour chaque degré de réchauffement climatique, il y aurait 5 % de violences conjugales en plus. Cette thèse revient, d'une certaine façon, à déresponsabiliser les auteurs de violences faites aux femmes en accusant la météo pour justifier leurs crimes et délits. Vous conviendrez qu'elle est scientifiquement plus que contestable. Au-delà de la crédibilité scientifique de ce genre de propos, qui est discutable, pour ne pas dire qu'il s'agit de complotisme, est-ce selon vous le rôle du service public de lui donner un écho ? J'ai vu que cette thèse avait été abondamment commentée, médiatiquement et sur les réseaux sociaux. Avez-vous été saisi de ce type de déclaration ? Qu'en pensez-vous, au nom de la médiation et du comité d'éthique de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. À ma connaissance, nous n'en avons pas été saisis, mais nous avons une réunion demain et je vérifierai. Concernant cet épisode, je n'ai pas les éléments qui me permettraient de me prononcer et nous avons l'habitude de nous prononcer de manière collective. Je ne peux donc pas le faire sur ce cas.

Plus généralement, pour revenir à la question de l'humour, je répondrai que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter, de son ADN. C'est un choix éditorial. Nous n'avons pas, en tant que comité d'éthique, à nous prononcer sur ce point. C'est un choix fort, presque identitaire. Bien sûr, cela pose beaucoup de questions. Peut-on rire de tout et dans n'importe quel contexte ? Il existe une sensibilité à l'humour. Ces questions sont toujours sur le devant de la scène et il ne faut pas les éviter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre exemple a, je pense, choqué nombre d'auditeurs de Radio France. Le 21 mars 2025, le collectif Planète Boum Boum est intervenu à l'antenne de France Inter. France Inter a même filmé la mise en scène de ce collectif militant et l'a diffusée en partenariat avec lui sur les réseaux sociaux. On voit ses membres entrer dans le studio en effectuant quelques pas de danse, un porte-voix à la main, aux cris de « taxez les riches ! » ou « tu remballes ton autoroute ! ».

Au début, on croit à une tentative d'humour, ce dont je peux convenir ; mais on s'aperçoit vite qu'il n'en est rien. L'animateur de France Inter annonce alors qu'il s'agit d'un collectif festif et militant, qui a pour slogan « on essaie de mettre de la manif dans les teufs, et de la teuf dans les manifs ». Son but est de permettre à des jeunes « éloignés des cercles militants » de « faire leur première manif ». À la tête de ce collectif, on trouve Mathilde Caillard, une activiste mise à l'honneur par France Inter, à la pointe des mouvements de désobéissance civile, qui était encore il y a peu collaboratrice de la députée de La France insoumise Alma Dufour.

Est-ce éthique, est-ce honnête, est-ce impartial de la part de France Inter de commettre une sponsoring sur les réseaux sociaux et sur les antennes de l'audiovisuel public d'un tel événement, d'un tel « happening », sans contradiction et sans mise en perspective, notamment pour donner à voir cette séquence à un jeune public qui se cherche des références ? Qu'en pensez-vous ?

Mme Emmanuelle Daviet. Savez-vous quelle émission a diffusé cette séquence ? Cela permettrait de recontextualiser. En tout cas, dans le cadre de la médiation, je n'ai reçu aucun message à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai vu sur les réseaux sociaux que c'était le 21 mars 2025, sur l'antenne de France Inter. Un contenu a été publié sur Instagram et d'autres

réseaux sociaux dans le cadre d'un partenariat entre France Inter et Planète Boum Boum, qui est un collectif de militants d'ultragauche, qui se définissent d'ailleurs comme tels. Je pense que vous pourrez retrouver la séquence. J'ai reçu nombre de messages de la part de personnes qui m'indiquaient que c'était une rupture assez claire avec l'exigence d'honnêteté et d'indépendance d'un média de l'audiovisuel public.

Mme Emmanuelle Daviet. Je l'entends. Je pense que si cette séquence est rattachée à l'émission « Zoom zoom zen », elle relève davantage d'une forme d'humour décalé, voire de l'exagération et de la provocation – ce que cette émission aime proposer à son public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était dans le cadre de l'émission quotidienne « Debout la terre », plus précisément du podcast « La lutte enchantée », qui rejoint l'émission « Debout la terre » de Camille Crosnier et Célia Quilleret, sur l'actualité de la planète.

Mme Emmanuelle Daviet. Le nom de cette association, Planète Boum Boum, relevait pour moi d'une caractéristique farcesque ou humoristique. Je n'ai reçu aucune saisine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais à titre personnel, qu'en pensez-vous, à titre personnel encore une fois ? Nous avons convenu que ce n'était pas une émission humoristique. Le fait de commettre une sponsorship sur les réseaux sociaux de France Inter en partenariat avec un collectif militant d'ultragauche assumé, dont la tête de proue est une ancienne collaboratrice parlementaire d'une députée de La France insoumise, ne vous interroge-t-il pas ? Quel que soit le nombre de saisines que vous avez reçues de la part des auditeurs de France Inter ou de Radio France en général, qu'est-ce que cela vous évoque ? Est-ce une rupture claire avec les objectifs que l'audiovisuel public doit viser, notamment d'indépendance et d'honnêteté de l'information ?

Mme Emmanuelle Daviet. Comme l'indique mon statut, je ne peux pas m'autosaisir. En outre, en tant que médiatrice de Radio France, je n'ai pas à m'exprimer sur un plan personnel concernant l'action que vous décrivez. En revanche, si j'avais été saisie, j'aurais évidemment instruit cette demande – je le ferai si j'étais saisie demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les exemples que nous avons donnés ont suscité beaucoup d'émotion. Certes, les réseaux sociaux ne sont ni le monde ni la France, mais ils touchent parfois des milliers de personnes. Vous arrive-t-il de regretter de ne pas pouvoir vous autosaisir lorsque vous voyez des polémiques monter, l'émotion que peuvent susciter des chroniques et des extraits – chacun peut s'en émouvoir ou s'en indigner en fonction de sa sensibilité ? Cela vous permettrait de vous prononcer.

Mme Emmanuelle Daviet. C'est une excellente question. À vrai dire, j'ai tellement de saisines et de sujets à traiter que je ne peux pas, en plus, m'autosaisir. Sachez bien que, le cas échéant, les auditeurs savent parfaitement où s'adresser.

Par ailleurs, au-delà du cas très spécifique de la médiation de presse, un médiateur ne peut pas s'autosaisir. C'est le cas dans l'univers juridique, par exemple. Il faut vraiment que ce soient les médiés qui saisissent la médiation.

Je ne vais pas regretter certains points de mon statut à Radio France, que je n'ai pas à réécrire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter. Je voudrais vous poser une question concernant un fait qui a suscité lui aussi un certain émoi. Le 15 octobre 2021, sur l'antenne de France Inter, Aymeric Lompret a déclaré : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! » Il a continué ainsi : « Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? »

Au nom du comité d'éthique et de la médiation de Radio France, considérez-vous qu'il y aurait matière, si vos moyens vous le permettaient, à vous autosaisir ? Selon vous, les Français doivent-ils payer pour ça, pour ce type d'humour, insultant à l'égard de personnes qui partagent une certaine forme de pensée politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, pour que celles et ceux qui nous écoutent, et qui n'ont pas forcément la même connaissance du fond des sujets que le rapporteur – il me corrigera si je me trompe –, puissent comprendre de quoi nous parlons ainsi que vos réponses, qu'Aymeric Lompret est un humoriste et chroniqueur de radio qui a participé jusqu'en 2024 à l'émission « Par Jupiter ! » de Charline Vanhoenacker, à laquelle Guillaume Meurice participait également. Depuis sa démission de France Inter en juin 2024, je crois qu'il intervient sur Radio Nova.

Mme Françoise Benhamou. Ne connaissant pas ce cas, je ne peux pas me prononcer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été saisie, madame la médiatrice ?

Mme Emmanuelle Daviet. Non. Je n'ai reçu aucune saisine au sujet de cette déclaration d'Aymeric Lompret.

Le cadre de l'humour est clair. Il est défini par la loi. Cette liberté doit se conjuguer à d'autres droits – le respect d'autrui, le respect des opinions, la non-discrimination.

Dans le cas précis que vous mentionnez, je n'ai reçu aucune saisine. J'envoie des courriers chaque semaine, ainsi que « La lettre de la médiatrice », dans laquelle je publie les critiques des auditeurs. Je vous ai apporté la dernière, qui fait plus de cinquante pages. Croyez-moi, rien ne passe à la trappe. Si j'avais été saisie à propos de la chronique dont vous parlez, je l'aurais évidemment publiée et analysée, et j'aurais demandé une réponse à la direction concernée, en l'occurrence celle de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de devoir faire un chèque à Guillaume Meurice ? » Au-delà du nombre de saisines que vous auriez reçues, considérez-vous à titre personnel que ces propos, tenus sur une antenne de l'audiovisuel public, sont acceptables ? Même dans le cadre de l'humour – on peut faire passer beaucoup de choses sous ce vocable –, sont-ils acceptables sur une antenne payée par l'impôt des contribuables ?

Mme Emmanuelle Daviet. À titre personnel, je n'ai pas à m'exprimer, puisque je suis tenue à une stricte neutralité. Je ne peux m'exprimer qu'en cas de saisine par les auditeurs – et encore, après avoir évalué le degré d'interpellation et déterminé s'il y a discrimination, appel à la violence ou tout autre critère utilisé par l'Arcom pour établir si une chronique humoristique respecte le cadre légal. À titre personnel, je n'ai pas à avoir un point de vue sur une chronique ou un reportage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'insiste – ce sera ma dernière question concernant le registre de l'humour.

Dans cette même chronique du 15 octobre 2021, Aymeric Lompret est allé encore plus loin en imaginant avoir des relations sexuelles avec sa petite sœur de 5 ans. « Vous n'aimez pas les blagues pédophiles. C'est dommage, parce que c'est un *running gag* dans la chronique, ça revient. »

Avez-vous reçu des saisines au sujet de ces blagues à caractère pédophile ? Sinon, à titre personnel et même en vertu de vos responsabilités de médiatrice de Radio France et de présidente du comité d'éthique de Radio France, pensez-vous que les blagues à caractère pédophile ont leur place dans le service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que ce soit clair pour ceux qui nous écoutent, je précise que le droit à l'humour est protégé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par la Convention européenne des droits de l'homme. Mais il n'est pas absolu en France : il peut être limité, notamment en cas de diffamation, d'injure, de discours de haine, de discrimination ou d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Au-delà de la question précise du rapporteur, je serais heureux, madame Benhamou, que vous nous indiquiez, comme présidente du comité d'éthique, quelles limites vous fixez à l'humour.

Madame Daviet, vous avez répondu à plusieurs reprises au rapporteur que, n'ayant pas été saisie, vous ne pouvez pas vous prononcer. Quand vous êtes saisie à propos de questions d'humour – j'imagine que vous l'avez été une ou deux fois, peut-être au sujet d'autres chroniques que celles mentionnées par le rapporteur –, quels principes appliquez-vous pour distinguer l'humour au sens du droit à l'humour garanti par la loi et l'opinion politique, qui relève d'un autre cadre légal ?

Mme Françoise Benhamou. Cette question est très importante.

L'humour est vraiment une catégorie spécifique dans les programmes. Il y a un décalage entre le temps d'antenne qui lui est consacré et la sensibilité à son égard : on se focalise beaucoup sur l'humour parce que des propos tenus dans ce cadre peuvent sembler surprenants, choquants ou décalés, mais nous n'avons reçu que deux saisines de cet ordre.

La première, il y a longtemps, concernait les propos d'un humoriste qui avait dit quelque chose du genre – pardon de ces mots, c'est une citation – « Jésus est un pédé » ; cet humoriste l'a regretté et a présenté ses excuses à l'antenne.

La deuxième fois, c'était à propos de Guillaume Meurice et de Netanyahu. Nous avions décidé de la transmettre à l'Arcom pour traitement approprié. En effet, le contexte faisait que la sensibilité à ce trait d'humour était extrêmement forte – c'était très peu de temps après le 7 octobre.

Nous prenons donc en compte le contexte plutôt que les paroles prononcées, lesquelles relèvent de la liberté donnée aux humoristes.

Mme Emmanuelle Daviet. Il est important que je vous réponde, monsieur le rapporteur. Vous citez des exemples pour lesquels je n'ai pas été saisie mais il me semble important de préciser les modalités que nous appliquons, en reprenant l'exemple de la

chronique « Jésus est un pédé » mentionnée par Mme Benhamou. C'est nécessaire pour que vous compreniez comment on enclenche des éléments de réponse quand on est massivement saisi par les auditeurs.

Comme l'a dit Mme Benhamou, la notion de ton humoristique n'exonère pas de tout. Lorsque je reçois des messages d'auditeurs, j'observe donc le contexte, l'intention humoristique et, surtout, la réception par le public. Il s'avère que cette chronique de Frédéric Fromet est complètement ratée. Au-delà de l'outrance du vocabulaire choisi, elle a stigmatisé deux communautés qui m'ont massivement écrit : la communauté catholique et la communauté homosexuelle.

Quand je reçois des messages de ce type, je les adresse à la direction de France Inter, à qui je demande une réponse pour savoir comment elle se situe par rapport aux propos énoncés sur son antenne. Dans la mesure du possible, je demande que l'humoriste formule aussi une réponse pour expliquer l'intention humoristique, qui n'a manifestement pas du tout été comprise dans le cas que j'évoque. Ensuite, tout cela est publié sur mon site. La visibilité et la transparence sont donc absolues.

En l'occurrence, j'ai fait un édito. Vous me demandiez ce que j'en pensais, monsieur le rapporteur ; dans ces cas-là, je m'autorise à dire ce que je pense. Je vous en lis quelques passages. « Wolinski disait que le rire est le plus court chemin d'un homme à l'autre. Pour Frédéric Fromet, le rire est désormais un chemin de croix. Cette chanson suscite un tombereau de réactions de la part des catholiques, de la droite, de l'extrême droite et d'associations LGBT. »

Parmi les messages reçus, il y avait : « Cette chanson est doublement insultante : pour les chrétiens et pour les homosexuels. » Une personne de confession musulmane m'a même écrit pour estimer que ça dépassait complètement les bornes et que c'était franchement irrespectueux.

J'ai indiqué aux auditeurs que j'avais pris connaissance de chaque courriel, que je comprenais leur indignation, leur colère et leur tristesse, et que devant cette avalanche de plaintes, il ne s'agissait ni de « dresser le bouclier arrangeant de la possibilité de tout exprimer sous couvert de la liberté d'expression » ni de « prôner l'interdiction, la régression ou la censure » ou, pire, de créer un phénomène d'autocensure. Il s'agissait de souligner que « la revendication [de] la vacuité et [des] ricanements désinvoltes, conjuguée à la polarisation des cibles visées », c'est-à-dire les catholiques et les homosexuels, confinait à « une facilité très éloignée de l'exigence du service public », et qu'il y avait là « l'infailible indice d'un renoncement à l'intelligence de l'humour ».

Vous le voyez, monsieur le rapporteur, je ne mâche pas mes mots lorsque je suis saisie par les auditeurs sur des sujets qui peuvent susciter de la tristesse, de l'indignation ou de la colère.

Je vais même vous dire autre chose. À cette époque, j'avais l'habitude, lorsque je le pouvais, de téléphoner directement aux auditeurs. Parfois, je sens tellement de colère et d'indignation dans leurs messages que je pense que les mots écrits ou imprimés ne suffisent pas. C'est un cercle vertueux que j'ai instauré, qui me semble riche de sens et, en tout cas, adapté à une mission de service public.

Je me souviens d'un jeune auditeur qui m'avait écrit et qui avait été très affecté par cette chronique. Je l'ai appelé, mais il était tellement dans l'émotion et dans la colère que nous n'avons pas pu échanger. C'est la première fois que ça m'arrivait et j'ai été vraiment très meurtrie de ne pas pouvoir lui apporter cette ressource de compréhension à laquelle je suis très

attachée. Pour moi, la dignité est une valeur cardinale. En l'occurrence, je pense à la dignité des auditeurs dans la façon de recevoir leur incompréhension, leur amertume et leur colère, mais aussi à celle des personnels de Radio France. On peut critiquer leur travail, mais il ne faut pas les disqualifier. Or Mme Benhamou a justement rappelé que non seulement Laurence Bloch a formulé une réponse, mais Frédéric Fromet a présenté ses excuses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La chronique humoristique de Charline Vanhoenacker au sujet d'un dessin de coloriage propalestinien a suscité aussi beaucoup d'émoi, même si c'est de l'humour et de la dérision – elle remarque sur le ton de l'humour que *Mein Kampf* n'existe pas en version pour enfants. Vous en serez peut-être saisie. Le cas échéant, nous serons heureux d'avoir la réponse que vous apporterez aux auditeurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Entre le 15 et le 21 novembre, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens, Francesca Albanese, a été invitée à trois reprises sur les antennes de Radio France – sur France Culture, sur France Inter et sur RFI –, notamment par Guillaume Erner et Charline Vanhoenacker. Lors de ses interventions, elle a qualifié la politique israélienne de régime d'apartheid et a affirmé : « Le 7 octobre est important, mais il faut aussi parler de ce qui a précédé et qui a causé la rage qui a provoqué le 7 octobre. » Elle a également mis sur le même plan les crimes du Hamas et les opérations militaires israéliennes, sans être contredite par les journalistes qui l'invitaient. Il n'a pas été rappelé à l'antenne que même l'ambassadeur de son propre pays – l'Italie – auprès de l'ONU avait dénoncé son rapport sur Gaza comme étant « totalement dépourvu de crédibilité et d'impartialité ».

Le comité d'éthique considère-t-il ce traitement comme conforme à l'exigence d'honnêteté de l'information que l'audiovisuel public doit honorer ?

Mme Françoise Benhamou. Nous n'avons pas été saisis de ce cas et je n'ai pas l'ensemble des éléments pour vous répondre. Si nous en sommes saisis, nous le regarderons – et de très près.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question portait moins sur votre éventuelle saisine que sur votre réaction à des propos tenus à trois reprises sur les antennes de Radio France en à peine une semaine. Sont-ils condamnables ? Cette personne mérite-t-elle d'être réinvitée sur les antennes de l'audiovisuel public ?

Mme Françoise Benhamou. Il est très important d'avoir une vue d'ensemble du traitement de ce sujet durant la période que vous désignez. Vous mentionnez un certain nombre d'invitations et de déclarations, mais je ne dispose pas de l'ensemble de ce qui a pu être dit sur les antennes pendant cette période.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous que, dans le cadre de vos missions au sein du comité d'éthique, vous n'avez pas à juger du choix d'inviter telle ou telle personne, mais seulement à vous prononcer ensuite sur les propos tenus ? Ou allez-vous jusqu'à émettre des recommandations concernant des personnes qui n'auraient pas leur place sur les antennes de Radio France ? C'est une question de fond.

Mme Françoise Benhamou. Merci pour cette question importante. Nous n'allons pas faire de liste de personnes qui n'auraient pas vocation à être invitées. En revanche, nous avons émis des recommandations sur la diversité des experts et des invitations, et sur l'importance de ne pas pousser les experts et les invités dans une direction plutôt que dans une autre, par exemple, en polarisant les opinions et les positions.

Peut-être faut-il mettre à jour nos recommandations dans le contexte qui est le nôtre, fait de polarisation et d'une certaine violence dans les échanges verbaux, et compte tenu de ce qui s'échange – ou plutôt se dit – sur les réseaux sociaux, avec une viralité désastreuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la question de la pertinence des personnes à inviter sur l'audiovisuel public, vous n'ignorez pas que, depuis quarante-six ans, le peuple iranien est plongé dans l'obscurantisme et dans la terreur la plus brutale par la dictature islamiste des mollahs, un régime qui viole, qui torture, qui exécute en place publique tous ceux qui osent défier ses lois. Depuis quelques semaines, les Iraniens sont descendus dans la rue pour tenter de mettre fin à cette tyrannie. Ils paient leur soif de liberté au prix du sang. Le *Times* fait état de plus de 17 000 morts, ce qui est probablement sous-estimé, le régime ayant coupé toute communication avec l'extérieur pour masquer l'ampleur de sa barbarie. Des images ont toutefois circulé qui montrent des agents du régime utiliser des armes de guerre contre leur propre population, désarmée, elle. Pire, des rançons sont exigées des familles endeuillées pour qu'elles récupèrent les corps de leurs proches qui ont été assassinés.

Pourtant, le 18 janvier, dans l'émission « 7h50 du week-end », France Inter a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, il a pu dérouler la propagande d'un régime aux méthodes terroristes, affirmant que celui-ci « n'a pas de sang sur les mains » et que le nombre de morts ne serait que de simples chiffres inventés par ses ennemis, c'est-à-dire les États-Unis et Israël.

Madame la présidente, madame la médiatrice, comment pouvez-vous expliquer aux Iraniens que leur propre bourreau soit invité sur les antennes de l'audiovisuel public français ? Le comité d'éthique de Radio France s'est-il saisi de cette situation ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne nous sommes pas saisis de cette situation. Nous n'avons pas reçu, à ma connaissance, de protestations d'auditeurs – je le vérifierai demain, lors de notre réunion.

J'ai écouté cette interview. Elle était ce qu'elle était mais je dois dire, à titre personnel, que les antennes de Radio France ont couvert ces révoltes, cette quasi-révolution, avec beaucoup de soin. Il y a eu beaucoup d'émissions et beaucoup d'invités relayant les revendications des personnes qui étaient dans la rue. Dans l'équilibre d'ensemble de ce qu'ont présenté les antennes, je ne crois pas qu'il y ait de difficulté particulière. Je ne peux pas me prononcer plus avant, n'ayant pas fait un travail de veille à proprement parler.

Mme Emmanuelle Daviet. Monsieur le rapporteur, sachez que plusieurs auditeurs ont fermement condamné cette invitation et la diffusion de cette interview en direct. Ils ont estimé qu'elle avait servi de tribune à la propagande d'un régime qualifié de criminel et sanguinaire. Ils dénoncent le fait que cette invitation légitime le représentant iranien malgré les graves accusations de violation des droits humains et de répression violente en Iran. Certains comparent cette situation au fait d'« inviter un nazi », illustrant leur ressentiment face à ce qu'ils perçoivent comme une complaisance de la part des journalistes.

Toutefois, malgré l'émotion suscitée, ils reconnaissent le professionnalisme des deux journalistes qui ont conduit l'interview. Ils les félicitent pour le calme qu'ils ont su conserver face aux propos « mensongers » de l'ambassadeur et pour la qualité de leur interview, qui aurait mis le représentant iranien en difficulté à certains moments.

Comment, en tant que médiatrice, vais-je traiter ce sujet ? Nous avons pris connaissance de ces messages en début de semaine. Ils ont été portés dès lundi à la connaissance de la direction de France Inter. En cette fin de semaine, ils seront publiés dans

ma lettre, avec un édito et probablement une réponse de la direction de l'information. Je ne me contenterai pas de cette transparence par écrit : je demanderai au directeur de l'information de France Inter, M. Philippe Corbé, que vous avez auditionné, de venir s'expliquer au sujet de cette invitation en direct dans le prochain « Rendez-vous de la médiatrice », le 30 janvier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Hier, un ancien détenu en Iran était l'invité de Sonia Devillers dans la matinale de France Inter : Louis Arnaud, qui a été otage en Iran pendant 623 jours. Pensez-vous que l'émotion des auditeurs et votre intervention aient pu justifier la diffusion de ce témoignage bouleversant, que j'ai écouté ? Votre travail de médiateur explique-t-il qu'après l'interview de l'ambassadeur d'Iran, on puisse donner la parole à un otage français qui a subi la barbarie du régime iranien ?

Mme Emmanuelle Daviet. Philippe Corbé est extrêmement sensible aux remontées des auditeurs, qu'il lit attentivement tous les jours. Je suis moi-même assez sensible à la façon dont ce journaliste, qui vient d'autres médias pas nécessairement coutumiers du travail d'écoute et de prise en considération des remontées, s'est investi dans ce processus, qui est une spécificité de Radio France, et tout à fait unique dans le paysage audiovisuel français.

Il est possible que l'invitation de Louis Arnaud ait été proposée pour rééquilibrer les choses face à l'émotion que vous avez pu identifier de la part des auditeurs. N'étant pas dans les instances décisionnaires, je ne peux pas l'affirmer. Je peux éventuellement poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous justifiez une forme d'équilibre dans les invitations, une exigence de la part des intervieweurs. Cela justifierait-il le fait d'inviter, demain, un ambassadeur, un représentant ou un porte-parole de Kim Jong-un, dirigeant de la Corée du Nord ? Est-ce le rôle de l'audiovisuel public, quelle que soit l'exigence de la personne qui interviewera ce dirigeant ou son représentant ? Est-ce légitime de la part de l'audiovisuel public, payé par nos impôts, de donner la parole à des représentants ou à des ambassadeurs de tyrans ? La question est très simple. Quel est votre avis ?

Mme Françoise Benhamou. Je vais vous répondre à titre personnel et non pas au nom des membres du comité. Je n'ai pas du tout voulu dire qu'il fallait un équilibre entre, d'un côté, les Iraniens qui manifestent légitimement dans la rue et, de l'autre, l'ambassadeur d'Iran. Il s'est agi d'une interview de dix minutes, dans une série d'émissions ou de programmes qui me semblent donner pleinement la parole aux personnes qui étaient dans la rue et qui protestaient légitimement. Je ne voudrais pas que mes paroles soient déformées sur ce point.

Mme Emmanuelle Daviet. Il me semble que le rôle des journalistes est de donner la parole à tous. Il est probable que cette interview de l'ambassadeur d'Iran a intéressé nos auditeurs. Pourquoi ne pas entendre une parole avec laquelle on n'est pas d'accord ? Cela ne signifie pas penser contre soi, mais entendre que des dirigeants raisonnent de manière non démocratique. Leur donner la parole, c'est aussi se rendre compte de quoi ils sont capables.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre dernière réponse m'interpelle, madame la médiatrice. Vous demandez pourquoi ne pas donner la parole à des gens avec lesquels on est en désaccord, mais vous admettez que l'on puisse s'émouvoir de la tribune accordée par une chaîne ou une radio financée par l'argent public à des représentants de groupes ou d'États qualifiés de terroristes et qui persécutent leur propre population. Dans ce cas, on pourrait considérer que l'on peut donner la parole à tout le monde, y compris au dirigeant nord-coréen qui persécute sa population ou au dirigeant iranien qui persécute sa population. À titre personnel, ce n'est pas ma vision de l'audiovisuel public. Permettez-moi de m'étonner de votre vision, en tant que médiatrice de Radio France, et de cette volonté de donner la parole à tout le monde.

Non, je ne pense pas que tout le monde ait légitimement vocation à prendre la parole sur une antenne de l'audiovisuel public, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un ambassadeur, d'un émissaire ou du représentant d'un État terroriste qui persécute sa population. Le permettre revient, au contraire, à jeter le discrédit sur le travail de milliers de journalistes et de membres de l'audiovisuel public.

Je voudrais citer un dernier exemple, toujours sur le sujet iranien. Le 12 janvier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Celui-ci a été présenté comme un simple opposant au régime iranien. Pourtant, il est membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple, organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Les moudjahidines du peuple ne bénéficient d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Ce monsieur, M. Alavi, s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien et de sa contestation, tout en niant certaines réalités de ses revendications.

Madame la présidente, madame la médiatrice, l'invitation de cette personne, représentante d'un groupe classé comme terroriste durant de nombreuses années, ne constitue-t-elle pas une atteinte manifeste aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme dans le traitement de ce sujet géopolitique ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne peux pas répondre, car je ne connais pas du tout le contexte – ni ce qui s'est passé, ni la place que cette interview a prise dans l'émission, ni ce qu'il y a eu avant et après. Dès lors que nous n'avons pas été saisis et que je ne dispose pas de l'ensemble des éléments, je ne peux pas me prononcer sur ce cas.

Mme Emmanuelle Daviet. Vous avez qualifié de tribune l'interview de l'ambassadeur. Or une tribune est un espace d'expression libre, non contradictoire, avec un ton engagé. Il semble qu'au contraire – les messages des auditeurs en attestent –, le contradictoire ait été opposé à l'ambassadeur. Par ailleurs, on ne peut pas réduire à cette interview tout le travail de la direction internationale de Radio France concernant l'Iran. Au contraire, la volonté d'apporter le maximum d'éclairages possibles sur les différents aspects des événements en cours est réelle. Ces événements ont d'ailleurs fait l'ouverture de « La lettre de la médiatrice » vendredi dernier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans ce cadre pluraliste, pourquoi ne pas avoir donné la parole à M. Reza Pahlavi, par exemple ?

Mme Emmanuelle Daviet. Peut-être sera-t-il prochainement invité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est un vrai débat qu'ouvre le rapporteur, un débat complexe. Pour que tout le monde puisse y réfléchir avec nous, j'indique à ceux qui nous écoutent que l'ambassadeur d'Iran a été invité sur BFM et sur RTL, et qu'un de ses prédécesseurs avait été invité par Jean-Pierre Elkabbach sur CNews. Le rapporteur pose une vraie question, importante, mais j'apporte cette précision pour que ceux qui nous écoutent n'aient pas le sentiment que l'ambassadeur d'Iran a été exclusivement invité sur France Inter. Il a été invité dans d'autres médias, y compris privés. Se pose alors la question de savoir s'il y a des personnes qui pourraient être invitées sur l'audiovisuel privé mais pas sur l'audiovisuel public. Ce sont des questions de fond que nous n'allons pas entièrement traiter ici. Je ne suis pas certain que le rapporteur et moi-même ayons la même vision, mais je voulais apporter cette précision pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet du pluralisme.

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025, l'institut Hexagone a chronométré le temps de parole des personnalités politiques lors des principales matinales de France. Je rappelle que le RN et l'UDR – dont je fais partie – ont cumulé 33 % des voix aux dernières élections législatives et qu'un quart des sièges à l'Assemblée sont occupés par nos députés. Or, sans entrer dans le détail des règles de calcul de l'Arcom, je constate que France Inter a accordé seulement 13 % de temps de parole au RN et à l'UDR, loin des autres antennes.

L'institut Hexagone n'est pas le seul à le dire : en 2023, pendant trois trimestres consécutifs, l'Arcom elle-même avait fait état d'une sous-représentation du Rassemblement national, sans qu'aucune mesure rectificative soit prise du côté de France Inter. Toujours selon les données de l'Arcom, lors des élections européennes de 2024, France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que les autres antennes comme Europe 1, BFM, TF1 et LCI.

Madame la présidente, madame la médiatrice, alors que le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle, avez-vous saisi la présidente de Radio France de cette sous-représentation chronique et singulière ? Je me permets aussi de vous alerter sur le fait que, sur certaines de vos antennes, le groupe de La France insoumise est aussi sous-représenté.

Quelles recommandations pourriez-vous formuler en la matière ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, peut-être voulez-vous préciser, pour ceux qui nous écoutent, ce qu'est l'institut Hexagone. J'indique de manière totalement neutre que cet institut est financé par M. Stérin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai aussi cité l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment envisagez-vous l'institut Hexagone et l'Arcom, mesdames ? Comment traitez-vous leur méthode ? Prenez-vous en compte une enquête comme celle qui vient d'être citée, parue le 17 décembre dernier, ou estimez-vous que le travail d'un organisme non officiel n'a pas à être considéré ?

Mme Françoise Benhamou. La question des temps d'antenne des personnalités politiques relève de l'Arcom. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas de moyens de veille – et ce serait de toute façon faire doublon que de mesurer ce paramètre.

S'agissant des méthodes de l'institut que vous avez mentionné, je sais qu'elles sont très contestées, en particulier concernant un sujet qui m'est cher, l'économie : il la considère comme une question de droite, alors que je connais la palette des convictions de mes collègues, qui va de la gauche à la droite. Ce qui me frappe aussi, c'est que nous recevons des saisines motivées par le fait que le RN serait, au contraire, surreprésenté sur les antennes. C'est probablement faux, mais c'est ce que ressentent certains auditeurs.

Il est essentiel de veiller au respect des temps de parole, mais cela n'entre pas dans les compétences de notre comité d'éthique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reprends les données de l'Arcom : lors de la campagne des législatives de 2022, entre le 2 mai et le 3 juin, France Info, France Inter et France Culture ont respectivement donné 15 %, 10 % et 7 % de temps de parole au bloc de droite nationale, contre 47 %, 52 % et 62 % au bloc de gauche.

Quelles garanties et quels moyens concrets pourriez-vous conseiller pour que la direction de Radio France et les journalistes respectent une bonne fois pour toutes cette obligation de pluralisme ?

Mme Françoise Benhamou. Radio France a lancé un travail considérable, avec l'intelligence artificielle notamment, pour repérer toutes les invitations et essayer de les catégoriser. Parmi les premiers éléments qui en ressortent, j'ai été frappée par la diversité d'experts invités. Pour ce qui est de la représentation politique, comme je vous l'ai dit, sa mesure relève de l'Arcom et d'elle seule.

Mme Emmanuelle Daviet. Il me semble important de revenir à un aspect que vous avez souhaité évacuer assez rapidement – les règles de l'Arcom. Évidemment, nous connaissons les règles, vous aussi. Mais ce n'est pas le cas des citoyens qui nous regardent ; aussi me paraît-il essentiel de les rappeler.

Les règles d'équité des temps de parole sont extrêmement strictes : 33 % du temps de parole sur les antennes doit être réservé à l'exécutif, c'est-à-dire au premier ministre, aux ministres et au président Emmanuel Macron lorsqu'ils parlent de la politique nationale, tandis que les 67 % restants doivent se répartir entre les différentes formations politiques selon le résultat obtenu aux dernières législatives.

J'ai vu Mme Parmentier sourire lorsque Mme Benhamou a mentionné qu'elle recevait beaucoup de saisines au sujet de la surreprésentation du Rassemblement national.

Mme Caroline Parmentier (RN). On aura du mal à en convaincre les Français.

Mme Emmanuelle Daviet. Philippe Corbé en a expliqué les ressorts lors du dernier « Rendez-vous de la médiatrice ». Le temps de parole est évalué par trimestre ; en l'occurrence, au cours de l'été, il n'y a pas eu beaucoup de représentants du Rassemblement national sur les antennes. Aussi y a-t-il eu une séquence de rattrapage.

Philippe Corbé a donné cet exemple : lorsque Marine Tondelier, secrétaire nationale des Écologistes, est invitée dans « Questions politiques » pendant quasiment une heure, une minute de son temps de parole ouvre, d'une certaine manière, six minutes de temps d'antenne au Rassemblement national – ce qui est, vous en conviendrez, tout à fait conséquent.

Philippe Corbé a ainsi admis que les auditeurs avaient raison : ils entendent beaucoup le Rassemblement national. Je tiens à votre disposition, madame Parmentier, la liste de toutes les invitations qui ont été faites à votre parti. Croyez-moi, on vous entend.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le temps de parole est strictement encadré par la loi. Quand monsieur le rapporteur va sur France Inter, il prend du temps de parole de l'UDR, mais il permet aussi à d'autres groupes politiques d'avoir du temps de parole. Tout cela est très strict. Il nous est arrivé à tous, à l'Assemblée nationale, qu'une invitation qui nous avait été adressée soit annulée parce que le temps de parole de notre groupe politique était épuisé. Cela pose une question de fond. L'équilibre n'est pas toujours simple à appliquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la médiatrice, les données que j'ai citées sont parfaitement objectives. Quand on voit que France Culture n'a accordé que 7 % de temps de parole au bloc national lors de la campagne des législatives 2022, on constate que l'Arcom a beau édicter des règles strictes, elles ne sont pas toujours respectées – c'est le moins qu'on puisse dire – par les chaînes de l'audiovisuel public.

Je veux bien vous entendre au sujet des règles de l'Arcom. Mais, parfois, les données publiques émises par les chaînes de l'audiovisuel public et par l'Arcom sont en contradiction avec ces règles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut être précis dans ce que l'on dit aux Français qui nous écoutent. Je voudrais apporter la précision suivante pour que tout le monde comprenne : les règles du temps de parole sont proportionnelles au score obtenu aux élections législatives.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bien sûr.

Mme Emmanuelle Daviet. C'est exactement ce que je viens de dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Justement, 7 % de temps de parole accordé au bloc de la droite nationale sur France Culture, c'est bien inférieur aux résultats des dernières élections législatives, en 2022. Vous vous remémorerez le score de Marine Le Pen aux présidentielles de 2022 : elle n'a pas fait 7 %. D'ailleurs, le président de l'Arcom nous a expliqué que c'est à partir du score aux dernières élections, de la présence au Parlement et des sondages que l'on détermine la représentativité à respecter dans les médias. Vous conviendrez que 7 % de temps de parole pour le bloc national sur l'antenne de France Culture en 2022 est une sous-représentation, qui peut s'apparenter à une sous-représentation chronique.

Mme Emmanuelle Daviet. Vous conviendrez que France Culture n'est pas une chaîne d'information, mais une chaîne de la culture, du savoir et des connaissances. L'espace dédié aux interventions politiques y est très restreint. Par ailleurs, ce que vous mentionnez a été pris en considération par la direction de la chaîne, qui propose depuis cette rentrée un rendez-vous politique plus étalé permettant d'absorber ces obligations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez de France Culture, mais je parlais de France Inter, qui n'a accordé que 13 % de temps de parole au Rassemblement national et à l'UDR au dernier trimestre 2025. France Inter n'est pas une chaîne de culture, mais en partie d'information, et un taux de 13 % est bien inférieur au score obtenu par ce bloc lors des dernières élections et à son nombre de députés.

Je ne comprends pas pourquoi on tourne autour du pot ! On peut reconnaître que l'audiovisuel public, notamment les chaînes de Radio France, sous-représente de façon chronique certains partis politiques. C'est le cas du Rassemblement national, mais aussi celui de La France insoumise sur certaines chaînes. Je ne suis pas là pour être le représentant d'un syndicat politique, mais j'aimerais entendre vos recommandations pour favoriser le pluralisme, au-delà de la contestation des faits et des chiffres de l'Arcom et de vos propres chaînes.

Dans l'émission « À l'air libre » de *Mediapart*, Sonia Kronlund, productrice des « Pieds sur terre », sur France Culture, a expliqué : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Elle parle d'une émission produite pour le service public sur France Culture, dont la thèse serait de lutter contre l'extrême droite. Le projet et l'agenda politique sont clairs. Selon vous, une émission du service public, payée par les contribuables, peut-elle se fixer comme objectif de lutter contre un certain courant politique ? Avez-vous été saisies par les auditeurs à ce sujet ?

Mme Emmanuelle Daviet. En tant que médiatrice, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes en les distinguant de ceux qui ne le

seraient pas. Ce serait sortir de son rôle. Ce n'est pas au service public de définir quel parti doit gouverner ou non. C'est au peuple de faire ce choix, dans le secret de l'isolement.

Le service public n'a pas de mission politique. Il a une mission démocratique, qui consiste à informer tous les citoyens, à respecter les équilibres démocratiques fixés par l'Arcom – dont nous venons de parler longuement – et à respecter son cahier des missions et des charges.

Je rappelle qu'à Radio France, nous ne sommes au service d'aucun camp. Nous sommes au service du public dans toute sa diversité.

Je voudrais aussi rappeler dans quel contexte l'émission de Sonia Kronlund a été créée : au lendemain du 21 avril 2002, à France Culture, les équipes ont pensé qu'il y avait peut-être des voix de Français que l'on n'entendait pas et qu'il ne fallait pas invisibiliser les personnes qui n'avaient pas accès au micro des antennes. « Les pieds sur terre » a été instaurée pour donner la parole à tout le monde, pour entendre cette France invisibilisée et pour essayer de comprendre qui étaient nos concitoyens. Cette émission connaît un grand succès. C'est l'une de celles pour lesquelles je reçois le plus de messages positifs, mais aussi l'une des plus podcastées. C'est le deuxième podcast de Radio France, avec 4 millions d'écoutes chaque mois. Cela peut apporter des éléments de réponse à votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre réponse et je vous en remercie, madame la médiatrice. Mais l'on ne peut pas préjuger par son audience de la pertinence d'une émission du service public et de son respect des obligations à valeur constitutionnelle. Ce n'est pas parce qu'elle a une forte audience que l'émission respecte ses obligations. Je m'étonne et je m'émeus qu'une productrice d'une émission du service public appelle distinctement à lutter contre un certain courant politique sans que cela donne lieu à une mise en garde, ou en tout cas à un rappel public, de la part des dirigeants de Radio France. Je pense, très honnêtement, que c'est un fait inquiétant pour la production de nombre d'émissions du service public.

Mme Emmanuelle Daviet. Je pense que, de la part de Sonia Kronlund, il s'agissait de mieux représenter la société française, pas de mener un combat partisan. C'est une interprétation personnelle. Sonia Kronlund n'a pas un mandat institutionnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas une interprétation personnelle. Je la cite : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Vous jugerez qu'il n'y a aucune interprétation personnelle de ma part, ni aucune forme d'émotion. Je constate simplement qu'une productrice d'une émission du service public assume que son émission est faite « dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite ».

Mme Emmanuelle Daviet. Je pense que son émission a été créée pour donner davantage de voix aux personnes invisibilisées, peut-être en raison de l'impression que celles qui avaient voté pour le Front national en 2002 se sentaient un peu exclues du champ médiatique. Nous avons la chance, vous en tant que politiques et nous en tant que journalistes ou universitaires, d'avoir accès aux micros et aux antennes. Ce n'est pas le cas de la majorité de nos concitoyens. Je pense sincèrement que le souhait de France Culture était de leur donner davantage la parole.

Êtes-vous auditeur des « Pieds sur terre », monsieur le rapporteur ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre question. En tout cas, j'ai écouté, sur *Mediapart*, l'émission où cette productrice était interviewée. Ces propos m'ont été

rapportés à de nombreuses reprises. Dans le cadre des travaux de cette commission, je m'étonne et je m'émeus que des producteurs d'émissions de service public payés par nos impôts aient un agenda politique assumé sur ces antennes. C'était le sens de ma question et je vous remercie de vos réponses.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur le rapporteur. Nous en venons aux questions des députées présentes, à commencer par Mme Parmentier, puisque nous respectons ici le poids politique des groupes de cette assemblée.

Mme Caroline Parmentier (RN). Une nouvelle et toute récente polémique touche France Inter et sa chroniqueuse Charline Vanhoenacker. Celle-ci ricane au sujet de l'antisémitisme, plaisante sur *Mein Kampf*, s'indigne du retrait d'une librairie d'un coloriage faisant la propagande du Hamas et ne voit pas ce qu'il y a d'antisémite à prôner la destruction d'Israël.

En pleine période d'élections législatives, en juin 2024, la même Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure entière sur France Inter, « Le grand dimanche soir », en annonçant : « L'extrême droite va peut-être gagner. On va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir. » Rappelons qu'elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas s'excuser et de ne pas émettre de regrets après sa phrase extrêmement choquante sur Netanyahu.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique et une émission sur France Inter. Elle a des matinales dans la semaine et une émission le samedi, auxquelles s'ajoutent des comptes sur les réseaux sociaux très engagés à gauche alors qu'elle y appose le logo de France Inter. Elle est chroniqueuse et productrice. Vous allez me dire que c'est de l'humour. Mais, en fait d'humour, Charline Vanhoenacker a déclaré dans une interview au *Monde* : « France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur. Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche. » Dans cette interview, on n'est plus dans l'humour, vous en conviendrez.

Que pensez-vous, madame la présidente du comité d'éthique, madame la médiatrice, de cette déclaration de guerre politique contre le Rassemblement national et contre ses millions d'électeurs ?

Que pensez-vous de la carte blanche que Radio France a donnée à Charline Vanhoenacker pour faire du militantisme politique à l'antenne – carte blanche que la directrice de France Inter a reconnue, devant cette commission, lui avoir donnée ?

Que pensez-vous de ce militantisme politique payé avec nos impôts, avec les impôts des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau d'auditionner Charline Vanhoenacker pour éclairer ce point et comprendre si elle est aujourd'hui une humoriste ou une militante politique. Ainsi que vous l'avez observé, madame la médiatrice, il est important de savoir d'où les gens parlent. Vous répondrez précisément à la question de Mme Parmentier, mais je voudrais l'élargir, ce qui nous permettra d'aller plus vite dans nos échanges.

Des humoristes prolongent leur expression à la fois dans les médias, puisqu'ils donnent des interviews dans de grands médias nationaux, en l'occurrence *Le Monde*, et sur les réseaux sociaux – ils ont des comptes professionnels avec le logo de France Inter. Sur votre antenne, ils

sont certes humoristes. On peut ensuite juger s'ils ont enfreint les règles et les limites de l'humour, mais ce sont des émissions humoristiques. Mais, à côté, ils tiennent des propos politiques et font du militantisme politique – c'est leur droit –, avec des interviews politiques ou des expressions politiques sur les réseaux sociaux. Dans la même interview, Charline Vanhoenacker explique qu'elle est choquée que France Inter invite certains groupes politiques.

Comment traitez-vous les expressions politiques des personnes qui travaillent sur vos antennes ? Comment traitez-vous leurs expressions sur les réseaux sociaux – où leurs comptes sont des comptes professionnels à partir du moment où y figure le logo de la radio et de l'antenne ? Je répète que j'ai saisi Sibyle Veil du cas de Guillaume Meurice parce qu'il avait un compte Twitter professionnel, portant le logo de France Inter, qui était un compte de propagande politique.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et Charline Vanhoenacker parle de « résister de l'intérieur » grâce à France Inter !

Mme Françoise Benhamou. Il faut rappeler que la liberté d'expression est inscrite dans la Constitution. Par ailleurs, la politique éditoriale de la maison ne m'appartient pas. C'est elle qui choisit ses humoristes et à quel moment ils s'expriment.

Le fait que l'humour joue continuellement sur la provocation, nous le savons. Nous pouvons l'apprécier ou non.

Lorsque nous avons travaillé sur la question des réseaux sociaux – question que vous soulevez, monsieur le président, et qui est essentielle –, nous avons émis des recommandations qui se résument en quatre règles.

La première est la véracité : il s'agit de dire la vérité et de ne pas raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

La deuxième est la neutralité, qui doit présider à la fonction de journaliste. Elle pose la question complexe des sites des journalistes, qui ont souvent un site dit personnel et un autre correspondant à leur fonction dans la maison Radio France. C'est très ambivalent. Cela pose une vraie question. Si vous avez des positions politiques sur l'un des deux sites et pas sur l'autre, où vous devez être neutre, une confusion peut s'installer dans la tête des visiteurs lorsque vous avez une certaine notoriété.

La troisième règle est le respect. Nous recommandons de s'exprimer sur les réseaux sociaux avec un certain respect pour ses interlocuteurs.

La dernière règle est la confidentialité. Il s'agit de respecter cette dernière lorsqu'il y a lieu, et de réserver à Radio France les informations que les journalistes peuvent avoir avant de les diffuser sur les réseaux sociaux. En d'autres termes, les journalistes ne doivent pas essayer de nourrir leur notoriété avant de nourrir la bonne information sur Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et l'interview au *Monde* ?

Mme Françoise Benhamou. C'est la même question, même s'il ne s'agit pas des réseaux sociaux mais de la presse. Ce sujet est complexe. Une même journaliste peut s'exprimer et avoir des opinions – elle en a le droit –, mais il importe qu'elle fasse la distinction entre son travail journalistique et les opinions qu'elle peut exprimer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous parlons de comptes professionnels sur les réseaux sociaux qui engagent la responsabilité des antennes. Je vous pose une question d'éthique, pour aller au bout de ce sujet qui m'apparaît essentiel.

Quand il y a le logo de France Inter et la mention de la fonction à France Inter, c'est un compte professionnel. Dès lors qu'il est essentiel de savoir d'où les gens parlent et si l'on a affaire à un humoriste ou à un militant politique, considérez-vous que les comptes d'un humoriste de France Inter sur les réseaux sociaux sont exclusivement personnels ? Dans ce cas, ils ne doivent pas afficher le logo de France Inter, et ils doivent comporter une mention du type « mes tweets n'engagent que moi ». Ou considérez-vous que s'il s'agit de comptes professionnels avec le logo de France Inter, les humoristes doivent se contenter de relayer les propos qu'ils tiennent à l'antenne ?

Quand je fais défiler les publications sur le compte Twitter professionnel de Mme Vanhoenacker, je vois que ce n'est pas simplement un compte humoristique. Je vois qu'elle y exprime des opinions politiques. C'est parfaitement son droit, mais recommanderiez-vous que l'expression politique de ces humoristes se fasse dans un cadre personnel ? C'est cela, le sujet.

Je donne mon avis et je sors peut-être de mon impartialité, mais l'on ne sait plus d'où les gens parlent. On ne sait plus si on a affaire à un humoriste ou à un militant politique. On ne sait plus si les réseaux sociaux sont simplement la promotion d'émissions humoristiques ou si ce sont des réseaux sociaux qui permettent de faire avancer des idées politiques. On ne sait plus si, dans une interview au *Monde*, on a affaire à une humoriste qui s'explique au sujet de ses émissions ou à une militante politique.

Ce sont des sujets éminemment complexes, sur lesquels j'aimerais vous entendre.

Mme Françoise Benhamou. Notre recommandation était que la distinction soit la plus claire possible et que, lorsqu'un journaliste ou un humoriste utilise le logo de Radio France, il le fasse selon la déontologie journalistique. C'est absolument essentiel.

D'un autre côté, bien entendu, il peut avoir des opinions. Il peut alors les exprimer, mais dans un autre cadre, et pas avec le logo de Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Vos recommandations n'ont donc pas été suivies.

Mme Françoise Benhamou. Je n'ai pas regardé le site en question, je ne peux donc pas vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau de la commission d'auditionner le directeur du numérique de Radio France et les personnes chargées des réseaux sociaux pour éclairer cette question majeure. Dans l'audiovisuel, public comme privé, il existe aujourd'hui un autre espace informationnel : les réseaux sociaux, qui engagent les antennes dès lors qu'il s'agit de comptes professionnels – lorsqu'il y a un logo et qu'il n'est pas mentionné « mes tweets n'engagent que moi ».

Mme Emmanuelle Daviet. Pour revenir rapidement au cas de Charline Vanhoenacker : je reçois peu de messages à son sujet, pour ainsi dire pas du tout.

Concernant l'usage des réseaux sociaux, une demande de modération a été formulée aux journalistes. Les termes « éthique », employé par Mme Benhamou, et « déontologique »,

employé par vous, monsieur le président, sont souvent utilisés de manière complémentaire, mais renvoient à des concepts distincts. Lorsque vous réfléchirez à ce dossier, il faudra prendre soin de les distinguer.

La déontologie, ce sont les règles et les principes qui encadrent la pratique professionnelle des journalistes. Elle est formalisée dans des chartes, comme celle de Munich de 1971, et recouvre notamment le respect de la vérité, le fait de ne pas altérer de documents, la vérification des sources ou le respect de la vie privée des personnes. L'objectif est de garantir la crédibilité et la responsabilité des journalistes pour, *in fine*, garantir la confiance du public.

Quant à l'éthique, qui n'est ni un grand, ni un gros mot, c'est ma boussole dans mon travail. Elle va au-delà des règles formelles, encadrées par la déontologie. C'est une réflexion morale sur les valeurs qui guident notre pratique personnelle. Lorsqu'ils tweetent ou répondent à une interview, Charline Vanhoenacker, une journaliste de France Culture ou un journaliste de France Info doivent appliquer ces règles éthiques. Cela consiste, par exemple, à se demander si une image choquante sert l'information ou exploite la souffrance, ou à mettre en balance une information d'intérêt public avec le respect de la vie privée des individus. L'objectif est d'interroger le sens et les conséquences de l'acte journalistique – y compris la publication d'un tweet, dans certains cas. Je pense que des professeurs d'information et de communication à l'université peuvent s'emparer du sujet pour le soumettre à leurs étudiants.

En fait, l'éthique est la question que l'on se pose dans son intimité lorsque la déontologie ne suffit pas. C'est vraiment la boussole d'un journaliste ou d'un chroniqueur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends votre réflexion sur l'éthique, mais la déontologie, ce sont aussi des règles qui s'appliquent à tous les salariés – quel que soit leur statut – d'une entreprise ou d'une organisation, publique ou privée.

Mme Emmanuelle Daviet. Bien sûr.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous aurons l'occasion d'explorer cette question des réseaux sociaux, un sujet majeur. Il y a là une confusion qui ne permet pas aux Français de savoir d'où les gens parlent. J'admets qu'il s'agit d'une question complexe, que le comité d'éthique traite. Je crois que France Télévisions l'avait également abordée. Je ne doute pas que cette commission d'enquête émettra des propositions pour satisfaire à cette exigence de savoir d'où les gens parlent et quel est leur statut.

Mme Céline Calvez (EPR). Cette audition a le mérite de montrer qu'il existe des initiatives chez Radio France. D'une part, le comité d'éthique agit comme une conscience qui éclaire la lecture de la pratique et du traitement de l'information. D'autre part, il est intéressant que la médiatrice relaie les questionnements des auditeurs auprès des autres auditeurs, mais aussi des salariés et jusqu'au conseil d'administration de Radio France.

Il a beaucoup été question de l'humour. Si j'écoute « Zoom zoom zen », je sais que la tonalité est plutôt humoristique. Vous avez d'ailleurs rappelé la nécessité de systématiquement contextualiser les propos pour apprécier la dose de provocation que peut contenir un trait d'humour.

Au début de l'audition, le rapporteur a fait référence à la chronique où M. Merwane Benlazar demandait s'il fallait inviter tout le monde ; puis, au cours de l'audition, la question s'est posée de savoir s'il aurait fallu inviter sur France Inter le représentant de l'Iran. Cela

montre que l'humour a parfois le mérite de soulever de bonnes questions et que sa vertu est de susciter des débats sans vouloir les clore par un argument d'autorité – cette autorité que l'on pourrait reconnaître l'information.

J'en viens à mes questions.

Que représente le volume de saisines du comité d'éthique ou de la médiatrice par rapport au volume total des émissions et des messages diffusés par Radio France ?

L'offre de Radio France s'est enrichie de podcasts natifs, de vidéos et de contenus sur les réseaux sociaux ; comment appréciez-vous la part des saisines liées à ces évolutions récentes ?

J'ai compris que les saisines portent plutôt sur les offres de Radio France, mais depuis la recrudescence de réactions politiques qui critiquent fortement l'audiovisuel public dans son ensemble, avez-vous reçu des messages d'auditeurs questionnant ces attaques ? Certains auditeurs vous demandent-ils des éléments pour les aider à défendre l'audiovisuel public ?

Mme Emmanuelle Daviet. Nous recevons, en effet, des messages d'auditeurs inquiets des attaques que subit Radio France. Ils apportent un soutien massif à l'audiovisuel public et se déclarent inquiets du souhait de privatisation qu'ils pressentent. Pour l'instant, c'est une inquiétude que je qualifierais de perlée.

Concernant les podcasts, pas de saisine particulière ; simplement, certaines séries ou collections sont très appréciées, comme celle de Philippe Collin sur l'histoire ou « Les Grandes traversées » de France Culture. Les messages portant sur ce type de contenu sont donc plutôt positifs. C'est l'occasion de vous dire que je publie aussi les messages positifs, certes moins nombreux que les messages critiques – il est rare qu'un auditeur satisfait nous écrive pour nous le faire savoir. J'en publie chaque jour sur le site.

Votre première question portait sur le volume des saisines et sur la manière dont nous les traitons. J'ai la chance d'avoir deux collaboratrices compétentes, investies et engagées dans leur mission, et qui veillent scrupuleusement à ce que tout soit lu. Bien sûr, on pourrait juger qu'il est impossible de tout lire. Mais nous lisons absolument tout, et c'est nécessaire – ne serait-ce que parce que, parfois, des humoristes reçoivent des menaces ; le cas échéant, nous le signalons immédiatement à la direction de la sécurité et à la préfecture de police de Paris. Nous ne laissons donc pas passer un seul message.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier mes collaboratrices pour ce travail extrêmement attentif. Nous sommes une microéquipe, mais nous sommes très engagées dans ce lien précieux avec nos auditeurs.

Mme Céline Calvez (EPR). Au-delà de la question du volume que vous pouvez traiter avec votre équipe, j'aurais voulu que vous rapportiez la quantité de ce qui suscite des réactions à l'offre totale de Radio France. La critique porte peut-être sur peu de choses, comparée à ce qui donne satisfaction.

Mme Françoise Benhamou. Nous recevons peu de saisines, comme je l'ai dit. Celui qui nous en envoie nous a cherchés. Il n'est pas facile de nous trouver sur le site de Radio France. Il faut déjà entrer dans la rubrique « L'entreprise ». Je pense donc que les auditeurs qui nous envoient des saisines sont particulièrement investis, attachés à Radio France et aux antennes de l'audiovisuel public, ou particulièrement en colère, parfois. Ce ne saurait être représentatif de l'ensemble des auditeurs, mais cela dit quelque chose de ceux qui sont les plus attentifs aux antennes.

Ce qui nous parvient est très intéressant, parce qu'il s'agit de réactions amplifiées. Il faut y répondre. Cela inspire ensuite nos réflexions sur la nécessité d'inviter plus d'experts ou d'interroger différemment. Dans le travail que nous avons consacré aux experts, nous avons beaucoup réfléchi à la manière d'interviewer quelqu'un. Il ne suffit pas de demander à un invité s'il est plutôt pour ou plutôt contre telle idée : il importe de faire ressortir toute la complexité des questions abordées.

Les auditeurs, quand ils nous écrivent, montrent à quel point ils sont exigeants vis-à-vis du service public, ce qui est une bonne chose.

Mme Emmanuelle Daviet. Un auditeur qui nous fait des remarques est un auditeur qui nous écoute, qui s'implique et qui exerce son esprit critique. J'estime que c'est un signe très fort d'engagement. La critique est la preuve que les auditeurs se sentent légitimes pour nous parler, et qu'ils savent qu'il y aura une réception. Il y a l'émetteur et le récepteur – d'abord la médiation, puis les directions.

Le silence des auditeurs me semblerait inquiétant. La critique, elle, témoigne d'un lien vivant auquel nous sommes extrêmement attachés au sein de Radio France. En tant que service public, il est important d'avoir une audience qui s'exprime.

En somme, pour nous, la critique et les remarques ne sont pas un problème. Au contraire, c'est un signe d'engagement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la lumière de cette audition et de celle de vos homologues de France Télévisions, on se rend compte que les comités d'éthique ne sont pas saisis par les téléspectateurs et les auditeurs, tandis que les médiateurs le sont. Parallèlement, des questions déontologiques et éthiques se posent en interne – recommandations sur les réseaux sociaux, expression publique ou politique, garantie que chaque salarié du service public respecte le cadre déontologique, éthique et légal, c'est-à-dire l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme de l'information.

Ne faudrait-il donc pas limiter le comité d'éthique et déontologique à des saisines internes, par le conseil d'administration ? Cela permettrait d'accompagner les salariés de l'audiovisuel public dans leur réflexion sur ces sujets et, le cas échéant, dans l'application des recommandations que nous formulerons dans le cadre de cette commission d'enquête. Cela vous permettrait aussi de vous concentrer sur ces questions internes. Le médiateur serait alors le seul interlocuteur des auditeurs.

En d'autres termes, le flou au sujet du rôle de chacune de vos deux instances ne crée-t-il pas de la confusion, limitant du même coup la force d'exécution de vos recommandations ?

Mme Françoise Benhamou. C'est une hypothèse intéressante. Nous l'avons étudiée dans les réflexions que nous avons menées en interne au sein du comité. Certes, nous recevons très peu de saisines, mais celles-ci nous offrent quand même une perspective sur ce que pensent les auditeurs ou ce qu'ils peuvent dire.

Ce que vous évoquez pourrait être une piste d'évolution du traitement de la déontologie à Radio France. Nous travaillerions davantage encore en liaison avec la médiatrice, qui, si elle en avait le temps, nous enverrait l'ensemble des courriers ayant trait à la déontologie et soulevant des questions d'éthique. Cela nous permettrait de nourrir notre réflexion de fond – pas uniquement sur saisine de la présidence de Radio France. Nous pouvons déjà nous autosaisir de questions importantes, mais ce serait une évolution possible.

Mme Emmanuelle Daviet. La médiation est un dispositif opérationnel au quotidien. C'est un point de contact que les auditeurs ont bien identifié. Si l'on appliquait votre hypothèse, le comité d'éthique deviendrait une instance stratégique de décision, chargée de produire des rapports argumentés et de formuler des recommandations générales. Au niveau micro, la médiation pour la relation avec le public et les questions opérationnelles quotidiennes ; au niveau macro, les grands principes et les recommandations déontologiques. Ce peut être une piste intéressante.

Mme Françoise Benhamou. Je ne crois pas que le comité d'éthique ait vocation à être décideur. En revanche, il peut émettre des recommandations et des avis, puis assurer un suivi de leur prise en compte dans la maison, tout en conservant son indépendance, qui est sa force.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les journalistes sont-ils soumis à un cadre déontologique très strict ? Nous avons vu que d'autres salariés, comme les humoristes, peuvent avoir des comptes professionnels sur les réseaux sociaux ou répondre à des interviews dans des médias de grande audience pour exprimer leur opinion politique. Cette possibilité suscite-t-elle un émoi chez les journalistes de Radio France, qui ont un cadre déontologique clair, qui sont soumis à une certaine discrétion, qui n'accordent pas d'interviews dans d'autres médias et qui n'ont pas de comptes professionnels sur les réseaux sociaux pour exprimer leur opinion politique ? Cette question suscite-t-elle des réflexions au sein du comité d'éthique ?

Mme Emmanuelle Daviet. Cela n'a jamais suscité la moindre remontée auprès de la médiation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question relève plutôt du comité d'éthique.

Mme Françoise Benhamou. Cette situation ne suscite pas d'émoi, à ma connaissance. Il existe un cadre déontologique précis pour les journalistes et ils y sont attachés. J'irai même plus loin en observant qu'ils sont attachés à une certaine forme d'autorégulation. Et je ne crois pas qu'une comparaison soit faite entre certains qui seraient plus libres et d'autres qui le seraient moins. D'ailleurs, le cadre déontologique n'empêche pas la liberté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Conformément à la loi de 1986 et depuis le décret du 21 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France fixe le nombre de membres du comité d'éthique et procède à leur nomination. Radio France affirme, sur son site internet, que ses membres sont indépendants. Mais, vous le reconnaîtrez, vous devez votre nomination au conseil d'administration. Avez-vous réellement le sentiment d'être parfaitement indépendants, en dépit de votre nomination par le conseil d'administration de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Oui. Nous n'avons jamais rencontré de difficulté sur ce terrain. Il n'y a aucune équivoque. Toutefois, votre question est pertinente ; pour l'ensemble des comités d'éthique, il serait peut-être plus judicieux que les membres soient nommés par l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parmi les membres du comité d'éthique, je vois que Mme Christine Maugué a été la directrice de cabinet de Mme Christiane Taubira, garde des sceaux du gouvernement Hollande. Considérez-vous que cette nomination soit un obstacle à son indépendance politique ? Au fond, quelles sont les garanties de neutralité et d'indépendance la concernant – et les vôtres ?

Mme Françoise Benhamou. Il n'y a aucune difficulté en la matière. Mme Maugué est conseillère d'État. Elle préside une section administrative du Conseil d'État et exerce sa mission au sein du comité d'éthique avec une parfaite indépendance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu'est-ce qui pourrait nous le garantir ?

Je me suis renseigné sur votre parcours. S'il ne donne aucune raison de contester que vous exerciez ces responsabilités, j'ai vu que vous aviez été conseillère au sein du cabinet de M. Jack Lang lorsqu'il était ministre de la culture. Cela peut-il être un obstacle à l'indépendance du comité d'éthique de Radio France, ou être perçu comme tel ?

Je réitère ma question sur les garanties d'indépendance du comité d'éthique eu égard aux deux profils que j'ai cités.

Mme Françoise Benhamou. J'ai eu un long parcours professionnel, dont deux années auprès de Jack Lang durant lesquelles je m'occupais du livre et de la lecture. C'était dans le cadre du projet de la Bibliothèque nationale de France. Je pense que mon parcours, ma manière de travailler et mon éthique garantissent l'indépendance avec laquelle je travaille au sein du comité d'éthique de Radio France, et je crois pouvoir me porter garante de la même éthique professionnelle pour tous ses membres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que vous êtes une spécialiste reconnue de l'économie de la culture et des médias, ce dont nous avons tous conscience. Certes, à une époque donnée, vous avez occupé des fonctions dans un cabinet ministériel, mais vous avez eu un long parcours dans ce domaine. Au cabinet de Jack Lang, vous traitiez des questions de livre et de lecture.

Je pense que le rapporteur a bien entendu votre proposition de nomination des membres du comité d'éthique par l'Arcom, qui pourrait être une garantie supplémentaire d'indépendance et d'impartialité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai entendu votre recommandation et je vous remercie pour vos réponses.

Je remarque que les parcours de deux membres du comité d'éthique sur cinq ont une connotation politique. Serait-il souhaitable d'instaurer une forme de pluralisme dans les parcours politiques l'expérience des membres de ce comité ? Ou pensez-vous que l'on peut s'exonérer de son parcours quand on est membre d'un comité d'éthique ?

Mme Françoise Benhamou. Une muraille hermétique entre les opinions que l'on peut avoir, les textes que l'on peut produire et les avis que l'on peut donner, c'est la condition même pour accepter d'entrer dans un comité d'éthique. C'est cela, l'éthique. Vous évoquez le parcours de certains d'entre nous ; il n'entre nullement en jeu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma dernière question concerne votre parcours personnel, madame la présidente. Vous êtes également membre du comité consultatif des programmes d'Arte, chaîne du service public. À ce titre, vous éclairez les choix de programmation.

En 2022, une équipe de Sciences Po Paris et de l'INA avait proposé de mesurer l'inclination politique des médias audiovisuels préalablement à l'élection présidentielle. Leur conclusion, reprise par un article du *Monde* en date du 28 février 2022, était la suivante : « Arte est la chaîne qui a le plus grand pourcentage d'invités classés extrême gauche ou Verts

(presque 5 points de plus que France 2). » Dans quelle mesure votre participation à la programmation d'Arte, chaîne dont ces résultats montrent qu'elle penche très nettement à gauche, influence-t-elle vos prises de décision en tant que présidente du comité d'éthique de Radio France ?

Par ailleurs, quelles pourraient être vos recommandations pour qu'il y ait plus de pluralisme dans la programmation d'Arte ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne connais pas l'étude que vous mentionnez et je n'ai aucune influence sur la programmation d'Arte. Et pour cause : le comité consultatif des programmes d'Arte, qui est franco-allemand, ne s'intéresse aux émissions qu'après qu'elles ont été programmées à l'antenne. C'est un héritage de l'histoire allemande, de la période du nazisme – un comité extérieur ne saurait censurer des programmes. Nous visionnons ces programmes et nous pouvons soulever des questions d'éthique ou de qualité, mais seulement *ex post*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les autres acteurs de l'audiovisuel public, notamment d'Arte, pour qu'ils puissent s'exprimer et nous parler de la manière dont ils dirigent ce média franco-allemand.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aurai une dernière question concernant votre parcours. Je suis allé sur votre page Wikipédia et j'ai vu, par exemple, que vous étiez membre du conseil d'orientation de la Fondation Jean-Jaurès, qui est proche du Parti socialiste. Je ne sais pas si cette information est exacte, dans la mesure où nombre d'informations ne sont pas vraies sur Wikipédia. Avez-vous été membre de cette fondation, qui est politisée, et l'êtes-vous encore ?

Mme Françoise Benhamou. Je l'ai été il y a bien longtemps, du temps où mon ami Daniel Cohen, aujourd'hui décédé, s'en occupait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'êtes-vous toujours ?

Mme Françoise Benhamou. Non, je ne le suis pas. Je ne participe pas aux travaux de la Fondation Jean-Jaurès. Il y a plein de bêtises sur Wikipédia, et ce n'est pas moi qui ai écrit ma page !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remarque – c'est une petite pique amicale – que lorsque le rapporteur cite des organismes qui ont une tendance à gauche, il explique qu'ils sont politisés, mais que quand il cite l'institut Hexagone ou d'autres, il ne le précise pas...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la question dans laquelle je citais Hexagone, j'ai également mentionné l'Arcom et les données publiques qui corroboraient son étude. Par ailleurs, je cite chacune de mes sources – Wikipédia, en l'occurrence, en prenant tous les égards qui s'imposent. Vous avez raison de rappeler que tout ce qui est écrit sur Wikipédia n'est pas véridique.

J'ai encore quelques questions dont celle-ci, qui me paraît fondamentale. Le 28 mars 2024, dans une interview au *Figaro*, Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, indiquait que « les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons ». Je l'ai interrogée lors de son audition et, pour se justifier, elle s'est référée à Victor Hugo – ce qui, vous en conviendrez, n'enlève rien à l'inclination politique de la chaîne. Le progressisme peut s'opposer, par exemple, au conservatisme et au nationalisme. C'est une affirmation

politique, qui peut être vécue comme une rupture fondamentale avec les objectifs à valeur constitutionnelle d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Est-ce le rôle du service public d'avoir une directrice de chaîne qui donne un ton politique à cette chaîne ? Qu'en pensez-vous ? Des auditeurs vous ont-ils écrit à la suite de cette déclaration ?

Mme Françoise Benhamou. Non, les auditeurs ne nous ont pas écrit à la suite de cette déclaration. Je ne saurais interpréter le sens qu'Adèle Van Reeth souhaitait donner au terme de progressisme. Ses sens sont multiples – il y a un sens politique, mais il peut y avoir d'autres interprétations. C'est à elle de dire ce qu'elle entendait par là, mais je ne crois pas que la seule interprétation politique doive prévaloir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre travail porte-t-il sur les dirigeants ? Les médiateurs traitent de ce qui est dit à l'antenne, mais qu'en est-il du comité d'éthique ? Travaillez-vous sur le cadre déontologique et éthique des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Nous ne l'avons jamais fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une réponse à une saisine du 10 novembre 2021, votre comité précise que « les directions des antennes [sont] particulièrement attentives à l'indépendance ». Pourtant, dans un portrait publié en 2015 dans *Libération* du directeur éditorial de Radio France, M. Meslet, que l'on pourrait qualifier de numéro 2 de Radio France, on lit : « Bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. "Si j'avais pris l'autre voie, j'aurais été socialiste. J'ai toujours voté pour eux, sauf une fois, écolo." »

Selon vous, M. Meslet, numéro 2 de Radio France et chargé de la ligne éditoriale de la radio publique, respecte-t-il les obligations constitutionnelles d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme du service public ?

Pourrait-on attendre un peu plus de pluralisme de la part des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Je ne saurais commenter ou interpréter les propos de M. Meslet. Cela mériterait discussion, il faudrait qu'il précise les choses. Je ne puis répondre à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pensez-vous que vous devez formuler des recommandations à l'intention des dirigeants et concernant leur expression politique ? Pensez-vous que le comité d'éthique doit se prononcer sur des situations qui peuvent interroger ou considérez-vous qu'il n'a pas à traiter des dirigeants de Radio France ?

Mme Françoise Benhamou. Nous n'avons jamais eu l'occasion de le faire. Nous n'avons jamais pensé à le faire. Cela sortirait sans doute de notre domaine de compétence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je remarque qu'en réponse à plusieurs questions que je vous pose, vous m'indiquez que cela pourrait sortir de votre domaine de compétence. Cela nourrit une forme de frustration de ma part...

J'ai une question au sujet d'une situation qui, je pense, a provoqué une certaine émotion chez vos auditeurs. Le 12 septembre, dans « La grande matinale » de France Inter, sous couvert d'humour, François Morel a insulté les journalistes de *L'Incorrect* ayant dévoilé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, en les traitant de « fils de pute » et d'« enculés ». Lorsque je les ai interrogés devant cette commission, Mme Van Reeth et M. Legrand ont réagi de façon assez surprenante à cette chronique. Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a

qualifié François Morel d'humoriste faisant preuve « d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques ». Thomas Legrand est allé jusqu'à remercier François Morel d'avoir commis cette chronique et s'est même permis de qualifier son auteur, au premier degré, de « l'archétype de la finesse et de la délicatesse ».

Quelle que soit la tournure employée, personne ne doute un instant, en réécoutant cette chronique, que ces insultes, « fils de pute », « enculés », étaient destinées aux journalistes de *L'Incorrect*. Je n'imaginais pas qu'insulter des confrères d'un média concurrent pouvait susciter autant de louanges sur une antenne du service public. Ce type de chronique insultante, même sous couvert d'humour, a-t-elle sa place sur une antenne du service public ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous été saisis de ces sujets ?

Mme Françoise Benhamou. Non. Nous n'avons pas été saisis. Je n'ai donc pas à me prononcer.

À titre personnel, c'est peut-être une déformation professionnelle de professeure, je n'aime pas les insultes. Cette affaire a suscité beaucoup d'émoi, en interne et auprès des auditeurs. Elle a beaucoup tourné sur les réseaux sociaux, ce qui a sans doute entretenu la montée dans les propos.

Mme Emmanuelle Daviet. Nous avons reçu des mails d'auditeurs – pas beaucoup, quelques dizaines –, assez partagés. Il est vrai que François Morel n'a pas habitué son audience à l'emploi de mots que l'on peut qualifier d'outranciers. Je pense que c'était vraiment pour choquer, pour créer un électrochoc et pour inciter à entamer l'écoute de sa chronique afin de savoir ce qu'il avait à dire sur le sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais connaître votre avis à toutes les deux concernant « La revue de presse » de France Inter. Je reconnais que c'est un exercice délicat, qui nécessite une parfaite objectivité – si tant est que celle-ci puisse être assumée – et consiste à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux centaines de milliers, voire aux millions d'auditeurs, un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Depuis la rentrée, Mme Nora Hamadi est chargée de cette revue de presse sur France Inter. Or plusieurs éléments montrent que Mme Hamadi manque de l'objectivité nécessaire pour ce poste. Le premier est un retweet de Rima Hassan sur son compte Twitter, une semaine seulement après le 7 octobre 2023. On peut le lire comme un soutien, au moins, à la cause palestinienne, si ce n'est plus, mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas, avec un emoji de poing levé. Mme Hamadi a également activement participé à une opération de harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. On parle de plusieurs dizaines de tweets insultants à son égard, parfois à la limite de la légalité.

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, le 25 août, elle a essentiellement parlé du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux partisans et partiels comme *Libération* ou comme le quotidien communiste *L'Humanité*. Elle n'hésite pas, dans nombre de ses chroniques, à multiplier les références à des journaux comme *Mediapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi, selon vous, la direction de France Inter a-t-elle confié un exercice aussi difficile et aussi périlleux qu'une revue de presse à une personne qui, dès ses premières revues de presse sur le service public, semblait témoigner d'une inclination relativement politique et militante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous reçu des saisines au sujet de « La revue de presse » ?

Mme Emmanuelle Daviet. La revue de presse est globalement un exercice au sujet duquel je ne reçois aucune saisine. J'occupe le poste de médiatrice depuis huit ans, et je n'ai jamais de vagues de messages s'en plaignant.

Je ne fais pas partie des instances décisionnaires et je ne participe pas aux recrutements. Je ne peux évidemment pas avoir d'échange à ce sujet avec les instances de direction. Je ne peux donc pas répondre à la question du choix de Mme Nora Hamadi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au-delà des saisines et des messages qui vous ont été communiqués, qu'en pensez-vous ? Nous sommes au sein d'une commission d'enquête, nos auditions sont rendues publiques, mais l'objectif est aussi de progresser dans les recommandations que nous pourrions émettre. Sur une antenne qui réunit des centaines de milliers, voire des millions d'auditeurs, que pensez-vous du fait de confier une revue de presse à un profil relativement militant – il est objectif de dire que Mme Hamadi incarne une forme de militantisme et de combat politique ? Demain, faudrait-il plutôt confier « La revue de presse » à quelqu'un qui ne souffre d'aucune contestation politique ou militante ?

Mme Françoise Benhamou. Cette question relève exclusivement de la responsabilité de la direction de Radio France. En général, ses choix vont vers des professionnels de grande qualité. Pour juger de la qualité d'une revue de presse, il faudrait regarder sur une longue période l'ensemble des mentions qui sont faites et des types de journaux retenus. Il est difficile de le faire en prenant un cas et en le mettant en avant. Il m'est difficile de vous répondre, sinon que c'est le travail de la direction de Radio France que de choisir au mieux la personne susceptible de faire une revue de presse.

Pour ma part, je n'ai aucun jugement ou point de vue sur « La revue de presse ». Ce sujet doit s'analyser dans la longue durée, me semble-t-il.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous faire intervenir sur un autre point récent. Vous constaterez que les questions que je vous ai posées concernant d'éventuelles entorses aux principes du service public portent sur des exemples récents.

En l'occurrence, le 12 septembre, sur France Culture, M. Guillaume Erner, qui est un ancien de *Charlie Hebdo*, a estimé qu'« il y a désormais au moins deux Charlie : le “Je suis Charlie” de Charlie Hebdo et puis “Je suis Charlie” de Charlie Kirk », qui était un influenceur américain proche de Donald Trump. Il a ajouté, parlant de *Charlie Hebdo* : « Il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi », autrement dit pour sa propre opinion. Malheureusement, il semble que ses confrères ne soient pas aussi « Charlie » que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de s'excuser – c'est un fait assez rare pour une antenne de Radio France.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression quand une rédaction ne tolère pas le pluralisme, ou ne le tolère que lorsqu'il est de gauche ?

Mme Emmanuelle Daviet. J'ai été saisie par de nombreux messages d'auditeurs. Vous parlez de l'interne. Pour ma part, je m'intéresse à l'externe. Les saisines des auditeurs montrent qu'il y a vraiment eu un émoi. Cette chronique a suscité une incompréhension de la part des auditeurs. Je vous invite d'ailleurs à lire les messages que j'ai publiés à cette occasion sur mon site. Les auditeurs s'y disent très attachés à la matinale de Culture et respectueux du travail de Guillaume Erner, mais reconnaissent ne pas avoir compris le parallélisme qu'il a effectué.

On peut rater une chronique, on peut ne pas la comprendre, peu importe. J'ai fait mon travail de médiatrice en communiquant tous ces messages et en organisant un « Rendez-vous de la médiatrice » dans lequel j'ai proposé à Guillaume Erner de venir expliquer les tenants et les aboutissants de sa chronique, ainsi que son intention éditoriale. Je lui ai rapporté les questions des auditeurs. Il a reconnu que sa chronique n'avait pas été comprise et il a présenté ses excuses. Il était libre de le faire. En tant que médiatrice, je ne le lui ai à aucun moment demandé.

Savez-vous ce qui s'est produit après cette émission, monsieur le rapporteur ? J'ai reçu de nombreux messages d'auditeurs qui ont apporté un soutien massif à Guillaume Erner, affirmant qu'ils avaient parfaitement compris sa chronique et qu'ils ne comprenaient pas qu'il ait fait le choix de présenter ses excuses à l'antenne – choix qui relevait de sa liberté d'expression et de son éthique personnelle. Cela signifie qu'il existe une pluralité d'opinions à l'écoute d'une même chronique. Selon l'endroit où l'on se situe, dans sa sensibilité ou sur l'échiquier politique, la réception d'une chronique peut être extrêmement différente.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai peut-être pas bien compris. Vous dites que l'on peut rater une chronique. Est-ce à dire que vous avez enjoint à M. Guillaume Erner de présenter ses excuses ou que vous l'y avez encouragé ?

Mme Emmanuelle Daviet. Absolument pas. Je vous parle en tant que journaliste, quitte à faire une entorse à mon rôle de médiatrice : j'ai même été étonnée qu'il fasse le choix de présenter ses excuses. Cela ne relevait que de son choix de journaliste et présentateur d'une très grande matinale de Radio France.

Lorsque Guillaume Erner est invité à répondre aux questions des auditeurs, je ne sais pas ce qu'il va répondre. Il a fait ce choix de présenter ses excuses, libre à lui. Je vous invite à réécouter ces six minutes d'interview.

Un certain nombre de personnes n'ont pas du tout jugé que la chronique en question était ratée, au sein de Radio France comme à l'extérieur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, alors que les candidats étaient tous soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter se sont mis à entonner une chanson, ou plutôt une sorte de clip de campagne intitulé « La chanson des gauchos ».

J'en citerai quelques extraits qui ont interpellé nombre d'auditeurs et d'internautes. « Car demain si c'est Bardella / C'est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d'espoir / Si l'on se rend à l'isoloir / Pour glisser un bulletin dans l'urne / Contre la vague, la vague brune / [...] Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c'est la France de Pétain. » Cette même chanson insultait aussi toutes les personnes qui sont salariées dans des groupes concurrents, notamment détenus par M. Bolloré, en les qualifiant de « racistes » – leur posant ainsi, vous en conviendrez, une cible dans le dos.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, que j'ai interrogée à ce sujet, s'est justifiée devant nous en parlant de « tradition ancienne de chansonniers ».

Selon vous, le fait de chanter constitue-t-il en soi un motif suffisant pour s'exonérer des règles strictes de respect du pluralisme imposées par l'Arcom ? Avez-vous signalé cette séquence préoccupante à l'Arcom ?

Mme Emmanuelle Daviet. Les signalements à l'Arcom ne relèvent pas de mon périmètre. Par ailleurs, resituons le contexte. Nous étions dans une émission à caractère humoristique, encore une fois. Comme je vous l'ai indiqué, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes. Je le répète, le seul pouvoir décisionnaire en la matière appartient au peuple, qui choisit la personne qu'il va mettre au pouvoir. Ce n'est pas une séquence de chansonniers qui peut faire basculer quoi que ce soit dans un sens ou dans un autre.

Encore une fois, le contexte est important. Historiquement, France Inter est une grande scène pour les humoristes politiques dont vous avez entendu là l'expression – pour laquelle, d'ailleurs, je n'ai pas été saisie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous a fait réagir sur des situations qui ont suscité l'émotion de certains, tandis que d'autres ont considéré qu'il n'y avait pas de problème éthique ou déontologique. Nous avons entendu votre réaction au sujet de la saillie « Jésus est pédé » ou d'une chronique de François Morel. Existe-t-il une doctrine écrite, interne, qui vous permettrait de préciser ce qui est admissible ou non à l'antenne, les limites que vous fixez à l'humour ; ou plutôt, puisque l'humour est un principe fondamental et un droit extensif, une doctrine qui permettrait de dire qu'on est sorti du champ de l'humour ? Considérez-vous, au terme de cet échange, qu'il faudrait des critères écrits, une forme de doctrine qui permettrait de ne pas seulement traiter les situations au cas par cas, mais d'avoir des règles et un cadre d'ensemble ?

Par ailleurs, nous sommes dans un moment de polarisation politique et médiatique. Comment exercez-vous vos fonctions respectives dans ce contexte ? Comment prenez-vous en compte cette polarisation ?

Enfin, j'aimerais vous faire réagir, madame la présidente, sur une question fondamentale d'éthique. Des captations de vidéos et des enregistrements d'échanges privés enfreignent certaines règles légales, notamment celles relatives à la protection de la vie privée, même si le droit à l'information et le travail des journalistes sont eux aussi protégés et encadrés par la loi. Cela a été le cas pour les journalistes Legrand et Cohen ou pour M. Wauquiez, qui a été enregistré à son insu dans une université. Cela a été le cas de certains de nos concitoyens, par exemple dans le cadre des émissions d'Élise Lucet. Comment analysez-vous ces situations ? Quel regard portez-vous sur elles ? Pensez-vous qu'il faille une doctrine à ce sujet ? Nous avons vu des indignations à géométrie variable. Pour ma part, je considère qu'il faut une doctrine d'ensemble, quelles que soient les personnes qui ont été filmées à leur insu – que ce soit des journalistes, des responsables politiques ou des Français de tous horizons.

Mme Françoise Benhamou. La question de la distinction entre ce qui est de l'humour et ce qui ne l'est pas est extrêmement complexe. On peut étiqueter une émission comme relevant de l'humour et une autre comme n'en relevant pas, mais certaines émissions sont un peu des deux. C'est un peu le cas, me semble-t-il, de « Zoom zoom zen ». Cette distinction est de la responsabilité de ceux qui définissent la ligne éditoriale des antennes. Je ne précise pas cela pour me défaire ; c'est une question essentielle.

Par ailleurs, la captation vidéo d'échanges privés me choque considérablement, du point de vue éthique, je le dis très franchement, à plus forte raison quand, en plus, ces captations sont publiées et jetées en pâture sur les réseaux sociaux, avec une amplification gigantesque. Les conversations privées doivent rester privées. Les déclarations publiques sont publiques.

Dans l'affaire Legrand-Cohen, puisqu'il s'agit de cela aussi, ne nous le cachons pas, nous avons fait le choix de sortir un communiqué. Nous avons pris un peu de temps, puisque nous ne l'avons sorti que le lundi, mais cela ne nous a pas empêchés de trouver qu'il y avait lieu d'être critique sur la méthode qui consistait à enregistrer une conversation privée à l'insu des participants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela vaut-il aussi pour des responsables politiques ?

Mme Françoise Benhamou. Absolument.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous invite à répondre globalement à ma question, pour que votre réponse ne soit ni tronquée ni instrumentalisée. L'objet de ma question était plus large que la captation d'échanges privés entre deux de nos concitoyens, dont l'un était journaliste – je fais référence à Mme Bloch et à M. Legrand – et dont on peut considérer que leur vie privée n'a pas été respectée. Ces méthodes sont parfois employées par des journalistes dans certaines émissions – peut-être plus souvent sur France Télévisions qu'à Radio France. Cela a été le cas pour M. Wauquiez, qui n'appartient pas à mon groupe politique et qui a été filmé à son insu dans une université. Considérez-vous qu'il faille renforcer la déontologie ou l'éthique à ce sujet ?

Mme Françoise Benhamou. Oui, cela peut se répandre dans le monde politique, ce que je juge désastreux pour nos démocraties, qui sont déjà en danger.

Mme Emmanuelle Daviet. Instaurer une doctrine ferait craindre à certains auditeurs de France Inter que l'irrévérence n'ait plus cours sur ses antennes. Par ailleurs, la direction de France Inter se porte garante de la liberté d'expression. Or l'encadrer dans une doctrine me paraîtrait paradoxal.

Les captations d'images ou de son à l'insu des personnes concernées sont une pratique absolument proscrite à Radio France par les journalistes. Jamais les journalistes n'ont eu recours à de telles pratiques, parce qu'ils ont une déontologie et parce qu'ils mettent en œuvre leur éthique.

Concernant la polarisation et notre rôle, je considère que la médiation est une mission profondément humaine et qu'elle agit dans notre société comme un outil de pacification et de clarification. Nous en avons vraiment besoin. La médiation invite à une forme de maturité démocratique, parce qu'elle repose sur l'écoute – dont nous manquons singulièrement dans notre société. Les politiques devraient écouter leurs concitoyens. Les journalistes doivent écouter encore plus les paroles qui se disent sur le terrain, pour qu'il n'y ait pas de déconnexion.

Mon principe est de comprendre pourquoi on m'a écrit avant de réagir ou de décrocher mon téléphone. Il consiste à me mettre à la place de l'auditeur, à faire preuve d'empathie et donc à dialoguer avant de s'affronter.

Comme je l'ai dit, la médiation repose sur la valeur absolument cardinale de la dignité. Or je pense que notre société manque singulièrement de dignité. Il s'agit de la dignité des auditeurs, d'abord, donc de nos concitoyens qui nous écrivent parce qu'ils sont en colère, parce qu'ils sont amers face à ce qu'ils entendent ou en raison de ce qu'ils vivent au quotidien. J'insiste, les auditeurs n'écrivent pas simplement pour dire ce qu'ils entendent sur les antennes, mais aussi pour nous dire ce qu'ils vivent, comme si la médiation de Radio France était une chambre d'écho de leur ressenti. Je me demande alors s'il n'y a pas un député là où ils habitent pour entendre ce qu'ils ont à dire.

La dignité, c'est également celle des producteurs et des journalistes de Radio France, qui doivent pouvoir être critiqués sans subir de disqualification dans leur travail, dans lequel ils sont très engagés. Je le sais, je les connais – et je les connais très bien.

Puisque la polarisation signifie la controverse, mon rôle consiste à apporter de la nuance, de l'éclairage et du décryptage là où il y a trop de controverse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela rejoint mes propos introductifs : on peut malheureusement parfois considérer que la nuance et la modération ont déserté notre société. Mais c'est un commentaire plus politique.

Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions pendant plus de trois heures, en toute franchise et transparence et, pour vous citer, madame Benhamou, sans vous défausser.

J'indique à celles et ceux qui nous écoutent qu'ils peuvent vous saisir, l'une et l'autre. Qu'ils n'hésitent donc pas à le faire.

*

* *

15. Audition, ouverte à la presse des représentants de Reporters sans frontières : M. Pierre Haski, président, M. Thibaut Bruttin, directeur général, et M. Antoine Bernard, directeur du plaidoyer ; des représentants du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) : Mme Kathleen Grosset, présidente, M. Yann Guégan, vice-président, et Mme Émilie Poirrier, déléguée générale ; et des représentants du Syndicat national des journalistes (SNJ) : M. Antoine Chuzeville, secrétaire général, et M. Julien Fleury (21 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va nous permettre d'entendre, dans le cadre d'une table ronde, des représentants de Reporters sans frontières (RSF), du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) et du Syndicat national des journalistes (SNJ). Son objet est de nous interroger sur la réalité du métier de journaliste, fort diversifié, et sur les défis auxquels il se heurte aujourd'hui. Je tiens à rappeler ici que la liberté d'expression, la liberté d'informer, la liberté des journalistes sont des principes fondamentaux. L'actualité récente, notamment la production d'enregistrements de conversations privées de journalistes, interroge sur les pratiques journalistiques et sur la déontologie du métier. Aussi avons-nous à cœur de les entendre.

RSF d'abord, qui a le statut d'organisation internationale à but non lucratif régie par des principes de gouvernance démocratique, a été fondé en 1985 à Montpellier et compte aujourd'hui plus de 130 correspondants à travers le monde. Son but est d'agir en faveur de la liberté, du pluralisme et de l'indépendance du journalisme ainsi que de défendre celles et ceux qui incarnent ces idéaux. Outre son action au quotidien, RSF est surtout connu pour établir, chaque année, un classement de la liberté de la presse à travers le monde ; en 2025, les trois pays les plus respectueux de cette liberté étaient la Norvège, l'Estonie et les Pays-Bas, les trois les moins respectueux la Chine, la Corée du Nord et l'Érythrée. La France se classait seulement au vingt-cinquième rang sur 180 États, derrière notamment l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Portugal.

Pierre Haski, vous en présidez le conseil d'administration depuis juin 2017 : journaliste à l'Agence France-Presse (AFP), à *Libération* – où vous avez été notamment chef du service international et rédacteur en chef adjoint – puis au *Nouvel Obs*, vous créez le site d'information *Rue89* en mai 2007 et vous assurez la chronique de géopolitique dans la matinale de France Inter depuis septembre 2018. Vous êtes une figure du journalisme français, et nous sommes heureux de vous accueillir. Il y a quelques jours, vous avez créé votre propre chaîne YouTube « Le Monde de Pierre Haski » où, en partenariat avec *Le Nouvel Obs*, vous allez mener des entretiens avec diverses personnalités sur la politique internationale.

Thibaut Bruttin, vous êtes entré à RSF en avril 2014 pour en devenir directeur des affaires publiques en mars 2017 ; après une brève expérience à *Echo Studio*, vous êtes revenu à RSF pour être chargé de mission puis adjoint au directeur général, et enfin directeur général depuis juillet 2024.

Antoine Bernard, après avoir travaillé douze ans au sein de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et sept ans à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, vous avez été directeur général adjoint de RSF entre janvier 2018 et mars 2019. Vous y êtes désormais directeur du plaidoyer et du contentieux stratégique. Vous enseignez aussi depuis 2000 à Sciences Po dans le master Droits de l'homme et action humanitaire.

J'ai deux questions à poser à RSF mais, le rapporteur m'ayant indiqué qu'il en avait beaucoup pour sa part, je n'y reviendrai que s'il y a lieu de le faire. J'en profite pour indiquer dès à présent que je devrai quitter la réunion à 15 h 20.

Le CDJM ensuite, fondé en France en décembre 2019, alors qu'il existe de tels comités dans une centaine de pays, est une association reconnue d'intérêt général à vocation culturelle. Moins connue mais essentielle, elle souhaite être « l'une des réponses à la crise de confiance du public envers les médias ».

Mme Kathleen Grosset a fait l'essentiel de sa carrière dans l'agence de presse photographique Rapho, qu'elle a dirigée pendant douze ans. Elle préside le CDJM depuis 2021. M. Yann Guégan, diplômé de l'École supérieure de journalisme de Lille, a travaillé notamment pour *Rue89* et, depuis 2019, est chargé de l'innovation éditoriale du magazine *Contexte*. Il est vice-président du CDJM. Mme Émilie Poirrier en est la déléguée générale, après avoir été journaliste et avoir travaillé plus de sept ans à la direction d'Air France, puis pour *Rue89*, comme directrice de la communication et de l'engagement.

J'ai deux questions à votre intention. D'abord, dans le cadre de vos autosaisines ou de saisines extérieures, notamment de téléspectateurs, constatez-vous une prépondérance, une recrudescence ou au contraire une part minoritaire des manquements déontologiques reprochés au secteur public audiovisuel ? Ensuite, vous vous êtes autosaisis du comportement de la chaîne CNews qui, au regard des buts que vous poursuivez, semble ne pas respecter complètement la déontologie journalistique. Vous nous l'expliquerez.

Enfin, le SNJ, à l'existence plus que centenaire, vient d'élire en octobre 2025 son nouveau bureau national de quinze membres et de désigner cinq secrétaires généraux, dont Mme Agnès Briançon ainsi que M. Julien Fleury et M. Antoine Chuzeville, que nous accueillons tous deux. Monsieur Chuzeville, vous travaillez à France Télévisions et vous avez clairement pris position contre le projet de holding voulu par la ministre de la culture. Je vous laisserai vous présenter plus en détail.

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Pierre Haski, Thibaut Bruttin et Antoine Bernard, Mme Kathleen Grosset, M. Yann Guégan, Mme Émilie Poirrier et MM. Julien Fleury et Antoine Chuzeville prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

M. Pierre Haski, président de Reporters sans frontières. Merci de votre invitation. Je suis là en tant que président du conseil d'administration de RSF depuis 2017 : voilà d'où je parle, comme on dit. Ce n'est que l'année suivante que j'ai été présent sur l'audiovisuel public, en assurant la chronique géopolitique dans la matinale de France Inter. En cinquante ans de vie professionnelle, j'ai travaillé dans des médias très divers, toujours dans le domaine des affaires internationales : à l'Agence France-Presse, au siège et en poste, à *Libération* dans toutes les fonctions possibles ; j'ai cofondé *Rue89* ; j'ai été chroniqueur à Europe 1, je le suis toujours au *Nouvel Obs* et à France Inter – chroniqueur, c'est-à-dire collaborateur extérieur. Je viens aussi de créer une chaîne YouTube, car en cette période de bouleversements, il y a un grand besoin de pédagogie : YouTube étant le média par lequel les jeunes accèdent le plus à l'actualité, c'est un lieu où cette pédagogie a du sens. J'ai également publié une quinzaine de livres, réalisé cinq documentaires. J'ai été correspondant à Johannesburg, à Jérusalem, à Pékin et j'ai sillonné le monde. J'ai ainsi touché du doigt l'impact majeur de l'absence de liberté de la presse sur les sociétés. J'ai croisé le chemin de personnes courageuses qui prenaient des risques considérables pour informer. Tout cela explique mon engagement à RSF, une des choses dont je suis le plus fier dans ma vie.

RSF, association reconnue d'utilité publique de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, travaille en France et surtout dans 180 pays. Son conseil d'administration de douze membres est composé en majorité de personnalités étrangères, travaillant ou ayant travaillé pour des médias qui ne sont pas français. RSF, né en France et qui a son siège à Paris, porte haut et fort partout dans le monde des valeurs qui sont celles de la liberté. Cela devrait faire consensus au sein de cette assemblée.

Au décès en 2024 de Christophe Deloire, directeur général, auquel je veux rendre hommage pour sa lucidité et pour son énergie, le conseil d'administration a mis sa confiance en Thibault Bruttin. C'est lui désormais qui mène les opérations au quotidien avec les équipes du secrétariat international, au siège, et avec les quatorze bureaux et sections, de Washington à Taipei, qui ont des correspondants dans 150 pays. Je lui laisse le soin de poursuivre, en restant à votre disposition pour répondre aux questions qui pourraient relever du conseil d'administration.

M. Thibaut Bruttin, directeur général de RSF. Je tiens d'abord à remercier à la Représentation nationale pour son engagement et la solidarité dont elle fait preuve envers Christophe Gleizes, ce journaliste détenu en Algérie depuis près de sept mois. Nous avons été auditionnés par la commission des affaires étrangères et reçus par la présidente de l'Assemblée nationale ce matin. Cette unité nationale autour d'un journaliste en danger est très importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour signaler la soirée de soutien qui sera organisée le 29 janvier au Bataclan. J'y serai, et plus la Représentation nationale sera présente, mieux nous témoignerons de notre soutien à ce journaliste.

M. Thibaut Bruttin. En ce qui concerne le champ de cette commission d'enquête, je voudrais insister sur trois points : les termes mêmes du débat sur l'audiovisuel public ; la perspective que nous en avons au niveau européen et au niveau français ; et quelques brèves recommandations.

Sur le premier point, le terme de neutralité nous paraît intéressant puisqu'il est issu du droit commun du service public, renvoyant d'abord à la neutralité religieuse, puis à l'absence d'expression des opinions politiques des agents du service public, enfin à l'absence de discrimination envers ses usagers. La notion de neutralité journalistique, qui a pu prévaloir par le passé, fait aujourd'hui l'objet de débats. En effet, le journalisme est par essence une succession de choix dans la sélection et le traitement d'un sujet. Comme l'a dit Pierre Haski, il est important de dire d'où l'on parle et cette exigence l'emporte désormais très largement sur la notion de neutralité journalistique.

Vient ensuite, logiquement, l'impartialité, notion corrélée dans bien des textes à l'exactitude des informations, mais aussi à la diversité des opinions. Ainsi, le règlement européen sur la liberté des médias, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la loi française de 1986 mentionnent clairement une égalité de traitement entre les acteurs de la vie publique. Enfin le pluralisme, de notre point de vue, découle de cette obligation d'impartialité. RSF y est très attaché, qu'il s'agisse du pluralisme externe et de la diversité des sources accessibles ou, pour des médias qui exercent une forme de centralité dans le débat public, du pluralisme interne, essentiel pour conserver la concorde citoyenne.

Sur notre analyse de l'audiovisuel public au niveau européen, je vous renvoie à notre rapport « Pressions sur les médias publics. Un test décisif pour les démocraties européennes ». Notre perspective diffère de celle qui semble avoir été adoptée jusqu'à présent dans un certain nombre de débats ici : pour RSF, dans une grande majorité de pays européens, l'audiovisuel public donne lieu à une instrumentalisation politique. Que l'on me comprenne bien, il est légitime, voire indispensable, que l'audiovisuel public fasse l'objet d'un examen de la part de la représentation nationale ou de la communauté citoyenne, puisque par essence c'est un outil qui lui appartient. Mais il est exposé à des menaces réelles.

Ainsi, l'enfer étant souvent pavé de bonnes intentions financières, à partir d'une remise en cause ou d'une réflexion, légitimes, sur des mécanismes de financement, on peut finir par affaiblir l'audiovisuel public : pour ceux qui sont financés par une redevance, très souvent, le résultat a été une diminution de leurs recettes. D'autre part, dans plus de la moitié des pays où nous avons pu mener des enquêtes et eu des répondants, nous avons constaté des pressions, essentiellement politiques, sur la gouvernance et les contenus.

Reste que la confiance des publics reste élevée. J'espère que nous pourrons y revenir. Un rapport de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) publié hier, par coïncidence, souligne l'importance de l'apport, en termes d'investissement économique, de l'audiovisuel public dans la production d'information. En effet, dans un marché fortement concurrentiel avec une pression sur les ressources, il peut paraître aberrant pour un groupe privé d'investir dans l'information. Le service public est, à nos yeux, un refuge du pluralisme. Dès lors, n'attachons pas trop de crédit à des querelles sectorielles par lesquelles des acteurs qui ne démontrent pas vraiment leur adhésion au pluralisme instrumentalisent le débat contre le service public – que l'on me pardonne cette entorse à la neutralité, je renvoie là à la parabole de la paille et la poutre

dans l'Évangile. Je salue plutôt l'effort de l'audiovisuel public, France Télévisions ou Radio France, pour assurer la transparence dans le choix des intervenants et des sujets traités. Radio France est même en train de développer un nouvel outil à cette fin, grâce à l'intelligence artificielle.

Pour que l'audiovisuel public serve au mieux les intérêts de nos concitoyens et permette un débat public éclairé, il est important de proposer prochainement une loi issue des états généraux de l'information, applicable à tout le secteur et non seulement au service public, parce qu'il nous faut non pas des médias indépendants mais de l'indépendance dans tous les médias – non pas des médias qui auraient des obligations de pluralisme et d'autres pas, mais bien un cadre commun.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en profite pour rappeler que cette commission d'enquête est pluraliste dans sa composition. Certains ici souhaitent la privatisation de l'audiovisuel public. D'autres, comme moi, qui y sont profondément attachés, ne la souhaitent pas mais sont exigeants en termes de budget, de respect du pluralisme, d'indépendance. Les questions des députés permettront de faire entendre ces points de vue différents.

Mme Kathleen Grosset, présidente du Conseil de déontologie journalistique et de médiation. Le Conseil, créé en décembre 2019, est une association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général en raison de son caractère éducatif et culturel. Elle est tripartite, ses membres se répartissant dans un collège éditeurs, un collège journalistes et un collège public. Et pour compléter mon CV, je suis également journaliste – honoraire désormais.

Instance d'autorégulation indépendante et qui doit servir le dialogue entre les journalistes, les médias, les agences de presse et le public, le CDJM répond à toutes les questions d'ordre déontologique sur des actes journalistiques publiés ou diffusés. Il ne se prononce jamais sur la composition d'un média, ni sur une ligne éditoriale.

Avons-nous plus de saisines concernant l'audiovisuel public, demandiez-vous, monsieur le président : non, les chiffres ne sont pas considérables. Quant à une autosaisine sur CNews, vous faites erreur. Notre seule autosaisine, qui a donné lieu à un avis, concernait la « Une » du nouveau *Journal du Dimanche* après la prise de participation de Bolloré.

Je reviendrai sur le pluralisme. Mais dans notre champ de compétence, la déontologie, la neutralité n'existe pas. Tout acte journalistique est forcément un choix. Au terme d'impartialité, nous préférons celui d'honnêteté de l'information. L'important au fond, c'est que les faits rapportés le soient de la façon la plus honnête possible.

Je laisserai Émilie Poirrier donner des détails sur les statistiques – qui n'en sont pas vraiment puisque nous ne faisons que répondre à des demandes du public. Disons simplement qu'il y a eu environ 1 200 saisines depuis notre création.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec quelle proportion, en gros, de saisines concernant le public et le privé ?

Mme Émilie Poirrier, déléguée générale du CDJM. Il faut d'abord rappeler que nous ne faisons pas de classement entre les médias. Nos « statistiques » concernent des actes journalistiques précis, dont des auditeurs ou des lecteurs nous ont saisis. Nous faisons des statistiques par famille de médias et non sur un média en particulier, car le fait que nous soyons saisis par des auditeurs, spectateurs ou lecteurs introduirait un biais.

Pour s'en tenir à l'audiovisuel, au 8 janvier 2026, nous comptons 1 165 saisines, tous médias confondus, qui concernent 816 actes journalistiques – car il peut y avoir plusieurs saisines pour le même acte. Parmi ces actes, 328, soit environ 40 %, concernent des médias audiovisuels : 159 pour les chaînes du service public, 163 pour celles du privé et 6 concernant les chaînes parlementaires. Ensuite, 213 de ces actes journalistiques ayant été écartés pour motif d'irrecevabilité – ligne éditoriale, domaine du divertissement... –, nous avons publié 115 avis sur l'audiovisuel, dont 53 concernaient des médias du service public et 60 l'audiovisuel privé. Nous faisons aussi des statistiques selon que la saisine est entièrement, partiellement ou pas du tout fondée, que nous tenons à la disposition du rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons maintenant entendre des représentants de journalistes, ce que nous n'avions pas encore eu l'occasion de faire. Nous entendrons d'autres syndicats par la suite. Mais en préalable, au vu du bruit médiatique et de ce que véhiculent les réseaux sociaux, je répète encore que cette commission n'est ni un tribunal politique, ni le lieu de la politique spectacle.

M. Julien Fleury, secrétaire général du Syndicat national des journalistes. Merci monsieur le président. Au fond, à quoi servent les médias de service public ? En avons-nous pour notre argent ? Vos questions sont parfaitement légitimes. Pour le SNJ, première organisation professionnelle du secteur, la réponse est oui. Antoine Chuzeville et moi, secrétaires généraux de ce syndicat, sommes aussi des salariés de l'audiovisuel public, lui à France Télévisions et moi à Radio France, ce qui nous donne à la fois la distance nécessaire et la connaissance intime de ces vénérables maisons qui informent chaque jour des dizaines de millions de citoyens.

Le SNJ souscrit pleinement à la recommandation du Conseil de l'Europe de 2012, reprise dans le règlement européen sur la liberté des médias, qui reconnaît un rôle essentiel aux médias de service public dans l'exercice de la liberté d'expression par « la mise à disposition d'un contenu diversifié et de haute qualité, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale, et promouvant le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle ». C'est une très bonne boussole. Cela nécessite, dit encore le Conseil de l'Europe, un cadre de gouvernance durable qui assure une indépendance éditoriale permettant de rendre des comptes au public.

Demander des comptes, c'est ce que fait cette commission d'enquête et c'est très bien. Mais l'indépendance éditoriale nous paraît aussi essentielle ; elle est au cœur des missions de l'audiovisuel public et passe par cette gouvernance durable que la représentation nationale devait pouvoir nous garantir. Mais voilà, entre renoncement à la redevance, baisse drastique des budgets, abandon de toute vision pluriannuelle, ce n'est pas vraiment le chemin emprunté – à preuve la baisse de 100 millions décidée pour cette année dans le cadre du débat budgétaire, dont 30 millions de baisse supplémentaire des recettes de TVA décidée hier par 49.3. Et ce n'est malheureusement pas le projet de holding-fusion des entreprises de l'audiovisuel public défendu par la ministre de la culture qui va assurer cette bonne gouvernance durable. Cette réforme, le SNJ l'a combattue et la combattra jusqu'au bout.

Un audiovisuel public indépendant auquel on donne les moyens de ses missions, c'est une condition essentielle pour garantir à long terme l'impartialité de l'information. Ce mot-clé signifie ne rouler pour aucun parti, pour aucun camp, assurer l'expression des différents courants de pensée et d'opinion, et c'est ce qui différencie un média de service public d'un média d'État.

M. Antoine Chuzeville, secrétaire général du SNJ. Nous pourrions compléter notre réponse sur ce projet de holding-fusion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On peut être attaché à la création d'une holding ou à la fusion sans vouloir démolir l'audiovisuel public. Le débat, important, n'a pas lieu d'être au cours de cette audition. Où je vous rejoins, c'est que la Représentation nationale doit trancher sur la gouvernance. Notre commission aboutira sans doute à des propositions sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci à tous pour votre participation. Mes premières questions concerneront RSF.

En novembre dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, a évoqué devant des lecteurs du groupe EBRA, qui possède *La Voix du Nord*, un projet de labellisation de l'information par des professionnels des médias. Il a cité en exemple *The Journalism Trust Initiative*, une initiative de RSF en 2018 pour labelliser les médias sur la base du volontariat. Pourquoi, à votre avis, le Président de la République souhaiterait-il que ce soit une association comme RSF qui soit chargée de la labellisation de l'information ?

M. Thibaut Bruttin. L'engagement de RSF en faveur de la transparence des médias ne date pas des propos du Président de la République. C'est un travail considérable que nous avons mené avec l'Eurovision, l'AFP et une centaine de parties prenantes en 2018 et 2019 qui a permis d'établir cette norme, et c'est une norme de type ISO. Il faut être très précis : le Président de la République, en faisant référence à cette norme, ne dit pas que RSF est chargé de labelliser qui que ce soit. La normalisation est un processus pratiqué dans toutes les industries. Cette mission est confiée à des certificateurs. C'est un marché, et des appels compétitifs favorisent une certification à bon marché. Mais il n'a jamais été, il n'est pas question que RSF, qui, de toute façon, ne le souhaite en aucune manière, labellise ou certifie les médias.

M. Pierre Haski. Aujourd'hui, dans le monde, y compris aux États-Unis et en Afrique, plus de 3 000 médias sont certifiés ou en cours de certification. En France, il n'y en a que quelques dizaines. Aussi, politiser ce processus parce que le Président de la République y a fait allusion, c'est se tromper. En Espagne, pays assez comparable, tel média monarchiste ultraconservateur a fait ce processus de certification comme des médias de gauche. Ils n'y voient pas un enjeu politique, mais un enjeu de réputation et de confiance avec leurs lecteurs. L'allusion du Président de la République a politisé ce débat en France. C'est regrettable pour un processus qui vise non à censurer mais à rétablir la confiance.

M. Antoine Bernard, directeur du plaidoyer de RSF. J'ajoute que, dans le chaos informationnel actuel, le règlement européen sur la liberté des médias reconnaît aux citoyens un droit d'accéder à une pluralité de sources fiables. Il faut donc les identifier, et on ne souhaite pas qu'un ministère de la vérité ni Elon Musk le fasse. La réponse doit venir de l'autorégulation qui se fait dans des systèmes nationaux avec leur histoire, leur efficacité ou leurs imperfections. Elle vient aussi de cette initiative unique qui permet aux citoyens de mieux se déterminer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président de RSF, je comprends vraiment votre réponse, mais le Président de la République vous cite bien sur ce projet de labellisation des médias. Je me suis intéressé à votre carrière et il y a une forme d'engagement politique que vous aurez du mal à nier. Vos premières expériences militantes vont vers le maoïsme : vous êtes engagé au Front de libération de la jeunesse et au mouvement Vive la révolution, fondé par Roland Castro, architecte maoïste, en 1968 – dites-moi si je me trompe. Quant à vos expériences professionnelles, vous collaborez pendant vingt-six ans, au journal

Libération, marqué à gauche ; puis vous cofondez un *pure player*, *Rue89*, que certains classent à l'extrême gauche ; un autre cofondateur de *Rue89* claquera d'ailleurs la porte quelques mois plus tard en parlant de succès de marketing mais d'échec journalistique : n'est-ce pas un écho d'une conception militante du journalisme ? Vous nous éclairerez.

Aujourd'hui, dans votre chronique géopolitique sur France Inter et dans *Le Nouvel Obs*, vous menez un combat vigoureux contre ce que vous appelez l'extrême droite. Ainsi, le 6 mai 2025 sur France Inter, vous déploriez les percées électorales de Nigel Farage au Royaume-Uni et de George Simion en Roumanie, en les qualifiant de « forces populistes ». Le 10 septembre 2018, vous expliquiez que la victoire de l'union des droites en Suède constituait « un choc » brisant l'image idyllique d'un pays longtemps exemplaire. Autant de déclarations militantes ou partisans, marquées à gauche. Et le Président de la République pense à RSF quand il s'agit de labellisation. Ne pensez-vous pas qu'il y faudrait des associations qui ont témoigné de plus de sens du pluralisme et de l'indépendance concernant les médias ?

M. Thibaut Bruttin. Je ne vois pas le rapport entre la labellisation et M. Haski, qui n'était pas impliqué dans les comités qui y ont présidé... Pour être labellisés, les médias doivent répondre à 130 questions, indépendantes de leur ligne éditoriale.

M. Pierre Haski. Monsieur le rapporteur, votre sourire en coin en me posant cette question montre que vous n'y croyez pas vous-même ! Rappeler mon engagement maoïste à 14 ans pour terminer sur la déclaration du Président de la République devant le groupe EBRA, c'est un peu audacieux ! Que certains suivent une ligne droite de 14 à 72 ans, mon âge actuel, je veux bien le croire, mais soyons sérieux ! Certes j'ai un parcours, dont je n'ai pas à rougir, dans des médias où je pense avoir fait mes preuves, et qui fait que le service public m'a recruté en 2018.

Ce qui m'intéresse, c'est ce dont a parlé notre consœur du CDJM, l'honnêteté, soit la manière dont on fait son travail, non une étiquette politique qui va vous suivre de 14 à 72 ans. En me recrutant pour France Inter, Catherine Nayl, alors directrice de l'information, m'a donné deux injonctions contradictoires : écrire un éditorial, donc avoir un point de vue ; le faire sur le service public, donc s'adresser à tout le monde. Mais exprimer un point de vue, c'est exclure une partie du public ! Je n'en ai pas dormi pendant deux ou trois jours avant de trouver la solution : la pédagogie. Chaque jour, je fais ma chronique en pensant aux auditeurs qui ne seront pas d'accord avec moi. Je leur donne toutes les clés d'un raisonnement qui me permet de tirer une conclusion mais leur permet d'en tirer une autre. Penser contre soi-même, c'est un grand principe.

Alors, je veux bien qu'on me reproche de déplorer la percée de M. Farage. Il se trouve qu'il est responsable de la victoire du Brexit, qui, de l'avis général au Royaume-Uni, a fait reculer économiquement ce pays d'une décennie. Pour moi, ce n'est pas le but de la politique que de faire reculer un pays. Donc, que M. Farage qui a basé sa campagne du Brexit sur le mensonge et la manipulation se retrouve aujourd'hui en tête des sondages, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les Anglais, ni pour nous, Français. Bien sûr, on peut me faire un procès politique...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas le lieu de faire un procès politique, je le répète, monsieur Haski, et le rapporteur le sait. Vous n'avez pas à vous justifier de votre parcours personnel. Si M. le rapporteur considère que ce parcours politique influe sur votre travail au quotidien, il peut vous interroger.

M. Pierre Haski. Pour terminer en un mot, je préfère être jugé sur l'honnêteté de mon travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est ce que j'ai précisé. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. J'ai une question assez précise concernant le rapport que vous avez cité, de juillet 2025, que j'ai eu plaisir à lire. Sur 2 000 médias impliqués dans cette fameuse norme du *Journalism Trust Initiative*, seuls onze groupes audiovisuels publics, de huit pays différents, l'ont obtenue. Comment expliquez-vous un tel déséquilibre avec le privé ? Serait-ce au fond le symptôme de la carence des médias publics en termes de pluralisme, d'honnêteté et de neutralité ?

M. Thibaut Bruttin. Les chiffres que vous avancez sont légèrement erronés. Il faut distinguer trois catégories : d'abord les chiffres de l'inscription dans la base de données, dans le questionnaire en ligne qui sera au fondement de l'évaluation – ce sont les plus élevés, car tous les inscrits ne complètent pas le processus ; ensuite, ceux du rapport de transparence, qui est une auto-évaluation préalable à toute certification ; enfin ceux de la certification. Aujourd'hui de 100 à 200 médias sont certifiés, et ceux relevant du service public représentent une part significative de la cohorte. Les médias audiovisuels, qui ont l'habitude d'avoir des cahiers des charges et une régulation plus soutenue que la presse écrite, sont les plus intéressés par la démarche. Mais il y a aussi un afflux notable de médias de service public qui considèrent qu'il est de leur devoir d'être transparents à la fois sur leur fonctionnement, leur propriété et leur gouvernance. Le travail avait été mené en partie avec l'Eurovision et on constate un intérêt tout spécifique de la part de l'audiovisuel public – d'ailleurs, en France, l'ensemble des médias de l'audiovisuel public ont obtenu la certification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Ma question suivante s'adresse à vos trois organisations, dont peut-être un représentant unique pour chacune fera une réponse synthétique. C'est une question simple. En Belgique francophone, les médias, notamment la RTBF, appliquent un « cordon sanitaire » qui consiste à exclure l'extrême droite. Estimez-vous que cette exclusion assumée serait un manquement aux obligations de neutralité et d'impartialité de l'audiovisuel public ? Sur France Inter, des chroniqueurs notamment ont soulevé une polémique – et le président de la commission est intervenu à ce sujet – en appelant à exclure ce qu'ils appellent l'extrême droite des antennes du service public. Ainsi, le 8 janvier 2026, sur France Culture, Charline Vanhoenacker a expliqué que lorsqu'elle a appris qu'elle allait interroger la présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen, elle « est tombée de sa chaise », « vraiment choquée », ajoutant « en plus, ils invitent Patrick Buisson ». Trouvez-vous normal que, sur une antenne du service public, on cherche à censurer, ou en tout cas à exclure une partie des représentants politiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur ayant fait référence à ce que j'ai dit et comme il y a beaucoup d'émotion sur les réseaux sociaux et dans les médias, je veux clarifier mon propos. Très précisément, je n'ai jamais remis en cause le droit absolu à l'humour, qui ne souffre que de quelques limites en France, et le droit des humoristes de dire ce qu'ils souhaitent. J'ai simplement rappelé une évidence : les propos – qu'ils soient tenus par un humoriste, un chroniqueur, un éditeur – appelant à ne pas respecter la loi m'interpellent. En France, en effet, la loi oblige les médias publics comme privés à respecter le pluralisme. Très clairement, je n'ai pas remis en cause le droit d'un humoriste à faire de l'humour, j'ai rappelé qu'en France, il y avait une loi, et que tout démocrate et républicain se devait de la respecter. En l'occurrence, en France la loi oblige les médias privés comme publics à respecter le pluralisme. Sans vouloir simplifier la question du rapporteur, elle revient à vous demander si vous considérez que la loi française obligeant au pluralisme n'est pas adaptée et s'il faut aller vers un modèle belge qui la remettrait en cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous reformulez les questions, nous n'aurons pas le temps de les poser toutes.

M. Thibaut Bruttin. Nous avons étudié le sujet dans le rapport cité sur les médias de service public. L'articulation est nécessaire entre la liberté éditoriale, qui implique de choisir ses sujets et, dans une grande mesure, ses intervenants, et l'exigence de pluralisme des sujets et des intervenants. Le dispositif de « cordon sanitaire » a été validé en Belgique par les instances professionnelles et par le droit. On ne pourrait donc porter sur ce dispositif qu'un jugement purement moral. En revanche, si vous regardez l'étude que nous avons publiée en novembre 2025 sur le pluralisme en France, sur la base de l'observation de quatre chaînes d'information en continu, vous verrez qu'il y a d'autres façons de traiter des sujets, de faire passer à l'antenne des intervenants, que d'inviter les personnes en plateau. Il est important d'apprécier de façon large la façon dont on peut représenter des opinions. Le pluralisme – et je vous renvoie encore à cette étude – passe aussi par un traitement des thématiques, des propos des personnes, qui se fait de façon bien plus riche que ne le fait le cordon sanitaire belge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends bien, selon vous, cette décision d'exclure l'extrême droite des chaînes publiques, notamment de la RTBF, ayant été validée par le droit belge, prendre position serait un jugement moral ; et il y aurait d'autres moyens de représenter l'ensemble des opinions politiques que d'inviter leurs représentants en plateau. Est-ce que vous, directeur général de RSF, acceptez qu'en Belgique on exclue des plateaux les représentants de certains groupes politiques ?

M. Thibaut Bruttin. Je fais le lien entre les deux parties de mon propos. C'est parce qu'il y a d'autres moyens de représenter des idées et de faire intervenir des partis politiques que de les faire venir en plateau – ce en quoi constitue le cordon sanitaire – que, oui, il est possible à la fois d'avoir un cordon sanitaire et de traiter une pluralité d'opinions et de sujets à l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de votre réponse. Ma question était assez simple. Est-ce que ce cordon sanitaire appliqué en Belgique contre l'extrême droite pourrait l'être en France, et cela serait-il souhaitable, selon vous ?

M. Thibaut Bruttin. Il conviendrait de poser la question à l'Arcom et au CDJM. En théorie, on peut imaginer une situation de ce type-là. Est-ce souhaitable ? Je pense qu'il faudrait que l'organisation que je dirige y réfléchisse, mais la question ne se pose pas aujourd'hui en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toute dernière question, car je vous sens quand même très hésitant. N'avez-vous pas l'impression qu'exclure un groupe politique qui représente plus d'un tiers des suffrages serait une rupture fondamentale avec l'objectif à valeur constitutionnelle qu'est le pluralisme, en dehors même de l'indépendance et de l'honnêteté ? Pour vous, ça ne poserait pas tellement plus de problèmes que ce soit toléré en France ?

M. Thibaut Bruttin. Mon hésitation traduit justement le fait qu'il y a matière à réfléchir. Soyons clairs : la loi de 1986 dispose qu'une pluralité, une diversité de points de vue s'exprime à l'antenne. Depuis la décision « RSF » du Conseil d'État de février 2024, cela implique la diversité des intervenants, des sujets et des opinions sur les sujets prêtant à controverse. La question est réelle, mais en France elle est purement théorique et je crois que sur le pluralisme il y a bien plus à dire que cela.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en profite pour poser la même question aux deux autres organisations.

M. Yann Guégan, vice-président du CDJM. Une telle règle n'est pas envisagée aujourd'hui par les médias français. Elle ne figure pas dans la déontologie des journalistes français, ce n'est pas une règle que le CDJM aurait à examiner. Cependant je me permets de renvoyer vers le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) de Belgique francophone, qui a distingué cette notion de cordon sanitaire médiatique du cordon sanitaire politique. Le CDJ préfère utiliser l'expression « clause de responsabilité sociale et démocratique », qui fait partie de la déontologie. Il écrit que « les rédactions sont invitées à ne pas donner d'accès direct à l'expression des candidats, listes, partis, mouvements... qu'elles identifient comme liberticides ou antidémocratiques, ou dont elles constatent que leur programme ou leur discours entre en contradiction avec les lois réprimant le racisme, le sexisme, la discrimination ou le négationnisme ». Cette obligation que les médias belges se sont donnée à eux-mêmes a été validée par les instances juridiques belges. Il n'y a pas de débat en France sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse mais ma question était assez simple. Aujourd'hui déjà, sur certaines antennes du service public, des chroniqueurs – « humoristes », on peut en débattre – appellent à exclusion des candidats ou des représentants de ce qu'ils qualifient l'extrême droite. Ainsi M. Bornstein, présentateur de France Info TV, a-t-il expliqué lors de la dernière campagne présidentielle qu'Éric Zemmour était interdit de plateau sur France Info et qu'il l'assumait. Donc la question se pose bien chez nous. Est-ce que vous le tolérez ? N'est-ce pas un risque de dérive par rapport à l'obligation de pluralisme, notamment sur les antennes du service public ?

M. Yann Guégan. Encore une fois, le CDJM n'a pas de position sur un éventuel ou un hypothétique cordon sanitaire. Si la question émerge dans le débat public, nous y réfléchissons et nous verrons quelle implication cela a sur le respect de la déontologie, comme nos homologues belges l'ont fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardon d'être insistant... Il existe déjà des faits – M. Bornstein qui explique qu'Éric Zemmour est interdit de plateau, telle humoriste chroniqueuse de France Inter qui, il y a quelques jours, appelait à exclure l'extrême droite des plateaux de l'audiovisuel public. Si ce débat s'amplifiait demain, quelle serait votre opinion ? Faudrait-il imposer un cordon sanitaire contre l'extrême droite comme la Belgique francophone le réalise ?

M. Yann Guégan. Je ferai la même réponse : ce sera une question que le CDJM examinera le jour où des médias voudront se donner la même règle que les médias belges concernant les interventions en direct des personnalités politiques. Nous ferons connaître notre position si c'est nécessaire. À ma connaissance, il n'y a pas de volonté des médias ou des rédactions de s'inspirer du cas belge. Les collègues belges nous disent souvent que cela paraît difficile, étant donné les résultats des formations qui sont visées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement le droit de ne pas donner votre avis, comme il est totalement légitime de la part du rapporteur de poser la question à des organisations qui réfléchissent sur la déontologie journalistique. Je comprends que le débat est clos en France sur cette question du cordon sanitaire. Je le répète, la loi est claire, et l'interprétation du Conseil d'État comme la décision rendue par l'Arcom sont tout aussi claires : aujourd'hui, en France, le pluralisme consiste à inviter l'ensemble des partis et des groupes politiques dans les médias comme participants, pas simplement d'en parler. Il était normal que le rapporteur vous demande si cette loi est satisfaisante ou pas à vos yeux, vous avez le droit de vouloir la faire évoluer. Quelle est la position du SNJ ?

Mme Kathleen Grosset. Je précise que nous avons un conseil d'administration et que ce sujet ne lui a pas été soumis. Il le sera peut-être mais pour l'heure, nous n'avons même pas évoqué l'idée d'en parler. Ce n'est pas un sujet pour nous aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est l'avis du SNJ sur ce cordon sanitaire contre l'extrême droite en Belgique ?

M. Antoine Chuzeville. Nous en avons discuté à plusieurs reprises, avec nos confrères de la RTBF notamment. Pour moi, il ne s'agit pas de censure. En réalité, de leur point de vue, c'est une question de responsabilité et finalement de contrôle des propos tenus à l'antenne, ce qui est tout à fait cohérent avec les chartes déontologiques des journalistes que mon organisation applique, en particulier le point 9 de la Charte mondiale d'éthique de la Fédération internationale des journalistes : « Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion ou les opinions politiques. » C'est dans ce cadre que le cordon sanitaire a été mis en place en Belgique. Puisque vous demandez notre opinion, nous trouvons que c'est une solution intéressante, sans la promouvoir particulièrement. De toute façon, le cadre français ne le permet pas, et le sujet n'a pas encore été débattu en profondeur dans notre organisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie beaucoup pour vos réponses étayées.

Monsieur le président et monsieur le directeur général de RSF, une partie des revenus de votre organisation provient de dons et de financements privés. Le 3 avril 2024, devant une commission d'enquête, RSF a confirmé avoir reçu de l'Open Society de George Soros 200 000 euros en 2017, 175 000 euros en 2019 et même 300 000 euros en 2021, soit un minimum connu de 675 000 euros sur les dernières années. En 2021, la fondation Soros ne représentait pas moins d'un quart de vos recettes de dons et de mécénat. Si j'en crois un *verbatim* de France Info repris par le JDD, la fondation Soros est « un réseau pour le soutien à la gauche américaine, à la promotion des minorités, à l'égalité des sexes et pour inciter au vote des électeurs noirs et latinos ». C'est une démarche qu'on peut qualifier de militante, ou prosélyte. Or, dans sa charte de financement, RSF « s'interdit de recevoir des fonds ou des donations de toute nature qui puissent être assimilées à une démarche de prosélytisme ». Question simple : pourquoi avoir accepté des fonds de la fondation de George Soros en contradiction avec votre propre charte ? Avez-vous touché de l'argent de cette fondation depuis 2021 et si oui, pour quel montant ?

M. Thibaut Bruttin. Quoique nous n'ayons pas reçu de questionnaire qui nous permette de préparer cette audition, il nous semblait que cette question pouvait surgir. Toutefois, je n'ai pas les chiffres depuis 2021 – nous pourrions vous les communiquer. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au titre de 2025, le montant de financement qui peut venir des fondations de George Soros s'élève à 57 000 euros, soit 0,01 % du total des ressources. Pour ma part, je suis ravi de vous dire que le soutien de George Soros n'a pas d'incidence sur les activités que nous menons. Mais vous, vous conviendrez qu'il est assez étrange de devoir s'expliquer sur des sommes infinitésimales dans notre budget.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À combien s'élève-t-il, pour information ?

M. Thibaut Bruttin. Il est de 17 millions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Qualifier 675 000 euros de somme infinitésimale, vous conviendrez que c'est subjectif. En tout cas cela représente un quart des recettes provenant des dons et mécénat chez RSF.

Vous expliquez que ce financement n'a pas eu d'incidence sur vos activités. Or M. Haski déclarait le 21 mars 2018 dans la revue *Esprit* : « Pendant la campagne électorale française, j'ai participé à une opération de surveillance du web qui a été financée par la fondation de George Soros. Avec une société de marketing qui fait de l'analyse de données, on a surveillé le web français pendant six mois. On peut dire que M. Soros en a eu pour son argent ». Si je comprends bien, alors que, en tant que chroniqueur de France Inter, vous étiez payé par le contribuable français, vous l'étiez dans le même temps par la fondation de George Soros, qui, vous l'admettez, poursuit un objectif politique. N'est-ce pas en contradiction avec la charte d'éthique du SNJ, selon laquelle un journaliste « ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées » ? N'est-ce pas une entorse assez élémentaire à l'une des premières obligations déontologiques rappelée dans cette charte du SNJ ?

M. Pierre Haski. Deux choses. D'abord, vous vous êtes un peu emmêlé dans la chronologie puisque cela a eu lieu pendant la campagne électorale de 2017 et que je suis entré à France Inter en 2018. Donc j'étais à l'époque journaliste indépendant.

Ensuite, la manipulation autour de cette affaire est assez extravagante. Si vous êtes au courant, c'est parce que j'en ai moi-même parlé, par souci de transparence. Je suis absolument fier de cette affaire.

Remplacez-vous dans le climat de 2017 : on sortait de la campagne du Brexit et de la première élection de Donald Trump, qui avaient donné lieu à d'énormes manipulations sur internet – comme l'affaire Cambridge Analytica, que retrace un excellent documentaire sur Netflix. L'élection d'importance suivante avait lieu en France. À cette époque, Viginum n'existait pas encore, ni aucune organisation de l'État français pour surveiller d'éventuelles ingérences étrangères ou manipulations de l'opinion. C'est la société civile qui a alors agi, dans le seul but de surveiller le bon fonctionnement de la démocratie.

Le projet a consisté à analyser pendant trois mois le big data du web français pour relever des mouvements anormaux, comme ceux qu'on a constatés rétrospectivement en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Selon un rapport interne de Facebook, 135 millions d'Américains ont été exposés à des contenus financés par la Russie. Il y a eu toute une polémique, avec des démentis de Trump. En tout cas, ce projet visait à identifier de telles choses si elles se passaient en France. J'étais journaliste indépendant, on m'a recruté comme consultant ; je n'ai donc violé aucune règle déontologique en participant à ce projet de nature à défendre la démocratie en France. Par la suite, l'État a créé Viginum et autres instances assurant cette fonction que nous avions remplie en 2017 au nom de la société civile. Depuis, la guerre informationnelle, la guerre hybride, les ingérences étrangères sont devenues des concepts familiers qui nécessitent la vigilance de tous.

Voici donc ce qui s'est passé en 2017. Il n'y a absolument rien qu'on puisse me reprocher dans cette affaire et je suis sidéré qu'on continue ainsi à l'agiter devant moi, avec beaucoup d'arrière-pensées. M. Goldnadel l'instrumentalise depuis des années. Chaque fois qu'il parle de moi, il rappelle que je suis payé par George Soros, dont le nom est un chiffon rouge pour une partie de l'opinion. Mais j'ai agi par souci de transparence et j'aimerais que maître Goldnadel fasse preuve d'autant de transparence, lui qui est l'avocat du hacker franco-israélien Ulcan, contre lequel j'ai déposé plainte et qui devrait être jugé en assises parce qu'il est responsable de la mort du père d'un de nos collègues de *Rue89*. Je ne sais pas si c'est très

déontologique de délégitimer l'adversaire de son client sur les réseaux sociaux tous les trois jours de cette manière. Alors, que cela réapparaisse sous la forme d'une question anodine en commission parlementaire, vous admettez que c'est un peu énervant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est pour cela que je vous ai laissé répondre longuement. Mais comme nous ne sommes pas un tribunal politique et qu'il y a des affaires judiciaires en cours, j'aimerais qu'on sorte immédiatement de ce genre-là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse, monsieur le président Haski. Je comprends votre énervement et la longueur de votre réponse. J'aimerais simplement poser une toute dernière question sur ce sujet et je vous promets qu'on clôturera cette discussion, qui n'est pas le cœur de l'audition, j'en conviens. Pourquoi, alors que vous êtes chroniqueur sur France Inter, antenne du service public, et que vous êtes président de RSF, qui, visiblement, touche encore des subventions de la fondation de George Soros, ne pas décider de renoncer à ces subventions et essayer de lever des fonds ailleurs ?

M. Pierre Haski. On vous l'a dit, les fonds provenant d'une fondation comme celle de George Soros sont ultra-minoritaires dans le fonctionnement de RSF. Le budget de RSF est public et transparent. Sur 17 millions par an, on parle de quelques dizaines de milliers d'euros. Et savez-vous qui est le premier bailleur de fonds de RSF ? On lit souvent sur les réseaux sociaux que c'est l'argent public mais, cela va peut-être vous surprendre, ce sont les Pays-Bas. RSF est une organisation internationale, pas française. L'Open Society agit beaucoup pour défendre la liberté de la presse et sa contribution à RSF est tout à fait légitime dans ce cadre-là, mais elle reste ultra-minoritaire. Alors, la monter en épingle, c'est passer du temps sur des choses accessoires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La parenthèse est close et je vous remercie de vous être prêté à répondre à ces questions.

Une question peut-être sur le pluralisme, RSF ayant réalisé récemment une enquête sur le pluralisme des quatre chaînes d'information en France. Vous avez expliqué que CNews ne respectait pas ses obligations de pluralisme et le rapport a été repris dans l'émission « Complément d'enquête » de France Télévisions il y a quelques semaines. Le jour de la diffusion, un communiqué de presse de l'Arcom a disqualifié vos conclusions s'agissant du respect des temps de parole des personnalités politiques par CNews, a rappelé que cette chaîne respectait pleinement le pluralisme, et a ainsi évité la diffusion de vos conclusions erronées sur les antennes du service public. Comment avez-vous pu vous tromper ainsi ? Il existe une dizaine de chaînes en France qui produisent de l'information, mais il semble que CNews soit un objet prioritaire de vos études. N'y a-t-il pas contradiction entre votre volonté affichée et louable de lutter contre les *fake news* et le fait de devenir vous-même, ce que d'ailleurs l'Arcom dénonce, un agent ou un vecteur de désinformation du grand public ?

M. Thibaut Bruttin. Les accusations que vous portez contre RSF sont d'une gravité qui ne nous échappe pas ! Mais si vous attendez de l'exactitude des personnes auditionnées, nous devrions pouvoir compter sur la même exactitude en face. Vous parlez d'un communiqué de presse de l'Arcom ; je n'en ai pas connaissance. Ce qui existe, c'est un article du *Point* qui, sous la forme rare de la prosopopée, permet à l'Arcom, en quelques phrases, quelques citations, de porter des dénégations incomplètes et hâtives face à une enquête d'une ampleur inédite en France jusqu'à présent.

Dans le débat public sur le pluralisme, plusieurs autres enquêtes existent. Celle de RSF est la seule qui a eu droit aux honneurs d'une dénégation de l'Arcom par voie de presse. J'en suis fort surpris, parce qu'un régulateur régle : il n'est pas censé être un acteur du débat

public et n'agit, a fortiori dans le cadre de la nouvelle présidence, que sur saisine. Or nous n'avons pas, nous n'avions pas, au moment de la publication de cette enquête, saisi l'Arcom.

Je ne m'étendrai pas sur la valeur que vous donnez à cette dénégation du *Point*. L'Arcom elle-même a expliqué qu'on avait donné une ampleur qui n'était pas celle qu'elle souhaitait à son expression, qui se limitait à l'appréciation du pluralisme sur une délibération de 2017 et qui ne couvrait pas l'ensemble du champ qui est le nôtre. Ce champ, c'est celui de la délibération de juillet 2024 sur le pluralisme sur les antennes, qui englobe les intervenants, les sujets et les opinions qui sont associés au traitement des sujets prêtant à controverse.

Je vous invite à consulter notre étude, la première étude comparative entre les quatre chaînes d'information en continu. La transparence dans la méthode a satisfait un grand nombre de chercheurs spécialisés dans les sciences de la communication. Plutôt que de disqualifier cette étude comme vous souhaitez le faire, mieux vaut regarder en profondeur ce que l'on y apprend. Et il est vrai que nous avons constaté des manquements répétés, intentionnels, de la part d'un éditeur, en l'espèce CNews, qui nous paraissent en contravention avec ses exigences conventionnelles mais également avec la loi de 1986. C'est ce qui nous a conduits à saisir l'Arcom, suite à la publication de cette enquête. Nous ne retranchons rien de cette étude et, je le répète, la dénégation de l'Arcom ne portait pas sur l'ensemble de son champ. D'ailleurs, nous contestons même la dénégation sur la délibération de 2017. C'est désormais à l'Arcom de trancher et, si elle décidait de ne pas aller dans notre sens, ce serait au Conseil d'État de se prononcer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et que pensez-vous de cette réaction de l'Arcom qui semble désavouer votre enquête et qui a même demandé à « Complément d'enquête » de retirer ces extraits ? En tout cas « Complément d'enquête » les a retirés à la dernière minute, ce qui prouve que ses responsables n'étaient pas à l'aise avec vos conclusions.

M. Thibaut Bruttin. Ce que traduit la réponse un peu hâtive et parcellaire de l'Arcom, c'est peut-être une forme de gêne du régulateur en raison de la lenteur avec laquelle il s'est emparé de ce sujet fondamental. Il est important que votre commission utilise le temps dont elle dispose pour dire combien compte le pluralisme interne. Une tentation dangereuse s'observe dans le débat public, celle d'essayer de lever les obligations de pluralisme interne des chaînes – celles de la TNT, plus particulièrement les chaînes d'information en continu – au prétexte qu'il existerait par ailleurs dans le débat public une diversité de sources d'information. Étant, à RSF, en contact régulier avec des médias indépendants de France et d'ailleurs, qui connaissent des difficultés financières, je dis que le pluralisme n'est pas un acquis. Par ailleurs, si l'on considère non pas le champ médiatique strict mais un champ de l'information plus global incluant les réseaux sociaux, il serait dangereux, vu la polarisation de ces réseaux, que des chaînes d'information se risquent à l'accroître. C'est de cela que parle cette enquête, de cela qu'il est question dans le combat que RSF mène de longue date pour le pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Dans ce « combat que RSF mène de longue date pour le pluralisme », pourquoi ne pas avoir, par exemple, mentionné la sous-représentation du Rassemblement national et de l'UDR sur France Info, une chaîne de l'audiovisuel public ? L'Arcom a constaté que, lors de la campagne des européennes de 2024, le bloc de droite nationale a bénéficié de 24 % de temps de parole sur France Info ; sur TF1, CNews, BFM, BFMTV et Europe 1, il s'est vu attribuer 33 % de temps de parole, ce qui était conforme aux sondages, aux derniers résultats d'élections et à la représentativité de ce bloc au Parlement, soit les trois critères définis par l'Arcom. Avez-vous aussi relevé ce déséquilibre et, vous qui êtes à RSF si attachés à la défense du pluralisme, pourquoi ne pas avoir lancé une enquête sur le service public de l'audiovisuel ?

M. Thibaut Bruttin. Une fois de plus, vous nous demandez de nous intéresser à un sujet mais vous-même, vous êtes-vous intéressé à notre enquête ? Elle porte précisément sur les quatre chaînes d'information en continu et inclut donc France Info TV. Vous y trouverez des chiffres très précis sur les intervenants. Vous mentionnez un déséquilibre dont je n'ai pas connaissance – nous pourrions échanger avec votre équipe par mail si vous le souhaitez.

Par ailleurs, notre appréciation du pluralisme semble être celle que le Conseil d'État a invité l'Arcom à choisir et que l'Arcom a en effet choisie par la délibération de juillet 2024. Elle repose sur trois critères cumulatifs : les intervenants, les sujets abordés et les opinions exprimées sur les sujets prêtant à controverse. Pour cette étude, nous avons examiné des centaines de milliers de bandeaux à la lumière de ces trois critères. Sur trois chaînes d'information en continu nous n'avons pas constaté de déséquilibre. Nous ne l'avons constaté que sur CNews et nous avons de bonnes raisons de penser que ce déséquilibre est intentionnel, du fait de l'éditeur. D'ailleurs, un certain nombre d'enquêtes journalistiques ont montré un contournement délibéré et une volonté de présenter certains faits d'une certaine manière sur cette chaîne. C'est cela que montre notre enquête.

Mais je serais ravi de discuter avec vous de la présence des intervenants politiques, qui est vraiment une dimension spécifique du pluralisme. Notre combat, c'est d'en avoir une appréciation beaucoup plus large.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Vous dites vous être intéressé à l'ensemble des chaînes d'information et vous accablez CNews, jugeant intentionnelle la sous-représentation que vous constatez et indiquant des manquements au pluralisme que l'Arcom a par ailleurs désavoués.

Pour ma part, je viens d'exposer des données objectives communiquées par l'Arcom sur la sous-représentation chronique du Rassemblement national sur France Info lors des dernières élections européennes. Alors, quelles sont les différences de méthode et d'enquête entre vous et l'Arcom pour que vous puissiez dire que France Info n'a pas rompu avec cette exigence de pluralisme et que cette sous-représentation du Rassemblement national n'existe pas ? D'une façon générale, quelles sont les différences de méthode entre l'Arcom et RSF et quelles recommandations pourriez-vous faire à l'Arcom ?

Mme Céline Calvez, vice-présidente de la commission, succède à M. Jérémie Pétrier-Leitus pour présider l'audition

M. Thibaut Bruttin. Nous avons entrepris cette enquête suite à la querelle fort vive sur le pluralisme de février 2024, assortie d'une campagne de presse massive pour faire croire que la décision du Conseil d'État allait conduire, entre autres, à fliquer les journalistes. Il n'en était rien, et ceux qui ont alors alimenté les peurs sont désormais relativement absents du débat public. Il serait heureux qu'ils reconnaissent leur erreur. Quoi qu'il en soit nous avions tout lieu de penser que l'Arcom allait mettre en œuvre la délibération qu'elle avait prise elle-même, dans la logique de la décision qui donnait raison à RSF. Nous avons attendu tout 2025, et constatant que la délibération n'était pas mise en œuvre, à la fin de l'année nous avons publié l'enquête. Cela pose la question des choix opérés par le régulateur, mais aussi, tout bêtement, la question de l'outillage.

À ce propos, et puisque vous portez tant d'attention à notre étude, RSF a choisi de procéder à une appréciation fine des bandeaux écrits qui apparaissent sous l'image pour dire qui parle et de quoi. Nous avons parlé de cette méthode à l'Arcom avant de publier l'enquête et nous sommes toujours à sa disposition pour lui fournir tous les éléments de compréhension de nos outils afin qu'elle puisse en construire elle-même. RSF ne fait pas ce travail de gaieté de cœur

et sait quel risque il prend dans le débat public, où les faits les plus minimes sont instrumentalisés ; nous le faisons parce que nous avons le sentiment que c'est important pour la concorde civile et la possibilité d'avoir encore, en France, un débat un débat public de qualité.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci. Je vais laisser la parole encore une dizaine de minutes, au plus, au rapporteur, puis nous passerons aux prises de parole des groupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un entretien au *Journal du dimanche* le 30 novembre dernier, Robert Ménard, cofondateur de RSF, a regretté que RSF soit devenu « une machine de guerre contre le pluralisme uniquement pour des raisons idéologiques ». RSF serait devenu le « juge des élégances » qui décide de ce qui serait de l'information ou non. Pour quelle raison RSF, organisation historiquement dédiée à la défense des journalistes comme de la liberté de l'information, se place-t-il aujourd'hui comme contrôleur des contenus audiovisuels ? N'est-ce pas risquer de jeter l'opprobre sur d'autres causes, louables, que RSF défend, comme la fourniture d'équipements aux reporters de guerre ou le baromètre sur la liberté de la presse ?

M. Pierre Haski. Je ne commenterai pas le parcours de M. Ménard et son éloignement de RSF. La défense de la liberté de la presse a beaucoup évolué depuis l'époque où Robert Ménard, avec une bande de copains – parce que c'était cela RSF au début – défendait des journalistes emprisonnés par des régimes autoritaires. Grâce à Christophe Deloire, RSF s'est transformé.

On voit bien que les menaces sur la liberté de la presse sont aujourd'hui bien plus diverses. Thibaut Bruttin l'a dit, on ne veut pas qu'Elon Musk décide de ce qu'est la liberté de la presse. Les plateformes, qui ont un rôle essentiel désormais, constituent, par les logiques algorithmiques comme par les options politiques de leurs propriétaires, des menaces différentes. Cela soulève la question de la différence culturelle entre la liberté d'expression telle qu'elle est prévue dans la Constitution américaine et la version européenne de ces libertés.

Il y a quelques années, RSF a entrepris de coordonner une charte de l'intelligence artificielle (IA) appliquée au journalisme, car celle-ci porte en germe des menaces très fortes sur la qualité de l'information. Faire cela était impensable pour une organisation comme RSF il y a quelque temps, mais la charte est utilisée aujourd'hui par des groupes de presse régionaux en France pour élaborer leurs propres directives sur la manière d'utiliser l'IA dans la production journalistique. J'aurais bien d'autres exemples d'actions qui n'étaient pas envisageables il y a quelques années. Ainsi, RSF loue un canal Eutelsat dirigé vers les zones russophones d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie : ce sont les médias russes en exil qui en produisent les contenus. Ces initiatives que RSF n'aurait jamais imaginé prendre il y a quarante ans répondent à de nouvelles menaces sur la liberté de la presse. Des leviers qui n'étaient pas envisageables il y a dix ans sont aujourd'hui monnaie courante.

M. Thibaut Bruttin. La distance entre M. Ménard et notre organisation depuis 2008 explique aussi sa méconnaissance de nos activités. Il a tendance à réduire notre activité à ce qui pourrait se produire en France. C'est tout à fait faux. Le portrait qu'il trace de RSF comme une organisation dont les dirigeants associatifs seraient partis vers la politique tient plutôt de l'autoportrait. Bien souvent, des forces politiques accusent les journalistes de faire de la politique. C'est une sorte de déformation professionnelle des politiques que de voir de la politique partout. N'y accordons pas trop de crédit.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, une dernière intervention avant que je donne la parole aux groupes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m'aviez donné une dizaine de minutes mais je n'ai pu poser qu'une question, car les réponses sont fournies ! J'en poserai peut-être une deuxième...

Mme Céline Calvez, présidente. Vous avez cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos réponses sont intéressantes, longues et fournies, je vous en remercie.

Dans le classement 2025 de RSF sur la liberté de la presse, la France, en vingt-cinquième position, perd quatre places. Pourquoi, selon vous, la France est-elle dans la catégorie « plutôt bonne » et non « bonne », cinq places derrière le Royaume-Uni, quatorze places derrière l'Allemagne ? Vous justifiez ce recul par la concentration des médias entre les mains de grandes fortunes. Ainsi, le 31 décembre 2024, *Marianne* rapportait ces propos de Xavier Niel : « Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et ensuite ils me foutent la paix ». Xavier Niel est, entre autres, le propriétaire de *L'Obs*, de *Rue89*, de *Télérama*, du *Monde*, de *Courrier International*, de *La Vie*. Il est également actionnaire de Mediawan, la première société de production pour ce qui est des contrats avec France Télévisions, pour plus de 100 millions d'euros par an. De tels propos, s'ils ont été tenus, vous semblent-ils inquiétants pour la liberté de la presse ?

M. Thibaut Bruttin. D'abord il est erroné de dire que la place de la France dans le classement mondial de la liberté de la presse s'explique par la concentration des médias. La principale raison se trouve dans les violences qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie à l'égard des journalistes, si graves que, pour la première fois depuis de nombreuses années, nous avons livré des gilets pare-balles sur le territoire national. En ce qui concerne la concentration des médias, RSF considère qu'en tant que telle, elle ne pose pas de problème. L'important est de garantir une indépendance des rédactions par rapport à leur actionnaire et, oui, des propos laissant entendre que l'actionnariat contrôlerait l'information nous inquiètent.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, vous pourrez reprendre la parole ensuite mais nous allons passer aux questions des groupes, brèves je vous prie, comme doivent l'être les réponses (*le rapporteur conteste la décision de la présidente*). Si chacun peut faire un effort de concision, ce serait parfait. Madame Sicard, vous avez la parole.

Mme Anne Sicard (RN). Monsieur Haski, en tant que président de Reporters sans frontières, vous prétendez défendre la liberté de la presse dans le monde. Vous avez même voulu labelliser les médias délivrant une information fiable et non partisane. En somme, vous vous êtes arrogé le rôle d'arbitre, vous distribuez cartons jaunes et cartons rouges, vous sifflez les fautes, vous décidez qui doit être expulsé. L'équipe CNews en particulier vous obsède. Mais un arbitre, monsieur, c'est quelqu'un qui n'a jamais porté le maillot d'une des équipes, c'est la neutralité incarnée. Or vous portez le même maillot depuis cinquante ans : vous avez débuté comme maoïste dans *Vive la révolution*, et s'est ensuivie une carrière d'une constance remarquable dans les équipes de gauche – *Libération*, *Rue89*, *Le Nouvel Obs*. En juin 2024, sous votre autorité, RSF a appelé à voter contre le Rassemblement national et ses alliés de l'UDR et d'Identité-Libertés aux élections législatives. L'arbitre a choisi son camp et le coup de sifflet est politique. Et tout cela avec l'argent des Français : 65 % de votre budget, des millions d'euros, sont issus de nos impôts. Sinon c'est le milliardaire américain George Soros, qui finance un projet idéologique et politique en faveur de la gauche *woke* et immigrationniste.

Monsieur l'arbitre, vous êtes payé par l'une des équipes. Chaque matin sur France Inter, vous jouez le match de l'équipe du service public dont vous n'avez jamais questionné le pluralisme. Chaque après-midi, vous enfillez le maillot jaune d'arbitre pour siffler des fautes contre Cnews. Quand cette chaîne critique un livre sur Crépol qui nie le racisme anti-blanc et la haine anti-française, RSF saisit l'Arcom.

Un arbitre qui a milité chez les maoïstes, qui est financé par Soros, qui a appelé à voter contre le Rassemblement national, c'est comme si Bernard Tapie avait arbitré un match OM-PSG ! Monsieur Haski, ma question est très simple : êtes-vous le bon arbitre ?

Mme Céline Calvez, présidente. Il me semble qu'avant d'être arbitre, on a souvent porté plusieurs maillots et qu'on n'en est pas moins un bon arbitre...

M. Pierre Haski. Comme le rapporteur, ma jeunesse maoïste semble vous obséder ! Franchement, cela n'a pas grand-chose à voir avec la réalité actuelle.

D'autre part, votre question relève d'une erreur de compréhension. Nous ne nous posons pas en arbitre, la question de la certification est plus compliquée. RSF a permis la naissance d'un système : une commission à l'échelle européenne, avec des universitaires, des journalistes, des syndicats de journalistes, des éditeurs de presse, des médias publics et privés, a travaillé plus d'un an et a abouti à la définition d'une norme. Pour être certifié aujourd'hui, il faut répondre à plus de 120 questions. Cette norme n'est pas déterminée par RSF, mais par des organismes normatifs qui, dans chaque pays, sont neutres, comme pour fixer les normes ISO de l'électricité ou du béton – vous cochez les cases ou vous ne les cochez pas. RSF n'a pas déterminé les questions, RSF n'attribue pas la certification. Le terme d'arbitre est donc mal choisi, en l'occurrence.

Nous nous sommes posé une question qui concerne tous les citoyens et tous les élus de la République et devrait donc vous intéresser : comment faire face au chaos informationnel qui nous menace ? Hier, le président parlait du harcèlement qu'il avait subi ces dernières semaines, ces derniers mois, en marge ou en raison de son rôle dans cette commission. Il mettait en garde contre la dégradation du débat public, et il avait totalement raison. Dans ce monde, le risque numéro un, c'est que plus personne n'ait accès à une information de qualité et fiable. Nous ne pensons pas qu'il y ait une réponse unique. La certification est une des réponses qui contribuent à rendre un peu de confiance, dans un monde qui n'en a plus. En 1973, avant internet, Hannah Arendt disait que lorsqu'on vous ment, on ne cherche pas à vous faire croire le mensonge ; on cherche à ce que vous ne croyiez plus en rien – et un peuple qui ne croit plus en rien, on peut lui faire faire ce qu'on veut. Voilà le danger auquel nous essayons d'apporter une réponse.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). En premier lieu, je regrette très fortement qu'à nouveau, on se comporte ici en tribunal, on se remette à éplucher le passé des uns et des autres, on joue les apprentis de McCarthy... C'est désolant.

Revenons au sujet de cette commission : l'impartialité, la capacité des rédactions et des journalistes à respecter la déontologie. Vous avez évoqué la notion d'honnêteté. Quelles sont, à votre sens, les mesures à prendre pour que les journalistes, dans le public et le privé, puissent exercer convenablement leur métier dans le respect plein et entier de la déontologie ?

M. Yann Guégan. Le CDJM souhaite que davantage de médias, et de grands médias, adhèrent à une instance indépendante d'autorégulation de la déontologie. Le CDJM en est une, on peut en imaginer d'autres. C'est un instrument utile pour rétablir la confiance avec le public, améliorer la qualité de l'information et faire progresser la déontologie.

On a évoqué précédemment la responsabilité sociale et démocratique des médias et le cordon sanitaire. Un conseil de déontologie sert y réfléchir. La déontologie est un muscle qui se travaille. Nous le voyons dans nos échanges avec les rédactions, nos interventions dans les écoles de journalisme, nos ateliers avec le grand public. Quand, dans leur travail, les journalistes sont confrontés à des dilemmes, il est bon de ressortir les chartes de déontologie de l'armoire, de souffler un peu la poussière, de regarder aussi les recommandations diffusées par le CDJM, par exemple concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle, la façon de rectifier correctement des erreurs, le traitement des faits divers, les cadeaux et invitations ou encore la séparation entre éditorial et publicité.

Pour terminer, je cite notre dernier service, SOS Déonto, qui permet aux journalistes de nous contacter, parfois en urgence, sur des questions d'éthique ou de déontologie. On leur répond en leur rappelant les chartes, parfois des décisions du CDJM ou d'autres conseils de presse. Pour toute cette activité, le CDJM a besoin du soutien de tous les acteurs du paysage médiatique, pour être mieux financé tout simplement et pouvoir traiter les nombreuses saisines qu'il reçoit. C'est une voie dans laquelle nous incitons les médias à s'engager.

M. Antoine Chuzeville. Le SNJ a beaucoup de propositions pour garantir une information de qualité et le travail des journalistes qui la rend possible. J'en citerai quelques-unes. En tant que syndicat, nous souhaitons évidemment que la sécurité matérielle et morale des journalistes soit garantie. De bonnes conditions de travail sont la condition *sine qua non* pour produire une information de qualité. Il faut aussi protéger l'indépendance des rédactions grâce à plusieurs dispositifs dont l'Assemblée nationale a déjà débattu, comme le droit de veto, le droit d'agrément, l'indépendance juridique des rédactions, la lutte contre la concentration des médias – je crois que l'Assemblée va s'en emparer prochainement et nous nous en réjouissons car il y a urgence à revoir la loi de 1986. Il convient aussi de renforcer les missions et les moyens de l'audiovisuel public. On le sait peu, mais il est le seul à assurer la couverture de l'information locale sur tous les territoires de la République, même les plus petits, où il n'existe aucune presse privée. Certains députés ultramarins lui en sont reconnaissants et cette mission essentielle serait gravement remise en cause par une privatisation.

M. Julien Fleury. Je voudrais qu'on rende hommage à nos 5 000 collègues journalistes dans l'audiovisuel public, à Radio France, à France Télévisions, à France Médias Monde, qui font un travail essentiel pour la démocratie, pour une immense majorité d'entre eux avec une infinie rigueur. Conscients de leurs responsabilités, ils appliquent des normes déontologiques parmi les plus exigeantes du secteur des médias, à commencer par ce principe essentiel qu'est le respect du contradictoire. La meilleure réponse aux critiques, ce sont les faits. À Radio France par exemple, on a encore franchi un cran ces dernières années avec la création d'une agence interne qui a charge de vérifier et revérifier les informations sans se contenter de reprendre celles des autres, fût-ce l'AFP. Il n'est pas rare qu'une même source soit interrogée plusieurs fois pour éviter les contresens et garantir l'intégrité de l'information. On en a vraiment besoin et l'audiovisuel public, en France, le permet. Il faut préserver cet outil essentiel.

M. Thibaut Bruttin. Je suis ravi de cette question, la première peut-être qui s'inscrive dans le champ strict de cette commission d'enquête, dont j'ai eu jusqu'ici l'impression qu'elle portait plutôt sur la neutralité de RSF et sur les 14 ans de Pierre Haski.

Pour nous, l'urgence est le vote d'une loi de mise en œuvre des états généraux de l'information ainsi que du règlement européen sur la liberté des médias. Il y a là des dispositions particulièrement pertinentes sur l'indépendance des rédactions, leur association au destin de leur média, la transparence des processus, l'identification des sources fiables d'information, et plus généralement sur la restauration d'un équilibre économique favorable à

la presse de qualité. Ce sont les questions dont j'aurais aimé qu'on parle aujourd'hui. On ne va pas refaire le match, madame Sicard, mais puisque vous aimez les métaphores footballistiques, beaucoup de vos questions étaient hors-jeu.

M. Philippe Ballard (RN). Monsieur Bruttin, je reviens sur deux de vos déclarations. S'agissant de votre étude de mars 2025, l'Arcom l'a contestée via un article du *Point* et a dit qu'il n'y a aucun problème de pluralisme pour CNews. Vous continuez à dire que vous avez raison. Mais alors, pourquoi France 2 a-t-elle en toute urgence retiré votre étude de son magazine « Complément d'enquête » ?

Ensuite, selon vous, les bandeaux en bas de l'écran constituent une sorte de propagande. Mais en conférence de rédaction le matin, si l'on décide de traiter quatre ou cinq thèmes, les bandeaux qui vont illustrer ces débats reviendront beaucoup plus souvent à l'écran que si l'on avait décidé de traiter dix ou quinze thèmes ! Ce n'est un argument bien solide.

Quant au SNJ, qui rassemble 47 % des voix des journalistes, il a publié le 15 avril 2022 un communiqué de presse intitulé « Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée ! » en appelant « les militants, adhérents et sympathisants du SNJ à participer massivement aux rassemblements unitaires » organisés le 16 avril. Est-ce un tract syndical ou plutôt un tract politique ? N'y a-t-il pas mélange des genres ? Un journaliste peut faire la politique, je suis bien placé pour le dire. À ce propos, je précise que j'ai été journaliste quarante ans, dont six ans dans le service public. Du jour au lendemain, j'ai rendu ma carte de presse – numéro 49 929 – et démissionné pour faire de la politique. C'était clair. Vous, vous ne l'êtes pas.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je remercie toutes les personnes auditionnées mais ce format de table ronde utilisé pour la première fois ne permet pas forcément à chacun d'exprimer sa position singulière.

Par ailleurs, monsieur Ballard, l'Arcom n'est pas non plus parole d'Évangile. RSF a eu gain de cause devant le Conseil d'État lorsque l'Arcom a apprécié que le pluralisme était respecté sur CNews, et pourrait bien « gagner » d'autres fois devant d'autres juridictions. En tout cas, je le souhaite.

M. Bruttin a dit que le recul de la France dans le classement mondial de la liberté de la presse était dû au traitement de la question de la Nouvelle-Calédonie. Ce sujet a-t-il été bien traité, suffisamment et sérieusement, notamment par les chaînes d'information en continu ? Quel est par ailleurs l'avis du SNJ sur le recrutement express de certaines personnalités qui ont servi, si l'on peut dire, l'extrême droite ou la chaîne d'extrême droite CNews, dans le service public ? D'une manière générale, comment jugez-vous possible d'examiner la question de l'indépendance des rédactions lorsque même l'Arcom ne dispose pas des moyens d'investiguer sur le sujet ?

M. Antoine Chuzeville. Monsieur Ballard, merci de me donner l'occasion de rappeler la différence entre le travail d'un journaliste quand il est sous le contrôle de son employeur, notamment dans l'audiovisuel public, et la liberté d'expression syndicale qui est garantie par la Constitution. Notre syndicat défend ce qu'il considère être bon pour les conditions de travail, les intérêts des journalistes, la liberté de la presse, le pluralisme et l'information en général. Nous défendons aussi de manière générale une société juste et égalitaire – je pourrais développer. Mais même si nous sommes indépendants des partis, nous avons toute liberté, en tant qu'organisation syndicale, pour contester ou combattre des projets politiques que nous considérons dangereux pour les intérêts de ceux que nous représentons.

Des syndicats de journalistes prennent position contre le programme politique de l'extrême droite en effet, comme le font des syndicats de magistrats, d'agriculteurs, de policiers ou d'enseignants, et c'est bien l'objet de la liberté syndicale.

M. Thibaut Bruttin. L'étude de RSF suscite décidément beaucoup d'intérêt. Je m'en félicite, cela prouve l'importance du sujet, le pluralisme.

S'agissant de la suppression des images dans « Complément d'enquête », c'est à France 2 que vous devez poser la question, pas à RSF car pour notre part, ces graphiques supprimés, nous les validons pleinement.

En ce qui concerne le rétropédalage de l'Arcom, en tout cas ses dénégations puis sa façon de revenir en arrière, je rappelle que soit le régulateur agit dans le cadre de la régulation suite à une saisine, soit il agit dans le cadre du débat public, auquel cas il se met à égalité, sans abuser de sa parole d'autorité, avec ceux qui portent la contradiction.

Il y a eu trois études voisines, une de l'Institut Thomas More, une autre d'Hexagone, publiée par *Marianne*, et la nôtre. Nous sommes les seuls à avoir eu droit aux honneurs d'une dénégation de l'Arcom, dénégation hâtive dans *Le Point*, que l'Arcom elle-même a souhaité moduler puisque dans les jours qui ont suivi, elle a expliqué à la presse n'avoir pas émis d'opinion sur tous les éléments rendus publics par RSF, seulement sur les temps de parole des politiques en mars 2025. Nous avons refait les calculs après cette date, sur un trimestre entier, et les conclusions sont de nature à laisser penser que, non, nous n'avons pas la berlue : la gauche n'est pas favorisée sur CNews. Ceux qui le croient vivent dans une fable. Désormais, c'est à l'Arcom de prendre position sur les dénégations qu'elle a faites hâtivement, et au Conseil d'État de se prononcer si elle venait à ne pas nous donner raison.

M. Yann Guégan. Monsieur Saintoul, vérification faite, le CDJM n'a pas été saisi d'actes journalistiques portant sur la Nouvelle-Calédonie, et n'a donc pas produit d'avis.

Nous en serons tous d'accord, l'indépendance des rédactions et des journalistes est une valeur cardinale. En tant que conseil de déontologie, notre travail n'a de sens que si elle est suffisamment garantie, même si elle n'est jamais parfaite et qu'il faut toujours la renforcer.

J'insiste sur la nécessité d'une autorégulation de la déontologie, indépendante du pouvoir politique et administratif. C'est pour cela qu'un responsable politique ne peut pas adhérer au CDJM, contrairement à d'autres représentants du public. Mais elle doit être également indépendante des médias eux-mêmes : il nous semble important qu'un regard extérieur se porte sur les pratiques journalistiques – c'est une des clés pour retrouver la confiance. Une autorégulation interne aux médias, avec des systèmes de médiation et des comités d'éthique – certes utiles au sein des rédactions –, ne suffit pas. La déontologie journalistique doit aussi être mise sur la place publique, et c'est ce à quoi le CDJM s'efforce depuis sa création en 2019.

Mme Céline Calvez, présidente. En revenant ainsi sur les notions d'honnêteté, d'indépendance – des journalistes ou des médias –, de pluralisme, d'éthique, on est au cœur de l'objet de cette commission d'enquête. Je redonne la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite interroger RSF sur le cas précis du journaliste iranien Nima Avidnia. Il a été arrêté et torturé en 2023 à la prison d'Evin et de graves menaces pèsent également sur sa famille, tout cela car il a révélé des négligences de l'État iranien en matière sanitaire. En juillet dernier, il est parvenu de justesse à fuir pour la Turquie et, le 30 novembre, il a saisi RSF d'une demande de soutien afin d'obtenir un visa

humanitaire français, en raison des menaces persistantes qui pèsent sur lui et sur ses proches. Dans un courriel daté du 29 décembre dernier, RSF a refusé cette demande en ces termes : « Bien que nous ayons pu documenter votre travail, nous avons également pris connaissance de certaines positions politiques fortement partisans et de certains comportements qui ne correspondent pas à notre mandat ». Nima Avidnia affirme pour sa part n'avoir fait que soutenir le mouvement « Femme, Vie, Liberté » contre les mollahs iraniens et relayer les vidéos de manifestants en Iran qui scandent le nom de Reza Pahlavi.

Monsieur le président Haski, est-ce que dénoncer le régime des mollahs et relayer les revendications des manifestants iraniens constituent « des positions politiques fortement partisans » qui justifient un refus de protection ? Est-ce que toutes les vies des journalistes ne se valent pas ?

Mme Céline Calvez, présidente. Notre commission d'enquête porte sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Je crois qu'on s'en éloigne un peu beaucoup...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question porte sur la neutralité !

Mme Céline Calvez, présidente. La réponse peut être succincte.

M. Pierre Haski. Je laisse la parole à Thibaut Bruttin car il n'entre pas dans les attributions du conseil d'administration que je préside de s'occuper de dossiers de ce genre.

M. Thibaut Bruttin. Je note en effet que nous sommes loin de l'audiovisuel public.

RSF défend les journalistes, les journalistes dignes de ce nom, qui font un travail d'information générale et ne sont pas des acteurs de la vie politique. C'est pour cela que RSF s'attire les foudres à la fois de certains camps qui voudraient considérer tous les journalistes palestiniens comme des terroristes et de certains autres qui vont à l'inverse. Notre organisation fait attention à qui elle défend, parce que le public ne comprendrait pas que nous défendions autre chose que des journalistes qui font un travail d'information. Être un acteur politique, ce n'est pas la même chose qu'être un journaliste. Nous défendons à peu près 150 personnes par an de façon directe, y compris des Iraniens, avec un soutien administratif, financier, psychologique. Actuellement dix-sept journalistes sont détenus en Iran dont nous n'avons aucune nouvelle. Des horreurs se produisent pendant les périodes de *black-out* et de répression, et c'est au cœur des missions de RSF que d'aider ces journalistes qui font l'honneur de la profession.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, monsieur le directeur général, mais cela fait plusieurs fois que vous commentez les questions que je vous pose. Ce n'est pas votre rôle de juger de la pertinence des questions du rapporteur. En l'occurrence, la commission d'enquête porte sur la neutralité.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS) et M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). De l'audiovisuel public !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi simplement de répondre à une mise en cause personnelle : la question que j'ai soulevée est grave, elle concerne des dizaines, probablement des centaines de journalistes en Iran, qui font probablement appel aux équipes de RSF. Vous leur répondez en mettant en avant la neutralité. Vous conviendrez que c'est l'un des trois axes de cette commission, d'où ma question. Si vous avez plus d'éléments à m'apporter, je serai ravi de les recevoir par écrit.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, la neutralité dont on parle ici est celle de l'audiovisuel public. La situation en Iran est particulièrement grave mais nos échanges doivent se concentrer sur l'audiovisuel public. Tous les invités ont heureusement eu l'occasion, même si quelques questions n'étaient pas vraiment dans le sujet, de dire ce que sont pour eux la neutralité et l'impartialité dans l'audiovisuel public. Je vous remercie donc de revenir à notre sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je remarque qu'une simple question portant sur un journaliste dissident du régime des mollahs qui dénonce son traitement en Iran fait l'objet d'une tentative de censure et semble déranger – Mme la présidente est intervenue à trois reprises et quelques députés notamment de gauche me demandent de passer à autre chose. Or c'est un sujet éminemment grave.

Vous vous en amusez, messieurs les représentants de RSF, vous riez ouvertement. La situation des nombreux journalistes qui, en Iran, sont persécutés, torturés et parfois même exécutés mériterait un peu plus de compassion que ce ricanement qui, à titre personnel, me choque. Je vous appelle à faire preuve de dignité à ce sujet qui, en tout état de cause, ne devrait être soumis à aucune forme de censure.

La Charte de déontologie de Munich prévoit, au rang des devoirs du journaliste, de « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». La Charte d'éthique professionnelle des journalistes du SNJ demande de tenir « l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique » et « l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non-vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ».

À cette aune, estimez-vous que des méthodes telles que celles de « Cash investigation », dont les journalistes emploient régulièrement des caméras cachées, effectuent certains montages, tronquent les réponses des interviewés et se rendent parfois au domicile de certaines personnes qu'ils tentent d'interviewer sont conformes à la Charte de Munich et à celle du SNJ ?

M. Antoine Bernard. Je suis directeur du plaidoyer et de l'assistance de RSF. Je soutiens 750 journalistes dans le monde. Les appels à la gravité occupent, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, la vie de mes équipes.

Celles-ci prennent des risques pour, par exemple, la nuit dernière, entrer à 200 kilomètres de Manille dans la prison où est détenue la journaliste Frenchie Mae Cumpio, qui, à 26 ans, risque quarante ans de prison dans une affaire montée de toutes pièces, et l'en sortir. Elles sont aux côtés des journalistes iraniens pour leur faire parvenir du matériel dont ils ont besoin pour travailler ou pour les évacuer, et aux côtés des journalistes vénézuéliens, dont seize sur les dix-sept qui étaient arbitrairement détenus ont été sortis de prison grâce à notre action. Les appels à la gravité, pardon, nous n'avons pas besoin de les entendre.

Mme Céline Calvez, présidente. Je propose qu'on en revienne à la question concernant les caméras cachées.

M. Yann Guégan. Sur l'utilisation de méthodes déloyales telles qu'une caméra cachée, le texte le plus complet est peut-être le point 4 de la Charte d'éthique mondiale de la Fédération internationale des journalistes : « Le/la journaliste n'utilisera pas de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images, des documents et des données. Il/elle fera

toujours état de sa qualité de journaliste et s'interdira de recourir à des enregistrements cachés d'images et de sons, sauf si le recueil d'informations d'intérêt général s'avère manifestement impossible pour lui/elle en pareil cas. » C'est sur cette base que le CDJM, lorsqu'il est saisi d'un cas d'utilisation de méthodes déloyales telles que la caméra cachée et l'infiltration, rend son avis.

Prenons l'exemple de l'avis 25-022 sur un reportage réalisé dans une usine d'un fournisseur de Decathlon en Chine et diffusé dans l'émission « Cash Investigation ». Les deux journalistes, nul ne le conteste, ont utilisé une méthode déloyale : elles sont entrées dans un atelier en prétextant vouloir accéder aux toilettes et en ont profité pour le filmer. On y voit notamment une adolescente derrière une machine à coudre, qu'elles interviewent.

S'agit-il d'un cas de méthode déloyale contraire à la déontologie ? Le CDJM a considéré que non, parce que l'information est d'intérêt public. Il s'agit d'enquêter sur les conditions de production des vêtements Decathlon dans les usines chinoises et sur l'éventuelle présence de travailleurs d'origine ouïghoure. S'agissant de la séquence sur le travail des enfants ou des adolescents, l'intérêt public semble établi.

Cette information peut-elle être obtenue par d'autres moyens ne relevant pas de méthodes déloyales ? En l'occurrence, il est peu probable que le groupe Decathlon, son fournisseur ou le régime en Chine donne l'autorisation à des journalistes d'entrer et de filmer librement à l'intérieur d'un atelier à cet endroit, étant donné le caractère peu démocratique du régime chinois.

Dans cet exemple, il y a effectivement recours à des méthodes déloyales, mais utiles pour l'information du public, et le recueil d'informations n'est pas possible sans y avoir recours. Il s'agit donc d'un comportement compatible avec la déontologie journalistique, en tout cas selon l'avis du CDJM.

M. Antoine Chuzeville. « Cash Investigation », émission diffusée sur les antennes de France Télévisions, fait un usage marginal, voire exceptionnel de caméras ou de micros cachés, le réservant à des cas très particuliers tel que celui présenté à l'instant. Cet usage doit être porté à la connaissance du public. Il faut aussi que les sons et les images enregistrés respectent la loi ainsi que la dignité des personnes et ne portent pas atteinte à la vie privée.

M. Yann Guégan. Je salue la qualité des réponses que le CDJM reçoit des rédactions de France Télévisions. Dans ce groupe, les journalistes ont compris l'intérêt de la démarche d'autorégulation que nous promouvons en la matière. L'avis que j'ai présenté va plutôt dans le sens de France Télévisions ; je pourrais en citer un autre un peu plus critique sur les méthodes utilisées. Quoi qu'il en soit, nous obtenons de France Télévisions des réponses développées, argumentées et riches à nos questions relatives à la déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport de RSF « Pressions sur les médias publics » de 2025, on lit que les médias de service public de l'Union européenne se « rapprochent dangereusement » du statut de radiodiffuseurs d'État. Est-ce le cas en France ? À tout le moins, y a-t-il une tendance inquiétante ? Comment situez-vous l'audiovisuel public français en matière d'indépendance à l'échelle européenne ?

M. Thibaut Bruttin. L'étude que vous citez porte sur les vingt-sept pays de l'Union européenne. Notre inquiétude porte plus spécifiquement sur des médias de service public très largement transformés en médias d'État, tels que l'audiovisuel slovaque et celui de la Hongrie, et sur la trajectoire de l'Italie. Heureusement, nous n'en sommes pas là en France, mais il importe de tenir bon sur la gouvernance et sur le financement, dont je

rappelle qu'il doit être, selon le règlement européen sur la liberté des médias, suffisant, durable et prévisible.

Ce règlement, qui doit être notre boussole, prévoit que les fournisseurs de médias de service public « jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics, conformément à leur mission de service public ». Son article 5 doit être notre guide. Si nous évaluons la situation en France comme étant inquiétante, c'est parce que nous voyons des pressions politiques nombreuses s'exercer sur l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons parlé de l'indépendance de l'audiovisuel public ; venons-en au respect du pluralisme. Si le rapport de cette commission d'enquête prouvait, à tout le moins indiquait – soit dit sans préjuger de ses conclusions – que l'audiovisuel public a des efforts à faire en la matière, quelles grandes recommandations pourriez-vous formuler pour améliorer le respect de l'exigence de pluralisme, dont je rappelle qu'elle a valeur constitutionnelle ?

M. Thibaut Bruttin. Pour ma part, je considère que le plus urgent et le plus important est de confirmer les modalités du contrôle par l'Arcom du respect du pluralisme – RSF, qui l'a saisie la semaine dernière, y contribue – et aussi de faire en sorte que les rédactions elles-mêmes aient conscience de leur responsabilité à cet égard et se dotent d'outils de mesure afin d'éviter d'être en infraction eu égard à leurs exigences conventionnelles.

M. Julien Fleury. Le SNJ tient à dire qu'un travail énorme est fait par les 5 000 journalistes de l'audiovisuel public pour respecter le pluralisme, comme nous le constatons dans nos rédactions. Il s'agit notamment d'un travail de *reporting*, pour être bien certain de respecter les engagements pris vis-à-vis de l'Arcom. En période électorale, les règles spécifiques qui s'appliquent exigent des *reporting* quasi permanents. C'est parfois à s'arracher les cheveux, mais cela vaut le coup car c'est un gage d'impartialité et de crédibilité, et c'est la meilleure des réponses aux critiques en la matière.

Je peux témoigner notamment de ce qui se passe à Radio France, où la surveillance est très pointilleuse et les retards sont pointés. Cette exigence est bienvenue. Le respect des règles permet d'assécher une grande partie des critiques sur la partialité de l'audiovisuel public, qui doit être le reflet des opinions des Français dans toute leur diversité.

Nous nous réjouissons particulièrement du baromètre mensuel du pluralisme qui vient d'être mis en place à Radio France. Il permet notamment de prendre la mesure du nombre d'invités qui se succèdent à l'antenne, qui est de l'ordre de 600 par mois sur des antennes telles que France Inter et France Culture. Cet effectif déborde largement le cadre de la politique : l'exigence de pluralisme vaut en effet aussi pour de nombreux autres domaines, comme celui des sciences.

Nous avons notamment hâte que ces chiffres révèlent ce qu'il en est de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est aussi un enjeu majeur de nos antennes. Les femmes sont-elles invitées aussi nombreuses que les hommes ? Les sondages que nous réalisons au SNJ, qui n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, invitent à penser qu'un net décalage subsiste en faveur des hommes. À l'intersyndicale de Radio France, qui pourra s'exprimer à ce sujet si elle est auditionnée, nous aimerions disposer de chiffres sur l'équité de traitement des femmes et des hommes.

Mme Céline Calvez, présidente. Cause essentielle, je peux en témoigner, et qui mérite une vigilance incessante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais à présent vous interroger sur la situation des journalistes, notamment des pigistes. Comme vous l'avez appris à la lecture du rapport de la Cour des comptes publié à l'automne, le salaire moyen, à France Télévisions, est de 72 000 euros. Il s'agit du salaire moyen et non du salaire médian.

J'ai reçu beaucoup de témoignages, notamment de journalistes, de présentateurs et de pigistes, m'indiquant que leur salaire est bien inférieur à ce montant. La Cour des comptes a aussi rappelé qu'une trentaine de directeurs sont mieux payés que le Président de la République, soit plus de 200 000 euros.

J'ai l'impression – j'attends les documents demandés à France Télévisions – qu'il y a une forme de polarisation entre des salaires très précaires pour certains journalistes, notamment les jeunes et les pigistes, et des salaires très importants. Dans le milieu de la culture, le salaire moyen est d'environ 48 000 euros ; dans l'audiovisuel privé, il ne dépasse pas 66 000 ou 67 000 euros.

J'aimerais vous entendre sur cette situation, sur cette précarité vécue par de nombreux journalistes, notamment les pigistes. Comment l'audiovisuel public pourrait-il y remédier à l'avenir ? Y a-t-il un effort à faire en matière d'harmonisation des grilles de salaire au sein de ces entreprises publiques ?

M. Antoine Chuzeville. C'est une cause que nous défendons depuis longtemps à France Télévisions. Il y a un immense déséquilibre entre journalistes en matière de rémunération. Les écarts de salaire peuvent atteindre un à dix, voire un à quinze.

C'est particulièrement choquant sachant que des centaines de journalistes travaillent chaque année pour les antennes du service public avec des contrats précaires, auquel le recours est très souvent injustifié : ils devraient être employés en CDI. Nous nous battons souvent devant les juridictions pour obtenir la requalification de leur contrat de travail en CDI. Ces contrats précaires sont le lot d'un très grand nombre de journalistes et sont l'un des fléaux de la gestion du service public.

Sur les salaires, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler que le salaire moyen d'un journaliste débutant dans l'audiovisuel public, en général embauché à bac + 5, soit un niveau de master, est compris entre 2 000 et 2 500 euros net par mois. Nous sommes donc très loin des moyennes que vous avez données, monsieur le rapporteur. Vos chiffres, que nous ne contestons pas, reflètent plutôt un petit nombre de salaires très élevés que la moyenne des revenus de la majorité des salariés de France Télévisions.

M. Yann Guégan. En tant que conseil de déontologie, nous n'avons pas de commentaires à faire sur ce sujet : le dialogue social au sein des médias est hors de notre périmètre. Je me contenterai donc de citer le préambule de la Charte d'éthique mondiale : « Le journalisme est une profession dont l'exercice demande du temps et des moyens et suppose une sécurité morale et matérielle, indispensable à son indépendance ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour vos réponses. Ma dernière question est d'ordre sémantique, mais est allègrement commentée. Il s'agit d'un aspect du traitement de l'information, notamment sur les antennes du service public. Très souvent, le Rassemblement national et l'Union des droites pour la République (UDR), dont je tiens à préciser que je suis le porte-parole, sont présentés sur les antennes de l'audiovisuel public comme des groupes ou des partis d'extrême droite. Quelle appréciation portez-vous sur l'utilisation de ce vocable, qui tend à extrémiser les près de 35 % de Français qui votent pour

ces partis ? Est-il, selon vous, adapté et justifié de qualifier ces groupes politiques comme étant d'extrême droite ?

M. Yves Guégan. Sur ce point, le CDJM prône le respect de la liberté éditoriale. Selon leur analyse, les médias placent un parti à gauche ou à l'extrême gauche, à droite ou à l'extrême droite. La décision du Conseil d'État a fait couler beaucoup d'encre, mais on peut ne pas la suivre. Je m'avance un peu en disant cela car nous n'avons pas émis d'avis précisément sur ce point, mais un conseil de déontologie n'est pas là pour dire les mots que doivent utiliser les journalistes dans toutes les situations. Si une rédaction décide de classer un parti à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, c'est son choix et sa liberté d'expression doit être respectée.

M. Antoine Chuzeville. Pour nous, « extrême droite » est un qualificatif adapté pour les formations que vous avez citées. Nous considérons qu'une organisation politique doit être classée à l'aune de son programme et de son positionnement politique plutôt qu'à celle de ses résultats électoraux. Sur ce point, le Conseil d'État ne nous a pas donné tort. C'est donc, dans l'audiovisuel public, très majoritairement « extrême droite » qui est utilisé.

M. Thibaut Bruttin. Pour RSF, la réponse est la même. La liberté éditoriale doit prévaloir. Nous devons prendre comme boussole les recommandations de l'Arcom et les décisions du Conseil d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le secrétaire général du SNJ, monsieur le directeur général de RSF, vous expliquez qu'il est parfaitement justifié d'utiliser l'expression « extrême droite » pour qualifier le Rassemblement national et l'UDR mais vous n'avez pas donné le moindre argument. Pourquoi, selon vous, cette qualification est-elle parfaitement adaptée ?

M. Antoine Chuzeville. Elle correspond à leur positionnement politique, à leurs programmes et à leur place dans la vie politique française. Elle nous semble totalement justifiée.

M. Julien Fleury. Travaillant surtout en province, dans des petites villes, je couvre des scrutins locaux. Pour faire ce travail qui est difficile aussi au niveau local, nous nous appuyons beaucoup sur le nuancier fourni par la préfecture, qui nous est très précieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qualifiez-vous par exemple La France insoumise de parti d'extrême gauche ?

M. Antoine Chuzeville. Cela relève de la liberté éditoriale de chaque média. La France insoumise n'est pas toujours qualifiée d'extrême gauche sur les antennes de l'audiovisuel public, qui réserve plutôt cette qualification à des formations telles que Lutte ouvrière et le Nouveau parti anticapitaliste. Rien de tout cela n'est systématique mais non, dans la plupart des reportages politiques de l'audiovisuel public, La France insoumise n'est pas classée à l'extrême gauche.

Mme Céline Calvez, présidente. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre participation à nos travaux.

*

* *

16. Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports de France Télévisions, M. Pascal Golomer, directeur délégué aux sports, chargé de l'éditorial, et Mme Céline Abisorr Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs (22 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle audition qui va nous permettre d'entendre les responsables du service des sports de France Télévisions.

Le sport est un pilier et un marqueur de France Télévisions. Au nom de la Représentation nationale, je tiens à remercier tous les salariés de sa direction des sports, qui ont permis aux Français de vivre les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dans un pays fracturé et polarisé, ces Jeux ont été l'occasion de retrouver une unité, et de constater que notre pays, par-delà les fractures qui peuvent nous opposer, est encore capable de vibrer, de vivre et partager des moments de liesse populaire.

Même si le football, qui reste sans doute le sport le plus populaire chez nos compatriotes, se regarde plutôt sur des chaînes concurrentes, France Télévisions a une grande tradition sportive : Roland-Garros, le Tour de France, le rugby – nous reviendrons sur les récents choix que vous avez dû faire en la matière du fait d'une baisse de vos dotations budgétaires –, les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et d'Europe d'athlétisme, sans compter les décrochages régionaux de France 3, qui permettent de suivre des compétitions et championnats locaux. C'est une spécificité de France Télévisions que je tiens à souligner car, comme le rapporteur, je suis élu d'un territoire rural, et je mesure toute l'importance de pouvoir suivre des compétitions locales ou régionales. Tous les événements que j'ai mentionnés sont diffusés sur France Télévisions, et le succès public est au rendez-vous, comme l'ont encore une fois prouvé les Jeux olympiques de l'été 2024. Nous verrons si les Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina, qui se dérouleront du 6 au 22 février, obtiendront un succès équivalent.

Pour représenter la direction des sports de France Télévisions, nous recevons tout d'abord M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports. Je rappellerai que vous avez commencé votre carrière journalistique chez Carat TV en 1990, avant d'entrer chez Eurosport en 1993. Vous avez ensuite été nommé directeur d'Eurosport France en 2001, puis directeur général délégué TV et digital en 2003, avant de devenir président-directeur général du groupe Eurosport en 2006, tout en étant, de 2001 à 2015, responsable des achats de droits sportifs des antennes du groupe TF1. En 2016, vous succédez à Daniel Bilalian pour devenir directeur des sports du groupe France Télévisions.

Nous accueillons également M. Pascal Golomer dont le visage est connu des téléspectateurs puisque vous avez été notamment envoyé spécial de France 2 aux États-Unis pendant plus de 4 ans avant de l'être en Chine pendant près de 4 ans là encore. Après avoir été notamment directeur de la rédaction nationale de France Télévisions, vous avez rejoint le service des sports en juin 2016 en qualité de directeur délégué, chargé de l'éditorial.

Enfin, nous accueillons Mme Céline ABISROR ABBO. Après avoir travaillé pendant quelques années chez TF1, vous êtes entrée chez France Télévisions il y a 6 ans où vous êtes aujourd'hui responsable des acquisitions des droits sportifs et directrice déléguée aux droits sportifs et à la prospective internationale.

Je remercie tous les trois d'être là.

Je vous poserai sans doute une ou deux questions tout à l'heure mais je vais tout de suite vous laisser la parole. Avant cela, et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent-Éric Le Lay, M. Pascal Golomer et Mme Céline Abisor Abbo prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole.

M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports du groupe France Télévisions. Je vous remercie Monsieur le président.

Au nom de la direction des sports de France Télévisions, je tiens à vous remercier de me donner la parole pour aborder un secteur que beaucoup de Français ont le sentiment de bien connaître parce qu'ils le regardent, le suivent et le vivent à la télévision au rythme des compétitions et des grands moments collectifs, mais dont les coulisses économiques, industrielles et éditoriales sont souvent bien plus complexes que ce que l'écran donne à voir.

Vous l'avez dit, mon parcours m'a conduit, pendant de nombreuses années, à exercer des responsabilités au sein de grands groupes privés – à la tête d'Eurosport d'abord, puis chez TF1, où j'ai dirigé pendant quinze ans les acquisitions de droits sportifs, avant de prendre la responsabilité de la régie publicitaire. J'y ai appris les contraintes très concrètes qui pèsent sur cette industrie, la réalité des arbitrages permanents entre le coût des droits, les recettes publicitaires associées, les audiences attendues, les risques financiers et les incertitudes liées aux résultats sportifs ou au parcours d'une équipe de France. Depuis que j'ai rejoint France Télévisions, il y a près de dix ans, je suis animé par une certitude profonde : il existe dans le sport des enjeux que le marché ne peut, à lui seul, ni assumer, ni réguler, et le service public a un rôle irremplaçable à jouer en la matière pour en garantir l'équilibre, l'accessibilité et la diversité. Cette certitude se traduit aujourd'hui par trois convictions fortes, qui structurent l'action de France Télévisions en matière de sport et qui éclaireront l'ensemble de mon propos.

Ma première conviction, c'est que le sport n'est pas un contenu comme les autres ; il est un levier d'inspiration. La vocation de nombreux sportifs est née devant un écran de télévision, en regardant un aîné briller sous les couleurs de la France. Teddy Riner a par exemple souvent raconté que c'est en regardant David Douillet gagner les Jeux olympiques lorsqu'il était enfant qu'est née sa vocation pour le judo. Le sport est un fait social majeur : il structure les imaginaires collectifs, irrigue les territoires, crée du lien quand la société se fragmente, rassemble quand le débat public se polarise... Il demeure l'un des rares moments de communion collective vécu simultanément par des millions de citoyens, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou leurs convictions. Nombreux sont ceux qui ont des souvenirs communs des finales de Coupe du monde de football auxquelles la France a participé – personnellement, j'en ai connu quatre. Plus récemment, vous l'avez rappelé, nous avons tous vécu une parenthèse enchantée lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. D'ailleurs, les chiffres en témoignent : en 2025, plus de 56 millions de Français ont regardé du sport sur les antennes de

France Télévisions. Le dernier match du Tournoi des six nations, France-Écosse, a même réuni 9,5 millions de téléspectateurs, ce qui en a fait la meilleure audience de la télévision de l'année, tous programmes confondus.

Au-delà de sa dimension événementielle, le sport relève également d'un enjeu de santé publique. De nombreuses études montrent que la pratique sportive recule à l'adolescence, en particulier chez les jeunes filles. Dans ce contexte, le rôle du service public est de donner des repères, de valoriser des modèles, de diversifier et de contribuer à maintenir le lien avec la pratique sportive.

Cela m'amène à ma deuxième conviction : sans le service public, une partie du sport français serait invisible. C'est parce que nous proposons des événements fédérateurs et rassembleurs que nous pouvons offrir une reconnaissance nationale à des compétitions moins connues. La diffusion de grands événements sportifs fédère un public très large, constituant un levier d'audience essentiel pour le service public audiovisuel. Mais ces temps forts nous permettent aussi d'entraîner dans leur sillage des compétitions moins médiatisées, de leur offrir une visibilité et ainsi de permettre leur développement. Comment faire connaître le Tournoi des six nations féminin sans son pendant masculin ? Le Tour de France femmes sans le Tour de France hommes ? Les Jeux paralympiques sans les Jeux olympiques ? Les sports olympiques peu connus, tel le ski-alpinisme, sans la diffusion prochaine des Jeux olympiques d'hiver ? Cette logique de complémentarité entre événements majeurs et disciplines moins exposées est au cœur de notre mission de service public : la puissance de la diffusion des uns permet de promouvoir et de développer les autres. France Télévisions diffuse ainsi entre 1 000 et 1 500 heures de sport par an sur ses antennes nationales – un chiffre qui varie en fonction des années, selon qu'il y a ou non des Jeux olympiques et paralympiques. Nous diffusons entre 400 et 800 heures de sport par an sur les chaînes régionales, 400 à 800 heures supplémentaires sur nos chaînes des territoires d'outre-mer, auxquelles s'ajoutent plusieurs milliers d'heures sur notre plateforme France.tv. De plus, France Télévisions propose chaque jour de la semaine, à une heure de grande écoute, un magazine dédié au sport, « Stade 2 », diffusé sur France 3 à 20 heures. De fait, nos antennes donnent de la visibilité à plus de quatre-vingts disciplines chaque année !

Cette mission, notre cahier des charges la consacre explicitement à l'article 8 du chapitre II, qui dispose : « France Télévisions s'efforce de conserver la diffusion [...] des événements sportifs [...] qui font partie du patrimoine national, [...] veille à assurer un équilibre dans la représentation du sport féminin et du sport masculin et une juste représentation du handisport, [et] porte une attention particulière aux manifestations sportives locales et régionales. » Et de fait, quel autre média donne à voir le rugby de village comme nous le faisons avec « Rencontres à XV », le samedi, peu après 20 heures ? Qui, en dehors du service public, consacre un temps d'antenne à des compétitions enracinées localement, comme le Grand Prix de cyclisme de Plouay, en Bretagne ? Quel autre média met en lumière des disciplines et des athlètes d'outre-mer, qu'il s'agisse du Tour de la Martinique des yoles rondes, du Rallye national des Grands-Fonds, en Guadeloupe, ou encore du Grand Raid de La Réunion et sa célèbre épreuve, la Diagonale des Fous ? Pour ceux qui les vivent, ces événements ne sont pas marginaux ; simplement, ils ne sont pas rentables à l'échelle des grands marchés audiovisuels. Pourtant ils font pleinement partie du patrimoine sportif français. C'est précisément parce que le service public ne raisonne pas uniquement en termes de rentabilité ou d'audience immédiate qu'il peut leur offrir une visibilité, une narration et une reconnaissance que personne d'autre ne prend en charge. Dans tous ces cas, le rôle du service public est le même : faire exister médiatiquement des disciplines, des compétitions et des formats que le marché seul ne rendrait pas visibles.

Ma troisième conviction, c'est que les grands rendez-vous sportifs que nous connaissons, et qui font partie de notre patrimoine commun, ne peuvent être réservés aux seules personnes ayant les moyens de payer pour les visionner. À l'échelle mondiale, nous assistons à un mouvement très clair : la privatisation progressive de l'accès au sport au profit d'acteurs payants globaux, technologiquement puissants, mais structurellement indifférents aux enjeux de cohésion nationale, d'aménagement du territoire ou d'égalité d'accès. Partout dans le monde, les droits sportifs basculent vers des plateformes payantes, souvent étrangères. En France, ce mouvement est déjà visible : la Ligue des champions féminine est diffusée sur Disney +, l'intégralité des sessions nocturnes de Roland-Garros sur Amazon Prime Video et une large part du football et de la Formule 1 est désormais accessible uniquement via Canal +. Aux États-Unis, cette dynamique est encore plus marquée : les ligues de basketball et de football américain – NBA et NFL – ont conclu des accords majeurs avec Amazon Prime, la prochaine Coupe du monde féminine de football sera diffusée sur Netflix et, très récemment, la F1 a basculé vers Apple TV. Dans ce contexte, France Télévisions reste l'espace où le sport demeure un bien commun, accessible gratuitement. Roland-Garros, le Tour de France, les grandes compétitions internationales de rugby, les Jeux olympiques et paralympiques font partie de notre patrimoine commun : il est de la responsabilité du service public qu'ils demeurent accessibles à tous, sans conditions de revenu, d'abonnement ou d'équipement.

Mais cette action s'inscrit dans un contexte que nous ne pouvons ignorer, celui de l'important effort budgétaire demandé à l'audiovisuel public dans le cadre général du redressement des finances publiques. France Télévisions doit faire autant – sinon davantage – avec moins de moyens. Or, vous le savez, le coût des droits sportifs augmente, les exigences techniques s'intensifient, les usages évoluent vers le numérique, pendant que nos ressources, elles, se contractent, nous obligeant à prendre des décisions extrêmement difficiles – je pense aux matchs du Tournoi des six nations que nous avons récemment dû sous-licencier à TF1 : croyez-moi, je ne souhaite à aucun directeur des sports d'avoir à prendre ce type de décision.

Dans ce contexte, chaque décision est arbitrée avec responsabilité, mais jamais au détriment de notre mission fondamentale de préserver autant que possible un accès large, simple et universel au sport pour l'ensemble des Français. Car le sport, ce n'est pas un luxe : c'est, je le répète, un facteur essentiel de cohésion, d'inspiration, de projection collective.

Pour avoir travaillé à Eurosport puis à TF1, je sais que France Télévisions n'est pas le seul média qui diffuse du sport. Mais croyez-moi, c'est un acteur irremplaçable de la médiatisation du sport en France. Pour un passionné de sport comme moi, avoir comme boussole la promotion et le développement du sport français est une chance immense. Une chance, aussi, que la direction générale de France Télévisions nous fasse confiance quand nous leur présentons nos ambitions éditoriales. Qu'il s'agisse des Jeux olympiques de Paris, que nous avons diffusé toute la journée sur nos deux chaînes principales, *prime time* compris, des Jeux paralympiques, diffusés vingt-quatre heures sur vingt-quatre en alternance sur France 2 et France 3, des matchs des équipes de France féminines de football et de rugby sur France 2 ou France 3, ou du Tour de France féminin, désormais diffusé sur France 2, tous ces événements sont, pour moi, autant de paris gagnés pour le sport français.

Il y a encore beaucoup à faire et, malgré les contraintes financières, je peux vous assurer que la volonté des équipes de la direction des sports est intacte. Nous ne faisons pas tout, mais nous faisons beaucoup. Être au service du sport en France est une responsabilité que nous assumons dans un esprit de service public, de transparence et de fidélité aux Français qui nous regardent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà des convictions de chacun sur le service public de l'audiovisuel, je suis sûr que tout le monde aura remarqué et salué votre engagement pour faire vivre le sport sur les antennes de France Télévisions.

Vous l'avez dit, le sport est un bien commun, un facteur de cohésion et d'unité nationale, que France Télévisions continue de rendre accessible gratuitement alors que la privatisation de sa diffusion, notamment sur les plateformes, se développe, en privant une partie des Français. Sur ce point, et ce sera ma première question, comment votre direction s'adapte-t-elle à la baisse des ressources de France Télévisions ? Le sport est un pilier du service public, et même, d'une certaine manière, une de ses raisons d'être, notamment car il met en lumière des sports qui ne sont pas mis en avant, voire invisibles. Pourtant, vous avez choisi de renoncer à certains droits sportifs. Envisagez-vous de vendre les droits d'autres compétitions à d'autres chaînes ou groupes comme vous l'avez récemment fait pour une partie du Tournoi des six nations ? Envisagez-vous d'alléger les dispositifs de couverture de certains événements ? Cette commission d'enquête est aussi l'occasion de partager avec les Français des choix stratégiques importants pour le pays.

Ma seconde question porte sur le lancement par France Télévisions de votre nouvelle chaîne numérique entièrement dédiée au sport qui, en principe, doit faire ses débuts à partir du 4 février 2026, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver. Sauf erreur, il s'agirait d'une chaîne qui diffuserait du sport 7j/7 et 24h/24, et qui bénéficierait, comme ce fut le cas pendant les Jeux olympiques de 2024, d'une "live zone", permettant aux téléspectateurs de poser des questions et d'échanger avec les animateurs par tchat. Vous annoncez dès à présent 2 000 heures de direct en 2026, ainsi que des retransmissions sportives provenant des antennes régionales et ultramarines, des magazines, des programmes jeunesse, et des documentaires (je citerai par exemple la série documentaire « Vendée Globe, seuls autour du monde » réalisée par Thomas Sametin ou la série de fiction « Rallye 82 » réalisée par Julien Lacombe et Haïga Jappain). Pouvez-vous nous dire, en cette période de disette financière, comment cette chaîne va être financée et ce que vous en attendez exactement ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pour répondre à votre première question, sachez qu'à ce stade, nous n'avons pas prévu de revendre d'autres droits sportifs pour l'exercice 2026. Nous avons sous-licencié quelques matchs du Tournoi des six nations dans une logique éditoriale, car ils avaient lieu pendant les Jeux olympiques d'hiver, que nous avons choisi de privilégier. La revente des droits, que nous savions susceptibles d'intéresser d'autres diffuseurs, permettait d'assurer malgré tout leur diffusion. Comme c'est un événement sportif majeur, nous souhaitons qu'il soit diffusé sur une chaîne en clair : nos choix de revente se sont donc tournés vers les grandes chaînes en clair françaises et, en l'occurrence, c'est TF1 qui s'est montrée la plus intéressée.

La baisse des moyens de France Télévisions ne date pas de cette année, elle dure depuis quelque temps déjà, et nous conduit à passer en revue l'ensemble de nos dispositifs de production. Concrètement, nous avons, par exemple, décidé de commenter un certain nombre d'événements depuis le siège de France Télévisions, comme l'an dernier, pour un match de l'équipe de France de football féminine. Nous rendre sur place avec l'ensemble des dispositifs techniques aurait coûté entre 30 000 et 40 000 euros : ce n'est pas énorme, mais l'ensemble de ces petites décisions nous permettent, tout au long de l'année, de limiter les coûts.

Les évolutions technologiques devraient également nous permettre, petit à petit, de gagner en productivité et d'économiser des moyens. L'an dernier, pour la première fois, nous avons fait la course de cyclisme Paris-Tours en *remote* ce qui signifie que, au lieu d'emmener le car de réalisation sur place (ce qui nécessite de déployer de nombreux personnels), nous avons assuré la couverture et la réalisation de cette épreuve depuis une des régies du siège.

Les nouveaux systèmes en cours de déploiement, comme Starlink et, bientôt, Eutelsat, devraient également nous permettre d'être beaucoup plus efficaces et de diminuer ainsi les frais de transmission, particulièrement coûteux. D'autres solutions techniques devraient nous permettre de fonctionner avec des moyens beaucoup plus légers.

Nous devons aussi travailler avec les organisateurs des événements que nous diffusons, pour les convaincre qu'il est possible d'avoir un aussi beau spectacle avec un peu moins de caméras. Nous essayons de faire les choix les moins visibles possible pour le téléspectateur, parce que, d'un point de vue éditorial, il nous paraît important que le téléspectateur continue de voir un bel événement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous rappeler le budget sport de France Télévisions et, si vous le connaissez, le budget spécifiquement consacré aux Jeux olympiques et paralympiques, pour nous permettre de mesurer l'engagement de France Télévisions pour le sport ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Seul le budget global est public : il se situe aux alentours de 200 millions d'euros, même s'il varie chaque année en fonction des événements sportifs attendus. En 2025, il était un peu en retrait par rapport à 2024. Concernant le budget spécifiquement alloué aux Jeux olympiques, je vous transmettrai l'information par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, pour ceux qui nous suivent, que le secret des affaires vous permet en effet de ne communiquer certaines informations aux membres de la commission d'enquête que par écrit...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Le sport est effectivement un sujet important pour France Télévisions et un des piliers de l'offre du service public de l'audiovisuel auquel les Français sont attachés, car il offre des moments de communion par-delà toutes nos différences comme cela a été dit.

Pourriez-vous nous indiquer l'évolution du montant global alloué au sport au cours des cinq dernières années ? Cela nous permettra de constater si de premières pistes d'économies ont affecté le sport.

M. Laurent-Éric Le Lay. En 2017, le budget sport était d'environ 202 millions d'euros. En 2018, 198 millions, en 2019, 192 millions, en 2020, 177 millions – c'est l'année du covid. En 2021, il remonte à 200 millions d'euros – il y avait notamment les Jeux de Tokyo –, puis à 205 millions en 2022 et 2023, pour atteindre 227 millions en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. En 2025, il était en baisse pour atteindre 189 millions, et ne sera que de 183 millions d'euros en 2026. En tout état de cause, et comme vous le constatez, le budget consacré au sport est relativement stable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup s'interrogent sur le coût final des Jeux olympiques et le montant qu'ils ont rapporté. La direction de France Télévisions a indiqué que les Jeux avaient été rentables pour le groupe, mais cette vision semble contestée par quelques spécialistes. Pouvez-vous nous indiquer le montant brut ou net de cet événement pour le groupe ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne travaillant pas à la direction financière, je ne peux qu'apporter l'éclairage suivant : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont fait partie de ces événements qui sortent de la sphère sportive pour entrer dans la sphère sociale, c'est-à-dire qu'ils intéressent des gens qui ne sont pas forcément passionnés par le sport. C'est le cas d'autres événements, comme la Coupe du monde de football ou celle de rugby.

Dès le départ, nous avons considéré que cet événement national devait être une préoccupation traversant la quasi-totalité des départements de France Télévisions – évidemment, tous n'étaient pas obligatoirement concernés. Au-delà de la diffusion des épreuves, nous avons fait vivre cet événement à travers de nombreux programmes diffusés en amont – des documentaires, produits par un département spécifique, et une émission quotidienne, « Aux Jeux citoyens ». Nous avons aussi mené des opérations sur les canaux numériques, comme le suivi du parcours de la flamme – c'était une première mondiale. Tous ces programmes ont constitué autant d'opportunités de recettes publicitaires, à travers la commercialisation d'un ensemble de dispositifs auprès des annonceurs. À cela s'ajoutent les recettes réalisées spécifiquement lors des Jeux. Sans dévoiler de chiffres, car ce n'est ni de mon ressort ni de ma responsabilité, je crois que le niveau des recettes publicitaires liées aux Jeux a été considérable.

Vous savez, j'achète des droits sportifs depuis trente ans : la question de leur rentabilité est permanente, pour les groupes privés comme publics. On fait toujours des estimations, des paris sur le parcours de l'équipe de France – si elle est éliminée tôt, ce n'est pas pareil que lorsqu'elle va jusqu'en finale. Généralement, on table sur une qualification au moins en quarts de finale, voire en demi-finale.

Il est aussi possible de développer les recettes indirectes, c'est-à-dire qu'on vend des packages publicitaires, qui permettent de positionner de la publicité sur d'autres événements. Un événement majeur peut ainsi permettre de mieux vendre d'autres événements sportifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous donner une idée du coût brut et net des Jeux olympiques ainsi qu'une estimation des recettes publicitaires ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En clair, si je ne déforme pas les propos du rapporteur, cet événement a-t-il rapporté de l'argent à France Télévisions ? Par ailleurs, les droits sportifs liés aux Jeux olympiques sont-ils couverts par le secret des affaires ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits sportifs, tout comme les recettes publicitaires, sont couverts par le secret des affaires – je vérifierai si nous pouvons vous les communiquer par écrit –, et pour cause : il n'est pas souhaitable que nos concurrents abordent un prochain appel d'offres en ayant connaissance du prix auquel nous avons acquis les droits sportifs ou du montant des recettes publicitaires que tel ou tel événement a permis de générer.

La procédure d'achat des droits sportifs est très encadrée. Selon la nature de l'événement, un appel d'offres est lancé. L'organisateur décrit précisément la compétition et peut répartir les droits en plusieurs lots, comme c'est le cas pour la Ligue 1 de football. Les diffuseurs intéressés doivent ensuite soumettre, à une date déterminée, une proposition précisant leur projet éditorial, leur stratégie de promotion et de commercialisation ainsi que le prix proposé. Une fois les offres reçues, il y a trois possibilités. Si le vendeur juge le nombre d'offres insuffisant, il peut déclarer l'appel d'offres infructueux ; des négociations de gré à gré sont alors engagées. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons pour la Coupe de France de football. Deuxième cas de figure : s'il reçoit une offre très élevée, il peut attribuer directement les droits – comme ce fut le cas avec M6 pour la Coupe du monde de football de 2026. Enfin, troisième hypothèse, si les offres sont proches, le vendeur peut organiser un second tour et le processus recommence, s'apparentant à des enchères. Naturellement, l'organisateur ne communique jamais le montant proposé par un concurrent ; c'est l'une des règles de ce jeu difficile qu'est la négociation des achats de droits sportifs. J'ajoute que tous les montants que nous proposons sont validés dans le cadre d'un processus interne. Les offres les plus élevées nécessitent l'autorisation du conseil d'administration de France Télévisions, comme c'est le cas chez de nombreuses chaînes, notamment TF1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes nombreux à déplorer que le sport soit une des pistes d'économies proposées par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte. Plusieurs matchs du Tournoi des six nations sont désormais diffusés sur TF1, et les sessions nocturnes de Roland-Garros – un pilier de l'offre sportive de France Télévisions – sont retransmises sur la plateforme payante Amazon Prime. Malheureusement, ces dernières années, le service public de l'audiovisuel n'a plus été en mesure – ou n'a plus fait le choix – d'honorer sa mission importante de couvrir ces tournois qui, vous l'avez dit, font partie de notre patrimoine commun.

Quelles pistes d'économies pertinentes pourraient être envisagées afin d'éviter de rogner sur la diffusion de ces grands événements sportifs ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ce sont deux cas différents. S'agissant du Tournoi des six nations, nous avons acquis les droits puis nous en avons revendu une partie. En revanche, les droits des sessions nocturnes de Roland-Garros – qui sont une nouveauté dans la programmation du tournoi – ont été directement cédés à Amazon Prime par la Fédération française de tennis (FFT), dans le cadre d'un appel d'offres prévoyant des lots séparés. Faute du budget nécessaire, il était difficile pour France Télévisions de concurrencer l'offre d'Amazon – dont nous ignorions d'ailleurs le montant. C'est dommage, car il se joue de beaux matchs le soir à Roland-Garros...

Il n'est pas question pour nous de verser dans la surenchère pour obtenir les droits de grandes compétitions comme la Coupe du monde ou l'Euro de football ; nous ne serions d'ailleurs pas crédibles car nous n'en avons pas les moyens. En revanche, notre priorité, dictée par notre cahier des charges, est de conserver les droits que nous possédons déjà – Jeux olympiques, Tournoi des six nations, Roland-Garros. J'espère sincèrement que nous parviendrons, appel d'offres après appel d'offres, à trouver avec les organisateurs de ces événements les conditions d'une collaboration durable.

Même si le groupe France Télévisions n'est pas le meilleur parti financier du paysage audiovisuel français, il a des atouts solides en matière de visibilité. Par exemple, dès le premier jour de Roland-Garros, nous commençons la diffusion à 11 heures et nous assurons une couverture continue toute la journée sur France 2, France 3 et France 4. Depuis l'an dernier, nous diffusons également les matchs de la semaine de qualifications, à raison d'un par jour – sauf le mercredi – sur France 4, ce qui permet de créer de la valeur à la fois pour France Télévisions et l'organisateur : cette programmation, sans aucun coût supplémentaire puisqu'elle est prévue dans le contrat, génère de l'audience et accroît mécaniquement la visibilité du tournoi.

La capacité à réaliser de l'audience autour d'un événement sportif a une valeur considérable pour les organisateurs d'événements – car elle renforce leur notoriété et leur permet de valoriser les contrats de sponsoring – et pour les fédérations, car elle contribue à dynamiser la pratique et à accroître le nombre de licenciés.

La forte visibilité de France Télévisions, supérieure à celle d'une chaîne du secteur privé, est un atout très fort sur lequel je compte pour conserver les droits sportifs. C'est ce que nous sommes parvenus à faire depuis mon arrivée il y a neuf ans. Bien entendu, si France Télévisions n'a plus d'argent, nous ne pourrions pas conserver l'ensemble de ces droits ; je n'obtiendrais pas gratuitement ceux du Tour de France ou de Roland-Garros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient les pistes d'économies prioritaires permettant d'assurer durablement la diffusion de ces compétitions ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est à la direction générale qu'il appartient de rendre des arbitrages entre les différentes directions. En ce qui concerne le sport, il m'est difficile de dire que je privilégierais telle compétition plutôt qu'une autre. Lors de la renégociation de certains contrats, nous nous heurtons à des difficultés. Ainsi, pour la Coupe de France, nous avons proposé un montant inférieur à celui du contrat précédent, qui n'a d'ailleurs pas pu être validé par le conseil d'administration, dans l'incapacité de se réunir en raison du contexte. Bien entendu, cette proposition n'a pas été retenue par la Fédération française de football. Nous poursuivons les discussions afin de conserver notre partenariat, sachant que France Télévisions dispose d'un budget plus contraint pour financer ces droits. C'est aussi à la Fédération française de football de rendre ses propres arbitrages. La situation sera plus difficile qu'avant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles compétitions sportives ont enregistré les plus faibles audiences ces dernières années ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Je préférerais parler des succès... Il est évident que certains sports sont plus populaires que d'autres. Lorsqu'un sport bénéficie d'une faible audience, je préfère parler de « sport en développement ». Une discipline sportive ne se crée pas en un jour. Le football ou les sports olympiques ont pour la plupart près de 130 ans d'existence et sont en quelque sorte des enfants de la télévision, car c'est au lendemain de la Seconde guerre mondiale, grâce à leur diffusion télévisée, qu'ils sont devenus populaires.

Nous essayons de donner une forte visibilité à plusieurs compétitions en développement, notamment féminines. Lors du Tournoi des six nations féminin, les matchs de l'équipe de France étaient traditionnellement diffusés sur France 4, une chaîne moins puissante que France 2 ou France 3. Quand l'organisateur a décidé de décorréliser le tournoi masculin du tournoi féminin, nous avons fait le pari de diffuser les matchs féminins sur France 2. Petit à petit, l'audience a crû, au point que nos concurrents privés se sont également intéressés à l'équipe de France féminine de rugby et ont fini par acquérir des droits de diffusion de la Coupe du monde féminine de rugby, que nous avions en partie diffusée l'année dernière. Nous jouons donc un rôle de précurseur.

Je ne veux pas citer tel ou tel sport qui générerait moins d'audience car ce serait désobligeant, mais il est vrai que certains sports sont plus confidentiels que d'autres. Je peux toutefois vous donner l'exemple d'un sport qu'on croit très populaire mais qui, en réalité, enregistre une faible audience : le basket. Depuis de nombreuses années, nous essayons – sans succès jusqu'à présent – de nouer un partenariat avec la Fédération française de basketball. On sait que ce sport est puissant aux États-Unis grâce à la NBA mais, en France, les matchs ne sont que peu regardés car ils sont diffusés la nuit, et l'audience peine à décoller lors des grandes compétitions internationales, comme le Mondial ou l'Euro, les grands joueurs français évoluant en NBA n'étant pas toujours libérés pour y participer. C'est dommage car ce sport a tous les atouts pour attirer un large public ; on le constate d'ailleurs en diffusant sur les chaînes locales des matchs de deuxième division, l'ancienne Pro B.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous préciser la ventilation, notamment par compétition, du budget dédié au sport ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'État conclut avec France Télévisions un contrat d'objectifs et de moyens (COM) que la Représentation nationale examine et qui vous impose de couvrir un large éventail de disciplines ; autrement dit, vous n'avez pas l'ensemble des décisions à votre main.

M. Laurent-Éric Le Lay. Je ne répondrai pas publiquement en détail sur la ventilation budgétaire mais j'essaierai de vous transmettre ces informations par écrit.

Ce qui est sûr, c'est que plus l'événement est important, plus il est cher. Une part significative du budget sport est ainsi consacrée aux Jeux olympiques, au Tournoi des six nations, à Roland-Garros et au Tour de France. Nous diffusons de nombreux autres événements, moins coûteux mais très populaires : la Coupe de France, la finale du Top 14, la Coupe d'Europe de rugby. Le portefeuille est donc très large.

Notre ligne éditoriale s'articule autour de trois piliers – le rugby, le tennis et le cyclisme – auxquels s'ajoutent les Jeux olympiques. Nous construisons ensuite notre programmation autour de ces grandes compétitions. Par exemple, lors de la diffusion du Tour de France, nous mettons en avant d'autres courses, comme le Paris-Roubaix ou le Paris-Nice, et nous avons aidé à valoriser fortement le Tour de France féminin. Aux vingt et un jours de compétition masculine que nous diffusons déjà, nous avons ajouté les neuf jours de la compétition féminine sans coût supplémentaire puisque le prix convenu dans le contrat initial n'a pas augmenté. La performance de Pauline Ferrand-Prévot, qui a gagné le Tour de France Femmes en 2025, a ainsi passionné les Français.

De même, nous essayons de faire vivre le tennis auprès du grand public en dehors de Roland-Garros, en retransmettant par exemple les Internationaux féminins de Strasbourg ainsi que le Masters 1 000 de Paris organisé à la U Arena.

Les Jeux olympiques nous permettent de promouvoir d'autres disciplines très variées comme l'escalade, l'escrime ou le ski-alpinisme. Les Jeux paralympiques ont aussi un potentiel énorme. Un exemple : le cécifoot. Nous allons diffuser les matchs de l'équipe de France lors de l'Euro de l'été prochain, pour suivre son parcours après sa finale victorieuse contre l'Argentine au pied de la Tour Eiffel – ce fut d'ailleurs la meilleure audience des Jeux paralympiques hors cérémonies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels indicateurs clés utilisez-vous pour évaluer la pertinence des investissements ? Pourriez-vous par exemple comparer le coût pour 1 000 téléspectateurs de la retransmission d'un événement sportif par rapport à un jeu ou à une fiction ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est une très bonne question ; je ne peux pas y répondre car je ne connais ni le coût des jeux, ni celui des fictions mais, pour faire ce calcul intéressant, il faudrait pondérer le coût en fonction de l'audience et de la durée du programme. Or un programme suivi par 10 millions de téléspectateurs – chose rare en télévision – vaut beaucoup plus que dix programmes suivis chacun par 1 million de personnes – une audience très courante –, y compris pour les annonceurs, qui paient plus cher un seul spot publicitaire dans le premier cas que dix spots dans le second. En clair, plus les téléspectateurs sont nombreux, plus la valeur est élevée : à chaque point d'audience gagné, le coût marginal augmente.

S'y ajoute la spécificité du sport : les droits sportifs n'ont de valeur que pour les retransmissions en direct, car une fois l'événement terminé et le résultat connu, l'intérêt diminue et la valeur s'effondre. Le sport se prête peu aux rediffusions, contrairement à la fiction : nous sommes nombreux à avoir regardé plusieurs fois certains classiques du cinéma français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que la valeur globale des droits sportifs en France s'élève à environ à 1,5 milliard d'euros. Quel est le montant acquitté par France Télévisions ?

Existe-t-il un seuil budgétaire au-dessous duquel France Télévisions ne pourra plus assurer la mission de service public que lui confie l'État, à savoir la couverture de grands événements sportifs mais aussi de disciplines moins connues et de compétitions locales ?

Mme Céline Abisbor Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs à France Télévisions. Le montant des droits est couvert par le secret des affaires mais nous vous communiquerons par écrit des chiffres précis si vous nous en faites la demande.

Les droits sportifs font naturellement l'objet d'une discussion avec notre direction générale. Ce qui est certains, c'est que la direction des sports se bat pour préserver son catalogue, et nous y sommes parvenus alors même que les budgets diminuent d'année en année.

M. Laurent-Éric Le Lay. Nous ne représentons qu'une petite part du montant total de 1,5 milliard – si j'en crois, par exemple, le montant versé par Canal + pour obtenir les droits de la Ligue des champions, tel qu'il a été rapporté par la presse. La manière dont les chaînes payantes valorisent un droit par rapport aux chaînes gratuites leur permet d'investir des sommes colossales, qui pourraient nous faire vivre plusieurs années...

Si nous n'avons plus les moyens de financer ces droits, nous ne pourrions plus assumer notre mission de service public. Le risque serait alors que ces compétitions ne soient plus diffusées sur des chaînes gratuites comme TF1 ou M6 mais sur des chaînes payantes. Notre concurrent pour Roland-Garros, par exemple, c'est Amazon Prime. Aux États-Unis, l'US Open est déjà diffusé par une chaîne payante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne souhaitons pas vous mettre en difficulté vis-à-vis de votre direction mais comme nous votons le budget de France Télévisions, pouvez-vous nous indiquer – étant entendu que le budget de la direction des sports a diminué pour s'établir à 183 millions en 2026 – si vous seriez encore en mesure d'assumer votre mission de service public dans le cas où cette tendance à la baisse se poursuivrait, et en deçà de quel seuil vous ne le pourriez plus ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La réponse est dans la question : si le budget baisse, nous n'y arriverons pas. Il ne faut surtout pas descendre pas au-dessous de notre budget moyen depuis dix ans, c'est-à-dire environ 200 millions d'euros.

L'évolution de notre budget montre que malgré l'inflation, nous parvenons à maintenir des moyens stables. Ce n'est pas le rôle du service public de surenchérir sur des droits, mais nous avons tout de même besoin d'un minimum de moyens pour pouvoir accomplir notre mission. Par ailleurs, les droits que nous acquittons sont généralement reversés aux fédérations sportives concernées.

On entend souvent que France Télévisions pourrait se contenter de diffuser les sports en développement. Mais attention : nous ne parviendrons pas à développer les petits sports si nous ne diffusons pas les grands événements sportifs qui leur sont associés !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons bien noté que le budget de 200 millions d'euros était important afin que vous puissiez assumer votre mission de service public.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le sport est révélateur de la situation globale du service public. Vous êtes soumis à une double injonction : d'une part, faire autant voire mieux avec moins – ce qui est impossible, chacun le comprend – et, d'autre part, rester compétitif

sur un marché ouvert tout en répondant à des objectifs d'intérêt général. Même si depuis quelques années, la Représentation nationale ne vote plus le budget et n'adopte plus de COM, vous êtes tout de même tenus de respecter certains impératifs qui vous imposent des arbitrages, par exemple pour faire connaître des sports en développement – car il serait problématique que vous ne diffusiez plus des pratiques populaires comme l'escrime ou l'escalade. Il en va de même du sport féminin : en le diffusant, nous vous incitons à faire un choix – nous vous l'ordonnons, même – qui n'est pas neutre : celui de promouvoir l'égalité des sexes.

Mais dans le même temps, vous faites face à des acteurs qui ne sont soumis à aucune limite, ni financière, ni réglementaire. Le seul régulateur, c'est l'État. Il peut notamment classer certaines compétitions comme événement sportif d'importance majeure, ce qui impose leur diffusion en clair. Je pense en particulier au championnat de France de football. Le choix a été fait de ne pas le diffuser en clair, ni tout au long de l'année, ni même lors des derniers matchs de la saison. On en connaît bien les raisons : il fallait garantir une source de revenus à une chaîne par abonnement. Or les chaînes de ce type se multiplient, avec pour conséquence l'inflation des droits sportifs.

Que se passerait-il si le Gouvernement et le Parlement décidaient que le championnat de France devait dorénavant être diffusé en clair ? Les droits sportifs s'effondreraient-ils ? Serait-ce préjudiciable à la Fédération française de football ? Cela permettrait-il à France Télévisions de mieux s'implanter dans un sport qui, parce qu'il est le plus populaire de France, mérite sans doute d'être diffusé sur les chaînes du service public ?

Autre question : puisqu'il faut trouver des gisements d'économies, quels sont les investissements prévus dans l'ultra haute définition (UHD) ? Le niveau de précision de l'image auquel on est parvenu (jusqu'à discerner le poil des balles de tennis !) me laisse sceptique : est-ce prioritaire ? Il me semble qu'on pourrait faire mieux autrement.

M. Laurent-Éric Le Lay. Sur l'UHD, je suis tout à fait d'accord : plus la qualité de l'image augmente, plus les coûts sont élevés, notamment parce qu'il faut élargir les tuyaux de transmission, sans guère de bénéfice pour l'utilisateur. Qu'il s'agisse de l'UHD 4K ou 8K, cette course n'a plus guère de sens et doit cesser – au reste, c'est le choix que nous faisons, qui permet de réduire les dépenses.

La retransmission télévisée du championnat de France de football remonte à l'apparition des chaînes payantes, en l'occurrence Canal +. À l'époque, on craignait que la diffusion des matchs vide les stades, mais c'est l'inverse qui s'est produit. Toute une économie s'est ainsi créée en France, au Royaume-Uni et ailleurs : les chaînes payantes diffusaient les matchs en direct et les chaînes gratuites – la BBC, TF1 avec « Téléfoot » – en proposaient un résumé. Désormais, le prix des droits est tel – il se chiffre en centaines de millions – qu'il n'est plus possible aux chaînes gratuites, privées comme publiques, d'en acquérir tout ou partie.

Si la Ligue 1 entrait dans la catégorie des événements sportifs d'importance majeure, les prix des droits s'effondreraient. Tous les matchs n'ont pas la capacité d'un PSG-Marseille à générer de fortes audiences et beaucoup seraient diffusés non plus sur les chaînes principales, mais sur celles de la télévision numérique terrestre (TNT), si bien qu'en fin de compte, les montants que les chaînes en clair seraient en mesure d'investir seraient bien trop faibles car elles ne peuvent pas créer autant de valeur que les chaînes payantes. Je ne recommande donc pas de faire ce choix, même si je serais ravi de diffuser un PSG-Marseille.

La crise que traverse la Ligue 1 est structurelle. Elle doit renouer un partenariat puissant – comme elle l'a fait pendant de nombreuses années, chacun connaît l'histoire – et

capable de la faire grandir. En attendant, elle a fait le choix très courageux de créer sa propre chaîne, avec des résultats déjà significatifs : le nombre d'abonnés n'est pas public mais a dépassé le million, et l'objectif est d'atteindre 2 millions afin de pouvoir générer des recettes suffisantes pour le football français. Quoi qu'il en soit, diffuser les matchs de Ligue 1 sur des chaînes gratuites ne règlera aucunement ce problème financier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La taxe Buffet sur les droits sportifs permet de financer le sport amateur mais l'évolution des usages et l'arrivée des plateformes pose la question de son rendement, qui baisse d'année en année.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'émission « L'Anneau » relève-t-elle de la direction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pas du tout ; elle relève de la direction des jeux et divertissements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est l'évolution des droits sportifs et à quel niveau se situent-ils désormais ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits principaux étaient ceux de la Ligue 1 : à l'époque de Mediapro, leur potentiel s'élevait à plus de 800 millions d'euros et a même approché le milliard. Dans la situation actuelle, il faut ajouter à la somme versée par beIN ce que génère la chaîne Ligue 1, qui communiquera sans doute sur ce point.

Le groupe Canal + investit des sommes très élevées dans les droits de la Ligue des champions, qui finissent par revenir aux clubs français – dont le compte de résultat change considérablement s'ils parviennent à se qualifier pour cette compétition. Les droits de la Coupe du monde sont eux aussi très élevés.

Mais, globalement, les droits sportifs ont baissé en raison de la situation du championnat de France de football.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Existe-t-il un sport qui n'a jamais été diffusé sur l'audiovisuel public et que vous aimeriez montrer aux Français parce que vous estimez qu'il relève d'une mission de service public ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne me posez pas cette question ! Je veux diffuser tous les sports ! Nous diffusons déjà du basket mais je veux davantage travailler sur cette discipline. Nous nous intéressons aussi à de nouvelles formes de sport pour préparer l'avenir. Non pas que je veuille forcément le diffuser, mais le GP Explorer est un format hybride dans lequel les jeunes se retrouvent. Nous avons récemment diffusé des matchs de la Kings League, un nouveau format de compétition de football.

Chaque événement sportif a un potentiel de développement. Notre rôle est de défricher ; c'est aussi d'être au service du sport français. Dans les arbitrages sur les créneaux de diffusion entre nos différentes chaînes, nous nous battons pour présenter chaque opportunité, parfois avec succès, parfois non.

M. le rapporteur Charles Alloncle. Selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 71 % des retransmissions d'événements sportifs en 2023 étaient le fait de France Télévisions, contre 16 % pour le groupe M6 et 9 % pour le groupe TF1. C'est un volume important, étant entendu que vous honorez ainsi une mission de service public. Compte tenu de l'inflation des droits sportifs,

pensez-vous que France Télévisions parviendra, d'ici dix ans, à conserver cette part ? Ou la moitié, voire encore moins ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Tant que j'exercerai mes fonctions, je ferai tout pour conserver cette part, c'est-à-dire plus des deux tiers des retransmissions sportives. TF1 et M6 se concentrent beaucoup sur l'événementiel – la Coupe du monde, l'Euro, les matchs de l'équipe de France en général. TF1 s'intéresse désormais au rugby, un sport qui s'est beaucoup développé jusqu'à devenir puissant. Nous faisons aussi de l'événementiel, mais dans un champ plus large.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'audiovisuel public a vocation à rassembler les Français dans toute leur diversité. Quel est le profil des téléspectateurs qui regardent les événements sportifs ? Existe-t-il un profil type ou varie-t-il en fonction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La télévision est un média grand public très regardé, notamment par les personnes âgées ; l'âge moyen des téléspectateurs est assez élevé. Point important : les événements sportifs présentant un profil mixte – auxquels participent des hommes et des femmes, comme Roland-Garros et les Jeux olympiques – sont plus nombreux qu'on ne le pense. Certains sports – le football, le rugby – attirent des spectateurs très jeunes et sont l'occasion pour nous de les faire revenir devant la télévision. Le public du GP Explorer est aussi très jeune. Celui du Tour de France est plus âgé – parce que cette compétition est surtout diffusée en semaine, à des horaires où les actifs ne regardent pas la télévision –, de même que celui du patinage, même si nous venons de faire une étude récente auprès des jeunes publics qui montre que ce sport est également très attendu chez les jeunes filles. En somme, les profils varient beaucoup selon les sports.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces réponses précises. Nous avons bien noté que 2026 serait une année sportive pour France Télévisions, qu'il s'agisse des droits sportifs, de la chaîne numérique ou des Jeux olympiques et paralympiques. Le sport doit rester un pilier de France Télévisions. On peut regretter la baisse de 30 millions d'euros du budget alloué au groupe ; je forme le vœu que le sport n'en soit pas affecté tant son rôle de ferment d'unité et de rassemblement est important. À travers vous, je tiens aussi à remercier tous les salariés de France Télévisions qui, en faisant vivre le sport sur vos chaînes, offrent aux Français ces moments de communion.

*

* *

17. Audition, ouverte à la presse, des représentants du Centre d'étude et d'analyse des techniques (CEDAET) : Mme Mickaëlle Lantin-Mallet et M. Nicolas Bouhdjar (22 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle audition qui va nous permettre d'entendre les responsables du service des sports de France Télévisions.

Le sport est un pilier et un marqueur de France Télévisions. Au nom de la Représentation nationale, je tiens à remercier tous les salariés de sa direction des sports, qui ont permis aux Français de vivre les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dans un pays fracturé et polarisé, ces Jeux ont été l'occasion de retrouver une unité, et de constater que notre pays, par-delà les fractures qui peuvent nous opposer, est encore capable de vibrer, de vivre et partager des moments de liesse populaire.

Même si le football, qui reste sans doute le sport le plus populaire chez nos compatriotes, se regarde plutôt sur des chaînes concurrentes, France Télévisions a une grande tradition sportive : Roland-Garros, le Tour de France, le rugby – nous reviendrons sur les récents choix que vous avez dû faire en la matière du fait d’une baisse de vos dotations budgétaires –, les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et d’Europe d’athlétisme, sans compter les décrochages régionaux de France 3, qui permettent de suivre des compétitions et championnats locaux. C’est une spécificité de France Télévisions que je tiens à souligner car, comme le rapporteur, je suis élu d’un territoire rural, et je mesure toute l’importance de pouvoir suivre des compétitions locales ou régionales. Tous les événements que j’ai mentionnés sont diffusés sur France Télévisions, et le succès public est au rendez-vous, comme l’ont encore une fois prouvé les Jeux olympiques de l’été 2024. Nous verrons si les Jeux olympiques d’hiver de Milan-Cortina, qui se dérouleront du 6 au 22 février, obtiendront un succès équivalent.

Pour représenter la direction des sports de France Télévisions, nous recevons tout d’abord M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports. Je rappellerai que vous avez commencé votre carrière journalistique chez Carat TV en 1990, avant d’entrer chez Eurosport en 1993. Vous avez ensuite été nommé directeur d’Eurosport France en 2001, puis directeur général délégué TV et digital en 2003, avant de devenir président-directeur général du groupe Eurosport en 2006, tout en étant, de 2001 à 2015, responsable des achats de droits sportifs des antennes du groupe TF1. En 2016, vous succédez à Daniel Bilalian pour devenir directeur des sports du groupe France Télévisions.

Nous accueillons également M. Pascal Golomer dont le visage est connu des téléspectateurs puisque vous avez été notamment envoyé spécial de France 2 aux États-Unis pendant plus de 4 ans avant de l’être en Chine pendant près de 4 ans là encore. Après avoir été notamment directeur de la rédaction nationale de France Télévisions, vous avez rejoint le service des sports en juin 2016 en qualité de directeur délégué, chargé de l’éditorial.

Enfin, nous accueillons Mme Céline ABISROR ABBO. Après avoir travaillé pendant quelques années chez TF1, vous êtes entrée chez France Télévisions il y a 6 ans où vous êtes aujourd’hui responsable des acquisitions des droits sportifs et directrice déléguée aux droits sportifs et à la prospective internationale.

Je remercie tous les trois d’être là.

Je vous poserai sans doute une ou deux questions tout à l’heure mais je vais tout de suite vous laisser la parole. Avant cela, et comme nous l’imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d’enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent-Éric Le Lay, M. Pascal Golomer et Mme Céline Abisoror Abbo prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole.

M. Laurent-Éric Le Lay, directeur des sports du groupe France Télévisions. Je vous remercie Monsieur le président.

Au nom de la direction des sports de France Télévisions, je tiens à vous remercier de me donner la parole pour aborder un secteur que beaucoup de Français ont le sentiment de bien connaître parce qu'ils le regardent, le suivent et le vivent à la télévision au rythme des compétitions et des grands moments collectifs, mais dont les coulisses économiques, industrielles et éditoriales sont souvent bien plus complexes que ce que l'écran donne à voir.

Vous l'avez dit, mon parcours m'a conduit, pendant de nombreuses années, à exercer des responsabilités au sein de grands groupes privés – à la tête d'Eurosport d'abord, puis chez TF1, où j'ai dirigé pendant quinze ans les acquisitions de droits sportifs, avant de prendre la responsabilité de la régie publicitaire. J'y ai appris les contraintes très concrètes qui pèsent sur cette industrie, la réalité des arbitrages permanents entre le coût des droits, les recettes publicitaires associées, les audiences attendues, les risques financiers et les incertitudes liées aux résultats sportifs ou au parcours d'une équipe de France. Depuis que j'ai rejoint France Télévisions, il y a près de dix ans, je suis animé par une certitude profonde : il existe dans le sport des enjeux que le marché ne peut, à lui seul, ni assumer, ni réguler, et le service public a un rôle irremplaçable à jouer en la matière pour en garantir l'équilibre, l'accessibilité et la diversité. Cette certitude se traduit aujourd'hui par trois convictions fortes, qui structurent l'action de France Télévisions en matière de sport et qui éclaireront l'ensemble de mon propos.

Ma première conviction, c'est que le sport n'est pas un contenu comme les autres ; il est un levier d'inspiration. La vocation de nombreux sportifs est née devant un écran de télévision, en regardant un aîné briller sous les couleurs de la France. Teddy Riner a par exemple souvent raconté que c'est en regardant David Douillet gagner les Jeux olympiques lorsqu'il était enfant qu'est née sa vocation pour le judo. Le sport est un fait social majeur : il structure les imaginaires collectifs, irrigue les territoires, crée du lien quand la société se fragmente, rassemble quand le débat public se polarise... Il demeure l'un des rares moments de communion collective vécu simultanément par des millions de citoyens, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou leurs convictions. Nombreux sont ceux qui ont des souvenirs communs des finales de Coupe du monde de football auxquelles la France a participé – personnellement, j'en ai connu quatre. Plus récemment, vous l'avez rappelé, nous avons tous vécu une parenthèse enchantée lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. D'ailleurs, les chiffres en témoignent : en 2025, plus de 56 millions de Français ont regardé du sport sur les antennes de France Télévisions. Le dernier match du Tournoi des six nations, France-Écosse, a même réuni 9,5 millions de téléspectateurs, ce qui en a fait la meilleure audience de la télévision de l'année, tous programmes confondus.

Au-delà de sa dimension événementielle, le sport relève également d'un enjeu de santé publique. De nombreuses études montrent que la pratique sportive recule à l'adolescence, en particulier chez les jeunes filles. Dans ce contexte, le rôle du service public est de donner des repères, de valoriser des modèles, de diversifier et de contribuer à maintenir le lien avec la pratique sportive.

Cela m'amène à ma deuxième conviction : sans le service public, une partie du sport français serait invisible. C'est parce que nous proposons des événements fédérateurs et rassembleurs que nous pouvons offrir une reconnaissance nationale à des compétitions moins connues. La diffusion de grands événements sportifs fédère un public très large, constituant un levier d'audience essentiel pour le service public audiovisuel. Mais ces temps forts nous permettent aussi d'entraîner dans leur sillage des compétitions moins médiatisées, de leur offrir une visibilité et ainsi de permettre leur développement. Comment faire connaître le Tournoi des six nations féminin sans son pendant masculin ? Le Tour de France femmes sans le Tour de France hommes ? Les Jeux paralympiques sans les Jeux olympiques ? Les sports

olympiques peu connus, tel le ski-alpinisme, sans la diffusion prochaine des Jeux olympiques d'hiver ? Cette logique de complémentarité entre événements majeurs et disciplines moins exposées est au cœur de notre mission de service public : la puissance de la diffusion des uns permet de promouvoir et de développer les autres. France Télévisions diffuse ainsi entre 1 000 et 1 500 heures de sport par an sur ses antennes nationales – un chiffre qui varie en fonction des années, selon qu'il y a ou non des Jeux olympiques et paralympiques. Nous diffusons entre 400 et 800 heures de sport par an sur les chaînes régionales, 400 à 800 heures supplémentaires sur nos chaînes des territoires d'outre-mer, auxquelles s'ajoutent plusieurs milliers d'heures sur notre plateforme France.tv. De plus, France Télévisions propose chaque jour de la semaine, à une heure de grande écoute, un magazine dédié au sport, « Stade 2 », diffusé sur France 3 à 20 heures. De fait, nos antennes donnent de la visibilité à plus de quatre-vingts disciplines chaque année !

Cette mission, notre cahier des charges la consacre explicitement à l'article 8 du chapitre II, qui dispose : « France Télévisions s'efforce de conserver la diffusion [...] des événements sportifs [...] qui font partie du patrimoine national, [...] veille à assurer un équilibre dans la représentation du sport féminin et du sport masculin et une juste représentation du handisport, [et] porte une attention particulière aux manifestations sportives locales et régionales. » Et de fait, quel autre média donne à voir le rugby de village comme nous le faisons avec « Rencontres à XV », le samedi, peu après 20 heures ? Qui, en dehors du service public, consacre un temps d'antenne à des compétitions enracinées localement, comme le Grand Prix de cyclisme de Plouay, en Bretagne ? Quel autre média met en lumière des disciplines et des athlètes d'outre-mer, qu'il s'agisse du Tour de la Martinique des yoles rondes, du Rallye national des Grands-Fonds, en Guadeloupe, ou encore du Grand Raid de La Réunion et sa célèbre épreuve, la Diagonale des Fous ? Pour ceux qui les vivent, ces événements ne sont pas marginaux ; simplement, ils ne sont pas rentables à l'échelle des grands marchés audiovisuels. Pourtant ils font pleinement partie du patrimoine sportif français. C'est précisément parce que le service public ne raisonne pas uniquement en termes de rentabilité ou d'audience immédiate qu'il peut leur offrir une visibilité, une narration et une reconnaissance que personne d'autre ne prend en charge. Dans tous ces cas, le rôle du service public est le même : faire exister médiatiquement des disciplines, des compétitions et des formats que le marché seul ne rendrait pas visibles.

Ma troisième conviction, c'est que les grands rendez-vous sportifs que nous connaissons, et qui font partie de notre patrimoine commun, ne peuvent être réservés aux seules personnes ayant les moyens de payer pour les visionner. À l'échelle mondiale, nous assistons à un mouvement très clair : la privatisation progressive de l'accès au sport au profit d'acteurs payants globaux, technologiquement puissants, mais structurellement indifférents aux enjeux de cohésion nationale, d'aménagement du territoire ou d'égalité d'accès. Partout dans le monde, les droits sportifs basculent vers des plateformes payantes, souvent étrangères. En France, ce mouvement est déjà visible : la Ligue des champions féminine est diffusée sur Disney +, l'intégralité des sessions nocturnes de Roland-Garros sur Amazon Prime Video et une large part du football et de la Formule 1 est désormais accessible uniquement via Canal +. Aux États-Unis, cette dynamique est encore plus marquée : les ligues de basketball et de football américain – NBA et NFL – ont conclu des accords majeurs avec Amazon Prime, la prochaine Coupe du monde féminine de football sera diffusée sur Netflix et, très récemment, la F1 a basculé vers Apple TV. Dans ce contexte, France Télévisions reste l'espace où le sport demeure un bien commun, accessible gratuitement. Roland-Garros, le Tour de France, les grandes compétitions internationales de rugby, les Jeux olympiques et paralympiques font partie de notre patrimoine commun : il est de la responsabilité du service public qu'ils demeurent accessibles à tous, sans conditions de revenu, d'abonnement ou d'équipement.

Mais cette action s'inscrit dans un contexte que nous ne pouvons ignorer, celui de l'important effort budgétaire demandé à l'audiovisuel public dans le cadre général du redressement des finances publiques. France Télévisions doit faire autant – sinon davantage – avec moins de moyens. Or, vous le savez, le coût des droits sportifs augmente, les exigences techniques s'intensifient, les usages évoluent vers le numérique, pendant que nos ressources, elles, se contractent, nous obligeant à prendre des décisions extrêmement difficiles – je pense aux matchs du Tournoi des six nations que nous avons récemment dû sous-licencier à TF1 : croyez-moi, je ne souhaite à aucun directeur des sports d'avoir à prendre ce type de décision.

Dans ce contexte, chaque décision est arbitrée avec responsabilité, mais jamais au détriment de notre mission fondamentale de préserver autant que possible un accès large, simple et universel au sport pour l'ensemble des Français. Car le sport, ce n'est pas un luxe : c'est, je le répète, un facteur essentiel de cohésion, d'inspiration, de projection collective.

Pour avoir travaillé à Eurosport puis à TF1, je sais que France Télévisions n'est pas le seul média qui diffuse du sport. Mais croyez-moi, c'est un acteur irremplaçable de la médiatisation du sport en France. Pour un passionné de sport comme moi, avoir comme boussole la promotion et le développement du sport français est une chance immense. Une chance, aussi, que la direction générale de France Télévisions nous fasse confiance quand nous leur présentons nos ambitions éditoriales. Qu'il s'agisse des Jeux olympiques de Paris, que nous avons diffusé toute la journée sur nos deux chaînes principales, *prime time* compris, des Jeux paralympiques, diffusés vingt-quatre heures sur vingt-quatre en alternance sur France 2 et France 3, des matchs des équipes de France féminines de football et de rugby sur France 2 ou France 3, ou du Tour de France féminin, désormais diffusé sur France 2, tous ces événements sont, pour moi, autant de paris gagnés pour le sport français.

Il y a encore beaucoup à faire et, malgré les contraintes financières, je peux vous assurer que la volonté des équipes de la direction des sports est intacte. Nous ne faisons pas tout, mais nous faisons beaucoup. Être au service du sport en France est une responsabilité que nous assumons dans un esprit de service public, de transparence et de fidélité aux Français qui nous regardent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà des convictions de chacun sur le service public de l'audiovisuel, je suis sûr que tout le monde aura remarqué et salué votre engagement pour faire vivre le sport sur les antennes de France Télévisions.

Vous l'avez dit, le sport est un bien commun, un facteur de cohésion et d'unité nationale, que France Télévisions continue de rendre accessible gratuitement alors que la privatisation de sa diffusion, notamment sur les plateformes, se développe, en en privant une partie des Français. Sur ce point, et ce sera ma première question, comment votre direction s'adapte-t-elle à la baisse des ressources de France Télévisions ? Le sport est un pilier du service public, et même, d'une certaine manière, une de ses raisons d'être, notamment car il met en lumière des sports qui ne sont pas mis en avant, voire invisibles. Pourtant, vous avez choisi de renoncer à certains droits sportifs. Envisagez-vous de vendre les droits d'autres compétitions à d'autres chaînes ou groupes comme vous l'avez récemment fait pour une partie du Tournoi des six nations ? Envisagez-vous d'alléger les dispositifs de couverture de certains événements ? Cette commission d'enquête est aussi l'occasion de partager avec les Français des choix stratégiques importants pour le pays.

Ma seconde question porte sur le lancement par France Télévisions de votre nouvelle chaîne numérique entièrement dédiée au sport qui, en principe, doit faire ses débuts à partir du 4 février 2026, à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver. Sauf erreur, il s'agirait d'une chaîne qui diffuserait du sport 7j/7 et 24h/24, et qui bénéficierait, comme ce fut le cas pendant

les Jeux olympiques de 2024, d'une "live zone", permettant aux téléspectateurs de poser des questions et d'échanger avec les animateurs par tchat. Vous annoncez dès à présent 2 000 heures de direct en 2026, ainsi que des retransmissions sportives provenant des antennes régionales et ultramarines, des magazines, des programmes jeunesse, et des documentaires (je citerai par exemple la série documentaire « Vendée Globe, seuls autour du monde » réalisée par Thomas Sametin ou la série de fiction « Rallye 82 » réalisée par Julien Lacombe et Haïga Jappain). Pouvez-vous nous dire, en cette période de disette financière, comment cette chaîne va être financée et ce que vous en attendez exactement ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pour répondre à votre première question, sachez qu'à ce stade, nous n'avons pas prévu de revendre d'autres droits sportifs pour l'exercice 2026. Nous avons sous-licencié quelques matchs du Tournoi des six nations dans une logique éditoriale, car ils avaient lieu pendant les Jeux olympiques d'hiver, que nous avons choisi de privilégier. La revente des droits, que nous savions susceptibles d'intéresser d'autres diffuseurs, permettait d'assurer malgré tout leur diffusion. Comme c'est un événement sportif majeur, nous souhaitons qu'il soit diffusé sur une chaîne en clair : nos choix de revente se sont donc tournés vers les grandes chaînes en clair françaises et, en l'occurrence, c'est TF1 qui s'est montrée la plus intéressée.

La baisse des moyens de France Télévisions ne date pas de cette année, elle dure depuis quelque temps déjà, et nous conduit à passer en revue l'ensemble de nos dispositifs de production. Concrètement, nous avons, par exemple, décidé de commenter un certain nombre d'événements depuis le siège de France Télévisions, comme l'an dernier, pour un match de l'équipe de France de football féminine. Nous rendre sur place avec l'ensemble des dispositifs techniques aurait coûté entre 30 000 et 40 000 euros : ce n'est pas énorme, mais l'ensemble de ces petites décisions nous permettent, tout au long de l'année, de limiter les coûts.

Les évolutions technologiques devraient également nous permettre, petit à petit, de gagner en productivité et d'économiser des moyens. L'an dernier, pour la première fois, nous avons fait la course de cyclisme Paris-Tours en *remote* ce qui signifie que, au lieu d'emmener le car de réalisation sur place (ce qui nécessite de déployer de nombreux personnels), nous avons assuré la couverture et la réalisation de cette épreuve depuis une des régies du siège. Les nouveaux systèmes en cours de déploiement, comme Starlink et, bientôt, Eutelsat, devraient également nous permettre d'être beaucoup plus efficaces et de diminuer ainsi les frais de transmission, particulièrement coûteux. D'autres solutions techniques devraient nous permettre de fonctionner avec des moyens beaucoup plus légers.

Nous devons aussi travailler avec les organisateurs des événements que nous diffusons, pour les convaincre qu'il est possible d'avoir un aussi beau spectacle avec un peu moins de caméras. Nous essayons de faire les choix les moins visibles possible pour le téléspectateur, parce que, d'un point de vue éditorial, il nous paraît important que le téléspectateur continue de voir un bel événement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous rappeler le budget sport de France Télévisions et, si vous le connaissez, le budget spécifiquement consacré aux Jeux olympiques et paralympiques, pour nous permettre de mesurer l'engagement de France Télévisions pour le sport ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Seul le budget global est public : il se situe aux alentours de 200 millions d'euros, même s'il varie chaque année en fonction des événements sportifs attendus. En 2025, il était un peu en retrait par rapport à 2024. Concernant le budget spécifiquement alloué aux Jeux olympiques, je vous transmettrai l'information par écrit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, pour ceux qui nous suivent, que le secret des affaires vous permet en effet de ne communiquer certaines informations aux membres de la commission d'enquête que par écrit...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse. Le sport est effectivement un sujet important pour France Télévisions et un des piliers de l'offre du service public de l'audiovisuel auquel les Français sont attachés, car il offre des moments de communion par-delà toutes nos différences comme cela a été dit.

Pourriez-vous nous indiquer l'évolution du montant global alloué au sport au cours des cinq dernières années ? Cela nous permettra de constater si de premières pistes d'économies ont affecté le sport.

M. Laurent-Éric Le Lay. En 2017, le budget sport était d'environ 202 millions d'euros. En 2018, 198 millions, en 2019, 192 millions, en 2020, 177 millions – c'est l'année du covid. En 2021, il remonte à 200 millions d'euros – il y avait notamment les Jeux de Tokyo –, puis à 205 millions en 2022 et 2023, pour atteindre 227 millions en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. En 2025, il était en baisse pour atteindre 189 millions, et ne sera que de 183 millions d'euros en 2026. En tout état de cause, et comme vous le constatez, le budget consacré au sport est relativement stable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup s'interrogent sur le coût final des Jeux olympiques et le montant qu'ils ont rapporté. La direction de France Télévisions a indiqué que les Jeux avaient été rentables pour le groupe, mais cette vision semble contestée par quelques spécialistes. Pouvez-vous nous indiquer le montant brut ou net de cet événement pour le groupe ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne travaillant pas à la direction financière, je ne peux qu'apporter l'éclairage suivant : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont fait partie de ces événements qui sortent de la sphère sportive pour entrer dans la sphère sociale, c'est-à-dire qu'ils intéressent des gens qui ne sont pas forcément passionnés par le sport. C'est le cas d'autres événements, comme la Coupe du monde de football ou celle de rugby.

Dès le départ, nous avons considéré que cet événement national devait être une préoccupation traversant la quasi-totalité des départements de France Télévisions – évidemment, tous n'étaient pas obligatoirement concernés. Au-delà de la diffusion des épreuves, nous avons fait vivre cet événement à travers de nombreux programmes diffusés en amont – des documentaires, produits par un département spécifique, et une émission quotidienne, « Aux Jeux citoyens ». Nous avons aussi mené des opérations sur les canaux numériques, comme le suivi du parcours de la flamme – c'était une première mondiale. Tous ces programmes ont constitué autant d'opportunités de recettes publicitaires, à travers la commercialisation d'un ensemble de dispositifs auprès des annonceurs. À cela s'ajoutent les recettes réalisées spécifiquement lors des Jeux. Sans dévoiler de chiffres, car ce n'est ni de mon ressort ni de ma responsabilité, je crois que le niveau des recettes publicitaires liées aux Jeux a été considérable.

Vous savez, j'achète des droits sportifs depuis trente ans : la question de leur rentabilité est permanente, pour les groupes privés comme publics. On fait toujours des estimations, des paris sur le parcours de l'équipe de France – si elle est éliminée tôt, ce n'est pas pareil que lorsqu'elle va jusqu'en finale. Généralement, on table sur une qualification au moins en quarts de finale, voire en demi-finale.

Il est aussi possible de développer les recettes indirectes, c'est-à-dire qu'on vend des packages publicitaires, qui permettent de positionner de la publicité sur d'autres événements. Un événement majeur peut ainsi permettre de mieux vendre d'autres événements sportifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous donner une idée du coût brut et net des Jeux olympiques ainsi qu'une estimation des recettes publicitaires ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En clair, si je ne déforme pas les propos du rapporteur, cet événement a-t-il rapporté de l'argent à France Télévisions ? Par ailleurs, les droits sportifs liés aux Jeux olympiques sont-ils couverts par le secret des affaires ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits sportifs, tout comme les recettes publicitaires, sont couverts par le secret des affaires – je vérifierai si nous pouvons vous les communiquer par écrit –, et pour cause : il n'est pas souhaitable que nos concurrents abordent un prochain appel d'offres en ayant connaissance du prix auquel nous avons acquis les droits sportifs ou du montant des recettes publicitaires que tel ou tel événement a permis de générer.

La procédure d'achat des droits sportifs est très encadrée. Selon la nature de l'événement, un appel d'offres est lancé. L'organisateur décrit précisément la compétition et peut répartir les droits en plusieurs lots, comme c'est le cas pour la Ligue 1 de football. Les diffuseurs intéressés doivent ensuite soumettre, à une date déterminée, une proposition précisant leur projet éditorial, leur stratégie de promotion et de commercialisation ainsi que le prix proposé. Une fois les offres reçues, il y a trois possibilités. Si le vendeur juge le nombre d'offres insuffisant, il peut déclarer l'appel d'offres infructueux ; des négociations de gré à gré sont alors engagées. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons pour la Coupe de France de football. Deuxième cas de figure : s'il reçoit une offre très élevée, il peut attribuer directement les droits – comme ce fut le cas avec M6 pour la Coupe du monde de football de 2026. Enfin, troisième hypothèse, si les offres sont proches, le vendeur peut organiser un second tour et le processus recommence, s'apparentant à des enchères. Naturellement, l'organisateur ne communique jamais le montant proposé par un concurrent ; c'est l'une des règles de ce jeu difficile qu'est la négociation des achats de droits sportifs. J'ajoute que tous les montants que nous proposons sont validés dans le cadre d'un processus interne. Les offres les plus élevées nécessitent l'autorisation du conseil d'administration de France Télévisions, comme c'est le cas chez de nombreuses chaînes, notamment TF1.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes nombreux à déplorer que le sport soit une des pistes d'économies proposées par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte. Plusieurs matchs du Tournoi des six nations sont désormais diffusés sur TF1, et les sessions nocturnes de Roland-Garros – un pilier de l'offre sportive de France Télévisions – sont retransmises sur la plateforme payante Amazon Prime. Malheureusement, ces dernières années, le service public de l'audiovisuel n'a plus été en mesure – ou n'a plus fait le choix – d'honorer sa mission importante de couvrir ces tournois qui, vous l'avez dit, font partie de notre patrimoine commun.

Quelles pistes d'économies pertinentes pourraient être envisagées afin d'éviter de rogner sur la diffusion de ces grands événements sportifs ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ce sont deux cas différents. S'agissant du Tournoi des six nations, nous avons acquis les droits puis nous en avons revendu une partie. En revanche, les droits des sessions nocturnes de Roland-Garros – qui sont une nouveauté dans la programmation du tournoi – ont été directement cédés à Amazon Prime par la Fédération française de tennis (FFT), dans le cadre d'un appel d'offres prévoyant des lots séparés. Faute du budget nécessaire, il était difficile pour France Télévisions de concurrencer l'offre

d'Amazon – dont nous ignorions d'ailleurs le montant. C'est dommage, car il se joue de beaux matchs le soir à Roland-Garros...

Il n'est pas question pour nous de verser dans la surenchère pour obtenir les droits de grandes compétitions comme la Coupe du monde ou l'Euro de football ; nous ne serions d'ailleurs pas crédibles car nous n'en avons pas les moyens. En revanche, notre priorité, dictée par notre cahier des charges, est de conserver les droits que nous possédons déjà – Jeux olympiques, Tournoi des six nations, Roland-Garros. J'espère sincèrement que nous parviendrons, appel d'offres après appel d'offres, à trouver avec les organisateurs de ces événements les conditions d'une collaboration durable.

Même si le groupe France Télévisions n'est pas le meilleur parti financier du paysage audiovisuel français, il a des atouts solides en matière de visibilité. Par exemple, dès le premier jour de Roland-Garros, nous commençons la diffusion à 11 heures et nous assurons une couverture continue toute la journée sur France 2, France 3 et France 4. Depuis l'an dernier, nous diffusons également les matchs de la semaine de qualifications, à raison d'un par jour – sauf le mercredi – sur France 4, ce qui permet de créer de la valeur à la fois pour France Télévisions et l'organisateur : cette programmation, sans aucun coût supplémentaire puisqu'elle est prévue dans le contrat, génère de l'audience et accroît mécaniquement la visibilité du tournoi.

La capacité à réaliser de l'audience autour d'un événement sportif a une valeur considérable pour les organisateurs d'événements – car elle renforce leur notoriété et leur permet de valoriser les contrats de sponsoring – et pour les fédérations, car elle contribue à dynamiser la pratique et à accroître le nombre de licenciés.

La forte visibilité de France Télévisions, supérieure à celle d'une chaîne du secteur privé, est un atout très fort sur lequel je compte pour conserver les droits sportifs. C'est ce que nous sommes parvenus à faire depuis mon arrivée il y a neuf ans. Bien entendu, si France Télévisions n'a plus d'argent, nous ne pourrions pas conserver l'ensemble de ces droits ; je n'obtiendrais pas gratuitement ceux du Tour de France ou de Roland-Garros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient les pistes d'économies prioritaires permettant d'assurer durablement la diffusion de ces compétitions ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est à la direction générale qu'il appartient de rendre des arbitrages entre les différentes directions. En ce qui concerne le sport, il m'est difficile de dire que je privilégierais telle compétition plutôt qu'une autre. Lors de la renégociation de certains contrats, nous nous heurtons à des difficultés. Ainsi, pour la Coupe de France, nous avons proposé un montant inférieur à celui du contrat précédent, qui n'a d'ailleurs pas pu être validé par le conseil d'administration, dans l'incapacité de se réunir en raison du contexte. Bien entendu, cette proposition n'a pas été retenue par la Fédération française de football. Nous poursuivons les discussions afin de conserver notre partenariat, sachant que France Télévisions dispose d'un budget plus contraint pour financer ces droits. C'est aussi à la Fédération française de football de rendre ses propres arbitrages. La situation sera plus difficile qu'avant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles compétitions sportives ont enregistré les plus faibles audiences ces dernières années ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Je préférerais parler des succès... Il est évident que certains sports sont plus populaires que d'autres. Lorsqu'un sport bénéficie d'une faible audience, je préfère parler de « sport en développement ». Une discipline sportive ne se crée

pas en un jour. Le football ou les sports olympiques ont pour la plupart près de 130 ans d'existence et sont en quelque sorte des enfants de la télévision, car c'est au lendemain de la Seconde guerre mondiale, grâce à leur diffusion télévisée, qu'ils sont devenus populaires.

Nous essayons de donner une forte visibilité à plusieurs compétitions en développement, notamment féminines. Lors du Tournoi des six nations féminin, les matchs de l'équipe de France étaient traditionnellement diffusés sur France 4, une chaîne moins puissante que France 2 ou France 3. Quand l'organisateur a décidé de décorréliser le tournoi masculin du tournoi féminin, nous avons fait le pari de diffuser les matchs féminins sur France 2. Petit à petit, l'audience a crû, au point que nos concurrents privés se sont également intéressés à l'équipe de France féminine de rugby et ont fini par acquérir des droits de diffusion de la Coupe du monde féminine de rugby, que nous avions en partie diffusée l'année dernière. Nous jouons donc un rôle de précurseur.

Je ne veux pas citer tel ou tel sport qui générerait moins d'audience car ce serait désobligeant, mais il est vrai que certains sports sont plus confidentiels que d'autres. Je peux toutefois vous donner l'exemple d'un sport qu'on croit très populaire mais qui, en réalité, enregistre une faible audience : le basket. Depuis de nombreuses années, nous essayons – sans succès jusqu'à présent – de nouer un partenariat avec la Fédération française de basketball. On sait que ce sport est puissant aux États-Unis grâce à la NBA mais, en France, les matchs ne sont que peu regardés car ils sont diffusés la nuit, et l'audience peine à décoller lors des grandes compétitions internationales, comme le Mondial ou l'Euro, les grands joueurs français évoluant en NBA n'étant pas toujours libérés pour y participer. C'est dommage car ce sport a tous les atouts pour attirer un large public ; on le constate d'ailleurs en diffusant sur les chaînes locales des matchs de deuxième division, l'ancienne Pro B.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous préciser la ventilation, notamment par compétition, du budget dédié au sport ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'État conclut avec France Télévisions un contrat d'objectifs et de moyens (COM) que la Représentation nationale examine et qui vous impose de couvrir un large éventail de disciplines ; autrement dit, vous n'avez pas l'ensemble des décisions à votre main.

M. Laurent-Éric Le Lay. Je ne répondrai pas publiquement en détail sur la ventilation budgétaire mais j'essaierai de vous transmettre ces informations par écrit.

Ce qui est sûr, c'est que plus l'événement est important, plus il est cher. Une part significative du budget sport est ainsi consacrée aux Jeux olympiques, au Tournoi des six nations, à Roland-Garros et au Tour de France. Nous diffusons de nombreux autres événements, moins coûteux mais très populaires : la Coupe de France, la finale du Top 14, la Coupe d'Europe de rugby. Le portefeuille est donc très large.

Notre ligne éditoriale s'articule autour de trois piliers – le rugby, le tennis et le cyclisme – auxquels s'ajoutent les Jeux olympiques. Nous construisons ensuite notre programmation autour de ces grandes compétitions. Par exemple, lors de la diffusion du Tour de France, nous mettons en avant d'autres courses, comme le Paris-Roubaix ou le Paris-Nice, et nous avons aidé à valoriser fortement le Tour de France féminin. Aux vingt et un jours de compétition masculine que nous diffusons déjà, nous avons ajouté les neuf jours de la compétition féminine sans coût supplémentaire puisque le prix convenu dans le contrat initial n'a pas augmenté. La performance de Pauline Ferrand-Prévot, qui a gagné le Tour de France Femmes en 2025, a ainsi passionné les Français.

De même, nous essayons de faire vivre le tennis auprès du grand public en dehors de Roland-Garros, en retransmettant par exemple les Internationaux féminins de Strasbourg ainsi que le Masters 1 000 de Paris organisé à la U Arena.

Les Jeux olympiques nous permettent de promouvoir d'autres disciplines très variées comme l'escalade, l'escrime ou le ski-alpinisme. Les Jeux paralympiques ont aussi un potentiel énorme. Un exemple : le cécifoot. Nous allons diffuser les matchs de l'équipe de France lors de l'Euro de l'été prochain, pour suivre son parcours après sa finale victorieuse contre l'Argentine au pied de la Tour Eiffel – ce fut d'ailleurs la meilleure audience des Jeux paralympiques hors cérémonies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels indicateurs clés utilisez-vous pour évaluer la pertinence des investissements ? Pourriez-vous par exemple comparer le coût pour 1 000 téléspectateurs de la retransmission d'un événement sportif par rapport à un jeu ou à une fiction ?

M. Laurent-Éric Le Lay. C'est une très bonne question ; je ne peux pas y répondre car je ne connais ni le coût des jeux, ni celui des fictions mais, pour faire ce calcul intéressant, il faudrait pondérer le coût en fonction de l'audience et de la durée du programme. Or un programme suivi par 10 millions de téléspectateurs – chose rare en télévision – vaut beaucoup plus que dix programmes suivis chacun par 1 million de personnes – une audience très courante –, y compris pour les annonceurs, qui paient plus cher un seul spot publicitaire dans le premier cas que dix spots dans le second. En clair, plus les téléspectateurs sont nombreux, plus la valeur est élevée : à chaque point d'audience gagné, le coût marginal augmente.

S'y ajoute la spécificité du sport : les droits sportifs n'ont de valeur que pour les retransmissions en direct, car une fois l'événement terminé et le résultat connu, l'intérêt diminue et la valeur s'effondre. Le sport se prête peu aux rediffusions, contrairement à la fiction : nous sommes nombreux à avoir regardé plusieurs fois certains classiques du cinéma français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois que la valeur globale des droits sportifs en France s'élève à environ à 1,5 milliard d'euros. Quel est le montant acquitté par France Télévisions ?

Existe-t-il un seuil budgétaire au-dessous duquel France Télévisions ne pourra plus assurer la mission de service public que lui confie l'État, à savoir la couverture de grands événements sportifs mais aussi de disciplines moins connues et de compétitions locales ?

Mme Céline Abisbor Abbo, directrice déléguée aux droits sportifs à France Télévisions. Le montant des droits est couvert par le secret des affaires mais nous vous communiquerons par écrit des chiffres précis si vous nous en faites la demande.

Les droits sportifs font naturellement l'objet d'une discussion avec notre direction générale. Ce qui est certains, c'est que la direction des sports se bat pour préserver son catalogue, et nous y sommes parvenus alors même que les budgets diminuent d'année en année.

M. Laurent-Éric Le Lay. Nous ne représentons qu'une petite part du montant total de 1,5 milliard – si j'en crois, par exemple, le montant versé par Canal + pour obtenir les droits de la Ligue des champions, tel qu'il a été rapporté par la presse. La manière dont les chaînes payantes valorisent un droit par rapport aux chaînes gratuites leur permet d'investir des sommes colossales, qui pourraient nous faire vivre plusieurs années...

Si nous n'avons plus les moyens de financer ces droits, nous ne pourrions plus assumer notre mission de service public. Le risque serait alors que ces compétitions ne soient plus diffusées sur des chaînes gratuites comme TF1 ou M6 mais sur des chaînes payantes. Notre concurrent pour Roland-Garros, par exemple, c'est Amazon Prime. Aux États-Unis, l'US Open est déjà diffusé par une chaîne payante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne souhaitons pas vous mettre en difficulté vis-à-vis de votre direction mais comme nous votons le budget de France Télévisions, pouvez-vous nous indiquer – étant entendu que le budget de la direction des sports a diminué pour s'établir à 183 millions en 2026 – si vous seriez encore en mesure d'assumer votre mission de service public dans le cas où cette tendance à la baisse se poursuivrait, et en deçà de quel seuil vous ne le pourriez plus ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La réponse est dans la question : si le budget baisse, nous n'y arriverons pas. Il ne faut surtout pas descendre pas au-dessous de notre budget moyen depuis dix ans, c'est-à-dire environ 200 millions d'euros.

L'évolution de notre budget montre que malgré l'inflation, nous parvenons à maintenir des moyens stables. Ce n'est pas le rôle du service public de surenchérir sur des droits, mais nous avons tout de même besoin d'un minimum de moyens pour pouvoir accomplir notre mission. Par ailleurs, les droits que nous acquittons sont généralement reversés aux fédérations sportives concernées.

On entend souvent que France Télévisions pourrait se contenter de diffuser les sports en développement. Mais attention : nous ne parviendrons pas à développer les petits sports si nous ne diffusons pas les grands événements sportifs qui leur sont associés !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons bien noté que le budget de 200 millions d'euros était important afin que vous puissiez assumer votre mission de service public.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le sport est révélateur de la situation globale du service public. Vous êtes soumis à une double injonction : d'une part, faire autant voire mieux avec moins – ce qui est impossible, chacun le comprend – et, d'autre part, rester compétitif sur un marché ouvert tout en répondant à des objectifs d'intérêt général. Même si depuis quelques années, la Représentation nationale ne vote plus le budget et n'adopte plus de COM, vous êtes tout de même tenus de respecter certains impératifs qui vous imposent des arbitrages, par exemple pour faire connaître des sports en développement – car il serait problématique que vous ne diffusiez plus des pratiques populaires comme l'escrime ou l'escalade. Il en va de même du sport féminin : en le diffusant, nous vous incitons à faire un choix – nous vous l'ordonnons, même – qui n'est pas neutre : celui de promouvoir l'égalité des sexes.

Mais dans le même temps, vous faites face à des acteurs qui ne sont soumis à aucune limite, ni financière, ni réglementaire. Le seul régulateur, c'est l'État. Il peut notamment classer certaines compétitions comme événement sportif d'importance majeure, ce qui impose leur diffusion en clair. Je pense en particulier au championnat de France de football. Le choix a été fait de ne pas le diffuser en clair, ni tout au long de l'année, ni même lors des derniers matchs de la saison. On en connaît bien les raisons : il fallait garantir une source de revenus à une chaîne par abonnement. Or les chaînes de ce type se multiplient, avec pour conséquence l'inflation des droits sportifs.

Que se passerait-il si le Gouvernement et le Parlement décidaient que le championnat de France devait dorénavant être diffusé en clair ? Les droits sportifs s'effondreraient-ils ? Serait-ce préjudiciable à la Fédération française de football ? Cela permettrait-il à France Télévisions de mieux s'implanter dans un sport qui, parce qu'il est le plus populaire de France, mérite sans doute d'être diffusé sur les chaînes du service public ?

Autre question : puisqu'il faut trouver des gisements d'économies, quels sont les investissements prévus dans l'ultra haute définition (UHD) ? Le niveau de précision de l'image auquel on est parvenu (jusqu'à discerner le poil des balles de tennis !) me laisse sceptique : est-ce prioritaire ? Il me semble qu'on pourrait faire mieux autrement.

M. Laurent-Éric Le Lay. Sur l'UHD, je suis tout à fait d'accord : plus la qualité de l'image augmente, plus les coûts sont élevés, notamment parce qu'il faut élargir les tuyaux de transmission, sans guère de bénéfice pour l'utilisateur. Qu'il s'agisse de l'UHD 4K ou 8K, cette course n'a plus guère de sens et doit cesser – au reste, c'est le choix que nous faisons, qui permet de réduire les dépenses.

La retransmission télévisée du championnat de France de football remonte à l'apparition des chaînes payantes, en l'occurrence Canal +. À l'époque, on craignait que la diffusion des matchs vide les stades, mais c'est l'inverse qui s'est produit. Toute une économie s'est ainsi créée en France, au Royaume-Uni et ailleurs : les chaînes payantes diffusaient les matchs en direct et les chaînes gratuites – la BBC, TF1 avec « Téléfoot » – en proposaient un résumé. Désormais, le prix des droits est tel – il se chiffre en centaines de millions – qu'il n'est plus possible aux chaînes gratuites, privées comme publiques, d'en acquérir tout ou partie.

Si la Ligue 1 entrait dans la catégorie des événements sportifs d'importance majeure, les prix des droits s'effondreraient. Tous les matchs n'ont pas la capacité d'un PSG-Marseille à générer de fortes audiences et beaucoup seraient diffusés non plus sur les chaînes principales, mais sur celles de la télévision numérique terrestre (TNT), si bien qu'en fin de compte, les montants que les chaînes en clair seraient en mesure d'investir seraient bien trop faibles car elles ne peuvent pas créer autant de valeur que les chaînes payantes. Je ne recommande donc pas de faire ce choix, même si je serais ravi de diffuser un PSG-Marseille.

La crise que traverse la Ligue 1 est structurelle. Elle doit renouer un partenariat puissant – comme elle l'a fait pendant de nombreuses années, chacun connaît l'histoire – et capable de la faire grandir. En attendant, elle a fait le choix très courageux de créer sa propre chaîne, avec des résultats déjà significatifs : le nombre d'abonnés n'est pas public mais a dépassé le million, et l'objectif est d'atteindre 2 millions afin de pouvoir générer des recettes suffisantes pour le football français. Quoi qu'il en soit, diffuser les matchs de Ligue 1 sur des chaînes gratuites ne règlera aucunement ce problème financier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La taxe Buffet sur les droits sportifs permet de financer le sport amateur mais l'évolution des usages et l'arrivée des plateformes pose la question de son rendement, qui baisse d'année en année.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'émission « L'Anneau » relève-t-elle de la direction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Pas du tout ; elle relève de la direction des jeux et divertissements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est l'évolution des droits sportifs et à quel niveau se situent-ils désormais ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Les droits principaux étaient ceux de la Ligue 1 : à l'époque de Mediapro, leur potentiel s'élevait à plus de 800 millions d'euros et a même approché le milliard. Dans la situation actuelle, il faut ajouter à la somme versée par beIN ce que génère la chaîne Ligue 1, qui communiquera sans doute sur ce point.

Le groupe Canal + investit des sommes très élevées dans les droits de la Ligue des champions, qui finissent par revenir aux clubs français – dont le compte de résultat change considérablement s'ils parviennent à se qualifier pour cette compétition. Les droits de la Coupe du monde sont eux aussi très élevés.

Mais, globalement, les droits sportifs ont baissé en raison de la situation du championnat de France de football.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Existe-t-il un sport qui n'a jamais été diffusé sur l'audiovisuel public et que vous aimeriez montrer aux Français parce que vous estimez qu'il relève d'une mission de service public ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Ne me posez pas cette question ! Je veux diffuser tous les sports ! Nous diffusons déjà du basket mais je veux davantage travailler sur cette discipline. Nous nous intéressons aussi à de nouvelles formes de sport pour préparer l'avenir. Non pas que je veuille forcément le diffuser, mais le GP Explorer est un format hybride dans lequel les jeunes se retrouvent. Nous avons récemment diffusé des matchs de la Kings League, un nouveau format de compétition de football.

Chaque événement sportif a un potentiel de développement. Notre rôle est de défricher ; c'est aussi d'être au service du sport français. Dans les arbitrages sur les créneaux de diffusion entre nos différentes chaînes, nous nous battons pour présenter chaque opportunité, parfois avec succès, parfois non.

M. le rapporteur Charles Alloncle. Selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 71 % des retransmissions d'événements sportifs en 2023 étaient le fait de France Télévisions, contre 16 % pour le groupe M6 et 9 % pour le groupe TF1. C'est un volume important, étant entendu que vous honorez ainsi une mission de service public. Compte tenu de l'inflation des droits sportifs, pensez-vous que France Télévisions parviendra, d'ici dix ans, à conserver cette part ? Ou la moitié, voire encore moins ?

M. Laurent-Éric Le Lay. Tant que j'exercerai mes fonctions, je ferai tout pour conserver cette part, c'est-à-dire plus des deux tiers des retransmissions sportives. TF1 et M6 se concentrent beaucoup sur l'événementiel – la Coupe du monde, l'Euro, les matchs de l'équipe de France en général. TF1 s'intéresse désormais au rugby, un sport qui s'est beaucoup développé jusqu'à devenir puissant. Nous faisons aussi de l'événementiel, mais dans un champ plus large.

M. le rapporteur Charles Alloncle. L'audiovisuel public a vocation à rassembler les Français dans toute leur diversité. Quel est le profil des téléspectateurs qui regardent les événements sportifs ? Existe-t-il un profil type ou varie-t-il en fonction des sports ?

M. Laurent-Éric Le Lay. La télévision est un média grand public très regardé, notamment par les personnes âgées ; l'âge moyen des téléspectateurs est assez élevé. Point important : les événements sportifs présentant un profil mixte – auxquels participent des

hommes et des femmes, comme Roland-Garros et les Jeux olympiques – sont plus nombreux qu'on ne le pense. Certains sports – le football, le rugby – attirent des spectateurs très jeunes et sont l'occasion pour nous de les faire revenir devant la télévision. Le public du GP Explorer est aussi très jeune. Celui du Tour de France est plus âgé – parce que cette compétition est surtout diffusée en semaine, à des horaires où les actifs ne regardent pas la télévision –, de même que celui du patinage, même si nous venons de faire une étude récente auprès des jeunes publics qui montre que ce sport est également très attendu chez les jeunes filles. En somme, les profils varient beaucoup selon les sports.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ces réponses précises. Nous avons bien noté que 2026 serait une année sportive pour France Télévisions, qu'il s'agisse des droits sportifs, de la chaîne numérique ou des Jeux olympiques et paralympiques. Le sport doit rester un pilier de France Télévisions. On peut regretter la baisse de 30 millions d'euros du budget alloué au groupe ; je forme le vœu que le sport n'en soit pas affecté tant son rôle de ferment d'unité et de rassemblement est important. À travers vous, je tiens aussi à remercier tous les salariés de France Télévisions qui, en faisant vivre le sport sur vos chaînes, offrent aux Français ces moments de communion.

*

* *

18. Audition, ouverte à la presse, des représentants syndicaux de France Télévisions : Mme Yvonne Roehrig, déléguée syndicale centrale SNME-CFDT à France Télévisions, et M. Christophe Pauly, coordonnateur Groupe France Télévisions pour la CFDT, Mme Eléonore Duplay, déléguée syndicale CGT au réseau France 3, membre du bureau national du SNJ-CGT, et M. Georges Pinol, journaliste à la rédaction nationale et DSC CGT, Mmes Mathilde Goupil et Anne Guillé pour le SNJ (syndicat national des journalistes de France Télévisions), M. Aldo Fogacci pour l'UNSA, et MM. Bertrand Chapeau, délégué syndical Central, et Renaud Bernard, coordonnateur syndical de groupe pour FO France Télévision (22 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, soyez les bienvenus pour cette troisième audition de la journée au cours de laquelle nous allons auditionner les représentants des formations syndicales présentes au sein du groupe France Télévisions.

En préambule, je tiens à dire que l'audiovisuel public ne se résume pas à des structures, à des logos, à des identités abstraites. Ce sont des milliers de salariés, que vous représentez : des journalistes, des techniciens de l'image et du son, des monteurs, des réalisateurs, des documentalistes, des personnels administratifs, des agents de maintenance, des équipes numériques, des personnels de diffusion et d'antennes. Ce sont des hommes de lumière et des femmes de l'ombre ; des hommes de l'ombre et des femmes de lumière. C'est une diversité de métiers. Ce sont des femmes et des hommes qui, tous les matins, se lèvent pour informer les Français, les divertir, leur permettre d'avoir accès au sport, à la culture, à l'information. À travers vous, mesdames et messieurs les représentants syndicaux, je tenais à saluer l'ensemble de ces travailleurs.

À cet égard, j'ajoute très solennellement que si cette commission d'enquête vise à mettre en lumière les dysfonctionnements et les manquements, à contrôler l'utilisation de l'argent public, à s'interroger sur la manière dont peut fonctionner l'audiovisuel public, elle ne vise pas à démolir les salariés qui y travaillent, à les jeter en pâture ou à la vindicte publique.

Cette audition ne mettra donc pas en cause les salariés de l'audiovisuel public. Ils ne fixent pas les règles qui les concernent, ne définissent pas le code du travail, ni les décisions de leurs dirigeants. Le rapporteur a de nombreuses questions à vous poser mais je sais que, comme moi, il est attaché à ne pas jeter en pâture les hommes et les femmes qui portent l'audiovisuel public. Ce dernier est d'ailleurs encadré par la loi, dont nous sommes les représentants.

Je précise que nous accueillons les forces syndicales dans leur diversité, la commission d'enquête étant elle-même pluraliste. Seul un syndicat n'a pas répondu à notre invitation et n'est donc pas représenté. Les dernières élections professionnelles ont eu lieu en novembre et décembre 2025. Parmi les vingt-six sièges revenant aux syndicats au sein du conseil social et économique (CSE) de France Télévisions, dix sont désormais occupés par FO, cinq par la CGT et par la CGC, et trois par la CFDT et par le SNJ (Syndicat national des journalistes). Je remercie l'ensemble des responsables présents cet après-midi.

Vous l'avez compris, cette commission d'enquête travaille sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. Je l'ai dit, les salariés du groupe en sont les acteurs principaux et exercent au quotidien des missions de service public.

Je rappelle que nous avons entendu ce matin les membres du Cedaet (Centre d'étude et d'analyse des techniques) qui ont rédigé le rapport sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Je présume que le rapporteur aura des questions à ce sujet, afin de mieux comprendre la place occupée par les salariés au sein du groupe.

S'agissant de l'organisation de cette audition, dans la mesure où vous êtes nombreux, je souhaiterais que les différentes interventions liminaires ne dépassent pas les cinq minutes. Mon rôle, qui n'a rien d'évident, est aussi d'être le maître des horloges, sachant que vous aurez tout loisir de vous exprimer par la suite lors des échanges.

Avant de vous entendre, je vous demande, chacun à tour de rôle, de bien vouloir nous déclarer tout intérêt public ou privé – au-delà de vos fonctions syndicales – de nature à influencer vos déclarations. De plus, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Bertrand Chapeau, M. Renaud Bernard, Mme Yvonne Roehrig, M. Christophe Pauly, M. Georges Pinol, Mme Eléonore Duplay, Mme Mathilde Goupil, Mme Anne Guillé et M. Aldo Fogacci prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous et vous cède maintenant la parole pour un propos liminaire global de cinq minutes par syndicat si vous le voulez bien.

M. Bertrand Chapeau, délégué syndical central de Force ouvrière France Télévisions (FO FTV). Monsieur le président, je vous remercie tout d'abord pour vos propos à l'endroit des salariés de l'audiovisuel public.

France Télévisions manque-t-elle de neutralité ? Depuis plusieurs mois, la question est sur la table, raison pour laquelle cette commission d'enquête a été déclenchée. Nous estimons qu'il appartient à l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) d'avoir le courage d'y répondre.

Notre syndicat, FO, veille particulièrement à observer la plus grande neutralité ; nos statuts nous y obligent. FO est un syndicat libre et indépendant de toute influence, qu'elle soit

politique, philosophique, religieuse, ou économique. C'est ce qui a conduit notre fondateur à être distingué du prix Nobel de la paix en 1951. Notre rôle consiste à défendre les intérêts moraux et matériels des salariés. C'est cela, le syndicalisme.

Nous avons négocié et signé un accord d'entreprise en fonction de l'activité de France Télévisions, qui fonctionne, je le rappelle, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, y compris en outre-mer.

Durant des années, nous avons réclamé aux gouvernements successifs l'internalisation de la production. Mais depuis le scandale des animateurs-producteurs, en 1994, rien n'a vraiment changé. Nous sommes conscients que de France Télévisions dépend le travail de milliers de personnes dans le cinéma et dans la production, mais nous voulons que soient revues les règles d'attribution des commandes, qu'elles soient plus transparentes et que les droits appartiennent à France Télévisions, comme c'est le cas à la BBC.

Les attaques dont l'audiovisuel public fait l'objet de la part de ceux qui nous insultent, qui veulent mener la révolution, ou qui exigent notre privatisation, sont inacceptables. Ces attaques posent question : qu'avons-nous fait pour les susciter ? Nous ne cessons d'y réfléchir.

Quand France Télévisions, en raison de l'externalisation massive de ses activités, ne contrôle pas la ligne éditoriale de dizaines d'heures de programme chaque semaine, par exemple tous les jours de 17 heures à 23 heures sur France 5, nous ne sommes pas en mesure de garantir la neutralité. Et par neutralité, nous n'entendons pas l'observation impuissante et silencieuse des débats.

Nous, audiovisuel public, sommes là pour garantir l'expression de tous les points de vue, de toutes les sensibilités, tant qu'elles s'inscrivent dans les règles de la République et, au premier chef, dans le cadre de la loi. Nous avons un devoir d'impartialité, d'expression plurielle, mais aussi de modération.

France Télévisions n'est pas une entité vague et éthérée qui manque de neutralité pour les raisons habituellement invoquées. Y travaillent des personnels qui, longtemps, ont porté en eux l'envie et la fierté de créer des programmes publics. Ce sont des salariés experts, compétents et capables, justement, de modérer des débats pluriels. Cette richesse et cette expertise, qui sont lentement mais sûrement déclassées par la politique d'externalisation menée par l'entreprise, FO appelle à les défendre.

Pour redonner de la neutralité à la télévision publique, la première solution consiste à assainir la gestion financière. Cela requiert, entre autres, de cesser les externalisations, c'est-à-dire la délégation de la responsabilité de l'antenne à des producteurs privés. Nous, personnels de France Télévisions, faisons mieux, plus impartial et pour moins cher. Ceux qui prétendent le contraire sont démentis par le bilan des dix dernières années d'externalisation, qui nous ont conduits dans une situation de quasi-faillite.

Nous nous battons pour refaire de la télévision à France Télévisions.

Mme Eléonore Duplay, déléguée syndicale CGT au réseau France 3 et membre du bureau national du SNJ-CGT. Nos organisations syndicales ont été informées ce matin de la limitation des interventions liminaires à cinq minutes, soit moitié moins que ce qui nous avait été annoncé. Le SNJ, la CFDT et l'Unsa ont accepté de nous transférer un peu de leur temps pour que nous puissions lire ce que la CGT avait préparé, et qui servira donc d'introduction aux propos des trois autres organisations, que nous remercions chaleureusement.

Historiquement, France Télévisions est d'abord un bouquet de chaînes hertziennes qui produisent et diffusent de la fiction, du sport, du divertissement, des émissions religieuses, de l'information, ou encore des programmes pour la jeunesse. C'est aussi devenu la première plateforme numérique de vidéos gratuites en France, où nous publions également des milliers d'articles sur l'actualité nationale, régionale et ultramarine. Cette offre s'est construite depuis vingt ans sans coûts supplémentaires pour le contribuable, preuve, s'il en était besoin, de notre capacité d'évolution.

Avec vingt-quatre antennes régionales et neuf chaînes de radio-télévision dans les outre-mer, notre maillage est unique en Europe et permet à la fois d'assurer une mission d'information quotidienne partout en France, mais aussi de produire des émissions patrimoniales, politiques, culturelles, ainsi que des documentaires régionaux.

Cet engagement se traduit dans nos audiences et par un niveau de confiance inégalé. Près de 60 millions de Français regardent France Télévisions au moins une fois par semaine, soit plus de 80 % de la population.

Sur le plan économique, le groupe représente près de 9 000 salariés et 62 000 emplois indirects. Nous ne sommes pas un coût, mais une richesse. Pour 1 euro d'argent public investi, France Télévisions en rapporte 2,40 à l'économie française.

Si nous rappelons ces chiffres, c'est parce que nous subissons depuis treize ans une baisse constante de notre financement alors même que les missions qui nous sont assignées sont identiques – elles ont même augmenté avec le développement du numérique. Ces gains de productivité, les salariés de France Télévisions les ont assumés avec succès, mais au prix d'une accumulation des tâches, qui rend souvent le travail plus difficile et moins soutenable à long terme. Avec la décision de notre direction de finir l'année 2026 à l'équilibre, au prix de 140 millions d'euros d'économies, l'adaptation devient même quasiment impossible. Avec un tel objectif, ce sont des pans entiers de notre activité que nous craignons de devoir abandonner.

Parmi les pistes évoquées par notre direction, l'émission « Dimanche en politique » pourrait s'arrêter ou ne plus être visible que sur internet, et certains émetteurs de proximité, qui permettent aux Français de recevoir leurs programmes régionaux, pourraient être supprimés. Nos craintes semblent confirmées par l'annonce, la semaine dernière, du nouveau grand projet de faire passer le streaming et les réseaux sociaux devant le linéaire. Dans une interview accordée au *Figaro*, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes, a en effet expliqué qu'une telle évolution permettrait de générer des économies et de faire face aux coupes budgétaires actuelles, mais aussi futures. Cette quête de nouvelles économies à tout prix augure selon nous des réformes d'une grande violence pour les travailleurs et les travailleurs de l'audiovisuel public.

Depuis treize ans, nous subissons déjà une baisse constante de nos moyens. Le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles augmente d'année en année, le risque psychosocial, lié notamment aux réorganisations et à l'intensification du travail, en étant devenu la troisième cause. Depuis 2019, des dizaines d'alertes pour risques graves ont été lancées dans tous les établissements, pour des faits allant jusqu'à la tentative de suicide. Dernière illustration de ce phénomène, sur laquelle nous reviendrons : l'expertise menée au siège de France Télévisions.

Malgré cela, et pour revenir à la question du pluralisme et de l'équilibre des paroles politiques, je rappelle, en accord avec le SNJ, la CFDT et l'Unsa, combien le travail des équipes de notre entreprise est indispensable au débat public et à la démocratie. Lors de chaque élection, des municipales à la présidentielle, nos documentalistes effectuent un travail

remarquable de décompte du temps de parole des partis politiques dans chacune de nos antennes. Partout en France, nos journalistes et nos équipes techniques organisent des débats, veillant à ce que toutes les formations politiques puissent exprimer leurs idées, en fonction de leur représentativité.

En 2024, nous avons su, en un temps record, réorganiser l'ensemble de notre activité pour assurer la couverture de la campagne législative éclair, en produisant des reportages, des articles en ligne et en organisant des débats pour informer sur les enjeux et sur les candidats dans chaque circonscription. La qualité de notre travail a d'ailleurs été saluée de manière unanime.

Rappelons aussi que l'activité de France Télévisions est déjà contrôlée à différents niveaux. L'Arcom publie un rapport annuel. L'État est présent au siège de l'entreprise par l'intermédiaire de fonctionnaires du ministère des finances. Plusieurs représentants des ministères de la culture et des finances siègent par ailleurs au conseil d'administration. Enfin, les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'Inspection générale des finances (IGF) et la Cour des comptes opèrent également une supervision de l'entreprise. Que faudrait-il de plus ?

Cette commission d'enquête intervient après une longue histoire de fragilisation. Je pense à la suppression, en 2009, de la publicité après vingt heures, qui représentait 450 millions d'euros de recettes, et dont la compensation a progressivement disparu, ou encore à la suppression, en 2022, de la redevance, qui a été remplacée par une fraction du produit de la TVA dont le montant est rediscuté à la baisse chaque année. Et il y a maintenant cette séquence de suspicion généralisée envers l'audiovisuel public, qui a débuté en septembre dernier avec la diffusion tronquée d'une vidéo volée par un média d'extrême droite, laquelle a été reprise parfois à longueur d'antenne par des groupes de presse appartenant à la même mouvance...

Nous vivons les conséquences de ce climat de dénigrement général sur le terrain. Des journalistes nous rapportent des agressions verbales de la part de citoyens ou d'élus.

Cette détestation résulte aussi, selon nous, de la qualité du travail journalistique mené par nos équipes, tant au niveau local que national. Lors des dernières élections législatives, nos journalistes ont révélé les sorties racistes, les insuffisances ou les casseroles judiciaires de certains candidats du Rassemblement national. Citons aussi le numéro de juin 2025 de « Complément d'enquête », qui a mis en lumière les activités controversées de l'actuelle ministre de la culture – sachant que, deux mois plus tôt, ce même magazine d'information s'était intéressé au parcours politique de Jean-Luc Mélenchon.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir vous interrompre, je rappelle que M. Chapeau, de FO, n'a parlé que trois minutes, soit beaucoup moins que vous, madame Duplay, alors que son syndicat est davantage représentatif des salariés de France Télévisions. Attentif à l'équilibre du temps de parole – comme vous l'êtes au quotidien sur vos antennes – , je dois vous demander de conclure !

Mme Eléonore Duplay. Je conclus, Monsieur le président.

Nous constatons donc que peu importe le sujet traité, le journalisme pratiqué à France Télévisions respecte la fameuse formule d'Albert Londres : « porter la plume dans la plaie ».

Pour finir, et en accord avec le SNJ, la CFDT et l'Unsa, je souhaite vous interroger sur les conséquences qu'aurait l'affaiblissement, voire la disparition de l'audiovisuel public, y compris pour la démocratie. Le dernier rapport de la Fondation Jean-Jaurès met en effet en

garde contre l'émergence de déserts médiatiques, rappelant qu'un tiers des Français ont constaté la disparition d'au moins un média local dans leur région au cours des dernières années.

Comment les citoyens peuvent-ils voter de manière éclairée s'il n'y a pas d'information ou de débat de qualité ? L'audiovisuel public garantit l'égalité de l'information, ce que soulignent l'ensemble des rapports de l'Arcom.

Quel serait aussi l'impact économique de la disparition ou de l'affaiblissement d'un groupe qui irrigue la création audiovisuelle française dans son ensemble, de la fiction télévisée au cinéma, tout en faisant vivre 70 000 personnes, emplois directs et indirects confondus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Veuillez conclure...

Mme Eléonore Duplay. Les déficits de l'audiovisuel public sont liés à un choix politique : celui de réduire nos moyens année après année. Je salue l'engagement de tous nos collègues, travailleuses et travailleurs qui, malgré tout, assurent l'ensemble de leurs missions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous sommes dans un monde où tout est facilement déformé, voire travesti, je précise que si nous avons réduit la durée des propos liminaires, ce n'est pas pour limiter votre parole, mais uniquement parce que nous devons probablement suspendre l'audition pour aller voter dans l'hémicycle, ce qui réduira la durée de nos échanges. Je vous prie de nous en excuser...

M. Christophe Pauly, coordonnateur de la CFDT pour le groupe France Télévisions. Tout d'abord, la CFDT de France Télévisions présente à la Représentation nationale ses vœux de santé, de prospérité, de démocratie et de solidarité.

Nous vous remercions pour votre invitation et si nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à l'une de vos questions, nous vous répondrons par écrit.

La CFDT de France Télévisions représente l'ensemble des catégories de personnel de l'entreprise. Elle défend les intérêts individuels et collectifs des salariés. À cet égard, nous tenons à vous alerter sur deux points.

Premièrement, nous constatons que les prolongements des auditions, qu'ils soient numériques, radiophoniques, télévisés ou écrits, créent une souffrance au travail inédite chez les salariés de l'audiovisuel public.

Deuxièmement, pour s'éclairer, la commission d'enquête a fait le choix de solliciter un très large panel d'invités. À cet égard, nous tenons à rappeler que le cœur battant de l'audiovisuel public, sa réalité quotidienne – tout ce qu'il s'y produit, tout ce qu'il s'y diffuse, jour après jour – est le fruit du travail des salariés, sur leur lieu de travail.

Mme Anne Guillé, déléguée syndicale du Syndicat national des journalistes (SNJ) de France Télévisions. Mon intervention ne sera pas plus longue qu'un reportage, soit deux minutes.

Le SNJ est un syndicat indépendant, créé il y a plus de cent ans. Il est à l'origine de toutes les grandes avancées de la profession, qu'il s'agisse de la charte d'éthique professionnelle des journalistes, du statut professionnel, de la carte de presse ou de la convention collective nationale de travail des journalistes.

Le SNJ est une organisation représentative dans l'ensemble du groupe, c'est-à-dire aussi bien au siège, à Paris, que dans les antennes régionales de France 3 et dans les stations en outre-mer. En comptant les personnes en CDD, c'est-à-dire les précaires, près de 3 000 journalistes travaillent à France Télévisions, parmi lesquels environ 2 600 disposent d'un CDI. Ils interviennent sur tous les supports : télévision, radio, numérique.

Le SNJ se bat en faveur de conditions de travail qui permettent une bonne pratique professionnelle, afin de produire une information juste et vérifiée, dans le respect de la déontologie journalistique, et pour préserver la santé de l'ensemble des salariés soumis aux aléas de l'actualité qui, par définition, ne se met jamais sur pause.

Or depuis dix ans, plus de 1 500 emplois ont été supprimés à France Télévisions. La charge de travail se reporte donc de fait sur les salariés de l'entreprise, dans toutes les antennes. Missions réduites, journées à rallonge : l'épuisement au travail n'est pas rare, avec parfois une perte de sens.

De plus, depuis quelques années, les journalistes, notamment du service public, rencontrent l'hostilité d'une partie – certes minoritaire – de la population. Cela se traduit très concrètement par des agressions physiques et verbales lors de manifestations ou d'événements tels que les procès ou les reportages agricoles. Nous avons des exemples récents.

Le projet de privatisation de France Télévisions, qui figure dans le programme de certaines formations politiques, constitue une autre forme de menace pour les salariés du groupe.

Dans ce climat dégradé, la création de cette commission d'enquête a été perçue comme une nouvelle manifestation d'une défiance que nous trouvons infondée et injuste. Nous aspirons à retrouver un climat serein pour l'exercice de notre métier, bien sûr au service du public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'entends vos propos et je redis qu'en tant que président de cette commission d'enquête, je m'efforce de conduire nos travaux avec la plus grande impartialité – ce qui n'est pas évident – et de ne pas les transformer en entreprise de démolition de l'audiovisuel public, ni en tribunal politique.

En revanche, j'ai toujours rappelé que le travail mené par le rapporteur et les membres de cette instance relève de notre mission de parlementaires, chargés de contrôler l'État et donc les entreprises publiques. On ne saurait reprocher à la représentation nationale d'assumer sa mission de contrôle – ce qu'aucune personne auditionnée n'a fait.

Je le répète, notre mission est de contrôler l'utilisation de l'argent public. Et mon rôle est de veiller à ce que nos échanges se déroulent de manière impartiale et respectueuse.

M. Aldo Fogacci, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa). Je vous remercie de me donner la parole au nom de l'Unsa, des personnels de France Télévisions, des antennes régionales de France 3, de France 3 Corse ViaStella – entité à laquelle j'appartiens et où j'exerce des fonctions d'élu secrétaire – et des territoires d'outre-mer.

France Télévisions est le premier groupe audiovisuel public français. Chaque jour, ses salariés assurent une mission essentielle de service public : informer, cultiver, éduquer et divertir tous les publics, sur l'ensemble du territoire, dans le respect du pluralisme et de l'indépendance éditoriale.

L'audiovisuel public traverse une crise profonde, marquée par l'instabilité du financement, par des réorganisations à répétition et par une pression croissante sur les métiers et les contenus. La suppression de la contribution à l'audiovisuel public a placé le groupe dans une situation de dépendance à l'égard des arbitrages budgétaires annuels, ce qui empêche toute vision de long terme. Concrètement, cela se traduit par des gels de postes, des non-remplacements, une intensification du travail et une fragilisation de la production.

Cette instabilité pèse également sur l'indépendance éditoriale, sur laquelle influent le contexte budgétaire, la gouvernance et le climat de polémiques permanentes. L'indépendance ne se proclame pas : elle se garantit par des règles claires et des moyens stables.

Enfin, les conditions de travail se dégradent, les équipes sont sous tension, la polyvalence est souvent contrainte et la précarité demeure forte pour les personnes en CDD et les intermittents. À terme, c'est la qualité des programmes et la confiance du public qui sont en jeu.

Les personnels ne demandent pas des privilèges, mais des moyens à la hauteur des missions qui leur sont confiées, ainsi qu'un financement pérenne et de réelles garanties d'indépendance. Le renforcement de l'audiovisuel public ne serait pas une dépense de confort, mais un investissement en faveur de la démocratie. Les salariés sont prêts à assumer leurs missions, mais encore faut-il que la nation assume pleinement les siennes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous devons conclure l'audition à 16 heures 30, j'indique dès à présent que je donnerai la parole aux représentants des différents groupes après environ quarante-cinq minutes de questions du rapporteur. De cette manière, si nous devons suspendre pour aller voter dans l'hémicycle, tout le monde aura pu s'exprimer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bonjour à tous ; je vous remercie à mon tour d'être tous ici présents.

Dans votre propos liminaire, monsieur Chapeau, vous avez expliqué que l'externalisation de certains programmes, notamment sur France 5 à partir de 17 heures, ne permettait pas d'assurer une totale neutralité, ou du moins une totale impartialité. J'imagine que vous avez fait référence à des émissions externalisées à des sociétés de production telles que Mediawan, dont certains actionnaires, comme M. Pigasse, assument de mobiliser des moyens, notamment médiatiques, pour lutter contre la droite radicale. Selon vous, l'attribution, pour plusieurs centaines de millions d'euros, de contrats à des sociétés privées constitue-t-elle une rupture avec le principe de neutralité ?

M. Renaud Bernard, coordonnateur syndical de groupe pour FO FTV. Je n'entrerai pas dans une telle analyse car Force ouvrière revendique comme principe fondateur de ne pas être politisée. Cela fait partie de notre ADN et me permet de rappeler que si notre syndicat est arrivé en tête lors des dernières élections au siège de France Télévisions, c'est parce que le personnel en a assez d'être considéré comme non neutre ou partial. C'est la raison pour laquelle ils nous ont fait confiance : ils savent que nous réservons la politique au secret de l'isolement.

Je n'ai aucun commentaire à faire sur Mediawan ou sur M. Pigasse. En revanche, factuellement, il est vrai que tous les jours sur France 5, de 17 heures à 23 heures, nous n'avons pas le contrôle de la ligne éditoriale, des propos qui sont tenus, ni de la façon dont les émissions sont modérées. Les programmes ne relèvent pas du personnel de France Télévisions.

Je ne suis plus rédacteur en chef car je suis syndicaliste, mais personne occupant ces fonctions au sein de France Télévisions ne dispose d'un droit de regard sur la façon dont sont conduits les débats dans les émissions « C dans l'air », « C ce soir » et « C à vous ». Or, sauf erreur de ma part, « C à vous » a été rappelé à l'ordre par l'Arcom pour publicité déguisée, ou du moins pour soupçon de publicité déguisée. Et les émissions « C ce soir » et « C à vous » ont également suscité des polémiques parce que certains propos n'ont pas été modérés.

Je peux vous garantir que quand France Télévisions dispose du contrôle des éditions, des programmes, des magazines, nous garantissons la plus grande modération dans les débats.

Je répète donc que non, factuellement, nous n'avons pas toujours le contrôle de la ligne éditoriale et que nous ne pouvons donc pas garantir la neutralité de ce qui se dit à l'antenne, sur France 5 et plus généralement dans les émissions externalisées. Si nous internalisons ces programmes, oui, nous pourrions apporter cette garantie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma prochaine question s'adressera à l'ensemble d'entre vous.

Vous dites qu'une plus grande neutralité pourrait être respectée si certains contenus et programmes étaient réinternalisés après avoir été délégués à des sociétés de production. À cet égard, le numéro 2 de France Télévisions, M. Sitbon-Gomez, a eu un parcours exclusivement militant avant de rejoindre le groupe en tant que directeur de cabinet de Delphine Ernotte. Il est désormais à la tête des programmes mais aussi, avons-nous appris il y a quelques semaines, à la tête de l'information dans la mesure où il est devenu le supérieur du directeur de l'information, ce qui fait de lui le manager des près de 3 000 journalistes de France Télévisions. Ce faisant, je crois que, pour la première fois de l'histoire de l'audiovisuel public, le vrai patron de l'info n'est pas un journaliste mais quelqu'un qui n'a jamais détenu de carte de presse – en plus, je le répète, d'avoir eu un parcours militant. Un tel profil à la tête de l'information n'est-il pas susceptible d'engendrer un soupçon ou une entorse au principe de neutralité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de laisser nos invités répondre à cette question, j'aimerais, par souci de pluralisme, que les autres forces syndicales, et pas seulement FO, puissent s'exprimer sur le fait que l'externalisation de certains programmes puisse poser problème en matière de neutralité. Je rappelle en outre que nous avons déjà auditionné M. Sitbon-Gomez.

M. Georges Pinol, journaliste à la rédaction nationale et délégué syndical central CGT. S'agissant de la première question, l'argent versé à Mediawan, à Together Media et à Brut suscite des interrogations. Des dérives ont eu lieu au fil des ans. Ce n'est pas nouveau. Le fonctionnement en réseau avec certaines boîtes existait bien avant l'arrivée de M. Sitbon-Gomez et de la direction actuelle. C'est comme ça, c'est historique.

Parallèlement, on constate bien une chute de nos productions internes. Comme notre image dépend de ce qui est réalisé par ces maisons de production extérieures, c'est un problème.

Vous avez donné la solution, monsieur le rapporteur : il s'agit de réinternaliser de la production, ce qui implique évidemment d'avoir des moyens pour le faire. On en revient au financement, car réinternaliser implique de moderniser nos outils. C'est nécessaire car beaucoup n'ont pas été mis à niveau, au motif qu'ils n'étaient plus utilisés par nos personnels. Toute une chaîne doit être remise en ordre.

Je me permets de dire que la réorganisation en cours à France Télévisions ne correspond pas tout à fait à la description que vous en avez donnée, monsieur le rapporteur. On ne peut pas dire que M. Sitbon-Gomez va diriger l'information. Ce n'est pas possible, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce n'est pas ce que prévoit l'organisation qui est en train d'être mise en place. Il est un peu difficile d'en parler car les élus du CSE central prennent actuellement connaissance de cette nouvelle organisation, qui affectera en effet la direction de l'information, et ils en discutent. La direction restera bien autonome : le directeur de l'information ne recevra pas d'ordres. De toute façon, les journalistes ne pourraient pas accepter une telle mainmise sur l'information.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une réorganisation est en cours et Mme Ernotte a remplacé son directeur de l'information. Nous allons mener toutes les auditions nécessaires pour comprendre cette réorganisation, y compris en auditionnant de nouveau Mme Ernotte.

Comme nous ne savons pas quel sera exactement le périmètre des responsabilités de M. Sitbon-Gomez à l'issue du processus – ni s'il sera encore directeur de l'information dans quelques jours –, nous pourrions avancer et passer à une autre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question suivante porte sur le climat social et sur les conditions de travail au sein de France Télévisions. La SDJ (société de journalistes) de France 3 a missionné la sociologue Danièle Linhart, qui était membre de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom et qui a été entendue comme témoin lors du procès de l'affaire des suicides de France Télécom. Dans le rapport du Cedaet, dont des représentants ont été auditionnés ce matin, on lit : « Danièle Linhart n'hésite pas à comparer la brutalité du changement à la situation vécue chez France Télécom. »

Avez-vous le sentiment que France Télévisions et ses dirigeants ont importé certaines méthodes de France Télécom, et ce d'autant plus que la présidente de France Télévisions, Mme Delphine Ernotte, a travaillé chez France Télécom pendant près de trente ans ? Elle en était l'une des directrices lors de l'affaire des suicides dans les années 2000. Risque-t-on de faire face à des cas de souffrance au travail faisant suite à une méthode managériale importée d'une entreprise comme France Télécom ?

Mme Yvonne Roehrig, déléguée syndicale centrale SNME-CFDT. Sans dire que l'on va vers une crise de l'ampleur de celle ayant eu lieu à France Télécom, je vois des similitudes.

Parmi elles figure l'effacement de l'identité. À France Télécom, il y a eu le plan NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications), qui a conduit au changement du nom de l'entreprise. Chez nous, on a brutalement débaptisé le réseau régional. Du jour au lendemain, France 3 Alsace ou Aquitaine sont devenues Ici, sans que l'on nous explique pourquoi.

Autre similitude : la transformation permanente est érigée en modèle de management, ce qui perd les salariés et les fait souffrir car, sous prétexte d'agilité, l'entreprise se désorganise au fil des années.

S'il y a certainement des similitudes, je ne pense pas que l'on soit sur le point d'assister aux mêmes manifestations de désespoir que celles ayant eu lieu chez France Télécom, tout simplement parce que nous avons encore un corps social vivant, avec une cohésion des salariés. Même s'ils cherchent un sens à leur travail, ils en trouvent encore dans celui qu'ils réalisent.

J'en viens à la question sur les externalisations. Notre problème est que nous comptons en ETP (équivalents temps plein) et en masse salariale, et que l'injonction de les diminuer nous conduit forcément à ne plus pouvoir travailler sur tous les produits que nous devrions fabriquer. Donc on externalise, parce que ce n'est pas la même ligne budgétaire. Nous sommes en quelque sorte pris au piège de l'externalisation car, dans certains cas, nous ne pouvons plus fabriquer nous-mêmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La position exprimée par FO n'est pas anodine. Les propos tenus sont assez graves puisqu'il a été dit que l'externalisation peut conduire à une rupture de la neutralité. Je souhaiterais que toutes les organisations syndicales s'expriment sur ce point, car leur opinion est importante pour notre commission, comme le sera l'éclairage d'autres acteurs que nous allons auditionner.

Mme Yvonne Roehrig. Je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par les représentants de FO sur la garantie de la neutralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous pensez donc que l'externalisation n'apporte pas les mêmes garanties que la production internalisée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question pour les autres organisations syndicales. Alors qu'il était président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), M. Schrameck avait été auditionné à l'Assemblée le 26 mai 2015 sur les modalités de désignation des présidents des sociétés de l'audiovisuel public. Il avait expliqué que les capacités managériales de Delphine Ernotte avaient fait l'objet de questions et que son engagement d'instaurer un dialogue social sain chez France Télévisions avait été fondamental dans la décision de la nommer.

Pourtant, on observe que la qualité de ce dialogue social s'est dégradée depuis plusieurs années. Le séminaire sur le métier de journaliste, organisé par la direction le 25 mars 2025, a été boycotté par les organisations syndicales, quelques semaines à peine avant la reconduction de Mme Ernotte. « Réconcilier », titre du dernier projet de Mme Ernotte, fait peut-être écho à ce climat social et de travail dégradé.

Dix ans après la première nomination de Delphine Ernotte, jugez-vous que son style de management et celui de la direction sont conformes à ses promesses d'instaurer des conditions de travail et un dialogue social sains ?

Mmes Mathilde Goupil, SNJ. Je vais répondre très rapidement aux questions précédentes sur la neutralité – terme qui peut faire l'objet de discussions. Pour être très précis, le cahier des charges qui s'impose à France Télévisions prévoit l'impartialité, l'indépendance et le pluralisme.

France Télévisions essaye de répondre le mieux possible à ces obligations. Nous vérifions en permanence sur les plateaux si les équilibres des temps de parole sont respectés entre les différentes couleurs politiques. S'y ajoute le fait que le pluralisme imposé par le cahier des charges suppose aussi de respecter la parité femmes-hommes. C'est cet ensemble de critères que l'Arcom est chargée de contrôler.

Nous déplorons l'externalisation de la production. Elle n'est pas aussi développée partout, nos confrères de Radio France ayant conservé davantage de maîtrise sur les programmes. France Télévisions dispose des journalistes et du savoir-faire. En tant que syndicat, nous regrettons que la production soit systématiquement externalisée.

Néanmoins, il faut souligner que le cahier des charges nous impose d'acheter des programmes à l'extérieur. France Télévisions n'est pas la seule responsable de sa dépendance vis-à-vis des sociétés de production, qui est aussi entretenue par le pouvoir politique. Il faut en tenir compte si l'on veut changer les choses.

Le rapport du Cedaet est assez clair et vous avez entendu ses auteurs ce matin. Il évoque la souffrance résultant de la fusion des rédactions de France 2 et France 3 pour les ex-journalistes de cette dernière. Nous avons pris connaissance de ce document et sommes d'accord avec les constats qui y figurent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour résumer votre pensée, l'externalisation ne pose pas de problème en matière d'impartialité, de pluralisme et d'indépendance parce qu'un producteur extérieur doit se conformer à toutes les règles. Mais vous vous opposez à l'externalisation pour d'autres raisons.

Mmes Mathilde Goupil, SNJ. Oui, c'est ça !

Je ne connais pas les discussions entre les sociétés de production et France Télévisions. Vous pourriez vous pencher sur celles-ci dans le cadre de cette commission. Mais l'Arcom contrôle tout, y compris ce qui est produit à l'extérieur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et vous avez bien rappelé que si l'on veut faire évoluer le modèle ou le changer, il faudra que le politique prenne des décisions s'agissant du cahier des charges.

M. Aldo Fogacci. Aucune consigne politique n'est donnée aux rédactions. La neutralité repose sur le professionnalisme des équipes. Elle est fragilisée par des pressions indirectes, avec un financement instable, une gouvernance politisée et un climat de polémique permanente. Cela peut donner le sentiment d'une absence de neutralité, mais je pense que les rédactions respectent cette dernière grâce à leur professionnalisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous indiquez qu'aucune consigne n'est donnée aux rédactions de France Télévisions en matière de pluralisme. Pourtant, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2022, on a pu noter – et cela avait ému nombre de Français – que le présentateur Gilles Bornstein avait expliqué sur le plateau de France Info TV qu'« [Éric Zemmour] n'a pas le droit de venir ici. »

Qu'en pensez-vous ? Il s'agit en l'occurrence d'une affirmation ou d'une consigne donnée à la rédaction en rupture totale avec l'objectif de pluralisme inscrit dans la loi. Condamnez-vous ces propos ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à préciser ici que j'ai « convoqué » – c'est le terme officiel – Gilles Bornstein, qui sera auditionné le lundi 2 février afin de répondre aux questions de la Représentation nationale.

M. Aldo Fogacci. Que dire, à part qu'il faut respecter le cahier des charges et l'obligation de neutralité ? Pour être franc, je n'ai pas vu ce qu'il s'est passé, donc je ne peux pas condamner.

Mme Yvonne Roehrig. Ce que M. Fogacci essaye de vous dire, c'est que le respect du pluralisme et de l'impartialité doit être la règle.

Les propos tenus en 2022 par Gilles Bornstein sur le plateau de France Info TV n'engagent que lui. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'une consigne. C'est un accident industriel intervenu en direct. Cela ne devrait en effet pas arriver, car la loi nous enjoint de respecter l'impartialité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et le pluralisme !

M. Renaud Bernard. Gilles Bornstein est un grand professionnel ; c'est un confrère ; j'ai longtemps travaillé avec lui et je ne mets absolument pas en doute son impartialité ou sa neutralité.

En revanche – et il est très bien que vous l'interrogiez –, si Gilles faisait référence à des consignes, ou plutôt à des intentions latentes de la hiérarchie et de l'encadrement, car les consignes n'existent pas chez nous, nous les condamnerions sans ambiguïté.

Il est impossible de condamner Gilles Bornstein, non pas en soi, mais parce que c'est un très grand professionnel et qu'on peut avoir confiance dans sa probité. Toute la question est de savoir s'il faisait référence à un climat à l'intérieur de la chaîne France Info TV qui aurait conduit à ce qu'on évite d'inviter Untel ou Unetelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Fogacci n'ayant pas vu la séquence dont nous parlons, je me permets de citer la phrase exacte prononcée par M. Bornstein sur un plateau de France Info TV, chaîne dont il est présentateur et journaliste. Il a dit qu'« [Éric Zemmour] n'a pas le droit de venir ici. », en parlant de cette chaîne. Cette séquence avait beaucoup tourné à l'époque parce qu'elle avait choqué. Le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle.

Ceci ayant été rappelé, vous comprendrez que j'ai un peu de mal à entendre que vous ne condamnerez pas ces propos. Puisqu'ils ont été cités, qu'avez-vous à dire sur cette injonction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je note en tout cas que les deux premiers syndicats qui se sont exprimés ont rappelé leur attachement au pluralisme. Je laisse répondre la CGT.

Mme Eléonore Duplay. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur un extrait que nous n'avons pas visionné, puisque les questions ne nous ont pas été transmises préalablement.

Nous avons préparé cette audition en examinant les rapports de l'Arcom. On voit que le pluralisme est respecté à France Télévisions. Si quelqu'un n'avait pas droit de cité sur les antennes du groupe, l'Arcom l'aurait relevé depuis longtemps.

Je reviens sur la question du climat social et de la santé au travail à France Télévisions, qui nous intéresse beaucoup plus en tant qu'organisation syndicale.

Vous avez sans doute longuement évoqué la situation au sein du siège du groupe lors de l'audition des représentants du Cedaet ce matin. Mais, depuis les décrets Macron, on a constaté plus d'une trentaine de risques graves et de dangers imminents – dans la quasi-totalité des cas en raison de troubles psychosociaux – dans les vingt-quatre antennes de France 3 dans l'Hexagone et dans ses neuf chaînes de télévision outre-mer. Plusieurs tentatives de suicide ont eu lieu au sein du réseau depuis 2019. Le nombre d'accidents du travail reconnus augmente de manière considérable. On trouve principalement trois motifs dans les déclarations d'accident du travail : le risque routier, la chute de plain-pied, mais aussi les risques psychosociaux, qui sont passés de la quatrième à la troisième place.

À la CGT, nous relient ces évolutions à la conduite du changement. Nous soulignons régulièrement la responsabilité de la direction dans la manière dont ces changements sont réalisés. Dans leur immense majorité, ils ont découlé ces dernières années de problèmes de financement. C'est très largement le cas s'agissant par exemple de la fusion des rédactions de France 2 et de France 3. La disparition des éditions nationales de France 3, il y a deux ans, est selon nous également très fortement liée à la question du financement, même si ce n'est peut-être pas la seule raison. Depuis 2008, l'audiovisuel public a perdu 1,252 milliard, alors que nos missions ont augmenté. Le numérique n'existait pas ou quasiment pas à France Télévisions à cette date.

Quand on conduit le changement avec moins de moyens, quand on nous demande de faire plus avec moins, quand on fusionne des rédactions parce qu'on ne dispose plus du budget pour les faire fonctionner, cela induit forcément de la souffrance au travail, des maladies professionnelles et des accidents du travail. Le climat s'est dégradé, mais nous y voyons surtout l'effet d'une politique budgétaire qui ne dépend pas de la direction de France Télévisions, mais bien du politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais de nouveau donner la parole au rapporteur, car vous venez d'aborder plusieurs sujets qui nous intéressent.

Je répète que nous auditionnerons M. Bornstein dans une dizaine de jours. Il pourra s'exprimer et répondre aux questions. La direction de la chaîne avait à l'époque déclaré qu'« En aucun cas Éric Zemmour et le courant de pensée qu'il représente ne sont interdits d'antenne à @FranceTele. Éric Zemmour sera bien évidemment invité [...] ». Les dirigeants auront l'occasion de s'expliquer à la suite de M. Bornstein.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes – que vous avez probablement lu – a dressé un tableau sévère, notamment des nombreux avantages dont bénéficient certains cadres dirigeants de France Télévisions. Il est par exemple mentionné qu'une trentaine d'entre eux sont davantage payés que le Président de la République. Une cinquantaine de directeurs bénéficient d'une voiture de fonction...

On a appris dans le cadre de cette commission d'enquête qu'une prime de performance de près de 80 000 euros a été attribuée à Delphine Ernotte, alors que l'entreprise est au bord de la faillite. On a évoqué le séjour de près de dix dirigeants et de Delphine Ernotte dans des suites de l'hôtel Majestic, certaines étant facturées 1 700 euros la nuit.

Les syndicats de France Télévisions dénoncent-ils ces avantages dont bénéficient quelques cadres dirigeants ? L'utilisation de l'argent public est-elle totalement transparente ? Par exemple, un prix maximum est-il imposé aux salariés de France Télévisions s'agissant des nuits d'hôtel ? Comment ces dépenses sont-elles encadrées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la présidente de France Télévisions a déjà répondu s'agissant des nuits d'hôtel, en indiquant que cela s'expliquait par un mécanisme de *barter*. Ne perdez pas de temps à le détailler et dites-nous directement si vous cautionnez ou pas.

M. Renaud Bernard. On peut avoir une opinion tranchée. Chacun est libre d'utiliser la sémantique de son choix, selon qu'il considère qu'il s'agit d'avantages ou d'éléments de rémunération.

Dans le monde de l'audiovisuel, même public, certaines rémunérations peuvent être très importantes. Il faudrait savoir si l'image et la réputation des personnes apportent de la

valeur à l'entreprise et justifient de ce fait leur rémunération. Ni mon syndicat ni moi-même ne sommes qualifiés pour juger de manière générale s'il est mérité qu'une trentaine de personnes soient mieux rémunérées que le Président de la République.

En ce qui concerne les véhicules de fonction, je dois avouer qu'ils nous semblent quelque peu anachroniques après la décennie de serrage de ceinture à laquelle nous avons été collectivement soumis. Pour ceux qui travaillent sur le terrain, quelquefois au bout du monde ou dans des zones de guerre, elle s'est notamment traduite par la mise en place de procédures de plus en plus compliquées et restrictives pour se faire rembourser quelques frais de missions raisonnables. Savoir que certains, qui restent « au chaud », bénéficient d'un véhicule de fonction peut nous conduire à nous interroger.

Enfin, s'agissant du Majestic, tout est affaire de choix de gestion. Nous ne jugerons pas l'opération de *bartering* à laquelle vous avez fait référence et que nous connaissons. Mais nous pouvons aussi apporter des solutions dans le cadre du dialogue social. À FO, nous aurions plutôt conseillé à France Télévisions, très impliquée dans la création cinématographique et dans l'organisation du festival de Cannes, de louer un salon de cet hôtel pour y mener des discussions professionnelles, sans qu'il soit besoin d'y résider la nuit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour votre réponse franche.

Pour être précis, selon le rapport de la Cour des comptes, cinquante-trois cadres de France Télévisions ont des véhicules de fonction.

Mme Yvonne Roehrig. Pour répondre à votre question sur la transparence, les seuls éléments dont nous disposons figurent dans l'index de l'égalité professionnelle de France Télévisions, qui mentionne le nombre de femmes parmi les dix personnes les mieux rémunérées et fournit une moyenne des dix plus hautes rémunérations. Nous n'avons aucune autre indication sur les rémunérations des cadres dirigeants de France Télévisions.

Il en est de même pour le nombre de voitures de fonction ; nous savons seulement quelle est la part des femmes parmi les chauffeurs.

Concernant la suite au Majestic, la question a été posée lors d'un CSE central. L'explication qui nous a été donnée vaut ce qu'elle vaut, la réponse étant invérifiable.

Nous interrogeons nos dirigeants pour obtenir des précisions sur des éléments dont nous disposons ou pour obtenir ceux que nous n'avons pas. Mais la transparence sur les plus hautes rémunérations n'existe pas plus à France Télévisions que dans les autres entreprises françaises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La loi impose de faire figurer dans l'index de l'égalité professionnelle la moyenne des dix rémunérations les plus élevées.

Mme Yvonne Roehrig. Sur une période de trois ans. On voit qu'elles augmentent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons demander cette information et le rapporteur nous dira s'il l'a obtenue. À défaut, nous relancerons France Télévisions.

Mme Eléonore Duplay. La CGT a souvent dénoncé les écarts de rémunération entre les plus hauts salaires de France Télévisions et ceux des travailleuses et des travailleurs de base. Mais je rappelle que les rémunérations des cadres dirigeants de l'entreprise, et notamment celle de notre présidente, sont soumises au contrôle de l'État, qui les valide.

S'agissant de la question des notes de frais, je ne me prononcerai pas sur la chambre au Majestic, car je ne dispose pas d'éléments sur ce point. En revanche, je connais bien le réseau. J'observe que nos cadres dirigeants régionaux sont soumis à un encadrement très strict de leurs frais de missions. Quand ils se rendent à Paris, ils doivent respecter le même barème que tous les salariés de France Télévisions, soit 140 euros, petit-déjeuner compris. On est très loin du prix de la chambre au Majestic. Cette règle s'applique aussi bien aux simples journalistes, dont je fais partie, qu'aux directrices et directeurs des antennes régionales de France Télévisions, qui occupent les postes les plus élevés dans une antenne de France Télévisions.

Pour en revenir au rapport de la Cour des comptes, les charges d'exploitation ne sont qu'un des éléments examinés, le rapport soulignant également que la part des concours financiers publics n'a pas suffisamment augmenté pour compenser l'inflation ou les besoins de transformation de l'entreprise. Cela s'est aggravé depuis la suppression de la redevance. Ce rapport recommande évidemment de maîtriser les charges, mais également de stabiliser la ressource et d'établir un cadre budgétaire clair, afin d'éviter des arbitrages contradictoires et de renforcer la prévisibilité des financements publics.

Mme Mathilde Goupil. S'agissant de la transparence, nous connaissons le montant global des dix rémunérations les plus élevées par sexe, mais nous ne savons pas à quels métiers elles correspondent. Nous comprenons toutefois qu'il s'agit de top managers et de présentateurs, donc de gens dont le visage apparaît à l'antenne. Le SNJ ne fixe pas les salaires, évidemment, mais la question des écarts dans ce domaine nous importe aussi. Nous sommes favorables à un resserrement de celui entre les salaires les plus élevés et les plus faibles, et je pense que vous pouvez légiférer pour fixer un maximum en la matière, si vous le souhaitez. Les rémunérations en question sont bien sûr très éloignées de celles des salariés lambda : le salaire d'embauche d'un jeune journaliste, après cinq ans d'études et deux ans d'expérience professionnelle, par exemple, est à peu près de 2 300 euros net, d'après les informations que nous avons.

Pour ce qui est de la suite au Majestic, je rejoins ma consœur. Le tarif de base est effectivement de 140 euros, petit-déjeuner inclus, à Paris, qui est en zone tendue ; sinon, pour la majorité des villes, c'est 92 euros. Nous avons interrogé nos instances dirigeantes, car nous ne sommes pas favorables, *a priori*, à ce qu'elles séjournent dans des suites luxueuses quand elles se déplacent. La seule chose que nous ayons comprise est que France Télévisions n'a pas payé le montant indiqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie la CGT d'avoir précisé que c'est l'État qui décide de la rémunération de Mme Ernotte, dans le cadre de son contrat initial – lors de son embauche –, puis de sa prime de performance. Celle-ci est validée par le conseil d'administration – donc pas seulement par l'État. Nous auditionnerons prochainement la ministre de la culture, qui le représente. Ce n'est pas Mme Ernotte qui fixe elle-même son salaire ou ses primes ; nous entendrons donc ceux qui ont pris les décisions, afin qu'ils puissent les expliquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un sujet vraiment important, celui des UCC (unités de compétences complémentaires), que nous avons découvert dans un rapport de l'IGF de 2024. Vous me direz si je me trompe, mais il apparaît à la lecture de ce rapport que beaucoup de monde est mobilisé à France Télévisions quand il faut faire un reportage sur le terrain : un reporter, qui pose les questions et prend des notes, un JRI (journaliste reporter d'images), c'est-à-dire un cameraman qui filme, un preneur de son, qui tient un micro ou une perche, et un monteur de permanence, souvent au siège, pour assurer le montage des rushes, ce qui fait au moins quatre personnes.

On a l'impression que c'est une spécialité de France Télévisions puisqu'on ne trouve rien de tel dans les autres médias. À BFM Régions, selon le rapport de l'IGF, « les journalistes non seulement filment seuls avec leur smartphone, mais montent également leur sujet ». Si je comprends bien, par ailleurs, quand on demande à un cameraman de France Télévisions de tenir aussi le micro, c'est-à-dire de prendre le son, il faut lui accorder une prime, puisque ce n'est pas dans sa fiche de poste. C'est d'ailleurs tout le sens des UCC, que la direction a un temps voulu dénoncer. Ce strict cloisonnement des compétences semble avoir été inscrit dans l'accord syndical, très discuté, de 2013.

Pensez-vous, en tant que syndicats de France Télévisions, que ce régime d'exception par rapport aux autres médias, privés ou non, doit perdurer à l'heure où l'entreprise est au bord de la faillite, ou qu'il faudrait le modifier pour permettre plus de multicom pétence du côté des salariés de France Télévisions et s'aligner un peu plus sur d'autres pratiques, notamment celles des chaînes privées ?

Mme Yvonne Roehrig. Non, un cameraman, c'est-à-dire un journaliste reporter d'images, qui prend le son durant un reportage, n'a pas de prime : cela fait partie de sa fiche de poste. Par ailleurs, être monteur est un métier. L'image est importante à la télévision, elle veut dire quelque chose. Le regard du monteur est essentiel dans la construction d'un sujet. Nous en faisons qui vont du off de quarante secondes à des magazines de treize ou vingt-six minutes. Le monteur est là pour assurer la cohérence de la construction du reportage ou du magazine et il ne monte pas qu'un reportage dans la journée. En région, un monteur travaille sur deux, trois, voire quatre sujets dans la journée ; il n'est pas mobilisé pour un seul reportage. Ensuite, il n'existe pas de preneur de son dans une équipe de reportage en région et il y en a de moins en moins au siège. Les preneurs de son sont une profession en voie de disparition à France Télévisions. Donc, non, nous ne partons pas à trois en reportage, mais à deux.

En revanche, être journaliste rédacteur est un métier, ce sont des compétences, et être journaliste reporter d'images, ce sont d'autres compétences. Quand on est un JRI et qu'on fait aussi de la rédaction, on a acquis de nouvelles compétences. On a alors une prime de biqu alification, parce qu'on exerce un autre métier en plus du sien. Tout cela suit une logique, même si elle peut paraître obsolète. Quant à BFM Régions, avec qui vous nous comparez, je rappelle que ses bureaux sont en train de fermer partout.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je cite le travail de l'IGF...

Mme Yvonne Roehrig. Oui, mais je ne crois pas qu'on puisse comparer le travail de BFM Régions avec celui des bureaux régionaux d'information de France 3. Nous ne faisons pas tout à fait la même chose. Nous ne produisons pas un flux d'info en continu mais des reportages longs, plus longs en tout cas que les sujets de BFM Régions. Nous avons une autre façon de travailler parce que le format est différent.

M. Georges Pinol. Monsieur le rapporteur, nous vous invitons à venir une journée sur le terrain avec nos équipes. Vous verrez comment cela se passe exactement.

Ce que vient de dire Yvonne est tout à fait exact. On ne part pas à trente-six mais, généralement, à un ou à deux – plutôt deux ; parfois, le JRI y va seul, pour chercher des images, voire faire un sonore ou en tout cas prendre le son d'une intervention. Par ailleurs, de moins en moins d'ingés son partent en reportage. Les seules fois où ils le font, devinez de quoi il s'agit ? Ce sont généralement des événements politiques, ou de la musique. Voilà la réalité.

Nous plaignons beaucoup les collègues de BFM en région car ils sont soumis à un régime assez terrible. Ils partent, très souvent bien avant la retraite, vers d'autres médias. Ce

n'est pas propre à BFM, mais le mode de production que vous évoquez n'est pas anodin. Il peut faire gagner des sous, peut-être, mais il empêche de faire de la qualité et il a un impact sur la santé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les députés ruraux que nous sommes, quel que soit notre bord politique, savons pertinemment que France 3 et BFM sont complémentaires mais ne font pas exactement la même chose. Les missions ne sont pas différentes, car l'information est au cœur de l'activité dans les deux cas, mais il ne s'agit pas exactement de la même présence dans nos territoires ruraux – je suis, pour ma part, un représentant du Calvados.

M. Renaud Bernard. Il existe un constat, qui a été établi par la Cour des comptes. Elle a estimé que le système des unités de compétences complémentaires était inefficace et coûteux – c'est écrit dans le rapport. Deux mois plus tard, France Télévisions a pourtant décidé de reconduire ce système, parce que nous n'avons pas été capables de le réformer. Nous avons tenté de le faire à Force ouvrière, avec la direction, car nous estimons qu'il est trop rigide et probablement archaïque. Ce que nous prônons ne reviendrait pas, pour autant, à ultralibéraliser l'organisation de l'entreprise, mais à former des volontaires, qui seraient rémunérés. Nous sommes absolument ouverts à ce que les compétences se croisent, à ce que les frontières des corporatismes tombent et à ce qu'on fasse entrer France Télévisions, comme d'autres groupes audiovisuels, dans le XXI^e siècle, qui n'est pas l'ère de l'homme-orchestre mais des compétences multiples, dont disposent les jeunes diplômés des écoles de journalisme. Ils savent monter, tourner, prendre du son, écrire, et même très bien, mais ils ne font pas tout en même temps, parce que ce n'est un gage de qualité dans aucune activité.

Nous avons été confrontés, avec la direction de France Télévisions, à des résistances. Je prends un exemple : il y a dix-huit mois, nous étions sur le point de réformer huit métiers, dont nous allions ouvrir les compétences, mais pas gratuitement – certaines professions devaient bénéficier d'une augmentation de 7 à 9 % par mois, ce qui n'est pas rien. Cela fait peut-être vingt ans que le commun des mortels, chez les salariés de France Télévisions, n'a pas bénéficié d'une augmentation de 8 %. Pourtant, ce n'est pas passé : une bronca a empêché la réforme. Il se dit que si notre PDG a dénoncé l'accord d'entreprise, le 10 juillet dernier, c'est notamment parce que nous n'étions pas parvenus à réformer ces métiers par la voie de la négociation.

Mme Yvonne Roehrig. Je précise tout de même qu'une signature est intervenue pour quatre de ces huit métiers. La transformation n'est donc pas impossible.

Mme Mathilde Goupil. Je rejoins un peu ce qui a été dit par d'autres organisations : les données de M. le rapporteur ne sont pas à jour. On part vraiment à deux, c'est la norme. J'ai 33 ans et je n'ai jamais vu de preneur de son. France Télévisions continue d'évoluer, se réforme, se modernise. On peut déplorer que le métier de preneur de son disparaisse – et la qualité aussi – mais c'est un état de fait : c'est en train de disparaître.

Il y a déjà des gens qui font à la fois de la télé, de la radio et du web dans nos stations d'outre-mer. Il a été question de multicom pétence et des jeunes sortis d'école. Je suis relativement jeune mais je pense que les métiers ont un sens. Quand on fait tout en même temps, on ne fait rien de vraiment bien. Nos collègues d'outre-mer nous parlent souvent du stress et de la baisse de qualité quand on fait de la radio le matin, du web le midi et qu'on mélange toutes les compétences.

Le SNJ s'intéresse à ce que font les autres audiovisuels publics en Europe. Lors de notre assemblée générale annuelle, des salariés de la RTBF sont ainsi venus échanger avec nous. La RTBF a connu, il y a quelques années, une réforme allant dans le sens des polycompétences. Cette réforme a pu susciter un intérêt, notamment chez les jeunes salariés,

du point de vue de la diversification des compétences, mais elle a aussi conduit à beaucoup de souffrance au travail et à des rédactions à deux vitesses, ce qui a des conséquences en matière de bonne entente et de fonctionnement, ainsi qu'à beaucoup d'absentéisme et d'accidents du travail. Je vous invite à regarder, vous aussi, ce qui a été fait à la RTBF.

M. Aldo Fogacci. Je rejoins mes camarades. Qu'il s'agisse de la rédaction ou de la production, il y a une organisation. Des planificateurs reçoivent des prévisionnels, qui sont également partagés avec l'ensemble des services techniques. À la sortie, on a un potentiel qui est lié à tous les tournages et aux différents modes de production.

Dans ma région, on ne part pas à plusieurs. Un JRI part avec un rédacteur, mais il n'y a pas de preneur de son, et le monteur est en station. Lors des sessions à l'Assemblée de Corse, un monteur se déplace parce qu'il faut monter sur place, mais les tournages, les productions ou d'autres événements ne se font pas en multipostes.

Mme Anne Guillé. Je suis reporter de terrain et cela fait vingt ans que je n'ai pas travaillé avec un ingénieur du son ou que je n'en ai pas vu un. Il est complètement erroné de faire de leur présence une généralité : dans les faits, il n'y a plus d'ingénieurs du son, ou très peu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous parler d'un cas spécifique, celui d'une journaliste de France Télévisions qui s'appelle Claire Koç, dont le professionnalisme n'a jamais été remis en question. Elle a eu le malheur de publier sur le site de France 3 un article intitulé « On pense à ceux qui sont revenus, à ceux qui ne reviendront jamais et à ceux qu'on espère encore. Paris commémore les victimes du 7 octobre ». J'ai lu cet article, émouvant, qui a été publié le 7 octobre dernier. On y suit les pas de Monique, de Julie, d'Alain, d'anonymes mais aussi de personnalités, comme Anne Sinclair et Patrick Bruel, qui sont venus regarder des photographies de visages d'otages au cœur du pavillon mémoriel installé place des Vosges. Cet article a fait polémique du côté de la CGT, qui ne l'a pas jugé à son goût. Elle a immédiatement publié un communiqué dénonçant un article « communautariste » et contestant l'usage du mot « pogrom » pour qualifier ce qui s'est passé le 7 octobre. Claire Koç, d'après ce que j'ai pu lire, est aujourd'hui en arrêt de travail. Elle se trouve dans une situation et un état psychologique qui sont extrêmement préoccupants à la suite d'une vague de harcèlement suscitée par le communiqué interne de la CGT. Elle a contacté le SNJ, qui visiblement ne lui a pas répondu ou en tout cas ne l'a pas aidée.

Ma question, qui s'adresse à la CGT et au SNJ, est simple. Comment expliquer qu'en 2025, au sein du premier groupe audiovisuel de France, qui est, de plus, public, c'est-à-dire payé par nos impôts, un syndicat important, la CGT, puisse décider de lancer une campagne de harcèlement contre une journaliste, simplement parce qu'elle a osé rédiger un article qui relate des faits de recueillement, à Paris, concernant les événements du 7 octobre ? Je vous avoue que cela m'a particulièrement choqué, et j'aimerais donc vous entendre à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question me permet de redire notre soutien à l'ensemble des journalistes et d'assurer à Mme Koç, si elle nous écoute, que nous lui apportons, bien entendu, le soutien de la représentation nationale.

Mme Eléonore Duplay. Je reviens très brièvement sur la question précédente. Les UCC ne concernent pas l'activité des journalistes, mais celle des techniciens qui réalisent d'autres tâches que celles figurant dans leur fiche de poste.

La CGT et les personnes qui exercent des mandats syndicaux à France Télévisions, comme ailleurs, ne sont pas payées par les impôts des Français. La communication syndicale en question n'est pas liée à l'activité journalistique que peuvent pratiquer, par ailleurs, les élus de France Télévisions dans le cadre de leur travail.

Nous adressons également toute notre compassion à cette consœur, qui n'a pas été victime d'une campagne de harcèlement. Il y a eu une communication syndicale à la suite d'un article dont le traitement de l'actualité n'apparaissait pas équilibré à notre syndicat, puisqu'il ne remettait pas les choses en perspective. Le tract a été, malheureusement, mal compris. La semaine suivante, quand nous avons vu l'émotion que suscitait cette communication syndicale, nous avons publié un autre communiqué, qui clarifiait un peu la situation. Il exprimait que nous ne souhaitons pas mettre une consœur en difficulté et la soumettre à la vindicte populaire, et précisait que notre organisation « se bat et continue à se battre contre toute forme de xénophobie et de discrimination. Nous ne saurions tolérer dans nos rangs et dans nos écrits ni antisémitisme ni aucune forme de racisme ». Nous avons donc clarifié les choses.

Quant à l'effet produit par cette communication sur une consœur, nous en sommes absolument désolés, car l'objectif des représentants du personnel n'est pas de mettre en péril la santé d'une salariée. Je tiens également à préciser qu'à la suite de ce communiqué, certains de nos élus, notamment le secrétaire général du SNRT-CGT, ont été victimes, eux, d'une vague de harcèlement sur les réseaux sociaux et d'appels à leur domicile – ils ont été traités de sales antisémites. La réalité est donc beaucoup plus nuancée, et nous avons regretté publiquement le communiqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut être précis et je voudrais que le rapporteur obtienne une réponse à sa question. Vous avez reproché à cette journaliste, dans votre communiqué, d'avoir adopté le point de vue de la communauté juive et de relayer les thèses du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France). Il me semble que c'était écrit noir sur blanc, et ces propos ont ému une grande partie des Français. Vous représentez les salariés. Or les reproches formulés dans votre communiqué sont une accusation contre une de vos consœurs, ce qui conduit à s'interroger, notamment, sur la déontologie dans les relations entre les journalistes. Vous dites que vous êtes contre l'antisémitisme et le racisme, mais ce sont de toute manière des délits et j'espère que tout le monde ici est contre. La question du rapporteur était de savoir si vous maintenez ou non ces propos.

Mme Eléonore Duplay. Il était précisé que « l'article n'adopte qu'un seul point de vue, celui d'une communauté juive qui se sent légitimement meurtrie par ce massacre, mais sans jamais le resituer dans un conflit plus large. Il reprend pour une bonne part les thèses du Crif [...], qui prétend représenter l'ensemble des Juifs de France, ce qui est loin d'être le cas. »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pensez-vous que le sentiment qu'on peut avoir au sujet des otages israéliens correspond à un point de vue différent selon qu'on appartient à la communauté juive, à la communauté musulmane ou à la communauté catholique ? Quand on parle des otages, on aurait un regard particulier quand on est un juif en France ? Dire qu'un reportage adopte le point de vue de la communauté juive parce qu'il parle d'otages israéliens me choque beaucoup.

Mme Eléonore Duplay. On n'a pas reproché à ce reportage d'adopter le point de vue de la communauté juive, mais de reprendre les thèses du Crif, qui ne représente qu'une partie de cette communauté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, on ne peut pas dire n'importe quoi – je vois d'ailleurs M. Saintoul hausser les épaules. Le Crif ne représente pas la communauté juive de France, ce n'est pas son rôle ; il représente des organisations.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai pas ouvert la bouche ! N'essayez pas de me mettre dans la sauce en m'attribuant un point de vue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, je vous donnerai la parole. Il se trouve que je me suis tourné vers vous et que je vous ai vu hausser les épaules. J'ai donc pensé qu'il fallait une clarification. Ce sont des sujets éminemment sensibles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Duplay, je pense que vos regrets seront entendus par cette journaliste, qui a l'air d'être dans un état psychologique vraiment inquiétant. Je voudrais néanmoins préciser un point. Vous avez contesté dans le communiqué le mot pogrom. « Utilisé par certains interlocuteurs pour qualifier les massacres du 7 octobre, [il] permet certes d'en souligner l'horreur, mais il n'est pas approprié et il est critiqué par de nombreux historiens ». Selon le dictionnaire *Larousse*, ce terme désigne des émeutes sanglantes dirigées contre une minorité ethnique ou religieuse. La simple utilisation du terme pogrom pour qualifier les massacres du 7 octobre dérange-t-elle la CGT de France Télévisions au point de la pousser à publier un communiqué contre une consœur, qui est aujourd'hui en arrêt de travail et dans une situation de grande difficulté ? Ce terme est-il pour vous une ligne rouge ?

M. Georges Pinol. Pour nous, les massacres du 7 octobre sont évidemment un événement tout à fait extraordinaire, d'une violence inacceptable, qu'on ne peut pas soutenir ou légitimer. Ce tract comportait des erreurs, nous l'avons reconnu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous le regrettez donc ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Mais ce n'est tout même pas l'inquisition ici !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pose une question.

M. Georges Pinol. Nous regrettons d'avoir créé, par ce tract, une polémique. Ce n'était pas notre but.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous prenons bonne note que vous le regrettez.

M. Georges Pinol. Toutes nos pensées vont à cette consœur. Notre déclaration a été mal comprise, et nous regrettons ce qui a été mal compris.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu avec franchise à la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante concerne le pluralisme. J'ai eu connaissance d'un autre tract, ou communiqué, en date du 9 décembre 2025, qui est intitulé « Aucun compromis face à l'extrême droite ». Vous y écrivez ceci : « La CGT est déterminée à jouer son rôle dans cette instance, qui a plus que jamais besoin de clarté vis-à-vis des ennemis de l'audiovisuel public en général, et plus précisément face au risque de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. » Vous reprochez, dans le même communiqué, à certains représentants syndicaux, notamment de FO, de s'être exprimés dans *Le JDD*, le *JDNews* ou dans *Valeurs actuelles*, et vous expliquez qu'un syndicat n'a pas à être politique.

Vous avez un peu participé, on peut le dire, à la cogestion de France Télévisions pendant dix ans, et ceux qui votent pour vous sont des salariés de l'audiovisuel public, qui ont des obligations en matière de respect du pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté. Où est la frontière entre le syndicalisme, qui défend des conditions de travail, un cadre social et qui représente les salariés de l'entreprise France Télévisions, et une démarche profondément et éminemment politique, que vous assumez ? Pour vous, la CGT doit-elle être un rempart contre ce que vous qualifiez d'extrême droite ou au contraire un syndicat centré sur le cadre social et les conditions de travail des employés de France Télévisions ?

M. Georges Pinol. Imaginer que nous ayons le pouvoir d'être cogestionnaires, avec la direction de France Télévisions, c'est nous faire beaucoup d'honneur ! Si cela avait vraiment été le cas, je pense que nous aurions fait un peu différemment. J'ajoute que d'autres syndicats étaient présents dans les instances et les majorités.

Pour ce qui est de l'extrême droite, nous avons effectivement pris nos responsabilités en nous engageant. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls : d'autres syndicats ont fait des déclarations et exprimé leur positionnement par rapport à l'extrême droite.

La première tâche de la CGT est évidemment de défendre les salariés, d'œuvrer pour leurs conditions de travail et leur santé et de porter leurs revendications. Historiquement, nous remplissons toutefois ce que nous appelons une double besogne : nous nous projetons aussi dans une société meilleure, qui défend des valeurs fondamentales comme la liberté, l'égalité et la fraternité. Or nous estimons que les projets de l'extrême droite pour la nation ne sont pas de nature à faire advenir cette société. Nous sommes donc obligés d'intervenir et de nous positionner, c'est ainsi. On peut qualifier ce positionnement de politique mais il est aussi éthique, et nous l'assumons.

Par ailleurs, l'extrême droite n'est pas l'alliée de France Télévisions. Ses responsables, dans leurs déclarations et leurs projets, affirment continuellement que l'audiovisuel public – en particulier France Télévisions et Radio France – n'a pas d'avenir. Nous ne pouvons pas ne pas réagir, d'où cette position que nous assumons complètement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Considérez-vous qu'il faudrait instaurer, comme en Belgique, un cordon sanitaire entre les médias publics et ce que vous appelez l'extrême droite – ce qui supposerait de changer la loi, car le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle ? Les syndicats que nous avons auditionnés hier se sont montrés assez ambigus sur ce point, jugeant l'idée intéressante tout en soulignant que le cadre légal français ne le permettait pas. Quelle est la position de la CGT ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ma part, j'avais été interpellé par un tract de 2024 signé par plusieurs organisations syndicales présentes ici, à la fin duquel on pouvait lire : « Nous, journalistes, techniciens, administratifs, représentants syndicaux, n'accepterons ni de rester neutres, ni de rester impartiaux. » Même si je ne partage pas les idées politiques du rapporteur, il me semble que l'impartialité et le pluralisme constituent des obligations légales. Admettez que ce type de déclarations puisse légitimement susciter des interrogations. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y avait là, dans votre esprit, aucun appel à ne pas respecter le pluralisme politique ? Refusez-vous que l'extrême droite soit invitée dans les médias publics, comme la loi le prévoit ?

Mme Eléonore Duplay. L'extrême droite vise tout de même à détruire l'audiovisuel public. M. Alloncle déclarait récemment sur Le Figaro TV qu'avec le budget total de l'audiovisuel public, l'État pourrait sauver 6 000 églises menacées de disparition. Cela signifie-t-il qu'on veut supprimer notre budget pour restaurer des églises ? Quand nous faisons part, dans le cadre d'une

expression syndicale, de notre refus de rester les bras croisés devant la possibilité que les idées et le projet politique de l'extrême droite soient mis en œuvre, nous le faisons en tant que citoyens. Lorsque nous exerçons nos professions de techniciens ou de journalistes, nous respectons l'éthique professionnelle attachée à notre métier, notamment notre devoir de donner la parole à tous les courants politiques et de respecter une forme d'équilibre.

S'agissant du cordon sanitaire qui existe en Belgique, outre le fait qu'il ne serait pas possible en France, je rappelle qu'il ne consiste pas à ne pas donner la parole à l'extrême droite, mais à ne pas la lui accorder en direct – ce n'est pas tout à fait la même chose !

Mme Yvonne Roehrig. Sur le tract auquel vous avez fait référence, monsieur le président, je crois qu'il y a un malentendu : nous l'avons publié parce que certains de nos collègues se sont vus interdire de couvrir une campagne électorale pour avoir signé une tribune publiée par *Mediapart*. La direction de France Télévisions a expliqué avoir pris cette décision dans un souci d'impartialité. C'est pourquoi nous avons protesté contre cette mise à l'écart en expliquant que nous ne voulions pas de cette impartialité-là. Ce tract ne signifiait nullement que nous entendions exprimer nos opinions personnelles dans nos reportages.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est parce qu'il est important que chacun comprenne ce que vous vouliez dire que nous vous donnons la possibilité de vous exprimer.

Mme Yvonne Roehrig. Il s'agissait d'un effet de style, de la part de journalistes.

M. Bertrand Chapeau. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, les statuts de FO nous interdisent de faire de la politique. Je laisserai mon collègue développer ce point, mais je crois comprendre que ce qui nous a été reproché n'est pas tant nos propos dans *Le JDD* que le fait de nous être adressés à ce média.

M. Renaud Bernard. Je peux en parler d'autant plus facilement que je suis l'auteur de ces propos dans *Le JDD* et *Valeurs actuelles* – une consœur de *L'Humanité* était également présente mais cela ne m'a pas été reproché. Ces propos étaient purement syndicaux et absolument pas politiques : je me suis exprimé sur la stratégie de l'entreprise, les projets de réforme et la défense des salariés.

Cette question me donne l'occasion de préciser la position de Force ouvrière : nous n'avons pas oublié que nous sommes parvenus, depuis cinquante ans, à faire basculer l'audiovisuel public de la télévision d'État à la télévision publique. Parce que nous ne souhaitons pas revenir à la censure, nous ne l'appliquons à personne. Tant qu'un média se trouve dans l'arc républicain – et, jusqu'à preuve du contraire, c'est le cas du *JDD*, qui, comme *L'Humanité*, *Libération* ou *Le Monde*, participe au débat démocratique –, nous lui répondons.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voilà qui permet de mesurer les différences qui existent au sein des forces syndicales de France Télévisions.

Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Je précise avoir représenté l'Assemblée nationale aux conseils d'administration de France Télévisions – en 2023 et 2024 – et de Radio France – de 2017 à 2022.

Monsieur Bernard, vous avez indiqué que, sur France 5, de 17 heures à 23 heures, on ne contrôle rien, car ce sont des productions externes qui sont à l'antenne. Comment percevez-vous ce niveau d'externalisation ? Comment l'expliquer ? Répond-il à des obligations ?

Vise-t-il à faire des économies, à gagner en agilité, voire à contourner les revendications des syndicats ? Comment les salariés vivent-ils ces projets ? D'autres entités, comme Radio France, n'affichent pas un tel degré d'externalisation. Que pensez-vous de ces différences ? Quels défis posent-ils en matière de gouvernance de l'audiovisuel public ?

L'une d'entre vous a expliqué que les fusions visaient à faire des économies. Il me semble qu'elles peuvent aussi permettre de gagner en cohérence ou en puissance. Pensez-vous qu'elles puissent être compatibles avec les principes d'indépendance et d'honnêteté et, si oui, à quelles conditions ?

M. Renaud Bernard. Pour être précis, j'ai dit que nous ne contrôlions pas la ligne ou le contenu éditorial de ces programmes, pas que nous ne contrôlions rien – même si certains pourraient considérer que cela revient au même.

Le budget de France Télévisions se divise en trois parts : un tiers pour la masse salariale – ce qui est la norme pour une entreprise de l'audiovisuel –, un tiers pour l'achat de programmes à l'extérieur et un tiers pour les frais de fonctionnement. Bien sûr, la loi nous impose de contribuer à la création, et nous sommes très fiers d'œuvrer ainsi à animer tout un pan de l'industrie française, car cela génère des emplois. Mais cela représente tout de même près de 1 milliard d'euros, sur un budget total de 3 milliards.

Sur cette somme, 450 millions sont alloués à la création culturelle – le cinéma, le spectacle vivant, les programmes culturels. Nous en sommes très fiers également, car nous considérons que cela fait partie de l'ADN de l'audiovisuel public : qui d'autre pourrait diffuser certains des programmes que nous finançons ?

Et puis nous avons tout de même consacré, en 2025, 509 millions d'euros à financer des programmes de flux. Cette question mérite d'être soulevée. Nous avons déjà produit en interne une émission équivalente à « C ce soir » : elle s'appelait « Ce soir (ou jamais !) », elle a duré près de dix ans et il s'y tenait des débats pluriels parfaitement modérés par Frédéric Taddeï. Cet exemple précis montre qu'il y a peut-être quelques millions d'euros investis à l'extérieur qui seraient bien plus productifs à l'intérieur.

Vous demandez pourquoi le groupe procède ainsi. La loi nous l'impose en partie, mais il me semble que nous le faisons de façon un peu excessive, probablement parce que cela permet de modérer la masse salariale ou encore de faire fonctionner tout un pan de l'industrie. Il doit y avoir de bonnes raisons qui expliquent que nous consacrons 1 milliard d'euros par an au financement de productions extérieures.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis navré, Mesdames et Messieurs, que vous soyez obligés de subir ce moment particulier – puisque, encore une fois, le rapporteur a décidé de transformer cette commission d'enquête en inquisition...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous êtes arrivé à la fin !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis libre de mon intervention ! Grâce à mes équipes, je sais ce qu'il se passe dans cette salle, et vous ne m'empêcherez pas de parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, vous avez vous-même été rapporteur par le passé... Je crois que vous avez exercé votre mission comme vous l'entendiez. Je ne vous ai jamais jugé, pas plus que je ne juge M. Alloncle...

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous êtes libre de le faire, cela ne me pose aucun problème. En revanche, je dispose de deux minutes de temps de parole, pendant lesquelles je suis libre de qualifier le travail du rapporteur Alloncle comme il me chante. Je tiens à dire aux personnes auditionnées qu'elles ont subi un mauvais traitement et j'en ai parfaitement le droit. Ça commence à bien faire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle simplement que lorsque vous décidiez, en tant que rapporteur, de convoquer diverses personnes, personne ne vous a remis en cause. Vous n'allez tout de même pas reprocher à une commission d'enquête consacrée à l'audiovisuel public d'entendre des représentants syndicaux ! Qu'auriez-vous dit si nous ne les avions pas reçus ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce n'est absolument pas ce que j'ai fait : j'ai dit que le rapporteur leur avait fait souffrir un mauvais moment, un interrogatoire, ce qui n'est pas le but de cette commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De quel droit vous permettez-vous de donner des leçons ? Vous n'avez assisté qu'à vingt minutes d'audition !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). M. le rapporteur a manifestement un problème avec les libertés syndicales !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un peu de calme, chers collègues ! Je vous prie de m'excuser, monsieur Saintoul : je croyais avoir compris que vous critiquiez le principe même de cette audition. Je vous demande néanmoins de ne pas mettre en cause le rapporteur et je vous invite maintenant à poser votre question.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis ravi, au contraire, d'entendre les syndicats, qui sont les meilleurs spécialistes de la vie de leur entreprise et dont la diversité est garante de la pluralité des opinions qui s'expriment sur les antennes.

En revanche, je note que le rapporteur fait preuve d'une méconnaissance totale des libertés syndicales et qu'il les digère même très mal, parce qu'il est membre de l'extrême droite – il est d'ailleurs parfaitement logique que des syndicalistes ne soient pas à l'aise avec l'idée que l'extrême droite puisse gouverner un jour, tant cette dernière en a après leurs libertés. Ses questions l'ont largement montré, puisqu'il a sous-entendu qu'il n'était pas possible pour des syndicats de s'exprimer sur le bien public. Fort heureusement, beaucoup ne partagent pas cette conception du syndicalisme. Plusieurs organisations syndicales se réfèrent d'ailleurs à la Charte d'Amiens, à laquelle le rapporteur pourra se reporter : cela l'instruira.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligé, dans cette enceinte, de commenter l'attitude du rapporteur. Vous pourrez le faire sur vos réseaux sociaux.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai que deux minutes de temps de parole. Vous passez votre temps à commenter les questions et la pertinence des propos des uns et des autres. Laissez-moi m'exprimer !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On m'a assez reproché de vouloir bâillonner le rapporteur ; je demande simplement qu'on respecte l'ensemble des intervenants. Posez votre question.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai dit ce que j'avais à dire sur la façon dont le rapporteur travestit les propos des personnes auditionnées.

Ma question porte sur le climat social qui règne à France Télévisions. Delphine Ernotte a dénoncé l'accord d'entreprise en vigueur. J'aimerais vous entendre sur ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai déjà posé cette question... Seulement, vous n'étiez pas là !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'étais dans l'hémicycle où l'extrême droite tentait de faire avancer ses pions : j'ai fait ma part du travail en allant voter contre son texte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant de m'attaquer, écoutez mes questions !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je donne aux intervenants la possibilité de développer leur réponse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission d'enquête n'est pas un tribunal politique mais elle n'est pas non plus une tribune. Je demande qu'on respecte non seulement les personnes auditionnées mais aussi le rapporteur. Je n'ai eu de cesse, quand vous étiez vous-même rapporteur d'une commission d'enquête, de demander que vous soyez respecté, même si je désapprouvais vos méthodes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je me défendais alors tout seul, comme un grand garçon.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne remettez pas en cause le rapporteur ! Chacun sait pertinemment que LFI et l'UDR ne partagent pas les mêmes idées et que vous ne partirez pas en vacances ensemble.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ce n'est pas une question de vacances, mais de mise en cause des libertés syndicales !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une raison pour manquer de respect au rapporteur, d'autant que les échanges ont jusqu'à présent été très courtois – j'en suis le garant et je crois que les personnes auditionnées en conviendront. On peut remettre en question la pertinence de ses questions, mais il a respecté les forces syndicales, qui ont apporté des réponses approfondies. Terminons cette audition dans des conditions dignes et respectueuses.

Mme Eléonore Duplay. Pour en revenir au climat social, la CGT regrette évidemment – et a contesté – la manière dont s'est déroulée la dénonciation de l'accord collectif : elle a eu lieu à l'occasion d'un conseil d'administration sans avoir été mise à l'ordre du jour, à tel point qu'un membre qui n'était pas présent et votait par procuration a dû faire modifier son vote.

Nous regrettons d'autant plus cette méthode que l'accord collectif peut tout à fait évoluer. Une trentaine d'avenants ont d'ailleurs été adoptés depuis sa signature, permettant à l'entreprise et aux métiers d'évoluer. Les choses n'étaient donc pas bloquées. Ce que nous craignons, c'est que cette dénonciation conduise à une forme de réorganisation encore plus brutale que celles que nous avons connues ces dernières années.

Mme Calvez estime que les fusions peuvent parfois permettre de gagner en puissance. Ce n'est pas ce que l'on observe si l'on se réfère à celle des rédactions de France 2 et de France 3. Bien au contraire, cette opération a d'abord donné lieu à la disparition de « Soir 3 », une édition d'information nationale très suivie et appréciée des téléspectateurs, qui leur

permettait de s'informer à 23 heures. Puis sont venus, dans le cadre de la réforme Tempo, la suppression des éditions nationales de France 3 et le lancement des éditions « Ici ». Les journaux nationaux de France 2 et de France 3 ont ainsi été remplacés par des sujets nationaux diffusés dans les antennes régionales, ces dernières étant censées avoir la main sur l'actualité nationale et internationale.

Nous avons compté le nombre de thématiques abordées dans chaque journal. Dans les éditions nationales du midi ou du soir de France 3, on en comptait entre dix et quinze. La ligne éditoriale était en outre différente de celle de France 2. Par exemple, lorsqu'il s'est agi de traiter du recyclage des emballages, France 2 avait produit un reportage très largement centré sur les chiffres, tandis que France 3 avait choisi de retracer le parcours d'un pot de yaourt : les deux approches étaient complémentaires. C'est ce qu'on appelle la pluralité éditoriale. Tout comme France Culture, France Inter et France Info proposent des journaux différents, dont personne ne conteste l'intérêt, France 2 et France 3 avaient des éditions différentes. Désormais, une édition régionale sur France 3 diffuse au maximum quatre ou cinq sujets relatifs à l'information nationale et internationale et le temps d'antenne consacré à l'actualité régionale a été réduit.

Instruits par cette expérience, nous ne voyons nullement dans les projets de fusions un gage de puissance accrue.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Certains d'entre vous ont souligné la dégradation des conditions sociales et de travail, ajoutant que le climat d'attaques répétées contre l'audiovisuel public nourri par cette commission d'enquête, créait des souffrances au travail inédites. Pouvez-vous en dire un peu plus ? Ce constat est particulièrement navrant : une commission d'enquête n'a pas vocation à créer de la souffrance, mais à chercher une vérité. Si nous pouvons rectifier le tir, nous devons absolument le faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai effectivement rappelé, en introduction, que l'audiovisuel public ne regroupait pas des entités abstraites, mais des salariés, et que cette commission d'enquête, si elle devait conduire son travail jusqu'au bout, n'avait nullement vocation à démolir les salariés de l'audiovisuel public.

M. Christophe Pauly. Notre propos liminaire était très dense ; nous pourrions développer bien des sujets mais, malheureusement, cette audition semble toucher à sa fin sans que nous ayons pu traiter en profondeur de la question des conditions de travail des salariés.

Nous avons effectivement indiqué que les prolongements de cette commission créent, jour après jour, une souffrance chez des gens qui travaillent au quotidien pour l'audiovisuel public. Vous auditionnez de très nombreuses personnes, mais je vous invite à venir nous voir travailler et à découvrir la réalité. Sans doute n'est-ce pas votre volonté, mais tous les débats suscités par vos travaux atteignent les personnes concernées au quotidien.

Si cela ne durait qu'une journée, ce serait une chose mais c'est loin d'être le cas – et cela continue ! Nous sommes habitués qu'à chaque échéance électorale, des partis politiques ou des candidats aient leur projet pour l'audiovisuel public : nous vivons dans ce climat, à ce rythme, depuis trente ou quarante ans. Or cela n'est jamais abordé ni pris en considération. Si on essaye sans cesse de tirer des conclusions pour l'audiovisuel public sur la base d'un événement exceptionnel, il est un peu compliqué pour nous de répondre et d'être constructif.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je profite de votre intervention pour rappeler la responsabilité qui incombe aux politiques : nous devons arbitrer et dire ce que nous voulons pour l'audiovisuel public. Tout salarié a besoin de visibilité sur l'avenir de son

entreprise et de sa gouvernance. Que chaque candidat présente son projet pour l'audiovisuel public dans le cadre d'une campagne présidentielle me paraît tout à fait normal, car il s'agit d'un élément essentiel de notre démocratie. En revanche, il nous faut trancher sur les réformes en cours. Une proposition de loi, dont je suis le rapporteur, est en discussion depuis maintenant plusieurs mois. Il est temps que l'Assemblée nationale décide définitivement si, oui ou non, nous comptons créer une holding de l'audiovisuel public.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous avons déjà repoussé ce texte en adoptant une motion de rejet préalable. N'insistez pas !

Mme Yvonne Roehrig. Je voulais compléter les propos de mon collègue sur le climat général. Il y a eu tous les débats sur la holding et la fusion. L'accord collectif a été dénoncé d'une façon très brutale. Les salariés ont très mal vécu la remise en cause de notre texte fondateur : toute notre vie professionnelle est contenue dans ces 350 pages, ce qui est très rare. Et maintenant une commission qui « convoque », qui « auditionne » – ce sont des mots durs pour les salariés. Sur le terrain, ils s'entendent dire qu'ils gagnent plus de 70 000 euros par an, qu'ils gagnent en moyenne 5 000 euros par mois ; on les interroge sur leur voiture de fonction. C'est extrêmement dur pour un salarié lambda de France Télévisions, qui ne gagne pas 70 000 euros par an. Pour ma part, je ne les gagne pas et j'ai trente-deux ans de maison. Alors, qui les gagne ? Être remis en cause en tant qu'individu qui a choisi le service public, en tant que professionnel qui veut bien faire son métier, cette petite musique de fond qui, depuis quelques années, nous enlève notre légitimité, c'est très dur.

Qui plus est, à cause des économies, nos conditions de travail se dégradent. Tout le monde est stressé en permanence, les encadrants sont sous pression – je ne voudrais pas être encadrant intermédiaire à France Télévisions. On sent que Delphine Ernotte elle-même est sous pression, puisqu'elle prend des décisions qu'elle n'aurait peut-être pas prises il y a six mois et qu'on ne comprend pas toujours. L'entreprise est en restructuration permanente depuis dix ans. Comprenez que le salarié lambda s'interroge sur son avenir. Jamais je n'ai entendu autant de gens me dire qu'ils étaient allés sur le site de la caisse de retraite pour voir quand ils pourraient partir et se demander si l'indemnité de départ à la retraite serait maintenue dans les prochaines années. Nous en sommes là. Des gens qui aimaient leur métier, qui l'ont choisi viennent nous voir pour savoir quand ils pourront partir, parce qu'ils n'en peuvent plus. Oui, c'est grave. Oui, il y a une responsabilité des politiques et de l'ensemble de la société, qui semble ne plus savoir quel trésor elle a entre les mains avec cet audiovisuel public.

Mme Éléonore Duplay. C'est pour toutes ces raisons que nous avons souhaité faire un long propos liminaire, que nous avons malheureusement dû raccourcir parce que nous l'avions calibré sur dix minutes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous ai laissé la parole huit minutes. Je vous laisse conclure aussi longtemps que vous le souhaitez.

Mme Éléonore Duplay. Nous voulions dans cette introduction rappeler à quel point France Télévisions est un service qu'utilisent tous les Français au quotidien, parfois même sans s'en rendre compte. Quand un enseignant se sert de la plateforme Lumni pour diffuser un contenu pédagogique en classe, c'est également France Télévisions. Il ne faut pas oublier non plus le financement du cinéma, celui de la création, de l'animation.

Le problème n'est pas tant l'existence de cette commission que ce qui s'en dit sur les réseaux sociaux ou dans une certaine presse. Quand on lit que ce serait bien de ne plus financer l'audiovisuel public pour réparer des églises, c'est extrêmement violent pour nous. Comme le disait Yvonne Roehrig, j'entends autour de moi des gens qui se demandent quand ils vont

partir à la retraite ou qui s'interrogent sur leur avenir professionnel si France Télévisions devait ne plus être financée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il était important que vous puissiez expliquer à la représentation nationale que, quelles que soient les convictions politiques – de la privatisation au renforcement de l'audiovisuel public –, derrière, il y a des salariés qu'il faut entendre. Dans cette commission d'enquête, nous exerçons notre mission de député en contrôlant les entreprises publiques et leur utilisation de l'argent public. Mais nous devons, à chaque instant, prendre en compte le fait qu'il y a derrière cela des hommes et des femmes qui se lèvent le matin pour aller travailler et qui exercent une mission de service public.

Mme Mathilde Goupil. Je souscris à tout ce qui a été dit par mes confrères et mes consœurs sur l'inquiétude que suscite cette commission et, plus largement, le débat politique sur la place de l'audiovisuel public. Évidemment, c'est de l'argent public. Évidemment, nous devons être responsables et je pense, à cet égard, que tous les salariés de France Télévisions ont à cœur de l'être. Nous sommes parfois assez effarés d'entendre parler dans cette commission de nos prétendus avantages, qui sont très loin de notre réalité quotidienne.

Pour conclure, je voulais rappeler que France Télévisions, c'est une entreprise qui se modernise. J'ai travaillé dans le privé et cela a du sens pour une jeune journaliste comme moi de travailler pour le service public. J'ai l'impression que l'on fait parfois ici le portrait d'un mammoth qui ne saurait se réformer. Ce n'est pas le cas. Nous avons signé une trentaine d'accords collectifs...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande de ne pas commenter la commission d'enquête, d'autant que le rapporteur a dû partir. Nous exerçons, comme je l'ai dit, notre mission de contrôle. Je n'ai cessé de rappeler que les questions devaient être posées dans un cadre digne et respectueux des personnes auditionnées, ce qui m'a d'ailleurs valu des accusations de censure. Lors de cette audition, il y a eu du respect, de l'écoute, un dialogue constructif. Je suis le garant du bon déroulement de la commission d'enquête. Essayons d'éviter de la commenter. Je l'ai demandé aux collègues députés, je l'ai demandé au rapporteur et je vous le demande aussi. Je veillerai à ce que cette commission aille jusqu'à son terme. Je ne censurerai ni ne bâillonnerai jamais le rapporteur. J'ai demandé que les propos ne soient ni instrumentalisés ni déformés, ni les miens, comme ça a été le cas récemment, ni ceux du rapporteur, ni les vôtres. Je veillerai à ce que les propos que vous avez tenus aujourd'hui ne le soient pas.

Mme Mathilde Goupil. Le but n'était pas de déformer vos propos, monsieur le président, mais de dire que nous avons tous ici fait le choix du service public et de France Télévisions. Nous représentons des salariés qui sont fiers de travailler pour France Télévisions. C'est une entreprise qui a toujours su se moderniser. Preuve en est la création d'un site internet il y a plus de dix ans, qui figure depuis des années sur le podium des sites d'information les plus lus en France. Preuve en est la création d'un service réseaux sociaux pour faire venir un nouveau public vers France Télévisions et l'information de service public. Preuve en est la création d'émissions spéciales d'information pour la jeunesse, « C quoi l'info ? » ou « Mission info », qui vient de battre un record d'audience – ça marche !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie tous pour cette audition approfondie et nourrie.

*

* *

19. Table-ronde, ouverte à la presse, consacrée à la stratégie éditoriale de France Télévisions : M. Manuel Alduy, directeur du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes, Mme Alexandra Redde-Amiel, directrice des variétés, divertissements et jeux, M. Florent Dumont, directeur des magazines, M. Antonio Grigolini, directeur des documentaires, M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes, Mme Anne Holmes, directrice des programmes et de la fiction, M. Arnaud Lesaunier, directeur France TV Studio, France TV Distribution, et Mme Tiphaine de Ragueneil, directrice des publics et de la stratégie éditoriale (27 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette première audition de la semaine porte sur la stratégie éditoriale du groupe France Télévisions et accueille les dirigeants du groupe qui y participent. Les contraintes auxquelles nous sommes confrontés nous obligent à condenser les auditions ; j'ai bien conscience que vous représentez des champs du service public audiovisuel importants et très larges, et que les documentaires ne relèvent pas exactement des mêmes logiques que le cinéma ou les magazines, mais nous avons souhaité cette première table ronde afin d'avoir un aperçu de votre stratégie éditoriale. Des questions s'adresseront ensuite plus particulièrement à chacun d'entre vous ; nous aurons ainsi l'occasion de mesurer la diversité des programmes offerts par France Télévisions.

L'organisation de la stratégie éditoriale de votre groupe est assez pyramidale puisqu'elle est principalement assurée par le comité de stratégie éditoriale, qui a pour rôle de définir la feuille de route éditoriale et de valider les choix stratégiques de l'offre de programmes de France Télévisions sur l'ensemble des supports existants. Cette stratégie repose sur une formule claire – « informer, éduquer, divertir et rassembler » – et sur plusieurs directions dont vous êtes les représentants.

Monsieur Manuel Alduy, vous êtes à la tête de la direction du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes. Avant de prendre votre poste en avril 2022, vous avez travaillé successivement pour Canal+ et pour Walt Disney, de 2020 à 2021, avant d'être directeur du cinéma et du développement international pour la Ville de Paris de 2021 à 2022.

Madame Alexandra Redde-Amiel, vous êtes la directrice des variétés, des jeux et du divertissement depuis le mois de septembre 2019 ; auparavant, vous avez travaillé plusieurs années pour Endemol avant de passer notamment par M6 et Lagardère Studios.

Monsieur Florent Dumont, vous êtes le directeur des magazines depuis janvier 2025. Après un premier poste chez France 2 puis chez UGC Ciné Cité, vous avez été notamment directeur des antennes de France Télévisions de septembre 2020 à avril 2022 puis directeur adjoint des antennes et des programmes jusqu'en janvier 2025.

Monsieur Antonio Grigolini, vous êtes le directeur des documentaires. Entré il y a près de vingt ans à France Télévisions, vous avez été directeur des programmes et social TV, directeur de france.tv Slash puis directeur de la programmation et de l'éditorialisation des antennes non linéaires, avant de diriger les documentaires depuis avril 2023.

Monsieur Philippe Martinetti, vous représentez la direction des antennes et des programmes, dont vous êtes le directeur délégué. Nous vous avons déjà entendu aux côtés de Stéphane Sitbon-Gomez au mois de décembre dernier. Vous avez été spécialiste en

communication marketing pour la Ville d'Ajaccio avant d'entrer chez France 3 en septembre 2011 ; vous êtes directeur délégué des antennes et des programmes depuis décembre 2023.

Madame Anne Holmes, vous êtes directrice des programmes et de la fiction depuis 2022. Avant d'intégrer France 3 en 2003, vous avez travaillé pour Hamster Production et JLA Productions ; depuis que vous occupez votre poste actuel, vous avez lancé des séries aussi connues qu'*Un Village français* ou *Capitaine Marleau*.

Monsieur Arnaud Lesaunier, vous êtes le directeur de France TV Studio et de France TV Distribution. Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam) et d'Euro Media France, vous entrez à France Télévisions en 2012 ; vous dirigez France TV Studio et France TV Distribution depuis septembre 2020.

Madame Tiphaine de Ragueneil, vous êtes à la tête de la direction des publics et de la stratégie éditoriale depuis octobre 2020. Vous avez commencé votre carrière chez Aegis Media avant de travailler pour le groupe Lagardère, puis vous avez intégré France Télévisions en septembre 2012 ; vous avez notamment été directrice du département jeunesse pendant plus de huit ans.

Si l'on regarde l'évolution de la stratégie éditoriale de France Télévisions depuis quelques années, on peut déceler deux grandes tendances : l'accent est mis, d'une part, sur la jeunesse et, d'autre part, sur le numérique.

Les études montrent que 64 % de la consommation vidéo se fait encore à la télévision linéaire, en live, mais que 36 % se fait désormais à la demande – cette part ne cesse de croître et j'imagine que vous aurez l'occasion d'y revenir.

L'offre numérique est mise en avant sur les différentes plateformes de France Télévisions, notamment sur votre plateforme de streaming gratuit, qui attire 36 millions de visiteurs chaque mois. Pour la première fois, récemment, une série a davantage été visionnée sur france.tv que sur les postes de télévision proprement dits : la série *Rivages* a ainsi été consommée à 55 % sur la plateforme.

S'agissant de la dimension numérique, la présidente Delphine Ernotte a engagé la semaine dernière une profonde réorganisation de France Télévisions, dont l'objectif est de renforcer les compétences digitales du groupe.

Je vous propose de donner la parole pour dix minutes à M. Florent Dumont, qui se fera le porte-parole de l'ensemble des directeurs et directrices que nous avons le plaisir d'auditionner. Auparavant, je vous remercie de nous déclarer chacun et chacune tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Antonio Grigolini, Mme Anne Holmes, M. Philippe Martinetti, M. Florent Dumont, Mme Alexandra Redde-Amiel, M. Arnaud Lesaunier, M. Manuel Alduy et Mme Tiphaine de Ragueneil prêtent successivement serment.)

M. Florent Dumont, directeur des magazines de France Télévisions. Depuis le début de vos travaux, vous avez abordé des sujets essentiels qui touchent à la gouvernance, au financement et au fonctionnement de l’audiovisuel public. Je tiens à vous remercier de donner aux directeurs éditoriaux que nous sommes l’occasion de s’attarder sur ce qui constitue le cœur de métier de France Télévisions, à savoir les contenus, les programmes et la manière dont ils rencontrent les publics.

Lorsque les Français allument leur télévision, se rendent sur la plateforme france.tv ou regardent des extraits de nos programmes sur les réseaux sociaux, ils ne voient ni une organisation, ni un budget, ni une ligne comptable : ils voient « Secrets d’histoire » ou « Le monde de Jamy », « Fort Boyard » ou « 100 % Logique », « Rendez-vous en terre inconnue », « Des racines et des ailes » ou « Échappées belles », *Alex Hugo* ou *Un si grand soleil*, les éditions d’informations nationales et régionales, « Envoyé spécial », « Télématin », Okoo pour les plus jeunes d’entre eux, « Affaire conclue » ou « N’oubliez pas les paroles »... J’arrête là l’énumération des rendez-vous qui structurent l’offre de France Télévisions – vous les connaissez, tout comme les Français que vous représentez et dont plus de 50 millions nous regardent chaque semaine. Ces contenus font partie du quotidien des Français, de leur mémoire collective, de ces rendez-vous familiers qui accompagnent les moments de vie, les grandes émotions comme les jours ordinaires.

Le travail qui permet de les faire exister s’inscrit dans un cadre très clair : le cahier des charges de France Télévisions. Ce texte n’est pas une contrainte abstraite : c’est un projet de société. Il définit ce que la nation attend de son audiovisuel public : « La société nationale de programmes France Télévisions conçoit et diffuse des programmes qui répondent à des missions d’information, d’éducation, de culture, de divertissement et de cohésion sociale. » Tout est dit, ou presque. Les directeurs éditoriaux que vous auditionnez sont des professionnels de la télévision qui, depuis de nombreuses années, consacrent leur énergie à une mission simple à formuler mais exigeante à remplir : faire se rencontrer un contenu et un public chaque jour, partout en France. Une question traverse en permanence notre travail : si le service public ne le fait pas, alors qui le fera ? Qui proposera des programmes commémoratifs comme ceux consacrés au 13 novembre ou à l’entrée au Panthéon de Robert Badinter, qui ont fait l’objet de soirées spéciales sur nos antennes ? Qui mettra en valeur l’authenticité de nos territoires et la richesse de notre patrimoine à travers des collections de documentaires régionaux ? Qui fera rayonner la création française et les héros emblématiques que sont Astrid et Raphaëlle ou Capitaine Marleau ? Qui, enfin, lancera « Les rencontres du Papotin », deuxième format le plus adapté dans le monde en 2025 ?

La première mission qui nous est confiée est d’informer et d’aider les Français à comprendre le monde dans lequel ils vivent. Le cahier des charges le formule sans ambiguïté : « France Télévisions assure une émission d’information pluraliste, honnête et indépendante, contribuant à la compréhension de l’actualité et des enjeux contemporains. » Or l’information s’exerce aujourd’hui dans un environnement profondément fragilisé. La circulation accélérée de contenus non vérifiés, la montée de la désinformation, la fatigue informationnelle et la défiance à l’égard des médias constituent des défis majeurs. Je ne m’étendrai pas sur notre offre d’information car je sais qu’une audition lui sera consacrée demain. Il me paraît néanmoins important de souligner la force du rendez-vous, le plus souvent en direct. Le traitement de l’actualité dépasse largement les seuls journaux télévisés ; il se fait au travers de magazines de décryptage comme « C dans l’air », « C politique » ou « C ce soir », et de talk-shows quotidiens ou hebdomadaires comme « C à vous » ou « Quelle époque ! ». Dans ce contexte, la télévision linéaire reste centrale dans l’offre de France Télévisions pour une raison précise : sa capacité unique à rassembler massivement, au même moment, autour d’un même contenu. Là où les usages sont fragmentés, nous recréons du commun.

Le direct, en particulier, s'accompagne d'un devoir accru de vigilance et d'exemplarité. Il donne par ailleurs lieu à la diffusion de grands événements qui animent la vie de la nation, qu'il s'agisse des grandes commémorations nationales – cérémonie du 14 juillet, réouverture de Notre-Dame de Paris, grande soirée du 31 décembre – ou de grands rendez-vous sportifs – Tour de France et Jeux olympiques en point d'orgue. Ces moments sont pensés comme des temps de rassemblement, de mémoire, de partage collectif. Là encore, le service public joue un rôle que nul autre acteur ne peut assumer avec la même constance.

Comprendre le monde dans lequel nous vivons suppose enfin de s'inscrire dans le temps long ; c'est le rôle essentiel du documentaire et des grands formats de connaissances. Comprendre ne se limite pas à l'actualité immédiate mais passe par l'histoire, les sciences, la culture, la géopolitique, la société, la littérature. La série documentaire « Crimes contre l'humanité », qui traite par exemple des grands procès de Barbie, Papon et Touvier ; *13 novembre, le choix de Sonia* ; les rendez-vous hebdomadaires « Science grand format », ou « Le monde en face », qui propose des documentaires consacrés aux grands enjeux internationaux ; ou encore « La grande librairie », magazine littéraire diffusé chaque semaine en première partie de soirée : ces programmes emblématiques offrent des clés de lecture durables, accessibles et exigeantes. C'est aussi la mission de Lumni, notre offre éducative, numérique, gratuite, qui aide les élèves de la maternelle à la terminale non seulement à réviser leurs cours mais aussi à s'éveiller au monde et à développer leur esprit critique et leur culture générale.

La deuxième mission qui nous est confiée est de divertir et d'accompagner les Français au quotidien et sur tous les supports. La création constitue l'un des piliers les plus visibles et les plus attendus de l'action du service audiovisuel public. Elle fait appel aux imaginaires, raconte des histoires, propose des récits dans lesquels les Français peuvent se reconnaître, réfléchir, rêver. De fait, alors que les plateformes américaines ont envahi le marché national, France Télévisions est le premier éditeur de fictions françaises qui, en mêlant héros populaires et audaces créatives, ont su rassembler et surprendre. De la collection des *Meurtres à...*, ancrée dans nos régions, à la série événement *Des vivants*, qui retrace le parcours de survivants du 13 novembre, de l'adaptation de *La Peste* de Camus à la série fantastique *Anaon*, bientôt diffusée sur nos antennes, la fiction renouvelle les écritures, met en avant le patrimoine historique et littéraire et s'inscrit en résonance avec les évolutions de la société contemporaine.

Le cinéma constitue également une contribution essentielle du service public à la diversité des récits, à la liberté de création et au rayonnement de la culture française. Ces dernières années, cet engagement s'est traduit par le soutien à des films qui ont rencontré à la fois le public et la reconnaissance critique : *Anatomie d'une chute*, Palme d'or à Cannes et multirécompensé à l'international, *Le Règne animal*, salué pour son ambition artistique et son succès public, ou encore *Je verrai toujours vos visages*, qui a profondément touché les spectateurs, illustrent la diversité des œuvres soutenues par France Télévisions.

Cette ambition s'exprime aussi dans l'animation, avec des œuvres exigeantes et singulières capables de toucher tous les publics. Des films comme *Arco* ou *Amélie et la métaphysique des tubes*, tous deux nommés aux Oscars 2026, illustrent cette capacité du service public à accompagner une animation française créative, audacieuse et reconnue à l'international. Elle s'exprime aussi très fortement dans le spectacle vivant, du registre classique aux formes les plus contemporaines. France Télévisions donne accès au plus grand nombre à des événements culturels majeurs, des Victoires de la musique aux grandes soirées de musique contemporaine, du concert de Gims aux captations de l'Opéra de Paris.

Enfin, le service public assume fièrement la mission d'accompagner les Français dans leur quotidien : il le fait d'abord grâce à son offre de jeux, véritable porte d'entrée dans la culture pour de nombreux téléspectateurs, du fauteuil de « Tout le monde veut prendre sa place » à la gymnastique intellectuelle de « Slam », deux créations originales françaises ; ensuite par l'intermédiaire de témoignages inspirants, qu'ils proviennent d'anonymes sur le plateau de « Ça commence aujourd'hui » ou de personnalités dans le grenier d'« Un dimanche à la campagne » ; et enfin en répondant aux questions que se posent les Français sur leur santé physique ou mentale dans « Le mag de la santé » et dans « Bel & bien », ou sur la famille et la parentalité dans « Les maternelles ». Ces programmes offrent des repères, de l'écoute, de l'utilité concrète. Ils donnent la parole aux Français de tous horizons. Ils permettent de s'identifier, de se comprendre, de dialoguer. Dans une société de plus en plus fragmentée, ils jouent un rôle essentiel : ils créent du lien, favorisent l'écoute mutuelle et rappellent ce qui rassemble. C'est bien en cela que réside la mission du service public : être présent dans les grands moments comme dans les moments ordinaires, divertir sans détourner du réel, accompagner et s'adresser à tous les Français, continuer à rassembler là où les modes de consommation contemporains poussent à la dispersion.

Je voudrais terminer, si vous me le permettez, sur une note plus personnelle. Issu d'un milieu populaire, en zone rurale, j'ai eu la chance de grandir entouré de personnes qui m'ont inculqué deux valeurs cardinales : l'importance de l'éducation et la nécessité de l'accès à la culture pour tous. La télévision publique a été pour moi une source d'ouverture sur le monde et un vecteur d'émancipation. De mon premier stage étudiant au sein de la direction des études de France 2, il y a vingt-cinq ans, aux responsabilités éditoriales et managériales qui sont les miennes aujourd'hui, j'ai toujours eu à cœur de défendre un audiovisuel public à la fois puissant et exigeant, populaire et de qualité, créatif et scrupuleusement respectueux de son cahier des charges. Ce parcours, c'est un parcours parmi ceux des huit professionnels qui sont devant vous ; un parcours parmi ceux des collaborateurs et des collaboratrices qui forment nos équipes. Nous sommes tous différents, tous singuliers mais animés par un dénominateur commun : un sens aigu de notre responsabilité dans l'exercice de nos missions et un attachement viscéral aux valeurs du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci de vous être fait l'écho des huit directions que vous représentez. Avant de céder la parole au rapporteur, je veux vous poser trois questions. Ma première question a trait au virage numérique engagé par Delphine Ernotte qui a annoncé, à la suite de son audition devant cette commission, ce qui constitue sans doute la plus grande réforme de France Télévisions depuis plus de vingt ans. Elle a indiqué vouloir engager le groupe vers un modèle « streaming *first* », mettant donc l'accent sur le streaming. Comment cette orientation affecte-t-elle la manière dont vous pensez vos contenus, vos offres et vos programmes ?

Ma deuxième question concerne la stratégie que vous menez à la tête de la direction des documentaires. L'éviction de Mme Catherine Alvarresse, licenciée en mars 2023, a beaucoup fait parler à l'époque : son remplacement a suscité de l'émotion et des interrogations dans le milieu de la production. Selon certaines informations de presse – que je cite sous réserve –, il lui aurait notamment été reproché un recours jugé excessif à des producteurs indépendants, alors que la direction aurait préféré privilégier des productions internes, des animateurs-producteurs maison ou des agences de presse de plus grande envergure. Ma question va cependant au-delà de ce choix de personnes : quelle stratégie avez-vous déployée depuis votre arrivée et en quoi diffère-t-elle de celle qui prévalait auparavant ?

Enfin, ma troisième question porte sur un sujet d'actualité qui suscite l'émoi de la classe politique dans son ensemble et des Français. La direction de France Télévisions a pris la décision, il y a quelques semaines, d'interdire aux équipes des émissions « C à vous » et « C ce soir » de recevoir des invités politiques, qu'ils soient ministres, parlementaires ou élus locaux. Cette mesure ferait suite à une mise en garde de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) concernant le non-respect des temps de parole et du pluralisme politique par France Télévisions dans ses émissions. À titre personnel, cette décision me semble funeste car le service public audiovisuel a toujours permis, lors des grands rendez-vous démocratiques, de donner la parole aux responsables politiques de tous bords ; on sait par exemple qu'au moment des élections législatives, France 3 joue un rôle essentiel en organisant des débats partout en France. Nous sommes donc surpris par cette décision.

Pouvez-vous nous confirmer que les responsables politiques sont désormais exclus de ces deux émissions importantes du débat public, ce qui traduirait l'incapacité de ces dernières à faire respecter le pluralisme ? Je m'appuie là sur une déclaration qui nous a tous surpris, quelle que soit notre sensibilité politique, et qui émane d'un syndicat de votre groupe : il nous a été expliqué que le recours à des producteurs privés pour des émissions consacrées à la politique ne permettait pas toujours à la direction de France Télévisions de garantir le respect du pluralisme. Si ce constat est bien à l'origine de la mise en garde de l'Arcom et du choix de suspendre les invitations de personnalités politiques, cela ne peut qu'interroger la représentation nationale et les Français. Je ne pouvais pas ne pas vous poser cette question d'actualité, qui me paraît essentielle dans le cadre de notre discussion.

Il y aura bien d'autres sujets à aborder, que ce soit sur le cinéma, les séries ou la fiction, et je sais que M. le rapporteur a de nombreuses questions à vous poser. Je vous laisse répondre à celles que je viens de poser avant de lui céder la parole.

Mme Tiphaine de Raguenel, directrice des publics et de la stratégie éditoriale. L'évolution envisagée de l'organisation de France Télévisions s'inscrit pleinement dans le projet de Delphine Ernotte-Cunci mais également dans la continuité des mouvements engagés ces cinq dernières années. Nous avons en effet opéré une mutation profonde de notre offre, qui s'est traduite par un basculement des chaînes traditionnelles – France 2, France 3, France 4 et France 5, ainsi que France Info – vers nos deux plateformes, france.tv et franceinfo.fr ; celles-ci sont devenues nos antennes principales.

Notre conviction est simple : pour continuer à assurer la pérennité du service public, nous devons nous adapter à l'évolution des usages de nos publics. Pour mettre ces changements en perspective, permettez-moi de citer quelques chiffres. Selon Médiamétrie, un Français de 4 ans et plus consomme en moyenne quatre heures quatorze de vidéo par jour. Si 61 % de cette consommation s'effectuent encore sur la télévision en live, les 39 % restants relèvent désormais d'offres à la demande, qu'il s'agisse de vidéos en ligne sur les réseaux sociaux ou sur des plateformes comme YouTube, ou encore de services de SVOD (vidéo à la demande par abonnement) et de BVOD (vidéo à la demande diffusée par les diffuseurs) – lesquels représentent à eux seuls 15 % de ce type de consommation. Cette tendance est inexorable : la part de la consommation à la demande a progressé de 3 points en un an – elle s'établissait autour de 36 % en 2024. Chez les moins de 50 ans, ce mode représente désormais plus de la moitié du temps global de consommation et chez les jeunes adultes, le live ne compte plus que pour moins de 20 % du temps passé à regarder des vidéos ; l'essentiel se fait en ligne – sur YouTube ou sur les réseaux sociaux – plutôt que sur les plateformes de SVOD et de BVOD, dont l'usage reste assez minoritaire chez les moins de 25 ans.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable d'adapter nos offres. Nous devons d'abord le faire en matière de distribution : l'ensemble de nos œuvres doivent être disponibles sur notre plateforme france.tv, qui est distribuée dans tous les environnements dans lesquels les publics peuvent être amenés à consommer des programmes – écrans de télévision, mobiles, ordinateurs et tablettes. Nous devons aussi repenser nos contenus, et c'est sans doute là le cœur de notre nouvelle organisation. Nous devons affronter les défis à venir, notamment l'avènement de l'intelligence artificielle générative, qui va provoquer des changements considérables, en posant les bases susceptibles d'assurer la pérennité de l'audiovisuel public. Des outils comme ChatGPT ont été pris en main très rapidement par nos publics, notamment les plus jeunes, et font désormais partie de leur quotidien ; ils figurent aussi parmi les moyens de production utilisés par tous nos partenaires.

Ce monde du « à la demande » est aussi celui de la fragmentation des audiences, qui rend plus difficile de rassembler les publics. Si la télévision offre encore des opportunités de rassemblement, comme l'ont démontré les Jeux olympiques de Paris, en 2024, les consommations deviennent de plus en plus affinitaires ; elles se portent sur des programmes ou des créateurs de contenus, par exemple sur YouTube, qui se montrent capables de fédérer une partie du public, mais une partie seulement. Pour le service public, il y a là un vrai défi : comment concilier la volonté de rassembler le public et notre exigence de qualité avec ces logiques affinitaires ?

Ces évolutions des usages nous amènent aussi à repenser nos contenus pour les moderniser et répondre à ces nouveaux besoins. Nous nous fixons six objectifs forts, au premier rang desquels le renforcement de l'information de service public sur tous les points de contact. Les réseaux sociaux étant devenus la première source d'information des jeunes, nous nous devons d'y être présents : le service public doit produire de l'information de qualité dans ces environnements.

Par ailleurs, il est temps que l'expertise numérique, autrefois isolée dans une direction spécifique qui gérait notamment les produits france.tv et franceinfo.fr, soit présente au plus près de l'ensemble des métiers du groupe. C'est l'un des objectifs fondamentaux de notre réorganisation : nous avons réuni l'expertise technologique de la diffusion linéaire et celle liée à la construction de nos plateformes propriétaires au sein d'une direction unique.

Enfin, il s'agit plus spécifiquement, pour nos programmeurs, de repenser nos contenus. Le succès de france.tv, qui est la première plateforme de vidéos à la demande gratuite en France, avec plus de 39 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne en 2025, s'est construit sur la diversification de notre offre de fictions. Alors qu'il y a dix ans, l'essentiel de cette offre reposait, en dehors de quelques séries, sur des unitaires de 90 minutes, nous sommes désormais en mesure de proposer des miniséries feuilletonnantes. Un tel format, qui était un cauchemar à programmer en linéaire, est devenu un pilier de notre offre éditoriale et nous permet de diversifier les arènes et les univers proposés à nos publics. La consommation à la demande représente plus de la moitié des contacts avec ce type de séries. Nous devons aussi nous employer à définir les contenus de service public que nous pouvons offrir sur les réseaux sociaux et sur les plateformes comme YouTube, ainsi que les cadres de partenariat qui nous permettront de travailler avec eux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ouvert un champ de réflexion très vaste et je vous sais gré d'avoir présenté tous ces enjeux avec autant de concision. Toutefois, avant de céder la parole à M. le rapporteur, j'aimerais obtenir une réponse – peut-être plus rapide – concernant la direction des documentaires. Pourriez-vous nous éclairer sur les raisons qui ont conduit à l'éviction que j'évoquais, mais surtout nous exposer la stratégie que vous mettez en œuvre dans ce secteur ?

M. Antonio Grigolini, directeur des documentaires. J'ai en effet l'honneur de diriger l'unité documentaire de France Télévisions depuis près de trois ans. L'offre documentaire est structurante pour nos antennes, pour nos missions et pour nos publics. Elle est riche – c'est probablement la plus riche d'Europe – et très variée : chaque année, nous finançons et diffusons plus de 1 000 films, en collaboration avec plus de 360 producteurs différents. À cet égard, l'article 12 du décret fixant notre cahier des charges est explicite : il mentionne la primauté de France Télévisions dans le secteur du documentaire et évoque même « l'écart avec les chaînes privées ». Nous assumons pleinement ce rôle en finançant plus de 50 % de la production documentaire audiovisuelle en France. Au-delà de l'obligation légale, c'est pour nous une source de grande fierté. Nous sommes fiers de proposer une diversité inégalée de formats et de thématiques, du documentaire d'auteur à la grande série de première partie de soirée, couvrant des champs aussi variés que l'histoire, la culture, la géopolitique ou les sciences. Pour illustrer cette ambition, je pourrais citer des œuvres récentes telles que *13 novembre, le choix de Sonia...*

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Permettez-moi de vous interrompre. Je vous avais proposé d'intervenir chacun succinctement, en trois minutes, pour présenter vos directions respectives ; or France Télévisions a choisi de désigner un porte-parole, M. Dumont, ce que je respecte. Je vais vous laisser terminer – je ne veux pas être désagréable – mais si chacun détaille ses missions, un autre format aurait sans doute été plus adapté. Essayez de vous prêter au jeu des questions-réponses, parce que c'est de cette manière que fonctionne notre commission d'enquête.

M. Antonio Grigolini. Je voulais en venir au rôle central de France Télévisions dans le documentaire français, qui est un pilier essentiel de notre exception culturelle. Les acteurs de cette filière sont très attentifs aux évolutions de notre groupe, qui en est en quelque sorte le poumon. Il est vrai qu'au printemps 2023, au moment de ma nomination, des craintes se sont exprimées – plusieurs articles de presse s'en sont fait l'écho. Elles portaient essentiellement sur une possible dénaturation de notre offre, sur une remise en cause de la place de la production indépendante et sur un certain désintérêt pour le documentaire de création. Dès ma prise de fonction, j'ai tenu à rencontrer les principaux acteurs du documentaire français – syndicats de producteurs et sociétés d'auteurs. Il était primordial d'instaurer un dialogue de confiance avec l'écosystème ; ces échanges ont permis d'y parvenir et se poursuivent aujourd'hui, dans une période pourtant difficile pour l'ensemble de la filière.

Je pense pouvoir affirmer sereinement que depuis, les faits sont venus dissiper ces craintes. La part de la production indépendante dans le financement de nos programmes reste très largement dominante ; elle n'a pas faibli. De même, le volume de documentaires de création aidés par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) est resté stable ; il a même légèrement progressé l'année dernière. Nous continuons de collaborer avec une grande variété d'auteurs, de réalisateurs et de producteurs indépendants, en explorant une grande diversité de formats et d'écritures.

Parallèlement, depuis le printemps 2023, nous avons accéléré les chantiers éditoriaux que décrivait précédemment Tiphaine de Ragueneil. Leur objectif est de renforcer la capacité de nos documentaires à rayonner et à rencontrer leurs publics dans un environnement qui n'est pas celui pour lequel la télévision linéaire a été pensée à l'origine, en l'occurrence les plateformes numériques. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que j'essaie de comprendre, c'est ce que le remplacement de cette personne – qui a ensuite été embauchée chez un producteur avec lequel France Télévisions travaille – vous a permis de faire. La commission d'enquête n'a pas pour objet de juger ce choix ; je vous pose la question parce qu'il a suscité des interrogations.

M. Antonio Grigolini. Je peux vous répondre en citant nos chantiers éditoriaux, les missions et la variété éditoriale que nous avons injectée depuis. La performance des documentaires sur france.tv a enregistré une progression de 30 % l'année dernière. Nous avons multiplié par deux le nombre de séries documentaires. Nous avons ouvert des territoires éditoriaux qui restaient à explorer : des séries sportives, des documentaires d'anticipation... Nous avons proposé la première série documentaire à destination des enfants, un public auquel le documentaire ne s'adressait pas encore directement ; il y en a beaucoup sur eux, dont certains sont magnifiques, mais très peu leur sont destinés. Nous avons mené ces chantiers avec l'unité documentaire avec laquelle nous travaillons tous les jours ; c'est une équipe formidable, reconnue en France et à l'international. Nous les avons aussi menés avec la filière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse. Il est vrai qu'un responsable documentaire licencié par France Télévisions puis recruté par un producteur avec lequel travaille France Télévisions représente l'un de ces allers-retours sur lesquels les Français s'interrogent. Je sais que M. le rapporteur explore le sujet dans son rapport ; il vous posera sans doute des questions plus précises.

Pourriez-vous revenir rapidement sur la question de l'arrêt des invités politiques et du pluralisme politique ?

M. Florent Dumont. J'ai lu des articles ces derniers jours dans la presse et je suis ravi de pouvoir présenter ce point devant la commission. Nous sommes extrêmement attachés au pluralisme politique. C'est la loi de 1986 qui nous le demande et c'est l'article 35 de notre cahier des charges qui l'organise. Les temps de parole politique sont un enjeu majeur qui fait l'objet d'échanges très réguliers entre les équipes de France Télévisions – le secrétariat général, la direction de la déontologie et du pluralisme – et l'Arcom.

Le premier trimestre 2026 est particulier puisque les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Il nous faudra alors piloter non pas un, mais trois décomptes. Le premier est le décompte traditionnel que demande l'Arcom, celui du temps de parole politique national. Lorsque s'ouvrira la période de communication officielle de la campagne, du 2 février au 15 mars pour le premier tour, puis du 16 au 22 mars pour le second tour, il y aura deux nouveaux décomptes : un décompte national pour les municipales en général et un décompte par circonscription, pour garantir l'équité de temps de parole des candidats de la circonscription concernée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez raison de rappeler ces décomptes. Néanmoins, nous les connaissons, puisque nous faisons les lois.

M. Florent Dumont. Dans ce contexte, nous avons pris la décision de demander aux productions des magazines de France 5 de ne pas recevoir de personnel politique en ce début d'année. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Au premier trimestre 2020, la même mesure avait été appliquée expressément. Elle avait été levée le 16 mars 2020 en raison du confinement, qui avait reporté les élections municipales ; à partir du 17 mars 2020, on a donc retrouvé des invités politiques sur le plateau de « C à vous ». Mais, entre janvier et la mi-mars 2020, il n'y avait pas eu d'invité politique sur les plateaux de France 5.

Nous sommes en train d'élaborer le cadre de la campagne qui s'ouvrira à partir du 2 février. Pour le mois de janvier, nous avons adopté un principe de précaution concernant le temps de parole national – qui démarrerait dès janvier – pour nous concentrer sur le traitement des municipales à partir de début février.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas exactement ce qu'on m'a dit : l'Arcom vous aurait mis en garde parce que France Télévisions ne respectait pas totalement le pluralisme politique dans deux émissions de France 5. Vous nous expliquez, vous, que c'est une mesure préventive parce que le décompte du temps de parole n'est pas facile à assurer. Soyez précis ; vous êtes sous serment. Avez-vous pris cette décision à titre préventif ou en raison en raison de vos échanges avec l'Arcom ?

M. Florent Dumont. Je le répète, au premier trimestre 2020, qui était déjà un trimestre d'élections municipales, la même décision avait été prise. Pour bien traiter ces élections municipales-ci, nous avons pris cette décision pour les magazines de France 5.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Celle de ne pas avoir d'invité politique jusqu'à la fin des élections municipales ?

M. Florent Dumont. Non, jusqu'à l'ouverture de la campagne des municipales, c'est-à-dire lundi 2 février. Ensuite, nous reprendrons les invitations, avec les deux décomptes – celui de la campagne nationale et celui par circonscription.

M. Philippe Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes. Vous posez une question essentielle, celle qui anime nos discussions et nos échanges dans cette commission : la question du pluralisme. C'est notre responsabilité et, je dirai même plus, c'est l'éthique de la responsabilité. De Wallis-et-Futuna à Limoges, de Strasbourg à nos bureaux de Washington, nous sommes le premier producteur d'information en France. Vous avez évoqué la séquence des municipales qui s'ouvre et vous avez posé la question du dispositif déployé. J'ai dit à l'occasion d'une précédente audition que nous étions engagés, avec toutes nos équipes, dans une exigence de décentralisation, et même de déconcentration, puisque nous avons confié le pilotage de l'information de France 3 aux vingt-quatre rédactions régionales. Pour les municipales, nous allons proposer une centaine de débats avec autant d'invités politiques. Cela représente environ 180 duplex le soir des élections.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom a-t-elle considéré que le pluralisme n'était pas respecté sur les deux magazines de France 5, oui ou non ? C'est une question simple. Je voulais savoir si votre décision de ne pas avoir d'invités politiques pendant quelques semaines avait été prise de manière préventive.

M. Philippe Martinetti. Et en raison de l'ambition de faire porter par les antennes régionales la séquence des municipales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La première question que je souhaite vous poser est celle de votre stratégie éditoriale. L'indicateur clé pour juger de la performance de vos équipes est, vous en conviendrez, l'audience. Or la part d'audience de France Télévisions plafonne en 2025 à 29,4 %, en recul par rapport à l'année précédente, là où les chaînes privées concurrentes comme TF1, M6 et Canal+ sont en progression. Vous avez peu ou prou les mêmes audiences que le groupe TF1 mais votre budget de grille est deux fois plus élevé, vous avez deux fois plus de salariés – près de 9 000 –, vous n'avez pas de publicité après 20 heures et vous disposez de quatre chaînes sur les neuf premiers numéros, contre une seule pour TF1. Si l'on vous compare à vos concurrents européens, en Italie, la Rai avoisine les 40 %, et la télévision publique atteint les 50 % de part d'audience en Allemagne.

Ma question est simple : comment justifiez-vous qu'avec 2 milliards d'euros d'argent public, vous ayez à peu près les mêmes résultats que certaines chaînes privées commerciales et des résultats inférieurs à ceux des chaînes publiques européennes, alors que les montants qui vous sont alloués sont bien supérieurs ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. La part d'audience est un indicateur important. Nous avons en effet terminé l'année 2025 à 29,4 %. Nous étions à 29,8 % en 2024, une année qui revêtait un caractère exceptionnel du fait de la tenue en France des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont largement contribué à l'augmentation des performances de France Télévisions. Avec 29,4 % de part d'audience, nous retrouvons le niveau de 2022. Il me semble qu'on ne peut pas parler d'un recul. Cette performance fait de nous le premier média de France.

Les comparaisons avec les acteurs internationaux sont toujours compliquées : en France, la première chaîne audiovisuelle a été privatisée, ce qui n'est pas le cas en Italie ou en Angleterre. Par ailleurs, le budget de l'audiovisuel public allemand est deux fois supérieur au budget français.

Il est important de préciser que nos objectifs concernent au moins autant le taux de couverture que la part d'audience. Ce qui importe le plus, dans un environnement où les usages évoluent, c'est le nombre de gens que nous touchons chaque mois ou chaque semaine. Chaque semaine, 80 % des Français regardent nos contenus au moins une fois, et 71 % des 15-24 ans, qui sont plus éloignés de la télévision. Il nous semble important de calculer l'âge moyen sur l'indicateur de couverture hebdomadaire, comme le font les autres médias – les médias numériques et la radio. Cet âge moyen est de 46 ans pour la télévision. L'âge moyen de France Télévisions est de 49 ans, quand celui de son principal concurrent, TF1, est à 47 ans.

Par ailleurs, France Télévisions a des missions qui n'incombent pas à ses principaux concurrents privés. Le réseau régional représente une part importante de nos salariés et nous sommes présents dans neuf territoires d'outre-mer. Ce réseau ultramarin ne figure d'ailleurs pas dans les audiences que je viens de mentionner, car Médiamétrie ne mesure l'audience qu'en métropole et en Corse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'indicateur d'audience que vous évoquez, le *reach*, ou taux de couverture, comprend les gens qui auraient regardé vos contenus même dix secondes au cours du mois écoulé. Pensez-vous vraiment que cet indicateur, dont se prévaut régulièrement Mme Ernotte, soit la bonne manière de mesurer de votre audience ? Pour moi, l'indicateur clé est la part d'audience et il vous place à peu près au même niveau que TF1. Or, une fois retranchés les budgets locaux et ultra-marins, votre budget de grille est toujours supérieur à celui de TF1, votre nombre d'employés est toujours deux fois supérieur à celui de TF1, vous n'avez pas de publicité après 20 heures et vous disposez de quatre chaînes parmi les neuf premiers numéros, tandis que TF1 n'en a qu'une.

Pardon d'être insistant mais, au regard du montant public qui lui est alloué, comment expliquez-vous l'absence d'efficacité et de performance – mesurée par la part d'audience – de France Télévisions par rapport aux chaînes privées commerciales ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. En tant que directrice de la stratégie éditoriale, je n'ai pas tous les éléments financiers et ne suis pas la mieux à même de vous répondre. En revanche, même si le *reach* n'est pas notre unique indicateur, il me semble que le rôle du service public est avant tout de rassembler les Français et d'avoir des contacts avec eux. Par ailleurs, on sait que la durée d'écoute de la télévision est globalement en baisse. Elle a été supprimée des communiqués de presse de Médiamétrie sur décision collégiale de l'ensemble du marché. Nous ne sommes donc pas le seul acteur à avoir changé nos indicateurs de référence.

Manuel Alduy pourra vous répondre plus clairement concernant la spécificité de France Télévisions dans le cinéma.

M. Manuel Alduy, directeur du cinéma, des fictions internationales et jeunes adultes. Je vous donnerai une différence immédiate et parlante avec TF1 : France Télévisions s'est interdit d'acheter des séries américaines. Cela reviendrait pourtant franchement moins cher que de coproduire de la fiction française car c'est plus efficace : il y a du stock et cela fait de l'audience. De même, avec les 60 millions dont nous disposons chaque année pour financer le cinéma français, France Télévisions s'est engagée à coproduire plus de soixante films par an. Nous aurions pu concentrer nos moyens – TF1 investit dans dix-neuf films par an pour environ 40 millions d'euros –, mais nous nous sommes engagés à investir dans des premiers et des deuxièmes films. Quand on a un cahier des charges différent, qui nous demande de travailler avec des publics différents et une filière différente, les résultats ne sont pas les mêmes. Et, pourtant, nous arrivons à de très bons scores et nous sommes fiers de diffuser devant des millions de personnes des programmes qui ne sont pas aussi commerciaux que ceux de nos concurrents privés. J'ai été pendant cinq ans vendeur de films américains auprès de TF1 et de M6 ; je vois très bien le type de machines qu'ils achètent pour satisfaire leurs objectifs de rentabilité publicitaire, qui sont tout à fait louables.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. France Télévisions est en effet l'un des principaux financeurs du cinéma français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que France Télévisions ne produit et ne diffuse pas de programmes aussi commerciaux que ses concurrents privés. C'est tout à l'honneur du service public de l'audiovisuel, dont l'ADN est de se démarquer des programmes proposés par les chaînes privées commerciales.

J'appelle néanmoins votre attention sur un point, celui des jeux. Le mardi 27 janvier, on trouve sur la grille de France 2 un premier jeu, « Tout le monde veut prendre sa place », à 5 heures ; « Mot de passe : le duel », à 5 h 50 ; « Chacun son tour », à deux reprises, 10 h 50 et 11 h 25 ; « Tout le monde veut prendre sa place », à 11 h 55 ; « Tout le monde a son mot à dire », à 18 h 06 ; deux éditions de « N'oubliez pas les paroles » à 18 h 40 et 19 h 10 ; enfin, à nouveau, « Mot de passe : le duel » à 21 h 04. Cela fait neuf cases de jeu pour la seule journée d'aujourd'hui. Sur TF1, une chaîne privée commerciale, il y a un seul jeu : « Les Douze coups de midi ». Comment expliquez-vous que l'ADN du service public soit de proposer des jeux, autrement dit des programmes extrêmement commerciaux que d'autres chaînes pourraient produire et diffuser ? On attend probablement le service public de l'audiovisuel sur d'autres contenus.

Mme Alexandra Redde-Amiel, directrice des variétés, divertissements et jeux. Les jeux de France Télévisions sont un pilier historique du service public. Ils accompagnent les Français depuis ses origines, il y a plus de cinquante ans. Il y a sept ans, quand je suis arrivée à France Télévisions, j'ai ressenti à quel point les jeux étaient de véritables liens pour les Français. Quand on arrête un jeu, c'est toujours beaucoup d'émotion, ce n'est jamais un geste anodin. Nous avons pleinement conscience de ce que représentent les jeux pour les Français. Ce sont les créations les plus populaires : ils réunissent chaque jour 8 millions de Français de tous les âges, de tous les territoires, sur tous nos écrans. Ce sont des rendez-vous stables, identifiés, rassurants. Pourtant, ils ne représentent que 6 % de l'offre globale des antennes en volume horaire. Comme le rappellent les articles 18 et 20 de notre cahier des charges, les missions de France Télévisions sont de rassembler et de favoriser la création française. Les jeux permettent tout cela. En 2025, sur vingt marques de jeux, quatorze sont des créations françaises. France Télévisions soutient et développe l'industrie française du jeu avec des créations qui ont connu un véritable succès et qui se sont exportées.

Vous demandez, monsieur le rapporteur, quelle est notre différence. Le jeu est un accès à la culture pour de nombreux téléspectateurs qui ne regarderaient pas d'autre type d'émissions. Nous proposons des jeux qui portent la culture populaire, des jeux avec du sens,

de la culture générale, du jeu de transmission, du jeu comme savoir, du jeu éducatif et du jeu de partage ; des jeux qui parlent à tous, partout, en reflétant la diversité de la société française, et qui permettent d'apprendre dans le plaisir. Plus que jamais, dans un monde qui ne va pas bien, dans un monde où tout est sombre, les jeux et les divertissements sont l'un des derniers endroits qui rassurent et qui rassemblent.

Vous dites que nous proposons beaucoup de jeux. Je peux vous dire que nos publics ne sont pas les mêmes à 11 heures, à 15 heures ou à 18 heures : une mère de famille et une personne seule chez elle ne regardent pas la télévision sur les mêmes créneaux. Tous ces jeux créent des rendez-vous fédérateurs et accessibles qui permettent d'installer des habitudes, des rendez-vous et de réunir des publics. Notre offre de jeux n'est pas une répétition de formats, c'est une diversité de moments qui permet à chacun de trouver sa place dans la grille. Ces jeux sont différents et complémentaires : « Chacun son tour » est le jeu le plus accessible en termes de culture ; « Tout le monde veut prendre sa place », c'est la culture générale ; « Tout le monde a son mot à dire » joue avec le langage et la grammaire ; « N'oubliez pas les paroles » joue avec la mémoire collective de la musique ; « Slam », avec le vocabulaire et les mots ; « Duels en familles », la transmission familiale autour de savoirs qui se complètent.

Les Français prouvent chaque jour leur attachement à ces jeux et ils sont de plus en plus nombreux à les regarder. « Tout le monde veut prendre sa place », avec Cyril Féraud, bat des records d'audience après vingt ans d'existence avec 1,7 million de téléspectateurs. C'est aussi cela, la force du service public : avoir des jeux qui existent depuis extrêmement longtemps. De la même façon, « Chacun son tour », avec Bruno Guillon, rassemble 1 million de téléspectateurs, et « N'oubliez pas les paroles », avec Nagui, est régulièrement leader avec 2,5 millions de téléspectateurs. « 100 % Logique » et « The Floor » réunissent 3 millions de téléspectateurs. Quand plusieurs millions de Français choisissent chaque jour ces programmes et qu'ils sont plus nombreux chaque année, ce n'est pas une contrainte : c'est une adhésion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez d'audience et de moments qui rassemblent. Le seul jeu de TF1, « Les Douze coups de midi », rassemble 40 % de part d'audience chaque jour. Sur France 2, les meilleurs jeux ne dépassent pas les 20 %. Sur France 3, aucun jeu ne dépasse les 10 % et « Questions pour un champion », qui faisait l'un des meilleurs scores, à près de 15 %, a été déprogrammé en semaine et cantonné au week-end.

En tant que directrice des divertissements et des jeux, il est normal que vous défendiez votre pré carré. C'est pourquoi j'aimerais également entendre vos collègues sur le sujet. Ma question est à la fois simple et assez générale : est-ce vraiment la mission du service public de proposer neuf jeux, alors que son concurrent, une chaîne privée commerciale, n'en propose qu'un ? Ne pourrait-on pas s'attendre, avec plus de 2 milliards d'euros d'argent public versés par les Français chaque année, à ce que France Télévisions propose d'autres types de contenu plus intéressants et plus innovants, qui honorent davantage sa mission de service public ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Comme vous le dites, en tant que directrice des divertissements et des jeux, je défends mes convictions. Cela fait vingt-sept ans que je fais ce métier et il ne m'est pas tombé dessus : je l'ai choisi et je l'aime profondément.

Divertir a un sens. C'est une offre parmi tant d'autres dans un groupe de service public. Vous me demandez s'il n'y a pas trop de jeux et s'il ne devrait pas y avoir des choses différentes dans l'offre globale. Je vous répondrai qu'il faut de tout. Le divertissement et les jeux sont essentiels pour des gens qui n'ont pas toujours accès à la culture. Ils sont essentiels parce qu'ils réunissent. Quand on parle de rassembler, il n'y a pas que l'audience : il y a aussi la cohésion sociale. Les jeux sont l'un des derniers endroits en ce monde où il peut se passer des choses. Quand nous avons créé l'émission du 31 décembre, il y a quelques années, nous

avons décidé de l'ancrer dans la notion de patrimoine. Nous incarnons le divertissement dans les régions françaises. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de téléspectateurs qui nous écrivent pour nous dire simplement : « Merci de ce moment, merci de ce partage, merci de cet ancrage, merci de nous réunir et de partager. » C'est aussi de l'inclusion.

Pourquoi en est-on arrivé à programmer des jeux le samedi soir ? Parce qu'ils rassemblent. « 100 % Logique » fait des scores énormes chez les jeunes : plus de 20 % chez les 15-34 ans. Les jeux du samedi soir sont devenus un endroit de réunion et de communion. Les journées sont complémentaires aux soirées et, au-delà de mon rôle professionnel, j'ai véritablement la conviction que les divertissements et les jeux ont un sens extrêmement important sur le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous justifiez la surreprésentation des jeux sur France Télévisions par le fait qu'ils permettent de réunir les Français. Je pense qu'il y a bien d'autres contenus, comme les fictions, les documentaires et les contenus pédagogiques, qui peuvent les rassembler.

Vous la justifiez aussi par un bon score d'audience en soirée. Le 1^{er} janvier 2025, vous avez diffusé « Les Bravos d'or », une cérémonie animée par Nagui, qui en était également le producteur. Les audiences ont été catastrophiques : France 2 a réuni 6 % des téléspectateurs, contre 13 % pour M6 et 16 % pour TF1 au même moment. L'émission « The Artist » a réuni, au deuxième épisode, 5,6 % de part d'audience, loin derrière les 26 % de TF1. Là encore, il s'agissait d'une émission animée et produite par Nagui. Sur quels critères validez-vous ces émissions et ces jeux ? Pourquoi une telle surreprésentation sur France Télévisions ?

Enfin, j'ai appris dans la presse qu'une émission du type « Star Academy » allait bientôt être diffusée sur les antennes de France Télévisions. Je vous le demande à nouveau : est-ce la vocation de l'audiovisuel public que de copier-coller les formats des chaînes privées commerciales ? Nous sommes en droit d'attendre qu'il produise des contenus différenciants qui justifient l'ADN de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En tant que directrice des jeux, vous proposez le nombre de jeux que l'on vous demande d'organiser ; je propose à M. le rapporteur d'auditionner une deuxième fois Delphine Ernotte pour lui poser directement la question. En revanche, quelle est votre stratégie pour vous démarquer de vos concurrents privés ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Vous avez parlé des « Bravos d'or » et de « The Artist ». Ces deux émissions mettent en valeur la création française, conformément à l'article 18 de notre cahier des charges. Nous avons au total quarante-neuf marques, dont trente-huit sont des créations françaises ; quoi qu'il arrive, dans tout ce que nous faisons, nous essayons de travailler avec la création française. « The Artist » et « Les Bravos d'or » ont été lancés dans une démarche de mise en avant des talents artistiques et il me semble que c'est aussi notre mission, à travers l'« Eurovision », à travers « Basique », à travers « Les Victoires de la musique ». Il y a des moments où les créations ne marchent pas ; il y en a où elles fonctionnent. Si nous ne prenons pas de risques, nous ne pourrions pas développer ce que notre cahier des charges nous demande. Il faut faire ce que nous appelons des post-mortem, pour comprendre ce qui n'a pas marché, mais si deux échecs ont pour conséquence d'arrêter la création française, nous ne sommes pas dans la bonne dynamique.

Notre singularité est de proposer un accès à la culture sous toutes ses formes, que ce soit par la musique ou par les jeux. Vous parlez beaucoup d'audience, monsieur le rapporteur, mais je vous parlerai aussi de l'impact sur le monde de demain, un monde qui bouge et qui se modifie. Je me rends compte que les divertissements et les jeux ne parlent plus au même

public. J'ai trois petites filles qui ne savent plus vraiment communiquer avec le langage de la télévision. Or, dans tout ce que nous faisons, nous devons parler à tout le monde. Ce sera notre défi que de révolutionner le monde de demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que celles et ceux qui sont nombreux à nous écouter comprennent bien, il faut donc distinguer les jeux qui sont conçus à l'étranger puis adaptés en France et ceux qui sont créés en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la transparence dans l'attribution des programmes aux sociétés de production, la Cour des comptes formulait une recommandation importante dans son rapport de 2016 : créer un comité d'investissement des programmes chargé de se prononcer sur les contrats de production inférieurs à 10 millions d'euros – pour des montants supérieurs, il revient au comité des engagements, soit au conseil d'administration, de se prononcer. Aussi ai-je demandé à la direction de France Télévisions certains avis du comité d'investissement. Or ses dirigeants ont été incapables de me les fournir, affirmant que « ces documents n'existent pas ». À quoi cela sert-il d'avoir un comité chargé notamment de prévenir les conflits d'intérêts entre les producteurs et vous, directeurs des programmes, s'il n'y a pas de traces écrites de ses délibérations ? Où sont les avis de ce comité ?

M. Manuel Alduy. Chez France Télévisions, nous avons toutes sortes de comités. Il y a des comités éditoriaux, au sein desquels des projets sont présentés, sans forcément parler argent. On y arrive avec nos critères et nous débattons avec les antennes et la direction des antennes et des programmes. Chaque semaine, un comité d'investissement des programmes passe en revue tous les programmes diffusés en prime time ou ceux dont le coût dépasse un certain seuil. Quand il n'y a pas de comité d'investissement, nous avons un système informatique de validation de mandat de négociation, qui commence au premier euro et associe l'intégralité de la chaîne de décision et non pas simplement les unités de programmes. Pour le cinéma, nous avons un comité mensuel à part, au sein duquel sont présentés tous les projets de films qui ont vocation à être choisis éditorialement puis validés financièrement.

Pour la bonne marche de l'entreprise, des comptes rendus écrits sont communiqués par e-mail. Je ne sais pas quel directeur vous avez interrogé, mais chacun d'entre nous ici peut témoigner qu'il attend avec attention et parfois impatience le résultat de ces comités d'investissement, étant donné que nous sommes bloqués tant qu'ils n'ont pas eu lieu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'il y a des comptes rendus écrits, pourquoi la direction de France Télévisions m'a-t-elle dit qu'ils n'existaient pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous confirme que l'on nous a expliqué que les procès-verbaux du comité de stratégie éditoriale n'existaient pas.

Êtes-vous membres des comités d'investissement ? Si ce n'est pas le cas, recevez-vous des comptes rendus de leur part ?

M. Tiphaine de Ragueneil. En tant que membre du comité d'investissement, je reçois son ordre du jour ainsi que l'ensemble des dossiers qui y seront présentés. Je reçois également les comptes rendus. Il me semble que les décisions du comité d'engagement figurent dans les PV (procès-verbaux) du conseil d'administration qui vous ont été transmis, je pense. Concernant les critères appliqués par le comité de stratégie éditoriale, nous vous avons préparé une présentation de la méthode d'analyse des programmes, qui est la traduction opérationnelle du plan de stratégie éditoriale sous la forme d'une fiche d'aide à la décision pour les unités de programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque vous nous avez confirmé que les PV des comités de stratégie éditoriale et d'investissement existent, je vais saisir le secrétaire général de France Télévisions pour les obtenir.

M. Manuel Alduy. Je ne connais pas le terme exact, mais toujours est-il que nous avons un compte rendu écrit sur lequel apparaît ce qui a été validé et ce qui ne l'a pas été.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'on l'appelle procès-verbal ou compte rendu écrit, nous parlons bien du relevé de décisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La direction de France Télévisions m'a dit – je le répète – qu'elle ne disposait de ces documents pour aucun des deux comités. Je me réjouis que vous confirmiez leur existence et lui renouvelle donc ma demande. Il n'est pas normal que je doive attendre plus de trois mois des documents d'une telle importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme l'exige mon rôle de président d'une commission d'enquête, j'adresserai dès ce soir un courrier à la direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite revenir sur les liens qui peuvent exister entre des sociétés privées de production, qui bénéficient chaque année de centaines de millions d'euros d'argent public, et vous, qui êtes à la manœuvre. Comment sont signés les contrats ? Pour quelle durée ? Quels sont les garde-fous qui permettent d'éviter tout conflit d'intérêts ?

Mme Anne Holmes, directrice des programmes et de la fiction. En 2011, une charte a été conclue entre France Télévisions et l'Usps (Union syndicale de la production audiovisuelle), le SPI (Syndicat des producteurs indépendants), la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) et la Guilde des scénaristes. Je vais vous expliquer rapidement le processus. Le producteur doit impérativement venir nous voir à France Télévisions avec deux auteurs pour « pitcher » son projet. Les deux conseillers de programmes responsables du dossier peuvent, dès cette étape, le refuser en cas de doublon, de coût trop élevé ou de désaccord manifeste avec notre ligne éditoriale. Ce premier cap franchi, le producteur « repitche » son projet à deux autres conseillers de programmes. Ensuite, le dossier est présenté en réunion hebdomadaire pour évaluer le potentiel du synopsis. Le projet est alors relu par deux autres membres de l'équipe. En cas de désaccord, il sera lu par deux membres supplémentaires.

C'est à ce moment-là que j'interviens pour trancher en tant que directrice de la fiction. Si le projet est validé par l'ensemble de l'équipe fiction, il est mis à l'ordre du jour d'un comité éditorial composé d'un directeur des antennes, d'une directrice de la stratégie éditoriale, d'un directeur des moyens des antennes et des programmes, du directeur des programmes et des antennes. C'est seulement à partir de là que la mise en production est envisageable. Aucun programme n'est engagé en l'absence d'accord collectif. Je reçois 1 500 projets chaque année. La majeure partie de mon quotidien consiste à dire non. Nous produisons 125 films. Je vous laisse donc imaginer le nombre de personnes que l'on déçoit chaque jour – je dois être la personne qui déçoit le plus dans l'audiovisuel français. Évidemment, certains diront que l'on a favorisé Untel ou Untel, alors même que – vous l'avez vu – le processus empêche tout favoritisme.

Quand la mise en production est actée, le projet est évalué par la direction des moyens des programmes et par une administration de production. La suite ne nous regarde plus, nous, l'équipe éditoriale. Ils ont toute autorité pour financer le film et il leur appartient de négocier. Ils vérifient tous les montants : les cachets, les castings, les décors, la figuration, etc. Une fois que tout cela est réglé, le film est mis en production. Il ne me semble donc pas que l'on puisse nous reprocher une quelconque partialité.

M. Manuel Alduy. Je viens du privé. Quand une personne récemment arrivée à France Télévisions a un lien avec l'entreprise qui soumet le programme à validation, cet employé n'a pas le droit de participer au comité d'investissement. Il se déporte et ne peut donc ni retenir le projet ni le valider. Cette exclusion dure douze mois. Cela m'est arrivé il y a cinq ans. La même procédure existe dans l'autre sens, quand on fait des affaires avec une société qui a été rejointe récemment par un ancien salarié de France Télévisions. Cette procédure renforcée implique que cela remonte au contrôleur d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles procédures avez-vous instaurées pour vous prémunir, vous et vos équipes, contre tout risque de conflit d'intérêts avec les sociétés de production ? Par exemple, madame Holmes, vous est-il arrivé de recevoir des propositions de voyage ou de vacances de la part de dirigeants de sociétés de production ? Dans ce cas, que faites-vous ? Comment garantisiez-vous l'imperméabilité de votre direction, qui détient le budget le plus important de France Télévisions ?

Mme Anne Holmes. Il ne me semble pas que l'on m'ait proposé de voyages. Nous avons une plateforme de déclaration en ligne des cadeaux. Une boîte de chocolats doit y être déclarée et validée. Nous n'avons pas le droit de recevoir un cadeau d'une valeur supérieure à 150 euros.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En tant que députés, nous devons déclarer tout cadeau d'une valeur de plus de 150 euros. Vous n'avez donc jamais passé de vacances chez le dirigeant d'une société de production ? Le cas échéant, vous l'auriez déclaré ?

Mme Anne Holmes. J'ai effectivement passé des vacances chez un dirigeant de société de production. Vous faites bien de m'en parler. C'est effectivement déclaré. J'entretiens une relation très amicale de longue date avec un dirigeant de groupe. Elle a été déclarée, comme il se doit, dans ma déclaration des liens d'intérêts, qui est mise à jour chaque année. De ce fait, je n'ai pas le droit de regarder les projets de ce producteur, qui sont regardés par mon n^o+1 et instruits par mon n - 1. Je ne suis pas informée de ses propositions. Tout est clair. Je sors de réunion, quand un de ses projets est abordé. Ces procédures me mettent à l'abri de tout conflit d'intérêts. Je remercie France Télévisions de m'avoir fait faire ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De quelle société de production s'agit-il ?

Mme Anne Holmes. Je me demande si votre question n'est pas de l'ordre du privé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligée de répondre.

Mme Anne Holmes. Je ne vais pas répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que cela soit clair, vous êtes liée avec une personne, pas avec une société de production ?

Mme Anne Holmes. Je suis depuis quarante ans une amie d'un producteur. Je pars donc en vacances avec mes enfants, ses enfants. J'étais amie avec lui avant d'entrer à France Télévisions et je continue de l'être. Je pense que nous avons quand même le droit d'avoir des amis quand on entre à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans cette commission d'enquête, nous examinons de très près la question des conflits d'intérêts. Vous êtes à la tête d'un budget public très important. Il est donc pertinent de chercher à faire la transparence sur des liens existants entre des dirigeants

de sociétés de production et des dirigeants de France Télévisions et de faire la lumière sur d'éventuelles compromissions qui pourraient être organisées, même à titre privé.

Pour conclure ce chapitre, quels sont les cadres imposés par la direction de France Télévisions pour que ce type de conflit d'intérêts personnel n'intervienne pas dans les décisions portant sur des contrats de plusieurs millions d'euros passés avec des sociétés de production ?

M. Manuel Alduy. Je vais vous citer différentes procédures, sans ordre hiérarchique particulier. Avant les comités d'investissement, il est demandé aux participants s'ils ont un lien d'intérêts avec les programmes présentés. Comme l'a rappelé Anne, nous devons faire une déclaration d'intérêts – ce qui ne veut pas dire qu'il y a un conflit – relative à nos périmètres opérationnels. Quand notre directeur des antennes et des programmes a été auditionné par votre commission, il a rappelé que la partie financière, la négociation avec les producteurs, la signature des contrats n'étaient pas du ressort de la direction éditoriale. Au cas où ce serait passé à l'as, je mentionne une nouvelle fois la procédure renforcée qui s'applique pendant douze mois pour toute personne ayant un lien économique récent avec une société privée, en entrée ou en sortie de France Télévisions. Enfin, notre devoir de déclaration s'impose pour le moindre chocolat et non pas à partir de 150 euros. Au-delà de 150 euros cumulés par an, un cadeau est automatiquement refusé.

M. Florent Dumont. Dans le cadre de la procédure renforcée, non seulement le collaborateur se déporte de la décision, mais la décision remonte directement à la présidente et au contrôleur d'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à France 5. Près de 80 % des émissions de flux sur cette chaîne sont produites par deux sociétés : Mediawan et Together Media. Je veux parler de « C dans l'air », « C dans l'air, l'invité », « C à vous », « C à vous la suite », « C ce soir », « En société », « C politique », « La Fabrique du mensonge » ou « En terre opposées ». Renaud Le Van Kim a été un militant assumé de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Matthieu Pigasse, actionnaire de Mediawan, auquel on prête des ambitions présidentielles, a déclaré qu'il mettrait tous les moyens à sa disposition, y compris médiatiques, pour lutter contre la droite radicale.

Des représentants syndicaux que nous avons reçus nous ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que l'externalisation des émissions de France 5 à des sociétés de production serait susceptible de porter atteinte aux principes d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance. Que pouvez-vous nous répondre à ce sujet ? En quoi ce phénomène d'hyperconcentration des sociétés de production sur des émissions de flux de France 5 pourrait-il influencer sur la ligne éditoriale ? Enfin, pour quelles raisons les syndicats de France Télévisions s'inquiètent-ils d'un possible affaiblissement du principe de neutralité dans ce contexte ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons auditionner des producteurs et des actionnaires. Il ne faut pas tout mélanger. À toutes fins utiles, je précise que la question du rapporteur découle de la remarque faite par un syndicat de France Télévisions lors d'une audition la semaine dernière.

M. Tiphaine de Raguenel. Pour mémoire, la grille de France 5, c'est environ 40 % de documentaires, 20 % d'animation et 30 % de magazines et de plateaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a précisé qu'il parlait des émissions de flux. Confirmez-vous son chiffre ?

M. Tiphaine de Raguenel. Je n'ai pas le chiffre. En revanche, on peut rappeler ceux qui ont été donnés par Stéphane Sitbon-Gomez lors de son audition. Nous travaillons avec plus de 700 producteurs chaque année, dont la moitié sont des petits producteurs indépendants. Les cinq principaux producteurs français ne représentent que 30 % de l'investissement de France Télévisions et Mediawan, 11 ou 12 %.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À quel périmètre appartiennent les émissions citées par le rapporteur ? Celui des magazines ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je confirme que je parlais bien des émissions de flux. Comment justifiez-vous l'hyperconcentration de leur production, surtout quand leurs actionnaires ont un agenda politique assumé ? Des représentants syndicaux de France Télévisions nous ont dit que la délégation de la ligne éditoriale à ces sociétés de production risquait de nuire au principe de neutralité. Comment garantissez-vous son respect ? Alors que beaucoup s'émeuvent du risque de privatisation de l'audiovisuel public, n'avez-vous pas l'impression qu'en externalisant 80 % des émissions de flux à deux sociétés de production privées, une privatisation est déjà en cours chez France Télévisions ?

M. Florent Dumont. Nous avons des chartes déontologiques, notamment une charte des antennes, aux termes de laquelle les principes déontologiques auxquels France Télévisions est soumise en tant qu'éditeur s'appliquent aussi à toute émission produite ou acquise à l'extérieur. Nous avons donc la responsabilité éditoriale de ces programmes, sous le contrôle de l'Arcom.

Je tiens aussi à vous expliquer comment nous travaillons, au sein de la direction des magazines, pour concevoir ces émissions quotidiennes, en direct, diffusées tout au long de la saison, y compris l'été et pendant une partie des fêtes pour « C dans l'air ». Chaque matin, les rédacteurs en chef de ces émissions nous soumettent les thèmes qu'ils souhaitent aborder et la liste des invités. Cette liste est conçue selon trois critères : le pluralisme politique au sens des délibérations de l'Arcom ; le pluralisme d'opinion, au sens des nouvelles délibérations de l'Arcom du 17 juillet 2024 – nous cherchons à équilibrer le plateau sur le moyen-long terme ; la parité des experts, à laquelle s'est engagée notre présidente – nous sommes passés de 25 % d'expertes en 2015 à « C dans l'air » à une parité quasi parfaite sur l'ensemble de l'année.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon l'Arcom, l'an dernier, France 5 n'avait pas respecté son obligation de pluralisme politique. Avec mes collaborateurs et l'aide de l'intelligence artificielle, j'ai analysé l'ensemble des invités sur les cinq dernières années des émissions phares de France 5, « C ce soir » et « C politique ». Nous avons trouvé qu'il y avait dix fois plus d'intervenants socialistes et progressistes que d'intervenants libéraux et conservateurs : 66 % contre 6 % pour « C politique » et 79 % contre 7 % pour « C ce soir ». Comment l'expliquez-vous ? L'hyperconcentration de la production est-elle une clé ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon devoir d'impartialité m'impose de revenir sur votre méthodologie, monsieur le rapporteur : l'intelligence artificielle pouvant produire un effet de loupe, il vaut sans doute mieux éviter de poser des questions sur des résultats obtenus par ce biais. Cependant, monsieur le directeur, tout ne va pas bien à France 5 et vous refusez de répondre à nos questions. L'Arcom a épinglé France Télévisions pour un défaut de pluralisme politique sur France 5.

M. Florent Dumont. Nous avons reçu une mise en garde au deuxième trimestre 2024 et une autre en juin 2024, au moment des législatives – la période était très particulière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon mes sources, il y a eu d'autres alertes récentes. J'essaie d'avoir une présidence impartiale. Quand le rapporteur cite des chiffres obtenus grâce à l'intelligence artificielle, je me permets de lui rappeler que sa méthodologie n'est pas tout à fait adaptée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Selon mes sources » ne l'est pas beaucoup plus...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Fondons plutôt cet échange sur les décisions de l'Arcom, qui est le gendarme de l'audiovisuel et qui considère qu'il y a une difficulté à faire respecter le pluralisme sur France 5, malgré toutes vos procédures. Ce n'est pas un sujet que l'on peut balayer d'un revers de la main. Vous avez même dû suspendre pendant quelques semaines l'accueil d'invités politiques, ce qui n'est pas anodin. Où est-ce que ça pêche ?

M. Florent Dumont. Permettez-moi de rappeler que le pilotage des temps de parole se fait sur l'ensemble de la chaîne et non pas émission par émission. Par ailleurs, la décision de suspendre l'accueil d'invités politiques en ce premier trimestre 2026 n'est pas inédite, puisqu'elle s'était déjà appliquée au premier trimestre 2020. C'est un principe de précaution, avant l'ouverture de la couverture des campagnes municipales le 2 février, qui nous a conduits à faire cette demande aux producteurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi, je ne comprends pas la logique. Vous nous dites que c'est plus compliqué de piloter les temps de parole une fois que la campagne a commencé ?

M. Florent Dumont. Il y a trois décomptes de temps de parole : le temps de parole national et les deux autres qui sont liés aux municipales. Nous avons voulu faire démarrer les trois simultanément le 2 février. S'il n'y a pas d'invités politiques sur les plateaux, il y a en revanche de la parole politique dans les émissions et les reportages, soumise au contrôle de l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je comprends : il s'agit de mettre les compteurs à zéro. Si vous en êtes d'accord, monsieur le rapporteur, il pourrait néanmoins être utile de réauditionner l'Arcom à ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Alduy, c'est vous qui avez supervisé la création de la plateforme france.tv Slash. Dans une interview à *Télérama* datée du 20 septembre 2025, vous déclarez que chaque série diffusée sur Slash représente un coût d'environ 1,5 million d'euros. Vous précisez ensuite : « On va faire moins de sociétal. [...] Il faut des séries plus divertissantes. [...] Par exemple, on va lancer *Phœnix*, sur un groupe de jeunes militants écologistes qui kidnappent les enfants de riches dirigeants pollueurs. » Ces kidnappings existent, notamment dans le domaine de la cryptomonnaie. Ils choquent des millions de Français. Avez-vous l'impression que ce soit la vocation de l'audiovisuel public de financer ce type de contenu ? Pensez-vous que c'est comme cela que nous arriverons à rassembler des millions de Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous suggère de répondre rapidement, monsieur Alduy, dans la mesure où nous avons prévu toute une audition dédiée à Slash.

M. Manuel Alduy. La série *Phœnix* sera mise en ligne la semaine prochaine et, je vous rassure, elle ne fait pas l'apologie du kidnapping d'enfants. Proposée par un producteur privé indépendant auquel s'est adjoint ensuite un producteur appartenant au groupe Mediawan, elle a été cofinancée par huit autres diffuseurs européens. Ce n'est donc pas une série de France

Télévisions uniquement : de mémoire, nous représentons 40 % des apports des diffuseurs, donc sans doute 30 % du devis total. Avec un moteur narratif de thriller et du suspense, la fiction permet d'aborder des problématiques et de poser des questions. Je vous invite à la regarder et à juger sur pièces. Elle est vraiment très bien et a été primée au festival de fiction de La Rochelle, en septembre dernier. Deux épisodes avaient alors été diffusés et elle était en accès libre pour celles et ceux qui se trouvaient dans la région.

Dans l'interview que vous avez évoquée, je souhaitais expliquer que nous sortions d'un cycle. Pendant sept ou huit ans, nous avons fait beaucoup de fictions sociétales qui tentaient de raconter les problématiques rencontrées par la jeunesse entre 18 et 30 ans. Mais depuis, il nous a semblé plus intéressant d'aller vers d'autres registres, plus divertissants. En effet, France Télévisions n'est pas un monopole : face à la concurrence des streamers, qui est forte, il faut que nous nous renouvelions. Voilà ce que je me suis efforcé d'expliquer dans l'interview que j'ai donnée à *Télérama*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans l'interview publiée par *Télérama* le 20 septembre 2025, vous expliquez : « On va lancer *Phœnix*, sur un groupe de jeunes militants écologistes qui kidnappent les enfants de riches dirigeants pollueurs. » Je pense que vous pouvez comprendre mes interrogations quant à la pertinence de la mise en scène, par le service public, de tels actes qui se produisent déjà dans les rues de Paris et qui choquent des millions de Français.

M. Manuel Alduy. Vous posez une question de fond, et je vous en remercie. Êtes-vous en train de nous demander si nous devrions nous interdire de cofinancer un film comme *BAC Nord* – l'un de nos plus gros investissements cinématographiques, à l'époque –, qui parle de trafic de drogue et de policiers à Marseille, et que nous avons rediffusé il y a quinze jours ?

En télévision comme au cinéma, la fiction traite de sujets parfois très difficiles, et nous ne sommes pas à l'origine des projets. Notre concurrent TF1 a réalisé un excellent score il y a deux jours avec un film américain que nous aurions aimé acheter – même si nous en achetons moins qu'eux, pour des raisons de différenciation. Ce film, *Misanthrope*, raconte l'histoire d'une jeune policière confrontée, dans une ville des États-Unis, à un tireur fou qui fait un carnage. C'est un très bon film, qui a rassemblé près de 4 millions de personnes dimanche soir – je suis désolé de faire la publicité de TF1 ! Il est très fréquent que les fictions traitent de sujets désagréables faisant écho à la réalité ; les gens les regardent parce qu'ils font la distinction avec ce qu'ils vivent.

J'en suis vraiment désolé, mais ma compréhension de votre question s'arrête là.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous avez compris ma question. Est-ce le rôle du service public de mettre en scène des kidnappings d'enfants de dirigeants, alors que de tels actes se produisent déjà dans les rues de Paris en plein jour et qu'ils inquiètent des millions de Français ? Est-ce le type de contenu fédérateur que l'on attend ? Est-ce l'ADN du service public ?

Je me permets une autre question relative aux choix de France Télévisions en matière de financements. France Télévisions est en effet un soutien important à la création française. De nombreux films reçoivent de sa part des budgets significatifs mais se révèlent des échecs en matière d'audience ; je pense par exemple au film *Toutes pour une*, qui a reçu 2,6 millions d'euros de France Télévisions – sur un budget total de 10 millions – mais qui n'a réalisé que 20 000 entrées. D'autres, dont on pourrait qualifier l'orientation de progressiste, ont également connu des échecs commerciaux patents : *Le Gang des amazones*, *Furcy né libre*, *Ma frère*, *Des preuves d'amour*, *Dossier 137* ou encore *Les Braises*.

D'autres projets, portant d'autres sensibilités, n'ont pas eu les mêmes chances en termes de financement, comme le film *Sacré-Cœur*. J'ai lu dans *Le Monde* que vous aviez été un militant trostkiste durant vos jeunes années. Au-delà de votre parcours politique, comment garantissez-vous la neutralité idéologique dans l'allocation des fonds publics à certains films ? Qu'est-ce qui fait que France Télévisions est aujourd'hui parfaitement neutre dans l'allocation des fonds des Français ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je préfère qu'il n'y ait pas de sous-entendus : posez votre question frontalement, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais le faire, mais j'ai l'impression que vous avez plaisir à reformuler ou à entraver la moitié des questions que je pose directement aux personnes auditionnées ; vous avez le souci permanent d'interférer. Cela ralentit et embolise les débats, ce que je regrette.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous souhaitez que je reformule ma question, je le ferai, mais elle était parfaitement claire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois au contraire avoir essayé de faire en sorte que vous obteniez des réponses à toutes vos questions. Je suis président, pas potiche. Je n'ai pas reformulé toutes vos questions et vous ai parfois soutenu. Celles et ceux qui nous écoutent pourront constater qu'il n'y a pas eu d'entrave. Vous remplissez votre rôle, les personnes auditionnées le leur. S'agissant de France 5, par exemple, il me semble que nous sommes allés au bout du sujet. Et lorsque vous avez posé de nombreuses questions sur les jeux, je ne vous ai pas interrompu. Je ne suis pas là pour vous entraver et je n'ai jamais censuré une seule question.

Je vous demande simplement d'être plus direct, comme vous l'aviez accepté en réunion de bureau. Quand on met en cause l'engagement politique d'une personne, autant poser la question directement. Personne ne connaît le parcours politique de M. Alduy. Si vous souhaitez l'interroger à ce sujet, faites-le de façon directe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que mes questions sont succinctes, précises et directes et qu'elles ne nécessitent pas de reformulation. On me le reproche suffisamment.

Monsieur Alduy, je pense que vous avez compris ma question. Vous avez un rôle significatif dans l'attribution de fonds publics destinés à financer des créations cinématographiques françaises. J'ai pu lire, notamment dans un article du *Monde*, que vous étiez un ancien militant trotskiste. Je pense que vous l'assumerez, tout comme vous avez assumé votre engagement militant à gauche. En quoi le respect de la neutralité de France Télévisions, lorsqu'il s'agit de financer des films français, n'en est-il pas altéré ? J'observe que de nombreux films que France Télévisions a financés n'ont pas réalisé de bonnes audiences, alors que d'autres, qu'elle n'a pas financés, en ont réalisé de bien meilleures. Comment garantissez-vous le respect de la neutralité alors que votre profil a été, par le passé, connoté politiquement ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur. Au moins, la question est directe.

M. Manuel Alduy. Les fonctions que j'exerce aujourd'hui sont très similaires à celles que j'ai exercées pendant une dizaine d'années dans le groupe Canal+. Hier comme aujourd'hui, il y a à la fois une collégialité et une dépendance aux propositions des producteurs extérieurs. J'ai vu le film *Sacré-Cœur* et l'ai beaucoup aimé. Malheureusement, France Télévisions a l'interdiction formelle, en vertu de son cahier des charges, d'acquiescer et de diffuser un film financé par une organisation politique, religieuse ou syndicale. Or le film *Sacré-Cœur* tombait sous le coup de cette interdiction : ce n'est donc pas par choix – ni de moi, ni de quiconque – que nous ne l'avons pas financé, c'est juste exclu par la loi.

Avant de vous parler de la sélection des films, je voudrais répondre rapidement à l'une de vos sous-questions : les chaînes de France Télévisions sont gratuites, comme le sont aussi TF1, M6 ou Arte. Nous jugeons l'efficacité et la rentabilité d'un film avec du recul. Les entrées en salle sont un paramètre, évidemment, mais nous nous sommes aperçus depuis le covid que celui-ci était de plus en plus désynchronisé des performances du film sur nos antennes – nous diffusons les films environ deux ans après leur sortie en salles.

Le film *Pour la France* de Rachid Ami – qui, de mémoire, avait fait 33 000 entrées – a réuni l'été dernier 2,3 millions de téléspectateurs. À quelques semaines d'intervalle, nous avons diffusé *Je verrai toujours vos visages* de Jeanne Herry, qui avait réalisé plus d'un million d'entrées en salle, il y a deux ans et demi, mais qui n'a attiré que 2 millions de téléspectateurs sur France 2. Ces deux exemples, pris dans le même contexte de programmation, la même année, sur la même chaîne, dans la même case et avec les mêmes efforts de promotion, illustrent le fait qu'il faut éviter de juger l'efficacité d'un film et l'accueil du public uniquement sur la sortie en salles, de surcroît sur le premier mercredi. Nous sommes, nous, sur le temps long.

J'en viens au sujet de la neutralité car c'est ce sur quoi porte votre question, je crois. Lorsque nous travaillons avec le cinéma, nous avons cinq contraintes à respecter. La première est le cahier des charges qui nous impose par exemple, en son article 37, de refléter la diversité du pays – dans une acception très large du terme – et, dans son article 9, de bien traiter notre patrimoine national et nos régions.

Nos engagements auprès de la filière constituent la deuxième contrainte : nous devons financer au moins soixante films français par an, et nous le faisons avec ce que le marché nous propose.

La concurrence est une troisième contrainte : nous ne sommes pas en situation de monopole. Nous avons coproduit un film sur le général de Gaulle diffusé en 2020, à l'occasion de l'un de ses anniversaires, et aurions aimé financer aussi le prochain diptyque à son sujet mais il était trop cher pour France Télévisions ; nous n'y sommes donc pas allés. Nous n'avons pas pu non plus cofinancer le diptyque *Les trois mousquetaires*, pour la même raison. À la place – petit clin d'œil –, nous avons préféré tenter une version au féminin ; elle n'a pas marché en salles et nous verrons ce qu'il en sera lorsque nous le diffuserons dans deux ans.

Le contexte économique est notre quatrième contrainte. France Télévisions n'est pas à l'initiative des films : ce n'est pas moi qui choisis d'écrire un scénario, ni personne dans mon équipe. Le contexte économique d'un film dépend du financement privé dont il bénéficie avant que nous décidions. Aucun long-métrage de France Télévisions n'est financé par France Télévisions s'il ne l'est pas par une chaîne payante – à une ou deux exceptions près, qui sont en général des documentaires pas chers. Tous les films que vous avez cités en exemple sont financés majoritairement et d'abord par le secteur privé. Les producteurs sont privés, les distributeurs aussi et les chaînes sont payantes. Historiquement, le groupe Canal+, du groupe Bolloré, a été à nos côtés pour tous les films que vous avez cités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a encore une question à vous poser. Je donnerai ensuite la parole aux représentants des différents groupes politiques, après quoi il pourra vous interroger de nouveau. Je veux être très clair car les propos du rapporteur peuvent conduire les Français à s'interroger et à mettre en cause ma présidence. Or je n'entrave pas le rapporteur. Je le dis solennellement : si je souhaitais le faire, je pourrais organiser des auditions de deux heures comme cela se fait dans les autres commissions d'enquête. Cela fait déjà deux heures que celle-ci a commencé, et nous allons la poursuivre le temps qu'il faudra car vous êtes là, mesdames, messieurs, pour répondre à l'ensemble des questions du rapporteur – dont la liste est encore longue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais sélectionner les questions parmi la longue liste que j'ai préparée et vous en poserai moins d'un tiers. Il est important en effet de donner la parole à tous les députés présents et je me sou mets volontiers à cette règle de pluralisme, importante dans le cadre de nos travaux.

Puisque j'ai été mis en cause par le président, je vais citer l'article du *Monde* qui vous décrit, monsieur Alduy, comme un ancien militant trotskiste : « S'il a quitté les extrêmes, son engagement reste, sans ambiguïté soutient-il, "à gauche". »

J'ai une question très précise. Il semblerait que vous ayez, comme Mme Ernotte, séjourné pendant une dizaine de nuits, en 2023, dans le palace Le Majestic de Cannes, où certaines suites coûtent 1 700 euros la nuit. Comment conciliez-vous cela avec votre exigence professionnelle de directeur d'une entreprise financée par des fonds publics et par les Français, et avec votre engagement politique d'homme de gauche ?

M. Manuel Alduy. Je vous laisse vos commentaires sur mes opinions politiques, qui n'ont absolument rien à voir avec mon métier. Vous auriez dû préciser, monsieur le rapporteur, la date de l'article que vous mentionnez. Par ailleurs, l'engagement politique auquel vous faites référence doit remonter à une période où il n'y avait ni internet, ni téléphone portable.

S'agissant du Festival de Cannes, il s'agit de l'événement culturel le plus médiatisé au monde. L'année dernière, près de 1 800 médias différents et près de 5 000 journalistes du monde entier y ont été accrédités, d'après les chiffres du Festival lui-même. C'est aussi le premier festival de cinéma au monde. L'année dernière, à Cannes, il y a eu 250 000 tickets pour 372 séances ; 40 000 personnes étaient accréditées pour aller voir des films – parfois des citoyens du coin, mais aussi beaucoup de professionnels. Enfin, le Festival de Cannes est aussi le premier marché du film au monde. Le cumul de tous ces éléments, dans une ville comme Cannes – qui accueille par ailleurs de nombreux autres événements professionnels – aboutit clairement, comme l'a rappelé ma présidente, à une bulle inflationniste énorme. Cela soulève toutes sortes de difficultés, du fait des moyens contraints de France Télévisions.

Dans les années 1970, France Télévisions – qui ne s'appelait pas encore ainsi – était à Cannes : la cérémonie de clôture était commentée par Léon Zitronne, Henri Chapier faisait la montée des marches et ceux qui recevaient une Palme d'or passaient au journal télévisé. Le Festival a donc eu une longue histoire avec France Télévisions, avant que le groupe Canal+, dans lequel j'ai travaillé, ne prenne la main et ne devienne le partenaire exclusif à la fin des années 1980, début des années 1990. Quand France Télévisions est redevenue partenaire du Festival en 2022, et qu'ainsi le plus grand festival au monde en termes de médiatisation est revenu dans le giron de sa communication et de son traitement de l'actualité culturelle, c'était un peu un retour à la normale.

J'en viens à votre question. Il se trouve que, pendant près de vingt-cinq ans, France Télévisions a séjourné à l'hôtel Le Majestic. Le nombre de chambres était plus important avant 2013, puis il s'est réduit. Et depuis 2022, le groupe a trouvé une solution pour que nous puissions être sur place pendant le Festival et y faire notre travail sans que cela ne coûte 1 euro d'argent public. Je pense qu'elle vous a déjà été expliquée et que les documents vous ont été communiqués.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je conteste parfois la façon dont le rapporteur rappelle des engagements politiques passés, car c'est leur impact sur les fonctions actuelles qui importe. Je le rejoins néanmoins sur un point : je considère personnellement que lorsqu'on est salarié de l'audiovisuel public, on est tenu d'être impartial et que l'on n'est pas obligé de faire part de sa sensibilité politique à l'occasion d'une interview.

M. Manuel Alduy. L'article date de 2009. Je suis à France Télévisions depuis le 1^{er} février 2021. Pardon, mais je n'ai pas fait retirer d'internet l'intégralité de mes interventions publiques passées. C'était il y a plus de quinze ans. Je suis désolé, mais il faut demander au *Monde* !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement raison, mais admettez que l'on puisse s'interroger sur le statut des contenus postés sur les réseaux sociaux par des journalistes de l'audiovisuel public qui, quelle que soit leur fonction, s'expriment sur des comptes twitter professionnels. Vous partagez vos convictions sur votre compte, ce qui est votre droit, mais pourquoi le faire avec le logo de France Télévisions et en affichant votre fonction ?

M. Manuel Alduy. Je respecte le code de bonne conduite de France Télévisions et la charte, mise à jour en 2020, qui s'applique aux salariés de l'audiovisuel public.

Il se trouve qu'un sujet très important a frappé notre filière, y compris sur les réseaux sociaux : MeToo. Au nom de France Télévisions, j'interviens sur les réseaux sociaux pour faire trois choses. D'abord, pour promouvoir nos programmes, surtout ceux dont je suis coresponsable. Ensuite, pour expliquer comment les choses fonctionnent – par exemple pourquoi nous avons choisi tel film, ou pourquoi tel autre ne peut pas encore être considéré comme un échec. Enfin, je réponds aux attaques et aux critiques dont nous sommes l'objet, lorsqu'elles me concernent.

En plus de cela, il y a le sujet MeToo, qui est professionnel. Apparue en 2017, il a connu un petit coup d'accélérateur en 2019, puis un grand coup début 2023 avec l'affaire Depardieu, avant d'être relancé il y a deux ans avec Judith Godrèche. À nous qui dépensons de l'argent public, le sujet MeToo pose des questions existentielles. Celles-ci portent sur les talents qui collaborent aux films, sur l'exposition de ceux-ci ou encore sur notre propre neutralité en tant que diffuseur. Devons-nous par exemple diffuser un film alors qu'une procédure est en cours ?

C'est sur ces sujets que portent mes propos, pour l'essentiel, lorsqu'ils ne relèvent pas des trois premières catégories. Si un message en particulier vous a choqué, je peux m'en expliquer lorsque vous le souhaitez, ou bien par écrit.

M. Philippe Ballard (RN). Madame Redde-Amiel, vous avez employé le mot « culture » au sujet des jeux, et plus particulièrement de l'émission de Naguy, « N'oubliez pas les paroles ». Sans en critiquer le contenu, je considère que c'est plutôt une chaîne privée qui devrait diffuser une telle émission : en quoi est-elle culturelle ? L'un des objectifs de notre commission d'enquête consiste à faire la part des choses entre ce qui relève du public et ce qui relève du privé – or vous vous appropriiez parfois des contenus qui sont du ressort du privé.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Je vous remercie pour votre question, qui me permettra de préciser les chiffres précédemment cités. Nous avons cinq émissions quotidiennes de jeux sur France 2 et deux sur France 3, ce qui correspond à des temps d'antennes respectifs de deux heures et demie et d'une heure dix.

« N'oubliez pas les paroles » – un exemple parmi d'autres – est une émission de mémoire collective sur la chanson française, laquelle fait partie de notre patrimoine. Je ne suis pas certaine qu'une émission similaire sur TF1 ne diffuserait que de la chanson française. Cette émission a du sens sur le service public lorsqu'elle permet à de jeunes enfants de chanter « La maladie d'amour » de Michel Sardou, par exemple. C'est une émission de transmission de la chanson française. Oui, c'est une émission de patrimoine : nous le revendiquons. C'est pour les mêmes raisons que nous diffusons l'« Eurovision » ou « Les Victoires de la musique ». Je trouve intéressant que la chanson française soit proposée chaque jour à toutes les générations – « de 7 à 77 ans », comme on dit.

Mme Tiphaine de Raguenel. En 2025, les divertissements ont représenté 19 % des émissions diffusées par France 2 en première partie de soirée et 6 % de celles de France 3, contre 40 % sur M6 et 35 % sur TF1. Ces chiffres montrent qu'il y a une différence.

Je me permets par ailleurs de souligner que, lorsqu'il est interrogé sur la spécificité de l'offre du service public, le public voit très clairement une différence. Les chiffres montrent que sa satisfaction à son égard est bien plus élevée qu'à l'égard des chaînes privées, puisque plus de 72 % de Français se déclarent satisfaits de son offre. Les téléspectateurs considèrent par ailleurs qu'ils découvrent sur le service public des programmes différents de ce que proposent les autres chaînes de télévision dans une proportion beaucoup plus importante que sur les chaînes privées.

Mme Céline Calvez (EPR). Dans la mesure où nous devons rappeler, lors de chaque audition, nos liens avec les personnes auditionnées, je précise que j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023 et en 2024.

Cette audition a permis de montrer le nombre et la variété des programmes de France Télévisions, qu'ils soient linéaires ou délinéarisés. Qu'on les apprécie ou pas, on peut au moins se réjouir que ces programmes soient disponibles.

Je voudrais revenir sur le fonctionnement de France Télévisions, plus particulièrement sur l'externalisation de la production. Comment la qualifieriez-vous ? Comment a-t-elle évolué ces dernières années ? Pourquoi y avez-vous recours, au-delà des obligations qui vous sont faites ? Y trouve-t-on de l'innovation, de l'agilité, de moindres coûts ? Quelles sont les raisons qui expliqueraient que l'on y ait davantage recours ? Comment valoriser les talents de l'extérieur mais aussi les équipes en interne, qui font la patte de l'audiovisuel public ?

Enfin, monsieur Lesaunier, pourriez-vous nous parler de France TV Studio ?

M. Arnaud Lesaunier, directeur de France TV Studio et de France TV Distribution. Merci de me donner l'occasion d'en parler. Vous avez dit que l'entreprise France Télévisions avait davantage recours à l'externalisation ; en réalité, ce n'est pas tout à fait juste...

Mme Céline Calvez (EPR). Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Arnaud Lesaunier. J'ai dû mal comprendre. En tout cas, l'internalisation des programmes n'a jamais été aussi forte au sein de France TV Studio. Celle-ci est une entreprise d'environ 650 salariés en équivalent temps plein, dont environ 200 permanents. Son chiffre d'affaires, qui a connu une forte progression ces dernières années, s'établira cette année à 115 millions d'euros et son résultat net est positif. Je n'en communiquerai pas le montant de vive voix pour des raisons de confidentialité des affaires, mais je vous transmettrai évidemment les comptes de résultat si vous le souhaitez.

Les activités principales de la société peuvent être regroupées en trois chapitres. La production représente environ 80 % de son chiffre d'affaires. Nous produisons tous les genres : la fiction, le documentaire, le flux et les événements. Notre deuxième activité principale est ce que nous appelons dans notre jargon l'auto-promo, c'est-à-dire les programmes courts qui font la promotion des programmes avant leur diffusion sur les antennes. Cette activité, que nous avons récupérée il y a quelques années, représente aujourd'hui 10 % de notre chiffre d'affaires. L'accessibilité, enfin, comprend les activités de sous-titrage, d'audiodescription et de doublage ; elle représente 10 % de nos activités.

France TV Studio possède également des filiales : une agence de presse créée en 2021, une société d'effets spéciaux, Les Tontons Truqueurs, et une filiale d'animation, Dwarf, toutes deux basées à Montpellier. Nous inaugurerons le 10 février prochain, à Montpellier également, des studios de création, V Studios.

Comme Stéphane Sitbon-Gomez a eu l'occasion de le rappeler lors de son audition, France TV Studio est aujourd'hui le deuxième fournisseur du groupe, le premier producteur de flux et le troisième producteur de fictions en France.

Depuis 2013, l'activité a connu une croissance extrêmement soutenue, avec un chiffre d'affaires multiplié par près de quatre, pendant que le volume d'heures produites et les effectifs étaient multipliés par quatre. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un haut niveau d'exigence qualitative. France TV Studio est aujourd'hui leader en matière d'accessibilité et la seule société du secteur à être certifiée ISO 9001 pour le sous-titrage. Elle est aussi, à ma connaissance, la seule société productrice d'une fiction quotidienne labellisée Ecoprod trois étoiles, niveau d'excellence.

Lors d'une précédente audition, il a été rappelé que 11 % des commandes de France Télévisions sont passées auprès de France TV Studio. C'est un volume extrêmement important et un taux comparable à ceux de Mediawan ou de Banijay, à cette différence près que ces groupes fédèrent plusieurs sociétés de production alors que France TV Studio est unique. Ce taux est trois fois plus élevé que ceux de Newen, Federation Studios ou Satisfaction.

Cette dynamique est le résultat direct d'une ambition stratégique affirmée dès 2015 par la présidente, visant à capitaliser sur les actifs du groupe et à renforcer la production interne – une ambition que les équipes de France TV Studio ont su pleinement s'approprier et traduire sur le plan opérationnel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans la mesure où la question de Mme Calvez implique d'autres directions, peut-être pourrais-je maintenant donner la parole à M. Martinetti ?

M. Arnaud Lesaunier. Je voudrais souligner pour finir que cette réussite est reconnue sans ambiguïté par la Cour des comptes : « En quelques années, la filiale a atteint son objectif de devenir le premier producteur de contenus du groupe, en créant un catalogue valorisable et en renforçant les actifs de France Télévisions. La réussite de cette

stratégie de filialisation de la production est manifeste avec l'augmentation du nombre d'heures de programmes livrés, qui explique aussi la hausse des effectifs de la filiale [...] ».

M. Philippe Martinetti. Le sujet de la production interne, évoqué par Mme Calvez, est au cœur de nos échanges. Je voudrais mentionner à ce sujet l'offre régionale. Nous avons confié aux rédactions régionales l'intégralité du pilotage de l'information de France 3 et nous avons des matinales communes avec Radio France – au nombre de quarante-quatre dans quelques semaines. En conséquence, nous avons souhaité conforter un pacte de décentralisation. Et, de fait, en intégrant les matinales communes avec Radio France, nous avons augmenté la production interne sur les antennes régionales. L'offre de France Télévisions se lit à l'aune de sa diversité, de toutes les antennes et de l'intégralité des offres.

L'offre régionale est importante. En 2020, lors du lancement de la régionalisation, nous étions à 18 000 heures d'antenne linéaires sur France 3 dédiées aux régions. Aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 25 000 heures linéaires, en comptant les matinales – et en production interne.

Tout cela participe aussi de notre ambition et de notre volonté d'augmenter la production interne. Pardon d'insister – peut-être est-ce un tropisme régional –, mais celle-ci se lit à l'aune de l'ensemble des offres du groupe.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). On a entendu beaucoup de choses dans cette commission, souvent des balivernes, mais Renaud Le Van Kim trotskiste, cela ne figurait pas dans mon bingo du maccarthysme ! Il a produit la plupart des meetings de campagne de Nicolas Sarkozy, rappelons-le pour la mémoire de nos débats.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour que nos travaux soient constructifs – car, contrairement à ce dont certains m'accusent, je ne crée pas d'entraves –, je veille à éviter toute mise en cause personnelle. Je vous demanderai donc, monsieur Saintoul, de vous abstenir de commencer chacune de vos interventions par des attaques à l'encontre du rapporteur. Vous qui avez vous-même été rapporteur d'une commission d'enquête et avez à ce titre subi des attaques, vous devriez comprendre que c'est au président qu'il appartient d'intervenir s'il faut recadrer les débats.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur le président, si vous voulez que cette table ronde soit constructive, ne laissez pas dire de telles balivernes. Le trotskisme de Renaud Le Van Kim sera sinon considéré comme un fait établi...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'assume, il était à la LCR !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). ...et bientôt ce sera sa société de production, Together Media, qui apparaîtra comme une officine trotskiste.

Je relève des contradictions et, que cela vous plaise ou non, je considère que mon rôle est de les mettre en évidence. Tantôt il est reproché à l'audiovisuel public de ne pas faire assez d'audience, tantôt d'en faire trop – selon M. Ballard, il chercherait à s'appropriier des pans entiers du divertissement – et d'aller sur les brisées du secteur privé.

Cela dit, le service public audiovisuel est loin d'être parfait : j'en viens à mes questions. Dans quelle stratégie s'est inscrite la fermeture de France Ô ? Nous l'avons vu, en matière de représentation des outre-mer, les objectifs n'ont pas été atteints. En matière de

représentation des CSP -, terme un peu maladroit, ils ne l'ont pas été non plus. Vous devez vous conformer à des obligations relatives au pluralisme : quelle place faites-vous au courant de pensée libertaire ? Enfin, il est beaucoup question d'*infotainment* : l'émission « Quelle époque ! » relève-t-elle de la direction de l'information ou bien de la direction des divertissements ? Jordan Bardella en a été récemment l'invité : dans quelle catégorie rangez-vous son interview fleuve très complaisante ?

M. Philippe Martinetti. Les magazines d'actualité relèvent actuellement soit de la direction des magazines, soit de la direction de la culture, soit de la direction de l'information. Nous avons présenté il y a quelques jours devant le CSE (comité social et économique) central un projet de réorganisation dont l'enjeu, avant tout éditorial, concerne le récit et l'offre. Elle consiste à regrouper au sein d'une même direction la totalité des magazines du groupe, sous la responsabilité de la direction de l'information que cet élargissement viendra renforcer. Non seulement nous apporterons davantage de cohérence, qu'il s'agisse de notre engagement et de notre positionnement en matière éditoriale ou de la coordination de l'ensemble des personnes invitées – au nombre de 2 000 l'année dernière –, mais nous conforterons notre stratégie en matière de magazines d'information et d'actualité et la marque de service public qui leur est attachée.

Mme Tiphaine de Raguenel. La suppression de France[°] est une décision du gouvernement d'Édouard Philippe qui s'est imposée à France Télévisions mais cela ne nous a pas empêchés de continuer à donner de l'importance aux outre-mer. Avant la fin de la diffusion de cette chaîne, nous avons signé un pacte pour la visibilité des outre-mer comprenant plusieurs engagements s'appliquant à tous les genres de programmes, à commencer par l'information. Les rendez-vous d'information nationale comportent ainsi des sujets consacrés aux outre-mer : loin de se limiter aux catastrophes ou aux événements extraordinaires qui touchent ces territoires, ils concernent le quotidien de leurs habitants. Citons également l'organisation, chaque année, d'une semaine dédiée aux outre-mer, Cœur outre-mer, opération au cours de laquelle sont diffusés sur les antennes de France Télévisions divers programmes – fictions, documentaires, divertissements – qui leur sont consacrés.

Dans le cadre des évolutions qui ont marqué l'ensemble des chaînes de France Télévisions, l'offre ultramarine a fait l'objet d'un rééquilibrage visant à renforcer sa présence numérique. Cela s'est traduit par la création d'un portail des outre-mer et par la mise à disposition de l'ensemble des contenus disponibles sur la plateforme france.tv, notamment à destination des publics de la diaspora présents dans l'Hexagone.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il des CSP - ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Nous considérons que l'un des rôles de la télévision est de toucher l'ensemble des publics. Parmi les programmes les plus consommés par les CSP -, citons l'édition de 13 heures du journal – les personnes habitant en province et rentrant déjeuner chez elles sont surreprésentées parmi ces catégories – et celle de 20 heures mais également les divertissements, avec lesquels les CSP + ont moins d'affinités.

Les magazines de journée ont une grande importance pour la visibilité des publics plus populaires, car ceux-ci sont invités sur nos plateaux. Pensons à « Ça commence aujourd'hui », émission de témoignages, ou à « Affaire conclue », qui relève plus du divertissement.

Je termine en précisant que les comptes rendus des comités d'investissement ont été versés à la *data room*. Il n'y a pas de procès-verbaux à proprement parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelles réponses avez-vous à apporter sur l'infotainment ?

M. Philippe Martinetti. Nous avons déjà expliqué qu'une fois la réorganisation effectuée, ce type d'émissions sera placé sous le pilotage de la direction de l'information.

M. Florent Dumont. Je souhaite préciser que depuis janvier 2025 est diffusé chaque jour sur France 5 un programme traitant des thématiques liées aux outre-mer et donnant la parole aux personnes qui vivent dans ces différents territoires. Au carrefour des magazines d'actualité, l'émission intitulée « C pas si loin », produite par Eden. et présentée par Karine Baste, rassemble des centaines de milliers de téléspectateurs. Elle est très valorisée par le comité de suivi du pacte pour la visibilité des outre-mer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans vouloir entraver le rapporteur, je vous propose de faire des réponses courtes afin que nous puissions clore cette table ronde dans une trentaine de minutes, une durée totale de trois heures me paraissant adaptée pour aller au bout des sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris il y a quelques semaines que France Télévisions avait demandé aux sociétés de production de réduire de 5 % le montant des contrats. Ont-elles accepté dans leur totalité de le faire ? Si oui, est-ce à dire qu'elles pratiquaient auparavant une forme de surfacturation ?

M. Florent Dumont. En tant qu'équipes éditoriales, nous n'avons la responsabilité ni de mener des négociations avec les sociétés de producteurs, lesquelles dépendent de la direction de la production, ni d'établir des contrats avec elles, tâche qui incombe à la direction juridique. Nous pourrions vous transmettre des éléments par écrit mais nous n'avons pas les compétences pour vous répondre.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Précisons que ces réductions ne sont pas appliquées à volume constant d'émissions. Pendant les négociations, il y a, par exemple, eu beaucoup de discussions sur une émission quotidienne programmée sur quarante-deux semaines par an avec un recours plus important aux rediffusions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pardonnez-moi d'insister sur ce point important mais j'aimerais savoir si vous observez une baisse effective des facturations des contrats des sociétés de production après l'annonce par Delphine Ernotte de cette réduction de 5 % ?

M. Florent Dumont. Je vous répète, monsieur le rapporteur, que la responsabilité des négociations avec les sociétés de production incombe à la direction de la production et non aux équipes éditoriales qui se tiennent devant vous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous demanderons donc des réponses et des précisions à la direction de la production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une interview du 25 septembre 2015 qui a fait couler beaucoup d'encre, Delphine Ernotte affirmait : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change. » Cela a été l'un des premiers chantiers qu'elle a lancés après son arrivée à la tête de France Télévisions.

L'Arcom, dans un rapport intitulé « La représentation de la diversité de la société dans les médias – 2013-2023 » publié en 2024, a établi un décompte moyen de « personnes

non blanches », selon ses propres termes, apparaissant à l'écran en s'appuyant sur des chiffres qui auraient été fournis par les sociétés audiovisuelles. Pouvez-vous nous dire si France Télévisions procède à de tels décomptes ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. Nous n'avons pas le droit de faire des comptages de ce type, c'est l'Arcom elle-même qui les effectue. Ils sont établis, si ma mémoire est bonne, à partir d'un corpus couvrant deux semaines de programmations diffusées sur l'ensemble des chaînes, observé chaque année à la même période. Nous accordons une attention particulière à la représentation de la diversité de la population française, conformément à notre cahier des charges qui nous incite, dans le respect des valeurs républicaines, à veiller dans notre offre de programmes à la lutte contre les exclusions et à la représentation de la société dans sa diversité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous confirmez, madame la directrice, que les différents travaux et documents de France Télévisions ne comportent pas de décomptes de personnes blanches ou non blanches.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Il n'y en a pas. Nous avons collaboré avec une équipe d'universitaires qui a mené une étude sur ce sujet mais ce sont eux qui ont analysé le corpus. Les fichiers qu'ils ont élaborés pour établir leurs résultats ne nous ont jamais été transmis. Il en va de même pour les travaux de l'Arcom.

Nous avons à un moment envisagé la possibilité de mesurer nous-mêmes la diversité et la parité mais, après discussions avec l'Arcom et la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), il est apparu que la loi ne nous permettait pas de le faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous indiquer les marges moyennes d'un producteur de fictions, de documentaires, de jeux travaillant pour France Télévisions ? Il me semble que cette information intéresse les Français qui nous écoutent.

M. Manuel Alduy. Le cinéma présente une particularité par rapport aux autres genres : puisque nous ne passons pas nous-mêmes commande des films, ce sont les mêmes équipes qui s'occupent des aspects éditoriaux et économiques. Je peux donc vous apporter une réponse. Tous les devis de films dans la production desquels France Télévisions investit sont versés aux registres du cinéma et de l'audiovisuel (RCA) du CNC. Vous pouvez les consulter, leur accès est public. Je n'ai pas une idée précise des marges : en général, les imprévus et les frais généraux avoisinent 7 % dans les devis prévisionnels de production sur lesquels s'adosse le plan de financement, autrement dit la répartition des financements demandés aux divers partenaires dont nous faisons partie. Nous avons donc une transparence très en amont.

Pour les autres genres de programmes, d'autres directions se chargent de la négociation des devis, parfois dans le plus grand détail. Il faudra vous tourner vers elles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous nous indiquer le coût pour France Télévisions d'émissions comme « C dans l'air » ou « C ce soir » ?

M. Florent Dumont. Je vous apporterai la même réponse : ces responsabilités n'appartiennent pas aux équipes éditoriales ici présentes. Nous veillons à ce que les programmes respectent les missions définies dans le cahier des charges et qu'ils rencontrent leurs publics mais nous ne traitons pas des éléments budgétaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous qui avez la direction des magazines, vous ne vous penchez jamais sur leurs coûts ?

M. Florent Dumont. J'échange bien sûr avec les équipes de la direction de la production, dans le cadre d'un pilotage collégial, mais cela ne relève pas de ma responsabilité éditoriale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne de votre réponse : vous êtes responsables des contenus que vous proposez. Sur quels indicateurs vous reposez-vous pour évaluer la pertinence de vos programmes ? J'imagine que vous mettez en regard leurs coûts, donc ce qui est financé par le contribuable, et la part d'audience qu'ils génèrent pour savoir s'il est pertinent de continuer à les diffuser au fil des saisons.

M. Florent Dumont. Les informations sur les coûts sont couvertes par le secret des affaires. Les équipes éditoriales travaillent main dans la main, dans un cadre collégial, avec celles des services financiers, de la direction de la production et celles de la direction des antennes, qui ont la responsabilité du coût de grille. Compte tenu des volumes d'heures de contenus inédits que nous diffusons chaque jour et chaque semaine, nous avons d'importantes responsabilités, parmi lesquelles figure celle de veiller à la rencontre des programmes avec les publics, dans le respect des missions inscrites dans le cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine que la direction vous donne des budgets précis. Pour les documentaires, il me semble que le montant dépasse les cent millions d'euros. Qui a la responsabilité de ventiler ensuite ces sommes ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. La direction financière donne à chaque unité un cadre dont elle ne doit pas sortir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vient d'ouvrir une discussion intéressante : vous ne ventilez pas votre budget ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Non.

Mme Tiphaine de Raguenel. L'ensemble des contrats ont été versés à la *data room* : la transparence est donc faite.

Pour juger du succès d'un programme, nous nous reposons sur plusieurs outils qui font l'objet d'un suivi précis. Nous disposons de mesures d'audience quotidiennes, qui donnent lieu à des discussions régulières avec l'ensemble des équipes éditoriales. Des alertes sont émises si un programme ne donne pas satisfaction. Un baromètre qualitatif nous permet d'avoir chaque jour le retour d'un échantillon de téléspectateurs sur l'intérêt des programmes. Trois critères ont été retenus : l'impact – recommandation faite à d'autres, souvenir laissé – ; la qualité éducative ; l'originalité. Pour les programmes ayant réuni plus d'un million de téléspectateurs, les unités de programme ont accès à ces informations. Elles peuvent même connaître avec un certain degré de détail les choses qui ont déplu. Lorsqu'un programme ne donne plus complète satisfaction ou que se pose la question de son renouvellement, nous interrogeons les téléspectateurs de manière plus précise, grâce à des dispositifs tant quantitatifs que qualitatifs.

L'émission « Questions pour un champion » a, par exemple, fait l'objet d'un suivi spécifique. Pendant les dix premières années de sa longue existence, elle réalisait plus de 50 % de parts de marché, ce qui en faisait l'un des rendez-vous emblématiques de la télévision. Toutefois, ces dernières années, son audience moyenne ne dépassait pas les 12 % de parts de marché. Indépendamment de l'intérêt de ce programme et de sa valeur, cela nous a conduits à nous interroger sur la possibilité d'arrêter sa diffusion quotidienne dans un contexte d'économies budgétaires. Voilà un exemple des réflexions difficiles que nous avons à mener avant d'arrêter un programme ou de réduire sa diffusion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous ne nous donnez pas les coûts d'émissions comme « C dans l'air » ou « C ce soir », monsieur Dumont, est-ce parce que vous ne les connaissez pas ou parce que vous ne voulez pas mentionner cette information ?

M. Florent Dumont. Les directions d'unités de programmes, les directions éditoriales et la direction de la production reçoivent des notifications budgétaires : je connais donc le coût des programmes, qui relève du secret des affaires, mais je n'ai pas la responsabilité de mener des discussions financières, lesquelles ont lieu entre la direction de la production et les sociétés de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne pensez-vous pas que les informations sur les coûts de telles émissions sont d'intérêt public ? Pourquoi les Français ne pourraient-ils pas les connaître ? Il s'agit de l'utilisation de leur argent, rappelons-le.

Pourquoi vous abritez-vous systématiquement derrière le secret des affaires ? Je ne suis pas sûr qu'un tel refus de répondre soit conforme au règlement de notre assemblée. Nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et une question vous est posée.

M. Manuel Alduy. Tous les contrats ayant été déposés dans la *data room*, la commission d'enquête est informée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de cette précision mais cela ne répond pas à la question du rapporteur. Il peut en effet avoir connaissance de tous les éléments lui permettant d'apprécier le coût de production de ces émissions, France Télévisions n'ayant pas fait entrave. Ce qu'il veut savoir, me semble-t-il, c'est pourquoi vous ne voulez pas mentionner ces informations oralement ? Les Français qui nous écoutent peuvent vouloir comprendre en quoi le secret des affaires vous importe.

M. Arnaud Lesaunier. En tant que président de la société de production interne, je facture moi-même des programmes à France Télévisions et je ne voudrais pas que mes tarifs et mes marges soient connus de l'ensemble de la communauté des producteurs qui sont par ailleurs mes concurrents. Ces éléments vous ont été fournis. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous serons ravis de vous les transmettre mais nous ne pouvons pas les communiquer devant cette commission, qui est très suivie, notamment par nos concurrents.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette réponse : il est important, si nous voulons éviter toute instrumentalisation, que les Français n'aient pas le sentiment qu'on leur cache des choses. Le rapporteur dispose des éléments nécessaires. L'ordonnance de 1958 prévoit que tous les renseignements de ce type doivent être communiqués au rapporteur mais elle n'oblige nullement les personnes auditionnées à les fournir oralement, lors d'une réunion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai demandé à la direction de France Télévisions de me transmettre les coûts nets, ventilés par heure et par part d'audience, car ils me semblent constituer des indicateurs essentiels pour évaluer la pertinence d'un programme. Je n'ai pas encore reçu ces informations.

Vos critères semblent imperméables aux considérations de la direction financière. Quels sont selon vous les indicateurs clés pour estimer qu'un programme fonctionne ? La part d'audience, le coût par part d'audience ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Il me semblait vous avoir répondu : nous disposons d'indicateurs quantitatifs, comme les parts d'audience, et d'indicateurs qualitatifs. Vous touchez du doigt ce qui fait la spécificité du service public : le ratio coût-audience n'est pas pour nous l'indicateur principal, contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé. Comme l'a rappelé la présidente lors de son audition, si la rentabilité était notre seule boussole, nous n'organiserions pas le Téléthon et nous ne diffuserions pas du spectacle vivant en prime time. À maints égards, le fait que ces informations soient partagées entre équipes éditoriales et équipes dédiées aux moyens de production montre quelles précautions entourent la gestion de l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il des programmes pour lesquels l'audience joue un rôle plus important ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Oui. Lorsque nous commençons la diffusion de tel ou tel programme, nous précisons quels objectifs il doit atteindre : l'audience fait partie, à côté d'autres critères comme les publics visés, des indicateurs retenus. Il peut s'agir aussi d'avoir un impact ou simplement d'assurer une couverture très large des festivals de l'été.

Comme nos chaînes ne diffusent plus de publicités après 20 heures, le critère de l'audience est davantage pris en considération pour les programmes de journée, notamment durant la tranche de l'*access prime time*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris récemment dans les médias que des animateurs-producteurs, notamment d'émissions de jeux, pourraient réaliser des marges allant jusqu'à 70 %. Y en a-t-il chez France Télévisions ? Si oui, est-ce dans l'ADN du service public de permettre à ces personnes de dégager des marges aussi importantes ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Nous n'avons pas connaissance des marges des producteurs, qu'ils soient ou non animateurs. C'est la direction de la production qui gère cet aspect.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La direction de France Télévisions signe-t-elle des contrats de production pluriannuels, notamment pour des émissions de jeux, ou bien les contrats peuvent-ils être rediscutés chaque année au regard du coût du programme, de son audience et du respect des obligations, notamment celles de la charte de France Télévisions ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Là encore, cela renvoie à la direction de la production. Les documents nécessaires vous seront envoyés. Toujours est-il que nous réfléchissons pour savoir si chaque émission doit ou non être reconduite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos réponses donnent l'impression que vous n'avez pas de responsabilités dans la décision de lancer ou de reconduire tel ou tel programme ou dans l'étude de leur coût et de leur impact. Vous renvoyez à chaque fois à la direction de la production et aux éléments qu'elle doit me communiquer. Je sais que des audits de production sont réalisés et qu'ils permettent de vérifier les marges dégagées par certaines émissions. Vous qui occupez d'importantes fonctions de direction, j'ai du mal à comprendre que vous n'ayez aucune autre réponse à me fournir.

Mme Alexandra Redde-Amiel. C'est aussi l'intérêt de notre organisation. Les directions éditoriales n'ayant pas la charge des questions financières, un contrôle peut s'exercer. C'est aussi rassurant pour le service public : la gestion ne repose pas sur une seule personne mais sur plusieurs.

Tous autant que nous sommes, nous nous réunissons avec des personnes chargées d'autres aspects, notamment lors des comités éditoriaux et des comités d'investissement. Chacun dans son rôle a l'occasion de donner sa position. Pour ma part, je me prononce sur la qualité de tel ou tel programme, sa conception, sa pertinence, sa place et son sens dans l'offre globale des divertissements et des jeux. De l'autre côté, les équipes chargées des finances se penchent sur les contrats, assurent une lisibilité parfaite pour tout ce qui concerne nos émissions et permettent leur contrôle.

Mme Anne Holmes. Chaque contrat comporte des clauses d'audience, évaluées par la direction des publics et de la stratégie éditoriale. Pour ce qui est de mon domaine, quand une fiction n'atteint pas tel niveau d'audience, elle n'est pas reconduite, principe qui vaut pour n'importe quel groupe audiovisuel. La même logique s'applique, je pense, pour le flux et les magazines.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il des contrats pluriannuels, notamment pour ce qui concerne les émissions de jeux ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Il y a des contrats pluriannuels pour quelques jeux, souvent des marques emblématiques existant depuis longtemps, mais je ne saurai pas vous dire lesquels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes à la tête de la direction des divertissements et des jeux : on peut imaginer que vous avez quand même une idée des émissions pour lesquelles la question de la reconduction ne se pose pas chaque année.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Non, car il peut y avoir des clauses d'audience dans les contrats pluriannuels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez quand même la liste des émissions faisant l'objet d'un contrat pluriannuel ?

M. Florent Dumont. Tous les contrats que vous demandez seront versés dans la *data room*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je crois qu'on ne se comprend pas. La question n'est pas de savoir si les contrats nous seront transmis ou non : si nous ne les avons pas, je m'assurerai qu'on les obtienne puisque c'est une obligation légale. Pour bien comprendre votre rôle, nous voulons savoir comment vous gérez les aspects financiers et les contrats dans vos périmètres respectifs, notamment s'agissant des engagements pluriannuels.

M. Florent Dumont. Notre organisation repose sur un fonctionnement collégial. Différentes directions travaillent ensemble pour construire une offre de programmes à destination des publics, les unes avec des responsabilités éditoriales – vous les avez devant vous –, les autres avec des responsabilités dans le domaine de la publication – la direction des antennes – ou dans le domaine budgétaire – la direction de la production au sein de la direction financière. Évidemment, nous nous parlons tous les jours.

M. Arnaud Lesaunier. Cela renvoie à un principe assez simple d'organisation des administrations : la séparation entre ordonnateurs et comptables. Faire en sorte que ce ne soit pas la même personne qui ordonne un programme et qui décide de son coût est une sûreté apportée à l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous avoue avoir un peu de mal à comprendre vos réponses à des questions pourtant simples : existe-t-il oui ou non des contrats pluriannuels, notamment pour les jeux ? France Télévisions s'est-elle engagée sur plusieurs années sans pouvoir décider de mettre fin à certaines émissions, même si l'audience est en berne ? Pourquoi nous renvoyer à chaque fois à d'autres directions ?

Je pose donc une autre question : y a-t-il des appels d'offres chez France Télévisions ? Si demain « N'oubliez pas les paroles » ou « C à vous » disparaissaient, passeriez-vous par de telles procédures pour combler la case laissée vide ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait aussi intéressant de savoir si les émissions de jeux comportent des clauses d'audience.

Mme Alexandra Redde-Amiel. Oui, il y en a pour les jeux.

Mme Anne Holmes. Pour remplacer un programme qui s'arrête, nous publions un appel d'offres comportant un cahier des charges, quel que soit le type d'émission visé : magazine de santé, jeu reposant sur les connaissances, magazine politique et même sitcom, genre que j'ai souhaité promouvoir, estimant qu'il n'y avait pas assez de rires sur le service public. Une fois les réponses des producteurs reçues, nous nous réunissons entre directions pour évaluer le potentiel du projet et de la case, la cible à atteindre en termes de publics ainsi que les budgets. Le message que j'aimerais faire passer, c'est que notre choix se fait en fonction des programmes et non pas des gens. Nous prenons en compte de multiples critères dont certains sont difficiles à évaluer car ils sont de l'ordre de la sensation. Nous sommes dans un monde où il nous faut nous demander ce qui va plaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourriez-vous en dire plus sur la procédure d'appel d'offres ? Une fois émis, y a-t-il un délai pour y répondre ? Comportent-ils un cahier des charges ? L'avis d'un comité est-il requis ? Des paliers de montants d'investissements sont-ils prévus, par exemple en dessous ou au-dessus de 10 millions d'euros ? Comment une société de production française pourrait-elle se positionner pour récupérer un créneau remis en concurrence par France Télévisions ? Nous avons l'habitude des marchés publics, qui sont parfaitement encadrés ; qu'en est-il pour les appels d'offres de France Télévisions ?

Mme Anne Holmes. Un cahier des charges est prévu, comme je vous l'ai indiqué. La dynamique n'est pas la même suivant les programmes, ce qui rend la réponse difficile. Les appels d'offres étant publics, toutes les sociétés de production peuvent y répondre. Chacune apporte ensuite son propre savoir-faire. La procédure est bien sûr encadrée. Des fiches d'évaluation doivent être remplies et les équipes de la stratégie éditoriale effectuent même des études pour certains programmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concrètement, qui décide de l'attribution d'une case de jeu sur France 2 ? Faut-il répondre à un appel d'offres ? En combien de temps la décision est-elle prise et par qui ? Est-elle transparente – en d'autres termes, puis-je y avoir accès en tant que rapporteur ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Il y a différents *process* en fonction des besoins...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'imagine que ce n'est pas la même chose selon qu'il s'agit de cinéma, de fiction, de magazines ou de jeux. Prenons l'exemple du remplacement d'un jeu. Après l'arrêt de « Des chiffres et des lettres » ou la réduction de la diffusion de « Questions pour un champion », comment se met-on en recherche d'un nouveau jeu ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. Comme l'a rappelé Anne Holmes, nous passons plus de temps à refuser des projets qu'à les accepter car les producteurs viennent nous proposer des programmes, y compris quand il n'y a pas de case disponible. Nous traitons toutes ces demandes suivant des critères partagés. Ils sont liés à notre stratégie éditoriale, aux résultats d'audience, aux attentes du public et à notre analyse de ce qui est déjà disponible pour renforcer la diversité de notre offre.

Il y a également des rendez-vous en cours d'année avec les producteurs : Antonio Grigolini se rendra demain au Fipadoc (Festival international de programmes audiovisuels documentaires) pour présenter le *line-up* de France Télévisions ; il présentera par la même occasion les attentes de France Télévisions à l'ensemble des producteurs de documentaires. Ceux qui ne seront pas présents verront les recensions de son intervention dans la presse.

Ces rendez-vous ont lieu tout au long de l'année. Chaque semaine, les directeurs présents dans cette salle reçoivent une dizaine de producteurs pour échanger sur leur ligne éditoriale, sur leurs besoins et leurs attentes. Dans certains cas, il y a une consultation encadrée avec un brief et un délai de dépôt des dossiers ; un comité éditorial se réunit et la décision est partagée entre les producteurs ayant remis un dossier. Mais ce n'est pas systématique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Concrètement, comment faites-vous quand il y a une case de jeu à remplir ? Faites-vous un choix parmi les propositions que vous recevez ? Y a-t-il une commission d'appel d'offres ?

M. Arnaud Lesaunier. Je peux vous répondre en tant que producteur qui a récemment réussi à placer un jeu de sa création sur les antennes de France Télévisions. C'était la première fois que cela arrivait.

Il y a deux flux qui se croisent. Le premier flux, tiré par les antennes, passe par des appels d'offres ou des réunions professionnelles durant lesquelles on fait savoir quel est le besoin – en le formalisant ou pas. Les producteurs proposent ensuite des productions en rapport avec le souhait exprimé par le diffuseur. Et il y a, quasi quotidiennement, un flux poussé par les producteurs qui mettent le pied dans la porte en disant : « J'ai ce projet, qu'est-ce que tu en penses ? ». C'est particulièrement le cas en matière de documentaires et de fictions ; c'est aussi le cas des magazines et des jeux. C'est ce que nous avons fait avec « Memory », le format que nous avons créé au sein de la filiale interne et que nous avons proposé aux équipes d'Alexandra Redde-Amiel. Il a été retenu pour un test. On trouve alors dans la grille l'espace qui permettra de tester le jeu sur une durée donnée ; en fonction de sa performance, il sera reconduit ou non.

Ces deux flux sont parallèles, continus et plus ou moins formalisés. Jusqu'à 2 millions d'euros d'engagements de programme y sont dévolus. Le contrôle général économique et financier, qui est le représentant de l'État au sein de l'entreprise, est informé et donne son avis sur le projet. Au-delà de 10 millions d'engagements, cela passe en comité des engagements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'évoquerai un cas précis. Avant l'arrivée de Delphine Ernotte à la présidence de France Télévisions, en août 2015, la société Together n'existait pas ; elle a été créée en octobre 2015. Très rapidement, elle s'est retrouvée coproductrice de l'émission « C ce soir », qui était produite depuis vingt ans par le groupe Lagardère, avec un certain succès d'audience. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons et dans quelles conditions la société Together de Renaud Le Van Kim a été imposée en tant que coproductrice au groupe Lagardère ? Quel était le motif de la décision ? Qui l'a actée ?

Mme Anne Holmes. Aucun d'entre nous n'était là en 2015, ou pas à des fonctions qui nous permettent de vous répondre. M. Dumont est directeur des magazines depuis janvier 2025.

M. Florent Dumont. En 2015, j'étais directeur des études à France Télévisions ; ces responsabilités n'avaient rien à voir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise, afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur les réseaux ou ailleurs, que vous n'étiez pas en poste au moment de cette décision. Nous poserons la question à Mme Ernotte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Nathalie Darrigrand a-t-elle été décisionnaire dans le choix de coproduire l'émission avec la société Together ?

Mme Anne Holmes. Je crois que M. Sitbon-Gomez vous a déjà répondu. Mme Darrigrand était partie bien avant l'engagement de « C ce soir ». Elle n'a aucun intérêt avec cette émission. Quand on sait faire du magazine et qu'on sort de France Télévisions, on peut aller dans une société comme Together, mais elle aurait pu aller ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Darrigrand a-t-elle été impliquée dans des signatures de contrats passés avec Together pour d'autres émissions, comme « C politique », avant de rejoindre cette société ?

Mme Anne Holmes. Je n'en ai pas connaissance. Je crois que non – je suis même sûre que non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aucune émission ?

Mme Anne Holmes. En 2015, je n'étais pas directrice des programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pas obligée de répondre, n'étant pas en poste à ce moment-là.

Mme Anne Holmes. Je n'étais pas en poste. Personne n'était en poste à ce moment-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous poserons la question aux cadres dirigeants de France Télévisions lors d'une prochaine audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mediawan, en capitalisant sur le carnet de commandes très fourni de France Télévisions, est devenu en dix ans le premier producteur de fictions françaises. Comment garantisiez-vous, malgré cette hyperconcentration, l'émergence de nouveaux talents de production ?

Mme Anne Holmes. Je vais vous rappeler quelques chiffres très parlants relatifs à la répartition de la production de la fiction. En 2024, 42 % de nos œuvres ont été produites par des producteurs indépendants et 22 % par France TV Studio, notre filiale, qui est notre premier fournisseur de fictions. Les 36 % restants sont partagés entre Mediawan, Federation Studios, Newen, Elephant, Banijay et JLA. Chaque année, en fiction française, nous travaillons avec quelque soixante sociétés de production. À cet égard, il me paraît donc difficile de qualifier la situation d'hyperconcentration des contrats.

Les producteurs assurent avec leurs marges l'essentiel du développement de leurs projets. Il n'est donc pas incongru que les groupes en proposent plus que les producteurs indépendants. Nous sommes très attentifs au respect de la production indépendante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le rapport de la Cour des comptes, entre 2017 et 2023, la part des dix principaux producteurs de programmes de France Télévisions a augmenté de près de 5 points pour représenter jusqu'à 41 % des achats de programmes. Comment veillez-vous, chacun à votre niveau, à éviter le phénomène d'hyperconcentration ? Par exemple, les activités du groupe Mediawan sont largement dépendantes du carnet de commandes de France Télévisions. D'après l'Arcom, en 2023, Mediawan France a réalisé 40 % de son volume horaire de programmes avec France Télévisions, ce qui équivalait à près de 110 millions d'euros d'achats. Comment défendez-vous les autres sociétés de production ? Quels sont vos critères de sélection ?

M. Philippe Martinetti. Je vais vous exposer la structuration d'un écosystème de production indépendante, notamment en région. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : nous avons lancé, il y a quelques années, ce que nous avons appelé la stratégie de régionalisation sur les antennes de France 3 et nous avons augmenté le temps d'antenne dévolu aux programmes régionaux. Nous produisons 250 documentaires par an, ce qui est colossal et représente de très nombreux emplois associés. Il y a un an, nous avons augmenté notre apport dans le documentaire régional de plus de 50 %, ce qui ne s'était jamais fait ces onze dernières années. Cette seule action nous a permis de créer autour de 20 000 emplois. La structuration d'une filière de production indépendante relève aussi de notre mission de service public.

M. Arnaud Lesaunier. Je peux, pour ma part, parler du tissu de production parisien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Mediawan, c'est une fédération de vingt-huit ex-indépendants, dont certains travaillaient avec France Télévisions avant d'être rachetés. Au sein de France TV Studio, nous travaillons très régulièrement en coproduction avec des sociétés indépendantes, qui ont souvent des projets très créatifs sans avoir forcément les moyens de les mener à leur terme. Mais le mouvement d'intégration est tel que les indépendants d'aujourd'hui sont potentiellement les intégrés de demain. C'est ce qui rend cet exercice de soutien à la production indépendante pas toujours aussi aisé que nous le souhaiterions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je m'étonne aussi du fait que Mediawan bénéficie de 110 millions d'euros de contrats par an, c'est parce que nombre de ses émissions ont réalisé des scores d'audience catastrophiques. « Le grand échiquier » n'a réuni que 5 % des téléspectateurs en moyenne ; « Beau geste », 4 % ; « Bons baisers d'Europe » et « Hôtel du temps » ont dû être arrêtées faute d'audience. En dépit de ces échecs répétés, France Télévisions a semblé insister, puisque vous avez signé une nouvelle émission sur France 3, « Animalement votre », animée par Bernard Montiel et produite par Électron libre productions, une société du groupe Mediawan. Elle aussi a été un échec, puisqu'elle n'a réuni que 5 % de parts d'audience en moyenne depuis sa première diffusion le 9 novembre 2025. C'est un exemple parmi d'autres. Pourquoi continuer à accorder ce type d'émissions à une société, alors qu'il y a bien d'autres talents en France et que le groupe est détenu capitalistiquement par un fonds d'investissement américain – KKR ? N'y a-t-il pas d'autres critères qui motivent la signature des contrats ?

M. Manuel Alduy. On choisit des programmes, pas des producteurs. Certains sont indépendants. Dans le domaine de la fiction internationale, il y a trois ans, nous avons trois séries en développement mises en production – vous avez peut-être eu le plaisir de regarder la série « Kaboul », il y a un peu moins d'un an. Les trois sociétés ont été rachetées au cours de la production par Mediawan. Nous n'allions pas abandonner les projets.

L'analyse des échecs se fait programme par programme. De surcroît, les évaluations de programmes sont différentes d'un genre à l'autre, tout comme sont différents d'un genre à l'autre les modes d'interaction entre les unités de programmes et les producteurs. Il n'y a pas de réponse précise, simple et rapide à votre question. En réalité, le phénomène de concentration des producteurs audiovisuels, qui est un peu moins vrai dans le cinéma, est européen. Les dirigeants de la Rai notamment se plaignent d'avoir affaire à un nombre restreint de groupes, sans beaucoup de producteurs indépendants.

Enfin, les obligations d'indépendance qui nous incombent dans les investissements, que ce soit pour les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, concernent uniquement notre propre rapport avec les producteurs et la nature des droits que nous prenons sur ces producteurs, non pas la taille des intervenants privés avec lesquels nous traitons. Quand nous traitons avec France TV Studio, c'est une dépense dépendante de France Télévisions. Mais l'organisation du secteur au sein d'une économie capitalistique concurrentielle n'est pas de notre ressort.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que France Télévisions pourrait davantage produire en interne ? Plaidez-vous en ce sens dans le groupe ?

M. Arnaud Lesaunier. Je n'ai pas besoin de plaider car cela fait partie intégrante de la stratégie industrielle mise en place par Delphine Ernotte-Cunci à son arrivée en 2015. Cette ambition demeure et la croissance que nous avons connue jusqu'à présent a vocation à se poursuivre. Cela correspond d'ailleurs à notre plan d'affaires pour la période 2025-2030, dont je ne donnerai pas les chiffres mais qui prévoit une poursuite du développement des activités de production au sein de l'entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il un secteur en particulier où la production interne pourrait croître ?

Mme Alexandra Redde-Amiel. Les jeux, les divertissements...

M. Arnaud Lesaunier. Tous les genres sont concernés. Nous progressons sur le documentaire ; sur la fiction aussi mais c'est plus compliqué car la gestation des projets est beaucoup plus longue. Nous sommes très présents sur les magazines et les divertissements d'une façon générale et nous souhaitons continuer à l'être.

Dans l'objectif de contribuer à des ressources financières complémentaires pour France Télévisions, nous nous tournons aussi vers le hors groupe : le développement de ces activités, en France ou à l'international, est l'un de nos objectifs pour les années à venir, et nous y sommes encouragés par la Cour des comptes. Cela fait partie de notre plan de charge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une dernière question, au sujet des conflits d'intérêts.

Monsieur Alduy, vous êtes l'un des plus éminents directeurs de France Télévisions. Le 27 novembre dernier, l'émission « Complément d'enquête » – qui n'est pas de votre ressort – consacrait un numéro à CNews, au cours duquel deux témoignages à charge ont été diffusés : celui d'un journaliste de France Télévisions et celui d'une experte en sémiologie, Mme Cécile Alduy – votre sœur, je crois. Étiez-vous informé de son témoignage ? Avez-vous suggéré sa participation à cette émission à la direction de France Télévisions ou au producteur et animateur de « Complément d'enquête » ? N'y voyez-vous pas une sorte de conflit d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les frères et sœurs peuvent avoir des opinions publiques différentes. Mon frère est de gauche, par exemple – je suis désolé de le dire, il va m'en vouloir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me permets de vous poser cette question, monsieur Alduy, c'est aussi parce que vous avez pris position contre la chaîne CNews et le groupe Bolloré à treize ou quatorze reprises récemment, sur votre compte X.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je savais que cette question allait arriver, et je m'efforce de préparer nos auditions : je voudrais donc préciser que Cécile Alduy n'est pas n'importe qui. Ancienne élève de l'École normale supérieure, elle a travaillé à l'université de Stanford et à Sciences Po : son parcours disciplinaire permet de la considérer de façon autonome.

J'admets, sur ce point, avoir repris le rapporteur, car je tiens à souligner que l'on peut, au sein d'une fratrie, avoir ses propres convictions politiques et mener sa carrière en toute indépendance.

M. Manuel Alduy. D'abord, je déclare mes intérêts. Le processus interne que nous vous avons rappelé tout à l'heure nous oblige en effet à déclarer chaque année l'ensemble des intérêts qui sont en rapport avec nos fonctions – dans mon cas, le cinéma et les fictions internationales d'une part, pour jeunes adultes d'autre part. Mes fonctions ne recouvrent donc ni l'information ni les magazines : je n'ai aucun rôle à France Télévisions dans ce domaine et ne suis pas informé de quoi que ce soit. J'adore « Complément d'enquête », comme beaucoup d'autres émissions d'investigation, mais elle n'est pas dans ma partie. Je n'ai donc pas à déclarer ma cartographie familiale.

Pour tout vous dire, s'agissant de ce numéro en particulier, je l'ai appris la veille de la diffusion par un journaliste externe à France Télévisions. Je me suis donc mis devant le poste le lendemain soir pour découvrir l'émission, à laquelle je n'avais pas eu accès avant.

Pour devancer l'une de vos interrogations, j'ajoute qu'il m'est arrivé très récemment de recevoir, dans l'exercice de mes fonctions à France Télévisions, un projet de documentaire long-métrage dont le thème était proche des sujets d'analyse sur lesquels travaille la personne que vous avez citée. J'ai décidé de m'en déporter, même si elle n'était pas mentionnée, considérant de moi-même que je n'avais pas envie d'entrer dans le sujet. Ce sont d'autres collègues qui ont analysé le projet et je ne sais pas si le film se fera ou pas.

S'agissant enfin de CNews, y a-t-il dans mes propos au sujet de cette chaîne, ou d'autres, un message que vous souhaiteriez signaler en particulier ? Il ne vous a pas échappé en tout cas que France Télévisions est assez souvent critiquée sur CNews. Or, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, quand il y a des critiques concernant ce que je fais à France Télévisions, j'y réponds. Quand elles viennent de CNews, je réponds.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le redis, car il faut être prudent lorsque l'on évoque les questions personnelles : votre sœur étant professeure à Stanford et chercheuse à Sciences Po Paris, elle est sans doute reconnue dans son secteur d'activité.

Dans quelques semaines, nous auditionnerons des présentateurs de magazines. Alors que certains de ces magazines sont d'information, ils ne relèvent cependant pas du périmètre de la direction de l'information mais sont sous votre responsabilité, monsieur Dumont. Comment travaillez-vous avec cette direction sur ces sujets ? Ces programmes suscitent parfois de l'émotion ou des interrogations, et sont tenus eux aussi au respect du pluralisme et du contradictoire.

L'information étant un bien public essentiel, et compte tenu de l'importance – voire du caractère inflammable, aujourd'hui – des critères de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté, y aurait-il du sens, selon vous, à faire entrer les magazines d'information de France 2 et de France 5 dans le périmètre de la direction de l'information ?

M. Florent Dumont. Historiquement, l'organisation était structurée par chaîne et chacune avait la responsabilité de ses contenus : les magazines de France 5 dépendaient de la direction des magazines de France 5. Depuis 2019, l'organisation est transverse et la direction des magazines couvre un spectre très large, pour toutes les chaînes. Les magazines de France Télévisions, qu'ils soient d'actualité, d'accompagnement ou de témoignages, représentent 3 000 heures de programmes par an et plus de 8 heures inédites par jour – je ne parle pas des rediffusions.

Notre rigueur est la même pour tous les magazines, qu'ils soient d'actualité ou qu'ils traitent de la parentalité, de la santé ou de la société.

Philippe Martinetti l'a dit : un projet de nouvelle organisation se profile et les magazines dits d'actualité dépendront désormais de la direction de l'information. L'objectif est que l'ensemble de l'offre d'information puisse être piloté de façon globale. Je trouve cela très cohérent d'un point de vue stratégique pour le groupe France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'un des syndicats ayant fait une mise en cause assez sérieuse, il me semblait important que vous puissiez répondre sur ce point ; les propos tenus n'étaient pas anodins.

Diriez-vous qu'il est plus compliqué de garantir le pluralisme politique et l'indépendance de l'information lorsque l'on fait appel à des producteurs extérieurs que lorsque l'on produit en interne, avec ses propres salariés ?

M. Philippe Martinetti. Que les magazines soient produits en interne ou en externe, nous avons en tout cas la même ambition et la même exigence.

Il existe des dispositifs éditoriaux, comme l'a rappelé Florent Dumont. Chaque magazine d'actualité produit par une société de production externe fait l'objet d'échanges et donne lieu à des conférences de rédaction au cours desquelles les sujets sont débattus. Pour chaque émission, il y a des rédacteurs en chef en régie. Je vais vous donner un exemple très personnel : avec les équipes, j'ai moi-même piloté en régie une émission produite par une société externe à France Télévisions.

Nos dispositifs éditoriaux sont essentiels et nous permettent de ne pas laisser produire en externe des émissions qui n'auraient pas la patte « magazine du service public » de France Télévisions.

Je reviens enfin sur la réorganisation en cours, qui a été présentée la semaine dernière en CSE central : nous avons effectivement décidé d'intégrer l'ensemble des magazines dits d'actualité en production externe et l'ensemble des magazines d'information sous le pilotage et la responsabilité de la direction de l'information. L'objectif est de conforter la stratégie de pluralisme et de mieux coordonner les invitations, afin d'être encore plus performants sur le plan éditorial.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie chacun d'entre vous d'avoir répondu en transparence à nos questions pendant près de quatre heures.

Le rapporteur et moi-même avons reçu un e-mail de la part de France Télévisions pendant l'audition, au sujet des comptes rendus des comités d'investissement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On m'avait indiqué jusqu'alors qu'ils ne me seraient pas envoyés puisqu'ils n'existaient pas. Puis j'ai reçu, au cours de notre audition, un e-mail du secrétaire général de France Télévisions m'indiquant qu'ils me seraient envoyés. Preuve que cette audition porte ses fruits, ce dont je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise qu'il ne s'agit pas de procès-verbaux écrits mais de comptes rendus sous forme de tableaux.

*

* *

20. Audition, ouverte à la presse, des responsables de l'information de France Télévisions : M. Alexandre Kara, directeur de l'information, Mme Muriel Pleyne, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV, et Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique (28 janvier 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va porter sur l'information au sein du groupe France Télévisions. L'information est au cœur du travail de notre commission d'enquête. À l'heure de la guerre de l'information, de la polarisation du débat public et des menaces que fait peser la désinformation sur les fondements mêmes de notre démocratie, le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information sont plus que jamais des principes qu'il nous faut défendre et renforcer. Ils ne sont pas négociables. Ces exigences ne sont pas symboliques ou morales, mais elles relèvent d'une obligation légale fondée sur la rigueur déontologique absolue, aux termes de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Le secteur public de la communication audiovisuelle a pour mission de garantir l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, des principes qui garantissent la confiance de nos concitoyens à l'égard de l'audiovisuel public et que l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, est chargée de faire respecter.

Être journaliste au sein d'un média de service public n'est pas un métier comme un autre : c'est une fonction qui engage, un pouvoir qui oblige, au nom même du financement public. Cette charge, au sens le plus noble du terme, implique une exigence absolue d'impartialité. Elle impose d'éviter à chaque instant la confusion des rôles et de savoir précisément d'où les gens parlent. L'audiovisuel public est un bien public, un espace d'information, d'analyse, de débat et de compréhension commun à tous les citoyens, quels que soient leurs choix politiques et leurs opinions. L'audiovisuel public est un acteur majeur de l'information des Français. Notre audition nous permettra de mesurer la manière dont France Télévisions en garantit à chaque instant l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme.

Certaines erreurs, certains incidents au cours des 3 000 heures d'informations que diffuse chaque mois France Télévisions ont suscité l'émotion des Français. Je pense au bandeau de France Info qui évoquait des « otages palestiniens », à la confusion dans un journal télévisé dans les conditions tragiques du décès de Dominique Bernard et de Samuel Paty ou, le 10 novembre, dans l'émission « Tout est politique », à la représentation graphique erronée des intentions de votes pour l'élection présidentielle de 2027.

Pour approfondir ce sujet majeur, nous allons auditionner trois piliers de l'information de France Télévisions.

Monsieur Kara, vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1, puis vous avez rejoint *Paris Match*, avant d'intégrer France Télévisions en 1997. Après quatre ans comme chef du service politique d'Europe 1, vous revenez à France Télévisions en 2016, d'abord comme directeur de la rédaction, puis comme directeur de France Info et directeur des programmes, avant de devenir directeur de l'information en octobre 2022. La semaine dernière, vous avez annoncé votre départ. Mme Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, a ensuite confirmé votre remplacement par M. Philippe Corbé. Malgré votre départ, j'ai souhaité maintenir votre audition, car vous avez été responsable de l'information pendant plus de trois ans.

Madame Pleyne, après avoir fait des études d'économie et être passée par le Celsa, l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication, vous avez commencé votre carrière de journaliste à LCP avant de travailler à iTélé, à RMC et au *Parisien*. Vous avez rejoint France Télévisions en septembre 2019 et vous êtes directrice adjointe de l'information depuis le mois de mars 2025 ; vous êtes également directrice de France Info TV.

Madame Saint-Cricq, vous êtes une figure de l'information de France Télévisions. Vous avez une riche carrière de journaliste derrière vous, notamment à France Télévisions, où vous êtes entrée en 1992. Vous y avez occupé plusieurs postes importants, notamment rédactrice en chef, responsable du service politique de France 2, avant d'être nommée directrice des rédactions nationales de France Télévisions en mars 2025. Vous êtes aujourd'hui une éditorialiste politique reconnue sur France 2.

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Je précise que Patrice Duhamel, mon mari, a été directeur général de France Télévisions – il y est entré après moi –, que mon beau-frère, Alain Duhamel, est chroniqueur, que mon fils, Benjamin Duhamel, est journaliste à France Inter et que mon frère, Olivier Saint-Cricq, est directeur d'un journal.

(M. Alexandre Kara, Mme Muriel Pleyne et Mme Nathalie Saint-Cricq prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de vous entendre, monsieur Kara, je tiens à préciser un point de méthode et d'organisation. L'ordonnance de 1958 prévoit que le président et le rapporteur peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il n'est pas écrit que le président d'une commission d'enquête est un passe-plat ou un figurant. Dorénavant, je poserai deux ou trois questions préliminaires, étant entendu que votre propos introductif ne pourra pas excéder dix minutes. Si certains contestaient cette interprétation, ils pourraient se référer au fonctionnement de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs, au cours de laquelle le président posait beaucoup plus de questions que moi ! Par respect pour M. le rapporteur, je lui laisserai quarante-cinq minutes pour une première série de questions. Je donnerai ensuite la parole aux députés des différents groupes politiques, afin que le pluralisme de notre assemblée trouve à s'exprimer dans cette commission. Je redonnerai enfin autant de temps qu'il le souhaitera à M. le rapporteur pour des questions complémentaires.

M. Alexandre Kara, directeur de l'information de France Télévisions. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les représentants de la nation, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir convoqués. Au risque d'en surprendre certains, nous sommes très heureux d'être ici. Il n'est pas si fréquent pour des journalistes de pouvoir défendre leur métier et leurs convictions devant la représentation nationale. Pour ma part, c'est bien en tant que journaliste que je veux me présenter cet après-midi devant vous, pour vous parler d'abord d'un immense défi, mais surtout d'une immense responsabilité qui est la vôtre, qui est la mienne : défendre l'information et le pluralisme en France.

Jamais les médias n'ont connu de tels bouleversements en un temps si court. La presse traditionnelle, qu'elle soit écrite ou audiovisuelle, est en grave danger. Elle est en danger économique, comme l'a montré l'excellente étude publiée par l'Arcom – la moitié des médias français sont déficitaires ; en danger éditorial également. Chaque jour, des médias disparaissent. Il est de notre responsabilité collective de défendre l'information, de défendre le pluralisme, donc de défendre la démocratie.

Quand j'étais gamin, j'écoutais Europe 1 en cachette. Ma mère jugeait à l'époque cette radio trop progressiste et préférait s'informer sur les stations du service public. Puis étudiant, j'ai fréquenté un café où la presse était librement à disposition. Chaque jour, je me jetais ainsi sur *Le Parisien*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde* et évidemment *L'Équipe*. Aujourd'hui, je parcours quotidiennement l'ensemble de la presse, de *Valeurs actuelles* à *L'Humanité*, du *Point* au *Nouvel Obs*, car je crois viscéralement que c'est du débat, du contradictoire que naît la richesse.

La France est forte d'un extraordinaire éventail informationnel. Il faut à tout prix le défendre. Je sais qu'aujourd'hui la montée des positions radicales, de la dictature du ressenti ou des bulles informationnelles voudrait nous faire croire que l'on pourrait se passer de cette richesse. Pour ma part, elle me semble indispensable à la fabrique du citoyen et à la bonne marche démocratique de notre pays. Il faut défendre les médias traditionnels pour lutter contre la post-vérité et la manipulation de l'information. Peut-être certains d'entre vous me répondront-ils avec fatalisme que, avec le changement des usages médiatiques, il s'agit d'une évolution naturelle et que nous ne pouvons pas y faire grand-chose. Je ne le crois pas.

Ce n'est pas le changement des usages, des formats ou des interfaces d'information qui change ce que doit être la nature même de l'info. Lire un journal de papier ou consulter un smartphone, écouter la radio ou un podcast, regarder le « 20 heures » ou s'informer sur les réseaux sociaux, en fait, peu importe. L'essentiel est d'avoir toujours accès à une information de confiance, pluraliste et contradictoire. C'est cet appel que je vous lance aujourd'hui, à vous, mesdames et messieurs les députés : aidez-nous à sauver l'extraordinaire richesse de l'information de ce pays, aidez-nous à défendre le débat démocratique !

Il était important pour moi de vous présenter ce contexte avant de vous parler de la spécificité de l'information de service public. Depuis quelque temps, un certain nombre de polémiques et d'attaques aidant, une partie des Français s'interrogent, légitimement. Ils se demandent à quoi sert l'information de service public. C'est à cette question que je voudrais maintenant tenter de répondre. D'abord, sans l'information de service public, c'est toute une partie de l'information qui disparaîtrait de notre paysage informationnel. C'est en effet son devoir d'être là où le privé n'est pas. Soyons clairs : il ne s'agit pas d'opposer public et privé, mais simplement de rappeler que les responsabilités du service public – vous l'avez dit, monsieur le président – sont plus larges que celles du privé. Que ce soit sur l'international, la proximité, l'outre-mer, la culture, la politique, la société ou l'économie, beaucoup de sujets ne sont traités que sur des chaînes publiques. C'est la responsabilité du service public d'assurer la continuité territoriale de l'information. C'est le devoir du service public d'assurer la pluralité de l'information.

L'information de service public, c'est aussi le dernier bastion de magazines réguliers sur la politique, l'Europe, la culture, à des heures de grande écoute. Parmi nos missions, il y a aussi l'investigation : des magazines qui permettent d'éclairer les Français sur des sujets complexes, au même titre d'ailleurs que votre commission. L'information de service public n'a pas d'agenda marketing et doit éviter à tout prix le racolage informationnel. Notre plus grande fierté, c'est de permettre la pluralité de l'information, mais aussi le pluralisme des opinions. L'info de service public, c'est près de 3 000 invités politiques par an, mais surtout près de 12 000 invités dans tous les domaines d'expertise, une diversité inégalée dans le paysage médiatique français.

Pour bien remplir ses missions, l'information de service public doit rester une information indépendante – indépendante du pouvoir politique, du pouvoir économique, du pouvoir religieux et de toute pression extérieure. L'information de service public est une information vérifiée et transparente. Vous l'avez précisé également, il y a parfois des erreurs. Le zéro défaut n'existe pas quand on produit près d'une centaine d'heures d'info par jour, tous supports confondus. Mais ces erreurs, nous les reconnaissons, nous les corrigeons et nous les expliquons. Depuis deux ans maintenant, nous avons une page « Transparence », qui permet à chacun de vérifier nos temps de parole, nos invités, nos thématiques et d'expliquer aussi la manière dont nous travaillons. Pour y accéder, il suffit de scanner le QR code présent dans nos journaux. C'est un modèle unique au monde dont la BBC a décidé de s'inspirer.

Une autre des missions de l'information de service public, c'est l'accessibilité. Nous devons mener cette bataille quotidiennement pour récupérer les décrocheurs et les oubliés de l'information.

Notre mission enfin – et c'est peut-être l'enjeu majeur des prochaines années –, c'est la lutte contre la désinformation et les ingérences informationnelles. Plus que jamais, le service public doit en être le bras armé. Nous avons noué un partenariat avec Viginum, le service de l'État chargé de la lutte contre les ingérences numériques, pour lutter ensemble contre celles qui ne manqueront pas de se produire à l'occasion des prochains rendez-vous électoraux.

Cette bataille, nous pouvons la gagner ensemble. L'information de service public est une information au service de tous. Son universalité doit faire l'objet d'un consensus national. Je le rappelle encore une fois : l'information n'est pas un contenu comme un autre. Il faut réaffirmer les moyens de son indépendance éditoriale, sanctuariser son financement et, pourquoi pas, mieux l'accompagner. L'information est la nécessaire expression du questionnement démocratique. En tant qu'outil magnifique pour enrichir, défendre, vulgariser l'information, notre démocratie mérite mieux que des oukases à l'emporte-pièce. Il faut sanctuariser cette information.

Comme dans tous les médias, l'information de France Télévisions n'est pas parfaite, elle doit poursuivre sa transformation. Mais la richesse de notre écosystème d'information vient, comme souvent en France, de la mixité public-privé. Il ne faut pas les opposer. L'information privée et l'information de service public, je l'ai dit, sont complémentaires.

Avant de conclure, je voudrais rappeler ici que, contrairement à certaines idées reçues, l'information de service public sait parfaitement qu'elle est responsable de l'argent public. Nous sommes comptables de l'utilisation de l'argent public. Nous ne devons jamais oublier que tous les Français sont les copropriétaires de cette information. En une décennie, nous avons réalisé des économies, nous nous sommes réformés, nous avons augmenté la productivité. Ces efforts ont été ceux de milliers d'hommes et de femmes qui, chaque jour, travaillent avec passion à informer, à éclairer, à rassembler et à consolider notre idéal démocratique dans tous les territoires de la nation. Ce chemin, nous devons le poursuivre pour

nous transformer encore, nous améliorer. Nous le devons aux Français. Aussi, j'en appelle à vous, mesdames et messieurs les députés, pour préserver le débat démocratique, pour assurer la liberté d'expression et d'information, pour renforcer notre cohésion nationale. Nous devons à tout prix, ensemble, défendre ce bien commun qu'est l'information de service public, ce bien commun qui doit être et rester celui de tous les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette introduction et je vous poserai immédiatement une première question. Monsieur Kara, vous êtes le quatrième directeur de l'information depuis l'arrivée de Delphine Ernotte. Si j'étais journaliste, je formulerais ainsi ma question : « Directeur de l'information : mission impossible ? » Comment expliquez-vous cette importante rotation à la tête de l'information de France Télévisions ?

Le rapprochement entre France Info TV et France Info radio est souhaité depuis des années, afin de faire émerger un acteur unique de l'information du service public audiovisuel. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, l'Arcom a mis en garde France Télévisions quant au respect du pluralisme politique sur France 5. Delphine Ernotte a pris la décision, qui nous a été expliquée hier par Florent Dumont, le directeur des magazines, de ne plus inviter de responsables politiques pendant quelques semaines. Au même moment, elle a également décidé d'unifier le pilotage de l'information, en donnant la responsabilité des magazines d'information au directeur de l'information. Autrement dit, les tranches d'information de France Télévisions et les magazines d'information seront demain, si nous avons bien compris, sous la responsabilité du directeur de l'information. Comment analysez-vous cette décision ? Pensez-vous qu'il soit essentiel que toutes les tranches d'information de France Télévisions, quels que soient leurs formats, soient sous la houlette du directeur de l'information ? Enfin, pour vous, le directeur de l'information doit-il impérativement disposer d'une carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer d'être relativement succinct. Et je vous invite, si vous avez le sentiment que j'utilise la langue parlée parfois pas loin d'ici, la langue de bois, à me le signaler, afin que je sois le plus clair possible...

Une telle succession des directeurs de l'information n'est pas vraiment nouvelle. Le service public a connu et connaît, contrairement à certaines structures privées, un *turn over* un peu plus important aux postes de responsabilité. Pour ma part, je serai resté 1 205 jours à la tête de l'information de France Télévisions ; c'est une longévité assez raisonnable qui m'a permis de m'attaquer à un certain nombre de problèmes, d'effectuer un certain nombre de transformations et de prendre le temps de la stabilité et de la réflexion. Ce n'est pas à moi de commenter les précédents choix de la présidente, mais je pense que nous avons besoin de stabilité. En effet, nous sommes à un moment de bouleversement très important de l'information : il faut être capable de travailler sur la longueur pour s'adapter. Notre problème principal, c'est de nous adapter à un écosystème extrêmement mouvant. Le service public est parfois caricaturé pour sa lenteur ou son immobilisme, alors que, en réalité, il peut s'adapter comme n'importe quelle autre structure ; il faut juste lui laisser le temps. Si vous me demandez si je pense que la stabilité à la tête de l'information est quelque chose d'important, la réponse est oui. Si vous me demandez si, parfois, un directeur de l'information est comptable aussi des soubresauts de l'information ou des organisations intérieures, c'est également vrai.

C'est l'un de mes regrets de ne pas avoir été personnellement capable de provoquer le rapprochement de France Info TV et radio. Même si ce n'est pas ce que l'on entend régulièrement, France Info est bien le premier média français, d'une puissance extraordinaire : la chaîne de télévision représente quotidiennement près de 7 millions de téléspectateurs ; la

radio près de 5 millions d'auditeurs ; le site plus de 4 millions de lecteurs. Mais il est très difficile de rapprocher les structures, comme l'a relevé la rue de Valois. Une fois n'est pas coutume, je vais vous donner mon opinion personnelle, qui est aussi une opinion professionnelle : je suis personnellement favorable au rapprochement des entités de service public, parce que nous avons besoin d'être plus forts, plus efficaces pour relever les défis à venir. Je pense que nous devons poursuivre le rapprochement de France Info. Ce sera meilleur pour tout le monde, notamment pour les journalistes, qui pourront avoir plus de moyens pour faire en sorte que l'éditorial soit plus riche et plus clair ; en outre, l'ensemble sera plus économe en deniers publics.

À France Télévisions, on dissocie les magazines d'information ou de para-information produits en externe des productions en interne. Traditionnellement, les maisons de production ont affaire à la direction des programmes et des antennes et non pas à la direction de l'information, ce qui pose des problèmes. À titre d'exemple, la décision a été prise de ne pas accueillir d'invités politiques dans les magazines de France 5, en raison de la complexité, pour un acteur extérieur, de réagir immédiatement aux contraintes de l'accompagnement éditorial. À l'approche d'échéances électorales, il est inutile de préciser que tout retard ou toute erreur d'appréciation dans le calcul du temps de parole peut rapidement entraîner des rappels à l'ordre de notre régulateur, ce qui est normal. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu du volume très important d'info produite, la gestion du temps de parole peut être complexe. Quant à savoir s'il est pertinent de rapprocher ces productions externes de la production interne, j'y suis depuis longtemps favorable. Je pense que c'est une très bonne chose, qui permettra, je l'espère, d'harmoniser l'éditorial de l'ensemble des offres d'information de France Télévisions.

Quant à la carte de presse, je vous remercie de me poser cette question piège.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous-même, vous l'avez, vous êtes journaliste.

M. Alexandre Kara. Je suis journaliste, effectivement. Je pense qu'une directrice ou un directeur de l'information doit avoir une carte de presse et une expérience journalistique. J'ai une chance formidable : j'ai travaillé dans la presse écrite, dans la radio et dans la télé. J'ai fait de la transformation numérique. Surtout, j'ai fait à peu près tous les métiers de journaliste et je connais à peu près tous les métiers techniques aussi de cette profession. J'en tire un grand avantage : savoir où sont les leviers de la transformation, où seront les leviers de l'accompagnement et comprendre les uns et les autres. Au-delà, la carte de presse est importante, non pas parce que l'on peut entrer gratuitement dans les musées, mais parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. En réalité, un journaliste a plus de devoirs que de droits. La carte de presse nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. Toute personne qui aurait dévoyé sa carte de presse au sein de France Télévisions et aurait eu affaire à moi n'aurait pas eu sa place dans le groupe. La carte de presse nous engage. J'ai des principes et je pense qu'ils sont partagés par la très grande majorité des journalistes. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bonjour Monsieur, bonjour Mesdames : merci d'être là et de bien vouloir répondre à nos questions. On ne présente plus le directeur des antennes et des programmes, le véritable numéro 2 du premier groupe d'audiovisuel de France, M. Sitbon Gomez. Nous avons appris qu'il avait notamment récupéré la tutelle de la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par France Télévisions, M. Sitbon Gomez n'avait travaillé que pour Europe Écologie-Les Verts. Jusqu'à l'été dernier, lorsque l'on cherchait son nom sur Google et sur Wikipédia, il était identifié comme « activiste politique ». Désormais, il est à la tête d'une rédaction de 2 600 journalistes, sans avoir jamais disposé de la moindre

carte de presse. Estimez-vous que cette situation soit satisfaisante ? Pourquoi, selon vous, M. Sitbon Gomez a-t-il été nommé à la tête de la direction de l'information ? Pensez-vous que les journalistes de France Télévisions auraient accepté une telle situation si leur manager indirect n'avait pas été journaliste et qu'il avait travaillé exclusivement pour le Rassemblement national, par exemple ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer de répondre à cette question qui comporte quelques pièges. Je suis professionnel et, en tant que professionnel, je n'ai pas à juger des décisions de ma présidente. Je vais encore une fois vous parler de mon expérience. Cela fait un peu moins de trois ans et demi que j'ai pris la tête de la direction de l'information de France Télévisions. Pendant tout ce temps, j'ai toujours été totalement indépendant. Toutes les décisions difficiles qui ont dû être prises à l'information, c'est moi qui les ai prises. Toutes les responsabilités qui ont dû être assumées, c'est moi qui les ai assumées. Je n'ai subi aucune pression, aucune demande, aucun ordre éditorial ni de la part de la présidente, ni de celle de Stéphane Sitbon Gomez. Je veux être très clair là-dessus. J'ai été totalement libre dans mes fonctions, ce qui fait de moi le responsable de l'ensemble de ce bilan. J'ai beaucoup travaillé avec Stéphane Sitbon Gomez, qui est depuis longtemps à la tête de la direction de l'information régionale, qui représente à peu près 2 400 journalistes, 2 400 cartes de presse. Je n'ai jamais pu constater une ingérence éditoriale de sa part.

La réorganisation en cours à France Télé a été décidée par la présidente. Je n'ai pas à juger de sa pertinence, puisque je ne pense pas être assez compétent pour cela. Je sais qu'elle a vocation à permettre à France Télévisions d'être plus efficace, plus économe et d'affronter un certain nombre de défis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué qu'un directeur de l'information doit avoir une carte de presse, une expérience journalistique. Force est de constater que le supérieur hiérarchique du directeur de l'information chez France Télévisions n'en dispose pas. Comment le justifiez-vous ? Pour quelles raisons, selon vous, a-t-il été nommé ?

M. Alexandre Kara. Mon objectif, vous l'avez compris, n'est pas de vous contredire, loin de là. Le poste de directeur de l'information n'est pas supprimé. Je connais même le nom de mon successeur, que je salue, Philippe Corbé. Il sera aux commandes dès lundi prochain. Ce sera désormais à lui de montrer qu'il est le garant de l'indépendance éditoriale de l'information de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À quoi sert-il d'avoir la tutelle de l'information pour celui qui est numéro 2 ? N'aurait-il pas mieux valu que le directeur de l'information soit directement sous la tutelle de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Là encore, vous me demandez une position personnelle. Je ne veux pas afficher mes opinions devant vous. Cela fait trente-deux ans que j'ai une carte de presse. Je mets au défi quiconque dans cette salle de trouver le moindre engagement partisan de ma part, quel qu'il soit. J'ai volontairement choisi de défendre un certain nombre de valeurs auxquelles je crois. L'une d'entre elles, c'est la loyauté à l'entreprise qui m'emploie. Je n'ai pas à juger de cette réforme. J'imagine qu'elle vise à améliorer les choses, mais je n'ai pas à juger du nouvel organigramme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué l'absence d'ingérence de la part de M. Sitbon Gomez ; ma question concernait plutôt sa compétence. Estimez-vous légitime que le supérieur hiérarchique d'un directeur de l'information, qui est le manager de près de 3 000 journalistes, soit à un tel poste sans carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je ne veux pas éluder votre question, mais je vous ai déjà répondu. Je vais essayer de faire une comparaison. Pour avoir été journaliste politique pendant quelque temps, j'ai rencontré beaucoup de ministres qui occupaient un poste dans un domaine dont ils n'étaient pas forcément des spécialistes – santé, travail et même économie. Mais je sais qu'ils étaient entourés de spécialistes, qui géraient pour eux un certain nombre de choses. Cela ne les empêchait pas de donner l'impulsion, sans s'ériger eux-mêmes en spécialistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Pleynet, dans son dernier rapport, la Cour des comptes souligne que les charges de France Info TV ont doublé en sept ans, passant de 14 à 28 millions d'euros en 2024. Lors de son audition, Delphine Ernotte a admis que le coût réel de France Info serait d'environ 40 millions d'euros par an. Pourtant, la part d'audience de France Info TV n'excède pas les 1 %, loin derrière les 3,4 % de CNews, les 2,8 % de BFM TV ou les 2 % de LCI. Dans un communiqué de presse publié le 12 novembre dernier et intitulé « France Info entre *fake news* et faux tableau », le syndicat CGT France Télévisions ironisait sur les mauvais résultats de la chaîne : « *À la traîne des chaînes info en continu, franceinfo se réinvente grâce au dérapage en continu ! Comme une valse à trois temps : "On a dérapé, on dérape, on va déraiper."* » Comment expliquez-vous que l'augmentation continue du budget de France Info TV n'ait pas d'impact sur ses performances d'audience ? Reconnaissez-vous une part de responsabilité dans cet échec, qui pourrait d'ailleurs être imputé à la qualité de l'information proposée ?

Mme Muriel Pleynet, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV. Cette question me permet de faire le point sur les audiences de France Info TV, chaîne que je dirige seulement depuis mars 2025 et dont le budget est stable depuis cette date.

Comme vous le savez, les canaux des chaînes d'information ont été regroupés en juin dernier, si bien que France Info TV, qui occupait le canal 27, détient désormais le canal 16. Depuis, d'après l'indicateur Reach, son audience a progressé de 40 %. Selon les semaines, entre 6,6 et 7 millions de téléspectateurs regardent cette chaîne, ce qui représente une part d'audience supérieure à 1 %. Est-ce suffisant, me demanderez-vous ? Lorsque Delphine Ernotte m'a nommée à la tête de France Info TV, elle m'a fixé pour objectif d'atteindre 7 millions de téléspectateurs. Mission accomplie, aurais-je donc envie de répondre.

Notre objectif, à France Télévisions, et pas seulement à France Info, est de parler au plus grand nombre. Vous le savez peut-être, la part d'audience est calculée en fonction de la durée d'écoute. Si cette dernière est inférieure sur France Info TV à ce qu'elle peut être sur les autres chaînes d'information, cela s'explique par notre offre différente. Depuis juin dernier, nous avons choisi de réintroduire des journaux d'information toutes les heures et des rappels de titres toutes les demi-heures, partant du principe que la vocation première d'une chaîne d'information est d'abord d'offrir aux téléspectateurs qui zappent chez nous un résumé de l'info du jour, et seulement après des développements et des décryptages.

Ce choix de réintroduire des journaux d'information et des rappels de titres fait que, contrairement à certains de nos concurrents, notre grille est plus séquencée, ce qui induit de fait une moindre durée d'écoute car, pour utiliser notre jargon, les points de sortie sont plus fréquents. Une fois que le téléspectateur a suivi un journal de dix ou quinze minutes, il peut considérer qu'il est informé. Je le redis, cela explique pour partie le différentiel d'audience. Il n'empêche que nous sommes en progression et que nous ne comptons pas en rester là.

Quant à la CGT, elle est libre de ses propos. Oui, des erreurs ont pu être commises sur France Info TV : je ne doute pas que nous y reviendrons. Elles ont été rectifiées. Qui n'en commet pas ? Nous sommes en direct dix-huit heures par jour. Et quand on produit de l'info pendant une telle durée, l'erreur est humaine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que la mission que Delphine Ernotte vous a confiée est accomplie et que votre objectif est de parler au plus grand nombre ; ce sont vos termes. Les audiences de France Info TV sont néanmoins très inférieures à celles des trois autres chaînes d'information en continu. Était-il nécessaire de créer une autre chaîne d'information publique, sachant que France 24 existait déjà et que trois chaînes d'information avaient déjà trouvé leur audience ? Dit autrement, la mission est-elle vraiment accomplie ?

Mme Muriel Pleyne. J'ai indiqué qu'il s'agissait d'une première étape, qui en appelait d'autres. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que nous sommes aujourd'hui.

Une chaîne d'information publique était-elle nécessaire ? Ma réponse est oui. Notre offre est différente de celle de nos confrères et de celle de France 24. La nôtre est sans doute plus généraliste et pluraliste : nous traitons de sujets qu'on ne verra pas sur d'autres chaînes d'information. De ce point de vue, il me semble donc justifié d'avoir une chaîne d'information du service public.

Quant aux audiences, nous y sommes évidemment sensibles. Tous les jours à 11 heures, quand elles tombent, je me jette dessus pour voir quelle a été l'audience de la veille. Hier, nous étions à 1,3 % ; ce n'est pas si mal. Et sur certains créneaux, France Info TV n'est pas quatrième, mais troisième, voire deuxième.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends bien, France Info TV se différencie des chaînes privées commerciales par son caractère pluraliste ; là encore, c'est le terme que vous avez employé. Cependant, à plusieurs reprises, l'Arcom a alerté France Info TV au sujet de la sous-représentation chronique de certains partis, à l'instar de La France insoumise ou du Rassemblement national.

Les données de l'Arcom indiquent par exemple que lors de la campagne pour les élections européennes de 2024, un moment politique important, France Info TV est la chaîne d'information qui a donné le moins de temps d'antenne aux partis de la droite nationale, avec 24 % de temps de parole, contre 36 % sur LCI. Quelques semaines plus tard, le bloc de droite nationale a recueilli 37 % des suffrages à ces élections.

Comment justifiez-vous cette sous-représentation chronique, notamment du Rassemblement national ? Quelles mesures avez-vous prises pour corriger cette entorse au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle simplement que Mme Pleyne n'était pas encore directrice de France Info TV lors de la campagne pour les élections européennes. Cette question s'adresse donc peut-être surtout à M. Kara.

M. Alexandre Kara. Je rebondis d'abord sur la précédente question, qui est très importante. J'ai dit dans mon propos liminaire combien je suis attaché à la richesse de l'information en France. Y a-t-il une chaîne de trop ? Je me pose cette question depuis très longtemps. Nous ne sommes pas un pays comme les autres. Certains jours, 12 à 13 % des téléspectateurs regardent les chaînes d'information : c'est un chiffre inégalé en Europe et dans le monde, une exception française. Je vous laisse réfléchir aux raisons ; pour ma part, je pense que les Français sont un peuple très politique et passionné par l'information, capable de suivre des moments importants avec un extraordinaire appétit. Nous l'avons encore constaté ces derniers temps.

Or les tonalités des différentes chaînes d'information permettent justement leur expression dans le paysage audiovisuel. J'estime qu'il peut exister, dans le paysage médiatique, des chaînes d'opinion ou d'infopinion. Cela ne me pose aucun problème ; cela s'appelle le pluralisme, la liberté, l'expression du débat, et c'est très bien. Les chaînes privées ont la liberté de choisir leur éditorial.

Pour prendre un exemple auquel vous ne vous attendez peut-être pas, LCI a choisi, depuis le début de la guerre en Ukraine, de beaucoup consacrer son éditorial à l'international, intervenant moins sur d'autres sujets. Cela donne de l'espace à France Info TV pour s'intéresser à des questions moins traitées. Par exemple, nous diffusons plusieurs journaux ultramarins par jour. Vous verrez également des sujets internationaux qui ne sont couverts nulle part ailleurs. Des questions ne sont soulevées que sur notre chaîne et nous sommes les seuls à inviter certaines personnes.

Ainsi, eu égard au très fort appétit des Français pour les chaînes d'information et à leur complémentarité informationnelle, je réponds que oui, France Info TV a sa place.

S'agissant des audiences, Muriel Pleynet l'a bien expliqué, il existe deux moyens de les mesurer. Il y a une mesure moyenne, réalisée par Médiamétrie, mais aussi ce qu'on appelle en bon français le Reach, c'est-à-dire la couverture, un mode de calcul issu du numérique. Le score Médiamétrie de France Info TV se situe autour de 1,1 ou 1,2 % de part d'audience, contre 3,6 voire 3,8 % pour CNews, qui atteint d'excellents résultats. Il y a donc bien une différence. Cela étant, en couverture, près de 7 millions de personnes passent chaque jour sur notre chaîne, contre un peu plus de 9 millions sur CNews. Vous voyez donc qu'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous avait également demandé comment vous garantissez le pluralisme, eu égard, notamment, aux mises en garde de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise que nous avons déjà discuté des indicateurs d'audience au cours de nos auditions. Le Reach comptabilise le nombre de personnes exposées à un contenu pendant environ dix secondes au cours du dernier mois : je ne suis donc pas certain qu'il s'agisse du meilleur outil. La part d'audience demeure l'indicateur clé : c'est à celui-ci que je me réfèrais.

Quant au respect du pluralisme, l'Arcom a en effet indiqué que France Info TV y avait dérogé lors de la dernière campagne pour les élections européennes. Quelles mesures concrètes avez-vous donc prises depuis pour y remédier ?

M. Alexandre Kara. Comme vous le savez, nous sommes très attachés au pluralisme politique. Nous sommes scrutés par l'Arcom, ce qui est normal, ainsi que par nos concitoyens. Nous avons effectivement constaté qu'il était compliqué, avec notre offre d'information, d'atteindre un parfait pluralisme, d'autant que, je me permets aussi de le dire, les soubresauts politiques ne favorisent pas la sérénité dans les comptages.

Des mesures très claires ont été prises. Nous y reviendrons, mais j'ai décidé de la publication régulière des temps de parole sur la page de transparence que nous avons créée. J'ai également nommé un responsable des temps de parole pour l'ensemble des chaînes et des supports du groupe, afin de vérifier et de publier les décomptes mois après mois – alors que l'Arcom le demande tous les trimestres.

J'ajoute qu'une chaîne d'information est totalement soumise à l'actualité. Quand un parti est soudainement très exposé, il est sur-représenté. À l'inverse, quand un parti décide de

faire une diète médiatique, ce qui arrive, il est difficile de rattraper son temps de parole en quinze jours. J'ai d'ailleurs renforcé certaines règles. À une époque, pour faire du rattrapage, il nous arrivait de diffuser des émissions ou des interviews très tard le soir ou très tôt le matin. C'est désormais interdit sur nos antennes : il faut une exposition comparable, ce qui accentue donc nos difficultés. Mais je vous garantis que nous avons instauré des garde-fous, qui me rendent très confiant pour la suite des événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une autre question importante. Comme vous le savez, à France Télévisions, le salaire moyen dépasse les 72 000 euros par an, situant les salariés du groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Une trentaine de cadres gagnent davantage que le président de la République, tandis que la présidente du groupe, Delphine Ernotte, percevra cette année une prime de performance proche des 80 000 euros, alors même que les indicateurs sont au rouge et que l'entreprise est au bord de la faillite, comme l'indique un rapport de la Cour des comptes.

Nous avons interrogé le SNJ (Syndicat national des journalistes) de France Télévisions sur cette politique salariale qu'on peut qualifier de particulièrement généreuse. Ce syndicat a dénoncé des écarts de rémunération majeurs, notamment entre les pigistes et certains journalistes, qu'il juge particulièrement choquants, allant jusqu'à décrire une fracture salariale profonde. Le SNJ note qu'il existe, d'un côté, un petit nombre de rémunérations très élevées, probablement celles des cadres dirigeants, et, de l'autre côté, une grande majorité de journalistes maintenus dans la précarité.

En tant que cadres et responsables de l'information au sein de France Télévisions, comment justifiez-vous de tels écarts ? Je sais par exemple que Mme Saint-Cricq s'est émue des écarts importants qui peuvent exister entre les pigistes, les journalistes et les cadres dirigeants.

Enfin, pourriez-vous nous communiquer, monsieur Kara, le montant du salaire que vous percevez pour vos fonctions de directeur ?

M. Alexandre Kara. J'essaierai d'être clair et concis, mais la question est très compliquée.

D'abord, je tiens à dire que les gens qui travaillent à France Télévisions n'ont pas à se plaindre ; nous avons un devoir de vérité envers les Français.

Ensuite, je rappelle que France Télévisions est très contrôlée. Il y a des règles : les salaires sont encadrés et correspondent à des fonctions. S'il nous venait l'idée d'y déroger, le contrôleur de l'État interviendrait ; il lui revient de valider l'ensemble des rémunérations dépassant un certain seuil. C'est un élément très important.

J'ai parfois échoué à recruter des gens car les règles du groupe m'en empêchaient : je ne pouvais pas leur donner le salaire qu'ils réclamaient. Il m'est également arrivé, au cours des trois dernières années, d'embaucher des gens parce qu'ils avaient renoncé à une partie de leur rémunération pour rejoindre le service public. C'est une réalité. N'y voyez aucune plainte de ma part : j'indique simplement que les écarts de salaire entre France Télévisions et le privé sont tels qu'il nous est parfois très difficile d'être attractifs.

Les écarts salariaux sont un problème important. Nous avons essayé de les réduire au maximum. Dès que j'ai pris mes fonctions, je me suis efforcé d'atteindre l'égalité hommes-femmes, en remontant la rémunération des femmes quand il y avait des disparités. Nous avons aussi prêté attention aux écarts supposés entre les journalistes de France 2 et ceux de France 3, les rédactions ayant fusionné. C'était une demande des syndicats, mais contrairement à l'idée

reçue, certains salaires sur France 3 étaient plus élevés que sur France 2. N'oublions pas non plus que l'âge moyen, au sein de nos rédactions, est assez élevé. Or quelqu'un qui a trente ans de carrière est mieux payé qu'un professionnel qui débute. Quant aux précaires, il y avait environ quatre-vingt-dix non-permanents quand je suis arrivé : au dernier recensement, ils ne sont plus que quarante-six.

Sur ce dernier point, je rappelle que les spécificités de nos métiers nous obligent à jouer sur les non-permanents. Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires. Il faut veiller au budget, car il s'agit d'argent public. Il faut être souple dans les programmations, car les émissions spéciales ne peuvent pas nécessairement être faites grâce à des permanents rémunérés toute l'année. Et, je l'ai dit, l'État nous impose des restrictions en matière d'embauches. Pour toutes ces raisons, nous employons des non-permanents parce que nous ne pouvons pas recruter en CDI. En somme, la situation est bien plus complexe qu'il n'y paraît.

Enfin, vous m'avez interrogé sur mon salaire. Il est totalement respectable, mais je ne le communiquerai pas ici pour ne pas contrevenir aux règles de protection de la vie privée. J'ajoute que vous y avez de toute façon accès en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Le montant de mon salaire figure parmi les données et documents mis à votre disposition dans la « data room » ; j'ai vérifié que c'était bien le cas. Je précise enfin qu'à poste équivalent, je suis beaucoup moins bien payé que mes homologues du privé. Je répète que je ne m'en plains pas : j'ai choisi le service public par adhésion et par conviction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la « data room » est la plateforme numérique qui contient tous les éléments mis à la disposition du rapporteur par France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Kara, vous avez dit que les écarts de salaires entre France Télévisions et les entreprises privées étaient tels qu'il est difficile à l'audiovisuel public d'être attractif. Je rappelle les chiffres du secteur : 72 000 euros de salaire moyen chez France Télévisions, contre 67 000 euros dans l'audiovisuel privé et 48 000 euros dans le milieu de la culture, qu'il s'agisse du public ou du privé. Ces éléments me semblent donc contredire vos arguments.

Madame Pleyne, madame Saint-Cricq, pouvez-vous communiquer vos salaires, et nous faire part de votre vision des écarts de rémunération – que dénoncent les syndicats – entre les pigistes précaires et les cadres dirigeants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'insiste sur le fait que les chiffres donnés par le rapporteur sont des moyennes.

Par ailleurs, à votre connaissance, monsieur Kara, dans quelle mesure la rémunération des directeurs de l'information de CNews ou de BFM est-elle plus importante que la vôtre ? Gagnent-ils trois, quatre, cinq fois plus que vous ?

M. Alexandre Kara. Ce que je peux dire, c'est que les salaires vont du simple au double entre nos figures de l'antenne et celles qui travaillent à l'extérieur.

Je ne conteste pas vos chiffres, monsieur le rapporteur, mais je suis prêt à vous communiquer le détail de toutes les négociations salariales que nous avons conduites depuis trois ans et, de manière confidentielle, la liste de toutes les personnes qui ne sont pas venues sur nos antennes pour des raisons de rémunération – elles sont nombreuses. Tout comme je tiens à votre disposition la liste des personnes qui ont renoncé à une partie de leur salaire pour nous rejoindre.

Je ne suis pas en train de dire que c'est la misère sur le service public : il ne faudrait surtout pas caricaturer. Je dis simplement que face aux chaînes comparables, c'est-à-dire TF1 ou M6 en ce qui concerne France 2, nous ne sommes pas compétitifs pour attirer certains talents. Je ne dis rien d'autre.

Enfin, c'est vrai, chez nous comme ailleurs, quelqu'un qui débute dans le métier est payé un peu plus de 2 000 euros net par mois.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Qu'il y ait des écarts, c'est certain. Qu'il n'y ait pas une totale transparence, c'est également vrai. Pour ce qui me concerne, je m'alignerai sur la décision de France Télévisions et de mes collègues qui consiste à rappeler que nos salaires sont pleinement disponibles sur la « data room ». J'ai d'ailleurs dû donner le mien sur certaines antennes.

J'en profite pour rappeler que j'ai travaillé pendant dix ans à « Questions politiques », une émission dominicale de France Inter qui impose de travailler un peu le samedi et beaucoup le dimanche. Je l'ai fait à titre totalement bénévole, sans même la moindre cotisation pour la retraite. Je ne crois donc pas que ce soit l'appât du gain qui nous fasse travailler dans le service public.

Par ailleurs, j'irai dans le même sens que mon camarade Alexandre Kara : quand je dirigeais le service politique et que s'ouvrait le mercato, en mai, il m'était très difficile de proposer une prime ou une augmentation aux journalistes qu'on essayait de nous piquer parce qu'ils étaient plutôt bons. Tout cela est très contrôlé par les syndicats, de manière tout à fait paritaire. J'y insiste, c'est extrêmement supervisé. Et même si cela a pu déranger, il m'est arrivé de déplorer de ne pouvoir jouer ni sur le mérite, ni sur la quantité de travail réalisé.

Qu'il y ait une fracture entre les pigistes et les permanents, c'est souvent le cas. C'est d'ailleurs aussi parce que nous devons tenir les cordons de la bourse que nous recourons aux pigistes, quoique le moins possible.

Enfin, je précise que le contrôle va jusqu'aux notes de frais. On va jusqu'à nous demander pourquoi nous avons pris un taxi plutôt que le métro pour aller au ministère de la défense. Comme mes camarades, je ne me plains pas du tout, mais pour connaître de nombreuses personnes, membres de ma famille ou non, qui travaillent dans le privé, j'ai une vague idée de l'échelle des salaires qui y est pratiquée. Pour ma part, j'ai choisi d'être libre, même si je suis moins payée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi d'intervenir mais on vient de me confirmer que les salaires sont bien à la disposition du rapporteur, qui pourra donc les comparer avec ceux de l'audiovisuel privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos différentes réponses, même si je m'étonne de ce refus, qui nous a déjà été opposé lors de précédentes auditions, de révéler certains détails, en l'occurrence le montant de votre salaire, payé par l'impôt des Français.

Le salaire des députés, par exemple, est public. Plus encore : nous devons transmettre à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) le détail de nos rémunérations, sur les cinq années précédant notre mandat. Ces éléments sont ensuite accessibles à tous. Tous les Français savent combien j'ai gagné lors des cinq dernières années, alors même qu'il s'agissait d'une rémunération versée à titre privé et non par de l'argent public.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous n'êtes pas journaliste !

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Il ne fallait pas se présenter pour devenir député ! Il faut arrêter le voyeurisme !

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est l'argent de nos impôts !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi êtes-vous donc si réticents à communiquer votre salaire, payé, je le redis, à 100 % par l'argent des Français ?

Certains députés interpellent le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, veuillez laisser le rapporteur poser ses questions.

Je rappelle que si les députés remplissent une déclaration d'intérêts et divulguent leurs salaires passés et leur patrimoine, c'est parce que la loi les y oblige. C'est le cadre légal, qui vaut pour l'ensemble des parlementaires, ou encore pour les ministres.

J'ajoute que les commissions d'enquête sont régies par l'ordonnance de 1958 que j'ai citée en préambule. Ce texte prévoit que le rapporteur doit obtenir toutes les informations qu'il juge utiles, ce qui est le cas s'agissant de vos salaires : cela vient de m'être confirmé par les services de l'Assemblée. Il pourra donc faire un comparatif et, le cas échéant, indiquer dans son rapport si ces rémunérations lui semblent anormales. Vous n'êtes donc pas tenus de révéler cette information, mais peut-être pouvez-vous dire pourquoi vous ne le souhaitez pas ?

Mme Muriel Pleynet. Nous ne répondons pas à cette question parce que, cela a été dit, vous avez déjà accès à nos salaires. Cette audition est publique et nous estimons ne pas avoir à publiquement dévoiler nos salaires – surtout, je le redis, qu'ils sont déjà en votre possession. Nous avons beau être rémunérés par de l'argent public, nous ne sommes pas élus de la République.

S'agissant des inégalités salariales supposées à France Télévisions, je précise que lors des négociations annuelles, nous passons en revue, avec la direction des ressources humaines, les salaires et rémunérations de chaque collaborateur. C'est un exercice fastidieux mais nécessaire, car c'est l'occasion de corriger les écarts lorsque nous constatons que certains salaires se situent en deçà de la médiane.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aux Français qui nous écoutent et qui pourraient être frustrés de ne pas avoir ces éléments, je répète une nouvelle fois que le rapporteur en dispose. Le connaissant, je ne doute pas qu'il le signifiera dans son rapport s'il considère que certains salaires sont anormaux.

Mme Nathalie Saint-Cricq. J'indique qu'il s'agit d'une décision collective. Il n'y a pas des gens qui souhaitent communiquer leur salaire et d'autres qui ne le souhaitent pas. Comme tout vous est de toute façon transmis, il a été décidé que nous ne communiquerions pas individuellement nos niveaux de rémunération.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre point important, je voudrais revenir sur deux incidents éditoriaux qui ont suscité un fort émoi au sein de votre rédaction et qui ont conduit l'ancien directeur de France Info TV, Laurent Delpech, à se mettre en retrait. La chaîne a diffusé, le 25 janvier 2025, un bandeau disant « 200 otages palestiniens retrouvent la liberté », alors qu'il s'agissait en réalité de détenus palestiniens qui avaient été condamnés pour des crimes terroristes et antisémites. Puis, le 5 février suivant, dans la soirée, une

séquence évoquant la transformation de Gaza en Côte d'Azur, à la suite d'une déclaration de Donald Trump, a provoqué un malaise profond sur le plateau.

La société des journalistes de France Info TV a dénoncé deux atteintes graves à la crédibilité de la chaîne en l'espace de quinze jours et a voté à 87 % en faveur d'une motion de défiance à l'encontre de Laurent Delpech, réclamant son départ immédiat et pointant ses méthodes managériales discutables, sa gestion de crise jugée défailante, ainsi que la dégradation de l'image de la chaîne.

C'est à la suite de cette contestation massive que vous avez été nommée, madame Pleynet, à la tête de France Info TV. Laurent Delpech, quant à lui, a été nommé directeur de l'innovation, au sein de la direction de l'information de France Télévisions.

Ma question sera simple. Lorsqu'un dirigeant est aussi largement désavoué par l'ensemble d'une rédaction, que ses compétences sont publiquement critiquées, au point de fragiliser la crédibilité même d'une chaîne du service public, est-il normal de lui ouvrir un nouveau poste et de lui attribuer de nouvelles fonctions éminentes au sein du même groupe ? Pour quelles qualités professionnelles a-t-il été nommé à ce poste ? Imaginez-vous sérieusement que, dans une entreprise privée, un directeur désavoué et fortement critiqué puisse retrouver un poste équivalent, voire accéder à des fonctions plus importantes ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer longuement sur ces deux épisodes survenus à France Info TV.

Le bandeau sur les otages palestiniens était clairement une erreur humaine, qui a été rectifiée dès qu'elle a été constatée. J'en profite pour rappeler que nous suivons de stricts processus de vérification. Tout sujet, tout bandeau, tout *liner*, tout titre doit faire l'objet d'une double validation. Depuis ces deux épisodes, nous avons encore renforcé ces processus. Depuis ma nomination et l'arrivée de Romain Messy comme directeur de la rédaction, nous avons largement réorganisé les choses de sorte qu'il y ait désormais un pôle « news » qui gère les journaux télévisés et un pôle « talk » qui gère les tranches. Ces pôles sont dotés de rédacteurs en chef et de responsables d'édition, si bien que nous avons multiplié les possibilités de vérification et, je l'espère, encore limité le risque d'erreur.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes à l'antenne dix-huit heures par jour. Le débat sur « Gaza Riviera », revenons-y également, était pour le moins mal à propos. Nous n'aurions pas dû l'avoir sur notre antenne, ou du moins pas de la manière dont il a eu lieu, avec les invités que nous avions sollicités.

Par ailleurs, encore faut-il que nos processus de vérification renforcés soient respectés. Sur une chaîne d'information, parfois, ça va vite. Nous répétons nos règles régulièrement, c'est le propre de la pédagogie, car au quotidien il peut être tentant de s'affranchir de cette double vérification, ne serait-ce que parce qu'on n'a pas le temps. Or il faut le prendre, quitte à mettre l'information à l'antenne une demi-heure après la concurrence si nous n'avons pas pu la vérifier correctement. Nous avons moins encore que n'importe qui le droit à l'erreur. Nous sommes le service public. Le taux de confiance que nous accordent les téléspectateurs est élevé ; il nous honore et nous engage. Ces processus, nous devons les respecter.

J'ajoute que lorsque Delphine Ernotte m'a demandé de reprendre la direction de France Info TV à la suite du départ de Laurent Delpech, je lui ai clairement dit que je n'étais pas une garantie de zéro défaut ni de zéro erreur ; qu'avec lui ou moi, une erreur pouvait arriver. Aucun directeur d'aucune chaîne d'information ne peut regarder son antenne pendant

dix-huit heures non-stop, en direct. Personne ne peut tout contrôler, tout vérifier. Bien sûr, à ce poste, quand il y a des erreurs, on les assume, on en tire les conséquences, parfois pour les autres. C'est normal, c'est le job, c'est notre responsabilité : nous devons faire en sorte que les processus de vérification existent et soient respectés.

M. Alexandre Kara. Finalement, vous demandez s'il ne faudrait pas virer ceux qui font l'objet d'une motion de défiance ! Dans beaucoup de médias, la personne concernée reste en place. Il se trouve que Laurent Delpech avait lui-même choisi, dès avant la motion, de se mettre en retrait de la direction et d'assumer ses responsabilités. Je le dis parce que j'ai l'expérience de nombreuses motions de défiance : dans ma carrière, j'en ai vu au moins une quinzaine, peut-être une vingtaine, y compris à France Télévisions. Je peux vous assurer que les gens visés ne se sont pas tous mis en retrait pour autant.

Ensuite, vous nous dites que Laurent Delpech a désormais un autre job. Que je sache, ce n'est pas lui qui était à l'origine du bandeau, ni qui a fait le choix éditorial « Gaza Riviera ». Il a assumé ses responsabilités mais je ne crois pas que cela vaille un licenciement. Un poste se libérait à ce moment-là, en raison d'un départ à la retraite, et j'étais chargé de le pourvoir. Il se trouve que Laurent Delpech, qui avait travaillé sur des ajustements et des transformations techniques dans la direction de l'information, remplissait les critères du poste. Il l'occupe pleinement depuis.

Il faut faire attention. Je ne dis pas que les motions de défiance arrivent toujours pour de mauvaises raisons, mais si vous vous mettez en permanence dans la main de certains acteurs – je pense aux syndicats avec lesquels j'ai connu beaucoup d'affrontements parce que j'ai fait pas mal de transformations ces dernières années –, vous ne faites plus rien. Je suis d'accord pour le dialogue, je pense qu'il est important de travailler ensemble, mais il faut veiller à ne pas tomber dans une cogestion qui deviendrait un facteur de paralysie. Je ne pense pas que ce soit positif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, nous avons appris – c'était le sens du propos liminaire du président – que vous avez été écarté du poste de directeur de l'information, au profit de Philippe Corbé, pourtant nommé il y a à peine neuf mois au même poste, à France Inter.

Or Delphine Ernotte affirmait il y a encore quelques jours dans *Le Figaro* : « *On me demande toujours la tête de quelqu'un chaque fois qu'il y a un problème. Nous changeons les process et la manière dont on pilote les choses, pas les gens.* » Elle a visiblement changé d'avis.

Vous devenez son conseiller sur la transformation de l'information. Est-il normal qu'un dirigeant du service public, désavoué dans ses fonctions, soit immédiatement affecté à un nouveau poste, créé spécialement pour lui au sein de la même direction ? Imaginez-vous sérieusement de telles pratiques dans une entreprise privée ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre personnel, il me semble que c'est à Mme Ernotte, que nous auditionnerons de nouveau à la fin de nos travaux, de répondre à cette question, par ailleurs importante.

M. Alexandre Kara. Je l'ai dit, j'ai l'intention d'être le plus transparent possible. Ce n'est évidemment pas à moi de commenter les décisions de la présidente. En revanche, puisque c'est le sens de votre question, je peux vous éclairer sur la suite de ma carrière.

J'ai engagé la transformation numérique au sein de la rédaction et j'y travaille depuis des années. J'espère que vous nous interrogerez aussi sur ce sujet, parce que cela fait partie de nos succès. Cette transformation doit se poursuivre, notamment parce que, vous le savez tous,

l'intelligence artificielle (IA) va venir la percuter. C'est un moment important. J'ai donc proposé à Delphine Ernotte d'élaborer des préconisations en vue de poursuivre la transformation de l'info, et de les lui remettre rapidement – c'est une question de semaines, non de mois. Vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'un poste pérenne. À l'issue de cette mission, Delphine Ernotte et moi décidons ensemble de mon avenir.

Je vais ajouter quelque chose parce que, derrière votre question, il y a une petite suspicion. Cela fait dix ans que je suis revenu à France Télévisions. À l'information, il n'y a plus un placard. Vous pouvez chercher : j'ai vidé tous les placards. Ce n'est pas pour m'y mettre et attendre tranquillement que le temps passe. Il est hors de question pour moi d'avoir recours à ce type d'arrangements.

Je vous le dis, je vais faire un travail effectif et, quand il sera achevé, ma présidente et moi déciderons ensemble de mon avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 10 novembre dernier, le directeur général de la BBC, Tim Davie, et la directrice de l'information, Deborah Turness, ont démissionné à la suite de la diffusion d'un montage trompeur d'un discours de Donald Trump.

France Télévisions a commis des erreurs répétées, des atteintes au principe de neutralité et des manquements à la vérité de l'information. En apparence, la direction de l'information change : elle a connu sept directeurs en dix ans, contre un seul pour le groupe TF1 – celui-là même que Delphine Ernotte avait remercié en arrivant à la tête de France Télévisions. Cependant, on a l'impression que ces responsables sont à chaque fois recasés dans d'autres fonctions, comme M. Delpech ou vous-même, monsieur Kara.

Comment expliquez-vous un tel écart de responsabilité avec vos homologues britanniques, qui ont démissionné sans être élevés à un autre grade, après une seule atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Alexandre Kara. Je vais être très clair : j'assume totalement mes responsabilités. D'ailleurs, dans les quarante-huit heures qui ont suivi la malheureuse affaire Paty-Bernard, j'ai proposé ma démission à Delphine Ernotte. Ce n'est pas sorti dans la presse et je n'en ai pas fait état, mais je la lui ai proposée. Elle l'a refusée.

Ensuite, je le redis : je n'ai pas l'intention de prendre un emploi fictif. Cela n'arrivera pas. Mes propos sont clairs ; je les tiens sous serment, devant la représentation nationale et devant les Français.

S'agissant de la BBC, il faut prendre un peu de distance vis-à-vis de cette affaire de montage et se rendre compte que Tim Davie était en fait sur la sellette depuis des mois. En effet, en réalité, beaucoup de problèmes se sont succédé, il n'est pas parti au premier couac, ça ne s'est pas passé comme ça. J'ai eu des discussions avec eux. Imaginez-vous en effet que la BBC, que nous avons souvent tendance, de ce côté de la Manche, à citer en exemple, est comme nous : à certains moments, elle commet des erreurs, parce qu'elle aussi est une immense machine qui fait énormément d'information. On ne peut pas être derrière chaque salarié, chaque technicien. Je le dis une fois de plus, il faut garder en tête que ce sont souvent des erreurs collectives et parfois des erreurs techniques – pas seulement des erreurs humaines. Donc, vous le voyez, ce n'est pas si simple.

Une dernière chose. On a beaucoup parlé de nos erreurs. Il y a quelques jours, certains médias ont confondu le cercueil d'une victime de Crans-Montana et celui de Brigitte Bardot.

Si le service public avait fait ça, on en aurait entendu parler. Ce n'est pas le service public qui l'a fait et je ne crois pas que beaucoup de gens en aient entendu parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole aux représentants des groupes politiques en commençant par M. Philippe Ballard.

M. Philippe Ballard (RN). Je vous remercie Monsieur le président ; je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public.

Ma première question concerne France Info. Je passe sur le rapport de la Cour des comptes, assez critique. Vous avez abordé la ligne éditoriale, qui peut expliquer que l'indice d'écoute se monte à 1 %. Votre grille est-elle assez lisible ? LCI fait de l'international ; BFM TV, c'est plutôt place au direct ; CNews, c'est identifié. Vous, on a un peu de mal à s'y retrouver. Vous nous avez dit que vous faisiez des journaux à l'heure et des rappels de titres à la demi-heure. Il y a vingt ans, cela pouvait se concevoir mais, en 2026, à l'ère des réseaux sociaux, est-ce encore utile ?

Ma deuxième question devrait plutôt s'adresser à Philippe Corbé, puisqu'elle concerne l'avenir. Le directeur de l'information aura désormais un droit de regard – je vais appeler ça comme ça – sur les magazines d'information. Qu'est-ce que cela changera ? Je pense à France 5 et aux émissions produites par Together ou Mediawan, par exemple « C à vous » et « C dans l'air ». Avez-vous un avis ? Dans vos anciennes responsabilités, auriez-vous décidé de ne pas diffuser certains numéros de « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial » – ce sont des exemples pris au hasard ?

Jeudi dernier, nous avons auditionné les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux du SNJ, qui a rassemblé 47 % des voix lors des élections à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Le 15 avril 2022, pendant l'élection présidentielle, ce puissant syndicat a fait un tract intitulé : « Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée ! », qu'ils assument – soit, je n'ai rien à en dire. Toutefois, lorsqu'on confie un reportage, sur le Rassemblement national ou Marine Le Pen, à un journaliste qui a distribué ce tract, peut-on être sûr que le résultat sera objectif, sincère, honnête ?

Mme Muriel Pleyenet. Je peux partager votre constat sur le manque de lisibilité dont souffrait peut-être notre grille. C'est pourquoi, depuis le mois de juin dernier, nous essayons d'avoir des tranches d'info plus et mieux identifiées. C'est le cas par exemple de notre tranche de 18 à 20 heures en semaine et le week-end, intitulée « Tout est politique ». Tous les sujets le sont – on n'y traite pas que de politique. L'émission de Loïc de La Mornais, « Sur le terrain », diffusée à 21 heures, propose plutôt du grand reportage, en reprenant beaucoup de sujets du 20 heures. Nous avons beaucoup retravaillé la grille.

Vous nous interrogez également sur l'utilité des journaux sur une chaîne info. Nos journaux à l'heure et à la demi-heure marchent plutôt pas mal. Sans vouloir heurter personne avec cette comparaison, « Le 23 heures » est un peu le nouveau « Soir 3 », puisque c'est un JT, or il constitue régulièrement le pic d'audience quotidien de France Info. Donc oui, même sur une chaîne info, il y a de l'appétence pour les JT.

M. Alexandre Kara. Vous avez raison, monsieur le député, je ne serai plus en place quand les magazines produits en externe seront rapatriés sous la houlette de l'information. Je pense que c'est une très bonne chose, pour de nombreuses raisons. Le regard éditorial sera beaucoup plus homogène et complet. Cela permettra non de mieux contrôler – le mot serait trop fort – mais de renforcer l'accompagnement éditorial de ces offres magazines.

J'ai beaucoup de respect pour ce que font Mediawan, Together et les nombreuses autres maisons de production qui travaillent pour nous, mais il faut peut-être homogénéiser les process et offrir un accompagnement éditorial. En cela, je me réjouis que ces magazines fassent désormais partie de la famille de l'information de France Télé – je militais en ce sens depuis longtemps.

Sur le tract du SNJ, je vais encore vous parler de mon expérience. Lors des élections européennes de 2024, certains salariés de France Télévisions ont signé une pétition appelant à faire obstacle, ou barrage – appelons ça comme on veut – à un parti. J'ai décidé de demander à ces salariés non d'arrêter – je ne les ai pas suspendus, soyons clairs, j'ai beaucoup de respect pour la liberté syndicale, ce n'est pas la question –, mais de se déporter, de ne pas couvrir ces sujets, parce que cela me semble important. Je laisse à mes équipes une totale liberté d'expression. J'ai beaucoup de respect pour les organisations syndicales, qui ne me l'ont pas toujours rendu. En revanche, je pense que nous sommes là pour assurer le pluralisme et pour rendre des comptes à tous les Français. Quand on ne se sent pas à l'aise pour couvrir un sujet, je le respecte, cela ne me pose pas de problème, mais notre antenne, nos rédactions, ne doivent pas devenir des tribunes politiques. À mon sens, c'est clair.

Mme Céline Calvez (EPR). Pour information, j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023 et 2024.

Vous considérez l'information comme un bien commun qui doit être disponible pour tous les Français. Ces dernières années, la part qui lui est dévolue dans l'offre de France Télévisions a-t-elle augmenté, ou diminué pour laisser la place à d'autres éléments relevant de vos missions, comme l'exposition de la création, la culture et l'éducation ?

L'an dernier, vous avez développé le projet ambitieux de proposer un journal télévisé plus long. Quel en est le bilan ?

L'investissement financier dans l'information, que ce soit sur les antennes nationales, sur les antennes locales ou dans le numérique, a-t-il augmenté proportionnellement à l'ensemble ou s'est-il affaibli ?

Une plus grande harmonisation avec les autres entités de l'audiovisuel public est-elle possible ? Pourriez-vous évoquer le travail accompli en commun, par exemple l'offre d'Ici, qui ne se voit pas forcément sur France Info, mais qui participe à la qualité de l'information ?

Quelle est l'offre d'information pour les plus jeunes et dans quel sens devrait-elle aller ?

M. Alexandre Kara. Pour l'information, nous avons eu la chance que Delphine Ernotte nous ait permis, ces trois dernières années, de rester à peu près à budget constant. Nous avons fait des économies dans nos process, dans nos méthodes et nous avons proposé des évolutions à certains salariés. En revanche, nous avons pu augmenter l'offre d'information et être encore plus présents – je m'en réjouis.

L'allongement du 20 heures nous tenait à cœur et nous en sommes très fiers : c'est une offre qui s'est installée, alors que ce n'était pas évident. Elle fait, selon les jours, entre 51 et 54 minutes et propose des deuxième parties très exigeantes, qui approfondissent des sujets pour en donner une vision complète. Hier, nous avons abordé la désertification et les difficultés des centres-villes dans les territoires ; avant-hier, la question de savoir comment l'Europe devait réagir face à la pression américaine. Nous avons été les premiers à proposer de très longs développements sur l'Iran. Nous en avons aussi consacré un au grand âge. Je ne vais pas

multiplier les exemples, mais vous voyez que ce sont des sujets exigeants, or ils réunissent chaque jour environ 4 millions téléspectateurs. Pour que tout le monde en ait conscience, je précise qu'une partie d'entre eux ne regardaient pas l'info. Vous allez me dire que nous avons profité de la publicité de TF1 pour capter des gens : oui, nous en avons profité, pour les capter vers l'information, et j'en suis très fier. Je suis très fier des équipes, parce que nous l'avons fait à budget et à nombre de salariés constants : c'est leur productivité et leur engagement qui ont permis ce résultat. Donc, pour vous répondre clairement : pas plus d'argent mais mieux utilisé, du moins je le crois – voilà notre bilan.

S'agissant de France Info, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète et je continuerai de le clamer : on peut faire plus. On fait déjà beaucoup de choses. On a rapproché le numérique et la télé, mais on peut faire encore davantage avec la radio. J'en ai encore parlé l'autre jour avec Agnès Vahramian, la patronne de France Info radio. Nous avons des émissions, des reportages et des spéciales en commun, mais je pense qu'il faut aller plus loin. Selon moi, et ce n'est pas un avis personnel seulement, je prône depuis déjà quelque temps la désignation d'un patron ou d'une patronne commune à France Info. Il faut qu'on aille plus loin, et plus fort, et plus vite.

Votre dernière question concernait l'offre jeunesse. Vous l'avez tous constaté : on ne garde pas un jeune devant un 20 heures. Lui dire qu'il devra être là à 19h59 et regarder le journal, ça fait longtemps que ça ne marche plus. Nous avons donc créé une direction de l'info jeunesse. Pendant longtemps, la jeunesse était l'apanage de la direction des programmes ; pour la première fois, nous avons décidé de confier à des journalistes la mission de proposer une info jeunesse.

Nous avons ainsi créé deux grands formats numériques. « C'est quoi l'info ? », diffusé depuis deux ans, s'adresse plutôt aux jeunes de 12 à 18 ans. Nous avons commencé à partir de rien et nous sommes désormais à 400 millions de vues annuelles : ça marche super bien. Nous avons donc récupéré une partie de la jeunesse, qui nous avait déserté.

L'an dernier, nous avons posé la deuxième brique, « Mission info », pour les 7-11 ans. Évidemment, nous n'encourageons pas les enfants à aller sur les réseaux sociaux, mais les parents sont prescripteurs. De plus, l'émission est aussi diffusée sur le linéaire. Il y a quelques jours, elle a atteint sa meilleure audience depuis sa création : c'est encore une offre qui marche bien, et dont nous sommes collectivement très fiers.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur Kara, vous avez dit comme une évidence que vous aviez « vidé tous les placards ». Pourriez-vous préciser qui se trouvait dans ces placards et pourquoi ? À mon sens, les placards ne sont pas une pratique normale.

La fusion des rédactions de l'information de France 2 et de France 3 a causé beaucoup de souffrance au travail. Vous avez souligné que vous aviez largement transformé, parfois dans la douleur. J'aimerais que vous reveniez sur ces transformations, sur le bilan que vous en faites, sur les décisions que vous avez prises pour soulager les souffrances et remédier aux éventuels problèmes de fond que ces transformations ont provoqués.

On distingue facilement l'audiovisuel public du privé en matière de création, de divertissement, de documentaires et d'éducation. En revanche, on peine à voir la différence dans le domaine de l'information, surtout celle en continu. Par exemple, je vois très bien la différence entre France 24 et le privé ou entre LCP et le privé, mais pas entre France Info et le privé. S'il s'agit d'une impression subjective, le recrutement de M. Corbé, issu de BFM TV, est de nature à la conforter.

Mme Ernotte nous a expliqué que CNews et le service public ne faisaient pas le même travail, pourtant vous avez recruté MM. Devers et Melun, qui y travaillaient. Il est troublant de devoir supporter l'évocation, sur le service public, du « grand remplacement » ou de « l'islamophilie clientéliste » supposée de Jean-Luc Mélenchon, selon les termes de M. Melun.

Quelles suites avez-vous données à l'interview – ou, plutôt, à l'interrogatoire – de Manuel Bompard par Mme Bouilhaguet ?

M. Alexandre Kara. S'agissant des placards, je vais recontextualiser. Je suis arrivé à la direction de la rédaction de France Télévisions en 2016, à l'appel de Delphine Ernotte, qui venait de commencer son mandat, et j'avais pour mission de fusionner les rédactions de France 2 et de France 3. J'ai constaté qu'il y avait encore un certain nombre de gens qui n'étaient pas occupés comme ils auraient dû l'être. J'ai donc essayé de régler ces situations le plus vite possible. Vous comprendrez que je ne donne pas d'exemple ici, mais il existe des documents à même d'objectiver mes propos.

La fusion était très importante pour moi. Nous avons choisi, à ce moment-là, de créer la rédaction de France Télévisions. Et, c'est vrai, la transformation est souvent douloureuse. En réalité, on transforme rarement juste pour le plaisir de transformer. On le fait parce que l'évolution d'un écosystème, d'une organisation, de la technologie ou les contraintes budgétaires nous y obligent. À ce moment-là, nous avons choisi de réunir ces deux entités car il nous semblait plus cohérent pour l'avenir de créer une grande rédaction de France Télévisions. Je le rappelle, nous étions souvent accusés d'avoir des doublons, donc de mal utiliser l'argent public. Il s'agissait de supprimer la majorité des redondances et de mieux utiliser l'argent public.

Vous dites qu'il y a eu de la souffrance ; je le confirme. J'ai beaucoup transformé : je ne connais pas de transformation qui, à un moment ou à un autre, ne cause pas de souffrance. Je le regrette – je ne suis pas là pour faire souffrir qui que ce soit, ce n'est pas mon intention. Nous avons essayé d'accompagner, au cas par cas, chaque personne qui se retrouvait en difficulté. Car, oui, un certain nombre de gens se sont retrouvés en difficulté. Je précise que, contrairement à d'autres, quand nous transformons, nous ne licencions pas. Il n'y a pas de licenciements, c'est important de le savoir. Systématiquement, nous essayons de trouver des solutions pour chaque salarié. Que pour certains salariés, ce soit plus compliqué que pour d'autres, c'est une évidence, comme il est vrai que certains ont du mal à s'adapter aux nouvelles normes et au nouvel écosystème. Mais je peux vous assurer que nous avons systématiquement cherché des solutions au cas par cas. D'ailleurs, je rends hommage à l'ensemble des équipes de la direction des ressources humaines de l'information.

Mme Muriel Pleynet. Alix Bouilhaguet a interviewé Manuel Bompard dans l'émission du dimanche midi, que nous codiffusons avec France Inter. Il y a eu, incontestablement, des maladresses dans ses questions, des imprécisions et une erreur factuelle, qu'elle a reconnues.

Elle s'en est excusée le dimanche suivant, à l'antenne : « *Lors de l'interview, il y a eu des formules imprécises et parfois inexactes. Si j'ai pu heurter [...], je m'en excuse, mais il n'y a eu de ma part aucune intention partisane, aucune volonté de déformer les faits sur des questions qui sont [...] extrêmement complexes.* »

Par ailleurs, Philippe Corbé, directeur de la rédaction de France Inter, et moi-même avons, le lendemain de cette interview, décidé conjointement d'apporter des précisions sur nos sites internet respectifs – précisions qui auraient dû être données au cours de cette interview. Oui, encore une fois, il y a eu des imprécisions et une erreur factuelle, qui ont été rectifiées, et pour lesquelles Alix Bouilhaguet s'est excusée.

Au passage, je veux lui réitérer mon soutien. En effet, à la suite de cette interview, elle a été victime d'un harcèlement sur les réseaux sociaux tel qu'on en a rarement connu à France Télévisions, d'une violence inouïe, avec des menaces caractérisées, y compris contre ses enfants – des menaces parfaitement inadmissibles. Encore une fois, on peut se tromper, on peut être imprécise, mais ça ne méritait certainement pas ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission soutient les journalistes, qu'on ne saurait jeter en pâture ou désigner à la vindicte publique.

Je donne la parole à Mme Virginie Duby-Muller, avec qui j'ai le plaisir de co-rapporter la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel – rappel qui me permet de révéler vos intérêts, madame la députée.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Alexandre Kara, pouvez-vous confirmer que vous êtes bien en train de négocier votre départ, donc que vous avez refusé de prendre le poste de conseiller sur l'intelligence artificielle qui était considéré comme un placard ? Si oui, quel est le montant de votre chèque de départ, et qui s'occupera de l'intelligence artificielle ?

Madame Pleyne, confirmez-vous que vous étiez en régie à 13 heures et à 20 heures quand l'erreur sur Dominique Bernard a été commise, et que vous auriez dit : « *C'est pas grave, ça passe crème* » ?

Quelles sont les fonctions réelles de Laurent Delpech, depuis qu'il a été démis de celles de directeur de France Info ?

Madame Saint-Cricq, est-il vrai que vous allez embaucher à l'extérieur un ou une cheffe du service politique ?

M. Alexandre Kara. Au moins, on ne pourra pas dire que vos questions ne sont pas cash – c'est très bien.

Je ne sais pas de quoi l'avenir est fait. Peut-être quitterai-je le service public dans quelques mois² ; je l'ignore.

Depuis des années, j'essaie de transformer. Nous connaissons une réussite extraordinaire avec le numérique. Alors qu'il n'existait quasiment pas dans les JT de France Télé, le compte Le20h a réalisé 1 milliard de vues au cours de l'année écoulée. À l'info, nous avons réussi à faire 4 milliards de vues sur l'ensemble de nos contenus en l'espace d'un an, soit l'équivalent du tiers du résultat de France Télévisions. Donc, oui, je suis très impliqué. Je le suis aussi dans d'autres domaines, comme l'IA, qui doit selon moi devenir un outil important – j'ai édicté certaines règles, en particulier celle selon laquelle il doit y avoir un homme ou une femme au départ comme à l'arrivée –, un outil qui nous permette d'être meilleurs.

Je n'ai pas totalement terminé ma tâche : il me reste certaines choses à finir de mettre en place pour continuer ce que j'ai entrepris de faire à l'information. Je l'ai dit : sur le poste que j'occupe, le travail prendra probablement quelques semaines. Ensuite, je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas négocié mon départ et que ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais peut-être que ça viendra.

J'en viens à Laurent Delpech, car je ne veux pas éluder la question. Au moment où il s'est retrouvé sans fonctions, Éric Scherer, patron de la transformation qui représentait France Télévisions à l'UER (Union européenne de radiotélévision), est parti à la retraite. Comme il était à la manœuvre pour le design et la construction du nouveau plateau de France 2 l'année

précédente et qu'il avait une vraie expertise technique, je lui ai proposé de reprendre le MediaLab, qui regroupe tous les process que vous allez découvrir dans les mois et les années à venir. Je lui ai aussi donné le dossier de l'intelligence artificielle : je peux vous assurer que, même si j'ai une certaine vision, je ne peux m'en occuper tous les jours car cela exige beaucoup de travail, notamment parce que cela implique de réfléchir à l'impact humain et organisationnel. Je ne pense pas qu'on puisse considérer ces dossiers comme fictifs.

Mme Muriel Pleyne. Un grand merci pour votre question, madame la députée, qui va me permettre de mettre les points sur les *i* et les barres sur les *t*. J'ai pu lire sur certains tracts, qui me veulent sans doute du bien, qu'en régie pour les éditions de 13 heures et de 20 heures des journaux télévisés, j'aurais considéré que ce dont vous parlez ne méritait pas de rectificatifs. Au passage, l'expression « Ça passe crème » ne fait pas du tout partie de mon langage, je tiens à vous le préciser. S'il est vrai qu'il y a toujours un directeur ou un directeur-adjoint de la direction de l'information et de la rédaction présent en régie pour ces journaux, ce jour-là, je n'étais en charge du suivi ni du 13 heures, ni du 20 heures. En effet, j'accueillais dans leurs loges François Hollande et Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie, invités du journal de 20 heures, et c'est après les faits que je suis arrivée en régie. C'est moi-même qui, dans la soirée, ai rédigé un tweet pour présenter nos excuses à la famille de Samuel Paty et à nos téléspectateurs.

Mme Nathalie Saint Cricq. Je serai encore plus rapide. Je suis éditorialiste sur France Info et France 2. Je ne suis pas aux responsabilités, la désignation d'un chef du service politique n'est pas de mon ressort. C'est à Philippe Corbé ou à quiconque en aura la charge de s'en occuper.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Le rapporteur demandait s'il y avait une chaîne d'information de trop : je partage cette interrogation. Pour savoir laquelle, il me semblerait intéressant d'utiliser le critère du respect de la déontologie. Cela nous permettrait, je crois, d'avoir un système audiovisuel en meilleure santé.

Vous avez évoqué les nombreuses réorganisations et les enjeux budgétaires, soulignant que vous faisiez mieux avec autant, voire moins si on prend en compte l'inflation. Les organisations syndicales et les personnels nous disent voir à l'œuvre une pressurisation très forte. Vous avez aussi évoqué l'engagement : il est vrai que les personnels des services publics s'efforcent de pallier le manque d'argent public, au détriment de leur santé. Selon vous, quelles répercussions aura sur l'information la nouvelle cure d'austérité décidée par le gouvernement avec le plan de 180 millions d'économies supplémentaires ?

S'agissant plus particulièrement de France Info TV, on a pu avoir l'impression que du fait de réductions budgétaires moins de place était accordée aux enquêtes et aux contenus élaborés par la rédaction et qu'il y avait davantage de temps dédié aux plateaux, ce qui coûte moins cher, les invités, souvent ravis d'être conviés, intervenant gratuitement. Avez-vous pris cette orientation en raison de considérations financières ? Quel bilan en avez-vous tiré ?

M. Alexandre Kara. Les contraintes budgétaires, ce n'est pas simple, effectivement. Depuis que je suis directeur de l'information, j'ai eu la chance de pouvoir sanctuariser notre budget, mais hors inflation, vous avez raison d'y faire référence. Nous avons, malgré tout, fait des économies et c'est à effectifs et budgets constants, ou à peu près, que nous avons développé l'offre jeunesse, amélioré la transparence et allongé la durée du journal de 20 heures.

Nous sommes peut-être arrivés à un moment clé. Tout le monde travaille beaucoup, la productivité est très forte. Comment, avec de telles contraintes, continuer à rendre supportable le travail pour les salariés ? Je dirai même plus que supportable car ce sont des

gens qui aiment infiniment leur métier, sinon ils ne se donneraient pas avec autant d'engagement. Nous sommes arrivés à un point où nous allons devoir nous demander s'il ne faut pas abandonner une partie de nos missions. La question budgétaire implique potentiellement des choix douloureux et difficiles.

Mme Muriel Pleyenet. France Info TV a sa propre rédaction et produit des contenus spécifiques mais, dans une logique de transversalité, nous nous appuyons énormément sur les contenus fournis par la rédaction nationale et les magazines d'information. Nous récupérons ainsi des enquêtes du 20 heures, des sujets de « L'Œil du 20 heures » ou d'« Envoyé spécial », ce qui nous permet d'avoir des reportages qu'on ne verrait pas forcément ailleurs.

M. Erwan Balanant (Dem). Je tenais à vous remercier pour cette audition : vous nous avez montré votre probité et votre loyauté à l'égard d'un système de l'information, qui est celui de notre pays, ainsi qu'au code déontologique des journalistes.

J'ai bien noté l'émotion qu'a suscitée chez le rapporteur le cas de M. Delpech et son insistance sur les démissions faisant suite à des erreurs éditoriales. J'espère qu'il aura la même attitude face aux cas d'animateurs de chaînes privées maintenus à l'antenne alors qu'ils ont fait l'objet de condamnations pénales.

Vous avez souligné que certaines informations n'existeraient pas si l'audiovisuel public n'était pas là, position que je partage. Vous avez une mission de lutte contre la désinformation et j'aimerais vous interroger sur l'ingérence informationnelle. L'audiovisuel public dispose d'une considérable force de frappe éditoriale entre France Télévisions, France Culture, France Inter, le réseau Ici. Sans que cela implique, bien sûr, une harmonisation éditoriale, comment mobiliser cette force pour prendre d'assaut le numérique et contrer les fausses informations et les ingérences étrangères ? Il me semble que cela relève du rôle d'un audiovisuel public puissant.

M. Alexandre Kara. Nous sommes nous-mêmes confrontés à ces ingérences informationnelles tous les jours. Il y a quelques semaines, France Info a subi un problème de trafic provoqué par une ingérence venue des États-Unis dont nous ne connaissons pas la source. Nous travaillons avec Viginum. C'est en collaboration avec ce service que « Complément d'enquête » a retracé le parcours des personnes venues de l'Est pour peindre des étoiles de David dans Paris. Contre ces ingérences informationnelles, je le dis, je le redis, nous devons nous battre comme nous devons lutter contre la manipulation de l'information et la désinformation. « La guerre de l'info », magazine que j'ai créé, se consacre à ces enjeux. Cela fait partie des choses que le service public doit absolument faire, c'est indéniable.

Dans un autre registre, l'investigation reste quelque chose d'important. Vous avez vu ou entendu parler de l'enquête sur Capgemini, diffusée avant-hier sur nos antennes, qui montre que cette entreprise a mis une partie de sa force de frappe au service de l'ICE aux États-Unis. Il s'agit de questions qu'il est nécessaire de faire entrer dans le débat public. L'aide de Viginum ne suffit pas et il nous faut continuer à développer des moyens et des outils pour se protéger les uns les autres.

Vous avez soulevé une autre question : le rapprochement des rédactions du service public. Qu'on ne s'y trompe pas : je suis favorable à une BBC à la française mais pas à une convergence éditoriale. Je ne prêche bien sûr pas pour une absence de pluralisme : il faut au contraire maintenir une pluralité des voix. En revanche, je peux vous dire que si, demain, les forces étaient jointes autour de certains process, cela faciliterait les choses. Prenons le développement de l'IA : aujourd'hui, chacun dans son coin s'y consacre et je ne pense pas que ce soit une bonne idée ; mieux vaudrait nous rassembler.

Mme Caroline Parmentier (RN). « Complément d'enquête » a consacré un documentaire assassin à Gérard Depardieu, où il est filmé en compagnie de Yann Moix lors d'un voyage en Corée du Nord : on le voit tenir des propos à connotations sexuelles au sujet d'une petite fille faisant de l'équitation. Depardieu, sa famille et Yann Moix ont dénoncé un montage frauduleux. France Télévisions a communiqué en produisant un constat d'huissier concluant à l'absence de manipulation. Or une expertise judiciaire indépendante ordonnée par le tribunal a établi que les propos en question n'avaient pas été prononcés dans le plan montré à l'antenne par France 2 et a conclu à l'existence d'un montage illicite. Comment expliquez-vous cet écart entre l'expertise judiciaire et la communication de France Télévisions ? Ce n'est pas la première fois que « Complément d'enquête » est mise en cause et que sa rédaction doit rectifier de fausses affirmations. Pensons à l'enquête consacrée à CNews qui a dû être coupée en urgence juste avant sa diffusion.

Quelles garanties mettez-vous en place pour éviter toute manipulation des images ? Le cas que j'ai cité a contribué à la mise à mort d'un acteur dans les médias, au sein de sa profession et dans l'opinion, rappelons-le.

M. Alexandre Kara. L'action judiciaire étant loin d'être terminée, il est compliqué pour moi de commenter. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai totalement confiance en mes équipes : la manière dont les process ont été mis en place et dont les contrôles ont été faits me laisse penser qu'il n'y a pas eu d'erreur méthodologique journalistique. Vous savez par ailleurs, je ne vous l'apprends pas, que c'est un autre agenda judiciaire qui est plus préjudiciable à Gérard Depardieu.

Depuis mon arrivée, l'émission « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée devant un tribunal. Pourtant, beaucoup ont voulu nous poursuivre, à la suite de nos investigations. L'investigation, ça ne fait jamais plaisir à personne. Lorsque je travaillais il y a longtemps à Europe 1, Jean-Luc Lagardère, patron formidable, avait l'habitude de dire de cette station : « *c'est 1 % de mes actifs, 99 % de mes emmerdes* ». Pour le paraphraser, je pourrais dire la même chose de l'investigation, compte tenu du poids des pressions qui s'exercent et du nombre d'appels que je reçois.

Quant au reportage de « Complément d'enquête » sur CNews, pourquoi l'ai-je accepté ? Là encore, je vais être transparent avec vous. On m'a d'abord proposé un reportage sur Pascal Praud, ce qui ne me paraissait pas être une bonne idée, j'ai donc suggéré un élargissement au phénomène CNews, qui est devenue la première chaîne d'info continue. Cela me semblait mériter un sujet, d'autant que nous avions consacré d'autres numéros aux médias – à Lagardère et à Courbis, par exemple. Quelques heures avant la diffusion, à 18 heures, nous avons reçu un communiqué de l'Arcom. Vous connaissez les contraintes techniques : comme je ne pouvais pas ajouter du contradictoire dans le reportage, j'ai donc décidé de couper une séquence. Autrement dit, nous avons-nous-mêmes choisi d'éviter de nous retrouver en porte-à-faux, dans une position qui ne nous aurait pas permis de respecter ce que je pense être la déontologie journalistique.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Grands défenseurs du service public, contrairement au Rassemblement national, nous n'attendons pas des journalistes qu'ils nous soient favorables, nous voulons simplement qu'ils soient honnêtes et respectueux. Certes, madame Pleyne, ils peuvent commettre des erreurs, mais je ne peux vous laisser dire que les propos de Mme Bouilhaguet face à M. Bompard étaient des maladroitness et des imprécisions : c'était clairement une avalanche de *fake news*. Vous dites qu'elle l'a reconnu mais ses excuses n'étaient absolument pas à la hauteur de la situation. Fermer ainsi les yeux favorise la répétition de tels incidents. Mme Saint-Cricq ici présente en sait quelque chose puisqu'elle est

spécialiste en ce domaine : je pense à la pancarte où elle a écrit « JLM, 1 problème » ou à ce qu'elle a dit sur le vote musulman.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je pensais avoir été clair après l'audition de Mme Sophia Aram. Un peu de respect ! Vous n'êtes pas obligée de dire à Mme Saint-Cricq qui se trouve juste en face de vous qu'elle est « spécialiste de » !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, vous pouvez quitter cette salle si la manière dont je préside ne vous convient pas !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est toujours les mêmes personnes que vous stigmatisez ! Mme Saint-Cricq est capable de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles de civilité, ça existe, monsieur Saintoul ! On ne parle pas des gens à la troisième personne lorsqu'ils sont présents. L'étiquette, le respect du protocole, c'est aussi ce qui fait la grandeur de notre pays : respectons les personnes auditionnées !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, si vous voulez bien vous calmer, j'aimerais pouvoir poser ma question. Tout à l'heure, monsieur Kara, vous avez affirmé que toute personne ayant dévoyé sa mission aurait eu affaire à vous. Que s'est-il passé concrètement pour que Mme Saint-Cricq continue à commettre ces erreurs et que d'autres personnes comme Mme Bouilhaguet se permettent aussi d'en faire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je le dis quand même, madame Soudais, vous dénoncez à longueur de journée le sexisme mais vous venez de parler d'une femme qui se trouve devant vous et c'est vers son directeur que vous vous tournez pour lui poser une question. Je trouve cela totalement irrespectueux.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je n'ai pas de leçons à recevoir ! Vous faites du *mansplaining* !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous faites ce que vous voulez, vous êtes libre. Je ne suis pas là pour faire la police des pensées. Je le répète, je trouve très irrespectueux de parler de Mme Saint-Cricq à la troisième personne alors qu'elle est en face de vous.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Arrêtez donc ce cirque ! Mme Saint-Cricq peut se défendre elle-même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le jour où vous présiderez une commission d'enquête, vous ferez comme bon vous semble, monsieur Saintoul.

Monsieur Kara, souhaitez-vous répondre à cette question ? Ou bien, madame Saint-Cricq ? Même si la question ne vous était pas adressée, vous pouvez en effet y répondre.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je vous remercie : je vais répondre très factuellement.

D'abord, sur la feuille où j'ai écrit « JLM, 1PB ». C'était la deuxième ou la troisième fois dans la soirée que j'avais recours à ce procédé. Je m'adressais à Anne-Sophie Lapix car je trouvais qu'il manquait quelques questions. Je voulais qu'elle pose celle-ci alors qu'elle évoquait le problème ou la situation de Jean-Luc Mélenchon. Quand Sarah Knafo a dit qu'elle faisait des offres de services au Rassemblement national, j'ai écrit sur une feuille : « Est-ce

que le RN accepte ? ». Si j'ai agi ainsi, ce n'est pas parce que je considérais qu'Anne-Sophie Lapix n'était pas en mesure de poser ces questions mais parce que, lorsqu'on anime une soirée électorale, on n'a pas toujours les idées très claires. Je suis spécialiste de ces papiers : quand je considère que telle ou telle question doit être posée par l'animateur – peut-être parce que je suis obsédée par les politiques –, je l'écris sur une feuille pour la lui faire passer.

Venons-en à mon islamophobie supposée. J'assume parfaitement ce que j'ai dit. Après que mes propos ont été publiés sur X sous une forme tronquée, j'ai posté sur ce réseau l'intégralité des échanges que j'ai eus avec Alexis Corbière sur le plateau de France Info TV. Les voici. « L'antisémitisme, ça existe dans ce pays », me dit Alexis Corbière ; je lui réponds : « la quête du vote musulman aussi ». Petite précision, ce sujet ne venait pas de nulle part. Je lui demandais si Jean-Luc Mélenchon avait raison de soutenir Julien Théry, professeur de Paris-II qui avait traité certaines personnes de génocidaires parce qu'elles avaient demandé à Emmanuel Macron de n'accepter de reconnaître la Palestine qu'à certaines conditions, dont la libération des otages. Alexis Corbière me demande : « Pourquoi faites-vous ce lien. Quel est le rapport ? Pensez-vous qu'il y a des gens qui soient antisémites pour aller chercher le vote musulman », ce à quoi je réponds : « Ah oui ! ». Et je précise : « Je n'ai pas ciblé ce que les musulmans pensaient. Ce ne sont pas les musulmans qui sont condamnables, ce sont ceux qui croient qu'en leur disant des propos antisémites, ça va pouvoir les rallier ». Et M. Corbière dit : « Si certains le font, c'est absolument détestable ».

Ces propos, je le répète, je les assume totalement. J'ai fait repasser cet extrait sur le plateau de France Info TV à la même heure un autre jour et le recteur de la grande mosquée de Paris, présent dans nos locaux, à qui j'ai montré l'intégralité de ces échanges, m'a dit : « Ce n'est pas du tout ce qu'on m'a montré ».

Présidence de Mme Sophie Mette, vice-présidente de la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en venons à une autre séquence de questions sur un sujet attendu : les journalistes qui partagent la vie de candidats potentiels à l'élection présidentielle, qui se comptent sur le doigt d'une main. Alors que les Français attendent plus que jamais, du service public qu'il démontre sa neutralité comme son impartialité, France Télévisions, pour incarner son principal rendez-vous d'information, le JT de vingt heures, a choisi une journaliste dont le compagnon n'est autre que Raphaël Glucksmann, candidat pressenti pour représenter le Parti socialiste à la prochaine élection présidentielle.

Delphine Ernotte a expliqué son choix en juin dernier sur le plateau de « Quotidien ». La temporalité interroge, car à ce moment-là, nous n'étions qu'à quelques semaines d'une élection majeure à laquelle Raphaël Glucksmann se présentait comme tête de liste et à dix-huit mois d'une élection présidentielle pour laquelle il pourrait se présenter en tant que candidat du Parti socialiste.

Personne, même dans cette commission d'enquête, ne porte de jugement sur les qualités journalistiques évidentes de Léa Salamé, qualités que partagent des dizaines voire des centaines d'autres journalistes parmi les près de 3 000 que compte France Télévisions. C'est sur le plan de la déontologie que nous nous plaçons. Considérant l'exigence et le caractère particulièrement sensible de son poste, eu égard aussi au rôle d'arbitre que doit tenir l'audiovisuel public à l'approche d'échéances électorales, pensez-vous sincèrement et rétrospectivement que ce choix était pertinent ?

M. Alexandre Kara. Je continue de penser que ce choix était extrêmement pertinent. Vous vous en doutez, je ne l'ai pas fait sur un coup de tête. Au cours de ma carrière, j'ai croisé

Christine Ockrent, Anne Sinclair, Marie Drucker, Béatrice Schönberg, des femmes extraordinaires d'un point de vue professionnel qui avaient commis le « péché » de partager la vie d'un homme politique. Quand j'ai pensé à Léa Salamé, je ne me suis pas posé la question de savoir qui était son compagnon, je me suis demandé qui était la meilleure pour incarner le 20 heures.

J'ai apporté son CV avec moi. Elle a commencé à France 24, a poursuivi sa carrière à iTélé, a ensuite animé « L'Émission politique » avec David Pujadas puis Thomas Sotto. En 2020, elle a mené l'interview présidentielle du 14 juillet avec Gilles Bouleau, avec lequel elle a également animé le débat de l'entre-deux tours en 2022. Surtout, pendant huit ans, elle a été la principale intervieweuse de la matinale de France Inter, laquelle s'est imposée grâce à elle comme première matinale de France. À cette époque-là, on n'avait rien à lui reprocher. Je vous rappelle aussi qu'elle a commencé sa carrière journalistique bien avant que Raphaël Glucksmann ne devienne son compagnon.

Deuxième chose : je suis directeur de l'information d'un grand groupe de médias et je peux vous assurer que, contrairement à ce que vous laissez entendre, il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, il n'y en a qu'une. Quand j'ai commencé à réfléchir au 20 heures, son nom s'est imposé. Et vous savez quoi ? Non seulement, je suis très fier de mon choix mais les faits me donnent raison, puisque la première semaine de janvier, le journal a enregistré la meilleure audience depuis treize mois.

Vous évoquez son compagnon. Lors des élections européennes, elle s'était retirée de l'antenne de France Inter pour éviter tout conflit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour les européennes de 2024, elle s'est maintenue au journal télévisé.

M. Alexandre Kara. Non, puisqu'elle a commencé à présenter le 20 heures en septembre 2025. Elle était sur France Inter au moment des européennes et avait choisi de prendre du recul.

Vous considérez que Léa Salamé devrait mettre sa carrière entre parenthèses pour favoriser son compagnon. Moi, je ne le pense pas. Nous sommes en 2026. La candidature de Raphaël Glucksmann, pardon de vous le dire, est hypothétique. Peut-être qu'il décidera de lui-même de se retirer pour laisser sa compagne continuer sa carrière. Je n'en sais rien, je n'ai pas la réponse. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que s'il était candidat à la présidentielle, il est évident que nous imposerions les règles déontologiques qui sont celles du service public : Léa Salamé devra se retirer de l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, Léa Salamé n'était pas à la tête du 20 heures au moment des européennes mais Delphine Ernotte a pris sa décision à cette période-là.

Vous expliquez avoir choisi la meilleure. Le seul juge qui fait foi en matière de télévision, ce sont les audiences. De septembre à décembre 2025, Léa Salamé a attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience de 19,7 %, autrement dit 230 000 téléspectateurs de moins qu'Anne-Sophie Lapix à la même période, l'année précédente. Plus étonnant, son joker, Jean-Baptiste Marteau, qui l'a remplacée à deux reprises pendant les vacances de la Toussaint ainsi qu'à Noël, a retrouvé le même niveau d'audience qu'Anne-Sophie Lapix en 2024, avec en moyenne 230 000 téléspectateurs de plus. Comment expliquez cette différence alors que généralement les jokers, moins bien identifiés par le public, font de moindres audiences ? Il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, dites-vous, mais peut-être qu'il y en a des dizaines, dont Jean-Baptiste Marteau. Est-ce vraiment le critère de l'audience qui a guidé votre choix ?

M. Alexandre Kara. Je ne fais pas de politique parce que je pense que je ne serais pas compétent. En revanche, j'estime que je commence à connaître mon métier pour l'avoir pratiqué pendant quelques décennies. Les courbes d'audiences du 20 heures étaient descendantes depuis déjà plusieurs mois, voire plusieurs années. Sur la période que vous indiquez, vous avez raison, Anne-Sophie Lapix était un peu au-dessus de Léa Salamé mais il faut rappeler qu'il y a eu en l'espace d'un an un million de téléspectateurs en moins. Ils se sont évaporés. Par ailleurs, par rapport au dernier mois d'Anne-Sophie Lapix, Léa Salamé a nettement amélioré les scores.

À la télé, on dit toujours que les audiences descendent par l'ascenseur mais qu'elles montent par l'escalier. Il faut laisser s'installer les personnes. On ne peut pas juger de leurs résultats au bout de deux, trois, quatre mois, sauf peut-être dans le cas de certaines émissions de divertissement, mais presque jamais pour un JT. Lundi, nous étions à plus de 4 millions, soit plus de 20 % de parts de marché, seuil que nous avons aussi dépassé mardi. Les résultats de Léa Salamé sont bons.

Vous me parlez de Jean-Baptiste Marteau, excellent journaliste – je le sais, puisque c'est moi qui lui ai proposé d'être joker de Léa Salamé. Pendant les vacances, la configuration n'est pas la même. Le total des téléspectateurs du JT – programme qui ne s'interrompt jamais durant l'année – augmente car la plupart des *talks* des chaînes concurrentes sont suspendus pendant cette période. Le réservoir d'audience est donc beaucoup plus important. C'est pourquoi il arrive régulièrement que les jokers fassent plus d'audience que les titulaires pour la simple raison qu'ils sont confrontés à une concurrence moins forte. C'est mécanique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez fait référence à une jurisprudence qui a fait date, celle d'Anne Sinclair. Le 5 juin 1997, quand son mari, Dominique Strauss-Kahn, est entré au gouvernement, elle a quitté l'émission « Sept sur sept », simple magazine d'information, qui plus est, d'une chaîne privée, TF1. Marie Drucker, épouse de François Baroin, et Béatrice Schönberg, épouse de Jean Louis Borloo, ont appliqué cette règle : elles ont toutes deux renoncé à présenter le 20 heures de France 2 à la suite de la nomination de leur mari au gouvernement, respectivement en 2005 et 2007.

La jurisprudence Pulvar, elle, est née le 23 novembre 2010, jour où Arnaud Montebourg a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle : Audrey Pulvar, qui était sa compagne, a été suspendue immédiatement de son émission politique sur iTélé, chaîne privée également. Il restait alors dix-sept mois avant la présidentielle ; quinze mois nous séparent de la prochaine élection présidentielle.

En tant qu'éditorialiste politique, madame Saint-Cricq, vous connaissez mieux que quiconque les ambitions présidentielles de M. Glucksmann. Pourquoi Léa Salamé, compagne d'un éventuel candidat assumé à l'élection présidentielle et donc en situation de conflit d'intérêts personnel, présente-t-elle toujours le premier JT de l'audiovisuel public ?

M. Alexandre Kara. Vous êtes certainement un bien plus fin analyste de la vie politique que moi, mais rien ne laisse penser aujourd'hui que Raphaël Glucksmann sera dans la course aux élections présidentielles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout le laisse penser.

M. Alexandre Kara. C'est ce que vous pensez. Excusez-moi, mais ces élections auront lieu dans plus d'un an. Tant que Raphaël Glucksmann n'est pas officiellement candidat, il n'y a aucune raison de demander à Léa Salamé de se retirer de l'antenne et de l'empêcher

d'exercer son métier. Ce qui nous oppose, ce n'est pas le constat – s'il y avait un conflit d'intérêts, nous prendrions une décision –, c'est le calendrier.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Elle en est absolument d'accord, nous en avons discuté. Elle en parle très facilement : ce n'est pas du tout quelque chose qui lui est imposé d'en haut. Elle est absolument persuadée que, quand les choses seront devenues déontologiquement impossibles, elle le fera et je pense qu'elle est capable de trouver le bon moment.

Mme Caroline Parmentier (RN). Autrement dit, elle pense qu'il se présentera...

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je ne vais pas faire de spéculations. Je dis juste qu'il y a des hypothèses et que quand la situation deviendra problématique, les choses se feront dans les bonnes conditions.

Mme Muriel Pleyne. Lorsque Raphaël Glucksmann a été tête de liste aux élections européennes, Léa Salamé n'a eu besoin de personne : elle s'est retirée elle-même de la matinale de France Inter, contre l'avis de sa direction qui n'y était pas spécialement favorable. En responsabilité, elle prendra les décisions qu'elle a à prendre. Encore une fois, il y a des règles à France Télévisions.

Mme Sophie Mette, présidente. C'est après l'annonce de la candidature de leurs conjoints que les journalistes que vous avez citées, monsieur le rapporteur, ont fait un pas de côté. Le cas de Léa Salamé s'inscrit donc dans le cadre habituel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends ce que vous dites, monsieur Kara, madame Saint-Cricq, Léa Salamé restera présentatrice du 20 heures de France 2 jusqu'à ce que Raphaël Glucksmann se déclare candidat, même si c'est seulement deux mois avant les élections présidentielles.

M. Alexandre Kara. Vous avez parfaitement compris. Je le dis sans aucune agressivité – je ne suis pas là juste pour vous contredire – mais les règles sont clairement établies. Léa Salamé m'a dit elle-même, qu'il était possible qu'elle ne puisse plus présenter le 20 heures à l'approche des élections présidentielles. C'est en mon âme et conscience que je l'ai choisie pour présenter le JT. Je ne sais pas si Raphaël Glucksmann sera candidat dans deux, cinq, douze mois ou jamais. On peut toujours faire de la politique fiction, mais je n'ai pas la réponse à cette question. Le moment venu, les règles déontologiques du service public seront appliquées, que ce soit par moi ou par mon successeur. N'ayez aucun doute là-dessus.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Lorsqu'en 2010, Mme Pulvar s'est retirée de l'antenne d'iTélé, Arnaud Montebourg était candidat non pas à l'élection présidentielle mais à la primaire socialiste : nous ne savions pas si sa candidature allait ou non être retenue. Se pose donc une question de temporalité. Si M. Glucksmann a bien indiqué qu'il ne participerait pas à une primaire, personne ne peut ignorer qu'il est l'un des acteurs essentiels du débat public politique à l'approche de l'élection présidentielle. Il ne s'en cache pas. Quels signaux attendriez-vous pour appliquer ces règles déontologiques que vous évoquez ? M. Glucksmann est un « impétrant », pour reprendre le mot d'Arnaud Montebourg, et cela pose question. S'il se déclare très tard, il aura le temps de participer aux débats sur le meilleur candidat ou la meilleure candidate à l'élection présidentielle pour le camp politique qu'il prétend représenter.

M. Alexandre Kara. Je crains de me répéter, mais je n'ai pas de véritable réponse à cela. Nous appliquerons les règles en fonction de la réalité politique. Je ne suis pas dans la tête de M. Glucksmann, donc je ne peux pas aller plus loin. Nous sommes bien évidemment très

vigilants s'agissant des conflits d'intérêts. On fait de Léa Salamé une cible facile, mais les conflits d'intérêts peuvent arriver à d'autres niveaux. Nous avons des compagnons ou des compagnes, pour la plupart d'entre nous : nos vies professionnelles et personnelles se mélangent. C'est le cas aussi de Léa Salamé. Il se trouve par ailleurs qu'elle est excellente dans son domaine de compétence. C'est pour cela qu'elle a été choisie et nous avons décidé de ne pas la pénaliser à partir du moment où dès le départ, les règles étaient claires. Je ne suis pas devin, je ne sais pas quel sera le calendrier. Toujours est-il que les règles que nous nous sommes imposées et que Léa Salamé a elle-même réclamées seront appliquées.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Il n'est pas pensable que Léa Salamé utilise un quelconque pouvoir pour inviter ou favoriser son compagnon. Cela déclencherait un tollé immédiat et cela ne lui viendrait même pas à l'esprit. France Télévisions est une maison extrêmement transparente et il est bien évident qu'il y a en son sein suffisamment d'humains responsables et dotés de bon sens pour dire dans quelle temporalité ce ne sera plus jouable. Je suis persuadée qu'elle s'en rendra compte même avant nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez, monsieur Kara, d'extrême vigilance et de règles déontologiques. Alors que M. Glucksmann laisse planer le doute quant à son intention d'être candidat à l'élection présidentielle, pourquoi ne pas appliquer un sain principe de précaution pour prévenir toute forme de conflit d'intérêts ?

M. Alexandre Kara. Au risque de me répéter, je ne suis pas juge. Ce n'est pas à moi de décider de la mort professionnelle de quelqu'un en raison de sa proximité avec une personne ou une autre. J'ai choisi Léa Salamé pour ses compétences professionnelles. Cela a été ma décision. J'ai eu avec elle un dialogue au cours duquel elle m'a immédiatement mis en garde contre un risque dont elle est totalement consciente. Nathalie Saint-Cricq a raison : elle devancera probablement l'appel, nous n'aurons pas besoin de le lui rappeler.

On ne peut pas conditionner la carrière de quelqu'un à celle de sa compagne ou de son compagnon. On doit le faire à partir du moment où l'on entre dans une zone grise – celle où la déontologie n'est plus respectée, où certaines règles ne sont plus appliquées et où le conflit d'intérêts apparaît. C'est une évidence. Mais je me refuse aujourd'hui à priver les Français et le 20 heures d'une journaliste aussi talentueuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au respect du pluralisme sur les chaînes du service public. Certains choix d'invités interrogent, au point que certains se demandent s'ils ne seraient pas guidés par des inclinations personnelles.

Je pense à M. Zucman, qui a été invité plus d'une dizaine de fois sur les antennes du service public à l'automne – rappelons qu'il a été l'un des rédacteurs du programme économique du Parti socialiste. Je pense aussi à M. Coquerel, membre de La France insoumise, qui, le 11 janvier, était invité pour la vingt-sixième fois en moins de douze mois sur le plateau de France Info TV. S'il s'agit de respecter le pluralisme, vous pourriez inviter d'autres membres du même parti comme Mme Soudais, M. Caron ou M. Saintoul.

Le 14 janvier dernier, sur ce même plateau, des millions de Français ont entendu une journaliste – identifiée comme Catherine Tricot par *Libération* – dire, pensant que son micro était coupé, « C'est le meilleur, Coquerel », ce à quoi une autre personne a immédiatement répondu « Oui, c'est vrai ». Ces propos contribuent au sentiment qu'il existe une connivence entre des journalistes et des personnalités politiques marquées à gauche, voire à l'extrême gauche.

Comment expliquez-vous que certains, comme M. Zucman ou M. Coquerel, bénéficient ainsi d'un statut de quasi-invité permanent sur les antennes du service public ?

Mme Sophie Mette, présidente. Je voudrais souligner que l'on était en période budgétaire, de telle sorte qu'il était assez logique que ces personnes aient été au cœur de l'actualité !

Mme Muriel Pleyenet. Vous répondez presque à ma place, madame la présidente. Gabriel Zucman a été invité une fois au 20 heures, comme l'a été aussi le ministre de l'économie. Alors que l'Assemblée débattait de la taxe Zucman, il nous a paru parfaitement cohérent que le journal de France 2 le reçoive en plateau pour comprendre de quoi il était question, en quoi consistait cette taxe et qui il était. D'autres médias l'ont invité aussi. Il était un acteur de l'actualité à ce moment-là : je le répète, cela nous a paru parfaitement naturel.

Sur le plateau du 20 heures s'expriment des points de vue contradictoires. On y entend toutes les opinions. Depuis début septembre, Léa Salamé y a reçu soixante personnes : vous imaginez la diversité de leurs profils.

Quant à Éric Coquerel, il a, du fait de ses fonctions à l'Assemblée nationale, davantage de légitimité que d'autres à être invité en plein débat budgétaire. Vous vous en doutez, nous choisissons évidemment nos invités en fonction de l'actualité.

Enfin, si Mme Tricot trouve Éric Coquerel excellent, je la laisse libre de ses propos !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon une enquête de l'émission « Arrêt sur images », confirmée par des informations qui me sont parvenues, un documentaire préparé par Geoffrey Livolsi en 2018 et ayant vocation à être diffusé dans l'émission phare de France 5, « Le Monde en face », a été refusé par la directrice de France 5 de l'époque, Nathalie Darrigrand, après avoir fait l'objet d'un refus de France 3 également. Ce documentaire portant sur le harcèlement moral à France Télécom coïncidait parfaitement avec l'actualité : l'entreprise, devenue Orange, était alors en plein procès. En 2019, elle a été condamnée pour harcèlement moral, après qu'une situation de souffrance au travail a causé trente-cinq suicides de salariés en 2008 et 2009. Mme Ernotte était à l'époque cadre exécutive de France Télécom, où elle a passé près de trente ans. Lors de la réunion de présentation du documentaire, Mme Darrigrand aurait justifié sa décision en disant qu'il n'était « pas bon d'enquêter sur l'ancienne boîte de la patronne ».

Après ce refus, Geoffrey Livolsi n'a plus jamais été contacté à ce sujet – ni par la société de production qui finançait le projet, ni par France Télévisions. Êtes-vous en mesure de nous dire si vous avez eu connaissance de cette situation ? Si oui, la condamnez-vous ? Vous est-il arrivé de censurer des magazines, documentaires ou lignes éditoriales pour ne pas déplaire à la direction de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Je rappelle, car il est important que vous l'ayez tous en tête, que je parle sous serment. Je n'ai pas connaissance de cet épisode puisque, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce programme n'est ni sous la responsabilité ni sous la tutelle de la direction de l'information – d'autant plus que je n'étais alors pas en poste.

Vous me posez ensuite une question fondamentale : Delphine Ernotte a-t-elle pu faire pression, d'une manière ou d'une autre, pour que nous ne parlions pas de l'affaire France Télécom sur nos antennes ? La réponse est qu'elle n'a jamais fait pression sur moi pour empêcher un quelconque reportage sur France Télécom. J'ajoute que nous avons suivi l'actualité de France Télécom et ses suites judiciaires au journal télévisé de 20 heures, au même titre – ni plus ni moins – que les autres acteurs médiatiques, et que nous l'avons fait sans aucun problème.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet du *fact checking* et de la lutte contre les *fake news*, dans laquelle France 2 est très engagée. Le 10 janvier dernier, dans l'émission « Vrai ou faux » animée par Julien Pain sur France Info, était invité Christophe Ventura, présenté à l'antenne comme un spécialiste de l'Amérique latine. Il était là pour évoquer la capture de Nicolás Maduro, qu'il a d'ailleurs refusé de qualifier de dictateur. En faisant le travail de *fact checking* dont Julien Pain est présenté comme le spécialiste, j'ai constaté que, d'après les informations publiques disponibles, M. Ventura est un militant politique engagé à l'extrême gauche, ancien membre du Parti de gauche, et qu'il a même soutenu publiquement Nicolás Maduro : en 2013, il s'est rendu au Venezuela célébrer sa victoire à l'élection présidentielle aux côtés d'Éric Coquerel, premier intervenant politique invité sur l'antenne de France Info TV.

Le fait de présenter un militant favorable au régime dictatorial de Nicolás Maduro comme un expert, dans une émission censée faire du *fact checking*, ne pose-t-il pas un problème de crédibilité fondamental à France Télévisions et à l'ensemble de l'audiovisuel public ?

Mme Muriel Pleynet. Nos règles sont très claires. Tous nos intervenants en plateau, tous nos invités, doivent être présentés correctement et de façon complète. S'ils ont un engagement politique quel qu'il soit, il doit être mentionné. Si cela n'a pas été le cas pour M. Ventura, c'est effectivement une erreur. Je vérifierai ce point car je n'ai pas la certitude que nous l'ayons fait, ni que nous ne l'ayons pas fait. Quoi qu'il en soit, les règles sont claires : nous devons présenter les engagements politiques de nos invités.

M. Alexandre Kara. Je ne pense pas que l'information de France Télévisions puisse être soupçonnée d'être favorable, d'une façon ou d'une autre, au régime qui était en place au Venezuela. Nous avons diffusé un certain nombre de reportages ces dernières semaines. Nous avons régulièrement porté la contradiction sur ce sujet. Contrairement à ce que vous sous-entendez, nous n'avons pas la volonté de présenter une situation différente la réalité. Nous avons consacré une page complète au Venezuela dans la deuxième partie du 20 heures, en cherchant à être les plus pédagogiques possible sur le sujet.

Vous n'avez pas évoqué le fait que M. Pigasse ait été mal présenté sur nos antennes, ce dont je me suis ému. Je le regrette, en effet : nous devons toujours bien présenter nos invités, leurs engagements et les conflits d'intérêts. C'est une règle évidente, avec laquelle je n'ai pas de problème. Si M. Ventura a été mal présenté, c'est une erreur que nous regrettons ; nous allons vérifier.

Mais cela ne doit pas remettre en cause le *fact checking* et, plus généralement, la lutte contre la désinformation, qui est une œuvre collective. Nous devons regarder tous ensemble ce qui relève de l'information et ce qui relève du ressenti, de l'opinion – ou de la manipulation, qui arrive parfois et à laquelle il est fondamental que nous soyons vigilants. C'est le rôle du service public. Je le répète : nous ne sommes pas infaillibles, il nous arrive de faire des erreurs. Je ne sais pas si c'est le cas dans cette affaire, car je n'étais pas au courant. Nous vérifierons et, si c'est une erreur, je la regrette.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a, au sein de France Télévisions, une importante cellule de *fact checking*, censée incarner le plus haut niveau d'impartialité, d'indépendance et de neutralité de votre rédaction. Vous avez choisi de confier cette responsabilité lourde et exigeante à Mme Linh-Lan Dao, présentée comme une spécialiste du *fact checking* sur France Info et France 5. Or il ne m'a fallu que quelques clics pour retrouver cette « fact checkeuse » en chef du service public comme tête d'affiche d'une réunion politique de La France insoumise, organisée le 13 novembre dernier à Toulouse, aux côtés du député

M. Piquemal. La réunion était intitulée « Vous, les Asiates. Enquête sur le racisme anti-asiatique en France ».

Considérez-vous qu'une journaliste aussi engagée publiquement aux côtés de La France insoumise dispose de la légitimité nécessaire pour exercer des fonctions de *fact checking* à la tête de France Télévisions ?

Mme Muriel Pleynet. Tout collaborateur de France Télévisions, lorsqu'il désire s'exprimer à l'extérieur, donner des cours en école de journalisme ou participer à une conférence, doit en faire la demande auprès de la direction de l'information et du comité compétent. Linh-Lan Dao ne l'a pas fait. Elle l'a reconnu : elle n'avait pas à participer à cet événement, encore moins sans nous en avoir avertis et sans l'avoir déclaré. Il y a donc eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle a été la nature de cette sanction ?

Mme Muriel Pleynet. Je n'ai pas à préciser la nature de la sanction ; je me contenterai de vous dire qu'il y a eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne souhaitez-vous pas la préciser ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons une règle, à France Télévisions : nous ne précisons jamais la nature des sanctions à l'encontre des collaborateurs. Cela relève de la seule relation que nous avons avec eux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 12 janvier dernier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Il y a été présenté comme un simple opposant au régime iranien alors qu'il est en fait un membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien, une organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Elle ne bénéficie d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Pourtant, M. Alavi s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien, en contestant certaines réalités des manifestations.

Je rappelle que vous aviez annoncé en février dernier, monsieur Kara, une remise à plat des processus de décision et de validation des sujets afin, précisément, de renforcer les garde-fous éditoriaux. Comment une telle négligence a-t-elle donc pu se produire sur un sujet éminemment sensible, alors que plus de 30 000 Iraniens ont été massacrés par le régime islamiste des mollahs en seulement quarante-huit heures ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je ne suis pas au courant. Nous avons expliqué tout à l'heure que nous ne pouvions pas regarder en permanence toutes les antennes ; il nous faudrait des journées de cent heures.

Ensuite, les choses sont complexes. Nous avons des programmeurs très compétents mais, comme nous invitons cinquante personnes par jour, il peut arriver que quelqu'un échappe à leurs fourches caudines.

Sur l'Iran, nous avons été le premier média audiovisuel à parler. Sur l'Iran, nous avons fait, dans nos journaux télévisés, davantage de reportages que toutes les autres chaînes généralistes confondues. Sur l'Iran, nous avons fait une deuxième partie du 20 heures de vingt minutes ; nous étions les premiers à mettre en avant les massacres dont on ne connaît toujours pas l'ampleur.

Une information ne peut pas être jugée sur la base d'une approximation ou d'une erreur, mais à l'aune de sa globalité. C'est important. Vous pouvez en effet sous-entendre, en tenant les propos que vous tenez, que nous aurions une oreille compatissante vis-à-vis de gens au passé, au comportement ou aux propos douteux. Or ce n'est pas le cas. Jamais.

Mais si vous me dites que nous sommes parfois pris en défaut d'attention ou que nous n'avons pas mené une enquête assez poussée sur certains invités, je vous réponds que cela peut arriver. Vous me le signalez, je le note, je vais me renseigner dans les vingt-quatre heures et, s'il s'avère que c'est une personne à qui nous ne devons pas donner la parole, je peux vous assurer que vous ne la verrez plus sur l'antenne de France Info.

Mme Muriel Pleynet. Je me permets de préciser que, pour couvrir les événements en Iran, nous avons reçu beaucoup d'invités aux profils très divers et réalisé de nombreux sujets, y compris dans l'émission « Sur le terrain ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nos invités en plateau doivent être présentés correctement. Si cela n'a pas été le cas, nous allons regarder. J'ajoute que nous avons effectivement renforcé la cellule programmation de France Info, désormais dotée d'une rédactrice en chef. C'est donc un appel à la vigilance.

M. Alexandre Kara. Il se trouve que mes équipes, elles, sont au courant de tout cela et me précisent qu'il y avait à ce moment-là quatre personnes en plateau : Afchine Alavi, que nous avons présenté comme membre du Conseil national de la résistance iranienne, Stéphanie Perez, grand reporter à France Télévisions, Adel Bakawan, directeur de l'Institut européen pour les études sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et Guillaume Ancel, ancien officier et chroniqueur. M. Alavi n'était donc pas invité en majesté mais participait à un plateau pluraliste, dans lequel la contradiction était portée. Nous étions bien dans un exercice d'information.

Je le redis néanmoins : s'il s'avère que le pedigree de cette personne la rend indésirable sur France Info, nous y veillerons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a invité, à deux reprises, le 12 janvier, Chirinne Ardakani dans les émissions « C dans l'air » et « C ce soir ». Elle y a été présentée comme une avocate franco-iranienne et une militante des droits humains. Mme Ardakani a été candidate à des élections sous l'étiquette du Parti radical de gauche. Elle s'est présentée, sur votre antenne, comme la porte-voix des Iraniens, en niant, au passage, certaines réalités des manifestations en Iran. Le 16 juin 2025, toujours sur le plateau de « C ce soir », elle affirmait : « Je ne vois aucune différence entre Netanyahu et Khamenei ». Hier, elle assurait, sur son compte X : « La théocratie iranienne et les milices fascistes d'ICE, qui traquent, aux États-Unis, les étrangers, sont des forces d'extrême droite [...] ». Elle établit donc un parallèle entre la police de l'immigration américaine, l'extrême droite et le régime des mollahs.

Je rappelle que Khamenei et son régime sont responsables du massacre de plus de 30 000 personnes en l'espace de quarante-huit heures, à l'aide d'armes de guerre, contre une population civile désarmée. Des rançons ont même été exigées des familles pour qu'elles puissent récupérer les corps. Des médecins, des chirurgiens, des blessés ont été abattus jusque dans les hôpitaux. Très peu de massacres ont revêtu, au XXI^e siècle, une telle ampleur, une telle brutalité une telle cruauté.

Les rapprochements faits par Mme Ardakani, qui a son rond de serviette sur les antennes du service public, sont faux, très graves et très dangereux, en ce qu'ils constituent

une manipulation de l'information. Comment ce type de personnes, présentées comme des experts sur les antennes du service public, peuvent continuer à être invitées ? Quels filtres appliquez-vous ? Vous renseignez-vous sur le pedigree de ces gens avant de les laisser parler devant des millions de Français ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je vais essayer d'être clair et de ne pas éluder la question, car elle est primordiale. D'abord, « C dans l'air » et « C ce soir », comme vous le savez pertinemment, n'entrent pas dans le périmètre de l'information, donc ce n'est pas de notre responsabilité ni de notre ressort. Ensuite, je le redis, nous recevons près de 12 000 invités chaque année sur nos antennes, et il arrive qu'il y ait des erreurs. Celles-ci doivent survenir le moins fréquemment possible ; elles ne doivent pas se reproduire. Nous devons effectivement aux Français d'être très vigilants à cet égard. Cela étant, la plupart des gens que vous citez ne viennent pas seulement sur les plateaux du service public : on les retrouve assez régulièrement sur les antennes privées. Nous ne sommes pas les seuls, parfois, à nous faire abuser par le pedigree ou le *curriculum vitae* de certaines personnes.

Vous avez décrit très précisément la situation en Iran ; peut-être avez-vous regardé le 20 heures d'hier, puisque c'est exactement la manière dont nous décrivions la situation iranienne, comme nous l'avons fait depuis le début de la crise. Celle-ci est peut-être la crise la plus grave, la plus meurtrière, la plus insensée que l'Iran ait vécue depuis très longtemps : je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

Nous sommes dans un moment où nous avons besoin de nous renforcer systématiquement. Nous avons commencé à le faire : France Info a renforcé sa cellule de programmation pour éviter ce genre d'erreurs ; nous avons renforcé la cellule transparence, pour mieux contrôler le profil des invités et savoir exactement qui nous invitons. Vous pouvez d'ailleurs trouver la liste complète de nos invités sur notre page Transparence. La vigilance doit aussi être citoyenne – des personnes ont certainement dû vous envoyer des messages. Même en regardant les CV ou internet, on ne connaît pas toujours tout d'une personne. Il y a des gens particulièrement bien renseignés : peut-être les gens qui vous ont informé sont-ils des citoyens iraniens, franco-iraniens ou spécialistes de l'Iran ; nos programmeurs, eux, ne sont pas spécialistes de tous les sujets que nous traitons.

Il faut faire mieux, vous avez raison – nous devons procéder à des vérifications en permanence – mais vous mesurez combien la tâche est ardue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais citer un autre cas, qui a ému des millions de Français, au sujet duquel j'ai reçu des centaines de témoignages. Le 21 mai dernier, sur France 5, vous avez diffusé un documentaire de la série « La Fabrique du mensonge » intitulé « Affaire Lola : chronique d'une récupération ». J'ai regardé ce film qui, pendant quatre-vingt minutes, met en cause ce que vous appelez l'extrême droite. Il y est notamment affirmé « *En quelques jours à peine, une opération d'influence et de manipulation a été orchestrée. Cette récupération n'a qu'un but : faire de la politique en s'emparant de l'affaire, en propageant fausses informations et théories du complot. Tout en profitant de l'émotion nationale.* » Le documentaire va même jusqu'à évoquer « *la crainte des services de l'État de voir se produire sur notre territoire un attentat terroriste d'extrême droite [...].* »

Je vous rappelle les faits : Lola, 12 ans, a été assassinée à Paris en octobre 2022. Elle a été violée, torturée. Son corps a été dissimulé dans une malle. La principale mise en cause était une ressortissante algérienne qui est restée en France bien qu'elle ait fait l'objet d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Pouvez-vous expliquer le choix éditorial qui a consisté, quelques mois après ce drame, à mettre en cause ce que vous appelez « l'extrême droite » ? Quelles sont, précisément, les fausses informations, les théories du

complot qui, selon ce documentaire, ont été propagées ? Est-ce le fait de relayer massivement un drame qui a bouleversé des millions de Français ou de dire qu'il aurait pu être évité si les OQTF étaient effectivement exécutées en France ? Pour vous, qu'est-ce qu'une *fake news*, dans ce documentaire ?

M. Alexandre Kara. Je suis très embêté puisque, depuis le début, je vous ai dit que j'étais là pour vous répondre franchement ; or dans plusieurs questions, vous parlez d'un périmètre qui n'est pas le mien – ce que vous savez pertinemment puisque je l'ai précisé. Je ne sais pas quoi vous répondre – je ne peux pas répondre à ces questions, vous le savez fort bien. Ce documentaire n'est pas de mon ressort et ne relève pas de mon imprimatur éditorial. La seule chose que je peux vous dire est que, si nous avions été à l'origine de ce magazine, nous pourrions vous répondre puisque nous savons exactement quels sont nos process et comment nous fonctionnons. Je n'intenterai de procès d'intention à personne ; je n'ai pas vu, personnellement, ce documentaire. Je préférerais, si vous en étiez d'accord, que vous évitiez de me poser des questions sur un périmètre qui n'est pas le mien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À qui pourrais-je m'adresser pour obtenir une réponse ? Qui est, selon vous, le directeur responsable de ce documentaire et de sa ligne éditoriale ?

M. Alexandre Kara. L'organigramme de France Télévisions est très clair : vous l'avez. Il suffit de regarder qui s'occupe de ce magazine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre périmètre d'activité pour évoquer l'éviction de David Pujadas du journal de 20 heures de France 2, le 17 mai 2017, après seize ans d'antenne. Ce qui m'a marqué, en reprenant les faits, c'est que David Pujadas obtenait de très bons résultats. Au moment où il a été remercié, il se rapprochait de plus en plus des audiences de TF1. Cette décision a été d'autant moins comprise par la rédaction qu'elle a été prise du jour au lendemain, visiblement : peut-être pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet. Elle a été prise un mois seulement après le second tour de la présidentielle. Comment est-ce que, rétrospectivement, vous justifiez cette décision ?

M. Alexandre Kara. David Pujadas est un excellent journaliste, qui a apporté beaucoup au service public. Il se trouve que j'ai la chance de le compter parmi mes amis. Je n'ai absolument aucun problème à parler de lui ici. Il est resté seize ans à la tête du JT de France Télévisions. Au cours de cette très longue période, il a pu, indéniablement, imprimer sa marque. Comme vous le savez – je suis bien placé pour en parler –, dans le service public comme ailleurs, à un moment, il y a du renouvellement. Les figures changent ; peut-être a-t-on besoin d'imprimer autre chose. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de nous séparer de David Pujadas – je n'ai donc pas à m'expliquer – mais la présidente de France Télévisions. Lorsque vous avez travaillé seize ans avec quelqu'un, cela peut provoquer une certaine émotion, c'est normal, mais, une fois de plus – cela prend un écho particulier pour moi aujourd'hui –, personne, dans le service public, n'est propriétaire de son siège, personne n'a de rente à vie, personne n'est au-dessus des choix de sa direction. David Pujadas est un immense journaliste. C'est quelqu'un pour qui j'ai de l'amitié et beaucoup de respect professionnel. Un choix a été fait à un moment : il s'agit, à mon sens, d'un choix professionnel et pas d'autre chose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai recherché la justification de cette décision. J'ai retrouvé deux articles du *Parisien* datés du 18 mai et du 24 juillet 2017 où Delphine Ernotte, qui était déjà présidente de France Télévisions, explique : « Il faut changer. [...] Il est inutile d'attendre que les choses aillent mal pour changer. » On y apprend qu'elle voulait une femme au 20 heures et qu'elle a réalisé des études d'empathie qui l'ont conduite à préférer Anne-Sophie Lapix à David Pujadas. Trouvez-vous justifié de licencier un journaliste reconnu

pour son professionnalisme et qui a de bons résultats, non pas sur la base de ses audiences, qui étaient excellentes, mais parce qu'il n'est pas une femme et parce qu'il aurait obtenu un mauvais score à une enquête d'empathie – par ailleurs assez obscure ? On se souvient de la phrase qu'avait prononcée Delphine Ernotte le 25 septembre 2015 : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que cela change. » N'est-ce pas la preuve que beaucoup de décisions prises à France Télévisions le sont sur la base, non pas de résultats objectifs, mais d'un projet de société ou, pire encore, d'une triple discrimination ?

M. Alexandre Kara. En ce qui me concerne, je suis un mâle blanc de plus de 50 ans, et je suis resté quatre ans à la direction de l'information, en toute liberté. J'ai été choisi par Delphine Ernotte et j'ai été heureux d'y avoir une activité totalement indépendante. S'agissant de David Pujadas, les explications qu'a fournies Delphine Ernotte dans la presse corroborent celles qu'elle m'a données à l'époque, puisque nous avons échangé sur le départ de David Pujadas. Je le répète, c'était sa décision, pas la mienne ; c'était une volonté de renouvellement. Je ne veux pas entrer dans la polémique. Je n'ai, personnellement, aucune conviction sur le pedigree, le genre, la couleur de peau de la personne qui doit présenter le 20 heures.

Je l'ai dit tout à l'heure – j'ai livré un plaidoyer en ce sens : c'est la compétence qui importe. Il se trouve que, depuis le début des années 1980, les femmes se sont illustrées comme de formidables présentatrices des JT, que ce soit sur TF1, sur France 2 ou sur France 3. Lorsque quelqu'un est resté seize ans à son poste, le fait de se dire qu'à un moment, il peut être remplacé par une femme ne me paraît pas relever du dogmatisme. Moi-même, je cherche, depuis que je suis arrivé à la tête de l'information, à obtenir la parité la plus juste possible parmi les présentateurs, les intervenants. Comme vous le savez, nous devons nous conformer aux règles de l'Arcom en matière de parité, notamment concernant les interventions d'experts. En conséquence, nous essayons, autant que faire se peut, d'avoir une antenne qui ressemble le plus possible au monde réel. Il peut arriver, à un moment, que l'on se dise qu'il est nécessaire de changer simplement parce que l'époque a changé. Une fois de plus, je n'intenterai de procès d'intention à quiconque et ne parlerai pas de dogmatisme. Je pense simplement que, lorsque Delphine Ernotte a pris cette décision, la question était d'abord de se dire qu'il fallait changer quelqu'un qui est resté pendant seize ans à son siège de présentateur de JT.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'une des missions du service public de l'audiovisuel est de donner la parole à des personnes exprimant une grande variété de points de vue afin d'apporter un éclairage exhaustif sur un conflit aussi dramatique que celui qui a cours en Iran. Nous avons auditionné, la semaine dernière, la présidente du comité d'éthique et la médiatrice de Radio France, qui nous ont expliqué que Reza Pahlavi – qui ne s'est pas encore exprimé sur ses ondes – serait peut-être invité prochainement. Est-ce que ce sera aussi le cas sur les antennes de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Est-ce une suggestion de votre part ? Là encore, comme j'ai décidé, depuis le début de cette audition, d'être extrêmement transparent, sachez que nous avons lancé plusieurs invitations à M. Pahlavi qui, pour l'instant, les a déclinées en nous expliquant que cela ne correspondait pas à son agenda médiatique et qu'il prendrait la parole le moment venu.

Mme Sophie Mette, présidente. Mesdames, monsieur, je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

*

* *

21. Audition, ouverte à la presse, de Mme Léa Salamé, M. Hugo Plagnard, et M. Julien Duperray, rédacteurs en chef du journal de 20 heures de France 2 (2 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue. Avant de commencer cette audition, je souhaiterais rappeler que la présente commission d'enquête a été créée le 28 octobre 2025. Conformément à l'ordonnance de 1958, elle prendra fin après un délai légal de six mois, soit le 28 avril 2026. En raison des élections municipales, l'Assemblée nationale suspendra ses travaux du 2 au 20 mars. Nos auditions se dérouleront donc jusqu'au 28 février et reprendront le lundi 23 mars. Afin de pouvoir entendre toutes les personnes que cette commission d'enquête souhaite auditionner, j'ai proposé au rapporteur et au bureau d'organiser deux dernières semaines d'audition du 23 mars au 3 avril, ce qui laissera ensuite le temps nécessaire pour la rédaction du rapport.

Dès le début de la commission, j'ai décidé, avec l'accord du rapporteur et du bureau, d'organiser les auditions de manière thématique et structurée, afin de garantir la cohérence et la pertinence de nos travaux. Dès octobre dernier, il a été décidé, à l'unanimité des membres du bureau, de commencer les auditions avec les acteurs de l'audiovisuel public en fonction et de les terminer avec les anciens dirigeants, producteurs, animateurs et présentateurs ainsi que des grandes voix et des grandes figures. Je convoquerai donc ces derniers du lundi 23 mars au vendredi 3 avril. Une réunion de bureau sera organisée dans les prochains jours pour définir et valider ces dernières auditions.

Je vais être très clair : la commission d'enquête, et elle seule, décide des personnes qu'elle souhaite convoquer ; en tant que président, il m'appartient de fixer les dates des auditions, suivant l'organisation cohérente que j'ai rappelée. La commission est maîtresse de son calendrier et de son agenda ; ce ne sont pas nos concitoyens qui décident d'être convoqués, ni la date à laquelle ils souhaitent l'être.

Enfin, j'ai pris connaissance de déclarations qui portent contre l'audiovisuel public des accusations très graves – si les faits étaient avérés, ils pourraient même constituer des infractions pénales. Je rappelle que chaque citoyenne, chaque citoyen français peut me saisir officiellement et saisir officiellement cette commission d'enquête par e-mail ou par courrier, pour porter à notre connaissance des éléments d'information.

Cette commission d'enquête se déroule au sein de l'Assemblée nationale, selon une procédure encadrée par la Constitution et par l'ordonnance de 1958. Elle peut donner lieu à des poursuites et à des condamnations pénales lourdes. Elle ne se tient ni dans les médias ni sur les réseaux sociaux.

Une fois ce propos dit, nous allons pouvoir passer aux auditions de cette journée, qui vont nous permettre d'entendre des figures de l'information de France 2.

Madame Léa Salamé, vous êtes journaliste ; depuis la rentrée de septembre 2025, vous présentez le journal télévisé (JT) de 20 heures du lundi au jeudi et, depuis 2022, l'émission hebdomadaire « Quelle époque ! », que vous coproduisez avec votre société de production Marinca Prod.

Vous êtes sans doute l'une des voix et des figures les plus connues de l'audiovisuel public. Vous avez commencé votre carrière sur France 24 puis sur iTélé, avant d'être présentatrice de plusieurs émissions sur France 2, comme le magazine culturel « Stupéfiant ! », ou chroniqueuse, notamment, pendant deux ans, dans l'émission de Laurent

Ruquier « On n'est pas couché », où vous côtoyiez par exemple Aymeric Caron et Yann Moix. À partir de septembre 2016, vous avez coprésenté « L'Émission politique » avec David Pujadas, toujours sur France 2, puis « Vous avez la parole », aux côtés de Thomas Sotto.

À la radio, on vous connaît surtout pour avoir coanimé la matinale de France Inter de 2014 à 2025 aux côtés de Nicolas Demorand, avec le succès d'audience que l'on sait.

Nous accueillons également à vos côtés les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures sur France 2.

Monsieur Hugo Plagnard, vous avez commencé votre carrière de journaliste pour le magazine « Capital », sur M6, avant de travailler sur TF1. En 2008, vous avez intégré l'équipe d'« Envoyé spécial », dont vous êtes par la suite devenu rédacteur en chef, après avoir dirigé « Envoyé spécial, la suite ». Vous avez intégré l'équipe du 20 heures de France 2 en 2014. Vous en êtes désormais rédacteur en chef.

Monsieur Julien Duperray, vous travaillez chez France Télévisions depuis presque vingt ans – vous y avez commencé comme journaliste reporter pendant plus de onze ans, avant de devenir chef du service économie et social puis directeur adjoint de la rédaction. Vous êtes rédacteur en chef du journal de 20 heures depuis septembre 2024.

L'audience du 20 heures de France 2 en fait le deuxième journal de France, derrière celui de TF1. Le lundi 26 janvier 2026, sa première partie, qui dure jusqu'à 20 h 30, a réalisé sa deuxième meilleure audience depuis la rentrée de septembre, avec 4,1 millions de téléspectateurs, contre 5,1 millions pour le journal de TF1 et 2,14 millions pour celui de M6, dans un format différent.

Nous avons de nombreuses questions à vous poser, pour mieux comprendre la mécanique d'un journal télévisé, qu'il s'agisse du choix des sujets et des angles éditoriaux ; de la manière dont vous garantissez le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information ; de la spécificité, pour ne pas dire la raison d'être, d'un journal télévisé de l'audiovisuel public ; enfin des outils et des procédures que vous avez adoptés pour éviter les manquements et les erreurs, comme la confusion entre Dominique Bernard et Samuel Paty, qui a suscité l'émotion des Français.

Madame Salamé, je précise que vous partagez votre vie avec M. Glucksmann. J'espère qu'il est inutile de rappeler que, dans notre pays, au moins depuis Olympe de Gouges – je ne ferai pas aux députés l'affront de citer Simone Veil et Simone de Beauvoir –, les femmes ont acquis leur liberté ; que le mariage et le concubinage ne sont pas des délégations politiques ; que, heureusement, les femmes pensent et agissent de manière autonome – ce pour quoi elles se sont battues. Cela ne vous empêchera pas de répondre aux questions sur le sujet mais, je le dis avec la plus grande solennité : en France, nos concitoyens et nos concitoyennes sont jugés selon leurs actes et certainement pas selon leur filiation ou leurs relations privées. Partager la vie d'un homme politique n'est interdit ni par la charte d'éthique professionnelle des journalistes, ni par la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes – nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie de déclarer tout intérêt privé ou public de nature à influencer vos propos.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Julien Duperray, Mme Léa Salamé et M. Hugo Plagnard prêtent successivement serment.)

Mme Léa Salamé. L'information est un bien public et une condition de la démocratie. Informer les Français de l'actualité du coin de la rue comme du bout du monde est un engagement. C'est un métier, un acte civique que des milliers de journalistes accomplissent tous les jours en France, dans la presse quotidienne régionale, dans la presse nationale, à la télévision, à la radio ou sur les sites d'info. Le travail de tous mes confrères et de toutes mes consœurs, que ce soit au sein de l'audiovisuel public ou sur des chaînes privées, consiste à documenter les faits, à enquêter, à poser des questions, à susciter le débat et la discussion publique, à raconter le monde pour aider les citoyens à le comprendre. Il est indispensable à l'exercice des libertés démocratiques des Françaises et des Français.

J'ai choisi de dédier ma vie à ce métier de journaliste que j'aime passionnément. Je l'exerce avec le souci constant et l'exigence de la transparence, du pluralisme et de l'impartialité. C'est aujourd'hui pour moi un immense honneur que de le faire sur la première édition du service public – j'y reviendrai en détail.

Cependant, nous vivons un moment particulier de notre vie démocratique. Les canaux d'information se sont multipliés ; la vérité des faits est souvent méprisée. C'est pourquoi, sans doute, le travail journalistique n'a jamais été aussi indispensable. Il n'a jamais non plus été si discuté ni si débattu – et c'est une bonne chose. Dans un monde de défiance, les citoyens attendent des journalistes qu'ils rendent des comptes. Ces demandes sont légitimes, nous devons y répondre – nous y pourrions ce matin.

Même si la confiance du public atteint 60 % pour France Télévisions, qui caracole en tête, tous médias confondus, nous ne devons pas nous en contenter ; nous devons au contraire sans cesse chercher à l'augmenter.

Je répondrai à vos questions avec Hugo Plagnard et Julien Duperray, les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures. À travers nous, c'est la voix de près de 400 journalistes qui travaillent chaque jour à diffuser au plus grand nombre une information fiable et de qualité que vous entendrez. L'audiovisuel public appartient à tous les Français. Nous nous exprimerons donc avec exigence, transparence, honnêteté et liberté.

Je suis journaliste depuis plus de vingt ans ; j'ai toujours fait de l'intégrité journalistique et du pluralisme de l'information mes lignes directrices. J'ai aussi travaillé dans le privé, mais c'est au sein du service public que j'ai fait la plus grande partie de ma carrière. C'est un choix et un engagement personnels.

Vous avez dit, monsieur le président, que j'avais commencé à France 24. Ce n'est pas tout à fait exact : j'ai commencé à Public Sénat, aux côtés de Jean-Pierre Elkabbach, grand professionnel auprès de qui j'ai beaucoup appris. J'y ai passé trois ans. En 2007, j'ai rejoint France 24, lors de sa création, avec le souhait de participer à l'élan de cette nouvelle CNN à la française dont rêvait Jacques Chirac ; elle existe toujours et elle fait rayonner la France à l'étranger.

En 2010, j'ai rejoint iTélé, l'ancêtre de CNews, la chaîne info du groupe Canal+. J'ai pu y présenter l'élection présidentielle de 2012 et animer des débats, comme « Ça se dispute » avec Éric Zemmour et Nicolas Domenach.

C'est en 2014 que j'ai rejoint l'audiovisuel public, à la fois à la télévision et à la radio. Dans « On n'est pas couché », sur France 2, je remplaçais Natacha Polony aux côtés de Laurent Ruquier. Dans la matinale d'Inter, j'ai d'abord été intervieweuse du 7 h 50, puis coanimatrice avec Nicolas Demorand.

Je veux dire ma fierté d'avoir présenté la première matinale de France, d'avoir mené, en près de dix ans, quelque 5 000 entretiens, avec des politiques, des penseurs, des intellectuels, des chefs d'entreprise, des artistes, des acteurs de la société civile...

Quand nous avons commencé, il y a près de dix ans, France Inter était la troisième radio de France, derrière RTL et Europe 1. À force de travail et grâce à l'inventivité de l'ensemble des équipes de France Inter, nous sommes parvenus à la première place. France Inter est devenue la première radio de France et sa matinale la première de France ; la saison dernière, qui était ma dernière saison, cette matinale a battu un record historique, en rassemblant plus de 5,5 millions d'auditeurs tous les matins entre 7 heures et 10 heures.

Parallèlement – j'ai presque toujours eu un pied à la radio et un à la télé –, j'ai animé pendant six ans l'émission politique de France Télévisions. J'ai présenté plus de soixante-dix émissions en prime time. Certaines années, je coanimais avec David Pujadas ; d'autres, avec Thomas Sotto ; d'autres encore, j'étais seule à la barre. Alors qu'il est toujours plus difficile, vous le savez, d'intéresser les Français au débat politique, nous nous sommes attelés à cette tâche car je la crois essentielle à la vie publique. Pendant six ans, nous avons proposé aux Françaises et aux Français des débats politiques de fond, parfois électriques, parfois nerveux mais toujours passionnants. Vous m'avez demandé ce qui distinguait la télévision publique du privé : France 2 est la seule grande chaîne à proposer une émission politique toute l'année, tous les ans – pas seulement l'année de la présidentielle. Cela fait partie de son cahier des charges. C'est à ce titre de présentatrice de l'émission politique de France Télé, et probablement de la matinale d'Inter, que j'ai eu l'honneur, en 2022, de présenter, aux côtés de Gilles Bouleau, le moment le plus important de notre vie démocratique : le débat d'entre deux tours – entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

À côté de mon travail de journaliste politique, j'ai toujours souhaité avoir un ancrage culturel fort. La culture fait partie de ma vie et je ressens le besoin de la partager. Dans le magazine « Stupéfiant ! » que nous avons lancé en 2016, nous avons parlé de cinéma, de théâtre, de livres, de spectacle vivant à des millions de Français. Et puis, il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de succéder à Thierry Ardisson et à Laurent Ruquier en reprenant la mythique case du samedi soir de France 2 : c'est depuis trente ans un rendez-vous attendu par les Français, qui n'a d'équivalent sur aucune autre chaîne. Nous avons lancé le magazine « Quelle époque ! », que je présente et coproduit, et qui a connu rapidement un très grand succès d'audience. Sur mon plateau, tous les samedis soir, nous recevons des artistes, des intellectuels, des acteurs de la vie publique et culturelle... Surtout, les gens se parlent ! Nous ne donnons pas la parole à l'un, puis à l'autre ; ils discutent entre eux, ils se parlent, nous échangeons des points de vue et des regards. Et ça, c'est très important. Ce talk-show est aujourd'hui l'un des plus regardés en France ; malgré un contexte audiovisuel en repli, nous arrivons encore à rassembler près de 1,5 million de téléspectateurs jusqu'à 2 heures du matin.

Il y a eu aussi « Quels Jeux ! ». Ce talk-show, retransmis tous les soirs sur France Télévisions pendant les Jeux olympiques et paralympiques et couvert de manière remarquable par le service des sports de France Télé, a connu des succès d'audience record dans cette catégorie, en réunissant jusqu'à 3 millions de personnes en deuxième partie de soirée, jusqu'à minuit, 1 heure du matin parfois.

J'ai aussi lancé, quand j'étais sur France Inter, le podcast « Femmes puissantes ». C'est l'une des choses qui me tiennent le plus à cœur, sans doute l'une de celles dont je suis le plus fier. Il est constitué d'une série d'entretiens avec des femmes issues du monde des affaires et de la politique, avec des femmes médecins et de grandes artistes, de Christine Lagarde à la chirurgienne Chloé Bertolus, en passant par la philosophe Élisabeth Badinter, la colonelle de gendarmerie Karine Lejeune ou la chanteuse Aya Nakamura. Dans ce podcast, j'ai voulu comprendre pourquoi, chez un homme, la puissance et l'ambition sont légitimes alors que, chez une femme, elles paraissent encore trop souvent suspectes et contre-nature. Ce podcast a été écouté par des millions de personnes. Il a d'ailleurs donné naissance à deux livres, coédités par Radio France ; avec 200 000 exemplaires vendus, ce sont de grands succès de librairie.

Surtout, au cours de ces dix dernières années, j'ai toujours eu à cœur d'ouvrir grandes les portes et les fenêtres de la radio et de la télévision publiques à tous les points de vue, à tous les regards, à toutes les personnalités et à toutes les opinions. J'ai toujours cherché l'échange contradictoire, le débat et l'ouverture d'esprit. En effet, avant d'être une obligation professionnelle, le pluralisme est chez moi une conviction personnelle. Je suis née au Liban, en pleine guerre civile, et j'ai appris bien trop tôt ce que cause le fracas du monde lorsqu'on ne sait plus se parler ni échanger. Je suis arrivée en France à l'âge de 5 ans, j'ai été naturalisée à 10 ans ; être au service de mon pays, la France, et de ses citoyens est pour moi une mission et une immense fierté. En choisissant mon métier, j'ai naturellement trouvé le chemin du service public car j'ai voulu rendre à mon pays ce qu'il m'avait donné.

Le journalisme, ce n'est pas seulement une profession, c'est une vocation et une mission. Comme le médecin soigne et l'instituteur instruit, le journaliste informe. Cette mission a été sanctuarisée comme un pilier de notre démocratie. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen l'a consacrée, les lois sur la liberté de la presse existent depuis 1881 et, même récemment, la Constitution l'a protégée. Comme les médecins ont le serment d'Hippocrate, les journalistes ont leurs règles déontologiques. Elles sont prévues par la charte de Munich qui stipule que, si nous avons des droits, nous avons aussi des obligations et des devoirs.

Le premier d'entre eux, c'est de toujours continuer à faire notre métier, même lorsque cela déplaît, que ce soit à nos employeurs ou au pouvoir politique. C'est d'abord et avant tout un devoir d'honnêteté. Nous devons par ailleurs préserver nos sources et toujours rectifier lorsque nous nous sommes trompés.

Les journalistes sont souvent attaqués. Il y a des pays où ils sont poursuivis et il y a des pays où ils sont tués. Ici, nous jouissons de la liberté. Il y a des pays où ils sont moqués ou conspués, même des démocraties qui ne sont pas très éloignées de chez nous. Ici, ils sont souvent critiqués, même lorsqu'ils mettent du cœur à faire leur métier. Nous sommes dans un moment de l'histoire où il ne faut pas avoir peur de défendre le journalisme. C'est aussi cela que permet l'audiovisuel public.

Mon attachement au service public est viscéral, et le choix du 20 heures n'avait rien d'aisé, parce que les journaux télévisés sont à un carrefour de leur existence. Je suis parfaitement consciente que je n'ai pas opté pour la facilité en acceptant de présenter le 20 heures, plutôt que d'autres propositions. Mais j'ai préféré l'exigence, le temps long et la qualité. J'ai la conviction que le 20 heures de France 2 est aujourd'hui le plus bel écran qui soit pour l'information. C'est un rendez-vous essentiel, qui fédère chaque soir des millions de téléspectateurs et qui reste un modèle d'exigence journalistique.

Ce JT, je ne l'ai pas inventé, je ne l'ai pas créé. En acceptant la charge de le présenter, j'ai accepté une double mission : le renouveler sans le bousculer. Un JT, c'est d'abord et avant tout – il faut vraiment que vous le compreniez – une œuvre collective, celle de centaines de journalistes, de reporters, d'envoyés spéciaux, de correspondants internationaux. Le 20 heures, ce n'est pas le journal de la présentatrice, c'est le journal de la rédaction. Par leur travail de terrain remarquable, ces journalistes fournissent aux citoyens des informations les plus justes et les plus précises qui soient. Devant vous, ce matin, je veux rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, chaque jour, fabriquent cette information, l'amour du service public chevillé au corps.

En rejoignant le 20 heures de France 2, j'ai tenu à ce que sa nouvelle formule soit celle de l'approfondissement. Notre journal fait une large part à l'actualité internationale ; il a pu consacrer des pages entières à la situation en Iran, au retour des djihadistes au Mali, au Venezuela, mais aussi aux salaires des Français, à la dette publique, à la crise des centres-villes ou aux réussites françaises dans le domaine médical.

J'ai aussi veillé à renforcer le pluralisme – c'est très important dans cette enceinte. J'ai voulu que chacun puisse être invité afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre. J'ai tenu, parce que c'était un marqueur important, à recevoir très vite, dès les premières semaines, tous les responsables politiques de tous les partis politiques, du Rassemblement national aux Insoumis, de Jordan Bardella à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Bruno Retailleau, Olivier Faure, François Hollande et Sébastien Lecornu, dont l'interview, qui a duré trente minutes, a rassemblé près de 7 millions de téléspectateurs – c'est un record depuis vingt ans.

Nous sommes les seuls à proposer chaque soir une heure d'information exigeante et pertinente – le journal a été allongé par rapport à celui de TF1. C'est désormais un rendez-vous d'information incontournable, sans équivalent dans le paysage audiovisuel français. En outre, nous avons réussi à redresser les audiences dans un contexte de repli qui affecte toutes les chaînes. En un an, l'audience a progressé sur l'ensemble du journal et a même gagné 2 points sur la deuxième partie, qui compte 200 000 téléspectateurs de plus.

Le 20 heures offre un récit de l'actualité et une vision globale de l'information, à l'heure où celle-ci est morcelée et déformée en vidéos TikTok et en courts extraits sur les réseaux sociaux. Le JT raconte le monde entier. Il n'y a pas d'angles morts : nous ne laissons pas de côté ce qui nous dérange ou ce que nous préférierions ignorer. Le 20 heures est par essence un journal populaire. Il donne à tous les citoyens la même information, sans les enfermer dans une bulle d'algorithmes ; vous n'avez pas juste accès à une information qui vous plaît d'avance, vous êtes confronté à toute la réalité.

Le service public nous offre l'immense liberté de pouvoir informer sans chercher à plaire ; de pouvoir travailler sans nous soumettre à un pouvoir, fût-il élu ; il nous donne les moyens d'apporter au plus grand nombre une information de qualité. Une grande liberté confère une immense responsabilité : cela implique de rendre des comptes et, à l'heure de la transparence, de toujours être capable d'expliquer notre démarche. C'est ce que nous allons faire ce matin. Nous ne le faisons pas pour nous ou au nom d'un métier ou d'une corporation ; nous le faisons parce que nous avons à cœur de défendre un bien commun à tous les Français, pour lequel ils se sont toujours battus : la liberté.

Dans son discours de réception à l'Académie française, François Sureau disait : « La liberté est une étrange chose. Elle disparaît dès qu'on veut en parler. On n'en parle jamais aussi bien que lorsqu'elle a disparu. » Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Et je passe tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre temps est limité et nous avons beaucoup de questions à vous poser. Je vous remercie donc de répondre aussi brièvement que possible.

D'après les chiffres dont je dispose, TF1 consacre environ 140 millions d'euros par an à l'information. Avec ce budget, elle produit deux des journaux télévisés les plus regardés d'Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, des magazines et des documentaires.

De son côté, France Télévisions dispose de moyens très supérieurs, payés par le contribuable. Elle consacre quelque 230 millions d'euros par an à l'information nationale, soit une augmentation de près de 15 % depuis 2017 ; près de 600 millions vont à France 3, qui sont largement destinés à l'information ; environ 50 millions à France Info TV.

Pourtant, les résultats ne suivent pas. En 2025, le 20 heures de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs, contre seulement 3,8 millions pour celui de France 2.

Comment expliquez-vous que, avec deux fois plus de moyens que son concurrent privé TF1, France Télévision réalise une audience nettement inférieure ? Selon vous, le problème vient-il de la stratégie, de la ligne éditoriale ou de la gouvernance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question renvoie à celle de la singularité du journal de France 2.

Mme Léa Salamé. Vous avez raison de comparer l'audience de France 2 avec celle de TF1 mais il faut dire que TF1 a toujours été en tête. Il y a dix ans, elle pouvait faire 40 % de parts de marché quand France 2 n'en faisait que 22 % ; ces dernières années, l'écart s'est beaucoup resserré.

Les équipes de TF1 font un travail remarquable et nous le soulignons. Nous faisons un journal différent. Nous donnons une grande place à l'explication et à l'approfondissement. Par exemple, quand ils font un sujet sur l'Iran dans le journal, nous en faisons cinq. Les rédacteurs en chef, qui sont sur France Télévisions depuis bien plus longtemps que moi, compléteront ma réponse.

Vous parlez de l'audience. Il faut d'abord dire que la télévision est chaque année moins regardée et que toutes les chaînes sont touchées, à toutes les heures.

L'audience, c'est très important et, pour moi, ça l'a toujours été. J'ai toujours voulu faire rimer exigence du service public avec audience. J'y suis parvenue à la matinale de France Inter. Mais nous ne sommes pas devenus première matinale de France en trois secondes, en claquant des doigts. Cela a mis du temps. Avec « Quelle époque ! », nous avons augmenté l'audience de la case de 33 %, dans un contexte de repli. Là aussi, cela requiert du temps.

L'audience du 20 heures de France Télévisions remonte. La saison dernière a été contrastée. Il y a eu beaucoup de changements pendant l'été, de jokers notamment. Alexandre Kara vous l'a dit la semaine dernière : les audiences descendent par l'ascenseur, mais elles montent par l'escalier. Nous n'y arriverons pas en trois jours, mais elles sont en train de remonter. D'ailleurs, je remercie les équipes, qui sont très heureuses de ce que nous sommes en train de faire. La seconde partie est celle de l'approfondissement – 15 minutes sur l'Iran,

sur le Mali, sur le Darfour par exemple —, et nous pouvons dire que nous avons réussi à gagner 2 points sur ces sujets-là. En outre, sur la première partie, sur l'ensemble du journal, je crois qu'on est quasiment à 1 point de plus qu'il y a un an. Au mois de janvier, les audiences du 20 heures ont encore plus augmenté : la première semaine a été la meilleure des treize derniers mois, avec une moyenne de 4,2 millions de téléspectateurs. Vous avez parlé du 26 janvier, monsieur le président : l'audience a atteint non 4,1 mais 4,3 millions de spectateurs. Une moyenne de 4,2 millions sur quatre jours, c'est colossal. Franchement, nous sommes en train de remonter le journal. La semaine dernière, nous avons établi notre record de la saison en parts d'audience, avec 20,8 %. Ça monte petit à petit. C'est un grand paquebot, le changement est progressif, mais les gens sont en train de s'habituer et prennent de plus en plus le réflexe de venir nous voir. Il y a de plus en plus de CSP+ (catégories socioprofessionnelles les plus favorisées), en même temps qu'un public plus populaire.

Vous m'interrogez sur l'audience ; je peux vous dire que nous sommes en train d'inverser la courbe et que nous en sommes très contents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a placé de grands espoirs en vous et on peut le comprendre, étant donné votre expérience et votre compétence. Vous saviez que le défi serait de taille puisque, dans un entretien à *Elle* publié le 25 septembre, vous confiez : « L'important pour moi c'était de stabiliser les audiences, je savais en acceptant cette mission que cela allait être difficile. »

De septembre à décembre 2025, vous avez attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit 19,7 % de part d'audience. Sur la même période, en 2024, votre prédécesseure, Anne-Sophie Lapix, en avait 230 000 de plus, de même que votre joker, Jean-Baptiste Marteau, pendant les vacances de la Toussaint et de Noël. Pour mettre ces chiffres en perspective, je précise que vous avez réalisé la semaine dernière les meilleurs scores depuis votre arrivée, et il faut s'en féliciter pour le service public, même si vous restez en moyenne autour de 3,83 millions.

Selon vous, quelles raisons expliquent que votre audience soit plus faible que celle d'Anne-Sophie Lapix et, même si c'est très ponctuel et que d'autres facteurs peuvent intervenir, que celle de votre joker ?

M. Julien Duperray, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. S'agissant du financement de l'information au sein du groupe France Télévisions, je tiens à préciser que notre périmètre, défini par le cahier des charges décidé par notre tutelle, est sans égal chez nos concurrents puisqu'il est particulièrement large. L'information à France Télévisions ne se réduit pas au journal de 20 heures, elle couvre les différents journaux télévisés, l'offre régionale des rédactions de France 3 Régions, les rédactions outre-mer, France Info, notre chaîne info ainsi que le site. Comparer avec d'autres chaînes et d'autres médias n'a donc pas forcément beaucoup de sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'ai fait une comparaison avec TF1, c'est que le chiffre de 230 millions d'euros issu des documents fournis par France Télévisions exclut, je crois, l'offre d'information de France 3 Régions et l'information outre-mer.

M. Hugo Plagnard, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. Vous avez aussi évoqué les meilleures audiences obtenues par les jokers. Travaillant depuis un certain temps pour les journaux télévisés de France 2 et de France 3, je peux vous dire qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté. Pendant les vacances, le contexte de la concurrence n'est pas le même que le reste de l'année : plusieurs talk-shows interrompent leur diffusion ou rediffusent de précédentes émissions. Par ailleurs, le public qui regarde la télé est plus fourni.

Ce contexte explique bien des choses et ce n'est pas faire injure aux qualités professionnelles de Jean-Baptiste Marteau, qui fait un excellent travail, que de le souligner. Vous vérifierez vous-mêmes les chiffres de nos concurrents mais le même phénomène s'observe à TF1 : Jean-Baptiste Boursier a de meilleurs scores que le titulaire, Gilles Bouleau.

Mme Léa Salamé. Je saluerai d'abord le travail de Jean-Baptiste Marteau, dont je vous invite à regarder la matinale sur France Info. C'est moi-même qui l'ai poussé auprès de la direction pour qu'il soit mon joker.

Le phénomène que souligne Hugo Plagnard s'observe effectivement depuis vingt ans : Julien Arnaud faisait de meilleures audiences qu'Anne-Sophie Lapix tout comme Thomas Sotto dépassait celles de Laurent Delahousse. Pourquoi ? Pendant les vacances, plus de monde regarde la télé et nos concurrents habituels – « Quotidien », l'émission de Cyril Hanouna, « C à vous » – sont en général en vacances deux semaines à Noël. Pendant toute une semaine en janvier, nous avons rassemblé 4,3 millions de téléspectateurs, ce qui est un record. Avec 7 millions de téléspectateurs pour le journal où nous avons reçu Sébastien Lecornu, nous avons atteint un record sans précédent depuis vingt ans. Les études, sur lesquelles je me suis penchée pour préparer cette audition, disent que de septembre à décembre, les audiences ont été en hausse de plus de 2 points pour l'ensemble du journal. Par ailleurs, elles montrent que sur une période d'un an, France 2 est la chaîne qui a progressé le plus entre vingt heures et vingt et une heures, en dehors de W9 et de Cyril Hanouna. Croyez-moi, on va continuer ! Vous jugerez les équipes en juin car il faut toujours du temps pour s'installer, apporter des changements et laisser les gens s'habituer. Les signaux, notamment depuis décembre et janvier, sont extrêmement encourageants – nous savons lire les courbes d'audience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous nous réjouissons de ces bons signaux et vous avez évidemment tout notre soutien. Ma question portera sur la direction de l'information de France Télévisions dont vous dépendez. Vous n'ignorez pas que M. Sitbon-Gomez, numéro 2 de France Télévisions, a repris en octobre dernier la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par Delphine Ernotte, il ne disposait d'aucune d'expérience dans les médias et son parcours professionnel était cantonné à des métiers ou à des fonctions exclusivement dédiés à Europe Écologie-Les Verts (EELV). Jusqu'à l'été dernier, sur internet, il était simplement présenté sous l'intitulé d'activiste politique. La semaine dernière, lors de l'audition des responsables de la direction de l'information de France Télévisions, M. Kara, ancien directeur de l'information, rappelait la rigueur, l'exigence et la responsabilité qu'implique la détention d'une carte de presse. Or monsieur Sitbon-Gomez, qui se trouve à la tête de près de 3 000 journalistes, ne dispose pas d'une telle carte. M. Kara a résumé cette situation par une comparaison plus qu'équivoque, consistant à faire un parallèle avec la situation de certains ministres qui occupent des postes dont ils ne seraient pas forcément spécialistes. En tant que journaliste placée sous son autorité, considérez-vous M. Sitbon-Gomez comme pleinement légitime pour exercer ses fonctions ? Vous qui avez une vingtaine d'années d'expérience en tant que journaliste, avez-vous le sentiment d'apprendre auprès de lui, même si ce n'est pas votre manager direct ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une précision, monsieur le rapporteur, car vous avez fait une petite erreur : le directeur de l'information de France Télévisions est Philippe Corbé et il sera *a priori* placé sous l'autorité de M. Sitbon-Gomez.

M. Hugo Plagnard. Votre question est légitime mais dans l'exercice quotidien de notre travail, cela ne pose aucun problème : la rédaction en chef du 20 heures n'a que la direction de l'information comme interlocutrice : dans nos échanges éditoriaux ou lors des conférences de rédaction, elle est seule présente.

Mme Léa Salamé. C'est Alexandre Kara qui m'a fait la proposition de présenter le 20 heures : lui et Delphine Ernotte-Cunci furent mes deux interlocuteurs pour traiter de mon arrivée. C'est plus pour « Quelle époque ! » que j'ai été en lien avec Stéphane Sitbon-Gomez. Les journalistes, les rédacteurs en chef du 20 heures et moi-même ne le voyons quasiment pas. C'est au directeur de l'information qu'on parle, c'est avec lui qu'on prend des décisions. Les questions et discussions sont nombreuses : êtes-vous sûrs de commencer comme ça ? Est-ce bien de hiérarchiser les infos de cette manière ? Ne voulez-vous pas inviter un tel ou une telle ? Qu'est-ce que vous pensez de faire un sujet sur ça... ? Stéphane Sitbon-Gomez, même si l'info lui est rattachée sur l'organigramme, n'est pas présent pendant nos conférences de rédaction du matin ou de l'après-midi. C'est le directeur de l'information qui y assiste et Alexandre Kara comme Philippe Corbé – que je connais puisqu'il a travaillé sur France Inter – ont tous les deux leur carte de presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 26 décembre 2015, vous avez déclaré dans *Le Nouvel Obs* : « une nouvelle génération, la mienne, a dit : ça suffit ce côté on déjeune, je te refile les questions avant l'interview et tu me fais la dépêche sur tel sujet, c'est terminé. ». À qui pensiez-vous précisément ? Depuis, au sein du service public, avez-vous eu connaissance de journalistes à qui on continuerait de suggérer ou de dicter des questions, des sujets ou des dépêches dans un cadre informel, notamment celui d'un déjeuner ?

Mme Léa Salamé. Ces propos, je pourrais les reprendre aujourd'hui. Il fut un temps où, effectivement, certains journalistes, certains grands interviewers et grands professionnels – je ne donnerai pas de noms – préparaient la veille l'interview avec leur invité politique sur le mode « à cette question, tu répondras ça et ça fera une dépêche ». Je crois pouvoir vous dire, qu'il s'agisse du service public ou des chaînes privées, que ce n'est plus du tout le cas. La transparence est beaucoup plus grande : nous sommes dans une période où tout est vérifié et surveillé.

Quant à moi, qui ai pu réaliser près de 5 000 entretiens ces dix dernières années, jamais je n'ai parlé à mes invités avant de les recevoir. Les éditorialistes politiques, et ils ont raison, font souvent des déjeuners pour avoir des infos et nourrir leurs papiers. Parmi les interviewers, il y a deux catégories : ceux qui acceptent les cafés et les déjeuners, ceux qui les refusent. J'appartiens à la deuxième catégorie. Certains de vos collègues m'envoient des textos mais je dis non. Je décline poliment les propositions car j'estime que cela viendrait vicier ma manière d'interroger, surtout si le déjeuner a été sympathique. Je préfère mettre de la distance. Il a dû m'arriver une fois ou deux en vingt ans de prendre un café avec un homme politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez vouloir mettre le plus de distance possible avec les politiques. Quelle appréciation portez-vous sur ce qu'on a appelé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand ? Ces deux journalistes, rappelons-le, figures bien connues de l'audiovisuel public, ont été surpris dans un café avec des cadres du parti socialiste alors qu'ils étaient peut-être en train d'élaborer une stratégie pour contrer la candidature de Rachida Dati.

Mme Léa Salamé. Je peux me prononcer sur mon travail, ma vie, mon parcours mais je ne commente pas les propos de collègues, encore moins quand il s'agit de propos rapportés. Pour vous répondre honnêtement, cela m'a choquée à un double titre : d'abord parce que des journalistes ont été filmés à leur insu ; ensuite, parce que cela n'a pas choqué plus de monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne vous a pas choquée à un troisième titre que Thomas Legrand dise : « Avec Patrick, Dati, on s'en occupe » ?

Mme Léa Salamé. Je ne commente pas les propos rapportés de mes collègues ; je commente ce que je dis et ce que je fais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 1^{er} novembre dernier, dans votre émission « Quelle époque ! », vous avez choisi de recevoir Xavier Bertrand pour la promotion de son dernier livre *Rien n'est jamais écrit* qui, selon *Le Parisien*, ne se serait vendu qu'à 200 exemplaires, signe manifeste d'un désintérêt massif du public. Pourquoi lui avoir offert une exposition nationale pour la promotion de son ouvrage alors même que votre émission est financée par l'ensemble des Français ? Publié au même moment, *Populicide*, le livre de Philippe de Villiers qui sort régulièrement des best-sellers, s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires, rappelons-le.

Mme Léa Salamé. Votre question est étonnante mais je vais y répondre. Si Xavier Bertrand a été invité à « Quelle époque ! », ce n'est pas seulement pour la sortie de son livre mais aussi pour donner son avis sur l'état de la France. En tant qu'ancien ministre et président de région, c'est une personnalité politique qui compte. Deux semaines après, nous avons reçu Jordan Bardella au moment de la sortie de son livre qui s'est vendu à près de 150 000 exemplaires. Pour ce qui est de Philippe de Villiers, je crois qu'une proposition lui a été faite : vous lui demanderez pourquoi il ne vient pas. Je suis très à l'aise et très fière de me tenir devant vous car « Quelle époque ! » est vraiment l'émission qui, sur le service public, invite tout le monde. Nous avons invité Jordan Bardella à deux reprises, Marion Maréchal, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Sandrine Rousseau, Clémentine Autain, François Ruffin, Aymeric Caron et puis, bien sûr, des représentants du bloc central comme Gabriel Attal ou Édouard Philippe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment choisissez-vous vos invités ?

Mme Léa Salamé. En fonction de l'actualité, de leur actualité, de la nôtre. Nous n'invitons pas que des politiques. Parfois, ce sont des intellectuels comme Alain Finkielkraut la semaine dernière ou Alexandre Devecchio, il y a deux semaines. C'est variable et c'est notre responsabilité éditoriale de choisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le 1^{er} septembre 2025, vous présentez le journal de 20 heures de France 2. Il s'agit là d'une des fonctions les plus prestigieuses du journalisme télévisé qui vous inscrit dans une lignée marquante de figures de l'information telles que David Pujadas, Patrick Poivre d'Arvor ou encore Léon Zitrone. Cet honneur s'accompagne naturellement d'une responsabilité toute particulière. L'information est une matière fragile qui exige un souci constant de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté, objectifs qui ont, je le rappelle, une valeur constitutionnelle dans notre pays.

Depuis 2015, comme l'a rappelé M. le président, vous partagez votre vie avec Raphaël Glucksmann : député européen socialiste et fondateur du mouvement Place publique, il est une personnalité régulièrement citée parmi les candidats potentiels à l'élection présidentielle de 2027. Le conjoint est le plus souvent la personne à qui l'on se confie en toute transparence, que l'on soutient, que l'on accompagne dans ses espoirs et aussi dans ses ambitions. Même si absolument personne ici ne doute de vos compétences journalistiques évidentes, quelles garanties concrètes apportez-vous aux Français pour les assurer de votre impartialité et de votre indépendance, tant dans le traitement de l'information que dans la ligne éditoriale du journal, plus particulièrement encore dans le choix et le traitement des invités politiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur a cité des hommes ayant présenté le journal télévisé, mais il y a aussi eu des femmes, dont certaines ont été en couple avec des responsables politiques. On pourrait citer Christine Ockrent ou Béatrice Schönberg.

Elles avaient pris des engagements, comme celui de se mettre en retrait si leur conjoint était candidat à des élections. Vous avez indiqué que si Raphaël Glucksmann se déclarait candidat à l'élection présidentielle, vous en tireriez toutes les conséquences et vous vous mettriez en retrait, comme vous l'avez fait en mars 2019, lorsque vous avez cessé de présenter « L'Émission politique » sur France 2 ainsi que la matinale de France Inter puisque votre compagnon était candidat aux élections européennes.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, je veux d'abord dire qu'avant d'être la femme de quiconque, je suis une journaliste indépendante, honnête et une femme libre. Personne n'est dupe : tout le monde, et ici plus qu'ailleurs, a dans l'esprit qu'il y a une présidentielle dans un peu plus d'un an. Que les Français se posent la question, c'est légitime, mais je n'ai pas attendu la commission d'enquête pour y répondre et pour adopter une ligne de conduite extrêmement claire. En 2019, quand mon compagnon a décidé d'être candidat aux élections européennes, je me suis retirée de l'antenne le jour même de sa candidature et, je le précise, contre l'avis de ma hiérarchie qui ne voyait pas pourquoi je devais quitter l'antenne. C'est moi qui ai pris les devants et je suis sortie. Cinq ans plus tard, en 2024, quand il a à nouveau été candidat aux élections européennes, même chose, je me suis retirée de l'antenne. Cette ligne de conduite vaut pour toutes les élections. S'il est candidat, je sors de l'antenne. J'ai même anticipé la question au moment où Alexandre Kara et Delphine Ernotte-Cunci m'ont proposé le 20 heures : « vous savez bien que s'il est candidat, je sors immédiatement ».

Entre ces élections, j'ai pu continuer à mener mon travail en toute impartialité. Depuis sept ans qu'il est député européen, j'ai pu faire les émissions politiques les plus écoutées, en *prime time*, dans lesquelles j'ai reçu absolument tout le monde. Tous les matins à la radio, j'ai pu inviter vos collègues, vous-mêmes parfois et vous êtes venus.

La plus grande preuve de mon impartialité, s'il devait en avoir une, c'est le débat d'entre-deux-tours, il y a trois ans. Si Emmanuel Macron ou Marine Le Pen avaient eu ne serait-ce qu'un petit doute, pensez-vous sérieusement que j'aurais été autorisée à arbitrer ce débat aux côtés de Gilles Bouleau ? Je reçois près de 400 invités par an. Vous pouvez juger mes interviews bonnes, moyennes ou ratées, mais jamais personne n'a pu laisser entendre que mon compagnon ou quiconque tenait mon stylo. Je n'ai jamais fait une seule interview sous l'influence de quiconque.

Par ailleurs, monsieur le rapporteur, je ne sais pas si vous êtes marié – c'est votre vie privée, ça ne me regarde pas –, ...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On finira par savoir...

Mme Léa Salamé. ...mais pensez-vous sérieusement qu'en 2026, une femme pense, vote, prie forcément comme son mari, qu'une femme fait ce que lui demande son mari ? Pour ma part, je ne le pense pas et ce n'est pas seulement en raison d'un principe féministe – cela aurait pu être la situation inverse –, c'est aussi en vertu d'un principe républicain : on n'est pas jugé ou condamné sur les opinions de son conjoint. Par ailleurs, le vote est personnel et secret.

On pourrait se demander *a contrario* pourquoi je me retire à chaque fois. Beaucoup de gens me disent ne pas trouver ça normal : pourquoi est-ce toujours aux femmes de se sacrifier ? Si je me retire, c'est parce que je ne veux pas que les Français puissent avoir le moindre doute, la moindre suspicion. Mon indépendance, mesdames et messieurs les députés, c'est mon talisman. J'y tiens plus que tout. Ce qui me lie aux Français, ce qui me lie au public, c'est une chose extrêmement fragile qu'on appelle la confiance.

M. Hugo Plagnard. Je soulignerai un point fondamental, c'est que le travail de la rédaction en chef d'un journal est collectif : nous échangeons entre nous et avec les services, y compris pour la politique. Léa, évidemment, ne décide pas toute seule de tout.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, vous avez évoqué la « jurisprudence Béatrice Schönberg ». Quand j'ai accepté de présenter le 20 heures, je l'ai appelée ainsi qu'Anne Sinclair. J'aimerais apporter quelques précisions parce qu'on réécrit parfois un peu l'histoire. Anne Sinclair a continué à présenter « 7 sur 7 » tous les dimanches pendant des mois alors même que son mari était ministre de l'industrie. C'est seulement lorsqu'il a été nommé au superministère de Bercy et qu'il est devenu numéro 2 du gouvernement de Lionel Jospin qu'elle s'est retirée. Quant à Béatrice Schönberg, elle est restée au 20 heures des mois durant alors que son compagnon était ministre sous Jacques Chirac. Elle n'a cessé de le présenter qu'au moment du lancement de la campagne officielle de la présidentielle, deux mois environ avant l'élection.

Les règles sont très claires pour moi : à ce stade, et à moins que vous ne disposiez d'informations que je n'ai pas, il n'est pas candidat, mon compagnon est seulement député européen. Moi, je mène mon travail en toute impartialité, en toute indépendance. Personne ne me tient le crayon, je ne suis pas une femme sous influence. Si un jour, dans six mois, dans un an, il se décidait à être candidat, je quitterais le 20 heures immédiatement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je poserai une deuxième et dernière question sur ce sujet, dont je ne veux pas faire le point central de cette audition. Je ne remets nullement en cause vos compétences et personne ici d'ailleurs ne le fera, j'en suis certain. Votre carrière de journaliste, longue de plus de vingt ans, vous donne toute légitimité pour présenter le journal de 20 heures de France 2. Vous étiez journaliste avant de rencontrer Raphaël Glucksmann. Durant nos auditions, nous nous sommes attachés à l'indépendance, au respect du pluralisme et à la neutralité de l'audiovisuel public. Certaines situations ont révélé l'existence de traitements différenciés selon les personnes et les contextes politiques. Les règles doivent être les mêmes pour tous et je vous demanderai de me répondre simplement, et de la façon la plus sincère possible, à la question suivante : si vous étiez la compagne de Jordan Bardella, pensez-vous que vous seriez toujours à la tête du journal de 20 heures ? (*protestations et sourires de plusieurs députés*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je pense qu'après des siècles de combat, on peut quand même accepter que dans notre pays, une femme libre ne délègue ni ses choix politiques ni sa pensée à son mari ! Mme Salamé vous a déjà répondu en vous disant que le jour où M. Glucksmann serait candidat à la présidentielle, elle se retirerait ! Aucune loi n'interdit à un journaliste ou à une journaliste d'exercer son métier parce qu'il ou elle entretient des liens personnels avec un responsable politique. Mais je vous laisse répondre, Mme Salamé, à la question de savoir ce que vous feriez si vous étiez la compagne de Jordan Bardella...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président, de reformuler ma question... Je pense avoir été très clair, je n'ai pas besoin de leçon ! Personne ne remet en question les compétences de Mme Salamé. Je vais donc vous demander de nous permettre d'avancer dans le débat. Notre objectif n'est pas de passer vingt minutes sur cet éventuel conflit d'intérêts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que les choses soient claires, Monsieur le rapporteur : je n'ai pas posé de questions au début de l'audition pour vous laisser le temps de poser les vôtres ! Je me permets simplement de rappeler qu'il importe de juger les journalistes sur leur travail et leurs actions. Mme Salamé vient de vous répondre pendant cinq minutes

pour expliquer les règles qu'elle s'était fixées. Elle a ajouté, de manière intéressante, que si la façon dont elle avait mené le débat de l'entre-deux-tours entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen avait suscité la moindre suspicion, les députés du Rassemblement national s'en seraient offusqués. Il faut écouter les réponses des personnes auditionnées pour construire un échange et un dialogue !

Mme Léa Salamé. J'ai en effet répondu longuement... Je le répète : je ne suis pas patronne de France Télévisions et je ne peux pas parler pour elle. Ce n'est pas moi qui choisis les présentateurs du 20 heures. Je ne suis pas non plus la compagne de Jordan Bardella ! Si celle-ci était journaliste, j'espère simplement qu'elle pourrait continuer à faire son travail sur une chaîne privée ou publique jusqu'à ce que son compagnon soit candidat. Si elle me demandait conseil, je lui dirais : tant qu'il n'est pas candidat, tu ne vas pas faire du tricot, il faut que tu travailles car tu es indépendante ; s'il se déclare candidat, retire-toi pour protéger tes équipes et pour garder un lien de confiance avec les Français.

M. Julien Duperray. L'indépendance est le bien le plus précieux pour nos rédactions et pour l'ensemble de nos journalistes. On ne transige pas avec ce principe. C'est le travail de la rédaction que les présentateurs et les présentatrices portent à l'antenne. Le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé, le 13 heures n'est pas le journal de Julian Bugier, pas plus que les journaux du week-end ne sont ceux de Laurent Delahousse. Jusqu'à vingt heures, le dialogue est permanent au cours de la journée. Dès huit heures trente le matin, les échanges débutent au sein de l'équipe de rédaction en chef puis se poursuivent avec les chefs de service. Durant la conférence de rédaction du matin, nous débattons et confrontons nos points de vue pour choisir collectivement sujets, angles et interlocuteurs. Lors de la seconde conférence de rédaction, à quinze heures trente, nous décidons s'il faut changer d'angle, nous prenons en compte les nouvelles actualités, nous voyons ce qui fonctionne ou pas. Lorsque Léa s'assied à vingt heures dans son fauteuil, c'est le fruit d'une journée entière de dialogues et d'échanges éditoriaux très poussés au sein de la rédaction qu'elle présente aux téléspectateurs.

M. Hugo Plagnard. Pour connaître très bien la rédaction de France Télévisions, s'il y avait eu un problème, son existence aurait été connue en dehors de la chaîne. Nous considérons Léa comme une consœur, une journaliste expérimentée, une femme de dialogue avec laquelle nous travaillons très bien. Il est compliqué de la réduire à sa condition de « compagne de ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué qu'à l'époque, votre rédaction avait regretté votre mise en retrait, motivée par la candidature de votre compagnon aux élections européennes. La direction de France Télévisions a-t-elle réagi de la même manière lorsque vous avez évoqué votre intention de vous mettre en retrait si votre compagnon se présentait à l'élection présidentielle ?

Mme Léa Salamé. Non, pas du tout. Les règles, qui sont très claires, sont fixées avec la direction de France Télévisions. Si jamais mon compagnon devait être candidat – ce n'est qu'une hypothèse –, je sortirai le jour où il annoncera sa candidature. C'est très clair pour les journalistes et pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à préciser que j'aurais posé exactement les mêmes questions si vous aviez été un homme. Cette commission d'enquête a aussi pour but d'éclairer d'éventuels conflits d'intérêts dans le traitement de l'information. Je conteste les sous-entendus du président : je soulève des questions légitimes que se posent des millions de Français. Et je vous remercie sincèrement d'y avoir répondu avec clarté.

Je vous propose maintenant d'évoquer les contrats passés entre l'audiovisuel public et les sociétés de production. Vous êtes salariée de France Télévisions au titre de la présentation du journal de 20 heures. Dans le même temps, vous êtes cheffe d'entreprise et prestataire de France Télévisions : vous coproduisez l'émission « Quelle époque ! » par l'intermédiaire de votre société, Marınca Prod. Vous faites partie des derniers animateurs-producteurs de l'audiovisuel public.

Dans son rapport de 2016, la Cour des comptes alertait sur cette pratique : « France Télévisions achète des programmes dont la présentation est assurée par l'un de ses salariés permanents et qui donne lieu à une rémunération directe par la société de production [...] La Cour estime que doit être interdite à l'avenir la pratique du cumul de contrats entre un CDI et un CDD/CDDU, comme celle des salariés en CDI rémunérés parallèlement par des sociétés de production privée. » Percevez-vous une double rémunération en votre double qualité de salariée de France Télévisions et de productrice d'une émission du service public ? Si tel est le cas, comment expliquez-vous que cette situation perdure malgré les recommandations de la Cour des comptes formulées il y a dix ans ?

Mme Léa Salamé. Je vais vous répondre très clairement car la transparence est essentielle, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public. Tous les éléments concernant ma rémunération et mes contrats de travail vous ont été transmis ; ils sont sur la Data room. Rien n'est caché, tout est sur la table.

S'agissant du 20 heures, j'ai accepté la rémunération qui m'a été proposée sans discussion, ni négociation. France Télévisions m'a indiqué que mes prédécesseurs percevaient la même rémunération ; je n'ai pas demandé 1 euro de plus.

Par ailleurs, la grille des salaires est contrôlée et auditée par le contrôle général économique et financier, une entité de l'État. Certes, ces rémunérations sont très confortables, mais elles sont bien inférieures à celles en vigueur sur les chaînes privées. Du reste, ces dernières années, j'ai reçu des propositions de la part de chaînes de télé bien plus lucratives que ma rémunération dans le service public. Néanmoins, je n'ai jamais été guidée par l'appât du gain ; j'ai toujours fait le choix du service public par conviction. Je ne me plains absolument pas de ma situation.

S'agissant de ma rémunération, la direction de France Télévisions a demandé à toutes les personnes auditionnées de ne pas divulguer ces informations confidentielles. Je me conforme à cette consigne, étant entendu que vous disposez de toutes ces informations.

En ce qui concerne mon statut à France Télévisions, je suis salariée en tant que présentatrice du 20 heures. En parallèle, je suis effectivement coproductrice depuis plus de trois ans de « Quelle époque ! », que j'ai pensée et créée. Avant moi, Thierry Ardisson et Laurent Ruquier produisaient également leur émission. Il est important qu'en tant qu'animateurs, nous soyons coproducteurs dans la mesure où nous construisons, façonnons et écrivons nos émissions.

Par ailleurs, comme il s'agit d'argent public, je tiens à préciser que j'étais productrice de « Quelle époque ! » avant de devenir salariée de France Télévisions. Je ne me suis par servie de ma position de salariée pour réclamer quoi que ce soit. Il n'existe aucune incompatibilité juridique, légale ou éditoriale à exercer ces deux fonctions. Mon contrat de travail prévoit que je consacre quatre cinquièmes de mon activité au « 20 heures » de France 2 et un cinquième à « Quelle époque ! ». Il en allait exactement de même lorsque je présentais la matinale de France Inter.

J'ai souhaité être productrice de cette grande émission du samedi soir car, d'une part, j'aime faire monter des talents et faire émerger des gens qui me tapent dans l'œil – je l'ai fait durant dix ans à la matinale de France Inter. D'autre part, j'incarne cette émission, je l'écris, je la programme, je la structure ; je voulais donc en avoir la maîtrise éditoriale. En outre, je souhaitais également détenir un droit moral sur le programme : si je n'en étais pas coproductrice, l'émission pourrait, sans mon accord, être animée par quelqu'un d'autre ou rachetée par une société étrangère – russe, par exemple. Enfin, et cela parlera aux femmes ici présentes, il y a encore très peu de femmes productrices sur le marché ; c'était donc important pour moi.

Il y a une dizaine d'années, lorsque je suis devenue chroniqueuse dans l'émission de Laurent Ruquier, un grand patron d'une grande chaîne privée m'a conseillé de créer ma propre société de production. Il m'a expliqué que les hommes et les femmes agissaient différemment. Dès qu'une émission commence à marcher, tous les animateurs et les journalistes créent leur boîte de production. Cela leur permet de proposer de nouveaux projets, de faire monter de nouveaux talents et d'être indépendants des diffuseurs. Les femmes ne le font pas : elles sont souvent salariées de producteurs. Or, dès qu'elles atteignent 50 ou 55 ans, elles se font déloger et n'ont plus rien. J'ai attendu huit ans avant d'appliquer son conseil. Au moment où France Télévisions m'a fait confiance pour animer ce nouveau projet que j'ai créé et façonné, il était temps pour moi d'avoir un droit moral et un droit de regard sur cette émission. Tous les documents, notamment budgétaires et contractuels, relatifs à cette émission vous ont été transmis. Si vous avez besoin d'autres éléments, je vous les communiquerai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous explorons les liens entre les sociétés de production et l'audiovisuel public. Vous avez raison de rappeler que les présentateurs d'émissions phares du service public en étaient également les producteurs. Du reste, nous auditionnerons d'anciens producteurs pour mieux comprendre la nature et le montant des contrats conclus avec l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué Thierry Ardisson et Laurent Ruquier. Sous toutes réserves, je ne crois pas qu'à l'époque, ils étaient simultanément salariés de France Télévisions et animateurs-producteurs d'émissions diffusées sur l'audiovisuel public. La Cour a formulé cette recommandation majeure dans ses deux derniers rapports ; pourquoi n'avez-vous pas voulu vous y conformer afin de mettre un terme au phénomène des animateurs-producteurs, qui a cours depuis des décennies et a posé de nombreux problèmes ?

Par ailleurs, dans son rapport spécial sur la mission *Avances à l'audiovisuel public* d'octobre 2025, Aymeric Caron dénonçait également ces cumuls de rémunération, tout en précisant que « les réponses de France Télévisions se [distinguaient] par leur imprécision et leur refus manifeste de divulguer les chiffres réels, ce qui [interrogeait] fortement. » Je peux également en témoigner : depuis le début de cette commission d'enquête, la coopération avec France Télévisions s'est révélée très difficile, qu'il s'agisse de la communication de certains documents ou des réponses apportées à certaines questions en audition. À ma connaissance, vous avez fourni tous les documents que nous vous avons demandés. Néanmoins, pourquoi ne pas faire preuve d'une totale transparence et expliquer aux Français combien coûte une émission de « Quelle époque ! » et combien vous êtes rémunérée ?

Mme Léa Salamé. La transparence est un élément très important pour nous ; les éléments budgétaires vous ont été transmis. Cela étant dit, je me conforme à une consigne donnée par France Télévisions. Le groupe a décidé de transmettre l'ensemble des contrats

par écrit car il ne souhaite pas que nos concurrents, qui suivent assidûment vos travaux, aient accès aux chiffres. Vous connaissez cette règle : les personnes déjà auditionnées l'ont respectée et elle continuera de l'être. Je veux le dire à la commission et à tous les Français : vous disposez de tous les chiffres, monsieur Alloncle, nous ne cachons rien. En ce qui me concerne, vous connaissez tous les éléments relatifs à ma situation.

Par ailleurs, je le répète, j'ai été productrice de cette émission avant d'être salariée de France Télévisions. Il n'y avait aucune raison que j'y mette un terme – c'est mon bébé – eu égard aux résultats d'audience, avec 33 % sur la case, et à l'enthousiasme qu'elle suscite chez des millions de Français. Ils en parlent à la machine à café et attendent ce rendez-vous du samedi soir qui joue un rôle cathartique. Les extraits publiés sur les réseaux sociaux, notamment par Hugo Clément et Paul de Saint Sernin, sont très largement repris. Les jeunes la connaissent et la regardent.

Enfin, je ne suis pas la seule personne à être à la fois animatrice et productrice. L'ensemble de mon activité est légal, déclaré, contrôlé et audité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les rémunérations dans l'audiovisuel public suscitent beaucoup de fantasmes. Pourriez-vous, sans nous dévoiler vos salaires au centime près, au moins nous donner le ratio entre votre rémunération dans l'audiovisuel public et celles qu'on vous a proposées dans le secteur privé, afin que les Français qui nous écoutent se rendent compte des différences de rémunération entre le public et le privé ?

Mme Léa Salamé. Je ne vous communiquerai pas les montants des rémunérations qui m'ont été proposés. Ces dernières années, j'ai reçu de nombreuses propositions de la radio et de la télévision. Certains voulaient m'embaucher en qualité de salariée, d'autres souhaitaient conclure des contrats de production. En tout état de cause, les montants proposés étaient nettement supérieurs à ma rémunération dans le service public.

Il y a deux mois, Pascal Praud, a déclaré dans *Challenges* que j'avais refusé des salaires « hanounesques » que me proposaient certaines chaînes, ajoutant que « ça, dans le métier, quelqu'un qui refuse beaucoup d'argent, ça ne court pas les rues. » Il est vrai que ce n'est pas l'appât du gain qui guide mes décisions, mais, je le répète, je ne me plains pas du tout, je suis très bien payée à France Télévisions ; tout va bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À ce jour, les informations relatives aux coûts de l'émission « Quelle époque ! », aux marges réalisées et à votre rémunération ne m'ont pas été transmises par France Télévisions. Je ne vous en tiens pas pour responsable. J'espère recevoir ces éléments, conformément à la loi. Pourquoi ne pas les communiquer aux Français dans la mesure où il s'agit d'argent public ? Qu'y a-t-il de si dérangeant ?

M. Hugo Plagnard. Cette question ne relève pas vraiment de mon secteur, mais il me semble que tous les contrats signés depuis 2015 sont accessibles dans la boîte de données.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur doit disposer de ces documents ; s'ils n'ont pas été transmis, j'écirai de nouveau à France Télévisions et saisirai directement les sociétés de production. J'ai le devoir d'engager des poursuites pénales contre les organisations qui ne nous transmettraient pas les documents demandés. L'ordonnance du 17 novembre 1958 prévoit en effet que « toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée » et que tous les renseignements demandés doivent être fournis.

Mme Léa Salamé. Je vous le répète de la manière la plus transparente possible : il m'a été dit que France Télévisions avait transmis tous mes contrats de travail ainsi que tous les éléments relatifs à ma rémunération et à « Quelle époque ! ». Je m'en suis assurée et je vais le vérifier de nouveau ; le cas échéant, nous vous enverrons ces éléments par écrit. C'est tout à fait normal que vous les contrôliez.

Il faut le dire aux Français, c'est très important : tout est absolument transparent, légal, audité, contrôlé, surveillé.

Je ne divulguerais pas ces informations au cours de cette audition car je me conforme à la décision de France Télévisions, qui s'applique à toutes les personnes auditionnées. Par ailleurs, les éléments relatifs à la production sont couverts par le secret des affaires. Nos concurrents n'ont pas à connaître les tarifs pratiqués par France Télévisions.

M. Julien Duperray. Tous les contrats signés depuis 2015 sont centralisés dans la boîte de données, qui contient plus de 20 000 documents. Nous sommes en train de vérifier que les contrats relatifs à l'émission « Quelle époque ! » et le contrat de travail de Léa Salamé y ont bien été versés. Si tel n'était pas le cas, nous les mettrions bien entendu à votre disposition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous disposons de documents qui ne sont pas classés par société de production. À la demande du rapporteur, j'ai sollicité France Télévisions pour obtenir cette présentation, de manière à lui permettre d'accomplir son travail.

D'ici à la fin de la semaine, le rapporteur devra disposer de l'ensemble de ces documents, classés par société de production. À défaut, il fera sans doute usage de son pouvoir de contrôle sur place et sur pièces.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Salamé, je ne doute aucunement de votre volonté de transparence. Pour être tout à fait précis, seul votre contrat de travail au titre de la présentation du journal de 20 heures m'a été transmis ; en revanche, les contrats concernant votre société de production ne l'ont pas été. J'entends que vous êtes tout à fait disposée à nous les envoyer et que, depuis le début, ce n'est pas vous qui faites obstacle à cette communication. Je demande solennellement la transmission de l'ensemble de ces contrats – je remercie le président de les avoir réclamés.

Vous coproduisez « Quelle époque ! » avec *Winter Productions*, la société de Hugo Clément. Quel rôle exact joue-t-il, notamment dans la définition de la ligne éditoriale de l'émission ?

Mme Léa Salamé. Hugo Clément et Régis Lamanna-Rodat ont en effet fondé *Winter Productions*. Durant les trois premières années de l'émission, je travaillais avec Régis Lamanna-Rodat, qui produit « Quelle époque ! » et « Sur le front », avec Hugo Clément. Je n'avais pas de relations professionnelles avec Hugo Clément dans le cadre de « Quelle époque ! ».

Toutefois, je le connaissais, j'avais notamment suggéré son nom comme chroniqueur pour la matinale de France Inter. Nous avons présenté de grandes émissions diffusées en prime time sur France 2, produites par d'autres sociétés de production que les nôtres. Au mois de juin dernier, nous avons ainsi présenté une émission sur les océans, en direct du sommet de Nice, au cours de laquelle nous avons interviewé le président de la République. C'est un grand professionnel, mais ce jour-là, je l'ai trouvé particulièrement excellent, notamment lorsqu'il a interrogé le président sur Christophe Castaner, qui était devenu membre du comité de la responsabilité sociale et environnementale de Shein. C'est dans ce contexte que je lui ai

proposé de rejoindre l'équipe de « Quelle époque ! » en tant que chroniqueur. Nous l'avons testé dans quelques émissions, au cours desquelles tout s'est très bien passé : la greffe a pris, les téléspectateurs sont ravis et je suis très contente de travailler avec lui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour information, j'ai décalé l'audition de Gilles Bornstein afin que les députés puissent vous interroger. Est-il possible de prolonger cette audition d'une heure ?

Mme Léa Salamé. Disons que, ce matin, nous n'avons pu nous réunir en conférence de rédaction, ce qui est tout à fait exceptionnel... Nous n'allons pas vous empêcher de faire votre travail, mais, à un moment, il va falloir écrire le journal de ce soir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors du journal de 20 heures du 26 janvier dernier, vous avez qualifié le service de l'immigration et des douanes des États-Unis (ICE) de « fameuse et controversée police de Donald Trump », laissant entendre qu'il s'agirait d'une forme de milice directement au service du président américain.

Je rappelle pourtant que ce service a été créé en 2003, soit bien avant la présidence de Donald Trump, et qu'il s'agit d'une administration fédérale pérenne de l'État américain. Je rappelle également que le président ayant eu le plus massivement recours à ce service est Barack Obama, avec près de 450 000 expulsions pour la seule année 2013. Admettez-vous que cette qualification de « police de Donald Trump » relève davantage de l'insinuation politique que de l'information factuelle et qu'elle porte directement atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Hugo Plagnard. Je pense que vous n'avez pas vu le sujet. Il y était précisé que, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, cette police disposait de pouvoirs nettement plus étendus que par le passé. Le budget qui lui est alloué est bien supérieur à celui du FBI – *Federal bureau of investigation* ou Bureau fédéral d'enquête. C'est une police sur laquelle Donald Trump s'appuie pour appliquer sa politique de lutte contre l'immigration clandestine aux États-Unis.

La qualifier de « police de Donald Trump » ne porte pas atteinte au principe de neutralité ; cela revient à indiquer qu'il s'agit d'une police sur laquelle Donald Trump compte beaucoup pour appliquer sa politique, qu'on la conteste ou qu'on la soutienne. C'est un fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous considérez donc qu'il n'y a eu aucune forme d'entorse à l'honnêteté de l'information ? Vous auriez pu préciser que Donald Trump n'a pas créé cette police en 2003 et, qu'à ce titre, il ne s'agit pas de « la police de Donald Trump », contrairement à la manière dont elle a été présentée en introduction du sujet.

M. Hugo Plagnard. Le reportage mentionnait bien ces informations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous aviez suggéré de vous auditionner un vendredi, puisque vous ne présentez pas le journal ce jour-là. Néanmoins, pour les parlementaires, il est difficile d'organiser des auditions le vendredi.

Je vous remercie en tout cas d'être venue un jour où vous présentez le journal télévisé. Il est donc tout à fait normal que la commission s'adapte à vos contraintes professionnelles. Je donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Madame Salamé, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit. Pensez-vous sincèrement que vous réussirez à convaincre les Français que votre direction vous autoriserait à présenter le journal télévisé de France 2 si vous étiez en couple avec Jordan Bardella ? Je ne le crois pas.

La question n'est pas de savoir s'il s'agit d'une affaire de sexisme ou de machisme qui viserait la journaliste que vous êtes. Elle n'est pas non plus de savoir s'il est incroyable qu'en France, on demande à une femme de se retirer de l'antenne quand son mari se présente à une élection. Elle est de savoir pourquoi, alors que Raphaël Glucksmann est le candidat de la gauche, cela ne pose aucun problème que sa femme présente le 20 heures de France 2, le journal télévisé du service public payé par les impôts des Français. Si vous aviez été en couple avec Jordan Bardella, vous n'auriez jamais pu présenter ce journal, malgré votre talent. Tout le monde le sait ici.

Rappelons qu'en 2024, le journaliste Jean-François Achilli a été licencié pour faute grave par Radio France, parce qu'il avait été soupçonné d'avoir été approché pour écrire un livre avec Jordan Bardella. C'est l'illustration d'un deux poids, deux mesures, pratiqué dans l'audiovisuel public, selon qu'on est marié à Raphaël Glucksmann ou à Jordan Bardella. Ce sont des questions que se posent les Français. Ce sont des questions que nous posent les Français.

Mme Céline Calvez (EPR). Je précise que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France et de France Télévisions entre 2017 et 2024.

Madame Salamé, vos propos permettent de mesurer votre attachement à l'indépendance, la vôtre, celle de l'information, celle de l'audiovisuel public, ainsi que votre attention à cultiver, à incarner et à concilier pluralisme et féminisme.

En tant que présentatrice du journal de 20 heures de France 2, comment garantissez-vous l'équilibre et l'impartialité de l'information, notamment dans un contexte politique et médiatique très polarisé ? Vos réponses et celles de MM. Plagnard et Duperray nous font comprendre que le dialogue et l'échange collectif en sont la clé.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la notion de transparence. Vous avez également invoqué la concurrence pour justifier la non-divulgence des coûts des programmes externalisés. Sans méconnaître le secret des affaires, ce contraste entre la volonté de transparence et l'argument de la concurrence m'étonne. Dans quelle mesure le service public doit-il se plier à la concurrence ou, au contraire, s'en affranchir ?

Enfin, dans vos différentes fonctions présentes et passées exercées au sein de l'audiovisuel public, avez-vous été confrontée à des tentatives de pressions internes ou externes visant à influencer le traitement de l'actualité ? Si oui, comment y avez-vous réagi ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne vous ferai pas perdre de temps. L'objet de cette audition m'échappe. Quant aux qualités de Mme Salamé, je ne me prononcerai pas. À de nombreuses occasions, j'ai pensé que son travail n'était pas à la hauteur. J'ai ainsi trouvé que son interview de M. Ghosn était lamentable et que son audition de M. Bernard Arnault, qu'elle commençait en suggérant qu'il avait fait de sa vie un Monopoly, n'était pas non plus à la hauteur, qu'elle avait un rapport biaisé aux puissants de ce monde et qu'elle n'était pas capable de...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous parlez de Mme Salamé à la troisième personne ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous faites comme Mme Soudais : La France insoumise, quels que soient les députés, c'est le respect ! Monsieur Saintoul, vous avez été rapporteur : Mme Salamé est en face de vous, adressez-vous directement à elle, s'il

vous plaît ! Je l'ai déjà dit à Mme Soudais et je vous le redis : on ne parle pas des gens présents à la troisième personne. Je commence à en avoir marre de la manière dont vous vous comportez dans cette commission d'enquête !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Mais qui êtes-vous pour donner des leçons de politesse ? Vous êtes ridicule, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, ça suffit, maintenant ! Sinon, je vous coupe le micro. Mme Salamé est en face de vous et il y a dans notre pays des règles de civilité, que j'ai rappelées.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Quelles règles de civilité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand les personnes sont présentes, en face de vous, vous leur parlez directement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai aucune leçon de politesse à recevoir de votre part !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne devez pas parler des gens à la troisième personne quand ils sont juste en face de vous !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne m'adresse pas spécifiquement à Mme Salamé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit que son travail était lamentable...

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai effectivement trouvé certaines prestations lamentables !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une journaliste en face de vous et vous parlez d'elle à la troisième personne, en expliquant qu'elle a fait une interview lamentable. Mais où sommes-nous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous sommes à l'Assemblée nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, on respecte les gens qu'on auditionne. Monsieur Saintoul, adressez-vous directement à Mme Salamé si vous avez des questions à lui poser. Si vous n'avez aucune question et que vous parlez d'elle à la troisième personne pour qualifier ses interviews de lamentables, nous passerons la parole au groupe Socialistes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Présider une commission ne vous donne pas le droit de donner des leçons de politesse à vos collègues. Je crois que vous êtes en train de vous oublier !

Quant à ce que je pense travail de Mme Salamé, je peux le lui dire en face : j'ai trouvé que *votre* travail était mauvais dans ces circonstances. Je n'ai, en revanche, aucune question à poser à ce propos. Je n'ai pas de raison de monopoliser davantage la parole et je ne vois pas non plus l'objet de cette audition – je tenais à le lui dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'objet de cette audition est assez simple : notre commission d'enquête porte sur l'audiovisuel public et il est important et intéressant d'auditionner les figures qui informent les Français sur les chaînes de l'audiovisuel public. Léa Salamé présente le journal télévisé à 20 heures du lundi au jeudi, Laurent Delahousse le

week-end et Gilles Bornstein anime « Les quatre vérités » le matin, à une tranche horaire sensible.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous n'avez pas souhaité auditionner Gérard Larcher.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand Gérard Larcher présentera le journal télévisé de 20 heures, on pourra l'auditionner !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il se trouve qu'il a nommé plusieurs membres de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et fait pression sur cet organe mais, manifestement, cela ne vous préoccupe pas. Monsieur le président, vos leçons sont vraiment à géométrie variable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce ne sont pas des leçons à géométrie variable : j'ai seulement demandé le respect des personnes que nous auditionnons – c'est une exigence que nous avons validée, et qui me semble d'ailleurs du simple bon sens.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne consacrerai pas mes deux minutes de temps de parole à poser une question, mais à un rappel du cadre, parce que le rapporteur a malheureusement fait une nouvelle sortie de route, qui fera l'objet d'un courrier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question est prérédigée...

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Non seulement elle est prérédigée, mais elle fera l'objet d'un courrier !

Une commission d'enquête n'a pas pour mission de mettre en cause personnellement des personnes, surtout quand elles ne sont pas présentes, mais d'établir des faits, d'éclairer des responsabilités et de servir l'intérêt général. Ces règles avaient été rappelées par le président lors d'un bureau extraordinaire et par la présidente de l'Assemblée nationale. Or, le 28 janvier, lors de l'audition des directeurs et directrices de l'information de France Télévisions, le rôle de cette commission a une nouvelle fois été dévoyé et instrumentalisé par M. le rapporteur.

Cette fois, c'était Mme Chirinne Ardakani, avocate du prix Nobel de la paix Narges Mohammadi et des familles de plusieurs otages français, qui en a fait les frais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les mollahs sont de retour !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle a été directement et nommément citée par le rapporteur. (*Exclamations.*) Vous étiez absent, monsieur le président à ce moment-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, j'aimerais ne pas avoir à suspendre cette audition, qui est regardée par les Français, devant qui nous sommes tous comptables d'une tenue digne et respectueuse des débats à l'Assemblée nationale et dans cette commission. C'est la règle que j'avais fixée. Les Français nous demandent de relayer l'ensemble des questions qu'ils se posent, et c'est ce que font le rapporteur et les députés, mais ils attendent aussi de nous que nous ayons des échanges dignes et respectueux. Monsieur le rapporteur, laissez finir Mme Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Le 28 janvier dernier, M. le rapporteur a insinué que Mme Ardakani se présentait comme une experte de la question iranienne et que, par ses interventions, elle contribuait à manipuler l'information. Je rappellerai donc les faits : Mme Ardakani a été présentée comme une militante des droits humains et comme une avocate,

et à aucun moment comme une experte. Elle a été invitée pour parler des dossiers en tant qu'avocate de dissidents et que présidente d'une ONG de défense des droits humains, dont l'objet est de documenter les crimes contre l'humanité et de coopérer avec des mécanismes des Nations unies pour en poursuivre les responsables. Vous avez également mentionné le fait qu'elle était engagée en politique, alors que ses activités remontent à plus de dix ans : elle était candidate sur une liste d'union aux élections régionales et son militantisme politique s'est arrêté à ce moment-là, à l'âge de 23 ans.

Ce qui se jouait n'était pas un simple débat politique : vos attaques *ad hominem* contre une militante des droits humains visaient à obtenir sa disqualification et à faire en sorte qu'on ne l'invite plus sur les plateaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention dans une commission d'enquête visait donc à faire taire une parole dérangeante. Quant au lien, c'est que je rappelle un cadre. Cette intervention fera l'objet d'un nouveau courrier à Mme la présidente de l'Assemblée nationale, signé de nombreux membres de cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Allez-y !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention n'avait aucun lien avec la commission d'enquête. En incriminant une militante des droits humains, que vous avez présentée de manière erronée et éhontée,...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la porte-parole des mollahs !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous venez de faire une nouvelle diffamation !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ? Il n'y en a aucun !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous me contraindre à suspendre cette audition ? Mme Léa Salamé et MM. les rédacteurs en chef, qui doivent présenter un journal télévisé à 20 heures, ont accepté de rester un peu plus longtemps pour répondre à nos questions, pas pour nous regarder régler nos comptes. Je pourrais suspendre cette audition et convoquer une réunion du bureau pour que nous en parlions entre nous.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Nous ajouterons dans ce courrier le fait que vous venez de diffamer à nouveau une militante des droits humains en la traitant de porte-parole des mollahs.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Par souci de transparence, je tiens à rappeler que j'ai travaillé à vos côtés, monsieur le président, en tant que corapporteuse de la proposition de loi portant réforme de l'audiovisuel public.

Avant d'en venir à mes questions, je tiens à vous exprimer, madame Salamé, un message de soutien : en tant que femme, je trouve profondément regrettables les attaques dont vous faites l'objet. Il est désolant de constater qu'en 2026 une femme peut encore être réduite ou reléguée dans l'ombre de son compagnon. Vous étiez journaliste bien avant ces polémiques et exercez votre métier avec professionnalisme. Je tiens à vous exprimer ma solidarité.

J'en viens à mes questions. L'Arcom a épinglé l'émission « Quelle époque ! », que vous animez et coproduisez sur France 2, à la suite de l'émission du 11 mai 2025, dans une séquence de laquelle l'animateur Thierry Ardisson avait affirmé à propos de Gaza : « C'est

Auschwitz », faisant ainsi référence à ce camp de concentration et d'extermination nazi de la seconde guerre mondiale. Une mise au point a été faite après cette séquence, mais je souhaiterais comprendre comment une telle déclaration a pu être diffusée alors que l'émission est enregistrée et montée avant sa diffusion le samedi soir. Quelles mesures concrètes ont été prises afin que de telles dérives ne puissent pas se reproduire ?

Par ailleurs, le lundi 13 octobre, une erreur factuelle – une confusion entre les assassinats des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard – a été diffusée lors du journal de 13 heures, puis reproduite au 20 heures. Cette erreur a suscité une indignation légitime. Là encore, vous avez présenté vos excuses et une rectification a été apportée dans les éditions du lendemain. Cependant, selon un article du *Parisien*, dès le journal de 13 heures, le présentateur Julian Bugier aurait signalé l'erreur en direct à la régie. L'article précise également que des téléspectateurs ont alerté la chaîne par courriel et que plusieurs personnes en interne étaient donc informées de cette erreur sans qu'elle soit corrigée pour le journal de 20 heures.

Cela m'interroge sur l'organisation rédactionnelle. Existe-t-il une rédaction commune aux deux journaux, ou tout au moins un travail coordonné entre les deux équipes, notamment dans le contexte de forte contrainte pesant sur l'audiovisuel public ? Combien de personnes participent à l'élaboration et à la production des journaux télévisés ? Comment expliquer que cette erreur n'ait pu être corrigée entre les deux éditions le jour même ? Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je ferai d'abord une remarque sur la façon dont se passe cette audition. En effet, je suis à nouveau choquée par le fait que le rapporteur interroge au nom de l'institution sur l'emploi de tel ou tel mot. Dans votre manière d'évoquer la police ICE de Donald Trump, vous montrez, monsieur le rapporteur, que vous la soutenez, comme Donald Trump lui-même demande aux journalistes d'employer certains mots pour leur permettre l'accès à la salle de presse de la Maison-Blanche. On peut certes le faire dans le débat public en tant qu'élus, et exprimer son désaccord avec une analyse des journalistes, mais il est choquant que vous le fassiez au nom de l'institution.

Madame Salamé, monsieur Plagnard, monsieur Duperray, vous parlez d'un travail collectif, et je n'en doute pas. Comme tous les grands journaux et grands titres de presse, le 20 heures, c'est avant toute une rédaction, qui doit être nombreuse, fournie et dotée de conditions de travail correctes. Je m'interroge cependant sur le poids des incarnations, qui créent une sorte de star-system, de show-business du journalisme, qui favorise une baisse du pluralisme et de la diversité de ces incarnations, de leur capacité à proposer des angles, des visions du monde et des expériences différents. Le pluralisme ne se résume pas aux sensibilités politiques : il s'applique aussi à des façons différentes de voir les choses.

Je souhaiterais connaître votre avis de professionnels sur ce choix qu'a fait le service public, un peu à la traîne du privé, de présenter les mêmes incarnations sur les radios et les télé d'un même groupe, une, deux ou trois personnalités revenant tout le temps à l'antenne. Le service public ne devrait-il pas faire d'autres choix, ce qui n'empêcherait évidemment pas Mme Salamé – ou d'autres personnalités comme vous, madame – d'intervenir, mais éviterait que quelques-uns monopolisent l'antenne et offrirait plus de diversité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Évitions de mettre en cause le rapporteur à propos de questions précises qu'il pose. Il a comme vous, chers collègues, le droit de commenter et d'interroger les rédacteurs en chef et la présentatrice du 20 heures à propos d'une qualification utilisée dans le journal télévisé – ce qui a d'ailleurs permis aux rédacteurs

en chef d'apporter des éléments de réponse et des précisions tout à fait éclairants. Vous aurez des réponses à vos questions, madame Taillé-Polian.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous avez raison, monsieur le président : évitons de remettre en cause les questions du rapporteur – et que celui-ci, pour sa part, évite d'interrompre les autres députés lorsqu'ils posent des questions. C'est la moindre des politesses. Madame Salamé, je crains que, pendant nos petites querelles lamentables, vous n'ayez pas eu le temps de préparer votre journal !

Il a été abondamment question de l'audience de vos journaux, sujet qui préoccupe visiblement beaucoup le rapporteur. Pour ma part, je considère que, pour le service public de l'information, l'audience n'est pas tout et que sa spécificité, son utilité et sa nécessité sont d'une autre nature. Comme cela a été évoqué dans de nombreuses auditions, l'audiovisuel public remplit des missions dont le privé ne s'occupe pas. Dans certains territoires, il assure une présence que le privé n'assure pas et dispose notamment d'envoyés spéciaux dont le privé ne dispose pas.

Comment conciliez-vous cette différence avec la course à l'audience, vous qui devez remplir les missions qui vous sont fixées par la représentation nationale – je rappelle en effet que nous imposons un certain nombre de prérequis et de conditions ? Cette question est celle qui devrait nous guider depuis le début de cette commission d'enquête : à quoi sert l'audiovisuel public ? Doit-il être un outil au service d'un pouvoir ? Il l'a été et il pourra peut-être le redevenir. L'audiovisuel public est-il là pour défendre nos valeurs républicaines ? Est-il un outil de souveraineté nationale ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Madame Salamé, vous avez dit que vous avez choisi le service public par conviction, puisque vous avez également travaillé dans le privé. Cela signifie-t-il qu'il existe, selon vous, une singularité du modèle de l'audiovisuel public et, si c'est le cas, quelle pourrait-elle être ? Dans un entretien que vous avez donné à propos de votre métier d'intervieweuse, vous avez dit que ce que vous cherchiez, c'est qu'il se passe quelque chose, que vous cherchiez le « moment ». Cela ne pourrait-il pas mener à une sorte d'infospectacle ou d'*infotainment*, qui irait à l'encontre des valeurs de service public auxquelles vous faisiez allusion et qui supposent notamment de la rigueur ? C'est une question que je me pose sérieusement, car j'avais été interloqué par cet entretien.

Par ailleurs – et cette question s'adresse aux trois personnes auditionnées –, dans un contexte budgétaire très contraint, quelles sont les conséquences concrètes des baisses de budget sur la réalisation d'un journal de 20 heures, plus précisément en matière de ressources humaines, en particulier pour la documentation et la réalisation, mais aussi pour la conception des reportages, c'est-à-dire les lieux choisis et le type de reportage, notamment à l'étranger ? Vous avez dit en effet à juste titre, madame Salamé – et c'est peut-être ce qui fait la différence avec les chaînes privées – que vous n'hésitez pas à consacrer un temps important à ce qui se passe en Iran ou au Darfour, ce qui est utile et essentiel.

Enfin – et c'est peut-être ce qui aurait dû nous obséder durant cette audition –, dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne sur les réseaux sociaux, à partir de sources dont la fiabilité et la neutralité sont discutables, quelles mesures déployez-vous pour attirer un jeune public et, surtout, pour lui proposer des informations fiables ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame Salamé, vous vous êtes illustrée par de nombreux dérapages et propos déplacés – je pense notamment aux Jeux olympiques, où vous aviez parlé de façon déplacée à la mère d'une athlète décédée, ou à Artus, que vous avez qualifié de « chiant » parce qu'il avait arrêté de boire, ou à Mme Cotillard, dont vous avez évoqué la séparation en termes indécents et assez peu féministes. Cela fait nécessairement

écho, dans mon esprit, aux déclarations que vous avez faites un jour sur Konbini : pour vous, l'important n'est pas de déceler la vérité, et un bon journaliste, c'est quelqu'un qui va faire un « moment » où il va se passer un truc. Ne pensez-vous pas que votre longévité sur le service public s'explique parce que vous êtes là pour faire le show ? En 2015, vous avez dit dans l'émission « Le supplément » de Canal+ que le 20 heures n'était pas fait pour vous, que ce n'était pas votre truc. Pourquoi avoir changé d'avis dix ans plus tard ? Votre conception du journalisme est-elle, selon vous, compatible avec ce poste ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question, qui vise à comprendre la mécanique d'un journal, prolonge celle de Mme Duby-Muller relative à la confusion qui s'est produite à propos des circonstances de la mort de Dominique Bernard et de Samuel Paty. Pour élargir la question et ne pas nous focaliser sur cette erreur, comment s'articulent le rôle de la présentatrice et ceux des rédacteurs en chef et de la rédaction dans le choix des sujets, dans la sélection des invités, notamment politiques, et dans les éditoriaux ? Comment, concrètement, construit-on un journal à partir de la conférence de rédaction du matin – que cette audition vous aura peut-être fait manquer aujourd'hui ?

Mme Léa Salamé. Je m'efforcerai de répondre très rapidement, car nous avons déjà passé près de deux heures à répondre à de nombreuses questions. Mes confrères vous répondront notamment à propos de la concurrence et de l'audience, ainsi que sur ce qui fait la différence entre un journal de service public et ceux des chaînes privées.

Madame Parmentier, je ne suis pas avec Jordan Bardella, avec qui vous avez décidément décidé de me marier – et je ne sais pas si ça lui va lui faire plaisir ! Je pense que vous faites un procès d'intention au service public en imaginant qu'il n'embaucherait pas la compagne de Jordan Bardella – c'est du moins ce que j'espère et j'ai la conviction personnelle que la compagne de Jordan Bardella ou de François Ruffin, si elle était journaliste, pourrait être embauchée dans l'audiovisuel public.

Je ne suis pas patronne de France Télévisions, mais je pense qu'il est important de parler à tous les publics, de parler à tout le monde et d'inviter tout le monde. Vous savez tous que, pour ce qui me concerne, depuis dix ans, j'ouvre les fenêtres et les portes à tout le monde sur le service public. Si Jordan Bardella soupçonnait de la partialité, pourquoi aurait-il choisi, alors qu'il est invité partout, de venir à « Quelle époque ! » pour présenter son livre pour la première fois en exclusivité, puis au journal de 20 heures de France 2 pour évoquer son deuxième livre en exclusivité ? C'est parce qu'il sait qu'il a en face de lui une journaliste qui n'est pas du tout complaisante – il lui est arrivé de partir tantôt content, tantôt mécontent, et peu importe, à la limite, car nous ne sommes pas là pour faire plaisir aux personnalités que nous recevons. Il sait que je ne suis sous l'influence de personnes et que c'est moi qui écris mes questions.

Monsieur Saintoul – qui est malheureusement parti – n'a pas apprécié mes interviews de Bernard Arnault et de Carlos Ghosn. C'est son droit. J'espère toutefois que, sur les 5 000 entretiens que j'ai faits, un ou deux, ou peut-être cinq, trouveront grâce à ses yeux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne l'autorise pas à les qualifier de lamentables !

Mme Léa Salamé. Nous reviendrons sur la question relative à Samuel Paty.

Madame Taillé-Polian, monsieur Maurel, vous m'avez interrogée sur la rigueur du travail et sur le côté show-biz. Je ne suis pas show-biz. Je travaille comme une folle. J'ai passé dix ans de ma vie à aller à la radio au milieu de la nuit et à ne pas pouvoir accompagner mon

fil à l'école, pour travailler. J'ai donné ma vie à mon travail et je ne compte pas mes heures. Pour le 20 heures, nous arrivons à 8 heures et demie au travail et nous en repartons à 22 heures, sans avoir même le temps de déjeuner. Avec les équipes, nous sommes là tout le temps et nous travaillons d'arrache-pied. Franchement, si j'avais envie de faire quelque chose de plus facile ou de plus show-biz, j'aurais accepté certaines des propositions qui m'ont été faites – mais j'ai toujours choisi quelque chose d'extrêmement rigoureux. Cela vient de mes origines, de mon éducation. Je travaille énormément. J'ai prouvé par mes résultats. Je ne suis pas arrivée là en faisant du clic sur les réseaux sociaux, mais par mon travail et ma rigueur, que ce soit sur la matinale d'Inter, que l'on peut aimer ou pas, mais qui est considérée comme l'une des rédactions les plus sérieuses, les plus jansénistes, ou sur le 20 heures de France 2.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Comment choisit-on les incarnations d'un journal, qui sont tellement fortes et signifiantes ?

Mme Léa Salamé. M. Duperray va vous répondre à ce propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Taillé-Polian, vous aviez deux questions. À celle qui portait sur le showbiz et la starification, Mme Salamé vient de répondre qu'elle était une journaliste laborieuse et qu'elle n'était pas dans le show-biz. À votre deuxième question, relative au choix des incarnations et à leur manque de diversité, vous allez avoir une réponse de M. Duperray.

M. Julien Duperray. J'ai dit précédemment qu'à France Télévisions, les présentatrices et présentateurs sont la voix du journal de la rédaction : le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé – c'est très important chez nous.

Par ailleurs, présenter le journal de 20 heures tous les soirs n'est pas un exercice commun. Cela requiert des compétences tout à fait particulières et, contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'y a pas des centaines, ni même des dizaines, de journalistes capables de présenter chaque soir le journal de 20 heures. Cette fonction requiert en effet des compétences éditoriales, de l'expérience de l'antenne et du direct, ainsi que la capacité de mener des interviews compliquées avec des responsables politiques, religieux ou syndicaux. La palette de compétences nécessaires pour parvenir à cet exercice quotidien est immense et Léa Salamé est aujourd'hui, dans notre pays, l'une des rares journalistes possédant toutes les compétences pour mener à bien cette mission chaque soir à 20 heures. C'est notre conviction et nous le voyons au quotidien dans notre travail parce que, comme elle l'a dit, nous sommes côte à côte et elle est avec nous toute la journée. Ce n'est donc pas une question de diversité ou de choix fait au hasard, mais de compétence. On ne redira jamais assez l'importance de la compétence.

Mme Léa Salamé. Je reviendrai dans un instant sur la question relative à Samuel Paty.

Monsieur le rapporteur, permettez-moi une incise : France Télévisions m'indique à l'instant que vous avez reçu le contrat de « Quelle époque ! » le 14 janvier et mon propre contrat de travail le 12 janvier. Ils me disent que vous avez ces documents, mais je vais vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je demande donc à France Télévisions, qui semble nous regarder, de classer les documents par société de production afin de faciliter leur exploitation par le rapporteur et ses équipes.

Mme Léa Salamé. Madame Duby-Muller, avant de revenir aux questions relatives à la spécificité du service public, j'évoquerai le parallèle dressé entre Gaza et Auschwitz dans l'émission de Thierry Ardisson, qui a fait énormément réagir. Nous avons, pour notre part, réagi la semaine suivante, avec un long papier dans lequel j'ai expliqué ce qui s'était passé.

Thierry Ardisson lui-même – paix à son âme ! – s’est excusé le lendemain en disant qu’il avait parlé sous le coup de l’émotion et qu’il avait fait un raccourci trop rapide après avoir entendu un médecin humanitaire décrire ce qui se passait à Gaza. Il était très important pour moi de revenir là-dessus, car tout ce qui se passe au Proche-Orient est explosif. C’est une région que je connais bien, où chaque mot compte, et que je suis de très près, parce que je viens de là-bas. Par ailleurs, dans cette même émission, Thierry Ardisson évoquait cinq minutes plus tôt l’explosion de l’antisémitisme en France, exprimant son émotion à ce propos et rappelant notamment que M. Jérôme Guedj avait été expulsé d’une manifestation. Nous sommes revenus longuement là-dessus, et c’est normal. Quand les Français réagissent et peuvent être choqués, c’est à nous d’expliquer. C’est la raison pour laquelle j’ai tenu à faire la semaine suivante une sorte d’édition.

Pour ce qui est de la confusion faite au journal de 13 heures et à celui de 20 heures à propos de Samuel Paty, je rappelle, pour replacer la chose dans son contexte, que les équipes de France Télévisions produisent 100 heures d’information par jour. Tous les soirs, au 20 heures, nous fabriquons une pleine heure d’infos. J’ai calculé que, depuis cinq mois que je présente le 20 heures, j’ai dû lancer à peu près 1 000 sujets. Comme l’a dit Alexandre Kara avant moi, le zéro erreur n’existe pas et personne ne peut le garantir, même si nous devons y tendre.

Venons-en à ce qui s’est passé ce 13 octobre. Une confusion a en effet été commise à 13 heures et n’a pas été corrigée à 20 heures. Cette confusion est regrettable, je tiens à le dire, parce qu’elle touche aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous ne pouvons évidemment pas nous mettre à leur place, mais nous pouvons imaginer ce qu’ils ont ressenti en entendant cela. Une confusion faite au 13 heures et qui se reproduit au 20 heures, c’est un dysfonctionnement, une erreur de communication – Hugo Plagnard va le préciser. Nous en prenons notre part – moi comprise.

Nous avons cependant réagi tout de suite. J’ai tweeté très vite pour m’excuser, au nom de la rédaction et du 20 heures, auprès du public et des familles. Le lendemain, à 13 heures, Julian Bugier a fait un rectificatif et nous l’avons fait nous aussi ce même soir à 20 heures. Si nous ne l’avons pas fait immédiatement dans le 20 heures du 13 octobre, c’est parce que ce jour était – cela n’excuse rien, mais cela l’explique – celui de la libération des otages israéliens, que nous attendions depuis deux ans, et des prisonniers palestiniens. Ce jour-là, nous avions six sujets et étions complètement concentrés sur le plus explosif qui soit. Nous avions en outre décidé de recevoir deux invités, ce qui n’était jamais arrivé dans le 20 heures : François Hollande, qui commentait ce qui se passait au Proche-Orient, et Philippe Aghion, qui venait de se voir décerner le prix Nobel d’économie. Lorsque nous avons compris, pendant le journal, que cette erreur avait été commise, nous nous sommes dit que nous avions encore deux interviews à faire et qu’il fallait terminer : nous avons décidé de ne pas risquer d’ajouter l’erreur à l’erreur mais de faire le lendemain un rectificatif propre et sérieux.

M. Hugo Plagnard. Il s’agit en effet d’une erreur collective, dont nous avons bien mesuré les conséquences. Votre question me permet de m’excuser directement, devant la représentation nationale, auprès des familles des victimes, auprès de notre public et auprès de la rédaction, dont cette erreur a entaché le formidable travail. J’en suis vraiment désolé.

Vous soulignez un problème de communication, que Léa Salamé a évoqué. Pour ce qui est de nos collaborations avec le journal de 13 heures, il arrive régulièrement que nous reprenions au 20 heures un de ses sujets ou de ses reportages sur une actualité du jour, car ce journal est de très bonne qualité et nous avons tout à fait confiance dans le travail de ses équipes. Ce n’est pas pour faire des économies, mais parce qu’il ne sert à rien de demander à des équipes de refaire ce qui a déjà été bien fait à la mi-journée.

De notre point de vue, il y aura un avant et un après cette erreur. Un audit a été fait pour essayer de comprendre comment tout cela a pu se passer. Il nous a permis de comprendre que la communication entre les éditions est essentielle. Ce jour-là, il y a eu une défaillance.

Il nous a aussi permis de renforcer nos procédures de vérification et de relecture des textes et des infographies. Ce genre d'erreur entache le travail de tout le monde et porte préjudice à ce que nous avons de plus précieux dans le service public : notre crédibilité. Je vous le dis les yeux dans les yeux : nous avons tout fait pour que cette erreur ne se reproduise pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez souhaitait savoir si, dans vos fonctions au sein de l'audiovisuel public, à la radio et à la télévision, vous aviez subi des pressions externes ou internes ?

Mme Léa Salamé. Jamais. Je le dis sous serment : je n'ai jamais subi de pressions ni de l'extérieur, ni de ma direction, ni d'un homme ou d'une femme politique. J'ai reçu des textos d'hommes ou de femmes politiques mécontents de leur interview et en colère, ce qui est normal : nous ne sommes pas là pour leur plaire. Mais je n'ai jamais subi de pressions.

M. Julien Duperray. S'agissant des questions relatives à la transparence, à la concurrence, à l'audience et à notre offre éditoriale, nous avons, à France Télévisions, une particularité : les audiences ne sont pas l'alpha et l'oméga de notre réflexion. Nous les regardons, bien entendu, mais nous pensons que c'est grâce à notre offre éditoriale et à notre différenciation que nous pourrions rencontrer le plus large public possible. Et c'est très concret.

Chaque soir, à 20 heures, nous proposons une deuxième partie du journal télévisé, d'une durée de quinze à vingt minutes, consacrée à un thème précis – nous en avons traité près de soixante-dix depuis le début de l'année. Il y a du reportage, du décryptage, des infographies, des journalistes en plateau, et nous couvrons tous les champs, de l'économie – la dette – à l'international – nous avons fait des émissions spéciales sur l'Iran, le Venezuela et l'Ukraine –, en passant par la société – la place de l'intelligence artificielle ou les exploits de la médecine. C'est absolument inédit et unique dans l'offre d'information télévisée.

Nous pensons que c'est en allant vers ce type d'offre éditoriale et en la développant que nous gagnerons la bataille des audiences, à tout le moins que nous ferons venir chez nous autant de téléspectateurs que possible. Effectivement, les questions d'audience se posent : on fait ce métier pour être regardé par le plus grand nombre. Le nombre global de personnes qui regardent la télévision est en constante baisse : nous avons connu, la saison passée par exemple, des bilans contrastés.

Avec l'offre actuelle, nous arrivons à stabiliser nos audiences et même à les améliorer, grâce notamment à la deuxième partie du journal télévisé, qui est très importante pour nous et pour nos téléspectateurs. Nous avons la satisfaction de constater qu'elle trouve son public : elle a gagné deux points d'audience en un an, ce qui nous permet d'être la chaîne dont l'audience progresse le plus.

C'est satisfaisant, parce que cette partie est très exigeante. Consacrer quatre minutes à la dette pour en expliquer l'histoire à nos téléspectateurs, c'est un pari d'audience, mais c'est un choix éditorial. Comme le journaliste qui s'est occupé de cette séquence est talentueux, c'était très réussi et l'audience a été bonne. C'est l'éditorial qui nous amène vers l'audience.

Mme Léa Salamé. M. Maurel nous a interrogés sur la façon d'intéresser les jeunes. L'audience du 20 heures, pour laquelle je remercie une nouvelle fois les équipes, est bonne, mais elle n'est pas tout. Son audience numérique explose.

M. Julien Duperray. Nous sommes bien conscients des évolutions et nos contenus de qualité doivent vivre davantage qu'à 20 heures précises chaque soir.

La semaine dernière, sur nos réseaux sociaux – TikTok, Instagram, Facebook, X –, les sujets que nous avons postés ont réalisé plus de 50 millions de vues, soit une audience colossale, qui leur donne une vie incroyable. Par exemple, nous avons publié sur Instagram un sujet étonnant sur une avancée médicale visant à soigner les grands brûlés grâce au ver marin : il a obtenu près de 3 millions de vues.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Maurel a posé une question sur les contraintes budgétaires. Le contexte financier vous contraint-il à renoncer à des sujets, à réduire la voilure ? Faites-vous un journal télévisé avec moins de moyens ? Les évolutions technologiques permettent-elles de compenser cette contrainte ?

M. Hugo Plagnard. La contrainte budgétaire, vous la connaissez ; tout est public. Nous faisons un journal avec les moyens qu'on nous donne. Ils sont substantiels, ce qui nous permet de bien travailler. Nous n'en sommes pas moins comptables des deniers publics.

Notre couverture de l'international a été évoquée. Elle est prioritairement réalisée par nos bureaux à l'étranger – à Washington, à Rome, à Moscou, en Chine et ailleurs. Dans certains, les effectifs ont été renforcés – d'une journaliste à Washington, par exemple – pour continuer à assurer un bon niveau de production ainsi que des sujets, des duplex et des analyses de qualité. Ce maillage de France Télévisions à l'étranger est bénéfique pour le 20 heures et pour toutes nos antennes – les bureaux à l'étranger travaillent aussi pour France Info et pour les autres éditions de France Télévisions.

Toutefois, partir dans un pays lointain est toujours coûteux et parfois risqué. Nous procédons alors à une mutualisation des coûts en envoyant une mission partagée entre les éditions. L'équipe, au lieu de produire un sujet pour une édition, reste deux ou trois jours supplémentaires et en fabrique deux ou trois, ce qui en assure la rentabilité – pardonnez ce mot, qui me semble le plus approprié pour vous répondre – en maximisant le nombre de reportages.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de Mme Soudais portait sur une interview publiée par Konbini.

Mme Léa Salamé. On me ressort souvent cet extrait publié sur les réseaux sociaux. Dans cette interview d'une heure, j'ai parlé un peu comme je suis, assez librement. Je maintiens ce que j'ai dit ce jour-là mais j'aurais préféré que l'on diffuse l'intégralité de la séquence.

Je répondais à une question du journaliste qui, en substance, me demandait comment faire les meilleures interviews. Je lui ai dit que, moi-même, quand j'ai commencé à exercer mon métier, j'en ai connu tous les écueils. Le premier écueil de l'intervieweur est de penser que ses questions sont plus importantes que les réponses. Je n'y ai pas échappé.

Juste avant l'extrait isolé qui circule sur les réseaux sociaux, je lui ai dit que tout le monde était capable de poser des questions – ma mère est capable de poser des questions, lui ai-je dit. Et j'ai ajouté que ce qui faisait une bonne interview, c'était le moment, pas ma question, qui à la limite peut aussi bien être bonne ou non.

Le moment, cela signifie un moment d'humanité, de vérité. Un moment où, lorsque vous êtes face à nous, nous allons passer outre vos éléments de langage que vous avez tous, les hommes politiques notamment, et essayer de révéler quelque chose de l'homme politique qui ne l'a pas été ailleurs. Nous allons essayer d'avoir un moment qui marquera, qui fera de cette interview autre chose qu'un filet d'eau tiède fait de questions et de réponses attendues, un moment où il se passe quelque chose de marquant ou qui fera avancer les choses.

De ce point de vue, je maintiens ce que j'ai dit. Tous les journalistes vous le diront : ce qu'ils veulent faire, dans une interview, c'est essayer d'obtenir autre chose que poser les questions que n'importe qui, d'une certaine manière, pourrait poser ; c'est obtenir de vous quelque chose – par exemple un moment d'émotion ou de colère – qui marque et fait dire aux Français qui écoutent : « Là, on est allé au-delà du filet d'eau tiède des éléments de langage du politique ».

Je vous remercie de m'avoir posé cette question, qui me permet de me justifier sur cet extrait, qui circule énormément sur Twitter, mais tronqué ; j'aurais bien aimé qu'il y figure en entier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sein du journal de 20 heures, vous présentez un format court d'investigation intitulé *L'œil du 20 heures*, dont l'objectif est de vérifier des affirmations, d'analyser des chiffres et d'éclairer les Français sur des sujets complexes, controversés ou médiatiques. À votre avis, *L'œil du 20 heures* devrait-il consacrer un reportage aux centaines de millions d'euros de contrats de production conclus chaque année par France Télévisions avec des sociétés privées, parfois dans des conditions qui interrogent ? *L'œil du 20 heures* devrait-il s'intéresser à la prime annuelle de performance de près de 80 000 euros de Delphine Ernotte-Cunci et aux dépenses somptuaires engagées par la direction de France Télévisions alors même que l'entreprise est au bord de la faillite ? Autrement dit, l'investigation du service public s'applique-t-elle à son propre fonctionnement et à l'usage de l'argent des Français ?

Mme Léa Salamé. *L'œil du 20 heures* est un excellent module, très identifié par nos téléspectateurs et très attendu par les Français qui nous regardent. Je laisse la parole à Hugo Plagnard, qui y a longtemps travaillé.

M. Hugo Plagnard. Nous lisons avec attention votre rapport et jugerons en temps et en heure s'il y a matière à investiguer. Comme Julien Duperray l'a longuement expliqué, notre indépendance est totale. Nous travaillons même sur des sujets qui concernent peu ou prou France Télévisions.

Je citerai l'exemple des Jeux olympiques et paralympiques, dont il ne vous a pas échappé que nous étions les diffuseurs. Nous avons misé sur cet événement, parce que nous pensions qu'il était important pour la France, pour le monde et pour France Télévisions.

Son traitement par France Télévisions a donné lieu à des investigations très poussées, notamment un numéro de *Complément d'enquête* dont j'étais rédacteur en chef. Je puis témoigner que nous avons fait ce reportage en toute indépendance, comme le prouvent les informations qu'il contenait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 septembre dernier, dans « L'Émission politique » diffusée sur France 2, Caroline Roux recevait Matthieu Pigasse. Elle l'a présenté ainsi : « Ce n'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent dans des émissions politiques ».

Mais Caroline Roux a oublié de préciser que Matthieu Pigasse avait appelé à voter pour le Nouveau Front populaire en 2024, qu'il avait récemment fait la une de *Libération* en indiquant « Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale » et qu'il était actionnaire de Mediawan, qui produit plusieurs émissions de France Télévisions, dont certaines animées par Caroline Roux elle-même. Cela lui a valu, le 5 janvier dernier, un rappel à l'ordre de l'Arcom pour manquement aux exigences d'honnêteté et de rigueur de l'information.

Vous-même, vous recevez des invités chaque samedi sur le plateau de « Quelle époque ! », dans un format que l'on peut qualifier de similaire. Si vous deviez recevoir Matthieu Pigasse samedi prochain, que diriez-vous pour le présenter aux Français ?

Mme Léa Salamé. Cette question, monsieur Alloncle, s'adresse à Caroline Roux, pas à moi. Je n'ai pas à commenter ce qu'elle fait ! Par ailleurs, elle est salariée de France Télévisions. Elle fait comme elle l'entend et elle fait très bien son travail.

Quant à moi, si je devais présenter Matthieu Pigasse – je crois l'avoir reçu il y a environ deux ans, lorsqu'il a publié un livre, mais je ne me souviens pas exactement de la façon dont je l'ai présenté –, je le présenterais comme un banquier d'affaires détenant des actions dans des médias. Puis, je l'interrogerais sur ses positions politiques, puisqu'il n'exclut pas, comme beaucoup d'autres, d'être candidat à l'élection présidentielle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez reçu le 21 octobre 2023. Le rapporteur pourra regarder l'émission...

M. Charles Alloncle, rapporteur. La semaine dernière, les responsables de l'information de France Télévisions nous ont expliqué que le service public avait pour exigence de présenter systématiquement l'étiquette politique des personnes invitées sur un plateau de l'audiovisuel public. Si, demain, vous invitiez Matthieu Pigasse ou toute autre personnalité politique engagée à gauche, assumeriez-vous de le présenter comme quelqu'un d'engagé politiquement, ce que visiblement Caroline Roux n'a pas fait ?

Mme Léa Salamé. Matthieu Pigasse est-il encarté ? Il a simplement dit qu'il voterait pour le Nouveau Front populaire, me semble-t-il. Est-il membre d'un parti politique ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'engage clairement contre la droite !

Mme Léa Salamé. Certes. Si je l'invitais, je lui poserais des questions très claires, auxquelles il apporterait sans doute des réponses de gauche. Je ferais alors ce que je fais systématiquement pour tous les intervenants : une interview contradictoire.

Il ne me semble pas, mais cela m'a peut-être échappé, que Matthieu Pigasse soit membre d'un parti. Honnêtement, je ne l'ai pas reçu depuis longtemps ; je n'ai donc pas présents à l'esprit tous les éléments. S'il était membre de La France insoumise, des Écologistes ou du parti socialiste, je le dirais, mais je ne crois pas qu'il soit encarté. Il est chef d'entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnerons et nous lui poserons la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous poser une question sur votre conception du service public audiovisuel. Vous avez animé, de 2016 à 2019, l'émission « Stupéfiant ! », qui incarnait selon moi pleinement les missions fondamentales du service public : traiter des sujets culturels exigeants ; les rendre accessibles ; faire dialoguer des

personnalités issues d'horizons très différents, telles que Bernard Arnault, Michel Houellebecq et Bernard Pivot, dans un cadre assumant une part de divertissement.

Pourtant, après trois saisons, la direction de France Télévisions a décidé de réduire fortement les budgets de cette émission, qui a progressivement disparu de l'antenne. Dans le même temps, France 2 consacre une part très importante de sa grille de programmes à des jeux – jusqu'à neuf cases par jour, contre une pour TF1.

Comprenez-vous cette évolution de la programmation de France 2 ? Considérez-vous que la direction de France Télévisions fait le bon choix en privilégiant la multiplication des jeux commerciaux, que l'on trouve abondamment sur les chaînes privées commerciales, au détriment du développement et de la pérennisation de formats culturels populaires et exigeants tels que « Stupéfiant ! » ?

Mme Léa Salamé. D'abord, je vous remercie d'avoir été un téléspectateur attentif de « Stupéfiant ! ». Beaucoup de gens me parlent de « Stupéfiant ! ». C'était une émission culturelle moderne et vivante, dont je suis très fière. Alain Delon avait accepté d'en être le parrain, ce qui a donné lieu, lors de son lancement, à une interview dont je me remémore comme l'un des meilleurs moments de ma carrière, à Palerme, dans le palais où a été tourné *Le Guépard*, juste avant que sa maladie ne s'aggrave.

Je ne suis pas directrice des programmes, donc je ne décide pas des programmes que nous lançons. Je pense que les jeux sont importants et qu'une émission comme « Stupéfiant ! » est importante. L'audiovisuel public est le seul endroit où vous avez une grande émission sur les livres en prime time – « La Grande librairie » sur France 5. Aucune chaîne privée ne peut se permettre de parler de livres pendant deux heures, à 21 heures. Voilà ce que permet le service public.

L'audiovisuel public permet de faire de grands documentaires historiques et culturels. Je pense aussi, ayant été longtemps à la radio, que les podcasts de Philippe Collin sur l'histoire sont fantastiques, et que seul le service public peut faire ça. Seul le service public peut financer des programmes pour enfants tels que « Les Odyssées » et « Oli » – j'endormais mes enfants, quand ils étaient petits, avec le podcast « Oli ».

C'est la grandeur et la fierté du service public. Le service public sert à ça. Rachida Dati, dans une interview que j'ai réalisée avant qu'elle ne soit ministre de la culture, a dit : « L'audiovisuel public, ça fait partie de l'égalité des chances, ça fait partie du parcours républicain ».

Quant aux jeux, je les trouve aussi très importants. Le jeu « 100 % logique », présenté par Cyril Féraud, je le regarde en famille. Il fait réfléchir les enfants. Les jeux présentés par Nagui attirent un public très large : je trouve cela très bien, car il faut de tout sur le service public de l'audiovisuel.

Le service public, ce sont des valeurs et beaucoup d'argent consacré aux documentaires et aux grandes soirées, consacrées, par exemple, à l'illettrisme ou au handicap. Qui finance cela sur les chaînes privées ? C'est ça, le service public ! C'est ça, les valeurs du service public et sa fierté ! J'aimerais que, dans cette commission d'enquête, on l'entende aussi, et que vous aussi en soyez fiers.

Toutes les grandes démocraties ont un service public de l'audiovisuel fort. La France a la chance d'avoir un service public de l'audiovisuel fort. C'est ce qui fait notre exception culturelle. Il ne faut pas l'abîmer. Il faut peut-être le réformer ; tout n'est pas parfait et sa

critique est justifiée sous de nombreux aspects. Vous avez raison de vous en saisir. Mais c'est énorme ce que fait le service public sur la culture, sur l'histoire, sur les grands documentaires, sur l'international et ça, les chaînes privées ne le font pas, ou beaucoup moins.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Diriez-vous qu'il manque un grand magazine culturel tel que celui que vous présentiez sur France 2 ?

Mme Léa Salamé. Pour moi, « Quelle époque ! » est un grand magazine culturel ! Il fait vendre des livres. Nous recevons des écrivains, tels que Philippe Besson et Alexandre Devecchio récemment ; ils nous parlent de l'impact de leur passage dans l'émission. France Inter et France Culture font vendre des livres, des places de concert, des entrées de cinéma. C'est aussi leur fonction.

Des attachés de presse m'ont dit, trois jours après avoir reçu un réalisateur ou un acteur, que les ventes de places de théâtre avaient explosé. C'est cela aussi, le service public. Et vraiment, nous pouvons en être fiers. On peut pointer ce qui ne marche pas, mais on peut aussi parler de ce qui marche bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je partage totalement vos mots sur la grandeur du service public, qui consiste notamment à proposer des programmes que les chaînes privées commerciales ne peuvent pas forcément diffuser. Toutefois, programmer sur France 2, chaîne phare du service public de l'audiovisuel, neuf jeux par jour quand TF1 n'en propose qu'un, est-ce vraiment ça, la grandeur de l'audiovisuel public ? Ne pourrait-on pas diffuser d'autres programmes plus exigeants, culturels notamment, tels ceux que vous avez animés ? Quels sont selon vous l'ADN et la différence de l'audiovisuel public par rapport aux chaînes privées commerciales ? Faut-il pour y satisfaire diffuser neuf jeux par jour ?

Mme Léa Salamé. Au risque de me répéter, je n'ai pas à donner mon avis sur la grille des programmes. Vous m'interrogez sur moi, sur mon travail, sur l'information et sur le 20 heures ; je réponds à vos nombreuses questions depuis bientôt trois heures.

Quant aux jeux, il n'y a rien de honteux à en diffuser. Le divertissement participe du service public de l'audiovisuel, au même titre que l'information. Les jeux rassemblent les Français, qui les plébiscitent.

Il ne m'appartient pas de juger s'il y en a trop ou pas assez ; c'est à Delphine Ernotte-Cunci et au directeur des programmes qu'il faut poser la question. « Stupéfiant ! », des jeux, « Quelle époque ! », des grands magazines d'investigation, une grande soirée consacrée à l'illettrisme, beaucoup d'argent mis sur l'information : cette diversité est une bonne chose.

Vous me demandez ce qui distingue le service public. Sa vraie différence, c'est l'éclectisme et la diversité. On peut tout avoir : des jeux, des émissions politiques, des grandes soirées d'investigation, des grandes soirées de témoignage. C'est tout cela et c'est aussi l'investissement dans la fiction et le cinéma français, secteur qui fait travailler des milliers de personnes et rapporte de l'argent à l'audiovisuel public – ce n'est pas seulement un coût.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez nous quitter pour préparer le journal de ce soir. Évoquerez-vous cette audition ? Plus globalement, quel éclairage médiatique comptez-vous apporter à cette commission d'enquête, laquelle a fait l'objet d'un reportage à ses débuts ? Le service public de l'audiovisuel fait-il preuve de pudeur par rapport à ces travaux de la représentation nationale sur les entorses au principe de neutralité et sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ?

M. Hugo Plagnard. Le reportage que vous évoquez visait à expliquer l'objet de cette commission, dont plusieurs membres ont répondu à nos questions. Nous en avons diffusé un autre à l'occasion de l'audition de Delphine Ernotte-Cunci. Je doute que nous puissions en faire un sur cette audition.

Mme Léa Salamé. Il serait obscène que j'annonce un sujet sur moi au 20 heures. Nous attendons avec impatience votre rapport. Nous déciderons s'il y a ou non matière à un traitement. Nous prendrons cette décision de manière collective, avec mes deux rédacteurs en chef, leurs adjoints et toute l'équipe du 20 heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué au début de l'audition avoir reçu, tout au long de votre carrière dans l'audiovisuel public, des propositions du privé. Vous les avez toujours refusées et avez décidé de poursuivre votre carrière sur le service public de l'audiovisuel, en l'occurrence à France Télévisions. Pourquoi poursuivre votre carrière de journaliste dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouvez-vous ?

Pourquoi décider, à un moment important de votre carrière – vous avez rappelé que vous étiez journaliste depuis plus de vingt ans – de poursuivre votre carrière, qui pourrait s'épanouir dans d'autres médias, privés notamment, dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouvez-vous qu'on ne trouve pas ailleurs ? Votre réponse permettra peut-être de mieux comprendre la singularité de l'audiovisuel public et de ses missions par rapport au privé.

Mme Léa Salamé. J'ai travaillé dans le privé auparavant et peut-être y retournerai-je demain. Ce n'est pas mieux ou moins bien. C'est différent, le service public. J'y trouve une forme de supplément d'âme. Je vous ai raconté d'où je venais. Je suis arrivée en France à 5 ans. J'ai été naturalisée à 10 ans. Il y a pour moi quelque chose de viscéral, à cette période de ma vie, à être dans le service public.

Puis, je suis fière du service public de l'audiovisuel. Il est critiquable, certes, il ne fait pas tout bien, mais il constitue une exception culturelle. Je m'y sens bien. Les équipes sont formidables : elles s'arrachent dans le travail. Je l'ai dit dans mon émission du samedi soir et je le répète ici : les 400 journalistes de la rédaction de France Télévisions, qui est la plus grande d'Europe, travaillent avec le service public chevillé au corps. Ils s'arrachent du matin au soir pour faire le meilleur journal possible. Les équipes, c'est important pour moi. Quitter celle que j'avais à la matinale d'Inter a été un crève-cœur.

Je vous le dis simplement : je me sens bien dans le service public, j'y suis heureuse. Demain, dans deux ou cinq ans, peut-être irai-je dans le privé, parce que c'est très bien aussi, mais, à cette période de ma vie, je suis très heureuse et très bien dans le service public de l'audiovisuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame, messieurs, nous vous remercions de vos réponses. Madame Salamé, le rapporteur me fait savoir qu'il nous manque des documents sur vos sociétés de production. Il incombe à France Télévisions de nous les fournir. Je vais demander que l'on nous transmette tous les contrats et non simplement ceux d'une année, ainsi qu'un classement par société de production, pour que nos administrateurs puissent travailler de manière efficace et accompagner le rapporteur dans sa mission.

*

* *

22. Audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Delahousse, et de M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des « 13 h 15 » et des « 20 h 30 » le week-end sur France 2 (2 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos auditions avec une autre grande figure de la télévision publique. Laurent Delahousse, comme votre consœur Léa Salamé, que nous avons reçue ce matin, vous êtes un des visages les plus connus de France 2 et même de France Télévisions. Depuis près de vingt ans – dix-neuf ans le 7 mars prochain –, vous accompagnez la vie des Français le samedi et le dimanche. Ce n'est sans doute pas un hasard si un sondage paru début décembre dans *La Tribune Dimanche* estimait que vous étiez la personnalité qui représentait le mieux le service public audiovisuel, devant Stéphane Bern et Élise Lucet.

On m'a dit qu'enfant, vous rêviez d'être footballeur professionnel, puis avocat pénaliste ; finalement, c'est au journalisme et à l'information des Français que vous avez décidé de consacrer votre vie. Après des débuts chez RTL comme stagiaire au service politique, puis à LCI, vous entrez à M6 où vous présentez notamment l'émission « Secrets d'actualité ». Vous quittez néanmoins le groupe pour France 2, où vous remplacez, à partir du mois d'octobre 2006, David Pujadas pour présenter le journal de 20 heures en semaine. En 2007, vous ne présentez plus que les journaux du week-end mais vous créez dans le même temps des magazines bien connus aujourd'hui, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », qui traitent de sujets de société – on se souvient du portrait tout en finesse d'Astrid, cadre qui a choisi de se reconvertir en éleveuse porcine, diffusé en octobre dernier – et de sujets liés à l'actualité politique ou internationale. Vous avez également créé et présenté l'émission « Un jour, un destin » consacrée à de grandes personnalités, de François Mitterrand à Bernard Blier, de Grace Kelly à Françoise Giroud. Plus récemment, avec Jean-Michel Carpentier, ici présent, vous avez créé « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », deux magazines d'actualité qui font suite au journal de 20 heures dans lesquels vous recevez des artistes, des philosophes, des médecins, des personnalités de la société civile.

Présentateur, animateur, créateur, vous êtes également producteur. Après avoir créé en 2008 une première société de production, Magneto Presse, qui a été mise en liquidation judiciaire au printemps 2024 – ce qui montre bien que la production audiovisuelle n'est pas un métier sans risques ni une rente éternelle, comme certains voudraient le laisser croire –, vous avez créé une nouvelle société de production, Native Production, qui produit notamment la série documentaire intitulée « Ainsi va le monde », diffusée sur France 5 depuis le 31 août 2025.

Jean-Michel Carpentier, vous avez été longtemps journaliste politique sur France 2 avant de devenir, en 2001, rédacteur en chef adjoint du « 20 heures » de France 2. Par la suite, vous avez été de toutes les aventures de Laurent Delahousse, occupant les fonctions de rédacteur en chef de « 13 h 15 le samedi », de « 13 h 15 le dimanche », de « 20 h 30 le samedi » et de « 20 h 30 le dimanche ».

Avant de vous donner la parole, comme nous l'imposent les textes, je vous demande de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Laurent Delahousse et M. Jean-Michel Carpentier prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse la parole.

M. Laurent Delahousse, présentateur. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de prendre le temps de m'écouter. Vous m'avez demandé, dans ce propos liminaire, de me présenter, d'évoquer mon expérience au sein de France Télévisions en tant que journaliste, réalisateur de documentaires, rédacteur en chef et présentateur du journal de 20 heures. J'ai pris l'habitude, durant des années, de rarement m'exprimer publiquement car cette dernière fonction, la plus visible, est encore aujourd'hui selon moi un totem, un pôle de stabilité pour les Français au cœur de notre profession ; cela m'oblige à une forme de devoir de réserve, d'équilibre dans ma prise de parole afin de respecter les Français dans leur ensemble.

J'ai de la chance, beaucoup de chance d'exercer cette fonction passionnante qui n'est pas un long fleuve tranquille et qui nécessite de ne jamais oublier qu'elle est aussi une source de responsabilité, de rigueur et d'exigence. Porter à l'antenne un journal de 20 heures nécessite des choix, des débats, des vérifications permanentes, de ne pas se laisser aspirer par l'émotion de l'instant, de savoir, face à son clavier, trouver les mots justes, chercher la mise en perspective des faits. Fabriquer un journal débute le matin en conférence de rédaction avec les équipes, les services, et ne s'achève pas au générique de fin ; l'information reste en vous, elle se nourrit dans les heures qui suivent jusqu'au lendemain ; et cela, encore et encore. S'asseoir à 20 heures dans ce fauteuil est donc l'épilogue d'un long travail, un travail collectif. Cet exercice aura réglé mon agenda et m'aura fait gagner en ponctualité : depuis plus de dix-huit ans, je sais que je serai chaque fois, à 20 heures, le vendredi, le samedi et le dimanche, à l'heure.

Depuis une trentaine d'années maintenant, j'ai choisi d'observer, d'écouter, de raconter les autres, de tenter de donner des clés pour comprendre et analyser l'évolution de la France et du monde. Tout comme celui-ci, notre profession a changé. Le contexte concurrentiel est différent avec l'arrivée de nouveaux médias. Le mode de consommation de l'information a également connu une véritable révolution. Le journalisme a toujours été critiqué. C'est ce qui l'a construit, façonné, renforcé. La dérive serait qu'il devienne une cible permanente, un bouc émissaire.

Devenir journaliste a été un choix et d'abord un rêve, né chez moi dès l'enfance, grâce à la curiosité, l'ouverture sur le monde, la bienveillance de mes proches et de mes parents. J'ai exercé depuis toutes ces années presque tout ce que le métier de journaliste peut offrir comme moyens d'expression différents. J'ai commencé ma carrière à la radio au service politique de RTL, rue Bayard, à Paris, une rédaction historique, entouré d'Olivier Mazerolle et d'une figure tutélaire qu'il est difficile d'oublier, Philippe Labro. J'ai ensuite retrouvé ce même média quelques années plus tard, à quelques centaines de mètres de là. C'était rue François I^{er}, à Europe 1, autre station intense, riche de ses signatures ; c'est notamment l'oreille collée à mon transistor à écouter Stéphane Paoli ou encore le générique de cette fameuse émission qu'était « Le Club de la presse » et ses intervenants que j'ai appris à suivre la vie politique qui me passionne toujours autant. J'y présenterai une tranche le soir, intitulée « Génération Europe 1 ». J'ai eu la chance de participer à la création de la première chaîne d'information, LCI, laboratoire assez incroyable, où nous étions des couteaux suisses impatients de partir, de travailler, d'apprendre chaque jour. J'y ai appris beaucoup auprès de talents multiples : Étienne Mougeotte, Jérôme Bellay, Pierre-Luc Séguillon, Philippe Bès, Guillaume Durand et bien d'autres... J'y ai été reporter, chroniqueur d'un rendez-vous consacré aux photoreporters ; j'ai ensuite accepté la proposition de présenter une tranche d'information dans l'ombre de plusieurs personnalités, notamment David Pujadas, que je retrouverai avec plaisir plus tard, notamment pour de nombreuses soirées électorales sur France Télévisions.

Je me suis ensuite confronté au magazine et à la narration documentaire. C'était sur M6, avec ce magazine du dimanche qui s'appelait « Secrets d'actualité ». Je garde également en mémoire un homme avec qui j'ai eu la chance d'échanger régulièrement. Il dirigeait cette chaîne, il s'appelait Jean Drucker ; nous parlions de la télévision, du cinéma, mais aussi beaucoup de la vie, de la distance à garder vis-à-vis de la notoriété et de son caractère fragile. Il finira par me dire un jour que j'allais partir, ne pas rester à M6 car mon chemin était ailleurs. Il fut le premier à me dire que, selon lui, je présenterais un jour le journal de 20 heures.

Quelques mois plus tard, en 2006, Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot me proposaient de rejoindre France 2 afin d'y présenter les journaux en tant que joker, puis en tant que titulaire des éditions du week-end à partir de 2007. Dès nos premiers échanges, ils me demandèrent de réfléchir à faire évoluer le journal, son format, ses rubriques. Ils me proposèrent également de développer de nouvelles écritures, de nouveaux formats de magazine, de proposer en ligne les documentaires de mon précédent rendez-vous sur M6, « Secret d'actualité ». C'est ce à quoi je me suis attaché en développant une collection de récits et de portraits intitulée « Un jour, un destin » : de Jacques Chirac à François Mitterrand, de Claude Sautet à Patrick Devers, de Romy Schneider à Brigitte Bardot, cette collection a rencontré un succès populaire sur les antennes de France Télévisions et elle est devenue une marque du service public. La création et la réalisation de documentaires, ce sont des heures et des heures de montage, de jour comme de nuit, une transmission de savoirs, un travail d'équipe, une façon de mettre en lumière notre patrimoine et une manière de démontrer que lorsque l'on se concentre sur la vie de ces grandes personnalités, au-delà de leur talent, ce que l'on retient, c'est le miroir qu'elles nous tendent car on y retrouve nos propres failles et nos blessures. Viendra ensuite une autre série, « Un jour, une histoire », portraits et récits du monde qui proposaient notamment une rétrospective d'Al-Qaïda à Daech, une autre sur les traces de Klaus Barbie, un portrait de Vladimir Poutine, un récit des relations de la France et de l'Iran ou encore une histoire du Mossad. J'ai également réalisé un film documentaire, *Monsieur*, pour le cinéma, portrait-confession de l'écrivain Jean d'Ormesson que j'ai suivi durant de longs mois et qui fait partie des rencontres et des échanges qui marquent une vie.

Au sein de France Télévisions, très vite, j'ai eu la chance de trouver un équipier, un journaliste, un partenaire et plus encore en la personne de Jean-Michel Carpentier, qui m'accompagne aujourd'hui. Depuis près de vingt ans, avec lui, nous avons créé une équipe – et j'oserai dire une famille – de journalistes, de réalisateurs, de cadres, de monteuses qui ont traversé avec nous toutes ces années. Sans eux, sans ces rencontres, sans cette équipe, mon itinéraire n'aurait eu aucun sens.

Cette liberté, cette volonté d'inventer, de créer en permanence sont probablement les raisons qui m'ont poussé à ne pas accepter les différentes propositions que j'ai reçues d'autres médias tout au long de ces années. Nous avons installé deux premiers rendez-vous, « 13 h 15 le samedi » et « 13 h 15 le dimanche », d'abord en direct, avec des rencontres entre responsables politiques et personnalités de la société civile. Je pourrais vous en citer des dizaines, mais je garde en mémoire un échange qui résume l'esprit de notre travail : une rencontre étonnante et riche entre Carole Bouquet et Arlette Laguiller. Il y en aura des dizaines d'autres. Jean-Michel Carpentier pourra vous apporter tous les éléments concernant ce travail. Ces rencontres et ces débats n'avaient jamais pour objectif de fracturer, de diviser les Français mais, à l'inverse, de tenter de révéler ce qui nous différencie mais aussi ce qui peut nous rassembler. Ces deux rendez-vous se sont installés à l'antenne, ont rencontré leur public et créé une fidélité. Ils incarnent aujourd'hui encore, je l'espère, une vision de ce que peut être la télévision, l'information, mais également le service public.

À l'aide de nos reportages, de nos documentaires, nous avons tenté, expérimenté ; nous avons raconté l'actualité, la grande histoire, mais aussi la vie des uns et des autres au quotidien. Nous avons plongé nos caméras au plus près des Français en leur donnant la parole, en les écoutant, quels que soient leur condition, leurs origines, leurs combats, leurs souffrances, leurs joies, mais également leurs espoirs. Et cela sur le temps long, en les retrouvant parfois bien longtemps après, comme c'est le cas pour plusieurs agriculteurs, entrepreneurs ou commerçants dont nous suivons le combat depuis des années. Combien de sujets au sein de nos territoires les plus reculés et, parfois, oubliés ? Avec « Successions », série qui donne la parole à toutes les composantes de la vie politique, mais également « Le Feuilleton des Français », qui est devenu au fil du temps une radioscopie, un témoignage de l'évolution de notre société, et avec nos séries historiques, « 13 h 15 » remplit également une de nos missions, celle de ne jamais oublier qui nous sommes et d'où nous venons, de lutter contre l'oubli et les contre-vérités qui demeurent un poison contemporain. Du chant des partisans au combat des deux Gisèle, Halimi et Pélicot, de la saga des frères Michelin à la conquête de l'Arctique : à une heure de grande écoute, nous rassemblons régulièrement plusieurs millions de téléspectateurs en linéaire, mais également auprès d'un public plus jeune, avec la diffusion de l'ensemble de ces formats sur le digital et sur la plateforme.

Le digital est devenu depuis plusieurs années une urgence, une priorité compte tenu de la révolution du mode de consommation des écrans par la nouvelle génération. Le digital est donc devenu un axe important de développement pour le service public. Cette révolution est un séisme pour tous les médias et pas seulement pour nous. C'est une erreur de croire que les jeunes ne visionneraient qu'en scrollant des formats courts, zappant d'une image à l'autre. Ils se passionnent pour les nouvelles écritures, les séries documentaires, pour la politique et pour la géopolitique qui s'agite heure après heure.

Autour des éditions du week-end, à la manière de la presse écrite, nous avons accentué l'offre de la tranche de 20 heures à 21 heures avec trois marques : « 20 h 30 le vendredi », « 20 h 30 le samedi » et « 20 h 30 le dimanche », qui proposent en direct des grands entretiens, des rencontres d'écrivains, d'artistes, de créateurs qui sortent de l'exercice de promotion pour raconter notre société. Le dimanche soir, nous avons réussi à créer un rendez-vous familial qui rassemble 4 à 5 millions de téléspectateurs et fait de France Télévisions le leader de ce carrefour d'audience. Cette notion de rendez-vous et de lien fort avec le public est pour nous essentielle.

Depuis 2007, je présente le journal de 20 heures le week-end. Cela fait donc près de vingt ans que je vis avec l'information et son degré potentiel de richesse, mais également de toxicité, heureusement aussi avec ses moments de joie. Je garderai longtemps en moi le souvenir de la cérémonie des Jeux olympiques de Paris sous des trombes d'eau, avec ses moments de communion suspendus, tout cela devant 25 millions de téléspectateurs. J'ai interviewé des centaines d'invités, de Bachar al-Assad encore au pouvoir, à Mikhaïl Gorbatchev, témoin de l'actualité et de son passé. J'ai vécu avec l'ensemble de la rédaction beaucoup de ces crises, de ces révolutions, des moments de tension extrême, de conflits, quatre campagnes présidentielles, des soirées électorales ; interviewé l'ensemble des présidents de la République à plusieurs reprises, les anciens également, et chaque candidat entre les deux tours de la présidentielle à l'occasion du journal de 20 heures. Nous avons vécu aux côtés des Français les attentats du 13 Novembre, la guerre en Ukraine, le covid, avec une forme intense de solitude sur ce plateau et dans Paris – et aussi, il faut le souligner, une lourde responsabilité, tant l'incertitude que vivaient les Français était forte ; elle l'était pour moi également. Chaque jour du premier confinement, les Français attendaient le journal de 20 heures, ces moments

vécus avec eux, avec nos équipes. S'adresser à 9 millions de téléspectateurs à cette période sans agiter les standards de la peur, en étant responsables.

Une question essentielle se pose de plus en plus pour nous tous, celle du temps de la réflexion. Peut-il encore exister aujourd'hui ? L'urgence de l'instant, l'immédiateté remplace même le présent. Chaque heure dessine presque un nouveau séisme politique ou géopolitique et les Français sont emportés dans ce tourbillon qui s'ajoute à celui de leur vie intime et personnelle. Avec toutes les équipes qui m'entourent, nous tentons de répondre à cette exigence de l'information, à ses enjeux, à ne pas se laisser emporter par l'hystérisation, par le mouvement permanent. L'information est une âme sensible, fragile, source d'incompréhension et parfois de fractures – nous aurons l'occasion d'y revenir.

France Télévisions est une maison commune qui tente d'apporter des réponses, des éclairages, du sens et nous impose de respecter les téléspectateurs, tous les téléspectateurs. Vous lui trouverez bien évidemment des défauts. Je vous rassure : au sein de la rédaction, nous nous interrogeons chaque jour sur notre travail en sachant nous remettre en question. Mais je sais une chose, c'est que les Français sont très attachés au service public, qu'ils l'aiment. Sur les écrans du service public, on trouve une source de connaissances familiale, des films, des séries documentaires, des séries parfois populaires, parfois plus exigeantes, une ouverture sur le monde qui nourrit l'esprit critique si nécessaire en s'adressant à tous les publics, à toutes les générations ; des rendez-vous que l'on ne voit pas ailleurs car notre mission est singulière et différente de celle des autres.

J'espère avoir participé de la manière la plus sincère, la plus créative et la plus juste possible à cette singularité. J'aime ce métier, je suis fier de notre travail collectif et j'aurai l'occasion de préciser tout cela avec vous. C'est le travail de dizaines de salariés que j'ai la chance d'incarner à l'antenne, ce qui est pour moi un véritable privilège. Je tenterai de répondre à vos questions, non pas en tant que dirigeant, ce qui n'est pas ma fonction, mais en tant que salarié, un salarié certes un peu plus visible que la moyenne. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous avez souhaité m'auditionner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Depuis dix-neuf ans, vous avez choisi d'informer les Français sur France 2 et de raconter la France, ses mutations, ses préoccupations, ses fractures, ses forces et ses réussites. Vous avez donné la parole aux Français, vous les avez écoutés, quelles que soient leur condition et leurs origines. Au fil des ans, vos journaux sont devenus une sorte de radioscopie de la France, de ses jours heureux et de ses moments de peine. Vous avez dédié une grande partie de votre vie à l'audiovisuel public. Vous avez aussi reçu des propositions du privé. Au-delà des liens personnels et d'affection que vous avez tissés avec M. Carpentier et avec vos équipes, pourquoi avez-vous décidé de rester ? Qu'est-ce qui fait, pour vous, la singularité et la force du service public de l'audiovisuel ?

M. Laurent Delahousse. Dix-neuf ans, c'est une partie importante de ma vie. J'ai souhaité rester sur le service public parce qu'il correspondait à l'histoire que je me fais de la télévision, parce qu'il m'a permis d'être libre, de créer, d'inventer et de nouer un lien avec les Français. Je souhaitais cette stabilité, cet équilibre, cette rigueur, ce partage avec une rédaction à laquelle je suis profondément attaché. Au gré des années, à chaque proposition extérieure, je me suis posé cette question : où serai-je le plus libre ? Où puis-je m'exprimer de cette manière ?

Je suis à la fois présentateur et rédacteur en chef du journal de 20 heures, ce qui me permet de réfléchir sur le monde et de réagir non pas dans l'instantané, dans la précipitation, mais dans la réflexion avec la rédaction. J'ai la chance de pouvoir incarner ce que je n'aurais

peut-être pas pu faire ailleurs : des magazines de documentaire et de reportage qui me permettent de ne pas être fixé sur l'instantanéité. Cette réflexion me paraît essentielle. Le documentaire, c'est également la créativité, la possibilité de narrer l'actualité, l'histoire immédiate ou celle des personnalités. C'est pour toute cette richesse et ce partage avec les équipes de rédaction que j'ai fait le choix de rester jusqu'à aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journal de 20 heures du week-end est emblématique et a longtemps connu une forme bien définie qui régissait la vie familiale tout entière : une demi-heure de grand-messe se terminant par la météo avant que ne commence la grande émission de variétés du samedi soir et que l'on regarde, le lendemain, le tout aussi attendu film du dimanche soir ! Vous avez, l'un et l'autre, contribué à bousculer ces codes grâce à des magazines d'information et à des interviews qui ont cassé la monotonie et permis d'aller plus au fond des sujets. Pensez-vous qu'il faille toujours évoquer entre vingt et vingt-cinq sujets différents lors du journal télévisé ? Comment casser cette mécanique pour intéresser des publics, notamment les jeunes, qui ont fait le choix de s'informer différemment ?

M. Laurent Delahousse. Ce que nous avons souhaité, c'est créer une tranche d'information. Quand je suis arrivé à France Télévisions, l'une des premières questions auxquelles j'ai dû répondre en interview était : « Qu'est-ce que cela vous fait, monsieur Delahousse, de prendre la tête du journal de 20 heures alors que cette marque risque de devenir rapidement obsolète et de mourir compte tenu de la création des chaînes d'information ? » Dix-neuf ans plus tard, le journal de 20 heures reste un totem et un pôle de stabilité pour les Français. Il suffit de cumuler les audiences de M6, de TF1 et de France Télévisions pour se rendre compte du nombre de téléspectateurs qui sont encore présents à ce rendez-vous.

En revanche, très vite, Arlette Chabot, Patrick de Carolis et Patrice Duhamel ont évoqué avec moi la nécessité de bousculer, de changer, de créer des formats pour dynamiser le rythme linéaire fait d'une succession de sujets. Nous avons proposé des reportages allant jusqu'à six, sept ou huit minutes dans le journal de 20 heures. Nous avons créé des rendez-vous différents avec le « 13 heures 15 » dans la continuité du journal de 13 heures – que je ne présente plus aujourd'hui, mais que j'ai présenté pendant des années – et du journal de 20 heures, le vendredi avec les « Portraits de Français », le samedi avec « Une histoire française, d'hier à aujourd'hui », qui réfléchit sur des sujets de société et intègre des éléments de la pop culture. Le dimanche soir, nous avons créé un rendez-vous d'une trentaine de minutes sans équivalent avec ce qui existe en semaine, où le journal est scindé en plusieurs temps. Nous avons voulu, avec « 20 heures 30 le dimanche », aller à la rencontre des personnalités qui font la vie de la société. Nous avons voulu les accueillir non pas dans un exercice de promotion – il y a assez d'émissions pour cela –, mais d'interrogation de la société. Quand j'ai reçu, hier, le psychiatre Christophe André pour aborder notre capacité à être résilients, nous avons pris le temps devant 4 à 5 millions de téléspectateurs. C'est ce qui nous différencie de notre principal concurrent, c'est ce qui fait notre singularité et c'est, je crois, un changement progressif que notre réflexion avec les équipes et les directions de l'information nous a permis d'apporter depuis que j'incarne ce journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question sera à peu près la même que celle que j'ai posée ce matin à Mme Salamé car elle me semble primordiale.

TF1 consacre environ 140 millions d'euros à l'information par an. Avec ce budget, la chaîne produit deux journaux télévisés parmi les plus regardés en Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, ainsi que des magazines et des documentaires. France Télévisions, de son côté, dispose de moyens largement supérieurs : environ 230 millions d'euros pour l'information nationale – un budget en hausse de 14 % depuis 2017 –, près de 600 millions d'euros pour France 3, qui sont

très largement dédiés à l'information, et même près de 50 millions d'euros par an pour France Info TV. Pourtant, objectivement, les résultats ne suivent pas. En 2025, le « 20 heures » de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs ; celui de France 2, 3,8 millions. La dernière fois que vous étiez devant TF1, d'après les articles de presse dont j'ai eu connaissance, c'était le 19 septembre 2015. Léa Salamé, ce matin, a justifié cet écart en arguant que, comme TF1 était depuis longtemps devant France 2, il était normal que France 2 soit toujours derrière. Nous n'avons pas eu plus d'explications.

Ma question est donc simple : comment expliquez-vous qu'avec deux fois plus de moyens, l'audiovisuel public fasse nettement moins d'audience qu'une chaîne privée commerciale comme TF1 ? Où réside le problème ? Est-ce dans la stratégie, dans la ligne éditoriale ou dans la gouvernance de France Télévisions ?

M. Laurent Delahousse. Le journal de TF1 est un très bon journal. C'est un journal rigoureux, qui a ses exigences et dont la ligne éditoriale est celle d'un grand journal de télévision. Je tiens à souligner la qualité du travail de mes confrères.

Mais le journal de France Télévisions a sa différence et sa singularité ! Nous n'avons pas les mêmes obligations et l'audience n'est peut-être pas la priorité essentielle. Bien sûr, j'observe, tous les matins, la structure d'audience et nos résultats car notre rôle d'outsider par rapport à notre principal concurrent est aussi un moteur, mais il n'est pas le moteur essentiel ; il n'est pas le socle de notre travail. Notre travail est de proposer aux téléspectateurs un journal différent sur une tranche d'information plus longue – de 20 heures à 21 heures –, avec un éclairage international plus présent qui nous permet d'avoir encore des correspondants à l'étranger – nous les avons vus ce week-end, et même dans le journal d'hier soir. Notre richesse est d'avoir une ligne éditoriale qui s'adresse au plus grand nombre et s'intéresse à tout le monde en tentant de réaliser le journal le plus équilibré et le plus rigoureux. Nous avons 4 millions de téléspectateurs hier soir. C'est un score que nous atteignons régulièrement pour les « 20 heures 30 ». 4 millions, c'est beaucoup de monde.

Aujourd'hui, notre principal concurrent est devant nous. Comme vous l'avez souligné, il y a eu des hauts et des bas. Nous faisons tout, avec rigueur et responsabilité, pour renouveler en permanence le journal. C'est en tout cas ce que je tente de faire avec mes équipes. Vous savez, un journal commence tôt le matin, finit tard le soir, infuse encore pendant la nuit ; chaque fois, je l'ai dans la tête quand je me réveille. C'est la même chose pour les équipes qui m'entourent et pour celles qui préparent le journal. Préparer un journal de 20 heures se fait sur un temps long qui permet la réflexion et le débat, je l'ai souligné dans mon propos liminaire. Il n'y a aucune improvisation dans ce métier. Nous travaillons beaucoup, nous respectons les téléspectateurs ; nous avons un cahier des charges qui est probablement différent.

Pour ce qui est des questions budgétaires, la seule chose que je peux vous dire, c'est que nous avons un budget important et que nous sommes extrêmement vigilants dans la gestion de ce budget. Vous avez déjà interrogé les directeurs de France Télévisions. Je préciserai, pour éviter tout fantasme, que les questions d'économie budgétaire guident l'organisation de notre travail depuis plusieurs années. Ce sont des éléments que la direction et les salariés ont pris en compte. France Télévisions ne vit pas dans un autre monde, bien au contraire. Nous proposons des programmes différents qui répondent aux exigences de nos missions dans des conditions budgétaires qui ne sont plus les mêmes qu'il y a quelque temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis 2015, la direction de l'information de France Télévisions a connu pas moins de sept directeurs successifs : Thierry Thuillier, Pascal Golomer, Michel Field, Yannick Letranchant, Laurent Guimier, Alexandre Kara et désormais,

on l'a appris il y a quelques jours, Philippe Corbé. Ce même Thierry Thuillier avait été remercié en 2015 par Delphine Ernotte à son arrivée ; il occupe depuis près de dix ans la même fonction chez TF1, sans discontinuité et avec des résultats incontestables que vous avez vous-même salués en même temps que la qualité de l'information sur le groupe TF1. Comment expliquez-vous cette instabilité chronique à la tête de l'information chez France Télévision ? Je rappelle que vous êtes journaliste et que vous faites partie de cette équipe.

M. Laurent Delahousse. J'ai croisé de nombreux directeurs de l'information et de la rédaction : c'est un sacré job, particulièrement dans le service public, compte tenu de ce que ces responsabilités impliquent. Entre hystérie du monde et pression quotidienne, je peux vous dire qu'ils ont de bonnes journées. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail d'Alexandre Kara. Le départ de ce poste est, je l'imagine, une déchirure pour lui mais ça l'est aussi pour toute une rédaction après avoir partagé des moments si importants. Je prends juste un exemple pour vous montrer en quoi consiste ce travail au sein d'une rédaction : un directeur de l'information doit faire le choix d'envoyer des reporters à l'autre bout du monde sur des lignes de front ; cette décision, il s'endort avec, se réveille avec, s'en inquiète. Et il doit trancher dix à quinze autres décisions par heure. Être journaliste ne se résume pas à la somme de petits ou grands débats autour d'un plateau, ce n'est pas non plus avoir un avis sur tout. Je souhaite la bienvenue à Philippe Corbé qui prendra la suite d'Alexandre Kara. Je sais qu'il a toutes les compétences pour remplir cette fonction et je lui fais totalement confiance pour garantir la stabilité, la créativité et finalement l'indépendance de la rédaction de France Télévisions. Vous évoquez Thierry Thuillier : son travail à TF1 est excellent comme il le fut à France Télévisions, où je l'ai connu. J'ai eu la chance de travailler au cours de ces années avec les différents noms que vous avez cités : peut-être que le travail au sein de la rédaction et de la direction de l'information de France Télévisions peut conduire à des baux d'exercice plus courts que sur une chaîne privée. Je n'ai pas plus de commentaires à vous apporter sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De manière très concrète, en quoi le traitement de l'information réalisé par France Télévisions doit-il se distinguer de celui d'une chaîne privée, au-delà de la diversité des sujets dont vous avez parlé dans votre propos liminaire ? Comment traduisez-vous l'exigence attachée à une mission de service public dans le traitement de l'information, dans la façon d'animer vos journaux, de préparer vos émissions ? Qu'est-ce qui, au fond, fait l'ADN du service public de l'information ?

M. Laurent Delahousse. C'est d'abord un travail collectif : je ne dirai pas « je », c'est plutôt « nous ». Nous travaillons tous ensemble à mettre en place le journal le plus équilibré possible, à répondre aux questions que les Français se posent, à déployer un dispositif extrêmement cadré où la parole politique est calculée selon des règles pour que les uns et les autres aient la capacité de s'exprimer dans le temps qui leur est imparti, dans le respect des équilibres. Le journal de 20 heures a son particularisme sur le service public : dans sa science du décryptage, dans la variation de ses formats, dans sa capacité à réagir à l'actualité internationale à travers des éditions spéciales, pour lesquelles France Télévisions a régulièrement cassé son antenne. Tous ces éléments additionnés donnent au service public une valeur ajoutée ou en tout cas une singularité dans son traitement de l'information. À cela, on pourrait ajouter une tranche d'information plus longue qui donne la parole à des représentants de la société civile à travers des interviews, interviews que je ne vois pas chez mon principal concurrent, du moins pas dans ce format-là ou avec une telle durée.

Accumulées, ces spécificités font du journal de 20 heures de France Télévisions un journal différent. Attention, nous travaillons bien sûr sur la même matrice : l'information et l'actualité. Je ne revendique pas non plus de faire un journal complètement différent de celui

de nos principaux concurrents mais ce journal a son propre ADN, son identité depuis des années. C'est un journal qui réfléchit, avec à chaque fois une rédaction et les bureaux que nous avons encore à l'étranger qui se mobilisent pour nous apporter des éclairages qui ont une valeur ajoutée, je l'espère en tout cas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question d'ordre budgétaire. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes décrit une situation de quasi-faillite à France Télévisions, avec un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, ce qui fait peser un risque de dissolution selon le code de commerce, une trésorerie négative alors qu'elle était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions il y a seulement quelques années. Selon le premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, il s'agit d'une situation « qui n'est plus soutenable », « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

La question budgétaire est centrale chez France Télévisions et chacun s'accorde à dire que cette entreprise, parce qu'elle utilise encore plus l'argent des Français, se doit de parfaitement maîtriser son budget et ses dépenses. Dans le domaine de l'information et dans vos propres missions, de quels moyens disposez-vous, quels leviers d'optimisation identifiez-vous ? De façon plus pragmatique, prenez-vous systématiquement en compte cette question dans le choix des sujets de reportage, du format du journal et des émissions ?

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, ni moi, ni Jean-Michel Carpentier, même s'il gère un volume important de magazines, n'avons de compétences pour répondre à ces questions financières que vous avez déjà pu poser à des personnes plus compétentes. Je rappelle quand même que l'information nationale à France Télévisions, qu'il s'agisse de nos antennes nationales ou de la chaîne d'information en continu, couvre chaque jour six heures, soit un volume deux à trois fois supérieur à TF1.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Carpentier, les contraintes budgétaires pèsent-elles sur vos choix ?

M. Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef des magazines « 13 h 15 » et « 20 h 30 » sur France 2. « Peser », le mot est un peu fort : cela impliquerait que c'est un paramètre essentiel et prioritaire. Cela reste toutefois une préoccupation permanente. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser brider la créativité et la volonté d'aller un peu partout qu'exige l'actualité mais nous sommes toujours prêts à regarder de très près le coût des décisions éditoriales que nous prenons. Pour la partie concernant les journaux de la semaine, cela vous a été indiqué ce matin par leurs rédacteurs en chef. Pour les journaux du week-end, dont je ne m'occupe plus, Elsa Pallot, qui est en la rédactrice en chef, pourrait vous en dire plus.

Cette préoccupation financière ne doit pas non plus nous empêcher de prendre des décisions qui sont nécessaires. Lorsqu'il s'agit d'envoyer une équipe au bout du monde ou pendant quinze jours pour rapporter un reportage de quatre-vingt-dix minutes, cela relève en priorité d'un choix éditorial. Toutefois, il faut savoir que toute décision éditoriale est validée par une quadruple signature au sein la hiérarchie de l'entreprise : de la direction de la production, de la direction des moyens, de la direction des magazines et de la direction de l'information. Un engagement contractuel et financier en découle. S'il y avait une anomalie, un dépassement, un risque budgétaire, cela serait très vite repéré. En bref, nous avons en permanence le souci d'être responsables sur le plan financier mais pas au point de nous paralyser dans les décisions que nous devons prendre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Delahousse, dans les magazines d'actualité que vous présentez – le « 13 h 15 » et le « 20 h 30 » le samedi et le dimanche – vous recevez régulièrement des personnalités qui contribuent à façonner le paysage politique, médiatique et culturel français. Une question que des millions de Français se posent, j'imagine : qui décide de les inviter et quels critères objectifs de choix sont appliqués ?

M. Laurent Delahousse. Cela fait l'objet d'une discussion collégiale : en tant que rédacteurs en chef de ces magazines, nous avons une équipe avec laquelle nous débattons et nous décidons. Qu'est-ce qui motive nos choix ? L'actualité, bien évidemment, l'essentialité d'un moment sur lequel nous avons besoin d'un éclairage complémentaire, l'actualité de telle ou telle personnalité...

M. Jean-Michel Carpentier. Puisque nous sommes à l'Assemblée nationale, je pourrais compléter la réponse sur le plan politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être faut-il préciser que les mêmes règles ne s'imposent pas aux journaux télévisés et aux magazines.

M. Jean-Michel Carpentier. Je vous parle des magazines, lesquels ont chacun un objet particulier. J'évoquerai « Successions », série créée dans la perspective des élections présidentielles de 2027 dont la première diffusion, le 26 mars 2023, a été suivie de onze autres épisodes. Elle se veut novatrice sur la forme et sur le fond : c'est la seule émission de reportage de tout l'audiovisuel public qui soit consacrée à la vie parlementaire. Son cadre est l'Assemblée nationale et ses personnages sont de vrais députés que nous filmons dans l'hémicycle, dans les coulisses de l'Assemblée, parfois aussi dans leur circonscription au milieu des Français. En trois ans, pas moins de 226 personnalités politiques ont accepté nos caméras sans jamais un refus. Je citerai le nom de celles que nous suivons au fil des épisodes : pour Les Démocrates, M. Philippe Vigier ; pour Ensemble pour la République, Mme Olivia Grégoire ; pour Horizons & indépendants, Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback ; pour Droite républicaine, M. Aurélien Pradié puis M. Laurent Wauquiez ; pour le Rassemblement national, Mme Laure Lavalette puis M. Sébastien Chenu ; pour Union des droites pour la République, Mme Christelle D'Intorni ; pour La France insoumise-Nouveau Front populaire, Mme Alma Dufour puis M. Éric Coquerel ; pour la Gauche démocrate et républicaine, M. Fabien Roussel puis M. Stéphane Peu ; pour Écologiste et social, Mme Sandrine Rousseau ; pour les socialistes, M. Arthur Delaporte ; enfin, pour Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, M. Charles de Courson.

L'une des grandes originalités de cette série, c'est d'avoir obtenu l'accord de tous ces députés pour venir sur le terrain, au milieu des Français, échanger leurs arguments, souvent opposés. J'évoquerai un seul exemple : il concerne l'un des sujets les plus difficiles de l'actualité, l'immigration. Dans l'épisode intitulé « Frontières et fractures » diffusé le 12 novembre 2023, nous avons filmé à Vintimille, à la frontière franco-italienne, particulièrement surveillée par la police puisque c'est un point de passage de migrants clandestins, une rencontre entre le député socialiste Arthur Delaporte et la députée UDR Christelle D'Intorni qui ont bien voulu venir débattre de leurs idées respectives. Le débat a été sans concessions mais il s'est très bien passé. Il est donc possible, quand on y met le prix, quand on y consacre du travail, d'organiser un débat démocratique entre des responsables totalement opposés sur le fond. Cela, nous pouvons le faire très librement et de façon responsable dans le service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'audiovisuel public joue un rôle particulier d'arbitre, notamment à l'approche d'élections et d'échéances électorales importantes, d'où l'importance de sa neutralité, au cœur de notre commission d'enquête. Les thèmes abordés

dans les journaux télévisés de vos chaînes parlent-ils à tous les Français ? Réussissez-vous à rassembler tous les Français, quelles que soient leurs préférences idéologiques ou partisans ? Grâce au sondage Ifop publié dans le magazine *Marianne* le 12 juin 2024, on apprend que parmi les téléspectateurs du journal télévisé de France 2, 15 % ont voté RN aux dernières élections européennes, soit deux fois moins que la moyenne des Français, tandis que 26 % ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit deux fois plus. Parmi les téléspectateurs du journal télévisé de TF1, 44 % ont voté RN aux européennes mais seulement 7 % pour M. Glucksmann. Ma question est donc simple : pourquoi les JT de France 2 intéressent-ils, proportionnellement à leur poids électoral, quatre fois plus les électeurs socialistes que ceux du Rassemblement national ?

M. Laurent Delahousse. Il est très compliqué d'analyser la sociologie d'un journal avec de tels chiffres. La vocation du service public, le socle de la rédaction de France Télévisions, donc du journal de 20 heures, c'est l'impartialité. Notre taux de confiance auprès des Français est de 73 %, soit 17 points de plus que nos concurrents, et 80 % des Français nous regardent toutes les semaines. Aucun courant politique n'est boycotté dans les formats que j'incarne, *a fortiori* bien évidemment sur le plateau du journal. Nous publions la liste de tous nos invités. J'entends ce que vous dites mais il m'arrive assez peu, je le reconnais, d'étudier la sociologie des gens qui regardent le journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles seraient selon vous les clefs d'interprétation : les choix éditoriaux, la confiance dans le service public audiovisuel d'un certain type d'électorat ? Ces chiffres, à titre personnel, m'interpellent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous avez consacré la semaine dernière une partie de votre magazine à Michel Sardou et à Josiane Balasko, avez-vous eu l'impression que cela intéressait plus les gens de gauche que ceux du RN ?

M. Jean-Michel Carpentier. Pas du tout et, de toute façon, les chiffres que vient de donner M. le rapporteur ne valent pas forcément pour nos magazines. Pour les journaux, il y a peut-être tout simplement une explication historique. Lors de la privatisation en 1986, c'est la deuxième chaîne qui devait être vendue et il y a eu une inversion à la dernière minute : TF1, où je travaillais, s'est retrouvée de façon très inattendue privatisée. Cette chaîne a eu une liberté éditoriale qui n'existait pas forcément à Antenne 2 et elle est devenue un petit peu plus puissante. De surcroît, c'était la première chaîne, celle qui apparaissait sur les téléviseurs lorsqu'on les allumait. C'est l'une des raisons pour lesquelles TF1 a pris la tête face à la deuxième chaîne qui est passée en position de challenger. Elle est restée ainsi dans l'esprit des gens : cela s'est transmis de nos grands-parents à nos parents jusqu'à nous et nos enfants. TF1 est toujours une télévision installée, le phénomène demeure extrêmement puissant.

Nous n'avons pas, nous, la nécessité de cet esprit de compétition. Nous sommes dans le service public : les audiences ne sont pas une finalité pour nous. C'est un paramètre très important pour juger de la qualité et de la prégnance de nos travaux mais ce n'est pas notre référence numéro un. J'étais à TF1 lorsque Patrick Le Lay, grand dirigeant de la chaîne, a prononcé la fameuse phrase : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau disponible ». Ce n'est pas du tout une finalité pour nous. Nous avons une liberté, doublée de responsabilité, dans nos choix éditoriaux. La priorité n'est pas forcément de faire la meilleure audience possible, même si, évidemment, nous cherchons à faire la meilleure audience possible. La preuve, c'est que nos magazines sont leaders lorsqu'ils passent à l'antenne.

M. Laurent Delahousse. Et la confirmation, c'est que les journaux de France Télévisions s'adressent à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le lancement de cette commission d'enquête, on a beaucoup parlé du salaire moyen à France Télévisions, d'environ 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen de cette entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Dans le même temps, plusieurs des organisations syndicales que nous avons reçues ont alerté sur la situation des journalistes les plus précaires, en particulier les pigistes. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a évoqué un petit nombre de rémunérations très élevées chez France Télévisions. D'un côté, près de trente directeurs gagnent plus que le Président de la République et 15 % des employés ont des rémunérations supérieures à 80 000 euros par an ; de l'autre, une grande majorité de journalistes sont maintenus dans la précarité. Comprenez-vous l'émotion des représentants syndicaux de France Télévisions ?

En ce qui concerne l'information, notamment le journal de 20 heures et les magazines que vous présentez, quelles recommandations pourriez-vous émettre pour homogénéiser davantage le niveau de rémunération ?

M. Laurent Delahousse. Je me garderai bien de formuler des recommandations : je suis également salarié de cette entreprise, je ne suis ni ministre de l'économie, ni ministre du budget, ni directeur financier ni directeur des ressources humaines de France Télévisions. En revanche, je peux vous dire une chose : depuis vingt ans que je travaille à France Télévisions, j'ai connu des conflits sociaux et j'ai pour habitude de toujours aller au contact des journalistes et des personnels techniques avec qui je travaille pour discuter avec eux dans les moments de tension. Je suis bien sûr conscient des difficultés qui existent comme dans toute entreprise, je suis à l'écoute et nous échangeons, mais vous imaginez bien, monsieur le rapporteur, que ce n'est pas à moi de définir la politique salariale de France Télévisions. Sur ces questions, vous avez eu, je pense, l'occasion de poser ces questions aux dirigeants, plus compétents que moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons le directeur des ressources humaines et le directeur financier de France Télévisions la semaine du 9 février.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma prochaine question vous concernera peut-être davantage. Dans le rapport du cabinet Cedaet consacré à France Télévisions, un témoignage m'a interpellé : à la page 108, il indique que « les conférences critiques post-JT ont parfois été, avec certaines équipes d'éditions précédentes, un lieu propice à l'humiliation, à des crises de colère, au rabaissement des journalistes ». Avez-vous vous-même été témoin de ce type de pratiques, notamment lors de ces conférences ? Avez-vous eu vent de ces témoignages de souffrance au travail ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai jamais été témoin de ce type de relations, de ce type de toxicité, y compris dans les conférences qui se tiennent avant, pendant ou après le journal.

M. Jean-Michel Carpentier. Même chose. Depuis dix-neuf ans que nous travaillons pour la partie magazines, nous voyons de très près la partie de la rédaction qui fabrique les journaux. Il peut parfois y avoir des conflits, bien sûr, même des conflits interpersonnels susceptibles de donner lieu à des interprétations un peu plus larges. Pour ce qui concerne notre périmètre, certaines personnes avec qui nous travaillons sont à nos côtés depuis le début et je les salue. Nous n'avons jamais eu ce que vous décrivez, c'est-à-dire des humiliations et des choses violentes. Franchement, si cela se passait ainsi, cela saurait très vite aujourd'hui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question que l'on pose quasiment à chaque audition aux dirigeants, notamment aux animateurs de l'audiovisuel public, celle de la transparence des rémunérations. Tous ceux qui vous ont précédé ont refusé de nous communiquer leurs salaires alors qu'ils sont payés par l'argent public : certains invoquent même le secret des affaires, ce qu'on a du mal à comprendre, d'autres la concurrence des

chaînes privées commerciales, et tous nous expliquent qu'ils seraient davantage rémunérés sur ces chaînes, ce que l'on veut bien croire. Pourriez-vous dire aux Français combien vous percevez ? Peut-être serait-il bon de distinguer contrat passé avec France Télévisions en tant que salarié et revenus perçus au titre de votre société ou de vos sociétés de production ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La pédagogie étant l'art de la répétition, je précise que les personnes auditionnées avant vous, monsieur Delahousse, ont indiqué que la direction de France Télévisions leur avait donné pour consigne de ne pas communiquer à ce sujet. Elles n'ont donc pas refusé de donner ces informations.

M. Laurent Delahousse. Depuis le premier jour, quand France 2 m'a recruté pour assurer progressivement la présentation de journaux, France Télévisions a souhaité faire évoluer le format du journal, dans sa forme, dans sa diversité et dans sa capacité à se différencier de notre principale concurrence à travers une offre complémentaire. C'est ce que nous avons fait avec le « 20 h 30 » qui propose aux téléspectateurs des marqueurs du service public. France Télévisions m'a également accordé la possibilité de développer des documentaires, des récits, des séries historiques, des portraits de personnalités, ce que j'ai fait avec « Un jour, une histoire » et « Un jour, un destin ».

Je travaille notamment le vendredi, le samedi et le dimanche, ce qui est un agenda spécifique. Je dispose d'un contrat de travail à temps partiel. Dans ce cadre, je perçois une rémunération qui englobe à la fois la rédaction en chef et la présentation du journal, ainsi que celles du « 13 h 15 » et du « 20 h 30 ». Elle correspond à la grille salariale : elle est équivalente à celle que perçoivent celles et ceux qui exercent la même activité. Sur le temps non couvert par ce contrat de travail, France Télévisions m'a accordé la possibilité d'avoir une activité au sein de sociétés de production, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles sont indépendantes. Dans ce cadre, j'ai pu en tant que salarié, en tant que journaliste, en tant que réalisateur développer des documentaires. Il n'y a donc aucun cumul de rémunérations pour un même programme. Ces deux activités sont en conformité avec le droit du travail.

Sachez, et c'est important de vous le préciser, que depuis toujours ma rémunération est soumise dans son ensemble à un contrôle régulier du contrôleur d'État, ce qui est bien normal. L'ensemble de ces projets sont normés, contrôlés depuis toujours par les services de France Télévisions. Dans un souci de transparence, France Télévisions vous a fourni ma rémunération et d'autres éléments.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison, je dispose de ces informations. Après, je ne me permettrai pas, en tout cas publiquement, de les révéler, c'est la raison aussi pour laquelle je vous pose cette question. J'ai noté également dans les documents transmis par France Télévisions que vous perceviez une part variable. Quels sont ses critères d'obtention ? Sont-ils conditionnés à une part d'audience ou à d'autres critères de performance ?

M. Laurent Delahousse. Mon contrat de travail ne comporte pas de clauses d'audience. La part variable s'applique dans tous les services de France Télévisions dès lors que des objectifs sont fixés, par exemple en termes de management des équipes ou de développement du journal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous avez indiqué avoir reçu de nombreuses offres du privé tout au long de ces dix-neuf années dédiées au service public audiovisuel. Sans avoir à préciser leurs montants ni celui de la rémunération que vous percevez actuellement, pourriez-vous nous indiquer dans quels rapports ils se situent afin de nous permettre de mesurer l'écart entre secteur privé et secteur public ? S'agit-il d'une différence de 1 à 3, de 1 à 4, de 1 à 10 ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai jamais accepté ces différentes propositions qui m'auraient sûrement permis de mieux gagner ma vie. J'ai du mal à vous dire à quelle hauteur ces rémunérations se seraient situées et ne saurais vous indiquer un ratio. La seule réponse chose que je peux vous faire, c'est qu'elles auraient été largement supérieures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante porte sur votre conception du service public de l'audiovisuel, et sur sa différence par rapport aux chaînes privées. Entre 2007 et 2024, vous avez été à la fois l'animateur et le coproducteur de l'émission « Un jour, un destin », qui dressait des portraits de grandes figures d'horizons variés, politiques, économiques ou artistiques, telles que Bernard Tapie, Brigitte Bardot ou Henri Salvador, dans un format qui se voulait accessible au grand public. J'ai suivi ces émissions avec beaucoup d'intérêt et il me semble que ce type de documentaire relève pleinement des missions fondamentales du service public audiovisuel. C'est un genre que l'on voit de plus en plus rarement sur ces antennes, peut-être – vous nous le direz – à la suite de la décision de France Télévisions de réduire certains budgets. Dans le même temps, j'ai constaté que France 2 propose de plus en plus de jeux, jusqu'à neuf cases par jour contre une seule pour TF1. Comprenez-vous cette évolution vers des jeux commerciaux que l'on peut retrouver ailleurs – j'ai entendu dire que France Télévisions voudrait réhabiliter une sorte de Star Academy, jeu déjà produit sur des chaînes privées commerciales ? La vocation du service public est-elle celle-là, ou bien plutôt de braquer le projecteur sur un sujet comme vous le faisiez de façon passionnante dans « Un jour, un destin » ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Question complémentaire : est-ce l'arrêt de cette émission qui a causé la mise en liquidation judiciaire de votre société de production ?

M. Laurent Delahousse. Je ne suis pas directeur de l'antenne de France Télévisions, et il ne m'appartient pas de commenter les choix opérés dans la grille des programmes. Mais il me semble que le jeu a toute sa place sur le service public.

J'ai la chance de pouvoir développer des formats documentaires et de leur donner beaucoup de place – Jean-Michel Carpentier pourra préciser le volume mis à l'antenne depuis toutes ces années. Je peux me concentrer là-dessus.

France Télévisions est probablement l'espace le plus vaste pour le développement de la création et des sociétés de production indépendantes : ce sont des heures et des heures d'antenne. Grâce à France Télévisions, près de 260 000 salariés extérieurs au service public travaillent sur la création, sur la fiction, sur le documentaire au sein de structures de production qui subissent comme nous tous, et comme toute entreprise, parfois des réductions budgétaires.

Les prix sont encadrés et il est de plus en plus difficile pour des sociétés de vivre. Rien n'est simple et tout est compté.

L'arrêt de « Un jour, un destin » n'a pas été la cause principale de la liquidation de Magnéto Presse. Cette structure – qui me tenait particulièrement à cœur, puisque j'y ai travaillé pendant de nombreuses années et qu'elle m'a permis de mettre à l'antenne ce magazine dont je vous remercie d'avoir souligné le caractère beau et fort – reposait sur différentes activités : des documentaires avec Arte, de la fiction avec Canal+. Je me concentrais sur « Un jour, un destin », rémunéré comme journaliste ; je ne participais en rien aux décisions d'ordre financier ou stratégique.

M. Jean-Michel Carpentier. S'agissant des jeux, vous dites que le service public n'aurait pas vocation à en proposer. Mais, pendant des années, vous, vos parents et bien des

Français ont regardé « Des chiffres et des lettres ». C'était une émission emblématique : le jeu est légitime sur le service public.

Bien sûr, il faut adapter et moderniser : les jeux d'aujourd'hui reflètent l'évolution de la société. Mais ils ne sont pas forcément négatifs : ils peuvent développer la réflexion et attirer des jeunes. Ils peuvent aussi faire du bien, dans un moment où l'actualité n'est pas toujours très bienveillante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un récent rapport, M. Aymeric Caron – membre de cette commission – écrit : « Ainsi, France Télévisions indique que [Laurent Delahousse] est, lui aussi, bénéficiaire d'un contrat de travail à temps partiel qui couvre la présentation des journaux télévisés de 20 heures le week-end et sa présentation du journal 13 heures 15, et indique avoir acheté en 2024 pour 1,2 million d'euros de programmes documentaires auprès de sociétés de production dans lesquelles il détient des intérêts. » C'est l'une des quelques informations publiques sur le montant des contrats de vos sociétés de production. La confirmez-vous ? Pourriez-vous expliquer, de façon transparente et pédagogique, les mécanismes de contractualisation entre France Télévisions et vos sociétés de production ?

M. Laurent Delahousse. Native Production, dont il est manifestement question ici, n'est pas ma société : je n'en suis pas actionnaire, je n'en suis pas gérant et je ne participe à la moindre décision d'investissement. Je n'ai jamais touché de dividendes d'une structure de production privée et je ne connais pas les résultats financiers ou le chiffre d'affaires : j'ignore donc tout du montant cité par Aymeric Caron dans ce rapport.

Je travaille pour cette société comme salarié, sur des missions précises, en l'occurrence l'élaboration de documentaires, soit en tant que réalisateur soit en tant que journaliste. Voilà les seules informations que je peux vous donner.

Le marché a ses règles, les tarifs sont encadrés et tous les sujets proposés à France Télévisions par cette structure comme par les autres sont soumis à des règles simples, d'ordre éditorial comme financier. Vous l'imaginez bien, depuis dix-neuf ans, je ne participe aucunement à ces réunions. Je ne suis pas animateur-producteur : mon métier est d'être journaliste, réalisateur ou directeur artistique de collection. Ce sont les seules fonctions que j'ai toujours occupées au sein de ces différentes structures de production.

M. Jean-Michel Carpentier. Je précise qu'il n'y a eu à aucun moment de confusion avec les « 13 heures 15 ». En dix-neuf ans, nous avons réalisé près de 2 000 reportages du « 13 heures 15 » ; 3 l'ont été avec la société Magnéto Presse, soit 0,15 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière précision concernant la société Native Production : en êtes-vous actionnaire, dirigeant ou simple employé ?

M. Laurent Delahousse. Non, je suis journaliste ou réalisateur de documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de la création de cette société, M. Sitbon-Gomez occupait les fonctions de directeur des antennes et des programmes de France Télévisions. Depuis peu, il a récupéré aussi la direction de l'information : concrètement, vous êtes sous la responsabilité hiérarchique, même indirecte, de M. Sitbon-Gomez, au titre de l'information, tout en relevant aussi de son autorité pour les contrats passés avec ces sociétés de production dont vous dépendez. Voyez-vous là un risque éventuel de conflit d'intérêts, ou de mélange des genres, entre les indications, voire les injonctions, qu'il peut vous donner au titre de l'information, et la signature de contrats avec des sociétés de production pour lesquelles vous travaillez ?

M. Laurent Delahousse. Je dépends depuis toutes ces années de la direction de l'information et de la direction de la rédaction, à laquelle je suis rattaché. M. Sitbon-Gomez occupe, pour des raisons de stratégie, une nouvelle fonction qu'il ne m'appartient pas de commenter. J'ai une totale confiance dans la liberté éditoriale de notre rédaction, que j'ai vu s'exprimer au cours de ces longues années.

C'est M. Philippe Corbé qui est, depuis aujourd'hui, directeur de l'information et de la rédaction de France 2. J'ai pleinement confiance en lui.

Je ne crains donc pas ce conflit d'intérêts. Pour ma part, je ne participe à aucune négociation financière ou budgétaire pour les productions dont j'ai la charge. Je propose le développement d'un format ; j'en discute avec mon employeur, qui est la société de production. Mais ce que je propose, c'est un contenu éditorial. À plusieurs reprises, j'ai proposé des documentaires qui ont été refusés... J'ai appris brutalement, par la presse, lors d'une rentrée en septembre, l'arrêt d'« Un jour, un destin » : ce n'est certainement pas l'information la plus agréable que j'aie reçue. Mais cela montre aussi l'indépendance et la totale liberté des choix éditoriaux de France Télévisions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rattachement de la direction de l'information à celle des programmes et des antennes est surprenant, quels que soient les bords politiques des uns et des autres. Dans les groupes privés, la direction de l'information est indépendante : M. Thuillier est rattaché directement au directeur général de TF1, et cela a été le cas à France Télévisions pendant des décennies. Quel est l'intérêt, la pertinence de ce rattachement ? Dans un débat aussi polarisé, aussi hystérisé que le nôtre, la direction de l'information ne devrait-elle pas au contraire être sacralisée, et donc ne pas répondre hiérarchiquement au directeur des antennes et des programmes ? Ma question n'est pas exactement la même que celle du rapporteur : je ne remets pas en cause la légitimité de la personne concernée, mais le lien hiérarchique.

M. Laurent Delahousse. À titre personnel, durant ces dix-neuf années, je n'ai jamais reçu la moindre pression de ma direction ou de mes supérieurs hiérarchiques. Jamais, jamais ! Je suis persuadé qu'il en ira de même avec Stéphane Sitbon-Gomez. Vous parlez de sacralisation : la direction de l'information et de la rédaction demeure sacralisée et je suis sûr qu'elle continuera de l'être à l'avenir.

M. Jean-Michel Carpentier. Je confirme qu'à aucun moment, au cours de ces dix-neuf ans ou même avant, nous n'avons été amenés à inviter ou à désinviter quiconque sur ordre de quiconque. Faites-nous le crédit de penser que nous ne l'aurions jamais accepté.

S'agissant de Stéphane Sitbon-Gomez, que vous le vouliez ou non, il est devenu un grand professionnel de l'audiovisuel. Il faut voir la réalité en face. Nous n'avons pas la moindre difficulté à travailler à ses côtés, à dialoguer avec lui. L'autonomie de l'information dépend du professionnalisme des équipes. Or nous sommes des professionnels, comme d'autres rédactions audiovisuelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne remets en cause les compétences ou le professionnalisme de qui que ce soit. Si nous avions appris que la direction de l'information d'une chaîne privée allait être rattachée au directeur des antennes et des programmes, cela aurait suscité les mêmes interrogations. J'essaie d'être le plus impartial possible mais il me semble que c'est une question qui mérite réponse. Nous aurons l'occasion de reposer la question à Mme Ernotte pour comprendre le sens de ce choix stratégique et organisationnel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, peut-on être parfaitement légitime en tant que patron des près de 2 600 journalistes du premier groupe audiovisuel de France quand on ne dispose pas soi-même d'une carte de presse ? C'est un fait inédit, je crois : les grands patrons de l'information de l'audiovisuel public ont toujours été des journalistes. Ils étaient ainsi parfaitement légitimes pour résister à d'éventuelles pressions politiques : la légitimité de M. Sitbon-Gomez vous paraît-elle totale, dans la mesure où il ne dispose pas d'une carte de presse ?

M. Laurent Delahousse. Le directeur de l'information et de la rédaction, c'est Philippe Corbé. Il a une carte de presse et c'est avec lui que j'aurai, au quotidien, avec les rédacteurs en chef, avec les chefs de service, la responsabilité de la fabrication du journal. Rien ne changera et Stéphane Sitbon-Gomez pourrait vous le confirmer – je crois qu'il l'a fait devant votre commission, d'ailleurs. Cette organisation a été décidée par la direction pour des raisons stratégiques. Mon directeur, je le redis, c'est Philippe Corbé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut que tout change pour que rien ne change ! Nous poserons la question à Mme Ernotte.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise, comme je dois le faire, que j'ai été journaliste pendant près de quarante ans, dont six dans le service public. J'ai travaillé dans la même rédaction que Laurent Delahousse pendant quelques années – à une époque que je ne préciserai pas, car cela ne nous rajeunit pas.

Nous avons auditionné des syndicats de France Télévisions, notamment le Syndicat national des journalistes (SNJ). Je ne l'ai pas apporté aujourd'hui, mais je l'ai déjà montré à plusieurs reprises : dans un tract d'avril 2022, le SNJ écrivait qu'il fallait tout faire pour empêcher l'arrivée de Marine Le Pen à l'Élysée, et qu'il fallait plus généralement faire barrage à l'extrême droite. En tant que présentateur et rédacteur en chef du journal, êtes-vous serein quand vous confiez un reportage sur le Rassemblement national ou sur Marine Le Pen à des journalistes qui distribuent ces tracts – étant bien entendu que c'est leur droit le plus strict, comme d'avoir des opinions politiques ?

Nous avons bien compris que Philippe Corbé était votre supérieur hiérarchique, mais lui a bien un supérieur à son tour, M. Sitbon-Gomez, qui lui n'a pas de carte de presse. Pour avoir été journaliste pendant quarante ans, j'avoue que savoir que le supérieur de mon supérieur n'a pas de carte de presse mais qu'il pourrait me donner des consignes me ferait un peu tiquer.

Mme Céline Calvez (EPR). Comme on doit le faire, je précise au préalable que j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions et de Radio France entre 2017 et 2024.

Notre commission d'enquête porte notamment sur la neutralité de l'audiovisuel public, notion à laquelle je préfère celle d'impartialité, spécifique à l'information sur l'audiovisuel public. L'audiovisuel public est-il à même, selon vous, de garantir cette impartialité dans le paysage médiatique actuel, qui privilégie la culture du clash, le registre de la radicalité et la polarisation ? Comment expliquez-vous que la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public soit qualifiée de biaisée par des médias d'opinion – alors même que c'est sans doute le traitement de l'actualité par ces médias d'opinion qui est biaisé ? Comment se fait-il que l'impartialité de l'audiovisuel public soit présentée biaisée et mensongère ? Comment résister à ce phénomène et quel rôle doit jouer l'audiovisuel public au moment où il est attaqué ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Dans votre propos liminaire, vous avez insisté sur l'idée de retenue, d'équilibre. C'est peut-être pour cela que vous avez la réputation d'être plutôt lisse. Malgré tout, vous êtes ciblé par Acrimed, qui vous accuse de complaisance avec différentes personnalités politiques, François Baroin, Marine Le Pen ou Emmanuel Macron. En 2017, lors d'une interview avec Marine Le Pen, vous n'aviez posé aucune question sur son projet politique ; tout était centré sur son ressenti : « Depuis le début de cette campagne, quel a été le moment le plus intense ? », « Le doute ne fait jamais partie de votre logiciel ? »... Quant à votre interview d'Emmanuel Macron le soir du 29 avril 2018, Acrimed dit que vous avez sorti la brosse à reluire, que vous ne dites rien sur le fond. Que répondez-vous à ceux qui trouvent votre style d'interview complaisant et qui vous reprochent de dépolitiser la politique, quitte à donner le sentiment de promouvoir le pouvoir en place et de normaliser l'extrême droite ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je commencerai par une remarque qui ira dans le sens de M. Carpentier : LCP, chaîne du service public, a gagné 15 % d'audience rien qu'en basculant sur le huitième canal de la TNT – même si je ne doute pas qu'une partie de cette hausse soit due à leur excellent travail. On pourrait dire avec malice qu'il faudrait faire basculer votre journal sur la 1 pour voir si son audience augmente !

Cela dit, je ne pense pas que l'audimat doive être l'alpha et l'oméga de la production de l'information. Pourriez-vous nous dire comment vous jugez avoir atteint vos objectifs en la matière ? Quels indicateurs vous donnez-vous ?

France Télévisions va subir des coupes budgétaires : quelles seront leurs conséquences sur la production d'information ? Y aura-t-il des licenciements, moins de correspondants à l'étranger ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Votre évocation de l'année 1986 nous rappelle qu'on raconte que M. Bouygues s'était roulé par terre pour avoir la Une, bien préférable d'un point de vue commercial. C'était M. Chirac qui avait pris la décision.

Le service public remplit ses missions grâce à l'engagement de ses personnels, et avec beaucoup de réussite. Ma question porte sur le choix de concentrer les émissions d'information sur un très petit nombre de personnalités, dont vous faites partie, monsieur Delahousse. Ces incarnations sont très fortes mais risquent d'occulter le travail collectif des équipes – que vous avez vous-même citées – et les nombreux talents qui s'exercent au sein de France Télévisions. Cela pourrait pourtant constituer une différence avec le privé, où c'est le nom de l'animateur qui finit presque par faire la marque. Cela me semble une dérive du service public, qui devrait plutôt à mon sens choisir une pluralité d'incarnations.

C'est sans doute aussi une très lourde responsabilité pour un seul individu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais malicieux, je vous demanderais quand vous allez céder votre place, monsieur Delahousse !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je parlais plutôt de la partager !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Vous avez travaillé dans le privé comme dans le public, mais vous avez apparemment envie d'être fidèle au service public. Quelle est pour vous la singularité d'une chaîne de service public ? Que faudrait-il préserver, au-delà de la provocation de M. Le Lay sur le temps de cerveau disponible ?

Je m'interroge moi aussi sur les conséquences concrètes pour un journal télévisé des contraintes budgétaires fortes que vous subissez : les voit-on sur les reportages, sur les équipes, sur les services de documentation ou de réalisation ? Qu'en est-il pour la partie magazine ?

Dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne, et où elle est d'une fiabilité toute relative, voire nulle, quelle est la stratégie de vos rédactions pour apporter au public, notamment aux jeunes, une information fiable et sourcée, tout en restant attractifs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je prolonge la question : adaptez-vous la construction de votre journal en sachant qu'il sera regardé en partie sur les réseaux sociaux ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Les Français se posent beaucoup de questions sur le service public, qui leur coûte 4 milliards par an – la plus grosse dépense du ministère de la culture. Beaucoup estiment que leurs opinions n'y sont pas suffisamment représentées.

Pouvez-vous me citer un exemple précis, récent, où vous avez volontairement modifié un choix éditorial, une invitation, une question, un angle afin de rééquilibrer un traitement dont vous estimiez qu'il manquait au pluralisme ou à l'impartialité ?

M. Laurent Delahousse. On me reproche ma collusion avec Marine Le Pen, avec François Baroin... Le spectre est assez large. Merci en tout cas d'avoir souligné que j'ai le même ton, la même bienveillance avec tous : je la revendique ! Ce n'est pas de la complicité, mais de l'écoute. Le ton calme est révélateur de beaucoup de choses dans une interview, je crois.

Monsieur Ballard, chaque jour, quand on fait un journal – vous en savez quelque chose –, on envoie des journalistes sur le terrain. Il y a un rédacteur en chef, un chef de service ; il y a une équipe qui va en salle de montage : elle observe un travail, une activité professionnelle, pas la couleur politique potentielle du journaliste. Nous essayons bien sûr d'être aussi rigoureux que possible. Je vous ai cité les éléments d'enquêtes d'opinion, derrière lesquelles nous sommes parfois bien obligés de nous ranger. Elles confirment que France Télévisions est la chaîne qui incarne le mieux l'impartialité, avec des taux qui atteignent 73 %. Bien sûr, tout est toujours fragile ; bien sûr, parfois des journalistes ont une opinion : vous en savez quelque chose, les uns et les autres. Vous le voyez sur les plateaux de télévision, vous avez vu les choses évoluer, notamment avec les chaînes d'information. Je disais que le journal de 20 heures est un totem : c'est en raison de cette résonance très particulière qu'il faut toujours être vigilant.

En ce qui concerne le ton que j'emploie dans mes interviews, je vous remercie de me poser la question. Je me suis souvent interrogé sur ces critiques : faut-il que je change ? Devrais-je être plus agressif ? Faudrait-il un tempérament différent du mien ? Cela fait dix-huit ans que je fais le journal, dix-huit ans que j'ai ce lien avec les Français. Parfois, dans la rue, les gens me disent que je suis trop de gauche, ou trop de droite, ou que je n'ai pas été sympathique avec untel, ou trop dur avec untel. J'en fais presque mon étendard, après toutes ces années – d'ailleurs, puisque vous m'interrogez sur le changement, une petite parenthèse : j'ai bien compris que vous ne demandiez pas que je quitte le journal demain matin, mais je vous rassure, je ne le ferai pas encore dix-huit ans. Je n'envisage aucune carrière de dictateur du journal de 20 heures ! Dans les années, peut-être dans les mois à venir, je changerai d'exercice. Mais je suis très heureux de travailler avec les équipes de la rédaction.

Par rapport à d'autres confrères ou consœurs, j'ai un ton différent, une autre manière d'aborder les choses. J'essaye aussi d'être rigoureux, je ne suis jamais complaisant, je ne fais aucune concession. Je n'ai jamais non plus de lien privilégié avec un responsable politique, en particulier avec les présidents de la République successifs – j'en ai croisé quelques-uns, de

Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron en passant par François Hollande. J'ai résisté plus longtemps qu'eux aux tempêtes politiques : peut-être peut-on voir là une trace de justesse, un pôle d'équilibre que les Français aiment retrouver face aux débats permanents des chaînes d'information et à la fracturation de la société.

Je redis que je n'envisage pas une carrière trop longue à la tête du journal de 20 heures.

M. Jean-Michel Carpentier. Moi, j'espère que cette carrière sera encore très longue, car c'est un honneur et un bonheur de travailler aux côtés de Laurent Delahousse. Toute l'équipe que je représente ici vous dirait la même chose.

Madame Calvez, il y a peut-être une explication toute simple aux accusations de biais portées à l'encontre du service public. Comme nous sommes financés par les impôts, pour l'essentiel, et donc au service du public, un petit glissement s'est probablement fait au fil du temps chez les gens qui nous regardent : nous finançant, chacun pense que le service public lui appartient ; dès lors qu'il entend sur le service public une opinion qui n'est pas la sienne, le téléspectateur y voit une distorsion, se dit que nous sommes partisans. L'exercice est difficile : c'est quelque chose qui n'existe pas dans une chaîne privée – nous avons eu le grand honneur de travailler sur TF1. On n'est pas redevable de la même façon sur le service public. Nous sommes à la fois libres et responsables. Mais il faut que les Français comprennent qu'il existe une diversité de propos. Là où je vous rejoins tous, c'est pour dire qu'il faut évidemment que cette diversité soit respectée. Sinon, pour le coup, la règle du jeu serait biaisée. Mais ce n'est pas le cas.

Je sens que l'inquiétude à propos de M. Sitbon-Gomez n'a pas été apaisée. D'abord, je ne suis pas sûr que le supérieur hiérarchique de M. Thuillier à TF1 ait une carte de presse. Ensuite, il nous arrive aussi de discuter avec des gens qui n'ont pas de carte de presse et qui sont pourtant responsables et matures. C'est exactement le cas avec M. Sitbon-Gomez, qui ne nous donne jamais, jamais de consignes ou d'indications autoritaires. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit, je tiens à le souligner : nous sommes libres et responsables.

M. Laurent Delahousse. La différence entre le linéaire et le digital est essentielle, en effet. Nous avons vécu une révolution et nous en avons bien conscience. Le linéaire perd des téléspectateurs, et la consommation d'information se fait de plus en plus de façon digitale. C'est donc là un axe de développement important. En particulier, la plateforme de France Télévisions répond aux besoins : les sujets du journal télévisé y sont diffusés de façon individuelle, dans la continuité du journal, et y sont vus des millions de fois.

À titre personnel, je souhaite avoir la possibilité de parler de façon plus directe à un jeune public sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Envisagez-vous de réaliser des podcasts ? Certains présentateurs le font pour interroger des politiques.

M. Laurent Delahousse. Nous travaillons, pour la prochaine campagne présidentielle, à un traitement différent de l'actualité politique, via des podcasts notamment, ou comme je le fais dans les « 20 heures 30 » en allant à la rencontre des Français. Nous voudrions aussi diffuser ce travail largement sur les réseaux sociaux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais journaliste, je dirais que nous tenons là un joli scoop !

M. Laurent Delahousse. Un début de scoop, disons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué un éventuel départ : qu'est-ce qui vous ferait partir vers autre chose ? Est-ce que cela tient à vos envies propres, à une évolution de la société, à ce format du journal télévisé et des magazines ?

On connaît l'affaïssement, la polarisation, l'hystérisation du débat public et du monde politique ; l'image que donne l'Assemblée nationale est parfois lamentable. Prenez-vous encore du plaisir à interroger des femmes et des hommes politiques ? Comment raconter la politique aujourd'hui ?

M. Laurent Delahousse. Je n'ai pas de date de fin de mandat, vous le savez. Mais je n'écarte pas l'idée d'aller vers une nouvelle aventure, dès lors que la passion serait là. Elle est là depuis dix-huit ans à France Télévisions : produire des formats, faire évoluer le journal, travailler avec l'équipe formidable avec laquelle j'ai la chance de travailler et avec une rédaction que j'aime. C'est un mot important : j'aime cette rédaction où je travaille depuis toutes ces années, le vendredi, le samedi, le dimanche. Six jours sur sept, l'information m'anime, et je pense que ce sera encore le cas durant les prochains mois.

Pour répondre à votre seconde question, il faudrait plusieurs heures... J'ai un jour pris la parole, au cours d'une soirée électorale, pour dire – ce qui m'a été reproché – que je commençais à comprendre la façon dont les Français s'exprimaient, et surtout dont ils ne s'exprimaient pas. Ce soir-là, à 20 h 02, l'ensemble des responsables politiques assis autour de moi s'accordaient la victoire alors que plus de 50 % des Français ne s'étaient pas exprimés ! Devant ce théâtre de la politique, j'étais sorti de cet équilibre que je citais, ce qui est assez rare chez moi. La vie politique a changé, c'est vrai, et vous en êtes tous témoins. Je revendique une forme d'équilibre et de pondération qui s'applique au journalisme et qui pourrait parfois s'appliquer dans l'enceinte même du Parlement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est ce que j'essaie de faire, modestement, dans cette commission, en garantissant des échanges vigoureux, vifs mais respectueux des autres. Cela commence par le respect des délais ; il reste donc quinze minutes à M. le rapporteur pour poser ses dernières questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous demander un éclaircissement sur la société de production Native Production. Vous avez expliqué que vous y êtes journaliste, mais je vous demandais votre statut et journaliste n'est pas un statut. Êtes-vous actionnaire, dirigeant ou employé de cette société ?

M. Laurent Delahousse. Je suis producteur exécutif. Je suis des formats de documentaire qui sont proposés par la structure de production à France Télévisions ; à partir de là, j'assume un suivi qui est celui d'un rédacteur en chef – écriture, direction artistique – et j'assume un rôle d'incarnation en tant que journaliste. Dans les trois documentaires que j'ai proposés via cette structure de production au cours des quatorze derniers mois, j'ai été rémunéré durant l'activité qui était liée à ces formats. Une fois le format livré, je ne suis plus rémunéré. Ma rémunération fait l'objet d'un contrat avec la structure de production, et non avec France Télévisions.

M. Jean-Michel Carpentier. J'ajoute qu'il n'y a aucune confusion avec les magazines « 13 heures 15 » et « 20 heures 30, » lesquels sont produits en interne par la rédaction de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous ai posé la question, c'est parce que le rapport de 2016 de la Cour des comptes soulignait en page 94 que « le domaine des achats de programmes présente de nombreux “facteurs de risque” : [...] l'absence de contraintes législatives ou réglementaires dans la mesure où les règles de la commande publique ne s'appliquent pas aux programmes audiovisuels [et] la difficulté à mettre en place des procédures formalisées, transparentes, collégiales et “traçables” *a posteriori*. En outre, l'étroitesse du milieu professionnel de l'audiovisuel est un facteur potentiellement aggravant [dans la mesure où] les interlocuteurs de France Télévisions dans des sociétés de production peuvent être d'anciens salariés de l'entreprise ». Les contours que définit la Cour des comptes peuvent vous ressembler, même si vous n'êtes pas un ancien mais un actuel salarié de France Télévisions.

La Cour relève également que « ces pratiques critiquables – souvent connues à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de France Télévisions – alimentent des rumeurs et des polémiques éminemment nuisibles à la réputation de l'entreprise. ». On connaît la polémique sur les animateurs-producteurs dans les années 1990. De votre point de vue, quelles sont les procédures de mise en concurrence et d'appel d'offres chez France Télévisions ? Comment fait-on pour obtenir un contrat quand on est à la tête ou employé d'une société d'une production ?

M. Laurent Delahousse. Dès que j'ai une idée, je la propose à une boîte de production qui va la soumettre à France Télévisions. Je n'ai pas d'activité de mandataire social ou de gérant ; je suis journaliste dans une structure de production. Si, demain, je voulais participer au développement d'une fiction, j'irais proposer mon projet à une structure de production de fiction ; cette structure le soumettrait ensuite à France Télévisions afin que les choses soient bien étanches et bien claires.

Le circuit de validation d'un documentaire à France Télévisions est l'un des plus rigoureux d'Europe. Il se compose de filtres successifs. Le coût d'achat d'un documentaire, lui, est déterminé par plusieurs éléments : le tarif Satev (Syndicat des agences de presse audiovisuelles), qui est un tarif de base applicable à tous ; la durée du documentaire – 52 minutes ou 90 minutes – et, parfois, la case de diffusion. Je vous en parle de manière distante car mon travail à moi est d'avoir des idées, d'être un créatif, un directeur artistique qui accompagne l'habillage, la création, l'écriture narrative du documentaire et parfois, mais pas toujours, se charge de l'incarner. Je pense sincèrement que tout ce système de validation est extrêmement rigoureux sur le tarif et sur la ligne éditoriale. Encore une fois, je ne participe pas à des discussions d'ordre financier avec les dirigeants de France Télévisions. Vous comprendrez pourquoi, puisque vous avez évoqué des risques de porosité. Il n'y en a aucune de mon côté.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas ce que semble indiquer le rapport de la Cour des comptes. Même si cela ne vous concerne pas, au vu des éléments que vous avez apportés, nous avons eu connaissance de plusieurs cas problématiques. Delphine Ernotte a d'ailleurs reconnu que le législateur devait se saisir du sujet lorsque nous l'avons interrogée.

Nathalie Darrigrand, ancienne directrice de France 5, puis directrice des programmes de France Télévisions, a passé plusieurs contrats avec la société Together Media au nom de France 5 ; après s'être fait licencier de France Télévisions et avoir empoché, selon les informations qui ont circulé, des centaines de milliers d'euros d'indemnités de licenciement, elle s'est retrouvée à la tête de cette société, et donc des émissions pour lesquelles elle avait passé contrat pour le compte de France Télévisions. M. Takis Candilis a fait la navette entre France Télévisions et Banijay, faisant probablement augmenter pour Banijay le montant des contrats passés avec France Télévisions.

Vous dites que le mode d'attribution des financements était l'un des plus rigoureux d'Europe. En vingt ans, vous avez pourtant dû voir nombre de dérives et de dysfonctionnements.

Vous qui connaissez aussi bien les sociétés de production que l’audiovisuel public, pouvez-vous nous dire comment le législateur pourrait mieux encadrer ces pratiques qui s’apparentent clairement à une prise illégale d’intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les exemples cités par M. le rapporteur sont importants, mais il serait aussi intéressant de parler de votre situation personnelle, puisque vous aviez vous-même une société de production qui a été placée en liquidation judiciaire. C’est bien la preuve que France Télévisions ne vous a pas garanti de manière éternelle des contrats de production.

M. Laurent Delahousse. J’étais actionnaire minoritaire et non pas dirigeant de cette société, je n’avais aucun mandat social et n’ai jamais touché de dividendes. J’ai participé à sa création à l’époque où Patrick de Carolis, Patrice Duhamel et Arlette Chabot m’avaient proposé de développer le documentaire. J’ai ensuite assez vite laissé les choses avancer et me suis concentré sur l’activité éditoriale. Cela souligne une chose aussi : les difficultés des producteurs indépendants. Vous évoquez, monsieur le rapporteur, des structures de production extrêmement lourdes soutenues par des fonds d’investissement. Là, il est question d’une petite structure de production aux activités protéiformes, au sein de laquelle je m’occupais des documentaires destinés à « Un jour, un destin ».

La Cour des comptes, dans son rapport de 2024, salue au contraire un « contrôle éthique et déontologique renforcé » dans les programmes. J’entends vos préoccupations mais il n’est pas de mon domaine de compétences d’apporter des éléments plus précis sur ces questions-là. Différents producteurs auront, comme Jean-Michel Carpentier et moi, le plaisir de vous répondre, monsieur le rapporteur, lors de leurs auditions prochaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pouvez nous faire confiance pour leur poser ces questions car les liens entre les sociétés de production et France Télévisions sont l’un des sujets les importants pour cette commission d’enquête : l’audiovisuel public contractualise des centaines de millions avec des sociétés privées, en externalisant d’une certaine façon des missions de service public dans des conditions parfois floues.

J’ai une toute dernière question. Dans votre propos liminaire, vous avez mis en avant votre devoir de réserve, le peu d’interventions médiatiques que vous faites, la distance que vous prenez avec le monde politique. Léa Salamé a rappelé ce matin qu’elle n’acceptait aucun café avec des politiques alors qu’elle était très sollicitée, j’imagine que vous l’êtes aussi. Deux figures de l’audiovisuel public, Patrick Cohen et Thomas Legrand, se sont retrouvées dans un café avec des cadres du parti socialiste et l’on a appris que Thomas Legrand avait prononcé cette malheureuse phrase : « Nous, on fait ce qu’il faut pour Dati ». D’un point de vue déontologique, quel regard portez-vous sur ces pratiques ? Faut-il davantage encadrer les relations entre journalistes de l’audiovisuel public et personnalités politiques afin de garantir une plus grande imperméabilité ?

M. Laurent Delahousse. Le mot « encadrement » me fait parfois un petit peu peur quand il concerne la liberté de la presse. Vous avez reçu Patrick Cohen et Thomas Legrand que vous avez questionnés longuement : ils vous ont apporté, je crois, des éléments assez précis. Je n’ai pas plus de commentaires à faire sur cette séquence. C’est une étrange époque malgré tout qui s’ouvre. Pour moi, les journalistes doivent être libres de fréquenter qui ils l’entendent, à partir du moment où ils respectent bien évidemment les principes déontologiques que l’on connaît. Je ferai référence à un grand sage de la vie politique que vous connaissez tous, Alain Duhamel : selon lui, un journaliste politique qui ne fréquente pas les hommes et les femmes politiques n’est pas vraiment un journaliste politique.

Dans mon propos liminaire, j'ai rappelé que mon statut particulier m'avait imposé durant toutes ces années une forme de devoir de réserve et d'équilibre : je n'ai pas très souvent répondu aux questions de la presse car face aux sollicitations, on est toujours tenté de s'engager. Le journal de 20 heures est un totem qui appelle une incarnation. Je me rattraperai sans doute plus tard dans une autobiographie où je raconterai des choses ; vous serez peut-être alors surpris des opinions que j'ai sur ma profession, sur mon métier, sur la vie politique. En tout cas, j'ai toujours veillé à garder une certaine distance avec les hommes et les femmes politiques. Vous me parlez de rendez-vous, de rencontres : à titre personnel, j'en ai très peu. Même pour la préparation d'interviews présidentielles, je me souviens que lors des deux ou trois rendez-vous que nous avions à l'Élysée avec ma consœur ou mon confrère de TF1 et les conseillers du président, nous abordions avant tout la question du conducteur. Je sais qu'il y a des fantasmes selon lesquels les questions sont toutes connues d'avance par le Président de la République, mais ce n'est absolument pas le cas. Seulement, il arrive que les responsables politiques et les présidents de la République en particulier anticipent eux-mêmes certaines questions, soit qu'elles correspondent à une actualité chaude, soit qu'ils aient des qualités qui pourraient faire d'eux des éditorialistes ou des responsables journalistiques de première importance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous êtes sans doute le seul Français qui sache depuis dix-neuf ans où il sera à 20 heures le vendredi, le samedi et le dimanche. Qu'est-ce qui vous donne envie de continuer à présenter ces journaux télévisés du service public ? Est-ce le lien avec votre équipe, dont vous avez beaucoup parlé ? Est-ce l'envie d'informer les Français et de leur raconter la France d'une certaine manière ?

M. Laurent Delahousse. Il y a effectivement ce lien particulier avec les Français, ce lien aussi avec la rédaction. Il y a aussi la chance, que de nombreux Français n'ont pas, d'exercer un métier de passion. Qui plus est, c'est un métier qui bouscule beaucoup de codes chaque semaine. Quand j'arrive le matin à la rédaction, je ne sais absolument pas quel journal nous ferons le soir car s'il est préparé en amont, une bonne partie est fabriquée le jour même. C'est aussi une chance. L'évolution du monde, extrêmement intense et enrichissante, aurait plutôt tendance à me pousser à continuer à exercer ce rôle, à cette place-là. Mais, je vous rassure, je réfléchis bien évidemment à autre chose qui sera probablement aussi un métier passionnant, même s'il ne me procurera pas la même dose d'adrénaline. Quand j'ai commencé, j'avais affirmé pouvoir m'arrêter quand je le voudrai et certains de mes prédécesseurs m'avaient prévenu : « tu verras, ça sera peut-être beaucoup plus compliqué de dire stop ». Aujourd'hui, je suis bien obligé de vous dire que c'est en effet plus compliqué que je le croyais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup pour cette audition approfondie et nourrie.

*
* *

23. Audition, ouverte à la presse, de M. Gilles Bornstein (2 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous en venons à notre troisième et dernière audition de la journée en accueillant maintenant Monsieur Gilles Bornstein.

Monsieur Bornstein, vous êtes, pour les Français, l'une des figures de l'information sur le service public audiovisuel. Votre présence s'inscrit dans le droit fil de cette journée d'auditions, puisque nous avons successivement entendu Léa Salamé et Laurent Delahousse avant vous. Vous êtes bien connu des téléspectateurs de France Info, où vous présentez une

interview politique intitulée « L’instant politique », et de ceux de France 2, où vous menez l’entretien des « Quatre Vérités » dans l’émission « Télématin ». Vous avez également été rédacteur en chef de l’émission « Des Paroles et des actes » sur France 2.

En homme discret, vous n’exposez guère votre biographie ; vous pourrez cependant présenter le parcours qui vous a conduit aux fonctions que vous occupez aujourd’hui. En revanche, les critiques à votre endroit ne manquent pas, que ce soit sur les réseaux sociaux ou ailleurs. Ce ne sont certes pas toujours des sources d’information précieuses, mais cette audition sera aussi l’occasion, pour vous, de répondre aux attaques dont vous avez fait l’objet. On vous a tour à tour accusé d’être accommodant avec les puissants, de droite comme de gauche, de soutenir le camp libéral ou encore de vous montrer critique à l’égard du monde syndical. Peut-être l’exercice du métier de journaliste suscite-t-il davantage de réactions que par le passé ? Certains ont même épluché vos réseaux sociaux, notamment votre compte Twitter, afin d’y relever vos opinions. Je ne doute pas que le rapporteur reviendra sur certaines de vos déclarations, notamment une réponse à Ian Brossat qui avait suscité de vifs commentaires, ou encore une interview de Rima Hassan qui avait conduit le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) – que nous avons auditionné – à examiner votre cas.

Il nous semblait utile de vous recevoir pour définir, avec vous, ce qu’est aujourd’hui un journaliste politique, et pour distinguer ce métier de ceux d’éditorialiste ou d’intervieweur politique. Dans un monde où il faut comprendre d’où les gens parlent, cette commission doit cerner les nuances entre ces différentes fonctions qui, bien que traitant toutes de l’information, adoptent sans doute des angles et des regards spécifiques.

Avant de vous céder la parole, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt, public ou privé, de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d’enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Gilles Bornstein prête serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous cède maintenant la parole.

M. Gilles Bornstein, éditorialiste politique. Je m’exprime devant votre commission en tant qu’éditorialiste politique et salarié du service public depuis vingt ans. Je précise « salarié » car je n’exerce aucune responsabilité de direction ni de fonction managériale ; je répondrai donc avec plaisir à vos questions sur l’exercice de mon métier, mais je ne saurais me prononcer sur des sujets qui excèdent ce cadre. Vous avez entendu de nombreux décideurs et responsables de l’audiovisuel public ; pour ma part, je m’efforcerai de vous apporter un éclairage de terrain.

Le terrain, pour moi, c’est le plateau : celui de « Télématin » mais aussi celui de France Info. Mon activité d’éditorialiste se décline en deux fonctions. Du lundi au jeudi, à 8 h 12 précisément, je conduis l’interview politique de « Télématin », sur France 2, qui s’intitule « Les Quatre vérités » ou « Les 4V ». Je n’ai rien inventé : ce rendez-vous existe depuis 1987 et fêtera bientôt ses quarante ans – je suis le neuvième titulaire du poste. L’après-midi, j’interviens régulièrement dans la tranche 18-20 heures de France Info, intitulée « Tout est politique ». J’en suis en outre le joker à la présentation, ce qui me conduit à remplacer régulièrement ma consœur Sonia Chironi lorsqu’elle-même assure le remplacement de Laurent Delahousse au journal de 20 heures.

Je me considère comme une sorte d'artisan qui, avec la rédaction, s'emploie à fabriquer et à animer des émissions certes plus modestes que les grandes éditions du soir – vous venez d'interviewer Léa Salamé et Laurent Delahousse –, mais qui, à plus petite échelle, concourent quotidiennement à l'information des Français. Je me suis rendu compte que nos activités suscitent de nombreuses interrogations : à la machine à café, on me demande souvent qui choisit les thèmes et les invités, qui contacte ces derniers, quel est le délai de programmation ou encore si les invités connaissent les questions à l'avance. Cette audition est donc l'occasion de lever le voile sur la fabrication de l'information, car c'est ce que je fais au quotidien.

J'aimerais donc vous exposer le processus de création de ces deux émissions auxquelles je contribue. Ce travail, que j'ai déjà qualifié d'artisanal, n'en demeure pas moins soumis à une grande rigueur et au respect de procédures précises. L'organisation des « 4V » est très simple : j'échange plusieurs fois par jour avec une programmatrice afin d'arrêter le choix des invités et des thèmes d'actualité que nous souhaitons traiter. Il arrive que la programmation soit fixée quelques jours à l'avance mais aussi qu'elle se décide le jour même. Par exemple, l'invité que je recevrai demain matin n'a été déterminé qu'il y a quelques heures.

Bien entendu, nos décisions et nos invitations respectent les règles qui nous sont imposées par l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Si le régulateur impose à France Télévisions de présenter un bilan équilibré chaque trimestre, nous nous astreignons, de notre propre initiative, à des exigences plus strictes. Il est demandé à chaque intervieweur et à chaque rédacteur en chef d'émission politique de veiller, à son échelle, à cet équilibre. Je m'efforce donc de rendre, pour « Les 4V », la copie la plus équilibrée possible, afin que d'éventuels déséquilibres n'aient pas à être compensés par d'autres programmes. Alexandre Kara, qui était jusqu'à ce matin directeur de l'information de France Télévisions, a quant à lui souhaité que nous visions un équilibre mensuel. Dans cette perspective, la direction de la rédaction assure un suivi constant dont elle m'informe très régulièrement, afin que nous parvenions à tenir cet objectif mois après mois.

À ces règles, j'ai ajouté une contrainte personnelle : je refuse que « Les 4 V » soient monolithiques sur une semaine. Je me vois mal recevoir trois ministres une semaine, puis trois représentants du Rassemblement national la suivante et trois figures de la gauche celle d'après. Sur une semaine, nous recherchons un équilibre maximal en invitant successivement un membre de la majorité ou du gouvernement, un représentant de l'opposition de gauche et un représentant du Rassemblement national. Nous ouvrons également notre plateau aux forces vives de la nation ; nous recevions d'ailleurs ce matin Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT. Je m'attache donc, autant que faire se peut, à garantir une programmation équilibrée à l'échelle de la semaine.

En ce qui concerne « Les 4V », on me demande souvent – c'est une question qui vaut pour toute interview politique – si les invités connaissent les questions à l'avance. Ce n'est évidemment pas le cas. Toutefois, par souci de transparence, je précise qu'il est d'usage que la programmatrice de l'émission et les collaborateurs de nos invités échangent en amont quant aux thématiques qui seront abordées. Cette pratique me semble parfaitement normale : mon rôle n'est pas de tendre des pièges mais de permettre aux invités d'éclairer les Français sur les solutions qu'ils proposent pour diriger le pays. Il me paraît donc légitime de leur indiquer quels sujets seront abordés durant les quelques minutes qui nous sont imparties. Je ne communique en aucun cas l'intitulé exact des questions ; ces échanges préalables demeurent d'ailleurs purement indicatifs puisqu'une fois sur le plateau, je garde toute latitude pour poser les questions de mon choix, tandis que l'invité peut y répondre comme il l'entend.

L'après-midi, j'exerce une seconde activité au sein de l'émission « Tout est politique ». Le format est sensiblement différent : il s'agit d'un débat de deux heures sur l'actualité, où nous traitons généralement trois ou quatre thèmes, parfois seulement deux voire un seul, exceptionnellement, lorsque cela s'impose. La démarche est là aussi très collégiale. En concertation avec le rédacteur en chef et le directeur de la rédaction, nous communiquons via des groupes WhatsApp et tenons des conférences pour déterminer ce qui nous semble intéressant et comment faire progresser l'information. Nous composons le menu de l'émission comme le font les rédacteurs en chef du journal de 20 heures ou de la presse écrite.

Nous essayons de proposer aux téléspectateurs l'émission la plus équilibrée possible – un peu d'actualité étrangère, un peu de politique intérieure et un peu de sujets de société –, à moins qu'un thème spécifique ne domine tous les autres. Ce soir, par exemple, le choix s'est porté sur l'Iran, le budget et la future élection présidentielle. Nous veillons par ailleurs à ce que nos plateaux soient les plus pluralistes possible, afin que toutes les analyses et tous les points de vue susceptibles de nourrir le débat puissent être entendus.

Voilà ce que je voulais dire sur la fabrication des émissions auxquelles je participe. Je suis à votre disposition pour vous éclairer sur la production de l'information de service public, dans un cadre déontologique clair.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour ce propos liminaire concis qui nous permet de mieux appréhender vos méthodes de travail.

Ma première question concerne le respect du pluralisme politique. S'agissant de la répartition des temps de parole, dont les critères ont été fixés par l'Arcom, vous récemment déclaré ceci : « Le respect des temps de parole, un impératif que je comprends très bien, restreint temporairement notre liberté éditoriale. » Quels sont, selon vous, les inconvénients des critères qu'applique l'Arcom ? Engendrent-ils des déséquilibres temporaires dans la préservation du pluralisme ? Comment conciliez-vous le pluralisme politique, qui est une obligation légale, avec la liberté éditoriale que vous appelez de vos vœux ?

Cela m'amène à une question corollaire : quelle est votre réaction au fait que les émissions de France 5 « C à vous », « C ce soir » et « C politique » ne puissent plus, temporairement, accueillir d'invités politiques à l'approche des élections municipales ? Cette décision semble motivée par des difficultés liées au décompte des temps de parole. Je vous pose cette question car, en tant que présentateur d'émissions politiques, vous en garantisiez à chaque instant le pluralisme. Si j'étais un peu brutal, je vous demanderais comment a-t-on pu en arriver là... Comment expliquer qu'à la suite d'une mise en garde de l'Arcom, on décide, de manière préventive et à la veille d'un scrutin, de ne plus inviter de responsables politiques dans des émissions dont l'objet est précisément de traiter de la politique ?

M. Gilles Bornstein. J'ai appris, en écoutant l'audition d'Alexandre Kara, que les émissions de France 5 ne recevraient plus d'invités politiques. En tant que salarié de France Télévisions, je suis loyal à ma direction et je n'ai pas à commenter plus avant cette décision de M. Kara ; j'ai néanmoins cru comprendre, à son argumentaire, qu'il lui semblait difficile de procéder autrement.

Vous me demandez ensuite si le respect des temps de parole imposé par l'Arcom induit des déséquilibres. La réponse est non, puisque nous les respectons. À de très rares exceptions près, l'Arcom nous a d'ailleurs toujours donné quitus. Nous nous conformons strictement à la réglementation et aux obligations qui nous sont imposées pour respecter ce pluralisme.

Vous m'avez aussi demandé s'il était parfois compliqué de se plier à ces contraintes : la réponse est oui, parce que l'actualité n'est pas linéaire. Hors période électorale, nous devons respecter l'équilibre de la vie politique française selon une règle claire : un tiers du temps de parole pour l'exécutif et deux tiers pour les partis politiques. S'agissant de ces deux derniers tiers, l'Arcom ne nous donne pas de recommandations précises ; il nous revient de déterminer comment cet équilibre doit être assuré. Nous devons respecter une clé de répartition qui permette à toutes les formations au nom desquelles vous avez été élus d'être représentées à due concurrence. Ce n'est donc pas toujours facile, car l'actualité met les uns et les autres successivement au premier plan. Nous pourrions être tentés, sur une période donnée, d'accorder davantage de temps de parole aux partis qui font la une. L'Arcom nous en empêche et j'y vois un bénéfice : cela nous force à ne pas nous contenter de surfer sur l'actualité quotidienne. Il n'en demeure pas moins que cette contrainte nous oblige parfois à faire des choix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans l'interview que j'ai citée tout à l'heure, vous expliquez que « Les Quatre vérités » sont « en bout de chaîne » et qu'il vous appartient donc de « remettre les choses à niveau et [de] rattraper l'équilibre de la chaîne, parce que [vous avez] des invités tous les jours » et que « [votre] durée est relativement connue [et] prévisible ». Je comprends votre raisonnement mais cela pourrait aussi suggérer, suivant une autre interprétation, qu'il est plus compliqué de respecter le pluralisme sur d'autres émissions et d'autres tranches d'information de France 2. Voulez-vous dire que votre émission sert de variable d'ajustement pour compenser un déséquilibre global ? Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi la portée de votre formule...

M. Gilles Bornstein. Je ne me souvenais pas avoir dit cela. J'ai partiellement répondu en précisant que, depuis quelques mois, il est demandé à chaque responsable d'émission d'équilibrer sa propre tranche, précisément pour que les émissions adjacentes – celle d'avant et celle d'après – n'aient pas à compenser d'éventuels déséquilibres.

Cela dit, lorsqu'une émission comme « L'événement » de Caroline Roux consacre, en première partie de soirée, trois quarts d'heure ou une heure de temps de parole à une seule formation politique, cela crée mécaniquement un déséquilibre qu'il est plus difficile de compenser. Il est de notre devoir de service public de proposer de la politique en *prime time* ; il appartient ensuite à chacun de s'organiser pour que le groupe France Télévisions rende à l'Arcom une copie équilibrée. Il serait malhonnête de ne pas l'admettre : « Les 4V » étant une émission régulière, programmée tous les jours, elle permet parfois de rééquilibrer les temps de parole. Mais ce qui importe, au bout du compte, c'est que le pluralisme soit respecté. Et si, de temps en temps – c'est de moins en moins souvent le cas –, notre émission permet d'atteindre cet objectif, c'est très bien. Elle ne s'arrête quasiment jamais, quinze jours à Noël et très peu l'été. Ce caractère quotidien nous permet d'inviter tout le monde, les parlementaires dont les partis siègent à l'Assemblée nationale mais aussi ceux qui n'y sont pas représentés. « Les 4V » nous permettent de donner la parole à chacun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma première question est assez générale : à observer les nombreuses faveurs dont la chaîne France Info a bénéficié, on a le sentiment qu'elle est à la fois le cancre et l'enfant chéri de la télévision numérique terrestre (TNT). Son budget a été multiplié par deux au cours des sept dernières années. L'Arcom lui a attribué depuis le 6 juin 2025 le canal 16, soit l'ancienne fréquence de CNews. Certains spécialistes espéraient alors que France Info décollerait, en tirant profit du report de téléspectateurs perdus par ce changement de numérotation. Force est de constater, quelques mois plus tard, qu'il n'en est rien puisqu'en 2025, France Info plafonnait toujours autour de 0,9 % de part d'audience. Sur la même période, CNews atteignait 3,4 %, soit quatre fois plus, tandis que BFM TV s'établissait à 2,8 % et LCI à 2 %.

Quelle est votre analyse de la situation ? Selon vous, qu'est-ce qui ne fonctionne pas sur la chaîne France Info ? Comment expliquez-vous ce désamour ou du moins ce désintérêt manifeste des Français à l'égard de la quatrième chaîne d'information de la TNT ?

M. Gilles Bornstein. Je ne parlerais pas de désamour. Les chiffres confirment que nous sommes la quatrième chaîne d'information, mais vos données datent un peu : nous avons atteint 1 %, voire un peu plus. Depuis le début du mois de janvier, nous nous situons régulièrement entre 1,1 % et 1,2 %. Cela peut paraître infime, mais passer de 1 % à 1,1 % représente tout de même une progression de 10 % ; ce n'est donc pas anecdotique.

L'installation d'une chaîne d'information s'inscrit dans le temps long. Il ne vous a pas échappé que nous sommes la quatrième dans l'ordre chronologique ; les trois autres existaient déjà quand nous sommes arrivés sur le marché. Quant à la création du « bloc info » – le regroupement des chaînes sur les canaux 13, 14, 15 et 16 –, il nous a été profitable : depuis, nous avons gagné 0,2 point de part d'audience, ce qui représente pour nous une hausse considérable de 20 %.

Il faut également considérer le Reach – la couverture quotidienne –, dont Muriel Pleyne vous a déjà parlé : chaque jour, 7 millions de téléspectateurs nous regardent à un moment de la journée. Je préférerais que ce chiffre soit plus élevé et, de fait, d'autres font mieux, mais ce n'est pas ridicule. Si notre durée d'écoute est la plus faible – les gens nous regardent moins longtemps que les autres chaînes d'info –, c'est essentiellement parce que nous avons rétabli des journaux de quatre à douze minutes toutes les heures et des rappels des titres de deux minutes toutes les demi-heures. Nous considérons en effet qu'une chaîne d'information doit avant tout donner de l'information. Nous choisissons d'approfondir certains thèmes dans nos différentes émissions, mais le téléspectateur a aussi le droit d'avoir un panorama complet du reste de l'actualité. Nous assumons ce parti pris, mais il est vrai qu'il donne au téléspectateur ce que l'on appelle dans notre jargon une ODF, une occasion de fuir, en lui offrant le loisir de changer de chaîne. Plutôt que de désamour, je parlerais donc d'un amour naissant qui demande à être confirmé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un rapport de 2024, l'Inspection générale des finances (IGF) propose quelques éléments d'explication. On y lit ceci : « Le canal 27 a des audiences faibles et sa ligne éditoriale n'est pas assez clairement définie. Une étude de janvier 2024 sur le positionnement de la chaîne souligne “une affinité avec des thèmes pas assez marquants pour construire un territoire éditorial fort” et “des incarnations et des invités pas aussi charismatiques et accrocheurs que sur les autres chaînes info” ».

Selon vous, que devrait faire France Info pour trouver des incarnations – des présentateurs – et des invités plus « charismatiques et accrocheurs », selon les termes du rapport de l'IGF, afin de concurrencer les autres chaînes ? Si, par exemple, France Info décidait d'accueillir une nouvelle journaliste comme Sonia Mabrouk, la rédaction s'en réjouirait-elle ? Et cela contribuerait-il, selon vous, à rehausser les audiences ?

M. Gilles Bornstein. Je suis moi-même l'une de ces incarnations. J'entends qu'elles puissent manquer de présence ou de force ; il m'arrive d'ailleurs, me concernant, de partager ce point de vue. Il n'en demeure pas moins que ce jugement vous appartient. La direction de l'information et celle de la chaîne ont estimé qu'il était opportun d'engager telle ou telle personne pour présenter les différentes tranches d'information. Ce n'est pas à moi de juger de la personnalité – suffisante ou insuffisante – de mes camarades ; quant à présumer de leur réaction face à une éventuelle arrivée, j'en serais bien incapable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une dernière question concernant l'identification et la différenciation de votre antenne. Quatre chaînes d'information, c'est beaucoup pour un pays comme la France ; or trois d'entre elles semblent très clairement identifiées par le public : CNews est la première chaîne pour les débats et la politique, BFM TV pour l'actualité de terrain et LCI pour le traitement de l'information internationale. Quant à France Info, je dois avouer qu'à la lecture de différentes études qualitatives, je peine à percevoir son positionnement, sa singularité et, finalement, la justification de son existence face à ses trois concurrents privés. Vous qui connaissez très bien la chaîne, pourriez-vous définir son positionnement par rapport à la concurrence ?

M. Gilles Bornstein. Vous êtes très exigeant quant à l'utilisation des fonds du service public et vous avez raison de l'être. En tant que chaîne d'information du service public, nous avons vocation à nous adresser à tout le monde. Vous n'avez donc pas tout à fait tort lorsque vous soulignez que nos trois concurrentes occupent chacune un territoire bien particulier. LCI a fait le choix tout à fait respectable de se consacrer essentiellement à l'actualité internationale ; ce qu'ils font est très bien réalisé, mais il est logique, de notre côté, que nous ne nous limitons pas à ce seul domaine. Nous devons traiter de tout : ce que l'on gagne en généralité, on le perd nécessairement en spécialité. Il est exact qu'il est plus difficile de définir un territoire propre quand on a pour but d'être une chaîne généraliste.

Cela dit, nous sommes bien conscients qu'il a pu nous arriver, par le passé, de manquer d'identité. Sous l'impulsion de notre nouveau directeur de la rédaction, nous retravaillons les différentes tranches de la grille pour leur donner une identité plus affirmée. C'est dans ce cadre que se situe « Tout est politique », dont le titre a été adopté au début de la saison et que nous avons conçu comme une émission de débat d'actualité. Chaque jour, trois ou quatre thèmes de société sont traités sous tous les angles par des chroniqueurs généralistes et des spécialistes. Notre ambition est de faire de France Info la chaîne du débat d'actualité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport du Cedaet, le Centre d'étude et d'analyse des techniques, dont nous avons auditionné les représentants récemment, souligne l'existence d'une forme de hiérarchie entre les chaînes et les émissions au sein de France Télévisions, France 2 étant par exemple plus réputée que France 3. Le rapport relève ainsi, à la page 46, le témoignage suivant : « Il était admis, tacitement, que c'était plus prestigieux, quand on était journaliste, de travailler pour les éditions de France 2 que pour celles de France 3. » Ce constat est corroboré par le rapport de l'IGF de 2024, qui note à la page 27 que « France Info souffre d'un déficit [...] d'attractivité au sein de France Télévisions », que « les vedettes vont aux journaux télévisés et dans les magazines d'information [et que] les actualités les plus chaudes sont réservées à France 2 ».

Ressentez-vous un certain dédain, de la part de la rédaction de France Télévisions, envers la chaîne France Info ? Et trouvez-vous normal que des figures comme Léa Salamé ou Laurent Delahousse n'interviennent jamais sur cette antenne ? Ne serait-ce pas là un levier efficace, à l'avenir, pour rehausser l'audience de la chaîne ?

M. Gilles Bornstein. Encore une fois, en tant que salarié, il ne m'appartient pas de définir la stratégie de la chaîne. Certes, on aurait pu choisir de mobiliser les personnalités les plus connues du groupe sur France Info, mais ce n'est pas l'orientation qui a été retenue. Il existe cependant déjà une certaine porosité entre les deux antennes : Jean-Baptiste Marteau, qui anime notre matinale, est le joker de Léa Salamé sur France 2 ; de même, Sonia Chironi, dont je suis moi-même le joker, assure les remplacements de Laurent Delahousse lors des journaux du week-end. Vous appelez de vos vœux une identité plus affirmée pour France Info, mais pour qu'elle existe par elle-même, le meilleur moyen est sans doute qu'elle ait ses

propres incarnations, plutôt que d'emprunter les visages de notre grande sœur. Nous devons nous efforcer de faire émerger les nôtres. Cela prend du temps, c'est vrai, mais plusieurs de nos figures sont déjà bien identifiées par le public.

Quant à la hiérarchie entre les chaînes, elle tient d'abord à l'histoire : France 2 et France 3 sont les aînées du groupe, alors que France Info est une création récente – nous sommes la petite sœur. Elle tient aussi à la réalité des audiences : le 20 heures de France 2 mobilise un public bien plus large que les émissions auxquelles je collabore. Certains préfèrent peut-être travailler pour les grandes chaînes, mais je n'ai pour ma part jamais ressenti le dédain que vous évoquez.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites ne l'avoir jamais ressenti, mais deux rapports successifs – celui du Cedaet et celui de l'IGF – l'ont souligné, mentionnant même des cas de souffrance au travail. D'où viennent ces signaux d'alerte concernant la hiérarchisation des rédactions et le dédain exprimé à l'égard de France Info ? Vous qui connaissez parfaitement la chaîne, avez-vous le sentiment qu'elle fait l'objet d'une forme de mépris par rapport à la rédaction nationale ou même à France 3 ?

M. Gilles Bornstein. Non, je n'ai pas l'impression qu'il existe un quelconque mépris à l'égard de France Info. Quant à la souffrance au travail, je dois dire que je ne l'ai, pour ma part, jamais ressentie. Il est vrai que nous travaillons tous beaucoup, dans des conditions parfois difficiles ; il peut exister, comme partout ailleurs, une certaine pression professionnelle. Toutefois, je n'ai jamais été témoin de situations que j'assimilerais à de la souffrance au travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Jeudi dernier, le 29 janvier, à peine quelques minutes après la fin de l'audition de l'ancienne directrice de France Info, Mme Muriel Pleynet, un rapport interne la mettant en cause pour de graves dérives managériales a été rendu public. Vous admettez qu'une telle chronologie puisse interpeller, d'autant que ce rapport aurait été remis à la direction de l'information de France Télévisions dès le 6 juin dernier.

Ce document s'ajoute à un contexte déjà pesant. La gestion des ressources humaines, à la direction de l'information et particulièrement chez France Info, se trouve incriminée dans plusieurs rapports et plusieurs cas de souffrance au travail sont notamment recensés.

Selon vous, existe-t-il sur cette chaîne un problème de pression, de climat professionnel et peut-être de souffrance au travail ? C'est ce que semblent suggérer le rapport interne que je viens d'évoquer, celui du Cedaet et certains passages du rapport de l'IGF.

M. Gilles Bornstein. Vous évoquez les événements du 29 janvier. Je vous ferai une confidence, bien que cela soit secondaire : c'était le jour de mon anniversaire et, à l'heure à laquelle vous faites allusion, j'étais en famille. Je n'ai pas eu accès au rapport dont vous parlez puisque je n'occupe aucune fonction de direction ni de management. En ce qui me concerne, je n'ai jamais été témoin de telles dérives et personne ne m'a rapporté de situations semblables à celles que vous décrivez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous évacuez un peu vite la question du rapporteur ! Ce rapport n'est pas anodin ; les témoignages de salariés rapportés par la presse évoquent des dérives managériales sérieuses. S'il ne nous appartient pas d'en juger ici, vous êtes l'une des figures de la chaîne France Info qui, après tout, n'est pas une multinationale : les effectifs n'y sont pas démesurés. Le contenu de ce document vous a-t-il surpris ? Que pouvez-vous en dire ? C'était peut-être votre anniversaire ce soir-là, mais vous avez sans doute pris connaissance des articles de presse le lendemain ; en les découvrant, quelle a été votre réaction ?

M. Gilles Bornstein. Je suis sous serment et je ne vous mentirai pas : j'avais entendu parler de ce rapport. Cependant, son contenu m'a surpris, notamment l'emploi de termes tels que celui de « souffrance au travail ». Pour ma part, je n'ai jamais été témoin ni victime de situations qui pourraient être qualifiées de management toxique. Vous avez raison, nous ne sommes pas une multinationale et nous nous connaissons tous. Or ma pratique quotidienne de la chaîne ne correspond pas du tout à ce que relaterait ce rapport, que je n'ai – encore une fois – pas lu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur un autre sujet, à l'antenne – vous vous en réjouissez et vous le revendiquez –, France Info incarne le canal de la transparence ; on peut d'ailleurs apercevoir la rédaction travailler derrière votre plateau. En revanche, en ce qui concerne les comptes de la chaîne, la situation semble nettement moins transparente. Le rapport de la Cour des comptes évalue le coût de France Info à 28 millions d'euros, montant qui a doublé en sept ans ; la présidente Delphine Ernotte a quant à elle reconnu, lors de son audition, qu'il atteindrait en réalité près de 40 millions d'euros. Vous conviendrez qu'un tel écart, constaté en l'espace de quelques mois, puisse interpeller. Par ailleurs, des spécialistes des chaînes d'information en continu estiment qu'il est difficile de faire fonctionner un tel média avec moins de 100 millions d'euros.

En tant que journaliste, votre mission est d'informer les Français. Avez-vous déjà cherché à connaître le coût exact du fonctionnement de votre chaîne ? Pourquoi un tel mystère entoure-t-il ces chiffres ? Pourquoi entend-on 28 millions par-ci, 40 millions par-là, voire 100 millions selon certains experts ? En définitive, combien la chaîne France Info coûte-t-elle au contribuable ?

M. Gilles Bornstein. Je crains que ma réponse ne vous déçoive : encore une fois, je ne suis ni directeur général ni directeur financier de la chaîne. Au risque de vous paraître manquer de curiosité, je ne me suis jamais interrogé sur le coût global de notre grille de programmes.

Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est que nous évoluons dans un environnement financier contraint. Vous demandiez tout à l'heure à Jean-Michel Carpentier s'il prenait en considération le coût des reportages ; il vous a répondu que ce n'était pas notre préoccupation première, mais que nous ne pouvions ignorer la réalité budgétaire. Travaillant chaque jour à la rédaction de France Info et participant à ses émissions, je constate que cette contrainte est bien réelle : on nous refuse parfois certains moyens pour des raisons budgétaires. En tant que praticien, je ressens donc cette pression financière au quotidien, mais j'avoue ne m'être jamais intéressé au budget global de la chaîne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En ce qui concerne les pistes d'optimisation, on sait que la situation financière de France Télévisions est périlleuse, pour ne pas dire critique. Un risque de dissolution se présente et la présidente du groupe a d'ailleurs annoncé un plan d'économie de plusieurs dizaines de millions d'euros qui doit être déployé rapidement.

Pourtant, à la lecture des rapports de l'IGF, de la Cour des comptes et même de l'Arcom, on s'aperçoit que si France Info TV existe depuis près de dix ans, il n'existe aucune véritable synergie ni aucune mutualisation d'ampleur des coûts avec France Info Radio. Le rapport de l'IGF, dont je cite la page 25, est sans appel : « On est loin des ambitions initiales » et « le rapprochement de la radio et de la télévision reste embryonnaire. » En février 2023, Delphine Ernotte et Sibyle Veil annonçaient pourtant dans un document conjoint un acte II de France Info. Force est de constater que, trois ans plus tard, il ne s'est rien passé.

Comment expliquez-vous une telle inertie et cette logique de silo ? Pourquoi est-il si difficile, pour France Info TV et France Info Radio, de travailler ensemble, alors que 500 mètres seulement séparent la Maison de la radio du siège de France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour compléter la question du rapporteur, êtes-vous favorable à la création d'un média global « France Info » qui rapprocherait la télévision et la radio ? Je suis, aux côtés de Virginie Duby-Muller, rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, qui prévoit la création d'une holding. Notre ambition est précisément de faire émerger ce grand pôle France Info qui, comme vient de le souligner le rapporteur, n'a toujours pas vu le jour. Certes, des coopérations existent, mais nous sommes encore très loin d'un média global unifié intégrant la télévision, la radio et le numérique.

M. Gilles Bornstein. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de commenter le rapprochement des deux chaînes, radio et télé, de France Info, qui fait l'objet d'un projet de loi. J'observe que, tous les mercredis matin, je participe à l'émission « Les informés », produite par France Info Radio, tournée dans ses locaux et diffusée par les deux chaînes. Par conséquent, la synergie existe. Alexandre Kara vous a dit regretter qu'elle ne soit pas allée plus loin – je n'ai pas non plus à commenter ses propos. Mais, encore une fois, les synergies entre les entités de France Télévisions existent ; j'en suis l'exemple vivant puisqu'en application d'un seul contrat – preuve que nous sommes attentifs aux deniers du contribuable –, je travaille à la fois sur France 2, où je présente chaque matin « Les 4V », et sur France Info.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelles synergies supplémentaires permettraient d'optimiser les coûts ?

M. Gilles Bornstein. Il ne m'appartient pas d'en juger. J'imagine que l'on peut toujours mutualiser davantage les dépenses. Je sais, pour le vivre au quotidien, que des efforts sont faits dans ce domaine. Lorsque je suis arrivé dans le groupe, il y a une vingtaine d'années, France 2 et France 3 collaboraient assez peu. Aujourd'hui, elles ont une rédaction commune : il y a un seul service politique, un seul service économique... Je ne sais même plus, parmi ceux qui ont été embauchés avant la fusion, qui vient de France 2 et qui vient de France 3. La réalité du rapprochement des deux chaînes n'est donc plus à prouver : il est total. Avec France Info, les choses avancent, rapidement. Peut-être est-ce moins le cas avec la radio – il ne m'appartient pas d'en juger. Mais tout cela progresse chaque mois.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question désormais récurrente au cours de nos auditions mais que je tournerai cette fois un peu différemment. Léa Salamé et Laurent Delahousse nous ont indiqué être soumis à des consignes strictes de la direction de France Télévisions, qui leur interdit de communiquer publiquement le montant de leur rémunération au nom du principe de concurrence ou du secret des affaires.

Nous sommes quelques-uns à nous étonner de tels motifs. D'une part, les dirigeants de France Télévisions expliquent eux-mêmes que les rémunérations versées par le service public sont par nature bien inférieures à celles du secteur privé ; d'autre part, j'ai du mal à comprendre en quoi la transparence des salaires d'animateurs financés par l'argent public et celle des rémunérations qu'ils se versent en tant que dirigeants de société pourraient concrètement nuire à la concurrence. Je suppose que si je vous demande de dévoiler votre salaire, vous me ferez la même réponse que les animateurs qui vous ont précédé. Mais, selon vous, en quoi la divulgation de ces salaires nuirait-elle concrètement à la concurrence ?

M. Gilles Bornstein. Je vous ferai effectivement la même réponse que ceux qui m'ont précédé à cette place. Si vous avez demandé à avoir connaissance de mon contrat de

travail et de mon salaire, je suis certain qu'ils figurent dans la data room. Si ce n'est pas le cas et si cela vous intéresse – bien que cela n'ait rien de passionnant, je vous le garantis –, vous pouvez demander ces éléments, qui vont être communiqués dans les plus brefs délais. Il est vrai que la direction de France Télévisions nous a demandé de ne pas dévoiler nos salaires pour des raisons liées au respect de la vie privée.

Quant à votre question sur le salaire des animateurs-producteurs, vous comprendrez que je ne suis pas en mesure d'y répondre car, si j'ai travaillé il y a longtemps pour une boîte de production, je suis désormais salarié du service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sans révéler le montant de votre salaire, pouvez-vous nous dire si, en occupant les mêmes fonctions dans le privé, vous gagneriez deux, trois, quatre fois plus ?

M. Gilles Bornstein. J'ai prêté serment, je vais donc vous dire la vérité. J'ai entendu Léa Salamé répondre à cette question tout à l'heure. En ce qui concerne les animateurs stars, les différences sont immenses, en défaveur du service public. Je ne doute pas que, s'ils avaient fait le choix de travailler ailleurs, et Laurent et Léa auraient considérablement mieux gagné leur vie. Pour ce qui est des postes de cadre intermédiaire comme celui que j'occupe, je pense – je n'ai pas d'informations particulières à ce sujet – qu'à responsabilités égales, les différences sont moins importantes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant du pluralisme, de l'honnêteté et de l'indépendance de l'information, Mme Salamé et M. Delahousse nous ont expliqué prendre le plus de distance possible avec les politiques, vouloir appliquer un devoir de réserve total et limiter leurs interventions médiatiques. Quelles règles déontologiques vous appliquez-vous, en tant que figure de l'audiovisuel public, pour assurer une séparation entre les pressions politiques que vous pourriez subir, notamment des demandes de rendez-vous, et l'exercice de votre métier ?

M. Gilles Bornstein. Comme tout journaliste politique, je rencontre des politiques. Chaque journaliste doit chercher les informations dont il va rendre compte, décrypter, mettre en perspective. Un reporter de guerre se rend sur les théâtres d'opérations, un reporter qui traite de la médecine se rend dans les hôpitaux, rencontre des malades et des médecins... Pour moi, qui suis journaliste politique, chercher de l'info, c'est fréquenter les femmes et les hommes politiques, notamment déjeuner avec eux. Il s'agit de déjeuners professionnels au cours desquels je cherche de l'information. J'essaie de m'en servir le plus possible, mais ce n'est pas parce que je déjeune avec tel député que j'ai avec lui une relation de connivence. Il s'agit simplement d'aller chercher l'information dont j'ai besoin pour exercer le mieux possible mon métier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant de la connivence, je me permets de vous poser une seule question sur ce que l'on a appelé l'affaire Cohen et Legrand. Le 30 septembre 2025, l'INA – l'Institut national de l'audiovisuel – a publié un bilan du traitement médiatique de ladite affaire. Si CNews est la chaîne qui en a le plus parlé, France Info l'a presque invisibilisée. Ainsi, entre le 5 et le 19 septembre, les noms de Thomas Legrand et de Patrick Cohen ont été mentionnés vingt-quatre fois sur BFM TV, quarante fois sur LCI et seulement quatre fois sur France Info. Même LCI, qui est devenue une chaîne à vocation géopolitique et internationale, a parlé dix fois plus de cette affaire que France Info ! Il s'agissait pourtant d'un fait politique, qui était alors au cœur de l'actualité et qui a été beaucoup commenté. Pourquoi cette chaîne a-t-elle invisibilisé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand alors que la mission du service public est d'informer l'ensemble des Français ?

M. Gilles Bornstein. Vous utilisez le terme « invisibiliser ». Je ne peux pas répondre très précisément à cette question : je ne sais pas pourquoi il a été décidé de ne pas en parler. Vous m'apprenez ces chiffres. Ce que je peux vous garantir, c'est qu'il n'était pas question de dissimuler quoi que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous-même, avez-vous traité ce sujet sur France Info ?

M. Gilles Bornstein. Je n'ai pas le souvenir d'avoir posé précisément des questions à ce sujet. Il se trouve par ailleurs que j'étais en vacances fin décembre, au moment le plus important de l'affaire. Très honnêtement, je ne me souviens pas si j'ai eu l'occasion ou pas de poser des questions. Aux « 4V », non. On parle de beaucoup de choses dans un talk-show de deux heures, surtout quand on le fait régulièrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais votre avis sur le traitement qu'a réalisé France Info de deux événements relativement similaires. Cela pourrait être un cas pratique étudié dans les écoles de journalisme.

Ces derniers jours, France Info a parlé – et c'est bien normal – de la mort d'Alex Pretti aux États-Unis le 24 janvier, un drame largement couvert par les médias outre-Atlantique. Le lendemain, un reportage était déjà consacré à l'événement sur France Info.

En septembre dernier, les Français découvraient un autre drame survenu aux États-Unis, le meurtre d'Irina Zaroutska. Réfugiée ukrainienne, celle-ci se trouvait innocemment à une heure tardive dans un tramway lorsqu'en septembre 2025, elle a été lâchement assassinée à l'aveugle aux cris de « J'ai eu cette fille blanche, j'ai eu cette fille blanche ! » Il s'agit à l'évidence d'un meurtre à connotation raciste, qui a indigné la classe politique américaine. La vidéo de son assassinat a fait le tour du monde et le *JDD* a publié un article dès le lendemain, le 8 septembre.

France Info a pourtant attendu le 11 septembre, quatre jours après les faits, pour publier sur son site internet un article, dans lequel il est question d'une « polémique ». Comment expliquez-vous une telle différence dans le traitement de deux faits dont l'ampleur est similaire et qui ont suscité la même émotion ?

M. Gilles Bornstein. Avant de répondre à votre question, je voudrais revenir sur l'affaire Cohen car on vient de me communiquer des chiffres : en septembre, il y a eu 49 occurrences des noms Legrand et Cohen sur France Info, 17 sur LCI – vous voyez que nous ne sommes pas les plus en retard – et 947 sur CNews, ce qui ne vous étonnera peut-être pas.

S'agissant des deux affaires auxquelles vous faites allusion, je ne sais pas vous dire pourquoi elles ont été traitées différemment. Ce que je peux vous dire, c'est que notre déontologie nous demande de traiter de la même manière des affaires comparables. Je sais, s'agissant du drame survenu à Minneapolis, qu'une équipe de France 2 a été envoyée relativement vite sur place et qu'elle a pu travailler pour France Info – vous parliez justement de synergie. Pourquoi les choses sont-elles allées moins vite dans l'autre cas ? Je ne peux pas vous le dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 13 novembre dernier, une journaliste de votre service de *fact checking*, Linh-Lan Dao, présentait son livre à Toulouse dans le cadre d'une réunion publique aux côtés du député François Piquemal de La France insoumise ; on les voit ensemble sur une affiche arborant le logo du parti. Les dirigeants de France Info que j'ai

interrogés m'ont expliqué que, pour n'avoir pas annoncé sa participation à cet événement, la journaliste avait reçu une sanction. Ils ont en revanche refusé de me répondre à ma question sur la nature de la sanction.

Force est de constater que cela suscite une suspicion : y a-t-il vraiment eu sanction ? Cette personne restera-t-elle à l'antenne et y conservera-t-elle son rôle ? Au regard de la responsabilité que cela implique et de l'éthique journalistique, comment la responsable du décryptage et du *fact checking* d'une antenne du service public peut-elle selon vous participer à une réunion publique avec un député, quel que soit le parti auquel celui-ci appartient ?

M. Gilles Bornstein. Je le répète : je n'ai aucune responsabilité managériale au sein de France Télévisions ni de France Info. Je vous avoue avoir découvert cette histoire en entendant votre échange avec Muriel Pleyne. Elle vous a très clairement indiqué que, pour toute collaboration ou activité extérieure, nous devons demander une autorisation – qui peut nous être accordée ou non. Il semblerait que Linh-Lan ne l'ait pas fait. Muriel a dit qu'elle avait été sanctionnée et n'a pas souhaité vous informer de la nature de la sanction. Je ne la connais pas moi-même mais, pour savoir comment cela se passe dans cette maison quand ce genre de choses arrive, je ne doute pas un seul instant de l'effectivité de la sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma dernière question portera sur l'honnêteté de l'information, qui est un objectif à valeur constitutionnelle. Le 13 octobre dernier, mon collègue le député UDR Pierre-Henri Carbonnel remportait une élection législative partielle dans le Tarn-et-Garonne. Vous avez commenté cette élection en soulignant que la candidate de la gauche n'était « pas une Insoumise, mais une socialiste à visage humain ».

Mes opinions politiques, vous le savez, sont à l'exact opposé de celles de La France insoumise. Il me semble néanmoins que, lorsque l'on défend le pluralisme, il faut défendre l'expression de tous les partis politiques. Nous vivons en démocratie ; La France insoumise a le droit de se présenter aux élections et d'être traitée de la même façon que les autres partis. Or en évoquant un socialisme « à visage humain », vous assumez une forme de déshumanisation d'un parti, qui soulève des questions : en quoi le ton de France Info est-il réellement plus apaisé que celui des autres chaînes d'information en continu ? Regrettez-vous ce propos qui ressemble davantage à une insinuation personnelle qu'à un commentaire objectif de journaliste ?

M. Gilles Bornstein. Le terme « socialiste à visage humain » renvoie à une notion historique que chacun ici connaît. Cette expression a beaucoup été utilisée au Parti socialiste, alors très puissant, lors des congrès de Rennes et de Metz, pendant lesquels les modérés du parti se définissaient ainsi pour se différencier de ceux qui appartenaient à une gauche plus radicale. Si les socialistes l'emploient, c'est parce qu'il s'agit d'une expression historique, créée, me semble-t-il, par Alexander Dubček pendant le Printemps de Prague pour qualifier sa tentative – dont on sait ce qu'il est advenu – d'instaurer une troisième voie, entre le stalinisme et le libéralisme.

J'ai effectivement qualifié un élu en faveur de qui Bruno Retailleau refusait d'appeler à voter de « socialiste à visage humain ». C'était une expression visant à signifier qu'il s'agissait d'un homme de gauche modéré. Nous devons être honnêtes et impartiaux ; notre cahier des charges ne nous impose pas d'être ennuyeux. Comme vous, politiques, nous avons le droit d'essayer de rendre plus vivante la matière que nous abordons et d'employer des images et des métaphores. Encore faut-il qu'elles ne soient pas blessantes ; si celle-là l'a été pour les Insoumis, je les prie de bien vouloir m'en excuser. Encore faut-il aussi qu'elles soient justes ; peut-être ne l'était-elle pas.

Je revendique que nous ayons, comme les politiques, le droit d'employer un langage imagé. Après tout, il est de notre responsabilité partagée d'intéresser nos concitoyens à la vie publique, ce qui autorise parfois un langage un peu moins soutenu. Encore faut-il, je le répète, que les comparaisons employées soient exactes et qu'elles ne soient pas blessantes. Si vous estimez que celle-là l'était, dont acte. Je le regrette et je ferai attention à l'avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). À la notion de neutralité, qui est l'objet de notre commission d'enquête, on pourrait préférer celle d'impartialité, qui est spécifique à l'audiovisuel public – et vous l'avez dit, être impartial ne signifie pas être ennuyeux. Comment jugez-vous la capacité de l'audiovisuel public à garantir cette impartialité dans un paysage médiatique où la culture du clash, la radicalité, la polarisation sont privilégiés ? Comment expliquez-vous que des médias d'opinion qualifient la couverture impartiale de l'information par l'audiovisuel public de biaisée, alors même que c'est sans doute leur propre travail qui mériterait d'être qualifié ainsi ? Comment résister à ce glissement de référentiel ? Quel rôle, quelle posture l'audiovisuel public doit-il adopter à l'heure où il est attaqué ?

M. Gilles Bornstein. Je n'ai pas à qualifier les dires de ce que vous appelez les médias d'opinion. Ils nous jugent comme ils le souhaitent. Je n'ai évidemment pas le même sentiment qu'eux, mais ils sont libres de leurs commentaires, y compris sur nous.

Quant au rôle de l'audiovisuel public dans cet environnement, il n'en est que plus important : nous devons être très rigoureux, très pointilleux et nous garder de toute complaisance lorsqu'il s'agit de respecter nos obligations et notre cahier des charges, c'est-à-dire présenter la vérité et les faits sans aucune concession, de la façon la plus rigoureuse possible. C'est la meilleure réponse à apporter. Si nous y parvenons, les médias du service public auront plus que jamais une importance et seront le meilleur moyen de lutter contre les éléments de désinformation qui peuvent exister ailleurs – c'est vous qui le dites, pas moi.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Merci pour ces éclairages historiques sur le socialisme à visage humain – ils sous-entendent que nous serions stalinien, alors que Jean-Luc Mélenchon, pour n'évoquer que lui, était trotskiste, mais j'apprécie l'humour avec lequel vous vous êtes défendu.

France Télévisions a diffusé récemment la part de temps de parole accordé aux différentes formations politiques sur ses antennes. Sur France Info comme sur les autres, les chiffres révèlent une surreprésentation de la droite macroniste et non macroniste – en mettant de côté les interventions de l'exécutif – ainsi que des anciens partis de gouvernement. LR s'est ainsi vu accorder 8,85 % du temps de parole et le PS 8,66 %, contre seulement 6,32 % pour LFI et 4,79 % pour les écologistes. Comment l'expliquez-vous, alors que France Télévisions affirme régulièrement qu'aucun problème de ce genre ne se pose sur ses chaînes ?

Dans le cadre de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la TNT, nous avons auditionné les dirigeants de La Chaîne parlementaire et de Public Sénat. Ils expliquaient avoir, au vu de leurs petits moyens, opté pour un positionnement consistant à privilégier l'actualité tiède, ce qui leur avait garanti de bonnes audiences. À l'inverse, celles de France Info n'ont jamais décollé et la chaîne n'a pas réussi à imposer une ligne éditoriale singulière. Pourriez-vous envisager de basculer vers un modèle d'info tiède ou de qualifier plus précisément votre ligne éditoriale ?

M. Gilles Bornstein. S'agissant des temps de parole, je suis surpris des chiffres que vous avancez. J'ai sous les yeux les analyses de l'Arcom pour le troisième trimestre 2025 ; le régulateur ne nous a pas signifié de surreprésentation de LR ou du bloc central, ni de sous-représentation de LFI. Je ne sais pas à quels chiffres vous faites référence. En tout cas, je suis soumis à des directives très précises, que je m'efforce de respecter. Il est impossible d'être au demi-pourcent près, car je ne peux pas vous couper en morceaux : dans certains cas, inviter le membre d'un parti fera que celui-ci sera un peu en avance dans son temps de parole, tandis que, si je ne l'invite pas, il sera un peu en retard. On ne peut pas être précis à la décimale près.

Ce que je sais, c'est que nous sommes extrêmement scrupuleux sur ce point. Ce n'est pas toujours facile, car l'Arcom juge *a posteriori*. Nous devons accorder deux tiers du temps d'intervention à l'ensemble des partis politiques, représentés au Parlement ou non ; à nous de nous débrouiller pour définir des clés de répartition. Il fut un temps, que vous n'avez pas connu car vous êtes un jeune homme, où la vie politique était très simple : il y avait la majorité et l'opposition – le RPR et l'UDF à droite, le PC et le PS à gauche. Désormais, les choses sont beaucoup plus compliquées : il y a des écologistes, des communistes, un bloc central dans lequel il faut aussi inclure Horizons et le Modem, puis il y a le Rassemblement national, le parti d'Éric Ciotti, mais aussi des partis non représentés, ou encore des figures qui participent à la vie politique sans appartenir à aucun parti. L'équilibre est donc très difficile à assurer. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous y employer : il est de notre devoir de le faire et il est tout à fait normal que nous y soyons astreints. Nous faisons le plus d'efforts possible pour que vous soyez tous représentés. Je sais en tout cas que la formation politique à laquelle vous appartenez est très régulièrement invitée dans « Les 4V », où je reçois souvent Manuel Bompard, Mathilde Panot et les différents leaders Insoumis.

Pour répondre à votre deuxième question – même si je ne décide pas de la stratégie éditoriale de France Info –, nous appartenons au bloc info de la TNT. Je pense que nous devons rester une chaîne d'info chaude, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas réfléchir ou qu'il faudrait s'engager dans une course de vitesse pour être le premier à donner une information : nous devons vérifier avant de diffuser, réfléchir à nos propos et aux thèmes traités. Il me semble toutefois que nous devons continuer à traiter l'information dont les Français parlent, qu'ils lisent dans les journaux, qu'ils entendent à la radio. Je ne trouve pas illogique que d'autres chaînes du service public – vous avez évoqué les chaînes parlementaires – traitent de l'information un peu moins chaude en parallèle : comme l'a souligné le rapporteur, chacun doit avoir son positionnement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce dont manque France Info, n'est-ce pas d'incarnations très fortes ? Les autres chaînes proposent des tranches d'information occupées par des figures médiatiques. Vos parts d'audience ne révèlent-elles pas la difficulté à proposer une chaîne d'information en continu, publique ou privée, qui résiste à cette forme de starification du journalisme ?

M. Gilles Bornstein. Le rapporteur m'a posé la question tout à l'heure : oui, effectivement, des incarnations fortes, des stars, sont peut-être plus à même de faire de l'audience. J'ose espérer que les incarnations de France Info ne sont si faibles que cela. Ensuite, c'est à nous de le devenir, et de profiter de la chance qui nous est donnée d'être à l'antenne tous les jours pour essayer d'être des incarnations reconnues. Vous m'avez interrogé tout à l'heure sur les différences de salaire : faire venir des incarnations, ça coûte cher. On parle de gens qui sont souvent mieux payés ailleurs, et que nous avons du mal à faire venir.

À mon sens, France Info doit faire un peu de tout. C'est comme dans le foot : certains clubs achètent des vedettes et font aussi sortir des gens du centre de formation. La Masia est le centre de formation du FC Barcelone, qui est aussi l'un des meilleurs clubs d'Europe ; il y

a des titis du PSG qui font le bonheur de l'équipe première, à côté des stars reconnues. Nous devons de la même façon former des gens mais aussi en faire venir, éventuellement de la concurrence. Certaines incarnations – Jean-Baptiste Marteau ou Sonia Chironi – se partagent entre France 2, France 3 et France Info.

Il me semble que nous devons trouver notre propre voie vers le succès – comme Alexander Dubček devait trouver la sienne vers le socialisme. Ce n'est pas facile, ça prend du temps, parce que nous sommes dans un univers très concurrentiel et que nous subissons une contrainte budgétaire forte.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai posé cette question des incarnations à M. Delahousse et à Mme Salamé et je suis frappée de constater qu'on emploie le même terme pour l'élection présidentielle : dans les médias comme dans le monde politique, il y a une personnalisation à outrance qui fait parfois passer le reste au second plan.

Ma question est tout à fait pratique : quelles sont les conséquences sur le terrain des réductions budgétaires de ces dernières années ? Avez-vous dû renoncer à envoyer des journalistes sur tel ou tel terrain ? Avez-vous dû faire des choix plus difficiles ? Y a-t-il des impacts sur le travail de la rédaction ? Craignez-vous qu'il y en ait à l'avenir ?

Il y a eu des échanges sur une évolution des formats de France Info, avec plus de plateaux, plus de personnalités dites expertes bien qu'elles ne le soient pas toujours, et moins de présence sur le terrain : l'avez-vous observée ? Est-elle liée à des questions budgétaires ? Il me semble qu'il y a eu un petit rétropédalage, notamment à la suite d'expériences malheureuses avec ces plateaux.

M. Gilles Bornstein. Nous sommes sous contrainte budgétaire, je vous le confirme, et ces contraintes – dans un budget de la nation comme dans celui d'une rédaction – finissent par se voir et se sentir. Bien sûr, nous journalistes voudrions toujours plus de reportages, plus d'explications : on voudrait toujours plus de tout, mais on ne peut pas tout avoir.

Au quotidien, dans « Tout est politique », que je présente parfois en remplacement, les journalistes disponibles pour fabriquer des sujets pour nous, que nous appelons des *hubs*, c'est-à-dire des journalistes qui sont devant l'écran de la rédaction et présentent par exemple des infographies, ne sont pas pléthore. Nous devons nous les partager. Il m'est arrivé de demander un éclairage sur tel ou tel sujet et que l'on me réponde que nous n'avions pas les moyens de le faire. Cela arrive à tout le monde. J'entendais mes camarades des journaux de 20 heures de la semaine et du week-end dire la même chose : oui, parfois, ils voudraient envoyer des gens en reportage quelque part, mais nous n'en avons pas les moyens. Je les ai aussi entendus dire que quand quelqu'un part en reportage, on lui demande de fabriquer plus de reportages pour mieux amortir son déplacement sur plusieurs émissions – le terme n'est pas joli, mais c'est le bon. Le reportage, ça coûte extrêmement cher : oui, les coupes budgétaires ont des conséquences.

En ce qui concerne les coûts des émissions, vous n'avez pas totalement tort : un talk-show coûte moins cher qu'une émission de reportage. Ce n'est pas gratuit pour autant : il faut faire venir les invités, souvent en taxi. Ce ne sont pas les mêmes montants, mais vous seriez surpris des frais de taxi payés chaque année par France Info. J'ai été sidéré, pour ma part.

De fait, nous allons peut-être nous diriger vers plus d'expertise dans la grille. On a le droit de se faire de la pub : la direction de la chaîne m'a demandé de créer une émission d'expertise où nous traiterons un thème. Elle va s'appeler « Le Tour de la question » et elle commence lundi, exactement à cette heure-ci. J'espère que ce seront bien de vrais experts et je peux vous dire que je mettrai beaucoup d'énergie, avec mon équipe, à les choisir pour leur

compétence. En l'occurrence, c'est une émission que nous ne faisons pas pour faire des économies. Je conçois qu'il n'y a jamais d'experts neutres et je comprends que ce mot puisse être commenté ; mais l'expertise, ce n'est pas un gros mot.

Je n'ai pas besoin de vous convaincre que « C dans l'air » est une excellente émission mais il s'agit pour le coup uniquement d'une émission d'expertise. C'est aussi le rôle du service public.

M. Erwan Balanant (Dem). Il a été reproché tout à l'heure à France Info de ne pas avoir d'identité, comme l'information internationale pour LCI par exemple. C'est pourtant logique : cela correspond aux missions qui lui sont confiées par les textes que nous votons.

Il me semble en revanche que France Info est la seule chaîne de télévision à faire un journal quotidien sur les outre-mer, à être présente sur le terrain dans tous les territoires, à faire un vrai travail d'enquête approfondi – il n'existe pas d'enquêtes aussi approfondies sur BFM TV.

Les audiences de France Info ne sont pas les plus importantes, mais leur impact en ligne est énorme. Il y a peut-être une marge de progression pour mieux intégrer toute la force de frappe de l'audiovisuel public français. Comment peut-on améliorer encore votre présence dans les espaces numériques ? Comment mieux envisager une meilleure intégration des programmes ? Par exemple, certaines émissions de France Culture pourraient être mieux liées avec des informations que vous mettez vous-même en avant.

Ma deuxième question porte sur la difficulté à inviter des hommes et femmes politiques. N'y a-t-il pas un risque de voir disparaître l'invité politique, comme c'est déjà le cas pour « Les Informés » ? Je trouverais dommage de ne plus voir que des experts. La parole politique est loin d'être parfaite, mais nous incarnons des territoires, des gens, des sensibilités. Je précise que ce n'est pas une demande d'invitation, vous m'invitez suffisamment !

M. Gilles Bornstein. S'agissant des invités politiques, vous avez raison. Il me semble parfaitement normal que nous soyons sous la surveillance étroite de l'Arcom, parce que nous sommes comptables du pluralisme. Mais il est parfois si compliqué de répondre aux contraintes qui nous sont imposées – on l'a vu tout à l'heure avec les émissions de France 5 – que la tentation de ne plus inviter de responsables politiques peut exister. Jusqu'à présent, nous n'y avons jamais cédé. Comme vous pouvez le constater, nous invitons de nombreux politiques sur l'antenne de France Info. Dans l'émission quotidienne « Tout est politique », qui commence à 19 heures 30, un homme ou une femme politique est invité pendant vingt-cinq minutes, pendant le créneau qu'on appelle l'*access prime time* ; peu de chaînes d'info en font autant.

En fin de compte, c'est vous qui incarnez le suffrage des Français. C'est pour ou contre vous qu'ils votent. C'est vous, les politiques, qui avez la charge de la conduite du pays. Je trouve donc tout à fait normal qu'on vous donne la parole et je serais triste qu'on arrête de le faire. Je tiens cependant à vous rassurer : je n'ai pas entendu le moindre propos en ce sens sur France Télévisions. J'ignore si l'émission « Télématin », par exemple, peut être qualifiée d'*infotainment*, mais elle mélange de l'information en tant que telle dans les journaux télévisés et des rubriques plus récréatives. Depuis quarante ans, les directions de l'information successives ont toujours jugé très important d'y conserver une interview politique et je n'ai pas l'impression que cela soit appelé à changer.

Vous avez évoqué nos missions ; je ne peux que plussoyer, en en ajoutant une, le *fact checking*. L'émission « Vrai ou faux », présentée sur France Info par Julien Pain, est un

véritable programme de vérification de l'information dont l'objet est de vérifier la véracité des dires de toutes les familles politiques.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Vous avez fait l'essentiel de votre carrière dans l'audiovisuel public. Selon vous, en quoi le traitement de l'information y est-il spécifique ?

Autre question : vous vous présentez comme éditorialiste. C'est une notion difficile à cerner : un éditorialiste, c'est un journaliste politique mais qui adopte un ton personnel et donne une opinion. Comment concilier cela avec l'injonction d'impartialité ?

Enfin, l'information étant de plus en plus consommée en ligne et sur les réseaux sociaux, où elle n'est pas toujours très fiable, comment faites-vous pour attirer un public jeune et lui proposer des informations vérifiées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que le métier d'intervieweur politique et celui d'éditorialiste sont un peu différents. L'éditorialiste peut donner une opinion – c'est même ce qu'on lui demande ! Certains éditorialistes sont de gauche, d'autres de droite. Or vous faites cet exercice sur France Info, tout en étant par ailleurs un intervieweur totalement impartial – ou du moins est-ce ce qui vous est demandé – aux « 4V », dans l'émission « Télématin ». Comment concilie-t-on ces deux rôles ? S'agit-il de deux casquettes différentes ou la distinction est-elle ténue ?

M. Gilles Bornstein. Ce sont deux exercices différents. Un éditorialiste doit aller au-delà des faits bruts pour les décrypter et les mettre en perspective, ce qui implique en effet une part d'analyse personnelle – mais faire une analyse personnelle ne signifie pas qu'on est partial, encore moins partisan. La mise en perspective peut tout à fait se concilier avec l'impartialité, à condition que l'analyse s'exerce dans un cadre déontologique et qu'elle soit fondée sur des faits, non sur des impressions. Quand je suis éditorialiste, j'essaie de donner une analyse que je me force à baser sur des faits, et non sur ce que je pense.

Le mot « neutre » ne veut pas dire grand-chose. En revanche, je m'efforce d'être impartial. Dans mes fonctions d'éditorialiste comme d'intervieweur, je m'astreins à la plus grande impartialité possible. D'aucuns trouveront peut-être que je n'y arrive pas toujours, mais c'est ce que j'essaie de faire et, en tout état de cause, j'agis dans un cadre déontologique très ferme et clair qui m'y oblige.

Même réponse en ce qui concerne les spécificités du service public de l'audiovisuel : le cadre déontologique est très précis. Nous devons « débunker » les vérités alternatives et plus que jamais pourchasser les *fake news*. Plus les *fake news* se multiplient ailleurs, plus nous devons être rigoureux. Être intraitables en la matière est le meilleur moyen que nous avons pour attirer à nous un public jeune. Il est vrai que ce ne sont pas les plus jeunes qui regardent la télévision : les élèves du primaire et du secondaire ne sont évidemment pas majoritaires dans la structure de l'audience des émissions que je présente, que regardent plutôt des gens d'âge mûr. Si l'information de service public arrivait à reconquérir un public jeune, ce serait pas mal ; mais c'est compliqué.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous venez de rappeler l'importance du cadre déontologique. Or, le 29 avril 2024, vous avez interviewé Mme Hassan, ce qui vous a valu de vous faire taper sur les doigts par le Conseil de déontologie journalistique, qui vous a reproché d'avoir employé des méthodes déloyales et de défendre votre propre opinion. Cet incident est loin d'être isolé : quelques années auparavant, Acrimed vous pointait déjà du doigt en signalant que vous aviez interviewé Alain Minc et Jean-Pierre Mercier de façon tout à fait inéquitable, en étant très complaisant avec le premier alors que vous aviez interrompu le second à dix reprises.

Depuis les remarques du CDJM, je n'ai pas l'impression que vous vous soyez remis en cause. Tout récemment, vous receviez Manuel Bompard aux « 4V », et j'ai eu le sentiment que vous instrumentalisez cette interview pour faire valoir votre obsession contre Jean-Luc Mélenchon. J'entends que vous ne voulez pas être ennuyeux, mais quand comptez-vous faire preuve d'un minimum de déontologie ?

M. Gilles Bornstein. J'ignore si j'ai l'intention d'être ennuyeux, mais je constate que vous n'avez pas l'intention d'être impartiale ! Excusez-moi mais je ne vous autorise pas à parler, me concernant, d'une obsession anti-Jean-Luc Mélenchon ! Où avez-vous trouvé cela ? J'essaie d'exercer mes fonctions avec la plus grande impartialité. Il serait prétentieux de vous dire que j'y arrive tout le temps – je suis comme tout le monde. Depuis neuf ou dix ans que la chaîne France Info existe, il est vrai que j'ai fait de très nombreuses interviews et de très nombreuses heures d'antenne. Suis-je tout le temps parfait ? Non. Y a-t-il à redire à certains de mes propos ? Sans doute. Et vous avez parfaitement le droit de ne pas être d'accord avec moi.

J'ai vu la note du CDJM concernant mon interview de Rima Hassan – étant précisé que France Télévisions n'adhère pas à cet organisme. Il me reproche une absence de neutralité et le fait que le ton soit monté. Un mot sur le ton : il est vrai qu'un plateau de télévision ressemble davantage à la vie que ce qui se passe ici. On se parle normalement : après chacune de mes questions, vous ne me dites pas : « Merci, monsieur le journaliste, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre », et après vos réponses, je ne vous dis pas : « Merci, madame la députée, d'avoir répondu le plus complètement possible à ma question ». On discute, et comme dans toute discussion, le ton, sans même monter, est parfois un peu plus soutenu. En toute franchise, cela me paraît normal. La vie publique, c'est la vie. Ni les uns ni les autres nous n'avons intérêt à nous livrer à des exercices sous cloche. Nous représentons les Français ; les échanges entre journalistes et parlementaires sont des échanges normaux de la vie.

Quant à l'interview dont vous me parlez, il m'a semblé, à l'époque, que Rima Hassan usait de procédés dilatoires pour ne pas répondre à mes questions. Si j'ai donné l'impression d'être partial, j'en suis désolé, ce n'était pas du tout ma volonté. Encore une fois, j'exerce mon activité au quotidien dans un cadre déontologique qui me force à rechercher la plus grande impartialité possible.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question suivante est importante et des millions de Français se la posent. L'article 35 du cahier des charges de France Télévisions dispose que France Télévisions assure « l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion ». Pourtant, le 7 octobre 2021, donc quelques mois avant l'élection présidentielle de 2022, vous avez reçu sur le plateau de France Info Ian Brossat, élu du Parti communiste à la mairie de Paris. Vous lui avez affirmé catégoriquement ceci, à l'antenne et en direct : « Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici. » Vous êtes revenu sur ces propos le lendemain, en expliquant vous être « mal exprimé », mais vous avez tout de même été convoqué par la direction pour un entretien disciplinaire.

Vous n'ignorez pas que le respect du pluralisme est une obligation légale et même un objectif à valeur constitutionnelle. Qui, monsieur Bornstein, n'a pas le droit de venir sur France Info ? Comment avez-vous pu rompre de manière aussi décomplexée et assumée avec l'obligation légale de respect du pluralisme ?

M. Gilles Bornstein. Merci, monsieur le rapporteur, de me donner l'occasion de revenir sur cet incident, qui a eu lieu dans une temporalité bien précise. Nous étions le 8 octobre 2021. Éric Zemmour n'était pas encore candidat à l'élection présidentielle ; il n'avait

même pas créé son parti, Reconquête. Il se trouvait dans une zone grise : il avait quitté CNews le 13 septembre, c'est-à-dire quelques jours avant cette interview. Du point de vue du pluralisme, il était donc difficile d'appréhender le statut qu'il convenait de donner à Éric Zemmour avant l'élection présidentielle. Il a été candidat mais il aurait pu ne pas l'être.

Dans ce contexte, j'avais reçu – nous avions tous reçu – une consigne extrêmement claire du directeur de l'information de l'époque, Laurent Guimier : puisque nous ne savions pas ce qu'il en était et comment le comptabiliser, la consigne était de ne pas inviter Éric Zemmour dans les émissions politiques tant que sa situation n'était pas clarifiée.

C'est alors que se produit l'épisode dont vous me parlez, sur le plateau. J'interviewe en effet Ian Brossat, sénateur communiste, à qui je demande comment il interprète la montée d'Éric Zemmour, que nous sentions dans l'opinion. Ian Brossat me répond ceci : « C'est vous, les médias, qui faites monter Éric Zemmour ». Je lui réponds : « Ne me dites pas ça à moi, je n'ai pas le droit de l'inviter. »

Évidemment, la formule était malheureuse : il ne s'agissait pas de droit mais de respect des consignes qui m'avaient été données – consignes que je comprends tout à fait, car on ne savait pas quel était le statut d'Éric Zemmour. Il n'était absolument pas question de le priver de parole, mais, dans ce moment, il y avait une zone grise. Encore une fois, la formule était maladroite, et elle était trop lapidaire, car j'aurais dû rappeler le contexte comme je viens de le faire.

Vous me demandez comment j'ai pu à ce point méconnaître le pluralisme : je ne l'ai pas méconnu du tout, et France Télévisions pas davantage, puisqu'à l'instant même où Éric Zemmour s'est déclaré candidat à l'élection présidentielle, le 30 novembre, il a été invité sur les antennes de France Télévisions, dans les journaux et dans les grandes émissions politiques de la campagne. Il a été traité comme tous les autres candidats. Au reste, l'Arcom nous a donné quitus du respect des temps de parole pendant cette campagne électorale. Nous n'avons donc nui à aucun pluralisme. J'ajoute que depuis, les membres de Reconquête, désormais parti politique, sont invités tout à fait normalement sur nos antennes. J'ai moi-même reçu Éric Zemmour il y a quelques semaines aux « 4V », et je n'ai pas l'impression qu'il gardait le souvenir cuisant d'y avoir été privé d'antenne. Sarah Knafo est elle aussi régulièrement invitée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends que vous ne faites donc que relayer une consigne qui vous a été donnée par votre directeur de l'information de l'époque, Laurent Guimier. Mais qu'est-ce qui justifie qu'une personnalité politique, parce qu'elle ne serait pas encore candidate à l'élection présidentielle, soit interdite d'antenne sur France Info ? Ne receviez-vous à l'époque que des personnalités politiques qui s'étaient officiellement déclarées candidates à l'élection présidentielle ? Avez-vous interdit d'autres personnalités au motif qu'elles se seraient trouvées dans la même zone grise ?

M. Gilles Bornstein. Il ne m'appartient pas de discuter les consignes qui me sont données mais, en tant que salarié loyal à mon employeur, de les appliquer. Je les ai donc appliquées.

Néanmoins, je vais quand même les commenter. Avons-nous reçu d'autres personnalités politiques qui n'étaient pas candidates ? Bien sûr que oui. Mais à l'époque, Éric Zemmour n'était pas une personnalité politique. Aujourd'hui, il l'est. C'est un anachronisme de vouloir juger la situation de 2021 à la lumière de ce qu'on sait aujourd'hui. Éric Zemmour était au tout début de son arrivée en politique ; quelques jours avant l'interview en question, il était encore éditorialiste sur la chaîne qui s'appelait alors iTélé – il était mon confrère, en

quelque sorte. Ce n'est donc pas un homme politique que nous avons refusé d'inviter dans des émissions politiques, mais une personne qui se trouvait dans une zone grise – encore une fois, il n'était pas candidat, il n'avait pas créé son parti, et nous étions dans l'incertitude quant à la façon de le traiter parce qu'on ne savait pas ce qu'il allait faire. Il n'a pas été lésé. Le temps de parole qu'il aurait eu avant, il ne l'aurait pas eu après. Je le répète, il n'a pas été lésé, et l'Arcom nous a donné quitus de notre gestion rigoureuse et normale des prises de parole d'Éric Zemmour pendant la campagne électorale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette interdiction d'inviter Éric Zemmour sur le plateau de France Info TV vous a-t-elle été donnée pour d'autres personnalités qui n'avaient pas encore déclaré leur candidature à l'élection présidentielle ? D'autres personnes ont-elles été traitées de la même manière à quelques mois de l'élection ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce le fait qu'il ait été éditorialiste ou journaliste qui créait la zone grise en question, ou la même règle s'appliquait-elle à d'autres personnalités qui n'étaient pas encore candidates ?

M. Gilles Bornstein. Non. C'est le caractère incertain de son statut de l'époque. À l'époque, Éric Zemmour était éditorialiste. Il s'est lancé en politique – maintenant, on le sait. Pendant toute une période très claire, il n'était qu'éditorialiste, pendant une autre période très claire, il était devenu homme politique, mais il y a aussi eu une période grise pendant laquelle il était compliqué de le comptabiliser, sachant que nous sommes tenus de respecter les règles applicables aux temps de parole. Je suppose que pendant cette période, la direction de l'information a dû avoir une hésitation ; de cette hésitation est née la demande qui nous a été faite de ne pas le recevoir dans les émissions politiques tant qu'on ne savait pas exactement ce qu'il ferait. Encore une fois, aussitôt qu'il a été candidat, il a été reçu tout à fait normalement, et il est désormais à la tête d'un parti politique qui est traité normalement lui aussi, conformément au temps de parole qui lui revient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Matthieu Pigasse laisse entendre qu'il pourrait être candidat aux prochaines élections présidentielles. Est-ce que vous lui refuseriez également tout droit de cité dans vos émissions sur France Info au motif qu'il serait dans une zone grise, n'étant pas encore candidat déclaré à l'élection présidentielle ? Assumeriez-vous de ne pas l'inviter, comme M. Zemmour ?

M. Gilles Bornstein. Je vois bien le piège que vous me tendez : il ne m'a pas échappé que Matthieu Pigasse a été invité récemment à une émission politique et que la façon dont il a été présenté a suscité un débat. Je n'en sais rien ; je ne suis ni directeur de France Info, ni directeur de l'information, ni rédacteur en chef.

C'est une chose de participer à un talk-show comme il l'a fait, c'en est une autre de participer à une émission électorale. Si je devais faire un pronostic, je dirais que s'agissant d'une émission purement électorale, oui, nous attendrions que ses intentions soient plus claires avant d'inviter Matthieu Pigasse. La une de *La Tribune* d'hier sur les patrons qui veulent se lancer en politique ne vous a sans doute pas échappé ; je vous dirais la même chose de Michel-Édouard Leclerc, car s'il se lançait en politique, nous aurions des problèmes pour déterminer à quel moment il est chef d'entreprise et à quel moment il est politique. La matière que nous traitons est humaine. Tout est plus facile à dire *a posteriori*, une fois qu'on connaît l'histoire, mais sur le moment, c'est beaucoup plus compliqué, sachant que nous devons rendre des comptes. Vous avez raison, un certain nombre de personnalités dont la volonté de faire de la politique est de plus en plus manifeste pourrait susciter des questions quant à leur traitement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris votre réponse. Si Éric Zemmour n'avait pas le droit de venir sur les plateaux de France Info, nous dites-vous, c'est parce qu'il n'avait pas encore déclaré sa candidature à l'élection présidentielle et qu'il n'était pas politique. M. Pigasse, en revanche, qui remplit à peu près les mêmes critères – il sous-entend qu'il pourrait être candidat à la prochaine élection présidentielle alors qu'il n'est pas politique –, est invité sur les antennes du service public. Comment justifiez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Gilles Bornstein. Nous ne sommes pas dans la même temporalité. Nous étions alors à quelques mois de l'élection présidentielle – autrement dit, c'est comme si nous étions dans un an environ par rapport à la prochaine élection. Or le contexte politique dans un an ne sera pas tout à fait le même.

Je ne prétends pas que nous avons été parfaits. Je dis que des consignes m'avaient été données. Il ne m'appartient pas d'en juger. J'ai appliqué les consignes qui m'avaient été données. Nous devons décider comment traiter M. Zemmour. Aucun préjudice ne lui a été fait, ni à sa candidature. Il a été traité comme tous les autres candidats à l'élection présidentielle et l'Arcom nous en a donné acte.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Consigne vous a donc été donnée de ne pas inviter M. Zemmour pour les motifs que vous avez expliqués. Pourtant, vous dites aussi que vous avez une forme d'indépendance dans le choix de vos invités et dans la conduite de vos émissions et entretiens. N'y a-t-il pas là une contradiction ? Comment pouvez-vous exercer librement votre métier d'éditorialiste ? Recevez-vous des consignes de la part de la direction de France Télévisions d'inviter telle ou telle personnalité, politique ou non ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En vous écoutant répondre sur Éric Zemmour et Matthieu Pigasse, on a le sentiment que les critères sont assez flous, imprécis, qu'on tâtonne, que chacun fait comme il le sent – je n'irai pas jusqu'à parler d'arbitraire. Faut-il que l'Arcom précise les critères ? Dans l'état de confusion généralisée et compte tenu de la méfiance des Français à l'égard de la classe politique et des journalistes, nous devons être clairs sur l'endroit d'où chacun parle. Le respect des exigences de pluralisme politique doit s'appuyer sur des critères objectifs, factuels. Or les cas de Matthieu Pigasse et d'Éric Zemmour montrent que nous sommes dans des zones grises où chacun essaie de trouver les règles les plus pertinentes. Vous avez une longue expérience et vous êtes attaché au pluralisme politique ; vous savez qu'il est parfois difficile de le mettre en œuvre. Quelles règles pourrions-nous préconiser pour garantir ce pluralisme ? Faut-il renforcer les règles actuelles, par exemple classer dans une catégorie particulière les personnes qui sont potentiellement candidates à une élection ? Faut-il au contraire maintenir ces zones grises, ces tâtonnements, pour préserver la liberté éditoriale ?

M. Gilles Bornstein. M. le rapporteur a cru voir une contradiction entre les libertés dont je bénéficie et les consignes qui me sont données ; il n'y en a aucune. Un chef est fait pour cheffer, comme vous le savez. Il arrive en effet qu'on nous donne des indications ; c'est le rôle d'un directeur de l'information, lorsqu'il existe une zone grise et qu'il faut décider, de demander de faire ceci ou cela.

Oui, je reçois des consignes tous les jours. Ma boîte mail est pleine de messages envoyés par les différentes personnes qui s'occupent de la déontologie à France Télévisions, par exemple pour m'indiquer où en sont les temps de parole de telle et telle formation politique, et pour demander d'inviter en priorité des membres de l'une ou l'autre d'entre elles. J'ai des consignes et j'essaie d'y obéir. En revanche, j'ai aussi une liberté : si on me demande d'inviter des représentants du Modem, personne ne me dira qu'il faut inviter M. Balanant

plutôt que M. Mattei. S'il m'est demandé de donner du temps de parole au groupe EPR et que c'est Mme Calvez que je veux inviter, j'invite Mme Calvez. Il n'y a donc pas de contradiction entre la liberté éditoriale dont je bénéficie quant au choix des personnalités que je reçois et le respect des consignes. Tout salarié est soumis à des consignes ; c'est parfaitement normal.

Quant à l'arbitraire, monsieur le président, nous sommes hors période électorale. Dans ce cas, l'Arcom nous donne une règle : un tiers de temps de parole à l'exécutif et deux tiers aux partis politiques. À l'intérieur de ces deux tiers, on se débrouille. L'Arcom ne nous donne aucune clé et nous demande de répartir les temps de parole comme nous le jugeons le plus pertinent au vu de quatre critères : les résultats aux élections passées, le nombre d'élus, parlementaires ou dans les collectivités locales, les sondages et, enfin, la capacité à animer le débat politique.

Ce dernier critère nous permet voire nous impose d'inviter certaines personnes. Dominique de Villepin, par exemple, a en ce moment une capacité à animer le débat politique, même s'il ne remplit pas les deux premiers critères et qu'il ne remplit qu'éventuellement le troisième. Et nous devons nous débrouiller pour trouver la bonne clé de répartition afin d'attribuer ou non du temps de parole à Dominique de Villepin.

Je ne dirais pas pour autant que cela laisse la place à l'arbitraire, mais plutôt à l'interprétation et aux choix que font les rédactions. Nous avons essayé de définir, en pourcentage, le temps de parole des uns et des autres en combinant ces critères. Est-ce une science exacte ? Non, évidemment. Faudrait-il des critères plus stricts ? Faudrait-il que l'Arcom soit plus directive ? Ce n'est pas à moi de le dire. J'ai une réponse évidente : cela nuirait à notre liberté d'information. D'un autre côté, cela nous simplifierait parfois la tâche. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à moi de dire comment l'Arcom doit nous demander de respecter le pluralisme ; je me contente de le respecter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'où le problème suivant : certains petits partis politiques comme l'UDR ou Horizons ont peu de temps de parole, tandis que le temps de parole d'une personnalité comme Dominique de Villepin n'est pas décompté.

M. Gilles Bornstein. En effet. J'ai reçu aux « 4V » Éric Ciotti, mais pas Dominique de Villepin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre question : vous avez été conseiller du producteur Jean-Luc Delarue pendant près de dix ans. Vous étiez très proches ; vous aviez son oreillette, comme on dit : vous étiez son rédacteur en chef, mais aussi sa « petite voix » lorsqu'il présentait l'émission « Ça se discute ». Vous aviez d'ailleurs rejoint la société de production Réservoir Prod en 1995. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette expérience ? Quel était votre rôle précis auprès de M. Delarue ?

M. Gilles Bornstein. J'ignorais que l'objet de cette commission soit d'enquêter sur ma carrière ! Mais je vais vous répondre...

Jean-Luc Delarue avait l'habitude de dire qu'il produisait les émissions qu'il n'animait pas mais qu'il ne produisait pas les émissions qu'il animait. J'étais donc le producteur de « Ça se discute ». En télévision – nous quittons le domaine de l'information à proprement parler –, le producteur est, dit-on, celui qui répond aux questions en dernier ressort, celles auxquelles personne n'est parvenu à répondre avant. C'est moi qui avais le *final cut*. Sur les dix années que j'ai passées à Réservoir Prod, j'ai produit « Ça se discute » pendant sept ans. J'étais en effet l'oreillette – je parlais à Jean-Luc Delarue à l'antenne. Pour le reste, j'étais salarié de sa société de production.

Que dire d'autre, sinon que l'émission « Ça se discute » a fait les beaux jours du service public ? Elle marchait très bien. La télévision à la première personne n'existait pas encore beaucoup ; seules les institutions avaient le droit de s'exprimer. On invitait des chefs de partis politiques, des présidents d'association mais on donnait rarement la parole à la première personne. « Ça se discute » a justement permis de faire entrer dans le salon des Français des gens qui s'exprimaient à la première personne. C'était une forme de catharsis pour ceux qui parlaient, et le public très nombreux qui nous écoutait découvrait des faits de société, des pathologies et diverses réalités de la société française.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose la question, c'est parce que nous nous intéressons de près aux liens entre les sociétés de production privées et l'audiovisuel public. Vous vous souvenez certainement de l'affaire importante – et accablante – des animateurs-producteurs en 1996. Le scandale a été tel qu'il a conduit à la démission du président de France Télévisions, Jean-Pierre Elkabbach. Pour concurrencer TF1 sur le terrain du divertissement, France Télévisions avait recruté de jeunes animateurs-producteurs : Arthur, Nagui et surtout Jean-Luc Delarue, dont vous étiez, vous l'avez reconnu, le conseiller.

À l'époque, un rapport parlementaire du député Alain Griotteray a dévoilé des faits accablants : le trio Arthur-Nagui-Delarue consommait à lui seul près d'un quart du budget des programmes de France 2. Près d'un quart – l'équivalent de 250 millions par an aujourd'hui ! On apprend également dans ce rapport que l'année suivant sa création, la société de production de votre ancien mentor a perçu 135 millions de francs via des contrats opaques avec France 2. Les trois quarts du chiffre d'affaires de cette société venaient du service public et les marges avoisinaient 40 %. Celui qui résume le mieux cette affaire est un journaliste du *Monde*, dans un article du 24 août 2012 : « Avec Nagui et Arthur, Jean-Luc Delarue devient alors le symbole de cette débauche d'argent public finançant des sociétés de production privées. »

Ma question est simple : vous qui étiez proche de Jean-Luc Delarue et qui travailliez pour lui, étiez-vous au courant de ces contrats, du niveau des marges, et des pratiques courantes de surfacturation qui ont choqué des millions de Français à la fin des années 1990 ?

M. Gilles Bornstein. Il me semblait que l'objet de cette commission d'enquête était le pluralisme dans l'audiovisuel public...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pas seulement. La commission d'enquête porte sur le pluralisme de l'information mais aussi sur le fonctionnement de l'audiovisuel public. La bonne compréhension des relations contractuelles entre les producteurs et France Télévisions nous intéresse, et le rapporteur a demandé des documents en ce sens. Nous auditionnerons quant à nous les dirigeants des sociétés de production encore existantes – Jean-Luc Delarue étant décédé.

M. Erwan Balanant (Dem). Qu'est-ce que ça veut dire ? Pourquoi ces questions ? C'est lamentable !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la dernière grande affaire dans l'audiovisuel public ! Que voulez-vous couvrir ? Qu'est-ce qui vous gêne dans cette question ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition.

La réunion est suspendue à dix-huit heures quarante et reprise après quelques instants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Reprenons : le rapporteur faisait référence à un rapport parlementaire important, établi il y a trente ans par le député Griotteray, qui avait mis en lumière de graves dysfonctionnements dans les contrats passés entre France Télévisions et des sociétés de production, dont celle de Jean-Luc Delarue. Celui-ci étant décédé et sa société de production étant fermée, il sera difficile de la contrôler. En revanche, puisque vous travailliez à l'époque avec Jean-Luc Delarue, peut-être pouvez-vous nous éclairer sur ce qui a entraîné le départ de Jean-Pierre Elkabbach.

M. Gilles Bornstein. Plusieurs points. D'abord, je n'étais pas le conseiller de Jean-Luc Delarue ; j'étais son salarié. J'avais un contrat de droit privé tout à fait normal, aux termes duquel je n'étais pas conseiller mais chargé de fabriquer des émissions – de même que je fabrique encore aujourd'hui des émissions. Je ne participais donc en rien – j'y insiste, en rien – à la négociation des contrats.

Oui, je savais – comme tout le monde – que faire de la télé était pour Jean-Luc Delarue une activité rémunératrice. Mais à quel point ? Je n'en savais rien et je ne me suis jamais posé la question. Ce n'était pas mon problème ; j'essayais de construire des émissions.

De mémoire, je suis arrivé à Réservoir Prod en septembre 1996, alors que les contrats en question avaient déjà été signés. Je n'ai donc pas participé à la création de cette société. Je comprends bien que ce qui vous intéresse, ce n'est pas ma présence à Réservoir Prod, mais les contrats que cette société a passés avec l'audiovisuel public. Encore une fois, de même que je n'exerce aujourd'hui aucune fonction de direction à France Info, je n'avais aucune fonction de direction à Réservoir Prod.

En revanche, je voudrais vous répondre sur un point : je n'ai pas le moindre doute quant à la mission de service public des émissions que produisait Réservoir Prod. C'était il y a vingt-cinq ans mais j'essaie de me souvenir de certains sujets : nous faisons par exemple deux heures d'émission sur des malades atteints de myopathie, sur les addictions, sur la vie en prison et les difficultés rencontrées après la sortie de prison. Je n'ai pas le moindre doute – et je recevais de nombreux témoignages de Français en ce sens – quant au fait que l'émission « Ça se discute » remplissait une mission de service public et a beaucoup aidé des Français au quotidien, ceux qui y participaient comme ceux qui la regardaient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le scandale impliquant M. Delarue a été révélé en 1996. Pourquoi avez-vous continué de travailler pour sa société jusqu'en 2005 ? Estimez-vous que les leçons de ces contrats opaques et surfacturés entre l'audiovisuel public et certains animateurs-producteurs ont été retenues ?

M. Gilles Bornstein. J'avoue ne pas très bien comprendre votre première question. J'étais salarié de Réservoir Prod, je fabriquais une émission, « Ça se discute », dont j'étais extrêmement fier – et je reste fier d'y avoir participé. Mais encore une fois, je ne participais pas à la rédaction des contrats. J'étais salarié de Réservoir Prod, dans de bonnes conditions, mais qui n'avaient absolument rien d'exorbitant. Je n'avais donc pas la moindre raison de quitter cette entreprise pour laquelle je faisais un travail qui me passionnait.

Quant aux leçons qui en ont été tirées, je n'en sais rien. Je ne suis pas salarié d'une boîte de production mais salarié d'une chaîne, salarié de l'audiovisuel public. Oui, j'ai travaillé pendant dix ans dans une société de production. Je sais que le service public fait appel à des sociétés de production. La seule chose que je peux dire, c'est qu'elles font très bien leur métier. « C à vous », « C dans l'air », « C ce soir » de Karim Rissouli sont

d'excellentes émissions – il se trouve que ce sont elles que je regarde, car ce sont des émissions d'information, tant et si bien qu'elles sont désormais dans le giron du nouveau directeur de l'information, Philippe Corbé. Mon avis est éditorial : ces émissions sont très bien faites, montées, produites, présentées. En revanche, je n'ai pas d'avis sur les contrats qui lient les sociétés qui les produisent au service public, pour la bonne et simple raison que je ne les connais pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons reçu la semaine dernière les représentants syndicaux de France Télévisions. Certains, notamment Force ouvrière, dénonçaient l'externalisation de la ligne éditoriale et de nombreuses émissions du service public à des sociétés de production, citant notamment les émissions produites par Mediawan que vous avez mentionnées. Selon vous, le fait de confier un tel nombre d'émissions importantes du service public à des sociétés de production privées présente-t-il un risque pour le respect des obligations de neutralité ?

M. Gilles Bornstein. Non, je ne crois pas que ce soit l'externalisation qui présente des risques. Je ne connais pas précisément la réglementation – je suis journaliste, non juriste – mais je suppose que les sociétés en question sont soumises aux mêmes obligations que nous. Le fait que ces émissions répondent à la même direction au sein de l'audiovisuel public me semble de nature à vous rassurer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. La séance est levée.

*
* *

24. Audition, ouverte à la presse, de représentants de la société des journalistes de France Télévisions : M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale, M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV, et M. Pierre Godon, président de France Info numérique (3 février 2026)

Mme la présidente Sophie Mette. Soyez les bienvenus pour cette audition qui va nous permettre d'entendre plusieurs représentants de la Société des journalistes de France Télévisions.

Monsieur Valéry Lerouge, vous avez toujours voulu être journaliste... Lorsque vous étiez lycéen, vous aviez paraît-il déjà lancé une émission de radio hebdomadaire sur Radio Manche. Vous avez véritablement commencé votre carrière à la radio, sur France Info, avant d'intégrer France Télévisions en septembre 2007, où vous étiez grand reporter. Vous êtes un visage connu de l'information, puisque vous avez notamment couvert l'actualité européenne en tant que correspondant à Bruxelles de 2015 à 2020, avant de rejoindre le service Enquête et reportage de France 2. Vous êtes par ailleurs et à ce titre ici aujourd'hui président de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale.

Monsieur Alexandre Peyrout, vous êtes membre du bureau de la Société des journalistes de France Télévisions, rédaction nationale. Vous êtes journaliste depuis 2015, après plusieurs stages à Sud-Ouest, LCP ou Ouest France. Vous êtes entré chez France Télévisions en janvier 2018, où vous êtes aujourd'hui journaliste politique.

Monsieur Christophe Gascard, vous êtes président de la Société des journalistes de France Info TV, où vous êtes également présentateur et journaliste de terrain. Vous avez notamment couvert l'élection américaine de 2020, qui a vu la victoire de Joe Biden contre Donald Trump. Vous avez également couvert les Jeux olympiques de Paris 2024. Vous resterez sans doute dans l'histoire de France Télévisions comme ayant été le dernier présentateur du 19/20, le journal télévisé national de France 3.

Monsieur Pierre Godon, vous êtes président de France Info numérique. Alors que vous étiez étudiant à Sciences Po Paris, vous effectuiez déjà des stages pour *La Voix du Nord*, France Football ou Radio France. Vous êtes entré chez France Télévisions en 2011, où vous êtes notamment journaliste sportif.

Messieurs, je vous remercie d'être venus tous les quatre pour nous parler de votre métier de journaliste à France Télévisions et surtout des conditions dans lesquelles celui-ci est exercé. En effet, depuis plusieurs années, et plus encore depuis l'arrêt des journaux télévisés nationaux de France 3 en 2023, de nombreux journalistes expérimentés se sont retrouvés, semble-t-il, réduits à l'inactivité et relégués à des tâches sans rapport avec leurs qualifications réelles. Le rapport du Centre d'études et d'analyses des techniques (Ceadet), rendu en septembre dernier sur les conditions de travail au sein de la rédaction nationale de France Télévisions, a mis en évidence de la souffrance au travail et un management assez rude, dans lequel France 2 s'impose largement à l'égard de France 3, qui subit plus que jamais ces nouvelles méthodes.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

S'agissant d'une commission d'enquête, il me revient, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, de vous demander de prêter serment, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter chacun à lever la main droite et à dire « je le jure ».

MM. Valéry Lerouge, Alexandre Peyrout, Christophe Gascard et Pierre Godon prêtent successivement serment.

Mme la présidente Sophie Mette précise qu'elle s'abstiendra de poser ses questions, afin de laisser davantage de temps à celles des autres participants.

M. Valéry Lerouge, président de la SDJ France TV rédaction nationale. Madame la présidente, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, vous avez souhaité auditionner les sociétés de journalistes de France Télévisions et nous vous en remercions. Pour rappel, les sociétés des journalistes (SDJ) sont des associations régies par la loi de 1901, dont l'objectif est de défendre les intérêts et les devoirs déontologiques des journalistes. À la différence des syndicats, notre activité porte exclusivement sur l'éditorial et les contenus de l'information, et non sur les conditions de travail en tant que telles, les négociations salariales ou les questions de ressources humaines. Nous ne siégeons d'ailleurs dans aucune instance de France Télévisions. Toutefois, comme les syndicats, nous sommes élus par nos pairs : rédacteurs, journalistes reporters d'images, responsables d'édition, présentateurs, chefs de service, rédacteurs en chef, correspondants à l'étranger et en région, soit tous les journalistes qui travaillent à produire les journaux télévisés nationaux matin, midi et soir, 365 jours par an, ainsi qu'à fabriquer des magazines d'information, une chaîne d'information en continu et un site internet.

Même si nous appartenons au même groupe, nos trois SDJ représentent trois rédactions distinctes qui travaillent main dans la main, mais avec des processus et des problématiques bien spécifiques. Nous sommes d'autant plus ravis d'être reçus ici que nous partageons les mêmes préoccupations que vous, madame la présidente, monsieur le rapporteur. Nos SDJ veillent au pluralisme des idées, à la diversité des sujets, à la pertinence et à la variété des angles retenus, ainsi qu'à la diversité des invités. Tout comme votre commission d'enquête l'évoque dans sa présentation, nous veillons, nous aussi, à ce qu'il n'y ait ni collusion, ni pression politique, ni levier d'influence dans la fabrication de nos journaux télévisés, de nos magazines ou de nos publications sur le web. C'est notre raison d'être. Concrètement, dès que surviennent des inquiétudes en matière de déontologie, des manquements ou des erreurs éditoriales, nous rencontrons la présidente, le directeur de l'information, la directrice de la rédaction ou les équipes de rédaction en chef et les présentateurs pour en discuter, obtenir des clarifications ou faire évoluer la situation. En somme, notre seul but est d'être des vigies et de veiller à l'indépendance éditoriale de nos rédactions.

De fait, nous sommes plutôt fiers de ce que les journalistes de France Télévisions offrent chaque jour aux Français en matière d'information. Le journal de 20 heures, par exemple, dont certains prédisaient la mort il y a dix ans, qu'il s'agisse du nôtre ou de celui de nos concurrents, est encore suivi par près de 4 millions de téléspectateurs en moyenne sur France 2. Pourtant, il est exigeant, dense et long, avec une durée de 51 minutes chaque soir. Ce 20 heures fait la part belle à l'actualité étrangère, avec des pages audacieuses de 15 à 20 minutes que vous ne verrez pas ailleurs, par exemple sur le Soudan, l'Iran ou, la semaine prochaine, sur la Birmanie. Il propose des sujets de société pointus, comme une immersion en soins palliatifs, ou des enquêtes au long cours, tel le suivi d'un enfant autiste et de sa famille depuis seize ans. Ces reportages nécessitent du temps et des moyens financiers, et les téléspectateurs nous suivent, attendant de nous ce traitement rigoureux, varié et le plus complet possible.

Notre rédaction est aussi la seule à produire en interne des magazines d'information chaque semaine : *Complément d'enquête* pour l'investigation, *Envoyé spécial*, 13h15 pour le grand reportage, *Nous, les Européens* qui, comme son nom l'indique, offre un regard sur l'Europe, *L'événement du dimanche* pour la politique, ainsi que des soirées électorales pour faire vivre la politique sur nos antennes tout au long de l'année, et pas seulement en période de campagne. Tout cela est réalisé avec un niveau élevé de vérification, de recoupement des informations, de relectures multiples avant diffusion et une soif de vérité démontrée quotidiennement par les journalistes.

Il y a également France Info TV, qui assure 18 heures d'antenne par jour en assumant le choix de traiter moins de faits divers qu'ailleurs, et de consacrer plus de place au décryptage, à l'outre-mer, à l'Europe et à l'étranger en général que les chaînes concurrentes privées. France Info propose aussi des émissions qui, à nos yeux, sont d'utilité publique, comme celle consacrée au décryptage des *fake news*. La chaîne, qui est sans aucune publicité, nous le rappelons, s'est donné un mot d'ordre devenu slogan : « L'information n'est pas une opinion », ce qui n'empêche pas les opinions, diverses et divergentes, de débattre et de s'exprimer sur son antenne.

Enfin, la plateforme numérique de France Info s'est imposée dans le peloton de tête de l'information en France, avec 4 millions de visiteurs quotidiens en 2023, un record du nombre de vidéos vues et le succès indéniable des offres jeunesse comme *Mission Info* ou *C quoi l'info ?* C'est une offre à 360 degrés, avec l'ambition de s'adresser à tous, en proposant gratuitement des articles fouillés et des sujets souvent complémentaires aux magazines d'information comme *Complément d'enquête* ou *L'Œil du 20 heures*.

Nous n'oublions pas, même si nous ne les représentons pas directement, les éditions régionales de France 3. Elles rencontrent un succès jamais démenti, avec 2 millions de téléspectateurs chaque soir pour le 19/20 et 24 journaux distincts, midi et soir, pour couvrir l'actualité des territoires. C'est plus utile que jamais à nos yeux, alors que le dernier groupe privé qui a voulu se positionner sur ce marché vient d'annoncer la fermeture de ses antennes locales, en raison de l'absence de rentabilité. En effet, l'information indépendante et de qualité a un prix. Le même constat s'applique à nos confrères d'outre-mer. Nous connaissons le travail essentiel réalisé par les rédactions de *La 1ère* au cœur des territoires ultramarins, que seul l'audiovisuel public peut assurer et assumer.

Les Français nous demandent toujours plus de transparence sur notre travail, ce qui est on ne peut plus légitime, et nous pensons que France Télévisions y répond autant que faire se peut. Par exemple, l'outil « nosSources » permet de connaître les pedigrees des personnes interrogées dans les sujets du journal télévisé. Y sont aussi indiqués les documents et les rapports dans lesquels nous puisons les chiffres ou les données cités à l'antenne. Dans ce même souci de transparence, nous publions la liste exhaustive des invités politiques ou experts en plateau, ce qui représente une cinquantaine de personnes chaque jour.

Nous devons tous veiller à préserver ces succès, cette qualité et cette exigence. Nous sommes lucides : tout n'est pas parfait. Des erreurs surviennent. Comme vous, nous les déplorons et nous travaillons pour qu'elles ne se reproduisent pas. Mais elles ne doivent surtout pas entacher le travail acharné de nos rédactions, l'implication, l'honnêteté intellectuelle et la rigueur de chacun des journalistes de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le métier de journaliste est probablement l'un des plus beaux métiers du monde, mais il s'exerce dans des conditions souvent contraintes, avec des rémunérations très variables et des moyens matériels limités, particulièrement en début de carrière. Vous contribuez à informer avec exigence les Français qui sont, comme a pu le dire M. Kara, l'un des peuples les plus politiques au monde.

Une certaine défiance grandit à l'égard des journalistes. Une enquête de l'Ifop de décembre 2024 rapporte que seulement 25 % des Français font confiance à la profession de journaliste. Étant homme politique, je ne vais pas vous accabler, car je crois que les politiques et les élus sont encore plus déclassés dans ces sondages, avec 16 % de confiance. Cependant, je pense que vous ne pouvez pas vous satisfaire d'un tel niveau de défiance. En tant que corps de profession, vous êtes très loin derrière les enseignants, les médecins ou les forces de l'ordre, qui bénéficient d'une confiance quasiment aveugle de la part des Français. Nous avons vu, notamment lors de la crise des Gilets jaunes il y a quelques années, cette défiance s'accroître. Un certain nombre de rédactions sur le terrain étaient obligées d'enlever les bonnettes de leurs microphones lors des reportages pour éviter de s'attirer les foudres des manifestants.

Selon vous, comment expliquer cette défiance croissante des Français à l'égard de votre profession ? Qu'avez-vous appris de cet épisode des Gilets jaunes et quelles mesures pourriez-vous suggérer à la représentation nationale pour que, demain, le législateur vous aide à restaurer et à retisser ce lien de confiance ?

M. Valéry Lerouge. Effectivement, cette défiance nous préoccupe. C'est un constat malheureusement assez généralisé en Europe, partagé par tous nos confrères, du moins au sein de l'Union européenne. Il me semble d'ailleurs que cette défiance est un peu moins marquée en France mais cela ne saurait évidemment nous suffire ! Il me semble aussi que France Télévisions reste le média en lequel les Français ont le plus confiance. J'ai en mémoire un chiffre de 61 %, ce qui m'incite à me focaliser sur l'aspect positif.

Pour autant, cette défiance existe : nous la constatons sur le terrain. La plupart d'entre nous sommes encore protégés par deux personnes lorsque nous couvrons des manifestations, ce qui nous paraît fortement dommageable. La confiance constitue ce que nous avons de plus précieux : il nous appartient de l'entretenir et d'apporter de nouveaux outils. Je citais « nosSources », la page transparence sur le site de France Info. C'est un travail collectif que nous devons mener avec notre direction ; nous dialoguons beaucoup sur ce sujet et recherchons des solutions. Actuellement, nous travaillons à créer une cellule de « débunkage » des fausses informations, ce qui est quasiment un travail à temps plein. Mais je ne peux prétendre que nous ayons la solution miracle, sans quoi nous l'aurions déjà mise en application.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que vous connaissez pertinemment, dans l'exercice de votre métier, les objectifs à valeur constitutionnelle incarnés par le respect de l'honnêteté, du pluralisme et de l'indépendance, qui vous incombent particulièrement en tant que journalistes de l'audiovisuel public. Un autre sondage du CSA, paru le 26 novembre 2025, indique que 60 % des Français répondent « non » à la question : « Selon vous, le service public de la télévision et de la radio est-il impartial ? ».

J'ai par exemple pris connaissance d'une tribune publiée en juin 2024, intitulée « Pour un front commun des médias contre l'extrême droite », et parmi la liste des 90 signataires figure la SDJ de France 3 édition nationale. Vous avez indiqué sur le réseau social X que « la SDJ de la rédaction nationale de France Télévisions, qui regroupe des journalistes de France 2 et de France 3 et est largement majoritaire, n'a pas signé cette tribune pour laquelle nous avons été sollicités ». Mais dans ce cas, pourquoi votre nom apparaît-il toujours aux côtés de la liste des signataires de cette tribune ? Avez-vous donné votre accord pour cosigner une tribune qui appelle à faire front commun contre l'extrême droite ?

M. Valéry Lerouge. De mémoire, la SDJ France Télévisions rédaction nationale n'a pas signé cette tribune. Je conçois que la situation puisse paraître complexe et relève de notre organisation interne, mais il subsiste à France Télévisions, en plus de nos trois SDJ ici représentées, la SDJ France 3. Pour simplifier, leur corps électoral se compose d'environ 50 ou 60 rédacteurs, alors que nous représentons 500 journalistes. Ces rédacteurs ont refusé la fusion des rédactions à l'époque. C'est une SDJ sûrement plus politisée que la nôtre, qui est totalement apolitique ; il n'y a aucun syndicaliste dans notre SDJ. La SDJ France 3 a choisi de cosigner cette tribune. Notre SDJ, même si je n'en étais pas le président, a fait le choix de ne pas la signer. Nous n'avons pas à appeler à faire front contre un parti ni à appeler à voter pour un autre. Cela relève des fondamentaux évidents de notre travail, à nos yeux en tout cas. Nous ne partageons pas l'approche de la SDJ France 3.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je porterai à votre attention la signature d'une convention entre France Télévisions et l'association L'Autre Cercle. Cette association mène ouvertement, sous couvert de lutter contre les discriminations, un combat politique contre les formations politiques de droite nationale, parmi lesquelles l'UDR, dont je fais partie. J'ai par exemple retrouvé une tribune lancée à l'initiative de cette association au moment des dernières élections législatives en 2024, qui était, je la cite, « un appel solennel à voter contre l'extrême droite et ses acolytes ».

Quelles sont pour vous les conséquences de la signature de cet accord entre cette association et France Télévisions ? Avez-vous reçu des formations dispensées par cette association ? D'un point de vue général, le fait que France Télévisions s'engage officiellement avec une telle association ne discrédite-t-il pas la qualité de votre travail et la perception du respect de l'obligation de neutralité ? N'est-ce pas cela qui mine la perception d'impartialité que les Français peuvent avoir à votre égard ?

M. Christophe Gascard, président de la SDJ France Info TV. Je vous remercie de nous permettre de nous exprimer aujourd'hui en tant que SDJ. Il est très important de donner la parole aux journalistes dans leur diversité, comme au sein de France Télévisions.

L'Autre Cercle est une association nationale de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT + dans le monde du travail. À titre personnel, je suis homosexuel, je ne l'ai jamais caché. Cette organisation que je connais bien accompagne les organisations publiques et privées dans la mise en place de politiques concrètes de prévention des discriminations et de promotion d'un environnement professionnel inclusif. Aucun lien direct n'est établi entre France Télévisions et des formations dispensées par L'Autre Cercle. La charte de L'Autre Cercle s'appuie sur l'égalité, l'inclusion, le respect, l'engagement et la responsabilité.

France Télévisions a signé cet engagement, comme l'a fait d'ailleurs TF1. Il faut rappeler que d'autres services publics ont également signé ces engagements avec L'Autre Cercle : la Ville de Paris, la SNCF, la RATP, La Poste, ainsi que plusieurs ministères et établissements publics. En aucun cas, ces engagements ne sont autre chose que des outils pour créer un environnement de travail inclusif et respectueux des personnes LGBT +, prévenir et sanctionner toute forme de discrimination ou de harcèlement, former et sensibiliser les managers et les équipes, et promouvoir l'égalité de traitement dans le parcours professionnel. Je suis persuadé, et en tout cas je l'espère, que la représentation nationale soutient ce genre d'engagement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a mis en place un partenariat « mécénat diversité » avec des écoles de journalisme, je cite, « afin de recruter des étudiants boursiers issus de la diversité ». Savez-vous sur quels critères se fonde France Télévisions pour déterminer si un étudiant est « issu de la diversité » ? Avez-vous connaissance de collègues qui ont été recrutés à ce titre ?

M. Christophe Gascard. En qualité de président de la SDJ de France Info TV, je ne dispose pas des informations pour vous répondre. Néanmoins, nous pouvons bien évidemment nous renseigner et vous fournir ces éléments d'appréciation.

M. Valéry Lerouge. C'est effectivement un sujet qui relève des ressources humaines et de la direction. D'après ce que nous avons pu observer dans nos services, il y a quinze ou vingt ans, le reproche était très souvent fait aux rédactions d'avoir une population de journalistes très homogène, issus souvent des mêmes écoles, des mêmes formations, et des mêmes milieux sociaux. Cela paraissait anormal. Un travail a donc été entrepris dans notre entreprise, comme dans beaucoup d'autres, pour tenter de diversifier l'origine sociale des journalistes. Cette évolution positive transparait puisque les milieux sociaux sont beaucoup plus divers que lorsque je suis arrivé dans cette profession il y a vingt-huit ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette diversité sociale, la promotion d'étudiants boursiers, est éminemment louable. Je rappelle toutefois des propos de la présidente de France Télévisions qui ont été abondamment commentés le 25 septembre 2015, juste après sa prise de fonctions. Elle affirmait, je la cite : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans. Et ça, il va falloir que cela change. » M. Sitbon-Gomez, le numéro deux de France Télévisions, déclarait quelque temps après à *Télérama*, je le cite : « C'est le premier chantier que j'ai lancé à mon arrivée », ce qui indique toute la priorité accordée par la direction de France Télévisions à cette politique de lutte contre les « hommes blancs de plus de 50 ans ».

Certains éléments des déclarations de l'Autorité de régulation de communication audiovisuelle et numérique (Arcom), publiées en 2024 dans son rapport sur la représentation de la diversité de la société française dans les médias, m'ont interpellé. L'Arcom dénombre une moyenne de 15 % de personnes « non blanches ». Figurent dans ce rapport un certain nombre de statistiques étonnantes. Par exemple, dans les programmes d'animation, les personnes « non blanches » représentent un tiers des personnes perçues comme positives, ou encore 35 % des personnes représentées dans une activité marginale ou illégale sont perçues comme non blanches. L'Arcom se réfère généralement à des statistiques et des indicateurs transmis par les chaînes, qu'elles soient privées ou publiques. Y a-t-il, à France Télévisions, dans cet objectif de favoriser la diversité, des indicateurs comme la représentation des personnes non blanches ?

M. Christophe Gascard. Je suis entré à France Télévisions en 2015. Auparavant, on ne l'a pas signalé, mais je travaillais dans le secteur privé. J'ai commencé ma carrière à TF1 en 1999, puis dans une société de production privée, avant de rejoindre France Télévisions en 2015, date à laquelle vous rapportez cette phrase de la présidente. J'ai 50 ans et j'ai fait une belle carrière aujourd'hui à France Télévisions. Je suis arrivé comme journaliste présentateur, l'un des visages de France Info. J'ai également présenté *Télématin*, ce qui était d'ailleurs ma première fonction à mon arrivée, car France Info n'était pas encore lancée. J'ai eu le plaisir ensuite de travailler au service politique de France 2 et France 3 pour couvrir l'élection présidentielle. J'ai pu exercer la fonction de rédacteur en chef. Je suis aujourd'hui également présentateur à France Info et, comme vous l'avez signalé, France Télévisions et Mme Ernotte m'ont fait confiance en me confiant pendant de longs mois la présentation des journaux nationaux de France 2 et France 3, le 19/20 et le 12/13. Je n'ai donc pas le sentiment, puisque je l'incarne, qu'il y ait eu une discrimination envers les hommes blancs de plus de 50 ans.

M. Alexandre Peyrout, membre du bureau de la SDJ France TV rédaction nationale. Tout ce qui concerne les programmes, notamment l'animation des programmes, ne relève pas de nos missions. Ces questions ne nous concernent donc pas dans nos missions au quotidien. Je vous rappelle que notre rôle, au sein des sociétés de journalistes, est de traiter des questions éditoriales et déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet de la dimension éditoriale et déontologique, selon vos propos liminaires, M. Lerouge, la vocation fondamentale de l'audiovisuel public est notamment de mettre en avant des reportages de qualité, intéressants, qui prennent le temps de décrypter l'actualité. C'est une question fondamentale, celle de la distinction entre les chaînes de l'audiovisuel public et les chaînes privées, notamment sur le traitement de l'information.

Dès lors, comment expliquez-vous, uniquement sur la partie information, que l'audiovisuel public, avec des moyens deux fois supérieurs à ceux d'une chaîne privée comme TF1, ait des résultats d'audience aussi inférieurs ? Par exemple, France Info TV est à un peu moins de 1 % de part d'audience, là où LCI, chaîne d'info du groupe TF1, réalise plus du double. De même, sur le journal de 20 heures, TF1 fait, je crois, 1,4 million de téléspectateurs de plus que France 2. Qu'est-ce qui explique qu'en dépit de votre volonté de montrer des reportages, des sujets et des documentaires de grande qualité, vous ne trouviez pas la même audience que les chaînes privées ?

M. Valéry Lerouge. Précisément parce que, parfois, les reportages longs, exigeants, voire très pointus, ne font pas d'audience. Ils ne sont pas synonymes d'attraction bien que nous essayions de les rendre les plus attractifs possible, évidemment.

Eu égard aux moyens et aux résultats, comparons ce qui est comparable. Les 230 millions d'euros de budget que vous évoquez pour l'information nationale ne concernent pas du tout le même périmètre que celui de notre principal concurrent, TF1. Pour reprendre l'exemple du 20 heures, nous avons le même nombre de journaux par an, mais notre JT est 30 % plus long que celui de TF1 : 51 minutes tous les soirs, contre 39 minutes pour nos concurrents, ce qui représente inévitablement un coût supérieur, et autant de reportages en plus à fabriquer. Le samedi midi et le dimanche midi, la durée du « 13 h 15 » est passée de 45 à 90 minutes ; cette émission n'a pas d'équivalent sur TF1. Je rappelle que TF1 ne produit pas un seul magazine d'information en interne !

Parmi d'autres exemples, nous comptons huit bureaux à l'étranger : Pékin, Washington, Londres, etc. Chaque bureau compte un ou deux journalistes, un ou deux caméramans, parfois un monteur, un producteur. Ces structures représentent un coût certain, mais génèrent également des reportages en plus : 36 % en plus en cinq ans ! J'ai moi-même géré le budget pendant cinq ans dans un bureau à l'étranger et je peux vous dire que cela représente un million d'euros par an, soit environ huit millions d'euros par an pour les huit bureaux. TF1 a fait le choix de fermer tous ses bureaux, y compris celui de Washington, et pourtant l'actualité y est importante. Mon collègue et confrère Christophe Gascard a été correspondant pour TF1 comme journaliste reporter d'images (JRI) et pourra vous le confirmer.

M. Christophe Gascard. Effectivement, j'ai eu la chance de travailler dans le secteur privé, un secteur que je connais bien, et je remercie aussi TF1 pour cette belle expérience qui m'a permis d'envisager une autre voie et de faire une comparaison avec le service public. Lorsque j'étais au bureau de Moscou, on m'a demandé de le fermer, et les autres bureaux ont également été fermés les uns après les autres. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai décidé de démissionner car j'étais très attaché à l'actualité internationale. Lorsque la création de la chaîne France Info s'est concrétisée, j'ai été ravi de pouvoir rejoindre le service public car je savais qu'à ce moment-là, la fenêtre sur le monde s'ouvrirait et, encore plus en tout cas, qu'on ne la refermerait pas ! Au vu de l'actualité internationale, qui est extrêmement puissante et déstabilisante pour nos téléspectateurs, je pense que cette ouverture est une véritable mission de service public absolument fondamentale pour faire comprendre les enjeux et pour décrypter.

Vous évoquiez, monsieur le rapporteur, les audiences. Je fais partie de la présidence de la SDJ de France Info TV. Nous avons fait un point d'audience sur ces cinq dernières semaines : nous sommes suivis par une moyenne de 6,8 millions de téléspectateurs, soit une augmentation de 36 % par rapport au début de l'année. Nous sommes passés du canal 27 au canal 16. Et puisque vous faisiez la comparaison avec LCI, il faut également rappeler que nous sommes une chaîne trois fois plus jeune : LCI a plus de trente ans, nous n'avons même pas dix ans ! Il faut donc laisser le temps à cette chaîne de s'installer et de faire ainsi la différence.

L'audience ne peut pas et ne doit pas être le seul critère pour juger de l'action d'une chaîne d'information, et particulièrement de France Info. Les objectifs du service public diffèrent de ceux des chaînes privées. Une chaîne privée cherche d'abord à capter une attention, une audience, à la retenir, parfois même à la segmenter. Je suis convaincu que France Info, en tant que chaîne de service public, a une mission fondamentalement différente : elle a plutôt vocation à s'adresser au plus grand nombre, à rencontrer le public le plus large et le plus divers possible, et à traiter tous les sujets (je dis bien tous les sujets), y compris ceux qui sont complexes, éloignés ou moins audibles. La semaine dernière, nous avons par exemple abordé le sujet de la fin du devoir conjugal, un sujet de société ; il ne me semble pas que les autres chaînes l'aient évoqué. Mais cela fait partie des missions du service public. Nous présentons

également l'actualité des outre-mer, c'est notre différence. Nous proposons une actualité régionale, nationale, internationale, et faisons le choix assumé de traiter de sujets parfois peu médiatisés ailleurs. Prenons l'exemple du Soudan ; je suis allé au Darfour il y a plusieurs années et, aujourd'hui, un journaliste de France Télévisions, Marc de Chalvron, s'est rendu sur place dans des conditions extrêmement difficiles et a pu rapporter ce qui s'y passe. Je pense qu'on ne peut pas mesurer la qualité d'une chaîne uniquement sur des points d'audience, mais aussi sur ce qu'elle contient.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces éclairages, car c'est un point central pour cette commission d'enquête de parfaitement comprendre ce qui peut différencier l'audiovisuel public des chaînes privées en matière d'information. Vous m'avez répondu que votre chaîne était trois fois plus jeune que LCI et vous avancez l'hypothèse que la jeunesse de France Info par rapport à LCI pouvait expliquer ces écarts d'audiences significatifs. Cependant, LCI était cryptée jusqu'en 2016, date de création de France Info. Je pense que l'immense majorité des Français a découvert LCI en clair au même moment où France Info TV a été créée.

Vous évoquez aussi l'éclairage sur des sujets internationaux, ce qui, à titre personnel, me semble être une mission de l'audiovisuel public : braquer le projecteur sur une actualité internationale peut-être plus exigeante dans son décryptage. Or, c'est exactement le virage que LCI a pris, notamment lors de la guerre en Ukraine et maintenant avec l'Iran. LCI est devenue une référence des chaînes d'information en continu sur le traitement de l'information internationale. Je ne pense pas que, dans l'esprit des Français, France Info TV soit aujourd'hui considérée comme une référence équivalente. Pardon d'être insistant, mais encore une fois, qu'est-ce qui fait la différence dans le traitement de l'information et les sujets exposés entre une chaîne d'information publique comme France Info TV et une chaîne privée comme LCI ?

M. Christophe Gascard. La différence s'exprime d'une part dans le fait que nous sommes une chaîne sans publicité. C'est une différence majeure entre le privé et le public. Cette absence de publicité permet d'accéder à l'information à toute heure, avec un journal à chaque heure depuis notre passage sur le canal 16. Elle permet également que des débats aient lieu dans leur plus grande diversité ; notre objectif n'est pas de segmenter une audience, mais de nous adresser au plus grand nombre et de traiter de tous les sujets.

Au-delà des chiffres, un autre point me paraît bien plus essentiel : la confiance, qui reste mesurable. Selon les données de l'Ifop pour 2025, sachez qu'environ 70 % du public fait confiance à France Info ; ce taux tombe à environ 50 % en moyenne pour les trois autres chaînes d'information privées. Sur la question de l'impartialité, France Info est également la chaîne d'information perçue comme la plus impartiale, avec dix points d'avance sur tous ses concurrents. Cette confiance, bien évidemment, nous engage. En tout cas, elle montre une chose très claire : la pertinence du service public ne se mesure pas seulement en parts de marché, mais également par la confiance accordée par les citoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'honneur d'une chaîne publique d'information est aussi de permettre le débat dans sa plus grande diversité. Dès lors, comment expliquez-vous que votre confrère, M. Bornstein, le 7 octobre 2021, sur le plateau de France Info TV, ait pu dire à l'antenne : « Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici » ? Est-ce là l'incarnation du débat dans sa plus grande diversité sur une chaîne d'information du service public ?

M. Christophe Gascard. Gilles Bornstein a eu l'occasion de vous répondre hier lorsque vous lui avez posé la question ; il en a notamment rappelé la temporalité. En ma qualité de rédacteur en chef et de présentateur, ce qui m'importe, et c'est le cas de tous les journalistes

de cette rédaction, c'est de faire en sorte qu'il y ait un pluralisme des idées, que nous ne traitions pas d'un thème avec autour de la table uniquement des gens qui sont tous d'accord. C'est la raison pour laquelle les journalistes de France Info sont fiers d'exercer leur métier, malgré des conditions parfois compliquées, notamment sur le plan budgétaire – nous pourrions peut-être en parler.

M. Valéry Lerouge. Lorsque j'étais au service politique en 2021-2022, pendant la période pré-présidentielle, Éric Zemmour était invité sur France Télévisions ; encore aurait-il fallu qu'il accepte les invitations ! Déjà en 2021, nous suivions – et je faisais partie du binôme qui le suivait – tous ses déplacements, tous ses meetings, qui n'étaient pas encore des meetings puisqu'il n'était même pas officiellement candidat mais des réunions publiques autour de son livre. Nous n'avons clairement pas sous-traité ce sujet. D'ailleurs, il nous était même plutôt reproché l'inverse, sachant qu'il n'était pas candidat. Mais nous faisons le choix de le suivre, d'en faire un reportage ou non selon ce qui s'y disait, et nous interrogeons déjà ses lecteurs avant même qu'il soit candidat. Honnêtement, d'expérience, il n'a jamais été question de le « blacklister » ou de passer sous silence sa pré-candidature ou sa candidature.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au moment où, comme des millions de Français, vous découvrez ces propos sur le plateau de Franceinfo TV, êtes-vous saisi du sujet ? En qualité de représentant très impliqué sur la question de la déontologie, avez-vous demandé des explications à M. Bornstein ? Ce dernier nous a expliqué hier que c'était une consigne de France Télévisions de ne pas inviter Éric Zemmour parce que des doutes planaient sur sa candidature à l'élection présidentielle. Quel a été votre rôle, une fois que ces propos ont été rapportés et ont suscité une polémique qui, je pense, était à l'époque plus que légitime ?

M. Christophe Gascard. Je n'étais pas président de la SDJ à cette époque puisque j'ai été élu le 15 décembre dernier ; j'étais alors détaché au service politique de France Télévisions. Je ne peux donc pas vous donner de réponse concernant une éventuelle consigne mais je pense que Gilles Bornstein vous a complètement répondu sur cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Relativement à l'ADN de l'audiovisuel public, vous expliquez que c'est aussi l'honneur du service public de proposer des contenus pointus qui, parfois, parce qu'ils sont justement extrêmement précis, ont une audience moindre que celle des chaînes privées commerciales. Il y a quelques décennies, des émissions culturelles très exigeantes étaient proposées, comme *Bouillon de culture*, animé par Bernard Pivot, qui, de plus, était diffusé en prime time et rencontraient une audience réelle et fidèle. Aujourd'hui, on constate que France 2 fait le choix de proposer neuf jeux par jour dont certains, comme des karaokés à une heure de grande écoute, n'ont pas une vocation de culture générale, alors que TF1 n'en propose qu'un. N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une forme d'inversion des priorités, notamment culturelles, de France Télévisions ? Ne pensez-vous pas que proposer des contenus plus exigeants permettrait également de trouver une audience ?

M. Valéry Lerouge. Je ne me prononcerai pas sur les neuf jeux par jour, qui relèvent de la direction des programmes ; je pense d'ailleurs qu'il y a des rediffusions dans ce lot... Nous, nous nous concentrons sur l'information. Il se trouve que la place de l'information a augmenté ces dernières années, notamment avec le rallongement de 30 % de la durée du 20 heures : c'est ce qui nous importe.

À propos de l'exemple d'un reportage sur les soins palliatifs, bien entendu, cela n'attire pas beaucoup de monde car ces situations effraient. Pourtant, nous pensons qu'il est important d'en parler puisqu'il concerne de près un certain nombre de nos concitoyens. Il est

avéré que de nombreux autres sujets de ce type ne seraient pas abordés par d'autres chaînes privées. Nous avons conscience que certains sujets ne font pas d'audience et font même presque fuir les téléspectateurs, l'Europe par exemple ; j'ai été cinq ans correspondant à Bruxelles et il n'est pas toujours évident de « vendre » des sujets sur l'Europe car la population ne se sent malheureusement que peu concernée. Et pourtant, nous avons à cœur de défendre ces sujets et nos rédacteurs en chef, dans un dialogue quotidien, acceptent de les programmer, même en sachant qu'ils ne feront pas venir les téléspectateurs.

M. Alexandre Peyrout. J'ajoute que, par ailleurs, il existe toujours des émissions culturelles sur France Télévisions, produites notamment par la direction de l'information. Vous avez reçu longuement hier Laurent Delahousse qui présente tous les dimanches soir, entre 20 h 30 et 21 heures, une émission intitulée *20h30 le dimanche*, dans laquelle il reçoit notamment des artistes et des acteurs du monde culturel. Je peux aussi citer, le dimanche soir en deuxième partie de soirée, une émission sur le cinéma qui s'appelle *Beau Geste* ou encore *La Grande Librairie* sur France 5, entre autres...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant la direction de l'information de France Télévisions qui a été particulièrement remaniée ces dix dernières années, je crois qu'elle a connu pas moins de sept directeurs différents. Chez TF1, par exemple, il n'y en a qu'un depuis dix ans, Thierry Thuillier, qui a d'ailleurs lui-même été congédié à l'arrivée de Mme Ernotte. La qualité du traitement de l'information de cette chaîne est incontestable ; M. Kara, directeur de l'information de France Télévisions, l'a reconnu. Qu'est-ce qui explique, selon vous, cette valse des directeurs de l'information et cette incapacité de la direction de France Télévisions à trouver la bonne incarnation et la bonne gouvernance pour l'information dans votre groupe ?

M. Alexandre Peyrout. Tout d'abord, je rappelle que le choix des personnes qui occupent la direction de l'information relève de la présidence de France Télévisions et cela ne nous importe pas tant qu'elle n'entrave pas notre travail. Philippe Corbé a pris la tête de l'information seulement hier ; nous avons hâte de le rencontrer et d'échanger avec lui sur les suites et collaborations que nous pourrions entretenir et mettre en place dans le cadre de l'information sur France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets de revenir sur une précédente question : en tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment expliquez-vous ces changements récurrents à la tête de l'information ? Quels sont les problèmes fondamentaux, s'il y en a ? Et pourquoi la direction n'arrive-t-elle pas à trouver une direction stable qui, je pense, assurerait aussi de la visibilité et de la sécurité pour les 2 600 journalistes qui travaillent aujourd'hui chez France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne nous satisfaisons pas d'un changement aussi fréquent de directeur de l'information mais mon approche sera plutôt positive. M. Kara est resté trois ans et demi, ce qui est presque un record sur ces dix dernières années. Nous avons eu un dialogue très facile et très fréquent avec lui, et il a mené plusieurs chantiers de front. Je pense que tous ces directeurs doivent suivre une feuille de route difficile, notamment en raison des contraintes budgétaires qui nous sont imposées en particulier par le législateur depuis plus de dix ans, ce qui complique évidemment la situation. D'ailleurs, le prédécesseur de M. Kara, M. Guimier, a été évincé par la présidence mais cela faisait également suite à une motion de défiance de la société des journalistes. Ce n'est donc pas uniquement lié aux décisions de la présidente. Quoiqu'il en soit, nous observons un malaise souvent lié aussi aux problèmes de moyens. Les directeurs ont leur vision, mais ils ont surtout des contraintes à tenir, ce qui ne facilite pas la stabilité à la tête de la direction de l'information.

M. Pierre Godon, président de France Info numérique. Le visage de l'information nationale a pu changer mais la directrice de l'information numérique est en place depuis presque plus de dix ans.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que le rôle du directeur de l'information est fondamental pour le premier groupe audiovisuel de France, surtout au regard du nombre de journalistes qu'il emploie. Je voudrais vous faire réagir sur un point de réorganisation que l'on a appris il y a quelques semaines et qui a été abondamment commenté. Le numéro deux de France Télévisions, M. Stéphane Sitbon-Gomez, jusqu'à présent directeur des programmes, se voit désormais également confier la direction de l'information. Or, cette personne, qui au moment de son recrutement par France Télévisions n'avait travaillé que pour le parti politique Europe Écologie - Les Verts et était présentée comme un activiste politique, ne dispose pas de carte de presse. Quand nous avons interrogé M. Kara, directeur de l'information jusqu'à hier, sur ce sujet, il nous a expliqué en audition l'importance d'une carte de presse. Je cite ses propos : « La carte de presse est importante parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. Le journaliste a plus de devoirs que de droits en réalité. La carte de presse nous oblige, elle nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. La carte de presse est quelque chose qui nous engage. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques. » Eu égard à ces propos, on peut lire en creux une critique du fait que M. Sitbon-Gomez, qui n'en dispose pas, ait récupéré cette responsabilité extrêmement importante. En tant que représentants de la société des journalistes de France Télévisions, comment avez-vous perçu cette réorganisation ? Est-il légitime qu'une personne qui n'est pas journaliste, et qui était de plus un activiste politique jusqu'à son arrivée chez France Télévisions, devienne votre patron ?

M. Valéry Lerouge. Cette question nous a préoccupés. En l'occurrence, nous n'avons qu'un seul interlocuteur : la direction de l'information, représentée par le directeur ou la directrice de la rédaction, soit Alexandre Kara jusqu'à il y a peu, et désormais Philippe Corbé. Nous constatons que, malgré ce projet de réorganisation de la présidente, Delphine Ernotte a choisi comme nouveau directeur de l'information un professionnel reconnu, compétent, dont le parcours force le respect. J'imagine que si elle avait voulu un pantin sous les ordres de M. Sitbon-Gomez, elle aurait sans doute choisi un autre profil !

Pour autant, ce projet de réorganisation, que nous avons d'ailleurs appris indirectement dans *Le Figaro*, nous a interrogés. Nous avons aussitôt demandé à rencontrer la présidente de France Télévisions, qui nous a reçus, et nous avons pu lui poser de nombreuses questions sur ce que cette réorganisation allait permettre et quelle en serait la valeur ajoutée. Nous n'avons pas obtenu toutes nos réponses et celles que nous avons entendues étaient assez floues ; cependant, elle nous a apporté de réelles garanties, notamment quant à l'indépendance de la rédaction et de la direction de l'information. Nous avons demandé si le directeur de l'information siègerait toujours au comité de direction, ce à quoi il nous a été répondu que ce serait évidemment le cas. Elle nous a affirmé que seul un journaliste pouvait diriger une rédaction, ce qui nous satisfait, qu'il ait une carte de presse ou non. D'ailleurs, je vous indique que certains journalistes ne détiennent pas nécessairement la carte de presse ; ce n'est pas rédhibitoire.

S'il s'avérait que dans les semaines ou mois à venir – car cette réorganisation n'est pas encore effective, elle est discutée actuellement en CSE –, M. Sitbon-Gomez ou son successeur cherchait à intervenir directement sur la ligne éditoriale de nos journaux, notre SDJ, comme les autres à France Télévisions, réagira.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis que vous êtes journaliste chez France Télévisions, avez-vous déjà reçu des consignes, des pressions ou des injonctions de la part de la direction de France Télévisions ?

M. Valéry Lerouge. Absolument pas ! La fabrication d'un journal télévisé, contrairement à ce que l'on peut croire, est un processus assez collégial. C'est une équipe – un rédacteur en chef, des adjoints, des chefs de service – qui se réunit deux fois par jour, matin et après-midi, pour décider ensemble du contenu du conducteur. On modifie nos angles d'attaque sur les sujets, on modifie en fonction de l'actualité, de la faisabilité... autant d'éléments qui constituent des garde-fous pour assurer une bonne information. Et nous, les reporters, dernier maillon de la chaîne, sommes enfin en salle de montage. Le processus est collectif puisqu'il implique le reporter mais également son chef de service, et souvent un rédacteur en chef, ainsi que le présentateur ou la présentatrice.

M. Christophe Gascard. C'est une question que l'on peut légitimement se poser, et je pense qu'il est important que la Représentation nationale, mais également les téléspectateurs, se la posent. Du fait d'un début de carrière dans le secteur privé, j'avais peut-être aussi cette idée selon laquelle, dans le service public, les ordres viendraient d'en haut. Mais, sachez qu'en dix ans de carrière à France Télévisions, je peux vous assurer que je n'ai jamais reçu une seule injonction de quelque nature que ce soit, sur aucun sujet, de la part de qui que ce soit. Les décisions prises le sont toujours sous forme collégiale en faisant à la fois confiance à notre qualité de journalistes et à notre collaboration avec les rédacteurs en chef, lors des conférences de rédaction qui se tiennent chaque matin.

Monsieur Charles Alloncle. Pour conclure, vous expliquez que vous n'avez jamais eu la moindre injonction ou consigne de la part de la direction de France Télévisions. Pourtant, lors de son audition le 10 décembre dernier, Mme Ernotte nous a expliqué que la décision de couper des extraits du *Complément d'enquête* sur CNews avait été prise par elle-même dans un couloir de France Télévisions. Je cite le secrétaire général de France Télévisions, M. Tardieu : « Quatre personnes, dont la présidente et moi-même, ont pris une décision collective dans l'urgence. C'est une décision qui a été prise dans un couloir, car nous avions extrêmement peu de temps pour réagir. » Cela ne vient-il pas en contradiction avec le fait que vous n'avez jamais eu d'injonction alors que Mme Ernotte et M. Tardieu nous expliquent que, dans un couloir, ils ont donné une consigne en urgence pour supprimer un extrait d'un magazine d'information ? Comment l'expliquez-vous ?

M. Valéry Lerouge. Ça n'a pas du tout été une consigne, de quoi que ce soit : ça a été un dialogue dans l'urgence. Et je le sais car lorsque la dépêche est tombée et que nous avons vu que l'Arcom, dans le point repris en dépêche, contestait les chiffres qui devaient être diffusés le soir même dans l'émission, nous nous en sommes inquiétés. On se demande qui a commis une erreur ; on en discute très vite avec la responsable des magazines. Le rédacteur en chef et l'adjointe de *Complément d'enquête*, le présentateur, Alexandre Kara (le directeur de l'information) et l'autrice du reportage se sont alors retrouvés pour essayer de comprendre la position de l'Arcom. Dans l'urgence, ils se sont demandé s'il fallait ou non déprogrammer le numéro, ce que quelqu'un dans l'équipe dirigeante a suggéré. Ce n'est pas le choix en l'occurrence de la responsable des magazines d'information, ni d'Alexandre Kara. Les reporters ont essayé de voir comment modifier le reportage dans l'urgence, mais nous disposions alors de moins de deux heures entre le moment où l'information tombe et la diffusion prévue. Dans l'urgence, on me confie que la moins mauvaise des solutions consiste sans doute à retirer cette minute et ces quinze secondes sur une émission de 61 minutes faute d'avoir la place pour un échange contradictoire. On aurait peut-être voulu ajouter l'Arcom mais ils ont refusé l'interview pendant toute la durée

de l'enquête. Par ailleurs, la question sur la différence d'appréciation entre l'Arcom et Reporters sans frontières qui figure dans ce sujet reste en suspens ; l'autrice du reportage et la directrice ont estimé à ce moment-là que c'était un moindre mal. Le reportage est diffusé pendant 59 minutes et 45 secondes pour aboutir finalement à la même démonstration. Cette partie intervenait en fin de reportage si vous l'avez bien regardé. Les deux personnes de Reporters sans frontières intervenant dans ce reportage ne constituaient donc qu'un petit chapitre de cette démonstration et, au final, tout cela nous a semblé être un bon compromis. *A posteriori*, était-ce la bonne solution ? Manifestement, non : il n'aurait sans doute pas fallu toucher au reportage. En tout cas, il a fallu cette réunion de crise à laquelle M. Sitbon-Gomez, la présidente Mme Ernotte, et le secrétaire général M. Tardieu, qui est en lien avec l'Arcom, pour qu'on discute de cette affaire au cours de laquelle est intervenue l'équipe à l'origine du reportage. Dans l'urgence, ils se sont dit que c'était la moins mauvaise des solutions ; ce n'était peut-être pas le cas, et ça a d'ailleurs été utilisé par les détracteurs de l'émission. En tout cas, les faits nous donnent raison aujourd'hui sur la différence d'approche : si l'Arcom affirmait que CNews respectait les temps de parole, RSF est allé plus loin en indiquant qu'ils les respectaient certes mais en diffusant certains propos politiques la nuit et d'autres le jour. Or, l'Arcom ne distinguait pas ces périodes de diffusion. Je pense que si à la SDJ, nous avions eu connaissance de ces éléments, nous aurions peut-être encouragé à ne rien modifier, mais ce fut le choix collectif, fait dans la précipitation en raison du timing.

Madame la présidente Sophie Mette. Nous poursuivons avec les questions des députés.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Nous constatons que la Société des journalistes se concentre beaucoup sur la question du soutien à la profession, ce qui est compréhensible au regard du nombre d'agressions commises à l'encontre des journalistes, y compris par des puissants (je pense à l'agression dont certains journalistes ont fait l'objet de la part de Mme Dati). Je pense aussi au nombre de journalistes blessés, notamment à celui de France 2, qui a été blessé lors d'une manifestation à Lyon. Je pense également à tous les journalistes qui se trouvent dans de véritables situations de danger de mort, notamment ceux qui ont dû aller travailler à Gaza. Je pense également à tous ceux qui sont victimes de racisme ; j'ai lu notamment votre communiqué sur la situation de Karim Rissouli, qui avait reçu un énième courrier absolument abject à ce propos. Pour autant, je m'interroge sur l'absence de désolidarisation avec certains journalistes qui adoptent parfois des pratiques que vous-mêmes dénoncez dans le même temps. Sur la question du racisme, je déplore votre silence face à certaines paroles malheureuses. Par exemple, Mme Saint-Cricq ne m'a pas convaincue lors de son audition sur la question du « vote musulman ». Souvenez-vous de cette séquence où elle interviewait M. Corbière et tenait des propos qui faisaient, à mon sens, cet amalgame entre « musulmans » et « antisémitisme ». Je pense également aux propos de M. Bornstein sur France Info TV, adressés à Mme Rima Hassan, qui l'accusaient d'être instrumentalisée en raison de ses origines pour aller chercher les voix des quartiers. J'aimerais donc comprendre ce qui explique ce silence. Cela ne participe-t-il pas à banaliser ce que, pourtant, vous combattez ?

M. Christophe Gascard. Nous n'avons aucune volonté de banaliser quoi que ce soit. Nous traitons chaque jour une multitude de sujets. Nous faisons également confiance à chaque journaliste pour rectifier des propos qui auraient été mal interprétés. En tant que Société des journalistes (SDJ), nous représentons l'ensemble d'une rédaction et nous nous impliquons lorsqu'il y a des erreurs factuelles manifestes, ce qui a pu se produire et sur quoi nous pourrions revenir. Nous ne sommes pas parfaits ; quand des erreurs, des approximations techniques ou éditoriales surviennent, nous nous engageons à les reconnaître, à les corriger et à les analyser. Les deux personnes que vous avez mentionnées ont d'ailleurs eu l'occasion de s'exprimer. Il m'est difficile de parler en leur nom, puisque je représente une centaine de journalistes.

M. Alexandre Peyrou. Madame la députée, je vous remercie pour vos pensées à l'égard de nos collègues agressés et blessés, que ce soit en France ou partout dans le monde. Concernant les propos que vous rapportez, qu'il s'agisse de ceux de Nathalie Saint-Cricq ou de M. Bornstein, ils ont été tenus sur l'antenne de France Info sur lesquels nous n'avons pas été par nos collègues de la rédaction nationale. Néanmoins, lorsqu'il arrive que des propos tenus à l'antenne nous paraissent déplacés, hors du cadre éditorial, déontologique ou journalistique, nous faisons remonter nos préoccupations, et parfois notre colère, à la direction de l'information ainsi qu'aux principaux intéressés. Il est vrai que nous ne le faisons pas toujours de manière publique, car nous estimons que ce n'est pas toujours la méthode la plus efficace. Sachez toutefois que nous le faisons au quotidien. Notre travail consiste précisément à éviter que le labeur de toute une rédaction ne soit entaché par des propos qui pourraient être problématiques, voire qui tomberaient sous le coup de la loi.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je souhaite commenter les questions de M. le rapporteur, qui ne s'embarrasse même pas des apparences de l'impartialité... Il se fait le défenseur de M. Zemmour, de l'extrême-droite et de la minorité prétendument la plus discriminée en France : les hommes blancs de plus de 50 ans. Je trouve cette posture très particulière. Je comprends, en réalité, celles et ceux qui signent aujourd'hui des tribunes et appellent à voter contre l'extrême-droite, quand celle-ci appelle à privatiser l'audiovisuel public pour rembourser le déficit du pays. Ce fut le cas de la candidate qui m'était opposée aux dernières élections législatives ; il y a donc un véritable enjeu pour la démocratie, le débat public et l'audiovisuel public. Je pense que l'ensemble des citoyens, et *a fortiori* ceux qui travaillent pour l'audiovisuel public, ont le droit d'avoir un avis sur ces questions.

Ma question porte sur la pérennité de votre travail dans un contexte de baisse budgétaire, déjà intervenue en 2025 et qui s'aggraverait en 2026. Vous avez des formats d'information qui sont plus lourds à porter et à produire que ceux de la concurrence dans le privé ; vous disposez encore de bureaux internationaux... Avez-vous encore les moyens d'effectuer vos missions et comment comptez-vous faire face à ces contraintes financières à venir ?

M. Valéry Lerouge. Ces restrictions budgétaires nous inquiétaient et continuent de nous inquiéter. Aujourd'hui, l'enveloppe pour les reportages de l'information reste la même ; en revanche, celle de la production est largement augmentée. Des gains de productivité considérables ont été réalisés, ce qui nous a été salutaire. La direction de l'information a œuvré, ces dernières années, à maintenir le budget des reportages dans un contexte ultra-restreint. L'avenir apporte des inquiétudes, nous en avons conscience. Ce n'est pas un hasard si nous revendons aujourd'hui des droits, par exemple sur le rugby comme cela vous l'a déjà été indiqué. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de certaines émissions ou de certains magazines, ni si nous allons à nouveau réduire la durée du journal télévisé... Sincèrement, nous n'avons aucune visibilité. Je ne suis pas certain que la présidence elle-même en ait beaucoup plus, puisque le budget a été adopté assez tardivement, avec peu de visibilité pour nos dirigeants ! Nous sommes inquiets et nous serons très vigilants sur ce point. Nous pensons que si, jusqu'à présent, des gains de productivité ont été possibles, nous redoutons la suppression d'une émission ou la fermeture d'un bureau. Nous ne le souhaitons évidemment pas, mais nous craignons de devoir passer à la vitesse supérieure.

M. Alexandre Peyrou. Aujourd'hui, l'argent public destiné à France Télévisions est déjà orienté de la manière la plus efficace possible. Par exemple, pour la fabrication de nos journaux, de nos émissions ou de nos magazines, le nombre de jours de tournage est rationalisé, ce qui nous contraint parfois à effectuer des acrobaties assez significatives en termes d'amplitude horaire.

M. Pierre Godon. Il faut également noter qu'à budget restreint, nous devons toucher des publics de plus en plus larges, notamment la jeunesse. Nous avons développé à cet égard une offre pour les jeunes sur les réseaux sociaux qui connaît un succès considérable : *Mission Info* pour les très jeunes, à l'école primaire, et *C quoi l'info ?* pour les collégiens et lycéens. Il faut atteindre toujours plus de public sur des supports toujours plus différents avec moins de moyens. Nous faisons le maximum avec ce qui nous est alloué. Si un projet de toucher les grands adolescents et les jeunes avec un nouveau format émergeait, nous ne pourrions peut-être pas le mettre en œuvre...

M. Valéry Lerouge. Il faut que vous sachiez que dans la fabrication de nos journaux télévisés, chaque reportage fait l'objet d'un devis, comme dans toutes les entreprises privées, que nous partions en mission à Limoges, à Marseille, ou au bout du monde. Tout est budgétisé, y compris le nombre de jours de tournage ; nous devons d'ailleurs parfois renoncer à des missions car jugées trop onéreuses. C'est déjà le cas, et ce depuis plusieurs années ; il y a une comptabilité analytique (vous connaissez le milieu de l'entreprise, il en est de même à France Télévisions) qui fait que, dans le service public, tout est extrêmement observé et compté à l'euro près.

M. Christophe Gascard. Nous observons également une mutualisation des moyens pour éviter les doublons. Nous sommes bien évidemment comptables de l'argent public et nous faisons en sorte d'informer les Français en faisant attention à ces dépenses ; c'est ce qui explique que pour certains sujets, notamment ceux qui nécessitent des dépenses importantes pour des sujets tournés à l'étranger avec des envoyés spéciaux, le journaliste qui s'y rend va réaliser un reportage pour France 2, mais il interviendra également sur France Info toute la journée par exemple. C'est un surplus de travail assumé mais cela fait partie des contraintes auxquelles nous devons faire face pour réaliser un certain nombre d'économies.

Sur la forme, je rappelle que, depuis le lancement de la chaîne France Info, nous n'avons jamais changé de décor, simplement par souci d'économie. Nous appelons donc de nos vœux l'aide de la Représentation nationale sur ce point. Nous souhaiterions être le plus visible possible et, il faut le savoir, cela passe aussi par des changements de décor. Dans le secteur privé, vous avez pu remarquer que ces dernières années, les décors ont changé plusieurs fois à BFM ou CNews ; nous espérons également pouvoir le faire et la présidente a bon espoir de pouvoir faire en sorte que ce projet aboutisse.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ma première interrogation concerne la réforme de l'audiovisuel public qui prévoit, dans sa réorganisation, de créer un seul et unique poste de directeur de l'information. Je crois que vous avez pris publiquement la parole sur cette réorganisation. Peut-être pourriez-vous nous donner en détail votre avis sur ce projet de loi sur l'audiovisuel public, et plus spécifiquement sur la création de ce directeur de l'information unique.

Ma deuxième question est un peu piquante, et à dessein. Je n'étais pas présente quand le rapporteur a évoqué un certain émoi pour la disparition de l'homme blanc dans l'audiovisuel public. Je constate qu'il est très bien représenté parmi vous. Ma question est la suivante : pourquoi n'y a-t-il pas de femmes qui représentent la SDJ parmi vous ? Ne se présentent-elles pas aux postes à responsabilité ? Où sont les femmes à la SDJ ?

M. Valéry Lerouge. Sachez, Madame la députée, que j'ai deux vice-présidentes qui sont en tournage aujourd'hui. L'une est journaliste reporter d'images, l'autre est reporter pour les magazines, en l'occurrence pour *Envoyé Spécial*. Notre souhait au départ était de venir avec deux binômes mixtes, mais les contraintes de l'actualité et de leurs tournages ont fait que nous sommes arrivés entre « mâles blancs ».

M. Christophe Gascard. Je vous rassure également sur la composition de la SDJ de France Info, qui a été remaniée le 15 décembre dernier. Nous voulions une pluralité pour illustrer à la fois nos métiers et la réalité de cette représentation mixte. Ma vice-présidente, qui présente actuellement les journaux, n'a pas pu venir. En l'occurrence, une seule personne était demandée, d'où ma présence en tant que président. Sachez que sur un bureau de sept membres, il y a quatre femmes.

M. Alexandre Peyrout. Sur la réforme de l'audiovisuel public, c'est une réforme qui nous a interpellés, *a minima*, presque même inquiétés au sein de la rédaction nationale de France Télévisions. Nous avons beaucoup changé de projet, entre la holding et la fusion. La question du directeur de l'information unique de la holding nous a inquiétés. Je rappelle que l'objet de cette commission d'enquête porte notamment sur le pluralisme ; or, bénéficier d'une pluralité de rédactions, et donc de directions de l'information, nous paraît absolument essentiel pour assurer et garantir la bonne information de nos concitoyens. J'imagine, et j'espère, que vous écoutez tous les différentes antennes du service public. Vous n'entendez pas les mêmes informations dans la matinale de France Culture, dans celle de France Inter, dans celle de France Info, dans *Télématin*, dans la matinale de France Info télévisions ou sur le site internet franceinfo.fr... C'est peut-être cette pluralité de l'offre d'information qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes attachés au modèle auquel nous appartenons.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Pour bien comprendre, vous n'êtes donc pas inquiétés par cette réorganisation, même si l'on peut s'interroger sur son sens – et je fais partie de ceux qui s'interrogent –, qui consiste à rattacher le directeur de l'information de France Télévisions au directeur des programmes. Ce n'est pas de nature à vous inquiéter car le directeur des programmes n'est pas dans la salle où se décident les sujets sur lesquels vous travaillez. En revanche, vous tenez fortement à ce que chaque antenne, chaque rédaction ait sa propre direction de l'information. C'est bien ça ?

M. Alexandre Peyrout. À défaut d'avoir été inquiétés, nous avons en tout cas été interpellés par la réorganisation qui a été annoncée. C'est d'ailleurs pour cette raison, comme vous l'expliquait Valéry Lerouge, que nous avons demandé à rencontrer Mme la présidente Delphine Ernotte à ce sujet. Elle nous a donné des explications sur cette réorganisation. Nous avons ensuite déclaré, dans un communiqué, que nous étions pour le moins dubitatifs quant à l'intérêt de cette réorganisation. Quant à l'indépendance du directeur de l'information, nous y sommes extrêmement attachés ; nous l'avons d'ailleurs dit à Mme Ernotte lorsque nous l'avons rencontrée. Elle nous a rassurés en nous disant que cela ne changeait rien à l'indépendance de la rédaction. Par ailleurs, notre mission nous impose aujourd'hui, au sein de la rédaction, de rester vigilants à toute heure sur l'indépendance de l'information à France Télévisions, indépendamment de cette réorganisation.

M. Valéry Lerouge. J'indique également que M. Sitbon-Gomez est déjà responsable du réseau régional de France 3 depuis des années. Nous nous sommes renseignés auprès de nos confrères du réseau régional : personne ne nous a fait remonter une quelconque ingérence ou tentative pour influencer la ligne éditoriale du réseau régional de France 3. Il est évidemment présent, il décide de certains choix budgétaires ou autres mais il n'y a pas eu d'impact sur l'éditorial. S'il agit de la même manière en tant que directeur des contenus de France 2 également, cela nous conviendra mais nous resterons très vigilants.

M. Erwan Balanant (Dem). Au fil des auditions, Monsieur le rapporteur nous répète à l'envi que l'audiovisuel public dispose de plus de moyens que TF1 mais génère moins d'audience. Je me répéterai également. C'est l'un des sujets importants de notre commission : à quoi sert l'audiovisuel public ? J'invite monsieur le rapporteur à consulter le site franceinfo.fr et le site tflinfo.fr. La différence ne se caractérise pas par la qualité. Nous avons

la chance d'avoir une chaîne privée comme TF1 qui propose de l'information de très grande qualité ! La différence réside simplement dans le volume d'information, la diversité des sujets, la pluralité. France Info propose des sujets sur l'actualité chaude, mais aussi des enquêtes et une multitude de productions qu'on ne retrouve pas ailleurs.

La spécificité et l'utilité de l'audiovisuel public, c'est notamment de créer de l'information, du contenu contrôlé, avec une éthique, avec des journalistes qui ont une carte de presse, un parcours et qui sont des professionnels experts. L'audiovisuel public est au service de la démocratie. C'est de l'information qui sert aussi, à un deuxième niveau à d'autres producteurs d'information que sont les autres rédactions.

À quoi sert l'audiovisuel public dans un moment historique où le modèle d'information traditionnel est complètement bouleversé par les plateformes et par des ingérences étrangères qui veulent détruire notre modèle ? Depuis quelques années, un certain nombre de *fake news* ont été injectées dans les tuyaux de l'information et ont pu être vérifiées. Et à chaque fois, quasiment, cette vérification a été faite soit par une presse qui avait le temps d'effectuer des analyses, soit justement par l'audiovisuel public. Je vous remercie de faire ce travail, qui coûte plus cher que TF1, mais qui a une utilité démocratique. C'est pourquoi je me suis battu constamment pour que vos budgets ne soient pas rognés et que vous gardiez une marge de manœuvre.

Néanmoins, comment intégrer l'ensemble de ce contenu afin de le propulser sur les plateformes numériques ? Comment procéder pour que soyez plus performants à ce niveau, sachant que vous n'êtes pas mauvais puisque l'on reçoit des notifications de vos informations sur les réseaux sociaux. Comment fait-on pour concaténer tous ces contenus, y compris la radio, pour les diffuser sur les réseaux sociaux, pour être non pas du *soft power*, mais du *hard power* informationnel ?

M. Pierre Godon. Je rappellerai à monsieur le rapporteur, qui a cité des chiffres, qu'en comparaison avec le privé, France Info est dans le peloton de tête des sites d'information, avec une moyenne de 4 millions de visiteurs uniques ; nous étions dans les trois premiers. C'est justement tout le mérite du service public que de proposer des articles fouillés et gratuits. On trouve également une belle proposition d'information sur site TF1 Info, gratuit aussi.

Mme la présidente Sophie Mette. Je vous remercie et je donne de nouveau la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Madame la présidente. Sur France Info, effectivement, il y a beaucoup de visiteurs et de contenus lus et regardés, et on peut s'en réjouir. Mais la grande différence, c'est que c'est un site totalement gratuit, où il n'y a pas de publicité. Je me rends assez régulièrement sur le site de TF1 et le fait d'être interrompu toutes les quelques minutes par une publicité n'encourage pas à rester. Cela pose la question de ce qui différencie le service public, au-delà de l'absence de publicité. Y a-t-il une différence de qualité au-delà de ce critère ? Car pour moi, l'absence de publicité n'est pas un critère de qualité.

M. Pierre Godon. Pour être tout à fait précis sur les publicités, lors du visionnage d'une vidéo sur notre site, au-delà de cinq ou dix minutes, vous avez ce qu'on appelle un pré-roll. Ceci étant dit, la majorité des vidéos proposées sur le site n'en présente pas. Quelle offre propose France Info ? En réalité, France Info est la copropriété du service public. Sur le site de France Info se trouvent au même endroit des sujets radio, des podcasts, des sujets vidéo, ce qu'on appelle des vidéos verticales pour les réseaux sociaux, et des articles d'approfondissement extrêmement fouillés. Nous disposons de beaucoup de temps pour les élaborer, d'un confort de travail que d'autres rédactions n'ont pas, et tout cela est proposé gratuitement. De même, nous

proposons régulièrement de nombreux contenus culturels. Ils fonctionnent extrêmement bien et se classent dans le top 5 ou 10 des articles les plus lus. Il y a donc un accès à une information extrêmement pointue, gratuite, que nos concurrents payants de la presse écrite, comme *Le Monde* ou *Le Figaro*, proposent. Il en va de même pour les magazines d'information, qui sont proposés en intégralité et sans publicité. Il y a une richesse telle que, je suis d'accord avec M. Balanant, nous avons du mal à tout mettre en avant. Mais c'est un peu le modèle vers lequel nous devons tendre. Rassembler l'information du service public, cela fonctionne, le public suit, et le nombre de contenus proposés est considérable. La devise de France Télévisions est, je crois, « éduquer, informer, divertir » ; vous pouvez appliquer les trois sur France Info !

M. Alexandre Peyrout. Nous avons oublié de parler des magazines d'investigation. France Télévisions est encore le seul endroit dans le paysage audiovisuel français où l'on peut en trouver. Nous produisons aussi de très nombreuses émissions spéciales, qui peuvent vous toucher au premier chef, comme les soirées électorales, plus longues que celles de nos concurrents. Je peux vous rappeler également des émissions patrimoniales, comme lors de la réouverture de Notre-Dame de Paris, pour laquelle nous avons consacré une journée d'antenne complète, ou les différentes panthéonisations, que ce soit celle de Missak Manouchian ou encore de Robert Badinter dernièrement.

Sur l'intégration de nos contenus sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques, la rédaction collabore de plus en plus fréquemment avec ces plateformes. Cela prend du temps car ce sont des usages qui changent. Nous sommes amenés à faire des vidéos explicatives sur les réseaux sociaux de France Info, par exemple au service politique, pour expliquer le rôle d'un maire ou informer de son train de vie. Nous sommes conscients que les usages changent et nous sommes tous prêts à nous mobiliser pour aller vers ces nouveaux usages.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question sur l'externalisation d'un nombre important de contenus opérés aujourd'hui par France Télévisions. Beaucoup de députés ici présents dénoncent des intentions de privatisation, mais force est de constater que le fait d'externaliser autant de programmes et de contenus importants à des sociétés de production privées met déjà à l'œuvre une forme de privatisation. J'en veux pour preuve le chiffre suivant : 80 % des émissions de flux sur France 5 sont externalisées à deux sociétés de production, Mediawan – détenue en majorité par un fonds d'investissement américain – et Together. C'est le cas des émissions *C dans l'air*, *C dans l'air*, *l'invité*, *C à vous*, *C à vous le samedi*, *C ce soir*, *En société*, *C politique*, *La Fabrique du mensonge* ou *En terres opposées*. Ce sont de plus des émissions qui n'ont pas une complexité telle que les 9 000 salariés de France Télévisions pourraient les produire par eux-mêmes, si l'on voulait faire évoluer le cadre réglementaire.

Quand nous avons interrogé les syndicats de France Télévisions il y a quelques jours, certains, notamment Force Ouvrière, nous ont fait part de leur inquiétude à propos de cette externalisation massive, notamment des magazines d'information produits par Mediawan ou Together. Je vais citer l'un des représentants syndicaux de FO : « De 17 heures à 23 heures sur France 5, nous n'avons pas le contrôle éditorial de la ligne de France 5. Donc nous ne pouvons pas garantir la neutralité de ce qui se dit à l'antenne sur France 5 et dans les émissions externalisées. Si nous l'internalisons, nous pourrions apporter cette garantie. » Ces propos sont extrêmement graves, car ils viennent de syndicalistes de France Télévisions qui expliquent que la neutralité objective, à valeur constitutionnelle, échappe à France Télévisions parce que ces émissions de débat sont produites par des sociétés privées, dont certaines sont détenues par des actionnaires et des dirigeants qui partagent un agenda politique, comme M. Matthieu Pigasse. Quand vous entendez cette inquiétude de la part des syndicalistes, que leur répondez-vous ? Comment peut-on, demain, garantir une neutralité parfaite et un contrôle sur les lignes éditoriales de ces émissions ?

M. Valéry Lerouge. Nous ne serons guère loquaces sur ce dossier, car ce ne sont pas des questions qui relèvent de la SDJ, d'autant plus qu'il s'agit de France 5, ce qui n'est plus du tout notre périmètre. Pour autant, notre confrère Renaud Bernard de Force Ouvrière a eu cette phrase. Nous serons peut-être un peu plus mesurés... Effectivement, plus il y a de magazines d'information produits en interne, mieux nous nous portons et plus il est facile de faire respecter nos règles. Pour autant, les producteurs et les rédacteurs en chef de ces émissions ne sont pas des électrons libres ; ils ont un cahier des charges et sont soumis aux mêmes règles de l'Arcom. Un conseiller des programmes de France Télévisions, salarié de l'entreprise, est présent en régie pour chacune de ces émissions. Ce n'est donc pas hors de tout contrôle.

Concernant ces magazines d'information comme *C dans l'air* ou *C à vous*, qui ne nous concernent pas directement, mais qui traitent d'information, nous notons que le nouvel organigramme dont nous parlions tout à l'heure a peut-être au moins cette vertu, même si le reste nous paraît un peu flou : il rapatrie ces émissions dans un même giron, celui des programmes d'information, sous l'égide d'un pilotage unifié. Si tant est que les inquiétudes sur la neutralité soient avérées, ce que je ne crois pas, il propose ainsi une direction à prendre appropriée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un point m'a particulièrement marqué, celui des UCC, les « unités de compétences complémentaires ». Dans le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) de 2024 sur France Télévisions, il est indiqué qu'un simple reportage de terrain mobiliserait un reporter chargé des questions et de la prise de notes, un caméraman pour l'image, un preneur de son pour le micro ou la perche, et enfin un monteur au siège pour assembler les rushs. Pourtant, toujours selon ce même rapport de l'IGF, chez BFM par exemple, je cite, « les journalistes non seulement filment au sol avec leur smartphone, mais montent également eux-mêmes leurs sujets ». On passerait donc de quatre personnes *a minima* chez France Télévisions à une ou peut-être deux personnes maximum chez une chaîne concurrente. J'ajoute avoir découvert dans ce rapport que si France Télévisions demande à un caméraman de prendre aussi le son, il y a une prime spécifique qui doit lui être versée au motif que cette tâche ne figure pas dans sa fiche de poste.

Nous avons interrogé les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux de Force Ouvrière, qui ont été très critiques sur ce sujet. Ils nous ont indiqué avoir tenté de faire évoluer ce système des UCC, « que la Cour des comptes elle-même juge inefficace et coûteux, avec pour objectif de croiser les compétences et de briser les corporatismes ». Ils ajoutent enfin être « confrontés, avec la direction de France Télévisions, à des résistances ». Comment expliquez-vous ces résistances, ce refus persistant de la direction à vouloir moderniser l'organisation du travail ? Pensez-vous qu'en 2026, un tel régime d'exception soit encore acceptable, alors que l'entreprise, payée par les impôts des Français, est au bord de la faillite et a déjà cumulé 81 millions d'euros de déficit depuis 2017 ?

M. Valéry Lerouge. Nous allons tout de même rétablir quelques faits car il y a beaucoup de fantasmes et même de légendes autour de ce sujet. Monsieur le rapporteur, en vingt ans de carrière ici, je n'ai pas vu une équipe de quatre personnes ! Cela a pu être le cas à une époque où il y avait même un éclairagiste, soit cinq personnes, mais c'était il y a trente ou quarante ans, avec des caméras différentes ! Personnellement, je n'ai pas dû partir avec un preneur de son depuis au moins dix ans. Il y en a toujours, et tant mieux, nous aimerions en avoir plus souvent, mais le choix a été fait il y a déjà plus de dix ans de les réserver uniquement aux magazines ou aux séquences où les ambiances sonores sont plus léchées. On les utilise par exemple lorsque nous tournons à l'Assemblée nationale, dans la salle des Quatre Colonnes, ou, en raison des cohues, dans les salles des pas perdus des tribunaux pour la même raison, ou

encore au Salon de l'agriculture pour être sûr de réceptionner le son du président, du ministre ou du député que nous souhaitons entendre dans les allées. Mais la réalité est que notre quotidien, à 95 % et à 90 % pour le journal télévisé, se compose d'équipes de deux personnes : un rédacteur ou une rédactrice et un journaliste reporter d'images, que l'on appelle couramment un caméraman.

Quant à nos camarades de BFM, ils ne travaillent pas seuls ! BFM Île-de-France, qui a d'ailleurs fermé, a tenté d'utiliser ces modules iPhone où le journaliste part en scooter, très réactif et souple mais c'est un modèle qui n'a pas tenu. Nous avons beaucoup d'amis chez BFM, nous nous voyons sur le terrain : et il s'avère qu'ils sont au minimum deux personnes, et en général, ils multiplient les équipes de deux pour réussir à avoir une couverture assez diverse.

M. Alexandre Peyrout. La norme est effectivement d'être deux. Il arrive qu'on soit plus nombreux pour fabriquer un reportage mais c'est dans des cas d'information chaude, voire très chaude... Par exemple, pour réaliser un sujet sur le vote d'une motion de censure à l'Assemblée nationale, il y a une équipe à l'Assemblée qui récolte vos réactions, et un journaliste dans une salle de montage à la rédaction avec un monteur, afin de monter le reportage au plus près de l'information. Je pense que nos téléspectateurs, dont vous évoquiez les exigences vis-à-vis du service public, ont précisément l'exigence de l'information la plus récente, la plus fiable et la plus proche du direct possible. Par ailleurs, il me semble que vous êtes régulièrement interviewé par des journalistes de BFM TV, monsieur le rapporteur ; je doute qu'ils soient moins de deux pour vous interviewer ici, dans la salle des Quatre Colonnes...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à des chiffres qui ont fait débat et interpellé beaucoup de Français dans le cadre de cette commission d'enquête : les avantages dont bénéficient les journalistes. Chez France Télévisions, le salaire moyen est de 72 000 euros, ce qui place le salarié moyen de l'entreprise parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Chez Radio France, les journalistes bénéficient de 14 semaines de congés payés, quand les Français en ont 5, hors RTT. Le CSE est très avantageux ; on a d'ailleurs parlé de la rénovation d'une piscine pour France Télévisions à près d'un million d'euros, alors que l'entreprise est au bord de la faillite.

En plus de ces avantages, vous, journalistes, bénéficiez d'un avantage fiscal particulièrement intéressant, qui fait débat chaque année à l'Assemblée nationale. Chaque titulaire d'une carte de presse peut déduire, en plus des 10 % de déduction pour frais professionnels, 7 650 euros de ses revenus éligibles à l'impôt sur le revenu. Par exemple, pour un revenu annuel de 93 000 euros, soit 7 000 euros par mois, ce qui est un revenu particulièrement confortable, vous pouvez économiser jusqu'à 2 200 euros d'impôt par an. Tous les Français souhaiteraient bénéficier d'un tel avantage, notamment ceux qui exercent des métiers à la pénibilité particulièrement importante ! Ma question est simple : qu'est-ce qui justifie aujourd'hui, en 2026, que les journalistes bénéficient d'un avantage fiscal aussi important ? N'avez-vous pas l'impression, à l'heure où l'on demande des efforts fiscaux supplémentaires aux Français chaque année, qu'il est temps que les journalistes prennent leur part à ce travail collectif ?

M. Valéry Lerouge. Cette question va nous permettre d'éclairer un peu le débat et de dissiper là encore quelques fantasmes. Beaucoup de choses que vous dites sont vraies, mais nécessitent tout de même des précisions.

Sur le nombre de jours de congés, vous parlez de quatorze semaines contre cinq ailleurs, sans les RTT. Pour nous, ces treize ou quatorze semaines (selon l'ancienneté) incluent les RTT et tous les jours fériés ! Je rappelle qu'il y en a onze en France, ce qui

représente déjà deux semaines qui nous sont restituées parce que nous travaillons tous les jours fériés (jour de Noël, jour de l'An, 1^{er} mai...). Certes, nous en sommes donc à treize semaines mais nous sommes là totalement dans la norme de la profession, publique ou privée ; mon confrère Christophe Gascard, qui était à TF1, disposait exactement du même nombre de jours quand il a signé son contrat chez TF1 il y a vingt ans ou chez France Télévisions il y a dix ans.

Sur le niveau des salaires, une précision s'impose aussi par rapport aux chiffres de la Cour des comptes, que nous ne remettons pas en cause en soi. Il faut savoir ce que ce chiffre de 72 000 euros par an inclut plusieurs choses. 72 000 euros, c'est la masse salariale au sens large, divisée par le nombre de collaborateurs, mais cela comprend également l'indexation outre-mer, qui ne touche donc pas tous les salariés, ainsi que les primes de départ. Je vous rappelle que nous avons fait partir 1 500 collaborateurs en dix ans, ce qui a un coût qui figure dans cette masse salariale et qui gonfle effectivement le chiffre final. Il faut savoir que le salaire d'embauche des jeunes journalistes aujourd'hui s'élève à 2 300 euros net par mois pour cinq ans d'études et une cinquantaine d'heures de travail par semaine ; honnêtement, je ne trouve pas cela indécent ! La DRH nous a fourni hier le chiffre du salaire moyen annuel brut des journalistes reporters, dont l'âge moyen est de 49 ans et l'ancienneté moyenne de 21 ans : il est de 63 000 euros. Nous sommes en dessous du chiffre que vous citez, pour une population déjà âgée et ayant un bagage moyen de cinq ans d'études.

M. Alexandre Peyrout. Sur l'avantage fiscal, il me semble que vous, députés, avez décidé de le modifier bien qu'il n'ait pas été voté. Pour le reste, sur cette question, c'est à vous, mesdames et messieurs les députés, de prendre cette décision... C'est à la Représentation nationale qu'appartient la décision ! En tant que représentants des questions éditoriales et déontologiques au sein de la rédaction, je ne sais pas si c'est une question très pertinente pour nous...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que c'est une question que se posent des millions de Français ! Effectivement, nous la mettons sur la table à chaque débat budgétaire. Cette année encore, la gauche et la majorité présidentielle se sont opposées à la réduction de cette niche fiscale. Mais vous qui êtes les principaux concernés, ne considérez-vous pas qu'en 2026, au moment où l'on demande des efforts à l'ensemble des Français, bénéficier de milliers d'euros de réduction fiscale chaque année au seul motif qu'on est journaliste n'est absolument pas légitime ?

M. Valéry Lerouge. Je pense qu'il faut prendre un peu de recul et faire un petit retour en arrière. Du point de vue historique, cet avantage fiscal a été créé dans l'après-guerre pour favoriser le pluralisme de l'information – ce qui est bien le cœur de cette commission d'enquête – et pour faciliter l'embauche de journalistes, peut-être à un salaire moindre, dans des journaux de toutes obédiences, afin de favoriser et garantir un pluralisme de l'information. Et c'est le Gouvernement de l'époque qui a décidé d'attribuer cet avantage fiscal, permettant ainsi aux directeurs de rédaction d'embaucher un peu moins cher. À titre très personnel, et je n'engagerai pas la SDJ sur ce point, si l'on me dit demain que je renonce à l'avantage fiscal et que je suis augmenté en conséquence, ça m'ira bien mais je ne crois pas que le contexte budgétaire nous le permette.

M. Alexandre Peyrout. Par ailleurs, quand j'ai commencé ma carrière de journaliste, il y avait déjà eu des modifications de ce dispositif. À l'origine, il s'agissait d'un abattement de 30 %, sans plafonnement de montant ; celui-ci a été abaissé à 7 650 euros et, surtout, plafonné pour les revenus allant jusqu'à 93 000 euros. Cela veut dire que tous les hauts salaires ne bénéficient pas de cette exemption au-delà de cette limite. Je rappelle que cette limite a été fixée en 2019, et c'est vous, parlementaires, qui avez procédé à ces modifications.

M. Valéry Lerouge. Je crois même que le plafond a été baissé ; c'est à 76 510 euros, il me semble...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question sur le sujet. C'est la première fois que nous l'abordons dans le cadre de cette commission d'enquête et je pense que c'est une question qui intéresse beaucoup de Français. Vous êtes des représentants des journalistes. À titre personnel, ne considérez-vous pas que cet avantage fiscal est anachronique au regard de la pénibilité de l'exercice du métier aujourd'hui ? Pourquoi n'y aurait-il pas bien d'autres corps de métier qui pourraient en bénéficier ? Alors qu'on demande des efforts à des millions de Français, seriez-vous prêt à dire : « C'est anachronique, il faut renoncer à cette réduction fiscale » ?

M. Alexandre Peyrout. Il se trouve que nous ne sommes pas ici à titre personnel mais en tant que représentants de nos rédactions. C'est une question que nous n'abordons pas avec nos collègues, avec qui nous parlons davantage d'éditorial et de déontologie. Nous n'allons donc pas vous donner ici une position personnelle, ni même celle de la SDJ dans la mesure où nous n'en avons jamais parlé entre nous.

M. Christophe Gascard. Pour être tout à fait précis, rappelons aussi par honnêteté intellectuelle que cela concerne tous les journalistes, du privé comme du public : ce ne sont pas uniquement les journalistes du public ! Si vous décidez de changer la règle, sachez qu'elle s'appliquera à tous les journalistes, que ce soit à CNews, à BFM ou à LCI.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, et c'est d'ailleurs une proposition de loi qui avait été formulée par un collègue du Rassemblement national lors des derniers débats budgétaires mais elle n'a pas été votée à la majorité.

Une autre question maintenant : Léa Salamé nous a appris lors de son audition hier que la direction de France Télévisions avait donné l'ordre à toutes les personnes auditionnées devant cette commission de ne pas dévoiler le montant de leur salaire. Tantôt, on nous explique que c'est pour le secret des affaires, ce qui ne tient pas formellement. D'autres arguments nous expliquent que c'est pour éviter des distorsions de concurrence, alors qu'on justifie que les salaires chez France Télévisions seraient inférieurs à ceux du privé. Donc, à nouveau, cet argument ne semble pas tenir la route. Selon vous, pourquoi la direction de France Télévisions a-t-elle donné pour injonction de ne pas révéler les salaires de certains cadres et de certains journalistes devant une commission d'enquête ? Qu'y a-t-il de si dérangeant à faire preuve de transparence, sachant que vous êtes payés à 100 % par l'impôt du contribuable ?

M. Valéry Lerouge. Il n'y a pas eu d'injonction, il y a eu un conseil car ce sont des éléments qui relèvent de la vie privée. Si, dans le futur, nous souhaitions rejoindre un concurrent, la publication de notre salaire sur internet pourrait nous pénaliser dans nos négociations face à notre futur directeur des ressources humaines... Néanmoins, je vous rappelle que ces chiffres, pour les dirigeants comme pour les présentateurs, vous ont été communiqués par France Télévisions et figurent dans la Data room. Si vous le souhaitez, nous pourrions également vous les communiquer par écrit dans le délai de trois semaines qui nous est imparti. Il n'y a aucun problème là-dessus mais nous ne souhaitons simplement pas le dévoiler publiquement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Eu égard au traitement de l'information et l'équilibre des sujets, j'ai une question sur la hiérarchisation de l'information concernant des pétitions signées par les Français. L'été dernier, deux grandes pétitions ont émergé à peu près au même moment. La première avait pour objet la suppression de la loi Duplomb.

La deuxième appelait à un référendum sur l'immigration, à l'initiative de Philippe de Villiers. Ces deux pétitions ont réuni un nombre de signataires à peu près équivalent, autour de deux millions. Je me suis permis de comparer leur traitement médiatique, notamment par l'audiovisuel public, et je me suis rendu compte que la pétition contre la loi Duplomb avait bénéficié d'une couverture très favorable sur les antennes de France Télévisions. Le 19 juillet, alors qu'elle atteignait 500 000 signataires, elle avait déjà fait l'objet d'un reportage dans le journal de 20 heures de France 2. Ensuite, trois numéros de *C dans l'air* sur France 5 ont été consacrés à ce sujet. Même la médiatrice de Radio France a fait état de nombreux témoignages d'auditeurs déplorant le parti pris dans le traitement de l'information.

La pétition de Philippe de Villiers, quant à elle, n'a pas bénéficié de traitement favorable, ni même réellement de traitement, puisqu'elle a dû atteindre le seuil de 1,5 million de signatures avant d'être abordée pour la première et unique fois dans le journal de 20 heures de France 2, le 19 septembre dernier, qui plus est sous l'angle unique du *fact-checking* pour questionner sa légitimité. Vous qui êtes les représentants des rédactions de France Télévisions, que pensez-vous de cet écart de traitement entre deux pétitions qui ont recueilli à peu près le même nombre de signataires ? Pourquoi avoir braqué un tel projecteur sur l'une et pas sur l'autre ?

M. Alexandre Peyrout. Merci monsieur le rapporteur pour cette question à laquelle je vais vous répondre, et ce d'autant plus sérieusement que c'est moi qui ai réalisé le reportage dont vous parliez sur la pétition concernant la loi Duplomb. D'abord, nous avons face à nous deux exemples de pétitions qui, me semble-t-il, ne s'inscrivent pas dans le même cadre, sauf à considérer que l'institution dans laquelle vous êtes élus est moins sérieuse qu'une plateforme en ligne. Il me semble que la pétition sur le site de l'Assemblée nationale exigeait par exemple un contrôle d'identité, ce qui n'était pas le cas de la pétition de M. de Villiers. Par ailleurs, certains de nos collègues ont prouvé qu'il y avait des failles sur la plateforme de cette dernière, ce qui exigeait davantage de prudence pour la traiter.

Quant au traitement du sujet de la pétition contre la loi Duplomb, toutes les règles du contradictoire ont été respectées, puisque j'ai moi-même contacté M. Duplomb pour avoir sa réaction et son contrepoint vis-à-vis de cette pétition. Le traitement que nous en avons fait n'était pas, comme vous le dites, favorable, mais tout simplement un traitement équilibré d'une actualité importante, puisqu'il me semble que c'était la première fois qu'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale dépassait les 500 000 signatures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, il n'y a donc pas eu d'inégalité de traitement entre les deux pétitions, et la seule différence s'explique par le fait que l'une était sur le site de l'Assemblée et l'autre sur un autre site. Est-ce la raison fondamentale ? Aucune raison n'est liée au sujet de fond abordé par ces deux pétitions ?

M. Alexandre Peyrout. Je ne crois pas. Effectivement, il y a le sérieux d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale : pardonnez-nous de faire confiance à l'institution dans laquelle vous êtes élus ! Par ailleurs, il me semble que nous traitons régulièrement du sujet de l'immigration sur nos antennes, notamment au journal de 20 heures de France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons entendu d'autres représentants associatifs, notamment les représentants de Reporters sans frontières (RSF) il y a dix jours. Nous leur avons posé des questions sur la pertinence du « cordon sanitaire » appliqué en Belgique, notamment sur l'audiovisuel public, qui consiste à exclure des médias les représentants de partis politiques qualifiés d'extrême droite. Le représentant de RSF à qui

j'ai posé la question nous a expliqué qu'il trouvait l'idée intéressante. Je vais donc vous poser la même question : est-ce qu'exclure les représentants politiques de partis qualifiés d'extrême droite est une idée « intéressante », même si elle n'est pas possible aujourd'hui en France ? Faudrait-il s'y intéresser ?

M. Valéry Lerouge. Je vais répondre aussi avec ma casquette d'ancien correspondant en Belgique, où je m'étais intéressé à cette question. Le cordon sanitaire, en l'occurrence, n'est pas juste une interdiction des partis d'extrême droite ; il s'agit en fait de ne pas mettre à l'antenne et en direct quelqu'un qui pourrait tenir des propos qui s'opposent aux valeurs républicaines. Pour autant, nous avons toujours regardé cela avec un certain étonnement... Je pense que ce n'est pas dans la culture française et cela n'a jamais été appliqué ; je pense que tout le monde peut et doit s'exprimer sur le service public. Ce n'est pas du tout un débat chez nous. Les Belges s'en sont accommodés, ce qui n'empêche d'ailleurs pas le Vlaams Belang ou d'autres partis de droite radicale d'exister. Ce n'est en tout cas pas un sujet que nous portons.

M. Erwan Balanant (Dem). Procédons à du *fact-checking* sur cette histoire de pétitions... D'un côté, on avait une pétition validée par FranceConnect, annoncée. De l'autre, nous avions à faire à une pétition bidon ! Je rappelle que, le premier jour, parmi les signataires, il y avait Barack Obama, Marion Cotillard, Emmanuel Macron et Xavier Dupont de Ligonnès ! Ce qui démontre bien la totale absence de sérieux de cette seconde pétition... Je comprends donc pourquoi les médias, à part ceux de M. Bolloré, n'ont pas vraiment traité cette pétition, sauf pour dénoncer – et peut-être pas suffisamment d'ailleurs – ce genre de pratiques d'un autre temps qui consistent à détourner des signatures.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre métier va être touché, ou l'est peut-être déjà, par l'essor de l'intelligence artificielle. Comment voyez-vous cette apparition ? J'imagine que vous l'envisagez avec beaucoup d'inquiétude, et nous aussi, en tant que citoyens qui consommons de l'information. Quelles sont les répercussions sur la formation des journalistes ? Est-ce que cela va conduire à la disparition de certains postes dans la chaîne de production de l'information ? C'est un sujet dont nous n'avons pas du tout parlé, alors que nous sommes tous soucieux d'entrer dans des points de détail de l'audiovisuel public pour expliquer que vous coûtez cher et que le pays pourrait fonctionner sans vous. J'aimerais amener le débat sur ce sujet qui, personnellement, à titre politique et citoyen, me préoccupe énormément.

M. Pierre Godon. On peut aussi envisager ce sujet sous un angle positif et considérer que cela va créer de l'emploi. Sur les réseaux sociaux, on trouve par exemple nombre d'images générées par des applications de type *Midjourney* qui nécessitent d'être vérifiées. Il existe d'ailleurs au sein de France Télévisions, depuis septembre 2021, une cellule de vérification de l'image, « Les Révélateurs », qui travaille notamment avec les antennes et le numérique pour qu'on ne diffuse pas des publications non vérifiées. Au contraire, nous ferons face à un besoin croissant de base de références et de professionnels qui certifient l'authenticité d'une image, car aujourd'hui, on arrive à des niveaux de réalisme saisissants. Nous appliquons les mêmes procédures aux textes et à l'usage de l'IA, qui est également encadré chez nous. Pour l'instant, nous faisons preuve de prudence mais cela ne signifie pas que nous sommes arc-boutés. C'est un sujet tellement mouvant que ce qui est vrai en 2025 ne le sera plus en 2026 !

M. Valéry Lerouge. Nous avons effectivement d'ores et déjà recours à l'intelligence artificielle. Par exemple, pour la fabrication d'images, nous l'avons utilisée cette semaine dans un sujet sur les vols dans les maroquineries. Pour illustrer le *modus operandi* des cambrioleurs, nous aurions habituellement utilisé des images d'archives ou

une animation 3D qui nécessite deux jours de fabrication. En moins d'une heure, nous avons ici obtenu des images assez significatives, qui sont par ailleurs estampillées, je le précise bien, « image générée par intelligence artificielle ». Nous avons bien conscience du danger que cela représente, de la boîte de Pandore que l'on ouvre un peu, mais nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas et être réfractaires à toutes les révolutions technologiques. Nous nous appuyerons sur l'outil tout en structurant des garde-fous, et c'est déjà ce que nous faisons.

M. Pierre Godon. Dans nos articles du site de France Info, par exemple, nous positionnons souvent des illustrations. Nous n'avons jamais demandé à *ChatGPT* ou *Midjourney* de remplacer le travail d'un graphiste qui a une vraie patte artistique par une image un peu sans âme. C'est aussi un point sur lequel nous sommes assez vigilants, pour que cette technologie ne détruise pas l'emploi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sujet du cadre social chez France Télévisions. Fin novembre 2024, la SDJ de la rédaction nationale de France 3 a publié 35 témoignages de journalistes. Je cite le rapport du cabinet Cedaet, page 7, « les témoignages recueillis rendent compte de situations de souffrance au travail, parfois intenses et inscrites dans la longue durée. En matière de santé au travail, de nombreux facteurs de risques psychosociaux sont évoqués de manière préoccupante : sentiment de déclassement et de déqualification, perte de sens et d'intérêt, rapports sociaux et climat de travail dégradés dans certains services, perception de violences au travail ». Vous qui représentez les journalistes de la rédaction nationale, mais aussi d'une certaine façon l'ensemble des salariés du groupe, comment qualifieriez-vous la situation sociale chez France Télévisions ? Y a-t-il un climat de souffrance au travail, comme le révèlent ces différents rapports ?

M. Valéry Lerouge. Ça existe. Nous avons pris connaissance du rapport commandé par nos collègues de la SDJ de France 3. 42 % des journalistes qui y ont répondu font part d'une surcharge de travail, d'un défaut de dialogue et de reconnaissance professionnelle, et d'une manière de faire plus verticale que par le passé. Ce sont des témoignages qui nous sont rapportés et des situations que nous vivons parfois nous-mêmes. Une petite nuance cependant : une étude comme celle-ci a un effet de loupe. Les personnes qui prennent le quart d'heure pour y répondre sont souvent celles qui ont des doléances à formuler, ou ressentent de l'amertume. Mes voisins de bureau qui ne se sentaient pas concernés n'ont pas ouvert le mail et n'ont pas pris le temps de répondre, ce qui est peut-être dommage d'ailleurs. Mais je ne nie pas du tout que le problème n'existe pas !

J'y vois deux raisons, entre autres. D'abord, la fusion des rédactions de France 2 et de France 3 n'a pas été simple. Comme toute fusion d'entreprises, elle a comporté des crispations. Certains y ont gagné, d'autres se sont sentis déclassés ou n'y ont pas trouvé leur compte. Ensuite, les restrictions budgétaires n'aident pas. Avec moins de monde, on fabrique plus : le journal de 20 heures est rallongé, il y a plus de sujets dans *Télématin* car la concurrence se durcit, plus de participations multi-chaînes, nous intervenons sur le plateau de France Info tout en préparant un sujet pour 20 heures, etc. Je vous confirme que cela fatigue les salariés et suscite des tensions. C'est une réalité.

M. Alexandre Peyrout. Dès lors qu'il existe des situations de souffrance au travail qui relèvent d'un manque de dialogue éditorial ou de frustrations déontologiques, notre mission est de faire remonter ces témoignages auprès des rédacteurs en chef et de la direction de l'information. En revanche, quand cela relève de risques psychosociaux, je tiens à vous rappeler que cela relève de la compétence des syndicats, et non plus des SDJ.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez d'un effet de loupe et d'un contexte d'efforts budgétaires : il y a quand même un certain nombre de faisceaux d'indices. Le premier, ce sont des témoignages d'anciens animateurs qui indiquent avoir été remerciés du jour au lendemain sans même que l'on ait pris le soin de les convoquer pour leur expliquer la décision. On peut aussi noter le boycott du séminaire des journalistes prévu le 25 mars 2025, quelques semaines seulement avant la reconduction de Mme Ernotte, dont le projet portait d'ailleurs l'intitulé « Réconcilier ». Tous ces faisceaux d'indices semblent témoigner de dysfonctionnements managériaux de la part de la direction de France Télévisions. Il est peut-être trop simpliste de tout mettre sur le compte du budget. Selon vous, n'y a-t-il pas des dysfonctionnements managériaux qui pourraient expliquer ces situations de souffrance au travail ?

M. Valéry Lerouge. La question des animateurs est totalement en dehors de notre périmètre. Si je reprends d'anciens exemples de l'information, de mémoire, Patrick Poivre d'Arvor ou Claire Chazal se sont fait licencier précipitamment en l'apprenant quasiment dans la presse ; Anne-Sophie Lapix l'a appris assez brutalement aussi. Je crains que ce soit une mauvaise habitude, notamment dans l'audiovisuel en général, parce que ce sont des métiers publics et qu'il y a des journalistes médias qui enquêtent et qui font paraître les informations avant même que les principaux concernés n'aient été informés. C'est aussi le cas de Philippe Bouvard sur RTL, de mémoire. C'est une pratique que l'on peut évidemment déplorer, mais qui n'est pas propre, je pense, à France Télévisions.

Madame la présidente Sophie Mette. Messieurs, je voulais vous remercier très sincèrement d'avoir participé à cette audition et d'avoir répondu au flot des questions, sans filtre. Je tenais à vous remercier pour votre engagement auprès de vos collègues et aussi pour votre engagement envers le service public qui, je le sais, est quelque chose qui vous tient au corps et au cœur.

*
* *

25. Audition, ouverte à la presse, de Mme Aurélie Filippetti, M. Franck Riester, Mme Roselyne Bachelot, et Mme Rima Abdul-Malak, anciens ministres de la Culture (4 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous accueillons quatre anciens ministres de la culture, grâce auxquels nous allons prendre à la fois du recul et de la hauteur.

Du recul, car nous allons parcourir avec vous plus de dix années de politique culturelle qui auront entraîné de profonds changements dans le secteur public audiovisuel, qu'il s'agisse du mode de nomination de ses dirigeants, de son financement avec la disparition de la redevance, ou du contrôle des médias en général, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ayant succédé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) depuis cinq ans déjà.

De la hauteur, car la culture n'est pas un vain mot pour les quatre personnalités que nous auditionnons, sur qui je compte pour nous aider à cerner ce que doit être, selon vous, le service public audiovisuel aujourd'hui.

Madame Aurélie Filippetti, vous êtes agrégée de lettres classiques, vous avez commencé votre carrière politique chez Les Verts puis au Parti socialiste. Lors de la campagne présidentielle de 2012, vous étiez chargée de la culture, de l'audiovisuel et des médias au sein

de l'équipe de François Hollande. Vous avez été ministre de la culture et de la communication entre 2012 et 2014 dans les gouvernements de Jean-Marc Ayrault et de Manuel Valls. C'est sous votre autorité qu'a notamment été discutée et votée la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

Monsieur Franck Riester, cher collègue, vous êtes député de Seine-et-Marne mais nous vous recevons surtout en tant qu'ancien ministre de la culture dans le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe, entre octobre 2018 et juillet 2020, période pendant laquelle vous avez dû affronter la pandémie de covid-19 qui a fortement mis à mal le secteur culturel, et qui a interrompu l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique que vous aviez commencé de présenter en décembre 2019.

Madame Roselyne Bachelot, vous êtes une figure à la fois du monde culturel – on connaît votre passion pour l'opéra – et du monde politique puisque vous avez été plusieurs fois ministre et députée. En tant que ministre de la culture entre juillet 2020 et mai 2022, vous avez pris des mesures fortes concernant le secteur culturel dans son ensemble et le secteur public audiovisuel en particulier, qu'il s'agisse de la gestion des suites de la crise du covid-19, de la mise en place d'un groupe de travail sur la redevance audiovisuelle, ou encore de l'adoption de la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, qui a notamment créé l'Arcom en fusionnant le CSA et la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi).

Enfin, madame Rima Abdul Malak, en visioconférence depuis le Liban où vous dirigez actuellement le quotidien *L'Orient-Le jour* depuis septembre dernier, vous avez été ministre de la culture de mai 2022 à janvier 2024, avant quoi vous étiez conseillère culture à la présidence de la République depuis décembre 2019. C'est sous votre mandat que la redevance audiovisuelle a été supprimée, au profit notamment d'une affectation au secteur public audiovisuel d'une fraction de la TVA.

Avant de vous donner la parole à chacun, et comme nous l'imposent les textes, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Aurélie Filippetti, M. Franck Riester, Mme Roselyne Bachelot et Mme Rima Abdul Malak prêtent successivement serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je vous laisse maintenant la parole.

Mme Roselyne Bachelot, ancienne ministre. Si vous me le permettez, je dois déclarer que je tiens sur France Musique une chronique hebdomadaire, pour laquelle je perçois une rémunération de 130 euros par prestation...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie Madame la ministre et je donne maintenant, dans l'ordre chronologique de vos fonctions, à Mme Filippetti.

Mme Aurélie Filippetti, ancienne ministre. Je vous remercie Monsieur le président. Au même titre que l'ensemble de la presse, l'audiovisuel public fait partie des piliers de la démocratie, et ce n'est pas un hasard si, partout où la démocratie est menacée, l'audiovisuel public est lui aussi attaqué. Je suis heureuse et honorée de pouvoir parler devant vous du fonctionnement, du financement et de l'organisation de l'audiovisuel public tel que j'ai eu à le connaître, d'abord en tant que parlementaire, puis en tant que ministre de la culture et de la communication de 2012 à 2014.

Dans ces deux fonctions, je n'ai eu de cesse de chercher à offrir les meilleures conditions pour garantir l'indépendance de l'audiovisuel public. Cette indépendance n'est pas le fait de tel ou tel média particulier, c'est une question d'organisation politique du système qui permet le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public. À cet égard, je souhaite saluer les professionnels du secteur de l'audiovisuel public, dans les régions, en outre-mer et sur l'ensemble du territoire, qui assument une mission essentielle à la préservation de notre démocratie. Nous leur en sommes tous redevables.

M. Franck Riester, ancien ministre. En tant que parlementaire et comme ministre de la culture d'octobre 2018 à juillet 2020, j'ai beaucoup travaillé sur la question de l'audiovisuel public. Lors de mon passage rue de Valois, j'ai présenté au Parlement un projet d'adaptation de la loi Léotard de 1986 aux enjeux de ce secteur en pleine mutation. Ce texte de plus de 80 articles a été adopté en première lecture en commission avant que le covid n'interrompe les travaux de l'Assemblée ; il a ensuite été en large partie repris et étendu par mes successeurs – à l'exception de la partie concernant la réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public. Il visait trois objectifs : conforter notre modèle de création par la transposition des directives européennes sur les services de médias audiovisuels et sur le droit d'auteur, protéger les publics avec la création de l'Arcom, et réaffirmer le rôle et la singularité de l'audiovisuel public – une nécessité, car l'audiovisuel public est un outil essentiel au service de notre démocratie, en ce qu'il contribue à la formation de l'opinion, à la transmission du savoir, à la vitalité culturelle et à la cohésion nationale. C'est à ce titre que lui incombe la responsabilité particulière de refléter la France dans son ensemble et dans la diversité des territoires, des sensibilités et des parcours. Il n'a qu'une seule vocation : s'adresser à chaque Français afin que chacun y trouve sa place.

Ce pilier démocratique doit être protégé, mais le protéger ne signifie pas le figer ; le *statu quo* n'est pas une garantie, et je suis convaincu qu'il peut même devenir un facteur d'affaiblissement. Lorsque j'ai pris mes fonctions, l'audiovisuel public faisait face à trois défis majeurs : une instabilité financière chronique, une concurrence internationale de plus en plus intense, une transformation rapide des usages de nos compatriotes. Ces défis n'ont pas disparu depuis, ils se sont même accentués : l'émergence des plateformes comme acteurs centraux de l'information et du divertissement a profondément modifié les équilibres économiques et culturels du secteur. Par ailleurs, la défiance d'une partie du public à l'égard des médias constitue un enjeu démocratique majeur qui dépasse largement la seule question de l'audiovisuel public.

S'est posée en 2019 une question simple qui se pose toujours : comment garantir durablement un audiovisuel public fort, indépendant et crédible sans lui donner une organisation et des outils adaptés à son époque, et bien sûr un financement à la hauteur de cette ambition ? Lorsque j'étais ministre, j'ai défendu avec conviction la création d'un groupe public audiovisuel regroupant France Médias Monde, France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) au sein d'une holding, outil plus souple et mieux adapté que la simple fusion entre les entreprises concernées. Ce regroupement n'est pas pensé comme une fin en soi mais comme un levier stratégique pour décloisonner, mutualiser, mieux coordonner et donner de la

cohérence à l'action publique audiovisuelle, selon une approche à l'échelle du secteur qui permet de toucher avec plus de force des publics plus nombreux. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait l'immense majorité des grandes démocraties, mais aussi la majorité des acteurs privés de l'audiovisuel. Je continue de penser que cette voie reste la plus pertinente, non pour nier les identités mais pour les renforcer ; non pour affaiblir les maisons mais pour leur permettre de mieux coopérer, d'investir dans les contenus et de répondre aux attentes des publics.

Autre objectif : maîtriser les coûts. Le recours à l'argent public impose une gestion rigoureuse ; rationaliser ne signifie pas affaiblir mais mieux cibler. Même si beaucoup a déjà été fait, il faut reconnaître que des marges d'optimisation des ressources existent, notamment à travers la mutualisation des fonctions support, le renforcement de la coordination entre les différentes entités, la simplification de certaines structures et une hiérarchisation plus claire des priorités éditoriales. Les économies doivent être structurelles et pensées dans la durée ; elles ne peuvent se faire au détriment de la qualité des contenus ou de l'indépendance des rédactions. Quant au financement, il doit être pérenne, déconnecté autant que possible des affaires des discussions budgétaires annuelles et non soumis à une pression trop forte de la publicité. Si le mécanisme actuel me semble pertinent, il doit absolument progresser vers une gestion pluriannuelle, et ainsi plus de visibilité.

Enfin, une réforme structurelle et financière ne saurait suffire sans une exigence éditoriale et démocratique tout aussi importante. Un audiovisuel public fort se reconnaît d'abord à sa légitimité face aux citoyens. Or il ne faut pas se mentir : une distance s'est installée entre une partie des Français et leur audiovisuel public. Cette légitimité repose sur la confiance, laquelle suppose une indépendance éditoriale incontestable, une gouvernance lisible et des missions clairement identifiées. L'audiovisuel public doit également proposer une offre distincte de celle du secteur privé : moins de jeux, par exemple, ou plus de création cinématographique française – moins de publicité aussi. La force du service public ne réside pas non plus dans la reproduction des formats existants mais dans sa capacité à innover et à investir des champs que le marché délaisse ou ne peut durablement soutenir : l'information approfondie, la création ambitieuse, la culture, la jeunesse, la proximité territoriale. Enfin, un audiovisuel public fort est capable d'anticiper les mutations, notamment numériques, et de s'y adapter sans perdre son identité.

Mme Roselyne Bachelot, ancienne ministre. L'audiovisuel public est un sujet de toute première importance dans l'exercice d'une démocratie. Je m'exprimerai le plus précisément possible au sujet des conditions de mon exercice de ministre de la culture pendant 682 jours, mais il m'est plus difficile de m'étendre hypothétiquement sur ce qu'il conviendrait de faire aujourd'hui – sauf pour réaffirmer des principes qui me tiennent à cœur –, de la même façon que nous voyons les ultracrépideanistes [nb : personnes parlant en-dehors de leur champ de compétence] de tout poil se déployer sur les plateaux. Mon dernier projet de loi de finances (PLF) date de cinq ans ; élaborer une nouvelle politique de tutelle sur l'audiovisuel public demande de travailler avec des équipes pluridisciplinaires que je n'ai pas à ma disposition. Ici à l'Assemblée, on ne s'accoude pas sur le zinc d'un café du commerce ! Depuis cinq ans, j'ai décidé de consacrer ma force citoyenne et les dernières années qu'il me reste à la protection des enfants, à l'histoire des administrations de santé, à la défense des ensembles indépendants et à un certain nombre d'associations caritatives, toutes fonctions que j'exerce de manière bénévole. De plus, j'ai toujours trouvé particulièrement malséant, pour un ancien ministre, de sembler donner des conseils ou des critiques à ses successeurs. J'exposerai donc ici les principes de ma philosophie.

Face à la multiplication des sources et aux fléaux que sont la désinformation et la manipulation, l'information de service public a acquis un statut d'offre de référence pour

l'ensemble des citoyens. Cette offre se distingue par sa couverture des enjeux internationaux, européens et de proximité, son accessibilité sur tous les supports et son engagement dans l'éducation aux médias. En France, ce succès est notamment assuré par une offre de médias globale commune, qui privilégie la qualité de l'information par rapport à son immédiateté. Chaque mois, 40 millions de Français bénéficient de la qualité de cette offre à la télévision, à la radio ou sur des supports numériques.

Le service public audiovisuel, c'est aussi une offre de qualité, diversifiée, dont les programmes culturels sont un élément majeur de différenciation. Remettre en cause l'audiovisuel public, c'est remettre en cause la première source de financement de la création française, qui apporte un soutien stratégique indispensable à la vitalité de la culture française. En 2020 – mais ces chiffres sont toujours valables –, France Télévisions et Arte France ont consacré conjointement 600 millions d'euros à la production audiovisuelle et cinématographique. France Télévisions demeure, parmi les diffuseurs en clair, le premier investisseur dans le cinéma, et le même constat s'impose au niveau européen : les télévisions de service public contribuent aux trois quarts des fictions audiovisuelles produites dans l'Union.

L'audiovisuel public propose aussi une offre de proximité qui rend un service que les acteurs privés ne sont pas à même d'assurer seuls, compte tenu des difficultés à en amortir les coûts élevés. C'est un aspect fondamental de différenciation. En France, prenant appui sur un maillage territorial, cette offre joue un rôle essentiel pour refléter, tant dans l'information que dans la fiction ou les magazines, la société française dans sa diversité, qu'elle soit métropolitaine ou ultramarine. C'est une réponse concrète aux attentes fortes exprimées en la matière par nos concitoyens.

Enfin, à travers l'action de France Médias Monde et de TV5 Monde, l'audiovisuel public est un outil essentiel pour le rayonnement international de la France, de sa culture et de sa langue, mais aussi pour la promotion des valeurs démocratiques, du pluralisme et de la liberté de la presse.

Tout en rappelant notre attachement pour l'audiovisuel public, la fierté qu'il nous inspire, nous devons considérer que la seule voie possible pour lui est de se transformer en permanence pour répondre aux nouveaux défis, aux attentes nouvelles du public. Pendant mon mandat, j'ai tenu à renforcer la place unique qu'il occupe dans le paysage audiovisuel ; ces objectifs ont été réaffirmés dans les contrats que l'État a passés avec toutes les entreprises du secteur, contrats qui ont été conçus comme des leviers d'accélération et d'approfondissement des synergies et coopérations indispensables entre ces entreprises.

Mme Rima Abdul Malak, ancienne ministre. Il est tout à fait légitime que l'audiovisuel public rende des comptes sur son fonctionnement, sa gestion et la manière dont il garantit l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information – pour reprendre les termes de la loi de 1986, qui s'appliquent à tous les médias.

Il est tout aussi légitime de se pencher sur les réformes possibles pour que l'audiovisuel public exerce mieux ses missions, maîtrise mieux ses coûts et réponde mieux aux attentes des Français. Cependant, au fur et à mesure des auditions de cette commission, j'ai eu le sentiment d'une vaste entreprise de dénigrement ayant pour objectif de plaider en faveur de la privatisation de l'audiovisuel public, ce dont votre groupe, monsieur le rapporteur, l'Union des droites pour la République (UDR), alliée au Rassemblement national, ne s'est jamais caché. La récente pétition lancée par le RN pour exiger cette privatisation l'affiche clairement, et je dois vous dire que cette position m'étonne tant elle est incohérente avec les convictions que vous affichez.

En effet, il me semble que vous tenez à la défense de la culture française ; or France Télévisions est le premier financeur et diffuseur de la création française avec 500 millions d'euros injectés dans la production de séries et de films français ; 96 % des fictions diffusées en soirée sur France 2 et 78 % sur France 3 sont françaises – contre 67 % pour TF1 et 27 % pour M6. En disant cela, je n'adresse en rien un reproche à ces chaînes privées, dont il est bien normal que les missions soient différentes de celles du service public. Les médias de service public sont des acteurs de premier plan de notre vie culturelle ; jamais les chaînes privées ne pourront comme eux diffuser autant de musique, de films, de spectacles, faire la promotion de livres ni dédier autant d'heures à la culture – dix-neuf heures par semaine sur Radio France, plus de 950 programmes culturels sur France Télévisions. Aucune chaîne privée ne pourrait faire cela.

Il me semble également que vous êtes soucieux de favoriser l'emploi dans notre pays et le dynamisme économique de nos régions. Or chaque emploi à France Télévisions génère environ cinq autres emplois dans l'économie ; chaque euro investi dans un tournage génère environ 7,60 euros de retombées économiques. Pour citer un exemple, les studios de Vendargues en région Occitanie génèrent 70 millions de retombées économiques.

Il me semble aussi que vous tenez à ce que les enfants et les jeunes aient accès à des programmes de qualité quand ils écoutent la radio et regardent la télévision, en linéaire ou en numérique. Vous souvenez-vous du rôle qu'a joué France 4 pendant le confinement ? C'était devenu la plus grande salle de classe de France grâce à la mise en place de l'école à la maison. En plus des films d'animation, qui sont une fierté pour notre industrie, France 4 continue à jouer un rôle éducatif avec des aides aux devoirs tout au long de l'année, des révisions pendant les vacances, l'apprentissage de langues étrangères, etc.

Je vous sais aussi attaché à la voix des outre-mer : l'audiovisuel public a signé un pacte de visibilité pour renforcer leur place sur toutes les chaînes et le nombre de programmes ultramarins a été triplé en première partie de soirée.

Au-delà des outre-mer, vous êtes certainement soucieux que tous les territoires trouvent leur place dans les programmes de l'audiovisuel public. Certes, des chaînes privées ont pu développer des antennes locales – comme BFM TV, qui en possède neuf –, mais quel groupe privé peut disposer de l'ampleur du réseau de France 3 et de France Bleu ? La plateforme numérique commune à ces deux antennes, baptisée Ici, a déjà 1,5 million de visiteurs uniques par jour et affiche une progression de plus de 25 % en un an.

Sans doute tenez-vous aussi à ce que tous les sports soient représentés, y compris le sport féminin, le handisport, le parasport. Quelle chaîne privée pourrait montrer 153 disciplines sportives comme le fait France Télévisions ? Qui pourrait faire autant pour le sport féminin ? Qui pourrait faire autant pour le handisport ?

Enfin, il doit vous importer que les Français soient informés de la manière la plus complète, fiable, indépendante et impartiale possible. France 2 propose six heures par jour d'information nationale, contre deux heures trente sur TF1 – là encore, ce n'est pas un reproche : les missions de l'audiovisuel privé diffèrent de celles du public.

Je pourrais aussi évoquer les 5 300 heures de documentaires sur France Télévisions, les quarante-huit éditions d'information régionale ou encore l'incroyable offre de podcasts de Radio France. Tout cela est mesuré par l'Arcom, autorité indépendante de régulation qui publie un rapport annuel sur l'exécution du cahier des charges de chaque entreprise de l'audiovisuel public, dont toutes les activités sont passées au peigne fin. La lecture des rapports des dernières années confirme que ces entreprises remplissent leur mission de service public et proposent « une offre d'information riche, diversifiée et pluraliste ».

Il faut expliquer aux Français que toutes ces missions – éducation, information approfondie, culture, proximité, sport féminin, visibilité des personnes en situation de handicap – ne peuvent pas être rentables. C’est pourquoi il existe dans la majorité des pays européens des médias de service public dont le rôle a été réaffirmé dans le Règlement européen sur la liberté des médias, adopté en 2024 et sur lequel j’ai travaillé en tant que ministre.

En somme, réformer, oui, réinventer le modèle, oui, accélérer les transformations, oui, mieux gérer, bien sûr ; mais privatiser l’audiovisuel public reviendrait non seulement à détruire ces richesses dont je viens de vous parler, mais aussi à priver les Français d’émissions qu’ils aiment et qu’ils plébiscitent. Si les chaînes de Radio France et de France Télévisions étaient aussi médiocres que vous semblez l’affirmer, pensez-vous que les audiences seraient aussi hautes ? Cinquante millions de Français regardent France Télévisions au moins une fois par semaine et Radio France a plus de 15 millions d’auditeurs par jour : n’est-ce pas la preuve que les Français aiment les médias de service public ? Bien sûr, il est toujours possible de faire mieux, mais il me semblait important de commencer par rappeler ces points fondamentaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Rima Abdul Malak, puisque vous m’avez mis en cause personnellement dans votre propos liminaire, je commencerai par vous poser une question simple. Lors des récentes auditions des patrons de l’information de France Télévisions, nous avons appris que le budget de ce groupe était près de deux fois supérieur à celui de TF1 pour près de 9 000 employés, et pourtant que les audiences – notamment celles des journaux télévisés –, étaient inférieures d’au moins un million de téléspectateurs à celles de TF1. Comment justifiez-vous que 1 euro de budget chez France Télévisions produise bien moins de résultats que 1 euro de budget chez TF1 ?

Mme Rima Abdul Malak. Il n’est question ni du même volume, ni du même type d’information ! France 2 diffuse chaque jour six heures d’information nationale contre deux heures trente sur TF1 ; le volume étant supérieur, il est normal qu’il coûte plus cher, tout comme il est normal que coûtent plus cher les heures de documentaires, d’investigations et d’enquêtes qui font partie des missions et du cahier des charges du service public.

Je vous parle depuis *L’Orient-Le Jour*, un journal centenaire, le seul à rester indépendant au Liban, voire au Moyen-Orient : sans aucun soutien financier de partis politiques ni de gouvernements, avec très peu de publicité, il ne survit que grâce aux abonnements et au soutien de ses actionnaires – qui lui laissent une totale liberté éditoriale. J’ai pu me rendre compte ces derniers mois de ce que coûte l’information : faire des reportages sur le terrain coûte plus cher qu’inviter un panel de personnes donnant leur avis sur un plateau ; vérifier les sources et la fiabilité des informations, faire du *fact checking*, tout cela prend du temps, et d’autant plus dans un monde où l’intelligence artificielle accroît le volume de désinformation. L’information a un coût.

Quant aux audiences de France Télévisions, elles me paraissent bonnes ; le but de ce groupe n’est pas de faire mieux ni même autant que TF1 en termes d’audience mais bien d’assumer les missions de service public prévues par la loi de 1986 et par leur cahier des charges – missions qui, d’après l’Arcom, régulateur indépendant, sont remplies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Bachelot, vous déclariez, le 23 septembre 2025 sur le plateau de BFM TV, que « l’audiovisuel public est sous-doté financièrement » ; j’entends aussi Rima Abdul Malak, à l’instant, estimer qu’une attention particulière est portée aux dotations publiques, ce qui tendrait à discréditer la commission d’enquête.

Or cette commission a révélé de nombreux dysfonctionnements de l'audiovisuel public, dont certains ont choqué les Français. Le salaire moyen chez France Télévisions est de 72 000 euros par an, ce qui place le salarié moyen de ce groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Une trentaine de directeurs gagnent davantage que le Président de la République ; une cinquantaine de cadres disposent d'une voiture avec chauffeur ; la piscine du comité social et économique (CSE) de France Télévisions a été rénovée pour 1 million d'euros dans un château en Dordogne ; les dotations du comité d'entreprise de France Télévisions sont excessives. En comparaison, le coût de grille de TF1 est deux fois moindre que celui de France Télévisions, et pourtant ses audiences sont au moins équivalentes. Le problème est-il cette commission d'enquête prétendument illégitime, ou bien l'inadéquation des dotations publiques avec les résultats fournis par France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aucun ministre n'a prétendu que cette commission d'enquête n'était pas légitime !

Mme Roselyne Bachelot. Toutes les commissions d'enquête sont légitimes, et d'autant plus lorsqu'il est question d'un établissement sur lequel le gouvernement exerce sa tutelle – même s'il n'en assure pas la gestion, car je le rappelle, ce n'est pas le Gouvernement qui nomme les patrons des chaînes audiovisuelles publiques.

Si des anomalies ont été relevées, il s'agit d'y remédier, et c'est aux gestionnaires de l'audiovisuel public d'en répondre. Que les salariés de France Télévisions soient bien payés, il faut s'en réjouir : ce sont des métiers de création et d'élaboration. Au reste, les salaires de l'audiovisuel public sont souvent très inférieurs à ceux qui l'audiovisuel privé. Le salaire du patron de TF1 est trois fois supérieur à celui de madame Ernotte, et celui d'un journaliste star d'une chaîne privée lui est quatre fois supérieur. Je n'aurai pas le mauvais goût d'égrener ici les salaires de certains journalistes de chaînes privées pour les comparer à ceux du service public. Je dis simplement que c'est aux gestionnaires d'apporter les remèdes aux anomalies que vous pouvez relever.

Mme Rima Abdul Malak. Entre 2017 et 2022, l'audiovisuel public a réalisé environ 190 millions d'euros d'économies et enregistré une baisse des effectifs d'environ 6 % ; on ne peut donc pas dire qu'aucun effort n'a été consenti.

Je n'ai jamais prétendu que cette commission n'était pas légitime, au contraire. Elle a effectivement soulevé des points susceptibles d'interpeller les Français mais sur lesquels les responsables des entreprises concernées ont apporté des réponses. Par exemple, il a déjà été longuement expliqué que des frais de réception, supposément trop élevés, englobaient en réalité des frais de déplacement et de mission pour des journalistes, ce qui a effectivement un coût. Pour avoir sillonné la France en tant que ministre, je peux vous assurer que j'ai rarement vu des journalistes du service public fréquenter des restaurants étoilés ! Les salaires sont très raisonnables, voire assez bas ; et si certains vous semblent trop élevés, cette question doit se poser à l'échelle de l'ensemble des entreprises, y compris du service public. S'est-on penché sur les salaires des dirigeants d'EDF, de La Poste, de la RATP ? Je pense, sans en être sûre, qu'ils sont supérieurs à ceux des dirigeants de l'audiovisuel public.

Pour ma part, j'ai défendu, dans le cadre du budget 2024, une trajectoire à la hausse sur cinq ans afin de tenir compte de l'inflation ainsi que des objectifs de transformation et de réforme, avec une part variable : chaque année, un certain montant aurait été débloqué à condition que ces objectifs soient atteints. Ma défense de l'audiovisuel n'est donc pas un chèque en blanc : des priorités et des objectifs très clairs avaient été fixés en termes de réforme et de maîtrise des coûts. Malheureusement, cette trajectoire a été remise en cause après mon départ ; les contrats d'objectifs et de moyens

(COM) ont été suspendus depuis, ce qui n'aide pas les entreprises à avoir une quelconque visibilité. La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné en étant, je trouve, plus dure vis-à-vis de l'État que des entreprises elles-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, les dotations publiques de France Télévisions baissent – argument que l'on entend de la part d'un certain nombre de responsables publics, y compris Delphine Ernotte elle-même. Pourtant, la Cour des comptes montre que ces dotations sont passées de 2 411 à 2 616 milliards entre 2021 et 2024, soit une hausse de 205 millions. Comment pouvez-vous continuer à alimenter le fantasme d'une baisse des contributions ces dernières années, alors que tous les chiffres disponibles indiquent l'inverse ?

Mme Rima Abdul Malak. Je n'ai pas dit que les dotations de l'État avaient diminué, mais que les entreprises avaient procédé à des économies assez massives. En revanche, si l'on raisonne à euro constant et en prenant en compte l'inflation, les dotations publiques ont effectivement baissé. La hausse de la trajectoire que j'ai obtenue pour ma part était, je le rappelle, conditionnée à des réformes et des transformations.

M. Franck Riester. La comparaison des budgets de TF1 à ceux de France Télévisions, rapportés à leurs audiences respectives, est évidemment biaisée puisque ces deux entités n'ont pas les mêmes objectifs – c'est d'ailleurs ce qui fonde notre conviction que le secteur public de l'audiovisuel est nécessaire. Une télévision privée a besoin de recettes issues de la publicité ; ses programmes sont donc définis dans le but de toucher le plus large public. Le service public, lui, doit répondre à des missions, l'audience n'étant qu'un seul des critères de leur évaluation. Bien sûr, les programmes doivent être conçus pour être vus ou écoutés, mais ce n'est pas tout ce qu'on en attend. S'y ajoutent les critères de la qualité des contenus – par exemple en matière de culture et d'éducation – et de la perception qu'en ont les téléspectateurs et les auditeurs, mais aussi de la capacité à proposer des programmes inédits ou plus confidentiels, à toucher des publics moins nombreux mais plus ciblés, parfois oubliés par les chaînes privées, à fournir une information plus fouillée que les chaînes privées ne sont pas en mesure de proposer. Autrement dit, on ne saurait comparer les budgets de chaînes publiques et privées à la seule aune de leurs audiences.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre argument, on attend peut-être autre chose du service public de l'audiovisuel. La raison pour laquelle je vous interpelle sur ce sujet est que depuis le début de cette commission d'enquête, j'entends beaucoup de fausses informations, par exemple celle selon laquelle l'audiovisuel public souffrirait de dotations en baisse. Pourtant, entre 2021 et 2024, les Français ont consacré 205 millions d'euros supplémentaires au financement de France Télévisions. Autre exemple : le dernier communiqué de presse de France Télévisions en date du 15 mars 2025 a pour titre « Le Conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive » et mentionne des « résultats exceptionnels du groupe ». Or le rapport de la Cour des comptes, publié quelques semaines plus tard seulement, nous apprend que le résultat net du groupe a été déficitaire en 2018, 2021 et 2022, et que le résultat d'exploitation l'a également été chaque année entre 2020 et 2024. Mais le communiqué en question évoque une « politique de gestion rigoureuse », un « pilotage dynamique » des ressources et une « maîtrise des dépenses ». Vous comprendrez que cette commission s'interroge sur la possible insincérité des comptes de France Télévisions au sujet de ses comptes.

En tant qu'ancien ministre qui avez eu à superviser les résultats de France Télévisions, que pensez-vous de cet écart entre la communication officielle lénifiante des dirigeants du groupe, notamment Delphine Ernotte, sur la prétendue bonne santé des comptes, et le rapport accablant de la Cour des comptes qui évoque une situation de quasi-faillite avec plus de 81 millions d'euros de déficit cumulés depuis 2017 ?

M. Franck Riester. C'est à Mme Ernotte de s'exprimer plus qu'à nous. Ce que je peux dire, outre le biais que j'ai relevé dans vos questions, c'est qu'il est en effet nécessaire de transformer en profondeur l'organisation de l'audiovisuel public pour renforcer les économies d'échelle et les synergies, et, ce faisant, améliorer le rapport entre l'argent investi et l'offre de service public. Encore une fois, c'est ce qu'ont fait tous les groupes publics des démocraties – à quelques rares exceptions comme la Suède – ainsi que les acteurs privés. Nous devons tirer les conséquences de ce monde numérique où les contenus convergent, où les usages se fragmentent, où, de plus en plus, les publics écoutent la télévision et regardent la radio, et où les réseaux sociaux proposent une offre de plus en plus importante. Nous devons et nous pouvons réaliser des économies dans l'audiovisuel public, afin de proposer davantage de contenus de meilleure qualité, et de mieux satisfaire les missions de service public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que la question du rapporteur portait sur le décalage entre la communication des dirigeants de France Télévisions et la réalité ; dans vos échanges avec eux, ont-ils tiré la sonnette d'alarme au sujet de budgets déficitaires ou, au contraire, faisaient-ils état d'une situation financière favorable ?

Mme Aurélie Filippetti. Bien que j'aie été ministre avant la période dont il est question, je peux dire que les présidents des entreprises de l'audiovisuel public ont toujours alerté sur les difficultés qu'ils rencontraient pour remplir leurs missions, puisqu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas d'objectif de rentabilité immédiate. En effet, la rentabilité du service public n'est pas qu'économique ou financière ; elle se définit aussi en termes de liberté, d'information, de plaisir, de divertissement, d'éducation, d'émancipation individuelle. Les succès d'audience non démentis de chaînes comme France Culture, Arte, ou bien de chaînes de l'audiovisuel extérieur qui défendent les valeurs de la République en dehors du territoire, en particulier dans des pays qui ne sont pas des démocraties, et au-delà de ces succès d'audience, l'attachement et la confiance que les auditeurs et spectateurs portent au service public audiovisuel n'ont pas de prix.

Mais puisqu'il est question d'argent, j'ai été députée à l'époque où Nicolas Sarkozy a supprimé la publicité après 20 heures sur le service public. Tous les députés de gauche ont dénoncé une mesure qui fragiliserait le financement de l'audiovisuel public – ce qui a été le cas. En 2022, le Président de la République a décidé de supprimer la redevance, qui assurait pourtant chaque année une lisibilité sur ce que coûte ce pilier de notre démocratie qu'est l'audiovisuel public, c'est-à-dire 138 euros par an à chacun – à comparer avec ce que coûtent les divers abonnements. Ce prix était celui de l'indépendance, de la liberté, de la défense de la création française et d'emplois en France, de la proximité et des missions de service public – éducation, culture, diversité, et ainsi de suite. Oui, tout cela a un prix ; c'était celui de la redevance, 138 euros par an. La suppression de la redevance revenait à exposer l'audiovisuel public à ce genre de débats et d'attaques, chaque année, au sujet d'un budget à renouveler. Vous dites, monsieur le rapporteur, que les dotations ne baissent pas, mais si j'en crois les chiffres, le budget de cette année enregistre une baisse de 80 millions d'euros pour France Télévisions, 4 millions pour Radio France et 4,5 millions pour l'INA.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous critiquez vertement la suppression de la publicité après 20 heures mais, le 17 juillet 2012, devant la commission des affaires culturelles du Sénat vous déclariez : « Il faut être sans tabou sur ce sujet ». Je tiens à dire que cette mesure a été subséquemment compensée par 450 millions d'euros de dotations budgétaires. Je me permets de reformuler ma question, à laquelle je n'ai pas véritablement eu de réponse : comment expliquez-vous un tel écart entre la communication officielle de France Télévisions

– comptes à l'équilibre, résultats exceptionnels, maîtrise des dépenses – et la Cour des comptes qui indique une situation de quasi-faillite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens à rappeler que les dirigeantes de l'audiovisuel public ont alerté sur la situation financière de leur média à chaque fois qu'elles se sont présentées devant la commission des affaires culturelles, dont je suis le vice-président.

Mme Roselyne Bachelot. Lors de mon mandat, jamais les dirigeants de l'audiovisuel public n'ont tenu de propos triomphants, au contraire. J'ai d'ailleurs apporté des soutiens complémentaires face à l'effondrement des recettes dû à la crise du covid, par une dotation exceptionnelle dans le cadre du plan de relance. Les propos triomphalistes qui auraient été tenus par les responsables de l'audiovisuel public ne me sont jamais parvenus.

Par ailleurs, je trouve très intéressant le débat ouvert par Mme Filippetti. J'étais très réservée au sujet de la suppression de la redevance, mesure sans laquelle certains débats que nous avons aujourd'hui n'auraient pas lieu mais qui s'est cependant trouvée sur mon agenda de réformes. Certes, je reconnais qu'il s'agissait de renforcer le pouvoir d'achat des Français dans un moment difficile. Toutefois, cette contribution à l'audiovisuel public rémunérerait un service : sur 30 millions de foyers taxables – car il s'agissait d'une contribution par ménage et non individuelle –, 23 millions la payaient, tandis que 7 millions, c'est-à-dire 20 % des Français, en étaient exonérés pour des motifs sociaux, d'âge ou de handicap. Ainsi, pour un total de quelque 10 euros par mois, et même 7 euros outre-mer, tous les Français avaient accès à un bouquet de chaînes de télévision et de radio, ainsi qu'aux archives de l'INA. De l'autre côté, le service privé financé par la publicité, l'est toujours *in fine* par le consommateur – puisque, l'argent magique n'existant pas, le coût de la publicité est compris dans celui des marchandises. Au fond, une telle offre audiovisuelle et numérique pour seulement 10 euros par mois, ce n'est pas si cher, convenez-en.

M. Franck Riester. Il faut aussi reconnaître que les dirigeants de l'audiovisuel public ont dû faire face en permanence – indépendamment du mode de financement en vigueur, qu'il s'agisse de la redevance, d'une dotation ou d'une part de TVA – à une instabilité et à une incohérence entre ce qui était prévu dans les COM et ce qui était *in fine* décidé chaque année par le gouvernement, quel que soit son bord. Je me souviens de changements de financements de dernière minute sous Nicolas Sarkozy comme sous François Hollande et Emmanuel Macron. Comment piloter de telles structures quand on croit recevoir 100 et qu'on finit par recevoir 95 ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'insiste, car c'est l'un des points essentiels de cette commission d'enquête. Face à un écart aussi abyssal entre la communication de France Télévisions et le rapport de la Cour des comptes, peut-on soupçonner la direction de France Télévisions d'insincérité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai ledit communiqué de presse sous les yeux : France Télévisions s'inquiétait de la baisse des ressources dans le cadre du PLF...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est absolument pas le communiqué en question ! Je parle de celui du 15 mars 2025 dont le titre est « France Télévisions maintient pour la neuvième année consécutive des comptes à l'équilibre en 2024 », et le premier sous-titre « Des résultats exceptionnels pour le groupe en 2024 ». Puis on lit : « Depuis 2016, les comptes de France Télévisions sont à l'équilibre grâce à une politique de gestion rigoureuse des ressources du groupe ». Je n'ai pas besoin de reformulation de votre part, surtout à partir d'un communiqué qui n'est pas celui que je cite ...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une reformulation ! Ça suffit maintenant, je vais suspendre la séance, je commence à en avoir marre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Même si elle vous dérange, laissez-moi poser la question à mesdames et monsieur les ministres ! Comment expliquez-vous cet écart entre la communication et ce que constate la Cour des comptes ? Soupçonnez-vous, comme nous, une insincérité des comptes à la tête de France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne reformule absolument pas le communiqué de presse ! Ces citations que vous avez données sont tout à fait justes – j'y insiste, tout à fait justes ! Je précisais simplement qu'à la fin du communiqué, France Télévisions indiquait que les baisses de dotation décidées au cours de l'année par le Parlement et mises en œuvre par le gouvernement avaient régulisé leur exercice budgétaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les dotations ont augmenté de 200 millions !

Mme Rima Abdul Malak. Je n'ai pas le communiqué dont vous parlez, mais j'ai sous les yeux le rapport annuel 2024 de France Télévisions, disponible en ligne, dont le volet financier dit bien que résultats d'exploitation sont déficitaires. Toutefois, ce n'est pas à moi de juger ici de leur sincérité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi est-ce que France Télévisions ne le dit pas ?

Mme Rima Abdul Malak. Par ailleurs, l'inflation a toujours été un sujet de débat, les entreprises de l'audiovisuel public considérant que l'État ne la prenait pas assez en compte – elle était d'environ 20 % entre 2017 et 2024. Ce sujet était régulièrement au cœur de nos échanges et je pense que c'est une chose à laquelle tous les ministres ont fait face.

Mme Roselyne Bachelot. Je n'ai pas suivi de près ces dossiers après avoir quitté le gouvernement et il aurait fallu que je me plonge dans le rapport de la Cour des comptes, mais je crois comprendre que l'analyse contradictoire de ce rapport n'a pas été faite au moment de la sortie de la première mouture et que France Télévisions n'a pas eu la possibilité de répondre à l'interpellation de la Cour. J'ignore ce qu'il en est et si la Cour a apporté des compléments, comme semblait le demander la société de l'audiovisuel public concernée. Vous me pardonnerez, monsieur le rapporteur, de n'avoir pas suivi cette affaire avec l'attention qu'elle eut méritée mais j'avais d'autres sujets d'intérêt.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué avoir apporté des soutiens complémentaires pour l'audiovisuel public pendant la période du covid. Vous avez notamment débloqué une dotation exceptionnelle de 70 millions pour France Télévisions et Radio France afin de compenser les pertes exceptionnelles liées à la crise sanitaire et de garantir la continuité de leurs missions en matière de création et de diffusion de contenus. Ce choix interroge : le secteur des médias a été l'un de ceux qui a le plus bénéficié de la pandémie à moyen terme, les audiences ayant augmenté avec les confinements. Par ailleurs, contrairement à d'autres entreprises publiques, les ressources propres de l'audiovisuel public sont résiduelles. Quelles contreparties précises et vérifiables avez-vous exigées de la part de France Télévisions et de Radio France en échange de cette enveloppe supplémentaire ?

Mme Roselyne Bachelot. D'abord, une offre importante pour soutenir le secteur culturel a été mise en place, avec la création de la chaîne éphémère Culturebox en appui au spectacle vivant, qui était en perdition à cause de la fermeture des lieux de représentation. Ensuite, l'offre jeunesse de France Télévisions a été développée, ce qui a permis de maintenir des programmes éducatifs à un rythme soutenu. Enfin, le gouvernement avait pris la décision

d'arrêter la diffusion de France 4 à partir d'août 2020 mais le report de l'arrêt de la chaîne m'est apparu souhaitable, dans un délai permettant à la fois d'assurer sereinement la transition, d'offrir les conditions propices à la montée des offres Okoo et Lumni et de redéfinir les futures grilles, comme celle de France 5. Le niveau de la dotation alloué à France Télévisions en 2021 a pu être relevé afin d'accompagner le prolongement de la diffusion hertzienne de France 4 jusqu'en août 2021. Vous parlez de l'audiovisuel public, mais d'autres secteurs souffraient, comme l'éducation et la culture, en particulier le spectacle vivant. Le soutien à ces secteurs était la contrepartie de l'aide allouée par le gouvernement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors de votre audition au Sénat le 9 novembre 2021, vous avez annoncé le lancement au premier trimestre 2022 d'un « grand média numérique de la vie locale » géré par France Télévisions et Radio France. Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) de 2024 nous apprend que les synergies entre France Télévisions et Radio France sont « embryonnaires » alors qu'il s'agissait de l'un des trois critères de nomination par l'Arcom de Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions.

Comment jugez-vous l'état de la collaboration entre Radio France et France Télévisions ? Faudrait-il l'accélérer ? Quel est votre avis sur le projet de holding ?

Mme Roselyne Bachelot. Si vous voulez me faire dire que la collaboration entre les différents médias est à perfectionner, je ne pourrai que confirmer cette allégation.

Mme Rima Abdul Malak. L'enjeu de la proximité est l'un des objectifs prioritaires de la trajectoire finale que j'avais négociée dans les contrats d'objectifs et de moyens. La part variable que j'ai déjà mentionnée devait être conditionnée à l'accélération de ces rapprochements mais j'ai le sentiment que ce n'est pas allé assez vite. Je ne suis plus aux affaires depuis deux ans donc il m'est difficile d'en juger de manière précise, mais je constate que certaines des échéances que nous avions envisagées à l'époque n'ont pas été toujours respectées.

Malgré tout, la plateforme Ici a vu le jour avec un succès croissant : elle gagne en audience et en identification. Des améliorations sont encore possibles, de nouvelles synergies peuvent être trouvées, mais ce projet n'est pas du tout à un stade « embryonnaire » : je dirais même que le bébé a été accouché.

M. Franck Riester. Ne m'étant pas moi non plus penché en détail sur les questions liées à l'audiovisuel public ces derniers mois, je n'ai pas de réponse spécifique sur ce point. Mais depuis des années, les patronnes de l'audiovisuel public et leurs équipes ont bien conscience qu'un rapprochement entre ces entreprises est nécessaire sur de nombreux sujets comme les moyens techniques, l'immobilier, les ressources humaines, la formation, les contenus, l'adaptation à l'évolution des usages et le numérique.

Beaucoup de projets de coopération ont été lancés avec l'envie de bien faire, mais sans arbitrage entre les différents acteurs, ils ne peuvent pas se développer aussi rapidement sans ligne directrice et stratégie globale. C'est la raison pour laquelle je milite, comme d'autres, pour la création de ce groupe d'audiovisuel public. On peut discuter des modalités : à mon sens, la fusion serait une erreur. La création d'une société holding serait plus souple et plus adaptée au maintien des lignes éditoriales et des couleurs spécifiques de chaque maison. L'objectif n'est pas d'empiler une structure par plaisir mais de définir une stratégie et d'arbitrer entre les maisons pour une mise en œuvre plus efficace et rapide.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le dernier rapport de la Cour des comptes dit, en page 86, à propos de France Télévisions : « L'examen des procès-verbaux du conseil d'administration montre que cette situation, installée depuis plusieurs années et qui s'est

aggravée, n'a pas été véritablement débattue au sein de cette instance. Les tutelles ne semblent pas particulièrement inquiètes face à la gravité de cette situation qui aurait dû être traitée bien plus tôt ». Madame Abdul Malak, vous étiez à l'époque la tutelle de France Télévisions. Pourquoi n'avez-vous pas montré le moindre signe d'inquiétude face à une situation financière grave ? Entretieniez-vous une proximité particulière avec Delphine Ernotte justifiant que le ministère de la culture s'émeuve peu d'une entreprise au bord de la faillite ?

Mme Rima Abdul Malak. Nous avons eu de nombreuses discussions budgétaires avec les entreprises de l'audiovisuel public, par l'intermédiaire de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) qui représente le ministère au conseil d'administration, et en lien avec Bercy. Dans le rapport de la Cour des comptes, j'ai trouvé très juste le passage sur la masse salariale : France Télévisions a procédé à une baisse d'effectifs conséquente mais qui n'a pas eu d'effets suffisants sur la masse salariale, d'une part à cause de l'inflation et, d'autre part, à cause de la rigidité du cadre social – France Télévisions a d'ailleurs pris la décision récente de dénoncer l'accord collectif – et de la pyramide des âges.

Nous avons évoqué tous ces points, ainsi que les alertes sur la soutenabilité financière, la prise en compte ou non de l'inflation et la nécessité de faire avancer des réformes qui nous semblaient prioritaires. C'est pourquoi nous avons établi une trajectoire sur cinq ans, et non plus trois, en distinguant dans la dotation entre somme fixe et somme variable conditionnée. En clair, l'exercice de la tutelle a été le plus rigoureux possible pendant les deux ans où j'étais ministre.

Mme Roselyne Bachelot. J'ai déjà répondu en indiquant les difficultés auxquelles était confronté l'audiovisuel public pendant la crise du covid et les exigences que j'avais eues pour le complément de dotation qui leur avait été alloué – et qui n'était d'ailleurs qu'une simple compensation de la diminution de la dotation prévue en PLF.

Mme Aurélie Filippetti. Le rapport de la Cour des comptes dit aussi que la dotation à France Télévisions a diminué de 161 millions d'euros entre 2018 et 2022. On lui demande donc d'accomplir ses missions en diminuant sa subvention publique qui, malheureusement, représente 80 % de son budget à cause de décisions antérieures. Malgré tout, France Télévisions obtient des succès d'audience admirables.

La Cour des comptes dit aussi que ce groupe est victime de politiques de *stop and go* de l'État. On leur impose de travailler avec des chaînes privées : ils ont par exemple été tenus de créer avec TF1 et M6 la plateforme Salto, qui a été un échec. Quand on diminue fortement les ressources d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée, il est difficile de s'étonner qu'elle accuse un déficit.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Le rapport de la Cour des comptes est public, les Français peuvent le consulter. La baisse de la dotation versée par le ministère de la culture y est mentionnée, de même que le plan d'économies, et comme M. le rapporteur l'indique, une relance budgétaire a eu lieu en 2023 et en 2024. Mais la dotation de l'État a bien baissé entre 2018 et 2022. Tenons-nous-en aux faits.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci monsieur le président, mais nous sommes en 2026, nous n'allons pas revenir sur les chiffres de 2022.

Le budget a augmenté de 205 millions d'euros entre 2021 et 2024, la dernière année connue à budget plein. Je ne peux donc pas laisser Mme Filippetti, pas plus que Mme Ernotte, dire que les Français contribuent moins à France Télévisions : ce n'est pas le cas. Ne nous arrêtons donc pas à 2022 : il est important d'élargir la perspective et de ne pas retenir que les périodes qui vous arrangent.

J'ai cité la page 86 du rapport de la Cour des comptes qui met d'abord en cause la défaillance du ministère de la culture, puis affirme que la situation n'a pas été débattue et enfin précise que les tutelles ne semblent pas inquiètes face à la gravité de la situation qui aurait dû être traitée plus tôt. Je rappelle que les capitaux propres de France Télévisions sont inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui fait peser un risque de dissolution. Quelles actions correctrices avez-vous prises en tant que ministres de la culture pour redresser les finances ?

Mme Aurélie Filippetti. Je ne peux pas vous laisser dire, en tant qu'ancienne ministre de la culture, mais également en tant que citoyenne qui lit les rapports de la Cour des comptes, que le service public audiovisuel est un ensemble d'entreprises en faillite ! Ce service public est au contraire une fierté pour notre pays : les audiences sont bonnes, les émissions sont de qualité et elles trouvent leur public, que ce soit à la radio ou à la télévision. Nous sommes fiers également des missions à l'étranger que remplissent France Médias Monde et nos partenaires TV5-Monde et Arte, ainsi que des archives extraordinaires de l'Institut national de l'audiovisuel.

France Télévisions n'est donc pas une entreprise en faillite et son déficit ponctuel peut être facilement compensé. Lorsque j'étais ministre, j'ai augmenté la redevance de 1 euro. Cette solution simple avait permis de redonner de la marge à l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel.

M. Franck Riester. J'ai travaillé sur le projet de loi de création d'une holding qui aurait permis de faire des économies d'échelle et de créer des synergies, tout en conservant une ambition très forte dans les missions de service public et en utilisant mieux l'argent public mobilisé à cet effet. Malheureusement, ce texte voté en première lecture en commission à l'Assemblée nationale n'a pas pu parvenir à son terme à cause de la crise du covid.

Mme Roselyne Bachelot. Il serait faux d'affirmer que les divers ministres de la culture se sont désintéressés du rôle de tutelle qu'ils ont exercé sur l'audiovisuel public. La structure du budget de la culture se partage à parts égales entre la mission de la culture et la mission de la communication : le ministère marche donc sur ses deux jambes. L'audiovisuel public est un sujet constant d'intérêt, d'inquiétude et de dialogue avec ses gestionnaires et les ministres.

Vous avez demandé à Mme Abdul Malak si elle avait des liens personnels avec Mme Ernotte, laissant entendre une complicité de mauvais aloi... J'ai trouvé cette réflexion totalement déplacée ! Ni Rima Abdul Malak, ni Franck Riester, ni moi n'avons de lien de proximité ou d'amitié avec Mme Ernotte, mais le dialogue était constant. Puisque le rapporteur s'en inquiète, je ne déjeune pas avec elle et nous ne partons pas en vacances ensemble !

Mme Rima Abdul Malak. Je confirme que je n'avais aucun lien personnel avec aucun des dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public. J'avais des relations de travail, de négociation et de dialogue, qui ont pu être tendues ou plus cordiales mais toujours régulières et précises. Je me suis toujours intéressée au détail des dossiers et des budgets. Je peux donc vous parler de l'inflation et de la masse salariale, entre autres sujets sur lesquels nous avons travaillé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai posé cette question parce que le rapport de l'IGF fait état d'une défaillance de la tutelle, incarnée à la fois par la direction du budget et par le ministère de la culture. Cette tutelle a été exercée de manière lointaine ces dernières années et n'a pas pris la mesure de la situation critique, notamment de celle de France Télévisions. À votre décharge, ce rapport nous apprend également que France Télévisions ne

communiqué pas spontanément de chiffres ou de documents et ne les donne que lorsqu'ils sont réclamés. Nous questionnerons l'IGF demain sur cette dénonciation du rôle de la tutelle, mais en ce qui vous concerne, quel a été votre rôle pour prévenir d'un déficit cumulé de 80 millions d'euros depuis 2017, qui menace France Télévisions de dissolution ?

Par ailleurs, la Cour des comptes annonce qu'une prime de performance pouvant s'élever jusqu'à 80 000 euros serait versée à Delphine Ernotte cette année. Cette information a choqué beaucoup de Français. Je rappelle l'état financier préoccupant de France Télévisions : une trésorerie négative et abondée de plusieurs dizaines de millions d'euros il y a plusieurs années, des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et un déficit cumulé de 80 millions d'euros. Estimez-vous que la présidente de ce groupe mérite une prime de performance de près de 80 000 euros ?

Mme Aurélie Filippetti. Le salaire des dirigeants des entreprises publiques est plafonné, à un niveau certes élevé par rapport à l'ensemble de nos concitoyens, mais qui est bien moins élevé au regard des responsabilités, des nombreux salariés et des budgets à gérer que les rémunérations des entreprises privées de l'audiovisuel. Nous aimerions d'ailleurs de la transparence sur les salaires des journalistes, des producteurs et des dirigeants des chaînes privées avec lesquelles vous ne cessez de comparer l'audiovisuel public. Delphine Ernotte gagne beaucoup moins que les présidents des autres chaînes puisque la règle de plafonnement des salaires s'applique à toutes les entreprises publiques de France.

Quant à la prime de performance, elle existe pour tous les salariés des entreprises publiques et elle est votée par le conseil d'administration – où siègent notamment des députés. J'ajoute que le budget de l'audiovisuel public est voté chaque année par la représentation nationale.

Nous n'avons pas assez évoqué les contrats d'objectifs et de moyens (COM) des entreprises de service public audiovisuel, cités dans le rapport de la Cour des comptes. Ils ont pourtant souffert d'un moins-disant budgétaire par rapport à ce qui avait été défini comme trajectoire pour France Télévisions : l'Assemblée nationale a voté 220 millions d'euros de moins sur 2024-2026 que ce que ces contrats prévoyaient. Ils n'ont donc pas été respectés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était très simple et je n'ai pas entendu votre réponse dans votre intervention qui était assez longue. Au regard du contexte financier de France Télévisions, Mme Ernotte mérite-t-elle une prime de performance de près de 80 000 euros ?

M. Franck Riester. C'est à la ministre actuelle de répondre !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Nous lui poserons la question demain matin.

Mme Roselyne Bachelot. La prime de performance allouée à des dirigeants d'établissements publics ne salue pas seulement une performance financière qui, de toute façon, ne s'applique pas à France Télévisions puisqu'elle n'est pas une entreprise privée. Cette prime peut également saluer une augmentation du travail ou une implication particulière et elle peut d'ailleurs être modulable. Cependant, je ne connais pas *hic et nunc* le montant de la part variable du salaire de Mme Ernotte, ni celui de la prime maximale. La mérite-t-elle ou non ? Je n'en sais strictement rien. Le conseil d'administration en jugera.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Je propose au rapporteur de poser la question à la ministre de la culture actuelle, qui a des représentants au conseil d'administration de France Télévisions, lorsqu'elle sera auditionnée dans cette commission.

Nous en venons aux questions des députés.

Mme Anne Sicard (RN). Madame Abdul Malak, je vous présente Sophie. Elle habite dans le Val-d'Oise, elle est aide-soignante et gagne 1 600 euros par mois. Sophie vote Rassemblement national depuis plus de dix ans. Pendant des années, Sophie a payé sa redevance de 138 euros mais l'audiovisuel public est désormais financé par sa TVA : elle n'a pas le choix, elle est devenue une abonnée contrainte.

Le soir, elle aimait suivre Cyril Hanouna sur C8, une émission qui avait le mérite de ne pas la regarder de haut. Pourtant, en février 2023, elle vous entend évoquer le retrait de la fréquence de sa chaîne privée préférée. Aujourd'hui, C8 a disparu et Sophie se demande s'il s'agit d'une simple coïncidence ou bien d'une interférence de votre part. Quand Geoffroy Lejeune est nommé à la tête du JDD, le *Journal du dimanche*, vous vous en alarmez publiquement. Pour Sophie, vous ne vous contentez plus de gérer l'audiovisuel public : vous combattez activement les médias de droite qu'elle aime.

En septembre 2025, Sophie découvre dans *Le Monde* que vous vous indignez qu'aussi peu de voix s'élèvent pour soutenir l'audiovisuel public. Mais quel audiovisuel défendez-vous ? Sophie se souvient du mois de mai 2024 sur France Inter : la journaliste Sonia Devillers demande à Marion Maréchal, mère de deux petites filles, comme Sophie, quelle différence existe entre le modèle de famille qu'elle propose et celui que défendait le maréchal Pétain. Sophie éteint la radio : elle a compris. Aux yeux du service public, une femme qui veut une famille et des enfants est une collabo. Vendredi dernier, encore sur France Inter, Sophie entend Camille Lorente chanter : « Jordan a une variole mortelle, elle va le tuer en trois jours. Marion Maréchal a les mêmes symptômes, si tu veux, on l'achève. » Le public applaudit. Sur le service public, Sophie est passée de collabo à cible à abattre et on lui demande de payer pour ça.

Plus de 13 millions de Sophie en France n'ont rien dit pendant des années. Aujourd'hui, elles veulent savoir pourquoi elles doivent payer pour un audiovisuel public qui les traite en parias.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Sophie écoute peut-être aussi parfois, comme dans mon territoire rural, France 3 ou France Bleu et s'interroge sur les médias de proximité.

Mme Céline Calvez (EPR). L'audiovisuel public joue un rôle fondamental pour notre démocratie, pour l'émancipation et pour la cohésion de notre société : il propose une offre de référence dans la culture française en matière d'information et de création, mais aussi dans son exposition, linéaire ou délinéarisée.

Il existe en effet une distinction entre l'offre de l'audiovisuel public et celle des médias privés, à la fois dans les contenus et dans l'impartialité de l'information fournie, mais aussi dans le type et la variété des programmes financés et diffusés. Les fictions et le cinéma français sont mieux financés, mieux exposés, et les succès sont au rendez-vous, notamment en podcast.

Toutefois, quid de l'innovation dans les formats ? Faut-il privilégier des adaptations françaises de formats étrangers ou bien créer des formats originaux, éventuellement adaptables dans d'autres pays ? Je n'ignore pas que cette hypothèse suscite des réflexions sur la détention des droits entre producteurs et diffuseurs.

La distinction se trouve aussi dans ce qui entoure les contenus, comme la publicité. N'est-ce pas le rôle de l'audiovisuel public d'offrir à nos concitoyens un espace médiatique exempt de logique commerciale ? La publicité compte représente 15 % des financements de

France Télévisions et cette ressource semble stagner, en tout cas dans sa dimension linéaire. Pensez-vous qu'il faille fixer un objectif de limitation de la place de la publicité, à l'antenne comme sur le numérique ? Cette limitation devra être progressive, mais l'aménagement d'un espace médiatique public sans publicité, dont les contenus revêtent une forte valeur informative, culturelle et sociétale, ne pourrait-il pas renforcer le consentement des Français à investir davantage dans le financement de l'audiovisuel public ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je suis ravie que M. Riester soit parmi nous parce que le mérite de la réforme de l'audiovisuel public est souvent attribué à Mme Dati, mais nous savons bien qu'il avait déjà, en tant que ministre, défendu cette volonté de le transformer en holding, en BBC à la française. Fort heureusement, des anciennes ministres qui sont contre ce projet sont présentes également. Mme Bachelot, par exemple, a affirmé, dans une interview il y a un an, que la holding mettrait « à feu et à sang » les journalistes regroupés en son sein. Quoique la formule ait été puissante, Mme Dati n'a manifestement pas été convaincue. Qu'entendiez-vous par l'expression « à feu et à sang » ? Que cache cet entêtement à vouloir ainsi démanteler l'audiovisuel public ?

Vous vous êtes attachées à beaucoup défendre l'audiovisuel public pendant cette audition : Mme Filippetti a rappelé qu'il faisait partie des piliers de la démocratie et Mme Abdul Malak a affirmé qu'il permettait de défendre la culture française. J'aimerais donc avoir votre avis sur la baisse de dotation entérinée par l'adoption du PLF 2026 au bout de trois ans. Nous parlons tout de même de 86 millions d'euros en moins alors qu'il était question initialement d'une baisse de 71 millions d'euros : le gouvernement Lecornu a donc aggravé la situation. Les propos du rapporteur et de Mme Sicard montrent que pour l'extrême droite, l'audiovisuel public est encore trop cher, et qu'il le serait même avec 1 euro de financement. Mais en ce qui vous concerne, cette énième baisse drastique vous inquiète-t-elle ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne vais pas vous parler de Sophie, je vais vous parler d'Ayda – et pas à la troisième personne, je vous rassure – pour éclairer un point qui a fait l'objet de beaucoup de questions de la part du rapporteur. Avant d'être députée, entre 2020 et 2024, j'étais maire adjointe à la culture d'une ville de 25 000 habitants. Je suis arrivée pendant la période du covid, qui était très compliquée : avec le même budget, nous pouvions faire moins de spectacles. Parfois, le budget ne baisse pas et peut même augmenter, mais les conditions de production de la culture sont dégradées. Cessez, monsieur le rapporteur, d'affirmer que nous avons dépensé à fonds perdu pour l'audiovisuel public alors que vous ne prenez pas en compte tous les paramètres !

Sur quels éléments vous appuyez-vous, monsieur Riester, pour affirmer qu'une distance s'est installée entre une partie des Français et l'audiovisuel public ? Parlez-vous des Sophie ou d'une autre catégorie de Français ? Les médias d'extrême droite travaillent à creuser le fossé entre l'audiovisuel public et une partie de nos concitoyens, nous ne devons pas nous voiler la face à ce sujet.

L'extrême droite souhaite d'ailleurs la fin de l'audiovisuel public : cette volonté apparaît très clairement dans leur programme et madame Sicard ne s'en cache pas. Or, monsieur Riester, vous êtes à l'initiative d'une loi qui ne peut passer que si elle est soutenue par l'extrême droite. En l'occurrence, elle l'est. Restez-vous convaincu que cette loi est bonne pour l'audiovisuel public quand elle est appuyée par des personnes qui souhaitent sa fin ?

Enfin, en tant qu'anciens ministres de la culture, pensez-vous que la suppression de la redevance était une bonne idée ? Le referiez-vous ?

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. La loi à laquelle vous faites référence, pensée par M. Riester et reprise par le sénateur Laurent Lafon, prévoit la création d'une holding. Elle a été votée ici et au Sénat et doit revenir à l'Assemblée nationale pour une dernière lecture qui, je l'espère, donnera lieu à un débat riche et nourri entre nous.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). En 2008, le budget total de l'audiovisuel public s'élevait à 3,845 milliards ; en 2026, il s'élève à 3,848 milliards. L'écart est donc de 3 millions. Nous pourrions nous dire que le rapporteur a raison, qu'il n'y a pas eu de baisse. Mais les Françaises et les Français, eux, ont bien senti la bagatelle de 33,5 % d'inflation sur cette même période, qu'ils ont vécue très difficilement. Vous pouvez donc continuer à répéter, monsieur le rapporteur, que le budget n'a pas baissé. L'inflation est pourtant là, et bien là : tout le monde l'a sentie, et l'audiovisuel public comme toutes les entreprises et les foyers de notre pays.

Le règlement européen impose aux différents États membres de prévoir un financement suffisant, durable et prévisible aux audiovisuels publics pour garantir leur indépendance. Nous ne pouvons que constater que les contrats d'objectifs et de moyens ont vécu. Mme Calvez et moi-même étions rapporteuses pour la dernière en date, qui n'a jamais été signée ; depuis, nous n'avons plus de nouvelles. Quels outils pourraient permettre de reconstruire une gestion correcte et des relations claires entre la tutelle, le ministère de la culture et les entreprises de l'audiovisuel public, afin de respecter l'obligation d'un financement suffisant, durable et prévisible imposé par l'Union européenne ?

M. Erwan Balanant (Dem). Je rappelle qu'une commission d'enquête est une instance de l'Assemblée nationale et n'appartient pas à son rapporteur. Après une heure pendant laquelle il a posé cinquante fois les mêmes questions, je vous remercie de nous laisser deux minutes pour poser les nôtres ! Ne pas avoir de temps pour parler des vraies préoccupations et des sujets importants comme la spécificité, l'utilité et la nécessité de l'audiovisuel public est problématique.

À quoi sert d'avoir un audiovisuel public dans notre pays ? À proposer de la création originale qui n'existe pas ailleurs ? À produire de l'information vérifiée ? À être non pas un outil de *soft power* mais de *hard power* contre les ingérences étrangères et les menaces contre notre démocratie ? J'aurais aimé avoir le temps de vous interroger sur ces sujets et d'en débattre. À la place, nous entendons hélas pendant des heures les mêmes questions sur le salaire de Mme Ernotte et sur sa prime de performance. Une fois, pourquoi pas, ce sont des données importantes, mais pendant toute une commission d'enquête, ça devient lassant.

Nous venons d'entendre une ministre issue de la droite, un ministre issu du centre, une ministre issue de la gauche et une ministre issue de la société civile défendre un même modèle d'information et un même modèle culturel. Ce matin, en commission des affaires culturelles, un autre modèle a été défendu par le RN, qui ne veut plus de diversité et souhaite la concentration du secteur en un seul grand média français, évidemment privé. C'est révélateur.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Monsieur Balanant, vous avez vous-même été rapporteur d'une commission d'enquête dans laquelle vous avez eu un temps de parole important. Cette commission d'enquête est certes celle de l'Assemblée nationale, mais elle a été créée à l'initiative du groupe UDR. M. Alloncle en est le rapporteur et il est normal qu'il puisse bénéficier d'un temps de parole important dans les auditions.

Nous sommes toujours convenus que les groupes politiques s'exprimeraient pour deux minutes. Personne n'avait contesté cette règle jusqu'à présent, mais puisque vous le faites, nous pourrions en discuter en réunion de bureau. Vous pourriez aussi regretter que je n'aie pas pu poser de questions en tant que président alors que j'en avais beaucoup. Mais j'essaie de respecter les équilibres.

Mme Aurélie Filippetti. Madame Hadizadeh, sachez que je regrette également la disparition de la redevance. Nous payons aujourd'hui le prix de cette erreur : les débats de ce type n'auraient pas lieu si elle avait été maintenue. Bien sûr, la question de son montant pouvait être discutée, mais au moins ce financement était-il fléché pour l'audiovisuel public et très lisible pour les Français.

Madame Sicard, si Sophie gagnait peu, elle était sans doute exemptée de taxe d'habitation, donc aussi de sa redevance.

Madame Soudais, je suis effectivement contre le projet de holding : un véritable risque pèse sur l'autonomie et le maintien de l'identité de chaque entité. Le projet a évolué, mais la version dans laquelle une seule personne serait responsable de l'ensemble de la holding me semble être un danger pour l'indépendance des différentes entités, y compris d'un point de vue éditorial.

Monsieur Balanant, dans un moment où nos démocraties et toutes les valeurs que nous avons reconstruites depuis la guerre sont attaquées en Europe, à la fois par des régimes autoritaires mais aussi par ceux qui étaient auparavant nos alliés, l'audiovisuel public est un espace sûr où l'information et la création sont préservées de la propagande et du rouleau compresseur idéologique qui tente de nous écraser. Je suis fière de vivre dans un pays où la création des films et des séries est aussi financée par l'audiovisuel public, même si la contribution du privé est importante et nécessaire. Ce financement public est une garantie pour la diversité des productions et pour notre souveraineté en tant que nation : la manière dont nous représentons le monde à travers la création, c'est aussi la défense de nos valeurs et de nos principes.

M. Franck Riester. L'audiovisuel public ne doit pas avoir peur de s'approprier de nouveaux formats inventés par d'autres. Cependant, l'innovation est l'une des missions du service public et nous devons continuer à investir dans d'autres nouveaux formats, y compris dans le traitement de l'information et dans la création.

L'audiovisuel public se distingue, bien entendu, par ses missions spécifiques. À une époque où les *fake news*, l'intelligence artificielle et les algorithmes visent à déformer les faits et manipuler les esprits, nous devons avoir un audiovisuel public qui fournit une information de grande qualité. Elle existe également dans le privé, mais l'investissement dans le public doit être encore plus important que dans d'autres médias, pas seulement pour l'information mais aussi pour la diversité de la création et pour l'éducation. Nous devons toucher les jeunes là où ils sont, c'est-à-dire sur les téléphones et les ordinateurs. Par ailleurs, nous devons également offrir des contenus adaptés à tous les territoires ainsi qu'à la diversité des habitants de notre pays.

On ne peut pas nier que des Français ont effectivement le sentiment que l'audiovisuel public ne les prend pas en compte et qu'il transmet une parole qui ignore leurs opinions. Contrairement à Mme Sicard, je suis contre la privatisation de l'audiovisuel public : je suis même absolument convaincu que nous devons le garder et qu'il devra être plus fort demain qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous devons cependant être attentifs à ce que cette perception de certains Français disparaisse, même si je n'ai pas la solution à ce problème. L'une de nos priorités doit être, par exemple, de veiller à la neutralité politique – je ne prétends pas qu'elle n'existe pas déjà.

Nous devons aussi faire preuve de pédagogie : ce n'est pas parce que des éditoriaux ne correspondent pas à ce que nous croyons que les éditorialistes sont politisés. Nous devons également expliquer que la liberté de ton des humoristes de l'audiovisuel public, notamment vis-à-vis des gouvernements et des ministres de la culture en place – j'en sais quelque chose – est une chance : c'est la preuve de l'indépendance de l'audiovisuel public par rapport au pouvoir, condition indispensable à la démocratie.

À propos de la création de la holding, mes convictions ne sont pas remises en cause par le simple fait que des personnes d'extrême gauche ou d'extrême droite, en l'occurrence ici d'extrême droite, ont le même point de vue. Je crois sincèrement que nous devons constituer un groupe public pour s'assurer d'un audiovisuel public fort à l'avenir. Je ne détiens pas la vérité absolue, mais la meilleure solution à mes yeux est une holding, plus souple qu'une fusion. Elle permettrait des économies d'échelle et des synergies dans tous les domaines que j'ai évoqués tout à l'heure, qui seront nécessaires si l'on souhaite que des investissements ambitieux mais raisonnables puissent offrir les meilleurs services publics de l'audiovisuel. Beaucoup de parlementaires et d'autres ministres ont la même conviction que moi. Par ailleurs, les autres grands pays démocratiques, à l'exception de la Suède, ont tous mis en place des groupes publics. Les acteurs privés se constituent également en groupes. La solution est donc pertinente.

Le mode de collecte et la source du financement de la redevance importent peu. Ce qui compte, c'est que le budget soit ambitieux et pluriannuel pour que les entreprises puissent se projeter et s'organiser : nous souffrons trop, chaque année, de la modification du financement de l'audiovisuel public. Au reste, nous nous mentons à nous-même : même quand la redevance existait, les parlements, sur proposition du gouvernement, ont pu en modifier le montant.

Mme Roselyne Bachelot. Je tiens à rassurer la porte-parole de Sophie : M. Hanouna assure six heures d'antenne quotidiennes, sur W9 et sur Fun radio. Elle n'est donc pas privée de cet animateur, soyez tout à fait réconfortés – ou inquiets, selon ce que vous pensez !

Je ne suis pas plus partisane de la holding. Je suis un peu paranoïaque, mais même les paranoïaques ont des ennemis : je pense qu'elle est le faux-nez d'une fusion à venir. Nous devrions épargner à la France des discussions inutiles : ce pays n'a pas besoin d'être réformé, il a besoin d'être réparé. Nous devrions éviter d'imposer des débats infructueux à un audiovisuel public en pleine difficulté existentielle. Nul besoin d'une holding pour renforcer les synergies sur des dossiers comme le numérique : il suffit d'affermir les contrats d'objectifs et de moyens, la tutelle n'ayant sans doute pas été parfaitement entendue sur ce point par les sociétés de l'audiovisuel public.

Merci à Mme Calvez et à M. Balanant d'avoir évoqué les défis considérables que l'audiovisuel public doit affronter. Se fixer sur la rénovation de la piscine en Dordogne ou sur le salaire de M. Machin, de Mme Truc ou de M. Bidule est dérisoire au regard du bouleversement tellurique qui attend les secteurs de l'audiovisuel et de la création et qui devrait avoir toute l'attention de cette commission d'enquête... Je le dis de façon ferme : l'audiovisuel public doit se déployer sur la totalité de l'offre, sauf à devenir une structure croupion ou une offre de niche pour public élitiste ou ciblé.

Le capitalisme prédateur de l'audiovisuel privé jure la main sur le cœur vouloir le maintien du service public : ils sont soit des idiots utiles, soit des complices clandestins. Dépouiller le service public de ses pépites ? La matinale de France Inter est la première matinale de France avec 5,3 millions d'auditeurs quand la même tranche sur CNews regroupe 500 000 téléspectateurs. La chaîne généraliste France 2 attire plus de 4 millions de

personnes au « 20 heures ». Promis, juré ! nous disent les tartuffes : nous laisserons au service public le Téléthon et les Jeux paralympiques ! Patrick Le Lay, alors dirigeant de TF1, l'avait clairement énoncé : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. » S'il nous fallait une réponse pour la défense du service public, elle se trouve là.

Mme Rima Abdul Malak. Je réponds à Sophie par l'intermédiaire de Mme Sicard. Tout d'abord, les ministres ne gèrent pas l'audiovisuel public ; ils en ont certes la tutelle ainsi que la responsabilité des budgets et des trajectoires financières, mais j'insiste : ils n'en sont pas gestionnaires.

À propos de C8, je me suis tenue à rappeler, dans toutes mes interventions en tant que ministre, le cadre de la loi et les obligations qui sont celles des chaînes de la TNT. Je veux expliquer à Sophie que les chaînes de la TNT sont un bien commun et qu'une fréquence est mise à leur disposition par l'État en échange d'obligations légales. Elles doivent à la fois respecter la loi de 1986, la loi Bloche de 2016 et un cahier des charges, mais aussi signer des conventions avec un régulateur indépendant. Vous, députés, êtes les garants de la loi : vous devriez être ceux qui donnent l'alerte quand elle n'est pas respectée. Il ne s'agit pas de telle opinion ou de telle vision de la société qui ne me conviendraient pas : il s'agit de respecter la loi, ce que n'a pas fait C8 qui a donc été mise en garde, mise en demeure et sanctionnée par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) puis par l'Arcom à de nombreuses reprises.

Il n'est pas question ici de liberté d'expression. Prendre la main d'une chroniqueuse et la mettre sur son sexe sans lui avoir demandé son consentement, ce n'est pas de la liberté d'expression, c'est une agression sexuelle caractérisée dans le code pénal. Insulter une personne, la traiter de « merde » ou de « mange-merde » et lui dire de « fermer sa gueule », ce n'est pas de la liberté d'expression ! La maîtrise de l'antenne et le respect des personnes invitées sont des obligations, tout comme l'est l'honnêteté de l'information. Or présenter des invités comme membres de la brigade dite Brav-M alors qu'ils n'en sont pas est contraire à l'honnêteté de l'information. Ce ne sont là que quelques exemples d'une longue liste de manquements aux obligations qui ont eu lieu pendant que j'étais ministre. En somme, la décision de l'attribution de la fréquence de C8 à une autre chaîne est une décision indépendante prise par l'Arcom. Quand la loi n'est pas respectée, il est normal que des sanctions s'appliquent.

Je me suis inscrite dans la continuité de la politique de Mme Bachelot sur le sujet de la holding. Comme elle, j'étais persuadée que des réformes étaient nécessaires mais qu'elles étaient possibles sans mécano institutionnel et à moindre coût, grâce à des synergies par le bas. Quoi qu'il en soit, elles ne nécessitaient pas l'ajout d'une structure chapeau et de postes qui auraient complexifié l'organisation. Par souci d'efficacité, de visibilité à long terme et d'économies, je souhaitais procéder aux réformes par des synergies différentes, par le biais de projets basés sur cinq priorités que j'avais définies.

J'ai défendu à l'Assemblée nationale la suppression de la redevance et son remplacement par un autre mécanisme, en l'occurrence l'attribution d'une fraction de la TVA collectée, ce qui a permis d'améliorer le pouvoir d'achat des Français sans pénaliser le budget de l'audiovisuel public puisque nous avons compensé cette redevance à l'euro près. En utilisant la TVA, nous étions sûrs d'avoir un impôt stable et dynamique ainsi qu'un fonctionnement lisible pour les sociétés.

Je ne regrette pas la suppression de la redevance : elle était assise sur la possession d'un poste de télévision alors que les usages et les modes de visionnage des contenus produits par l'audiovisuel public ont profondément évolué. Je regrette en revanche ce qui s'est passé

après mon départ : la suspension des contrats d'objectifs et de moyens et le changement de la trajectoire pour cinq ans que j'avais obtenue pour les entreprises, ce qui les place encore aujourd'hui dans une situation délicate de fluctuation, de baisse de leur budget et d'absence de visibilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'hyperconcentration des sociétés de production en contrat avec l'audiovisuel public est l'un des sujets centraux de cette commission d'enquête. Madame Bachelot, vous êtes régulièrement invitée dans les émissions du service public. Depuis que vous avez quitté votre ministère le 20 mai 2022, vous avez été invitée six fois sur le plateau de « Quelle époque ! », les 21 janvier 2023, 10 juin 2023, 19 octobre 2024, 7 décembre 2024, 26 avril 2025 et 13 décembre 2025, ce qui fait de vous la personnalité la plus souvent invitée depuis la création de cette émission produite et animée par Léa Salamé.

Vous conviendrez que ce programme est simple à produire, tout comme beaucoup d'autres émissions de flux de France Télévisions – je pense par exemple à « C dans l'air » ou à « C à vous », pour lesquelles il me semble que vous avez été chroniqueuse. L'immense majorité de ces contenus sont pourtant externalisés et confiés à des sociétés de production privées alors que France Télévisions pourrait les produire en interne. N'êtes-vous pas alertée ? Que pensez-vous de l'externalisation à des sociétés privées de ces émissions essentielles du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. Je n'ai jamais été chroniqueuse à « C dans l'air » ni à « C à vous » ! Quant aux émissions auxquelles je suis invitée, je ne sollicite jamais rien. Si on fait appel à moi, c'est sans doute qu'on trouve que je fais un peu d'audience quand j'y passe. J'espère que les personnes qui écouteront cette commission d'enquête seront ravies de m'entendre à nouveau, à moins que vous pensiez que c'était inapproprié.

Il n'est pas anormal qu'une entreprise publique fasse appel à des sociétés privées pour remplir une mission, en passant des conventions commerciales assurant un service. Les missions en question seraient-elles remplies à moindre coût et avec plus de talent par le service public ? Je n'en sais strictement rien. L'idée que le privé serait toujours plus efficace que le public ou l'inverse dépend de nombreuses choses. Je n'ai pas les moyens d'analyse financière pour en juger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez qu'il n'est pas anormal qu'une entreprise publique comme France Télévisions fasse appel à des entreprises privées pour produire ses propres émissions, mais 80 % des émissions de France 5 sont produites par des sociétés privées. Est-ce normal ?

Une grande partie du spectre politique refuse de parler de la privatisation de l'audiovisuel public. Mais quand tant d'émissions importantes du service public sont externalisées, la privatisation n'est-elle pas déjà à l'œuvre ? Des représentants du syndicat Force ouvrière nous ont alertés sur le risque que présentait l'externalisation d'un tel nombre d'émissions pour le contrôle de la ligne éditoriale. En tant qu'ancienne tutelle de France Télévisions, ne déplorez-vous pas ce risque d'ultra-externalisation et d'ultra-concentration des contrats de production passés avec une poignée de sociétés privées ? Car les 80 % des émissions de France 5 externalisées le sont auprès de deux sociétés seulement : Together Media et Mediawan, ce qui alimente d'autant plus le système d'hyperconcentration. Ne voyez-vous pas un risque de privatisation ou d'externalisation totale de missions essentielles du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. Il ne faut pas confondre la privatisation et le recours à des services privés ; cela n'a évidemment rien à voir. L'acheteur, en l'occurrence le service public, a tous les moyens de déterminer auprès de son fournisseur les caractéristiques du produit ou du service qu'il souhaite acheter ; il n'y a là aucune antinomie. Par ailleurs, le métier de la production télévisuelle et cinématographique devient de plus en plus compliqué, il exige des équipes de plus en plus complexes et la création de contenus de plus en plus élaborés. Si le service public peut produire en interne, avec ses propres équipes, c'est très bien. Mais la question que vous posez d'une sorte de privatisation rampante ne me paraît pas devoir être retenue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'externalisation de missions de service public à des sociétés privées n'a rien à voir avec la privatisation, affirmez-vous, mais que diriez-vous si des fonctions de la police nationale étaient externalisées à des sociétés privées, y compris étrangères ? Mediawan, l'une des deux entreprises qui produisent 80 % des émissions de France 5, est la première société de production à bénéficier des contrats avec France Télévisions, à hauteur de 110 millions d'euros par an. Or elle est détenue à plus de 50 % par un fonds d'investissement américain, en l'occurrence KKR. N'y a-t-il donc pas pour vous, ancienne ministre de la culture, de problème à ce que le service public et l'argent du contribuable financent des sociétés privées détenues à l'étranger pour produire des émissions importantes du service public ?

Mme Roselyne Bachelot. J'ai déjà répondu à votre question, monsieur le rapporteur ! Quant à l'analogie avec la police qui ferait appel à des milices privées, elle n'est pas recevable. La police nationale fait partie des fonctions majeures de l'État – sans compter la police municipale, qui est détenue et dirigée par la puissance publique. Je n'aurais pas non plus l'idée saugrenue d'externaliser d'autres fonctions régaliennes comme la défense, les affaires étrangères ou la justice. Il ne faut pas faire des confusions de cette nature.

Mme Roselyne Bachelot quitte la salle

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Monsieur le rapporteur, la désinformation, ça suffit ! Mediawan est un groupe français qui a effectivement des actionnaires divers et variés sur lesquels il est légitime de nous interroger. Nous les auditionnerons donc, et nous leur demanderons des comptes également sur leurs liens avec le service public, notamment avec France Télévisions. Mais arrêtez de nous faire croire que Mediawan est un agent de l'étranger : il s'agit d'un champion européen dont le siège est à Paris !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous détournez mes propos !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. L'ensemble des membres de cette commission – quel que soit leur bord politique – ainsi que tous les ministres de la culture ici présents ont compris comme moi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, pouvez-vous me laisser répondre ? Une entreprise, capitalistiquement, est basée en fonction de ses actionnaires.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Non, c'est faux, monsieur le rapporteur. Vous avez été entrepreneur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand plus de 50 % de vos actionnaires sont étrangers, l'entreprise est étrangère.

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Non, c'est totalement faux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, j'ai l'impression que vous voulez défendre Mediawan à cor et à cri et que vous vous en faites le porte-parole. Mediawan est une société détenue en majorité par KKR, un fonds d'investissement américain. Cette information est d'ailleurs l'une des révélations de cette commission d'enquête. Nous verrons peut-être que vous avez des liens avec des actionnaires de Mediawan et vous pourrez en répondre. Je dis seulement que cette société est détenue en majorité par un fonds d'investissement américain et j'ignore pourquoi vous soutenez que c'est factuellement faux !

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Vous venez de porter des accusations très graves contre moi en affirmant que j'ai des liens avec Mediawan, ce qui est faux. Je suspends donc cette audition !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais Jérémie, qu'est-ce que tu fais ?

M. Jérémie Patrier-Leitus, président. Vous venez de me mettre en cause. Je remercie les ministres et je mets fin à cette audition.

*

* *

26. Audition, ouverte à la presse, d'anciens députés et sénateurs ayant mené des travaux sur l'audiovisuel public : Mme Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, rapporteure de la proposition de loi n° 741 du 24 juillet 2024 visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes, M. Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat, co-auteur de la proposition de loi n° 545 du 21 avril 2023 relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, M. Patrick Bloche, conseiller de Paris, ancien président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, M. Quentin Bataillon, ancien député de la Loire, ancien président de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre, M. Jean-Jacques Gaultier, ancien député des Vosges, ancien vice-président de la commission d'enquête sur l'attribution, le contenu et le contrôle des autorisations de services de télévision à caractère national sur la télévision numérique terrestre (4 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en accueillant maintenant plusieurs parlementaires ou anciens parlementaires familiers du monde de la culture, en particulier du secteur public audiovisuel, et dont il nous semblait intéressant d'entendre aujourd'hui le point de vue sur le secteur public audiovisuel.

Madame Sylvie Robert, vous êtes sénatrice socialiste d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente du Sénat et membre de sa commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport. Vous avez notamment été rapporteure, en octobre 2024, de la proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes.

Monsieur Laurent Lafon, vous présidez la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat. Vous travaillez de longue date sur l'audiovisuel public, dont vous êtes l'un des meilleurs spécialistes, et nous vous connaissons surtout, depuis plusieurs mois, comme l'auteur de la proposition de loi « Lafon » relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

Monsieur Patrick Bloche, premier adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, vous avez longtemps été député. Président de la commission des affaires culturelles de juin 2012 à juin 2017, vous avez travaillé sur plusieurs dossiers ayant trait à l'audiovisuel public – au premier rang desquels celui qui allait devenir la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public.

Monsieur Jean-Jacques Gaultier, vous avez été longtemps député du département des Vosges – nous avons siégé ensemble sur ces bancs – et membre de la commission des affaires culturelles. Vous connaissez bien les questions liées à l'audiovisuel public, pour avoir établi un rapport sur le sujet, mais aussi en votre qualité d'ancien vice-président de la commission d'enquête sur la télévision numérique terrestre (TNT) et d'ancien membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi organique relative à l'extension des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des organismes du secteur audiovisuel public.

Monsieur Quentin Bataillon, vous êtes le plus jeune de nos invités, mais vous avez une double expérience de conseiller ministériel auprès du ministre de la culture Franck Riester et de parlementaire. Nous avons siégé ensemble sur ces bancs alors que vous étiez député de la Loire, entre 2022 et 2024. Dans le cadre de ce mandat, vous avez notamment présidé la commission d'enquête sur la TNT et travaillé sur un rapport relatif à l'avenir de l'audiovisuel public.

Avant de vous entendre, je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sylvie Robert, M. Laurent Lafon, M. Patrick Bloche, M. Jean-Jacques Gaultier et M. Quentin Bataillon prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

Mme Sylvie Robert, vice-présidente du Sénat. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, sachez que la commission de la culture du Sénat est de longue date investie dans tous les sujets traitant de l'écosystème des médias. Ce sont des questions de première importance, plus que jamais d'actualité et liées à notre modèle démocratique, sur lesquelles je travaille depuis plusieurs années – j'ai eu l'occasion, par exemple, d'intervenir lors des débats sur la proposition de loi de Patrick Bloche.

Je suis très attachée à l'audiovisuel public. C'est un outil au service de la démocratie et de la cohésion sociale, dont l'indépendance est garantie par la loi de 1986 et qu'il est crucial de préserver, de renforcer et d'accompagner dans ses transformations.

Mais mon travail parlementaire dépasse le seul cadre de l'audiovisuel public, même s'il est l'un des axes majeurs de ma réflexion. J'essaie de suivre une approche systémique pour œuvrer à la pérennisation des médias dits traditionnels et locaux et de l'information de proximité, et pour mieux protéger ceux qui sont au fondement de l'information, les

journalistes. C'est cette approche qui m'a conduit à déposer une proposition de loi visant à renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes, qui est construite selon une triple perspective : démocratique, économique – à ce titre, nous avons longuement débattu des droits voisins, auxquels je sais le président attaché – et déontologique. Ce texte était perfectible, mais il avait le mérite d'avancer sur plusieurs points, dont certains sont profondément structurants pour les acteurs médiatiques et pour résister au tsunami que représente l'avènement des plateformes.

Cette proposition de loi a contribué au débat public pendant les États Généraux de l'Information (EGI), dont certaines des conclusions pourraient être intégrées à ce véhicule législatif dans l'hypothèse où un projet de loi arriverait – ce qui n'est toujours pas le cas. Je partage l'impatience des acteurs parce que plus nous tardons, plus nous fragilisons nos médias : en effet, les retards accumulés aboutissent à de substantielles pertes sèches qui les empêchent d'investir voire d'innover dans plusieurs domaines. Le projet de loi post-EGI permettrait aussi de mettre les actes en cohérence avec les discours et de nous conformer au droit européen, en particulier de transposer la directive sur les procédures-bâillons et d'adapter notre droit au règlement européen sur la liberté des médias, dont je partage pleinement la lettre. Il dispose que les « médias de service public contribuent à la promotion du pluralisme des médias et favorisent la concurrence dans ce secteur en produisant un large éventail de contenus qui répondent à une diversité d'intérêts, de perspectives et de groupes démographiques ainsi qu'en offrant d'autres points de vue et choix de programmes, ce qui permet de proposer une offre riche et unique (...) », ce qui fait écho à ce qui fonde notre audiovisuel public, conformément à la loi de 1986.

Le pluralisme des opinions et des points de vue, la création et la production de contenus variés et uniques car ils ne répondent pas forcément à une offre de marché : tels sont les piliers de l'audiovisuel public depuis quarante ans. Cette solidité explique que sept Français sur dix en ont une bonne image, que les audiences numériques de France Télévisions et Radio France caracolent en tête et rajeunissent, ou que France 24 et RFI sont plébiscitées dans l'espace francophone et participent au rayonnement de notre pays.

L'alliance inédite des acteurs privés et publics de la télévision, sous la bannière de la filière audiovisuelle, devrait nous interpeller et nous rappeler que l'essentiel est de protéger et de consolider nos médias traditionnels face aux plateformes qui, par leur force de frappe et leur captation de la valeur et des recettes publicitaires, menacent tout simplement leur existence.

Je forme le vœu, que je n'espère pas pieux, que nous retrouvions un consensus politique assez fort pour aider nos médias et corriger les asymétries qui entravent leur développement, en miroir de l'alliance entre les acteurs privés et publics. Dans le contexte géopolitique actuel, l'audiovisuel public est un acteur stratégique. L'existence d'une presse et des médias solides est tout simplement une question de souveraineté informationnelle, culturelle et, en définitive, démocratique.

M. Laurent Lafon, sénateur. Je travaille sur les questions audiovisuelles depuis 2017 et depuis 2020, je préside la commission de la culture du Sénat, dont les travaux s'inscrivent dans une forme de continuité à laquelle nous sommes attachés. Ainsi, la proposition de loi que j'ai déposée il y a quelques années découlait des travaux menés par nos prédécesseurs puisque dès 2015, Jean-Pierre Leleux et André Gattolin avaient produit un rapport proposant cette holding. Cette préoccupation est toujours d'actualité et j'ai déposé la proposition de loi pour deux raisons qui me semblent fondamentales pour l'audiovisuel public.

D'abord, de puissantes innovations technologiques – le numérique hier et aujourd'hui, l'intelligence artificielle demain – percutent nos modèles audiovisuels avec deux

conséquences majeures : les usages de l’audiovisuel ne sont plus les mêmes, et les publics des médias linéaires traditionnels, en particulier la télévision, basculent vers le numérique. Ce transfert entraîne des changements des comportements et a des répercussions sur les chaînes.

Deuxième évolution : l’apparition de nouveaux acteurs. Nous ne sommes plus dans un système franco-français de concurrence entre acteurs publics et privés nationaux – une concurrence devenue secondaire depuis l’émergence de grands acteurs américains dont la puissance financière est sans commune mesure. Le chiffre d’affaires de l’audiovisuel public français est de 4 milliards, celui de Netflix de 40 milliards – dix fois plus – et celui de YouTube, première chaîne consommée par les Français, de plus de 30 milliards. Quant à celui de Meta, il est plus de 80 fois supérieur à celui de France Télévisions.

Cette double évolution a une conséquence directe sur laquelle le Parlement se penche depuis bientôt dix ans : la perte de souveraineté. Si la proposition de loi que j’ai déposée porte non seulement sur l’audiovisuel public mais aussi sur la souveraineté audiovisuelle, c’est parce que la perte de souveraineté est un risque majeur pour nos acteurs publics et privés, dont la visibilité reculerait au profit des acteurs américains voire chinois, dans le domaine de la production bien sûr, mais aussi dans celui de la diffusion. En effet, pour être regardé, il ne suffit plus d’être en bonne position sur la TNT ; il faut aussi pouvoir négocier avec des acteurs comme YouTube, Google ou Meta, qui n’obéissent pas à nos règles traditionnelles.

Dans le prolongement du projet de loi de Franck Riester, la proposition de loi que j’ai déposée est construite en deux parties d’importance égale. La première vise à renforcer notre audiovisuel public en créant une holding qui en réunirait les acteurs pour intensifier les coopérations. La deuxième englobe le secteur privé, dans l’objectif de lutter contre les fortes asymétries qui existent entre les plateformes numériques et nos acteurs traditionnels du linéaire, qui sont en position de faiblesse et que nous devons protéger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous attendons l’inscription en deuxième lecture de cette proposition de loi à l’ordre du jour de l’Assemblée.

M. Patrick Bloche, conseiller de Paris. En quatre mandats de député, j’ai pris part à tous les débats relatifs aux médias, à commencer par l’examen de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi de 1986 relative à la liberté de communication, dont nous savons combien elle a souvent été modifiée depuis quarante ans. Depuis, j’ai souvent été auditionné par des commissions d’enquête et missions d’information de l’Assemblée – encore l’année dernière.

En tant que président de la commission des affaires culturelles et de l’éducation entre 2012 et 2017, j’ai représenté votre assemblée au conseil d’administration de France Télévisions et j’ai eu l’honneur d’accompagner ou de conduire plusieurs chantiers législatifs relatifs à l’audiovisuel – public ou privé – en m’appuyant sur une conviction forte : la démocratie ne peut pas exister sans une information pluraliste, indépendante, honnête et protégeant ceux qui la produisent. Cela s’applique évidemment au service public comme aux médias privés.

La loi du 15 novembre 2013 qui visait à renforcer l’indépendance de l’audiovisuel public était une réponse à la réforme de 2009 issue des travaux de la commission Copé. Elle traduisait notamment un engagement que François Hollande a pris en 2012 dans une anaphore célèbre, « Moi Président de la République », qu’il compléta par : « Je n’aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes de télévision publique, je laisserai ça à des instances indépendantes. »

Cette loi prévoyait de faire du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) une autorité publique indépendante en modifiant sa composition et le mode de désignation de ses membres,

et de lui rendre le pouvoir – qu’il exerçait jusqu’en 2009 – de nommer les présidents des sociétés de l’audiovisuel public. Son but était de garantir une régulation plus transparente, plus consensuelle et mieux armée face à la concentration des médias et aux mutations numériques. Elle procédait d’une logique simple : l’indépendance éditoriale passe d’abord par une gouvernance protégée de toute intervention politique directe. Mais elle présentait selon moi une limite majeure qui reste très actuelle : aucune loi ne peut à elle seule garantir l’indépendance financière de l’audiovisuel public. Tels sont les deux principes que j’ai défendus en 2013 et que je défends encore aujourd’hui.

Jusqu’en 2009, le modèle de financement du groupe, relativement équilibré, reposait sur la redevance audiovisuelle – devenue contribution à l’audiovisuel public – et sur des recettes publicitaires de l’ordre de 800 millions, de sorte qu’il ne dépendait pas structurellement du budget de l’État. Puis la suppression de la publicité en soirée a privé France Télévisions d’environ 450 millions de recettes annuelles. L’évolution ultérieure des recettes publicitaires en journée – passées de 350 millions en 2009 à un pic de 420 millions avant de retomber à 320 millions en 2013 – a confirmé que ce choix avait fragilisé le groupe.

Mais en 2013, nous n’avons pas rétabli la publicité après 20 heures, car le marché publicitaire était complexe et six nouvelles chaînes nationales arrivaient sur la TNT. En revanche, nous avons procédé à une augmentation progressive et modérée de la redevance audiovisuelle dans le but de réduire les subventions budgétaires directes jusqu’à les faire disparaître. C’est en 2016, année vertueuse, que le budget de l’audiovisuel public a cessé de dépendre de celui de l’État.

À l’été 2013, j’ai également défendu un amendement visant à faire de LCI une chaîne gratuite – et du même coup à la sauver. C’est ainsi que nous avons toujours quatre chaînes d’information continue ; sans cet amendement, nous n’en aurions que trois, au détriment du pluralisme des médias.

Ces réflexions ont trouvé un prolongement naturel dans la proposition de loi visant à renforcer la liberté, l’indépendance et le pluralisme des médias. Votée à mon initiative en novembre 2016, elle concernait tous les médias – audiovisuels comme presse écrite, publics comme privés – et renforçait les garanties d’indépendance éditoriale, la protection des journalistes et le pluralisme en complétant le cadre institutionnel par des droits et des obligations dans les entreprises du secteur, chacune étant tenue par exemple d’adopter une charte de déontologie et de créer un comité dit d’éthique.

En somme, tous mes engagements législatifs n’ont eu pour objectif que de donner à l’audiovisuel public un cadre qui lui assure une indépendance institutionnelle forte, qui protège les journalistes contre toute pression extérieure et qui fonde le financement du service public sur des mécanismes transparents et pérennes. Ces principes demeurent essentiels pour respecter les principes à valeur constitutionnelle d’honnêteté, d’indépendance et de pluralisme de l’information.

M. Jean-Jacques Gaultier, ancien député. L’audiovisuel public est fragile et, surtout, sans guère de visibilité. Je suis partisan d’un pôle public fort, avec une vision stratégique commune et convergente – parce que les publics comme les technologies convergent et parce que ce modèle se répand en Europe, y compris parmi les acteurs privés. Un même groupe peut proposer tout à la fois une offre télévisuelle et radiophonique : M6 et RTL, BMF TV et RMC, mais aussi France Médias Monde. « Holding » n’est donc pas un gros mot. Comme M. Lafon, je préfère cette solution à la fusion, qui demande plus de temps, comme l’a montré celle de France 2 et France 3 et celle qui a abouti à la création de France Médias Monde.

Pourquoi un pôle audiovisuel public fort ? Parce que c'est un pilier de la démocratie, partout en Europe, face à la désinformation, aux *fake news* et à l'hégémonie des réseaux sociaux et des plateformes américaines, chinoises ou russes. Parce que c'est un facteur de souveraineté culturelle, face à l'uniformisation des contenus – on peut être une puissance économique et militaire moyenne mais dominer le monde par la culture, disait le général de Gaulle. Enfin, parce que 1 euro investi dans l'audiovisuel public produit 2 ou 3 euros de retombées économiques. Ce secteur est le premier financeur de la création, de la production indépendante, des droits d'auteur et des artistes.

Un pôle public fort, c'est un pôle public indépendant. Et l'indépendance, c'est la garantie du niveau de financement – ce n'est pas moi qui le dis, mais le Conseil constitutionnel.

Certains tirent à vue sur l'audiovisuel public au motif qu'il serait trop financé : 60 euros par Français, ou 0,16 % du PIB – on ferait bien de ne pas oublier les autres 99,84 %... Loin d'être une mauvaise élève qui surfinancerait, la France est au milieu du peloton européen – au quatorzième ou au quinzième rang. Autrement dit, pour 5 euros par mois, on a la 2, la 3, la 4, la 5, Arte, l'outre-mer, tout Radio France – Inter, Musique, Culture, Info, Ici –, et les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), mais aussi TV5 Monde et toutes les déclinaisons de France Médias Monde. Ailleurs, il faut parfois payer plus du double pour quelques matchs de football seulement. Bref, non, l'audiovisuel public n'est pas trop financé – et il est essentiel.

Il est fragile, cependant. Pour plus de sécurité et de visibilité, j'étais favorable à ce qu'il soit financé par une ressource affectée, en l'occurrence une part de TVA – en prévoyant un prélèvement sur recettes plus innovant pour Arte, du fait de sa dimension européenne. La budgétisation entraîne l'attrition des ressources dans tous les pays européens qui ont fait ce choix. Surtout, un risque – auquel nos partenaires allemands de Arte étaient très sensibles – pèserait sur sa réputation : on le percevrait non plus comme un média public mais comme un média d'État, car la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit.

Attention à la budgétisation, donc. Mais attention aussi à la privatisation – que certains souhaitent – car en l'absence de dotation publique, il faudrait bien vivre tout de même. Comment ? Par de la pub, de la pub, encore de la pub. La privatisation, c'est aussi davantage de séries américaines – moins chères à produire – au détriment de la souveraineté culturelle dont certains se font les parangons. Plus de pub et plus de séries américaines : ce n'est pas mon idéal.

L'audiovisuel doit avancer sur ses deux jambes : un pôle public et des acteurs privés – le titre II de la proposition de loi de Laurent Lafon vise à éviter qu'ils ne courent avec des boulets aux pieds – qui soient l'un comme les autres forts et différenciés.

M. Quentin Bataillon, ancien député. L'audiovisuel public a été au cœur de mon engagement législatif, selon une ligne constante et assumée : un soutien fort et exigeant. Fort, parce que je suis convaincu que l'audiovisuel public est essentiel à notre démocratie ; exigeant, parce que tout service public financé par la nation doit être transparent, responsable et exemplaire.

Je prône l'ouverture d'un grand débat démocratique sur l'évolution de la loi de 1986 pour tenir compte de l'apparition des chaînes d'opinion – Delphine Ernotte s'est exprimée en ce sens. J'ai commencé à travailler sur l'audiovisuel en 2018, en tant que conseiller parlementaire de Franck Riester, alors ministre de la culture. Le cadre juridique, économique et technologique était déjà profondément déstabilisé. Nous avons entamé une réforme globale et ambitieuse – malheureusement interrompue par la crise sanitaire – qui a notamment eu pour

effet la création de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Elle partait d'un constat simple et toujours valable : il faut adapter l'audiovisuel public car le *statu quo* l'affaiblit.

La mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public que présidait Jean-Jacques Gaultier et dont j'étais rapporteur a auditionné plus de 200 dirigeants, éditeurs, journalistes, représentants syndicaux, intermittents, techniciens, producteurs, régulateurs, universitaires, partenaires européens et instituts de sondage, et s'est aussi penchée sur les modèles en vigueur chez certains de nos voisins. Elle a abouti à trente propositions concrètes et à un constat partagé : l'audiovisuel public demeure l'un des principaux tiers de confiance des Français – ce qu'a confirmé un sondage Harris de 2022, selon lequel 85 % des personnes interrogées le jugeaient important. Dans un environnement informationnel fragmenté, polarisé et parfois saturé de fausses informations, son rôle est essentiel à la démocratie. Il doit rester un repère de neutralité, de rigueur, de pluralisme et de qualité. Nous attendons de son information – comme celle de l'AFP – qu'elle soit vraie.

La pertinence de l'audiovisuel public est une construction quotidienne, exigeante, qui repose sur des conditions concrètes, au premier rang desquelles le financement. Ses ressources doivent être stables, lisibles et prévisibles ; il y va de son indépendance. C'est pourquoi nous avons proposé qu'il soit financé par l'affectation d'une fraction de TVA, et nous nous réjouissons que ce soit désormais le cas.

La deuxième condition est la plus actuelle : la gouvernance. L'organisation en silos trouve ses limites face au défi numérique et informationnel. Nous avons recommandé de renforcer le pilotage stratégique commun, d'accélérer les coopérations, de mutualiser ce qui pouvait l'être sans jamais toucher aux lignes éditoriales, et de protéger les rédactions – en particulier la radio – par une gouvernance plus robuste et lisible.

Troisième condition : la visibilité. Un audiovisuel public indépendant mais invisible serait un contresens démocratique. C'est pourquoi nous avons rappelé qu'il devait se doter d'une stratégie numérique cohérente et interopérable qui garantirait l'accès effectif, voire prioritaire, à ses contenus.

Dernière conviction forte : l'audiovisuel public ne doit pas chercher à être un acteur comme les autres ou à faire la course avec les chaînes privées. Il doit assumer pleinement sa singularité en limitant la publicité, en conservant des programmes culturels exigeants, diversifiés, populaires, de qualité et utiles à la cohésion sociale – le fameux supplément d'âme culturel que nous avons toujours défendu –, en renforçant son investissement dans l'information locale, européenne et internationale, et en menant une ambitieuse politique d'éducation aux médias. Pour tout cela, il faut parfois – et même souvent – se libérer du diktat des audiences.

En tant que président de la commission d'enquête sur la TNT, j'ai constaté que le cadre juridique issu de la loi de 1986 était largement inadapté au paysage audiovisuel contemporain au point d'être obsolète et même mortifère. En 1986, il n'y avait que cinq chaînes de télévision et les usages étaient linéaires. Les frontières entre information, opinion et divertissement étaient lisibles. L'audiovisuel ne structurait pas le débat public et quotidien comme aujourd'hui. À l'approche de l'élection présidentielle, il me semble utile d'ouvrir ce débat – étant précisé que je ne détiens pas la réponse.

Devant vous, Delphine Ernotte a rappelé que l'audiovisuel public n'était ni un média d'État ni un média militant, mais un tiers de confiance, et qu'il devait demeurer un lieu de neutralité éditoriale, de pluralisme – y compris interne – et de rassemblement démocratique. La question qui se pose n'est donc pas celle de la neutralité de l'audiovisuel public, qui doit

être pleinement protégée, mais celle de la clarté du reste du paysage audiovisuel. Peut-on continuer d'appliquer les mêmes catégories juridiques à des réalités éditoriales de plus en plus diverses sans semer la confusion dans le public et la tension dans les rédactions ? L'audiovisuel du XXI^{ème} siècle exige qu'on distingue entre, d'un côté, un audiovisuel public fondé sur la neutralité des journalistes et la pluralité des invités et des éditorialistes, et de l'autre, un paysage privé dans lequel des chaînes d'opinion seraient clairement encadrées, identifiées comme telles et soumises à des règles de responsabilité renforcées. En somme, ce serait un pluralisme externe – au reste, c'est ainsi que l'audiovisuel est structuré dans plusieurs pays européens. Convenons-en : la loi de 1986 ne satisfait pleinement ni les acteurs de l'audiovisuel, ni les journalistes, ni les citoyens. Elle crée de l'ambiguïté et parfois même une défiance profonde.

Ce débat démocratique sur les chaînes d'opinion ne saurait ni affaiblir la liberté d'expression ni remettre en cause l'audiovisuel public. Ce serait, au contraire, faire confiance à l'intelligence collective et accepter que notre démocratie médiatique doit évoluer avec la société qu'elle informe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En préambule, je voudrais revenir sur un incident qui s'est produit il y a quelques minutes. Vous savez le respect que j'ai pour vous, monsieur le président, mais je voudrais vous dire ma sidération face à ce qui vient de se dérouler lors de l'audition précédente ! Pour moi, c'est un incident inédit et d'une grande gravité !

Alors que je posais aux anciens ministres de la culture une question sur les contrats qui lient France Télévisions à Mediawan, j'ai rappelé que cette entreprise était détenue en majorité par un fonds d'investissement américain, KKR. Cette information ne vous a visiblement pas plu, monsieur le président. Vous avez décidé de me couper le micro, de reformuler ma question et d'indiquer que le siège de Mediawan est basé en France. Cela n'enlève rien au fait que cette entreprise est détenue en majorité par un fonds d'investissement américain. Après mon indignation d'avoir été coupé de la sorte et de subir une accusation en *fake news*, vous avez décidé de suspendre définitivement l'audition. J'avais pourtant encore bien des questions à poser aux anciens ministres, dont certaines étaient cruciales pour les travaux de la commission. Vous m'avez empêché de les formuler !

Cette dérive, grave et inédite, fait aussi peser des soupçons sur la conduite des débats. Jusqu'à présent, je ne vous ai jamais critiqué, car je sais que votre rôle est exigeant et difficile. Mais il ne peut en aucun cas souffrir d'un usage parfois autoritaire qui mettrait en péril l'indépendance de nos missions.

Cette commission d'enquête fait suite à un droit de tirage du groupe UDR. Or j'ai appris ce matin que plusieurs personnes – par exemple Marc Ladreit de Lacharrière – seraient auditionnées alors qu'à aucun moment, le bureau de la commission d'enquête n'a validé ces noms. À sa dernière réunion, il a même admis qu'une nouvelle réunion serait convoquée la semaine prochaine pour déterminer le casting des membres, actionnaires et dirigeants des sociétés de production à auditionner.

Vous m'avez reproché, au début de cette commission d'enquête, d'avoir fait fuiter les noms de personnes que nous auditionnerions. Depuis, j'évite de donner des noms tant que les personnes n'ont pas reçu leur convocation – je ne l'ai jamais fait. Mais j'observe que ce matin, sur une antenne du service public, objet même de la commission d'enquête, vous-même avez donné des noms de personnes qui n'ont toujours pas reçu leur convocation. Ce « deux poids, deux mesures » me choque ! J'espère – c'est tout le sens de mon appel, dans le respect total de vos missions – que vous respecterez les consignes que vous nous imposez, parce que les députés membres de cette commission le font.

À l'avenir, monsieur le président, je vous demanderai donc de ne pas me brider dans mes questions, de ne pas les reformuler quand ce n'est pas nécessaire, et de ne pas m'accuser de propager des *fake news* quand je dis que Mediawan est détenu majoritairement par un fonds d'investissement américain, parce que c'est simplement la vérité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette mise au point. Je vous répondrai officiellement demain à 9 heures, avant l'audition de la ministre de la culture, puisque vous venez de prendre à partie les députés présents, les parlementaires que nous recevons et les Français qui nous écoutent...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mesdames et messieurs les parlementaires, nous venons de débattre – malheureusement, l'audition précédente a été interrompue – de la situation financière de France Télévisions, du rôle des tutelles et de l'éventuelle absence de signal d'alarme de leur part, alors que la Cour des comptes a révélé que France Télévisions avait cumulé plus de 80 millions d'euros de déficit entre 2017 et 2024. Comment jugez-vous la trajectoire financière de France Télévisions ? Y a-t-il eu une faute de gouvernance ? Y a-t-il eu une faute de tutelle ? Cette situation est-elle liée à la dotation publique qui est accordée chaque année à France Télévisions ? Quel regard portez-vous sur le risque de dissolution et de quasi-faillite de France Télévisions ?

M. Laurent Lafon. Les comptes de France Télévisions sont en effet déficitaires, comme l'a établi la Cour des comptes mais le risque de quasi-faillite n'existe pas !

La trajectoire budgétaire de France Télévisions est discutée chaque année en projet de loi de finances ; nous n'avons donc pas découvert la situation à la lecture du rapport de la Cour des comptes, même s'il nous éclaire sur le fonctionnement du groupe et dessine des pistes d'amélioration de sa gestion financière.

Le contexte budgétaire est contraint, ce qui a une incidence sur certaines politiques publiques, y compris celle de l'audiovisuel. S'y ajoute le fait que les contrats d'objectifs et de moyens (COM) n'ont pas été reconduits depuis plus de deux ans. Or le pilotage de France Télévisions et des autres acteurs de l'audiovisuel public en dépend. On peut certes débattre des COM ; reste qu'ils sont utiles au fonctionnement normal entre la tutelle et l'opérateur, et que leur absence est préjudiciable à France Télévisions.

Mme Sylvie Robert. L'audiovisuel public a besoin de prévisibilité, qui permet – la commission de la culture du Sénat n'a cessé de le rappeler – d'investir et de conduire une stratégie durable. Or le décrochage de l'ordre de 250 millions de la trajectoire des COM et le fait qu'ils ne sont plus adoptés depuis deux ans ont placé France Télévisions dans une situation financière délicate.

Sans doute l'audiovisuel public a-t-il un problème de pilotage, mais surtout un problème de sous-financement au regard de ses obligations et des nombreuses missions qui lui incombent. C'est une situation factuelle et documentée.

M. Jean-Jacques Gaultier. Lors de la suppression brutale de la contribution à l'audiovisuel public, les acteurs ont soudain été privés de toute visibilité budgétaire, même à très court terme. Les Allemands recherchent une visibilité pluriannuelle, bien au-delà même de deux ans ; nous n'avons plus rien à deux mois. Aussi a-t-il fallu trouver une solution transitoire – la part de TVA –, qu'on a voulu pérenniser pour offrir plus de stabilité et éviter les variations infra-annuelles. Bref, la visibilité est indispensable.

Les COM sont présentés aux commissions des affaires culturelles de l'Assemblée et du Sénat. J'invite leurs membres à se donner la peine de les lire, de donner leur avis et de voter. Ce qui m'a choqué, c'est l'absence de transparence – comme si les COM étaient préparés en catimini. Le Parlement en était absent, de même que les acteurs de la filière – les producteurs, par exemple – qui sont pourtant directement intéressés et voudraient plus de visibilité ; au moins pourrait-on leur demander leur avis à titre consultatif. Autre problème : les retards, parfois faramineux, à tel point que certains COM sont rétrospectifs ! C'est préjudiciable et, surtout, illégal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Deux sociétés privées – Mediawan et Together Media – produisent 80 % des émissions de France 5. Certains représentants syndicaux de France Télévisions ont dénoncé le risque que cette situation faisait peser sur la ligne éditoriale et le respect des principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Monsieur Lafon, vous avez présidé la commission d'enquête sénatoriale sur la concentration dans les médias. Quel regard portez-vous sur l'externalisation d'un tel nombre d'émissions importantes qui pourraient, moyennant peut-être une évolution législative, être produites par le service public ?

M. Laurent Lafon. La commission d'enquête du Sénat portait davantage sur la concentration des éditeurs, dans une période où la tendance était au regroupement du fait de la raréfaction de la ressource publicitaire et de la nécessité d'investir fortement dans les nouvelles technologies – numérique et IA. On observe un phénomène de concentration des éditeurs pour constituer quelques grands pôles. Nous nous interrogeons sur le lien entre les investisseurs et les grands pôles en cours de constitution, mais pas sur la concentration des sociétés de production des émissions de France Télévisions.

Cependant, je n'oublie jamais qu'un média est aussi, pour ne pas dire d'abord, un acteur économique. Or le même phénomène de concentration s'observe chez les producteurs. À la myriade de producteurs indépendants apparus au lendemain de la loi de 1986 succèdent quelques grands groupes. Faut-il freiner ce mouvement ? Je ne le crois pas : c'est une tendance assez classique et inéluctable, et il permet de faire émerger des acteurs français assez importants pour pouvoir exporter leur production à l'étranger.

Je n'ai aucune réserve quant au principe de l'externalisation ; elle est un mode de gestion. Avec la régie, l'externalisation fait partie des modes de gestion possibles. Quant au choix de France Télévisions, c'est au groupe de vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 19 mai 2020, dans les colonnes du *Point*, l'un des dirigeants et actionnaires de Mediawan, première entreprise à bénéficier des contrats de production passés avec France Télévisions, M. Capton déclarait : « Delphine Ernotte fait un travail extraordinaire et la nécessaire continuité de son mandat me semble évidente ». Le moment était choisi, puisque l'Arcom devait décider ou non de la reconduction de Mme Ernotte pour un deuxième mandat. Que pensez-vous de ces ingérences ou, du moins, des liens révélés publiquement entre des sociétés de production et des dirigeants de l'audiovisuel public ? Est-ce le rôle du dirigeant de la première entreprise bénéficiaire des contrats de production passés avec France Télévisions de s'épancher dans la presse pour saluer le travail de Mme Ernotte à quelques jours de la décision de l'Arcom de renouveler ou non son mandat ?

Mme Sylvie Robert. Le rapporteur fait le lien entre des propos et une décision ; c'est son choix et je ne le commenterai pas. Mais je ne vois pas sur quoi serait fondé ce lien.

La production de France Télévisions a une histoire. À l'origine, il s'agissait d'encourager la production indépendante. Que différentes sociétés de production se soient finalement rassemblées pour peser dans un marché concurrentiel, dont acte. Mais, à ma

connaissance, il n'existe pas d'étude comparant l'impact d'une production interne et celui de la contractualisation de productions indépendantes. Quoi qu'il en soit, vos commentaires quant à d'éventuels liens ne me semblent pas tout à fait appropriés dans cette commission d'enquête...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends que la question soit très sensible mais je la pose quand même : est-ce le rôle de France Télévisions de financer une société sous pavillon capitalistique américain, qui bénéficie chaque année d'un contrat de plus de 100 millions d'euros ? Ne doit-on pas attendre autre chose de l'audiovisuel public, notamment qu'il soutienne la création indépendante française ?

M. Jean-Jacques Gaultier. Personne ne remet en cause le soutien du groupe France Télévisions à la production indépendante, puisqu'il en est le premier financeur. Au fond, M. Capton ne fait que souligner ce que vous-même affirmez, monsieur le rapporteur – l'importance des contrats de production. Il n'y a là rien de nouveau. Au reste, on ne peut pas regretter l'existence d'un grand champion français.

Je ne nie pas la répartition du capital de la société de production en question, mais elle paie des impôts en France et emploie des salariés français. Il faut faire preuve de plus de modération et ne pas attaquer systématiquement un acteur aussi important de la production indépendante.

Enfin, France Télévisions doit produire au moins 17,5 % des programmes en interne, or ce pourcentage n'a jamais été atteint. Le groupe fait appel à un acteur important du secteur, un grand champion qui, certes, recourt à des capitaux étrangers, mais je préfère que des étrangers investissent en France plutôt que des Français investissent à l'étranger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous apprenons que France Télévisions devra réaliser d'importantes économies. Delphine Ernotte a annoncé des pistes de réforme dans la presse – je le regrette, d'autant plus que ces annonces ont été faites concomitamment à la commission d'enquête ; nous aurions aimé l'entendre nous les dévoiler. Peut-être en aurons-nous l'occasion lors de la dernière audition de cette commission d'enquête.

Il s'agit de trouver environ 180 millions, pour une dotation de plus de 2,5 milliards. Quelles seraient les principales pistes d'économies ? La question vaut pour Radio France, qui devra peut-être actionner des leviers d'optimisation dans les prochaines années.

M. Laurent Lafon. Je ne vous surprendrai pas : c'est sans doute dans l'organisation et dans les processus de gestion que l'audiovisuel public peut trouver des moyens d'investir, notamment grâce au regroupement des entités en holding. Plusieurs études – celle de Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon, mais aussi au Sénat et à l'Inspection générale des finances – ont montré que ces coopérations étaient très faibles et qu'il était besoin de forcer le mouvement ; c'est tout le sens de la holding.

Faire des économies est important, mais maintenir des investissements l'est tout autant. C'est pourquoi l'audiovisuel public doit renforcer les coopérations entre ses différents acteurs, en particulier pour investir – dans l'intelligence artificielle par exemple.

Compte tenu du niveau de dotation de France Télévisions fixé dans la loi de finances, le rapport de la Cour des comptes propose plusieurs pistes, comme la renégociation des accords sociaux des différents métiers ou l'amélioration des ressources publicitaires sur le numérique – ces recettes étant plafonnées pour le linéaire.

M. Patrick Bloche. Certaines économies budgétaires semblent naturelles mais sont en fait en trompe-l'œil. Sous la présidence de Rémi Pflimlin, un plan de départs volontaires avait été lancé. Or, à l'usage, il est apparu que ce plan avait fortement pesé sur plusieurs exercices budgétaires, sans produire d'économies ni d'allègement des charges salariales.

La holding est une mauvaise idée car, compte tenu du déficit de France Télévisions, elle générerait des dépenses de superstructure contraires à la volonté de faire des économies – à quoi s'ajoute le fait que Radio France et France Télévisions ont des histoires et des cultures différentes. En témoigne la production : Radio France produit ses émissions, contrairement à France Télévisions. Les deux entités doivent continuer de progresser parallèlement.

Mme Sylvie Robert. Il ne m'appartient pas d'indiquer aux dirigeants où ils doivent faire des économies. Mais retournons la question : les économies, ce sont des missions de service public en moins – et, dans le contexte actuel, c'est grave.

Je ne suis pas non plus persuadée que la holding permette, au moins dans un premier temps, de faire des économies, au contraire. Néanmoins, la situation financière de France Télévisions impose de trouver ces économies par différents moyens – il était question tout à l'heure des COM et de la trajectoire financière. Cela étant, l'audiovisuel public reste à la hauteur de ses missions ; à cet égard, la confiance qu'il inspire est fondamentale.

M. Jean-Jacques Gaultier. Le coût de la holding serait dérisoire par rapport aux 4 milliards de budget de fonctionnement de l'audiovisuel public.

Faire des économies, soit, mais regardons d'où l'on part. L'audiovisuel public français est dans le milieu du peloton européen – au quatorzième ou quinzième rang –, la marge de manœuvre n'est donc pas considérable. La politique du rabot et du presse-agrumes a ses limites : on finit par arriver à l'os. Il faut commencer par définir les missions attribuées à l'audiovisuel public, puis les moyens doivent être déterminés en conséquence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Président de la République a suggéré la labellisation des médias, en citant Reporters sans frontières (RSF) parmi les organismes qui pourraient jouer le rôle d'arbitre. Que pensez-vous de ce projet et, le cas échéant, faudrait-il confier la labellisation à des organisations externes comme RSF, sur l'impartialité de laquelle on peut s'interroger ?

M. Jean-Jacques Gaultier. Le respect du pluralisme et de l'équilibre entre les courants de pensée et d'opinions est capital. C'est au cœur de la mission de l'Arcom, que d'aucuns – jusque dans mon propre parti – jugent opportun de critiquer ; quant à moi, je défends cette autorité indépendante.

L'Arcom n'est pas une particularité de la bureaucratie française, une anomalie de notre hyperadministration. Tous les pays d'Europe, des plus grands aux plus petits, ont un régulateur de l'audiovisuel.

Le modèle de l'autorité collégiale indépendante me semble présenter de bonnes garanties d'impartialité. Ses neuf membres sont issus de cinq autorités différentes – l'un est nommé par le Président de la République, trois autres par la présidence de l'Assemblée nationale et trois par celle du Sénat, un autre par le Conseil d'État et un dernier par la Cour de cassation. À qui d'autre confierait-on ce rôle ? Au gouvernement ? Certainement pas, si l'on veut la neutralité.

Dans sa décision *Reporters sans frontière* du 13 février 2024, le Conseil d'État a demandé que l'Arcom muscle le contrôle du respect du pluralisme chez tous les acteurs, publics comme privés, et qu'elle élargisse la focale au-delà des seules personnalités politiques pour éviter tout « déséquilibre manifeste et durable » – c'est-à-dire un déséquilibre évident, systématique, presque intentionnel, qui aboutirait à une chaîne monocolore, traitant toujours les mêmes thèmes et invitant toujours les mêmes intervenants. Il ne s'agissait – l'Arcom l'a précisé à maintes reprises – ni de fichier, ni de cataloguer les intervenants, encore moins de mettre en question le choix des thématiques et des intervenants, mais de respecter un équilibre entre courants de pensée et d'opinions, et de veiller à la liberté éditoriale.

En clair, ne tirons pas à boulets rouges contre l'Arcom au simple motif de faire des économies. Les autorités de régulation existent partout en Europe ; les hauts fonctionnaires qui y sont nommés sont compétents et font bien leur travail.

M. Quentin Bataillon. Ce n'est pas la première fois qu'un projet de labellisation est proposé. Derrière cette notion, qu'il faut aborder avec des pincettes, se posent les questions de la déontologie, de l'exercice du métier de journaliste et de la vérification des informations. Il faut y faire très attention, car le risque est d'aboutir à un classement entre bons et mauvais articles – classement qu'on a déjà connu dans le passé et dont on connaît toutes les limites démocratiques et les dangers qu'il présente pour notre République, raison pour laquelle le gouvernement, quel qu'il soit, devrait à mon sens s'en tenir le plus loin possible.

C'est au sein de la profession que cette discussion doit avoir lieu, comme ce fut le cas lors des États Généraux de l'Information (EGI). Au reste, les journalistes en discutent régulièrement ; faisons-leur confiance. Il ne faut pas pour autant détourner le regard. Ce n'est pas dans l'audiovisuel contrôlé par l'Arcom ou dans la presse française qu'on trouve la plupart des fausses informations, mais sur les réseaux sociaux, où le danger est qu'elles soient mises au même niveau que l'information de l'audiovisuel public.

Comme Jean-Jacques Gaultier, je défends l'Arcom, qui n'est là que pour exécuter ce que lui demande le législateur – d'où le débat dont je prône l'ouverture sur la loi de 1986 et le pluralisme, interne comme externe. Ne confondons pas les sujets !

Ma conviction est que la plus belle labellisation de l'information est celle de l'audiovisuel public, dont le niveau de vérification est très élevé – le plus élevé d'Europe. On lui reproche parfois de diffuser une information trop tard mais c'est parce qu'il la vérifiait, pendant que d'autres la sortaient avec moins de précautions.

Les médias ont parfois du mal à trouver leur place dans un monde où l'information est immédiate ; nous la recevons en continu sur nos téléphones sans qu'il soit nécessaire d'allumer la télévision ou la radio. Aussi attend-on quelque chose de plus des sociétés de l'audiovisuel public : qu'elles analysent l'information, qu'elles la fassent comprendre mais surtout qu'elles la vérifient – de ce point de vue, nous pouvons en être fiers.

M. Laurent Lafon. La labellisation est la preuve qu'on peut poser de bonnes questions mais apporter de mauvaises réponses. L'information est partout, dans les médias traditionnels régulés par l'Arcom, mais aussi – abondamment – dans les médias numériques et sur les réseaux sociaux. Ce double système peut-il perdurer, avec d'un côté une régulation démocratique, encadrée par la loi et, de l'autre, une régulation algorithmique ? Placer sur le même plan ces deux modes d'information pose un problème majeur : la régulation algorithmique n'est ni transparente ni connue, et obéit à d'autres règles que celles du fonctionnement démocratique.

Se pose également la question de la vérification des faits. Il faut distinguer l'information vérifiée de l'opinion, qui peut parfois se transformer en *fake news*. Fournir une information vérifiée suppose un travail journalistique, dans les médias traditionnels comme dans numériques.

Enfin, je ne suis pas favorable au projet de labellisation, qui soulève davantage de problèmes qu'il n'apporte de solutions. Néanmoins, il faut inciter les réseaux sociaux à lutter davantage contre les *fake news* et à mieux vérifier l'information. C'est le sens de la commission d'enquête qui vient de se créer au Sénat sur les zones grises de l'information, c'est-à-dire l'espace informationnel qui échappe à la régulation de l'Arcom et dont on sait qu'il a un impact sur l'opinion publique.

Mme Sylvie Robert. La norme internationale JTI – *Journalism Trust Initiative* –, produite par RSF et appliquée dans de très nombreux organes de presse partout dans le monde, vise à garantir une information vérifiée, juste, responsable et sourcée dans laquelle nos concitoyens peuvent avoir confiance. Elle constitue une forme d'autorégulation par les pairs, c'est-à-dire les journalistes eux-mêmes. Au-delà de la valorisation de l'information fournie, elle porte sur le processus de fabrication de l'information. À l'heure où l'intelligence artificielle produit massivement de fausses informations, cette labellisation est bienvenue. C'est un processus de certification qui apporterait une plus-value aux plateformes et renforcerait la confiance dans notre démocratie. J'y suis donc favorable, même s'il ne m'appartient pas de dire qui devrait la gérer – ce n'est d'ailleurs pas le sujet – ni de commenter le jugement que vous portez sur RSF.

M. Patrick Bloche. Vous ne serez pas surpris que Sylvie Robert et moi soyons du même avis quant à la labellisation.

L'article 17 de la loi du 14 novembre 2016, que j'ai défendue, indique que les organisations de défense de la liberté de l'information reconnues d'utilité publique en France peuvent demander à l'Arcom d'engager la procédure de mise en demeure et d'assurer le respect par tous les médias des obligations définies par le législateur. RSF est l'une de ces organisations. Or, elle est sans concession envers les autorités de notre pays, puisque dans son classement mondial de la liberté de la presse en 2025, la France est passée à la vingt-cinquième place alors qu'elle figurait à la vingt et unième place l'année précédente. Au reste, Christophe Deloire, alors secrétaire général de RSF, avait commenté la décision de février 2024 du Conseil d'État, estimant qu'il ne s'agissait pas d'encadrer la liberté d'expression, mais tout simplement de faire appliquer la loi. Que disait le Conseil d'État ? « [P]our apprécier le respect par une chaîne de télévision, quelle qu'elle soit, du pluralisme de l'information, l'Arcom doit prendre en compte la diversité des courants de pensée et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités. » L'Arcom a donc été amenée à bouger, au meilleur sens du terme. S'il faut aller plus loin en matière de labellisation, allons-y ! Comparez par exemple l'information diffusée par iTélé en 2016 et celle que diffuse sur le même canal CNews dix ans plus tard : d'un côté, c'est une chaîne d'information, de l'autre, une chaîne d'opinion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors du débat de l'entre-deux-tours contre Nicolas Sarkozy en 2012, François Hollande déclarait : « Moi Président de la République, je n'aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes de télévision publique (...) »

Ensuite, la loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public a été promulguée en novembre 2013. Elle accordait au CSA, devenu Arcom, le pouvoir de désigner les dirigeants de l'audiovisuel public. C'est une forme d'exception française, puisque l'État en étant actionnaire, on aurait pu s'attendre à ce qu'il continue à nommer ses dirigeants.

Le 13 mars 2024, lors d'une précédente commission d'enquête, le président du CSA en 2015, M. Schramek, a signalé avoir connu des pressions du Président de la République François Hollande pour écarter certains noms concurrents de celui de Mme Ernotte. De nombreuses enquêtes ont été publiées, dont une de Laurent Mauduit. Que dit cette révélation de M. Schramek des difficultés de l'audiovisuel public français à conquérir son indépendance par rapport au pouvoir politique ?

M. Quentin Bataillon. J'ajoute à ma réponse précédente qu'il faut investir davantage dans l'éducation aux médias et à l'information. Parce que toutes les informations ne viennent pas de médias officiels, il importe de donner aux jeunes Français toutes les clés leur permettant de distinguer entre les bonnes et les mauvaises sources et de déterminer si une information est sérieuse ou non. C'est la raison pour laquelle la commission d'enquête sur la TNT avait recommandé que le produit des amendes prononcées à l'encontre des éditeurs par l'Arcom soit affecté non pas au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) mais à l'éducation aux médias et à l'information, de telle sorte que toute bêtise diffusée à l'antenne finance l'intelligence des jeunes Français.

M. Schramek a indiqué à la commission d'enquête que j'ai eu l'honneur de présider qu'il n'avait jamais fait l'objet de pressions politiques, à l'exception d'une fois, par François Hollande. Cependant, après vérification par les administrateurs, cet élément n'a fait l'objet d'aucun signalement spécifique puisque M. Schramek avait déjà eu l'occasion de l'indiquer par le passé – soit sur la scène judiciaire, soit dans les médias. Par ailleurs, les auditions et le travail de la commission d'enquête sur la TNT ont permis de vérifier que, depuis, aucun élément similaire n'a été signalé et qu'aucune pression n'est exercée sur les membres de l'Arcom, qui sont indépendants, ont des modes de nomination spécifiques et effectuent un travail collégial sérieux.

Il ne faut pas éluder la question du mode de nomination des présidents de société de l'audiovisuel public. Le mode actuel n'est pas optimal – je ne conteste évidemment pas les personnes qui ont été nommées jusque-là, encore moins leurs qualités. Néanmoins, bien des motifs peuvent inciter à ne pas présenter une candidature, aussi légitime soit-elle du fait d'une expertise ou d'un parcours. Outre que la candidature n'aboutit pas toujours, elle peut aussi, en cas d'échec, entraîner de grandes difficultés professionnelles, notamment pour retrouver un poste sur d'autres chaînes – ; c'est arrivé. Les maisons de l'audiovisuel public auraient pourtant beaucoup à gagner en compétence si des profils externes étaient nommés. Malheureusement, le mode de nomination nous fait passer à côté de talents susceptibles de transformer voire de rajeunir la stratégie de ces sociétés. Nous avons formulé plusieurs propositions, par exemple pour que la nomination incombe au conseil d'administration, sous réserve que sa structure soit modernisée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans la proposition de loi dite Lafon, dont je suis corapporteur à l'Assemblée, la question du mode de nomination sur les dirigeants de l'audiovisuel public se pose en effet et fera débat dès que le texte sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour.

M. Jean-Jacques Gaultier. L'indépendance procède certes du mode de nomination des dirigeants mais aussi – et surtout – du niveau de financement. On n'est pas indépendant lorsqu'il faut sans cesse quémander des crédits.

En réfléchissant au changement de gouvernance, Quentin Bataillon et moi avons clairement exclu que le président de la holding soit nommé par le Président de la République, pour couper tout lien avec l'Élysée. Nous recommandions que cette élection incombe au

conseil d'administration, avec avis conforme de l'Arcom et des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce mode de nomination est d'abord un gage d'indépendance. Il présente un autre avantage : diversifier les profils, y compris grâce à des passerelles entre le privé et le public. Il n'est pas rare que les mêmes noms reviennent, même s'il s'agit de personnes de qualité. Beaucoup hésitent à présenter leur candidature à la tête des grandes entités de l'audiovisuel public à cause du mode de désignation et de la communication qui l'accompagne.

Il y aurait un troisième avantage à rompre le lien entre l'Arcom et la nomination des dirigeants de l'audiovisuel public : il est plus facile, le cas échéant, de sanctionner quelqu'un qu'on n'a pas soi-même nommé.

M. Laurent Lafon. Le mode de nomination passe par le régulateur mais le Parlement ne doit pas se dessaisir ; il lui faut contribuer à valider une proposition.

Il est vrai que la transparence quasi totale du processus de recrutement dissuade certaines personnes de postuler, de peur que leur candidature les mette en difficulté vis-à-vis de leur employeur. Il faut donc construire un système permettant d'attirer les profils les plus adaptés et pertinents.

À nos réflexions franco-françaises sur l'indépendance dans le processus de désignation, il faut intégrer le règlement européen sur la liberté des médias, dont l'application limite notre marge de manœuvre.

M. Patrick Bloche. Si le pouvoir de nomination des présidents des sociétés de l'audiovisuel public a été rendu au CSA en 2013, c'était pour mettre fin à l'anomalie démocratique qui existait depuis 2009 – époque à laquelle le président Sarkozy s'était arrogé ce pouvoir. Nous nous étions alors demandé s'il ne valait mieux pas qu'ils soient élus par les conseils d'administration des sociétés concernées ; l'idée pourrait être reprise.

Ne confondons pas l'indépendance de l'Arcom, et celle des sociétés de l'audiovisuel public ; ce sont deux sujets de nature différente.

Par sa composition actuelle et par la professionnalisation des membres de son collège, l'Arcom offre de nombreuses garanties dans ses processus de désignation, pourtant régulièrement contestés.

Mme Sylvie Robert. L'indépendance passe certes par la mise à distance du pouvoir politique dans le processus de nomination – dont la transparence est garantie par la législation européenne – mais aussi et surtout par le financement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Philippe de Villiers et Michel Onfray ont témoigné de la façon dont Vincent Bolloré en personne les a démarchés et leur a proposé de rejoindre une de ses chaînes, CNews, assurant qu'il trouverait un format spécifique pour leur permettre de s'exprimer. Considérez-vous, monsieur Bataillon, qu'en ayant dit le contraire devant la commission d'enquête que nous avons conduite ensemble, les dirigeants du groupe Canal et Vincent Bolloré ont menti ?

Il y a quelques semaines, par ailleurs, Alexis Lévrier – que nous avons auditionné dans cette commission d'enquête – a affirmé que vous travaillez désormais pour une filiale du groupe Bolloré. Est-ce le cas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sortons du cadre de cette commission d'enquête, qui porte sur l'audiovisuel public, la commission d'enquête sur la TNT étant conclue...

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). L'audiovisuel public opère dans un environnement concurrentiel. Le fait que ses concurrents ne respectent pas les règles est un sujet qui intéresse directement son avenir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission enquête sur l'audiovisuel public et ne doit pas servir à interpellé celui qui fut votre ancien président de commission d'enquête, aujourd'hui présent au titre de ses missions sur l'audiovisuel public !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il nous dira s'il veut répondre !

M. Quentin Bataillon. En effet, je ne suis plus député, mais je n'ai pas oublié les règles qui régissent une commission d'enquête, pour avoir présidé celle dont M. Saintoul était le rapporteur.

Vous laissez entendre qu'il y aurait eu une forme de parjure ou d'information tronquée devant la commission d'enquête. Je crois savoir que vous vous en êtes ému par écrit auprès de la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui a toute compétence pour vous répondre et, si elle le juge nécessaire, donner suite. Vous avez interpellé la bonne personne : je ne suis plus président de commission d'enquête mais connaissant le professionnalisme avec lequel elle préside l'Assemblée, je sais que Yaël Braun-Pivet saura faire ce qu'il faut.

Votre deuxième question est plus personnelle – mais vos questions de fond m'avaient manqué, monsieur le député Saintoul. Je ne suis le salarié d'aucune société ni de personne. En mars 2025, j'ai créé une entreprise qui fait du conseil, des études et de la rédaction. J'ai de nombreux clients, parmi lesquels Havas Paris – mais je n'en suis pas salarié. C'est, à nouveau, une fausse information que vous divulguez.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci pour cette transparence, que vous n'étiez pas obligé d'apporter.

M. Erwan Balanant (Dem). Les cinq experts reconnus de l'audiovisuel que vous êtes venez de familles politiques différentes, mais aucun d'entre vous ne remet en cause la nécessité et la spécificité de l'audiovisuel public.

Cette commission d'enquête révèle qu'il existe deux visions de ce que pourrait être notre espace informationnel. D'un côté, cet espace doit être régulé dans le cadre des valeurs de notre République. De l'autre, on prône la concentration des médias – ce qu'ont encore fait sans aucun scrupule deux groupes d'extrême droite lors de l'examen d'un texte défendu par Sophie Taillé-Polian.

Nous arrivons à un moment de vérité. À la vision républicaine de ceux qui veulent une information inscrite dans un cadre démocratique, s'opposent ceux qui veulent créer des outils informationnels au service d'une idéologie, sous couvert de nous faire croire que l'audiovisuel ne fonctionnerait pas bien – à cet égard, le rapporteur a bien de la peine à renouveler ses questions, même s'il en a posé une nouvelle aujourd'hui, sur la labellisation. C'est nouveau !

Que pensez-vous de ces deux visions du monde de l'information et, au fond, de notre démocratie ?

M. Laurent Lafon. C'est un vaste sujet. Je partage avec vous l'idée selon laquelle la production de l'information, sa visibilité et sa fiabilité recouvrent un véritable enjeu démocratique. Deux visions s'opposent en effet. La première est celle d'un monde informationnel régulé par la loi, avec des règles démocratiques transparentes et connues de tous – c'est le système médiatique traditionnel, dans lequel un rôle important est confié à une autorité indépendante, l'Arcom.

La seconde est celle d'un autre secteur informationnel, essentiellement numérique, qui fait l'objet d'une régulation différente. Je ne fais pas partie de ceux qui affirment qu'il n'est pas régulé et que chacun peut y parler comme bon lui semble. Si Elon Musk et moi publions au même instant deux messages identiques sur Twitter, le sien serait beaucoup plus vu que le mien. C'est la preuve que ce système est régulé, mais par des algorithmes qui, à la grande différence de la régulation du secteur traditionnel, ne sont pas transparents. On n'en connaît pas les règles, qui sont principalement de nature économique, leur but étant de produire de l'attention et vendre de la ressource publicitaire. Il arrive aussi qu'elles aient un objectif politique visant à détourner ou à influencer des processus électoraux.

Nous sommes donc face à un double enjeu démocratique. Il faut maintenir la régulation transparente des médias traditionnels, car elle participe à la confiance qu'ils inspirent, singulièrement ceux de l'audiovisuel public. Mais il faut aussi que la régulation dans l'espace numérique ne soit pas qu'algorithmique et que des règles s'imposent, notamment en matière d'information.

M. Patrick Bloche. Quelle que soit notre couleur politique, nous partageons en effet le même attachement à un service public audiovisuel fort, car c'est un pilier de la démocratie – *a fortiori* quand on respecte les principes à valeur constitutionnelle d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information. Nous avons d'ailleurs tous rappelé que la première indépendance de l'audiovisuel public est son indépendance budgétaire. Je ne suis plus parlementaire mais vous l'êtes, et c'est à vous que revient désormais cet objectif.

La question complexe de la concentration des médias occupe le Parlement depuis longtemps. Le système actuel est obsolète, comme le montrait en mars 2022 un excellent rapport conjoint de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires culturelles. La main du législateur doit se saisir de cette question, si possible sans trembler.

M. Jean-Jacques Gaultier. Notre soutien en faveur d'un audiovisuel public fort doit être sans ambiguïté mais aussi exigeant, pour que ce secteur se transforme, pour qu'il bouge dans un monde qui bouge, face aux évolutions technologiques et aux mutations de la société. C'est aussi pourquoi il faut modifier les règles de concentration des médias et les apprécier à l'échelle globale, compte tenu du caractère tentaculaire de certains groupes. Nous ne sommes plus au temps de l'ORTF : le monopole d'État n'existe plus. Pourquoi préconiser un monopole privé ?

Quant aux algorithmes, ils manquent de transparence et, surtout, ils nous enferment dans la bulle de nos idées reçues et préconçues, au point qu'on ne voit ou lit plus que des choses avec lesquelles on est d'accord. L'audiovisuel public – Bruno Patino en faisait la remarque à l'époque sur Arte – tente précisément de contrebalancer cet effet, d'ouvrir l'esprit et de ne pas se contenter de nous resservir toujours la même soupe et les mêmes discours. Un média n'est pas un club de supporters qui soutient toujours la même équipe, même quand elle joue mal.

M. Quentin Bataillon. Le sujet de la concentration est complexe. Certains groupes ont en effet besoin de se structurer et de se renforcer à l'échelle globale face à leurs concurrents européens ou internationaux. Ces concentrations ne constituent pas pour autant un danger pour l'audiovisuel public. Par exemple, le groupe France Télévisions n'était pas défavorable à une possible fusion entre TF1 et M6 – preuve que les choses peuvent se faire en bonne intelligence.

Autre question cruciale, à ne pas confondre avec celle de la concentration et de la détention capitalistique : l'indépendance des rédactions. Soyons attentifs à ne pas employer les mêmes outils pour traiter l'une et l'autre. Chaque média doit trouver son outil démocratique interne pour garantir cette indépendance, qui est cruciale et qui, au fond, est souvent le véritable enjeu de la concentration.

L'approche de l'élection présidentielle est un moment propice pour s'interroger de nouveau sur les missions de l'audiovisuel public. Qu'attend-on de lui ? C'est en réfléchissant au *quoi* qu'on répondra plus facilement au *comment* – la gouvernance – et au *combien* – le financement. Depuis trop d'années, la tutelle et les observateurs posent la question à l'envers. Ce sont les missions qui font le budget et la gouvernance, pas l'inverse. Tout comme le sujet du pluralisme ne doit pas être tabou dans un paysage audiovisuel qui a évolué depuis la loi Léotard de 1986, conçue pour cinq chaînes seulement, ce débat doit s'ouvrir à la veille du grand rendez-vous démocratique de 2027. Au fond, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre l'Arcom, mais de déterminer comment faire évoluer notre paysage audiovisuel, dont l'Arcom n'est que le gendarme qui veille à l'application des lois imposées par les parlementaires.

Mme Sylvie Robert. Nous sommes attachés à un audiovisuel public fort et à une information fiable, pluraliste et indépendante. Il est vrai que deux visions du monde s'opposent. L'audiovisuel public est un enjeu de souveraineté informationnelle, démocratique, culturelle et économique. Ceux qui veulent l'affaiblir affaiblissent les missions qui le distinguent, qui sont à la fois éducatives et culturelles. L'audiovisuel public, c'est tout un écosystème autour de la création. Il garantit l'accessibilité territoriale – y compris outre-mer. Seul l'audiovisuel public peut remplir ces missions. C'est aussi pour cela que j'en suis fière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons de nombreuses autres questions à vous poser, notamment au sujet de la redevance, mais vos rapports sont publics. Nous pourrions les lire et nous en servir pour nos travaux, comme le rapporteur pour rédiger son rapport.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Nous sommes chagrinés de ne pas pouvoir auditionner M. Larcher car il a mis la pression sur l'Arcom après la diffusion d'un numéro de « Complément d'enquête » consacré au Sénat. Madame Robert, en tant que sénatrice de longue date et vice-présidente du Sénat depuis 2023, avez-vous eu vent de telles pratiques ? Que pensez-vous de l'attitude de M. Larcher ?

Vous êtes également l'autrice d'une proposition de loi visant à protéger les journalistes et à renforcer l'indépendance des médias, dans laquelle vous évoquez notamment l'indépendance de l'Arcom. Que pensez-vous du mode de nomination des membres de l'Arcom.

Mme Sylvie Robert. Il me paraît tout à fait inapproprié, dans une commission d'enquête, de faire un commentaire sur la question que vous posez concernant le président Larcher.

L'Arcom est un régulateur indépendant. Ma proposition de loi comporte des mesures relatives à la protection des journalistes, au secret des sources et visera peut-être à renforcer

les sanctions par l'Arcom en cas de manquement de la part des chaînes d'information ; tous ces sujets me sont chers.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir participé à nos travaux.

*

* *

27. Audition, ouverte à la presse, de Mme Rachida Dati, ministre de la Culture (5 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, mesdames et messieurs les journalistes, mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous accueillir pour cette nouvelle journée d'auditions, qui nous permettra d'entendre, ce matin, Mme Rachida Dati, ministre de la culture.

Madame la ministre, votre audition est attendue. Nous avons, avec M. le rapporteur et les députés présents, de nombreuses questions à vous poser pour éclairer nos travaux.

Vous le savez, cette commission d'enquête est dotée, comme toutes les commissions d'enquête, de pouvoirs importants. Elle oblige les personnes convoquées à comparaître, à dire la vérité, à prêter serment et à déposer sous peine de poursuites pénales. Elle mène un travail exigeant de contrôle du service public de l'audiovisuel, mais elle n'est pas le procès à charge de l'audiovisuel public.

Elle doit nous permettre, à nous, députés, représentants des Français, au-delà de nos convictions et de nos étiquettes politiques, de contrôler les acteurs, les missions, les moyens d'action et le financement de l'audiovisuel public, et de mesurer la manière dont les règles de pluralisme, d'indépendance et d'impartialité de l'information, qui sont des biens publics essentiels dans une société démocratique, sont mises en œuvre et garanties au sein de l'audiovisuel public. Elle doit nous permettre enfin de mettre en lumière, en toute transparence, les manquements et les dysfonctionnements, et de formuler des propositions concrètes pour réformer et améliorer l'audiovisuel public.

Comme je n'ai eu de cesse de le rappeler, pour être utile et pour mener ce travail sérieux, important et exigeant de contrôle de l'audiovisuel public, de son impartialité et de son fonctionnement, notre commission d'enquête doit se dérouler dans un cadre digne et respectueux – dignité de nos échanges et respect que nous nous devons les uns aux autres, que nous devons aux personnes auditionnées et aux Français qui nous regardent, et qui se désolent bien trop souvent du triste spectacle que nous pouvons donner.

Hier, j'ai considéré que la dignité et le respect n'étaient plus garantis. M. le rapporteur a porté des accusations graves à mon endroit, laissant entendre que j'aurais des liens avec les dirigeants de Mediawan. Cette mise en cause de ma probité et de mon indépendance m'a conduit à suspendre l'audition des anciens ministres de la culture après deux heures quinze d'échanges, alors même que l'audition ne devait durer que deux heures.

Je souhaite que cette commission d'enquête aille à son terme, car elle mène un travail utile. J'en appelle à notre responsabilité collective pour garantir le cadre digne et sérieux de nos travaux et le respect des règles que nous avons fixées ensemble.

J'ai échangé avec M. le rapporteur hier soir. Je respecte sa fonction, il respecte la mienne. Il sait que je lui garantis la liberté de poser toutes les questions qu'il souhaite, sans aucune forme de censure, mais que cela exige de sa part le respect d'une règle essentielle et non négociable : fonder les questions sur des faits et non sur des suspicions ou des soupçons, ne pas porter ou relayer d'accusation individuelle sans qu'elle soit étayée par des faits. Je souhaite désormais que nous puissions travailler sur le fond, avec hauteur de vue, en nous attachant aux faits, à la vérité des faits et à la transparence qu'attendent les millions de Français qui nous écoutent.

J'indique enfin aux membres de cette commission et aux Français qui nous écoutent qu'il s'est produit hier un fait grave et inédit dans l'histoire de la V^e République, qui s'apparente à des pressions et à des tentatives d'intimidation jamais vues. Maître Goldnadel a indiqué, sur X et à l'antenne de CNews, avoir porté plainte contre le président de la commission d'enquête, c'est-à-dire contre moi, m'accusant de ne pas avoir convoqué un syndicat de France Télévisions à une audition. J'ai bien entendu convoqué ce syndicat et je tiens à la disposition de la justice la preuve de cette convocation, dont M. le rapporteur a copie.

Il est temps, je crois, que la calomnie, les pressions et les ingérences extérieures cessent, afin que cette commission d'enquête puisse travailler sérieusement et sereinement.

Madame la ministre, nous étions très impatients de vous entendre. Même si l'intitulé de votre poste ministériel ne comporte pas le mot « communication », vous avez eu à traiter de l'audiovisuel public, en particulier dans le cadre de la proposition de loi visant à créer la holding France Médias, qui serait chargée de définir les orientations stratégiques de France Télévisions, de Radio France et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel).

Concernant l'audiovisuel public, vous avez eu à affronter un contexte budgétaire compliqué, qui a conduit le gouvernement à en diminuer fortement, qui plus est à de multiples reprises, les dotations budgétaires. Le budget total de l'audiovisuel public pour 2026 s'élève à 3,9 milliards d'euros, soit une baisse de 86 millions d'euros.

Je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien donner aux questions du rapporteur et à celles des députés.

Je vous remercie également de nous déclarer, comme l'imposent les textes, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Rachida Dati prête serment.)

Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024. J'ai été corapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

J'indique à nos collègues que, compte tenu de l'importance de cette audition et du nombre de députés présents, je souhaite que les questions posées à la ministre portent sur le périmètre de notre commission d'enquête, à savoir l'audiovisuel public, et que cette audition ne se transforme pas en une audition de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, où pourraient être abordés des sujets très divers, parmi lesquels la sécurité du Louvre, qui n'ont rien à faire dans cette commission d'enquête.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant les membres de cette commission d'enquête. Je sais le contexte polémique dans lequel elle a vu le jour. Au-delà des polémiques, son objectif initial est assez louable. Elle a toute sa place dans un contexte plus large de transformation profonde du secteur des médias en général, auquel l'audiovisuel public ne peut demeurer extérieur.

En premier lieu, je dirai un mot des transformations en cours. Elles sont massives. Elles affectent l'ensemble des médias traditionnels. Chacun l'aura constaté, les usages évoluent, les modes de consommation aussi. Les contenus d'information, de culture et de divertissement sont de plus en plus consommés sur les plateformes et les réseaux sociaux.

Des pans entiers de la population désertent les médias traditionnels que sont la radio et la télévision, en premier lieu les jeunes ; l'audience télévisuelle vieillit. L'hégémonie historique de la télévision a laissé place à celle des téléphones mobiles et au bouleversement des usages qu'ils entraînent avec eux.

Ce changement de paradigme, qui n'a eu de cesse de s'accélérer ces dernières années, produit des effets très concrets. On assiste à une déstabilisation massive du marché publicitaire, qui fait peser un risque majeur sur la santé économique des acteurs historiques.

Face à ces transformations, les groupes de télévision privés font face à deux enjeux : un enjeu de taille, pour résister à une concurrence de plus en plus forte qui rend le modèle économique de la télévision linéaire de plus en plus difficile à tenir ; un enjeu de déploiement sur le numérique, pour s'adapter aux nouveaux usages et trouver des relais de croissance. Notre audiovisuel public ne peut rester à la traîne de ces grandes transformations à l'œuvre, notamment parce qu'il doit conserver le rôle qui est le sien : s'adresser à tous.

Plus largement, contribuer à préserver la place de nos médias traditionnels, confrontés à un modèle économique de plus en plus adverse, à des usages qui évoluent et à la concurrence des grandes plateformes qui captent irrémédiablement l'attention, ce n'est pas regarder vers le passé, c'est préserver les conditions mêmes d'une démocratie vivante et contribuer à défendre notre modèle de souveraineté culturelle.

Je pense strictement la même chose s'agissant de l'audiovisuel public. Je l'ai toujours dit. Il est au cœur de notre démocratie. Il doit être un outil essentiel de citoyenneté, d'intégration, d'émancipation, de liberté, en particulier pour ceux qui n'ont pas accès à cette éducation à l'information, à la culture et à la vie publique. Je l'ai prouvé d'ailleurs en sanctuarisant son mode de financement très récemment.

Vous le savez, j'ai la conviction que, pour que cet outil soit préservé, il est aussi indispensable de lui donner un nouvel élan, un nouveau cap, en améliorant l'efficacité d'un service public qui s'adresse à tous. Il ne peut rester à la traîne des transformations que j'évoquais. Vous l'avez compris, je ne m'inscris ni dans les pas des contempteurs de l'audiovisuel public, qui veulent sa privatisation, ni dans les pas de ceux qui veulent que rien ne change et qui, de ce fait, contribuent à l'affaiblir.

Cette commission d'enquête a insisté lourdement sur les imperfections du service public. Je ne nie pas qu'il puisse y en avoir, nous allons y revenir. Mais n'oublions pas non plus ce que représente cet outil, la contribution qu'il peut apporter à notre démocratie. S'il y a un reproche qu'on ne peut pas me faire, c'est de ne pas m'être emparée de ce sujet pour contribuer à sa transformation indispensable, mais aussi à la préservation de cet outil.

D'abord, j'ai souhaité apporter mon soutien à la proposition de loi organique portant réforme du financement de l'audiovisuel public. Grâce à elle, un mode de financement indépendant et pérenne a été garanti au secteur.

Mais, au-delà de la question du financement, je plaide depuis mon entrée en fonction pour que l'audiovisuel public se réforme en profondeur. Au fond, l'idée a toujours été la même : il faut que l'audiovisuel public puisse se battre à armes égales face aux défis qui bouleversent le secteur et, surtout, qu'il puisse continuer à s'adresser à tous les Français en s'adaptant aux nouveaux usages.

Tel était le sens de la proposition de loi du sénateur Lafon, sur laquelle je me suis appuyée. Ses objectifs sont plus que jamais d'actualité : transformer la gouvernance du secteur pour renforcer les coopérations entre télévision et radio ; coordonner davantage les forces sur le numérique. L'audiovisuel public appartient à tous les Français. Il doit pouvoir continuer de s'adresser à chacun d'entre eux, dans tous les territoires.

Quasiment partout en Europe, l'audiovisuel public s'est structuré, les groupes se sont rassemblés. Et nous, nous prenons du retard. Je crois profondément qu'il n'y a pas de grande démocratie sans un audiovisuel public fort et à la hauteur de sa mission. Il nous faut tracer des perspectives au-delà des polémiques.

J'identifie quatre enjeux pour l'avenir de notre audiovisuel public. Ils recouvrent très largement le champ de votre commission d'enquête. Le Parlement pourra, je n'en doute pas, apporter une contribution utile à ces réflexions.

Premier enjeu : renforcer encore davantage le caractère distinctif du secteur public, tout particulièrement sur le plan des priorités éditoriales – information, proximité, culture.

Second enjeu : approfondir la transformation numérique afin d'accompagner les Français dans l'évolution des usages – voyez les accords récents entre la BBC et YouTube.

Troisième enjeu : se conformer à l'évolution des principes juridiques s'appliquant à l'audiovisuel public en matière d'exemplarité. Disons les choses : je pense à sa neutralité et au principe d'impartialité.

Sur ce point, il va sans dire que le ministre de la culture ne se substitue pas à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). C'est à elle que la loi a confié la mission de veiller sur l'impartialité de l'audiovisuel public, pas au ministère de la culture, encore moins à la ministre.

Il n'en résulte pas que le débat est exclu. Vous l'avez ici même et nous évoquerons cette question. Le rôle du service public n'est pas d'antagoniser ; bien au contraire, il est de rassembler. Le débat est légitime. Il faut avoir une réflexion sérieuse et apaisée sur l'impartialité et sur la façon de la concevoir.

Quatrième enjeu : accélérer la transformation de la gestion de l'audiovisuel public. C'est aussi un point d'attention de votre commission d'enquête. Je ne fais pas la liste des rapports parlementaires, administratifs ou financiers qui insistent sur ce point. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur France Télévisions évoque la nécessité de mettre en œuvre « sans délai des réformes structurelles jusqu'ici ajournées ». Je ne me déroberai pas aux interrogations de votre commission à ce sujet. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant de l'impartialité, la loi Léotard du 30 septembre 1986 exige des médias, notamment publics, le respect des règles de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté de l'information. Vous avez indiqué qu'il fallait avoir un débat sur l'impartialité.

Comment considérez-vous qu'elle est mise en œuvre par l'audiovisuel public ? Au-delà du débat, considérez-vous qu'il y a des réformes à mener pour renforcer l'impartialité de l'audiovisuel public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Historiquement, le législateur s'est concentré sur l'indépendance de l'audiovisuel public. Ce premier principe a longtemps animé les débats législatifs. La loi n'en définit pas moins un cahier des charges qui fixe des exigences en matière d'impartialité et de pluralisme de l'audiovisuel public. S'il faut les renforcer, nous sommes à l'écoute des propositions que la commission fera. C'est une réalité.

Pour le reste, il y a eu des décisions, y compris du Conseil d'État, en ce sens. Cette exigence d'impartialité doit être concrète, lisible et transparente pour tous les Français. Telle est la mission de l'Arcom. Par ailleurs, une mission a été confiée à M. Bruno Lasserre à ce sujet. Nous verrons les recommandations et les propositions qu'il formulera.

Ce n'est ni au ministre de la culture, ni au ministère de la culture de dire ce qui détermine l'impartialité, mais à l'Arcom. La mission Lasserre nous donnera des précisions et indiquera les perfectionnements à apporter au respect du principe d'impartialité qu'attendent tous les Français.

M. le rapporteur Jérémie Patrier-Leitus. Le ministère de la culture exerce la tutelle sur les médias de l'audiovisuel public, mais aussi la responsabilité des médias privés, parce qu'il gère le champ de la communication en général. Considérez-vous que les règles du pluralisme et de l'impartialité sont plus respectées sur l'audiovisuel public ou privé ?

S'il faut réformer la loi de 1986, selon quel axe à votre avis ? La loi fixant les règles de pluralisme a été votée il y a quarante ans, dans un monde où il n'y avait pas de réseaux sociaux, où la concurrence des plateformes étrangères n'était pas là et où il n'y avait pas d'ingérence.

Même si vous quitterez votre poste dans quelques jours et ne pourrez pas porter cette réforme, considérez-vous, à l'aune de l'expérience qui est la vôtre depuis deux ans que vous menez ce ministère, qu'il faut renforcer les règles d'impartialité ? Considérez-vous que le pluralisme est moins mis en œuvre ou mieux mis en œuvre dans le privé ou dans le public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Comme je viens de le dire, cette question doit être posée à l'Arcom, pas au ministère de la culture, moins encore à la ministre. Chacun peut avoir des idées, des conceptions, des choses à dire. Tel n'est pas mon rôle de ministre de la culture. La mission Lasserre nous éclairera sur cette exigence d'impartialité et de pluralisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'agissant du budget, les auditions que nous avons menées ont montré qu'il y a eu beaucoup de variations des dotations budgétaires aux sociétés de production audiovisuelle, notamment à France Télévisions, et des variations de crédits qui peuvent compliquer leur gestion.

Considérez-vous que le financement public de l'audiovisuel public est suffisant ? Faut-il le maintenir ? Faut-il demander aux acteurs de l'audiovisuel public des économies ou au contraire renforcer leur budget ?

Mme Rachida Dati, ministre. Aujourd'hui, toutes les administrations participent au redressement des finances publiques. L'audiovisuel public y participe aussi, en responsabilité. Il y prend toute sa part. Il est vrai que l'effort qui lui a été demandé est très exigeant. Je me suis battue pour que la baisse soit réduite, et le fait est que nous avons obtenu une réduction de cet effort.

Il n'en demeure pas moins qu'une forte exigence pèse sur l'audiovisuel public. Vous en avez auditionné les dirigeantes ; elles prennent des mesures d'économie pour rester à l'équilibre pour 2026 et une revue des dépenses, de fonctionnement notamment, est en cours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la ministre, je vous remercie pour votre temps et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

J'évoquerai d'abord le contexte budgétaire de France Télévisions. Le 23 septembre 2025, la Cour des comptes a publié un rapport, que l'on peut qualifier d'accablant, sur la gestion de France Télévisions. Je pense que nombre de gabegies qui y sont révélées ont choqué beaucoup de Français.

On parle par exemple d'une trentaine de cadres mieux payés que le Président de la République. On parle d'une cinquantaine de directeurs qui bénéficient de voitures de fonction. On parle d'un salaire moyen, chez France Télévisions, de 72 000 euros, qui place le salarié moyen de France Télévisions parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Je tiens à rappeler que le salaire moyen dans le secteur de la culture, public comme privé, est plutôt autour de 48 000 euros. Dans l'audiovisuel privé, il est à peu près de 62 000 ou de 63 000 euros. On parle aussi de suites au Majestic, à Cannes, pour les dirigeants de France Télévisions, payées pendant des années par France Télévisions, dont certaines à près de 1 700 euros la nuit.

Dans un rapport sur Radio France, on apprend le nombre de semaines de congés payés accordées aux journalistes de Radio France : quatorze semaines, là où les Français en moyenne en ont cinq, hors RTT. Je pense que, comme des millions de Français, vous avez peut-être appris ces gabegies lorsque vous avez lu le rapport de la Cour des comptes. Quelle a été votre réaction ? Connaissiez-vous ces montants ? Étiez-vous au courant de ces avantages, sociaux notamment, dont on peut dire qu'ils sont exorbitants ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est vrai que, dans le rapport de la Cour des comptes, il y a des choses qui ont choqué les Français. Je vous le dis tel que je le pense, parce que j'ai reçu pas mal de courriers après sa publication. C'est une réalité.

Pour autant, les présidentes vous ont répondu. Des réponses ont été adressées à la tutelle à la suite de la publication de ce rapport.

Mais je dois aussi rappeler que l'audiovisuel public assure des missions de service public qui ne sont pas rentables. Vous le comparez à l'audiovisuel privé mais l'objectif n'est pas le même, et la gestion n'est pas forcément la même. Être déficitaire et ne pas être rentable ne signifie pas pour autant que vous avez une mauvaise gestion. Mais, par exemple, il y a des programmes qui sont coûteux, pas rentables mais qui sont une nécessité de service public, parce qu'on s'adresse à tous les Français. On ne peut pas mettre sur le même plan la gestion d'un média privé et celle d'un service audiovisuel public. Je répète que je suis très attachée à ce que l'audiovisuel public s'adresse à tous les Français.

Ensuite, dans ce rapport, il est effectivement dit qu'il faut poursuivre la politique d'économies engagée depuis dix ans. Il donne certains détails. L'objectif d'aligner les dépenses

de fonctionnement courant sur le standard en vigueur dans la sphère publique et la renégociation de l'accord d'entreprise lancée par France Télévisions participent à ces économies.

S'agissant de la gestion, l'audiovisuel a certes une tutelle mais il bénéficie également d'une autonomie de gestion et de direction : il faut le rappeler. Je ne dirige pas, en tant que ministre de la culture, les entreprises de l'audiovisuel public : le principe d'indépendance de l'audiovisuel public l'interdit. Le ferais-je qu'on me le reprocherait !

Le rapport de la Cour des comptes rappelle la nécessité pour l'État de donner une meilleure visibilité à France Télévisions, notamment sur sa trajectoire de dotation publique. J'en ai extrait une recommandation : « Fixer une trajectoire financière réaliste et traitant l'insuffisance des capitaux propres à travers l'adoption sans délai d'un contrat d'objectifs et de moyens ».

Certains ont tendance à mettre en avant certaines recommandations plutôt que d'autres ou au détriment d'autres, comme pour laisser entendre que, finalement, l'État serait seul responsable de la situation actuelle de la société. Tel n'est pas le cas.

La Cour fait observer que les réformes structurelles ont été insuffisantes jusqu'à présent, évoquant « une situation financière critique qui impose sans délai des réformes structurelles jusqu'ici ajournées » – c'est ce que j'ai indiqué dans mon propos liminaire.

Oui, il y a des réformes à faire. Oui, il y a des dépenses à revoir. Oui, il y a une trajectoire d'économies à faire et je crois que les présidentes des deux sociétés vous ont répondu en ce sens. Vous avez raison de demander ce que seront les efforts, la vision, les trajectoires et les objectifs qu'elles prévoient. C'est votre droit. C'est le droit du Parlement de soulever ces questions. Mais je rappelle que la mission de l'audiovisuel public n'est pas de rechercher la rentabilité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons auditionné le président de la troisième chambre de la Cour des comptes le 4 décembre dernier ; ses mots étaient crus et éloquentes. Il nous expliquait que la situation financière de France Télévisions était plus que critique.

M. Moscovici, premier président de la Cour des comptes, parle, lui, d'une « situation à nos yeux qui n'est plus soutenable » et « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ». Nous avons appris à cette occasion que France Télévisions a cumulé, depuis 2017, plus de 80 millions d'euros de déficit ; que les capitaux propres sont désormais inférieurs à la moitié du capital social de l'entreprise, ce qui fait peser sur elle, selon le code du commerce, un risque de dissolution ; que même la trésorerie, qui était abondée à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros il y a encore quelques années, est désormais négative.

Vous êtes ministre depuis le 11 janvier 2024, soit avant la parution du rapport de la Cour des comptes, qui a eu lieu le 23 septembre 2025. Avez-vous été mise au courant, notamment par la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) ou par d'autres organes publics, de cette situation financière si critique ? Si oui, quelles actions correctrices avez-vous envisagées pour la résoudre ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le risque de dissolution que vous évoquez, s'agissant de l'audiovisuel public, est inexistant ; les règles ne sont pas les mêmes que celles applicables aux entreprises privées classiques. L'État prendra ses responsabilités, comme il les a toujours prises. Il a notamment la possibilité, en cas de déficit en fin d'année, de recapitaliser l'entreprise ; il l'a déjà fait.

Ce sur quoi je peux peut-être vous suivre, c'est la nécessité pour l'État de ne pas recapitaliser sans avoir vérifié les objectifs poursuivis et examiné les raisons pour lesquelles on en est arrivé à un tel déficit. C'est une réalité.

L'État prendra ses responsabilités. Il peut opérer une réduction du capital de l'entreprise. C'est aussi une réalité. Il faut aussi un échange régulier avec la tutelle. Mais il est vrai qu'une forte exigence pèse sur l'audiovisuel public.

Après la publication de la Cour des comptes, il y a eu des échanges, il y a eu des réponses. Les dirigeantes vous ont répondu. On ne peut pas en rester là. Je reprends les conclusions de la mission de Laurence Bloch : le *statu quo* n'est plus une option s'agissant de l'audiovisuel public.

Il faut qu'il se restructure, qu'il se réorganise, s'il veut rester solide et ne pas s'affaiblir. Il faut qu'une réforme de fond, structurelle, soit mise en œuvre. Son financement est sanctuarisé, grâce aux sénateurs Vial et Lafon, qui ont œuvré pour pérenniser la fraction de TVA qui lui est affectée. Ce financement garanti lui donne un peu d'oxygène, mais il faut, en face, une réforme structurelle.

Tous les rapports parlementaires vont dans le même sens, quelle que soit la couleur politique de leurs auteurs, depuis dix ans. Il y a eu des rapports de la Cour des comptes, des rapports financiers, des rapports administratifs. Tout le monde va dans le même sens : il est impératif de mener des réformes structurelles et d'organisation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous été prévenue en amont du rapport de la Cour des comptes, de la situation financière très critique de France Télévisions ? Quels signaux d'alerte avez-vous reçus en tant que ministre ? Avez-vous, comme des millions de Français, découvert l'ampleur de la faillite au moment de la publication du rapport de la Cour des comptes ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le ministère de la culture siège au conseil d'administration de France Télévisions...

Mme Rachida Dati, ministre. Nous n'avons pas été prévenus en amont ; je n'ai jamais été prévenue, ni mon cabinet, ni la DGMIC. J'ai envoyé un courrier très explicite en ce sens à chacune des deux dirigeantes pour leur demander de mener des actions correctrices après la publication du rapport – je ne sais pas si elles en ont fait état –, j'y détaille ces actions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que le ministère de la culture siège au conseil d'administration de France Télévisions. Jamais la situation financière n'a fait l'objet d'observations ou d'alertes de la part de ses représentants ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non. Puisque vous le demandez, voici le détail du calendrier des travaux du ministère sur la mission de contrôle de la Cour des comptes. 29 avril 2024 : notification du contrôle par courrier adressé à la DGMIC. 19 septembre 2024 : entretien de début de contrôle avec la directrice générale. 14 mai 2025 : décision de reconduction de Delphine Ernotte par l'Arcom. 27 mai 2025 : réception du relevé d'observations provisoires. 7 juillet 2025 : envoi de la réponse du ministère de la culture signée par le secrétaire général et la DGMIC. 10 juillet 2025 : audition de Ludovic Berthelot, chef du service des médias de la DGMIC. 21 juillet 2025 : réception du rapport de contrôle définitif. 4 septembre 2025 : envoi de la réponse du ministère de la culture au rapport définitif, signée par moi-même.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge sur les informations que vous auriez pu avoir en amont du rapport de la Cour des comptes, c'est parce que France Télévisions et Radio France ont assigné CNews et *Le JDD* en justice pour dénigrement.

Le 19 novembre 2025, vous avez été interrogée dans l'hémicycle, lors des questions au gouvernement, par notre collègue Maxime Michelet, qui vous a demandé si vous étiez au courant de cette plainte. Vous avez déclaré que cette démarche n'a, « en aucun cas », « été concertée et [...] approuvée par les tutelles ».

Lors de la première audition de cette commission d'enquête, le président de l'Arcom lui-même nous a également déclaré ne pas avoir été mis au courant. Il nous a expliqué qu'il en a été informé « quelques jours avant que cette information n'ait été rendue publique dans la presse ».

Je rappelle aussi que cette décision a fait suite à une déclaration de Mme Ernotte dans *Le Monde* daté du 18 septembre 2025, où elle affirmait que CNews est « une chaîne d'extrême droite ». Comment expliquez-vous que Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, vous ait caché l'engagement d'une telle procédure en justice, financée qui plus est par le contribuable, engageant l'audiovisuel public ? Pourquoi vous l'a-t-elle caché ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'en ai pas été informée. La réponse que j'ai faite devant la Représentation nationale, je la confirme. J'ai dit à Mme Ernotte, lors d'un échange informel – je l'ai connue quand elle travaillait encore chez Orange –, qu'il n'est peut-être pas habile d'indiquer qu'un média qui n'est pas un concurrent – l'audiovisuel public n'est pas en concurrence avec le privé, il n'a ni la même mission ni le même positionnement – est d'extrême droite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous qu'il y a un dénigrement de l'audiovisuel public par l'audiovisuel privé ? Considérez-vous que les antennes des médias privés, par exemple celles possédées par M. Vincent Bolloré, dénigrent l'audiovisuel public, notamment dans la manière dont elles traitent cette commission d'enquête ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est à l'Arcom de dire ce qu'il en est. Moi, je ne qualifie pas, ni ne commente, car ce n'est pas mon rôle, les éditoriaux et la programmation de l'audiovisuel public. Je ne le ferai pas pour l'audiovisuel privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qu'avez-vous demandé à Mmes Ernotte et Veil lorsque vous avez appris, en même temps que les Français, que leurs entreprises engageaient une procédure contre un groupe d'audiovisuel privé ? Quelles discussions avez-vous eues alors ? Peut-on en savoir un peu plus, notamment sur les demandes que vous avez formulées pour que d'éventuelles actions futures soient plus transparentes vis-à-vis de la tutelle ?

Mme Rachida Dati, ministre. À l'issue de cette procédure, je n'ai pas eu de telles discussions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ? Est-ce faute d'en avoir proposé une ? Ou faute d'en avoir reçu la demande ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne l'ai pas fait. Elles ont engagé cette procédure. J'ai dit ce que j'en pensais. La tutelle aurait dû, aurait pu être informée s'agissant d'une procédure engagée aux frais des Français et assez singulière. Mais je n'ai pas été informée et nous n'en avons pas parlé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est un exemple assez éloquent des défauts d'information de France Télévisions vis-à-vis du ministère de la culture. J'aimerais par ailleurs avoir votre avis sur la communication officielle de France Télévisions, notamment celle de Mme Ernotte, sur l'état financier de France Télévisions. J'ai pu prendre connaissance de communiqués de presse publiés depuis plusieurs années, depuis que Mme Ernotte est présidente de France Télévisions.

Dans l'un des plus récents, publié le 15 mars 2025, on lit – c'est le titre : « Le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive ». Pourtant, on a appris quelques semaines plus tard, dans le rapport de la Cour des comptes, que le résultat net du groupe avait été déficitaire à trois reprises, en 2018, en 2021, en 2022, et que le résultat d'exploitation l'avait été à cinq reprises, en 2020, en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024. Pourtant, le communiqué de presse, assez court, évoque une « politique de gestion rigoureuse » du groupe, un « pilotage dynamique de ses ressources », une « maîtrise de ses dépenses ».

Ce communiqué de presse laisse penser que France Télévisions a procédé – c'est l'un des objets de cette commission d'enquête –, peut-être avec l'aide de ses commissaires aux comptes, à certains artifices comptables dans l'unique but de dissimuler la réalité de sa situation financière, en tout cas officiellement, dans sa communication, à quelques semaines d'une décision de renouvellement de Delphine Ernotte pour un troisième mandat à la tête de France Télévisions. Ma question est donc la suivante : comment expliquez-vous une telle différence entre la communication officielle des dirigeants du groupe de Delphine Ernotte et la réalité financière accablante dont témoigne le rapport de la Cour des comptes ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous parlez d'« artifices comptables ». Pour avoir été directeur financier et contrôleur de gestion, je peux vous dire que de tels actes engageraient la responsabilité de ceux qui les auraient commis, et même de l'État. Si vous faites des artifices comptables, vous faites des faux. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

La dernière page du rapport de la Cour des comptes présente le résultat d'exploitation « avant transformation et Salto », c'est-à-dire avant événements extraordinaires – une notion qui existe dans la gestion de toute entreprise –, et l'on peut constater que les comptes sont alors à l'équilibre. Ces données très explicites, auxquelles je vous renvoie, sont tout à fait légales et vraies. Les communiqués de presse ne sont donc pas des faux : il n'y a pas eu d'artifices comptables. Avant la liquidation de Salto, des événements exogènes tels que le projet de fusion entre M6 et TF1, qui ne s'est pas concrétisé, ont aussi eu des répercussions sur le résultat d'exploitation. Tout cela est très bien expliqué, en détail, dans le rapport de la Cour des comptes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a fait référence à un communiqué de presse publié le 13 mars 2025 à la suite d'un conseil d'administration. Les citations du rapporteur sont tout à fait exactes, mais il y est aussi indiqué que les économies demandées à France Télévisions étaient sources de difficultés pour elle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne mets pas en cause le travail des commissaires aux comptes mais vous conviendrez que la notion d'événements exceptionnels ou extraordinaires peut correspondre à beaucoup de choses. Vous avez parlé de la faillite de Salto, qui a coûté des dizaines de millions d'euros à France Télévisions, mais il y en a eu d'autres. Au-delà de la pratique comptable, qui peut se justifier – j'ai été chef d'entreprise, et je sais à quels artifices on peut recourir pour présenter des comptes à l'équilibre –, trouvez-vous normal d'isoler, dans la communication officielle, un certain nombre d'événements considérés comme exceptionnels et de présenter publiquement les résultats du groupe comme

« exceptionnels », en expliquant que France Télévisions met ses comptes à l'équilibre depuis neuf ans alors que l'entreprise cumule en réalité, depuis 2017, un déficit de 80 millions d'euros ? À la fin, ce sont les Français qui paient et qui doivent éponger ces dizaines de millions ! Hier, devant nous, Mme Filippetti a nié la situation, en tout cas réfuté cette analyse concluant à une quasi-faillite ; elle a expliqué que, quand elle était ministre, elle avait augmenté la redevance pour éponger ces déficits.

Ma question est assez simple : considérez-vous qu'au-delà de ces aspects purement comptables, la direction de France Télévisions cacherait depuis quelques années, dans son discours officiel, une situation financière critique, que la Cour des comptes a mis près de dix ans à révéler ? Cela aussi nous amène à nous interroger : la Cour a attendu un peu plus de neuf ans pour revenir enquêter et a publié son rapport quelques semaines seulement après la reconduction de Mme Ernotte pour un troisième mandat.

Mme Rachida Dati, ministre. Franchement, j'entends vos questions, qui me paraissent légitimes, car il s'agit de l'argent des Français. Cette commission d'enquête a une vertu : celle de poser les choses et de permettre de les expliquer.

M. le président parlait tout à l'heure du musée du Louvre. On a parfois l'impression que l'autorité de tutelle gère directement les opérateurs ou certaines sociétés, mais ce n'est pas le cas : il y a une autonomie de gestion, et l'audiovisuel public est indépendant.

Par ailleurs, le ministère de la culture n'est pas le seul à siéger au conseil d'administration de France Télévisions : on y trouve aussi l'Agence des participations de l'État (APE) et le ministère des finances. Les résultats sont approuvés, et les communiqués publiés n'ont pas été rédigés par une seule personne, dans son coin. Tout est public, la comptabilité est accessible, et vous pouvez également poser vos questions aux autres institutions exerçant une tutelle, directe ou indirecte, sur France Télévisions – je parlais à l'instant du ministère des finances – ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

Vous disiez vous-même que vous étiez chef d'entreprise : vous savez donc que le résultat d'exploitation, hors événement exceptionnel, est l'indicateur de base, celui qui compte vraiment. Vous avez aussi raison de souligner que le caractère exceptionnel d'un événement ou d'une dépense peut faire l'objet d'une discussion avec les commissaires aux comptes et les experts-comptables, y compris en conseil d'administration, et qu'il arrive que des dépenses soient réintégrées dans le résultat d'exploitation. En l'occurrence, tout a été fait en toute transparence, de manière légitime et dans la légalité. Je ne sais pas si vous avez déjà auditionné les commissaires aux comptes ou d'autres institutions compétentes en la matière, mais je peux une fois de plus vous assurer que tout est très clair et très transparent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous interroger sur les réformes susceptibles d'être engagées, qui sont aussi l'objet de notre rapport. Après quelques semaines d'auditions, nous avons constaté l'existence d'un certain nombre de pistes d'économies – hier encore, d'anciens députés et d'anciens ministres en ont mis certaines sur la table.

La plus évidente concerne peut-être l'accord salarial de 2013. À la page 96 du rapport de la Cour des comptes, il est expliqué que les effectifs de France Télévisions ont été réduits de 10 % entre 2017 et 2023, mais qu'en dépit de cette diminution assez forte, la masse salariale a plutôt stagné, puisqu'elle n'a baissé que d'environ 1 %.

S'agissant des programmes, j'ai remarqué qu'à la suite d'une déclaration de Delphine Ernotte, le coût des contrats passés avec les sociétés de production avait été réduit, en à peine quelques jours, de 5 %. Comment est-il possible d'appliquer une telle baisse du jour au

lendemain ? Cela ne nous permet-il pas de soupçonner que ces sociétés surfacturaient leurs prestations au service public depuis des années ? On se souvient du scandale qui a touché, dans les années 1990, les animateurs-producteurs : il a été démontré que certains d'entre eux surfacturaient le service public, par le biais de sociétés écrans, pour leur propre bénéfice.

La troisième piste de réforme est relative au coût de l'information. Ce dernier est deux fois plus élevé à France Télévisions qu'à TF1, pour des résultats nettement inférieurs, notamment pour ce qui est de l'audience. Ainsi, la chaîne d'information France Info, créée en 2016, peine toujours à trouver son public : après dix ans d'existence, elle est à 1 % d'audience, très loin derrière ses trois concurrentes. De plus, il y a un flou sur le coût de cette chaîne : tantôt on apprend qu'il est d'environ 20 millions d'euros par an, tantôt Delphine Ernotte nous dit qu'il se situe plutôt autour de 40 millions, quand les spécialistes nous disent qu'une chaîne d'information ne peut exister en dessous de 100 millions d'euros.

Quelles sont donc, selon vous, les réformes importantes à mener pour sauver la situation financière de France Télévisions ? Au fond, le problème est-il que les Français ne paient pas assez pour l'audiovisuel public ou que ce dernier n'a pas mis en œuvre, depuis quelques années, les réformes structurelles nécessaires pour optimiser sa gestion des coûts ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez raison de le rappeler, tous les rapports disent qu'il faut mener des réformes structurelles et qu'on ne peut plus les ajourner. Il s'agit là d'un impératif. C'est tout le sens de la réforme que nous avons portée sur la base de la proposition de loi du président Lafon. Laurence Bloch elle-même avait conclu, au terme de sa mission, que le *statu quo* n'était plus une option pour l'audiovisuel public.

Pour préserver l'existence et la qualité de l'audiovisuel public, la réforme est incontournable. C'est ma conviction profonde, que j'avais bien avant d'être ministre de la culture, et que j'ai exprimée publiquement – je suis donc tout à fait à l'aise à ce sujet. Faute de réforme, nous allons bricoler, et à force de bricoler, nous affaiblirons l'audiovisuel public, compte tenu du contexte concurrentiel actuel, où la compétition est très violente, très agressive, notamment avec les plateformes et les acteurs du numérique. Je crains que les victimes soient toujours les mêmes.

Je le répète, je suis tout à fait d'accord avec vous : la réforme est nécessaire, incontournable, et elle devient indispensable. Le 8 janvier dernier, j'ai d'ailleurs écrit aux deux présidentes de France Télévisions et de Radio France pour leur demander, dans l'attente d'une éventuelle mise en œuvre de la réforme en cours de discussion, quelles étaient les coopérations, les réorganisations ou les restructurations à mener. Ce courrier est à votre disposition.

J'en viens aux efforts inscrits dans le budget initial de France Télévisions pour 2026. Sont prévues une diminution de 40 millions d'euros des engagements dans la création audiovisuelle, dont l'enveloppe est ramenée de 440 à 400 millions, une baisse de 18 millions des dépenses consacrées aux programmes de flux – elle passera par des renégociations, voire par des suppressions d'émissions, et par la cession de matchs du Tournoi des Six nations –, la poursuite des réductions de postes – les effectifs 2026 sont en baisse de 84 emplois par rapport à la prévision 2025 et de 277 emplois par rapport à 2024 –, ainsi que des cessions immobilières à hauteur de 20 millions d'euros.

S'agissant des mesures en cours, je citerai la dénonciation de l'accord collectif, que j'avais sollicitée lorsque j'ai été nommée ministre de la culture.

La masse salariale a augmenté de près de 6 % en dix ans – une hausse qui reste en deçà de l'inflation –, tandis que les effectifs ont diminué de 10 % entre 2015 et 2024.

Vous soupçonnez une surfacturation des prestations des sociétés de production. Ce n'est pas le cas : la baisse de 5 % a été répercutée au sein des maisons de production, qui ont dû modifier la qualité ou le contenu des programmes. Autrement dit, on ne peut pas parler d'une réduction du coût de la même prestation – si tel avait été le cas, il y aurait effectivement eu une surfacturation.

Cette baisse de 5 % correspond à un effort massif qui leur a été demandé. Bien que je ne sois pas responsable de la programmation, on m'a par exemple écrit pour déplorer la suppression de « Questions pour un champion », qui était une émission très populaire. Les négociations sont très longues et très compliquées, car les décisions sont prises au cas par cas.

J'ai saisi la DGMIC de la question du coût de l'information, et le ministère a publié début 2026 une étude à ce sujet. Il en ressort que cette question constitue, pour 50 % des médias interrogés, un véritable enjeu. Or la production d'une information de qualité, vérifiée, assurée par des journalistes présents sur le terrain, coûte cher, voire très cher : près de 3 milliards d'euros y sont consacrés, en France, par tous les médias, privés comme publics. L'ensemble des organismes de l'audiovisuel public supportent 30 % de ce coût global. Au total, 4 500 journalistes produisent de l'information de proximité, nationale ou internationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'aimerais bien comprendre votre position sur cette question de la situation financière de France Télévisions, qui est importante. Il existe, en somme, quatre options pour améliorer cette situation : une baisse de la masse salariale et une réforme du cadre social ; une augmentation des dotations budgétaires, c'est-à-dire des crédits que le ministère de la culture verse à France Télévisions ; une baisse du financement de la création, qui passe par la suppression de certains programmes ; des réformes structurelles. Nous souhaitons avoir votre vision personnelle sur cette question. En tant que ministre de la culture, pensez-vous que l'amélioration de la situation financière de France Télévisions doit se faire à budget constant ?

Mme Rachida Dati, ministre. Si vous dites qu'il faudrait une augmentation du budget ou une réduction de la masse salariale sans vision ou sans objectif, cela n'aurait pas de sens : soit on creuserait un puits sans fond, soit on procéderait à des coupes à l'aveugle. Je l'ai dit tout à l'heure et ce n'est pas moi qui le dis, mais tous les rapports : sans réforme structurelle, l'audiovisuel public s'affaiblira, et certains de ses pans disparaîtront.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes d'accord – nous avons travaillé ensemble sur la réforme de l'audiovisuel public et la création d'une holding dans le cadre de la proposition de loi dont je suis le corapporteur. Mais cette réforme, que j'appelle de mes vœux – même si elle fait débat au sein de notre assemblée –, doit-elle être menée à budget constant ?

Mme Rachida Dati, ministre. Pour conduire une réforme structurelle, on réfléchit d'abord à l'organisation, puis on pense au financement, dans un contexte budgétaire contraint. Je ne vais pas vous dire qu'il faut augmenter le budget avant de mener la réforme structurelle : il faut évidemment réorganiser au préalable. C'est pourquoi nous avons voulu une coordination, un rassemblement des forces autour d'une stratégie unique et cohérente qui donne toute leur place à l'information, à la culture, à la proximité... L'audiovisuel public doit aussi continuer de viser d'autres objectifs : s'adresser plus largement à tous les Français – ce qui est de moins en moins le cas –, y compris aux jeunes, qui ne s'informent absolument pas par les médias traditionnels, et investir massivement dans le numérique. Je pense que vous allez auditionner Laurence Bloch, dont le rapport est très explicite sur ces sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué tout à l'heure que l'audiovisuel public n'était pas vraiment soumis à un impératif de rentabilité. Certains pourraient être choqués par vos propos : à quoi bon voter des budgets, année après année, s'ils ne sont pas respectés, comme le disait hier Mme Filippetti, votre prédécesseuse socialiste ? Ne devrait-on pas soumettre l'audiovisuel public à un impératif de performance, même financière, sans quoi on demandera aux Français de contribuer toujours davantage à son financement ? Ne faudrait-il pas fixer une limite aux déficits successifs, qui se cumulent depuis 2017 ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est une question non de rentabilité mais de soutenabilité, ce qui n'est pas vraiment la même chose.

Je vais préciser mes propos, car il peut effectivement être choquant d'entendre dire que l'audiovisuel public n'est pas soumis à une exigence de rentabilité, comme s'il pouvait dépenser sans contrôle. Non : il y a des réformes structurelles à mettre en œuvre, une organisation à adapter, et un financement qui est en face. Cela rejoint la question du résultat d'exploitation hors événements exceptionnels ; c'est la vie d'une entreprise. Je ne dis pas que l'audiovisuel public est un puits sans fond, ni qu'on le finance sans aucune vision. Il faut une vision – la réforme structurelle, de fond –, une organisation, une stratégie, avec des principes à respecter – ceux que nous avons énoncés tout à l'heure –, et évidemment une soutenabilité. Encore une fois, cela ne veut pas dire que l'on finance sans contrôle – cela n'a rien à voir. Au contraire, si j'ai écrit aux deux dirigeantes de l'audiovisuel public, c'est parce que leurs groupements bénéficient d'un financement public, ce qui implique une exigence de transparence et de contrôle, notamment de l'utilisation de ce financement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour dézoomer et rendre compte aux Français du budget du ministère de la culture, je me suis intéressé à la répartition de ce dernier, doté chaque année d'à peu près 8 milliards d'euros. L'audiovisuel public bénéficie de 4 milliards d'euros, soit la moitié de cette enveloppe, tandis que seulement 4,5 % du budget de votre ministère est dédié à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine historique. Je pense notamment à un certain nombre de monuments classés, mais aussi à d'autres monuments qui ne sont pas protégés, comme des petits théâtres, des églises rurales, des moulins ou des phares. On a appris que plus de 67 000 monuments non protégés étaient menacés de disparition directe, et même qu'un quart des monuments protégés risquaient de subir des dégradations sévères, voire de disparaître. Ainsi, chaque année, 50 % du budget du ministère de la culture est consacré à l'audiovisuel public, contre 4,5 % à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine. N'avez-vous pas l'impression qu'il y a un problème de priorité dans l'allocation des crédits de votre ministère ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me réjouis que vous lisiez les rapports que j'ai rédigés en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les crédits de la mission *Patrimoines* ! Comme vous l'avez indiqué, nous avons, à plusieurs reprises, donné l'alerte sur la situation de notre patrimoine – mais ce n'est pas l'objet de notre commission d'enquête.

Pouvez-vous répondre, madame la ministre, à la question du rapporteur sur la répartition de votre budget ?

Mme Rachida Dati, ministre. J'ai comparé le budget que nous consacrons à notre audiovisuel public avec ceux d'autres pays européens et j'ai constaté que les montants étaient à peu près les mêmes. En Angleterre, en Allemagne et en Espagne, cela coûte à peu près la même chose, dans certains cas, à peu de chose près, parce que ce ne sont pas les mêmes périmètres...

Vous pouvez rire et glousser, madame Taillé-Polian... Moi, cela ne me fait pas rire !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Moi non plus, mais quand on ment comme vous le faites, ça ne me fait pas rire ! Je réagis parce que vous dites des contre-vérités. Je vous rappelle que vous êtes sous serment !

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Je suis désolée, mais l'audiovisuel public, c'est sérieux.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je connais les chiffres pour l'Allemagne et l'Angleterre, et je vais vous les rappeler tout à l'heure !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît, madame Taillé-Polian ! Ce n'est pas un débat. Laissez madame la ministre répondre aux questions, vous aurez l'occasion de vous exprimer tout à l'heure.

Mme Rachida Dati, ministre. Je vous invite à regarder les chiffres en euros par habitant.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). J'ai regardé ! Vous le savez très bien.

Mme Rachida Dati, ministre. Je sais, madame la députée. Vous parlez toujours avec beaucoup d'arrogance.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et vous, avec beaucoup de simplicité – c'est ce qui vous caractérise...

Mme Rachida Dati, ministre. Effectivement, nous ne sommes pas du même univers – je le sais, vous n'avez cessé de nous le rappeler. (*Exclamations.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il vous plaît ! Je ne voudrais pas être amené à suspendre cette audition...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). C'est une attaque personnelle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Taillé-Polian, laissez madame la ministre terminer. Vous aurez l'occasion de prendre la parole dans quelques instants.

Mme Rachida Dati, ministre. L'audiovisuel public coûte 56 euros par an et par Français. En euros par habitant, nous sommes donc exactement dans la moyenne de l'Union européenne. En Allemagne, le chiffre est un peu plus élevé car l'organisation est très différente de la nôtre – cette question relève de la compétence des Länder.

Cela ne me fait pas rire, madame Taillé-Polian, car si l'audiovisuel public est affaibli, ou s'il disparaît, tout un pan de la population n'aura plus accès à rien. Vous êtes privilégiés, protégés...

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). À qui parlez-vous ?

Mme Rachida Dati, ministre. ... mais beaucoup de Français ont besoin de l'audiovisuel public pour connaître le théâtre, profiter de programmes éducatifs ou avoir accès à la vie civique et citoyenne, ne serait-ce que pour savoir comment sont organisées les élections. Il est bon de mobiliser les gens pour aller voter, car nous souffrons de l'abstention. L'audiovisuel public a aussi une mission civique et citoyenne. C'est cela que je défends, madame la députée.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Non, vous l'avez abîmé !

Mme Rachida Dati, ministre. Vous êtes peut-être protégée de cela, mais plein de Français ne le sont pas. C'est une réalité.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Et vous parlez d'arrogance...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous en prie ! Madame Taillé-Polian, ne vous adressez pas à Mme la ministre. Madame la ministre, ne mettez pas en cause madame Taillé-Polian.

Mme Rachida Dati, ministre. Ce n'est pas une mise en cause : je rappelle des points précis.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Si, vous parlez de mon arrogance !

Mme Rachida Dati, ministre. Il y a des choses qui ne me font pas rire...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la ministre, je vous propose de répondre à la question du rapporteur sur le patrimoine.

Mme Rachida Dati, ministre. Le patrimoine est, depuis 2017, une priorité constante du gouvernement. Dans la loi de finances pour 2026, les crédits qui y sont consacrés augmentent de près de 40 % – c'est une réalité. L'an dernier, dans le budget 2025, nous avons subi des coupes importantes, car tout le monde a fait preuve de responsabilité en contribuant à la réduction du déficit, mais grâce aux parlementaires, nous avons obtenu une rallonge de près de 300 millions d'euros pour la préservation et la protection du patrimoine.

Je peux donc vous rejoindre sur ce point, monsieur le rapporteur : le patrimoine est une priorité nationale, qui participe à l'accès à la culture et à la formation d'une communauté de destin. Il faut donc aussi trouver des dispositifs de financement innovants pour le préserver ; c'est tout le sens de la politique tarifaire différenciée que j'ai instaurée, notamment pour les grands opérateurs culturels nationaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre sujet qui vous tient à cœur est la fameuse proposition de loi visant à créer une holding de l'audiovisuel public. Ce texte a notamment pour objet de centraliser la gouvernance de France Télévisions, Radio France et France Médias Monde. Quand on voit la difficulté objective à susciter, depuis dix ans, des synergies entre la chaîne de télévision France Info et la radio du même nom, alors que les deux maisons ne sont situées qu'à quasiment 500 mètres l'une de l'autre, pensez-vous vraiment que l'on puisse espérer des économies d'échelle de ce projet, ou ne s'agira-t-il que d'une réforme un peu cosmétique, qui générera peut-être plus de coûts structurels liés à la bureaucratie que d'économies réelles ?

Mme Rachida Dati, ministre. M. le président peut en témoigner, la création de la holding se fait à coût zéro, à coût constant. Il s'agit d'une réorganisation, d'un changement de statut. Cette holding exécutive rassemblerait les sociétés de l'audiovisuel public, avec un PDG unique qui serait un chef d'orchestre indispensable pour impulser les transformations et les coopérations nécessaires. Vous avez raison de rappeler que, même si ces deux maisons sont proches, on a du mal à faire avancer les coopérations entre elles ; aussi cette structure unique permettra-t-elle d'adopter une stratégie cohérente et de qualité pour aller dans ce sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avant l'été, et surtout avant son renouvellement pour un troisième mandat à la présidence de France Télévisions, on croyait percevoir, notamment dans les médias, que Delphine Ernotte se montrait favorable au projet de holding. Quelques articles de presse ont d'ailleurs fait état d'un accord entre elle et vous à ce sujet. Or, une fois que Mme Ernotte a été renommée pour un troisième mandat, le vent a, semble-t-il, tourné, puisqu'elle a soudainement changé d'avis sur cette proposition de loi. Dans *Le Monde* du 18 septembre 2025, elle estime ainsi que « les conditions ont changé ».

Ma question est assez simple : avant le renouvellement de Mme Ernotte, un accord avait-il été passé, entre elle et vous, au sujet de la holding ? Pourquoi aurait-elle changé d'avis ? Est-elle un partenaire fiable, notamment pour l'autorité de tutelle, pour engager des réformes comme celle que vous avez proposée ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette réforme est sur la table depuis un certain temps. Le Président de la République s'y était engagé dans son programme, dès 2017 : il y a alors eu une amorce, puis le covid est arrivé. La proposition de loi de Laurent Lafon a ensuite commencé à prospérer.

Ce n'est pas ma conception de ma fonction de ministre que de conclure un accord sur un bout de table ou d'engager une renégociation pour obtenir quoi que ce soit. Cette réforme était une nécessité : les rapports parlementaires allaient dans ce sens et, encore récemment, un rapport de la Cour des comptes a demandé que les réformes structurelles ne soient plus ajournées. Mener cette réforme était donc, en quelque sorte, une mission de service public.

Mme Ernotte s'était exprimée publiquement : elle avait répondu à des interviews et même publié une tribune pour demander cette réforme. C'est un constat que je fais.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette proposition de loi visant à réformer l'organisation de l'audiovisuel public et à créer une holding a été examinée en première lecture dans les deux chambres, puis en deuxième lecture au Sénat. Elle doit maintenant revenir à l'Assemblée nationale. Sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée avant votre départ de la Rue de Valois ?

Mme Rachida Dati, ministre. Elle est inscrite, programmée dans un calendrier parlementaire. Les discussions budgétaires nous ont fait prendre beaucoup de retard. Il reste une seule lecture. S'agissant d'une proposition de loi, c'est aussi la responsabilité des parlementaires.

Cette réforme est indispensable pour réduire les inégalités et assurer à tous nos compatriotes, sur l'ensemble du territoire, un accès égalitaire ou équitable à l'information, à la culture et au divertissement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Regretteriez-vous que ce texte ne soit pas examiné avant votre départ ? Aimerez-vous qu'il puisse l'être ? Effectivement, il ne reste qu'une lecture...

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'en fais pas une affaire personnelle ! C'est la vie politique : quand vous engagez des réformes, certaines sont adoptées lorsque vous êtes encore en fonction, d'autres non. En tant que garde des sceaux, j'ai mené des réformes très importantes, très structurelles ; certaines ont été conduites très rapidement, de sorte que j'ai pu voir leur aboutissement quand j'étais encore ministre de la justice, tandis que d'autres sont arrivées à leur terme peu de temps après mon départ. Quand des réformes sont nécessaires à l'intérêt général, à l'intérêt public, l'essentiel est qu'elles soient poursuivies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours au sujet de la holding, j'entends les critiques assez fermes de la gauche, qui dénonce une forme de hiérarchie, ou en tout cas une structure très pyramidale où les pouvoirs seraient concentrés dans les mains d'une seule personne. Cependant, je n'entends pas la gauche dénoncer avec la même ferveur, avec la même ardeur, la dernière réforme d'organisation engagée par Mme Ernotte, qui voit quasiment tous les pouvoirs concentrés dans les mains de son numéro deux, M. Sitbon-Gomez. Ce dernier, qui était jusque-là directeur des antennes et des programmes, est aussi devenu, il y a quelques semaines, directeur de l'information. Avant d'être recruté par France Télévisions, il n'était qu'un employé d'Europe Écologie-Les Verts – un « activiste politique », comme il était alors présenté. Lors de son audition, l'ancien directeur de l'information, M. Kara, a lourdement insisté sur l'importance de détenir une carte de presse pour exercer cette fonction de patron des journalistes – il y en a près de 3 000 à France Télévisions. Quel regard portez-vous sur cette dernière réorganisation ? Est-il sain qu'une seule personne, qui n'a pas de carte de presse, n'est pas journaliste et a eu des activités politiques évidentes avant de rejoindre France Télévisions, devienne du jour au lendemain le patron des journalistes ? N'y a-t-il pas un risque qui pèse aujourd'hui sur l'information de France Télévisions s'agissant du respect de l'indépendance, de l'honnêteté et du pluralisme ?

Mme Rachida Dati, ministre. Si vous m'interrogez sur le fait que la gauche défend des positions à géométrie variable, je pourrai vous faire une liste... ! Si vous voulez me faire dire qu'elle vise des cibles particulières, je pourrai aussi vous faire une liste !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La gauche ne s'est pas encore exprimée durant cette audition. Elle le fera sans doute tout à l'heure. Avançons dans le débat !

Mme Rachida Dati, ministre. Monsieur le président, permettez que je commente la question de M. le rapporteur. Il me demande si la gauche a eu des positions à géométrie variable ; je réponds qu'étant engagée en politique depuis un certain temps, je ne le sais que trop ! C'est une réalité.

S'agissant du recrutement et des nominations, ils sont de la responsabilité exclusive des dirigeants des entreprises. L'audiovisuel public est totalement indépendant de l'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un sujet dont notre commission d'enquête n'a pas encore débattu et sur lequel j'aimerais avoir votre avis.

Si j'en crois le rapport de la Cour des comptes, France Télévisions n'aurait pas payé un euro d'impôt sur les sociétés depuis 2020. Pire, l'État lui aurait même remboursé 37 millions d'euros d'impôts depuis 2017 – ce montant correspond notamment au crédit d'impôt audiovisuel. Sans ce remboursement, le déficit cumulé du groupe n'atteindrait pas 80 millions, mais près de 120 millions d'euros. Les chiffres correspondent-ils parfaitement à la situation financière de France Télévisions ? Par ailleurs, alors qu'on demande à tous les entrepreneurs, quelle que soit la taille de leur entreprise, de payer chaque année des impôts, trouvez-vous justifié que non seulement France Télévisions n'ait pas payé un euro d'impôt sur les sociétés depuis cinq ans, mais qu'en plus le contribuable lui rembourse 37 millions ? En d'autres termes, est-il acceptable qu'on lui fasse une telle remise, sachant qu'à la fin, c'est le contribuable qui paie ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai aucune information sur les sujets que vous évoquez. Je ne suis pas ni ministre des comptes publics ni directrice de la législation fiscale. Sur ces questions qui relèvent de Bercy, je vous invite donc à auditionner les ministres concernés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous le ferons.

Monsieur le rapporteur, je n'ai pas votre brillante carrière d'entrepreneur et je n'ai fait que de modestes études dans le domaine de la finance, mais il me semble que quand une entreprise a un résultat d'exploitation déficitaire – ce qui est le cas de France Télévisions, comme vous l'indiquez –, elle ne paie pas d'impôt sur les sociétés. Il faut faire un excédent budgétaire pour payer de l'impôt. Peut-être voudrez-vous préciser votre question, mais nous pourrions interroger Bercy pour comprendre ce qu'il en est.

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai absolument pas été informée de remboursements de crédits d'impôt. Les représentants du ministère des finances pourront vous répondre utilement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si vous aviez écouté ma question, monsieur le président, vous auriez compris que je parlais également de ce remboursement de crédit d'impôt de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui s'impose à notre attention et qui mérite d'être mis sur la table.

Madame la ministre, nous avons notamment débattu hier, avec d'anciens ministres de la culture et d'anciens députés, de la légitimité de la prime de performance de Delphine Ernotte, dont nous avons appris l'existence lors de l'audition de la Cour des comptes. Mme Ernotte a bénéficié d'une prime variable d'un montant de 78 000 euros, dont l'attribution dépend de plusieurs critères. Mme Bachelot disait hier qu'on ne savait pas à quel pourcentage du montant maximal de prime de performance correspondait cette somme ; en réalité, en 2024, Mme Ernotte a perçu 98,5 % de ce montant maximal. Le non-versement du 1,5 % restant s'explique par le fait qu'elle n'aurait pas totalement atteint ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – j'ai du mal à voir le lien avec France Télévisions, mais peut-être pourrez-vous nous en dire un peu plus. Quand on connaît la situation financière extrêmement critique et alarmante dans laquelle se trouve le groupe audiovisuel public, et quand on sait que les salariés n'ont pas bénéficié de primes d'intéressement, est-il justifié que la présidente de France Télévisions ait bénéficié de près de 100 % de sa prime de performance maximale ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être plus précis, madame la ministre, votre représentant au sein du conseil d'administration s'est-il opposé à cette part variable ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le rapport de la Cour des comptes, par exemple, peut tout à fait être débattu en conseil d'administration. C'est une possibilité.

Par ailleurs, les parts fixe et variable de la rémunération des présidents de l'audiovisuel public sont déterminées par une décision du ministre de l'économie – le ministère de la culture n'a qu'un avis à donner –, puis approuvées en conseil d'administration, où ce sujet est donc débattu. La rémunération de Delphine Ernotte est assez stable depuis 2015 : il n'y a pas eu d'augmentation. Quant aux critères d'attribution de la part variable, ils sont multiples : projet de transformation, réforme stratégique, prise en compte de la RSE (responsabilité sociale des entreprises), audiences, investissements dans la création, maîtrise de la masse salariale...

La doctrine de Bercy s'applique à l'ensemble des dirigeants des entreprises publiques. Encore une fois, la part variable est déterminée par le ministère de l'économie, après avis du ministère de la culture, puis est débattue en conseil d'administration, avant d'être attribuée, ou non, à la dirigeante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous donné à votre représentant la consigne d'approuver cette part variable ?

J'ai siégé au conseil d'administration de Radio France et je sais qu'on y examine la part variable des présidents.

Mme Rachida Dati, ministre. Pour 2025, ce sera déterminé en avril 2026.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et pour 2024 ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai pas d'information sur la position prise par l'administrateur lors du conseil d'administration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord, mais comme vous avez autorité sur cette personne, lui avez-vous indiqué de voter en faveur de l'attribution de cette part variable ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette rémunération est accordée en fonction de critères. Si elle a été attribuée, c'est que les critères ont été respectés. Je n'ai pas à me substituer à la décision du conseil d'administration, qui est collective.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Puisque ça a été approuvé, vous considérez que c'est normal que ça l'ait été ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez dit vous-même que vous connaissiez le fonctionnement d'une entreprise. Il y a un conseil d'administration...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chacun vote, y compris le représentant du ministère de la culture !

Mme Rachida Dati, ministre. Merci de me le rappeler. S'il a été décidé par un vote d'attribuer la part variable, c'est que la décision était valide et valable et que les critères ont été remplis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chaque membre du conseil d'administration vote sur l'attribution de la part variable, que ce soit le député, le sénateur ou le représentant du ministère de la culture. Ma question est assez simple.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne connais pas la position de l'administrateur en 2024.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous serions heureux de recevoir la réponse par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour revenir sur l'attribution de cette prime de performance au titre de l'année 2024, celle-ci a été discutée par le conseil d'administration du 13 mars 2025.

Lors de ce conseil d'administration, j'ai relu notamment le procès-verbal, le risque de dissolution qui frappait France Télévisions n'a pas été discuté alors que, pourtant, la prime de performance allait être attribuée à Delphine Ernotte. En revanche, cette prime de performance, le montant accordé, a fait l'objet d'un long débat et je peux vous dire notamment que le seul député qui représente la Représentation nationale au titre du conseil d'administration de France Télévisions, vous le connaissez sans doute, c'est Emmanuel

Grégoire. Et lui, a appelé personnellement à ce que la prime de Mme Ernotte soit versée en intégralité alors qu'on connaît la situation financière extrêmement critique que traversait à l'époque, toujours aujourd'hui, France Télévisions. On a même appris, notamment dans ce procès-verbal que, même si tous les critères n'avaient pas été remplis, il avait appelé à voter pour une prime intégrale et, une fois que le montant de la prime de performance de Mme Ernotte avait été voté, M. Grégoire a quitté le conseil d'administration de France Télévisions, la séance du conseil d'administration, alors que cette séance n'était toujours pas terminée.

Vous voyez ma question : il y a un certain nombre de liens qui ont été mis à jour entre les élus socialistes, les élus de la majorité de Mme Hidalgo, et l'entourage de Mme Ernotte (je ne vais pas y revenir, je lui ai posé la question, sur sa situation familiale, notamment la sœur de Mme Ernotte qui a été adjointe à la mairie de Paris de Mme Hidalgo ; je ne vais pas revenir non plus sur le cas de M. Ngatcha, directeur des opérations spéciales, qui est soupçonné d'emploi fictif à la mairie de Paris (c'est le seul adjoint de la mairie de Paris à cumuler avec un autre emploi, aucun autre adjoint ne cumule un autre emploi). Lui, il est directeur des opérations spéciales de France Télévisions, il est probablement rémunéré plusieurs centaines de milliers d'euros à ce titre-là...

Ma question est donc simple : est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'il y a une sorte de système autour de Mme Ernotte qui est lié, d'une certaine façon, à la mairie de Paris, qui est lié à des élus socialistes à la mairie de Paris et qui pourrait justifier à la fin que Mme Ernotte ait perçu quasiment 100 % de sa prime de performance lors de la dernière délibération du conseil d'administration ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que Mme la ministre est candidate à la mairie de Paris, que M. Grégoire, membre de cette commission d'enquête, n'est pas présent et que ce n'est pas le lieu du débat sur les municipales.

Monsieur le rapporteur, vous avez indiqué avoir connaissance du procès-verbal de ce conseil d'administration. J'ai posé une question à Mme la ministre sur la position du ministère de la culture. Vous avez évoqué celle de monsieur Grégoire, mentionnée dans ce procès-verbal, qui indiquerait qu'il était favorable à cette part variable. Puisque vous avez lu ce procès-verbal et que la ministre n'a pas la réponse, avez-vous connaissance de la position du ministère de la culture sur la part variable de Mme Ernotte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question portait sur le représentant des députés de l'Assemblée nationale parce que, notamment Mme Bachelot et un certain nombre de ministres de la culture hier, nous ont questionné sur : combien de représentants de l'Assemblée nationale siègent au conseil d'administration de France Télévisions, quelles sont leurs positions... Donc, dans la nuit, je me suis intéressé à leur position et j'ai vu que le seul était M. Grégoire et qu'il avait voté notamment à 100 % pour la prime de performance de Delphine Ernotte en quittant le conseil d'administration une fois qu'il l'avait votée, ce qui traduisait un intérêt manifeste pour cette délibération et pour ce vote particulier.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question à Mme Dati, qui est ancienne ministre de la culture, mais effectivement je n'ai pas davantage d'information sur la position du ministère de la culture par rapport à la prime de performance et c'était la raison de ma question notamment.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne dispose pas des minutes de ce conseil d'administration. Je ne peux donc pas vous dire quelle était la position précise du représentant

du ministère de la culture. Vous avez plus d'informations que moi sur le déroulement de ce conseil d'administration.

Les critères de la part variable sont fixés chaque année et l'État – tous ministères confondus – était favorable au versement de 98 % de celle-ci. Je ne peux pas connaître la position individuelle du ministère de la culture. Si la prime a été versée, c'est qu'elle correspond aux critères. Il faudrait consulter les minutes de ce conseil d'administration pour savoir quels ont été les débats. C'est très simple. Vous avez fait part de certaines positions et les détails des débats doivent figurer au procès-verbal. La commission pourrait peut-être l'obtenir. Je ne l'ai pas. Je ne connais pas la position précise du ministère de la culture mais, au sein du conseil, l'État en a une seule. On me dit qu'elle était favorable.

Comme l'entreprise a été créée par la loi, elle ne peut pas être dissoute. Il ne peut donc pas y avoir de débat sur ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne peut me suspecter de complicité ou de connivence avec M. Grégoire puisque j'appartiens à un parti politique qui, lui aussi, présente un candidat à la mairie de Paris qui est un opposant de M. Grégoire.

Mais M. le rapporteur indique avoir connaissance d'un procès-verbal et on ne peut pas y isoler la position de M. Grégoire : celle de l'État et du ministre de la culture y figure forcément. Mme la ministre vient de nous indiquer que l'État, donc le ministère de la culture, avait, comme M. Grégoire, approuvé la rémunération de Delphine Ernotte. Il est important de s'en tenir aux faits et de ne pas déformer la réalité.

Merci d'avoir évoqué le procès-verbal de cette réunion. Le bureau de cette commission d'enquête a décidé que tous les documents qui feront l'objet de discussions lui seront transmis. Je remercie donc M. le rapporteur de bien vouloir transmettre ce procès-verbal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai en aucun cas déformé les faits. Je pose simplement une question. Le député représentant l'Assemblée nationale au conseil d'administration de France Télévisions a demandé l'octroi de 100 % de la prime de performance de Delphine Ernotte. Cela peut nous étonner. C'est d'ailleurs une question qui a été posée par les anciens ministres de la culture que nous avons auditionnés hier.

J'en ai également profité pour demander la position de l'ancienne ministre de la culture sur le sujet. Tout cela est parfaitement transparent. J'ai du mal à voir en quoi ce point pourrait faire l'objet d'une polémique.

Permettez-moi de m'émouvoir qu'alors que les rapports de la Cour des comptes et de l'IGF (Inspection générale des finances) soulignent la dégradation des résultats de France Télévisions, la dirigeante de ce groupe public bénéficie de 98,5 % de sa prime de performance, soit près de 80 000 euros, et permettez-moi de poser une question à une ancienne ministre de la culture sur ce sujet par volonté de transparence.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parfaitement le droit d'évoquer le vote d'Emmanuel Grégoire ! Il n'y a pas de polémique entre nous. Vous êtes un homme honnête, monsieur le rapporteur. Vous dites avoir eu connaissance du procès-verbal du conseil d'administration au cours duquel a été décidé le montant de la part variable. Si vous en avez connaissance, vous savez pertinemment quelle est la position du ministère de la culture. Je m'étonne que vous n'interrogiez pas la ministre sur ce point et que vous vous focalisiez sur Emmanuel Grégoire. Il serait intéressant de poser cette question à la ministre puisqu'elle

également validé cette part variable par l'intermédiaire de son représentant. Voilà ce que j'ai rappelé, sans vous mettre en cause !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adresse à Mme Dati, ancienne ministre de la culture...

M. Erwan Balanant. Elle l'est toujours !

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... et concernait son avis sur l'attribution de près de 100 % de la prime de performance. Je m'étonne qu'elle ait été attribuée. Tel était le sens de ma question, que vous pouvez reformuler. Je voulais également savoir quelle était la position du ministère de la culture sur l'attribution de cette prime.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Dati, comme le rapporteur a évoqué l'ancienne ministre de la culture, je n'avais pas compris que cela vous concernait, car vous êtes toujours ministre de la culture. D'où cette confusion de ma part...

Mme Rachida Dati, ministre. Il n'y a pas de divergence entre les représentants de l'État. C'est pour cela que je dis qu'il serait intéressant d'avoir les minutes du conseil d'administration. Le rapporteur a indiqué que M. Grégoire avait demandé le versement de l'intégralité de la prime. Mais les minutes permettraient de savoir quels ont été les débats et si la position des représentants de l'État a été la même que celle du représentant de l'Assemblée.

Je ne dispose pas d'informations me permettant de dire qui a demandé l'attribution de la totalité ou, au contraire, d'une partie de la prime. Consulter les minutes permettrait de savoir quels ont été les différents avis sur le montant de la prime à octroyer, certains pouvant demander 100 %, d'autres 80 % et d'autres 20 %.

Votre question est pertinente, car il s'agit de connaître la nature des discussions au sein du conseil d'administration, mais aussi de savoir comment chacun a analysé le respect des objectifs et quelles conclusions il en a tirées sur le montant de la prime. Ce type de débat peut d'ailleurs conduire à faire évoluer les critères.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez souhaité être accompagnée – ce qui est votre droit –, notamment par la personne qui représente le ministère au sein du conseil d'administration de France Télévisions. Je vous propose d'échanger avec elle afin de nous indiquer lors de la suite de notre réunion quelle a été la position du ministère lors de la réunion de ce conseil.

Nous en venons aux questions des orateurs des groupes.

M. Laurent Jacobelli (RN). On vient d'apprendre qu'Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, démissionnait, notamment à cause d'audiences en berne. On peut le comprendre.

Je vais citer la soi-disant humoriste Camille Lorente. Pardonnez la violence des propos, mais ce ne sont pas les miens. Elle a déclaré lors de l'émission « Zoom zoom zen » sur France Inter : « Fuck le droit de vote, rétablissons la peste ! Balançons des poux pleins de typhus au siège du RN et voyons ce qui reste. [...] Jordan a eu une variole mortelle, elle va le tuer en trois jours. [...] Marion Maréchal a les mêmes symptômes. Si tu veux, on l'achève. » Je répète les derniers mots : « Si tu veux, on l'achève. »

Je crois qu'on n'est pas très loin de l'incitation au meurtre. Est-ce le rôle du service public ?

France Inter est en roue libre, complètement partisane, et elle a déclaré une guerre éditoriale au premier parti politique de France. Il est grave qu'une radio financée par l'ensemble des Français attaque régulièrement celui-ci et que certains de ses éditorialistes rencontrent des leaders de gauche pour empêcher une candidate à la mairie de Paris de réaliser ses ambitions. France Inter, c'est désormais ça.

Vous avez dit que le service public devait s'adresser à tout le monde, sur tout le territoire. On a pourtant l'impression que l'ensemble des Français, y compris ceux qui ne sont pas de gauche, financent avec leurs impôts un service public radiophonique qui les insulte et veut faire rire ceux qui, plus aisés et plus urbains, sont probablement ceux qui penchent le plus à gauche.

Cela pose deux questions. L'une concerne la neutralité républicaine de ce service public. L'autre porte sur le financement. Des millions de Français en ont marre de payer pour se faire insulter.

J'aimerais avoir votre avis, madame la ministre.

Mme Rachida Dati, ministre. Je rappelle le cadre : ce n'est évidemment pas le rôle du ministère de la culture, et encore moins de la ministre, d'intervenir dans la politique éditoriale et dans le choix des chroniqueurs et humoristes. Il est très bien qu'il en soit ainsi ; sinon, quelles que soient les alternances politiques, ce serait dangereux.

M. Laurent Jacobelli (RN). Cela ne répond pas à ma question.

Mme Rachida Dati, ministre. Le fait que nous restions à distance de ces affaires est une garantie démocratique importante.

Les directeurs ou présidents de publication sont responsables des contenus, y compris devant la justice si nécessaire. Je n'ai pas à me substituer à l'Arcom. C'est à elle qu'il revient de se prononcer, notamment pour veiller à la qualité des programmes, parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi sur le service public, et à l'impartialité de ce dernier.

J'ai pris l'habitude de me tenir éloignée des séquences humoristiques ou dites humoristiques. Je sais de quoi je parle depuis 2007.

Les propos que vous avez cités sont-ils de l'humour ? À titre personnel, je ne le pense pas. Je trouve qu'appeler au meurtre ou souhaiter la mort de quelqu'un n'est pas de l'humour. On oublie parfois qu'un responsable politique a un entourage et que ses enfants ou ses parents peuvent être affectés – et je parle d'expérience. Je trouve que c'est une limite qui ne devrait pas être franchie, parce que les dégâts collatéraux peuvent être irréversibles. Je ferme la parenthèse.

Vous avez évoqué l'enregistrement de deux journalistes alors qu'ils évoquaient ma personne. J'ai moi-même été victime du procédé consistant à enregistrer les gens à leur insu. Ce n'est pas acceptable, quelle que soit la nature des propos qui sont tenus. Des journalistes m'avaient enregistrée à mon insu et avaient diffusé mes propos. Je n'ai pas engagé de procédure, mais ce n'est pas agréable – d'autant plus que les propos en question portaient sur des sujets familiaux.

Il n'est pas non plus agréable d'entendre un journaliste dire qu'il va s'occuper de mon cas pour m'empêcher d'accéder à la mairie de Paris. Je vous sou mets ce point : vous êtes tous des élus et si l'on avait dit cela de vous, quel que soit le journaliste ou le média, je pense que vous n'auriez pas apprécié. Quant au vocabulaire utilisé, il n'était pas approprié. Je sais à quoi renvoie, notamment d'où je viens, le fait de dire qu'on va s'occuper de quelqu'un. Je l'ai vécu personnellement. Employer ce type de propos peut parfois avoir des conséquences fatales.

Je répète que procéder à un enregistrement à l'insu de la personne n'est pas acceptable. En tout cas, je n'ai jamais approuvé cette pratique.

Mme Céline Calvez (EPR). Je signale par souci de transparence que j'ai été rapporteure pour avis de la mission *Avances à l'audiovisuel public* de 2018 à 2022 et membre des conseils d'administration de Radio France et de France Télévisions de 2017 à 2024.

Vous nous avez présenté quatre enjeux pour l'avenir de l'audiovisuel public : son caractère distinctif, le numérique, la neutralité et la gestion. Vous avez détaillé le premier d'entre eux en insistant sur l'importance de l'information, de la proximité et de la culture. Vous avez également souligné par la suite que l'audiovisuel public n'a pas un objectif de rentabilité. Je suis d'accord avec vous. Il faudrait évaluer son action en s'attachant avant tout à la création culturelle, au droit à l'information, à l'émancipation individuelle et à la cohésion sociale.

Vous avez aussi estimé que l'audiovisuel n'était pas en concurrence avec les médias privés. Il l'est pourtant souvent s'agissant de l'achat de programmes, des salaires des journalistes ou, plus largement, du personnel.

La concurrence s'exerce également dans le domaine de la publicité. Le rôle de l'audiovisuel public n'est-il pas d'offrir à nos concitoyens un espace médiatique qui n'est pas soumis à une logique commerciale ? Pensez-vous qu'il faille se doter d'un objectif de limitation progressive de la place de la publicité, tant à l'antenne qu'en matière numérique ?

Si oui, il faut rappeler que 15 % du financement de France Télévisions découle de la publicité. L'idée n'est pas de supprimer brutalement des moyens dont l'audiovisuel public a besoin. L'aménagement progressif d'un audiovisuel public sans publicité, clairement distinct, serait conforme au principe « service public, financement public ». Est-ce que cela inciterait les Français à consentir à investir davantage dans le financement de l'audiovisuel public ?

En revanche, si l'on considère que la place de la publicité ne doit pas être limitée, comment éviter une double tentation ? Bercy pourrait estimer que la croissance de la ressource publicitaire permet de baisser la dotation publique. Par ailleurs, les équipes du service public pourraient être tentées de consacrer beaucoup d'énergie à accroître l'audience afin d'obtenir davantage de ressources propres, plutôt qu'à remplir les missions de l'audiovisuel public.

Mme Rachida Dati, ministre. Vous avez raison de rappeler quels étaient les principes de la réforme de l'audiovisuel public, sur laquelle nous avons travaillé ensemble.

Ce texte a également pour objectif de lui permettre de se projeter dans l'avenir et de continuer à tenir son rang dans un univers médiatique qui se transforme profondément. Nous ne sommes plus à l'époque de l'ORTF, avec trois ou quatre chaînes. L'irruption des plateformes a bouleversé le paysage médiatique, sans parler de l'intelligence artificielle. C'est donc une réforme importante, notamment pour les Français.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le service public doit s'adresser à chacun d'entre eux. Les dernières données sur les audiences de France Inter montrent que la part des CSP + y atteint 39 %, alors que celle des CSP - y est seulement de 11 %. Les radios privées réalisent de meilleures audiences dans cette dernière catégorie. Il faut faire un effort pour que l'audiovisuel public s'adresse à l'ensemble des Français, notamment aux jeunes. Je vous invite à relire les conclusions du rapport de Laurence Bloch, qui est très pédagogue et souligne la nécessité de réformer pour ne pas s'éloigner de la vocation de l'audiovisuel public et ne pas perdre l'ensemble des Français.

Des règles plus strictes s'appliquent déjà à l'audiovisuel public en matière de publicité. Celle-ci contribue quand même à hauteur de 10 % à son équilibre économique, ce qui en fait une ressource essentielle. Comment ferait-on pour assurer le financement de l'audiovisuel public si l'on supprimait totalement la publicité ? Il ne serait alors plus question de soutenabilité mais de viabilité.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Merci pour vos réponses, madame la ministre. J'ai constaté avec plaisir que j'étais d'accord avec beaucoup d'entre elles.

Mon groupe s'est opposé avec constance à la fusion entre Radio France et France Télévisions, que vous défendez, ainsi qu'à la baisse des moyens, que vous avez décidée dans les différents budgets que vous avez proposés. Je n'y reviens pas, car nous aurons peut-être l'occasion de nous affronter de nouveau sur ces points à l'avenir.

Ma première question porte sur l'architecture institutionnelle. Vous en avez déjà beaucoup parlé mais je souhaiterais que vous y reveniez plus en détail. La plupart des responsables politiques, y compris vous-même, affirment que l'audiovisuel public doit être indépendant du pouvoir politique. Et pourtant, vous en êtes la ministre de tutelle. Il y a donc une contradiction. Comment faites-vous en pratique et avez-vous des propositions pour la surmonter ?

Ma deuxième question est plus factuelle. Puisque nous enquêtons sur d'éventuels dysfonctionnements du service public, j'aimerais revenir sur le reproche de payer leurs sources que vous avez adressé à des journalistes de « Complément d'enquête ». Ce serait évidemment une faute extraordinairement grave. Confirmez-vous cette affirmation et disposez-vous d'éléments factuels qui vous permettraient de l'étayer ?

Mme Rachida Dati, ministre. En ce qui concerne la dernière question, des journalistes se sont adressés à un membre de ma famille qui était en grave difficulté, et c'est une réalité parce qu'il y a eu des échanges. Ce membre de ma famille a refusé, évidemment, de les produire mais je le confirme.

Je vais vous dire comment ça se passe, monsieur Saintoul. Ils trouvent des contacts. Vous savez de quel milieu je viens. Je ne m'expose pas à ce sujet. Tout le monde connaît mon parcours. On le déforme ; on l'embellit ou on le dénigre. Comme je l'ai dit précédemment, cela relève de la liberté d'expression et je ne m'y suis jamais opposée. Depuis que j'ai un enfant, je peux vous dire que c'est plus compliqué. Il y a une seule limite : c'est quand on essaie à tout prix sur des personnes vulnérables, fragiles, qu'on essaie d'obtenir des choses. Je trouve que ce n'est plus du journalisme. Permettez que je puisse évidemment pouvoir le dire. Maintenant, je ne veux pas attirer d'autres personnes à cela. C'est un constat que j'ai fait, c'est une réalité que je réaffirme... Chacun a pu constater que certains médias m'ont ciblée depuis toujours et, quoi qu'il arrive, publient des reportages ou des papiers qui sont toujours à charge. Je me dis parfois qu'on a touché le fond, mais je découvre ensuite qu'on peut faire encore pire.

Je continue d'affirmer que les pratiques qui consistent à chercher des gens dans mon environnement au sens large, y compris des personnes fragiles, ne sont pas acceptables. Je parle de graves difficultés, que je ne souhaite à personne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons la semaine prochaine des responsables de la rédaction de « Complément d'enquête ». Soyons précis. Vous avez indiqué – ce sont des accusations graves – que les journalistes ont payé des sources. Les maintenez-vous ? Ou voulez-vous dire qu'ils ont essayé de les payer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ils ont proposé avec un tiers, un journaliste indépendant, évidemment, ils ont proposé en passant par un tiers dont évidemment j'ai les coordonnées, mais je ne veux pas attirer parce que, je vais vous dire, la personne de mon environnement m'a demandé de ne plus l'évoquer parce qu'il veut être tranquille.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ils sont donc passés par un tiers pour le payer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cela n'a rien à voir avec la commission d'enquête !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si, puisque nous allons auditionner la rédaction de « Complément d'enquête ».

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ce sont des accusations graves !

Mme Rachida Dati, ministre. Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la ministre, ce sont des accusations graves...

Mme Rachida Dati, ministre. Il y a un journaliste, qui est passé par un journaliste tiers qui s'est présenté auprès d'un membre de ma famille en se présentant comme un journaliste indépendant et en disant : "si vous avez, évidemment, des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêt même à vous indemniser s'il le faut". Voilà, je le maintiens, je le maintiens

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous maintenez...

Mme Rachida Dati, ministre. Je le maintiens !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ... que les journalistes de « Complément d'enquête » ont proposé de l'indemniser ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ils ont proposé, via un tiers, à un membre de ma famille de le payer s'il fournissait des informations.

Votre première question portait-elle sur la holding, monsieur Saintoul ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Elle concernait le fait que vous êtes ministre de tutelle alors que l'audiovisuel public est indépendant.

Mme Rachida Dati, ministre. En tant que ministre de la culture, je suis chargée de la réglementation. Mais la régulation et le contrôle, notamment de l'impartialité, de l'indépendance et des contenus, relèvent de l'Arcom.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Nous avons un point en commun, madame la ministre : moi aussi, je rappelle souvent mes origines. Mes parents ont fui la République

islamique d'Iran et nous avons trouvé en France l'asile politique. Je le rappelle souvent parce que cela me permet de ne pas oublier d'où je viens et cela explique que je sois attachée à certaines valeurs. Dans les prisons de la République islamique, on trouve des journalistes politiques et des artistes condamnés pour délit d'opinion. C'est pour cela que je suis extrêmement attachée à la liberté des journalistes, à leur indépendance et au respect total de leur métier.

Je reviens sur le numéro de « Complément d'enquête » qui vous était consacré. Vous avez formulé des accusations extrêmement graves et si des journalistes ont de telles pratiques, ils devraient être sanctionnés lourdement. Vous dites être en possession des échanges que vous avez mentionnés. Je demande que vous les portiez à la connaissance du rapporteur et du président, afin qu'ils les transmettent à tous les membres de cette commission d'enquête. Pour exercer notre mission, nous devons avoir connaissance des faits. Je demande que vous le fassiez avant l'audition des journalistes de « Complément d'enquête ».

Mme Rachida Dati, ministre. Ce sont des échanges privés qui concernent un tiers, je n'ai pas d'obligation de les remettre. Il ne le souhaite pas, je ne le fais pas. Je vous le dis simplement, voilà. S'il y a une procédure judiciaire, je pourrai les produire. Je ne le ferai pas dans le cadre de la commission d'enquête. Je ne veux pas ennuyer quelqu'un qui est déjà pas très... qui est en difficulté, donc je ne le ferai pas

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il s'agit d'un sujet très important.

Cette commission d'enquête concerne l'audiovisuel public. Mme la ministre met en cause... je ne veux pas qualifier la manière dont vous le faites ; Mme la ministre déclare disposer d'éléments indiquant que des journalistes du service public auraient proposé d'indemniser ses proches. Ce sont des accusations extrêmement lourdes. Si des journalistes du service public ont eu de telles pratiques, c'est effectivement grave.

Je vais saisir la présidente de l'Assemblée nationale pour qu'on nous indique si je suis en droit de vous demander les documents en question. Si c'est le cas, je le ferai ; si ce n'est pas le cas, je ne le ferai pas. Je respecte la loi, rien que la loi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). En demandant que vous versiez ces échanges que vous dites avoir en votre possession, il ne s'agit nullement de tourmenter un membre de votre famille. Il s'agit de voir si les accusations que vous portez contre ces journalistes du service public sont vraies, puisque vous les accusez d'être des voyous. Nous devons enquêter pour savoir s'il y a des journalistes voyous dans le service public.

Je reviens sur une séquence qui a marqué les Français mais je veux l'aborder sur le fond et non du point de vue de l'émotion.

Le mercredi 18 juin dernier, en direct dans l'émission « C à vous » sur France 5, vous avez menacé un journaliste, Patrick Cohen, parce qu'il venait de rappeler des faits dévoilés dans ce fameux « Complément d'enquête ». Vous avez alors contre-attaqué en mentionnant un article de *Mediapart* publié en février au sujet de tensions remontant à son passage à France Inter – radio qui fait partie de l'audiovisuel public. Cet article faisait état d'une pratique de management violent. Vous aviez dit que vous pourriez-saisir le procureur de la République. L'avez-vous fait ?

De la même manière, vous vous êtes tournée vers Anne-Élisabeth Lemoine et vous lui avez dit que l'ambiance était épouvantable à « C à vous », qu'elle pleurerait toute la journée et que tout le monde était mis en cause. Il s'agit donc de violences au travail, dont on ne sait

pas par qui elles sont exercées – en tout cas pas par Anne-Élisabeth Lemoine puisque, selon vous, elle pleure toute la journée. Si tout cela est vrai, pourquoi n'avez-vous pas engagé une action pour protéger des membres de l'équipe de l'émission de violences que vous avez dénoncées en direct devant des millions de téléspectateurs ?

Enfin, le royaume du Maroc et le Gabon vont entrer au capital de TV5 Monde. Ils ne sont pas connus pour être très attachés à la liberté de la presse. Trouvez-vous normal qu'ils deviennent actionnaires de ce média francophone ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous interrogerez la présidente de TV5 Monde sur ce dernier point ; cela ne me concerne pas.

J'ai évoqué un article de *Mediapart* dans le cadre de l'émission « C à vous ». Il est très détaillé et concerne le « management toxique » de M. Cohen quand il était à France Inter, des personnes s'étant confiées à la direction de cette radio. Je n'ai pas dit que j'allais saisir la justice ; j'ai simplement dit qu'elle pourrait l'être, puisque *Mediapart* avait fait une enquête approfondie et avançait qu'il y avait un peu plus d'une dizaine de victimes potentielles de ce management. Voilà ce que j'ai dit dans cette émission.

Je connais très bien les règles. J'ai été magistrate.

M. Cohen disait que ce qui était écrit dans la presse me concernant était vrai, mais que ce qui y était écrit le concernant était faux. C'est la raison pour laquelle j'ai fait le parallèle : « Monsieur Cohen, moi, je ne sais pas si c'est vrai ou pas, je dis ce qui est écrit dans cet article, peut-on considérer que c'est vrai ? » J'invite chacun à lire cet article très détaillé.

S'agissant de Mme Lemoine, je me suis référée à un article paru, de mémoire, dans *L'Informé* où il y était fait état de souffrances au travail.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). N'est-ce pas votre rôle d'agir ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non, ce n'est pas mon rôle. Cela relève d'une enquête interne. Il y en avait apparemment eu une pour M. Cohen, selon l'article de *Mediapart*.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). D'abord, j'appuie la demande de ma collègue Ayda Hadizadeh. Mme Dati révèle que des journalistes du service public auraient employé des méthodes contraires à la déontologie. Cette question entre pleinement dans le champ de cette commission d'enquête, qui travaille sur la neutralité, donc sur les méthodes de travail journalistique de l'audiovisuel public. Si Mme Dati a des éléments, elle doit nous les communiquer, c'est indispensable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je l'ai indiqué très précisément : je respecte la loi, je respecte l'ordonnance de 1958. Je le précise pour qu'on avance...

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Monsieur le président, elle indique la position du groupe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Bien sûr, j'ai compris la position du groupe écologiste. J'indique, avant de vous redonner la parole, madame Taillé-Polian, que je respecte le cadre juridique et réglementaire. Si nous sommes tenus de demander ces documents à la ministre, je le ferai ; si nous n'y sommes pas tenus, je ne le ferai pas. Je respecterai le cadre de l'ordonnance de 1958, auquel, je pense, nous sommes tous attachés. J'ai bien entendu votre position, madame Taillé-Polian, ainsi que celle du groupe socialiste, et j'ai indiqué que je m'en

remettrais à l'ordonnance. J'ai également précisé que le travail des journalistes du service public entrait bien dans le périmètre de la commission. Puisqu'il y a une mise en cause grave de journalistes de l'audiovisuel public, il me semble – mais je vais le vérifier, avec les services de l'Assemblée nationale – que nous sommes en droit de demander ces documents.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je tenais à dire que je m'associais à cette demande et que nous avions, me semble-t-il, le devoir de faire ainsi.

Je reviens au financement de l'audiovisuel public. Madame la ministre, vous avez dit il y a quelques instants que le financement français était au même niveau que les autres financements européens. La BBC est financée à hauteur de 6,5 milliards d'euros alors que, dans le projet de loi de finances pour 2026, nous sommes tombés sous les 4 milliards d'euros. En Allemagne, le montant atteint 10 milliards d'euros. Certes, les organisations sont différentes, mais l'écart entre les montants est tel qu'on ne peut pas se comparer. Vous avez évoqué le fait de créer, par la fusion des audiovisuels publics, une « BBC à la française ». Je vous le demande : comment être au niveau de la BBC avec un budget à ce point inférieur au sien ?

En tout état de cause, n'y a-t-il pas un problème de financement du service public, qui, comme vous le disiez, n'est pas soumis aux règles de la rentabilité, car il a des missions qui lui sont propres, qui relèvent de l'intérêt général et qui, en tant que telles, appellent un financement correspondant ? Je précise que j'étais, avec Mme Calvez, corapporteuse de la mission d'information sur les projets de COM (contrats d'objectifs et de moyens) 2024-2028. Nous avons conclu que les financements n'étaient pas suffisants compte tenu des missions d'intérêt général assignées aux entreprises de l'audiovisuel public, missions que nous soutenons toutes et tous ici, je crois.

Mme Rachida Dati, ministre. S'agissant du financement de l'audiovisuel public, nous sommes dans la moyenne européenne. Vous savez ce qu'est une moyenne, madame Taillé-Polian : nous sommes dans la moyenne européenne.

Je l'ai indiqué dans mon propos liminaire et dans mes réponses aux questions du rapporteur : une exigence très lourde pèse sur l'audiovisuel public. J'ai contribué à limiter la coupe budgétaire prévue mais, comme vous le savez, cela ne dépend pas que du ministère de la culture. Il y a aussi des arbitrages faits avec le ministère chargé des finances. Donc, aujourd'hui, le financement alloué à l'audiovisuel public soumet ce dernier à une exigence forte.

M. Erwan Balanant (Dem). L'audiovisuel public s'inscrit dans un écosystème complexe, un écosystème de l'information soumis à des règles que l'Arcom a la responsabilité de faire respecter. Cet écosystème, en pleine transformation, est profondément menacé par de nouveaux types d'informations et par de nouveaux outils. Je pense évidemment aux plateformes – à leurs pratiques et à leurs modes de fonctionnement – ainsi qu'à l'IA. La pérennité de notre modèle informationnel est en jeu et cela implique des effets sur l'information ; or l'audiovisuel public en est une clé de voûte.

Vous l'avez dit, un des principaux facteurs de transformation, c'est le numérique. Quels chantiers selon vous faudrait-il mener dans ce domaine ? On sait que vous allez vraisemblablement quitter vos fonctions, mais cela vous donne peut-être un peu de liberté pour répondre. Comment protéger notre écosystème – la presse, l'audiovisuel privé, l'audiovisuel public ? Ne regrettez-vous pas de ne pas avoir réussi à mener à bien l'examen d'un texte EGI (États Généraux de l'Information) ? Je sais que vous le vouliez ; il y a eu des arbitrages ; pensez-vous qu'il faille remettre le sujet sur la table d'urgence ?

Mme Rachida Dati, ministre. Monsieur le député, vous avez évidemment raison : le problème de fond, c'est que ceux qui supportent les coûts de production de l'information n'en récupèrent pas les fruits. Je soutiens tout à fait la réforme des droits voisins. C'est capital et je pense que cela peut être prioritaire. Je l'ai vu encore récemment concernant un grand média : ils se font piller leurs ressources pub ou tous les droits voisins. C'est une réalité. D'ailleurs, la force du rapport de Laurence Bloch, c'est d'avoir dégagé une organisation autour de quatre plateformes existantes – Ici, France Info, Radio France, France TV –, qui permet d'articuler les enjeux de coopération entre les structures de développement et d'offre éditoriale renforcée pour pouvoir s'adresser au plus grand nombre. C'est tout l'enjeu de la réforme en cours.

S'agissant des EGI, le texte est prêt. La présentation en Conseil des ministres était prévue, mais elle a été reportée du fait du retard budgétaire. Je ne doute pas qu'il sera débattu prochainement, puisqu'il est prêt.

M. Karl Olive (EPR). La commission d'enquête travaille à dresser un constat précis de la neutralité, du fonctionnement et du financement de nos services publics audiovisuels, dans un contexte de fortes tensions économiques, numériques et sociales et alors que le modèle actuel est jugé fragmenté et difficile à appréhender pour les citoyens. Dans ce cadre, vous défendez le projet de créer une holding, France Médias, qui permettrait, selon vous, de mutualiser les ressources, de renforcer les synergies entre France Télévisions, Radio France et l'INA, notamment, et de favoriser une structure publique cohérente face aux géants du numérique.

Madame la ministre, pouvez-vous préciser en quoi ce modèle de holding, loin de reposer sur une simple recherche d'efficacité budgétaire, constitue un bouclier pour protéger la neutralité éditoriale ? Comment cette centralisation stratégique assurera-t-elle aux Français une utilisation totalement transparente de chaque euro public dans les différentes antennes ?

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). On voit bien que cette commission d'enquête reste très orientée contre l'audiovisuel public. Le rapporteur a voulu comparer le financement de l'information et celui de la rénovation des moulins – on voit très bien où il veut en venir. Je pense qu'il faut dézoomer un peu. Vous l'avez dit dans votre propos introductif : nous avons un problème avec l'ensemble de l'information et la sincérité du débat public. L'audiovisuel public satisfait des exigences de qualité de l'information, avec des informations vérifiées, et on en a besoin pour la démocratie. Jugez-vous que c'est suffisant, eu égard à l'évolution du paysage médiatique en général – les réseaux sociaux, etc. ? Selon vous, les financements sont-ils à la hauteur ? Vous nous parlez d'une moyenne européenne mais, par rapport à l'évolution du paysage médiatique, le niveau permet-il de garantir un débat public sincère ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame la ministre, je ne sais pas si vous vous souvenez de cette séquence lunaire sur LCI qui s'est déroulée le 22 juillet 2025. Vous avez été interrogée pendant une heure sur votre procès pour corruption et trafic d'influence et, non contente d'avoir ce privilège de pouvoir vous défendre, vous êtes restée dans un coin pour pouvoir surveiller les commentaires qui étaient faits sur votre défense, et vous êtes même revenue devant les caméras pour modifier ces commentaires, avec cette attitude finalement assez autoritaire qui vous caractérise, que ce soit dans ou en dehors du champ médiatique – je pense notamment à la façon dont vous avez hurlé sur un membre du personnel de l'Assemblée nationale en pleine commission. Une personne qui agit comme cela dans un média, vous comprendrez que cela nous inquiète quand elle veut s'occuper des médias publics. Est-ce que votre objectif, avec votre réforme, c'est de mettre la pression sur les journalistes du service public ? Vous pouvez prétendre que cette réforme a pour but de sauver cette institution, nous ne sommes pas dupes. Pouvez-vous clarifier votre position ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. J'ai indiqué, au début de cette audition, que le respect est important. Il faut respecter Mme la ministre. La fin de votre intervention pose une question, à laquelle la ministre va répondre, mais je rappelle juste, madame Soudais, que la défense n'est pas un privilège : dans notre pays – une démocratie –, c'est un droit.

Mme Rachida Dati, ministre. Je ne répondrai pas à des mises en cause personnelles, qui n'ont pas lieu d'être. Et, madame Soudais, en termes de hurlements, je pense que vous battez les records. Vous pourriez me donner des leçons – je pense que j'ai encore des cours à prendre. Quand je vous vois hurler dans l'Assemblée, hurler sur les gens, hurler sur tout le monde... donnez-moi des cours.

Pourquoi, monsieur Olive, souhaitons-nous cette holding, qui regroupe tous les moyens et toutes les stratégies ? Pour avoir une stratégie cohérente. D'ailleurs, mes prédécesseurs, avant de mettre en place cette réforme, avaient recueilli l'engagement des dirigeants des deux entreprises de pousser de manière très volontaire les coopérations, par le bas et, donc, par le haut. En fait, ça ne s'est pratiquement pas fait. Elles ont eu des difficultés. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'à cette époque, Mme Ernotte était demandeuse de cette réforme – pour donner une accélération à cette coopération et à cette restructuration.

Donc la holding rassemblera les sociétés de l'audiovisuel public sous une même gouvernance, avec un PDG unique qui pourra, dans le cadre de sa stratégie, impulser non seulement les transformations mais aussi les coopérations nécessaires. Comme je le disais tout à l'heure, le coût sera constant, mais ce sera plus efficace et plus stratégique. De plus, les objectifs seront beaucoup plus clairs, au lieu d'être parfois contradictoires ; en effet, le fonctionnement n'est pas toujours le même – vous l'avez vu, Radio France travaille plutôt en production intégrée quand France Télévisions externalise la production. Peut-être qu'il y a des stratégies plus cohérentes à avoir. Là-dessus, la holding, la restructuration de fond, que suggèrent tous les rapports, depuis au moins dix ans jusqu'au dernier rapport de la Cour des comptes, est nécessaire.

Monsieur Iordanoff, vous avez résumé la situation : nous sommes face à des bouleversements médiatiques et audiovisuels, à des ingérences et à la désinformation. Les missions sont même devenues un peu obsolètes. Il faudra les compléter et les enrichir, mais il faudra aussi avoir une organisation adaptée. Celle en place n'est plus adaptée au bouleversement médiatique, notamment aux plateformes, au numérique. Plus de 68 % des Français s'informent sur les réseaux sociaux : face à cela, nous avons une responsabilité publique.

S'agissant des financements, vous avez raison. C'est pour cela que j'avais souhaité, comme vous le savez, empêcher que, au 1^{er} janvier 2025, il n'y ait plus de financement sanctuarisé pour l'audiovisuel public. On ne peut pas lui confier une telle mission, avoir une telle exigence, et ne pas lui garantir un vecteur de financement. C'était l'enjeu de la proposition de loi Vial et Lafon, que j'ai soutenue. Mais, comme la réforme des retraites, c'est un travail au long cours : ce sont des réformes qu'il faudra reprendre à l'infini. Le bouleversement technologique du paysage audiovisuel et médiatique va nous inciter à revoir les missions, peut-être à les élargir, à les regrouper, donc à les financer différemment, et à trouver d'autres dispositifs de financement – il y a sans doute des financements innovants qu'il faudra envisager.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je redonne la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Je voudrais revenir à un point qui a fait l'objet de deux auditions de cette commission d'enquête et à propos duquel

vous avez répondu assez rapidement à l'une des questions qui vous ont été posées. Il s'agit de ce qu'on a appelé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand. Elle a quand même choqué beaucoup de Français. Elle a dévoilé deux journalistes éditorialistes du service public qui prenaient un café avec deux cadres du Parti socialiste. Vous avez expliqué que les méthodes d'enregistrement de ces journalistes étaient condamnables ; on l'a compris ; c'est sur le fond que porte ma question.

Lorsque vous avez appris que l'un d'eux, Thomas Legrand, expliquait à des cadres du Parti socialiste, en amont d'une campagne électorale, « nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi », quelle a été votre réaction ? Est-ce que vous croyez Thomas Legrand quand il dit devant nous que c'était du « jargon journalistique » ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle a répondu !

Mme Rachida Dati, ministre. Ça vous gêne qu'on en reparle ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Ça ne me gêne pas, mais l'audition dure depuis plus de deux heures.

Mme Rachida Dati, ministre. C'est quand même grave. Ce qui s'est passé est grave.

Monsieur le rapporteur, j'ai indiqué ma position s'agissant d'un enregistrement réalisé à l'insu des personnes concernées : je n'approuve pas ce type de méthode. Sur le fond, sur les termes « jargon journalistique », les propos tenus, les mots employés, pour moi, ne sont pas du jargon journalistique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Patrick Cohen et Thomas Legrand, lors de leurs auditions, ont plutôt assumé leurs positions, leurs propos. Ils n'ont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, formulé la moindre excuse. Surtout, ils ont expliqué avoir été victimes d'une « barbouzerie ». Est-ce que vous, madame la ministre, vous pensez aussi, d'une certaine façon, avoir été victime d'une barbouzerie ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ce qui est dit est grave. Ce ne sont pas des propos journalistiques. Je ne parle même pas de ma position de ministre. Je parle à titre personnel : on ne dit pas qu'on va « s'occuper de quelqu'un » ; quand on emploie ces termes, on sait dans quel cadre on les emploie ; on sait qui peut employer ces mots et avec quel objectif. Voilà. Après, qu'ils considèrent que c'est du jargon journalistique et que ce n'est pas grave... voilà.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous avez eu l'occasion d'échanger avec eux ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsque, le 18 décembre, nous avons auditionné Patrick Cohen, il a expliqué : « Un peu plus de quinze jours avant ce rendez-vous, le 18 juin précisément, la ministre de la culture, Rachida Dati, m'avait sauté à la gorge dans un geste d'intimidation sans précédent de la part d'un membre du gouvernement. » Madame la ministre, avez-vous commis un geste d'intimidation à l'égard de Patrick Cohen ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est toujours à sens unique : nous, on a une présomption de culpabilité, et les autres ont une présomption d'innocence. Je ne sais pas de quoi parle M. Cohen, je ne le connais pas, je ne le fréquente pas par ailleurs. On a eu cet échange vif sur un plateau. À un moment donné, trop c'est trop ; quand certains propos ou

mots sont utilisés pour un journaliste, ils ne sont pas fondés, mais quand ils le sont contre moi, ils sont fondés. J'ai juste voulu rappeler les choses et remettre un peu d'équité dans la manière dont on me parle. Parfois, on utilise des termes vis-à-vis de moi qu'on n'utilise pas avec d'autres. J'ai voulu le rappeler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur fait référence à un échange avec Patrick Cohen sur le plateau de « C à vous » ; vous lui avez demandé s'il avait harcelé ses collaborateurs.

Mme Rachida Dati, ministre. Oui, Je parlais de l'article de *Mediapart*, qui est consultable, qui est très long, dans lequel les victimes présumées témoignent.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez entendu les deux auditions. Trouvez-vous normal que quelqu'un comme Patrick Cohen soit toujours à l'antenne du service public ? Il a une bonne place, puisqu'il tient un éditorial politique sur la matinale de France Inter ainsi qu'une chronique le soir dans l'émission « C à vous ». À la suite de ce qu'on a qualifié d'affaire et à la suite de ces auditions, est-ce que vous trouvez normal que le service public continue à donner une place à M. Patrick Cohen ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est le choix de la présidente de France Télévisions. Je n'ai pas de commentaire à faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un autre sujet qui est l'un des principaux objets de cette commission d'enquête : le phénomène de concentration ou d'hyperconcentration des contrats de production passés entre l'audiovisuel public, en particulier France Télévisions, et quelques sociétés, notamment Mediawan, Banijay et Together.

Plus de 80 % des émissions de flux de France 5, notamment, sont produites par deux sociétés privées, Mediawan et Together. Ce sont des émissions qui, en plus, sont relativement simples à produire, qui ne nécessitent pas de coût ou d'expertise particuliers. On sait aussi que, derrière Mediawan, il y a deux dirigeants actionnaires, M. Niel et M. Pigasse, dont, depuis quelques jours, on entend qu'ils pourraient, pourquoi pas, se présenter à l'élection présidentielle.

Selon vous, ce phénomène de concentration de contrats de production passés avec des sociétés privées dont certains actionnaires, dirigeants en tout cas, entretiennent un dessein politique est-il sain ? Est-il sain que le service public subventionne ces sociétés privées à cette hauteur-là, en particulier lorsqu'elles sont détenues par des actionnaires qui ne cachent pas leurs ambitions politiques ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est le choix de France Télévisions d'externaliser sa production. Elle le fait suivant des règles très précises. Les montants sont connus, vous y avez accès dans les documents financiers. France Télévisions est le premier financeur de la création en France. Si je prends Banijay et Mediawan, c'est à peu près 11 % du montant consacré à la production. Est-ce qu'on externalise ou est-ce qu'on intègre ? Un choix a été fait. S'il est contestable, il faut revoir les règles. À ce stade, il a toujours été validé. Ce sont des sociétés de production françaises. Moi, ça ne me gêne pas que la création française soit valorisée et soit achetée. Je préfère qu'on achète de la création française plutôt que de la création étrangère, et qu'on fasse vivre des entrepreneurs français et des sociétés de production françaises. Mais après c'est un choix, d'externaliser ou non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur demandait aussi si cela vous dérangeait que des hommes d'affaires, comme Xavier Niel, Matthieu Pigasse, Vincent Bolloré et d'autres, soient actionnaires de ces sociétés de production. Est-ce que cela vous pose des difficultés ?

Mme Rachida Dati, ministre. Cette question rejoint un peu celle qui concerne la concentration des médias ou l'actionnariat – doit-on avoir des actionnaires importants dans les médias ? C'est aussi la question du financement des médias et de leur viabilité. Moi je pense que ces choses-là se rejoignent, c'est la vie des entreprises. Après, la limite – c'est ma conviction personnelle –, c'est que les actionnaires ne se mêlent pas des contenus, ou en tout cas ne les orientent pas. On peut peut-être parfois s'interroger. C'est la limite de l'exercice : on peut être actionnaire mais, s'ils s'en servent, on tombe dans un autre type de régime.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur les collusions entre ces actionnaires qui produisent des émissions de service public et le service public, je voudrais citer deux exemples qui ont aussi choqué beaucoup de Français.

Le dernier en date, c'est Matthieu Pigasse, qui a été invité dans une émission importante, l'émission politique de Caroline Roux, à une heure de grande écoute, en direct ; elle l'a présenté comme un simple chef d'entreprise. Or Matthieu Pigasse est actionnaire de Mediawan, une société qui produit nombre d'émissions du service public, et Caroline Roux ne l'a pas indiqué. Elle n'a pas non plus précisé qu'il avait fait la une de *Libération* quelques semaines auparavant ; il y expliquait qu'il mettrait tous les moyens à sa disposition pour lutter contre la droite radicale – on comprend qu'il parle aussi des moyens médiatiques. Ce premier exemple pose la question de l'impartialité du service public, notamment de Caroline Roux, qui anime des émissions diffusées sur le service public et produites par Mediawan.

Le deuxième exemple est celui de Xavier Niel. Sur un plateau du service public, de France 5, il est venu vendre sa Freebox. Il y a eu une mise en garde de l'Arcom, qui a indiqué qu'il y avait eu une confusion, un mélange des genres, une sorte de publicité déguisée, qui n'était pas à la hauteur des missions du service public.

Je voudrais vous entendre sur ces deux faits. Mediawan, je le rappelle, est la première société à bénéficier des contrats de production de France Télévisions. C'est plus de 100 millions d'euros d'argent public versés chaque année. Vous avez expliqué que cela ne posait pas de problème dans la mesure où cela permettait de financer des sociétés françaises, de soutenir la production et la création françaises. Or on a appris que Mediawan, en majorité, capitalistiquement, était détenu par un fonds d'investissement américain, KKR. Qu'en pensez-vous ?

Mme Rachida Dati, ministre. S'agissant du dernier point, l'actionnariat peut être étranger ; ce qui est important, c'est le résultat de l'action. On finance de la création française. La création française, c'est notre force. Elle est reconnue partout dans le monde. Nous sommes reconnus pour le spectacle vivant, pour la création et, justement, pour cette liberté de création. Ces maisons de production financent de la création française, des artistes français, tout un écosystème artistique français. Moi, je ne peux pas vous dire que je suis contre, dès lors que la création bénéficie et rapporte à la culture française. Ce n'est pas l'actionnaire qui s'autofinance, c'est un financement de la création française. C'est important.

Quant aux deux exemples que vous avez cités, de M. Niel et de M. Pigasse, l'Arcom a été saisie. Elle a rappelé à l'ordre tout le monde et elle a communiqué sur les deux sujets. Donc effectivement, c'est que des limites avaient été franchies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On voit ce phénomène de concentration de contrats passés avec Mediawan, qui est donc capitalistiquement détenu en majorité par un fonds d'investissement américain et qui produit des émissions de flux pour le service public, des émissions d'opinion importantes, comme « C dans l'air » et « C à vous ». Si, demain, la France ou l'Union européenne étaient opposées frontalement aux États-Unis dans le cadre d'un conflit diplomatique majeur, pourrait-on faire confiance à une société détenue en majorité par un fonds d'investissement américain pour produire des émissions de débats d'opinion qui pourraient traiter de ce conflit géopolitique ? Vous voyez un peu le sens de ma question : les missions de service public confiées à des sociétés de production ne sont-elles pas trop cruciales pour être externalisées à une entreprise détenue en majorité par un fonds américain ?

Mme Rachida Dati, ministre. Quand le dirigeant de France Télévisions externalise une production, il y a des règles. Ce n'est pas de gré à gré entre Mme Ernotte et le représentant de Mediawan ou d'une autre société. Il y a un cahier des charges très précis, très détaillé, auquel, d'ailleurs, vous pouvez accéder, pour encadrer tout cela.

Il s'agit d'un actionnaire privé, qui n'a pas de lien avec un État, qui n'est pas une entreprise d'État américaine ou d'un autre pays. De plus, l'externalisation se fait dans un cadre très précis, avec des règles très précises, en respectant des principes très précis. Peut-être qu'on peut améliorer, qu'on peut encadrer, parce qu'on évolue aussi au gré des crises ; le contexte géopolitique international n'a jamais connu ce niveau de fracture et d'instabilité, donc s'il faut verrouiller un peu plus, on peut le faire. Regardez les ingérences étrangères : ça nous oblige à revoir la qualité de l'information, à savoir d'où elle vient, à accroître beaucoup le contrôle des vecteurs d'information.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur soulève là une question importante. Pour bien connaître votre position, madame la ministre, pouvez-vous préciser si vous considérez que la production audiovisuelle est un enjeu de souveraineté qui empêcherait par exemple d'avoir des actionnaires étrangers, donc obligerait à avoir des sociétés de production souveraines, parce que stratégiques ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est très éloigné de l'objet de la commission d'enquête. L'actionnaire est français, établi en France, et la création est française. L'enjeu de souveraineté, c'est que la création soit française, c'est de contrôler l'attribution de la production, pas de contrôler la création. Aujourd'hui, les procédures sont assez transparentes et assez encadrées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est une question fondamentale, qui touche à la souveraineté – notamment lorsqu'on parle d'une mission de service public aussi importante que l'information. Nous parlons de l'externalisation de certaines émissions, en particulier de débats d'opinion. Or la majorité du capital, de l'actionnariat, est américaine, avec le fonds KKR. Nous aurons l'occasion d'entendre les dirigeants et actionnaires de Mediawan et c'est l'une des principales questions que nous leur poserons.

Vous expliquez que, en dépit de cette structure capitaliste, un certain nombre de règles et de principes très précis s'appliquent. Le 22 janvier, nous avons entendu les représentants syndicaux de France Télévisions ; Force ouvrière, notamment, s'inquiétait de l'externalisation importante de ces émissions-là à des sociétés privées, expliquant que cela pouvait présenter un risque, par exemple parce que les principes d'indépendance, d'honnêteté, de pluralisme et de neutralité n'étaient pas forcément respectés avec autant de rigueur qu'ils le seraient en interne par le service public de l'audiovisuel. Est-ce que cela pose un problème ? Est-ce que l'externalisation massive à des sociétés privées ne vient pas rompre l'obligation,

pourtant légale, de respecter les principes essentiels d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme ?

Mme Rachida Dati, ministre. Aujourd'hui, le contrôle de ces sociétés est français et respecte toutes les règles du code du commerce. Je ne peux pas aller au-delà de ça. On est dans le respect des règles et des principes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les dirigeants et les actionnaires des principales sociétés de production au cours de la seconde quinzaine de février.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Toujours s'agissant des sociétés de production, je voudrais vous faire réagir à des cas visiblement trop courants, peut-être trop banalisés. Delphine Ernotte, d'ailleurs, les a d'une certaine façon personnellement condamnés, en appelant le législateur à s'emparer de la question.

Certains concernent d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, comme Nathalie Darrigrand, qui a été directrice des programmes de France Télévisions et directrice de France 5. Elle aurait signé certains contrats importants avec Together Media. Elle a ensuite été licenciée par France Télévisions, empochant probablement des centaines de milliers d'euros d'indemnités de licenciement financées par le contribuable, puis s'est reconvertie pour cette même société de production, avec laquelle elle avait signé ces contrats, au nom de France Télévisions. Quelques mois après, elle a d'ailleurs pris la tête de Together. Nous aurons l'occasion de l'auditionner pour lui poser ces questions.

Il y a aussi le cas de Takis Candilis, qui a réalisé plusieurs navettes. En septembre 2016, il est nommé directeur général de Banijay Studios France. Il quitte ses fonctions en 2017 pour être recruté comme directeur général chargé de l'antenne et des programmes de France Télévisions, poste qu'il occupera jusqu'en septembre 2020. La même année, il réintègre le groupe de production Banijay, où il devient conseiller pour la fiction, chargé d'apporter des projets de coproduction et de fiction premium en Europe du Sud. Vous voyez le phénomène de navette. N'importe quel haut fonctionnaire ou élu serait au minimum passé par la case du déontologue, voire une case pénale.

Quel est votre avis sur cet éventuel conflit d'intérêts – que, d'ailleurs, Delphine Ernotte a pointé ? Est-ce qu'il est urgent d'encadrer parfaitement ces types de conflit d'intérêts et de pantouflage, qui participent peut-être à miner la confiance des Français dans l'audiovisuel public ?

Mme Rachida Dati, ministre. Tout ce que vous soulevez est une réalité. Je l'ai dit tout à l'heure, on souffre aussi d'une forme de consanguinité dans certains milieux – je le dis avec beaucoup de liberté. Cette consanguinité ne souffre aucun contrôle. On considère presque que c'est normal : on est du même monde et du même milieu, donc on passe d'un univers à un autre, finalement c'est quasi normal – alors que ça ne l'est pas. Que vous ayez pointé ça, que Mme Ernotte elle-même reconnaisse que des questions de conflits d'intérêts se sont posées et qu'elle prenait des mesures en conséquence, c'est important. C'est important aussi pour les parlementaires, et pour la présente commission d'enquête, que ce type de situations puisse être révélé ; mais il faut aussi prendre les mesures pour pouvoir les éviter, les contrôler et les empêcher. Aujourd'hui, comme il n'y a pas d'encadrement, tout est possible. Comme dirait l'autre, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé ; comme c'est un sujet qui n'a jamais été abordé et que c'est un petit milieu, ça a été assez favorisé – pardon de le dire aussi directement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet de la neutralité, qui est l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête. D'après un sondage paru dans *Marianne*

en juin 2024, 26 % des téléspectateurs du JT (journal télévisé) de France 2 et 38 % des auditeurs de France Inter ont voté pour Raphaël Glucksmann lors des élections européennes, soit respectivement deux et trois fois plus que la moyenne des Français. Près de 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche, contre un peu moins d'un tiers des Français.

En tant que ministre de la culture, depuis que vous êtes en fonction, qu'avez-vous fait pour que l'audiovisuel public ressemble aux Français, les rassemble et respecte aussi les obligations de pluralisme, d'honnêteté et d'indépendance ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le contrôle du respect de ces principes incombe à l'Arcom, comme je vous l'ai dit. Le sujet, vis-à-vis des Français, est que les principes de neutralité, d'impartialité et de pluralisme soient respectés. C'est le cas par le biais du contrôle exercé par l'Arcom.

Par ailleurs, j'attends beaucoup de la mission qui a été confiée à Bruno Lasserre. Comme en matière de conflits d'intérêts, on s'est peut-être un peu trop accommodé de certaines choses. Aujourd'hui, les contextes ont changé. Il faudrait donc peut-être prendre d'autres types de mesures pour renforcer le contrôle de la neutralité, de l'impartialité et du pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que ces missions et ce contrôle incombaient à l'Arcom, dont nous avons interrogé le président lors de la première audition de cette commission d'enquête. Nous avons notamment appris qu'au cours des douze dernières années, un peu plus de 8 millions d'euros d'amendes avaient été infligées à des chaînes privées, notamment celles du groupe Bolloré, contre 0 euro d'amende pour les chaînes de l'audiovisuel public.

Selon vous, l'Arcom mène-t-elle son travail en toute impartialité ? Ou est-ce que cette commission d'enquête devrait-elle s'intéresser au respect et au cadre des règles définies par l'Arcom, afin que ces règles mêmes ne souffrent d'aucune contestation ?

Mme Rachida Dati, ministre. Nous avons eu ce débat lors de l'examen de la proposition de loi Lafon. Aymeric Caron, je crois, avait soulevé cette question, estimant qu'il serait peut-être nécessaire de réformer les missions de l'Arcom.

Cette question peut se poser. Mais aujourd'hui, l'autorité qui contrôle l'application de ces principes demeure l'Arcom. Dès lors, soit on considère que les mesures sont suffisantes, soit on considère qu'elles ne le sont pas ; c'est aussi au législateur de le dire. À la suite du rapport Lasserre, il y aura peut-être des mesures supplémentaires et complémentaires à prendre. Sans doute faudra-t-il élargir certaines missions de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon vous, l'Arcom exécute-t-elle sa mission de façon parfaitement impartiale ? Le respect par ses membres des règles et des objectifs à valeur constitutionnelle ne fait-il l'objet d'aucun doute ?

Mme Rachida Dati, ministre. Comme ministre de la culture, ce n'est pas à moi de le dire. C'est une autorité indépendante qui exerce ses missions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que les décisions de l'Arcom peuvent faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'État, notamment de la part des personnes morales mises en cause.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je poserai une dernière question sur l'Arcom, sur son impartialité en tant qu'autorité publique indépendante. Le 28 août dernier, son président, Martin Ajdari, a nommé Foued Berahou membre de l'Arcom Paris. Pourtant, un an auparavant, M. Foued Berahou avait appelé publiquement sur ses réseaux sociaux à une mobilisation indigéniste et antifasciste « contre l'empire Bolloré » dans l'archipel des Glénan.

J'ai posé la question à M. le président de l'Arcom. Je lui parlais de faits publics ; il m'a répondu qu'il n'était pas au courant. Depuis, alors que plus de deux mois se sont écoulés, visiblement aucune sanction n'a été prise à l'encontre de M. Foued Berahou. Considérez-vous normal qu'une personne nommée à l'Arcom appelle à une mobilisation antifasciste et indigéniste contre un dirigeant d'un groupe audiovisuel ?

Mme Rachida Dati, ministre. Ce n'est pas à moi de répondre, mais à l'Arcom. Toutefois, vous avez raison : moi, je trouve ça anormal, ça jette aussi un doute sur l'institution. D'ailleurs, j'ai interrogé l'Arcom qui ne m'a pas répondu sur cette question. Je vous réponds avec sincérité : ce n'est pas normal.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom ne vous a pas répondu, madame la ministre ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur la question de la neutralité, le 7 juillet 2022, vous avez déclaré au micro de France Inter, en parlant de cette radio : « Vous êtes souvent taxés d'être une radio de gauche. Moi, je ne trouve pas. » J'écoute assez régulièrement France Inter. Le 15 octobre 2021, vous auriez pu entendre Aymeric Lompret déclarer : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça. » Il a continué : « Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? » Aymeric Lompret a d'ailleurs suivi M. Pigasse sur Radio Nova.

Il y a eu bien d'autres épisodes. Le 28 mars 2024, lors d'un débat organisé par *Mediapart*, Mahaut Drama, chroniqueuse de France Inter, du service public, a incité des activistes d'ultra-gauche à « prendre les armes et à mener une révolution en cas de victoire de Marine Le Pen ». Mahaut Drama officie encore sur les antennes du service public. Il y a quelques jours encore, une grosse polémique a éclaté sur France Inter car une humoriste, si on peut la qualifier ainsi, Camille Lorente, a appelé, dans une église désacralisée, à la mort de Jordan Bardella et de Marion Maréchal, sous les rires et les applaudissements du public.

Tout ça est payé par nos impôts. Au vu des entorses successives de cette grille au principe de pluralité, pensez-vous toujours que France Inter, comme vous l'avez dit, n'est pas une radio de gauche ?

Mme Rachida Dati, ministre. J'écoute France Inter depuis toujours. Je l'avais d'ailleurs dit dans une interview. Moi, j'ai été élevée à la radio. J'ai des souvenirs d'ouvriers sur les chantiers qui écoutaient la radio, notamment publique, sur des petits transistors. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui ; je le regrette. Que la radio, qui est quand même un super média permettant un accès à la culture sans aucune barrière, soit pérennisée, c'est notre combat – notre combat à tous, d'ailleurs.

Ensuite, au sujet des séquences humoristiques, sur la dernière dont vous avez parlé, j'ai répondu tout à l'heure et les séquences précédentes ne me disent rien. Je trouve que la

force de la France, c'est cette liberté de création, cette liberté d'expression, cet humour très satirique. Quand on en est la cible, on est moins content. Mais lorsque ça se transforme en attaques très personnelles susceptibles d'être qualifiées pénalement, on n'est plus dans l'humour ni dans la liberté d'expression. Si l'on appelle au meurtre ou à la mort de quelqu'un, on n'est plus dans l'humour, on tombe dans un autre type de qualification.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On vient d'apprendre, pendant cette audition, que la directrice de France Inter, Adèle Van Reeth, avait démissionné – en tout cas, qu'elle n'était plus à la tête de France Inter. Quand on l'entend dire que France Inter est une radio « progressiste », n'est-ce pas, selon vous, une rupture vis-à-vis de cet impératif d'indépendance, de neutralité, de pluralisme ? Peut-on attendre d'une dirigeante d'une antenne du service public, très écoutée, en plus, qu'elle définisse la ligne éditoriale de cette radio ? Si on l'avait entendue dire que cette radio devait être, par exemple, conservatrice, on s'en serait légitimement ému. Qu'avez-vous pensé de cette déclaration d'Adèle Van Reeth ?

Mme Rachida Dati, ministre. C'est à l'Arcom d'en juger.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La présidente-directrice générale de Radio France vient effectivement d'annoncer une réorganisation : elle a nommé Mme Céline Pigalle, directrice de France Inter, en remplacement d'Adèle Van Reeth ; M. Laurent Guimier directeur d'ICI ; Mme Agnès Vahramian directrice de l'information de Radio France. Étiez-vous au courant de cette réorganisation ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai posé un certain nombre de questions à l'Arcom, qui, malheureusement, m'a répondu qu'elle ne jugeait pas des propos tenus hors antenne. Donc permettez-moi d'insister sur cette question. En l'occurrence, ces propos ont été tenus hors antenne. Est-il normal qu'une dirigeante d'une antenne de service public qualifie cette antenne de progressiste ? N'est-ce pas une rupture vis-à-vis des obligations et objectifs à valeur constitutionnelle de neutralité ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je n'ai pas entendu ces propos, mais l'objectif du service public, comme je l'avais d'ailleurs dit à Delphine Ernotte, c'est de rassembler, ce n'est pas de diviser, de représenter une sensibilité au détriment d'une autre ou de qualifier une sensibilité plus qu'une autre. L'objectif du service public, c'est de rassembler tous les Français dans toutes leurs sensibilités.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à un autre sujet, qui a récemment fait l'actualité : les déclarations du Président de la République devant les lecteurs du groupe Ebra, qui possède *La Voix du Nord*. Emmanuel Macron a évoqué le projet d'une labellisation de l'information, projet qui pourrait être mis en œuvre non pas par l'État, évidemment, mais par des professionnels des médias. Il a notamment cité l'exemple de l'association Reporters sans frontières (RSF).

Vous jugerez sans doute qu'en matière d'impartialité, Reporters sans frontières n'est pas la structure la mieux placée. En effet, entre 2017 et 2021, cette association a bénéficié de plus de 700 000 euros de subventions versées par la fondation de George Soros. Lors de la campagne pour les dernières élections législatives, Reporters sans frontières a appelé à faire barrage contre le Rassemblement national, en dépit du caractère apolitique de sa charte. Lors de l'audition de ses représentants, on a aussi appris qu'ils sélectionnaient peut-être les journalistes qu'ils défendaient. Ainsi, des journalistes iraniens menacés de mort ont demandé le soutien de Reporters sans frontières, qui a refusé leur demande au motif qu'ils auraient peut-

être relayé des vidéos de manifestants contre le régime des mollahs, ce qui témoignerait d'une appartenance politique. Or le journaliste Nima Avidnia et sa famille sont aujourd'hui encore menacés de mort, alors qu'il est réfugié en Turquie.

Toutes ces révélations ont choqué. Que pensez-vous de la déclaration du Président de la République et du projet de labellisation qui, selon lui, pourrait être confié demain à des structures comme Reporters sans frontières ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je me suis expliquée très longuement sur cette fausse information. Le Président de la République n'a jamais dit qu'il allait créer un label d'État. Je l'ai d'ailleurs rappelé dans certains médias qui réaffirmaient cela alors que c'est faux. Donc, je le redis : il n'a jamais été question de créer un label d'État. Jamais.

Il existe des organismes de certification en dehors de l'État, qui sont des organismes de certification indépendants. Ce n'est ni l'État, ni RSF. Ceux qui s'y soumettent passent un accord avec ces organismes. Mais l'État n'est pas partie prenante. Jamais.

Je crois qu'on a isolé une petite séquence dans laquelle le Président de la République disait que, s'agissant de l'information, il faut savoir d'où l'on parle. C'est tout le sujet de la fausse information. Un journaliste et un citoyen qui donnent une information doivent-ils être traités de la même manière ? Sur les réseaux sociaux, on donne son avis sur tout, on déverse tout, parfois aussi n'importe quoi. Est-ce que tout se vaut ? Non, tout ne se vaut pas. C'est pour ça qu'il existe des organismes de certification qui n'ont rien à voir ni avec l'État ni avec RSF. Je le redis, il n'y a pas de volonté d'avoir ou de créer un label d'État. Ça n'existe pas et ça n'a jamais existé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le Président de la République a évoqué RSF comme organisme de certification indépendant. En tout état de cause, il a parlé de RSF dans sa déclaration. Selon vous, est-ce un organisme qui est suffisamment crédible pour, demain, certifier ou labelliser l'information ?

Mme Rachida Dati, ministre. Le président n'a jamais dit que RSF était un label de référence ou une certification de référence. Il a cité d'autres certifications indépendantes de l'État qui existent déjà. Il existe même des certifications internationales ou étrangères – européennes, par exemple. Mais jamais le président n'a annoncé ni renoncé à un quelconque label. Ça n'a jamais existé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué que de fausses informations ont circulé sur ce sujet. Notamment, un article du *JDNews* a évoqué la tentation totalitaire du Président de la République qui, sous couvert de lutter contre les ingérences étrangères, voulait « museler » l'information.

De même, ces fausses informations ont circulé sur CNews, où il a été dit très clairement que le chef de l'État avait la volonté de créer un label d'État. D'ailleurs, vous y avez été invitée, vous avez pu vous en expliquer.

Vous venez d'indiquer au rapporteur que c'était faux, que ce n'était pas la volonté du Président de la République. Considérez-vous que certains médias privés participent à la propagation de ces fausses informations que vous venez de dénoncer ?

Mme Rachida Dati, ministre. Vous ciblez Europe 1, CNews ou le *JDD*.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas cité Europe 1.

Mme Rachida Dati, ministre. En tout cas, ce n'est pas la question. Une information qui a été diffusée était fausse. J'ai été invitée sur le plateau d'Europe 1 à la suite de cette diffusion, pour démentir cette information. Ils m'ont accueillie et m'ont laissée rappeler en totale liberté que c'était faux, qu'il n'y avait pas de volonté de créer un label d'État. Du reste, lors de cet échange, j'ai demandé à la journaliste Laurence Ferrari si elle considérait que l'information qu'elle donnait devait être placée au même niveau que celle diffusée par quelqu'un sur un réseau social ou donnée par un citoyen lambda. Et tout le monde a convenu que cela ne devait pas être le cas.

Aujourd'hui, l'enjeu de la labellisation, c'est aussi un enjeu de défense des médias traditionnels. Est-ce que tout se vaut ? Non. Est-ce qu'une radio vaut un compte Twitter géré par des anonymes ? Non. L'enjeu de la labellisation, c'est aussi de pouvoir établir des méthodes d'investigation, de recherche et de vérification de l'information. La labellisation, ce n'est pas non plus un gros mot : il s'agit de labelliser une méthode, une source – d'où l'information vient et qui la donne. Donc l'enjeu est plutôt la défense des médias traditionnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand vous l'expliquez, on comprend très bien de quoi il s'agit. Enfin, en tout cas, moi, je comprends. Comment expliquez-vous que certains médias aient propagé ces fausses informations – je n'ai pas cité Europe 1 mais plutôt le *JDNews*, qui a évoqué la tentative totalitaire du Président de la République, et CNews ? Des objectifs politiques sont-ils en jeu ?

Mme Rachida Dati, ministre. Non, parce que justement, à la suite de cette publication, je suis allée m'expliquer sur leur antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur vos propos, notamment sur les priorités budgétaires du ministère de la culture. Je me suis ému du fait que 50 % de son budget était dédié à l'audiovisuel public et que seulement 4,5 % étaient consacrés à la préservation et à la sauvegarde de notre patrimoine. Près d'un quart des monuments protégés sont en péril, notamment menacés de disparition. Par ailleurs, il y a plus de 67 000 monuments français non protégés, parmi lesquels des phares, des moulins, des églises rurales.

J'ai entendu votre réponse. Vous avez expliqué que les opérateurs avaient vocation à trouver d'autres financements, notamment privés. Affecter 4,5 % du budget du ministère de la culture à notre patrimoine, est-ce suffisant pour le sauvegarder ? Vous avez comparé la France à d'autres pays, mais l'exception française tient aussi à la valorisation de son patrimoine, qui est particulièrement riche. Allouer beaucoup plus de moyens publics à la sauvegarde du patrimoine ne devrait-il pas être une priorité de politique publique ?

Mme Rachida Dati, ministre. Depuis 2017, le budget de la culture a augmenté de plus de 1,5 milliard. Cette hausse inédite – j'ai été membre d'autres gouvernements – a beaucoup bénéficié au patrimoine. D'ailleurs, les artisans, les compagnons, les métiers très pointus sont reconnus dans le monde entier, fondent notre réputation et sont un facteur d'attractivité.

La part du budget consacrée au patrimoine est conséquente et a connu une hausse de 40 % depuis 2017. Cela veut dire que c'est une vraie priorité de ce gouvernement. La volonté du Président de la République est de préserver, de protéger et de transmettre ; il s'agit précisément de ne pas laisser à l'abandon et encore moins de mettre en péril des monuments.

La mission dite Bern – le loto du patrimoine –, lancée à l'initiative du président, a permis de sauver de nombreux petits monuments historiques, classés et non classés. Beaucoup de moyens publics sont consacrés à la protection du patrimoine.

Je rappelle également le dispositif de souscription populaire en faveur des édifices religieux, que nous avons développé et amplifié avec la Fondation du patrimoine afin de soutenir la protection du patrimoine. Nous appliquons une véritable politique publique en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suis rapporteur pour avis du programme *Patrimoines*. L'an dernier, vous vous êtes fortement engagée pour obtenir une augmentation significative des crédits alloués au patrimoine, que nous avons défendue ensemble avec succès. Je l'ai dit, nous sommes attachés à la vérité, nous devons nous en tenir aux faits. Nous devons la vérité aux Français.

Cette année, cela a été plus compliqué, mais j'espère que l'an prochain, ces crédits seront de nouveau en augmentation. Comme le rapporteur l'a rappelé, le patrimoine, c'est aussi un ferment d'unité et de rassemblement.

L'audiovisuel public contribue aussi, notamment avec les émissions de Stéphane Bern comme « Secrets d'histoire », à valoriser, à mettre en lumière ce patrimoine, qui fait aussi la richesse de notre pays et de son identité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une dernière question simple sur le sujet : 4,5 % du budget du ministère de la culture, est-ce suffisant pour sauver notre patrimoine ? Le vol des bijoux de la couronne commis il y a quelques mois a ému des millions de Français. Mercredi 27 novembre dernier, une importante fuite d'eau est survenue au Louvre, dans la bibliothèque du département des antiquités égyptiennes, qui a notamment entraîné la détérioration d'environ 400 ouvrages. Pour sécuriser le Louvre, qui est le premier musée mondial en termes de fréquentation, il aurait fallu environ 70 millions d'euros, soit un montant inférieur au déficit cumulé sous la présidence de Delphine Ernotte à France Télévisions. Comme c'est une entreprise publique et qu'il n'est donc pas question qu'elle fasse faillite, ce sont les Français qui devront la recapitaliser en mettant au pot.

Ne pensez-vous pas que, depuis des années, les pouvoirs publics se trompent de priorités ? Faut-il continuer à financer les faillites provoquées par certains dirigeants publics plutôt que défendre l'âme française et notre patrimoine si précieux, notamment celui du musée du Louvre, ce qui n'aurait pas coûté grand-chose en comparaison des gabegies constatées au sein de France Télévisions ?

Mme Rachida Dati, ministre. Je considère qu'il ne faut pas opposer une priorité à une autre ; ce n'est pas l'audiovisuel public contre les musées.

L'audiovisuel public, c'est indispensable à la cohésion de notre société. J'ai lancé le plan Culture et ruralité à mon arrivée au ministère. 88 % du territoire français est rural ; vingt-deux millions de nos concitoyens y vivent. Des obstacles physiques, psychologiques et financiers entravent l'accès à la culture. Si demain, nous n'avons plus d'audiovisuel, une partie de nos concitoyens vivant dans des territoires très éloignés, qui ne sont pas forcément bien équipés, n'auront plus accès à quoi que ce soit. C'est pourquoi il faut le réformer, le préserver et le rendre accessible au plus grand nombre.

Tout à l'heure, je vous indiquais à quelles catégories sociales appartenaient les auditeurs de France Inter ; on ne peut s'en satisfaire. C'est une radio qui est financée par tous les Français, elle doit donc s'adresser à tous les Français. L'audiovisuel public français doit

être préservé ; c'est la conviction profonde qui m'anime en ma qualité de ministre de la culture et au-delà de ma fonction.

Quant au patrimoine, c'est le premier élément de notre patrimoine culturel commun. L'incendie de Notre-Dame a ému toute la France – et le monde entier –, pas uniquement la communauté catholique. Notre-Dame est un patrimoine historique qui nous structure et nous ancre dans l'histoire de notre pays. On parle souvent des échecs d'intégration ; le patrimoine est une politique d'intégration qui nous ancre dans un territoire. Je suis originaire de Bourgogne ; un château, des vignobles, des paysages, ce patrimoine-là structure mon ancrage dans le territoire français.

Il ne faut pas opposer les uns aux autres.

Oui, l'audiovisuel public doit se restructurer et se réorganiser, mais on ne doit pas l'affaiblir. Nous devons travailler ensemble pour continuer à pérenniser ses principes de neutralité, de pluralisme, d'impartialité et de diversité ; il doit s'adresser à tous les Français. Notre combat est commun. C'est la responsabilité du Parlement de renforcer ses principes et de lui donner les moyens en conséquence.

S'agissant du patrimoine, le bâtiment même du musée du Louvre est un objet culturel, c'est une œuvre d'art. Les fuites d'eau ne datent pas d'hier. Ce bâtiment appartient au patrimoine historique : il est très compliqué de réaménager une pièce, d'y installer une caméra ou d'organiser un parcours de visite en raison des contraintes patrimoniales et historiques. Et tant mieux : on ne va pas bétonner du jour au lendemain, raser la moitié de notre patrimoine par facilité ou pour sécuriser à la va-vite. Toutes ces contraintes, on doit les supporter, les régler, les organiser, les articuler pour pouvoir sauvegarder ce magnifique patrimoine.

Vous avez raison, c'est le plus grand musée du monde et nous avons battu un record de fréquentation à la fin de l'année dernière. Encore une fois, il ne faut pas opposer les priorités. S'il faut restructurer l'audiovisuel public, il faut le faire ; s'il faut préserver le patrimoine, il faut le faire.

Il faut trouver des dispositifs innovants pour financer le patrimoine, sans quoi nous privatiserons tout. Je ne me résous pas à ce qu'on vende le château de Versailles ou le musée du Louvre. Le Grand Palais, qui est un grand monument historique, a été sauvé grâce aux JO (Jeux olympiques et paralympiques), je suis bien placée pour le savoir. À une époque, nous ne disposions pas des 500 millions nécessaires à sa rénovation et nous avons failli le vendre à un État étranger. Notre combat commun, c'est de préserver ce patrimoine et de le garder dans le domaine public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avec le rapporteur, nous avons au moins un point commun : l'attachement au patrimoine, la passion pour lui. Nous essayons d'être exigeants dans le contrôle de l'audiovisuel public : nous identifions les manquements et les dysfonctionnements de l'audiovisuel public, mais nous soulignons aussi ce qui fonctionne.

Vous avez cité l'incendie de Notre-Dame de Paris. Il se trouve que j'ai eu la chance d'être l'un des bras droits du général Georgelin. L'audiovisuel public a produit un documentaire sur le chantier de Notre-Dame de Paris. Être capable de financer des documentaires importants, c'est aussi ça, la force de l'audiovisuel public. L'audiovisuel privé l'a aussi fait. L'audiovisuel public peut aussi être un lieu de mise en valeur et de rayonnement de notre patrimoine, à travers des émissions – j'ai cité celle de Stéphane Bern – et des documentaires diffusés sur les antennes du service public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis sur les propos de Mme la ministre : à quel État étranger aurait été vendu le Grand Palais ? C'est une question qui nous intéresse.

Mme Rachida Dati, ministre. À un moment donné, il y avait eu des discussions. La rénovation du Grand Palais avait été évaluée à un montant compris entre 400 et 500 millions. Souvent, il est possible de mettre les bâtiments en concession. Des États étrangers s'y étaient intéressés. Ce débat remonte à vingt ans. Les financements n'étaient pas disponibles. Donc c'est quelque chose de récurrent.

D'autres types d'établissements ont été mis en concession à un État ou à un organisme étranger, le temps de le rentabiliser. C'est vrai que le Grand Palais est aujourd'hui magnifique : il a été le plus bel écrin pour les JO. Il faut préserver ce type de patrimoine. Il faut donc en préserver les financements, mais il faut aussi innover s'agissant des modalités de financement ; il n'y a pas que la délégation de service public ou la concession. On peut peut-être trouver d'autres types de financements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous arrivez au terme de votre engagement comme ministre de la culture. C'est peut-être la dernière fois que vous vous exprimez devant l'Assemblée nationale, en tout cas dans ce format. À la fin de ces deux années au service de la culture de notre pays, pour vous, quelles sont les urgences ? Nous avons beaucoup parlé de l'audiovisuel public, le rapporteur a évoqué le patrimoine. On assiste à une guerre de l'information, à une mutation de l'information. Des tensions existent entre l'audiovisuel public et l'audiovisuel privé. Par ailleurs, il existe des urgences en matière de restauration et de sauvegarde du patrimoine. Les urgences du ministère portent-elles sur l'audiovisuel ou sur la crise et la guerre de l'information ? À la suite des états généraux de l'information, vous souhaitiez présenter un projet de loi.

Mme Rachida Dati, ministre. Quand vous êtes ministre de la culture, vous le restez toujours un peu ensuite. Avant d'avoir été nommée, je pensais que c'était un ministère qui m'était très étranger, voire éloigné. Je considère maintenant que c'est tout le contraire. Je ne sais pas si vous avez posé cette question à mes prédécesseurs ; quand on est ministre de la culture, on le demeure après, quoi qu'il arrive. C'est une mission qui me poursuivra. En étant ministre de la culture, je me suis rendu compte d'une chose : comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, on fait de la culture sans le savoir, et tout le temps.

Les enjeux de ce ministère sont l'information, les médias, l'audiovisuel. On parle de guerre, de guerre de civilisation, de guerre de l'information ; il y a là, en effet, un enjeu majeur lié à notre souveraineté, notamment culturelle. L'information en fait partie.

L'autre sujet majeur est la démocratisation de la culture. Dans notre pays, d'énormes efforts ont été faits en la matière, notamment en faveur des territoires et des personnes qui en sont le plus éloignés. L'accès à la culture, c'est bien ; il faudrait également démocratiser l'accès aux métiers de la culture. Nous sommes encore très en retard en matière de démocratisation de l'accès aux responsabilités et aux métiers de la culture.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, madame la ministre, d'avoir répondu à plus de trois heures de questions.

*

* *

28. Audition, ouverte à la presse, de Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et autrice d'un rapport sur la holding France Média (5 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va nous permettre d'entendre une grande voix de la radio publique, Madame Laurence Bloch.

Madame Bloch, vous avez été directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, d'août 2022 à juin 2024. Vous avez à votre actif une longue carrière dans l'audiovisuel public, dont vous êtes l'une des grandes spécialistes. Vous avez commencé en 1980 par la production et l'animation de plusieurs émissions dont « Le pays d'ici », « Grand angle », « Le vif du sujet » et « Les matinales » sur France Culture. Vous avez séjourné en Afrique australe comme correspondante de RFI et du journal *La Croix* de 1985 à 1987.

Vous avez ensuite occupé la fonction de directrice adjointe de France Culture pendant plusieurs années, d'abord de 1989 à 1997, puis de 2001 à 2010. Vous avez poursuivi votre engagement pour l'audiovisuel public en passant de France Culture à France Inter, où vous avez été successivement directrice adjointe, responsable de l'antenne, puis directrice. Vous revenez sur votre parcours dans un ouvrage autobiographique, publié en octobre dernier : *Radioactive*.

Depuis votre départ de Radio France, vous êtes restée très active dans le domaine de l'audiovisuel public. L'année dernière, vous avez été nommée par la ministre de la culture pour superviser, à travers un rapport d'accompagnement, la réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public, dont le véhicule législatif est la proposition de loi (PPL) relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, dite PPL Lafon – Mme Virginie Duby-Muller et moi-même en sommes les corapporteurs.

En raison de votre connaissance fine et précise du secteur audiovisuel, votre audition est attendue. Mais avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Laurence Bloch prête serment.)

Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et auteure d'un rapport sur la holding France Médias. J'ai fait le choix de rester fidèle à l'audiovisuel public pendant cinquante ans, presque jour pour jour : je m'y suis sentie utile à chaque moment de ma vie. Je suis entrée à la Maison de la Radio comme une toute petite stagiaire, en juillet 1974. J'y ai appris tous les métiers. J'ai participé à la direction de France Culture pendant vingt ans. Puis, j'ai eu la chance et l'honneur de diriger France Inter pendant huit ans, avant de rejoindre la direction de Radio France aux côtés de Sibylle Veil, comme directrice des antennes.

Lorsque j'ai posé le pied dans la « Maison ronde », en 1974, celle-ci appartenait encore à l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française). Il y avait en tout et pour tout trois chaînes nationales, privées et publiques ; France Info n'existait pas ; Jacqueline Baudrier lançait des expérimentations de stations locales sur trois territoires – Melun, Laval, la région

du Nord-Pas-de-Calais. Ce temps était celui de la rareté, mais aussi des évidences. Personne ne doutait de l'audiovisuel public, de son utilité, de sa légitimité, de sa singularité, même si le combat pour l'indépendance des rédactions était encore très loin d'être gagné.

Cinquante ans plus tard, force est de constater que le monde de l'information et de la communication s'est complètement transformé. Il ressemble à un vaste territoire de flux incessants d'images et de sons, d'informations et de désinformations, distribués par des plateformes. Celles-ci ont, certes, accéléré la distribution de l'information et facilité le quotidien de milliers de citoyens – dont je suis –, mais elles ont aussi phagocyté leur attention, avec pour seule logique l'obsession de leur propre croissance. En outre, que dire des réseaux sociaux, qui sont un déversoir de sujets souvent accessoires ou de propos haineux ?

Dans ce contexte, que peut encore l'audiovisuel public ? Est-il en capacité de résister, de construire un territoire solide, attractif et suffisamment puissant pour résister à ce flot ininterrompu et échevelé de nouvelles et de contre-nouvelles ? Est-il en capacité de protéger le monde démocratique, que nos aînés ont construit pied à pied après la guerre, fondé sur la raison, le respect des faits et de la science, la conviction que les contre-pouvoirs, dont celui des journalistes, sont indispensables et que la liberté d'expression n'est pas négociable. Enfin, est-il en capacité de rassembler la communauté nationale, en dépit des écarts de générations, et d'être un outil au service de la promesse républicaine de liberté, d'égalité, de fraternité ?

Ma réponse – vous n'en serez pas surpris – est : oui, mille fois oui, à condition qu'on lui fasse confiance et qu'on l'accompagne de façon sincère et déterminée dans les transformations que le monde lui impose. J'ai expérimenté les lourdeurs de fonctionnement de l'audiovisuel public et je connais bien la difficulté qu'il peut avoir à associer ses forces dans un monde de concurrence, qui pourtant ne lui offre pas d'autre choix. Je connais bien ce qui peut quelquefois passer pour de l'entre-soi ou une vague arrogance se réclamant d'une qualité que d'autres n'auraient pas. Mais je sais aussi que sans l'audiovisuel public, ce pays ne serait pas le même, car la puissance publique lui assigne – à raison – des missions que le privé n'est pas à même de remplir et lui offre des moyens incomparables pour mener à bien ses missions.

Que mes amis de France Télévisions me pardonnent : si mon propos s'appuiera surtout sur mon expérience à Radio France, je sais que la volonté de travailler pour le bien commun est au cœur de toutes les équipes de France TV. Les missions imparties à Radio France sont extrêmement simples et en même temps immenses. En vertu de son cahier des charges, « la société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement ».

À l'évidence, plusieurs chaînes privées savent parfaitement produire un divertissement populaire. Elles savent aussi parfaitement délivrer une information honnête et impartiale, car la déontologie journalistique transcende les notions de secteur public et privé. Reste qu'en matière d'information, aucune chaîne privée ne pourra aligner les moyens que la puissance publique peut offrir pour une couverture nationale et internationale solide, en temps de guerre comme en temps de paix, ni pour une mobilisation massive dans la lutte contre les fausses informations.

Avec son réseau de correspondants à travers le monde et l'appui de pigistes permanents, Radio France est en capacité de dire la réalité du terrain et de couvrir au plus juste une histoire immédiate, souvent difficile à décrypter. La Maison a choisi, par exemple, de dédier deux correspondants permanents aux États-Unis, ce qui ne s'était jamais fait auparavant : ce choix, très lourd d'un point de vue financier, est capital en termes d'information.

À l'inverse, lorsque l'actualité chaude – je pense à la guerre en Ukraine – perd en intensité et que les médias s'en détournent, la radio de service public a les moyens de rester sur place et d'offrir la couverture constante d'un conflit qui, même à bas bruit, est existentiel pour l'Europe.

Je pense aussi à la couverture exceptionnelle et unique faite lors de procès historiques comme ceux des attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, avec la présence quotidienne d'un ou plusieurs journalistes et la fabrique de podcasts plébiscités par le public. Ce travail dépasse la simple couverture de l'actualité et contribue à la constitution d'une mémoire collective partagée.

Enfin, avec son réseau de radios locales, Radio France nourrit toutes ses rédactions nationales et contribue à la mission de cohésion qui est la sienne.

Parallèlement à ce rôle central dans le secteur de l'information, Radio France a pour mission d'offrir un « enrichissement culturel » – ce terme quelque peu baroque est celui du cahier des charges – à chacun des citoyens de ce pays. Autrement dit, il lui faut offrir à tous l'accès au savoir, à la connaissance, aux émissions artistiques. Elle seule est capable de tenir cette mission, car la rentabilité économique n'est jamais au rendez-vous.

De plus, qui – à condition d'être de bonne foi – pourrait contester le caractère unique de l'offre culturelle de Radio France ? France Culture est la plus grande bibliothèque sonore du monde. Qui veut retrouver la voix et la ferveur des plus grands esprits des XX^e et XXI^e siècles, de Vladimir Jankélévitch à Paul Ricœur, en passant par René Char, Simone de Beauvoir, Marguerite Yourcenar ou Georges Duby, n'a qu'à ouvrir l'application de Radio France et se servir dans ce trésor inestimable et renouvelé au quotidien.

France Culture est aussi le lieu le plus ouvert aux travaux des universitaires : ils y trouvent une plateforme d'écoute et d'échanges, que beaucoup en Europe nous envient. D'une certaine façon, France Culture travaille pour l'éternité. Première radio de France avec 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, France Inter est, quant à elle, est la chaîne de la médiation, celle qui sait rendre populaires les grands penseurs, les grands artistes, les grands chercheurs.

Je le rappelle, ces auditeurs habitent à 80 % en région, loin des clichés d'une chaîne pour bobos parisiens ou membres du CAC 40. Ils sont plus de 7 millions de personnes qui ne pensent pas pareil, mais qui ont en partage la curiosité et la joie de découvrir – comme le disait Jacques Chancel – des mondes dont ils ignoraient même l'existence.

Qui produit autant d'émissions consacrées à la littérature, au cinéma, à la science, à l'économie, à la géopolitique et à l'histoire, avec autant de succès ? Qui nous fait accepter l'hiver avec une biographie sensible et rayonnante de Matisse ? Qui a le culot de proposer tous les jours, à une heure de grande écoute – de 18 heures à 19 heures –, un magazine consacré à la géopolitique ? Il rassemble désormais quotidiennement 1,5 million d'auditeurs, le double de son challenger.

Loin de moi l'idée de brandir ces chiffres comme des trophées. Je veux simplement dire que cette double mission d'accès au savoir et de délivrance d'une information honnête et pluraliste est bel et bien remplie par Radio France ; elle est décisive dans une société atomisée par les réseaux sociaux ; elle participe de la défense de notre souveraineté dans un monde happé par les plateformes internationales.

Que l'on réfléchisse à l'organisation de l'audiovisuel public, que l'on veille sans relâche à ce qu'il ne laisse aucun citoyen sur le bord de la route, qu'on lui demande des

comptes sur sa gestion, sa stratégie, ses ambitions : quoi de plus normal, de plus sain, de plus légitime ? Toutefois, le combat mené de façon obsessionnelle et injuste par quelques-uns, qui n'espèrent que sa disparition, devrait interroger. L'audiovisuel public est le lieu du partage, du dialogue, de l'équilibre, du pluralisme et de la liberté que donnent le savoir et la connaissance. Il est le monde dans lequel j'espère vivre encore quelques années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Ma première question est d'actualité : Mme Veil, présidente-directrice générale de Radio France, a annoncé ce matin une vaste réorganisation de Radio France, dont le remplacement de la directrice de France Inter. Comment analysez-vous ce choix ?

Par ailleurs, dans votre livre *Radioactive*, vous écrivez : « France Inter retrouva ses couleurs, son identité, et son public. Elle était redevenue une radio capable de fédérer beaucoup de Français d'opinions politiques différentes, d'origines sociales éloignées, de goûts et d'âges dissemblables, tous désireux d'être accompagnés au quotidien par une bande de fidèles investis dans leur mission. »

Or, les audiences ne sont pas toujours au rendez-vous dans l'audiovisuel public. Comme l'a indiqué le rapporteur lors d'une précédente audition, France Info TV a, par exemple, du mal à définir son identité, sa ligne éditoriale. D'autres chaînes, privées celles-là, ayant construit leur identité de chaîne d'information en continu, connaissent de meilleures audiences. France Inter a, pour sa part, une ligne éditoriale, ce qui explique sans doute son succès.

Comment concilier la construction d'une identité éditoriale avec l'exigence de pluralisme et d'impartialité ? Cette question est majeure : si l'on reproche à France Info TV de ne pas avoir de ligne éditoriale, on s'interroge dans le même temps sur la capacité de France Inter, à la ligne éditoriale assumée, à respecter ces critères. Le succès de France Inter vous doit beaucoup : comment y avez-vous concilié ces deux exigences ?

Enfin, vous avez évoqué la « guerre idéologique menée à l'audiovisuel public : tout sera bon ; beaucoup de traquenards sont prêts à être déclenchés ». Vous faisiez référence à votre conversation privée avec Thomas Legrand, captée dans un café et révélée par un média privé, une méthode dénoncée par la ministre ce matin. Qu'entendez-vous par « guerre idéologique contre l'audiovisuel public » ?

Mme Laurence Bloch. Je ne commenterai pas les choix de la présidente. Je veux juste dire publiquement mon admiration pour le courage d'Adèle Van Reeth. Ce n'est pas un boulot facile. Elle a tenu bon. Elle a cherché le meilleur. La période est très difficile pour France Inter et pour l'audiovisuel public : je tiens à la saluer. Elle est jeune. Elle fera plein d'autres choses. Je n'ai rien à ajouter.

Une question m'a taraudée pendant les huit années que j'ai passées à France Inter : comment rassembler le plus possible de Français, en ne laissant personne à l'écart du chemin ? À mon arrivée, la part d'audience de la chaîne s'établissait à peine à 9,5 %. Il fallait qu'elle ait une personnalité, une marque. Plusieurs choses m'ont aidée : ne laisser personne au bord du chemin ; respecter à la lettre le cahier des charges et toujours y revenir.

Tout d'abord, il est capital de travailler sur l'information. Une chaîne généraliste – celle qui rassemble le plus d'auditeurs – doit avoir une information intégrée, honnête, impartiale. Je n'ai jamais coupé les budgets de la rédaction. Je me suis toujours appuyée sur de très grands professionnels : Catherine Nayl était la directrice de l'information, après avoir occupé ce poste à TF1. Elle m'a infiniment aidée dans ce travail : le *final cut* lui est toujours revenu. Il s'agissait de protéger l'information, les journalistes et l'antenne. Les erreurs à

l'antenne ont toujours été corrigées, via un mécanisme – fondamental – de contrôle de l'information. Il y a eu des erreurs. Il y a eu des dérapages. Mais le journalisme est fait par des hommes et des femmes qui se trompent. L'essentiel est de le reconnaître et d'avoir une véritable honnêteté à l'égard des auditeurs.

Ensuite, on m'a conseillé de travailler sur le plus petit dénominateur commun, celui d'une chaîne assez neutre. Tel n'a pas été mon choix, car je savais que le plus beau slogan de France Inter était : « Écoutez la différence ». J'ai voulu que ses programmes soient de qualité et d'exigence, éclectiques. Nous avons beaucoup travaillé sur la matinale, un travail de tapisserie et de broderie, en constante évolution.

Le 7/9, tranche reine de la radio, correspond au moment où les adultes et les jeunes sont ensemble autour de la table du petit-déjeuner. Nous avons fait le choix d'invités très éclectiques, y compris des plus grands intellectuels, dont je suis très fière : des personnalités du Collège de France y ont expliqué leurs recherches ; Antoine Compagnon a fait des séries pour France Inter ; des auteurs étrangers sont venus aux côtés des politiques, qui ont bien évidemment leur place dans le service public. Face à ces institutions, j'étais tout aussi fière qu'à 7 heures 50 puisse, par exemple, intervenir un rappeur. Ainsi, les parents ne comprenant pas l'appétence de leur gamin pour le rap pouvaient découvrir Damso, quand leurs enfants découvraient Pierre Lemaitre.

La tranche 7/9 comprenait également une chronique musicale en direction des jeunes, ainsi que des chroniques extrêmement solides. Ainsi, la chronique de géopolitique de Pierre Haski était un marqueur. Les émissions d'économie, de géopolitique et d'histoire côtoyaient – j'y tenais – les émissions populaires. Nagui a été une chance pour cette chaîne : il a permis à un public qu'elle intimidait d'y accéder, pour ensuite peut-être se tourner vers Ali Rebeih, puis le 8 heures. Ont également joué un rôle la puissance des podcasts, les chroniques humoristiques filmées, très diffusées sur les réseaux sociaux, et l'humour.

Ce dernier sujet pique, gratte, énerve et polarise... Philippe Val, avec lequel j'ai très bien travaillé, avait décidé d'enlever la chronique d'humour de 7 heures 55. La chaîne l'a payé très cher, en termes d'auditeurs et de méfiance. En effet, dans l'esprit des auditeurs, le service public n'a qu'un actionnaire : l'État, que l'on confond assez souvent avec le pouvoir en place. Le soupçon est toujours présent. J'ai vu beaucoup de courriers d'auditeurs reprochant d'être à la botte d'Emmanuel Macron, de Renaissance, ou de Nicolas Sarkozy. Les humoristes vont plus loin que les journalistes : c'est leur rôle. L'humour rassure, sur l'indépendance, sur l'existence d'une parole libre : la présence de ce marqueur d'indépendance est importante. Par ailleurs, le juge de paix, ce sont les auditeurs. Dans chaque enquête qualitative sur le 7/9, les auditeurs réclament une tranche d'humour. Comme tous les citoyens, les humoristes ne sont pas au-dessus des lois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. J'ai regardé l'audition de votre commission ce matin : M. Jacobelli y a repris l'extrait d'une chronique humoristique, sans en resituer le contexte, en la considérant au premier degré. Or, l'humour n'est pas le premier degré, mais le deuxième, le troisième, le quatrième ! Les humoristes ne sont pas des vaches sacrées mais des citoyens comme tout le monde. Ils doivent répondre de leurs paroles devant l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et devant la justice. Ce sont, selon moi, les seules limites à l'humour. Il est extraordinairement choquant de ne pas avoir précisé que ces phrases ont été prononcées dans un espace très identifié par les auditeurs – *Zoom Zoom*

Zen –, au second degré. Ce sont d'ailleurs les propos que j'ai tenus à Thomas Legrand quand je l'ai rencontré : ce type d'instrumentalisation est injuste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il une guerre entre l'audiovisuel public et le privé ?

Mme Laurence Bloch. Non, pas du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public.

Mme Laurence Bloch. Je faisais référence à l'instrumentalisation d'un certain nombre de moments d'antenne dont on ne dit pas le contexte, ni la vérité des choses. Ils sont utilisés contre l'audiovisuel public, pour dire qu'il n'est pas à la hauteur de ses missions. Or, s'il peut faire des erreurs, il est à la hauteur de ses missions et de ses ambitions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie ; Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président.

Madame Bloch, le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter vient d'être annoncé ce matin même. Elle sera remplacée par Céline Pigalle, actuelle directrice de l'information de Radio France. Nous avons aussi appris récemment le départ du directeur de l'information de France Inter, Philippe Corbé, pour la direction de France Télévisions, qui se sépare d'Alexandre Kara. Il n'y a donc plus de directeur de l'information à Radio France, ni à France Inter. Quel regard portez-vous sur ces changements ? Sont-ils le signe d'une certaine fébrilité, ou du moins de la prise de conscience d'insuffisances sur l'antenne de France Inter, notamment en termes de neutralité ?

Mme Laurence Bloch. Je me réjouis que les grands professionnels qui quittent Radio France le fassent pour l'audiovisuel public. Philippe Corbé est un journaliste extraordinaire, qu'il fallait remplacer. La nomination de Céline Pigalle démontre l'importance capitale de l'information sur une chaîne généraliste de service public. Si le terme de « neutralité » n'est pas celui figurant dans les textes, la question du pluralisme est étroitement surveillée par l'Arcom, qui fait des recommandations. Elle n'a effectué aucune mise en demeure à l'égard de l'audiovisuel public, en particulier de France Inter, depuis des années. Il ne s'agit donc pas de fébrilité, mais d'une difficulté d'exercice du management à France Inter. Dans la perspective des échéances électorales très importantes pour le pays dans un an et demi, la Maison s'est mise en ordre de bataille pour offrir le meilleur aux citoyens français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce à dire qu'Adèle Van Reeth n'était pas au niveau pour proposer le meilleur, dans cette perspective électorale ?

Mme Laurence Bloch. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur Adèle Van Reeth.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon les chiffres de Médiamétrie parus le 13 novembre, depuis un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs. Ce chiffre est plus que conséquent. Or, cette baisse ne s'explique pas par un désintérêt des auditeurs pour la radio, puisque, dans le même temps, des chaînes concurrentes – RTL et Europe 1 – ont gagné des auditeurs. Quelle en est la raison, au-delà de la valse des directeurs ? À quoi est due cette perte massive d'auditeurs, depuis quelques mois, sur les antennes de France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Beaucoup des concurrents de France Inter rêvent de disposer de ses chiffres. La chaîne bénéficie de 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, ce qui est considérable. Elle a effectivement connu un petit coup de mou à la rentrée ; elle l'a en grande partie rattrapé en décembre. Le départ de la recordwoman du 7/9 – Léa Salamé – a été un très gros coup dur, car il supposait de retrouver un couple qui fonctionne bien et une façon de présenter. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le couple formé par Nicolas Demorand et Léa Salamé savait danser le tango, tout en délivrant une information la plus précise et la plus intègre possible, ce qui n'est pas si simple.

Je n'aurais pas voulu être à la place d'Adèle Van Reeth, qui a dû assumer le départ de Léa Salamé. L'antenne a été réorganisée autour d'une très – sans doute trop – grande matinale. Depuis, on est revenu à des paramètres plus raisonnables. À la fin de l'année, la chaîne avait déjà retrouvé plus de 300 000 à 400 000 auditeurs. Elle est en très bonne santé et 2025 a été une année de record historique. Cette chaîne n'est pas en perte de vitesse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Radioactive*, votre autobiographie, vous expliquez que vous n'avez pas bénéficié de réseaux d'influence et que rien ne vous a été donné facilement. Faut-il comprendre que l'appartenance à des réseaux d'influence est une forme habituelle de cooptation ou de promotion dans l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Pas du tout. Je ne l'écrirais peut-être pas exactement de la même façon aujourd'hui, mais c'est une autre histoire. J'ai fait ce livre pour dire la chose suivante aux jeunes générations : rien ne me prédestinait ni à faire de la radio – mon père aurait sûrement préféré que je fasse l'ENA (École nationale d'administration) –, ni à devenir directrice de chaîne. Quand je suis arrivée à France Inter, il n'y avait que des hommes dans le management et à l'antenne, à l'exception d'Arlette Chabot – elle a été mon modèle, car elle ne se laissait pas faire. J'ai bossé, je me suis fait engueuler, je me suis fait corriger mais je me suis accrochée, parce que c'est ce que je voulais faire. J'ai voulu dire dans ce livre : ne croyez pas tout ce qu'on raconte, le succès n'est pas seulement une affaire d'entregent, de connaissances, c'est une affaire de conviction et de boulot ; si vous savez écouter votre désir, vous y arriverez. Voilà mon message.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 22 novembre 2025, dans l'émission « Quelle époque ! », vous avez prononcé une phrase qui a beaucoup fait réagir : « Si la gauche avait autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs, on serait content. » Vous qui avez dirigé France Inter et avez été astreinte à des obligations d'impartialité, d'honnêteté et de respect du pluralisme, comment avez-vous reçu les critiques occasionnées par cette sortie ? Imaginez qu'une ancienne directrice de la chaîne ait dit : « Si la droite avait autant d'électeurs que CNews de téléspectateurs, on serait content. » N'y aurait-il pas eu un tollé plus général ?

Mme Laurence Bloch. J'ai été assez surprise du nombre de réactions – je ne les ai pas toutes vues, car je regarde assez peu les réseaux sociaux. J'ai fait une blague, or je pense qu'il ne faut plus faire de blagues aujourd'hui – en tout cas, il faut bien les préparer parce qu'on est toujours rattrapé par la patrouille. À Philippe Bilger, qui se riait sur le réseau X de voir une ancienne directrice de France Inter énoncer avec naïveté ses choix politiques, j'ai répondu que je n'avais pas l'habitude de parler de moi à la troisième personne. Si je devais le refaire, je dirais : « Le parti socialiste serait bien content d'avoir autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs. » Cela s'appelle une blague, ni plus ni moins, mais elle a été prise au premier degré. Je n'en ferai plus. C'est l'exemple même d'une instrumentalisation un peu bêtasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a droit à l'humour, vous avez raison, et il faut le cultiver ; notre pays se démarque d'ailleurs par son caractère humoristique. Vous avez dit tout à l'heure que les humoristes n'étaient pas des vaches sacrées et qu'ils devaient répondre

à tout le monde, notamment à l'Arcom. L'humour a précisément vocation à s'adresser à tout le monde, surtout quand il est financé par l'argent du contribuable. J'aimerais donc vous faire réagir aux propos qu'Aymeric Lompret a tenus à l'antenne le 15 octobre 2021 : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! [...] Alors, ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? » A l'époque, vous étiez à la tête de France Inter. Vous expliquez que la chaîne a vocation à rassembler la communauté nationale, mais pensez-vous que ce type d'humour très partisan soit le moyen d'y parvenir ? Plutôt que de payer des humoristes à forte connotation partisane, les Français ne pourraient-ils pas financer d'autres missions du service public audiovisuel bien plus essentielles ?

Mme Laurence Bloch. Il y a plusieurs formes d'humour. L'une d'elles, l'humour politique, a toujours eu sa place sur France Inter – j'en ai expliqué les raisons. C'est un humour qui pique, qui gratte, qui dérange, et c'est celui dont a fait preuve Aymeric Lompret. Je ne sais plus quand il a prononcé cette phrase, mais c'était forcément dans un espace dont les auditeurs savaient qu'il était dédié à l'humour, avec ce que cela implique d'outrance, d'excès, de caricature, de deuxième et de troisième degrés. Cet humour est essentiel car c'est celui du fou du roi, du bouffon ; il intervient d'ailleurs durant une tranche politique, le 7-9.

Lors d'une audition, vous avez cité une chronique dans laquelle Aymeric Lompret imaginait avoir des relations incestueuses avec sa petite sœur de 5 ans. Comment peut-on imaginer qu'il le dit au premier degré ? C'est évidemment au deuxième, au troisième, au quatrième degré. Jean Yanne disait à propos du viol : Il n'y a pas de mal à se faire plaisir. À l'époque, personne n'imaginait que c'était au premier degré. On n'a plus la distance nécessaire vis-à-vis de l'humour.

L'humour politique vise, cible ou atteint – je n'aime pas ces mots – le personnel politique ; c'est clair, il est là pour ça. Pourquoi ? Parce que le personnel politique fait partie des puissants. Quand je suis arrivée à France Inter, en 2010, ce n'était pas le Rassemblement national qui était la matrice de l'humour, mais Nicolas Sarkozy. Ensuite, cela a été François Hollande, et plus tard, Emmanuel Macron. La preuve, c'est que l'émission d'humour que j'ai lancée en 2014 s'est d'abord appelée « Si tu écoutes, j'annule tout » puis « Par Jupiter ! ». Désormais, c'est le Rassemblement national qui est visé parce qu'il est la matrice de la politique. Donc oui, vous êtes plus particulièrement visés par les humoristes politiques mais cela tient à une situation objective. Je pense que les auditeurs ont envie et besoin de ces moments d'excès, de caricature et d'outrance.

Je rappelle toujours qu'après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, toute la France est descendue dans la rue pour affirmer que la liberté d'expression n'était pas négociable, que seuls la loi et le juge pouvaient dire ce qu'il était possible de faire ou pas, certainement pas la religion ni d'autres individus – je suis sûre que vous avez participé à cette grande manifestation malgré votre jeune âge, monsieur le rapporteur. Le jour même, les présidents respectifs de France Télévisions et Radio France, Rémy Pflimlin et Mathieu Gallet, ont organisé une émission dans l'auditorium de la Maison de la radio. Les humoristes Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, Alex Vizorek et Daniel Morin ont fait trois sketches qui parlaient du prophète, ce qui leur a valu d'être sous protection policière pendant des mois. Ils n'ont jamais lâché l'affaire quand il y a eu les attentats islamistes.

Donc oui, ça dérange, ça pique, ça gratte, ça énerve ; pour les directions de chaîne, c'est un cauchemar mais je défendrai jusqu'au bout cette liberté d'expression. Si on commence à toucher aux humoristes politiques qui embêtent, on dira un jour qu'il y a des livres qui embêtent, puis des films qui embêtent, puis des partis politiques qui embêtent.

J'ai défendu cette conviction pendant des années, et je vous assure que ce n'est pas marrant.

Je le répète, les humoristes ne sont pas des vaches sacrées ; ce sont des citoyens qui doivent respecter la loi. Vous, parlementaires, devez savoir que la liberté d'expression est en jeu. Encore une fois, on instrumentalise à dessein des phrases qui sont choquantes sorties de leur contexte mais qui sont toujours prononcées au deuxième ou au troisième degré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis totalement d'accord avec vous : il est extrêmement important de défendre corps et âme la liberté d'expression et le droit à l'irrévérence. L'humour doit être protégé même sur ces antennes-là, car son principe est d'être corrosif pour tous. Nous avons d'ailleurs peu parlé du traitement de l'humour sur les antennes du service public depuis le début de la commission d'enquête. Aymeric Lompret a fait des blagues à caractère pédophile – vous l'avez rappelé ; il n'a pas été sanctionné et l'Arcom n'a pas prononcé de mise en garde. L'animateur Tex, pour sa part, a été licencié du jour au lendemain par France Télévisions pour avoir prononcé, sur une chaîne privée, une blague incitant à faire violence aux femmes. Avec la succession de révélations – mouvement MeToo, affaire Epstein, scandale Duhamel, etc. – l'opinion publique est plus sensible à ces sujets. Ne faut-il pas poser des limites à ce type de blagues, notamment à caractère pédophile, sur les antennes du service public ? La vigilance de l'Arcom semble avoir deux poids, deux mesures. Quand, sur France Inter, Monsieur Poulpe appelle à baiser les femmes des chasseurs et assure qu'il s'occupera lui-même de la femme de Willy Schraen, le président de la Fédération nationale des chasseurs, aucune amende n'est infligée. Mais quand Cyril Hanouna, sur une chaîne privée, invite Anne Hidalgo à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries », l'antenne reçoit une amende de 300 000 euros. Avez-vous l'impression que l'Arcom est impartiale ? La réglementation et l'autorité publique indépendante offrent-elles un cadre suffisant pour garantir que l'humour n'enfreint pas la loi ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur sur le contenu des blagues est importante, en particulier quand il est question de pédocriminalité. Mais quand on est de bonne foi, on doit aussi rappeler qu'un média audiovisuel privé maintient à l'antenne un présentateur définitivement condamné pour corruption de mineurs et inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes !

Mme Laurence Bloch. Je fais toute confiance aux autorités de régulation et à la justice. Je connais bien Aymeric Lompret ; ses blagues ne me font pas toujours rire, mais celle que vous évoquez n'a pas un caractère pédophile. C'est tout le contraire. Parfois, les blagues ratent leur cible. J'ai eu affaire à quatre ou cinq blagues de Frédéric Fromet qui exprimaient le contraire de ce qu'il voulait dire, et je m'en suis expliquée auprès des auditeurs. En aucun cas je ne peux vous laisser dire que la blague d'Aymeric Lompret incitait à la pédocriminalité : c'est le contraire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, une émission de France Inter a été enregistrée dans une église désacralisée à Rouen, ce qui a beaucoup fait réagir sur les réseaux sociaux. On y entend une humoriste – si on peut la qualifier ainsi, car, comme beaucoup, je n'ai pas trouvé ça très drôle – appeler au meurtre à l'encontre de Marion Maréchal et Jordan Bardella. Elle a été vivement applaudie, le tout payé par nos impôts. Le service public ne dépasse-t-il pas la limite de l'humour quand il appelle à tuer des personnalités politiques ? Quelles limites doit-il s'imposer ? Pensez-vous que les Français veulent continuer à payer des humoristes partisans ? Ne faudrait-il pas plutôt financer d'autres très belles missions assignées à l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Les séquences humoristiques ne représentent jamais que huit minutes par jour sur France Inter ; la part d'impôts qui les finance est donc minime.

La limite, c'est l'Arcom qui la donne, et c'est la loi – personne d'autre. Si vous voulez changer la loi, c'est à vous, parlementaires, d'en décider. Pour ma part, en tant que directrice de chaîne, j'ai considéré que les seules autorités étaient l'Arcom et la loi.

Il y a des choses que je déteste mais qui font beaucoup rire les gens, et inversement. Les positions sont tellement polarisées que ce qui fait rire certains hérisse le poil des autres, et vice-versa. Je me suis renseignée sur le programme dont M. Jacobelli a parlé lors de l'audition de la ministre – je n'étais pas au courant. Il s'agit de « Zoom zoom zen », une émission de divertissement repérée et acceptée comme telle. Elle s'était délocalisée à Rouen, dans une église – un humoriste a d'ailleurs eu un mot d'esprit à ce sujet : ça lui faisait tout drôle. Puis est arrivée une jeune femme déguisée avec un costume qui rappelait le thème de l'émission, le spectacle « Le Roi Soleil », évoquant une période très précise de l'histoire de France. Elle a fait une chronique humoristique qu'on peut ne pas trouver drôle, mais qui était liée au sujet de l'émission. Personne ne peut prétendre que c'était une déclaration au premier degré. On peut ne pas aimer, on peut trouver que ça va trop loin, on peut saisir l'Arcom, mais si l'on parle de cette chronique, il faut en préciser le contexte, sinon on continue d'opposer les uns aux autres. Je ne dis pas que cela me fait rire ; je dis que c'est intervenu dans une émission d'humour, à l'occasion de la reprise d'un spectacle. Personne n'a pu prendre au premier degré ce qui était une blague, une chronique humoristique. Cela n'a rien à voir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous écrivez dans votre autobiographie au sujet de France Inter : « La chaîne n'était pas de gauche, mais elle était du côté du combat pour l'égalité et la liberté. J'avais, d'ailleurs, trouvé un adjectif que je trouvais pertinent pour qualifier son identité. Progressiste. » Lors de son audition, Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a expliqué ce qu'elle entendait précisément lorsqu'elle a déclaré dans une interview au *Figaro* le 28 mars 2024 : « Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons. » Quelle est votre définition du progressisme ? Cette position ne marque-t-elle pas une rupture majeure avec l'obligation d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme incombant aux chaînes de l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Adèle a plus de chance que moi : étant philosophe, elle a su décliner devant vous toutes les acceptions du progressisme. Pour ma part, j'ai cherché le mot qui convenait le mieux au cahier des charges de Radio France. Outre qu'il enjoint d'apporter au public information, enrichissement culturel et divertissement, il demande d'œuvrer en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, et plus précisément de veiller à l'égalité hommes-femmes, de donner une place à chaque communauté sur nos antennes et d'accorder une attention particulière à l'avenir de la planète et au développement durable. Un peu facilement, j'ai considéré qu'il s'agissait de progrès – je pense que tout le monde, ici, en conviendra : vous êtes très sensibles à la situation des femmes, moi aussi, et il me semblait important d'œuvrer à l'égalité hommes-femmes. C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé cet adjectif. Si le cahier des charges était retravaillé, il irait d'ailleurs peut-être plus loin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Auriez-vous été choquée que l'un de vos successeurs en appelle à ce que France Inter soit une chaîne résolument « conservatrice » ?

Mme Laurence Bloch. Je lui aurais dit de regarder le cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'y auriez pas vu une rupture avec les obligations d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance ?

Mme Laurence Bloch. Je n'ai pas sorti le mot « progressisme » de mon chapeau, mais du cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je comprends bien, les valeurs que l'État demande à Radio France de promouvoir, dans son cahier des charges, correspondent au progressisme ?

Mme Laurence Bloch. C'est ce que j'en ai compris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre déclaration selon laquelle France Inter n'est pas de gauche mais du côté du combat pour l'égalité et la liberté. Une enquête d'audience réalisée par l'Ifop en 2025 révèle que 70 % des auditeurs de France Inter ont voté pour la gauche aux élections européennes, contre à peine plus de 30 % sur le plan national. Maintenez-vous que France Inter n'est pas une radio de gauche ?

Mme Laurence Bloch. Tout à fait. Cette enquête a été publiée par *Marianne*. Les chaînes de l'audiovisuel public ne sont pas responsables du vote de leurs auditeurs ou de leurs téléspectateurs. Si la même enquête était menée sur TF1 – il y en a eu de ce genre –, je suis sûre qu'elle montrerait que ses téléspectateurs votent plutôt en faveur de la droite. Pour autant, je ne dirai jamais que TF1 est une chaîne de droite. On n'est pas responsable du vote de ses auditeurs ou de ses téléspectateurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquer cette polarisation de l'audience ?

Mme Laurence Bloch. Je ne peux pas vous répondre parce que tout est fait pour s'adresser à tous les auditeurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme la ministre de la culture a dit ce matin qu'elle écoutait France Inter mais je ne suis pas sûr qu'elle soit de gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vantez, dans votre livre, la proposition faite aux enfants, et même aux tout-petits, d'accéder à des formats d'écoute faits pour eux ; pour vous, l'audiovisuel public a vocation à rassembler la communauté nationale en dépit des écarts de génération. Or selon le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France, l'âge moyen des téléspectateurs de France Télévisions est de 64,1 ans et celui des auditeurs de Radio France de 55,6 ans, contre 51,5 ans en 2006. Autant dire que l'audience vieillit. Comment expliquez-vous que l'audiovisuel public peine à intéresser les jeunes générations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est l'occasion de présenter l'offre, en particulier de podcasts, destinée aux jeunes enfants.

Mme Laurence Bloch. Radio France a été la première à lancer des programmes à destination des petits, avec « Oli », et des un peu moins petits avec « Les odyssées ». Ces podcasts rencontrent un succès absolument phénoménal : ils comptabilisaient 100 millions de téléchargements il y a un an, et cela a dû augmenter depuis. Personne d'autre n'offre aux enfants un tel territoire protégé, avec des programmes signés par les plus grands auteurs français.

J'ajoute que France Inter rassemble plus de 1 million de moins de 35 ans, ce qui en fait la troisième station préférée des jeunes.

C'est un fait : l'audiovisuel public a du mal à retenir les jeunes, et même ceux que Médiamétrie appelle les CSP -. Je sais que ce terme a choqué un député, qui l'a jugé très condescendant dans ma bouche, mais il se trouve qu'il est très utilisé par Médiamétrie. En réalité, ce phénomène n'est pas propre à l'audiovisuel public mais touche plus généralement les médias traditionnels. RTL, Europe 1, TF1, M6, BFM TV et RMC ont aussi infiniment de mal à retenir les jeunes, qui vont sur les réseaux sociaux, ainsi que les CSP -, qui fréquentent de plus en plus Facebook et les boucles WhatsApp. L'audiovisuel public s'en sort plutôt bien : France Inter est la chaîne de radio la plus écoutée, et de loin ; France Info est la deuxième chaîne, et d'assez loin. Tous les jours, 15 millions de personnes arpentent le territoire de Radio France ; et toutes les semaines, 50 millions de Français ont un contact avec France Télévisions. L'audiovisuel public s'en sort donc plutôt mieux que le privé. Cela étant, la question se pose à tous. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté la mission que m'a confiée la ministre de la culture, Rachida Dati, en mars 2025, quant à l'opportunité de créer une holding pour donner plus de force et de puissance à l'audiovisuel public.

Les résultats de l'audiovisuel public sont à saluer. Il tient ses positions dans un contexte extrêmement difficile, dans lequel le privé ne s'en sort pas beaucoup mieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne comptais pas vous poser la question mais, puisque vous évoquez le sujet, je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus en octobre 2025 au micro de France Inter. Je les cite : « Il faut rattraper les CSP -, c'est-à-dire ces gens qui n'ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être en tranquillité avec ce monde ». Comprenez-vous que ce propos ait pu être perçu comme du mépris social ? Les classes moyennes inférieures n'ont-elles pas un bagage culturel suffisant pour décrypter avec lucidité l'état du monde et sa complexité ?

Mme Laurence Bloch. Je pense que le patrimoine culturel est aussi mal réparti dans ce pays que le capital financier. Par conséquent, le rôle de l'audiovisuel public est de continuer l'école. Je suis très blessée de m'être mal exprimée. Je n'ai pas fait attention à ce que j'ai dit, ou je l'ai mal dit : il me semble très important de donner des outils à tous les citoyens de ce pays, quel que soit leur âge ou leur origine sociale, pour qu'ils puissent trouver les bons repères dans un pays compliqué. Radio France a la chance d'avoir plusieurs chaînes. Ces chaînes doivent travailler de façon complémentaire pour s'adresser correctement, justement et simplement à toutes les populations de ce pays.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le fait que France 2 diffuse neuf grilles de jeux chaque jour alors que TF1 n'en diffuse qu'une seule et qu'elle ait remplacé au fil du temps une émission phare comme « Bouillon de culture », présentée par Bernard Pivot, par un karaoké avant le journal de 20 heures vous donne-t-il l'impression que l'audiovisuel public assume avec assez d'exigence sa mission de donner à tous un bagage culturel suffisant pour appréhender la complexité du monde ?

Mme Laurence Bloch. Je ne critiquerai pas les jeux car ils permettent d'apprendre en s'amusant. Le plus gros succès de France Inter, c'est « Le Jeu des 1 000 euros », et c'est d'une intelligence, d'une gaieté et d'une jovialité formidables. Je pense que les jeux sont un couloir d'entrée pour tout un public. Évidemment, si l'on pouvait relancer « Le Cercle de minuit », j'en serais enchantée !

L'audiovisuel public doit résoudre une équation compliquée. En psychanalyse, on parle de *double bind* : on nous demande d'avoir énormément de public, de parler à tous les Français et de ne laisser personne au bord du chemin, ce qui est effectivement notre mission essentielle ; en même temps, on nous demande une médiation et des professionnels de grande

qualité. C'est une gageure que de tenir ces deux exigences de monde et de qualité. C'est ce que j'aime dans le service public : il y a à la fois « Le jeu des 1 000 euros » et « Un jour dans le monde », Antoine Compagnon et Damso, des podcasts pour les enfants et un podcast sur les procès du 13-Novembre... France Télévisions fait ce qu'elle peut pour concilier ces impératifs. La grande difficulté de la télévision, c'est qu'elle coûte cher ; elle est moins agile que la radio. C'est pour cela que je n'ai jamais quitté la radio.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Pour vous, quand on doit concilier toutes ces exigences, neuf jeux sur France 2, ce n'est pas trop ?

Mme Laurence Bloch. Je ne travaille pas à France Télévisions. Je ne travaille plus du tout, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse maintenant la parole aux représentants des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Merci, madame Bloch, pour votre défense de la liberté d'expression et du droit à l'humour. Merci aussi d'avoir rappelé les contraintes de l'audiovisuel public. Vous avez utilisé le terme *double bind* : effectivement, le service public reçoit tant d'injonctions qu'il lui est difficile d'y répondre ; vous avez néanmoins souligné la qualité, la quantité et la diversité de son offre.

Dans le rapport demandé par la ministre Rachida Dati, que vous avez rendu en juin 2025, vous rappeliez votre conviction que l'audiovisuel public contribue de façon décisive à la vitalité et à la pérennité de notre système démocratique. Vous avez employé le terme de « bien commun » à préserver et à respecter, mais vous avez exprimé votre conviction tout aussi puissante qu'il fallait le transformer et le réorganiser. Vous avez partagé une proposition phare, celle de créer une holding exécutive avec un président ou une présidente capable de décision et d'arbitrage, notamment en matière d'allocation des ressources, pour accélérer le virage numérique, augmenter la capacité de dialogue entre les Français et lutter contre la désinformation.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis ce rapport. Il avait lui-même été précédé de débats et de changements stratégiques. Les crédits de transformation, associés à des jalons, ont été suspendus à peine mis en place ; on a annoncé une fusion, puis on a repris le projet, cette fois-ci avec une holding. En février 2026, avec une ministre de la culture sur le départ et à quelques mois d'une échéance nationale comme les présidentielles, pensez-vous que le projet de holding France Médias soit possible, souhaitable, nécessaire ou incontournable ?

Mme Laurence Bloch. J'ai travaillé sur cette mission pendant trois mois. Ayant entendu vos débats, je sais que tous les arguments pour la défense de cette holding ont été développés, à savoir le fait que les citoyens vont de plus en plus s'informer, se divertir, se cultiver sur des plateformes qui sont des mastodontes et qui menacent l'existence même de notre souveraineté culturelle.

Pour faire face à l'évolution des usages et à cette concurrence que nous ne connaissons pas il y a dix ans, il faut que l'audiovisuel public associe ses forces, ses ressources et ses métiers pour être capable de produire plus de contenus et de les distribuer de façon massive sur les plateformes, avec une stratégie marketing beaucoup plus agressive. Il y a une nécessité de s'associer, d'arbitrer, de marcher d'un même pas avec une logique éditoriale cohérente et suivie.

J'ajouterai néanmoins que c'est un chantier énorme qui demandera l'alignement des statuts et des salaires et une réorganisation administrative – et, peut-être, géographique – des organigrammes. J'ai la conviction que cette réforme est nécessaire et légitime, mais il faut qu'elle soit menée avec de la loyauté, de la sincérité, un engagement sur les ressources et sur la durée. Il y a une échéance extrêmement importante dans un an et demi. Il faut que l'audiovisuel public soit en place de façon solide pour donner aux citoyens le meilleur de ce qu'il sait faire. Toutes les conditions sont-elles réunies pour que cette réforme aux enjeux multiples, qui va secouer beaucoup de choses, soit réalisée pour le mieux, avec loyauté et sincérité, et pas pour abattre l'audiovisuel public ? C'est à vous, parlementaires, de le savoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand je vous ai auditionnée en tant que corapporteur de la proposition de loi sur la réforme de l'audiovisuel public, vous nous avez expliqué que, lorsque vous étiez en fonction à Radio France, vous aviez une vision différente sur la holding et que vous aviez changé de position après coup. Pourquoi ?

Mme Laurence Bloch. Au moment où j'ai fait ces déclarations, j'étais directrice de France Inter. Tout ce qui m'importait, c'était que France Inter ait les moyens de se développer, en particulier sur le numérique. Je vous donnerai un chiffre qui m'avait frappée à l'époque : les *community managers*, ceux qui sont chargés de pousser les formats sur les réseaux sociaux, étaient cinq ; dans une émission comme « Quotidien », ils sont quinze. Les choses n'ont sans doute pas beaucoup changé depuis. Il faut donc se demander comment faire pour tenir à la fois le linéaire, sur lequel l'audiovisuel est puissant, et pour distribuer ces contenus de façon massive, puissante et déterminée face à des plateformes comme Google et Netflix, qui ont des moyens considérables. J'avais le nez sur la vitre d'Inter.

J'ai ensuite travaillé deux ans auprès de Sibyle Veil avec beaucoup d'intérêt. C'est là que j'ai découvert la vitesse à laquelle se transformaient les usages des citoyens. Quel que soit leur âge, les gens vont sur leur smartphone pour regarder les applications et les plateformes. Si l'audiovisuel public n'arrive pas à exporter puissamment ses formats sur les réseaux sociaux et sur les plateformes, il n'existera plus dans cinq à huit ans. C'est la raison pour laquelle j'ai changé d'avis, comme je l'ai dit dans mon rapport.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Avant de vous poser ma question, j'aimerais mettre en garde M. le rapporteur sur le fait qu'à tout prendre au premier degré, on se retrouve avec un député du Rassemblement national qui pense que les Transmusicales de Rennes sont un festival trans ! Prudence, donc.

Attention, aussi, au règne des offensés. Je suis élue de la circonscription où est mort Samuel Paty. Il est mort parce que certains ont considéré qu'ils avaient été offensés. Les émissions humoristiques de France Inter, mais aussi d'autres médias hors de l'audiovisuel public, n'y sont pas allées avec le dos de la cuiller lorsqu'elles se moquaient de la gauche ; elles ont étrillé quotidiennement François Hollande, Olivier Faure, Boris Vallaud, j'en passe et des meilleures. On n'a jamais entendu le président Hollande dire que son quinquennat avait été raté à cause de la critique des humoristes. Il est de notre responsabilité de ne pas surjouer l'offense. Cela met des gens en danger car les réseaux sociaux peuvent faire basculer certaines personnes dans le délire ; les plus fragiles vont jusqu'à prendre un couteau pour menacer et, parfois, donner la mort.

Madame Bloch, j'ai été interpellée par un entretien que vous avez donné au *Nouvel Obs*, dans lequel vous dites : « Il y a un travail de conviction à faire [sur la réforme de l'audiovisuel public]. Les gens comprendront que l'on peut ne pas être d'accord avec le réel mais que, malgré tout, il l'emportera. » Ce réel, c'est le fait que l'audiovisuel public est trop

faible et qu'il doit se réunir. Pourtant, l'absence de holding à ce stade n'a pas empêché que des projets d'envergure soient lancés, comme l'application Radio France, qui est extraordinaire. Je ne jure que par elle et mes enfants écoutent énormément de podcasts de Radio France sur mon téléphone portable – je me demande d'ailleurs s'ils sont comptabilisés comme des adultes ou des enfants par Médiamétrie –, dont une série merveilleuse qui passe en ce moment, « Tina ». Le fait que la holding soit souhaitée par l'extrême droite, qui veut la fin de l'audiovisuel public, ne vous ferait-il pas à nouveau changer d'avis ?

Mme Laurence Bloch. J'ai la conviction qu'il faut rassembler les forces de l'audiovisuel public pour exister sur un territoire qui n'est plus seulement linéaire, mais aussi numérique. C'est un moment important pour la nation. J'ai dit aussi que si le projet de loi était de nouveau présenté à l'Assemblée, il faudrait que les parlementaires obtiennent des garanties de pérennité, de durabilité et de force pour l'audiovisuel public – ce que je n'avais pas dit au mois de juin. Ma participation au projet de holding a été vécue amèrement par les gens de Radio France. Je comprends leur colère. Néanmoins, il y a des secteurs que nous devons absolument récupérer, comme la jeunesse ; nous devons faire en sorte qu'elle puisse trouver sur les réseaux sociaux autre chose que ce qu'on y voit aujourd'hui, en rendant disponibles les formats et les valeurs du service public. Cela demande énormément de moyens.

Une holding permet de mutualiser ces moyens donc de gagner en puissance. Il y a aussi beaucoup à faire concernant l'offre de proximité, car on sait combien l'information locale est importante pour le maintien d'un tissu démocratique. Une holding permettrait de lancer des projets capitaux. Ce n'est pas un Meccano qu'il faut mettre par terre et l'on n'est pas obligé de faire bouger toutes les stations France 3 et toutes les radios ICI en même temps, mais on doit pouvoir créer des espaces où l'on tente des choses. Il en va de même pour l'information : ce n'est quand même pas la mer à boire que d'inventer une émission commune entre France Info radio et France Info TV ! Entre le tout et le rien, il y a des choses à faire. La holding, comme le disait Franck Riester, est une structure suffisamment souple pour les faire avancer.

Encore une fois, ce que je n'ai pas dit lors de l'audition du 30 juin, c'est que dans le contexte actuel d'éparpillement des forces politiques et d'instabilité politique, je suis plus réservée sur le moment choisi.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous avez dit, sur le plateau de « Quelle époque ! », face à Mme Salomé, que la faiblesse de l'audiovisuel public tenait à sa communication car il avait un problème de scrupules. Vous avez pris comme contre-exemple Donald Trump, qui apparaissait pour vous comme un expert de la communication. En termes de scrupules, on repassera ! Il est surtout passé maître dans l'art de la provocation et des mensonges. Est-ce pour autant un modèle ? Je ne le pense pas.

S'il y a un problème de renouvellement et de communication dans l'audiovisuel public, vous devez prendre votre part de responsabilité : vous y avez fait toute votre carrière et vous avez passé près de quarante ans à des postes de direction. En 2025, Mme Dati vous a nommée pour superviser la réforme de l'audiovisuel public dont, manifestement, vous êtes une grande défenseuse, et vous utilisez toutes les forces de la novlangue pour défendre la naissance de cette holding.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un peu de respect, madame la députée.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Cela ne vous gêne-t-il donc pas de participer à la destruction de l'audiovisuel public dont vous avez pourtant bénéficié pendant de si nombreuses années ? Vous aviez déjà participé amplement à la destruction de France Inter,

dont vous avez fixé très longtemps la ligne éditoriale. Avant, il y avait des personnalités comme Guillaume Meurice, Djamil Le Shlag ou Waly Dia ; on se retrouve maintenant avec des personnalités telles que Marie s'infilte, Patrick Cohen et Sophia Aram. Est-ce qu'il ne serait pas temps d'assumer votre responsabilité dans la « macronisation » de l'identité politique de la chaîne ?

Mme Laurence Bloch. J'avoue que je reste un peu bouche bée... Ce qui est intéressant, c'est que ce qui vous fait réagir – Patrick Cohen et Sophia Aram –, c'est ce qui fera réagir en sens inverse une autre partie de la population française. Je trouve très juste qu'il y ait sur France Inter à la fois Sophia Aram et Charline Vanhoenacker. Il y a là une sorte de pluralisme.

Quant à Guillaume Meurice, puisque vous en parlez, je l'ai défendu pendant neuf ans. J'ai toujours considéré que Guillaume avait un talent fou. J'ai toujours dit qu'il était le point de passage le plus utile pour retenir les jeunes. Quand il a fait sa blague, je l'ai appelé et je lui ai dit : « Guillaume, je suis persuadée que tu n'avais aucune intention antisémite. Il se trouve que tu as blessé énormément d'auditeurs. Je ne te demande pas de t'excuser, je te demande d'exprimer tes regrets. » Guillaume a refusé. Nous lui avons donné un avertissement car l'audiovisuel public s'adresse à tous les auditeurs. Guillaume a trouvé malin de recommencer sa blague. Entre la première blague et la seconde, il s'est écoulé six semaines durant lesquelles Guillaume a eu une liberté d'expression totale. Sur Inter, les papiers des humoristes ne sont jamais relus. Si Guillaume a quitté Inter, c'est parce qu'il a considéré que tous les auditeurs ne se valaient pas ; ça, c'est insupportable. C'est un défaut de loyauté à l'égard des auditeurs. C'est la raison pour laquelle Guillaume a été licencié.

Vous dites que j'ai contribué à la « macronisation » de la chaîne. Il faudrait poser la question au président Macron ou aux députés Renaissance qui sont ici. Je pense qu'ils ne seront pas de votre avis. Mais c'est ce qui est intéressant à propos d'Inter : personne n'est d'accord. Il y a des blagues qui font réagir des gens qui votent plutôt à droite, d'autres des gens qui votent plutôt à gauche, d'autres encore des gens qui votent Renaissance, et malgré tout – vous devriez vous en réjouir – la radio est écoutée par 7,5 millions de personnes qui n'aiment pas les mêmes choses, qui ne rient pas aux mêmes choses. C'est un territoire que l'on peut partager en commun. J'espère que ce territoire ne sera jamais ni entamé, ni détruit.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour vos propos sur l'humour. Cette prise de distance est parfois nécessaire par rapport aux politiques : le fait d'être dans l'excès a des vertus pour la société et pour le débat public que l'on a tendance à oublier. Il est souvent mal compris car la société réagit aux moindres choses. C'est un peu dommage. Le second degré doit absolument être préservé dans le service public ; en la matière, il faut garantir le pluralisme et non pas la neutralité, car la neutralité est incompatible avec l'humour. Je voulais vous remercier ; ces choses-là méritent d'être répétées encore et encore.

Je partage votre avis sur le fait que l'information doit aller partout, et pas uniquement sur le linéaire. La solution de holding que vous défendiez dans votre rapport se heurte, vous en convenez aujourd'hui, à certains freins politiques. Nous avons aussi des réticences plus profondes liées à la confiance absolue que doit inspirer l'audiovisuel public. La concentration au sein d'une structure unique pourrait donner aux auditeurs l'impression que le lien avec le pouvoir en place sera plus fort. Une autre solution ne serait-elle pas de créer une entité particulière pour pousser sur les réseaux sociaux les contenus qui existent déjà ? Je suis très attaché à un débat public de qualité, comme on le trouve sur le service public de l'audiovisuel ; cependant, il échappe en partie aux jeunes, qui s'informent uniquement sur des boucles et sur les réseaux sociaux. Ce serait potentiellement plus rapide et plus efficace.

Mme Laurence Bloch. Rima Abdul-Malak a poussé ce qu'elle appelait les collaborations par le bas, notamment pour les contenus de proximité et d'information. Cela a été très compliqué. Est-il possible de fabriquer des ponts juridiquement acceptables et obligatoires qui permettraient à un bataillon de gens de distribuer les contenus de manière commune à France Télévisions, Radio France et l'INA (Institut national de l'audiovisuel) – qui a, lui aussi, la capacité de diffuser des formats intéressants ? Je n'en sais rien, je ne suis pas juriste. Pourquoi pas. Tout est bon pour que ces entités travaillent ensemble, qu'elles acquièrent de la puissance et, surtout, qu'elles portent leurs valeurs là où vont les gens, c'est-à-dire sur le numérique. C'est une question vraiment intéressante ; malheureusement, je ne me sens pas tout à fait légitime pour y répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On lit dans *Le Monde* qu'il n'y aura bientôt plus de directeur de l'information à France Inter. Mme Pigalle ayant une expérience forte dans ce domaine, il a été considéré qu'elle pouvait à la fois diriger l'antenne et en piloter l'information. Êtes-vous attachée à ce que chaque station de Radio France ait son propre directeur de l'information ? M. le rapporteur évoque souvent le fait que le directeur de l'information de France Télévisions, qui est rattaché au numéro 2 de France Télévisions et a l'autorité finale sur les journalistes, ne possède pas la carte de presse. Vous qui avez dirigé des journalistes, pensez-vous qu'un directeur de l'information doive rendre des comptes directement au président ? Ou peut-il y avoir un étage hiérarchique intermédiaire qui permettrait au responsable *in fine* de l'information de ne pas avoir la carte de presse ?

Mme Laurence Bloch. Vous me permettrez de ne pas vous répondre concernant la réorganisation de Radio France ; vous me l'apprenez. Personnellement, je n'ai jamais eu la carte de journaliste. Quand j'ai commencé à travailler à France Culture, il y avait un directeur de la rédaction, un directeur des programmes et un directeur de la musique. Il n'y avait pas d'arbitrages communs. C'est Jean-Marie Cavada qui a dit : « Une chaîne, une tête. » Il a nommé Laure Adler, qui n'était pas une journaliste, à la tête de France Culture. La rédaction s'en est émue : il y a eu des tracts, une grève. Et Laure a été une extraordinaire directrice de France Culture. Ce que je peux vous dire, c'est que l'information est le fer de lance du service public, dont elle constitue un territoire important, et qu'elle exige rigueur et intégrité. Pour ma part, j'avais mes idées et mes convictions, mais j'ai toujours considéré que le *final cut* revenait à Catherine Nayl, la directrice de l'information de France Inter. Cela ne m'a pas empêchée d'être la directrice de la station.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est donc important pour vous qu'il y ait un directeur de l'information sur chaque antenne ?

Mme Laurence Bloch. C'est majeur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question parce que nous allons organiser une table ronde avec les directeurs de l'information de Radio France. Si, demain, avec la réorganisation de Radio France, il n'y avait plus de directeur ou de directrice de l'information à France Inter, cela vous poserait une difficulté ? C'est un poste important ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas Céline Pigalle ; c'est une très grande journaliste et elle sait ce que c'est que l'information. En revanche, je pense qu'il lui faudra un directeur des programmes très costaud. Les équipes de direction se complètent : j'étais assez bonne sur les programmes, Catherine Nayl était impeccable sur l'information. Je dis seulement que l'information est un sujet majeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 janvier dernier, dans « L'invité de 7 h 50 du week-end » sur France Inter, Radio France a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, ce représentant officiel d'un régime qui a des méthodes terroristes a pu dérouler sa propagande, allant jusqu'à affirmer que son régime n'avait pas de sang sur les mains et que les chiffres des morts auraient été inventés par leurs ennemis, c'est-à-dire par les États-Unis et Israël. Or nous savons très bien que la république islamique d'Iran a procédé à des massacres à huis clos et a tué dans une barbarie extrême plus de 30 000 civils désarmés en l'espace de quarante-huit heures, lors des nuits des 8 et 9 janvier. Le bilan humain continue depuis de s'alourdir. Ce régime est d'ailleurs désormais qualifié de terroriste par la France et l'Union européenne.

Le comité d'éthique ainsi que la médiatrice de Radio France, que j'ai interrogés au sujet de cette invitation, l'ont justifiée au nom du pluralisme, estimant que toutes les voix devaient être entendues, y compris sur les antennes du service public. Madame Bloch, comprenez-vous qu'une antenne du service public français, l'une des toutes premières radios de France, ait pu servir de relais à la propagande d'un représentant d'un État terroriste, lui permettant notamment de nier des crimes de masse à l'antenne, alors qu'ils sont établis ? Des rançons ont été réclamées aux familles endeuillées pour récupérer les corps de leurs proches. Des médecins ont été exécutés pour avoir soigné des blessés dans les hôpitaux. Comprenez-vous que Radio France n'ait toujours pas présenté d'excuses pour avoir accordé une telle exposition à un régime terroriste et à ses mensonges ?

Mme Laurence Bloch. Monsieur le rapporteur, vous savez que les mots ont un sens. Vous ne pouvez pas dire que France Inter a été le relais de la propagande. L'ambassadeur d'Iran a été interrogé, de façon extrêmement vive, par deux journalistes. Il a également été invité sur BFM TV. Vous savez combien la couverture des massacres qui se sont déroulés et se déroulent probablement encore en Iran a été forte et massive sur France Inter. Golshifteh Farahani, cette actrice tellement investie et franche sur les raisons de ce massacre, est venue il y a quelques jours au micro de « L'invité de 7 h 50 ». Si elle avait considéré que, pendant ne serait-ce qu'un quart de seconde, France Inter avait servi de relais, comme vous dites, au régime des mollahs, elle ne serait pas venue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que France Inter a vocation à accueillir l'ambassadeur du dirigeant nord-coréen, Kim Jong Un, et à lui donner du temps d'antenne ? Est-ce la vocation du service public ?

Mme Laurence Bloch. La vocation du service public, c'est de poser les bonnes questions avec détermination et indépendance. Si Vladimir Poutine acceptait une interview sur France Inter, je pense que France Inter ne la refuserait pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et si Kim Jong Un était désireux de s'exprimer sur les antennes du service public, France Inter l'accepterait ? Rappelons que le régime iranien est considéré comme un régime terroriste par la France et l'Union européenne. Ses dirigeants ont du sang sur les mains. L'ambassadeur, soit le représentant officiel du régime, est invité sur la première antenne radio du service public. Comme la médiatrice et la présidente du comité d'éthique de Radio France, vous semblez justifier cette invitation au nom du pluralisme. Certes, les journalistes n'ont pas déroulé un tapis rouge à la personne entendue, mais est-ce que cela signifie que n'importe qui aurait droit à un temps d'antenne sur Radio France ?

Mme Laurence Bloch. N'importe qui, sûrement pas. Du temps d'antenne, certainement pas. Demander des comptes, certainement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est le principe du journalisme d'interroger les grands de ce monde, les citoyens. Ce n'est ni de la complaisance ni du temps d'antenne : ce sont des interviews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tous les dirigeants, quelle que soit la contestation dont ils font l'objet dans leur pays ou le caractère terroriste de leur régime, auraient donc vocation à être interrogés sur France Inter, indépendamment du degré de corrosion des questions posées par l'intervieweur ?

Mme Laurence Bloch. Le boulot d'un journaliste, c'est d'interroger, c'est de poser des questions. Celui de la justice est de juger. Si un mandat d'arrêt international est émis à l'encontre d'un dirigeant, je pense qu'il ira d'abord au tribunal avant d'aller sur France Inter. Par ailleurs, vous semblez dire qu'il n'y a eu que cette interview. Mais France Inter a consacré des dizaines d'heures aux massacres commis par le régime des mollahs en Iran. Des dizaines d'opposants ont été interviewés. Le jour où Golshifteh Farahani est passée, tout « Le 7/9 » était dédié aux assassinats en Iran. Des gens ont accepté de témoigner anonymement, parce que c'était Inter ; et nous avons entendu tout à coup des voix qui venaient d'Iran. Les dirigeants les plus sanguinaires poursuivis par la justice internationale seraient arrêtés aussitôt le pied posé à Roissy et emmenés, j'espère, là où ils doivent être emmenés. Ils n'iraient pas sur l'antenne d'Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler qu'il y a des correspondants de guerre, sur France Inter comme dans l'audiovisuel privé, qui couvrent des conflits, des guerres, des répressions. Ils éclairent les Français et permettent de donner une voix à ceux qui sont opprimés dans le monde. Dans ma circonscription, la ville de Bayeux organise chaque année le prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre. Si vous le souhaitez, monsieur le rapporteur, nous pourrions y aller ensemble pour voir le travail formidable que font ces journalistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 17 décembre 2025, Europe 1 a révélé ce qui pourrait s'apparenter à une nouvelle forme de collusion politique, qui impliquait Thomas Legrand, le député socialiste Emmanuel Grégoire, membre de cette commission d'enquête, et vous-même. Vos propos, tenus dans un café parisien, ont été enregistrés à votre insu. Je ne suis pas là pour juger de la méthode. Vous avez expliqué qu'elle pouvait être condamnable. Je m'en tiens à ce qui a été révélé par vos confrères d'Europe 1. Je cite mot pour mot ce que vous auriez dit à M. Legrand : « Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire : tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission. Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris. » Ces propos auraient été tenus quelques jours seulement avant l'audition de Thomas Legrand et Patrick Cohen.

Quel était l'objet de vos conseils à Thomas Legrand ? L'objectif était-il de neutraliser les travaux de notre commission d'enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant que vous ne répondiez, madame Bloch, sachez que je ne m'en tiens pas à ce qui a été dit dans cette vidéo. Se rend-on bien compte de ce qui est en train de se passer dans notre pays ? Tout le monde est en train de perdre sa boussole... Le rapporteur a parlé de collusion politique, mais vous n'avez plus aucune fonction, madame Bloch, puisque vous êtes retraitée. Vous prenez un café dans une brasserie parisienne que je connais d'ailleurs, dans le 14^e, et un journaliste d'Europe 1 enregistre effectivement cette conversation privée. Vous n'avez plus aucune responsabilité politique, vous n'avez plus aucune responsabilité éditoriale. Si nous ne condamnons pas tous ici ces méthodes, c'est notre vie privée à tous, les cafés, les déjeuners du rapporteur, les cafés, les déjeuners du président ou des députés membres de cette commission qui seront demain

concernés. Je suis très inquiet de voir la manière dont notre démocratie évolue. Je tenais à faire ce point. Nous ne sommes pas là pour censurer les questions et vous allez pouvoir répondre à celles qui se posent sur le fond, madame Bloch.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Le Point*, j'ai expliqué que je condamnais ces méthodes consistant à enregistrer une conversation privée. Ma question ne portait pas sur la forme, mais sur le fond. La première affaire concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen a éclaté à cause de suppositions de collusion entre le Parti socialiste et des journalistes de l'audiovisuel public. On a appris que vous auriez donné des conseils à Thomas Legrand, notamment en lui expliquant qu'Emmanuel Grégoire pourrait l'aider dans le cadre de son audition. Quel était l'objectif de vos conseils ? N'avez-vous pas l'impression que l'intention était de neutraliser les travaux de notre commission et la sincérité des questions et des réponses apportées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'être revenu sur cette question de la méthode.

Mme Laurence Bloch. Je pense que vous savez tous que j'ai porté plainte pour espionnage audiovisuel et pour atteinte à la vie privée. Une enquête préliminaire est ouverte. Je réserve ma parole à la police et à la justice. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de la presse, privée comme publique, qui a apporté son soutien à Thomas Legrand et à moi-même, en disant que cet espionnage n'avait rien à voir avec le journalisme.

Quant à savoir si j'ai pu avoir l'idée ou l'intention de neutraliser la commission d'enquête, je réfléchis à la possibilité d'une plainte pour diffamation. Je n'ai jamais, pendant mes cinquante ans de carrière, été attaquée sur mon intégrité professionnelle et personnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon l'article d'Europe 1, vous expliquez à Thomas Legrand : « Laisse-le [Patrick Cohen] s'attaquer à l'extrême droite, toi, n'y va pas. Ne fais pas d'attaque *ad hominem* contre le Rassemblement national. » Qu'est-ce que l'extrême droite selon vous ? En tant que porte-parole du groupe UDR, suis-je d'extrême droite ? L'objet de cette commission d'enquête en fait-il une commission d'enquête d'extrême droite ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question...

En ce qui concerne les déclarations que j'ai pu faire auprès de Thomas Legrand, je n'en dirai pas plus : je réserve ma parole pour la justice et pour la police.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était plutôt claire. Qu'est-ce que l'extrême droite pour vous ? Pensez-vous que l'UDR est un parti d'extrême droite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On sort du périmètre de la commission d'enquête. Si vous voulez répondre, vous pouvez néanmoins répondre, madame Bloch...

Mme Laurence Bloch. Je n'ai pas en tête la définition du Conseil d'État, donc je ne vais pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris lors de nos différentes auditions que les journalistes de Radio France bénéficiaient d'avantages exorbitants, notamment de quatorze semaines de congés payés. Vous qui avez parfaitement connu la maison, considérez-vous que son cadre social est, sinon anachronique, du moins bien trop avantageux, eu égard aux nombreux efforts demandés année après année aux Français ?

Mme Laurence Bloch. J'ai quitté mes fonctions il y a un an et demi. Les anciens ministres de la culture auditionnés hier ont dit combien les différences de salaire étaient importantes entre le public et le privé. Ces congés les compensent en partie. On parle toujours beaucoup des milliards dépensés par le service public et des rémunérations exorbitantes. Oui, même sur Inter, il y avait un certain nombre de vedettes qui avaient de très bons cachets, parce qu'on travaille dans un milieu concurrentiel. Mais je voudrais vous dire, monsieur le rapporteur, ainsi qu'à tous ceux qui nous écoutent, que les jeunes femmes qui passent douze heures par jour à booker les invités pour les émissions sont payées 3 000 euros brut, et elles vivent en région parisienne. Il y a un grand souci des deniers publics dans les maisons de l'audiovisuel public, en tout cas, je vous le garantis, au niveau de Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une parole libre, madame Bloch, vous êtes retraitée – active – et n'avez plus de fonctions opérationnelles. Peut-être allez-vous répondre directement à cette question. L'argent est tabou dans notre pays et nourrit beaucoup de fantasmes. Certains médias alimentent l'idée que tout le monde serait trop payé dans l'audiovisuel public. Nous avons demandé des chiffres, que le rapporteur a obtenus. Quel est le ratio entre les salaires de la radio publique et ceux de la radio privée ? Puisque vous avez recruté des stars de la radio et participé au mercato audiovisuel, peut-être pourriez-vous nous donner votre avis sur les rémunérations à France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Les chiffres sont très difficiles à vérifier : ils ne sont pas donnés dans un contexte concurrentiel. J'ai toujours entendu dire que le ratio était de 3.

Je n'ai pas tellement assuré le mercato. Avec Mathieu Gallet et Frédéric Schlesinger, nous avons fait venir Nagui – je m'en suis réjouie tous les jours –, nous avons fait grandir Léa Salamé, Nicolas Demorand, Sonia Devillers, Charline Vanhoenacker. Nous ne les avons pas débauchés à prix d'or. C'est aussi la force et la beauté du service public, de faire grandir des talents qu'il faut ensuite savoir retenir, parce qu'on se les arrache à prix d'or.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez été espionnée. Votre déclaration dans les médias a donné lieu à des articles, notamment un dans *Le JDD* qui disait que vous faisiez du mépris de classe. Nous avons le sentiment que des gens dans ce pays ont le projet politique de détruire l'audiovisuel public. Que s'est-il passé pour en arriver là ? Était-ce comme ça quand vous avez commencé à travailler ?

Mme Laurence Bloch. Non, ce n'était pas comme ça. L'audiovisuel public était vraiment très respecté. La réflexion sur cette évolution appartient aux historiens, aux sociologues, aux journalistes et aux parlementaires. L'entrée du bâtiment où nous sommes abrités un espace d'hommage aux compagnons de la Libération. J'ai la conviction que l'audiovisuel public est le résultat du travail de nos parents, de nos grands-parents pour que la société soit plus équilibrée, plus égale, plus heureuse, pour que l'on fasse attention à l'art, à la culture. Je relisais une phrase d'André Malraux, qui a dit : « L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme. » J'ai l'impression qu'ils essayaient de construire un monde pour que plus jamais ne se reproduise ce qui s'était passé pendant la Seconde guerre mondiale.

Ils menaient un combat pour l'égalité, qui est important, parce que de l'inégalité naît le ressentiment et la colère ; un combat pour la liberté, qui vient du savoir, de la connaissance – ce n'est pas avec du pain et du cirque qu'on acquiert la liberté, mais avec des gens qui vous font réfléchir, qui vous donnent de la profondeur historique ; un combat pour la fraternité. On assiste désormais, en France comme dans d'autres parties du monde, à une guerre contre ces valeurs. L'audiovisuel public a certes des défauts, il a du mal à changer, à s'adresser à tous les

citoyens, mais il possède ces valeurs de débat civilisé, de conversation, de respect de la culture, de respect de l'honnêteté et de la sincérité et, par-dessus tout, ce principe majeur qu'est le scrupule, parce qu'il faut avoir du scrupule les uns envers les autres.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). M. le rapporteur dit condamner la méthode des enregistrements illégaux, tout en s'en servant pour instiller le doute, ce qui est contradictoire. Il a interrogé Mme Bloch sur la définition de l'extrême droite. Quand on considère que la fin justifie les moyens, quand on instille le doute sans preuve, quand on attaque des personnes et non pas des idées, ce sont des méthodes d'extrême droite. Il faut s'attacher à avoir des scrupules – je remercie Mme Bloch d'avoir insisté sur ce point. La qualité du débat mené au sein de l'audiovisuel public est indispensable aux Français et à notre démocratie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, madame Bloch, d'avoir partagé vos analyses et votre longue expérience du service public audiovisuel.

*

* *

29. Audition, ouverte à la presse, des auteurs du rapport sur la Réforme du financement de l'audiovisuel public (juin 2022) : MM. Guy Amsellem et Philippe Nicolas, inspecteurs généraux des affaires culturelles, Mme Sandra Desmettre, inspectrice des finances, Mme Maroussia Pehinec, administratrice de l'État ; et des auteurs du rapport sur l'Accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France (mars 2024) : M. Thomas Cargill, Mme Rozenn Révois, et M. Benjamin Huin-Morales, inspecteurs des finances (5 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous procédons maintenant à notre huitième et dernière audition de la semaine en recevant des représentants de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

Nous évoquerons en premier lieu le rapport que vous avez rédigé conjointement en juin 2022, portant sur la réforme du financement de l'audiovisuel public. Ces deux services d'inspection, rattachés l'un au ministère de l'économie et des finances, l'autre au ministère de la culture, ont produit un rapport important sur des sujets que traite cette commission d'enquête. L'inspection des finances a par ailleurs rendu un rapport sur l'accompagnement de France Télévisions en novembre 2023, où il est également question de financement pour l'ensemble du secteur.

Je vais rapidement vous présenter, après quoi nous pourrions entamer notre dialogue.

Madame Sandra Desmettre, vous avez débuté votre carrière à l'inspection générale des finances de 2010 à 2012, avant de devenir conseillère technique pour l'insertion dans l'emploi, l'emploi des jeunes et des seniors au cabinet du ministre du travail. Après deux ans à la mairie de Paris sur des questions de ressources humaines, de service public et de modernisation, en votre qualité de directrice de cabinet d'Emmanuel Grégoire, par ailleurs membre de cette commission, vous êtes partie pour Mayotte où vous êtes devenue directrice adjointe de l'agence régionale de santé, puis directrice de mission à l'antenne locale de la caisse des dépôts. Depuis 2019, vous avez retrouvé votre administration d'origine, l'IGF.

Madame Maroussia Pehinec, vous êtes administratrice de l'État. À votre sortie de l'ENA en 2019, vous avez rejoint le ministère du travail, où vous avez été nommée cheffe du bureau de la durée et des revenus du travail, avant de rejoindre l'IGF en 2021, où vous avez passé trois ans.

Monsieur Guy Amsellem, administrateur de l'État, vous avez une longue carrière au service de l'État et plus particulièrement des politiques culturelles. À votre sortie de l'ENA en 1987, vous êtes devenu chef du bureau du budget et de la programmation du ministère de la culture. Vous êtes passé par plusieurs cabinets ministériels, puis vous êtes devenu en 1995 directeur général de l'union centrale des arts décoratifs, puis délégué aux arts plastiques et président du centre national des arts plastiques. En 2010, vous êtes devenu directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, puis, en 2012, président de la cité de l'architecture et du patrimoine, poste que vous avez occupé jusqu'en 2018, lorsque vous avez rejoint l'inspection générale des affaires culturelles.

Monsieur Philippe Nicolas, vous êtes inspecteur général des affaires culturelles. Vous avez eu une carrière riche, commencée sur des questions budgétaires avant de représenter la France à la commission du budget de l'ONU en 1997. Vous avez ensuite travaillé dans le privé, où vous avez cofondé plusieurs start-up, ce qui vous a conduit à relever des défis sportifs et culturels. Vous êtes devenu peu après directeur financier de France Télévisions. En 2011, vous avez rejoint Nicolas Demorand comme coprésident du directoire du journal *Libération* et, en parallèle, vous avez siégé au conseil d'administration de France Médias Monde. Depuis 2020, vous êtes inspecteur général des affaires culturelles et vous êtes également vice-président du comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse.

J'accueille également trois des quatre auteurs du rapport qui évoque l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France.

Monsieur Thomas Cargill, vous êtes entré à l'inspection des finances en 2017, avant d'occuper plusieurs postes au ministère de la santé. Vous avez également travaillé dans le secteur privé.

Madame Rozenn Révois, vous êtes passée par HEC et Sciences Po. Vous avez multiplié les expériences, notamment chez Engie, chez Compass et à la SNCF. Vous êtes entrée à l'inspection des finances en septembre 2022.

Monsieur Benjamin Huin-Morales, de formation pluridisciplinaire, vous avez été juge administratif au tribunal administratif à votre sortie de l'ENA, avant d'intégrer l'inspection générale des finances.

Avant de vous donner la parole pour un propos liminaire, et comme les textes nous y obligent, je vous demande de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les personnes auditionnées par une commission d'enquête doivent prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, chacune et chacun d'entre vous, à lever la main droite et à dire « je le jure ».

(Mme Sandra Desmettre, Mme Maroussia Pehinec, M. Guy Amsellem, M. Philippe Nicolas, M. Thomas Cargill, M. Benjamin Huin-Morales et Mme Rozenn Révois prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et donne donc tout d'abord la parole à M. Amsellem pour évoquer le premier rapport qui nous occupe.

M. Guy Amsellem, inspecteur général des affaires culturelles. Merci Monsieur le président.

Je rappelle tout d'abord que la lettre de mission qui nous a été adressée au mois d'octobre 2021, confiée conjointement à l'IGF et à l'IGAC, portait sur la réforme de la contribution à l'audiovisuel public (CAP). Celle-ci était alors adossée, pour son assiette et son recouvrement, à la taxe d'habitation, dont la suppression pour l'ensemble des foyers a été actée à partir de 2023 s'agissant des résidences principales.

La lettre de mission indiquait que la réforme de la CAP devait respecter trois principes : une ressource pérenne et dynamique, équivalente à celle de la CAP ; une compatibilité avec la garantie d'indépendance de l'audiovisuel public ; et l'exigence de prévisibilité de ses moyens. Outre les entretiens traditionnels avec les opérateurs et les organisations professionnelles, l'équipe a déployé deux moyens spécifiques : un benchmark européen s'appuyant sur le réseau du trésor auprès des ambassades de dix pays, sur lesquels nous reviendrons, et un important travail de simulation de différents scénarios, qui a été rendu caduc en cours de mission par l'annonce présidentielle de la suppression de la redevance.

Cette mission avait été confiée directement par le Premier ministre aux deux inspections à l'automne 2021 pour une livraison en juin 2022, afin d'éclairer les décisions de la mandature suivante. Elle a été percutée par l'annonce du Président de la République durant la campagne présidentielle, de sorte qu'elle a connu deux phases distinctes. Avant cette annonce, la lettre de mission demandait d'étudier différents scénarios de réforme, à l'exclusion de la budgétisation. Nous avons donc exploré plusieurs scénarios fondés sur le maintien d'un financement affecté, conformément à la commande.

Après l'annonce du président, le cabinet du Premier ministre nous a adressés en mars 2022 de nouvelles demandes portant sur trois points : ne plus expertiser le scénario d'une contribution spécifique, car il était devenu peu susceptible d'être retenu ; poursuivre l'étude du scénario d'affectation d'une fraction d'un impôt existant ; et intégrer une nouvelle famille d'options répondant à un financement de l'audiovisuel public par le budget de l'État.

Le rapport date de 2022. Les inspections générales ne font pas de suivi des suites données à leurs rapports. L'ensemble des membres de la mission a travaillé depuis sur d'autres missions très différentes. Les constats que nous avons faits n'ont pas été actualisés. Pour autant, nous considérons que nos recommandations, s'agissant en particulier de l'adéquation des moyens aux missions et de la prévisibilité des ressources, restent d'actualité. Nous ne répondrons qu'à la partie du questionnaire qui nous concerne directement, à savoir les questions 1 à 14. Le rapport postérieur de 2024 a été élaboré par l'IGF sans l'IGAC ; nous ne l'avons pas lu et ne sommes donc pas en mesure de le commenter ni de répondre aux questions 15 à 26.

La première partie du rapport rappelle une évidence : la CAP ne finance pas seulement le fonctionnement de six opérateurs assurant des missions de service public, mais tout un écosystème qui connaît d'importantes transformations, porteuses de risques pour ses acteurs, notamment avec l'arrivée des plateformes. Dans ce contexte de montée des incertitudes, nous notions que l'audiovisuel public jouait un rôle important en matière de fiabilité de l'information, de soutien à la production audiovisuelle, de financement du cinéma et de rémunération des ayants droit.

M. Philippe Nicolas, inspecteur général des affaires culturelles. Après avoir été une ressource dynamique, la CAP a fini par s'éroder sur la période étudiée en raison de plusieurs facteurs : la non-systématicité de l'indexation du taux sur l'inflation et, pour l'assiette, la baisse du taux d'équipement en téléviseurs. Si le taux sur trente ans avait suivi l'inflation, il n'a en réalité augmenté que de 1,5 % sur l'ensemble de la période 2015-2022, et a même connu une baisse en fin de période. Cette stabilisation du taux et la baisse du nombre d'assujettis se sont traduites par une diminution du rendement de la redevance à partir de 2021. Néanmoins, la redevance restait centrale dans le financement de l'audiovisuel public, représentant 90 % de ses ressources, avec 3,1 milliards d'euros de recettes complétés par 650 millions d'euros plus, en compensation de dégrèvements.

Les autres relais de financement n'étaient pas très puissants.

Le premier d'entre eux, les crédits budgétaires, a connu une forte hausse à la fin des années 2000 sous un double impact : la montée en puissance de France Médias Monde, financée sur crédits budgétaires, et la suppression de la publicité sur France Télévisions après 20 heures, également compensée par des crédits. De fait, en 2009, nous avons atteint un pic de 700 millions d'euros de crédits budgétaires, soit 20 % des ressources publiques. Cependant, les arbitrages ont conduit à une baisse progressive de ces crédits, qui ont été réduits à zéro en 2019. Si l'on considère donc l'ensemble des ressources publiques – redevance et crédits budgétaires –, on constate une baisse de 0,4 % sur la période 2009-2022, soit une baisse de 16 % en termes réels. L'audiovisuel public a donc contribué à la maîtrise de la dépense publique.

Par ailleurs, indépendamment de leur rendement, les mécanismes de recettes manquaient de prévisibilité, ce qui aboutissait dans les faits à un pilotage par la dépense. Trois éléments l'illustrent.

Le premier est la hausse irrégulière du taux. L'indexation automatique prévue dans la loi du 5 mars 2009 n'a pas été appliquée régulièrement, si bien que l'on assistait à une succession de stagnations et de coups de pouce qui rendaient la ressource imprévisible d'une année sur l'autre.

Deuxièmement, un mécanisme de garantie de ressources prévoyait une compensation par crédits budgétaires au cas où le rendement de la redevance et des dégrèvements ne serait pas conforme aux prévisions. Dans les faits, ce mécanisme fonctionnait plutôt comme une subvention d'équilibre pour atteindre les objectifs de crédits définis dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM), ce qui revenait à un pilotage par la dépense.

Troisièmement, les COM n'ont pas été respectés sur la période que nous avons regardée, 2011-2022. Les financements alloués furent inférieurs de 1,1 milliard d'euros à ce qui était prévu dans les documents, soit 3 % de l'assiette. Seuls les moments où les COM prévoyaient une baisse ont été respectés.

Mme Sandra Desmettre, inspectrice des finances. Deux éléments principaux ressortent de l'exercice de comparaison internationale que nous avons réalisé. D'une part, au moment de nos travaux, le financement de l'audiovisuel public faisait l'objet de réflexions et de réformes dans de nombreux pays européens. On est passé d'un modèle traditionnel de redevance, souvent assise comme en France sur la détention d'un appareil de réception, à une redevance imposée sur le foyer ou l'habitation. Dans nos exemples, seuls les Britanniques avaient conservé un lien entre le paiement de la redevance et la détention d'un appareil. Nous avons également étudié les exemples suédois et finlandais, où un impôt spécifique sur le revenu est affecté au financement de l'audiovisuel public.

Dans les autres pays examinés, le financement par le budget de l'État était la règle, complété par quelques taxes affectées en Espagne.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux dispositions garantissant l'indépendance et la pluriannualité. Quelques pays disposent de garanties d'ordre constitutionnel ou d'un niveau supérieur à la loi ordinaire. C'est le cas de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suisse. Au Royaume-Uni, l'indépendance de la BBC est garantie par la charte royale à valeur constitutionnelle, révisée tous les onze ans. En Allemagne, la loi fondamentale de 1949 garantit la liberté d'information, déclinée par le traité sur les médias qui garantit spécifiquement l'indépendance de l'audiovisuel public.

Dans les pays scandinaves, nous avons relevé plusieurs modèles d'engagement financier pluriannuel contraignant. En Norvège, les subventions budgétaires sont fixées pour quatre ou cinq ans selon les chaînes. En Suède, le montant de la taxe finançant l'audiovisuel public est fixé dans une charte de six ans, récemment portée à huit. Au Danemark, le parlement adopte également des accords pluriannuels contraignants.

Nous nous sommes aussi beaucoup inspirés de l'exemple allemand de la *Kommission zur Ermittlung des Finanzbedarfs der Rundfunkanstalten* (KEF), c'est-à-dire la commission pour l'évaluation des besoins financiers des radiodiffuseurs. Cet exemple nous a semblé intéressant car il vise à objectiver autant que possible l'adéquation des missions aux moyens.

Enfin, un autre exemple notable est celui de la fondation de gestion de l'audiovisuel public en Suède. C'est cette entité, et non l'État, qui détient les parts des sociétés de l'audiovisuel, ce qui crée un intermédiaire de fait entre l'État et les sociétés et renforce leur indépendance vis-à-vis des autorités publiques.

Mme Maroussia Pehinec, inspectrice des finances. La quatrième partie de notre rapport formulait un ensemble de propositions permettant de mettre en œuvre l'engagement du Président de la République de supprimer la CAP à l'horizon 2022, tout en protégeant l'indépendance de l'audiovisuel public. Dans ce contexte, le champ des options de financement que nous avons instruites était restreint. Le scénario d'un prélèvement *ad hoc* étant écarté, deux options demeuraient : l'affectation d'une fraction d'un impôt existant, comme la TVA ou l'impôt sur le revenu, ou le financement par le budget de l'État.

L'affectation d'une fraction d'impôt existant limitait les changements par rapport à la situation antérieure, puisque le financement continuait de relever de la partie « recettes » de la loi de finances, l'excluant ainsi du champ de la régulation budgétaire. Elle nécessitait toutefois une modification de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à compter de 2025.

Le financement par le budget de l'État, quant à lui, incluait la mission « Audiovisuel public » dans le champ de la norme de dépense et présentait plusieurs risques, en particulier celui de la volatilité. La mission a étudié les conditions de mise en œuvre de ces options pour qu'elles soient conformes aux exigences constitutionnelles et conventionnelles d'indépendance de l'audiovisuel public. Nous avons identifié un risque non nul de censure par le Conseil constitutionnel si la CAP avait été remplacée par une budgétisation sèche, c'est-à-dire sans garanties procédurales concernant les trois piliers de l'indépendance financière : l'adéquation des ressources aux missions, la prévisibilité des ressources et l'absence de gel de crédits infra-annuel.

Les trois principales propositions de la mission prennent en compte ces trois piliers. Premièrement, pour assurer un niveau de ressources adapté aux missions, nous proposons de créer une commission technique indépendante, sur le modèle allemand, chargée d'estimer ce niveau. Cette commission interviendrait à trois étapes : pour la définition des besoins pluriannuels lors de l'élaboration des COM, pour l'évaluation des COM à mi-parcours, et enfin pour délivrer un avis si le gouvernement décidait de s'écarter de la trajectoire des COM en cours d'exécution. Des garanties procédurales, comme la publicité des avis de la commission et des rapports du gouvernement expliquant ses éventuels écarts, auraient pu rendre ces avis de fait contraignants. Nous avons proposé d'inscrire son existence et sa mission dans la LOLF, sur le modèle du Haut Conseil des finances publiques. Concernant sa structure, nous avons suggéré qu'elle soit adossée administrativement à l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et composée d'experts nommés par l'Arcom, la Cour des comptes, les présidents des commissions des finances et de la culture des deux assemblées, ainsi que par le président du conseil économique social et environnemental (CESE).

Deuxièmement, pour renforcer la pluriannualité, nous proposons de fixer la durée des COM à cinq ans, en les faisant démarrer dix-huit mois après le début d'une mandature, et d'inscrire leur trajectoire dans une loi de programmation des finances publiques ou une loi de programmation sectorielle. Nous avons noté que pour conférer à cette trajectoire un caractère contraignant, une révision constitutionnelle aurait été nécessaire.

Troisièmement, le principe d'exonération de l'audiovisuel public de la régulation infra-annuelle, à savoir les mises en réserve de crédit et les annulations, aurait pu être garanti en insérant un article dans la loi pour exempter les sociétés de l'audiovisuel public de ces régulations. L'annulation de crédits en loi de finances rectificative serait restée possible, mais aurait été soumise à l'avis de la commission technique indépendante.

Enfin, la mission recommandait de prévoir un scénario de transition, le temps de mettre en place ces garanties. Ce scénario consistait à affecter aux sociétés de l'audiovisuel public, via le compte de concours financiers, une fraction d'un impôt existant (TVA ou impôt sur le revenu). Le cadre juridique organique le permettait, au moment de la publication du rapport, jusqu'au dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je propose maintenant que la deuxième équipe puisse nous présenter également son rapport.

M. Thomas Cargill, inspecteur des finances. Pour ce qui nous concerne, l'IGF a travaillé entre novembre 2023 et mars 2024 à la demande de la ministre de la culture et du ministre du budget sur l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et de Radio France. Le contexte était la finalisation des contrats d'objectifs et de moyens, qui nécessitait de s'interroger sur l'horizon de transformation et l'adéquation des objectifs avec les moyens des deux sociétés.

La mission a donc rendu un avis général sur les enjeux de transformation et de rapprochement de France Télévisions et de Radio France au travers de quatre axes de travail : la documentation des plans de transformation, notamment sur le rapprochement de France 3 et de France Bleu, l'approfondissement de France Info et la stratégie de transformation numérique ; l'analyse des plans d'affaires des deux entreprises, en particulier la soutenabilité des modèles proposés et leur capacité à financer les ambitions des COM ; l'analyse des possibilités d'évolution des accords collectifs, qui sont structurants pour les deux sociétés ; et enfin, la documentation du fonctionnement des services publics audiovisuels au Royaume-Uni et en Finlande, ce dernier étant particulièrement en avance sur le numérique.

La mission a travaillé pendant cinq mois, en s'appuyant sur les tutelles, les équipes de France Télévisions et de Radio France, sur des échanges avec 190 personnes, notamment des acteurs privés, en effectuant des visites dans les réseaux de France 3 et de France Bleu, et des déplacements en Angleterre et en Finlande. Nos travaux ont été restitués dans un rapport disponible sur le site de l'IGF.

Notre cheminement se lit à travers trois questions. Premièrement, à quoi servent les médias publics ? Deuxièmement, à quoi sont-ils confrontés aujourd'hui ? Et troisièmement, que font France Télévisions et Radio France pour relever ces défis ?

Premièrement, à quoi servent les médias publics ? Ils remplissent cinq fonctions essentielles. Ils participent à la fiabilisation de l'information, ce qui est crucial dans un contexte de multiplication des fausses informations. Ils portent la voix de la France à l'étranger, face à une lutte croissante entre médias publics internationaux comme RT (*Russia today*), CGTN (*China Global Television Network*) ou TRT (*Radio Télévision de Turquie*). Ils participent à l'économie et à la diversité de la création, face à un mouvement d'uniformisation porté par les plateformes de streaming internationales. Dans un contexte d'archipélisation de la société, ils sont les seuls médias à qui la loi impose de s'adresser à tous les Français. Enfin, ils renforcent l'écosystème des médias français en général, face à une concurrence mondiale frontale avec des géants américains ou chinois comme TikTok.

Deuxièmement, à quoi sont confrontés les médias publics ? Comme les médias traditionnels, ils font face à cinq défis majeurs. Les écrans se multiplient : télévisions, ordinateurs, tablettes, smartphones. Les télévisions, autrefois canal principal, sont désormais majoritairement connectées, et leur page d'accueil propose un choix de plateformes internationales plutôt qu'une chaîne de la TNT. La consommation se fracture entre les générations : la part des contenus regardés en commun par les 16-34 ans et les plus de 50 ans est tombée de 60 % à 8 %. L'offre numérique prend inéluctablement le pas sur la radio et la télévision linéaires, dont les audiences vieillissent et fléchissent d'environ 1 % par an depuis 2012, sans toutefois s'effondrer. Par conséquent, les acteurs du numérique captent une part croissante des publics et des recettes publicitaires. Les médias traditionnels doivent donc à la fois continuer à servir leurs audiences actuelles et investir pour attirer de nouveaux usagers.

Troisièmement, que font France Télévisions et Radio France ?

France Télévisions est en position de force sur le linéaire. Sur le numérique, elle fait face à une concurrence féroce avec ses quatre plateformes – France.tv, Franceinfo, Okoo et Lumni – dont les audiences sont en croissance continue. L'enjeu pour l'entreprise est le basculement vers le numérique. La mission a estimé en mars 2024 que le groupe était encore trop centré sur le linéaire et devait afficher une priorité très claire sur le numérique à tous les niveaux. Or, notre analyse des comptes a souligné un risque que France Télévisions n'ait pas les moyens de cette stratégie. La trajectoire financière 2024-2028 présentait un besoin de financement de 200 millions d'euros, que l'entreprise estimait pouvoir couvrir par un plan d'économies très ambitieux. En étudiant ce plan, nous avons estimé que seuls 50 millions d'économies pouvaient raisonnablement être réalisés dans les délais, le reste n'étant pas assez documenté. Notre préoccupation était que, pour atteindre l'équilibre, les coupes risquaient de peser sur les coûts les plus variables : les programmes et le numérique, là où il est justement crucial d'investir.

Concernant Radio France, la situation est différente. La concurrence est moins forte, et l'entreprise a une position de force sur le linéaire comme sur le numérique. La trajectoire financière présentait un besoin de financement non couvert de l'ordre de 20 millions d'euros,

que nous considérions à la portée de l'entreprise. Toutefois, nous avons jugé que l'orientation stratégique de Radio France n'était pas assez ambitieuse et que des efforts de productivité et d'organisation supplémentaires étaient nécessaires pour être à la hauteur des enjeux à venir.

Enfin, sur les initiatives communes, les entreprises ont des intérêts évidents à converger sur l'information, la proximité et l'innovation technologique. Des chantiers ont été lancés, notamment les projets France Info et ICI, mais ils avaient encore peu avancé lors de notre mission. Le principal blocage était l'absence de gouvernance unifiée, rendant les décisions difficiles. La mission recommandait donc une intégration totale de France Info et des réseaux de proximité.

En conclusion, la mission estime qu'un rapprochement par le haut aurait du sens, à condition qu'il se fasse au service de l'avenir et des publics que l'audiovisuel public a du mal à toucher aujourd'hui, et qu'il soit accompagné d'un plan d'efficacité et d'une modernisation profonde des organisations. En dehors de ces considérations, plusieurs pistes d'évolution ont été recommandées pour France Télévisions et Radio France, notamment une démarche de modernisation de leur cadre social et une recherche d'efficacité et de productivité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un « rapprochement par le haut » signifie-t-il une holding ou une fusion ?

M. Thomas Cargill. Ce sont les deux pistes qui avaient été évoquées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mettiez-vous ces deux pistes sur le même plan, ou l'une d'elles avait-elle votre préférence ?

M. Thomas Cargill. Non, c'était une réflexion générale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La loi Léotard de 1986 prévoit que soient conclus des COM entre l'État et les différentes entreprises de l'audiovisuel public, pour une durée de trois à cinq ans. Ces COM définissent une trajectoire pluriannuelle, les axes de développement, le montant des ressources publiques affectées et les engagements d'investissement dans la création. Ils sont négociés avec les tutelles, c'est-à-dire les ministères de la culture et du budget. Vous n'ignorez pas que le COM 2024-2028 de France Télévisions n'a pas été adopté par le Parlement.

La question du financement devait être tranchée après celle de la gouvernance, mais le projet de réforme de la gouvernance est aujourd'hui inabouti et la question du financement n'est toujours pas tranchée. Considérez-vous comme problématique que l'État actionnaire ne donne actuellement aucune ligne de conduite ni trajectoire financière récente à France Télévisions ?

M. Philippe Nicolas. Effectivement, notre rapport montre que l'absence de COM, des COM tardifs ou remis en cause en cours de route ne sont pas des phénomènes nouveaux. Cette situation engendre de l'imprévisibilité, voire de l'imprévu, comme les régulations infra-annuelles que nous proposons de neutraliser. Une telle situation fragilise toute structure par rapport à un scénario où l'entreprise dispose d'une trajectoire existante et respectée. La nécessité de s'ajuster en permanence est un frein à la bonne gestion courante, mais aussi à toute projection et à toute réforme structurelle, notamment la transition numérique. Disposer d'un COM stable et respecté est un atout pour les sociétés. De ce point de vue, les propositions de notre rapport demeurent pertinentes et s'inscrivent d'ailleurs dans la ligne du règlement européen sur la liberté des médias, adopté le 11 avril 2024, qui insiste dans son article 5 sur la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes, durables et prévisibles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concrètement, qu'implique l'absence de contrat d'objectifs et de moyens, tant pour l'État actionnaire que pour les sociétés de l'audiovisuel public ? Cela signifie-t-il que des sociétés comme France Télévisions disposent d'une plus grande autonomie pour fixer leur propre agenda budgétaire ? Qu'est-ce que cela change au quotidien dans le pilotage de ces entreprises ?

M. Philippe Nicolas. Au quotidien, cela signifie qu'au moment où elles établissent leur budget, elles n'ont aucune visibilité sur l'année à venir. Si elles veulent s'engager dans une réforme de long terme, qui nécessite des négociations internes complexes, des évolutions de structure ou des basculements stratégiques comme le virage numérique, elles ne disposent pas d'une trajectoire financière leur permettant d'échafauder des plans sur le long terme. Il est forcément beaucoup plus compliqué pour elles de se projeter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens maintenant aux pistes d'optimisation et de rationalisation. L'audiovisuel public compte cinq chaînes nationales pour France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5, France Info), neuf chaînes ultramarines, deux autres chaînes nationales (Arte et LCP), quatre chaînes pour France 24 (français, espagnol, anglais, arabe), dix chaînes pour TV5 Monde, soit un total de 30 chaînes de télévision publique. S'y ajoutent sept chaînes pour Radio France, et 17 pour France Médias Monde (16 chaînes RFI et Monte Carlo Doualiya), soit 54 chaînes de radio et de télévision publiques, sans compter les plateformes numériques. Ne voyez-vous pas là matière à rationaliser et à optimiser, tant les coûts que les performances de l'audiovisuel public ?

M. Thomas Cargill. Nous avons tenté de soulever en introduction tous les enjeux nationaux et internationaux auxquels les médias publics font face. Toutefois, les commanditaires de notre rapport nous ont demandé d'étudier les enjeux relatifs à France Télévisions et Radio France. Nous avons pu auditionner quelques personnes des autres entités de l'audiovisuel public que vous avez mentionnées, mais nous n'avons pas étudié en profondeur ces structures et leurs enjeux. Nous ne disposons donc pas de l'expertise suffisante pour répondre à votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne que vous n'ayez pas abordé cette piste de la rationalisation du nombre de chaînes. Vous n'avez nulle part dans votre étude envisagé des fusions d'antennes ou des projets d'optimisation entre la radio et la télévision, hormis le cas de France Info. N'y aurait-il pas d'autres cas de rationalisation applicables entre France Télévisions et Radio France qui pourraient être mis en place ?

M. Thomas Cargill. Effectivement, sur ces sujets précis, nous avons regardé les cas de rationalisation possibles sur les réseaux de France Télévisions et Radio France, c'est-à-dire France 3 et France Bleu – aujourd'hui le réseau ICI – et sur le projet France Info. Nous avons des pistes détaillées sur ces sujets. Pour prendre un exemple concret, celui des réseaux France 3 et France Bleu, il existe des possibilités d'optimisation immobilière. Dans un certain nombre de villes, on trouve aujourd'hui des locaux pour France 3 et d'autres pour France Bleu. Des plans sont sur la table, chez Radio France comme chez France Télévisions, pour converger vers des locaux communs. C'est le cas à Rennes, où France Bleu et France 3 se sont installés dans un même immeuble. Il y a beaucoup d'autres pistes d'optimisation, que ce soit sur les fonctions support ou sur certains outils de production, qui permettraient de réaliser des économies documentées par les deux entreprises. Mais je rappelle que nous ne sommes pas allés au-delà du périmètre de France Télévisions et Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au terme de votre rapport, considérez-vous que ces coopérations « par le bas », c'est-à-dire entre entreprises sur des projets spécifiques, sont impossibles ?

Estimez-vous qu'une réforme de la gouvernance est aujourd'hui nécessaire pour mettre en œuvre ces coopérations, comme la création d'un véritable France Info commun ou le rapprochement des médias de proximité ? Ou peuvent-elles se faire sans créer une holding ou fusionner les entreprises ? Et si c'est possible, que manque-t-il ?

M. Thomas Cargill. Dans notre rapport, nous sommes très clairs : il faudrait *a minima* une gouvernance unifiée au niveau des projets. Il faudrait donc un directeur unique pour France Info et un directeur unique pour les réseaux de proximité. Cela nous a semblé indispensable pour que ces projets puissent avancer. Ce que sous-entendait la conclusion de mon propos était qu'une gouvernance unifiée au niveau des sociétés permettrait de résoudre encore plus efficacement tous les conflits potentiels qui sont apparus dans la conduite de ces deux projets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous recommandez un certain nombre de rapprochements entre Radio France et France Télévisions, mais vous soulignez que, je cite, « les intérêts sociaux des sociétés ne sont pas alignés, les structures institutionnelles et budgétaires non plus ». Qu'entendez-vous par là et que faudrait-il faire pour aligner ces intérêts et ces structures ?

M. Thomas Cargill. C'est une façon un peu complexe de dire que nous avons deux circuits budgétaires distincts, deux structures de gouvernance différentes et deux *affectio societatis* différentes, puisqu'il s'agit de deux sociétés distinctes. Ces différences impliquent de la rigidité à tous les niveaux. Quand il faut se mettre d'accord sur un budget, il faut suivre une longue procédure budgétaire chez Radio France et une autre, différente, chez France Télévisions. Si nous avions une structure commune, nous aurions par définition un intérêt social commun, une *affectio societatis* commune et une procédure budgétaire commune, ce qui permettrait de fluidifier l'ensemble des décisions à prendre sur ces sujets.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la suite du conseil d'administration du 13 mars 2024, France Télévisions a publié un communiqué titrant : « Le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive ». Pourtant, dans le rapport de la Cour des comptes, on découvre que le résultat net du groupe est déficitaire à trois reprises (2018, 2021, 2022) et le résultat d'exploitation à cinq reprises. Ce même communiqué parle de « politique de gestion rigoureuse », de « pilotage dynamique de ses ressources » et de « maîtrise des dépenses ».

Comment expliquez-vous cette différence majeure entre la communication officielle de France Télévisions et la réalité que nous ont décrite vos collègues de la Cour des comptes ?

M. Thomas Cargill. Les faits que vous mentionnez sont postérieurs au rendu de notre rapport. Nous n'avons pas l'expertise pour vous éclairer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment analysez-vous aujourd'hui la situation financière de France Télévisions ? Le rapporteur évoque souvent une situation de « quasi-faillite ». Est-ce le cas ?

M. Thomas Cargill. Je pense qu'on peut difficilement parler de quasi-faillite. France Télévisions dépense environ 3 milliards d'euros par an pour un budget équivalent. Sur ces 3 milliards, environ 1 milliard est destiné au personnel, 1 milliard aux programmes et 1 milliard aux autres dépenses.

Une partie de ces dépenses, celles liées aux programmes, est variable et facilement ajustable, puisque l'on peut simplement arrêter d'acheter un certain nombre de programmes.

Une faillite concerne une société qui ne peut plus faire face à ses engagements. France Télévisions pourra toujours, sauf si l'État supprime abruptement ses crédits, piloter son budget en ajustant ses dépenses les plus variables. Sa structure de dépenses n'est pas si rigide qu'elle l'enverrait directement en situation de faillite.

Le point sur lequel j'insiste est que si l'entreprise ne se réforme pas, elle devra, de manière consciente ou inconsciente, faire des économies sur les coûts les plus variables, qui nous semblent aujourd'hui les plus importants : les investissements dans le numérique et les achats de programmes, notamment à destination des jeunes publics qui ne sont pas encore touchés par France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quels sont les mécanismes comptables qui permettent à une entreprise publique de clamer que ses comptes sont à l'équilibre depuis neuf ans, alors que le déficit cumulé depuis 2017 dépasse 80 millions d'euros ?

M. Thomas Cargill. Nous n'avons pas eu en main les comptes dont vous parlez. Nous avons étudié des comptes passés, qui étaient de mémoire tous certifiés par des commissaires aux comptes. Nous avons aussi étudié des trajectoires communiquées en toute transparence, qui laissaient apparaître le besoin de financement que j'ai mentionné et auquel la société apportait une réponse via son plan d'économies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans votre rapport, vous critiquez un « déficit global de culture de l'efficience » chez France Télévisions. Sur quels points factuels vous appuyez-vous pour affirmer cela ? Pouvez-vous nous donner des exemples concrets et si possible chiffrés ?

M. Thomas Cargill. Nous avons beaucoup insisté sur la culture de l'efficience car l'équilibre du budget présenté dans la trajectoire du COM reposait sur un plan d'économies et de performance. Sans culture de l'efficience, il était certain que ces 200 millions d'euros, dont seulement 50 étaient documentés au moment de notre mission, ne pourraient pas être atteints. Il était donc essentiel de renforcer cette culture.

Nous avons conclu à un déficit de culture de l'efficience pour trois raisons. Premièrement, les équipes en charge du suivi des mesures d'efficience étaient trop limitées. Il y avait, je crois, cinq personnes dans les équipes d'audit interne, ce qui nous paraissait peu par rapport aux enjeux.

Deuxièmement, nous avons regardé les tableaux de pilotage utilisés par les dirigeants de France Télévisions. Ils étaient assez riches, mais ne comprenaient pas de partie significative centrée sur les mesures d'efficience. Or, dans toute grande structure, si la direction ne suit pas de près ce genre de mesures, elles n'avancent généralement pas.

Troisièmement, la comptabilité analytique n'était pas facile à exploiter, ce qui rendait difficile de délimiter précisément les endroits où faire des économies.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis sur le nombre de personnes à l'audit interne. France Télévisions est un groupe de 9 000 employés qui dépense 3 milliards d'euros par an. Cinq personnes à l'audit interne pour de tels chiffres me paraît très interpellant. Pourriez-vous faire une comparaison avec d'autres entreprises publiques ? Pour 9 000 employés et un tel budget, quel devrait être le nombre attendu pour une équipe d'audit interne ?

M. Thomas Cargill. Il faut toujours remettre cela dans le contexte des enjeux de l'entreprise. J'insiste sur le fait que les plans d'économies étaient centraux dans la trajectoire financière. Nous n'avons pas étudié d'entreprises comparables ni leurs équipes d'audit. Effectivement, cela paraît un peu léger, mais on ne trouve jamais non plus des centaines de personnes dans des équipes d'audit interne ou des inspections générales.

Mme Sandra Desmettre. Ce n'est pas une réponse directe, mais l'un des intérêts que nous avons vus dans la commission allemande que je mentionnais est qu'il s'agit d'une entité indépendante, composée notamment de professionnels de l'audit, qui a pour mission d'expertiser les besoins déclarés des sociétés de l'audiovisuel public. Ils ont en tête des éléments de comparaison par rapport au secteur économique ; ce sont de vrais spécialistes. Il nous semblait intéressant de pouvoir faire intervenir des acteurs tiers pour expertiser l'état financier des sociétés et leur capacité à tenir les trajectoires qui leur sont fixées par l'État.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour continuer sur la comptabilité analytique, votre quatrième proposition est d'« améliorer les outils de comptabilité analytique en distinguant notamment la composante masse salariale par type de contenu ». Lorsque Delphine Ernotte a été auditionnée, elle nous a expliqué que tout allait bien et que leur comptabilité analytique ne souffrait d'aucune difficulté d'exploitation. Vous nous expliquez, au contraire, qu'elle est extrêmement difficile à exploiter. Pouvez-vous nous préciser ce qui pourrait être amélioré et pourquoi, aujourd'hui, elle est difficile à exploiter ?

M. Thomas Cargill. Aujourd'hui, France Télévisions dispose d'une comptabilité par métier (sport, information, proximité, etc.) et d'une comptabilité par nature (charges de personnel, achats, immobilier, etc.). Le problème, pour les missions de l'Inspection des finances ou de la Cour des comptes, est que les outils de comptabilité interne permettent difficilement de croiser les deux et donc d'écarter aussi finement qu'on le voudrait l'ensemble des natures par métier, ou inversement. Si on le voulait, il serait difficile de savoir combien coûte tel programme, telle chaîne ou tel format.

Cela s'explique par deux raisons principales, dont la première est l'hétérogénéité des systèmes d'information comptables entre les entités du groupe. Les coûts de l'unité de production La Fabrique ne sont pas décomposés par nature de charge dans la comptabilité générale de l'entreprise. Du fait du manque d'interopérabilité des systèmes comptables entre La Fabrique et le reste du groupe, l'on constate une perte d'information au moment de la consolidation des comptes.

Deuxièmement, les outils de suivi des activités des salariés ne permettent pas de rattacher systématiquement le temps de travail à un objet particulier. Par exemple, un journaliste n'indique pas heure par heure sur quel sujet il travaille, alors qu'il peut travailler pour différents programmes ou chaînes. De même, le rattachement comptable de l'activité des personnels techniques et administratifs atteint des sommets de complexité. Ce sont ces limites qui expliquent pourquoi les missions d'inspection ont eu du mal à disposer d'une comptabilité analytique leur permettant toutes les analyses souhaitées.

Je tiens à dire que France Télévisions, avec qui nous avons travaillé cinq mois, a fini par produire « à la main » l'ensemble des grilles d'analyse que nous demandions. Mais nous pensons qu'il est possible d'améliorer durablement ces outils.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'entité La Fabrique, avec son budget de 200 millions d'euros, a un système d'information différent. Qu'est-ce qui justifie qu'avec un tel budget, il ne soit pas possible d'avoir une comptabilité analytique qui fonctionne bien ?

M. Thomas Cargill. Je me suis mal exprimé : La Fabrique a un système de comptabilité qui fonctionne bien, et le reste du groupe aussi. Le problème est qu'entre les deux, l'information se perd du fait du manque d'interopérabilité entre les différents systèmes d'information comptable.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La mise en place d'une comptabilité analytique exploitable était une priorité du premier mandat de Delphine Ernotte en 2015, puis une promesse pour son deuxième mandat en 2020. Nous arrivons en 2025 et l'état de cette comptabilité est toujours aussi difficile à exploiter. Avec un peu de recul, avez-vous vu une amélioration significative ces dernières années, ou n'y a-t-il pas vraiment eu d'évolution sur les dix dernières années ?

M. Thomas Cargill. Il y a eu des évolutions. Il faut bien comprendre que le groupe France Télévisions est à la base une collection de chaînes qui étaient indépendantes, comme France 2 et France 3, chacune avec sa comptabilité autonome. Le groupe a ensuite été fusionné. Transformer l'organisation comptable d'un tel groupe est un chantier de très long terme. La comptabilité n'est pas seulement une affaire de chiffres, c'est aussi le reflet d'une vision d'entreprise et d'une organisation. On passe donc progressivement d'une comptabilité par chaîne à une comptabilité beaucoup plus complexe, par contenus, qui ont vocation à être diffusés sur une plateforme, une chaîne ou ailleurs. C'est un système en gestation, mais qu'il faut perfectionner dans les années à venir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre rapport indique que l'équipe d'audit interne n'est composée que de cinq personnes, ce qui, selon vous, explique en partie le déficit de culture de l'efficacité. Comment expliquer un sous-effectif aussi important pour une équipe aussi cruciale, surtout dans le contexte budgétaire périlleux de France Télévisions ? Pourquoi, selon vous, les moyens n'ont-ils pas été mis dans cette équipe ?

M. Thomas Cargill. Je pense qu'il faut poser la question directement à l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle serait la taille optimale d'une équipe d'audit interne pour France Télévisions ?

M. Thomas Cargill. Pour répondre à cette question, il convient d'examiner ce qui se pratique ailleurs, ce que nous n'avons pas fait ; nous ne disposons donc pas d'éléments de comparaison précis à vous fournir. Il faut également évaluer les enjeux, c'est-à-dire l'ambition fixée aux équipes qui devront définir et suivre l'ensemble des mesures de performance et d'efficacité. Il faut savoir que les équipes d'audit interne ne se consacrent pas uniquement à cette tâche ; elles s'occupent aussi, et principalement, de tout ce qui a trait aux risques de fraude et à d'autres problématiques. C'est une réflexion qui doit être menée, avant tout, par la direction de l'entreprise.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Dans notre monde moderne, la comptabilité analytique constitue un outil de pilotage indispensable. Je m'étonne que les délais de mise en place de cet outil, et surtout de son uniformisation, soient si longs.

Dans le secteur privé, lors d'une acquisition par croissance externe, il est demandé à l'entreprise absorbée de s'aligner sur le système en place dans le groupe. Ce processus ne prend évidemment pas autant de temps ; si c'était le cas, il serait difficile pour les commissaires aux comptes de formuler leurs avis.

Par ailleurs, il me paraît très compliqué de piloter avec efficacité une entreprise d'une telle taille, aux métiers si variés, si l'outil n'est pas performant. C'est sur le terrain

de l'information que je pose cette question : comment peut-on déterminer si une activité est rentable, si elle est perfectible, s'il faut l'optimiser ou s'en séparer, si l'on ne dispose pas d'un outil efficient ?

Qui a mis en place le progiciel, ou en tout cas l'outil, qui fait fonctionner cette comptabilité analytique ? S'agit-il d'un montage quelque peu baroque développé par l'entreprise elle-même, ou a-t-on fait appel à des spécialistes mondiaux reconnus dans ce domaine ? Nous savons tous qu'un mauvais fonctionnement de ce genre d'outils peut dissimuler des activités structurellement déficitaires.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelle est l'origine de l'outil et quel délai la direction et le management se sont-ils fixés pour le changer ?

M. Thomas Cargill. Trois principaux outils sont utilisés pour l'intégration financière : SAP, universellement connu, pour la comptabilité générale et analytique ; SAP BPC, pour la saisie budgétaire ; et BO, l'outil de *reporting* financier et de ressources humaines. Les outils nécessaires existent donc.

La mission a constaté, et ce n'est pas un cas unique à France Télévisions, que plus l'on descend dans l'organigramme, plus les managers sont au fait de ce qui se passe dans leur équipe et pilotent les hommes et les moyens en fonction des objectifs qui leur sont assignés. Les limites apparaissent lorsque l'on cherche à avoir une vue d'ensemble et des analyses qui sortent du cadre habituel, c'est-à-dire de la comptabilité par nature et de la comptabilité par métier, qui sont les principales méthodes d'analyse suivies au niveau de la direction. Lorsque l'on essaie de manipuler ces chiffres, on se heurte à une certaine rigidité. La direction en a-t-elle conscience ? Lorsque nous en avons discuté avec elle lors de l'audition, elle a répondu par l'affirmative. La question demeure de savoir quel calendrier a été fixé pour remédier à cette situation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous qualifiez la culture de l'efficacité chez Radio France d'« insuffisante », même si vos conclusions semblent plus nuancées que pour France Télévisions. Quelle différence faites-vous entre la culture de l'efficacité à France Télévisions et celle de Radio France ? Cette différence de culture expliquerait-elle la différence de situation financière que traversent aujourd'hui les deux entreprises ?

M. Thomas Cargill. Premièrement, la comptabilité analytique de Radio France est nettement plus lisible que celle de France Télévisions, pour une raison simple : Radio France a continué à mener une réflexion par antenne, là où France Télévisions a fait le choix stratégique de ne plus le faire. Cela offre une visibilité plus simple pour les équipes de contrôle.

Deuxièmement, le plan et la trajectoire financière présentés à la mission par Radio France faisaient état d'un besoin de financement de 20 millions d'euros, qui paraissait atteignable par différentes mesures d'économie.

Nous avons qualifié la culture de l'efficacité chez France Télévisions d'« insuffisante » essentiellement parce que la trajectoire présentée à la mission contenait trop peu de mesures de productivité et d'économie, alors même que l'entreprise était et reste engagée dans un mouvement de transformation et de bouleversement profond des médias. Je n'ai plus tous les chiffres en tête, mais sur la durée du contrat d'objectifs et de moyens, l'entreprise prévoyait de rebasculer 200 équivalents temps plein (ETP), soit environ 5 % des effectifs, sur de nouvelles missions. Cela nous a paru limité, sachant que le COM courait de 2024 à 2028, et compte tenu des bouleversements en cours. Nous avons donc incité la direction à aller plus loin pour relever les enjeux du moment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son rapport, la Cour des comptes souligne que la situation financière de France Télévisions n'a pas été véritablement débattue au sein du conseil d'administration. De votre point de vue d'inspecteur, les conseils d'administration de l'audiovisuel public jouent-ils réellement leur rôle de pilotage stratégique ou sont-ils plutôt cantonnés à une fonction d'enregistrement des décisions prises par la direction ? Avez-vous identifié d'éventuelles failles dans la composition, les compétences ou même l'indépendance des administrateurs ?

M. Thomas Cargill. La mission a pu rencontrer plusieurs membres du conseil d'administration de France Télévisions, le président du comité d'audit du conseil d'administration, ainsi que celui du comité stratégique. Il s'agissait de personnes extrêmement qualifiées, qui avaient une vision très stratégique, conforme au rôle d'un conseil d'administration.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'en crois la Cour des comptes, l'État aurait remboursé à France Télévisions 37 millions d'euros d'impôts depuis 2017, au titre du crédit d'impôt audiovisuel. Si l'on retranche ces impôts remboursés par l'État, les déficits cumulés de France Télévisions, qui atteignent 80 millions d'euros, s'élèveraient plutôt à près de 120 millions d'euros. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce crédit d'impôt et sur ses critères d'attribution ?

M. Thomas Cargill. Nous n'avons pas d'informations sur ce sujet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons pris connaissance des différentes déclarations de Mme Ernotte, qui a préféré les réserver à la presse plutôt qu'à la commission d'enquête, et dans lesquelles elle lance un grand plan de réformes qu'elle l'estime à 180 millions d'euros d'économies. Quelles seraient selon vous les grandes priorités à mener pour atteindre cet objectif ? Quels seraient les leviers les plus efficaces qui pourraient être mis en place à court ou moyen terme ?

M. Thomas Cargill. Nous avons détaillé avec un niveau de précision extrêmement élevé dans le rapport un plan d'économies de l'ordre de 200 millions d'euros, présenté par l'entreprise pour financer son besoin de financement non couvert sur l'ensemble du COM. Nous nous sommes exprimés sur la faisabilité de chacune des lignes de ce plan. Nous pouvons entrer dans ce détail, mais je ne suis pas certain que ce soit l'objet de votre question.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le travail que vous avez mené, qu'est-ce qui relève finalement du pouvoir politique de l'État, du ministère de la culture, de la ministre de la culture, et qu'est-ce qui relève des dirigeants ? Nous abordons dans cette commission d'enquête de nombreux sujets importants, comme le cadre social que le rapporteur a évoqué à plusieurs reprises. Vous appelez de vos vœux certaines réformes, mais il y a des décisions qui relèvent du politique et d'autres des dirigeants de l'entreprise. J'imagine que la question de la comptabilité analytique relève plutôt des dirigeants d'entreprises publiques, tandis que d'autres décisions sont plus politiques. Que pouvez-vous nous dire du pilotage politique de ces entreprises publiques ?

J'aurais par ailleurs une question pour les auteurs du rapport concernant les modalités de financement de l'audiovisuel public. Aujourd'hui, face à la concurrence plus accrue dans le secteur, que ce soit celle des médias privés ou celle des réseaux sociaux et des plateformes étrangères, et face aux variations budgétaires et à la remise en cause de la redevance, comment réévalueriez-vous vos recommandations dans le contexte actuel ?

M. Thomas Cargill. Sur le premier point, au moment où la mission a rendu ses travaux, le contexte était marqué par une très forte variabilité des réflexions sur l'évolution globale de l'architecture de l'audiovisuel public en France. Je vous rappelle qu'il y avait eu, en 2019, un projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique proposait la création d'une entreprise holding. Ce projet a été abandonné à la suite du Covid. Ensuite, une proposition de loi relative à l'audiovisuel public présentée par le sénateur Laurent Lafon a connu une vie assez mouvementée entre le Sénat et l'Assemblée et a fait l'objet d'une motion de rejet préalable en 2025.

Ce que nous avons constaté, c'est que nous sommes dans une sorte de foisonnement d'idées sur l'avenir de l'audiovisuel public. La question est de savoir qui, entre les dirigeants, les ministres, mais aussi le Parlement et l'ensemble des personnalités qualifiées, doit participer à la cristallisation de ce qu'est l'avenir de l'audiovisuel public. C'est une question absolument essentielle, qu'il faudra trancher dans les années à venir pour fixer un cap stratégique et permettre aux sociétés d'engager des réformes réellement fondamentales, dans un climat de confiance, avec à la fois une trajectoire financière et une vision partagée par un nombre suffisant de décideurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce que vous diriez que le ministère de la culture exerce véritablement la tutelle de l'audiovisuel public ? Ce matin, nous avons par exemple interrogé avec le rapporteur Madame la ministre de la culture sur la question de la part variable de la rémunération de Mme Ernotte ; j'ai demandé à plusieurs reprises si le ministère de la culture avait ou non validé cette part variable ; on a vu qu'on avait du mal à obtenir la réponse... Dans le cadre de vos travaux, et vous qui avez travaillé à la fois dans des cabinets ministériels et sur le projet de holding de l'audiovisuel public, avez-vous réellement le sentiment que le ministère de la culture exerce donc la tutelle, c'est-à-dire le pilotage stratégique de ces entreprises ?

M. Thomas Cargill. Le cadre du pilotage de l'audiovisuel public est défini par la loi. Il est partagé entre plusieurs tutelles : le ministère de la culture, mais aussi le ministère du budget. L'Arcom joue bien sûr un rôle très important, notamment dans la nomination des dirigeants de ces sociétés et donc dans l'approbation du cap stratégique que ces dirigeants endossent.

Pour répondre à votre question, oui, le ministère de la culture exerce sa part de tutelle, mais il est loin d'être le seul à prendre les décisions et à définir le cap stratégique des sociétés. Une réflexion est en cours et devrait, à mon sens, avancer dans les années à venir pour permettre d'avoir un cadre plus clair et moins instable pour l'évolution de la structure et de la stratégie de l'audiovisuel public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'espère même dans les mois à venir puisque je suis le corapporteur de la proposition de loi visant à la création de la holding et donc à une gouvernance par le haut. Monsieur le rapporteur, je vous laisse la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans votre rapport de mars 2024, vous soulignez chez Radio France, je cite, « des dispositifs en matière de rémunération et de temps de travail qui présentent des écarts notables avec les dispositions légales et les stipulations conventionnelles applicables ». Pouvez-vous détailler et lister ces dispositifs, et peut-être en présenter le coût si vous en disposez ? Nous avons entendu parler d'un cadre social extrêmement avantageux chez Radio France, avec notamment quatorze semaines de congés payés pour les journalistes et une liste de plus de soixante-cinq primes différentes. Pouvez-vous nous détailler ce que vous aviez en tête en relevant ces dispositions ? Existe-t-il de tels dispositifs équivalents dans le privé ou dans d'autres administrations ?

M. Thomas Cargill. Le rapport s'est effectivement penché sur ces aspects, dans la partie 3, point 2.2.2. Je cite le rapport : « En matière de rémunération et de temps de travail applicables aux journalistes et aux PTA (personnels techniques et administratifs) présentent des écarts notables avec les dispositions légales impératives légales et les stipulations conventionnelles applicables au secteur d'activité des journalistes et des personnels techniques et administratifs, parmi lesquels la prime d'ancienneté au sein des primes non modulables, les congés supplémentaires pour motif d'âge et d'ancienneté, ainsi que les congés supplémentaires spécifiques aux journalistes ».

Si vous voulez des éléments chiffrés, le rapport précise qu'en 2022, le total des primes non modulables versées aux journalistes en CDI de Radio France s'est élevé à 3 562 000 euros, soit 7,14 % des salaires bruts versés à ces mêmes journalistes. Celui des primes non modulables versées aux personnels techniques et administratifs et aux PARL (personnels d'antennes des radios locales) en CDI de Radio France s'est élevé à 5 604 000 euros, soit 3,7 % des salaires versés à ces mêmes salariés (cf rapport 2024, note n° 67, p. 23).

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces primes et ce cadre social global sont-ils selon vous justifiés et légitimes au regard de la nature des missions effectuées et en comparaison avec d'autres entreprises ou administrations publiques ?

M. Thomas Cargill. Globalement, la mission n'a pas considéré que les personnels de Radio France avaient des rémunérations trop élevées. Ce point était extrêmement clair pour la mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Concernant les quatorze semaines de congés payés pour les journalistes ou les soixante-cinq primes différentes, avez-vous constaté que ce cadre social était très différent de celui d'autres entreprises publiques ?

M. Thomas Cargill. Quand je parle de la rémunération, j'inclus la rémunération globale avec les primes. Concernant les congés, nous n'avons pas fait de comparaison particulière, donc je n'ai pas de commentaire à formuler.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous pu analyser la filiale France.tv studio ? Avez-vous pu également observer des différences ou des comparaisons entre le coût de la production lorsqu'elle est interne et son coût lorsqu'elle est externalisée à des sociétés de production ?

M. Thomas Cargill. Non, nous ne l'avons pas fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous une idée des marges que les sociétés de production privées réalisent auprès de France Télévisions ?

M. Thomas Cargill. Non, nous n'avons pas étudié cet aspect.

M. François-Xavier Ceccoli (DR). Je ne suis pas sûr que le droit le permette, mais est-ce que France Télévisions s'intéresse à un moment donné au niveau de marge de certaines émissions qu'elle achète à l'extérieur ? En clair, a-t-elle une idée de ce que coûte une émission qu'elle achète et du prix auquel elle lui est revendue ?

M. Thomas Cargill. Oui, c'est une partie notable de l'activité des fameuses équipes d'audit interne, qui ont le pouvoir d'évaluer les marges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous notez implicitement dans la synthèse de vos deux rapports les risques d'une externalisation croissante (intermittence, producteurs privés) avec un affaiblissement des contre-pouvoirs internes. L'un des objets de cette commission d'enquête est le phénomène d'hyper-concentration des contrats passés avec des sociétés de production (on a beaucoup parlé notamment de Mediawan, Together...). Vos rapports contiennent-ils des recommandations par rapport à ce phénomène de concentration et à l'externalisation croissante que l'on peut noter, c'est-à-dire le fait que France Télévisions délègue une grande partie de ses émissions, fictions et documentaires à des sociétés de production privées ?

M. Thomas Cargill. Il faut bien comprendre que Radio France produit l'immense majorité de ses contenus. Elle est donc propriétaire de bibliothèques de contenus qui peuvent remonter jusqu'à trente ou quarante ans. Le modèle de France Télévisions est totalement différent et plus classique pour le média télévision : il consiste à acheter une partie significative de ses contenus, hors information, à des sociétés tierces. Cela dit, nous n'avons pas étudié la composition des programmes et encore moins la concentration de l'achat de programmes envers certaines sociétés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous rencontré des entraves particulières dans la réalisation de vos missions pour la rédaction de vos rapports ?

M. Thomas Cargill. Aucune.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Souhaitez-vous répondre sur les modalités de financement de l'audiovisuel public au regard des évolutions récentes ?

Mme Sandra Desmettre. Dans le cadre de nos travaux, nous avons dégagé trois critères principaux pour garantir l'indépendance financière de l'audiovisuel public : l'adéquation des ressources aux missions, la prévisibilité de ces ressources et l'absence de régulation infra-annuelle. Nous avons établi ces critères sur la base des textes existants à l'époque, qui se sont enrichis depuis. Nous avons parlé du règlement européen, qui reprend ces critères de manière très proche. Il y a eu aussi la décision du Conseil constitutionnel du 12 décembre 2022 sur la loi portant réforme du financement de l'audiovisuel public, qui nous dit que « la garantie des ressources du secteur de l'audiovisuel public constitue un élément de son indépendance, laquelle concourt à la mise en œuvre de la liberté de communication ».

Il nous semble qu'il y a une vraie convergence juridique sur ces critères et que les propositions que nous avons faites à cet égard sont peut-être encore plus d'actualité aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier. Les COM sont aujourd'hui le support qui devrait garantir l'adéquation des moyens aux missions. Nous préconisons des COM qui soient véritablement garants de la prévisibilité des ressources du fait de leur pluriannualité. Nous savons que ce dispositif a des fragilités, et c'est pourquoi nos préconisations visaient à les atténuer dans la mesure du possible. Il faut savoir que si l'on voulait une trajectoire pluriannuelle qui soit vraiment contraignante, il faudrait s'engager dans une révision constitutionnelle, ce qui serait une marche beaucoup plus haute. C'est pourquoi notre solution nous semblait être celle qui, avec une modification du droit relativement limitée et faisable, serait la plus à même de garantir ces critères sur lesquels un fort consensus s'est aujourd'hui dégagé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette audition approfondie et nourrie, qui vient mettre un terme aux huit auditions de la semaine.

*

* *

30. Audition, ouverte à la presse, de Mme Élise Lucet, M. Gilles Delbos, rédacteur en chef de l'émission « Envoyé spécial », et Mme Sophie Le Gall, rédactrice en chef de l'émission « Cash Investigation » (10 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous reprenons nos auditions de cette semaine, qui vont presque clôturer notre séquence consacrée à France Télévisions et Radio France, avant que nous ne passions plus précisément aux questions de production de programmes audiovisuels.

J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom Mme Élise Lucet et les deux rédacteurs en chef des émissions-phares que vous présentez, à savoir Envoyé Spécial et Cash Investigation, M. Gilles Delbos et Mme Sophie Le Gall.

Madame Élise Lucet, vous êtes journaliste d'investigation, sans doute l'un des visages les plus connus de France Télévisions. Certaines de vos interviews sont mémorables, notamment celle de Rachida Dati lorsqu'elle était députée européenne et celle de Bernard Arnault diffusée il y a quelques semaines, qui a suscité des questions chez les députés comme chez les Français.

Originaire de Rouen, vous avez commencé votre carrière journalistique en 1983, à FR3 Caen. Après avoir notamment collaboré à l'emblématique émission « La marche du siècle », vous entrez chez FR3 où, en 1990, vous devenez un des visages du « 19/20 », pour plus de quinze ans. Présenter un journal aussi important jusqu'en 2005 ne vous empêche pas de présenter d'autres émissions notables, comme « Pièces à conviction », à partir de 2000. Cette émission, que vous produisiez également et qui s'est arrêtée au début de l'année 2021, était une émission d'investigation où vous avez traité aussi bien des failles des services de renseignement dans l'affaire Mohamed Merah que de la catastrophe de Fukushima ou du maintien à domicile des personnes âgées. De septembre 2005 à 2016, vous avez présenté le journal de 13 heures sur France 2. Vous présentez « Cash investigation » depuis avril 2012 et « Envoyé spécial » depuis 2016.

Monsieur Gilles Delbos, vous avez commencé votre carrière en septembre 1995 dans le groupe M6, où vous êtes resté onze ans. Entré chez France Télévisions en août 2006, vous avez été rédacteur en chef successivement pour « Complément d'enquête », « L'angle éco », « L'œil du 20 heures » et le « 19/20 ». Vous êtes celui d'« Envoyé spécial » depuis août 2021.

Madame Sophie Le Gall, vous êtes journaliste d'investigation. Vous avez notamment travaillé pour des magazines télévisés comme « Envoyé spécial », « Pièces à conviction », « 66 minutes » et « Secrets d'actualité ». Votre enquête « Du poison dans l'eau du robinet », diffusée il y a près de seize ans sur France 3, a remporté le prix de l'investigation. Vous avez également été rédactrice en chef de l'agence de presse Ligne de Mire ; vous travaillez pour l'agence Premières Lignes depuis février 2015, tout en étant rédactrice en chef de « Cash investigation ».

L'investigation est l'une des caractéristiques du service public audiovisuel. « Envoyé spécial » a été une émission pionnière ; elle offre un bon exemple de ce que la télévision publique peut faire : des enquêtes fouillées, qui cherchent moins à obtenir un scoop ou à faire le buzz qu'à expliquer des sujets aussi divers qu'ardus. Elle nécessite de chercher, d'analyser, de comparer des sources, de recourir à des procédés spécifiques, comme les caméras cachées. Cette audition vous donnera l'occasion d'expliquer vos méthodes de travail, les règles journalistiques, la manière dont vous respectez l'exigence d'impartialité, le droit à l'image et

la vie privée – la déontologie en général –, et d'en discuter avec les députés. En effet, tous ces éléments soulèvent la question de ce que peut faire un journaliste et des limites qu'il ne doit pas franchir : nous sommes au cœur de la commission d'enquête.

Avant de vous entendre, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Gilles Delbos, Mme Élise Lucet et Mme Sophie Le Gall prêtent successivement serment.)

Mme Élise Lucet. Merci de nous accueillir. Vous m'avez proposé dix minutes de propos liminaire mais je vais faire plus court : selon moi, dans une commission d'enquête parlementaire ce sont les débats et les questions qui importent le plus. Celles que vous vous posez, vous qui êtes les représentants de la Nation, reflètent sûrement celles de nos téléspectateurs. Comment exerçons-nous notre métier ? Subissons-nous des pressions ? Si oui, comment y faisons-nous face ? Comment garantir notre indépendance ? Comment menons-nous nos enquêtes ? Comment gérons-nous l'argent public ? Avec quel contrôle ? Les rédactions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » sont-elles pluralistes ? Viennent-elles de toute la France et de tous les milieux ? J'imagine que vous avez encore beaucoup d'autres questions – libre à vous de les poser, bien sûr.

Je pourrais vous faire un long discours sur ma carrière, mes vingt-six ans de présentation de JT (journal télévisé) et mon apprentissage de l'investigation, à « Pièces à conviction » puis à « Cash investigation », ce qui représente quasiment vingt-cinq ans de travail.

Je pourrais dire sans hésitation que le seul endroit où nous, journalistes, pouvons réaliser de telles enquêtes, c'est le service public audiovisuel, sans intervention politique ni économique d'aucune sorte, parce que notre indépendance est notre totem. « Cash investigation » ne pourrait pas exister ailleurs qu'à France Télévisions.

Je pourrais parler de mon respect absolu pour le reportage pur d'« Envoyé spécial », au plus près des Français et de leurs préoccupations quotidiennes, qu'il s'agisse de leurs difficultés ou de leurs réussites – pour nous, il est très important de parler aussi de ces dernières. Nous sommes le seul magazine à diffuser des sujets sur l'actualité internationale en *prime time*, chaque semaine – Venezuela, Groenland, Salvador pour les toutes dernières émissions.

Mais, aujourd'hui, le plus important pour mes équipes comme pour moi, c'est la transparence, l'envie de discuter, de confronter les arguments, d'entendre les critiques et d'y répondre. Nous sommes ravis d'être devant vous pour vous expliquer notre démarche et nos méthodes. Les décisions sont toujours prises de manière collective, réfléchie, avec un grand sens de la responsabilité. La chaîne hiérarchique garantit un contrôle à plusieurs niveaux. Le respect des téléspectateurs surtout nous guide : c'est d'abord pour eux que nous travaillons, avec passion et une grande fierté. Chaque jour, nous défendons une information de service public, pluraliste, de proximité, exigeante sur les enquêtes, les investigations, les témoignages et sur les enjeux mondiaux, cruciaux en ce moment.

Dans l'exercice de notre métier, nous souhaitons avant tout obtenir les réponses les plus claires possible. Aussi n'utiliserai-je pas tout mon temps de parole, afin de vous laisser poser toutes les questions que vous souhaitez. Le plus important pour nous, qui représentons

« Envoyé spécial » et « Cash investigation », est d'être transparents, honnêtes et responsables eu égard à la confiance qui nous est accordée. Nous sommes impatients de vous répondre car, lors de nos interviews et de nos enquêtes, c'est ce que nous demandons à nos interlocuteurs ; en aucune manière, nous ne voulons nous dérober !

J'ajoute seulement que je suis très fière de travailler pour le service public depuis plus de quarante ans. Pour moi, il est un gage de confiance ; c'est d'ailleurs le cas pour 73 % des Français – un record. Fidèles à la démarche de nos émissions, nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions car, telle que je suis, je pense qu'il ne faut jamais avoir peur des questions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Fin janvier, dans un reportage qui a suscité l'indignation des Français, « Cash investigation » a révélé des violences commises sur des enfants, notamment par des animateurs du périscolaire parisien. Ma première question m'a été posée par de nombreuses personnes. Le reportage a été tourné il y a plusieurs mois. Vous avez donc eu en votre possession des preuves de violences. Comment gérez-vous le délai qui sépare la collecte des informations relatives à des délits de leur diffusion ? Pendant ce temps, les animateurs concernés sont restés en poste et les violences ont pu se poursuivre.

Ma deuxième question concerne les caméras cachées et ce qu'on a appelé l'affaire Legrand-Cohen. Cette méthode, que vous utilisez, suscite des questions, sinon de l'indignation. Comment en vient-on à y recourir ? Selon vous, comment peut-on en faire un usage acceptable ? Quelles règles vous fixez-vous ?

Enfin, dans un article du *Monde* de 2017, l'ancien directeur de l'information, M. Yannick Letranchant, affirmait : « nous commandons déjà 48 % des sujets [d'« Envoyé spécial »] à l'extérieur » ; il ajoutait qu'il visait 60 %. Qu'externalisez-vous exactement, et à quelles sociétés ? Comment ce taux a-t-il évolué ?

Mme Élise Lucet. Il arrive parfois que, en caméra cachée, nous filmions des choses choquantes. Ce fut le cas lors du tournage du « Cash investigation » sur le périscolaire, en particulier pour les parents des élèves de cette école – je pense à eux, comme toute l'équipe a pensé à eux pendant le tournage, le montage et la diffusion. J'en ai eu certains depuis au téléphone ; je me suis empressée de leur donner les numéros de SOS périscolaire, de pédopsychiatres et d'avocats, afin de les aider au mieux pour la suite.

Nous, les journalistes, ne sommes pas des auxiliaires de justice. Cela ne nous est jamais arrivé mais, si nous avons le sentiment que quelqu'un va commettre un délit susceptible de mettre en danger de mort ou de blesser grièvement une personne, nous débattons de ce que nous devons faire – il faudra trancher rapidement.

Avec cette caméra cachée, nous filmions des animateurs de périscolaire qui crient très fort, qui hurlent, sur des enfants, et une dame qui embrasse sur la bouche un petit garçon de 4 ans. Ce sont des faits graves et non, objectivement, de la pédocriminalité avérée. Je pense que si ça avait été le cas on se serait posé la question. J'ajoute que nous ne sommes restés que vingt-trois heures dans cette école : ce n'est pas suffisant pour savoir tout ce qui s'y passe et dire qu'on – c'est-à-dire la journaliste infiltrée – soupçonne telle ou telle personne. On dit seulement, à la fin de cette séquence, que l'un des animateurs a été écarté en raison de suspicions d'agressions sexuelles sur des enfants – ça, on en fait état dans le reportage. Voilà nos limites pour ce qui est de révéler les faits que nous avons tournés avant la diffusion. Je tiens vraiment à préciser qu'il est très important pour nous d'avoir, par la suite, les parents d'élèves au téléphone et de tenter de leur apporter tous les soutiens possibles, parce que cette

scène a, je pense, été extrêmement choquante pour eux, qui n'imaginaient pas ce qu'ils allaient voir. Je l'ai fait et la journaliste qui a fait le reportage aussi.

Je tiens à le dire, nous ne décidons d'utiliser les caméras cachées qu'en dernier recours. Vous avez choisi l'exemple du périscolaire à Paris, cela tombe bien : nous avons beaucoup de témoignages de parents qui se posaient des questions, d'animateurs qui disaient qu'il se passait des choses inacceptables dans certaines écoles. Si nous n'avions pas réalisé cette caméra cachée, nous n'aurions pas pu porter à la connaissance du grand public ce qui se passait effectivement dans cette école à Paris pendant le périscolaire. Nous aurions dû nous limiter aux témoignages de différentes personnes rapportant des faits, sans avoir la preuve que ces faits existaient. Or nous avons l'obligation de recouper les faits ; quand on fait de l'investigation, ou même du journalisme de reportage, c'est très important. On recoupe toujours les faits. La caméra cachée était donc indispensable à ce moment pour être certains que les animateurs n'allaient pas se tenir au garde à vous en présence d'une caméra de télévision ouverte et ensuite recommencer les maltraitements envers les enfants. Vous voyez, on l'utilise vraiment en dernier recours !

Le droit à l'information, c'est aussi le respect du contradictoire. Donc il y a des règles à respecter. Souvent, nos caméras cachées interviennent dans des enquêtes au long cours, d'intérêt général ; elles sont le dernier recours pour obtenir l'information, quand on a épuisé toutes les voies officielles et qu'on n'a pas eu l'autorisation de filmer. On privilégie toujours la caméra ouverte et, je le répète à longueur d'émission, comme mes reporters – les rédacteurs en chef qui sont avec moi peuvent en témoigner –, on passe des dizaines – quand je dis des dizaines, ce sont vraiment des dizaines ! – de coups de téléphone, on envoie des dizaines de mails, pour tenter d'obtenir un contradictoire en bonne et due forme. En tant que journalistes, notre intérêt n'est pas de faire des caméras cachées, de courir après des interlocuteurs... Notre intérêt, c'est d'obtenir des interviews posées, pendant lesquelles on échange, comme nous le faisons avec vous, argument contre argument, au cours desquelles on peut vraiment expliquer les choses. Donc nous demandons toujours une interview en face à face pour respecter le principe du contradictoire ; c'est une règle élémentaire du métier de journaliste.

De plus, il est essentiel que je le précise, mais quand nous utilisons des caméras cachées, ce sont très majoritairement nos journalistes qui les portent. Dans de très rares cas, ce sont des sources légitimes, avec lesquelles nous avons tissé des liens pendant des semaines, pendant des mois : nous avons une totale confiance en elles et nous pouvons leur confier une caméra cachée mais c'est extrêmement rare. En tout état de cause, on ne diffuse jamais des images d'une caméra cachée qu'un inconnu nous aurait confiées. En effet, cela nous mettrait en grand danger d'être manipulés ; étant donné la grande responsabilité que nous avons envers nos téléspectateurs, ce ne serait pas possible. Je suis persuadée qu'aucun des journalistes des deux équipes ne le ferait jamais. Le service juridique de France Télévisions nous l'interdirait. Donc ce n'est pas possible. On est fortement contrôlé en la matière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose de répondre ultérieurement à la dernière question. Je vais laisser maintenant la parole au rapporteur.

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, je fais un peu trop long, je vais essayer de faire plus court ! En même temps, question précise, réponse précise : moi, c'est ce que j'aime, j' imagine que vous aussi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a deux jours, *Le Parisien* a publié un article intitulé « "On essaie de tout imaginer" : comment les stars de l'audiovisuel public se préparent à la commission d'enquête ». On y apprend que les personnes auditionnées sont très préparées, qu'elles reçoivent notamment des consignes précises, comme : « Il faut faire chiant, élargir les

sujets au maximum, être technique et lénifiant. » L'article explique également que France Télévisions mobilise ses équipes de communication, ses secrétariats généraux – ses services spécialistes des relations institutionnelles –, afin d'anticiper toutes les questions, de préparer des éléments de réponse, d'identifier les sujets auxquels il est possible de ne pas répondre, de rédiger des fiches techniques et même d'organiser des sessions préparatoires. Une personne serait mobilisée pour décrypter toutes les questions que je pose, imaginer les prochaines et même m'incarner lors de séances de préparation intensive. L'ampleur des moyens mobilisés m'a beaucoup étonné. Personnellement, je ne dispose pas d'autant de moyens pour cette commission d'enquête. De plus, hors des obligations légales, France Télévisions ne m'aide en rien, allant jusqu'à m'expliquer qu'il est compliqué, pour un groupe de 9 000 employés, de classer des milliers de contrats par société de production, ce qui faciliterait nos travaux.

Avez-vous oui ou non participé à ces séances de préparation ? Savez-vous quelles personnes ont été mobilisées, avec de l'argent public, pour coacher les personnes auditionnées ? Vous qui êtes si attachée, avec raison, à la question des financements, avez-vous une idée du coût que représente pour le contribuable cette cellule que France Télévisions a mise en place, peut-être spécifiquement pour neutraliser certaines de mes questions ?

Mme Élise Lucet. Avec un propos liminaire de quatre minutes au lieu de dix, j'espère ne pas avoir été longue, chiant et lénifiant ! Manifestement, si consigne il y avait, je ne l'ai pas respectée...

La seule chose que j'ai dite au *Parisien*, que vous avez certainement lue puisque la phrase ouvre le papier, c'est : « Nous préparons tout avec sérieux. Nos émissions et la commission. » Évidemment, nous préparons avec attention ces auditions : nous venons devant la Représentation nationale, devant une commission d'enquête parlementaire, il est donc hors de question d'arriver sans être préparés. Pour l'essentiel, j'ai fait ces préparations avec les deux personnes qui sont ici et les trois rédacteurs en chef adjoints des deux émissions. Qui a une connaissance approfondie des émissions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » ? Les gens qui les fabriquent. Il y a même des reporters d'« Envoyé spécial » qui, sur des reportages spécifiques, nous ont aidés parce que, je vais être honnête, je ne peux pas me souvenir de tout.

M. Gilles Delbos, rédacteur en chef de l'émission « Envoyé spécial ». En trente-cinq ans, 3 519 reportages ont été tournés pour « Envoyé spécial », dont 393 pour les cinq dernières années, depuis que je suis l'émission. C'est beaucoup donc, oui, nous avons travaillé pour nous rappeler ce qui pourrait éventuellement vous intéresser. C'était ça notre travail en amont.

Mme Élise Lucet. « Cash investigation » totalise 77 émissions depuis sa création. Donc chacun de nos journalistes participe à une préparation sérieuse, comme pour nos émissions, parce que nous prenons très au sérieux cette commission d'enquête, et cela me semble tout à fait normal. Est-ce que de l'argent public a été mobilisé ? Franchement, non, si ce n'est celui qui est mobilisé d'habitude pour préparer nos émissions, c'est-à-dire que les équipes qui travaillent avec moi d'habitude ont travaillé, mais tout à fait normalement. Nous avons un grand respect pour le travail que vous êtes en train d'effectuer ; il serait indigne de nous présenter sans avoir des choses précises à vous dire ! Je le pense profondément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Avez-vous eu connaissance d'un prestataire privé que France Télévisions aurait missionné pour faire du *media training* ou pour coacher les personnes auditionnées ? Avez-vous reçu des consignes de la direction ?

Mme Élise Lucet. Non, pas du tout de société privée de coaching – je le dis sous serment. Ai-je reçu des conseils ? Oui, à peu près 450 ! La direction, pas la direction, tout le monde y va de son conseil, tout le monde vous dit quelque chose... Ce que la direction nous a demandé de faire, c'est de travailler sérieusement parce qu'elle aussi prend la commission d'enquête très au sérieux, ce qui est tout à fait normal. Elle nous a fait une grande confiance par rapport à cette préparation, je vous l'avoue.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Est-ce qu'elle vous a aussi demandé, comme apparemment elle l'a demandé aux autres, de ne pas communiquer vos salaires, ni vos rémunérations ?

Mme Élise Lucet. Parlons de mon salaire. D'abord, sur cette question, j'ai toujours été plutôt transparente dans le paysage audiovisuel, et ce n'est pas si courant, qu'on travaille dans l'audiovisuel public ou dans le privé.

Ensuite, j'ai quarante-deux ans de métier, dont quarante ans passés à France Télévisions. Je ne suis pas aussi jeune que vous – je le regrette infiniment, j'adorerais l'être. Donc j'ai une rémunération qui correspond à mon expérience, à mon temps de carrière, qui est assez long, à mon exposition à l'antenne et à mes responsabilités, en tant que rédactrice en chef de « Cash investigation » et d'« Envoyé spécial ».

Cette rémunération, il est important de le dire aux Français, est visée par un contrôleur d'État, qui dépend de Bercy. Si elle ne correspondait pas à ma longévité professionnelle, à mon expérience et à mon exposition, il la refuserait.

Monsieur le président, vous avez dit – pardon de ne pas vous avoir corrigé – que j'avais été productrice de « Pièces à conviction ». Non, je n'ai jamais eu de société de production extérieure : je n'ai jamais eu de parts dans aucune société de production extérieure, je ne touche pas de dividendes. Je suis salariée de France Télévisions et uniquement salariée de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à votre méthode et à votre façon de mener des enquêtes. On imagine que celles-ci partent d'un soupçon, d'un faisceau d'indices ou d'informations encore partielles, mais que toutes les pistes ne débouchent pas sur la diffusion d'un reportage. Je pense d'ailleurs qu'un bon enquêteur se reconnaît aussi au nombre de portes qu'il ferme, faute de preuves ou d'éléments. Votre méthode et la fréquence des émissions que vous présentez nécessiteraient quasiment plusieurs scandales par mois. Quelle est la proportion des enquêtes qui n'aboutissent pas ? Pouvez-vous citer des exemples de sujets que vous avez abandonnés en cours de route ?

Mme Élise Lucet. Nous présentons six émissions de « Cash investigation » par an, pas plus. Je vous le dis en confiance : on m'a proposé il y a quelques années d'en faire dix par an. N'importe quel présentateur aurait immédiatement dit oui. J'ai dit non, justement pour les raisons que vous évoquez : je pense qu'on ne peut pas faire chaque année dix enquêtes qui tiennent deux heures d'antenne avec le même sérieux dans l'investigation.

Vous dites qu'il faudrait presque sortir un scandale par semaine. Non. « Envoyé spécial » n'est pas une émission d'investigation ; « Cash investigation » l'est, comme « Complément d'enquête », mais « Envoyé spécial » est une émission de reportages, menés auprès des Français – c'est très important pour nous. La proximité avec leurs préoccupations, les difficultés qu'ils ont à vivre, leurs réussites, c'est très important pour nous. Nous voulons vraiment montrer un reflet du pays, sans aucun *a priori*, sans aucun jugement. Nous voulons donner la parole à tout le monde, partout, tout le temps, quel que soit le milieu social. Nous ne

cherchons pas un scandale par semaine. D'abord, franchement, vous avez raison : nous n'y arriverions pas, ce serait impossible, et cela nous obligerait, à un moment, à déroger aux règles de notre profession. Six émissions par an pour « Cash investigation » me semble une bonne mesure ; plus, ce serait beaucoup trop !

Pour répondre à votre question, oui, il y a plein de pistes d'enquête que nous avons laissées tomber...

Mme Sophie Le Gall, rédactrice en chef de l'émission « Cash investigation ». Vous avez parlé de fermer des portes, monsieur le rapporteur : c'est exactement l'expression que nous utilisons. Je vais vous en donner un exemple. Avant d'en être rédactrice en chef, j'ai réalisé des numéros de « Cash investigation ». À l'origine, nous travaillons sur des thèmes. Par exemple, on m'a dit d'aller enquêter sur la souffrance au travail. C'est très large. À ce moment-là, on se demande quels sont les secteurs, les domaines, où les salariés peuvent souffrir le plus. Et on enquête tous azimuts. J'ai donc ouvert énormément de portes. C'est aussi l'intérêt des enquêtes au long cours. Quand on enquête pendant un an, on abandonne des pistes en cours de route. Parfois, les témoins ne sont pas disposés à témoigner ; le problème de l'investigation, c'est qu'il faut trouver non seulement des sources écrites mais aussi des témoignages. Il arrive aussi qu'on se dise que, dans telle entreprise, le problème paraît plus systémique qu'ailleurs. Pour une enquête sur la souffrance au travail, vous récupérez les bilans sociaux, vous commencez à regarder les taux d'accidents, les turn-overs, et vous découvrez que certaines entreprises sont plus problématiques que d'autres. C'est comme ça, par exemple, que j'en suis venue à enquêter sur *Lidl* et sur *Free*. En aucun cas on ne m'a demandé d'aller enquêter sur elles ; c'est moi, après plusieurs mois d'enquête, qui suis allée voir mes rédacteurs en chef pour leur dire que je trouverais intéressant d'enquêter sur ces entreprises. Mais j'avais enquêté sur d'autres entreprises en même temps. C'est comme ça que fonctionne l'investigation.

M. Gilles Delbos. Pour ce qui concerne le reportage et « Envoyé spécial », nous diffusons vingt-six émissions par an, soit un rythme beaucoup plus élevé. La fabrication des sujets va donc beaucoup plus vite. En général, les journalistes de l'équipe ont en permanence deux sujets au feu, un à court terme et un à plus long terme. J'ai tendance à souvent répéter qu'un bon reporter doit savoir très vite enterrer un reportage, parce qu'on ne peut pas laisser des gens pendant des mois sur une enquête qui n'aboutira pas. C'est aussi un savoir-faire, pour un bon journaliste, de savoir fermer une porte, de manière à ne pas s'acharner sur quelque chose qui ne donnera rien au final. Chacun de mes reporters abandonne deux sujets par mois – la liste serait impossible à donner.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Envoyé spécial », c'est entre vingt-quatre et trente émissions par an, quatre-vingt-sept reportages en 2025 par exemple. J'ai toujours été très attaché à cette émission : comme à d'autres formats de l'audiovisuel public, je lui dois mon éveil politique. Elle fait l'honneur de l'investigation sur le service public. Vous l'avez reprise en 2016. On peut le lire, dans des commentaires qui le critiquent ou le saluent, qu'« Envoyé spécial » serait devenu une sorte de « Cash investigation » allégé, ce qui aurait un peu brouillé sa ligne éditoriale et son identité. Qu'en pensez-vous ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous révéler le coût d'un numéro et le budget annuel de chacune des deux émissions ?

Mme Élise Lucet. Il y a beaucoup de questions en une seule. Je commencerai par répondre à celle de savoir si « Envoyé spécial » serait une version bas de gamme de « Cash investigation ». Pardonnez-moi, monsieur le rapporteur, mais la réponse est non. Je n'ai pas changé la ligne éditoriale d'« Envoyé spécial » mais j'y ai apporté des modifications, avec les

rédacteurs en chef, les équipes et la direction de France Télévisions. La direction de l'information a notamment apporté une nette clarification : l'investigation est menée à la fois par « Cash investigation » et « Complément d'enquête ».

Cela ne nous empêche pas de faire de temps en temps des enquêtes au sein d'« Envoyé spécial », mais celles-ci revêtent une dimension plus sociétale ou liée à la consommation, thématiques rarement abordées dans « Cash investigation » et « Complément d'enquête » – vous pourrez interroger leurs équipes à ce sujet. Je citerai les enquêtes consacrées à Nicolas Hulot, à l'abbé Pierre ou encore aux airbags automobiles.

Les lignes éditoriales sont très clairement établies par nous-mêmes. Je ne vois pas quel serait mon intérêt de présenter un « Cash investigation » haut de gamme et un « Cash investigation » bas de gamme. Ce serait complètement idiot, cela reviendrait à me tirer une balle dans les deux pieds en même temps. Donc non, ce n'est absolument pas ça.

Comme vous, monsieur le rapporteur, j'ai une très grande admiration pour le reportage pur, celui qui s'effectue sur le terrain, à la rencontre des gens, en les écoutant et en les entendant, sans présumer de ce qu'ils vous diront à l'antenne. Lors d'un tournage à Kiev avec Gilles Delbos, des rencontres et des scènes bouleversantes nous ont conduits, au fur et à mesure de nos six jours de reportage, à laisser tomber notre cheminement initial pour réaliser le reportage le plus fidèle à la réalité constatée sur le terrain.

Concernant le coût moyen d'une émission d'« Envoyé spécial », j'ai l'assurance que ces données vous ont été transmises par France Télévisions en fin de semaine dernière. Comme je prête serment devant votre commission, je veux être certaine de ce que j'avance ; j'ai donc vérifié ce point. Pour cette émission, 50 % des reportages sont fabriqués en interne par une équipe d'une douzaine de journalistes de France Télévisions – il ne s'agit pas d'une rédaction pléthorique –, tandis que les 50 % restants sont confiés à des sociétés de production. Cette répartition existe quasiment depuis l'origine. Selon Paul Nahon, qui a créé l'émission avec Bernard Benyamin, durant les trois premières années, ils ont essayé de réaliser 70 % des reportages en interne, les 30 % restants étant confiés à des sociétés de production. Cette répartition s'étant révélée intenable, ils ont finalement adopté l'équilibre 50 / 50 qui existe depuis trente-deux ans. Nous tenons énormément à ce que 50 % des reportages soient fabriqués en interne.

Vous allez peut-être m'interroger sur le degré de diversité des sociétés de presse ou des agences de presse avec lesquelles nous travaillons. Cette diversité est grande : nous travaillons avec une vingtaine de sociétés de production ou d'agences de presse différentes, avec lesquelles nous ne concluons jamais de volume *deal*. Cela veut dire que nous ne nous engageons jamais en début de saison à acheter un nombre déterminé de reportages à une société de production. Notre décision repose uniquement sur l'intérêt journalistique des propositions et aucune société de production n'est favorisée. Toutes les sociétés de production peuvent nous soumettre des propositions – les *pitches*. Nous en recevons environ sept ou huit par semaine, que nous examinons avec attention en nous efforçant d'y répondre rapidement. Nous avons besoin d'avancer vite et nous ne souhaitons pas faire lambiner les sociétés de production. Il n'y a pas de favoritisme.

Enfin, concernant « Envoyé spécial », je vous donne ce chiffre parce que c'est important : le coût annuel pour vingt-six numéros ne représente qu'environ 2,6 % du coût de grille de l'information nationale, ainsi que l'indique le rapport de la Cour des comptes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'après les services de l'Assemblée, nous disposons des coûts de « Cash investigation », alors que ceux d'« Envoyé spécial » ne nous ont pas été transmis. Nous vérifierons ce point...

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi mais je m'en suis véritablement assurée la semaine dernière car je savais que nous étions auditionnés aujourd'hui. Je vous le dis franchement : ces éléments vous ont été communiqués en fin de semaine dernière.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons vérifier. Si ces données n'ont pas été transmises, je redemanderai à France Télévisions de nous les communiquer.

Mme Élise Lucet. Oui, de toute façon, il est impératif que vous ayez ces éléments.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est la loi. Donc je les demanderai.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous commencez à vous rendre compte de toutes les entraves que France Télévisions m'oppose dans ce travail de clarification, notamment s'agissant de l'utilisation des 4 milliards d'euros d'argent public alloués à l'audiovisuel public. On m'a transmis les contrats liés à « Cash investigation » mais pas ceux relatifs à « Envoyé spécial ».

Je me permets de vous poser de nouveau cette question précise, qui intéresse de nombreux Français : quel est le coût d'une émission de « Cash investigation » et d'une émission d'« Envoyé spécial » ? Je sais que vous êtes particulièrement attachée à la transparence, notamment à la transparence sur l'utilisation des fonds publics.

Dans l'émission de « Cash investigation », diffusée le 4 avril 2024, intitulée « Argent facile : les fausses promesses des influenceurs », un élément parmi d'autres a attiré mon attention : le coût du plateau, utilisé pour une séquence de dix à vingt minutes en fin d'émission, qui s'élève à 50 000 euros. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le coût d'une émission, notamment le coût d'un plateau ? Ce montant ne vous semble-t-il pas démesuré eu égard à la durée de diffusion à l'antenne et d'utilisation du plateau ?

Mme Élise Lucet. S'agissant de « Cash investigation », je vous l'ai dit tout à l'heure, je tiens à le redire avec beaucoup de clarté : je n'ai pas de société de production, je ne détiens aucune part dans *Premières Lignes télévision* (PLTV) ni ne touche de dividendes de la part de cette société. Les contrats sont signés entre PLTV et France Télévisions, le sont uniquement entre PLTV et France Télévisions ; je n'assiste jamais à ces réunions. C'est très important, je veux que la frontière soit vraiment claire : je ne suis pas productrice de cette émission. Je suis journaliste ; Sophie Le Gall et moi en sommes les rédactrices en chef et Zoé de Bussierre en est rédactrice en chef adjointe. Je ne signe pas ces contrats. Je suis uniquement salariée de France Télévisions.

Lorsque vous évoquez le plateau, faites-vous référence au plateau qui suit l'émission ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'après les documents qui m'ont été transmis, le coût du plateau qui a suivi l'émission du 4 avril 2024 s'est élevé à 50 000 euros, alors qu'il a été utilisé pour une durée de dix à vingt minutes. J'aimerais avoir votre avis sur ce montant.

Mme Sophie Le Gall. En qui concerne « Cash investigation », la diffusion du documentaire, d'une durée de cent dix minutes, est suivie d'un plateau d'une heure. Celui-ci ne dure donc jamais entre dix et vingt minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je faisais référence à la durée du plateau sur l'ensemble du reportage. Le coût du plateau pour une seule émission ne vous paraît-il pas excessif, étant entendu qu'il s'agit d'argent public ?

Mme Élise Lucet. S'agissant des plateaux qui succèdent à l'enquête, pour mutualiser tous les coûts, nous utilisons le plateau du « 20 heures » de France 2, ce qui signifie que nous ne louons pas des studios extérieurs, nous n'utilisons pas des plateaux de studios privés. Ce sont des plateaux qui durent une heure. Par exemple, la semaine dernière, je recevais six invités, ce qui nécessite un nombre de caméras important. Si vous trouvez un programme d'une heure qui coûte 50 000 euros, signalez-le moi. Je comprends que ce montant paraisse énorme pour les Français, mais le coût par minute pour une heure d'émission de télé est minimal dans la mesure où il faut mobiliser une régie, des caméras, des preneurs de son pour que le plateau fonctionne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons reçu l'ensemble des contrats et donc des coûts des émissions d'« Envoyé spécial », qui sont accessibles dans la *data room*, c'est-à-dire la salle numérique virtuelle où le rapporteur peut consulter les documents qu'il a demandés. Il serait utile que le rapporteur puisse les consulter avant les auditions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il faudrait vérifier à quel moment France Télévisions a déposé ces éléments qui ne sont toujours pas classés, malgré nos demandes en ce sens. Même les administrateurs ne parviennent pas à retrouver ces documents parfaitement éparpillés.

Pouvez-vous nous confirmer que vous ne percevez aucune rémunération de la part d'une société de production au titre de votre activité et que vous percevez un seul salaire versé par France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Oui, monsieur le rapporteur. Aujourd'hui, je suis payée par France Télévisions, et non par PLTV. Pour être tout à fait honnête avec vous, je l'ai été pendant un moment. J'ai demandé expressément à la DRH de France Télévisions que mon salaire ne soit pas versé par PLTV. C'est moi-même qui ai fait cette démarche. Je suis allée voir le DRH de France Télévisions pour lui dire que je ne comprenais pas pourquoi France Télévisions versait mon salaire à une société de production qui me le reversait ensuite. Il y a cinq ou six ans – peut-être plus –, j'ai donc demandé que mon salaire soit versé uniquement par France Télévisions.

Par ailleurs, mon activité sur YouTube est pour l'instant *pro bono*. Je ne touche aucune autre rémunération.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour votre réponse concise et votre transparence.

Depuis le début de nos travaux, j'ai régulièrement posé la question des salaires dans l'audiovisuel public, sans jamais obtenir la moindre réponse. Il y a une semaine, lors de son audition, Léa Salamé a révélé que la direction de France Télévisions avait donné pour consigne de ne pas rendre publiques le montant de ces rémunérations. Au fil des auditions, on nous a opposé tantôt le droit à la vie privée, tantôt le secret des affaires, voire l'argument selon lequel ces informations nuiraient à France Télévisions face à la concurrence des chaînes privées.

Vous êtes attachée à la transparence, notamment dans l'utilisation des fonds publics : que pensez-vous de ces consignes visant à ne pas révéler à la représentation nationale et aux Français les salaires des dirigeants de l'audiovisuel public, alors même que ces rémunérations ont suscité une polémique à l'occasion de la sortie du dernier rapport de la Cour des comptes ?

D'après celui-ci, le salaire moyen chez France Télévisions se situe autour de 72 000 euros par an, ce qui place ces salariés parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés.

Condamnez-vous ces consignes visant à entraver le travail de transparence mené par la représentation nationale ? Pourriez-vous nous indiquer, de manière tout à fait transparente, votre salaire ?

Mme Élise Lucet. Je l'ai dit tout à l'heure, j'imagine que vous m'avez entendue et même écoutée : j'ai toujours été transparente sur ma rémunération car cela est conforme à la manière dont j'exerce mon métier. Je perçois un salaire important parce que j'ai quarante-deux ans de métier.

Je vais encore vous raconter une anecdote, mais elle est très intéressante. Alors âgée d'environ 32 ans, je présentais le « 19/20 » depuis déjà un certain temps. J'ai rendez-vous avec le DRH de France Télévisions car, à l'époque, je n'étais vraiment pas très bien payée. « Madame », m'a-t-il répondu tranquillement, « Oui, vous êtes mal payée, mais vous êtes une femme, vous êtes jeune et vous n'avez jamais été virée. » Je me suis alors dit que lorsqu'on est une femme, jeune et qu'on n'a jamais été virée, on se voit opposer ce genre d'argument à France Télévisions et, effectivement, on est mal payé.

Aujourd'hui, après quarante-deux ans de carrière, dont quarante au sein de France Télévisions, où j'exerce des responsabilités importantes et partagées avec mes rédacteurs en chef, je suis vraiment bien payée. Mais c'est dû à ma carrière et à sa longévité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur souhaitait savoir si vous cautionnez la consigne donnée par la direction. Après la révélation de votre rémunération par *TéléStar*, vous aviez confirmé cette information, vous aviez fait preuve de transparence.

Mme Élise Lucet. En tout état de cause, je m'inscris dans la même démarche de transparence que celle promue par « Cash investigation ». Nous demandons très régulièrement des documents écrits aux entreprises – documents comptables, bilans comptables ou rémunérations. Lorsque nous obtenons ces documents écrits, nous sommes ravis. Or, messieurs le rapporteur et le président, vous avez ces documents à votre disposition. J'ai eu l'assurance que ces documents vous avaient été transmis.

En ce qui concerne les budgets d'« Envoyé spécial », j'ai insisté la semaine dernière pour que ces documents vous soient transmis au plus vite afin que vous ayez le temps de les consulter. Je suis certaine qu'ils vous ont été transmis en fin de semaine dernière.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette commission d'enquête a démarré il y a quelques mois déjà. Les premières demandes de documents ont été transmises à la direction de France Télévisions il y a près de trois mois. Depuis, il y a une sorte de conflit que je ne m'explique pas car transmettre les documents que je demande, c'est respecter la loi. À l'heure où les auditions reprennent à un rythme effréné – plus de dix auditions par semaine –, on refuse à mes collaborateurs l'accès à ces documents alors qu'il est de droit. La préparation de ces auditions me demande des heures de travail auxquelles s'ajoutent celles passées en audition. Vous comprenez la stratégie de France Télévisions, alors que cette commission d'enquête s'achèvera dans quelques semaines : je suis confronté à une forme d'entrave de moins en moins dissimulée, destinée à m'empêcher d'analyser en profondeur les documents qui me sont communiqués. Ceux dont vous parlez ont probablement été transmis il y a quelques jours alors que je les réclame malheureusement depuis plusieurs mois. Je ferme cette parenthèse...

J'aimerais maintenant vous entendre sur l'un des sujets les plus polémiques de cette commission d'enquête : les liens entre les sociétés de production et l'audiovisuel public. À l'occasion de plusieurs auditions, nous avons découvert que certains dirigeants de l'audiovisuel public, notamment de France Télévisions – par exemple, Nathalie Darrigrand, ancienne directrice de France 5 et des programmes de France Télévisions –, ont signé des contrats de plusieurs dizaines de millions d'euros d'argent public au bénéfice de sociétés de production privées, avant de percevoir des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros, financées elles aussi par le contribuable. Quelques mois plus tard, ces personnes avaient rejoint ces sociétés privées avec lesquelles elles avaient signé ces contrats de production. D'autres, comme Takis Candilis, ont même effectué des allers-retours entre la direction de France Télévisions et ces sociétés de production. Lorsque j'ai interrogé Delphine Ernotte sur ce cas, elle nous a expliqué qu'il y avait « en réalité beaucoup d'autres cas » similaires et nous a suggéré que le législateur s'empare de ce sujet. La semaine dernière, Rachida Dati, ministre de la culture, a dénoncé « une consanguinité dans certains milieux [qui] ne souffre d'aucun contrôle ».

Nous parlons ici de montants très importants : le coût des grilles et des programmes de France Télévisions représente près de 1 milliard d'euros d'argent public par an. Aviez-vous connaissance de telles pratiques ainsi que des éventuels conflits d'intérêts éventuels ou, à tout le moins, des situations de pantoufflage qu'elles sont susceptibles de faire naître ? Pourriez-vous demain réaliser une enquête sur ces sujets ? Enfin, entretenez-vous des liens personnels avec M. Candilis ou Mme Darrigrand ?

Mme Élise Lucet. Si vous me posez cette question, ce n'est sûrement pas par hasard... J'ai débuté au « 19/20 » à 23 ans avec Nathalie Darrigrand. Dans la vie, il se trouve que nous sommes proches amies depuis longtemps. J'ai travaillé avec elle lorsqu'elle dirigeait les magazines de France 2. Elle s'est toujours révélée une excellente professionnelle, ce dont pourraient témoigner de nombreuses personnes à France Télévisions. Au fur et à mesure du temps, elle a occupé des postes à responsabilité très différents : responsable des magazines de France 2, directrice de France 5, puis numéro 3 de France Télévisions, je crois – je ne maîtrise pas parfaitement l'organigramme.

En tout état de cause, cette question ne relève pas de mon périmètre donc je n'ai pas à commenter les conditions de son départ. Toutefois, dans ce genre de situations, les procédures de contrôle sont renforcées à France Télévisions. Vous comprendrez que je n'évoquerai pas ici mes liens d'amitié avec elle qui n'ont aucun rapport avec cette commission, dans la mesure où ils n'empiètent pas sur le milieu professionnel. Je n'ai aucune relation professionnelle avec Nathalie Darrigrand ; j'en ai eu par le passé. Il y a eu plein de moments où nous n'en avions plus. Il y a eu des moments où nous en avions de nouveau. Aujourd'hui, je ne travaille pas avec elle et je n'ai que des liens d'amitié qui, je pense, ne relèvent pas de cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous saluez son professionnalisme mais ce n'était pas le sens de ma question. Une personne peut à la fois être très compétente et très professionnelle et se compromettre, notamment en effectuant des allers-retours entre des sociétés privées avec lesquelles elle a signé des contrats et France Télévisions. Je demandais plutôt si ces pratiques plutôt courantes à la tête de l'audiovisuel public ne vous interpellaient pas, alors même que vous avez l'habitude de dénicher ce type de situations, notamment les conflits d'intérêts dans des sociétés privées ? Ces pratiques pourraient-elles faire l'objet d'une enquête de l'un de vos magazines ?

Par ailleurs, vous avez éludé la question de votre salaire alors que vous avez expliqué qu'il était important d'être transparent. Pourquoi ne révélez-vous pas le montant exact du salaire que vous verse France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur fait référence aux salariés du service public audiovisuel de France Télévisions qui travaillent ensuite dans des sociétés de production. On a reproché à certains politiques d'exercer un mandat puis de travailler dans des sociétés avec lesquelles ils avaient un lien. Dans certains cas, ces situations peuvent faire naître des conflits d'intérêts.

Or vos émissions ont révélé certains conflits d'intérêts. Le fait que des salariés du service public audiovisuel touchent des indemnités de licenciement puis travaillent ensuite dans les sociétés de production qui ont conclu des contrats avec ce service public nous amène à nous interroger, quel que soit notre bord politique.

Mme Élise Lucet. Ce qui est intéressant, c'est que vous avez épinglé le pantouflage. Encore une fois, je ne me prononcerai pas sur le cas particulier de Nathalie Darrigrand pour les raisons que je vous ai exposées. Cela ne fait pas partie de mon périmètre et je préfère y rester.

En l'occurrence, il est totalement faux de parler de pantouflage pour Nathalie Darrigrand, ce que vous avez pourtant fait. Quand vous parlez de pantouflage, vous faites en réalité référence à l'article 432-13 du code pénal. Nous savons tous qui est concerné par le pantouflage – vous le savez très bien. Le délit de pantouflage concerne « une personne ayant été chargée, en tant que membre du gouvernement, membre d'une autorité administrative indépendante ou d'une autorité publique indépendante, titulaire d'une fonction exécutive locale, fonctionnaire, militaire ou agent d'une administration publique [...] ». Ce délit ne concerne donc pas les salariés de France Télévisions, qui ne sont ni des fonctionnaires, ni des élus, ni des militaires, mais des salariés relevant du régime général. On n'est pas du tout dans ce cadre-là.

Par ailleurs, vous auditionnerez M. Christian Vion dans deux jours et vous auditionnerez sans doute des producteurs ; vous pourrez aussi leur poser ces questions. En ce qui me concerne, je vous ai répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vous en remettez à la définition exacte du délit de pantouflage, mais vous ne répondez pas à ma question : que cette situation soit ou non légale, un dirigeant de l'audiovisuel public ne se compromet-il pas en signant, avec de l'argent public, des contrats importants avec une société de production, en percevant ensuite des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros financées par le contribuable, puis en rejoignant cette société de production, voire en revenant ensuite à la direction de France Télévisions pour augmenter le volume des contrats passés avec cette société ?

Vous éludez ma question en expliquant que cette situation n'est pas susceptible d'être qualifiée de délit de pantouflage car les salariés de France Télévisions ne sont pas des fonctionnaires. Néanmoins, cette situation n'est-elle pas moralement condamnable ?

Mme Élise Lucet. Très franchement, je vais vous répondre un peu différemment mais c'est important.

Comme je suis en quelque sorte la tête de gondole de « Cash investigation » et d'« Envoyé spécial », on me met un peu tout sur le dos quand on parle de ces émissions. J'ai l'habitude et c'est normal quand on est la tête de gondole.

Vous avez l'air de dire qu'une personne à France Télévisions signe des milliers de contrats avec beaucoup d'argent public en jeu. Je ne suis pas au cœur du réacteur, je ne m'occupe pas de signer des contrats. La seule chose que je peux vous dire, c'est que je suis certaine que ce n'est pas le cas. Il est impossible qu'une personne signe des milliers de contrats sans que de multiples contrôles soient exercés. Vous ne posez pas cette question de la bonne manière, pardonnez-moi de vous le dire.

Je vous le redis : comme vous auditionnez bientôt Christian Vion, posez-lui la question. Il serait plus adéquat de la lui poser. Par ailleurs, vous avez également posé la question aux dirigeants de France Télévisions. Je n'ai pas le sentiment que Delphine Ernotte vous ait répondu ainsi mais je réécouterai sa déclaration.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était très clair de sa part.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous demandait votre avis en votre qualité de journaliste d'investigation car vous avez l'habitude de révéler des scandales d'État ou des situations qui ne sont pas forcément illégales. Comme responsable politique, comme citoyen, on peut s'interroger sur le fait que des salariés quittent l'audiovisuel public avec des indemnités de licenciement, parfois très importantes, avant de rejoindre des sociétés de production qui travaillent avec l'audiovisuel public. Certes, ce n'est pas illégal et le pantouflage ne concerne pas les salariés de France Télévisions, vous avez raison de le préciser, mais vous conviendrez que cette situation pousse à s'interroger et peut susciter l'indignation des Français.

Heureusement que ces personnes licenciées retrouvent un travail ! Nous ne souhaitons pas qu'elles restent toute leur vie au chômage, ce n'est pas la question. On est très exigeant avec les politiques et des salariés du privé. Il ne s'agit pas non plus de faire le procès d'un individu. Nous auditionnerons cette personne qui aura alors l'occasion de répondre et de s'expliquer ; avec le rapporteur, nous sommes attachés au respect du principe du contradictoire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas obtenu de réponse de votre part. Pardonnez-moi d'être insistant mais c'est ainsi que nous essayons d'obtenir des réponses dans cette commission d'enquête. Vous êtes aussi attachée à la vérité et à la transparence : les faits que je vous ai exposés sont avérés. Ces pratiques, qui sont de plus en plus dénoncées, constituent l'un des points essentiels de cette commission d'enquête. Je me permets de vous poser la question, mais pas en tant que salariée de France Télévisions – vous avez peut-être reçu la consigne de ne pas accabler les dirigeants ou les anciens dirigeants de cette société. Lors de son audition, Delphine Ernotte a expliqué qu'il était temps que le législateur s'empare de ce sujet car il soulève des difficultés.

Pourquoi vous, qui êtes le porte-étendard de l'investigation du service public et qui avez la confiance de millions de Français, refusez-vous de dire, devant la représentation nationale, qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation qui pourrait faire l'objet d'une de vos émissions et qu'il est temps que le législateur s'en empare eu égard aux soupçons de conflits d'intérêts ?

Enfin, pour clore ce sujet, pourquoi refusez-vous de nous révéler votre salaire ? Vous conformez-vous à la consigne donnée à l'ensemble des salariés de France Télévisions ? Je vous ai posé la question à deux reprises.

Mme Élise Lucet. En ce qui concerne mon salaire, j'ai vraiment le sentiment de vous avoir répondu, monsieur le rapporteur. Peut-être ne m'avez-vous pas entendue ou écoutée. Je répète donc que lorsque je mène mes émissions d'investigation, notamment avec mon équipe de « Cash investigation », il nous arrive régulièrement de demander ces éléments par écrit à de très grandes sociétés, à des multinationales, à des dirigeants d'entreprises, à des lobbies. Nous obtenons ces documents par écrit. Vous avez ces documents écrits. Quand nous les obtenons, nous sommes très contents. Je lirai avec beaucoup d'attention le rapport que vous rédigerez à l'issue de cette commission d'enquête parlementaire. Beaucoup de gens sont impatients de le lire. Encore une fois, ces documents – et je m'en suis assurée...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les avons ! Le rapporteur pourra le confirmer ; ainsi, nul ne pourra dire que je protège qui que ce soit.

Mme Élise Lucet. Merci.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, j'ai ces éléments à ma disposition. Néanmoins, depuis le début des auditions, je me heurte au refus pur et simple de la part de l'ensemble des cadres et dirigeants de France Télévisions de révéler ces rémunérations. Je les publierai dans le rapport car c'est important de révéler le top 10 ou le top 20 des plus gros salaires de l'audiovisuel public. Toutefois, encore faut-il que ce rapport soit adopté à l'unanimité ; il y a un enjeu. Comme il existe un risque que ce rapport ne soit pas adopté, je me permets de poser ces questions.

Des millions de Français suivent vos enquêtes car vous êtes à cheval sur les exigences de transparence, notamment sur l'utilisation des fonds publics – et c'est tout à votre honneur. Dès lors, vous comprendrez que j'ai du mal à saisir pourquoi vous refusez, de manière très décomplexée, de nous dire combien vous êtes payée par l'argent public, alors que ce type de préoccupation constitue le cœur et l'ADN de vos émissions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pourrai le formuler différemment, afin que nous puissions avancer.

Mme Élise Lucet. Je vais tout vous dire d'un coup, afin que ce que je dise reflète exactement ce que je pense. Depuis le début, j'ai toujours été plutôt transparente sur ma rémunération. Ma rémunération vous a été transmise de manière écrite. J'ai quarante-deux ans de carrière, j'ai des responsabilités, je suis exposée à l'antenne, je ne suis pas un perdreau de l'année, comme on dit. Je n'ai pas de parts dans une société de production, je n'ai pas de société de production, je ne touche pas de dividendes de la part d'une société de production. Mon salaire est uniquement versé par France Télévisions au bout de quarante-deux ans de carrière.

Je pense vous avoir répondu de manière extrêmement claire à plusieurs reprises. Vous m'aviez dit que c'était la dernière fois que vous me poseriez cette question, pourtant vous y revenez. Je peux le comprendre, mais je pense vous avoir apporté tous les éléments, d'autant que, encore une fois, vous avez tous les éléments écrits en votre possession !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme vous-même quand vous interrogez des dirigeants d'entreprise, j'aurai tout essayé, mais je n'insiste pas davantage. Je note que vous ne voulez pas révéler votre salaire – même si cet élément m'a effectivement été transmis.

Nous avons longuement évoqué, au cours des dernières auditions, le climat social qui règne à France Télévisions. Le cabinet Cedaet a publié, le 9 octobre dernier, un rapport d'expertise sur un risque grave à la rédaction nationale du groupe. Ce document décrit un climat de travail brutal, une organisation autoritaire et élitiste, des inégalités de traitement, de fortes tensions internes et de nombreux cas de souffrance au travail. Il contient également des témoignages faisant état de comportements brutaux, de violences verbales et de situations de harcèlement. On y lit notamment, en page 108, que « les conférences critiques post-JT ont parfois été, avec des équipes d'édition précédentes, un lieu propice à l'humiliation, à des crises de colère ou au rabaissement des journalistes ».

Quelques minutes seulement après l'audition des responsables de l'information de France Télévisions, un autre document a fuité par voie de presse. Il met directement en cause la directrice adjointe de l'information, Mme Muriel Pleynet, elle-même entendue par la représentation nationale, et dénonce des dérives managériales graves. Il s'agit du sixième rapport interne pointant des pratiques préoccupantes depuis 2009.

Pourquoi, alors que vous êtes à la tête de l'investigation du service public de l'audiovisuel, n'avez-vous pas voulu enquêter sur les dérives managériales et la souffrance au travail chez France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je dois commencer par vous expliquer comment nous fonctionnons.

Il y a, d'un côté, la rédaction, qui fabrique les journaux télévisés. J'y ai appartenu et y ai participé pendant de très nombreuses années : ayant présenté des JT à France Télévisions pendant vingt-six ans, j'étais quotidiennement en prise directe avec ces rédactions. Il se trouve que je ne le suis plus depuis maintenant dix ans.

Je dois aussi faire amende honorable : très honnêtement, je n'ai pas lu le rapport dont vous parlez... J'en prendrai bien sûr connaissance.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'équipe d'« Envoyé spécial » est une petite équipe, interne à France Télévisions, dans laquelle nous favorisons toujours la discussion et travaillons toujours avec la volonté de construire ensemble la meilleure émission possible pour les téléspectateurs. Je n'ai vraiment pas le sentiment qu'il y règne un climat de brutalité. Au fond, j'aimerais beaucoup que vous participiez à une des conférences de rédaction qui se tiennent chaque lundi ! Elles sont un moment d'échange complet où tous – rédacteurs en chef, rédacteurs en chef adjoints, journalistes – sont au même niveau et peuvent discuter de tout. Les membres de la rédaction ne sont pas non plus, contrairement à ce que j'ai pu lire, des bobos parisiens : la plupart d'entre nous venons de province et nous en sommes très fiers – je suis normande d'origine, Gilles vient de l'Aveyron... Nous venons de différents territoires et nous pensons différemment les uns des autres, y compris d'ailleurs contre nous-mêmes : les gens réfléchissent, débattent, discutent, et pas dans un climat de brutalité.

Le métier est certes stressant. Il peut objectivement arriver qu'on hausse la voix – parce qu'on est dans le rush, parce qu'on est stressé, parce qu'on n'est pas d'accord sur tout -, mais cela reste dans des proportions tout à fait normales. Je ne veux pas prendre exemple sur l'Assemblée nationale, mais je suis persuadée qu'il peut parfois vous arriver de hausser le ton entre vous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jamais dans cette commission d'enquête, où règne un respect absolu et permanent...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos choix d'investigation se reflètent évidemment dans les sujets traités, mais aussi dans ceux qui ne le sont pas, et qui en disent parfois autant, voire plus, sur l'honnêteté dans le traitement de l'information et la déontologie de vos émissions. Pourquoi n'avez-vous jamais voulu enquêter sur des personnalités comme Tariq Ramadan, Gérard Miller, Olivier Duhamel ou Jack Lang, autant de figures intellectuelles influentes mises en cause dans des scandales sexuels ayant fortement marqué l'opinion publique ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, mais vous avez été mal informé : nous avons consacré une très longue enquête à Gérard Miller, en collaboration avec le journal *Elle*. Pour être plus efficaces et pertinents à l'antenne, nous avons en effet décidé d'unir nos forces et avons présenté un reportage d'investigation très complet, d'ailleurs salué par des confrères de tous bords, qui ont estimé que nous avons fait un excellent travail.

Je ne vous cache pas que nous nous interrogeons sur la possibilité d'enquêter sur certaines des personnalités que vous évoquez, en restant toujours fidèles à notre démarche. Bien sûr, il y a un bruit médiatique autour de Jack Lang mais ce n'est pas ce qui nous intéresse le plus. Ce qui compte, c'est de savoir si nous allons réussir, à partir des *leaks* qui sont révélés, à apporter quelque chose de plus. Vous l'avez constaté, les journalistes du monde entier – en particulier les journalistes français pour ce qui concerne Jack Lang – se sont emparés de ce dossier. L'équipe d'« Envoyé spécial » est-elle en mesure de révéler davantage de choses sur cette affaire ? Peut-être avez-vous vu le « 20 heures » de France 2 d'hier soir, qui apportait de nouveaux témoignages sur la potentielle affaire concernant Jack Lang. Les rédactions de France Télévisions travaillent donc bien sur le sujet, en bonne intelligence : parfois, « Envoyé spécial » fait les enquêtes, parfois c'est « Complément d'enquête », parfois encore « Cash investigation » ou d'autres émissions, parfois ce sont des documentaires qui sont diffusés. À aucun moment vous ne pouvez nous soupçonner d'éviter de faire ce genre d'enquêtes.

M. Gilles Delbos. Le reportage sur Gérard Miller a été diffusé le 29 février 2024. Il durait trente-trois minutes, a été réalisé par Chloé Vienne et Lucie Rémy et s'intitulait : « Gérard Miller : les plaintes s'accumulent ». On y entendait des victimes. Il s'agissait d'un reportage complet et long sur les accusations portées contre M. Miller.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous expliquez ne pas choisir vos sujets en fonction du bruit médiatique, mais je suppose que l'attention portée à certains sujets peut avoir une incidence – je songe par exemple aux polémiques sur le périscolaire ou à l'affaire Epstein, qui secoue le monde entier. Au-delà du fait que vous voulez chaque fois être en mesure d'apporter une plus-value, comment décidez-vous qu'un sujet mérite une investigation – en l'occurrence, plutôt un « Cash investigation », j'imagine ?

Mme Élise Lucet. S'agissant de Gérard Miller, pardonnez-moi de vous contredire mais le reportage a été diffusé dans « Envoyé spécial ».

Je laisserai Sophie Le Gall répondre sur « Cash investigation », mais, contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous ne décidons à aucun moment de « nous faire » telle personne ou telle entreprise – jamais. Je m'inscris en faux contre ce genre d'affirmation : « Cash investigation » ne décide jamais de « se faire » ou d'attaquer qui que ce soit. Nous nous intéressons à des entreprises, à des personnalités ou à des groupes en fonction de leur surface, des informations dont nous disposons, de celles que nos sources nous permettent de récolter au fil de nos investigations, des témoignages que nous pouvons recueillir ou encore de notre capacité à corroborer ces informations – à les doubler, à les tripler – pour être véritablement sûrs de nous. C'est seulement à l'issue de ce processus que nous pouvons aboutir à une enquête de « Cash investigation ».

Je veux être très claire : si M. le rapporteur pense que « Cash investigation » – qui, je le répète, est un magazine d'investigation économique – ou « Envoyé spécial » s'interdisent des enquêtes sur ce genre de dossiers, c'est absolument faux.

Mme Sophie Le Gall. L'exemple du périscolaire est intéressant. Vous évoquez, monsieur le président, le bruit médiatique autour de cette question. Mais il faut savoir que nous commençons nos enquêtes un an avant. À cette date, ce sujet ne faisait l'objet d'aucun traitement particulier. À l'origine, c'est la journaliste qui s'est chargée de cette enquête, Claire Tesson, qui m'a parlé des soucis rencontrés par ses enfants dans le périscolaire. Il se trouve qu'un de mes fils a eu des problèmes similaires, tout comme plusieurs personnes de l'équipe d'Élise – il ne s'agissait pas forcément d'affaires de pédocriminalité, ce pouvait être des cas de violence physique ou psychique. Finalement, au vu du nombre de remontées dont on nous faisait part, il nous est apparu qu'il se passait quelque chose. Alors que ces cas sont habituellement traités comme des faits divers, des affaires isolées, nous avons donc voulu comprendre en quoi le périscolaire pouvait éventuellement faire l'objet d'une défaillance systémique – ce que nous avons fait. Il arrive donc que nous commençons à travailler en amont du bruit médiatique : si nos enquêtes sortent au moment où le sujet fait l'actualité, c'est alors presque de l'ordre du hasard.

M. Gilles Delbos. Le même mécanisme est à l'œuvre à « Envoyé spécial ». Il serait effectivement intéressant que vous soyez invités à une conférence de rédaction. Vous verriez que, parce que nous venons de la France entière, nos conversations du lundi portent souvent sur ce que nous avons entendu chez nous, à la maison. Je pense par exemple à un reportage consacré à l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous chez un dermatologue : c'est ma sœur qui m'avait raconté son aventure en Ariège pendant l'été. Après que j'en ai parlé à la conférence de rédaction de rentrée, nous nous sommes aperçus qu'il est possible d'obtenir des rendez-vous pour des injections de botox, mais pas pour montrer un bouton qui serait inquiétant. Ce fut le point de départ d'un reportage, d'une enquête qui a été très regardée et qui, partie d'un fait très quotidien, connu de tous les Français, devient finalement un objet journalistique. Voilà notre travail. Les conférences de rédaction servent précisément à cela : c'est ainsi que les sujets émergent.

Élise reçoit aussi beaucoup de courriers. Je songe notamment à une très belle lettre envoyée par la famille d'un militaire qui s'est suicidé. Sans blâmer l'armée, cette famille tenait à partager le désespoir de cet enfant qui avait mis fin à ses jours, n'ayant pas pu trouver dans l'armée ce qu'il était peut-être venu y chercher. Une de nos journalistes a travaillé à partir de ce point de départ et cela a abouti au reportage diffusé il y a un peu moins d'un mois sur les désertions dans l'armée française. Nous avons ainsi découvert que l'armée était confrontée à ce problème important, qu'elle gérait sans le cacher, puisque son DRH nous a reçus et nous a répondu.

Nos reportages ont souvent pour point de départ des choses très concrètes tirées de nos vies ou de courriers que nous recevons. C'est souvent ce qui donne de très bonnes enquêtes.

Mme Élise Lucet. Je tiens d'ailleurs à ouvrir tout mon courrier : je lis moi-même les lettres et les mails qui me sont adressés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Combien en recevez-vous en moyenne ?

Mme Élise Lucet. Ce matin, par exemple, notre assistante de production m'a encore apporté huit lettres. Si je n'ai pas le temps de les ouvrir, ce qui peut arriver, je demande à un de mes rédacteurs en chef ou rédacteurs en chef adjoints d'y jeter un œil – ce travail était auparavant assuré par mon assistant, mais comme je n'en ai plus depuis qu'il est parti travailler

pour l'émission « Nous, les Européens », nous le faisons désormais tous ensemble. Ce que je veux dire, c'est que nous portons une grande attention à ce que nous disent les Français : c'est vraiment très important pour nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens sur le cas de Jack Lang. Dès octobre 2020, la presse avait révélé que la fondation de Jeffrey Epstein avait versé plus de 57 000 dollars à une association liée à Jack Lang en 2018, soit un an avant l'arrestation d'Epstein pour des faits de viol et de trafic sexuel de mineures. À l'époque, Jack Lang avait indiqué que cette somme était destinée à financer un film consacré à son parcours politique, mais ce projet n'a jamais vu le jour.

Dans les derniers documents révélés, le FBI a fait paraître sur son site un mail dont l'objet était « Petit Prince », que Jeffrey Epstein aurait envoyé à Jack Lang le 28 janvier 2013. Je vous livre son contenu, que je traduis de l'anglais : « Merci. Je vais examiner cela cette semaine et revenir vers vous. L'enfant doit-il être initié à la religion, à des nouvelles sexualités, testé ? À quelle fréquence, tests standardisés, projets d'échantillon, etc. Pouvons-nous organiser un appel plus tard cette semaine ? »

Pourquoi le service public de l'audiovisuel ne s'est-il pas emparé rapidement de ce sujet ? Pourquoi, alors que des révélations liaient Jeffrey Epstein à Jack Lang dès octobre 2020, n'avez-vous pas voulu réaliser une enquête sur ces liens ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Disposiez-vous de ces informations ? Avez-vous évoqué ce dossier ?

Mme Élise Lucet. Je peux vous dire avec certitude et droit dans les yeux que nous nous intéressons beaucoup à ces sujets. Simplement, la direction des magazines – en l'occurrence, Elsa Margout, qui dirige les magazines d'information réalisés en interne à France Télévisions – rend des arbitrages. Quand, en sortant de conférence de rédaction lundi dernier, nous lui avons proposé de traiter l'affaire Epstein, elle nous a répondu que, l'équipe de « Complément d'enquête » y ayant déjà consacré un premier documentaire, elle était prioritaire pour en produire un deuxième. Pour que l'argent public ne soit pas dépensé à tort et à travers, la directrice des magazines est obligée de choisir par quelle émission un sujet va être traité.

J'ajoute que Virginie Vilar a été interviewée dimanche soir sur France 5, dans le cadre d'un reportage de l'émission « En société », comme journaliste experte du dossier. Je peux donc vous dire droit dans les yeux que France Télévisions a très envie d'enquêter sur l'affaire Epstein. Seulement, nous ne pouvons pas nous faire concurrence entre magazines : ce serait, pour le coup, une dépense d'argent public inique et ce serait inefficace ; ce serait même vraiment idiot. Le plus important, c'est que France Télévisions traite le sujet, dans le « 20 heures » et dans ses magazines.

M. Gilles Delbos. Je précise qu'il nous arrive parfois aussi de gagner des arbitrages !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons les journalistes de « Complément d'enquête » jeudi : nous pourrons leur poser la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 mars dernier, dans l'émission « Quelle époque ! » de Léa Salamé, sur France 2, la journaliste Sonia Mabrouk vous a dit attendre un « Cash investigation » consacré à France Télévisions. Vous lui avez répondu : « Je voudrais bien, mais il n'y a pas grand-chose à faire et à dire sur France Télévisions ». Il apparaît pourtant qu'il y a beaucoup à dire, vous en conviendrez...

Je pense aux 81 millions d'euros de déficit cumulés par France Télévisions depuis 2017 ; aux chambres d'hôtel à Cannes facturées jusqu'à 1 700 euros la nuit ; aux conflits d'intérêts entre certains dirigeants de France Télévisions et des dirigeants de société de production bénéficiant de contrats importants avec le groupe ; au niveau de rémunération très élevé d'une trentaine de directeurs de France Télévisions, mieux payés que le président de la République ; aux soupçons d'emplois fictifs de certains directeurs qui ont fait l'objet d'enquêtes ou d'articles de presse ; à l'hyperconcentration des contrats de production aux mains de quelques sociétés bénéficiant chaque année de centaines de millions d'euros d'argent public ; aux entraves subies par cette commission d'enquête pour obtenir des documents critiques que France Télévisions a pourtant l'obligation légale de lui fournir ; aux communications officielles mensongères du groupe, notamment sur l'état des comptes ; à l'intervention totalement contraire à la loi d'un ancien président de la République dans le processus de nomination de Delphine Ernotte en 2015, pression que le président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) de l'époque avait reconnu avoir subie ; à la disparition, signalée par le CSA, des enregistrements des auditions des concurrents de cette même Delphine Ernotte au moment de sa première nomination ; et – mais la liste n'est pas exhaustive – au président de la troisième chambre de la Cour des comptes qui, témoignant devant nous sous serment, n'a pas voulu nier avoir reçu un mail du secrétaire général de France Télévisions lui demandant de reporter la publication du rapport après la reconduction de Delphine Ernotte en 2025.

Nos travaux sont loin d'être terminés : nous avons encore une trentaine d'auditions à réaliser. Dans ce contexte, maintenez-vous vos propos ? Songez-vous à consacrer une émission au financement et au fonctionnement de France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je suis très intéressée par tout ce que vous dites mais, objectivement, je ne pense pas être dans la meilleure position pour réaliser une investigation sur France Télévisions car je serais à la fois juge et partie : l'ombre du soupçon planerait sur tout ce que je pourrais dire ou faire.

D'autre part – je pense que vous le savez fort bien, mais je le répète à l'intention de ceux qui nous écoutent –, France Télévisions fait l'objet de très nombreux contrôles, qu'il s'agisse de contrôles sociaux, de contrôles financiers ou de ceux effectués par la Cour des comptes. Vous consacrez vous-même une commission d'enquête parlementaire très précise et longue, dont le travail est important, au financement de l'audiovisuel public. France Télévisions n'est pas une entreprise publique qui ne serait pas surveillée : elle l'est constamment. C'est d'ailleurs tout à fait normal et je m'en félicite, car les Français doivent être informés à propos de l'utilisation de l'argent public.

Vous conviendrez que je ne suis pas la meilleure personne pour mener une telle enquête. Ce serait comme demander au directeur de communication d'une entreprise de la grande distribution d'enquêter sur cette même entreprise : son travail serait inévitablement entaché de soupçon.

Je lirai avec attention le rapport de votre commission d'enquête, comme j'ai lu avec beaucoup d'attention celui de la Cour des comptes. Je note simplement, et pardon de vous le dire, que vous avez, à plusieurs reprises, affirmé que France Télévisions était en « quasi-faillite ». Or, dans les 166 pages du rapport de la Cour des comptes, les mots « quasi-faillite » ou « faillite » n'apparaissent jamais. Au vu de notre responsabilité vis-à-vis des Français, il importe de ne pas forcer le trait. France Télévisions a sûrement des efforts à faire – je ne m'étendrai pas sur le sujet car je ne suis pas présidente de France Télévisions et n'ai vraiment aucune intention de le devenir – et nous faisons tous notre autocritique, mais nous ne sommes pas dans un état de faillite ni de quasi-faillite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand les capitaux propres d'une entreprise sont inférieurs à la moitié de son capital social, elle est, selon le code de commerce, menacée de dissolution, c'est-à-dire, en quelque sorte, de faillite. La situation est grave. Pierre Moscovici, qu'on ne peut pas accuser d'être un grand libéral ni un membre de mon camp politique, a convenu que la situation de France Télévisions est très inquiétante et pourrait mettre en cause sa pérennité.

Vous avez sans doute aussi pris connaissance de la polémique suscitée par la communication officielle du groupe, qui a annoncé en mars 2025 que ses comptes étaient à l'équilibre pour la neuvième année consécutive, alors que le rapport de la Cour des comptes faisait état d'un résultat d'exploitation négatif de 8 millions d'euros en 2024. Comment peut-on expliquer une telle communication dans ce contexte ?

Vous estimez qu'il n'y aurait pas grand-chose à dire et à faire sur France Télévisions. Au regard des révélations qui s'accumulent depuis quelques semaines, maintenez-vous votre propos ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi mais je pense vous avoir répondu – j'espère là encore que vous m'avez écoutée et entendue. Il me semble que la plupart des questions que vous posez à propos du financement et du budget de France Télévisions ne s'adressent pas du tout à moi. Encore une fois, je ne suis pas présidente de France Télévisions et je n'ai aucune intention de le devenir. Vous avez posé ces questions à Delphine Ernotte, que vous allez, me semble-t-il, entendre une nouvelle fois à la fin des auditions. Je crois également que Christian Vion, directeur général adjoint chargé de la gestion, de la production et des moyens, doit être auditionné dans deux jours et qu'il sera mieux à même de vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une table ronde est effectivement prévue jeudi avec les dirigeants de France Télévisions.

Mme Élise Lucet. Quant aux déclarations de M. Moscovici, premier président de la Cour des comptes, vous les avez entendues : il a dit dans la matinale de France Info du 26 septembre 2025 que « la situation de l'entreprise est difficile, qu'il s'agisse de ses capitaux propres ou de ses déficits d'exploitation. Mais nous nous tournons vers la tutelle, c'est-à-dire l'État, en lui disant qu'il faut absolument permettre de rétablir cette situation capitalistique, puisque c'est l'État qui est actionnaire de France Télévisions. Cela ne met pas en cause la gestion de France Télévisions ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Moscovici évoque « une situation, à nos yeux, qui n'est plus soutenable », « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ». Ma question était simple : une telle situation ne pourrait-elle pas faire l'objet d'une enquête du service public, qu'elle soit menée par vous ou par quelqu'un d'autre ? Je note que vous n'y avez pas répondu.

Mme Élise Lucet. J'y ai répondu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne crois pas trahir vos propos en les résumant ainsi : vous ne dites pas qu'il n'y a rien à dire sur France Télévisions, mais vous estimez ne pas être la mieux placée pour mener cette enquête.

Mme Élise Lucet. Je répète que le groupe France Télévisions est soumis à de multiples contrôles. Une telle entreprise publique, qui emploie 9 000 personnes et dispose d'un budget conséquent, ne peut pas être hors de contrôle. Encore une fois, ce n'est pas à moi d'en parler, mais vous connaissez les problèmes de financement par la tutelle – Pierre

Moscovici y a fait référence. Discutez-en avec Delphine Ernotte-Cunci, notre présidente, et avec Christian Vion, que vous auditionnerez dans deux jours. Je ne suis pas la bonne personne pour en parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez qu'à l'instar du secteur du périscolaire à Paris, beaucoup d'entreprises et de services publics sont contrôlés ; cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à en dire.

Mme Élise Lucet. Pardon, mais ce que révèle l'enquête de « Cash investigation » sur le périscolaire, c'est justement que ce secteur n'est pas assez contrôlé, et pas du tout à la hauteur de France Télévisions ou d'entreprises semblables – et je pèse mes mots.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs de groupe.

Mme Caroline Parmentier (RN). Élise Lucet, avez-vous pensé à tous les reportages que vous auriez pu faire si vous n'aviez pas été aussi obsédée par le Rassemblement national, Marine Le Pen et Jordan Bardella ? Vous auriez pu aller dans les banlieues françaises demander des comptes aux salafistes sur les droits des femmes. Vous auriez pu enquêter sur la gabegie de l'audiovisuel public, les notes de frais ahurissantes, les utilisations excessives de cartes de crédit professionnelles, les suites à 1 700 euros de Delphine Ernotte pendant le Festival de Cannes ou le déficit chronique de France Télévisions.

Surtout, depuis quarante ans, vous auriez pu enquêter sur Jack Lang et ses liens avec Epstein, mais aussi sur les raisons du maintien à vie de cet intouchable à son poste prestigieux ; sur le fait qu'il était soupçonné d'avoir trempé dans plusieurs affaires ou bien qu'il soutenait avec d'autres intellectuels de gauche une tribune appelant à dépénaliser les rapports sexuels avec les enfants. Mais cette référence morale et culturelle de la gauche était une icône, et vous ne vous attaquez pas aux vaches sacrées de la gauche. Beaucoup de responsables culturels, d'artistes et d'institutions doivent leur carrière et leur financement à Jack Lang, ce que vous savez très bien, et tous les ministres de la culture ont dû aller embrasser la bague de Jack Lang.

La rebelle Élise Lucet, qui court en imperméable derrière les méchants et les riches, ne serait-elle pas en réalité une fonctionnaire du service public, une militante de gauche pour qui la vérité se subordonne à la cause ; une militante très cher payée par les impôts des Français – plus de 25 000 euros de salaire par mois en 2018, d'après le magazine *Télé Star*, mais peut-être cela a-t-il changé depuis –, dont chaque émission coûte 400 000 euros ?

Les Français se demandent comment vous choisissez vos sujets. Votre angle est-il journalistique, idéologique, sensationnaliste ? Quels critères président à vos choix ? Votre direction intervient-elle ? Enfin, n'avez-vous pas le sentiment, quand vous vous regardez dans la glace le matin, qu'avec vous les méchants sont toujours les mêmes, quitte à verser parfois dans la manipulation ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous étions convenus de respecter les personnes auditionnées, mais mon autorité sur cette commission a parfois des limites...

Mme Élise Lucet. Je vais essayer de vous répondre point par point – avec l'aide de mes rédacteurs en chef, car vous avez dit beaucoup de choses.

Vous me demandez si nous avons des œillères qui nous empêcheraient d'enquêter sur certaines dérives en banlieue – vous évoquez les salafistes qui s'attaquent aux femmes. Tout dernièrement, nous avons diffusé dans « Envoyé spécial » un reportage très intéressant – je

comprends que vous n'avez pas le temps de tous les regarder, car vous êtes très occupée et que vous avez beaucoup de travail, mais je vous le recommande – qui montre comment, à Carpentras ou dans d'autres villes, les narcotrafiquants investissent tous les pans du social – monter les courses des dames, payer une partie des loyers – pour se faire bien voir et s'installer. En ce qui concerne les salafistes, peut-être vous souvenez-vous d'un autre reportage intitulé « Les Sœurs, les femmes cachées du djihad », consacré aux femmes salafistes qui fomentaient des projets d'attentat en France. Je m'inscris donc totalement en faux contre l'affirmation selon laquelle nous éviterions de faire des reportages sur ce sujet.

Ensuite – et n'hésitez surtout pas à me dire si j'oublie certains des points que vous avez soulevés...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de vous laisser poursuivre, je précise que les députés connaissent la règle : vous disposez de deux minutes pour leur répondre. S'ils posent de nombreuses questions, vous ne pourrez donc pas les traiter toutes.

Mme Élise Lucet. Concernant Jack Lang, j'avais le sentiment d'avoir répondu. En revanche, je ne peux pas laisser dire ce que j'ai entendu sur les « vaches sacrées de la gauche ». On nous reproche de ne pas avoir consacré de reportage à Gérard Miller, alors que nous l'avons fait. N'était-il pas une vache sacrée de la gauche, selon vous ?

Mme Caroline Parmentier (RN). Si, bien sûr, mais ce n'est pas de lui que je parlais.

Mme Élise Lucet. Je l'ai dit, « Complément d'enquête » a déjà diffusé un reportage sur l'affaire Epstein et compte en réaliser un deuxième, qui s'intéressera évidemment à Jack Lang. Nous avons consacré un numéro de « Cash investigation » à la manière dont Dominique Strauss-Kahn – pardon de lui coller cette étiquette de vache sacrée – réussit très bien sa nouvelle vie. Nicolas Hulot – qui n'est peut-être pas une vache sacrée de la gauche, mais au moins de l'écologie – et ses dérives ont aussi fait l'objet d'un reportage. On nous l'a beaucoup reproché, mais nous continuons et nous continuerons. Faites-moi confiance.

Pour ce qui est des cartes de crédit, je suis très choquée que personne à France Télévisions n'ait répondu précisément sur ce point. Nous disposons effectivement de cartes de crédit *corporate*, qui nous permettent, quand nous partons en reportage – cela m'est par exemple arrivé lorsque nous nous sommes rendus aux États-Unis avant les élections américaines –, ne pas avancer les frais avec notre argent personnel : nous payons avec cette carte et l'argent n'est pas débité avant deux mois, ce qui laisse le temps à France Télévisions de nous rembourser nos frais de mission. J'insiste sur ce terme : France Télévisions ne nous rembourse pas des restaurants ou des invitations. Personnellement, la plupart du temps, et encore ce midi, je déjeune à la cantine – demandez à mes équipes et aux personnes qui la fréquentent ! J'en ai marre d'entendre dire que nous utiliserions des cartes de crédits de France Télévisions pour faire n'importe quoi : c'est faux, archifaux !

Mme Caroline Parmentier (RN). La Cour des comptes a pointé une utilisation excessive des cartes de crédit *corporate*.

Mme Élise Lucet. C'est faux ! La Cour des comptes souligne peut-être que nous avons de telles cartes, mais elles nous permettent simplement de bénéficier d'une avance de deux mois pour que nos frais de mission, c'est-à-dire nos frais de reportage, soient remboursés. J'en ai assez d'entendre dire que France Télévisions aurait payé des frais de cocktail pendant le covid ! J'ai travaillé à cette période car je présentais « Envoyé spécial ». Oui, des plateaux-repas nous étaient fournis, et oui, il fallait que des techniciens et des journalistes soient présents pour assurer les JT. Il n'y avait pas de restaurants ouverts et pas de boulangeries où s'acheter

un sandwich. Et non, nous n'apportons pas notre tupperware de pâtes, raison pour laquelle France Télévisions nous payait un plateau-repas. Il ne s'agissait en aucun cas de cocktails ! Quand j'ai cru lire que nous avions organisé des cocktails à France Télévisions pendant le covid, cela m'a rendue dingue !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Interrogée sur ce point, la présidente de France Télévisions nous a effectivement indiqué que les dépenses effectuées pendant la crise du covid étaient liées aux repas des journalistes qui travaillaient. Même si vous avez raison de souligner que France Télévisions est très contrôlée, la vérité m'oblige à préciser que, dans son rapport, la Cour des comptes appelle néanmoins à renforcer le contrôle de l'utilisation des cartes de paiement *corporate* – sans vous viser personnellement, madame Lucet.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Heureusement que le service public est là pour faire de l'investigation. Celle-ci est en effet indispensable à l'exercice de la démocratie, et ce que font les médias indépendants en la matière est encore largement insuffisant.

Ma question est très importante, sachant que ce sont des deniers publics qui financent votre travail journalistique : avez-vous déjà fait l'objet de pressions, au moment du choix du sujet ou lorsque le travail est en cours ? Comment faire pour les éviter et pour vous en protéger ?

Mme Élise Lucet. C'est effectivement une question importante. Je pense que plus aucun homme ou femme politique, ni aucun dirigeant d'entreprise, n'ose m'appeler sur mon téléphone pour faire pression sur moi. Ils sont tous persuadés que j'enregistre mes conversations téléphoniques – ce que je ne vais pas démentir.

Je pense néanmoins qu'il doit y avoir des tentatives de pression. Si je vous dis cela, c'est parce qu'en général, un an à un an et demi après la diffusion de nos enquêtes, j'apprends incidemment que des personnalités ont appelé France Télévisions. Delphine Emotte-Cunci, Stéphane Sitbon-Gomez, Alexandre Kara ou Philippe Corbé, qui l'a remplacé au poste de directeur de l'information, reçoivent bien sûr des coups de fil. Mais ces pressions n'ont pas d'influence sur notre travail car il y a une coupure totalement hermétique entre les gens qui reçoivent les appels et nous. Je tiens à en remercier la direction de France Télévisions car il n'est pas si évident aujourd'hui, dans les médias, de travailler sans pression – sachant que celle-ci n'est pas toujours politique, comme tout le monde le pense, mais peut aussi être économique.

Si je vous disais tout à l'heure que le seul endroit où l'on peut faire « Cash investigation » est France Télévisions, c'est parce que les chaînes privées – où nos confrères journalistes travaillent très bien, par ailleurs – ont des annonceurs. C'est normal, c'est leur *business plan* mais il est compliqué pour elles de faire des enquêtes sur ces annonceurs qui leur rapportent une grosse partie de leurs revenus.

Nous, à France Télévisions, nous avons la possibilité de faire des enquêtes sur des groupes qui sont nos propres annonceurs. Je viens de vous dire que j'apprenais les choses incidemment : c'est de cette façon que j'ai appris, six mois ou un an plus tard, que plusieurs grands groupes avaient supprimé des campagnes de publicité à la suite d'enquêtes de « Cash investigation » par exemple.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous des exemples ?

Mme Élise Lucet. Oui : un constructeur automobile important, un groupe important du secteur bancaire, un grand fabricant de sodas. On nous a dit dernièrement que le groupe LVMH avait menacé à un moment de supprimer ses écrans de publicité. Mais ne l'ayant pas

vérifié, je ne peux le dire avec certitude ; c'était écrit dans le *Canard enchaîné*. Nous ne l'apprenons que six mois ou un an plus tard et c'est cela qui est important. La présidente de France Télévisions dit toujours, non pas devant moi mais en comité de direction : « Je préfère perdre une campagne de pub plutôt que la réputation d'indépendance du journalisme de France Télévisions. » Elle l'a répété à de multiples reprises et je l'en remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué ne pas subir directement de pressions mais on sait que vous subissez des violences. Il me semble que des journalistes ont été victimes d'une vague de cyberharcèlement venant de Chine après la diffusion d'un reportage de « Cash investigation » consacré à un fournisseur chinois de *Decathlon*. Des plaintes ont été déposées. Vivez-vous sous protection policière, à la suite de ces menaces ?

Mme Élise Lucet. À la suite de nos reportages sur la Chine, nous avons eu deux problèmes différents. Je laisserai donc mes deux rédacteurs en chef s'exprimer : Sophie Le Gall au sujet de « Cash investigation » et Gilles Delbos au sujet du reportage sur les commissariats clandestins chinois installés en France, qui a valu des menaces à nos journalistes.

Quant à moi, j'ai reçu des coups de téléphone et des SMS suffisamment bizarres pour aller déposer plainte à plusieurs reprises. Je n'ai pas le sentiment d'être menacée. Je ne vis pas sous protection. Je pense que ce serait vraiment un très mauvais calcul de s'attaquer au messenger. Mon ami Laurent Richard, qui a lancé le mouvement *Forbidden stories*, dit – plutôt au sujet des journalistes qui se font exécuter à l'étranger, au Mexique ou ailleurs : « Vous pouvez tuer le messenger, vous ne tuerez pas le message. » S'attaquer à un journaliste, c'est toujours un très mauvais calcul. Comme je vous l'ai dit, je suis la tête de gondole mais derrière moi, il y a deux rédactions. Si l'on voulait me menacer, je pense que ce serait totalement déplacé et que cela ne produirait aucun des effets recherchés – cela aurait même un effet inverse.

Je ne vis pas sous protection. Je vais faire mes courses tous les week-ends comme tout le monde ! Je vais faire le plein avec ma voiture. Je vis tout à fait normalement et je ne suis pas dans une situation qui nécessiterait une protection.

Mme Sophie Le Gall. À l'occasion d'une enquête sur la galaxie Mulliez, notamment sur *Decathlon*, nous nous sommes intéressés à des sous-traitants chinois. Il est vrai que les deux journalistes ayant participé à l'enquête en Chine ont subi une énorme campagne de cyberharcèlement, qui était sans précédent. Cela a été extrêmement difficile à vivre ; l'une d'entre elles a même dû quitter précipitamment la Chine. Cela montre que l'investigation peut aussi comporter des risques et avoir des conséquences, que les pressions soient juridiques ou qu'elles s'exercent sur les journalistes de terrain.

M. Gilles Delbos. Même chose pour « Envoyé spécial ». Lors d'un reportage dans lequel nous révélions l'existence de commissariats de police clandestins chargés de surveiller la diaspora chinoise en France, nous avons pu filmer l'expulsion d'un dissident organisée par des personnes travaillant visiblement pour l'État chinois. Les journalistes qui ont réalisé cette enquête ont reçu quantité de messages de menace. Cela peut arriver, effectivement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me donne l'occasion de rappeler, comme je le fais depuis le début de cette commission d'enquête, que la protection des journalistes, qu'ils travaillent dans le privé ou dans le public, est un impératif absolu : la liberté de la presse est non négociable !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je voudrais d'abord également vous remercier de faire vivre le journalisme d'investigation dans un contexte qui, je crois, n'est pas toujours très sain.

En 2015, « Cash investigation » a réalisé un reportage sur Rachida Dati, soupçonnant un possible conflit d'intérêts avec GDF-Suez. Une séquence, que je crois symptomatique de la façon dont Mme Dati traite les journalistes, m'a frappée en particulier. Mme Dati vous a insultée, parlant d'« accusations à la con », vous traitant de « pauvre fille » et qualifiant votre carrière de « pathétique ». Je note d'ailleurs que, si elle m'a demandé des leçons de hurlement, elle n'avait rien à apprendre en la matière bien avant que je ne me lance en politique !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Dati n'est pas là pour vous répondre...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Elle s'en est de nouveau prise à des journalistes en juillet 2025, sur LCI, alors qu'elle se défendait dans le cadre d'une autre affaire : elle s'est permis de revenir sur le plateau pour leur demander de modifier leurs commentaires.

Au vu de ces différents faits dont vous avez été vous-même victime, que pensez-vous de sa nomination comme ministre de la culture ? Que pensez-vous du fait qu'elle se focalise sur une réforme de l'audiovisuel public ? Je vous pose la question au regard de vos propos sur les pressions économiques, sachant que notre commission d'enquête a pour objectif d'évaluer la neutralité de l'audiovisuel public et la possibilité pour les journalistes d'y travailler en toute indépendance. Qu'est-ce que cela dit, selon vous, de l'état de la liberté d'expression en France ?

Mme Élise Lucet. Il ne vous a pas échappé que je ne suis pas Rachida Dati. Je pense que vous avez beaucoup de questions à lui poser. Vous l'avez d'ailleurs auditionnée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'avons en effet auditionnée jeudi dernier.

Mme Élise Lucet. Si vous avez des questions à lui poser, posez-les lui.

Quelle que soit la personnalité politique, j'ai une religion assez simple : nous faisons notre travail et uniquement notre travail. Je ne petit-déjeune, déjeune, bois un café ou ne dîne jamais avec des hommes ou des femmes politiques, ni avec des chefs d'entreprise sur lesquels nous enquêtons. Et par la suite, je m'astreins à la même hygiène : nous faisons nos enquêtes, nous apportons des révélations – en tout cas, nous tentons de le faire – et, une fois qu'elles ont été diffusées à l'antenne, je m'interdis de donner quelque avis que ce soit sur un homme ou une femme politique. Je n'ai pas à le faire ; mon avis n'a aucun intérêt. Je n'ai qu'une carte, la carte de presse n° 55246, et je partage avec mes deux rédacteurs en chef, ainsi qu'avec les journalistes des deux équipes, la grande responsabilité de faire les meilleures enquêtes possible. C'est tout.

Ensuite, c'est aux citoyens ou aux associations – à qui veut, en fait – de s'emparer de notre enquête et d'en faire ce qu'ils souhaitent, sans la dénaturer ni la manipuler. Il est très important qu'ils n'en changent pas le propos. Nous ne sommes que journalistes et je ne veux pas être autre chose que cela. Cette position me convient très bien. J'aime passionnément ce métier et je défends bec et ongles cette carte de presse – et rien que cette carte de presse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez parlé au présent, expliquant que vous ne faisiez plus l'objet de pressions politiques aujourd'hui.

Mme Élise Lucet. Objectivement, je n'en ai jamais reçu. Je pense que mes supérieurs hiérarchiques m'en faisaient peut-être davantage état par le passé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous n'en avez jamais reçu directement.

Mme Élise Lucet. Non, car je n'ai jamais été proche des hommes politiques. Comme je ne bois jamais de café, ne déjeune, ne petit-déjeune ni ne dîne jamais avec eux, pourquoi m'appelleraient-ils tout à coup, uniquement pour me mettre un coup de pression ? Cela semblerait bizarre. Je pense que, depuis le début, ils préfèrent appeler au-dessus. Et comme j'ai fait de l'investigation pendant onze ans à « Pièces à conviction » puis treize ans à « Cash investigation », cela fait quasiment vingt-cinq ans qu'aucun dirigeant politique ne m'approche plus – enfin, ils ne m'ont jamais approchée, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne déjeunerez donc pas à la cafétaria de France Télévisions avec Mme Parmentier...

Mme Élise Lucet. Ce pourrait être baroque !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je voudrais revenir sur la pratique des caméras cachées. Vous avez répondu de façon assez précise sur ce point mais la pratique adoptée lors de l'émission « Cash investigation » du 7 octobre 2014, « L'industrie du tabac : la grande manipulation », ne correspond pas à celle que vous avez décrite. Je ne vous demande pas de répondre sur cette émission en particulier mais sur cette pratique, dont j'espère qu'elle a évolué.

La caméra, mise à terre, tournait et captait les sons sans que celui qui s'exprimait, et dont le visage était apparu à l'écran, ne le sache. Devant plusieurs millions de téléspectateurs, il a été présenté comme un conseiller du ministre Eckert que vous cherchiez à rencontrer, alors qu'il était en réalité un collaborateur d'*Acteurs publics*. Après qu'on lui a demandé s'il était possible de rencontrer le ministre, il a répondu « J'ai fait ce que j'ai pu, ils ne veulent pas vous répondre », puis « je ne sais pas, vous devez les faire flipper. »

Lui-même m'a dit qu'il aurait pu être licencié pour faute professionnelle après avoir exposé ainsi un ministre mais la rédaction de son journal s'est montrée solidaire. Elle a en effet été choquée par l'emploi de telles méthodes, d'autant plus qu'il n'a pas pu se défendre. Il n'a donc pas été licencié. J'ajoute que les journalistes qui filmaient ce jour-là avaient dit travailler pour « Le 20 heures » de France 2 et non pour « Cash Investigation ».

Cette pratique est-elle encore en vigueur ? La cautionnez-vous ? Comment peut-on présenter quelqu'un sous une fausse identité et utiliser ensuite ses propos à des fins sensationnalistes, pour faire du *teasing* ?

Mme Élise Lucet. Je le répète : nous avons fait soixante-dix-sept émissions de « Cash investigation ».

C'était il y a longtemps : en 2014, donc il y a douze ans. Il s'agissait de l'une de nos toutes premières émissions, au cours de notre première saison, et nous étions diffusés en seconde partie de soirée. Si erreur il y a eu dans la présentation de la personne, elle aurait dû être corrigée. Nous sommes humains, il peut nous arriver d'en faire. La plupart du temps, nos émissions sont vérifiées cinq fois par le service juridique, dix fois par les rédacteurs en chef puis par moi-même et par les journalistes de terrain – qui connaissent leurs dossiers, puisqu'ils travaillent un an dessus. Cela m'étonne donc énormément mais cela peut arriver à n'importe qui. En tout cas, c'est rarissime.

Mme Sophie Le Gall. C'est effectivement très ancien. À l'époque, je ne travaillais pas pour cette émission. Il me sera donc très compliqué de vous répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-être pouvez-vous répondre s'agissant des méthodes : les utiliseriez-vous aujourd'hui ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Parmi les trois éléments en cause, il y avait le fait de présenter une personne sous une mauvaise identité et le fait de laisser tourner une caméra sans le dire – sans toutefois qu'il s'agisse d'une caméra cachée telle que décrite tout à l'heure.

Mme Élise Lucet. Si cette personne a mal été présentée, c'est une erreur comme il s'en produit très rarement dans nos émissions, compte tenu de la chaîne de contrôles extrêmement serrée. Cela peut arriver et dans ce cas, nous nous excusons.

Ce qui m'étonne, c'est que les propos que vous rapportez sont vraiment d'une grande banalité. Le fait de dire « Le ministre ne peut pas vous répondre » et « Je ne sais pas pourquoi » ne met pas en cause la personne en question. Si nous faisons dire quelque chose de très grave à une personne présentée sous une mauvaise identité, ce serait différent.

Ensuite, il y a la caméra cachée et la caméra couchée. Je le répète : il faut que ce soit le seul moyen de recueillir des propos essentiels à une démonstration journalistique. Si nous avons tenté par tous les moyens de les recueillir autrement, si nous avons offert du contradictoire à la personne que nous souhaitons interviewer, si nous avons suivi toute la démarche journalistique et que, malgré tout, nous ne sommes pas parvenus à recueillir ces propos importants pour l'enquête, alors la caméra couchée peut se justifier. Mais uniquement dans le respect de ces règles-là.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Tout le monde convient que vos émissions sont utiles, populaires et qu'elles révèlent parfois des scandales ; le reportage sur l'emprise sur l'administration française des cabinets de conseil comme McKinsey était intéressant, par exemple.

Vous avez dit tout à l'heure que 50 % des reportages étaient réalisés par des journalistes de France Télévisions et 50 % par des sociétés de production, en précisant qu'il ne serait « pas tenable » d'en faire davantage en interne. Pourquoi cela ne le serait-il pas ? Je ne comprends pas.

Diriez-vous ensuite que l'obligation de résultat est plus importante, pour le journalisme d'investigation, que l'obligation de moyens ? On a parfois cette impression en effet. Or le recours aux caméras cachées, couchées ou aux micros espions pose question, tout comme le fait d'interpeller une personne à la sortie d'une réunion et de la presser de questions pour présenter ensuite, avec des effets de montage, ses réponses dilatoires comme la preuve qu'elle n'est peut-être pas honnête – alors qu'elle est peut-être simplement stressée.

J'ai enfin une remarque : je pense que la Élise Lucet intervieweuse n'aurait pas laissé passer l'absence de réponse de la Élise Lucet auditionnée au sujet de son salaire, entre autres ! Votre image et votre popularité sont liées à votre image de chevalier blanc, héraut de la transparence et de l'exemplarité. Or, de ce point de vue, nous n'auriez pas été adoubée par « Cash investigation ». Vous avez usé de manœuvres dilatoires, y compris lorsque le président vous a interrogée sur le pantouflage : c'est franchement un peu démagogique de renvoyer aux seuls élus et hauts fonctionnaires ! En réalité, il n'est pas très moral que des journalistes rejoignent des sociétés de production après avoir travaillé pour France Télévisions.

Mme Élise Lucet. Encore une fois, courir après quelqu'un à la sortie d'une réunion n'est absolument pas ce que je souhaite faire. Je le répète car je veux que ce soit entendu : à chaque fois que nous en arrivons à ce genre de situation, c'est parce que nous avons proposé dix fois, vingt fois, une interview en bonne et due forme à notre interlocuteur. Et si nous allons vers lui, c'est parce que nous avons accumulé, au fur et à mesure de notre investigation, suffisamment de faits pour pouvoir lui poser des questions extrêmement précises ; nous n'y allons pas pour l'embêter ou le mettre en difficulté. Mon souhait n'est ni de courir le 100 mètres, ni de coincer quelqu'un à la sortie d'une réunion ! Il est quand même beaucoup plus agréable, quand on est journaliste, de réaliser une vraie interview. Dans notre équipe, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Parfois ça n'arrête pas, entre coups de téléphone et e-mails. En ce moment, je suis en négociation avec un grand patron. Cela fait ses semaines que ça dure – depuis le mois d'octobre, je crois. Tous les jours, j'envoie un texto à sa directrice de communication pour lui rappeler qu'elle a donné son accord de principe pour une interview et qu'il faut maintenant une date. Nous passons notre temps à faire cela ! Si c'est une manœuvre dilatoire de la part de cette directrice, peut-être en viendrons-nous à nous rendre dans une réunion publique à laquelle participerait ce grand patron. Mais depuis le mois d'octobre, nous disons clairement que nous voulons l'interviewer, calmement et posément.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est important car beaucoup de Français s'interrogent. Ce que vous nous dites, c'est que lorsqu'on vous voit dans des réunions publiques, des assemblées générales ou au sortir d'un procès, c'est parce que vous avez tenté auparavant d'obtenir une réponse par d'autres moyens, en vain.

Mme Élise Lucet. Absolument. S'il nous semble important de faire cela, c'est aussi pour une autre raison. Je pense notamment au cas de Cédric O, que nous avons souhaité interviewer alors qu'il était ministre du numérique.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Il y a de quoi investiguer...

Mme Élise Lucet. Si vous regardez les émissions de « Cash investigation », vous verrez que nous l'avons fait il y a peu de temps.

Pour l'interviewer, je me suis rendue de façon impromptue dans une réunion se tenant dans un lieu public – jamais dans un lieu privé – où il allait aussi. Soyons bien clairs : nous lui avons évidemment proposé une interview vingt-sept fois avant, qu'il avait refusée. Il a trouvé cela fort désagréable mais son directeur de communication nous a rappelés le lendemain en nous disant : « Finalement, pour l'interview, c'est OK. » Cela s'est produit à plusieurs reprises. Si, au final, les interventions impromptues déclenchent de vraies interviews, cela vaut le coup !

Vous ne voyez pas, monsieur Maurel, pourquoi il ne serait pas tenable de produire plus de 50 % de reportages en interne. Je vous renvoie à notre financement. Nous adorerions, dans l'idéal, avoir une rédaction de vingt-cinq personnes en interne. Mais nos budgets ne nous permettent pas d'avoir autant d'ETP (équivalents temps plein). À un moment, il a même été envisagé de réduire le nombre de journalistes en interne pour confier davantage de productions aux sociétés externes. Je m'y suis opposée très fortement. Cela a même valu des explications de gravure assez fortes à France Télévisions.

M. Christian Girard (RN). Vous avez précédemment répondu au rapporteur que vous ne pouviez pas être juge et partie dans une enquête au sujet de France Télévisions. Mais le samedi 11 mars 2023, sur le plateau de l'émission « Quelle époque ! », vous affirmiez à

Sonia Mabrouk qu'il n'y avait pas matière à réaliser un « Cash investigation » au sujet de France Télévisions. N'y avait-il vraiment rien à dire ?

Mme Élise Lucet. Pardonnez-moi, monsieur Girard, mais je pense que la même question m'a été posée à huit reprises. Il faudrait peut-être que vous vous parliez avec le rapporteur !

M. Christian Girard (RN). Vous aviez répondu qu'il n'y avait pas matière à réaliser un « Cash investigation » sur France Télévisions. Mais vous auriez été prête à le faire, n'est-ce pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question est effectivement un peu différente de celle du rapporteur, auquel vous aviez répondu que l'émission « Cash investigation » était contrôlée par ailleurs.

Mme Élise Lucet. M. le rapporteur m'ayant posé la question quasiment dans les mêmes termes, je peux faire la même réponse si vous le souhaitez, mais je risque de me répéter. Il est pugnace, car il me l'a posée à huit reprises.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'espace de trois ans seulement, le service public a diffusé les enquêtes suivantes : le 29 janvier 2026, un numéro de « Cash investigation » sur l'enseignement privé sous contrat ; le 25 septembre 2025, un « Envoyé spécial » sur les évangéliques ; le 22 mai 2025, un « Complément d'enquête » sur Bétharram ; le 10 octobre 2024, un « Complément d'enquête » sur l'établissement privé catholique Stanislas ; le 30 mars 2023, un « Envoyé spécial » sur une chorale catholique ; le 30 décembre 2022, une enquête sur les victimes de l'Église – sans compter votre interpellation du pape François au Vatican dans l'émission « Cash investigation » du 21 mars 2017 sur la pédophilie.

Sans remettre en cause la légitimité de chacune de ces émissions, j'aimerais savoir : n'avez-vous pas le sentiment que l'investigation de France Télévisions cultive une forme d'obsession vis-à-vis de l'Église, en particulier catholique ? (*protestations parmi les députés présents*) Depuis au moins cinq ans en effet, vous n'avez consacré aucun numéro à l'islam, au judaïsme, au bouddhisme ni à aucune autre religion. Vous n'avez notamment jamais traité des problèmes de radicalisation ou de séparatisme islamistes. Comment expliquez-vous une telle différence de traitement ?

Mme Élise Lucet. La radicalisation a été le sujet de beaucoup de reportages d'« Envoyé spécial ». Et le sujet me touche personnellement car la radicalisation nous l'avons vécue de près, nous. La rédaction de *Charlie Hebdo* était à 4 mètres de celle de « Cash investigation ». On sait ce que c'est que d'entendre les coups de feu ; on sait ce que c'est d'arriver dans le bureau de *Charlie Hebdo* alors que les pompiers ne sont pas arrivés et qu'il n'y a personne ; on sait ce que c'est de faire les premiers garrots aux victimes. C'est arrivé à sept personnes de « Cash investigation » !

Nous ne nous masquons absolument pas les yeux sur la radicalisation. Nous avons fait beaucoup de reportages à ce sujet. Nos reporters sont allés dans des pays où enquêter sur la radicalisation de l'islam, c'est prendre des risques physiques ; je pense à Romain Boutilly, qui fait encore partie de l'équipe d'« Envoyé spécial » aujourd'hui.

Vous nous dites que nous aurions une obsession pour l'Église catholique. Peut-être, mais cette obsession nous a permis dernièrement de réaliser un reportage sur la mobilisation de gens, partout en France, pour réparer les églises en ruines. C'est un sujet qui me semble très important.

Quant au travail qui a été fait sur la pédocriminalité – que l’on appelait à l’époque pédophilie – dans l’Église, il a été suivi du travail de la Ciivise (Commission indépendante sur l’inceste et les violences sexuelles faites aux enfants). Les révélations et les victimes ont malheureusement été très nombreuses, et l’État s’est saisi du sujet. Je pense que personne ne viendra nous dire que l’enquête de « Cash investigation » sur la pédocriminalité dans l’Église n’était pas justifiée. Nous n’avons aucune forme d’obsession.

J’ajoute, au sujet de l’enquête de « Cash investigation » au cours de laquelle a été abordé le financement des établissements privés sous contrat, que la plus grande partie de l’émission était consacrée au périscolaire public.

Vous le voyez, nous n’avons pas d’obsession. Peut-être est-ce vous qui voyez les choses au travers d’un prisme ?

Encore une fois, je comprends que vous n’ayez pas le temps de regarder tous les reportages d’« Envoyé spécial ». Ce n’est pas une critique ; on sait ce qu’est un travail de député. Il n’y a là aucune acrimonie de ma part. Je vois que vous êtes sur le terrain, dans vos circonscriptions ; c’est normal. Vous ne pouvez pas tout voir. Mais je vous assure qu’il n’y a de notre part aucune obsession sur ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les reportages qu’« Envoyé spécial » avait consacrés à la radicalisation dans l’école et aux fils de djihadistes avaient fait réagir les responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous voyez, madame Lucet, une forme d’obsession dans ma question. La liste des reportages que vous avez faits sur l’Église catholique depuis 2024 est néanmoins assez longue. Êtes-vous en mesure de citer une seule enquête que vous auriez réalisée sur le séparatisme islamiste depuis cette date ?

Mme Élise Lucet. Nous vous répondrons très précisément par écrit sur ce point, car je n’ai pas tout en tête.

Pourquoi, d’ailleurs, retenez-vous l’année 2024 ? Est-ce parce que notre dernier reportage sur l’islam remonte à cette date ? Je me souviens d’enquêtes d’« Envoyé spécial » telles que « L’École face à la radicalisation », « Fils de djihadiste » ou encore « Génération salafiste », sans compter les reportages que nous avons consacrés à *Charlie Hebdo*. Je ne comprends pas pourquoi vous retenez la date de 2024. Y a-t-il une raison éditoriale ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous conviendrez que j’ai cité un certain nombre d’enquêtes relatives à la région catholique : le « Cash investigation » du 29 janvier dernier sur l’enseignement privé sous contrat ; l’« Envoyé spécial » du 25 septembre 2025 sur les évangéliques ; ou encore les « Complément d’enquête » du 22 mai 2025 sur l’affaire Bétharram et du 10 octobre 2024 sur l’établissement privé catholique Stanislas. La liste est longue, mais vous expliquez que j’ai peut-être une obsession pour l’Église catholique.

Avez-vous l’impression que vos enquêtes portent sur les risques de séparatisme dans l’ensemble des religions, ou convenez-vous que, ces dernières années, vos magazines se sont focalisés sur l’Église catholique ? Voilà quel était le sens de ma question, mais comme j’en ai bien d’autres à vous poser, je vais peut-être avancer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme notre commission d'enquête est attachée aux faits, je rappelle, même si M. le rapporteur le sait probablement, que le récent reportage sur le périscolaire à Paris ne portait pas que sur les écoles privées catholiques, mais aussi sur les écoles publiques.

Mme Élise Lucet. Effectivement, le dernier numéro de « Cash investigation » traitait de ce qui se passe derrière le portail de nos écoles aussi bien publiques que privées sous contrat.

Nous avons d'ailleurs le même intérêt que vous, mesdames et messieurs les députés. Les établissements privés sous contrat sont financés à 75 % par de l'argent public. Ces fonds sont-ils bien dépensés ? Les établissements sont-ils bien contrôlés ? Ce sont des choses auxquelles vous êtes attaché, monsieur le rapporteur, et j'estime qu'il était important de poser ces questions.

Je précise par ailleurs que le reportage « Fils de djihadiste » a été diffusé en 2024 et que non, nous ne nous intéressons pas à la région catholique que pour la critiquer. En février 2025, nous avons diffusé un reportage sur les églises en ruine, dans lequel nous avons parlé de tous ces gens qui, partout en France, se battent pour réparer ces lieux.

Quant à « Complément d'enquête », sans vouloir me défausser, je ne suis pas directrice de cette émission. Je peux vous parler d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation », mais je n'ai pas une vue sur l'ensemble des magazines de France Télévisions.

Mme Sophie Le Gall. Ce qu'a dit Élise Lucet au sujet de notre dernier « Cash investigation », consacré au périscolaire, est très juste. La part réservée à l'école publique était même supérieure à celle consacrée aux écoles privées : soixante-dix minutes contre quarante si je ne me trompe pas. Il n'y a donc pas d'obsession sur les écoles privées catholiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour ces réponses. J'ai également noté que, depuis 2021, « Envoyé spécial » a consacré plusieurs reportages à des personnalités étrangères de droite, souvent sous la forme de portraits à charge – je pense à Giorgia Meloni ou à Nayib Bukele, le président du Salvador. En revanche, à ma connaissance, aucune personnalité étrangère de gauche, comme Nicolás Maduro ou Miguel Díaz-Canel, le président de Cuba, n'a fait l'objet d'un documentaire comparable. Pourquoi ne vous êtes-vous pas intéressés à ces dirigeants de gauche, éminemment contestables et à la tête d'États qui, je le crois, sont aussi au cœur de l'actualité ?

Mme Élise Lucet. Sans vouloir vous faire offense, monsieur le rapporteur, je vous invite vraiment à regarder nos reportages !

Celui sur Giorgia Meloni est intéressant, car il montre combien nous recherchons l'équilibre. Dans ce numéro, vous pouvez entendre de nombreuses personnes qui ont voté pour elle, qui en sont très contentes et qui continuent de le faire. Nous avons également recueilli le témoignage de sa meilleure amie d'enfance. Et pour assurer l'équilibre, nous avons interrogé des Italiens opposés à sa politique. Au fond, nos reportages sont à l'image de nos échanges du jour, arguments contre arguments, ce qui est toujours intéressant quand nous consacrons un sujet à un pays étranger.

J'ajoute que Gilles Delbos et moi-même avons donné pour consigne de ne pas interroger que des anti-Meloni. Nous voulions un équilibre parfait et donc entendre aussi ses électeurs, sinon le reportage n'aurait pas été diffusé.

Quant à l'enquête sur Nayib Bukele, je vous prie de m'excuser, mais c'est la même chose. On y entend des Salvadoriens ravis que le calme soit enfin revenu dans le pays, qu'il n'y ait plus de gangs meurtriers dans les rues et que les commerçants puissent recommencer à travailler sans être sous la menace.

N'y voyez pas de critique de ma part, je sais qu'entre votre mandat de député et cette commission d'enquête, vous êtes très occupé, mais n'ayez pas une vision tronquée de ces reportages ; vous feriez offense à la rédaction d'« Envoyé spécial ». Ne croyez pas que nous avons un prisme lorsque nous nous intéressons à Giorgia Meloni ou à Nayib Bukele, que nous les voyons comme des gros méchants et que nous décidons à l'avance de ce qu'il faut dire : pas du tout ! L'étude minute par minute de ces enquêtes prouverait ce que j'affirme. Je répète que des consignes sont données aux reporters quand ils vont sur le terrain et que nous sommes très sévères lors du visionnage.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur méritait une analyse approfondie, mais en tant que maître des horloges, je vous demande des questions et des réponses courtes...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas réellement répondu à ma question, madame Lucet. Pourquoi ne conduisez-vous pas des enquêtes sur des dirigeants de gauche ? J'ai consulté les émissions d'« Envoyé spécial » et de « Cash investigation » et je n'ai trouvé que des sujets sur Giorgia Meloni ou Nayib Bukele, mais pas sur les présidents vénézuélien ou cubain. Comment faites-vous vos choix ?

M. Gilles Delbos. L'un de nos derniers reportages, diffusé en janvier, portait justement sur le Venezuela et M. Maduro. Nous avons d'ailleurs été l'une des rares chaînes de télévision étrangères à pouvoir filmer au lendemain de l'attaque américaine et à recueillir le témoignage de personnes soutenant ou critiquant le régime et qui, pour certaines, avaient reçu un missile américain à deux pas de leur chambre à coucher. Nous avons raconté comment M. Maduro avait développé un culte de la personnalité et montré, par exemple quels dessins animés passaient à la télévision publique vénézuélienne. Ce sujet a bien été traité, il y a seulement une quinzaine de jours.

Mme Sophie Le Gall. Dans « Cash investigation », la seule enquête que nous avons faite sur un homme politique a porté sur Dominique Strauss-Kahn, c'est-à-dire quelqu'un issu de la gauche.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses. En décembre dernier, vous avez diffusé un reportage consacré à Bernard Arnault. Cette émission, qui, sauf erreur, a demandé un an de travail, a réuni 1,69 million de téléspectateurs, soit environ 10 % de part d'audience, se classant derrière France 3, TF1 ou encore « Le Meilleur Pâtissier », sur M6. Combien cette enquête a-t-elle coûté ?

Mme Sophie Le Gall. Nous n'en avons pas encore parlé mais « Cash investigation » est une émission produite par l'agence de presse Premières Lignes télévision. Le tarif des enquêtes est toujours le même et, pour tout dire, le coût moyen d'un numéro de « Cash investigation » est inférieur au prix moyen des documentaires diffusés en prime time sur France 2.

L'audience de ce reportage a effectivement été de 1,7 million de téléspectateurs. Vous savez toutefois qu'il n'y a pas que la diffusion en prime time : 300 000 autres téléspectateurs ont ainsi vu l'émission sur notre plateforme, portant l'audience totale à 2 millions de personnes. Et à cela s'ajoutent les formats destinés aux réseaux sociaux qui, pour ce reportage, ont fait 6 millions de vues.

Il ne faut donc pas réduire l'audience au seul prime time : ce n'est plus ainsi que les choses se passent. Il faut regarder les chiffres des plateformes et des réseaux sociaux, qui représentent désormais une part importante de la consommation de programmes, même de la télévision publique.

Mme Élise Lucet. Il en va de même pour « Envoyé spécial », qui fait l'objet d'une stratégie en trois, voire quatre volets.

Il y a d'abord la diffusion en *prime time*, en l'occurrence le jeudi. À cet égard, toutes chaînes ou tous programmes confondus, c'est-à-dire en incluant les jeux et les séries, le nombre de téléspectateurs a baissé de 1,2 million en un an ce soir-là. L'audience de nos reportages diminue elle aussi et il est évident que cela nous préoccupe.

Ensuite, nos reportages sont diffusés en seconde partie de « 20 heures » lors de toutes les vacances scolaires, dans un format de vingt minutes. Cela permet d'ailleurs d'économiser de l'argent public, puisque nos programmes sont ainsi montrés plusieurs fois, en l'occurrence à une autre heure de grande écoute.

Il y a également la diffusion, sous d'autres formats encore, sur les réseaux sociaux. Le succès est manifestement au rendez-vous étant donné que pour la seule année 2024, les numéros d'« Envoyé spécial » ont suscité 280 millions de vues.

Enfin, nous déployons une stratégie spécifique à *YouTube*, où j'ai créé une chaîne en mon nom propre afin de toucher les jeunes publics. En effet, quand on a des adolescents autour de soi, on voit bien qu'ils ne sont jamais devant la télévision en linéaire ; jamais ! Ils regardent en replay ou, souvent, sur *YouTube*. Nous y avons d'ailleurs aussi créé des chaînes « Envoyé spécial » et « Cash investigation ». Je répète que c'est nécessaire pour toucher le jeune public.

En définitive, la diffusion unique sur une seule chaîne est quelque chose de complètement dépassé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour ce reportage sur Bernard Arnault, j'ai vu que vous aviez interrogé l'économiste Lucas Chancel sur des questions fiscales, mais sans indiquer qu'il a publiquement soutenu, avec d'autres économistes, le programme politique du Nouvel Front populaire (NFP). Pourtant, lorsque nous les avons auditionnés, les responsables de l'information de France Télévisions nous ont indiqué qu'il était obligatoire de préciser l'engagement politique de toute personne intervenant dans une émission, ce dans un souci d'honnêteté de l'information. Pourquoi cet engagement n'a-t-il pas été respecté ?

Mme Sophie Le Gall. Dans le reportage, Lucas Chancel est présenté comme un économiste, professeur à Sciences Po et codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales. Nous ne sommes pas les seuls à le présenter de cette manière : c'est ce que font presque tous les médias dans lesquels il intervient. C'est par exemple ainsi que *Le Point* l'a présenté en 2022 lorsqu'il a publié un article dans ce journal. De même, le journal *Les Échos* l'a présenté comme professeur à Sciences Po en 2024.

Nous ne connaissions pas son lien présumé avec le NFP avant de l'interviewer. C'est après avoir conduit notre enquête que nous avons appris, sur les réseaux sociaux – comme vous, je présume – qu'il aurait participé à ce mouvement politique. Et quand nous avons voulu vérifier l'information, M. Chancel nous a expliqué que comme ceux de beaucoup d'économistes, ces travaux sont à la disposition des partis politiques. Le NFP a sollicité ses recherches scientifiques et il les a transmises. Mais en aucun cas il n'a écrit le programme du

NFP, pas plus qu'il n'a appartenu à un parti politique et n'a été élu – il n'a d'ailleurs jamais été candidat à une élection. C'est un économiste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise qu'en 2024, le journal *Alternatives économiques* – pardon pour mes collègues de gauche – a écrit que l'économiste Lucas Chancel a contribué à l'élaboration du contre-budget du NFP. Je l'indique, car cela a été dit dans la presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vérifierez, *Les Échos* ont publié une tribune dans laquelle trois économistes, parmi lesquels Lucas Chancel, ont pris la défense du programme économique du Nouveau Front populaire. Vous pouvez donc contester mes questions, mais j'ai vérifié ce que j'avance.

Je précise que M. Chancel a tout à fait le droit de s'exprimer en faveur du programme économique du NFP. Je m'étonne simplement que cet élément n'ait pas été indiqué dans le reportage, d'autant que, je le répète, la direction de l'information de France Télévisions nous a indiqué qu'il était normalement toujours fait mention, de manière exhaustive, de l'engagement politique et partisan de toute personne s'exprimant dans un magazine ou en plateau. Souhaitez-vous réagir ou passons-nous à la question suivante ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas une petite question. En effet, il est toujours bon de savoir d'où les gens parlent. Cette question vous traverse et nous aussi, en tant que responsables politiques chargés de faire la loi.

Mme Élise Lucet. Il est juste de dire que nous avons présenté Lucas Chancel de la même manière que *Le Point* ou *Les Échos*. Objectivement, c'est ce que nous avons fait. Sauf si vous souhaitez poursuivre sur cet élément, je propose donc d'aborder vos autres questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez dit que *Le Point* ne l'a pas présenté comme un soutien du NFP en 2022, mais je rappelle que ce mouvement politique n'existe que depuis 2024. Ce journal ne pouvait donc pas lui prêter un soutien qu'il n'aura que deux ans plus tard. Je ferme cette parenthèse, mais il me semble important, dans un souci d'honnêteté totale de l'information, de présenter l'appartenance politique de chaque intervenant.

Mme Sophie Le Gall. D'après ce que j'ai compris, M. Chancel n'a pas d'appartenance politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je répète que l'important est de savoir d'où les gens parlent. En l'occurrence, un article d'*Alternatives économiques* indique qu'il a contribué au programme économique du NFP. Or faire intervenir un économiste ayant contribué à un programme économique – qu'il soit de gauche, de droite, du Rassemblement national, de La France insoumise ou de LR –, ce n'est pas exactement la même chose que de faire intervenir un économiste qui ne l'a pas fait. Cela ne dévalue en rien les travaux de M. Chancel : j'estime simplement qu'il est toujours bon de savoir d'où les gens parlent. C'est une question importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le président en a parlé dans son propos liminaire : en juillet dernier, Patrick Cohen et Thomas Legrand ont été filmés par des journalistes de *L'Incorrect* alors qu'ils se trouvaient aux côtés de deux cadres du Parti socialiste dans une brasserie parisienne. Au cours de cette séquence, des éléments politiques sensibles ont été révélés, comme le futur soutien de ce parti à Raphaël Glucksmann pour l'élection présidentielle de 2027, et des discussions stratégiques ont eu lieu concernant les élections municipales à Paris, notamment contre Rachida Dati.

Parmi les personnes que nous avons auditionnées, nombre d'entre elles se sont émues des méthodes qui ont été employées, parlant tantôt de barbouzerie ou de complot, tantôt d'un véritable danger pour le journalisme et pour le respect de la vie privée.

Madame Lucet, dans nombre de vos enquêtes, vous avez utilisé des procédés comparables, tels que des caméras cachées, des enregistrements à l'insu des personnes, ou encore des interpellations directes, parfois jusqu'au domicile des personnes, pour obtenir des réponses. Dans une vidéo publiée il y a quelques mois à peine sur les réseaux sociaux, vous indiquez la chose suivante : « Si le sujet est d'intérêt général, que tout ce que je vais obtenir grâce à la caméra cachée ou à mon enregistrement téléphonique [...] donne véritablement des informations [aux téléspectateurs], là j'ai le droit d'utiliser une caméra cachée. »

Ma question est donc simple : condamnez-vous la méthode employée par les journalistes de *L'Incorrect* dans l'affaire Cohen-Legrand ?

Mme Élise Lucet. Je précise d'abord que non, on ne va jamais devant le domicile des personnes qu'on veut interviewer. On se rend à des réunions publiques, au siège d'entreprises – et encore rarement –, à des assemblées générales d'actionnaires, mais non, on ne va pas devant le domicile de quelqu'un.

Est-ce que je condamne les méthodes des journalistes de *L'Incorrect* ? Je n'ai pas à me prononcer sur les méthodes d'un média, quel qu'il soit ; cela me semble important. Je suis là pour expliquer dans quelles conditions, pour ce qui nous concerne, nous utilisons une caméra cachée. À cet égard, et au risque de me répéter, nous ne les utilisons qu'en dernier recours, quand nous avons tout tenté, en vain, pour obtenir les nécessaires déclarations contradictoires d'une personne à l'issue d'une enquête poussée. Le procédé est légitime, mais il y a obligatoirement des règles à respecter.

Ce qui est très important pour nous, c'est que les tournages en caméra cachée soient faits par nos propres journalistes, ce qui est presque toujours le cas. Il ne nous arrive que très rarement d'utiliser des images provenant de sources externes, et encore faut-il que nous ayons noué de véritables liens de confiance avec elles – il ne s'agit donc pas de sources nouvelles. Dit autrement, jamais nous ne diffuserons des images issues d'une caméra cachée fournies par quelqu'un que ne connaissons pas, car nous aurions trop peur d'être manipulés ; le risque serait réel.

Je crois avoir compris que dans le cas de *L'Incorrect*, c'est un lecteur, ou du moins quelqu'un qui n'est pas journaliste, qui aurait enregistré les propos, en coupant sa caméra à plusieurs reprises. Je répète que je ne suis pas là pour m'exprimer sur les méthodes des autres médias, mais seulement sur les nôtres. Pour ce qui nous concerne, et c'est très important, nous demandons à nos journalistes de tourner en longueur, c'est-à-dire sans interruption, et non par intermittence, avec des *stop and go*. C'est ainsi que, lors du montage avec la rédaction en chef, nous serons certains que les images n'ont pu être manipulées. Pour le dire autrement, ce n'est pas la personne qui porte la caméra cachée, même si elle est journaliste, qui décide de ce qu'elle tourne. On capte tout et ensuite, de manière collective, avec les rédacteurs en chef, on fait le montage. De cette manière, nous nous assurons qu'un journaliste seul avec sa caméra cachée ne puisse pas décider de ce qu'il tourne et de ce qu'il ne tourne pas. C'est très important.

Enfin, lorsque nous utilisons une caméra cachée, nous faisons toujours intervenir le service juridique de France Télévisions, voire celui de « Cash investigation ». Les juristes regardent les images et disent si nous respectons bien le cadre légal relatif aux tournages, au montage et à la diffusion. C'est donc quelque chose de très contrôlé, auquel, je le redis, on ne recourt pas de gaité de cœur. Nous ne le faisons que quand c'est impérativement nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour cette réponse. Vous expliquez que vous n'allez jamais jusqu'au domicile des personnes. Pourtant, lors du « Cash investigation » sur LVMH, vous vous êtes rendus devant le domicile de Nicolas Puech, en Suisse. Vous avez même interrogé la femme de ménage qui se trouvait là. Que doit-on comprendre de vos méthodes et de vos règles déontologiques ?

Mme Élise Lucet. Il ne s'agissait pas de son domicile principal, mais d'un de ses domiciles – Sophie Le Gall pourra peut-être vous renseigner, mais je crois que M. Puech en a plusieurs. J'ajoute que cette personne n'a pas de bureaux officiels et que nous lui avons transmis toutes les demandes d'entretien possibles et imaginables. Il avait d'ailleurs été question de réaliser une interview de lui, mais elle ne s'est malheureusement jamais concrétisée.

Lors de ce reportage, nous sommes à l'extérieur du domicile de M. Puech, qui n'est pas là. Nous montrons simplement une discussion avec sa femme de ménage.

Je ne vais pas attendre quelqu'un pour le poursuivre devant chez lui : voilà ce que je voulais dire. En l'espèce, nous sommes vraiment dans une dynamique de reportage. Notre reporter se rend jusque chez lui, espérant obtenir une interview, que M. Puech, le cas échéant, aurait très bien pu refuser.

Ce que je veux dire, c'est qu'à aucun moment, dans notre volonté de recueillir des éléments contradictoires, quand nous avons épuisé tous les moyens de communication existants, on ne se rend devant le domicile de quelqu'un.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission d'enquête est très écoutée et je rappelle que les personnes auditionnées s'expriment sous serment. Or votre deuxième réponse, madame Lucet, n'est pas exactement la même que la première. Je comprends qu'en dernier recours, si les gens ne vous ont pas répondu, vous pouvez aller jusqu'à leur domicile. C'est bien cela ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quand je vous ai interrogée sur vos méthodes, madame Lucet, vous avez répondu sous serment que vous n'allez jamais devant le domicile des personnes. J'ai alors expliqué que lors d'un numéro de « Cash investigation », vous êtes allés devant le domicile de M. Nicolas Puech. Toujours sous serment, vous avez confirmé cet élément, précisant que ce n'était pas son domicile principal. N'avez-vous pas l'impression d'avoir menti sous serment ?

Mme Élise Lucet. Cet épisode de « Cash investigation » peut être regardé : je ne suis pas allée devant le domicile de M. Puech.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Son domicile secondaire.

Mme Élise Lucet. Je répète que je n'y suis pas allée. Mon journaliste, lui, s'y est rendu, mais, pardonnez-moi : c'est la démarche normale d'un reportage que de tenter de recueillir des témoignages.

Sous serment, j'ai dit et je redis que moi, Élise Lucet, je ne vais pas, en dernier recours, devant le domicile de quelqu'un que nous tentons d'interviewer, en l'occurrence une personne que j'ai presque tous les jours par SMS. Je ne me rends pas devant son domicile pour essayer de l'interviewer : voilà ce que je suis en train de dire. Dans le cadre d'une enquête, cela a pu nous arriver à de multiples reprises, mais personnellement je n'y vais pas. Ai-je été claire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, mais je crois que la question ne s'adressait pas à vous, Élise Lucet, mais aux équipes de « Cash investigation » dans leur ensemble. Si je résume, vous dites que dans votre manière de travailler, vous ne vous interdisez pas d'aller devant le domicile des personnes. C'est bien cela ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question, et je pense que vous le comprenez, madame Lucet, ne portait pas sur vous, mais sur vos journalistes, vos rédactions, vos enquêtes. Je vous ai demandé si la méthode consistant à aller au domicile d'une personne était acceptable. Sous serment, vous avez alors répondu que vous n'y alliez pas.

Mme Élise Lucet. Personnellement !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, vous n'avez pas dit : « personnellement, moi, Élise Lucet, je ne vais pas devant le domicile des personnes ». C'est important de rétablir les faits et la vérité.

J'ai démontré que dans certains reportages, vos journalistes se sont rendus jusqu'au domicile de certaines personnes. Vous voyez donc qu'il y a un rapport à l'information et à la vérité qui peut être mis en cause et mis à mal par ce type de déclarations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Lucet, nous avons compris que vous n'allez pas au domicile des personnes. Mais les équipes de « Cash investigation » le font-elles ? Utilisez-vous ces méthodes ?

Mme Sophie Le Gall. Je pense qu'il y a eu une incompréhension, qu'Élise parlait d'elle personnellement.

S'agissant de Nicolas Puech, vous avez raison, le journaliste s'est rendu devant le domicile mais le cas était très particulier. Nicolas Puech n'a pas d'activité professionnelle, donc on ne peut pas se rendre, par exemple, à son bureau. En général, quand on fait de l'investigation économique, on va voir des dirigeants, mais plutôt à leur entreprise. Or Nicolas Puech n'avait pas d'entreprise. C'est très rare. Vous avez raison, ça a existé, mais je pense qu'il n'y a pas d'autre exemple : en général, les gens ont des fonctions dans les entreprises, ce qui n'était pas son cas.

Par ailleurs, nous n'avons pas donné le nom du village, la maison est floutée – c'est important de le signaler – et, pour tout vous dire, puisque vous ne voyez pas la séquence, le journaliste a déposé une lettre. À ce moment-là, la discussion avec les avocats et les communicants de Nicolas Puech était un peu bloquée et nous espérions pouvoir lui déposer une lettre pour nous adresser directement à lui et lui expliquer notre enquête – qu'il en connaisse l'existence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'émission de « Cash investigation » diffusée le 2 février 2016, intitulée « Produits chimiques : nos enfants en danger », affirmait que 97 % des produits alimentaires contenaient des résidus de pesticides, laissant entendre qu'il existait un risque généralisé pour la santé des agriculteurs ainsi que des consommateurs, en particulier des enfants. Or les données disponibles indiquent que, dans 97 % des cas, la quantité de résidus est inférieure au plafond légal, défini par la réglementation européenne, donc qu'elle ne le dépasse que dans 2,6 % des échantillons. Votre présentation, orientée, a été massivement contestée. Pourquoi n'avez-vous pas reconnu votre erreur ?

Mme Sophie Le Gall. Je vais essayer de vous répondre. C'est un peu compliqué parce que je travaille à la rédaction en chef de l'émission depuis 2018 et que cet épisode date

de 2016. D'après ce que j'ai compris, un communiqué de presse de l'Efsa, l'Autorité européenne de sécurité des aliments disait : « Plus de 97 % des aliments contiennent des résidus de pesticides dans les limites légales. » On voyait cette citation à l'écran – c'est ce que pouvait lire le téléspectateur. En revanche, il est vrai que la voix off n'a pas lu la phrase dans son intégralité, et c'était une erreur. D'ailleurs, la rédaction en chef de l'époque l'a reconnu et, depuis, nous sommes très vigilants s'agissant de la lecture intégrale des citations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'émission du 17 janvier 2019 était consacrée au glyphosate. Vous aviez proposé à plusieurs personnalités – Laure Manaudou, Julie Gayet, Jamel Debbouze et d'autres – de faire ce que vous avez appelé un glyphotest, c'est-à-dire une analyse d'urine visant à détecter la présence de glyphosate dans l'organisme. Vous avez qualifié d'« énorme » le taux trouvé chez Julie Gayet, alors qu'il s'agissait de quelques microgrammes, soit une quantité 714 fois inférieure aux normes sanitaires établies, pour l'eau potable notamment, par l'autorité compétente, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Dans les jours qui ont suivi, une partie du public a ainsi considéré comme très dangereux un niveau pourtant inférieur au plafond réglementaire, dans un contexte de débat public très sensible. En tant que journalistes, vous êtes tenus, par la charte de Munich, de ne pas déformer l'information. Admettez-vous avoir présenté les résultats de manière fallacieuse, sur le plan scientifique comme sur le plan journalistique ?

Mme Sophie Le Gall. Cette enquête n'a jamais été diffusée dans « Cash investigation ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Elle a été diffusée sur France Télévisions. Dans quel magazine était-ce ?

Mme Élise Lucet. C'était dans « Envoyé spécial ». Je voudrais qu'on se remette dans le contexte de l'époque, janvier 2019. Le glyphosate faisait la une de l'actualité : Emmanuel Macron avait annoncé qu'il voulait interdire cet herbicide dans un délai de trois ans, provoquant un débat de grande ampleur. En 2018, les députés avaient rejeté l'inscription dans la loi de l'objectif d'interdire le glyphosate. Puisque l'Assemblée nationale et le président de la République s'y intéressaient, il nous a semblé pertinent de lui consacrer une émission.

Pourquoi avons-nous réalisé ces tests urinaires ? Tout le monde s'interrogeait sur cet herbicide : nous avons voulu mettre en évidence que le grand public prenait conscience de l'exposition de la population au Roundup et au glyphosate, dont il était jusque-là loin de parler au quotidien.

Je vais être très claire sur ce qui a été dit dans l'émission. À aucun moment – je dis bien à aucun moment –, nous n'avons présenté ces résultats comme ceux d'une enquête scientifique, ni présenté le panel de particuliers et de personnalités scientifiques comme représentatif de la population française.

Que peut-on conclure des résultats ? Dans l'émission ainsi que dans les articles de presse entourant sa diffusion, nous avons martelé – je dis bien martelé – qu'il n'était pas possible de tirer des conclusions de ces résultats. Nous n'avons jamais affirmé dans l'émission que cette exposition signifiait un danger pour les personnes ayant participé à l'étude.

Encore aujourd'hui, il n'existe aucun indicateur pour analyser ces résultats. Ni le plafond autorisé dans l'eau potable ni la dose journalière ne peuvent constituer des valeurs de référence. Nous avons demandé à un laboratoire allemand, BioCheck, d'examiner nos tests.

En effet, il n'existe pas de méthode officielle pour mesurer le taux d'exposition au glyphosate. On peut recourir au test Elisa de BioCheck ou à la chromatographie, qui donnent des résultats très différents. Mais, je le martèle de nouveau, à aucun moment de l'émission, nous ne présentons ces tests comme des tests scientifiques et à aucun moment nous ne disons que c'est dangereux. Soyons précis sur ce que nous avons dit dans cette émission.

L'audition est suspendue de dix-neuf heures trente-cinq à dix-neuf heures quarante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son avis du 23 septembre 2020, le comité d'éthique de France Télévisions a épinglé l'épisode « Égalité hommes femmes : balance ton salaire » de « Cash investigation », qui procédait à une « présentation déséquilibrée des chiffres ». Le comité a relevé que l'émission ne répondait pas aux exigences de « bonne information du public », car la présentation n'était pas objective et qu'elle l'induisait en erreur. Ainsi, elle avait nui à la réputation d'une entreprise, la Caisse d'épargne Ile-de-France, en reprenant les « arguments de la CGT ».

Comment expliquez-vous de telles approximations ? Avez-vous présenté des excuses à l'entreprise, qui a subi un préjudice ?

Mme Sophie Le Gall. Je ne fais pas exactement la même lecture que vous de cet avis. L'émission, diffusée en 2020, concernait l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Une partie de l'enquête était consacrée à la Caisse d'épargne. Celle-ci a formulé trois griefs contre l'émission.

Premièrement, elle nous reprochait notre ton décalé et ironique. Le comité d'éthique a statué ainsi sur ce point : « Ce choix formel d'expression n'est donc pas apparu contraire à l'honnêteté de l'information, même s'il vise à présenter sous un jour moqueur certains protagonistes du reportage ». Il n'y avait donc pas de problème sur ce point.

Deuxièmement, la Caisse d'épargne nous reprochait de n'avoir mis à l'antenne que le témoignage de quatre de ses salariés. En réalité, nous en avons interviewé une douzaine, mais nous n'avons pas diffusé tous les témoignages – c'est en général ce que l'on fait, dans toutes les enquêtes. Voici l'avis du comité : « La Caisse d'épargne ne précise pas en quoi ces témoignages contiendraient des éléments erronés. Le comité estime qu'ils peuvent illustrer la manière dont des discriminations peuvent être vécues par les femmes au sein d'une entreprise [et] n'ont pas besoin d'être représentati[fs] de l'ensemble des salariées. » Ce grief n'a donc pas non plus été retenu.

Le troisième, en revanche, était une affaire de chiffres. Nous avons récupéré les bilans sociaux de la Caisse d'épargne Île-de-France ; on y découvrait, en calculant, que les hommes de cette entreprise gagnaient en moyenne 18 % de plus que les femmes. Je vous donne les chiffres en valeur absolue parce que c'est assez parlant. Pour un homme, le salaire moyen avec primes était de 4 615 euros par mois ; pour une femme, de 3 927 euros par mois, soit 688 euros de moins. Donc, selon notre calcul, les hommes gagnaient 18 % de plus que les femmes. La Caisse d'épargne, elle, estimait que l'écart salarial n'était que de 1 %. Dans l'enquête, nous avons donc fait état des deux chiffres : 18 % et 1 %. Voici l'avis rendu : « Le comité n'entend pas contester à "Cash investigation" le droit de manier l'ironie, qui fait partie de la liberté d'expression des journalistes, mais en l'occurrence, la rapidité de la présentation du seul élément contradictoire apporté aux arguments de l'action de groupe (le "1 %") aurait mérité plus ample information. » Donc, ce qu'il nous reprochait, c'était d'avoir présenté rapidement ce chiffre de 1 %. Je ne pense pas qu'il y ait matière à nous excuser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question importante concernant les journalistes Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad. Comment ces trois journalistes ont-ils pu mourir à Mossoul, en Irak, le 19 juin 2017, lors du tournage d'une séquence d'« Envoyé spécial » qui n'a pas été validée par votre hiérarchie alors que c'est l'usage ? Que s'est-il passé lors de cet épisode ? Pourquoi ce reportage n'a-t-il pas été validé ?

Mme Élise Lucet. Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux grands reporters. Je le fais souvent. On m'arrête beaucoup dans la rue et on me dit : « Madame Lucet, vous faites un métier dangereux. » Non, je ne fais pas un métier dangereux. Maryse Burgot ou Stéphanie Perez font un métier dangereux. Gilles Jacquier faisait un métier dangereux ; il en est mort à Homs, en Syrie, le 11 janvier 2012. C'était un très grand reporter, qui a notamment travaillé à « Envoyé spécial ».

Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad ont été tués le 19 juin 2017 à Mossoul, en Irak. À chaque fois qu'un journaliste meurt sur le terrain, quelle que soit la chaîne pour laquelle il travaille – pas seulement lorsqu'il s'agit d'un journaliste de France Télévisions –, c'est une énorme blessure, parce qu'un confrère tombe sur le terrain de l'information. Dans ce domaine, il n'y a pas de frontière, il n'y a ni public ni privé : nous sommes tous atteints, quel que soit le confrère.

C'est un peu compliqué pour moi de vous parler de cette situation car, vous le savez certainement, le jour où la décision a été prise d'envoyer ces trois journalistes à Mossoul, j'étais hospitalisée sous anesthésie générale. En tout état de cause, je n'ai pas participé à la prise de décision d'envoyer cette équipe en Irak. Et pour cause, je ne pouvais pas le faire. Je n'ai appris que cette équipe était partie en Irak qu'au moment où nous avons su qu'ils se trouvaient dans un champ de mines et que plusieurs d'entre eux étaient sûrement morts. Comprenez que c'est très compliqué pour moi de vous parler d'une décision à laquelle je n'ai absolument pas participé : je n'étais ni présente, ni en état de la prendre.

Quoi qu'il en soit, je tiens à rendre hommage à tous les grands reporters que je vois partir sur le terrain. En Ukraine, cela fait quatre ans qu'ils s'y relaient. Je ne pense pas seulement à ceux de France Télévisions ; je pense à Florence Aubenas, à nos confrères de TF1 et des chaînes d'information qui sont sur le terrain et qui prennent autant de risques pour que l'information soit diffusée sur nos antennes, quelles qu'elles soient. Je leur tire mon chapeau !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces questions sont importantes dans le cadre de notre investigation. Confirmez-vous que M. Haddad, qui était fixe, n'était couvert par aucune assurance, ne bénéficiait d'aucun capital décès et n'avait signé aucun contrat de travail ? Si son corps a finalement pu être rapatrié, après avoir été retenu durant plusieurs jours à la morgue d'Erbil, c'est parce que sa famille a soudoyé des fonctionnaires irakiens en leur versant une somme de près de 1 000 euros, qu'elle a dû emprunter. France Télévisions, d'ailleurs, n'est intervenue que le 8 juillet 2017, donc plusieurs semaines après. Avez-vous connaissance d'autres collaborateurs qui seraient rémunérés au noir, comme M. Haddad ?

Mme Élise Lucet. Si mes souvenirs sont bons, il me semble que c'est à Yannick Letranchant, qui était à l'époque directeur de l'information, que vous devriez poser cette question – comme je suis sous serment, je préfère vous dire que je ne suis pas sûre de moi. Il avait géré ce dossier avec beaucoup d'humanité, d'après mes souvenirs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnons demain. Nous lui poserons la question.

Mme Élise Lucet. Peut-être lui poserez-vous la question. Il était chargé des questions relatives aux assurances, aux indemnisations, au soutien aux familles. Je pense qu'il a été extrêmement présent et très humain dans sa volonté de les entourer.

Mais les décisions n'étaient pas miennes. Je n'étais pas directrice de l'information et ne le suis toujours pas ; je n'ai toujours pas envie de le devenir. Donc posez-lui la question demain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous la lui poserons. Merci, madame Lucet.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos réponses à ces questions qui, je l'admets, sont lourdes... Nous poserons ces questions demain à M. Letranchant. Je vous remercie une nouvelle fois de votre patience et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions.

Pour clore cette audition, j'en viens à deux questions un peu plus légères. Le mardi 10 octobre 2017, à Nantes, des black blocs ont défilé avec une banderole à votre effigie sur laquelle était inscrit : « On fout l'bordel. Élise Lucet m'a radicalisé ». Quelques mois plus tard, dans une interview accordée à *Brut*, tournée dans votre bureau, on aperçoit une photographie de cette manifestation et de cette banderole affichée derrière vous. Est-ce pour vous une fierté d'être érigée en modèle par un mouvement d'extrême gauche ultraviolent ? Au fond, admettez-vous que certaines de vos émissions puissent contribuer à radicaliser l'opinion publique et peut-être à entraîner des violences ?

Mme Élise Lucet. Très franchement, je ne l'espère pas : j'aimerais que nous soyons davantage habités par un esprit de concorde – j'imagine que vous aussi, car, en tant que responsables politiques, la concorde est une chose qui vous importe. On sent, dans la période actuelle, un pays inquiet.

La photo à laquelle vous faites référence est effectivement dans mon bureau. Elle a été prise à Rennes, dans le cadre d'une manifestation organisée juste après la diffusion de notre enquête consacrée à la souffrance au travail chez Lidl et Free. Le nom des deux entreprises apparaît d'ailleurs sur la banderole que vous avez décrite. De nombreuses manifestations avaient lieu à l'époque, la loi « travail » ayant été adoptée peu avant. J'ai trouvé le clin d'œil amusant. Il faisait référence à l'enquête la plus regardée de l'histoire de « Cash investigation » : ce reportage, réalisé par Sophie Le Gall, a réuni plus de 4 millions de téléspectateurs en *prime time* – il n'y avait donc pas que des black blocs ou des gauchistes devant leur poste –, tout simplement parce que, malheureusement, le thème de la souffrance au travail concerne énormément de Français, encore aujourd'hui.

J'ai pris cela avec humour. De nombreux *memes* me concernant circulent également sur les réseaux sociaux. Vous n'avez d'ailleurs pas été renseigné de façon très complète, car j'ai aussi dans mon bureau une affiche de campagne de Donald Trump, que j'ai rapportée d'un reportage réalisé en Alabama juste avant les élections américaines, dans le cadre duquel j'avais notamment rencontré des *bikers* trumpistes – je ne sais pas si vous avez vu cette séquence où je discute avec eux juchée sur une énorme Harley-Davidson – et dont je garde un très bon souvenir. J'y ai aussi affiché mon accréditation pour aller en Ukraine, l'avis de classement sans suite d'une affaire judiciaire, de nombreuses photos de mon équipe ou tout simplement des œuvres de photographes que j'apprécie. Il ne faut pas y accorder plus d'importance que cela ; vous avez raison de le prendre avec le sourire, car c'est ainsi que nous l'avons pris nous-mêmes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je comprends évidemment vos explications. Il est effectivement important de savoir faire preuve de dérision – nous en manquons cruellement.

Vous avez reçu la Légion d'honneur en 2008. J'ai été surpris de l'apprendre, non seulement parce que vous avez la réputation d'être incorruptible, mais car je considère que vous êtes, en tant que journaliste, soumise à une exigence d'indépendance. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison que les parlementaires en fonction ne peuvent pas recevoir cette décoration. Vous avez expliqué l'avoir reçue par erreur. Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir refusée ? Cette décoration ne pose-t-il pas un problème d'indépendance vis-à-vis du pouvoir et de la personne qui vous l'a remise, à savoir Christine Albanel, à l'époque ministre de la culture et désormais présidente du comité d'éthique de France Télévisions ?

Mme Élise Lucet. Je suis très contente que vous me posiez cette question car je vais pouvoir mettre les choses au clair sur cette question. Avant de vous raconter l'histoire de cette Légion d'honneur, je précise que je ne la porte jamais, car j'ai eu la chance, au cours de ma vie, d'interviewer à de nombreuses reprises des vétérans de la seconde guerre mondiale et des résistants – vous le savez, je suis normande et très attachée à mon territoire. Ces hommes et ces femmes avaient reçu la Légion d'honneur, et ils la méritaient. Un de mes plus beaux souvenirs de reportage reste d'avoir rencontré Léon Gautier, cet homme extraordinaire qui fait partie des rares Français à avoir débarqué, avec le commando Kieffer, sur les plages de Ouistreham. Ces personnes-là sont à mes yeux l'illustration exacte de ce que doit être la Légion d'honneur.

Comment les choses se sont-elles passées me concernant ? Patrick de Carolis, alors président de France Télévisions, m'a appelée un jour pour me demander l'autorisation de m'inscrire sur une liste de personnes susceptibles de recevoir la Légion d'honneur. Comme je lui ai fait exactement la même réponse qu'à vous et exprimé mon étonnement, il m'a assuré qu'il devait simplement proposer huit noms pour compléter une liste et que je ne la recevrais pas. J'ai accepté, il a inscrit mon nom en dernier sur la liste et, n'ayant effectivement pas reçu la Légion d'honneur, j'ai complètement oublié cette histoire.

Un an plus tard, le dimanche 14 juillet, j'ai reçu à 9 heures du matin un texto de ma cheffe d'édition de l'époque me félicitant pour ma Légion d'honneur. Je suis tombée de l'armoire ; j'étais même bien embêtée ! Peut-être aurais-je effectivement dû la refuser, car, lorsque je songe à des personnes comme Léon Gautier – et à d'autres, par exemple des chercheurs ou des scientifiques ayant contribué à faire progresser la connaissance –, je ne pense pas la mériter. C'est peut-être la raison pour laquelle je ne la porte jamais.

Patrick de Carolis devait me remettre cette décoration dans les locaux de France Télévisions, en présence seulement de quelques confrères et consœurs, car je ne voulais pas de cérémonie officielle. Une semaine avant la date prévue, il m'a appelé une nouvelle fois pour me faire savoir que la ministre de la culture de l'époque, Christine Albanel, voulait me remettre la Légion d'honneur et qu'il ne pouvait pas s'y opposer. C'est ainsi qu'elle m'a été remise par la ministre la semaine suivante...

Je n'ai donc nullement été décisionnaire dans cette affaire. Au vu des remarques que le comité d'éthique a pu formuler sur nos différentes émissions, je ne pense pas non plus qu'il y ait là de conflit d'intérêts.

Je vous demande d'être précis dans la retranscription de mes propos et de ne pas en retenir uniquement que « je ne mérite pas la Légion d'honneur ». J'estime ne pas la mériter en comparaison à ces personnes que j'ai évoquées et que je respecte éminemment.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai d'ailleurs moi aussi une pensée pour Léon Gautier, que j'ai eu la chance de connaître car il habitait à proximité de ma circonscription. C'était effectivement un homme remarquable et engagé, qui a contribué à la libération de notre pays.

Nous avons évoqué les pressions qui pouvaient s'exercer sur les journalistes ; le rapporteur est revenu sur le cas de LVMH. Puisque vous témoignez sous serment, que nos échanges sont écoutés et qu'ils peuvent donner lieu à des poursuites pénales, je tiens à préciser un point : vous avez indiqué avoir eu vent du fait que LVMH avait exercé des pressions sur France Télévisions et aurait menacé de lui retirer une campagne de publicité. Disposez-vous effectivement de cette information ?

Mme Élise Lucet. Non. J'ai lu cette information dans *Le Canard enchaîné*. Vous avez raison, il faut être très précis : j'ai dit clairement n'avoir aucune certitude et je reste très prudente sur ce point. J'ai lu cette information dans la presse, mais je n'ai pas pu la vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je me permets d'insister sur ce point, car vous avez en revanche évoqué avec certitude plusieurs entreprises – un assureur bancaire, un constructeur automobile, un fabricant de soda –, dont vous ne voulez pas révéler les noms.

Mme Élise Lucet. Très franchement, je ne pense pas que ce soit nécessaire. J'évoquais les pressions politiques et économiques qui peuvent s'exercer. Le retrait d'une campagne de publicité, que ce soit comme mesure de rétorsion ou avant une enquête, en fait partie. Je ne pense pas que le nom des marques concernées soit très intéressant. Ce qui compte, c'est de savoir comment les journalistes sont protégés de ces pressions par leur direction. À cet égard, je remercie à nouveau la direction de France Télévisions, car Delphine Ernotte-Cunci, Stéphane Sibbon-Gomez, Alexandre Kara et désormais Philippe Corbé nous en protègent et nous permettent de travailler en toute tranquillité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les reportages d'investigation permettent parfois aux responsables politiques de prendre conscience d'injustices ou de scandales, donc de la nécessité de faire évoluer la loi pour y remédier. J'ai par exemple été marqué par un reportage d'« Envoyé spécial » où l'on apprenait que des enfants ayant été battus ou abandonnés par leurs parents pouvaient être contraints, une fois adultes, de payer pour la maison de retraite de leurs anciens bourreaux. Je crois que nous sommes nombreux à en avoir été émus.

Suivez-vous la manière dont le politique se saisit de vos révélations, ou estimez-vous au contraire qu'une fois le scandale mis sur la place publique, votre travail de journaliste est fait ?

Mme Élise Lucet. Nous nous réjouissons toujours quand des responsables politiques, quel que soit leur parti, s'emparent de nos enquêtes pour faire évoluer les choses. Le reportage consacré à l'obligation alimentaire, par exemple, montre une jeune femme désireuse de trouver des sénateurs qui pourraient lui servir de relais. Peut-être, grâce à ce reportage, obtiendra-t-elle le soutien de députés – elle a déjà celui d'un sénateur, mais peut-être faut-il que les deux chambres travaillent de concert sur ce texte.

Nous sommes bien sûr très attentifs aux suites qui peuvent être données à notre travail. En matière d'évasion fiscale, à laquelle « Cash investigation » a consacré de très nombreuses émissions, les textes ont beaucoup évolué – je songe notamment à la transmission obligatoire des documents dans l'Union européenne. Notre reportage « Implants : tous cobayes ? » a conduit à l'arrêt de la commercialisation par *Allergan*, leader mondial du

marché, des implants mammaires macrotexturés, qui pouvaient provoquer une forme de lymphome. Un journaliste d'« Envoyé spécial » a été auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de *TikTok* sur les mineurs, pour évoquer la plateforme *OnlyFans*. Je crois aussi que vous êtes très sensibles au problème des PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées) et que vous avez pu vous emparer de l'enquête d'« Envoyé spécial », qui a été un des premiers magazines d'information à évoquer. À l'inverse, nous regarderons évidemment ce qu'il en adviendra au niveau politique.

Les journalistes ne peuvent pas vivre seul dans leur bocal, ce serait une catastrophe : nous devons être en prise directe avec le pays et ses dirigeants. Cela ne veut pas dire que nous devons boire des cafés ou déjeuner avec eux, mais qu'il nous faut nous intéresser à leur travail, à la manière dont les lois évoluent et dont le pays réagit. Nous pouvons jouer un rôle de thermomètre, y compris pour vous – en dehors de vos circonscriptions, car vous y prenez déjà le pouls du pays chaque semaine –, et nous suivons bien sûr votre travail car, le plus important, c'est que les choses bougent, ce qui n'est pas de notre ressort, mais du vôtre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À l'issue de cette longue audition consacrée au journalisme d'investigation, je tiens à exprimer tout notre soutien à Christophe Gleizes, seul journaliste français actuellement emprisonné.

Mme Élise Lucet. Merci de me donner l'occasion de me joindre à ce soutien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci à vous d'avoir répondu à nos questions.

*

* *

31. Audition, ouverte à la presse, de représentants des syndicats de Radio France : M. Lionel Thompson (CGT Radio France), M. Renaud Dalmar (délégué syndical central CFDT), M. Matthieu Gandon (secrétaire national adjoint FO Radio France), M. Matthieu Darriet (délégué syndical central au SNJ), M. Benoît Gaspard (délégué syndical central Sud Radio France), Mme Christine Zazial (UNSA), et des représentants de la Société des journalistes (SDJ) de Radio France : Mme Corinne Audouin, présidente, M. Alexis Morel, secrétaire général, et M. Léo Corcos, vice-président (11 février 2026)

Mme Céline Calvez, présidente. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour les deux auditions de cet après-midi. Nous accueillons tout d'abord les organisations syndicales de Radio France ainsi que la Société des journalistes (SDJ) de Radio France.

Je tiens tout d'abord à bien vouloir nous excuser pour les changements de jour et d'horaires pour votre audition, qui ont donné lieu à des changements de dernière minute, dont on comprend bien qu'ils ont pu vous gêner. Nous vous remercions d'autant plus d'être là !

Lors des dernières élections des représentants du personnel au CSE (comité social et économique) de Radio France, en 2023, la CGT est arrivée en tête, suivie de Sud, de l'Unsa, de la CFDT, du SNJ et de FO. Les syndicats de Radio France se sont élevés avec force contre le projet de création d'une holding de l'audiovisuel public, qui semble être aujourd'hui en voie d'abandon. Ils ont rythmé la vie de Radio France en s'engageant

pleinement dans la vie de l'entreprise, non seulement au quotidien, mais aussi, comme on l'a vu dans la presse, en soutenant Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, l'humour sur France Inter ou en protestant contre des baisses de subventions qui ont affecté l'ensemble de l'audiovisuel public.

Créée en 1987, la société de journalistes (SDJ) de Radio France est « la voix collective des journalistes », comme l'expliquait Mme Audouin, sa présidente, sur la chaîne *YouTube* du Conseil économique, social et environnemental (Cese). La SDJ est dans la tourmente depuis plusieurs mois, avec l'affaire Thomas Legrand-Patrick Cohen, à laquelle se sont ajoutés la récente démission d'Adèle Van Reeth et le départ, tout aussi récent, de Philippe Corbé pour France Télévisions.

Ma première question s'adresse aux représentants des syndicats. À l'appel de l'intersyndicale, les salariés de Radio France ont été en grève à la fin du mois d'août. Sur fond de réduction des crédits budgétaires alloués à l'audiovisuel public, vous dénonciez les coupes dans la grille d'information locale du réseau Ici et une baisse des moyens techniques risquant d'appauvrir les émissions. Alors qu'il s'agit de préserver l'équilibre financier de l'entreprise dans un contexte budgétaire dégradé, pourquoi contestez-vous que certaines tâches jusqu'alors réparties entre plusieurs personnes – réalisateur et technicien, par exemple – puissent être confiées à une seule ? Ne peut-on voir là, au contraire, une possibilité d'enrichissement des métiers ?

Ma seconde question s'adresse spécifiquement à la SDJ. Vous avez déclaré que « la décision de suspendre Thomas Legrand illustr[ait] la fébrilité grandissante et inacceptable des dirigeants de Radio France ». Pouvez-vous expliciter ces propos et préciser comment cette fébrilité se manifeste ?

Mais, avant de vous céder la parole, je vous remercie de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022 et de celui de France Télévisions en 2023 et 2024.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Matthieu Gandon, Renaud Dalmar, Lionel Thompson, Matthieu Darriet, Benoît Gaspard, Mmes Christine Zazial et Corinne Audouin, MM. Alexis Morel et Léo Corcos prêtent successivement serment.)

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire.

M. Matthieu Gandon, secrétaire national adjoint de FO Radio France. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, les coupes budgétaires plombent les activités de Radio France et génèrent des RPS (risques psychosociaux), car elles empêchent toute politique salariale, entraînent une diminution des productions et font que le déploiement de nouvelles activités doit être financé avec un budget réduit – je pense en particulier aux podcasts, qui connaissent un formidable succès, et à la création de « Mon Petit France Inter », destinée aux enfants, au détriment de la chaîne musicale Mouv', qui permettait aux jeunes artistes d'être découverts.

Radio France est mise sous pression depuis de trop nombreuses années, entre la holding et les attaques incessantes de certains médias contre le service public audiovisuel, qui fragilisent la santé mentale de certains salariés et entraînent même des agressions de journalistes, en particulier du réseau Ici. Malgré cela, Radio France reste leader et continue de proposer des programmes et des concerts d'exception. Les nombreux métiers qu'elle articule et le fait qu'ils soient exercés en interne – notamment ceux de la production, contrairement à ce qui se passe à France Télévisions, mais aussi ceux de technicien de maintenance, plombier, serrurier, etc. – en font un modèle d'entreprise publique unique. Ses capacités d'évolution sont obérées par les contraintes budgétaires, son formidable succès n'est pas accompagné et la baisse des moyens l'empêche de se conformer pleinement à son cahier des charges.

M. Renaud Dalmar, délégué syndical central de la CFDT. Merci de nous avoir convoqués : cette audition nous permettra de rappeler ce que nous faisons, à Radio France, et comment, mais aussi de couper court à un certain nombre de sous-entendus ou de malentendus. C'est, en tout cas, ce que nous demandent les salariés de Radio France, que nous représentons. Car quels que soient leur métier et leur statut, ils et elles ont été heurtés par ce qu'ils ont entendu lors des auditions et par le fait que certaines aient été menées à charge. Les personnels ont ressenti une véritable déconsidération pour leur travail.

Si certains propos ont été aussi mal reçus, c'est que les salariés de Radio France exercent leur métier avec beaucoup d'engagement ; c'est un paramètre de la réussite de notre entreprise. Nous avons la conviction de travailler pour le bien commun de l'information, de la culture et du divertissement et de participer à la fabrication d'une offre riche et diversifiée, accessible à toutes et à tous.

Car notre activité ne se résume pas à de l'information et à des chroniques politiques, même s'il s'agit de deux axes essentiels. Radio France, ce sont cinq chaînes nationales, avec des magazines de science, d'histoire, de philosophie, de géopolitique, de musique, d'économie, de littérature et de divertissement, des documentaires très travaillés, des fictions élaborées, de la musique live ou enregistrée, en plus de l'information. Radio France, ce sont quarante-quatre radios locales implantées dans toute la France, chargées de faire résonner la vie politique, sociale et culturelle locale et de fournir une information de proximité. Radio France, ce sont trois formations musicales et deux maîtrises d'enfants. Radio France est entrepreneur de spectacle vivant. Radio France est une plateforme numérique sur laquelle vous trouvez une production de podcasts originaux en plus des programmes également diffusés sur les antennes ; nos podcasts représentent 49 % des podcasts téléchargés en France.

Et tout cela est produit exclusivement en interne, grâce aux savoir-faire maison. Tout cela, c'est beaucoup de travail ; voilà ce que les plus de 5 000 collaborateurs du groupe voudraient faire entendre. Radio France est une énorme machinerie qui nécessite une multitude de métiers intégrés à l'entreprise – ils représentent 150 références métier.

M. Lionel Thompson, représentant de la CGT. Merci de nous permettre de nous exprimer au nom des salariés de Radio France, qui se posent des questions sur les sujets évoqués ici, sont concernés par eux au premier chef et s'en préoccupent tout autant que les auditeurs et que nos concitoyens qui nous financent.

Votre commission s'est donnée pour but d'enquêter sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ; des questions légitimes, même si, à la notion de neutralité, nous préférons celle de pluralisme – le Conseil d'État parle d'ailleurs d'« exigence légale d'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion » à laquelle doit veiller l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

On peut souligner en préambule que ce pluralisme est bien plus présent sur nos antennes que dans bien des médias audiovisuels privés, et que tenter d'être pluraliste peut aujourd'hui suffire pour être catalogué par certains à droite ou à gauche dans un paysage médiatique qui se droitise jusqu'à l'extrême.

En ce qui concerne le fonctionnement de Radio France, ses salariés, cela a été dit, sont profondément attachés à la production 100 % en interne, que nous avons su jusqu'à présent préserver et qui est garante de la maîtrise de la qualité technique et éditoriale de ce que nous diffusons.

C'est aussi, entre autres, au nom des spécificités de la production radiophonique que nous nous opposons, avec nos camarades de France Télévisions et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), au projet de regroupement en holding. La proposition de loi en ce sens semble – vous l'avez dit, madame la présidente – mise de côté pour le moment. Si elle est purement et simplement enterrée, à nos yeux, ce sera encore mieux. Le regroupement de la télé et de la radio n'est pas, contrairement à ce qu'affirme Mme la ministre Rachida Dati, le seul modèle possible ou d'avenir pour l'audiovisuel public. Il y a des pays en Europe où radio et télé publiques sont séparées et ne s'en portent pas plus mal. Et quand les deux sont réunies, la radio en pâtit quasi systématiquement : elle n'est plus prioritaire dans les choix stratégiques ni dans les financements. Il y a pourtant un enjeu majeur à maintenir l'indépendance du média radio, qui offre une alternative aux écrans, que l'on peut écouter partout en faisant autre chose et même quand plus rien d'autre ne fonctionne – lorsqu'une panne d'électricité géante a frappé l'Espagne en avril dernier, c'est en écoutant leur radio à piles que les gens ont pu s'informer. Les regroupements entre radio et télé existent dans le privé, c'est vrai, mais ce sont des modèles plutôt *low cost*, loin d'avoir notre capacité de production, en quantité comme en qualité.

Et cette qualité, c'est ce que viennent chercher les quelque 15 millions d'auditeurs quotidiens de nos radios nationales et locales, sans parler des plus de 2 milliards d'écoutes de nos podcasts en 2025 ou du succès des concerts de nos formations musicales. Ces chiffres sont un démenti pour ceux qui nous accusent de ne parler qu'à une petite élite ou qu'à une part restreinte des Français.

On peut toujours faire mieux, bien sûr, mais personne, en France en tout cas, ne fait mieux aujourd'hui. Jamais le secteur privé, dépendant de recettes publicitaires qui ne sont pas extensibles à l'infini, ne serait en mesure de financer une telle offre.

La qualité, ça a un coût. Cela pose la question du financement, qui est le véritable problème à nos yeux : s'il y a quelque chose à réformer, c'est lui. Car le financement actuel, par une fraction de TVA, nous expose à des coupes incessantes et n'est pas satisfaisant : il faut un financement spécifique, dédié, progressif et dynamique qui soit vraiment à la hauteur des enjeux. En plus, le financement de l'audiovisuel public, nous vous l'avons dit, a subi des coupes ces dernières années : 120 millions d'euros d'économies en dix ans, selon Sibylle Veil lors de son audition devant vous. Et ces économies, nous vous l'avons également dit, ont des répercussions sur nos comptes, sur nos conditions de travail, sur la qualité de ce que nous offrons et désormais sur le périmètre, avec notamment la disparition de la diffusion hertzienne de Mouv'.

Ce qui coûterait véritablement cher aux citoyens, ce serait de casser définitivement l'audiovisuel public : cher en recul de l'information et de la culture, en progression des déserts informationnels, notamment dans les régions, en libre champ laissé aux fake news ; ça coûterait cher, tout simplement, à la démocratie.

M. Matthieu Darriet, délégué syndical central SNJ. C'est un sentiment particulier que nous inspire le fait d'être devant vous : d'habitude, c'est nous, les journalistes, qui posons les questions pour éclairer le débat public ! Dans d'autres pays, une autorité assure l'interface entre la Représentation nationale et l'audiovisuel public afin de garantir l'indépendance de ce dernier. Nous ne pouvons que déplorer l'absence en France d'une telle structure, de nature à éviter les soupçons et à limiter les tentatives de dire aux rédactions ce qu'elles devraient écrire.

Malgré tout, le SNJ, premier syndicat de la profession, est satisfait d'être ici pour porter la voix des journalistes de Radio France. Ils sont 900, dont 400 basés en région, certains en CDD ou en contrat de pige – des contrats précaires. Il y a aussi, il faut le souligner, une trentaine d'apprentis, que l'entreprise recrute avec pour ambition d'élargir les horizons des rédactions.

Dans cette commission, vous accordez beaucoup de place aux vedettes de l'information ; on l'a vu hier encore avec l'audition d'Élise Lucet. Cette starification n'est clairement pas notre tasse de thé. Vous oubliez que, derrière, il y a des équipes qui ont choisi de travailler pour le service public et qui en sont fières, des équipes présentes de l'Ukraine aux États-Unis et partout en France, des équipes dont la boussole est la vérification des faits, l'équilibre des points de vue – en clair, l'honnêteté intellectuelle, plus que la neutralité, qui restera pour nous une utopie inatteignable, car nous avons tous nos parcours, nos origines et nos cultures propres ; mais c'est cette diversité, justement, qui permet d'assurer l'équilibre interne.

Nous sommes journalistes, nous travaillons avec une carte de presse, pas avec une carte électorale. La réalité de notre métier, c'est que, chaque matin, nous nous réunissons en conférence de rédaction pour décider *collectivement* – j'insiste sur ce mot – des sujets que nous allons traiter dans la journée. Cette séance commence par un débriefing de la matinale. Les débats sont vifs et sans concession. C'est la force et la responsabilité de notre métier que la remise en cause permanente.

Vous devez aussi savoir que les attaques répétées contre les journalistes de Radio France ont des conséquences psychologiques sur les équipes et des conséquences directes sur leurs conditions de travail – menaces sur les terrains de reportage, campagnes de cyberharcèlement...

Les projets de rapprochement des entreprises de l'audiovisuel public et l'absence de visibilité sur les budgets pèsent aussi sur les équipes, alors qu'elles ne demandent qu'une seule chose : faire leur travail le plus sereinement possible.

Vous le savez sans doute, la profession de journaliste est régie par un corpus de règles, dont certaines entrent en résonance toute particulière avec les sujets qui préoccupent cette commission : respecter la vérité ; ne publier que des informations dont l'origine est connue ; ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations ; rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte. Chacun de nos médias a par ailleurs défini des règles complémentaires.

Il y a parfois des erreurs, mais nous n'avons aucune difficulté à dire que nous nous sommes trompés. Mais attention : ce n'est pas parce qu'un élu, un chef d'entreprise, un représentant d'association ou même un préfet parle de *fake news* qu'il y en a une. Notre mission n'est pas de communiquer, elle n'est pas de faire plaisir, mais de « porter la plume dans la plaie », pour citer Albert Londres.

Le service public de l'audiovisuel a été astreint ces dernières années à de grosses économies ; si cela continue, ce ne sera pas sans conséquences sur la qualité de l'information.

Nous rappelons donc ici le règlement européen sur la liberté des médias, qui oblige les États membres à assurer un fonctionnement indépendant des médias de service public, notamment en fournissant des garanties concernant leurs ressources financières.

Depuis plusieurs mois, nous constatons que la représentation nationale, pour partie, ne défend plus le service public de l'information, pas plus que la ministre de la culture, dont c'est pourtant la mission. Cela nous surprend tout autant que cela nous inquiète, car le service public de l'information, tout comme l'éducation nationale, la justice ou la police, c'est notre bien public à tous. Décrédibiliser ses journalistes, cela relève pour nous du même ressort que s'en prendre aux enseignants et aux élus. C'est accompagner et encourager un mouvement de déstabilisation de la démocratie.

M. Benoît Gaspard, délégué syndical central de Sud Radio France. La CFDT a très bien décrit Radio France. Je voulais rappeler l'ampleur de notre production et le fait, essentiel, que nous produisons tout ce que nous diffusons. Notre ressource dépend à 87 % de la dotation de l'État et nos dépenses sont, à juste titre, constituées à 57 % des rémunérations des salariés. Nous n'achetons aucun programme extérieur et notre indépendance financière vis-à-vis des ressources privées doit demeurer, car elle est le premier gage de notre indépendance et de notre impartialité.

Il est évidemment légitime que la représentation nationale nous interroge ; nous sommes conscients de nos forces et de nos faiblesses, et volontaires pour contribuer à manifester la vérité à leur sujet. Ce qui nous inquiète au plus haut point, en revanche, ce serait que l'on fasse passer une entreprise saine pour malade par une remise en cause permanente de l'utilisation qu'elle fait de la ressource publique.

Nous subissons de la part de médias privés des attaques extrêmement relayées sur les réseaux sociaux ; nous notons que les paroles de soutien et celles qui font état de nos forces sont beaucoup plus difficiles à faire entendre et percent peu dans la vague médiatique quasi permanente des réseaux.

Nous en notons les conséquences pour les salariés de Radio France. Beaucoup voient leur santé au travail atteinte, tout simplement parce qu'ils sont extrêmement engagés dans ce qu'ils font, quel que soit leur métier, et qu'ils vivent une remise en cause quasi constante depuis septembre. Cela commence à atteindre fortement le corps social de l'entreprise.

À cela s'ajoute la souffrance, qui dure depuis un peu plus longtemps, d'exercer dans des conditions rendues toujours un peu plus difficiles par les restrictions budgétaires successives de ces dernières années. Face aux attaques médiatiques que nous subissons, il y a un point sur lequel nous ne sommes pas dupes : à l'orée de l'élection présidentielle de 2027, nous ne pouvons accepter que l'affaiblissement de l'audiovisuel public et sa perte de crédibilité puissent être à l'agenda politique de qui que ce soit.

Nous avons besoin d'un soutien réaffirmé de l'État et de ses représentants. Les salariés de Radio France ont besoin de travailler à nouveau sereinement, de retrouver de la légitimité et d'être défendus dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis bientôt deux mois, vous interrogez l'audiovisuel public sur sa neutralité. Nous attendons que la Représentation nationale tire un bilan honnête de ce qu'elle aura entendu. Vous avez les moyens de connaître nos forces et de nous renouveler une confiance légitime. Vous avez aussi la possibilité, car la Représentation nationale siège au conseil d'administration de Radio France, de faire état de nos faiblesses et de contribuer à ce que nous les surmontions, à ce que nous rectifiions le tir.

Une chose est sûre : si l'État, dans sa globalité, refuse son soutien au service public de l'audiovisuel, il prend le risque de laisser la désinformation gagner la bataille, de laisser porter un coup terrible et définitif à la diffusion de la culture, de la musique et du divertissement, et c'est bien la démocratie française qui s'en trouverait durablement affaiblie. Nous pouvons convenir qu'il faut impérativement lutter contre ce risque.

Mme Christine Zazial, représentante de l'Unsa. Je ne peux que souscrire à ce qui a déjà été dit. Je tiens à souligner particulièrement le maillage exceptionnel de proximité que représente le réseau Ici, autrefois France Bleu. Quand nous nous retrouvons ici, nous sommes face à des députés que nous connaissons bien dans les territoires : nous ne pouvons que nous sentir en prise directe avec vous.

Nous sommes souvent, au niveau local, des sources fiables pour les médias nationaux, non seulement en matière d'information, mais dans le secteur du divertissement et de l'animation, qu'on oublie souvent.

De même, on parle beaucoup des journalistes, mais il y a bien d'autres professions. Un grand nombre de salariés constituent cette belle maison.

Notre structure relaie les grands événements et, parfois, les temps difficiles que traversent nos pays, nos régions. Nous sommes, rappelons-le, opérateurs d'importance vitale. Nous sommes également le relais de très grandes causes nationales auxquelles nous donnons le plus d'écho possible.

Les auditeurs ont un attachement particulier, comme nous tous, à ces radios présentes partout sur le territoire ; c'est une exception française dont nous devons être fiers et qu'on nous envie.

Mme Corinne Audouin, présidente de la SDJ de Radio France. Je commencerai par préciser la différence entre une société des journalistes et des syndicats – je pense que vous la connaissez, mais ce n'est peut-être pas le cas de ceux qui nous écoutent.

Nous partageons beaucoup de combats, il nous arrive de signer des communiqués communs, mais nous n'avons pas le même objet ni le même statut. L'existence des SDJ est relativement récente : la plus ancienne est celle du *Monde*, créée en 1951. Aujourd'hui, tous les grands médias en ont, de l'AFP (Agence France-Presse) au *Figaro* en passant par *L'Humanité*, *Le Parisien*, *BFM* ou *Challenges*. Celles du *Monde* ou de *Libération* ont un statut particulier puisqu'elles sont actionnaires de leur journal ; la plupart des autres, dont celle de Radio France, sont des associations régies par la loi de 1901.

Nous faisons des élections en interne, chacune selon ses propres règles. Ce sont les journalistes qui élisent les représentants. Nos fonctions sont bénévoles. Les élus n'ont pas de délégation de temps ni de protection.

Notre objet est exclusivement l'éditorial. La SDJ ne s'occupe pas des ressources humaines, des salaires, des congés, des licenciements ou du mal-être au travail – bien que celui-ci puisse parfois peser sur l'éditorial et se situe alors à la limite de notre champ de compétence. Ces domaines relèvent des prérogatives des syndicats.

La SDJ de Radio France – vous l'avez rappelé, madame la présidente – est née en 1987. J'en suis la présidente depuis cinq ans. Notre seul pouvoir est celui de parler. Nous ne sommes pas au comité de direction, on ne nous demande pas notre avis pour nommer le nouveau patron ou choisir le prochain matinalier, mais nous parlons et nous espérons être

entendus. C'est notre seul pouvoir, mais il peut évidemment être important : nous pouvons aller jusqu'à signer une motion de défiance contre un directeur de rédaction ou de station – c'est assez rare, mais c'est arrivé –, sans valeur contraignante, toutefois, pour la direction ou la présidence de Radio France.

La SDJ de Radio France – c'est important – représente tous les journalistes de Radio France, c'est-à-dire ceux de France Inter, de France Info, de France Culture, de France Musique, des quarante-quatre stations locales d'Ici et des rédactions transverses – nous avons trois services qui travaillent pour toutes les antennes : la rédaction internationale, la direction des sports et la cellule investigation. En tout, cela fait 900 journalistes. Je pense que nous sommes la plus grosse SDJ de France.

Alexis Morel et moi-même travaillons à France Inter. Alexis a fait une grande partie de sa carrière à France Info. Léo Corcos travaille à Ici Creuse après une carrière dans les stations locales. En somme, nous représentons un peu toutes ces radios.

Nous sommes élus par les journalistes pour un mandat de deux ans. Notre légitimité s'appuie sur le taux de participation, de 80 % aux dernières élections. Nous sommes une trentaine.

Notre champ, c'est, disais-je, l'éditorial : ce qui va susciter le débat, l'interrogation en interne, le choix d'un invité, d'une chronique, pourquoi on a organisé tel débat, pourquoi on couvre tel événement de telle manière. Pour vous donner un exemple, une de nos luttes, depuis des années, est celle pour l'égalité hommes-femmes parmi les invités de Radio France, ou du moins – car l'égalité est un objectif très ambitieux – un certain équilibre, un rééquilibrage. C'est une question dont nous parlons très régulièrement à nos directions, que nous essayons d'aiguillonner pour avancer à ce sujet.

Une SDJ active, qui s'exprime, qui publie des communiqués, qui intervient auprès de la direction, qui est parfois un peu le grain de sable dans les rouages, mais qui peut aussi y mettre de l'huile, c'est le signe de la vitalité et de la bonne santé d'une rédaction. C'est vraiment très important. Dans une rédaction normale, on s'engueule, on n'est pas d'accord, on débat en permanence. Matthieu Darriet le rappelait : c'est ce qui se passe en conférence de rédaction tous les jours. La fabrique de l'information – pour reprendre le titre d'une émission de France Culture – est une fabrique collective. Nous remettons notre ouvrage sur le métier en permanence : est-ce la meilleure manière de faire ? Est-ce qu'on est d'accord ? Est-ce qu'on partage les mêmes principes ? Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, évidemment. Tout cela, nous en discutons en permanence ; c'est pourquoi je dirais qu'il est difficile, voire impossible, qu'une seule personne puisse influencer cette ligne éditoriale que nous construisons en commun.

La SDJ, c'est la voix de ce collectif, l'émanation de la base. Notre rôle est celui de vigie, de relais de ce que pensent les journalistes de la rédaction et qu'ils n'osent pas toujours exprimer. Nous travaillons de manière informelle avec nos directions, nous discutons avec elles et nous nous exprimons de manière plus forte, quand le besoin s'en fait sentir, par des communiqués. C'est un dialogue parfois fluide, parfois rugueux, mais indispensable.

Y a-t-il une spécificité au fait d'être journaliste dans l'audiovisuel public ? Oui et non.

Non, car nous avons les mêmes principes déontologiques que tous les journalistes. Nous accueillons au sein de Radio France des journalistes passés par Europe 1, par RTL, par *Le Point*, par BFM, et nous en sommes ravis. Nous les intégrons extrêmement bien. Nous ne

sommes pas une tour d'ivoire ni une forteresse. Nous faisons la promesse à nos auditeurs d'une information vérifiée, sourcée, sérieuse, équilibrée. Nous avons des outils de vérification en interne : une agence interne et une agence de vérification. Nous respectons les règles du pluralisme politique à la lettre. L'Arcom n'a infligé aucune sanction à Radio France à ce sujet ces trois dernières années. Plus largement, nous respectons les opinions et les points de vue, dans la limite du respect des droits fondamentaux, des réalités historiques et du consensus scientifique – l'équilibre, ce n'est pas cinq minutes pour Pythagore et cinq minutes pour les platistes. Comme tous les journalistes, nous sommes soumis à la loi. Nous n'avons pas le droit de diffamer, d'insulter ni d'injurier.

Nous avons sans doute, en plus, une conviction qui nous est propre : nous croyons en l'audiovisuel public, en sa nécessité, parce que nous avons des missions que n'a pas l'audiovisuel privé – ce n'est pas une critique, c'est ainsi –, des missions qui ne sont pas rentables. Je citerai notamment l'investigation et l'information de proximité.

En conclusion, nous voulons exprimer ici, au nom de tous les journalistes de Radio France, notre fierté de travailler dans cette belle maison, notre fierté que 15 millions de Français nous écoutent tous les jours, d'avoir gagné un million et demi d'auditeurs en dix ans, d'avoir huit auditeurs sur dix qui habitent en région, c'est-à-dire exactement la même proportion que dans la population française.

J'ai commencé à France Inter il y a trente et un ans. Je me souviens d'avoir été, jeune journaliste, émerveillée par cette radio et par ce groupe. Et je suis extrêmement fière de continuer à travailler dans des radios qui ressemblent aux Français, qui sont à l'écoute des Français – de tous les Français.

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous remercie pour ces propos liminaires.

Les quarante-cinq prochaines minutes seront consacrées aux questions du rapporteur et à vos réponses. Puis, vers 16 h 20, je donnerai la parole aux autres députés, pour deux minutes pour les membres de la commission et une minute pour les autres, et vous pourrez leur répondre. Vous incarnez une certaine diversité, mais, le temps étant limité, chacun ne pourra pas répondre à toutes les questions ; j'invite donc les représentants des différents syndicats à se partager la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame la présidente. Merci beaucoup, mesdames, messieurs, pour votre temps et pour l'ensemble des réponses que vous pourrez nous apporter. Comme nous avons beaucoup de questions et que le temps dont nous disposons est limité, je vais essayer de poser les miennes le plus rapidement et succinctement possible ; si, de votre côté, vous pouvez nous donner des réponses succinctes, cela nous permettra de poser un maximum de questions.

La première – je suppose que vous l'attendiez – porte sur le jeu de chaises musicales que l'on a pu observer ces derniers jours à la direction de Radio France. Philippe Corbé vient de quitter la direction de l'information de France Inter, moins d'un an après son arrivée. Jeudi dernier, nous apprenions qu'Adèle Van Reeth, directrice de cette antenne, a dû plier bagage du jour au lendemain ; c'est Céline Pigalle qui lui succède, elle-même cédant sa place à la direction d'Ici à Laurent Guimier. Agnès Vahramian, déjà chargée de la direction de France Info, reprend la direction de l'information de Radio France. Je voudrais avoir votre sentiment sur ces nominations et remerciements, qui surviennent d'ailleurs en pleine commission d'enquête. Qu'en pensez-vous ? Selon vous, que traduisent ces changements assez brutaux, auxquels on ne s'attendait pas forcément au bout de quelques mois ou années seulement ?

M. Lionel Thompson. La CGT s'est exprimée très rapidement après le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter et les nominations que vous avez évoquées. Il appartient à la direction de Radio France d'expliquer pourquoi elle a voulu, à ce moment-là de la saison, changer la direction et nommer Céline Pigalle. Nous avons – ce n'est pas un secret – des critiques à formuler sur les choix qui avaient été faits, notamment sur la grille de rentrée et sur le management en interne. Je ne sais pas quelles raisons ont véritablement présidé à la décision ; il a été dit qu'Adèle Van Reeth voulait refaire de l'antenne et qu'il fallait laisser à la succession le temps de préparer la rentrée prochaine.

En revanche, le fait que les directions cumulent maintenant beaucoup de fonctions soulève des questions que nous avons posées. La directrice de l'information de Radio France est également directrice de France Info ; la directrice de France Inter, Céline Pigalle, chapeaute les programmes et l'information, sachant que, formellement, Philippe Corbé n'est pas remplacé à son poste. On s'interroge sur le sens de tout ça : est-ce que ça ne commence pas à faire beaucoup ?

Laurent Guimier, lors de son premier passage à Radio France en tant que directeur de France Info puis directeur éditorial, a été un grand artisan du rapprochement de France Info radio et télé. Nous ne trouvons pas que ce soit une grande réussite : ça n'a pas apporté quoi que ce soit à la radio et ça a un coût. Nous craignons que son retour présage celui de ce genre de velléités, que ce soit le rapprochement en interne des services et des rédactions – nous nous y sommes opposés, car il nous paraît important de maintenir l'indépendance des rédactions de chaque chaîne, les identités éditoriales étant un peu différentes – ou un rapprochement avec France Télévisions, qui n'apporte pas grand-chose, aussi bien pour France Info que pour Ici : les matinales filmées d'Ici n'ont strictement rien apporté à l'audience radio. Nous nous sommes inquiétés de cela, au-delà des raisons de ces nominations – qui appartiennent à la présidente de Radio France, puisque c'est elle qui décide de démettre ou de nommer les directions.

M. Matthieu Gandon. Ce sont des choix qui appartiennent à la direction de Radio France. Je sais que vous avez auditionné la présidente-directrice générale de Radio France et deux de ses cadres dirigeants, Mme Marie Message et M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général : je vous invite à les réauditionner si vous voulez obtenir des réponses à ces questions.

M. Matthieu Darriet. Nous avons communiqué sur ce sujet parce que, selon nous, ces changements de personnes représentent un gros danger. La question de la double casquette est un vrai problème qui a tendance à se reproduire à Radio France. Le risque est aussi que chaque nouvel arrivant veuille constituer sa propre équipe. *In fine*, cela déstabilise complètement les équipes ; vous conviendrez qu'en ce moment, on n'a vraiment pas besoin de ça.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous entendre sur la mission que Mme Adèle Van Reeth, que nous avons entendue dans le cadre de cette commission d'enquête, a accomplie à la tête de France Inter. Qu'en avez-vous pensé et, encore une fois, quelles sont, selon vous, les raisons de son départ ?

M. Benoît Gaspard. Les épisodes récents à France Inter sont moins des épisodes de gestion de la chaîne du strict point de vue éditorial que des réactions à la polémique de septembre et aux attaques que nous avons alors subies. France Inter étant la première chaîne de Radio France, nous regrettons que la réaction ait été exclusivement défensive de la part tant de Sybille Veil que d'Adèle Van Reeth. On aurait aimé un peu plus de soutien à la fonction éditoriale de Thomas Legrand et aux différentes équipes éditoriales de France Inter ; on aurait aimé qu'on leur dise : « Ne vous inquiétez pas : l'impartialité, la neutralité, on y est ; on va

juste démontrer qu'on y est. » Ce soutien-là a-t-il fait défaut, ou est-ce qu'il n'a simplement pas été perçu par les équipes de France Inter ? Quoi qu'il en soit, il y a un manque depuis septembre : les équipes n'ont pas la sensation d'être soutenues, ni d'être confortées dans le cap à suivre.

Je ne sais pas si le départ d'Adèle Van Reeth est lié à cela ; je ne sais pas s'il changera quelque chose à ce sentiment, mais il y a quelque chose à réparer au sein des équipes de la première radio de France.

M. Alexis Morel, secrétaire général de la société des journalistes de Radio France. Pour répondre à votre première question, madame la présidente, sur la fébrilité, je rejoins mon collègue : cet automne, dans un contexte d'attaques très fortes, très intenses, démultipliées et concertées contre l'audiovisuel public, en particulier contre France Inter, nous avons en effet réclamé une prise de parole forte, unie, de la part de notre direction pour dénoncer ces attaques et les méthodes par lesquelles elles sont arrivées, comme cette affaire de la vidéo au mois de septembre.

Depuis, nous avons eu cette réponse de la direction et nous l'avons d'ailleurs félicitée pour cela. En tout cas, nous étions satisfaits de cette prise de parole forte, à la fin de l'automne et au début de l'hiver, pour dénoncer ces attaques, un peu à l'unisson de ce que nous, les SDJ, dénoncions – et pas seulement la SDJ de Radio France : au cours de l'automne, on a connu une deuxième affaire d'enregistrement clandestin, avec des méthodes qui n'avaient rien de journalistiques mais relevaient plutôt de l'espionnage ; à cette occasion, vingt-six autres SDJ de médias privés – BFM, *Le Parisien*, TF1, *Les Échos*... – se sont jointes à nous pour les dénoncer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Gaspard, vous avez expliqué, à propos de Mme Adèle Van Reeth, que vous auriez souhaité plus de soutien éditorial à Thomas Legrand. Je rappelle que celui-ci avait été surpris, il y a quelques mois, dans un café avec Patrick Cohen et des cadres du Parti socialiste, et qu'il avait prononcé cette phrase qui avait fait polémique : « Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati. » Estimez-vous qu'il aurait fallu défendre à tout prix Thomas Legrand alors que, visiblement, il a été pris en état de connivence – en rupture avec ses principes déontologiques – avec des cadres d'un parti politique ?

M. Benoît Gaspard. Je ne commenterai pas les propos qu'il a tenus. Je faisais référence à son travail à France Inter, qui, il me semble, ne pouvait nullement être remis en cause. À ce moment-là, on aurait souhaité une prise de parole assez nette pour distinguer ce sur quoi, sans aucun doute, il devait être interrogé – lui-même s'est mis très vite en retrait de son activité à Radio France, le temps de faire la lumière sur cette affaire – et son travail à France Inter. On aurait aimé que la direction ait une parole un peu plus claire et dise : « Nous observons le travail de Thomas Legrand sur France Inter : il n'a rien à se reprocher sur ses prises de parole et ses prises de position à l'antenne. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur un autre cas, avec lequel on fait souvent la comparaison. Vous expliquez que le soutien à votre collègue Thomas Legrand aurait pu être plus important. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune forme de soutien à Jean-François Achilli, qui, du jour au lendemain, a été licencié par Radio France car il avait été soupçonné d'avoir échangé avec Jordan Bardella pour un projet de relecture de livre ? Pourquoi entend-on une demande de soutien supplémentaire à Thomas Legrand, qui a été surpris dans un café échangeant avec des cadres du parti socialiste et expliquant qu'il allait faire ce qu'il fallait pour Dati, alors que, dans le même temps, Jean-François Achilli, soupçonné de relecture d'un livre de Jordan Bardella, n'a pas bénéficié de votre soutien ? Comment expliquez-vous ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Matthieu Darriet. Jean-François Achilli, sauf erreur de notre part, a été licencié parce qu'il a enfreint une règle qui est posée à Radio France et rappelée à de multiples reprises depuis trois ans : en cas de collaboration extérieure, demander l'autorisation à l'employeur pour vérifier si cette collaboration extérieure est compatible avec les missions de service public et avec la déontologie journalistique. Il y a des dizaines de journalistes et aussi d'autres métiers – animateurs, producteurs – qui font de telles demandes à Radio France ; certaines sont acceptées, d'autres sont refusées. C'est pour cela qu'il a été licencié : il n'avait pas demandé l'autorisation.

Alors, comme on voit où vous voulez en venir, je précise que la question se poserait exactement de la même façon si moi ou n'importe qui à cette table voulions écrire un livre ou animer un débat avec le Medef, avec Les Républicains ou avec je ne sais qui d'autre : il y aurait la nécessité de demander l'autorisation.

Si l'autorisation n'a pas été demandée, c'est clairement un motif de licenciement.

M. Renaud Dalmar. Je précise qu'au même moment, d'autres journalistes et d'autres animateurs et producteurs ont également été licenciés pour le même type de motif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernier exemple, sur lequel j'ai d'ailleurs interrogé le directeur de l'information de France Télévisions : une journaliste chargée du *fact checking* sur France Info a participé, en tant que tête d'affiche, à un meeting de La France insoumise à Toulouse avec le député François Piquemal il y a quelques mois. Est-ce que cela aurait dû susciter la même indignation et entraîner les mêmes sanctions de la part des dirigeants de l'audiovisuel public que celles qui ont été prises à l'encontre de M. Achilli, dont vous expliquez que la collaboration extérieure n'est pas compatible avec ses missions journalistiques ? Est-ce que, selon vous, la direction de France Télévisions et la direction de France Info auraient dû prendre exactement les mêmes décisions à l'égard de cette journaliste, qui, je le rappelle, est toujours en poste ?

M. Lionel Thompson. Il est compliqué pour nous de commenter une affaire qui concerne une journaliste de France Télévisions et dont nous n'avons pas une connaissance précise. Je n'ai, honnêtement, pas de commentaire à faire.

Je souhaite dire un mot concernant Thomas Legrand, dont nous avons pris la défense. Ce n'est pas du tout du même ordre que ce qu'il s'est passé avec Jean-François Achilli. Dans le cas de Thomas Legrand, il s'agit d'une vidéo filmée hors de Radio France, alors qu'il n'est pas à l'antenne. De plus, elle pose des problèmes déontologiques : c'est une vidéo volée, on ne sait pas qui en est l'auteur, on ne sait pas comment elle a été récupérée... Je ne vais pas réexpliquer toutes les raisons, mais nous avons dit que nous voulions bien avoir des débats déontologiques, mais pas sur ces bases, pas sur la base d'un document volé, alors que le contradictoire n'a pas été assuré – à aucun moment on n'a joint les deux protagonistes pour leur demander des explications.

De plus, Thomas Legrand n'était plus dans la rédaction de France Inter : il n'avait aucune position où il pouvait influencer en quoi que ce soit sur la ligne éditoriale des journaux et des programmes. L'émission qu'il devait mener à la rentrée était une émission de débats et, en tant qu'éditorialiste de *Libération*, il y a toujours sa place, comme d'autres éditorialistes venant d'autres titres de presse de toutes orientations. Nous souhaitons qu'il retrouve une place, d'une façon ou d'une autre, à Radio France.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur Morel, pouvez-vous répondre à la question du rapporteur sur le cas de la responsable du *fact checking* de France Télévisions ?

M. Alexis Morel. Je vous ferai la même réponse que M. Thompson : nous ne pouvons pas nous exprimer sur une consœur d'une autre entreprise de l'audiovisuel public. Nous n'avons pas les mêmes règles ou, en tout cas, nous ne connaissons pas les leurs.

Je rappelle simplement, car il est important que vous le sachiez, qu'à Radio France, nous sommes soumis à des règles extrêmement strictes en matière de collaboration extérieure : toute intervention à l'extérieur, y compris bénévole, y compris pour l'éducation aux médias dans une école primaire, doit être connue de la direction avant d'être réalisée, et doit obtenir son feu vert. Je répète que cela concerne y compris une collaboration bénévole d'éducation aux médias, une intervention devant une classe. C'est bien que la Représentation nationale le sache. Ces règles sont très strictes, et nous nous y soumettons évidemment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je me permets d'aborder ce sujet – ce n'était pas du tout prévu – parce que vous avez dénoncé un manque de soutien à votre collègue Thomas Legrand. Vous affirmez qu'il y a une vraie différence entre le cas de Jean-François Achilli, licencié par Radio France pour des soupçons de projet de relecture d'un livre avec Jordan Bardella, et celui de Thomas Legrand, qui, lui, a été maintenu.

M. Erwan Balanant (Dem). Il vient de vous expliquer pourquoi !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que les propos de Thomas Legrand n'avaient pas été prononcés à l'antenne. Or Jean-François Achilli, lui non plus, n'a pas tenu de propos à l'antenne : il a été remercié du jour au lendemain pour de simples soupçons. Pardonnez-moi d'être un peu insistant, et ce sera ma dernière question sur le sujet Legrand-Cohen, que je ne comptais pas forcément aborder, mais que vous avez mis sur la table : comment expliquez-vous cette différence ? Pourquoi ne pas l'avoir soutenu comme vous avez soutenu Thomas Legrand ?

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, on vous a parlé à plusieurs reprises des collaborations extérieures et de la nécessité d'avoir une autorisation...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je revenais aux propos de M. Thompson.

Mme Céline Calvez, présidente. Je pense que nous avons tous compris, mais cela mérite apparemment d'être redit : si vous voulez bien compléter, s'il vous plaît, monsieur Thompson ?

M. Lionel Thompson. Je répéterai ce qui vient d'être dit : c'est la nature des deux cas qui est différente. D'ailleurs, M. Achilli a abandonné son recours aux prud'hommes. Il a commis une faute, comme vous l'a expliqué mon camarade du SNJ, par rapport à un règlement de Radio France qui est clair et s'applique à tout le monde.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous ne voulez pas nous le réexpliquer ? (*Sourires.*)

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Balanant, à chaque question que je pose, aime bien me mettre en cause, montrant ainsi le peu de respect qu'il éprouve pour le rôle du rapporteur. Permettez-moi d'aller au bout de mes questions ; chacune d'entre elles est posée poliment et sans aucune forme d'agressivité.

En tout cas, je vous remercie pour vos réponses.

Pour clôturer cette séquence sur le changement à la tête de France Inter, qui a dû surprendre nombre de ses auditeurs, nous avons appris dans la presse que Mme Van Reeth n'avait

pas très bonne presse parmi les salariés de France Inter. En juillet 2024, elle avait fait l'objet d'une motion de défiance, votée par 80 % de la rédaction. J'ai essayé de savoir pourquoi : on apprend notamment, dans *Revue 21*, que lors de l'assemblée générale de juillet 2024, une journaliste lui aurait déclaré : « On sait pour qui tu roules : derrière toi, il y a le Printemps républicain. » D'ailleurs, Mme Van Reeth, qui avait acté le départ de Guillaume Meurice, d'Aymeric Lompret et de Yaël Goosz, avait aussi recruté Benjamin Duhamel, que d'aucuns estiment être le symbole d'un recentrage politique de France Inter. Selon vous, quelles sont les raisons fondamentales qui ont provoqué le licenciement de Mme Van Reeth ou, en tout cas, son changement de poste ? Est-ce qu'il y avait véritablement un problème de ligne éditoriale ?

M. Alexis Morel. Une nouvelle fois, nous n'allons pas nous prononcer sur les raisons de son départ : cela ne nous appartient pas, ce n'est pas nous qui décidons de notre direction, ce n'est pas nous qui faisons partir les directrices et les directeurs de chaîne ou de rédaction.

Cet automne, au-delà du contexte extérieur, qui nous a évidemment atteints, nous avons été troublés par les changements de grille, notamment en matinale, que nous avons trouvés incohérents et déséquilibrés, et par la disparition ou la réduction de certains rendez-vous ; c'est ce qui a été reproché à notre direction. Force est de constater qu'en janvier, de nouveaux changements ont été opérés qui nous paraissent plus cohérents, notamment sur la constitution de la matinale, avec le retour, grosso modo, à la grille qui prévalait jusqu'à l'été 2025.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ce n'est pas vous qui faites partir les directeurs de chaîne et que vous n'avez pas d'influence sur les choix de la direction. Pourtant, le 5 février dernier, dans *Libération*, qui a d'ailleurs consacré sa une au départ d'Adèle Van Reeth, on apprenait qu'une délégation de membres du bureau de la société des journalistes de France Inter et de représentants syndicaux du SNJ et de la CGT avait rencontré Céline Pigalle et Adèle Van Reeth. Une source reprise par *Libération* explique : « On a plaidé en disant qu'il fallait quelqu'un de bienveillant avec la rédaction, qui puisse aussi nous défendre à l'extérieur, face à la commission d'enquête par exemple. » Pouvez-vous confirmer la tenue de cette réunion et le contenu de ces échanges rapportés par *Libération* ? Est-ce que, contrairement à ce que vous venez de dire, certaines décisions prises par la direction de Radio France sont guidées par la pression des syndicats, notamment du SNJ et de la CGT ?

Mme Corinne Audouin. Je vous confirme que nous avons été reçus par Céline Pigalle et Adèle Van Reeth mais il ne s'agissait pas du futur remplacement d'Adèle Van Reeth : nous ne savions pas qu'elle allait partir, puisque nous ne sommes pas du tout maîtres de cet agenda. C'était après le départ de Philippe Corbé, directeur de l'information de France Inter, qui nous a beaucoup déstabilisés, puisqu'il n'est resté que neuf mois et qu'il a rejoint la direction de l'information de France Télévisions – là aussi, c'est une décision qui ne nous appartient pas.

Notre seul pouvoir, je l'ai dit, est celui de la parole. Nous disons des choses, nous faisons remonter ce que ressent la rédaction dans ces moments où nous sommes parfois chahutés à l'extérieur. Nous faisons un métier qui est quand même difficile, qui est soumis à beaucoup d'impératifs de temps et de précision. Ce n'est pas un métier où les relations sont toujours simples, parce qu'on est beaucoup dans l'urgence, sur des sujets importants.

On avait soutenu l'importance d'avoir quelqu'un de bienveillant, ce qu'était absolument Philippe Corbé, d'ailleurs, donc on avait envie d'avoir quelqu'un un peu dans cette lignée ; je crois que c'est la seule chose qu'on ait dite lors de cette réunion.

M. Lionel Thompson. Puisque vous avez évoqué la CGT, c'est nous prêter bien du pouvoir que de penser que nous pouvons cogérer et avoir une influence sur la nomination des

directeurs ! Nous avons modestement le rôle d'essayer de porter la parole de la rédaction ou des salariés quand il est question de leur désigner un nouveau manager, pour essayer de passer des messages. Le message, en l'occurrence, c'était qu'effectivement, à l'heure actuelle, on subit des attaques de l'extrême droite et des médias Bolloré ; on avait besoin de quelqu'un qui soit solide face à ces attaques pour nous défendre à la tête de la rédaction : ça ne va pas plus loin que ça.

Quant aux raisons du départ d'Adèle Van Reeth, on peut essayer de faire de l'interprétation, si vous voulez absolument qu'on réponde à cette question. Je pense qu'il y a eu une grille de rentrée qui n'a pas bien marché, avec une vague de sondages qui n'a pas été très bonne, même si on reste très très haut ; il y a eu des départs de directeurs. Peut-être qu'elle paye cela, je n'en sais rien ; il faut le demander à notre présidente.

Nous pouvons avoir une lecture, mais c'est celle de la CGT, qui ne sera sans doute pas celle de la direction. Nous faisons partie des gens qui pensent que des erreurs ont été faites sous la pression, notamment celle des critiques de droite et d'extrême droite, qui ont conduit à élaguer un certain nombre de choses, à licencier Guillaume Meurice, à supprimer l'émission de Charline Vanhoenacker – d'abord la quotidienne, puis l'hebdomadaire. Ce sont peut-être des erreurs par rapport à nos auditeurs : on voit que *Nova* bénéficie de succès d'audience avec Guillaume Meurice le dimanche soir. Peut-être que c'est cela. En tout cas, moi, je ne sais pas : il faut demander à la PDG. Nous avons notre lecture, mais ce n'est pas nous qui avons fait partir Adèle Van Reeth ni qui avons nommé nos nouveaux directeurs.

M. Matthieu Darriet. Concernant le poids supposé que nous pouvons avoir dans les nominations, vous avez parlé de la motion de défiance contre Adèle Van Reeth ; il y a eu une motion de défiance à France Bleu, il y a quelques années, qui n'a été suivie de strictement aucun effet puisque la direction concernée n'est pas partie, alors que la motion avait également été votée à plus de 80 %.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Thompson, vous expliquez qu'il y a une grille de rentrée sur France Inter qui n'a pas bien marché, que des erreurs ont été commises sous la critique de la droite et de l'extrême droite.

Je voudrais revenir au changement de grille de la matinale qui s'est produit à la fin de l'été, avec l'arrivée de Benjamin Duhamel, qui anime depuis septembre dernier l'interview politique de la matinale de France Inter. En juin 2025, à peine son arrivée a-t-elle été annoncée que la quasi-totalité des syndicats – la SDJ, la CGT, la CFDT, FO, le SNJ, Sud et l'Unsa – ont conjointement protesté parce que Benjamin Duhamel animait aussi en même temps une émission tous les soirs sur BFM TV.

Vous avez publié un communiqué dans lequel vous écrivez : « France Inter ou BFM TV, il faut choisir ». Dans le passé, d'autres animateurs, d'autres journalistes de France Inter ont exercé des fonctions en parallèle dans le privé ; je crois que c'est le cas d'Antoine de Caunes et d'Augustin Trapenard, qui officiaient tous les deux sur France Inter et sur Canal+. Dans ce communiqué, vous parlez de conflits éditoriaux, vous parlez aussi – ce sont des mots que je trouve assez graves – de « sentiment déplorable de collusion entre médias et d'entre-soi ». En quoi Benjamin Duhamel pourrait-il être à l'origine d'un tel sentiment de collusion et d'entre-soi ?

M. Lionel Thompson. Les cas que vous avez cités ne sont pas du même ordre : il ne s'agissait pas d'un des *anchormen* emblématiques de la matinale. Être l'incarnation forte de notre antenne – donc du service public – le matin et celle d'une chaîne privée le soir nous paraissait incompatible, et c'est contre cela que nous avons protesté. Cela ne visait pas la

personne de Benjamin Duhamel, qui est un professionnel, mais le fait qu'il intervienne aussi sur BFM, à un horaire – le soir – où il était une signature de la chaîne. Nous avons considéré qu'il faut choisir : on ne peut pas être un pied dans le service public et un pied dans le privé avec des incarnations aussi fortes. C'est cela qui donne l'impression qu'on est dans un petit monde où on retrouve les mêmes partout.

Mme Corinne Audouin. Cela pose presque une question de conflit de loyauté entre ses deux employeurs : dans des cases où il interviewe des personnalités, est-ce que c'est le Benjamin Duhamel de BFM qui l'emporte sur celui de France Inter ? C'est inextricable. Et, encore une fois, cela ne portait pas sur sa personnalité : depuis qu'il est arrivé, il s'est extrêmement bien intégré à notre rédaction et à notre matinale.

M. Benoît Gaspard. Ce message s'adressait à notre direction à un moment où nous étions légitimement en droit de la questionner sur le fait, d'un côté, de vanter les spécificités et la qualité de l'information du service public et, de l'autre, de risquer pour nos auditeurs une confusion des genres. Ce tract était donc parfaitement légitime et, comme vous l'avez rappelé, il a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, la société des journalistes et la société des producteurs de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. L'un des motifs de critique était que Benjamin Duhamel pouvait avoir une tribune le matin sur France Inter mais aussi le soir, à la télévision, sur une chaîne privée, BFM TV. Je voudrais vous poser une question sur la concentration. Aymeric Caron a publié un tweet il y a quelques heures dénonçant l'hyperconcentration de certains éditorialistes du service public, expliquant que Patrick Cohen a un édito le matin sur France Inter et aussi une chronique quasiment tous les soirs sur France 5, et ce depuis près de dix ans. J'ai trouvé le tweet d'Aymeric Caron assez intéressant.

Je voudrais vous faire réagir sur la chronique de Patrick Cohen d'hier, qui a beaucoup fait réagir. Les auditeurs de France Inter ont en effet eu la surprise d'entendre Patrick Cohen euphémiser sur le scandale Jack Lang : les critiques sont, selon lui, aussi unanimes qu'excessives, car Jack Lang n'est accusé que de fraude fiscale. « L'homme et son œuvre ne méritaient pas le déshonneur » car Jack Lang a été, selon lui, non seulement « le plus grand » ministre de la culture « de la V^e République », mais aussi « le plus ardent, audacieux, créatif » « dans tous les secteurs de la vie culturelle ». Jack Lang, visiblement satisfait de l'édito de Patrick Cohen sur France Inter, l'a même publié dans la foulée sur tous les réseaux sociaux.

Trouvez-vous normal que, dans la première matinale de France, un éditorialiste payé par l'impôt des Français mette à l'honneur un homme dont le dernier mérite serait d'avoir fermé les yeux, pendant de très nombreuses années, sur les activités passées et présentes d'un pédocriminel notoire au motif qu'il en tirait un avantage financier ? Ne doit-on pas tirer la sonnette d'alarme sur cette hyperconcentration de l'éditorialisation aux mains d'une seule personne, à la fois sur France Inter et sur les chaînes de la télévision publique ?

Mme Céline Calvez, présidente. Il y a plusieurs questions dans cette question !

Mme Corinne Audouin. Patrick Cohen a une liberté de parole totale : c'est un éditorialiste, personne ne relit ses articles, ses papiers. On ne va certainement pas juger de ce qu'il a écrit. Il est, comme tous les journalistes, responsable devant la loi – si quelqu'un veut porter plainte contre lui pour diffamation ou injure...

Je tiens juste à rappeler que Patrick Cohen ne représente pas toute l'information de France Inter : il est éditorialiste, ce qui est très particulier. Nous avons traité l'affaire

Jack Lang dans les journaux de France Inter, nous avons fait de nombreux éléments – papiers, reportages, analyses. Je le sais d’autant mieux que j’ai travaillé le week-end dernier et que je suis présentatrice : j’ai donc diffusé ces sujets. Nous avons rappelé ce qu’il y a dans les dossiers Epstein ; nous avons rappelé sa carrière, notamment à l’IMA (Institut du monde arabe), et comment cela pouvait être parfois compliqué à la tête de cette institution ; tous ces éléments ont été traités. L’information sur une chaîne ne peut pas être jugée sur une chronique de trois minutes : c’est forcément un ensemble, un équilibre qui se fait à l’écoute globale de la radio.

Quant à l’omniprésence de Patrick Cohen, je rappelle qu’il n’est pas l’*anchorman* de la matinale : il a une chronique de trois minutes – à un horaire très exposé, il est vrai – et une autre le soir dans une émission sur France 5 – il ne présente pas le journal télévisé de France 2 ! Pour nous, ce n’est donc pas comparable. Par ailleurs, ce sont deux médias de service public, ce qui, pour nous, a aussi du sens.

M. Alexis Morel. Monsieur le rapporteur, j’aimerais citer un autre extrait de cette même chronique. Patrick Cohen dit précisément : « [Il n’est pas question de] l’excuser – pas du tout ! Jack Lang a eu grand tort de profiter des largesses d’un riche affairiste et, ainsi, de se compromettre avec un prédateur sexuel qu’une première condamnation aurait dû rendre infréquentable. À quel niveau de connivence entre puissants [...] devient-on l’obligé de celui qui vous régale ? Même si les multiples messages échangés avec Epstein ne l’impliquent dans aucun scandale sexuel, même s’il ne fait l’objet que d’une enquête pour fraude fiscale, le président de l’Institut du monde arabe n’avait d’autre choix que de se retirer – question de décence. » Cela a donc bien été rappelé par Patrick Cohen !

Je répète qu’il s’agit d’une case éditorialisée : un éditorial, c’est différent des éléments que nous pouvons produire pour les journaux d’information.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci d’avoir complété avec l’ensemble de la chronique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela n’enlève rien à l’exactitude des verbatims que j’ai cités de la chronique de Patrick Cohen, reprise sur les propres comptes de Jack Lang sur les réseaux sociaux, ce qui signale une forme d’hagiographie.

Je ne vous ai pas entendu répondre à ma question – la question tweetée par Aymeric Caron et que je me permets de vous relayer. Est-ce que, selon vous, il n’y a rien d’anormal à ce qu’une personne concentre autant d’éditos, le matin sur la radio publique et le soir sur la télé publique, depuis autant d’années ? Est-ce qu’il faudrait davantage diversifier les éditos sur le service public ?

Mme Céline Calvez, présidente. Quelqu’un souhaite-t-il ajouter quelque chose aux réponses déjà données par Mme Audouin et M. Morel à cette question ?

Mme Corinne Audouin. Je crois avoir répondu à cette question en disant qu’il n’était pas *anchorman* de la matinale et qu’il avait deux positions : un édito relativement bref et une intervention dans une émission. Encore une fois, ce n’est pas nous qui embauchons les éditorialistes : il faut poser cette question à notre direction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J’en viens au cadre social qui vous concerne. Vous avez été un certain nombre à en parler dans vos propos liminaires. Dans son rapport du 14 octobre 2024 consacré à Radio France, la Cour des comptes évoque « des statuts très favorables pour les CDI ».

Je vais vous donner quelques exemples concrets : concernant le temps de travail, les journalistes de Radio France travaillent entre 191 et 197 jours par an – à peine un jour sur deux. À titre de comparaison, parce qu’il faut être exhaustif, c’est 192 jours chez France Télévisions et 225 jours dans la convention collective nationale.

S’agissant des congés, les cadres bénéficient de douze semaines de congés payés par an et les journalistes de Radio France vont jusqu’à quatorze semaines. Pour certains techniciens d’antenne, la semaine ne compte même pas 35 heures, mais 32 heures travaillées.

Voici enfin ce qui m’a le plus interpellé. Lorsque, en 1981, la France est passée aux 39 heures de travail hebdomadaire, Radio France est restée aux 40 heures. À l’époque, Radio France avait obtenu une compensation sous la forme de cinq jours de congés supplémentaires pour l’ensemble des salariés. Mais, alors qu’en 2000, Radio France s’est alignée sur les 35 heures, non seulement les salariés de Radio France ont conservé les cinq jours supplémentaires qu’ils avaient gagnés à titre de compensation en 1981, mais ils ont gagné quatre jours supplémentaires au titre de l’arrivée des nouvelles technologies et de la modernisation. Ce n’est pas moi qui le dis : c’est écrit noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes. En le lisant, j’ai pensé à tous les indépendants, j’ai pensé aux agriculteurs, j’ai pensé aux millions de salariés qui n’ont pas ces avantages et qui, bien souvent, travaillent plus que le temps légal, sans heure supplémentaire comptabilisée, et sans rien demander en échange.

Ma question est donc simple : est-ce que vous comprenez que ce temps de travail, ces avantages sociaux, peut-être anachroniques et aussi exorbitants, dénoncés dans le rapport de la Cour des comptes, ces avantages nombreux puissent choquer des millions de Français pour qui travailler davantage, même plus que le temps légal, ne suscite aucune forme de récompense supplémentaire ?

M. Matthieu Darriet. Nous nous attendions à cette question.

Tout d’abord, vous parlez de quatorze semaines, mais de quoi parle-t-on ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des journalistes de Radio France.

M. Matthieu Darriet. Journaliste à Radio France, je ne bénéficie pas de quatorze semaines de congés. Vous mélangez tout – j’y reviendrai.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n’est pas moi, c’est le rapport de la Cour des comptes. Il faut le dire à la Cour des comptes.

M. Matthieu Darriet. Ces quatorze semaines tiennent compte, vous l’avez d’ailleurs très justement expliqué, de la réduction du temps de travail. Les journalistes de Radio France ne travaillent pas 35 heures par semaine, ni même 39 heures, mais 40 heures. Cette durée de travail hebdomadaire ouvre le droit à des compensations.

Les journées de travail durent, dans les faits, plutôt 10 heures. Une enquête interne portant sur les risques psychosociaux vient d’ailleurs de le confirmer pour les stations Ici, dans lesquelles les dépassements du temps de travail légal sont chroniques dans de nombreuses rédactions. Une expertise indépendante avait déjà pointé le problème en 2021 en relevant des durées de travail hebdomadaires supérieures à 45 heures et atteignant parfois 50 heures.

En outre, certains jours de congés sont octroyés pour compenser les jours fériés qui ne sont pas chômés. Les dimanches et les fêtes, y compris le 1^{er} mai, sont, pour les journalistes, des jours comme les autres, qui ne font l'objet d'aucune majoration financière. D'ailleurs, c'est un petit jeu, chaque jour férié, le SNJ publie un tweet destiné à la Cour des comptes : il montre des journalistes en train de travailler dans les rédactions nationales et dans le réseau Ici.

Les chiffres de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), que vous ne contesterez pas, j'imagine, monsieur le rapporteur, indiquent que le temps de travail effectif moyen des Français s'élève à 1 661 heures par an. Or, comme nos journées durent 9 heures – dans les faits, plutôt 10, mais prenons une fourchette basse –, les journalistes de Radio France travaillent 1 773 heures – ou 1 728 pour ceux qui bénéficient d'une semaine de congés supplémentaire liée à l'ancienneté. Notre temps de travail effectif se situe donc dans la moyenne de celui des Français.

Même si nous sommes un syndicat, nous ne regardons pas dans l'assiette des autres... mais nous tenons à vous rappeler, puisque vous avez cité la convention collective des journalistes, que les différences ne sont pas si grandes avec RTL et Europe 1, pas plus qu'avec *Le Progrès*, *L'Équipe* ou *Le Monde*, organes de presse dans lesquels le temps de travail tourne autour de 196 jours par an.

De très nombreux journalistes emploient leur temps libéré pour faire de l'éducation aux médias : même si cette tâche entre dans les missions de Radio France, il n'y a pas d'argent pour l'effectuer. Nous avons formé des gens qui vont, pendant leur temps de repos, dans les écoles pour éduquer les jeunes aux médias, action que vous jugerez comme moi fondamentale.

Monsieur le rapporteur, il est logique que vous ayez remarqué cela dans le rapport de la Cour des comptes, mais nous aurions aimé que vous releviez aussi dans ce rapport, et que vous le disiez à la Représentation nationale et à tous ceux qui nous regardent, que la Cour des comptes estime l'entreprise correctement gérée et considère que ce résultat a eu des effets sur les salariés. Par ailleurs, la Cour a affirmé que le choix d'intégrer la totalité de la production s'est révélé un gage d'efficacité, notamment dans le domaine numérique ; ce constat est fondamental pour Radio France.

M. Lionel Thompson. Nous sommes parfaitement conscients des réalités sociales et économiques que vivent actuellement les Français : c'est notre métier de les documenter. Je suis fils de cuisinier, je vis en Seine-Saint-Denis et je connais la situation sociale française et le nombre d'heures de travail des habitants de notre pays. Si les gens travaillent au-delà du cadre légal, il appartient à vous, législateur, d'y remédier. Je ne suis pas certain qu'on améliorera la situation des boulangers et des agriculteurs en rognant sur les droits sociaux des salariés de Radio France, qui n'ont en outre rien d'exorbitant, contrairement à ce qui est dit.

Les quatorze semaines ne concernent que les journalistes et ne correspondent pas à quatorze semaines de congés. Nous l'avions dit à la Cour des comptes, qui aurait été bien inspirée de passer un peu plus de temps avec nous ; elle aurait ainsi vu plusieurs aspects de notre travail quotidien qui expliquent le volume de congés et de jours de RTT. Ces derniers s'expliquent par le fait que nous travaillons au-delà des 39 heures, *a fortiori* des 35. Si on touche à cet équilibre, nous passerons aux 40 heures effectives : Radio France et le contribuable n'y gagneront rien. Nous avons cinq semaines de congés payés comme tout le monde et une semaine supplémentaire à partir de huit ans d'ancienneté, comme beaucoup de cadres dans des grosses boîtes privées. Nous bénéficions également de trois semaines de congés divers pour compenser les jours fériés que nous ne chômons pas.

Certaines durées effectives de travail à Radio France sont, pour le coup, exorbitantes du cadre légal. Un rapport du cabinet Isast de 2022 avait pointé plusieurs problèmes : « l'alimentation d'internet » – on parlait à l'instant de modernisation – « impacte fortement les temps de travail », les « effectifs et les moyens [sont] insuffisants », le besoin de production entraîne des dépassements de la durée légale du temps de travail, « de nombreux salariés travaillent au-delà du temps prévu par leur contrat de travail, une partie du travail produit correspond donc à du travail dissimulé » – il s'agit du service public ! 2022, ce n'est pas bien vieux ; il y a eu entretemps des actions de Radio France qui ont un peu amélioré la situation, mais le naturel est vite revenu.

Dans ces conditions, les attaques contre les congés et les droits sociaux ne sont pas très populaires chez les salariés. Nous défendrons ces droits, car ils ne sont pas exorbitants : ils compensent des conditions sociales qui n'ont rien d'enviable. Les gens ne prennent pas intégralement leurs congés et en épargnent une partie sur leur compte épargne-temps pour les monétiser. Les salaires ne sont en effet pas très élevés et n'augmentent que faiblement, et ils sont bouffés par l'inflation – depuis quelques années, le pouvoir d'achat des salariés diminue.

Si l'on étudie le cadre social, prenons tous les éléments en compte. À ce titre, nous regrettons que la Cour des comptes n'ait pas adopté une vue d'ensemble. Elle souligne néanmoins des aspects plus positifs sur la situation sociale et la gestion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous affirmez que je me trompe, mais il faudra le dire à la Cour des comptes, car je n'ai fait que reprendre leurs chiffres et leurs constats.

Vous expliquez que les quatorze semaines de congés dont bénéficient les journalistes de Radio France se justifient par les conditions de travail particulières des personnels de radio, notamment le fait de travailler le week-end, la nuit ou les jours fériés. Il n'en reste pas moins que cela fait trois fois plus de congés payés que le reste des Français. De tels avantages restent, à la lecture du rapport de la Cour des comptes, difficilement justifiables car, en seulement sept mois, 279 journalistes ont demandé des autorisations pour travailler dans d'autres médias pendant leurs congés : cela ébranle votre discours selon lequel les journalistes sont tellement fatigués qu'ils méritent trois fois plus de congés que les Français. Ne convenez-vous pas que le nombre total de jours de congés, quatorze semaines par an pour les journalistes de Radio France, est trop élevé ?

M. Matthieu Darriet. Je vous ai déjà répondu, monsieur le rapporteur : pour faire de l'éducation aux médias, les gens demandent une autorisation de collaboration extérieure. La plupart du temps, ces interventions sont, comme l'a précisé Alexis Morel, dispensées gratuitement.

Mme Céline Calvez, présidente. Peut-être serait-il opportun de distinguer la collaboration avec un autre média des interventions bénévoles, organisées parfois par des associations, destinées à éduquer des publics, notamment scolaires, aux médias.

M. Renaud Dalmar. Nous regrettons de ne pas avoir pu nous entretenir avec la Cour des comptes après la présentation de leur rapport : les échanges ont toujours lieu en amont seulement, puis nous découvrons ce qu'elle a produit. Nous aurions eu plusieurs sujets à aborder, notamment la confusion faite dans le rapport, que semble reprendre à son compte le rapporteur, entre les jours de RTT, destinés à compenser une durée du travail dépassant celle fixée par la loi, et les congés payés. Les jours de RTT ne sont pas des congés payés, mais un moyen de respecter la durée légale de travail hebdomadaire, ces 35 heures que la CFDT défend.

Vous avez fait référence à l'histoire, monsieur le rapporteur, une discipline qui m'est chère et qu'il convient de convoquer pour expliquer ces congés. Les congés de modernisation ont été instaurés pour compenser des rémunérations très faibles au regard de leur niveau dans notre secteur d'activité. Radio France ne pouvait pas se permettre d'accorder des augmentations générales des salaires ; il n'y a ainsi eu qu'une seule progression générale au cours des dix dernières années, comme lors de la décennie précédente. La direction pourrait tout à fait proposer le rachat de ces congés, mais elle ne l'a pas fait jusqu'à présent.

Vous évoquez le rythme de 32 heures de travail des techniciens. Comme vous l'avez supposé, cette durée compense le travail de nuit de cette catégorie d'employés. Vous n'ignorez pas que Radio France fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et que les antennes émettent la nuit. Des techniciens commencent ou finissent leur service à 2, 3 ou 4 heures du matin.

Les indépendants choisissent leur durée de travail : peut-être qu'ils travaillent plus pour pouvoir gagner plus. Cette approche n'est pas transposable à Radio France. Je vous invite, par ailleurs, à vous interroger sur la crise des vocations dans la boulangerie : la jeune génération n'est pas disposée à accepter des conditions dégradées de travail comme le dépassement des 35 heures.

Enfin, je tiens à citer un titre de paragraphe du rapport de la Cour des comptes sur les avantages sociaux : « Les accords catégoriels sont structurants pour le quotidien de Radio France ».

Mme Céline Calvez, présidente. Nous arrivons à la fin des questions du rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'en poser une autre, madame la présidente...

Mme Céline Calvez, présidente. Laissez-moi parler...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas annoncé...

Mme Céline Calvez, présidente. Alors là, non ! J'allais te donner la parole...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas annoncé qu'il s'agissait de ma dernière question !

Mme Céline Calvez, présidente. J'allais te donner la parole mais si tu m'interromps, nous allons passer directement aux questions des membres de la commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poser une dernière question, qui est importante, sur le cadre social !

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, je constatais que nous étions parvenus à la fin des quarante-cinq minutes qui vous étaient imparties. J'allais inviter les personnes auditionnées à faire des réponses plus brèves afin de vous donner la possibilité de poser une dernière question, mais vous venez de m'interrompre, ce qui ne m'engage pas du tout à vous redonner la parole alors que nous venons de dépasser...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'était simplement pour vous demander...

Mme Céline Calvez, présidente. Nous avons des demandes de la part...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ... de me laisser poser une question...

Mme Céline Calvez, présidente. Dans ce cas, nous allons passer...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ..., sachant que vous ne m'aviez pas prévenu que la question précédente était la dernière.

Mme Céline Calvez, présidente. J'avais annoncé qu'à 16 h 20 nous passerions aux questions des députés. Je vous ai laissé poser une question complémentaire...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas prévenu...

Mme Céline Calvez, présidente. ... pour clore nos échanges sur le rythme et le temps de travail, et vous pourrez poser une autre question plus tard, mais il est maintenant 16 h 28.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas prévenu qu'il s'agissait de ma dernière question !

Mme Céline Calvez, présidente. Je vous ai indiqué qu'à 16 h 20, nous entamerions une autre partie de cette audition...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne l'avez pas dit, madame la présidente.

M. Erwan Balanant. Respectez la présidence !

Mme Ayda Hadizadeh. Arrêtez de créer des incidents !

Mme Céline Calvez, présidente. Il est 16 h 28. Vous n'aviez qu'à arriver à l'heure et non avec cinq minutes de retard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'étais là à 15 h 04. Laissez-moi poser une dernière question importante sur le cadre social.

Mme Céline Calvez, présidente. C'est moi qui préside et je précise que les orateurs des groupes disposent de deux minutes pour poser leurs questions. (*M. le rapporteur se saisit de son téléphone portable.*) Mais fais un tweet si tu veux, si ça t'amuse.

Les réponses ne devront pas non plus excéder deux minutes : je sais que c'est difficile, car vous êtes nombreux, mais vous devez vous répartir la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Laissez-moi poser une question.

Mme Céline Calvez, présidente. Il n'y a pas de demande de prise de parole du Rassemblement national ni d'Ensemble pour la République...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tu pouvais me laisser poser ma question puisque le Rassemblement national n'est pas représenté !

Mme Céline Calvez, présidente. ..., nous commençons donc par La France insoumise.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Comme d'habitude, nous constatons que l'extrême droite a un problème avec la concertation sociale et la vie des entreprises ; elle fantasme la conduite des affaires plus qu'elle ne la connaît.

L'une des forces du service public est la prévisibilité et la transparence des carrières et des rémunérations. Comment sont perçus le mercato et l'arrivée de personnalités connues comme Benjamin Duhamel, qui viennent damer le pion à des professionnels travaillant à Radio France ?

Quel est le rôle des éditorialistes ? On n'aurait pas à se poser de questions sur leur place et leur omniprésence si on s'abstenait tout simplement d'en avoir à la radio. En effet, la fonction d'un éditorialiste est de donner son avis, ce qui appartient au registre de l'opinion : ce rôle est normal dans la presse écrite, mais il l'est beaucoup moins dans l'audiovisuel. Le service public ne gagnerait-il pas à se passer d'éditorialistes et à s'en tenir à sa mission d'information du public ? *(M. le rapporteur sort de la salle)*

Au revoir, monsieur le rapporteur !

M. Erwan Balanant. Il s'en va, c'est scandaleux !

M. Matthieu Darriet. Nous pensons que Radio France compte des dizaines de journalistes capables de faire le travail de Benjamin Duhamel ou de toute autre pointure venue de l'extérieur. Il y a d'excellents interviewers dans les radios locales, rodés à l'exercice de l'entretien avec des ministres, des députés, des chefs d'entreprise ou des syndicalistes. Nous préférierions que notre entreprise reconnaisse qu'elle dispose d'un vivier suffisant pour en extraire des membres talentueux et les placer à ces postes visibles, d'autant qu'une telle politique présenterait un avantage certain pour ses finances. C'est dommage que le rapporteur soit sorti ; je suis sûr que cet aspect financier l'aurait intéressé.

M. Alexis Morel. Il nous importe que les cases des éditoriaux soient très clairement distinguées de celles dédiées à l'information dans les journaux. La séparation doit être très claire pour les auditeurs et les auditrices. Ce sont deux métiers différents, même si nous sommes tous journalistes. Les éditorialistes donnent leur opinion quand ceux qui informent ont pour tâche de relater des faits.

(M. le rapporteur reprend sa place.)

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Avant de poser ma question, je tiens à vous apporter mon soutien, madame la présidente. M. le rapporteur n'a pas été bâillonné, contrairement à ce qu'il a dit et est peut-être en train de tweeter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pu poser que six questions !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous aviez annoncé, madame la présidente, le séquençage des questions et je vous remercie d'avoir respecté l'horaire que vous aviez fixé, car nous avons, nous aussi, d'autres obligations à honorer.

Je remercie également les journalistes présents pour avoir rectifié les faits avec précision. L'audiovisuel public n'est pas en faillite et vous ne bénéficiez pas de quatorze semaines de congés payés. J'espère que ces deux éléments seront désormais intégrés dans la suite des travaux de la commission d'enquête. La diffusion de fausses informations est une aberration et une honte pour le travail parlementaire.

J'ai travaillé au ministère de l'éducation nationale ; parmi les actions éducatives dont j'avais la charge en tant que cheffe de bureau, celle qui recueillait la plus forte adhésion et la plus large participation des enseignants était la semaine des médias et de l'information. Or cette semaine ne peut exister que grâce à l'investissement de nombreux journalistes, partout en France. Je tenais à vous en remercier.

Si nous devons réformer l'audiovisuel public, comment faire en sorte que la voix des journalistes de terrain pèse davantage dans la gouvernance et ne soit pas seulement consultative ?

M. Benoît Gaspard. Nous estimons inutile une réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public ; au contraire, elle risquerait d'abîmer quelque chose qui fonctionne. L'information à la radio étant différente de celle à la télévision, il est nécessaire de conserver une pluralité. Dans l'hypothèse d'une concentration de l'organisation de l'information, nous ne voyons pas comment les journalistes de radio pourraient se faire mieux entendre. Pour cela, il n'y a pas d'autre solution est de rester une entreprise de radio.

M. Matthieu Darriet. Le SNJ s'est déjà prononcé sur l'indépendance des rédactions, question qui ne concerne pas uniquement l'audiovisuel public et qui se pose dans les rédactions des éditeurs privés.

Il convient d'appliquer la réglementation européenne et de prévoir une instance indépendante chargée de gérer l'audiovisuel public, comme cela existe dans d'autres pays ; surtout, il faut assurer la prévisibilité des financements, sans laquelle le discours sur l'indépendance n'a aucun effet.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Ce n'est pas la première fois que les faits contredisent les jugements émis par la Cour des comptes sur les conditions sociales d'emploi dans la fonction publique. La Cour des comptes est utile pour les comptes, mais elle ne se révèle pas la meilleure source d'information pour connaître les situations sociales.

Les producteurs d'émissions diffusées sur les antennes générales de Radio France qui ne sont pas salariés peuvent être licenciés du jour au lendemain puisqu'ils n'ont pas de contrat de travail – comme nous le savons, de tels cas se sont déjà produits. S'agit-il d'un bon système ? Faut-il le maintenir, sachant que certains contentieux prud'homaux ont abouti à une requalification de ces collaborations en CDI ? À la lumière de ces cas, serait-il opportun de construire une nouvelle architecture, juridiquement viable, qui continuerait de reposer sur des CDD pour faciliter l'organisation de l'antenne ?

Radio France a subi de fortes baisses budgétaires ces dernières années : quelles en sont, aux yeux de la base, les conséquences sur l'information et les autres programmes ? Au-delà des chiffres, il est intéressant pour nous d'en savoir davantage sur les conditions de travail et la possibilité d'exercer les missions qui vous sont confiées.

M. Benoît Gaspard. Les conséquences des économies sont de tout ordre. La charge de travail augmente constamment, entraînant des troubles sur la santé et une hausse préoccupante du nombre d'arrêts maladie. Ce phénomène nous a conduits à déclencher des expertises dans le réseau Ici à Paris. Nous pourrions vous transmettre le résultat de ces enquêtes si cela vous intéresse. L'impact est également éditorial, puisque la fermeture de Mouv' est programmée pour la fin de l'année. Nous avons des discussions très complexes sur l'élaboration d'un programme destiné aux enfants. La question économique s'est invitée partout et elle pèse sur toutes et tous.

L'intersyndicale est, me semble-t-il, unanime pour défendre la nécessité de travailler à une possible requalification en CDI des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) dont sont titulaires les personnels d'antenne. Parmi ces derniers figurent des salariés permanents, pour lesquels l'octroi d'un CDI n'empêcherait pas les évolutions éditoriales au sein des chaînes : nous demandons depuis longtemps à la direction l'ouverture d'une négociation sur ce point.

M. Renaud Dalmar. Si ces personnels sont en CDDU et ont un statut d'intermittent, sans en être puisque certains d'entre eux n'ont pas d'autre employeur que Radio France depuis trente-cinq ans, c'est à cause de la jauge d'emplois fixée par les ministères de tutelle à l'entreprise. Les CDDU permettent à celle-ci de ne pas comptabiliser ces salariés dans ses emplois ; sans ces contrats, Radio France ne pourrait plus employer ces personnes.

Il est intéressant que vous évoquiez les producteurs, car on parle beaucoup des journalistes alors que les producteurs qu'on entend sur les antennes, et qui ont d'ailleurs un temps d'antenne supérieur, n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes possibilités que les journalistes.

M. Erwan Balanant (Dem). Je vous remercie d'avoir rappelé la réalité de votre métier. Ce n'est pas simple d'être journaliste dans notre pays ; même dans l'audiovisuel public, ce n'est pas une sinécure. On assiste depuis quelques mois à une opération de dénigrement de votre travail. Le groupe Les Démocrates et moi-même tenons à vous soutenir ; j'ai eu l'impression que vous pensiez que vous n'étiez pas assez soutenus, mais nous le faisons sans arrêt.

Vous avez dit, en réponse à Mme Hadizadeh, qu'il n'y avait pas d'évolution de la gouvernance à mener car tout fonctionnait. Certes, notre pays dispose d'un audiovisuel puissant qui fait bien son boulot, mais de nouveaux phénomènes émergent. Que l'on se pose la question d'une organisation différente face à l'arrivée des Gafam et des plateformes semble opportun. Face aux risques d'ingérence informationnelle, de *fake news* et de concentration à l'étranger, comment l'audiovisuel public peut-il être un outil de souveraineté intellectuelle, informationnelle et culturelle pour notre pays ? Cette question devrait être au centre des travaux de la commission d'enquête.

Monsieur le rapporteur, vous posez toujours les mêmes questions relatives aux finances, domaine que vous avez l'air de parfaitement maîtriser, et c'est très bien, mais vous semblez totalement méconnaître la réalité du travail de terrain, de l'activité d'un journaliste, par exemple reporter d'images (JRI), ou d'un régisseur – ne voyez pas dans ce propos une charge. Mesdames, messieurs, pourriez-vous prendre le rapporteur en stage pendant une ou deux semaines pour lui montrer comment fonctionne la production de l'information dans notre pays ?

M. Léo Corcos, vice-président de la SDJ de Radio France. Je travaille à Ici ; la plus belle marque de confiance nous est donnée par les auditeurs, qui nous félicitent pour notre travail sur le terrain, où ils sont contents de nous voir lorsque nous réalisons des reportages ou des interviews.

Nos résultats sur le numérique sont bons et valorisés par notre direction. Le site et l'application du réseau Ici ont reçu 93,5 millions de visites en janvier 2026, en hausse de 80 % en un an. Le chiffre me semble suffisamment éloquent.

Les enquêtes nous sont favorables : pendant l'entre-deux-tours des élections législatives de 2024, les journalistes des stations Ici ont reçu de nombreuses félicitations pour leur travail. Nos auditeurs nous témoignent leur confiance, ce qui constitue pour nous, journalistes du service public engagés pour celui-ci, notre plus grande fierté.

Mme Christine Zazial. Radio France forme au numérique les journalistes et les animateurs, que je représente pour l'Unsa.

Monsieur Alloncle, vous avez avancé de nombreux chiffres mais personne ne connaît ceux relatifs au temps consacré à l'éducation aux médias à l'extérieur de la radio et à l'accueil, tous les jours dans nos stations, de ceux qui veulent apprendre le métier. Nous jouons un rôle de formateurs pour lequel nous ne sommes pas payés, mais que nous assurons depuis fort longtemps avec beaucoup de cœur et d'engagement. Il convient de le rappeler, car aucun chiffre n'est disponible au sujet de cette action qui fait partie intégrante de notre mission de service public.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Une offensive est lancée contre le service public de l'audiovisuel, une entreprise de dénigrement qui s'inscrit dans un projet politique de privatisation. Sachez toutefois que plusieurs parlementaires représentent les très nombreux Français qui aiment Radio France pour la qualité de ses programmes, notamment celle de ses podcasts, qui m'impressionnent particulièrement.

L'un d'entre vous a affirmé que la starification n'était pas sa tasse de thé. Je pourrais faire mien ce propos, mais il convient de poursuivre la réflexion : faut-il obéir au canon de l'animateur ou de l'éditorialiste star ? La plus-value n'est pas toujours spectaculaire et cette approche peut même se révéler parfois contre-productive. La spécificité d'une radio publique pourrait tenir au refus de suivre cette injonction.

Certains d'entre vous ont un autocollant « La fusion, c'est non ! » sur leur ordinateur. De nombreux ministres nous ont vanté l'intérêt d'une holding de l'audiovisuel public et d'une « BBC à la française ». Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Quelle est la stratégie de la radio publique française pour attirer un jeune public qui n'écoute pas forcément la matinale de France Inter, de France Culture ou de France Musique ?

La radio publique est censée s'abstraire de la course à l'audience ; or je ne compte plus les matinales de France Inter où l'on entend les présentateurs s'enorgueillir d'un gain d'audience de 0,5, 1 ou 2 points. Ça vire parfois un peu au grotesque. Ressentez-vous une pression dans ce domaine ou n'est-ce qu'un élément parmi d'autres de l'appréciation de la qualité de vos programmes ?

M. Léo Corcos. Journaliste dans la Creuse, on me reconnaît, ainsi que mes collègues, dans la rue. La légende de la station Ici Creuse, qui indique que les gens reconnaissent les journalistes à leur voix, se vérifie. Mais nous ne nous percevons pas comme des stars : au contraire, cette proximité du public nous oblige, car notre travail est scruté dans ce petit territoire où nous réalisons de fortes audiences. Nous sommes ainsi incités à faire preuve d'une grande rigueur et nous nous trouvons bien loin du star-system.

M. Lionel Thompson. Nous préférons toujours voir monter des talents internes : Radio France a longtemps su le permettre, mais cette capacité s'est étiolée ces derniers temps, justement à cause de la pression mise sur les audiences, d'où la recherche de personnalités « vues à la télé ».

La pression sur les audiences n'est pas nouvelle : j'ai plus de trente ans de maison et je situe le tournant à la présidence précédant celle de Jean-Paul Cluzel ; à partir de ce moment-là, on a présenté certaines émissions comme des grand-messes et on a scruté leurs audiences. L'approche était différente il y a trente ans.

De notre côté, nous avons tendance à accorder de l'importance aux audiences parce qu'elles sont, par les temps qui courent, notre bouclier contre les attaques – nous en sommes là. Nos missions de service public sont primordiales à nos yeux ; ensuite, l'émission rencontre son audience ou non, et si ce n'est pas le cas, nous en tirons les conséquences.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). À France Inter, Adèle Van Reeth a subi en juillet 2024 une motion de défiance en raison d'un management brutal, du remplacement du chef du service politique par Patrick Cohen et, plus largement, de l'impossibilité de lui faire confiance pour diriger la station. Cette même Mme Van Reeth a aussi été à l'initiative d'une véritable purge idéologique entraînant la perte de 500 000 auditeurs en un an. Depuis lors, elle a perdu son poste. Quelles informations complémentaires avez-vous sur les raisons de son départ ? Considérez-vous celui-ci comme un bon signal ?

J'aimerais aussi vous interroger sur le bilan de la fusion entre France Bleu et les programmes régionaux de France 3, ainsi que sur le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info. La CGT avait qualifié la première opération de « pari risqué et inutile », soulignant que les audiences de France Bleu étaient en hausse, avec 87 000 auditeurs supplémentaires en un an.

Mme Céline Calvez, présidente. Votre première question a déjà été largement abordée.

M. Benoît Gaspard. Nous déplorons que les matinales filmées, en partenariat avec France Télévisions, ne soient pas un succès. Nous doutons de la pertinence de cette pratique, qui n'est pas forcément une bonne chose pour la radio de proximité. La radio publique a raison de faire de l'audio sa priorité et devrait se recentrer là-dessus. Ce serait d'ailleurs un bon remède contre la stérification à outrance. L'audio permet aussi de préserver nos spécificités et d'atteindre des publics qui devraient décrocher un peu des écrans. Pour toutes ces raisons, les projets de matinales filmées et de productions communes avec la télévision sont à peser au trebuchet, car ce ne sont pas toujours de très bonnes idées.

M. Renaud Dalmar. Je souscris totalement aux propos de Benoît Gaspard. Pour faire le lien avec les questions posées par M. Balanant, la raison fondamentale de notre opposition au projet de fusion est que la radio n'est pas la même chose que la télévision. Une auditrice n'est pas une téléspectatrice. Il s'agit de deux secteurs très différents, obéissant à des stratégies et s'adressant à des publics très différents. Disons-le clairement : pour la CFDT, le média global n'existe pas. C'est un leurre ou un fantasme.

Mme Céline Hervieu (SOC). Je ne suis pas membre de cette commission, mais je déplore souvent la tournure des échanges qui y ont lieu et le spectacle qui en résulte ! Les questions posées relèvent bien souvent davantage de l'accusation que de l'enquête réelle.

Monsieur Corcos, vous avez évoqué les audiences. Au-delà de ces chiffres et du soutien que vous apportent certains groupes politiques, une enquête réalisée par Ipsos en 2025 révèle que 71 % des Français considèrent que la radio publique s'adresse à toutes les catégories de la population, que 69 % d'entre eux ont une bonne image de leur audiovisuel public et que plus d'un Français sur deux estime que l'information diffusée est fiable et indépendante. Même si l'on peut faire mieux, il me semblait important de rappeler tout cela.

Je souhaiterais vous interroger sur la campagne de dénigrement que vous évoquiez et ses conséquences psychologiques sur les agents. Pouvez-vous préciser l'impact du cyberharcèlement sur votre capacité à faire correctement votre travail ?

M. Matthieu Darriet. Je vous remercie d'avoir rappelé ces chiffres, qui reflètent la façon dont Radio France est réellement perçue par nos publics.

L'ambiance un peu délétère autour de l'audiovisuel public a deux effets.

Le premier est effectivement le cyberharcèlement : la moindre publication ou le moindre tweet provoque un déchaînement ciblant directement le journaliste concerné. Au sein de ma rédaction, à Ici Nord, notre journaliste sportif a ainsi été victime d'une campagne de dénigrement bien orchestrée. Le seul moyen de casser cette dynamique a été la publication par toute la rédaction d'un texte écrit qui a été partagé et repris dans des tweets pour essayer de renverser la vapeur.

L'autre conséquence, plus grave encore que le cyberharcèlement, se manifeste sur le terrain. Ainsi, la rédaction d'Ici Touraine a été victime de deux agressions en moins de trois mois : d'abord un coup de fil, avec des menaces de mort explicites, puis l'agression physique d'un journaliste et d'un rédacteur en chef sur le terrain. Nous avons lancé en interne un appel à l'ensemble des journalistes pour faire remonter tous ces faits car nous savons très bien que dans certaines stations locales, des cadres y renoncent sous prétexte que cela ferait partie du jeu. Non, nous voulons que tout remonte afin de dresser un tableau complet de ce qui se passe et appréhender le problème dans toute son ampleur. Avec la campagne municipale qui commence, nous imaginons évidemment que cela ne va pas s'arranger...

M. Léo Corcos. Je profite de cette audition pour exprimer notre soutien à tous nos collègues qui ont pu être malmenés sur le terrain, pour des raisons diverses et variées. La société des journalistes a publié un communiqué invitant chacun d'entre eux à se signaler afin que l'information puisse être remontée au réseau. À de multiples reprises, nous avons interpellé la direction de Radio France à ce sujet. Matthieu Darriet a évoqué les pressions politiques, qui viennent de tous les bords, et le cyberharcèlement. Malgré ces difficultés, nos collègues essaient de travailler le plus sereinement possible, avec le soutien de leur rédaction, des organisations syndicales et de la société des journalistes.

Mme Céline Calvez, présidente. Monsieur le rapporteur, je vais maintenant vous redonner la parole. Si vous en êtes d'accord, la durée des questions et des réponses sera limitée à deux minutes, afin que vous puissiez poser le maximum de questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, j'ai encore quelques questions sur le cadre social, notamment sur les indemnités de départ. La Cour des comptes relève, à la page 99 de son rapport, que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité », mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». On apprend par ailleurs que les indemnités de départ, qu'il s'agisse d'un départ à la retraite ou d'un licenciement, représentent 14 millions d'euros par an, ce qui équivaut à la masse salariale totale de France Culture et France Musique réunies. Ma question est donc simple : pour quelle raison pouvez-vous encore revendiquer des indemnités de départ aussi généreuses, alors même que la loi n'exige pas un tel versement ? Au fond, qu'est-ce qui vous place au-dessus des lois ?

M. Renaud Dalmar. Ces indemnités de départ ne sont pas au-dessus des lois. Il s'agit très souvent d'indemnités de licenciement versées à des salariés certes en CDDU mais qui peuvent avoir été employés, de fait, en permanence pendant trente ans. Si Radio France ne les versait pas, elle risquerait de se retrouver aux prud'hommes, où le juge pourrait, en quelques minutes, requalifier le contrat de travail en CDI, obliger l'employeur à procéder à un licenciement en bonne et due forme, et donc imposer le versement d'indemnités de

licenciement et la réparation du préjudice subi. Pour éviter de se retrouver au tribunal pour une dizaine ou une quinzaine de cas par an, Radio France verse donc des indemnités de départ, qui s'avèrent bien inférieures aux indemnités de licenciement auxquelles les salariés concernés pourraient prétendre s'ils voulaient faire valoir leurs droits.

M. Matthieu Darriet. Il ne vous aura pas échappé que l'âge de départ à la retraite a été reporté de 65 à 67 ans !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais le rapport de la Cour des comptes date d'avant cette réforme !

M. Matthieu Darriet. Je peux vous assurer que Radio France ne verse aucune indemnité de départ qui ne serait pas conforme à la règle.

S'agissant des montants, je rappelle que de nombreux départs de journalistes sont dus à une inaptitude professionnelle, et que c'est l'indemnité conventionnelle qui doit être versée dans ce cas. Comme son nom l'indique, cette indemnité est prévue par la convention collective ; elle concerne donc l'ensemble des journalistes de France et n'est absolument pas spécifique à l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Darriet, vous semblez mettre en cause mes propos. Vous êtes sous serment. Selon vous, la Cour des comptes a-t-elle menti ou s'est-elle trompée dans le passage du rapport que j'ai cité ?

M. Matthieu Darriet. Il faudrait lui poser la question, mais selon moi, c'est juste une erreur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À la page 99 du rapport de la Cour des comptes, il est écrit que « le code du travail prévoit la possibilité d'une mise à la retraite par l'employeur à partir de 67 ans contre le versement d'une indemnité » mais que, « par usage », Radio France paie cette indemnité « dès lors que le salarié part après 65 ans ». Selon vous, les membres de la Cour des comptes auraient donc commis une erreur lorsqu'ils ont rédigé ce passage ?

M. Matthieu Darriet. Je vous ai répondu. Ce n'est pas du tout la réalité de ce qui se passe à Radio France.

M. Renaud Dalmar. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une confusion entre les statuts. Pour un salarié en CDDU, ces limites d'âge de 65 et 67 ans n'existent pas. Effectivement, Radio France verse des indemnités aux salariés à qui elle demande de partir ; dans le cas contraire, elle serait hors-la-loi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela fait un certain nombre d'erreurs que vous épinglez dans le rapport de la Cour des comptes ! C'est dommage, parce que nous avons entendu ses représentants il y a quelques semaines ; je pense que je leur poserai ces questions par écrit et que je leur transmettrai vos remarques. Comme vous le voyez, je ne fais que citer des passages du rapport de la Cour des comptes ; j'espère donc que vous ne doutez pas de la sincérité de mes questions.

À la page 96, il est écrit : « En tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto [...] ». À l'heure où l'on demande toujours plus d'efforts aux Français, seriez-vous prêts à renoncer à un certain nombre de ces primes ? D'ailleurs, certaines ne sont-elles pas anachroniques ?

M. Benoît Gaspard. Il n'y a plus de primes qui soient anachroniques car le nouvel accord collectif de 2017, fruit d'une négociation de plus de cinq ans, a mis un terme à un certain nombre de primes de fonction ou d'indemnités qui ne correspondaient peut-être plus à la réalité du terrain. Celles qui demeurent sont réellement liées à la pénibilité de certaines activités spécifiques. Les indemnités sortie moto, que vous avez mentionnées, sont ainsi versées à des techniciens qui accompagnent les journalistes sur le terrain, qui travaillent dans des conditions très complexes et dont les horaires sont extrêmement étendus. Aucune prime existante ne me paraît donc déplacée ou décalée par rapport à une situation de pénibilité ou à des contraintes sur le terrain. C'est dans le cadre du dialogue social et de la négociation que ces listes peuvent être mises à jour, lorsque cela est nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous parle du poids de la bureaucratie, c'est aussi parce que j'ai pu découvrir, à la page 62 du rapport de la Cour des comptes, que les journalistes ne représentent que 19 % des effectifs de Radio France, à côté de 63 % de personnels administratifs, techniques ou managers. Autrement dit, il y a trois membres du personnel technique, d'encadrement ou administratif pour un seul journaliste. Comme expliquez-vous ce ratio ?

M. Renaud Dalmar. Je vous ai déjà entendu poser cette question à la directrice générale de Radio France, qui n'a pas développé sa réponse. Là encore, il y a peut-être un problème de compréhension de la dénomination « personnel technique et administratif ». À Radio France, où l'on dénombre 150 références métier, cette appellation s'applique à tout membre du personnel qui n'est pas journaliste ou producteur. Ainsi, tous les réalisateurs, tous les chargés d'édition dans le numérique – un domaine où l'on compte 130 emplois –, toutes les personnes qui développent les applications, tous les techniciens, tous les attachés de production, tous les chargés de programmes, qui préparent les émissions, et tous les collaborateurs chargés du bâtiment de la Maison de la radio font partie du personnel technique et administratif. Toutes ces personnes sont intégrées à Radio France. Comprenez bien qu'au regard de la palette des activités exercées par l'établissement, que je vous ai un peu décrites dans mon propos liminaire, nous avons besoin de beaucoup de salariés !

M. Matthieu Darriet. Si vous êtes invité à la matinale d'Ici Hérault, vous aurez devant vous un journaliste, qui vous posera des questions, un animateur, un technicien, et vous rencontrerez aussi une chargée d'accueil. Voilà pourquoi le nombre de journalistes n'est pas si important que cela. Ce n'est pas de la bureaucratie ! Pour faire tourner une radio, il faut au minimum un animateur et un technicien en local, ainsi que d'autres techniciens et des réalisateurs à Paris.

Notre entreprise emploie 4 000 à 5 000 salariés, en comptant les collaborateurs occasionnels. Du point de vue administratif, cela entraîne forcément des besoins significatifs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué un sujet important, celui de la précarisation de certains emplois ou de certaines fonctions à Radio France. C'est aussi ce que j'ai découvert dans le rapport de la Cour des comptes, qui recensait, en 2023, quelque 4 065 équivalents temps pleins (ETP) en CDI, mais aussi 17 000 CDD représentant 347 ETP, 15 784 CDDU représentant 523 ETP, 532 pigistes et 99 alternants, soit au total près de 1 500 ETP précaires. Cette situation alarmante ne résulte-t-elle pas d'avantages parfois anachroniques mais que vous n'en défendez pas moins âprement ? Le recours à des CDI étant compliqué et très coûteux à Radio France, la direction ne préfère-t-elle pas faire appel à des CDDU, à des CDD, à des alternants, à des emplois précaires ? Comment analysez-vous cette situation ?

M. Lionel Thompson. Je ne partage pas votre analyse. La précarité a aussi un coût pour l'entreprise. Le recours à ce type d'emplois est sans doute plus une facilité de gestion, une souplesse que, pour notre part, nous dénonçons – je ne parle pas ici des cachetiers, que nous avons évoqués tout à l'heure. Nous déplorons le grand nombre de CDD et de pigistes. Nous avons besoin de ces emplois, qui correspondent à des besoins permanents de l'entreprise, et nous souhaitons qu'une partie d'entre eux soient pérennisés. J'insiste : nous ne voulons pas réduire la précarité en réduisant l'emploi, en mettant les gens au chômage, mais en pérennisant une partie de ces emplois précaires. Je ne pense pas que le maintien du cadre social actuel et des droits des salariés en CDI à Radio France soit responsable du volume d'emplois précaires dans notre entreprise.

M. Renaud Dalmar. Je l'ai dit tout à l'heure, ces emplois précaires sont dus à la jauge imposée à Radio France. Comme l'explique la Cour des comptes, pour fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre et maintenir toutes ses activités, Radio France n'a pas d'autre solution que de recourir à des CDDU, qui ne sont pas pris en compte dans ce plafond.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Fin juin 2025, la plupart des syndicats de l'audiovisuel public ont appelé à la grève pour dénoncer la proposition de loi visant à créer une holding. Mais, à Radio France, il a été lancé – par l'intersyndicale dont vous êtes les représentants – quatre jours plus tôt qu'à France Télévisions et à France Médias Monde. Vous aviez d'ailleurs beaucoup de choses à dénoncer : la réforme du réseau Ici, la fin de la diffusion hertzienne de Mouv', le rapprochement entre la chaîne de télévision et la station de radio France Info...

La semaine dernière, l'Inspection générale des finances (IGF) a affirmé devant nous que Radio France devait trouver plusieurs dizaines de millions d'euros en cherchant des gains d'efficacité et de productivité. On lit aussi à la page 33 du rapport de la Cour des comptes qu'« au vu des marges de manœuvre limitées, tant du côté des ressources commerciales que publiques, des mesures d'efficience doivent être anticipées au plus tôt afin de préserver l'équilibre financier de Radio France ». Comment l'établissement peut-il réaliser, à court et moyen terme, des gains de productivité si vous vous opposez au moindre projet de réforme ou de rationalisation ? Je pense notamment au rapprochement entre France Info télévision et France Info radio.

M. Renaud Dalmar. Il me semble que Laurence Bloch vous a répondu : alors même qu'elle défendait ce projet de fusion, elle a admis que ce n'était pas le bon moment et que cette transformation se heurtait à un vrai problème de budget. La création d'une holding n'aurait pas permis d'optimisation, parce qu'elle aurait coûté très cher.

Nous nous sommes effectivement opposés à ce projet, non pas parce que nous serions contre les gains de productivité, mais parce qu'il nous paraissait absurde du point de vue de la stratégie industrielle. La radio, ce n'est pas de la télévision.

M. Benoît Gaspard. Le préavis de grève portait plus spécifiquement sur les transformations en cours à Radio France. Nous doutions de la pertinence de certains changements d'ordre éditorial, assez rapides et brutaux, annoncés à la fin de la grille précédente ; nous avons interrogé la direction à ce sujet et, en l'absence de réponse, déposé un préavis de grève. Nous dénoncions aussi certaines évolutions des méthodes de production, qui généraient de la souffrance au travail pour les salariés concernés. Il y avait donc un gros problème tenant à la méthode employée par la direction. Il est toujours intéressant de regarder pourquoi on pose un préavis de grève, mais aussi dans quelles conditions on le lève ; en l'occurrence, nous l'avons levé parce que nous avons retrouvé des méthodes de concertation qui nous paraissaient permettre d'avancer, d'innover dans nos métiers, tout en respectant les salariés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas répondu à ma question, qui était pourtant simple : quelles seraient vos pistes d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité à Radio France ? C'est d'ailleurs ce que réclame la Cour des comptes, qui évoque notamment, dans son rapport, les avantages exorbitants dont bénéficient les journalistes de Radio France en matière de congés – je veux parler des fameuses quatorze semaines de congés payés. À la page 72, il est même indiqué que « la révision des congés à la baisse [...] pourrait constituer un gisement de gains de productivité si les organisations syndicales étaient allantes sur ces questions ».

Quand je vous demande quelles seraient vos pistes d'optimisation à Radio France, je n'obtiens pas de réponse concrète, et je lis donc dans le rapport de la Cour des comptes que l'un des points de blocage serait la contestation des syndicats. N'êtes-vous pas, d'une certaine façon, le problème qui expliquerait l'absence de rationalisation et d'efforts faits par la direction de Radio France ? (*Exclamations.*)

Mme Céline Calvez, présidente. Ce n'est pas la même question.

M. Lionel Thompson. Je crois que nous vous avons répondu : au vu de la réalité des conditions sociales, il ne nous paraît pas opportun de réduire la durée des congés. Je ne pense pas qu'une remise à plat de tout le système permettrait d'énormes gains de productivité, ce serait plutôt des économies de bout de chandelle.

La Cour des comptes est libre de faire les recommandations qu'elle souhaite. Je vous renvoie plutôt aux propos de notre PDG actuelle, Sibyle Veil, et de l'un de ses prédécesseurs, Mathieu Gallet. Des économies, nous en avons fait : 120 millions ces dix dernières années, vous a dit Mme Veil. Honnêtement, dans les conditions de travail et même de surtravail que je vous ai décrites tout à l'heure, je ne vois pas bien où l'on pourrait faire des gains de productivité. Vous pouvez évidemment chercher des exemples dans le privé, mais les conditions de production ne sont pas du tout les mêmes. Si vous comparez la variété, la richesse et la qualité des programmes proposés par le privé avec notre offre, vous verrez que ce n'est pas du tout la même chose. Comme le disent nos PDG eux-mêmes, si vous voulez continuer de faire des économies, vous devrez toucher au périmètre : vous pourrez supprimer Mouv' – vous ferez ainsi des gains, mais pas de productivité – ou proposer de plus en plus de rediffusions et de multidiffusions. Je le répète, les économies possibles touchent désormais au périmètre de notre action, au cœur de nos missions, à notre offre de programmes, au volume et à la qualité de nos productions.

Encore une fois, les pistes de la Cour des comptes ne permettraient pas de faire des économies, parce que nous n'accepterions pas certaines choses, à moins d'une véritable remise à plat – nous demanderions alors à revenir dans le cadre légal du temps de travail, et vous n'y gagneriez pas grand-chose. En somme, les pistes d'économies sont quasiment inexistantes.

M. Alexis Morel. L'information, ou plutôt la bonne information, cela coûte cher – c'est comme ça ! Nous devons veiller à garder des moyens pour aller sur le terrain, pour faire entendre la France dans toute sa pluralité.

Cela me permet de compléter la réponse que j'ai faite tout à l'heure à M. Saintoul concernant les éditorialistes. Nous ne contestons pas la présence de ces derniers à l'antenne, mais nous faisons en sorte de ne pas oublier l'essence de notre métier. Notre priorité est d'aller et de rester sur le terrain – dans les quarante-quatre stations locales, mais aussi à Paris et à l'étranger. Nous avons en effet huit bureaux à l'étranger ; ce n'est plus le cas de nos concurrents du privé, et c'est très précieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur cette question assez large des gains de productivité susceptibles d'être réalisés, que pointe d'ailleurs le rapport de la Cour des comptes, je cite juste des faits.

Du côté de la télévision publique, on compte aujourd'hui les cinq chaînes nationales de France Télévisions – France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info –, neuf chaînes ultramarines, deux chaînes nationales thématiques – Arte et LCP –, les quatre chaînes de France 24 – en français, en anglais, en espagnol et en arabe – ainsi que les dix chaînes de TV5 Monde. Cela fait, en tout, trente chaînes de télévision publique.

Du côté de la radio, on compte les sept stations de Radio France – France Inter, France Info, Ici, France Culture, France Musique, FIP et Mouva – ainsi que les dix-sept chaînes de France Médias Monde – les seize stations en langue de RFI et Monte Carlo Doualiya. Cela fait vingt-quatre stations de radio publique.

Il y a donc, au total, cinquante-quatre chaînes de radio et de télévision publiques françaises – et je n'ai même pas compté toutes les chaînes de France 3, les quarante-quatre stations de France Bleu et les plateformes numériques ! Convenez-vous que cette profusion de chaînes publiques, qui coûtent un peu plus de 4 milliards d'euros par an, suggère quelques pistes d'optimisation ?

M. Benoît Gaspard. À Radio France, nous ne sommes pas concernés par la totalité des radios que vous avez citées ; cela nous oblige donc à faire un tri. En l'occurrence, nous avons six chaînes nationales – bientôt cinq – et les radios locales. Les contenus en ligne sont des déclinaisons des programmes de ces chaînes, ainsi qu'un peu de création dédiée à internet.

Les gains de productivité ont été faits, puisque la puissance publique et nos directions nous ont demandé de toucher tous les publics – c'était alors un enjeu majeur – à un moment où la dotation de l'État diminuait. Ce que vous qualifiez de « profusion » est loin d'être illégitime. C'est plutôt l'un des signes de notre réussite, et nous y sommes parvenus avec des moyens extrêmement contraints.

M. Lionel Thompson. Quand on dit 4 milliards, ça claque ! Ça fait bien à la une des magazines ! Pourtant, 4 milliards, en fait, ce n'est pas très cher par rapport à ce que propose le service public audiovisuel. C'est moins cher, en tout cas, que dans des pays voisins comparables – c'est moins que le coût de la BBC, des médias publics allemands et, rapporté à la population du pays, des médias publics suisses. On pourrait d'ailleurs paraphraser la phrase de l'auteur américain Orben : si vous trouvez que l'information et la culture coûtent cher, essayez l'ignorance ! C'est peut-être ce que certains veulent, après tout...

On ne peut pas nous demander à la fois de faire de la proximité, de faire de l'information locale et de nous adresser à tout le monde. Pour nous adresser à tout le monde, nous sommes obligés d'avoir plusieurs offres. C'est une question de mécanique radio, de marketing radio ! Le pluralisme se mesure aussi à l'échelle de l'ensemble de nos antennes – selon les stations, on ne s'adresse pas tout à fait au même public.

L'offre de Radio France, sur toutes ses antennes, n'est pas très différente de celle des radios publiques dans les pays comparables, qui ont aussi une chaîne d'information généraliste, une chaîne d'information en continu, des chaînes thématiques et des radios locales. Il est important d'assurer un maillage fin du territoire.

Mme Christine Zazial. Je souscris aux propos de M. Thompson : 4 milliards, c'est vrai que ça claque, mais à quoi les compare-t-on ? Au budget de la santé en France ? Au budget des armées ? Quand on cite un chiffre, il est intéressant de le mettre en rapport avec un autre. C'est ce que l'on fait, en général, en économie...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, madame, pour vos leçons d'économie ! Je vais mettre ce chiffre en perspective : 4 milliards d'euros, c'est la moitié du budget du ministère de la culture. Or savez-vous quelle part du budget de ce ministère est consacrée à la préservation du patrimoine ? 4,5 %. Ainsi, quand la moitié du budget du ministère est dépensée pour l'audiovisuel public, moins de 5 % des crédits sont alloués à la préservation du patrimoine, alors même que près de 70 000 monuments non protégés sont menacés de disparition. Ce sont des phares, des moulins, des petits théâtres... (*Exclamations.*) Quand vous m'accusez de partialité dans la présentation des chiffres, je vous prends au mot : je fais des comparaisons.

Ainsi, plus de 100 chaînes de télévision et de radio publiques sont payées par les Français chaque année, à hauteur de 4 milliards d'euros. N'est-ce pas trop ?

M. Léo Corcos. Il est facile de comparer des chiffres et de présenter les choses de la sorte. Mes collègues vous ont déjà largement répondu : une offre aussi plurielle, large, riche, dense, s'appuyant sur le réseau des quarante-quatre stations locales d'Ici, coûte de l'argent. De même, produire une information de qualité, dont la fiabilité a d'ailleurs été largement éprouvée, coûte de l'argent.

Mme Céline Calvez, présidente. Lorsqu'on parle de patrimoine, il faut aussi considérer le patrimoine audiovisuel. C'est peut-être la façon d'ordonnancer le budget qu'il faudrait revoir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Après vous avoir interrogés sur le cadre social ainsi que sur les rapports de l'IGF et de la Cour des comptes, j'aimerais maintenant évoquer les exigences de neutralité et de pluralisme.

Je commencerai par une question d'actualité. Le 7 février dernier, c'est-à-dire très récemment, en pleine campagne pour les élections municipales, France Inter a publié sur ses réseaux sociaux un reportage faisant la promotion d'une tournée de concerts pour lutter contre l'extrême droite. Dans la première séquence, un rappeur affirme face caméra que « la jeunesse emmerde toujours le Front national ». Dans la deuxième, un journaliste explique que « des artistes partent en tournée pour lutter contre l'extrême droite ». Avant de leur donner la parole, il n'y a pas vraiment de mise en contexte. Ce type de contenu vous paraît-il approprié sur le service public de l'audiovisuel, en particulier en période électorale ? Comprenez-vous que certains Français en aient ras le bol de payer pour ce type de contenu, qui ne respecte pas les exigences d'indépendance, de pluralisme et d'honnêteté de l'information ?

Mme Corinne Audouin. Je suis désolée, j'ai du mal à vous répondre car je ne sais pas de quoi il s'agit. Parlez-vous d'un reportage sur le site de France Info ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'un reportage publié sur les réseaux sociaux de France Inter.

Mme Corinne Audouin. Nous pourrions vous répondre par écrit, si vous voulez.

M. Lionel Thompson. Il faudrait effectivement avoir la séquence clairement en tête et s'assurer qu'il n'y a rien avant ni après. Je ne vois pas non plus de quelle séquence il s'agit – je suppose que ce n'est pas la seule sur ce sujet...

Mme Céline Calvez, présidente. Des précisions vous seront donc apportées par écrit, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, nous avons auditionné un certain nombre de représentants syndicaux et de représentants de journalistes, et je les ai interrogés sur le fameux « cordon sanitaire » appliqué en Belgique francophone, qui consiste à ne pas donner aux représentants des partis qualifiés d'extrême droite la parole en direct sur les antennes du service public.

Le 8 janvier 2026, sur France Culture, Charline Vanhoenacker, une journaliste belge officiant aussi sur France Inter, a raconté sa surprise lorsqu'elle a appris qu'elle allait interroger la présidente du Rassemblement national : « Je suis tombée de ma chaise. Je leur ai dit que j'étais vraiment choquée qu'en plus de Marine Le Pen, ils invitent [...] Patrick Buisson. » Voilà une première démonstration de la réticence qu'ont les journalistes à interroger toutes les forces politiques sur le service public.

Le 7 janvier dernier, Merwane Benlazar a expliqué cette notion de cordon sanitaire sur les ondes de France Inter en employant ces mots : « T'es un média, [...] j'attends de toi que quand même tu fasses le tri avant de me présenter des gens. »

À la radio belge francophone, je le répète, est appliqué ce qu'on appelle un cordon sanitaire, qui consiste à ne pas donner la parole à l'extrême droite. Lors de son audition, le secrétaire général du Syndicat national des journalistes a jugé qu'exclure de l'audiovisuel public français les représentants de partis qualifiés d'extrême droite était une idée « intéressante ». Et vous, quel est votre avis ? Trouvez-vous aussi que cette pratique est une idée intéressante, qu'il faudrait peut-être appliquer en France ?

Mme Corinne Audouin. Si je ne me trompe pas, le cordon sanitaire belge consiste à ne pas recevoir en direct de personnalités appartenant aux partis qualifiés d'extrême droite. Celles-ci ne sont donc pas exclues des antennes : elles peuvent être interviewées, mais pas en direct.

Il ne vous a pas échappé qu'en France, notre activité est soumise à plusieurs lois et règlements – notamment celui de l'Arcom – imposant le pluralisme du temps de parole. Votre question est donc sans objet : je ne vois pas qu'il soit possible qu'on puisse changer ce cadre réglementaire.

Quant à Charline Vanhoenacker, elle est belge et humoriste : ce sont deux bonnes raisons de tenir ces propos. Je pense qu'elle a compris, depuis, comment cela fonctionne chez nous.

M. Lionel Thompson. L'idée du cordon sanitaire est née en Belgique dans les années 1980 ; elle a été appliquée à partir des années 1990 sur les antennes du service public avant d'être généralisée à l'ensemble des médias belges. Elle consiste effectivement à ne pas donner la parole en direct aux représentants politiques de l'extrême droite.

Cette idée a fait l'objet de débats en France jusqu'à une certaine époque. Ce n'est pas le système appliqué en France et nous nous conformons à la loi, mais nous trouvons intéressant que des pays voisins n'envisagent pas les choses de la même façon que nous ; on n'est pas obligé de faire comme en France.

L'étonnement de Charline était sans doute teinté d'humour, la connaissant et puisqu'elle est belge.

Nous avons l'obligation de ne pas diffuser à l'antenne des discours racistes, sexistes, homophobes ou niant des vérités scientifiques. Pour nous, le cordon sanitaire s'applique à ces idées-là ; si elles sont défendues par des forces politiques d'extrême droite, nous agissons en conséquence.

En tout état de cause, la question du cordon sanitaire ne se pose pas pour nous puisqu'il n'existe pas en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lorsqu'elle tient ces propos, Charline Vanhoenacker travaille à France Inter depuis cinq ans : je ne pense pas qu'elle ait découvert les règles de l'Arcom au moment d'écrire sa chronique.

À l'occasion des élections européennes de 2024, les données de l'Arcom montrent que France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que BFM, TF1, LCI et Europe 1. À titre d'exemple, France Culture n'a attribué que 24 % de temps de parole au bloc de droite nationale, alors que BFM lui en a attribué 33 % et LCI 36 %. Dans les urnes, les partis correspondants ont recueilli 37 % des suffrages.

Comment expliquez-vous cette sous-représentation chronique de la droite nationale sur vos antennes ? En dépit des chiffres communiqués par l'Arcom, avez-vous le sentiment qu'on donne encore trop la parole au Rassemblement national et à ses alliés sur les antennes du service public, en particulier celles de Radio France ?

M. Lionel Thompson. S'agissant du respect des temps de parole, nous sommes dans les clous, à peu de chose près ; l'Arcom ne nous a jamais fait plus que des remarques.

Les règles sont les suivantes : un tiers du temps de parole est attribué au président et au gouvernement, le reste de la représentation politique se partageant les deux autres tiers – ce qui, mécaniquement, fait baisser la part de chacune des forces politiques. Ces règles ne me semblent pas aberrantes. De plus, les temps de parole sont calculés à partir des résultats des élections précédentes et non des élections à venir – ce qui serait compliqué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et à partir des sondages !

M. Lionel Thompson. Et à partir des sondages, en effet.

M. Alexis Morel. Permettez-moi de livrer un témoignage de terrain et d'actualité, puisque la campagne pour les élections municipales est officiellement ouverte.

Au quotidien, les règles relatives aux temps de parole représentent une très forte contrainte, que nous respectons dans le moindre reportage et dans la composition de chaque liste d'invités. Elles peuvent être particulièrement complexes à observer, notamment dans les reportages qui n'ont rien à voir avec la campagne électorale mais dans lesquels interviennent un élu ou un candidat ; nous devons alors donner la parole aux listes concurrentes.

Toute la rédaction tient compte de cette contrainte ; une réunion de sensibilisation au respect des temps de parole a été organisée il y a quelques jours.

M. Renaud Dalmar. Au-delà des rédactions, cette contrainte s'applique à toutes les émissions. J'ajoute que nos calculs sont effectués au dixième de seconde près.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Dalmar, je vous sens assez concerné par le respect du pluralisme et de la neutralité. J'ai pu le constater sur vos réseaux sociaux : le 9 juillet 2024, vous avez retweeté un tweet se félicitant de la victoire contre l'extrême droite ; vous vous êtes aussi réjoui des résultats du NFP aux élections législatives par un retweet, le 7 juillet 2024 ; le 24 juillet 2024, vous avez retweeté Lucie Castets en estimant qu'il s'agissait d'« une très bonne base de départ ».

Quand on inscrit sur son compte Twitter son appartenance à Radio France, quand on est réalisateur sur le service public, quand on est référent au CSE de Radio France, ne doit-on pas respecter davantage encore les principes de neutralité et d'impartialité du service public ? Lorsque l'on occupe ces éminentes fonctions, peut-on se permettre d'afficher ses convictions politiques personnelles sur un réseau social ?

M. Renaud Dalmar. Je vous remercie de qualifier mes fonctions d'éminentes, monsieur le rapporteur.

Il s'agit de réseaux sociaux personnels et non de comptes détenus en tant que représentant syndical – dont je dispose également et que vous auriez pu consulter. De plus, cela fait bien longtemps que j'ai abandonné mon compte Twitter, comme d'autres membres de la CFDT.

Quant à mes opinions personnelles, elles n'engagent pas mon organisation syndicale. Or j'ai été convoqué à la présente audition en tant que représentant de la CFDT et non à titre personnel. Je ne répondrai donc pas à votre question.

Mme Céline Calvez, présidente. Merci à toutes et tous.

*

* *

32. Audition, ouverte à la presse, de M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, et M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes (11 février 2026)

M. Philippe Ballard, président. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux, avec une audition consacrée maintenant aux opérations spéciales de France Télévisions. Ces dernières portent assez bien leur nom, à défaut d'être précisément définies et nous accueillons pour ce faire M. Yannick Letranchant et M. Arnaud Ngatcha, que je vais vous présenter dans un instant.

Compte tenu des délais très brefs dans lesquels nous vous avons convoqués, je vous remercie de vous être rendus disponibles et d'être ainsi avec nous aujourd'hui.

Les opérations spéciales diffusées sur France Télévisions portent finalement assez bien leur nom à défaut d'être très précisément définies. Si je reprends la définition que vous en donniez, Monsieur Ngatcha, dans un entretien au site Média+, vous aviez alors déclaré que votre travail consistait à « identifier des thèmes pertinents pour créer d'importantes initiatives centrées sur des problématiques qui influencent la société française ». À cet égard, on peut citer la soirée « Aux arbres citoyens ! » en 2022, ou la soirée « Urgence océan : un sommet pour tout changer », coanimée en juin 2025 par Léa Salamé et Hugo Clément. Mais les opérations spéciales, ce furent aussi les soirées consacrées à la mobilisation en faveur de l'Ukraine ou à la réouverture de Notre-Dame de Paris après l'incendie qui l'avait frappée et la restauration qui s'en est suivie.

Lorsqu'on regarde votre profil sur LinkedIn, monsieur Letranchant, on constate que font également partie des opérations spéciales les cérémonies du 14 juillet, du 8 mai et du 11 novembre, l'investiture d'un nouveau Président de la République, des soirées électorales, des mariages princiers, etc. Après des études de droit et de journalisme, vous êtes entré chez France 2 en 1990 comme reporter, avant d'être nommé chef du service économie et social de cette chaîne. Vous avez été, entre autres fonctions, responsable des opérations spéciales de France 2 pendant six ans, d'août 2008 à juillet 2014, avant de travailler pour France 3 et de devenir directeur exécutif de l'information de France Télévisions. Vous êtes directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis septembre 2020.

Monsieur Ngatcha, vous avez commencé votre carrière à Canal +, à la direction des sports, puis vous êtes entré chez France Télévisions en septembre 2008 comme responsable des documentaires sur France 2, avant de devenir responsable des magazines culturels. Après un passage chez A Prime group comme producteur associé, vous retrouvez France 2 comme directeur des études et de la diversité – peut-être nous direz-vous en quoi ce travail a exactement consisté –, avant d'être conseiller en communication au cabinet de Laura Flessel, alors ministre des sports, pendant près d'un an et demi. Vous êtes directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes depuis septembre 2018. Vous êtes également élu conseiller de Paris et maire adjoint chargé de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie depuis juillet 2020. Nul doute que le rapporteur et d'autres députés auront des questions à ce sujet.

Avant que vous ne nous éclairiez sur ces opérations spéciales, la manière dont leurs thèmes sont déterminés, leurs délais de fabrication et leur coût, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle aussi que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Yannick Letranchant et Arnaud Ngatcha prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je signale que j'ai été journaliste pendant quarante, aussi bien dans le service public, où j'ai passé six ans, que dans des médias privés. Je vous laisse la parole pour un propos liminaire, après quoi vous pourrez échanger avec le rapporteur et les députés ici présents.

M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Les opérations spéciales ont déjà été évoquées à plusieurs reprises au cours de vos travaux. Je le comprends, car elles constituent un pan majeur de l'activité linéaire – et pas seulement – de nombreux groupes audiovisuels en France comme à l'international, dans un contexte de profonde transformation des usages et de concentration de l'audience autour de grands rendez-vous.

Les articles 1 et 2 du cahier des charges de France Télévisions lui confient la mission de garantir à tous les citoyens un accès gratuit aux grands moments démocratiques, culturels, sportifs et mémoriels de la nation. Les opérations spéciales constituent l'un des moyens les plus concrets de remplir ces missions.

À l'été 2026, j'aurai trente-sept ans de service à la télévision publique. Je suis entré à France Télévisions en 1989 comme journaliste à FR3 Bretagne. J'ai ensuite intégré Antenne 2 à Télématin puis au service économie et social de la rédaction. J'ai fait du terrain, avant de passer à l'encadrement et de diriger des services à la rédaction nationale – des éditions de journaux télévisés de 13 heures, de 20 heures et du week-end. J'ai travaillé auprès d'Arlette Chabot et de Thierry Thuillier. Cela m'a amené à devenir directeur du réseau régional de France 3 régions, après avoir

dirigé pendant un an le pôle nord-ouest de France 3, lequel comprenait cinq sous-régions. Je suis ensuite devenu directeur de l'information de France Télévisions.

Au cours de ma carrière, j'ai défendu des réformes et conduit des réorganisations, comme la fusion des rédactions nationales. J'ai sans cesse accompagné la modernisation de France Télévisions et, surtout, de ses rédactions.

J'y ai appris le métier dans ce qu'il a de plus exigeant – la rigueur de l'information, le sens du direct, la réactivité et la responsabilité éditoriale face à des millions de téléspectateurs. J'ai dirigé des rédactions régionales, puis assumé des responsabilités au sein de l'information nationale dans une période particulièrement éprouvante pour notre pays, celle de la crise sanitaire. Pendant ces années marquées par le covid-19, par la désinformation et par la mise à l'épreuve de la cohésion sociale et de la résilience de la nation, l'information du service public a joué un rôle essentiel. J'y ai pris toute ma part avec, à mes côtés, des équipes formidables et fortement impliquées.

Depuis septembre 2020, je suis à la tête de la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes du groupe France Télévisions, avec pour mission de concevoir, accompagner et coordonner les grands dispositifs éditoriaux transversaux. France Télévisions s'appuie historiquement sur une direction des opérations spéciales rattachée à la rédaction nationale – direction que j'ai moi-même occupée un temps au sein de l'information de France 2, comme vous l'avez rappelé. Depuis près de vingt ans, elle couvre un certain nombre de grands événements relevant directement des missions de service public que nous sommes souvent les seuls à assurer.

Il y a sept ans, France Télévisions a souhaité créer en miroir une direction des opérations spéciales au sein de la direction des antennes et des programmes. Je répondrai à vos questions avec M. Ngatcha, qui exerce ses fonctions dans cette direction. Je précise que M. Ngatcha n'est pas placé sous mon autorité, mais sous celle de Stéphane Sitbon-Gomez.

Si vous le voulez bien, j'organiserai mon propos autour de deux axes. Je reviendrai d'abord sur la montée en puissance de l'« événementialisation » des antennes, qui constitue une tendance de fond de l'audiovisuel en France comme à l'international, et qui s'inscrit pleinement dans les missions confiées au service public. Je vous présenterai ensuite la nature et la diversité des opérations spéciales de France Télévisions, leur organisation, ainsi que les principes éditoriaux et de gouvernance qui encadrent leur conception et leur mise en œuvre.

L'« événementialisation » des antennes constitue une tendance de fond au cœur des usages et des missions du service public. Depuis plusieurs années, l'audiovisuel connaît une transformation profonde des usages. En France, le temps passé devant la télévision, tout écran confondu, a reculé d'environ 20 % en trois ans sous l'effet de la fragmentation des usages, mais aussi de la montée en puissance de la vidéo à la demande et des plateformes numériques. Ce qui rassemble encore massivement et simultanément devant le téléviseur, ce sont les grands événements – les événements d'information, les événements sportifs, les grands divertissements fédérateurs, les grandes commémorations ou les moments de vie collective. La télévision linéaire ne disparaît pas, elle change de nature. Elle devient le lieu du rendez-vous, du direct, de l'exceptionnel.

Cette évolution n'est ni propre à la France, ni spécifique au service public. Elle est observable partout dans le monde. Aux États-Unis, par exemple, les grandes chaînes généralistes ont recentré l'essentiel de leurs grilles linéaires autour de trois piliers : l'information, les grands événements, notamment sportifs, et quelques divertissements emblématiques fortement incarnés.

Le succès massif du Super Bowl, dont la retransmission récente a réuni plus de 100 millions de téléspectateurs, illustre parfaitement cette réalité.

Dans un univers saturé de contenus, ce qui continue à réunir autour du téléviseur, ce sont les événements fédérateurs, identifiés et populaires. Cette tendance internationale confirme que l'« événementialisation » n'est pas un choix opportuniste, mais une adaptation structurelle aux usages contemporains. Cette évolution entre en résonance directe avec les missions confiées à France Télévisions par son cahier des charges, celui-ci faisant explicitement de l'événement un marqueur éditorial du service public audiovisuel. Il rappelle dans son article 3 que France 2 est placée sous « le [...] signe de l'événement [...] et joue un rôle majeur en matière d'information et de sport », dans son article 14 que « l'information et le débat doivent être de grands rendez-vous » démocratiques sur les antennes du groupe, et dans son article 8 que la diffusion gratuite « des événements sportifs d'importance majeure ou qui font partie du patrimoine national » relève pleinement des obligations du service public.

L'« événementialisation » des antennes n'est donc pas un choix de programmation ou un levier d'audience. Elle est un marqueur éditorial fort du service public. Elle permet d'assumer des rendez-vous exigeants parfois complexes, souvent longs, qui mobilisent l'ensemble des compétences du groupe – l'information, les programmes, les sports, le numérique, les régions, qu'elles soient hexagonales ou ultramarines, le marketing et la communication. Elle permet également de toucher des publics larges et divers, notamment sur les réseaux sociaux, dans des moments où l'attention collective est maximale et où la responsabilité éditoriale est particulièrement forte. C'est pourquoi France Télévisions a fait le choix assumé de structurer, d'organiser et de renforcer ses opérations spéciales, non pas comme une exception, mais comme un pilier à part entière de son offre et de sa mission.

J'en viens à mon deuxième point, relatif à la mobilisation massive des antennes de France Télévisions. Je tiens à le rappeler devant la représentation nationale, avec Arnaud Ngatcha : à France Télévisions, les opérations spéciales représentent chaque année plusieurs dizaines d'heures de programmes, voire davantage, tous plus variés les uns que les autres, avec leurs spécificités, leurs contraintes propres et, surtout, des audiences élevées. Elles impliquent donc une responsabilité éditoriale particulièrement lourde vis-à-vis des Français qui nous regardent. Or ces dispositifs reposent sur des équipes extrêmement resserrées – moins d'une dizaine de personnes à l'échelle du groupe, assistantes comprises – dont l'engagement, le professionnalisme et la capacité de coordination transversale sont remarquables.

En 2025, plus de vingt événements ont donné lieu à des comités de pilotage transverses, que je dirige, associant les directions de l'information, des antennes, des programmes, du numérique, des régions, de la communication et des fonctions supports – je préfère dire partenaires. Je pourrai le détailler plus tard si vous le souhaitez.

Cette année a aussi été marquée par une séquence mémorielle majeure autour des 80 ans de la période 1945-2025, dans la continuité de la commémoration du Débarquement et des différentes libérations de l'Europe dans la séquence 1944-2024. Quatre comités de pilotage transverses ont été consacrés à la libération des camps de concentration, à la mémoire d'Anne Frank, à la victoire des Alliés, aux grands procès de l'après-guerre – Nuremberg, Barbie, Touvier –, ainsi qu'aux commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki. La direction a également assuré un accompagnement très soutenu de la séquence dédiée aux 10 ans des attentats du 13 novembre contre le Stade de France, le Bataclan et les terrasses, comme on dit. Cette séquence a mobilisé de manière significative l'ensemble des antennes du groupe de France Télévisions et a donné lieu à trois comités de pilotage dédiés.

L'année 2025 a également été marquée par la densité du calendrier électoral et l'instauration de quatre comités de pilotage destinés à préparer la montée en puissance de la couverture des élections municipales. Elle a aussi été jalonnée de nombreux rendez-vous démocratiques et sociétaux, comme les 50 ans de la loi Veil, les 20 ans de la loi de 2005 sur le handicap, la Journée internationale des droits des femmes ou l'opération « Novembre, le temps du handicap ».

Cette année a par ailleurs donné lieu à des opérations solidaires et citoyennes majeures. Parmi elles, le Téléthon, rendez-vous emblématique du service public, a mobilisé le groupe pendant près de trente heures d'antenne. Je peux aussi mentionner des événements culturels et patrimoniaux comme le Festival de Cannes, le concours Eurovision de la chanson, la panthéonisation de Robert Badinter ou l'opération « Millenium 2027, année européenne des Normands », qui s'échelonne de 2025 à 2027. Il y a également eu des séquences internationales et scientifiques spécifiques, comme « Urgence océan : un sommet pour tout changer » ou « Opération cœur outre-mer ».

En 2026, la mobilisation sera forte autour de plusieurs dizaines d'opérations spéciales – nous pourrions en parler.

Journaliste depuis plus de trente-cinq ans à France Télévisions, passé par l'information nationale comme par les territoires, j'ai toujours exercé mes responsabilités avec une même conviction, celle que le service public est attendu dans les moments qui comptent, quand l'attention est maximale et la responsabilité éditoriale est la plus lourde. Les opérations spéciales, dans leur ensemble, incarnent pleinement cette exigence. Elles ne relèvent ni de l'accessoire ni de l'exception.

M. Philippe Ballard, président. Je vous remercie et vais commencer par une question assez basique : comment se déroule une opération spéciale ? Prenons l'exemple du 14 juillet. Les caméras et dispositifs divers qui sont installés vous appartiennent-ils ou sont-ils partagés avec TF1, qui couvre également le défilé ? Les coûts supportés sont-ils similaires pour TF1 et pour France 2 ? Comment se passe la collaboration entre les deux chaînes ? Combien de temps mettez-vous à préparer un tel événement ?

M. Yannick Letranchant. Comme patron des opérations spéciales du groupe, je ne fabrique pas ces événements. La seule production que je réalise avec mes équipes est le Téléthon : il a été rattaché à la direction des opérations spéciales en 2021 et je le produis pleinement. Mon rôle est de coordonner, d'animer et de mettre les équipes au même niveau d'information pour des événements que nous estimons devoir être transversaux.

Le 14 juillet en fait partie. Pour cet événement, nous organisons des comités de pilotage en amont qui réunissent toutes les entités et toutes les directions du groupe France Télévisions. La retransmission du défilé du 14 juillet est produite par la direction de l'information. Mais le 14 juillet, c'est aussi l'arrivée du Tour de France, qui implique la direction des sports, ainsi que le concert et le feu d'artifice de la Ville de Paris, qui relèvent des divertissements et du spectacle vivant. Quand on réunit ce genre de comité de pilotage, on demande à chaque entité ce qu'elle fera dans son secteur. Pour citer un autre exemple, la direction des documentaires participe aussi à ces réunions et peut nous informer qu'elle travaille à un documentaire sur l'armée ou sur tout autre sujet, qui sera diffusé à l'occasion du 14 juillet.

Pour revenir à votre question, je ne produis plus directement l'émission du 14 juillet, mais je l'ai fait en son temps. Sa production est assurée en alternance par TF1 et France Télévisions, une année sur deux. Nous travaillons ensemble. Le groupe leader pour l'année concernée fournit le signal international aux différentes chaînes, tandis que des

moyens dits « privés » permettent à chaque chaîne de faire ses directs – depuis une base militaire, un sous-marin ou un hélicoptère, par exemple. Le budget des moyens est partagé à parité entre TF1 et le groupe France Télévisions. C’est vrai pour le 14 juillet, mais cela peut aussi l’être pour d’autres opérations produites conjointement avec le groupe TF1.

M. Philippe Ballard, président. Monsieur Ngatcha, le 23 mai 2025, l’association Transparence citoyenne a déposé une plainte à votre sujet auprès du parquet national financier (PNF). Elle vous accuse de bénéficier d’un emploi fictif à France Télévisions où vous percevez un salaire annuel d’environ 100 000 euros sans preuve d’activité concrète puisque, d’après elle, vous semblez être absent des organigrammes et des projets de l’entreprise, tandis que vous êtes, semble-t-il, plutôt actif dans vos fonctions municipales, notamment comme chargé des relations internationales pour la Ville de Paris. Que répondez-vous à ces accusations ? Quelle est la réalité de votre travail à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes. Pour préciser vos propos introductifs, je n’ai pas commencé ma carrière à Canal + mais au *Figaro*. Je tiens à le rectifier car c’est ce journal qui m’a formé, et j’y ai passé d’excellentes années. Par la suite, je suis arrivé une première fois à France Télévisions auprès de Rachel Kahn, d’abord quand elle était directrice de la jeunesse puis quand elle est devenue directrice des divertissements. J’ai notamment été rédacteur en chef adjoint de l’émission « Culture et dépendances » de Franz-Olivier Giesbert sur France 3. Je suis ensuite parti réaliser des documentaires politiques, consacrés à François Baroin et Jean-Marc Ayrault, ainsi qu’un documentaire sur l’identité noire en France, diffusé sur France 3 et France 5. C’est ce qui m’a valu d’arriver à Canal +, à la direction des sports, en tant que rédacteur en chef adjoint en charge des opérations spéciales.

En ce qui concerne mes activités à France Télévisions, je ne suis pas arrivé aux opérations spéciales sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez, mais lorsque Takis Candilis était directeur des antennes et des programmes du groupe. Je passe sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez lorsqu’il lui succède à ce poste.

Quand Takis Candilis arrive à son poste, l’entreprise connaît une transformation. Auparavant, elle était organisée par chaîne : France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô avaient chacune leur directeur des programmes et des directions d’unité qui répondaient à un directeur général. La transformation se traduit par la création d’une direction unique, avec une direction générale des antennes et des programmes. Takis Candilis réfléchit alors à l’idée d’avoir à ses côtés une personne chargée de travailler à l’« événementialisation » des grands objectifs de service public de la maison. Il a notamment comme ambition le retour d’une grande émission d’environnement sur les antennes. C’est d’ailleurs la première mission qu’il me confie, qui donne lieu à « L’Émission pour la Terre : tout le monde au vert ! », animée par Nagui et Anne-Élisabeth Lemoine. Cette émission a rencontré un fort succès sur les antennes et a relancé la présence de grands événements consacrés aux questions environnementales.

J’ai commencé à travailler avec Stéphane Sitbon-Gomez après le changement à la tête de la direction des antennes et des programmes. Ma mission a parfaitement continué – l’association à laquelle vous faites allusion n’a absolument pas cherché à savoir en quoi elle consistait. Je vais vous détailler les opérations spéciales que j’ai faites, puisque cette association affirme que je n’ai pas travaillé. Ce sera d’ailleurs assez simple, puisque, à la différence de Yannick Letranchant, je représente une unité de programmes. Cela signifie que mon travail consiste à définir et à proposer des thématiques, puis à en parler avec mon patron, d’abord Takis Candilis et désormais Stéphane Sitbon-Gomez. Je développe ensuite une production de A à Z : choix du producteur, développement du projet avec celui-ci, choix des animateurs, mise en production, travail avec les équipes de la chaîne, tournage et promotion.

Concernant la promotion, vous faisiez écho à une interview que j'ai donnée. En l'occurrence, pour chaque opération spéciale, je donne des interviews et des conférences de presse en présence de tous mes patrons – et ce, tous les ans, y compris depuis que je suis élu. L'association à laquelle vous faites référence n'a donc absolument pas cherché à savoir véritablement ce que je faisais.

Je vais citer les émissions que j'ai faites depuis 2020, mais je peux remonter à 2019 si vous le souhaitez...

M. Philippe Ballard, président. Le rapporteur vous posera ses questions. La mienne consistait précisément à savoir ce que vous répondiez aux accusations concernant votre salaire, votre emploi qualifié de fictif par l'association Transparence citoyenne, et le fait que, toujours selon elle, vous passiez davantage de temps à la mairie de Paris qu'à votre bureau à France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Je réfute ces accusations !

M. Yannick Letranchant. Je précise que M. Ngatcha apparaît bien dans l'organigramme de France Télévisions. Cet élément a été versé dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me fie à l'organigramme que France Télévisions m'a fourni, monsieur Letranchant, vous êtes directeur des opérations spéciales, de l'information et des antennes de France Télévisions. Pourtant, vous n'êtes pas rattaché à la direction de l'information, mais directement à la présidente du groupe, Delphine Ernotte. Quant à vous, monsieur Ngatcha, vous êtes également directeur des opérations spéciales. En revanche, vous n'êtes pas rattaché à la présidente, mais à son numéro 2, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes. Pourquoi existe-t-il deux directeurs des opérations spéciales chez France Télévisions, l'un rattaché à la présidente et l'autre à son numéro 2 ?

M. Yannick Letranchant. Je comprends que ces appellations similaires vous conduisent à vous interroger. Si nous pouvons vous éclairer quant au rôle des uns et des autres, ce sera une réussite.

Il existe une direction de l'information et une direction des antennes et des programmes. Dès lors que j'exerce un rôle transversal, je ne peux dépendre ni de l'information ni des antennes, puisque je suis amené à travailler avec les deux. La seule personne qui chapeaute les directeurs de l'information d'une part, des antennes et des programmes d'autre part, est la présidente. C'est pourquoi je lui suis rattaché. J'exerce d'ailleurs aussi un rôle transversal auprès des autres directions du groupe.

Je ne peux donc pas être rattaché à la seule information – laquelle est d'ailleurs dotée d'une direction des opérations spéciales qui produit de manière opérationnelle divers événements.

Par ailleurs, ainsi que je l'ai précisé en introduction, je ne fabrique pas : je supervise, j'anime et je coordonne les équipes qui contribuent à un événement, chacune fabriquant dans son secteur. Je ne procède pas à des arbitrages sur ce qu'il faut faire ou non – même si, avec l'expérience qui est la mienne, il peut arriver que je pose une question en comité de pilotage et qu'on estime que ma remarque est acceptable.

M. Arnaud Ngatcha. L'existence de deux directions des opérations spéciales n'est pas propre à France Télévisions.

J'ai été rédacteur en chef chargé des opérations spéciales du groupe Canal + lorsque Alexandre Bompard en était le directeur des sports. Il existait par ailleurs une direction des opérations spéciales à la direction des programmes de Canal +, qui gérait notamment le Festival de Cannes – dans laquelle j'avais été jeune stagiaire.

À TF1, il y a aussi une direction des opérations spéciales rattachée à l'information et une autre rattachée aux programmes. Donc, monsieur le rapporteur, ce n'est pas du tout une spécificité du groupe France Télévisions.

Par ailleurs, ainsi que vous l'a expliqué Yannick Letranchant, il n'est pas une unité de programmes. Pour ma part, j'en suis une, à l'instar de mes camarades des divertissements, des magazines ou des documentaires que vous avez auditionnés. Je propose de prendre un exemple, pour détailler mon activité et simplifier la compréhension que vous pourrez ainsi en avoir. Lorsque vous avez auditionné Stéphane Sitbon-Gomez, vous lui avez demandé ce que je faisais en ce moment. Il vous a répondu que je travaillais sur les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. C'est un bon exemple, qui va me permettre de détailler comment on monte une opération spéciale. Avant que nous ne décidions de consacrer une opération spéciale aux 40 ans de cette fondation, j'avais fait remarquer à Stéphane Sitbon-Gomez que l'attachement des Français aux animaux de compagnie devenait un phénomène de société : l'animal prend une place de plus en plus importante dans la famille. Je lui avais également signalé qu'au Royaume-Uni, plusieurs émissions traitaient de ce thème. Aussi me semblait-il intéressant d'y consacrer une opération spéciale en *prime time*. Nous l'avions fait à l'occasion des 70 ans de la SPA, la Société protectrice des animaux, avec un *prime time* animé par Stéphane Bern sur France 3. J'ai proposé à Stéphane Sitbon-Gomez que nous poursuivions cette mobilisation autour de la cause animale.

M. Philippe Ballard, président. Je vous invite à faire preuve de concision si possible afin que nous avancions...

M. Arnaud Ngatcha. Je vais essayer d'être concis. Mais, depuis quatre mois, je fais l'objet d'accusations très graves. Je pense donc que vous pouvez me laisser cinq minutes pour détailler ce que je fais !

Une fois que j'ai l'autorisation de préparer une opération spéciale autour de la cause animale, mon travail consiste à proposer à Stéphane Sitbon-Gomez des producteurs avec lesquels travailler. Une fois ces derniers identifiés, nous réfléchissons, avec mon équipe, au type d'émission que nous voulons proposer. Je rencontre les acteurs – en l'occurrence, la Fondation Brigitte Bardot –, je propose un animateur à mon directeur général, puis un dossier est constitué, à la lecture duquel Stéphane Sitbon-Gomez décide de la mise en production ou non. S'agissant des 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot, je lui ai rendu ce dossier la semaine dernière. Il l'a validé, nous allons entrer dans la phase de production, et des négociations vont s'engager avec le directeur des productions, que vous allez bientôt recevoir. Viendront ensuite le suivi de la mise en production, le tournage de l'émission et sa mise à l'antenne.

Vous êtes un professionnel des médias, monsieur le président, vous connaissez donc tout cela, mais il est important que je sois didactique dans la mesure où, encore une fois, des accusations très graves ont été formulées contre moi. Je ne peux pas les laisser passer. Il faut expliquer ce qu'est la télévision à ceux qui ne la connaissent pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une vingtaine de questions à vous poser, vous pourrez donc vous justifier quant aux accusations qui ont été portées contre vous...

Je reviens aux deux postes similaires, ou d'apparence similaire, que vous occupez à France Télévisions. Stéphane Sitbon-Gomez vient de récupérer la tutelle de la direction de l'information et des programmes de France Télévisions, au motif qu'il serait nécessaire d'assurer une cohérence et une coordination entre les directions. Alors que le nouveau directeur de l'information, Philippe Corbé, dépend de M. Sitbon-Gomez, le directeur des opérations spéciales que vous êtes, monsieur Letranchant, ne répond qu'à la présidente. Comment expliquez-vous cette position, qui pourrait s'apparenter à un statut privilégié ? Pourquoi ne dépendez-vous pas de M. Sitbon-Gomez ?

M. Yannick Letranchant. J'ignore ce qu'il en sera au terme de la réorganisation qui est en cours, qui a été présentée aux instances représentatives il y a quelques semaines et qui s'échelonnait durant une partie du printemps. Comme je l'ai dit, je suis rattaché à la présidente parce que j'ai un rôle transversal. Stéphane Sitbon-Gomez dirigeait les antennes et les programmes, et il existait par ailleurs une direction de l'information. Si je voulais travailler avec ces deux directions, en surplomb, je ne pouvais qu'être rattaché à la présidente. Votre question est légitime et, dans le cadre de la réorganisation, ces rattachements organisationnels pourront peut-être évoluer. C'est possible...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, entre 2016 et 2017, vous avez occupé le poste de directeur de la diversité chez France Télévisions. La question de la diversité semble revenir à plusieurs reprises dans la stratégie éditoriale du groupe, comme dans les contrôles de l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.

Lors d'une précédente audition, nous avons appris que l'Arcom n'hésitait pas à classer les personnes vues à l'antenne non pas en fonction de leurs déclarations politiques mais de critères discriminants. Nous avons par exemple appris qu'elle comptabilisait des taux de personnes non blanches, alors que ces pratiques issues du monde anglo-saxon sont en contradiction avec la culture universaliste de la France.

Pouvez-vous nous préciser en quoi consistait votre mission de directeur de la diversité chez France Télévisions ? Comment cette mission passée influe-t-elle sur celle de directeur des opérations spéciales à l'antenne ?

M. Arnaud Ngatcha. N'occupant plus cette fonction, je ne porterai pas de jugement sur ce qui se passe actuellement dans le groupe.

Retraçons les faits – j'essayerai d'être rapide. J'arrive à la direction des opérations spéciales dans un contexte politique particulier, après la crise des banlieues. Le président Chirac réunit à l'Élysée tous les patrons de l'audiovisuel public et privé pour réfléchir à la façon d'apporter des réponses politiques à cette crise majeure. Le président de France Télévisions de l'époque, Patrick de Carolis, décide de confier à Hervé Bourges, président emblématique de l'audiovisuel, la direction d'un comité permanent de la diversité de France Télévisions. Je suis alors à Canal +, rédacteur en chef chargé des opérations spéciales – je serai ensuite rédacteur en chef chargé des magazines, notamment sous la direction du successeur de M. Bompard, Cyril Linette.

M. de Carolis vient me chercher pour une raison simple. J'ai toujours été un citoyen actif qui a pris part à la vie sociétale du pays. Je participais alors à des mouvements qui réfléchissaient aux enjeux de la diversité. Je faisais partie du *Club Averroès*, qui a été un référent en la matière, notamment pour le groupe TF1, puisqu'il a nourri la réflexion qui a conduit à l'arrivée d'Harry Roselmack au « 20 heures ».

Patrick de Carolis entend alors parler de moi, me contacte à Canal + et me demande de rejoindre le service public pour seconder Hervé Bourges dans ses fonctions en tant que délégué général. Je lui réponds que je ne veux pas uniquement exercer cette mission, car j'occupe aussi des fonctions de rédacteur en chef. Aussi vais-je devenir directeur des documentaires à France 5, chargé de la collection « Empreintes », tout en étant directeur délégué du comité de la diversité auprès d'Hervé Bourges.

Nous avons engagé une réflexion et créé un comité réunissant toutes les grandes directions de la maison – Yannick Letranchant était d'ailleurs déjà là et pourra vous en parler. Nous organisons alors des auditions, à l'image de l'Assemblée nationale quand elle souhaite s'emparer d'un sujet. Nous avons auditionné tous les grands intellectuels, hommes politiques et scientifiques pour étayer nos réflexions et remettre à Patrick de Carolis, alors président de France Télévisions, une boîte à outils. L'objectif était d'aider les médias à apporter des réponses à la crise majeure des banlieues et à la question de la diversité qui était prégnante dans la société française.

M. Philippe Ballard, président. Faites-vous référence à la crise des banlieues de 2005 ?

M. Arnaud Ngatcha. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions. Je vais essayer de les poser rapidement et je compte sur la concision de vos réponses !

Le 10 décembre, nous avons interrogé Delphine Ernotte sur la répartition de vos compétences. Elle nous a déclaré : « M. Ngatcha s'occupe du Téléthon [...] ». Cela figure dans le compte rendu de l'audition. Pourtant, dans de nombreuses interviews, notamment celle du 3 décembre 2025 au site *La lettre de l'audiovisuel*, c'est vous, monsieur Letranchant, qui êtes présenté comme chargé du Téléthon. C'est encore vous qui êtes inscrit comme producteur du Téléthon sur le site de France Télévisions. Ma question est simple : monsieur Ngatcha, avez-vous participé, oui ou non, à l'organisation du Téléthon ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vais être clair concernant cette réponse de Mme Ernotte au terme de ses quatre heures et demie d'audition. Quand j'étais auprès de Takis Candilis, j'étais son référent auprès du directeur du Téléthon, Philippe Vilamitjana – l'ancien patron de France 5. Je participais aux réunions organisées par ce dernier et je rendais compte à M. Candilis sur la manière dont le Téléthon allait se dérouler. Par la suite, quand Yannick Letranchant est arrivé aux fonctions qui sont les siennes, un an après moi, il a repris le Téléthon. Je m'en suis alors dégagé. Peut-être y a-t-il eu une confusion concernant cette période ?

M. Yannick Letranchant. C'est juste. Je suis le producteur du Téléthon, qui a été intégré à la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes de France Télévisions. Je l'ai récupéré au départ de Philippe Vilamitjana et je le produis avec france.tv studio, qui en a la production exécutive. Je produis le Téléthon, je le fabrique donc en association avec l'AFM-Téléthon, l'Association française contre les myopathies, puisque cette émission, dont nous fêterons les 40 ans à la fin de l'année, fait des appels aux dons en faveur de cet organisme. J'organise des comités de pilotage transverses, comme je le fais pour d'autres opérations spéciales, afin d'associer toutes les directions et toutes les unités – comités de pilotage auxquels M. Ngatcha est convié ; il y participe régulièrement et peut intervenir, comme tous les participants.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on a bien compris votre réponse, M. Ngatcha est sorti du Téléthon et il n'y a plus qu'un seul référent, vous-même, monsieur Letranchant ?

M. Yannick Letranchant. Oui.

M. Arnaud Ngatcha. Oui. En tant que directeur des opérations spéciales pour les programmes, je participe aux réunions que M. Letranchant organise avec les autres grands directeurs du groupe.

M. Philippe Ballard, président. Sans responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris. Mme Ernotte nous a expliqué, lors de son audition, que vous participiez à l'organisation du Téléthon, monsieur Ngatcha. Est-ce vrai ou faux ? Quel est votre rôle exact dans l'organisation de cette émission ?

M. Arnaud Ngatcha. M. Letranchant vient de vous le dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris quel a été votre rôle dans l'organisation du Téléthon. En quoi y avez-vous participé ?

M. Yannick Letranchant. Je peux peut-être apporter une précision. Pendant un temps, M. Ngatcha était le référent antennes et programmes auprès du producteur du Téléthon, Philippe Vilamitjana. Lorsque ce dernier est parti, le Téléthon a été rattaché à ma direction. J'ai donc pris l'entière responsabilité de sa production pour France Télévisions. Arnaud Ngatcha n'y participe pas différemment que d'autres directeurs de France Télévisions, qui sont associés à mes comités de pilotage.

Depuis que j'ai repris cette opération – je viens de produire une cinquième édition, avec mes équipes, en décembre –, mon ambition et mon objectif, conformément à ce que m'a demandé la présidente, consistent à réintégrer et à réassocier tout le dispositif de France Télévisions, notamment éditorial et technique, mais aussi à faire revenir les figures emblématiques, les visages comme on dit maintenant, qui incarnent France Télévisions. Ainsi, de nombreux présentateurs d'émissions d'information ou de programmes participent de plus en plus au Téléthon. Cela permet de montrer l'implication du groupe dans cette émission extrêmement importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte parle au présent, lors de son audition du 10 décembre, lorsqu'elle explique que vous vous occupez du Téléthon, monsieur Ngatcha. A-t-elle menti ?

M. Yannick Letranchant. Ce n'est pas du mensonge mais une imprécision liée à une organisation plus ancienne. On ne peut pas demander à la présidente de connaître toutes mes réunions dans le détail, qui y participe, et qui y fait quoi. Cela ne remonte pas nécessairement jusqu'à elle. L'organisation a fluctué au fil du temps, mais elle est aujourd'hui claire : je suis chargé de la production du Téléthon et j'y associe tous les directeurs de France Télévisions, qui peuvent contribuer à la réflexion sur l'émission à venir. L'implication est globale et transverse. J'occupe un poste transverse et je travaille avec toutes les entités du groupe, y compris Arnaud Ngatcha, qui participent d'une manière ou d'une autre – même si ce n'est pas dans la fabrication opérationnelle – aux rendez-vous emblématiques de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Mon supérieur hiérarchique est Stéphane Sitbon-Gomez. Je ne vois pas Mme Ernotte, qui préside France Télévisions et assure la gestion de cette entreprise. Son référent est Stéphane Sitbon-Gomez, dont je suis le n – 1.

M. Philippe Ballard, président. Nous réauditionnerons Delphine Ernotte. M. le rapporteur aura tout le loisir de lui demander des précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lui poserai la question, mais je m'étonne de votre réponse, monsieur Letranchant. Dans la mesure où vous êtes sous sa direction directe, j'imagine que la présidente est plutôt renseignée sur vos prérogatives, en particulier s'agissant du Téléthon, qui est de votre responsabilité.

Toujours lors de son audition du 10 décembre, Delphine Ernotte vous a présenté ainsi : « M. Ngatcha s'occupe du Téléthon, des panthéonisations [...], des anniversaires, des armistices... Il a pris en charge en particulier des émissions consacrées à l'environnement, aux arbres, aux océans. C'est lui qui a fait l'émission "Urgence océan : un sommet pour tout changer" [...] ». J'ai analysé la liste des dix opérations spéciales des deux dernières années, que nous a transmise la direction de France Télévisions. Hormis les Jeux olympiques (JO) et la réouverture de Notre-Dame de Paris, ces opérations spéciales étaient principalement des soirées à thème, pendant lesquelles des fictions et des documentaires en lien avec l'événement concerné étaient diffusés à l'antenne. En quoi méritent-elles de mobiliser six salariés toute l'année ? Quel est votre rôle concret dans ces émissions ?

Par ailleurs, Mme Ernotte indique que vous avez fait l'émission « Urgence océan : un sommet pour tout changer », mais je crois que vous ne l'avez ni produite, ni réalisée, ni rédigée. Que signifie, concrètement, « faire » cette émission alors que vous n'avez pas ces responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai essayé de vous expliquer ce qu'est un directeur d'unité de programmes, en prenant pour exemple l'émission consacrée aux 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. Je peux le refaire au sujet de l'émission « Urgence océan », si vous le souhaitez.

Je fais le même métier que les autres directeurs d'unité que vous avez auditionnés et que ceux de tous les groupes – France Télévisions, Canal + ou TF1. Mon travail consiste à identifier un sujet ou à retenir un projet proposé par un producteur, parce que je considère qu'il a de l'intérêt pour France Télévisions, puis à le soumettre à mon n + 1, en l'occurrence M. Sitbon-Gomez. Une fois que j'ai son accord, nous signons un développement. En effet, compte tenu de leur ampleur et de leur durée, la mise en place des opérations spéciales demande du temps.

Pour « Urgence océan », nous avons décidé de nous inscrire dans le sommet international qui allait se dérouler à Nice, réunissant l'ensemble des grands dirigeants de la planète. Développer ce projet requerrait du temps. Comme tout directeur d'unité, j'ai travaillé avec le producteur qui avait été retenu – la société *Winter productions* dans laquelle œuvrent Hugo Clément, qui est un référent en matière d'environnement, et Régis Lamanna-Rodat. Des réunions régulières ont été organisées avec eux à la chaîne, sous mon autorité, pour développer le projet. Elles ont occasionné des points d'étape éditoriaux avec mon directeur général – d'autant que ce grand projet structurant allait faire l'objet d'une médiatisation importante – pour qu'il se prononce sur la ligne adoptée. Puis, une fois que le développement est allé à son terme, le projet a été rendu au directeur général, qui a donné son accord pour la mise en production. Mon travail ne s'est pas arrêté là, puisqu'il a inclus la mise en production – M. le président, qui a travaillé dans un média, sait ce qu'il en est. Je me suis rendu à Nice avec les producteurs pour la construction du plateau et pour les répétitions de l'émission. Nous avons travaillé avec les animateurs, Léa Salamé et Hugo Clément. Ensuite a eu lieu le tournage, en direct.

Par ailleurs, dans la mesure où ce sommet international se déroulait sous l'égide du Président de la République, nous voulions qu'il soit présent dans l'émission. Mon travail a donc consisté à négocier sa présence avec ses équipes. C'était un événement d'antenne. Avoir le Président de la République française sur une chaîne télévisée, la nôtre ou TF1, est un événement d'antenne. C'est moi qui l'ai négocié. Cela fait partie du travail de directeur d'unité. Comme chacun d'eux, je travaille sur une émission de A à Z.

Il faut aussi mentionner la partie promotionnelle. Pour chaque opération spéciale, nous organisons une conférence de presse. Les journalistes audiovisuels savent exactement quel est mon rôle. M. Sitbon-Gomez ne vient pas à ces conférences, qu'il me laisse animer.

M. Yannick Letranchant. M. Ngatcha et d'autres directeurs peuvent demander à ma direction de les aider à mobiliser les autres directions, afin d'accompagner au mieux telle ou telle émission spéciale à l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la liste des dix opérations spéciales que nous a transmise France Télévisions et pour lesquelles vous auriez travaillé, monsieur Ngatcha, on retrouve les Jeux olympiques de 2024 et la réouverture de Notre-Dame de Paris. Pour ces deux opérations, selon le document qui m'a été transmis, France Télévisions vous aurait demandé un devoir de réserve. Pourtant, lors de son audition du 10 décembre, Mme Ernotte a indiqué à votre sujet : « Nous avons donc évité de faire appel à lui à l'été 2024 pour les Jeux olympiques de Paris, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. » En effet, vous êtes maire adjoint de Mme Hidalgo à la mairie de Paris. Il existe donc une contradiction entre les documents qu'on m'a transmis, les justifications qu'on m'a apportées au sujet de vos fonctions et les déclarations que Mme Ernotte a faites sous serment. Qui dois-je croire ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne mets pas en cause les propos de ma présidente. Je n'ai pas vu les documents qui vous ont été transmis mais, comme Mme Ernotte vous l'a spécifié, il était normal que je sois mis à l'écart pendant cette période.

M. Yannick Letranchant. Les documents qui vous ont été transmis concernent toutes les opérations du groupe, et pas seulement celles dont s'occupe M. Ngatcha.

M. Philippe Ballard, président. On a parfois du mal à faire le tri, même si j'ai reçu moins de documents que M. le rapporteur...

M. Arnaud Ngatcha. Dès lors que vous avez eu le sentiment qu'il y avait une confusion des fonctions, la direction de France Télévisions vous a fourni des documents sur l'ensemble de ce que nous faisons.

Nous sommes deux à être auditionnés, mais un seul orateur a pu prendre la parole en introduction. J'aurais dû pouvoir la prendre après M. Letranchant, pour vous expliquer mon travail.

M. Yannick Letranchant. La liste qui vous a été transmise recense toutes les opérations de France Télévisions. Selon les années, certaines ont relevé de M. Ngatcha, d'autres non. Il a ainsi été déporté des deux opérations parisiennes que vous avez mentionnées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments relatifs aux dix opérations spéciales ont été rangés dans un dossier intitulé « Arnaud Ngatcha » par France Télévisions. Or il y a une contradiction manifeste avec ce que Delphine Ernotte nous a indiqué sous serment, en particulier s'agissant des Jeux olympiques et de la réouverture de Notre-Dame.

J'ai du mal à savoir si je dois croire Delphine Ernotte ou les éléments qui m'ont été transmis par la direction de France Télévisions dans le dossier « Arnaud Ngatcha ». Voulez-vous répondre à cette question ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai déjà répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, vous êtes payé plus de 100 000 euros net par an par France Télévisions, donc par le contribuable. Dans la fiche de mission que France Télévisions nous a transmise, vous êtes décrit comme un « point d'entrée », « un correspondant », « un représentant au sein de la direction des programmes » pour dix soirées thématiques en deux ans. Alors que votre mission consiste à donner le point de vue de la direction des programmes lors de réunions préparatoires, ne considérez-vous que ce salaire est très élevé ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai décrit exactement mes fonctions. Je ne suis pas un référent, mais un directeur d'unité. Je mets en œuvre des émissions et de grandes opérations spéciales. J'en ai cité certaines et je peux en citer plusieurs autres. Je fais d'ailleurs le même nombre d'opérations spéciales que précédemment sous Takis Candilis ou à Canal +, avant mon mandat. Par essence, les opérations spéciales sont spéciales.

Les éléments relatifs à ma rémunération ont été versés dans la *data room*. Comme l'a rappelé un arrêt de la Cour de cassation, il s'agit d'éléments privés, et le droit au respect de la vie privée est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Yannick Letranchant. Dans le document qui vous a été fourni, il est précisé que pour les opérations listées, M. Ngatcha est le représentant de la direction des antennes et des programmes dans ses instances régulières, c'est-à-dire dans mes instances. Cela ne veut pas dire qu'il les a produites. La phrase est claire quant au rôle d'Arnaud Ngatcha.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2023, monsieur Ngatcha, vous vous êtes présenté à la présidence de France Médias Monde, l'entité qui chapeaute les chaînes internationales France 24 et RFI. Le 9 janvier 2023, vous avez été auditionné par l'Arcom pour présenter votre projet stratégique. Je me permets de rappeler les propos que vous avez alors tenus : « Mes vingt ans d'expérience dans les médias m'ont appris que le meilleur des projets éditoriaux doit s'appuyer sur une solide gestion des ressources. Par ailleurs, les temps où les groupes de médias étaient dispendieux, sacrifiant à l'urgence de l'antenne tant la rigueur des deniers publics que le soin des hommes et des femmes qui la font, est aujourd'hui révolu. La nouvelle dynamique reposera sur trois piliers : une gestion rigoureuse des ressources, par une maîtrise des coûts et le développement des ressources propres [...]. » Vous répétez alors cette préoccupation légitime : « Il faut tout d'abord promouvoir une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics. »

La Cour des comptes est venue devant nous et a révélé la situation financière critique de France Télévisions, avec 81 millions d'euros de déficit cumulé depuis 2017, une trésorerie qui a fondu au point de devenir négative et des capitaux propres qui ont diminué de 40 % en huit ans, faisant peser sur le groupe un risque de dissolution.

Quand on met en parallèle les niveaux records des déficits et les salaires mirobolants d'une trentaine de cadres dirigeants, qui gagnent plus que le Président de la République, avez-vous vraiment l'impression que les dirigeants de France Télévisions appliquent « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. J'étais alors candidat à la fonction de président-directeur général de France Médias Monde. Le dossier que j'ai présenté devant les sages de l'Arcom concernait France Médias Monde.

Par ailleurs, ce n'est pas à moi de porter un jugement sur la gestion des dirigeants de France Télévisions. Ce n'est pas mon secteur, étant directeur des opérations spéciales du groupe. D'autres personnes seront mieux à même de vous répondre.

M. Philippe Ballard, président. Vous pouvez peut-être porter un regard sur cette gestion, tout simplement.

M. Arnaud Ngatcha. Ce n'est pas mon rôle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous percevez un salaire annuel de 100 000 euros net en tant que directeur des opérations spéciales de France Télévisions rattaché à la direction des antennes et des programmes. Vous cumulez ce salaire avec une indemnité annuelle d'environ 60 000 euros au titre de votre poste d'adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Pensez-vous que cette rémunération totale de 160 000 euros, qui vous situe dans le top 1 % des Français les mieux rémunérés et qui est financée intégralement par le contribuable, s'inscrit dans « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'entrerais pas dans le détail des éléments relatifs à ma rémunération, qui sont dans la *data room*. Par ailleurs, je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions et pas en tant que maire adjoint de la Ville de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Sans entrer dans le détail, la fonction que vous occupez est-elle mieux rémunérée que dans une chaîne privée, rémunérée de la même façon ou moins rémunérée ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne peux pas savoir comment est rémunéré le directeur des opérations spéciales de Canal +. Il faudrait en parler à Gérard-Brice Viret, directeur général des antennes et des programmes de ce groupe.

M. Yannick Letranchant. Comme cela vous a été dit par d'autres intervenants, au-delà d'un certain seuil, les salaires doivent être validés par le contrôle d'État. C'est une règle intangible à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre chiffre a interpellé nombre de Français : une cinquantaine de cadres dirigeants de France Télévisions bénéficient d'une voiture de fonction. Nous avons appris, dans les documents qui nous ont été transmis, que vous en faites partie tous les deux. À quelle occasion faites-vous usage de cette voiture ?

M. Yannick Letranchant. Je dispose d'un véhicule de fonction dans un cadre réglementé par France Télévisions et fiscalisé. Ce véhicule me sert à me déplacer pour effectuer notamment des repérages pour certaines opérations spéciales. Lorsque nous tenons des conférences de presse dans les villes ambassadrices du Téléthon, par exemple, je peux préférer prendre ma voiture, car cela me permet de faire du covoiturage avec mes équipes. Nous évitons de prendre l'avion, dans la mesure du possible. Nous pouvons prendre le train ou la voiture. Je ne suis pas sûr que l'utilisation d'un véhicule de fonction pour se rendre sur certains lieux de tournage ou d'événements coûte plus cher que prendre le taxi, le train ou l'avion.

La voiture de fonction est un élément de mon contrat de travail, fiscalisé comme il se doit.

M. Arnaud Ngatcha. Je répondrai la même chose que depuis le début : je ne me prononcerai pas sur ces éléments – qui ont été mis à votre disposition – car ils sont privés. C’est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n’y a pas ici d’éléments à valeur constitutionnelle ! Nous avons reçu la liste des avantages attribués au titre des bénéfices accordés par la direction de France Télévisions. C’est de l’argent public. Le fait qu’une cinquantaine de directeurs – dont vous faites tous les deux partie – bénéficient d’une voiture de fonction est une information qui a pu interpellier les Français.

M. Letranchant a expliqué comment il utilise cette voiture. Cette explication me semble nécessaire, d’autant que j’ai pu voir qu’en comparaison avec d’autres directeurs de France Télévisions, vos responsabilités managériales sont plutôt réduites. Vous avez seulement quelques personnes dans vos équipes respectives. Prenons l’exemple de M. Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes chargé de l’offre régionale. Il siège au comité de direction de France Télévisions et a plusieurs milliers de personnes sous sa direction, je crois, mais ne bénéficie pas de voiture de fonction. Qu’est-ce qui explique cette différence avec vous, qui avez un périmètre managérial plus réduit et alors que, sur une année, les opérations spéciales se comptent sur les doigts des deux mains ?

M. Yannick Letranchant. Je l’ignore. L’attribution des voitures de fonction est gérée par la direction – par le secrétariat général, j’imagine. Je ne sais pas quels sont les critères d’attribution. En tout cas, je peux vous certifier que j’utilise la mienne et que j’essaie d’être vertueux en faisant du covoiturage. J’avais aussi posé comme condition, pour en avoir une, que cette voiture de fonction soit hybride.

Quand vous travaillez pour le Téléthon ou pour d’autres opérations, plusieurs déplacements sont prévus. Pour les 400 ans de la marine nationale, par exemple, nous devons nous rendre à Cherbourg ou sur la façade Atlantique, et ces déplacements pourront se faire en voiture.

M. Philippe Ballard, président. Comment cette utilisation est-elle contrôlée ? En tant que députés par exemple, et c’est normal, nous ne pouvons pas faire un usage personnel d’une voiture en location avec option d’achat (LOA) ou pour laquelle nous nous faisons rembourser des indemnités kilométriques.

M. Yannick Letranchant. Nous transmettons régulièrement nos relevés kilométriques, ainsi que la liste des pleins d’essence. J’imagine que le service concerné évalue leur caractère raisonnable. Je n’ai jamais été mis en cause. Pour mes déplacements personnels, je règle l’essence avec mes propres deniers ; c’est la moindre des choses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, comment pouvez-vous nous assurer que le véhicule de fonction qui vous est attribué par la direction de France Télévisions, et qui est financé par l’impôt du contribuable, n’est pas utilisé pour vos fonctions politiques dans le cadre de votre mandat de maire adjoint d’Anne Hidalgo à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous invite à vous tourner vers France Télévisions, qui vous transmettra les éléments nécessaires dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les ai demandés, mais je m'étonne que vous ne puissiez pas nous répondre sur la stricte séparation des moyens mis à votre disposition et des deniers publics, entre votre mandat politique et votre poste à France Télévisions – d'autant que sur les 9 000 salariés du groupe, seuls 50 bénéficient d'une voiture de fonction.

M. Arnaud Ngatcha. Je ne sais pas ce dont bénéficient les autres salariés de France Télévisions – je n'étais même pas au courant pour M. Letranchant. Ce sont des éléments de la vie privée, visés par le contrôleur d'État lorsque nous négocions notre contrat de travail.

Par ailleurs, j'applique une stricte séparation entre mes fonctions de directeur des opérations spéciales de France Télévisions, au sujet desquelles je suis auditionné, et mes fonctions d' élu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Demander comment est utilisée une voiture de fonction ne relève pas de la vie privée ! Il n'y a aucune forme de lien avec le droit à la vie privée. Je constate que vous ne voulez pas nous répondre.

J'ai vu que l'on vous surnommait le « ministre des affaires étrangères d'Anne Hidalgo ». Après votre élection en 2020, vous êtes devenu le vingtième adjoint de cette dernière, chargé de l'international – compétence qui, vous le reconnaîtrez, n'est pas forcément dévolue à la mairie de Paris. On apprend dans *Le Parisien* que vous avez effectué pas moins de quarante et un voyages depuis votre prise de fonction. Sur vos réseaux sociaux, vos posts vous montrent régulièrement en train de parcourir le monde. J'ai pu les consulter : le 24 septembre 2025, par exemple, vous étiez à New York où vous avez remercié le président du Congo pour ses actions en faveur de la protection des forêts ; les 29 et 30 janvier 2025, vous étiez en déplacement à Rome ; la semaine dernière, vous étiez en Mauritanie aux côtés d'Anne Hidalgo... J'ai également analysé la situation professionnelle des dix-neuf adjoints qui vous précèdent dans l'ordre protocolaire, et constaté que seuls deux exercent une profession en parallèle de leur mandat.

Compte tenu de vos fonctions électives, qui semblent vous occuper à temps plein, on est en droit de se demander s'il est possible de cumuler un mandat de maire adjoint à la mairie de Paris, première ville de France, avec un emploi de directeur du service public, c'est-à-dire de cadre exécutif chez France Télévisions. Quelle est la répartition de votre temps de travail hebdomadaire ?

M. Arnaud Ngatcha. Comme tout élu local, je suis couvert par l'article L. 1132-1 du code du travail, par le code général des collectivités territoriales, par le code électoral et par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut d' élu local, que vous avez votée me semble-t-il. Tous mes déplacements font l'objet de la pose d'un congé ou de jours élu auprès de France Télévisions. J'applique strictement la loi, qui autorise des salariés à être élus. Je ne suis d'ailleurs pas le seul dans ce cas à France Télévisions. Quelqu'un vous l'a signalé lors d'une précédente audition, mais visiblement, cela ne vous intéressait pas. Mon cas n'est pas unique.

Par ailleurs, le fait que des salariés de France Télévisions soient également élus ne date pas de Mme Ernotte – M. Letranchant pourra vous le dire. De nombreux cadres dirigeants ont aussi été élus locaux. Henri Sannier a ainsi été maire pendant quarante-huit ans et président de communauté d'agglomération. Je peux le dire, car c'était public. Nous appliquons la loi, rien que la loi.

Vous faites part des déplacements que j'effectue avec la maire de Paris. Ils donnent systématiquement lieu à une demande d'autorisation. C'est prévu par la loi et par le code électoral. Je respecte les textes applicables.

M. Philippe Ballard, président. Pour être sûr que nous nous comprenions bien, vous déposez une demande de congés auprès de la direction de France Télévisions lorsque vous effectuez un déplacement au titre de votre mandat électif ?

M. Arnaud Ngatcha. J'utilise mes congés ou je dépose une demande de jours d'élu local.

M. Philippe Ballard, président. Ces jours sont-ils décomptés de vos congés ?

M. Arnaud Ngatcha. Non. La loi l'autorise, dans la limite d'un certain quota. Elle prévoit un nombre de jours pour les élus locaux. Mais vous pouvez aussi utiliser vos jours de congés – ce que je fais. Cela fait plus de cinq ans que je n'ai pas pris de vacances. C'est un choix.

J'ai décidé de servir ma ville. Je ne suis pas le seul en France à avoir fait ce choix. Des milliers d'élus locaux travaillent en parallèle. Je ne suis pas un cas unique – ni à France Télévisions ni dans d'autres entreprises. Des personnes qui travaillent dans de très grands groupes audiovisuels ou publicitaires sont par ailleurs vice-président du conseil régional d'Île-de-France ou conseiller de Paris. Je ne suis pas un cas unique. Dans toute la France, des maires occupent d'autres fonctions, de même qu'à l'Assemblée, certains députés travaillent par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je compte vraiment sur vos réponses ! Vous expliquez systématiquement que vous ne souhaitez pas répondre, mais ma question était simple ! Combien de jours de congés avez-vous déposés en 2025 pour assumer vos fonctions électives d'adjoint de Mme Hidalgo ? Pouvez-vous nous détailler la répartition de votre calendrier hebdomadaire entre votre mandat exigeant à la mairie de Paris et votre fonction exigeante de directeur des opérations spéciales ? Ne me dites pas que cela relève du droit à la vie privée, d'autant que ces deux fonctions sont intégralement payées par l'impôt du contribuable.

M. Arnaud Ngatcha. J'ai d'un côté un mandat, tout comme vous, et de l'autre côté un travail. Ce sont deux choses différentes. Tout cela est encadré par la loi, qui me donne des devoirs, mais aussi des droits. Je rappelle que vous venez de voter une loi portant création d'un statut de l'élu local. Si vous le souhaitez, France Télévisions vous communiquera les demandes de congés que j'ai déposées.

M. Philippe Ballard, président. Convenez que nous sommes à une époque où l'on aime la transparence. Cela vaut pour les élus, quel que soit leur statut, mais cela vaut aussi dans le milieu de la télévision, pour les têtes connues, comme on dit. Les questions précises du rapporteur sont donc fondées.

M. Arnaud Ngatcha. Mes réponses sont précises. Je vous l'ai dit, je respecte la loi. Tout se fait dans le strict respect de la loi et des textes qui ont été établis par le législateur que vous êtes.

M. Yannick Letranchant. Nous sommes à quelques semaines des élections municipales – des élections locales prisées par les Français. Alors que la constitution des listes n'est pas toujours chose facile, je ne voudrais pas que nous donnions l'impression, sans doute involontairement, qu'il serait incompatible d'avoir à la fois un travail et un mandat électoral, notamment local. N'envoyons pas un mauvais signal à ceux qui s'engagent et qui ont des

convictions – vous en avez – et des idées au service des autres et de la collectivité. Des règles existent, elles sont claires et c'est tant mieux pour la démocratie !

M. Philippe Ballard, président. Ce n'était pas le sens de nos questions !

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a considéré qu'on ne pouvait pas être à la fois député et maire à temps plein. Peut-on être maire adjoint de la première ville de France à temps plein et directeur des opérations spéciales de France Télévisions à temps plein ? N'y a-t-il pas une contradiction, étant rappelé que ces deux fonctions sont rémunérées par le contribuable à un niveau très élevé – 100 000 euros net d'un côté et 60 000 euros de l'autre ? Il peut y avoir des contradictions entre ces deux mandats.

M. Arnaud Ngatcha. Il y a la loi, rien que la loi. Vous êtes des législateurs. Je respecte la loi. Vous êtes un député de la Nation : si vous pensez qu'il faut la changer, alors faites des propositions. Pour le moment, il y a une loi, qui vient d'être votée. Je respecte la loi française.

M. Yannick Letranchant. Il existe une différence entre un salaire et des indemnités d'élu local, lesquelles sont réglementées par le code électoral. L'encadrement est clair.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le site Médias citoyens rapporte qu'il serait impossible de vous croiser dans les couloirs de France Télévisions, monsieur Ngatcha. Le groupe l'a justifié, dans le document qu'il nous a fait parvenir, en précisant que les réunions auxquelles vous participez se déroulent en visioconférence. À combien de reprises vous êtes-vous rendu au siège de France Télévisions au cours des six derniers mois ? France Télévisions a refusé de me répondre sur ce point.

M. Arnaud Ngatcha. S'agissant de Médias citoyens, je ne sais pas qui sont ces gens. S'ils veulent se révéler, j'en serai heureux, car je porterai plainte en diffamation contre eux. En effet, cela fait des mois que je suis diffamé.

Concernant ma présence à France Télévisions, je participe à tous les comités directeurs, à tous les comités top 200 et aux séminaires, c'est-à-dire à l'ensemble des réunions managériales. M. Letranchant pourra confirmer que j'ai participé à toutes les réunions de transformation du groupe. Je suis à France Télévisions dans le cadre de mes fonctions et des opérations spéciales que j'ai détaillées. Je peux citer dix producteurs avec lesquels j'ai travaillé, ainsi que les réunions qui ont eu lieu avec les producteurs et les animateurs.

Encore une fois, je ne sais pas qui sont ces Médias citoyens, mais qu'ils le disent, qu'ils viennent, et je saurai répondre aux diffamations dont je fais l'objet dans le cadre d'une éventuelle procédure judiciaire.

M. Philippe Ballard, président. J'ai été maire adjoint dans une ville de 20 000 habitants, dans le Val-de-Marne, en même temps que journaliste. Quand on me demandait combien de temps je passais en mairie et à la rédaction, je le disais et je montrais mon agenda. Comment se répartit votre agenda, sur une semaine ? Combien de jours consacrez-vous à vos fonctions d'élu et combien de jours passez-vous à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Cela ne se quantifie pas de cette façon. Comme vous le savez, le poste d'adjoint international de la ville de Paris a été créé par le président Jacques Chirac. Paris est une ville internationale, une ville-monde, et elle n'est pas la seule à avoir un adjoint international. L'ensemble des grandes villes dans le monde en ont un. Ce poste repose essentiellement sur des déplacements, qui font l'objet de demandes de jours auprès de ma

direction. Pour le reste, je remplis les missions qui sont les miennes. J'ai toujours effectué l'ensemble des missions et élaboré l'ensemble des émissions qui m'ont été confiées par mon directeur général.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose à nouveau la question de la répartition du temps – ce sera ma dernière tentative –, d'autant que vos deux enveloppes sont payées à 100 % par le contribuable. Nous sommes dans une époque de transparence. Pour citer mon exemple, j'ai travaillé dans le privé au cours des cinq années qui ont précédé mon mandat de député. Tous les Français peuvent consulter, au mois près, le salaire qui m'a été versé – et il ne l'était pas par eux.

Je me permets de vous poser à nouveau la question parce qu'il existe aussi des soupçons d'emploi fictif – vous avez parlé de Médias citoyens. La semaine dernière, vous étiez en Mauritanie pour représenter Anne Hidalgo. Durant cette semaine, quel temps avez-vous consacré à votre fonction de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous le répète, j'ai respecté la loi. Ce déplacement a fait l'objet d'une demande auprès de ma direction, qui a été validée. Durant ce déplacement de deux jours, je ne remplaçais pas Mme Hidalgo, mais je l'accompagnais à la réunion du bureau de l'Association internationale des maires francophones. Cette association a été créée par le président Jacques Chirac alors qu'il était maire de Paris. Pour ce déplacement, j'ai posé deux jours. Le reste du temps, je vous l'ai dit, je travaille avec mes équipes à la mise en œuvre de l'opération spéciale pour les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le compte Médias citoyens, votre assistante serait en *bore-out*. Par opposition au *burn-out*, le *bore-out* est un syndrome d'épuisement professionnel provoqué par l'ennui, le manque de travail et, par conséquent, l'absence de satisfaction dans le cadre professionnel. Pouvez-vous confirmer cette information, ou la réfutez-vous ? Quelles missions confiez-vous à votre assistante qui, semble-t-il, s'ennuie et manque de travail ?

M. Arnaud Ngatcha. Là encore, ce sont des on-dit. C'est très grave. Cette personne est en arrêt de travail. Je n'ai pas à révéler pourquoi : cela fait partie du secret médical. Ce qui a été dit par Médias citoyens est encore une fois très grave. Je n'ai pas à dire pourquoi mon assistante est en arrêt maladie. Je ne sais pas si les gens se rendent compte qu'il y a des humains derrière ces accusations faites par des sites. Mon assistante m'a écrit ; je ne vais pas vous révéler ce qu'elle m'a dit, mais ces accusations l'ont énormément blessée. Vous rendez-vous compte des conséquences de ces dénonciations sur les réseaux sociaux, effectuées par des gens qui ne viennent même pas apporter publiquement la moindre de preuve ?

Je suis pour le respect de la loi et je respecte ma collaboratrice. Je ne répondrai pas à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à vous rappeler que le secret médical ne s'oppose en rien au travail d'une commission d'enquête, dont le cadre est régi par l'article 6 de l'ordonnance de 1958. Aussi, permettez-moi d'insister une deuxième et dernière fois. Vous êtes aussi l'objet de ces accusations relayées sur les réseaux sociaux par le compte Médias citoyens, qui fait état d'une assistante qui s'ennuie tellement qu'elle aurait déclaré un arrêt médical. Est-ce vrai ? Répondre à cette question permettra peut-être de faire taire nombre de rumeurs qui vous concernent.

M. Arnaud Ngatcha. Encore une fois, monsieur le rapporteur – et ce n’est vraiment pas contre vous –, vous demanderez à France Télévisions, si vous le souhaitez, de vous communiquer les éléments concernant mon assistante. Je ne répondrai pas publiquement à des questions relatives à son arrêt de travail !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je note que vous refusez de répondre à nombre de mes questions. C’est dommage, car cette commission d’enquête offre une tribune aux responsables de l’audiovisuel public et leur permet d’expliquer la réalité de leurs missions et de répondre à des accusations.

Le 21 juin 2020, alors que vous étiez tête de liste d’Anne Hidalgo dans le 9^e arrondissement de Paris, vous avez déclaré dans une interview : « Si je suis élu, je m’adapterai à cette nouvelle situation avec mon employeur. » Pourtant, si j’en crois la déclaration que vous avez transmise à la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP), vous avez perçu en 2020 un salaire de 100 916 euros net et, après votre élection comme maire adjoint, rien n’a changé. Non seulement vous avez continué à percevoir le même salaire de la part de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales à temps plein, mais vous avez aussi commencé à percevoir une indemnité supplémentaire de 60 000 euros en tant que maire adjoint à temps plein.

Les informations que j’ai reçues de France Télévisions confirment, en outre, que vous n’avez signé aucun avenant depuis 2018. Vous conviendrez pourtant que votre situation a évolué entre 2018 et votre élection en 2020. Comment pouvez-vous encore, six ans après votre élection, cumuler deux salaires équivalant à des temps pleins et payés à 100 % par le contribuable ? La moindre des choses aurait été de signer un avenant et de passer à temps partiel ou à temps réduit dans vos fonctions à la tête de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. D’abord, vous faites état d’une déclaration faite à mon entrée en fonction. Ensuite, je tiens à rappeler qu’en 2020, tout le monde était confiné en raison de la pandémie de covid. Enfin, vous faites état d’informations qui vous ont été transmises dans la *data room*. En dehors des informations qui ont été fournies concernant la première année de mon mandat, je ne répondrai pas aux éléments qui relèvent du droit à la vie privée. Je vous le redis, monsieur le rapporteur, ces éléments sont couverts.

J’ai bien dit que je m’adapterais. Il y a la loi. J’ai rappelé les textes de loi. Je me suis adapté, conformément aux textes qui me permettent d’effectuer mes missions.

M. Philippe Ballard, président. Nous ne sommes pas certains que ces éléments soient couverts par la loi, contrairement à ce que vous dites.

Le chiffre cité par M. le rapporteur, émanant de la HATVP que nous connaissons bien en tant que députés, est-il vrai ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne fais pas de fausses déclarations à la HATVP. Ce sont des chiffres d’entrée en fonction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que vous n’avez pas à répondre à nos questions, soi-disant parce que les éléments que nous abordons seraient couverts par un droit à la vie privée. Non, ils ne sont pas couverts dans le cadre de cette commission d’enquête. Ces rémunérations sont publiques. L’objet n’est pas de savoir combien vous gagnez exactement, mais pourquoi vous avez gardé un emploi à temps plein à la tête de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales après votre élection comme maire adjoint à la mairie de Paris. Au

minimum, il aurait pu – et même dû – être attendu de vous que vous passiez d'un temps plein à un temps partiel.

J'ai posé cette même question à nombre de présentateurs, d'animateurs et de producteurs de France Télévisions qui, au moment où ils ont commencé à produire leurs émissions, ont basculé d'un temps plein à un temps partiel. C'est le cas de Laurent Delahousse, qui nous a expliqué qu'il était à temps partiel sur le journal télévisé du week-end et qu'il produisait son émission dans le cadre d'un autre temps partiel.

Pourquoi n'avez-vous pas respecté le cadre légal, en vous mettant à temps partiel ou en réduisant votre temps de travail lorsque vous avez été élu maire adjoint à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai respecté le cadre légal, puisque je vous dis que je respecte la loi chaque fois que je formule une demande à mon employeur pour exercer mes fonctions de maire adjoint. J'ai bien respecté le cadre légal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un article du *Parisien* daté du 18 janvier 2021 indique que vous avez refusé de transmettre votre déclaration d'intérêts à la commission de déontologie de la Ville de Paris, et que vous avez refusé de la publier. C'est contraire au code de déontologie auquel sont soumis tous les conseillers de Paris et aux engagements de votre majorité municipale. Pourquoi ne vous êtes-vous pas soumis à ces obligations, à la différence de 97 % des élus parisiens ? Avez-vous des choses à cacher ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai absolument rien à cacher. D'ailleurs, allez voir, cette déclaration est en ligne. Vérifiez.

Par ailleurs, il n'y a pas 97 % des élus, comme vous le dites, monsieur le rapporteur ; il faut que vous regardiez bien les déclarations de patrimoine et d'intérêts faites par l'ensemble des élus du conseil de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on comprend bien, votre déclaration d'intérêts est en ligne. Nous pouvons donc la vérifier, ainsi que votre déclaration de patrimoine.

M. Arnaud Ngatcha. La déclaration d'intérêts est obligatoire et a bien été publiée. En revanche, il n'est pas obligatoire de publier la déclaration de patrimoine, même si elle doit être transmise à la HATVP.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, c'est la loi et vous avez raison de le dire. Mais la Ville de Paris vous demande cette déclaration. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous poser la question – d'autant que ce point a été révélé par un article du *Parisien*.

Alors que vous étiez directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis moins de deux ans, vous vous êtes présenté comme tête de liste d'Anne Hidalgo dans le 9^e arrondissement. Un article du *Parisien* explique que « la rédaction de France Télévisions aurait moyennement apprécié [votre] double casquette ». Confirmez-vous ces propos ?

Des dirigeants de France Télévisions vous ont-ils signalé qu'il n'était pas bon de cumuler une casquette de maire adjoint à la mairie de Paris et une casquette de directeur de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, absolument pas.

Encore une fois, je ne suis pas le seul. Je sais qu'il y a une volonté, sans doute, que je serve d'exemple, mais je ne suis pas le seul salarié élu à France Télévisions. Je ne vois donc pas pourquoi ma situation aurait plus dérangé que celle d'autres salariés. J'ai fait référence à d'autres cadres importants du groupe qui ont été élus, y compris des figures publiques. M. Ballard l'a dit lui-même, il a été élu tout en étant à l'antenne de LCI. Ma situation n'a rien d'exceptionnel.

M. Philippe Ballard, président. J'ai fait trois mandats, quand j'étais à France Info, RTL et LCI, entre autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la mesure où vous êtes l'objet de nombre d'accusations, une clarification est nécessaire. Est-il normal, selon vous, de cumuler un temps plein comme directeur de France Télévisions, payé plus de 100 000 euros net par an, et un mandat de maire adjoint à la première ville de France, qui vous occupe de façon significative ? Est-il normal de cumuler ces deux fonctions, ou auriez-vous dû au minimum vous mettre à temps partiel ou réduire votre temps de travail dans votre contrat de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ? Cette critique a été lourdement documentée et diffusée. Que pouvez-vous nous dire en la matière ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne cumule pas d'activités. D'un côté, j'exerce une activité professionnelle et de l'autre, j'ai un mandat. Vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit d'un cumul d'activités. Cela n'a rien à voir. J'ai un mandat et une activité professionnelle. Encore une fois, je ne suis pas le seul dans ce cas. Dans toute la France, des maires ont un travail et, par ailleurs, un mandat.

Ce qui m'est demandé, c'est de respecter la loi. La loi a été respectée auprès de mon employeur. J'ai des devoirs et j'ai aussi des droits, lesquels sont garantis par la loi.

M. Philippe Ballard, président. Nous allons aborder un autre chapitre de cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette commission d'enquête aborde trois dimensions : celle des conflits d'intérêts, celle du financement et celle du fonctionnement.

Je voudrais en venir à la concentration d'élus du parti socialiste que l'on peut constater dans les instances des entreprises de l'audiovisuel public. Nous avons décrit votre profil. Vous êtes adjoint d'Anne Hidalgo et directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Emmanuel Grégoire, ancien premier adjoint à la mairie de Paris, est membre du conseil d'administration de France Télévisions. Marie-Christine Lemardeley, qui est maire adjointe d'Anne Hidalgo chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, est aussi la sœur de Delphine Ernotte, bien que cela n'engage en rien cette dernière – nous avons eu l'occasion de lui poser la question.

Par ailleurs, un article du *Nouvel Obs* daté du 24 janvier 2021 retrace en détail le parcours de Rima Abdul-Malak, ancienne conseillère à la culture du Président de la République puis ministre de la culture, et parle d'une « petite mafia delanoïste que Macron apprécie ». Je ne reprendrai pas ces termes à mon compte, mais cela m'intéresserait d'avoir votre avis. Avez-vous l'impression qu'il existe des liens très forts entre le parti socialiste, notamment à Paris, et les dirigeants de l'audiovisuel public ? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous ?

M. Arnaud Ngatcha. Je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions. Par ailleurs, je vais vous donner une réponse personnelle : je ne suis pas membre du parti socialiste. Je suis quelqu'un de la société civile.

Je me suis engagé auprès d'Anne Hidalgo, mais je ne suis membre d'aucun parti politique. J'ai été élu sur la liste Paris en commun que Mme Hidalgo avait constituée avec des membres du parti socialiste et du parti communiste, ainsi que des personnes de la société civile. Je ne répondrai donc pas à cette question. Je suis là pour répondre à vos questions concernant ma fonction et ses contours.

M. Philippe Ballard, président. Vous avez raison, vous êtes là en tant que salarié de France Télévisions. Mais il se trouve que vous avez aussi une casquette politique, d'où ces interrogations, à une époque où les gens veulent de la transparence. Je n'invente rien, j'enfonce des portes ouvertes.

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai répondu : je ne suis pas membre du parti socialiste !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez qu'il faut vous poser des questions sur vos fonctions. Je pense que nous vous en avons suffisamment posé sur les liens entre vos deux fonctions, et j'en viens à une question sur vos fonctions à France Télévisions.

Vous avez travaillé à France Télévisions de 2008 à 2012 comme responsable des documentaires, puis comme directeur des magazines culturels, avant de rejoindre une société privée de production – A Prime group – dans laquelle, de 2012 à 2016, vous avez produit des documentaires, notamment pour France 2 et France 5, avant de retourner chez France Télévisions. Lorsque vous étiez dans cette société de production, aviez-vous conscience d'éventuels risques de conflit d'intérêts ? Quand vous avez rejoint France Télévisions dans la foulée, quelles déclarations d'intérêts avez-vous effectuées auprès du groupe ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai principalement produit des documentaires pour des chaînes qui ne relevaient pas du service public. Par ailleurs, vous faites état des fonctions que j'exerçais avant la loi Sapin, qui fixe les obligations déclaratives que vous évoquez. Vous le savez très bien, monsieur le rapporteur.

J'ai principalement travaillé, conformément à mon engagement dans cette société de production, à développer un certain nombre de programmes pour des chaînes privées. J'ai beaucoup travaillé pour M6, mais aussi pour Arte, Gulli et Canal+. Il se trouve que M. Ambiel avait des contrats avec le groupe France Télévisions, mais mon activité principale consistait à travailler pour des chaînes privées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur les propos du président de la 3^e chambre de la Cour des comptes, que nous avons auditionné au début de cette commission d'enquête pour qu'il nous explique de façon approfondie le rapport sur France Télévisions qu'il a piloté. En 2012, Nacer Meddah a occupé la responsabilité de secrétaire général de la campagne présidentielle de M. Hollande. Le 4 décembre, lorsque nous l'avons interrogé sur vos missions, il a évité la question. Il s'est contenté d'indiquer que « lorsque des situations anormales ont été identifiées en cours d'instruction, le groupe France Télévisions a [...] immédiatement fait le nécessaire pour les corriger », sans vouloir répondre sur votre cas précis.

Il a d'ailleurs omis de préciser que vous vous connaissiez, ayant siégé tous les deux au sein du Haut Conseil à l'intégration – je renvoie au décret du 4 septembre 2009. Quelle est la réalité de vos relations avec M. Meddah ? Si vous le connaissez à titre personnel, vous êtes-vous déporté de la partie de son instruction qui portait sur votre département des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, monsieur le rapporteur, je ne le connais absolument pas. Par ailleurs, c'est la direction des affaires institutionnelles qui traite avec la Cour des comptes.

À aucun moment le salarié et directeur que je suis n'est en contact avec les enquêteurs de la Cour des comptes. En outre, il me semble que je ne figure pas dans le rapport.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai interrogé plusieurs directeurs de programmes quant aux contrats passés avec des sociétés de production privées. Lorsque France Télévisions a décidé d'externaliser l'émission consacrée à la réouverture de Notre-Dame de Paris, vous avez fait appel à la société Électron libre productions. Selon quels critères avez-vous choisi cette filiale de Mediawan ? Quel a été le coût de la réalisation de cet événement ? Un appel d'offres a-t-il permis de solliciter d'autres sociétés ? Pardon pour ce point très précis. Peut-être n'avez-vous pas tous les éléments pour nous répondre.

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai pas d'éléments concernant cet exemple mais je tiens à préciser que les choix des producteurs ne sont pas individuels et sont tous validés par ma direction. Je ne fais en aucun cas des choix de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Letranchant, vous n'ignorez pas la valse des directeurs de l'information à la tête de France Télévisions, qui soulève des questions. Chez TF1, je crois que Thierry Thuillier est en poste depuis dix ans. Personne ne peut contester la cohérence de ses missions. Pourtant, il a été remercié quand Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions, où il était directeur de l'information. Pourquoi autant de directeurs de l'information se sont-ils succédé en si peu de temps ? Cela traduit-il une absence de vision ou de cap déterminé par la direction de France Télévisions en matière d'information ?

M. Yannick Letranchant. Je connais bien Thierry Thuillier pour avoir été son adjoint pendant plusieurs années. J'ai beaucoup appris à ses côtés.

Avoir un peu de stabilité dans certains postes, notamment de direction, n'est pas forcément une mauvaise chose. Cela étant, il appartient à la présidente de choisir les directeurs de l'information.

Être patron de l'information est un travail de tous les instants, notamment à France Télévisions où l'offre est plus vaste qu'à TF1 et où le nombre d'heures d'information produites chaque année est plus élevé. J'ai exercé à l'information à la fois comme adjoint et comme numéro 1. C'est un *full time job*, pour parler en bon français, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. C'est épuisant et harassant. Cela explique donc que l'on puisse avoir envie de faire autre chose.

Il y a aussi, chez France Télévisions comme dans toute entreprise, des réorganisations, des évolutions et des virages pris pour travailler à un nouveau projet stratégique. Le fait que ce nouveau projet soit incarné par d'autres personnes ne me choque pas. J'ai moi-même participé à des réorganisations. Quand je suis passé à la direction du réseau régional, je me suis occupé de le réformer. Peut-être a-t-on estimé que j'étais la bonne personne, à ce moment-là, pour mener ce projet. C'est aussi vrai pour l'information. Même si je pense qu'un peu de stabilité est préférable quand c'est possible, je comprends qu'on puisse faire évoluer les choses. C'est la vie d'une entreprise.

M. Philippe Ballard, président. Vous faisiez référence à Thierry Thuillier, monsieur le rapporteur. Il est directeur de l'information à TF1 et à LCI depuis plus de dix ans. C'est un très bon professionnel, reconnu. Mais il est vrai que ces derniers temps, à France Télévisions, il y a eu une valse : la durée de vie d'un directeur de l'information est de deux ou trois ans, à peu près. Cela témoigne d'une instabilité, alors qu'un peu de stabilité ne peut être que bénéfique pour les équipes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question que nous avons posée hier à Élise Lucet, qui nous a demandé de vous la poser car elle ne se sentait pas concernée. Le 19 juin 2017, les journalistes Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad sont morts à Mossoul dans le cadre du tournage d'une séquence du magazine « Envoyé spécial ». Si cette mission n'a pas été validée par la direction de l'information, par la directrice des reportages de France 2 ou par le directeur de la rédaction – Mme Lucet nous a dit qu'elle n'était pas en mesure de nous répondre en raison de son hospitalisation à ce moment-là –, le rédacteur en chef, Jean-Pierre Canet, a dû démissionner après ce drame. Était-il le seul responsable ? D'autres personnes à la tête de France Télévisions avaient-elles connaissance de cette mission, de son caractère périlleux et, peut-être, de la situation au noir – notamment sur le plan assurantiel – de certains de ces journalistes ?

M. Yannick Letranchant. Quand on est patron de l'information, dans tous les médias, on a la hantise qu'un accident survienne, quand des reporters de guerre sont sur place... Nous devons toujours trouver un équilibre entre la meilleure sécurité de nos équipes sur place et la nécessité d'informer. Nous sommes en démocratie et il faut aller, dans la mesure du possible, sur ces terrains. À France Télévisions, nous avons de nombreux grands reporters de guerre, hommes ou femmes, qui vont sur le terrain et font un travail formidable. Il faut leur rendre hommage.

Je venais de prendre mes fonctions lors de l'épisode que vous citez. Je n'avais pas été mis au courant de cette mission. Les directrices des magazines d'information n'étaient pas non plus au courant. Cette mission s'est faite directement entre l'équipe de rédaction en chef et une société de production, qui était connue par nous. Quand nous avons appris ce drame, nous avons évidemment, d'abord, paré au plus pressé pour venir en aide aux blessés. Nous avons instruit rapidement ce qui s'était passé. En l'occurrence, il y a clairement eu un non-respect de la procédure. Je venais d'arriver et je me suis séparé de Jean-Pierre Canet, qui est néanmoins un excellent journaliste. J'ai estimé qu'il avait failli à son métier. Des adjoints ont également été sanctionnés. J'ai pris des mesures disciplinaires avec la direction des ressources humaines (DRH).

Ce type d'accident est le pire qui puisse nous arriver quand nous avons des équipes sur place – que ce soit nos propres équipes ou celles de boîtes de production, comme on dit, qui travaillent pour nous. J'ai aussi en mémoire la mort de Gilles Jacquier, qui a été un drame pour la rédaction de France Télévisions.

Nous passions par une boîte de production qui employait les personnes concernées et gérant la mission et les assurances. Nous avons estimé, même si nous aurions pu ne pas le faire, qu'il était moralement et éthiquement de notre rôle d'assurer un accompagnement et de faire en sorte, par exemple, que les orphelins et la famille de notre fixeur soient dédommagés. Dans la mesure où il s'agit de cas personnels, je ne peux pas entrer dans les détails.

Après cet épisode, nous avons rappelé la procédure en terrain de guerre : il faut d'abord échanger avec les responsables éditoriaux et avec la direction ; il faut ensuite une instruction : faut-il aller à tel endroit, est-ce le moment, y va-t-on dans de bonnes conditions ?

Sur ces terrains, tout le monde fait appel à des fixeurs, que nous rémunérons. C'est assez réglementé. Il existe d'ailleurs une procédure à France Télévisions, qui nous impose de rendre compte annuellement de ce que nous avons versé à des fixeurs, par virement ou en liquide quand on ne peut pas faire autrement. C'est contrôlé.

En tout état de cause, il y a eu un accompagnement fort de France Télévisions. La directrice adjointe des magazines d'information de l'époque y a pleinement pris sa part. Nous avons également travaillé avec Audiens – nous n'y étions pas obligés, dans la mesure où les personnes travaillaient pour une boîte extérieure – et veillé à ce que le traitement soit équitable et de bon niveau.

M. Philippe Ballard, président. Je précise qu'un fixeur est une personne qui vit généralement dans un pays étranger, à qui les journalistes font appel pour qu'elle les guide car elle connaît le terrain.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Haddad était fixeur et, semble-t-il, n'était couvert par aucune assurance ; il n'avait ni capital décès, ni même contrat de travail. Si son corps a pu être rapatrié, c'est après avoir été bloqué plusieurs jours à la morgue d'Erbil et après que sa famille a dû emprunter 1 000 euros pour soudoyer les fonctionnaires irakiens. Pourquoi le groupe France Télévisions n'est-il pas intervenu aussitôt ? Nicolas Jaillard, ancien rédacteur en chef de #5Bis productions, a indiqué : « Pendant des années d'exercice, je n'ai pas le souvenir d'avoir assuré un fixeur, surtout en Irak. » Avez-vous connaissance d'autres collaborateurs de vos émissions qui n'ont jamais fait l'objet d'une couverture assurantielle, en particulier sur des terrains aussi dangereux que l'Irak ?

M. Yannick Letranchant. Non. Je n'ai pas d'information particulière sur la pratique en général. Parfois, une telle couverture est difficile à mettre en œuvre. Je ne me souviens plus des conditions que la boîte de production avait appliquées à l'époque, mais France Télévisions y a suppléé et a fait en sorte que tout soit fait. Pour avoir géré le rapatriement du corps de Gilles Jacquier, je puis vous dire que ce n'est pas toujours facile face aux autorités à qui nous avons affaire. Souvent, il faut aller sur place. Pour régler le cas que vous citez, la directrice des magazines d'information, Dominique Tierce, s'était rendue sur place pour essayer de débloquer les choses. Il n'y a eu aucun manquement de la part de France Télévisions en la matière. Nous sommes allés au-delà de ce que nous aurions pu être légalement obligés de faire. Nous avons estimé que c'était notre devoir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un article du *Monde* du 9 mars 2018, Élise Lucet dit spontanément, sans même qu'on lui pose la question : « J'ai refusé le poste de directeur de l'information trois fois. » Elle parlait de ce poste à France Télévisions. Dans le même article, vous avez déclaré, monsieur Letranchant, « ne pas avoir les mêmes informations ». En lisant entre les lignes, on peut comprendre qu'Élise Lucet aurait plutôt présenté sa candidature, qui n'aurait pas été retenue. Je ne lui ai pas posé la question hier, car le temps manquait. Quelles sont les informations dont vous disposez au sujet d'éventuelles propositions qui lui auraient été faites pour prendre la direction de l'information de France Télévisions ?

M. Yannick Letranchant. Je n'ai aucune information la concernant. Je peux vous parler de moi : on m'a proposé la direction de l'information à deux reprises. La première fois, j'ai refusé, et la deuxième fois, j'ai accepté. Je ne sais pas ce qui a été demandé à Élise Lucet. Je ne vois pas comment je le saurais. Je n'ai pas à en connaître, comme on dit parfois.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi avez-vous réagi en disant que vous n'aviez pas les mêmes informations quand elle a indiqué, dans un article du *Monde*, qu'elle avait refusé à trois reprises le poste de directeur de l'information ? Quelles étaient vos informations ?

M. Yannick Letranchant. J'ai dit que je n'avais pas les mêmes informations au sens où je n'en avais pas. Cela a peut-être été mal exprimé ou mal repris. Je n'ai pas à avoir d'informations en la matière. Je ne sais pas à qui les présidents de France Télévisions ou la présidente de France Télévisions proposent ce poste. Je n'ai pas à le savoir.

M. Philippe Ballard, président. Merci pour vos réponses.

*

* *

33. Audition, ouverte à la presse, de M. Christian Vion, directeur général délégué en charge de la gestion, de la production et des moyens de France Télévisions, M. Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation (par intérim) de France Télévisions, M. Gilles Monchy, directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires sur France Télévisions, et Mme Juliette Rosset-Cailler, directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation sur France Télévisions (12 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette nouvelle journée de travail de notre commission qui verra se succéder trois auditions.

Nous auditionnons ce matin quatre directeurs qui travaillent au sein du groupe France Télévisions, qui vont nous permettre de traiter des grandes conditions de travail chez France Télévisions (financement et ressources humaines notamment) et que je vais immédiatement vous présenter.

Monsieur Christian Vion, vous avez commencé votre carrière à Antenne 2 en 1983 avant de rejoindre La Sept-Arte en 1992 en tant que directeur financier, puis comme secrétaire général. En 2006, vous rejoignez France 2 comme directeur général délégué en charge des ressources, puis êtes directeur général adjoint de France Télévisions en charge du domaine fabrication, technologies et développements numériques avant de devenir, en octobre 2010, directeur général adjoint en charge de la production et des moyens des antennes. Après avoir été nommé secrétaire général, vous êtes désormais directeur général délégué en charge de la gestion, de la production et des moyens, et ce depuis près de dix ans maintenant.

Monsieur Laurent Benhayoun, vous avez commencé votre carrière à RFO où vous avez été notamment responsable du service Études à la DRH du siège de 1995 à 2001. Vous êtes ensuite entré chez France Télévisions Interactive. En 2015, vous devenez directeur des ressources humaines du réseau Outre-mer La Première et de France Ô. Vous avez ensuite été notamment directeur des ressources humaines de la filiale RH en 2017, puis directeur adjoint en charge de la coordination des ressources humaines et du pilotage social en 2020. Vous êtes directeur des ressources humaines et de l'organisation, par intérim, depuis janvier 2026.

Monsieur Gilles Monchy, vous avez commencé votre carrière dans le monde de l'audiovisuel comme monteur-truquiste intermittent tout en réalisant des magazines et des directs pour France 2 notamment. Après un premier passage chez France Télévisions, vous avez été conseiller technique auprès d'Anne Hidalgo, alors première adjointe au maire de Paris, de 2001 à 2006. Vous entrez de nouveau chez France 2 en janvier 2006, tout d'abord dans le secteur de la production avant de partir chez Euromedia, de septembre 2017 à

décembre 2020. Après avoir été directeur général adjoint de Planipresse, vous revenez chez France Télévisions en novembre 2023 comme directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires.

Madame Juliette Rosset-Cailler, après quelques stages, notamment sur France Culture, vous devenez coordinatrice information et communication auprès de l'association ELCS (Élus locaux contre le sida). Vous entrez chez France Télévisions en juin 2003 au sein de la médiation des programmes. Après avoir été directrice des relations institutionnelles pendant six ans et demi, vous devenez directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation en septembre 2020, tâche dont vous pourrez sans doute expliciter l'intitulé quelque peu mystérieux.

Comme nous l'imposent les textes, je vous remercie tout d'abord de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Gilles Monchy, Christian Vion et Laurent Benhayoun ainsi que Mme Juliette Rosset-Cailler prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et vous laisse tout de suite la parole.

M. Christian Vion, directeur général adjoint, gestion, production, moyens de France Télévisions. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais tout d'abord rappeler que la télévision publique, c'est l'histoire d'un progrès continu.

Comme vous l'avez indiqué en introduction, je suis entré à Antenne 2 en 1983, j'ai participé à l'essor d'Arte comme chaîne culturelle des Français et des Européens et je suis revenu à France Télévisions en 2006. En quarante ans, j'ai vu la télévision publique se moderniser, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et mondialisé. Au début des années 1980, la télévision publique constituait la seule offre audiovisuelle accessible à l'ensemble des Français. Aujourd'hui, le paysage audiovisuel est marqué par une profusion inédite de contenus, de canaux et de plateformes, accessibles en permanence à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte précisément, la télévision publique demeure d'autant plus indispensable : là où l'hyperoffre fragmente, la télévision publique rassemble ; là où la logique de plateforme privilégie la rentabilité et la viralité, le service public assume une mission de continuité, de confiance et de souveraineté nationale.

En quarante ans, j'ai été le témoin de transformations profondes et d'une modernisation continue de notre entreprise. Cette transformation s'est fortement accélérée au cours des dix dernières années sous la présidence de Delphine Ernotte-Cunci, guidée par une ambition claire : adapter France Télévisions à ces nouveaux usages et à cette nouvelle concurrence, tout en restant fidèle à ses missions de service public. Cette transformation, que nous avons voulue, maîtrisée et organisée, est un succès puisque France Télévisions est aujourd'hui la première plateforme de streaming gratuite en France, avec près de 40 millions de visiteurs tous les mois.

Cette transformation est aussi le fruit d'un engagement collectif et d'un travail de long terme, mené par l'ensemble de la direction. C'est dans cet esprit que nous répondrons à vos questions aujourd'hui.

Dans un contexte budgétaire contraint, le succès de la transformation du groupe repose nécessairement sur une méthode de gestion claire et constante, qui est fondée sur trois idées fortes. D'abord, France Télévisions coûte aujourd'hui beaucoup moins cher aux Français qu'il y a dix ans pour une offre plus large. Ensuite, France Télévisions s'appuie sur une gestion rigoureuse, parmi les plus transparentes et contrôlées du pays. Enfin, dans ce contexte économique difficile, France Télévisions continue d'investir pour préparer l'avenir.

France Télévisions coûte moins cher aujourd'hui aux Français. Les Britanniques parlent de *value for money* pour désigner un service public qui accomplit pleinement ses missions tout en maîtrisant ses coûts. C'est précisément la logique à laquelle nous obéissons depuis plusieurs années : offrir toujours davantage de contenus à davantage de Français pour un coût maîtrisé.

Pour environ 3 euros par mois et par Français, France Télévisions propose l'offre audiovisuelle gratuite la plus riche, la plus diverse et la mieux répartie sur l'ensemble du territoire, notamment en outre-mer. Ces 3 euros permettent de rassembler un Français sur deux et de produire quatre-vingts heures d'informations chaque jour. Ils garantissent aussi l'accès gratuit aux grands événements qui fédèrent le pays, comme le tournoi de Roland-Garros, le Tour de France ou les Jeux olympiques et paralympiques. Enfin, ils traduisent un engagement majeur en faveur de la création.

France Télévisions est le premier financeur de la création audiovisuelle et cinématographique – le premier pour les fictions, les documentaires, le spectacle vivant, l'animation. Aucun autre audiovisuel public européen n'offre un tel niveau de service pour un coût aussi maîtrisé.

France Télévisions est nettement moins chère que la BBC, trois fois moins cher que l'ARD et la ZDF, tout en figurant parmi les groupes audiovisuels publics les plus performants en matière d'audience.

En dix ans, les concours publics alloués à France Télévisions ont baissé de 176 millions d'euros ; en tenant compte de l'inflation, cela représente une diminution des ressources de 650 millions d'euros ! Dans le même temps, les dépenses des administrations publiques augmentaient de 36 %. Pour le dire simplement, France Télévisions n'a pas contribué à la situation actuelle des comptes publics. C'est même tout le contraire : c'est une entreprise qui a réalisé des économies significatives.

Face à cette contrainte budgétaire sans équivalent dans le service public, France Télévisions a fait le choix d'une politique volontariste de transformation et de gains de productivité. Au prix d'un effort important, nous avons tenu nos engagements et nous avons réussi à absorber les économies qui nous étaient demandées en mobilisant trois leviers. Tout d'abord, une transformation sociale profonde, avec une baisse des effectifs de 1 200 équivalents temps plein et une adaptation de nos modes de fonctionnement et de notre organisation. Ensuite, une réorganisation complète de nos processus – achats, diffusion, budget, technique, immobilier, communication : tous les postes ont été revus pour gagner en efficacité. Enfin, une renégociation de plusieurs centaines de contrats de production, qui a permis de réduire le budget des programmes de plus de 180 millions depuis 2015 tout en préservant notre offre globale.

En 2026, les concours publics devraient être inférieurs de plus de 200 millions au projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) élaboré avec l'État il y a à peine deux ans. Grâce à la forte baisse des charges d'exploitation et des effectifs ainsi qu'au dynamisme de nos ressources propres, nous nous fixons comme objectif d'absorber ce décalage sans renoncer à nos missions.

Deuxième point, France Télévisions s'appuie sur une gestion rigoureuse et transparente : c'est l'une des entreprises les plus contrôlées du pays. Nous considérons d'ailleurs que cette transparence protège le service public et renforce la confiance.

Avec les producteurs, la relation a été clarifiée au bénéfice de la protection des intérêts de l'entreprise. Lorsque je suis entré à Antenne 2, la production était réalisée majoritairement en interne, ou confiée à une autre entreprise publique – la SFP (Société française de production). Le recours à la production indépendante résulte d'un choix fait par le législateur dans la loi Léotard de 1986 et des décrets dits Tasca. Il s'agit d'un choix industriel et de politique culturelle structurant, qui définit le cadre dans lequel nous exerçons nos missions depuis près de quarante ans.

Au cours des dix dernières années, nous avons profondément fait évoluer nos relations avec les producteurs en construisant un modèle fondé sur la concertation et la transparence. Les accords professionnels ont été renégociés afin de renforcer les droits de France Télévisions, de clarifier les règles applicables et de favoriser le développement de la production interne. Désormais, les contrats intègrent des clauses d'audience et des clauses d'audit. Lorsqu'un programme voit ses performances décliner, France Télévisions dispose de la faculté d'interrompre unilatéralement le contrat. Chaque programme fait l'objet d'une évaluation régulière et d'un suivi précis de ses coûts. Les frais généraux sont encadrés et la connaissance des marges permet de renégocier les contrats de manière éclairée et responsable.

Nous avons également instauré des procédures collégiales strictes. La direction des programmes est chargée des choix éditoriaux tandis que la direction de la production conduit les négociations. L'ensemble des décisions sont partagées et tracées. Tous les liens d'intérêts sont déclarés et rendus transparents. Des procédures spécifiques sont systématiquement appliquées lors des arrivées ou des départs de collaborateurs en provenance ou à destination des sociétés de production. Ces règles, qui n'existaient nulle part ailleurs il y a encore quelques années – ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé – font aujourd'hui référence. La Cour des comptes, dans son dernier rapport, confirme l'efficacité et la bonne application des procédures ainsi mises en œuvre.

France Télévisions est aussi l'une des entreprises les plus contrôlées de France. Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des administrations et des personnalités indépendantes, les membres du comité d'audit, les contrôleurs généraux économiques et financiers ainsi que les commissaires aux comptes qui veillent depuis des années sur sa gestion. Le Parlement aussi joue un rôle de premier plan dans le suivi de la situation financière de l'entreprise au travers des rapports réalisés annuellement par la commission des affaires culturelles et la commission des finances de chacune des deux assemblées. L'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) se penche aussi sur le pilotage budgétaire de l'entreprise par le biais de ses rapports annuels sur l'exécution du cahier des charges et du COM ainsi que de son bilan quadriennal. Tout comme l'IGF (Inspection générale des finances) et l'Igac (Inspection générale des affaires culturelles), la Cour des comptes assure également un suivi scrupuleux de nos travaux.

Nous avons appliqué toutes les recommandations de gestion du rapport de 2016, la Cour l'a constaté en 2019. Le rapport de 2025 dresse un constat juste et éclairé de notre situation. Bien sûr, il comporte des éléments critiques et nous signale des points de progrès à accomplir – c'est le rôle de la Cour des comptes – mais il décrit également la modernisation de l'entreprise, la fiabilisation de nos procédures et la qualité du pilotage économique, et il ne relève aucune irrégularité de gestion. Il vaut vraiment la peine d'être lu dans son intégralité, mais on peut aussi en consulter la synthèse de sept pages, les tableaux des deux dernières pages qui donnent les chiffres justes, ainsi que les recommandations – la principale s'adresse à l'État et les six autres seront suivies par l'entreprise dans les meilleurs délais.

Enfin, France Télévisions continue à investir pour préparer l'avenir. La gestion exige de la rigueur, mais celle-ci est au service d'un objectif : conserver notre capacité à investir pour garder demain notre pertinence de service public.

Nous avons massivement investi dans l'adaptation à de nouvelles compétences en constituant des équipes dédiées au numérique, en région et en outre-mer comme à Paris, et en faisant évoluer les métiers pour accompagner les nouveaux usages. La renégociation de notre cadre social, engagée au mois de juillet, va constituer à cet égard une étape majeure de notre transformation future.

Des investissements technologiques majeurs ont également été réalisés afin de doter France Télévisions de plateformes, d'outils et d'infrastructures répondant aux standards du marché. Ils étaient indispensables face à l'intensification de la concurrence et à la diminution des concours publics, mais aussi parce qu'ils ouvrent des perspectives durables d'innovation éditoriale et de modernisation. Ils permettent à France Télévisions d'anticiper les grandes évolutions technologiques à venir, qu'il s'agisse du déploiement de l'intelligence artificielle générative ou encore de l'évolution des modes de distribution. Investir aujourd'hui, c'est préserver notre capacité à informer, créer et rassembler demain.

À France Télévisions, nous nous levons le matin pour être utiles. C'est vrai des journalistes, des techniciens, des équipes éditoriales comme des fonctions support ou des filiales commerciales. Nous sommes engagés pour servir le public.

Je connais cette maison depuis vingt ans, j'en suis le directeur général adjoint depuis dix ans. Quand je suis entré à France 2 en 2006, la télévision, c'était dix-huit chaînes sur une TNT qui venait de naître. Netflix, TikTok et Open AI n'existaient pas. Aujourd'hui, France Télévisions est le leader du numérique gratuit dans un monde d'une extraordinaire complexité. C'est également, toujours, une entreprise publique qui rend des comptes. Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons de nombreuses questions à vous poser et nous espérons obtenir de votre part les réponses qui ne nous ont pas été données lors des auditions précédentes par des responsables de France Télévisions, dont vous êtes les directeurs.

Ma première question est liée à l'audition hier de l'un des salariés de France Télévisions, M. Arnaud Ngatcha, qui a mis en avant le respect de la vie privée pour justifier son refus de répondre à la question du rapporteur sur l'usage qu'il fait de sa voiture de fonction. L'utilisation d'un véhicule de fonction ne me semble pas relever de la vie privée, puisqu'elle s'inscrit dans un cadre professionnel. Dès lors, pourquoi a-t-il fait cette réponse ? Savez-vous quel usage il fait de son véhicule de fonction ?

Ma deuxième question concerne la masse salariale. La Cour des comptes note son augmentation, en dépit de la réduction des effectifs. Comment l'expliquez-vous ? Est-ce dû à un défaut de pilotage des ressources humaines, à un accord collectif trop rigide, à une absence de stratégie sur les métiers ? Depuis le plan de départ de 2018, des économies nettes sur la masse salariale ont-elles été réalisées ?

Troisième question, la Cour mentionne des avantages en nature et des dispositifs internes « dont l'utilité est questionnable ». Quelles mesures correctrices ont été prises en la matière ?

Enfin, par souci de transparence, pouvez-vous préciser l'ampleur de la baisse des crédits alloués à France Télévisions dans la loi de finances pour 2026 ?

M. Christian Vion. S'agissant des véhicules de fonction, la Cour des comptes en dénombre cinquante-trois. Ils font l'objet d'un règlement très clair.

Le véhicule de fonction constitue un avantage en nature pour le salarié, inscrit dans son contrat de travail, et mentionné dans sa déclaration fiscale. Contrairement à un véhicule de service, le salarié peut l'utiliser pendant les week-ends et les vacances, le règlement le dit clairement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Parle-t-on d'un parc de voitures avec chauffeur à la disposition des salariés, ou de voitures nominatives réservées aux cadres dirigeants ?

M. Christian Vion. Les véhicules de fonction, à la différence des véhicules de service, sont attribués nominativement aux salariés. Ils sont au nombre de cinquante-trois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Ngatcha en possède-t-il un ?

M. Christian Vion. Je ne le sais pas. L'information figure certainement dans les nombreux documents qui vous ont été transmis.

Pour ma part, j'ai un véhicule de fonction – une Peugeot 2008 immatriculée pour la première fois en 2020. Je connais le règlement à respecter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors qu'un salarié peut utiliser son véhicule de fonction pendant les week-ends et les vacances, on comprend qu'il peut le faire aussi dans le cadre de ses fonctions politiques s'il en exerce. Il n'existe pas de clause spécifique sur ce point.

M. Christian Vion. Le salarié peut en disposer pour ses usages personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un salarié ayant un engagement politique pourrait l'utiliser pour les déplacements qui y sont liés.

M. Christian Vion. Il peut en disposer pour ses usages personnels, quels qu'ils soient. En revanche, il est important de le souligner, le salarié ne doit pas engager de frais pouvant donner lieu à remboursement pendant ses vacances.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous comprendre que les Français soient choqués par la mise à disposition de voitures de fonction à cinquante-trois cadres dirigeants, alors que France Télévisions est installée à Paris, ville dotée d'un réseau dense de transports collectifs, et que ses activités y sont regroupées au sein du siège ?

On peut s'interroger sur la nécessité de déplacements motorisés puisque la structure de l'entreprise est très centralisée. Corrigez-moi si je me trompe, mais à ma connaissance, vous n'avez pas de filiale hébergée à l'extérieur du siège. De fait, on se demande vraiment à quoi servent ces cinquante-trois véhicules de fonction.

M. Christian Vion. Je vous entends et je peux le comprendre...

France Télévisions ne compte que deux chauffeurs – je le précise car il y a eu une confusion sur les réseaux sociaux sur ce point.

En effet, le sens de l'histoire serait de mettre progressivement un terme aux véhicules de fonction, au nom de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) notamment. Les salariés considèrent d'ailleurs que cet avantage salarial ancien a vocation à s'éteindre. À l'avenir, il serait préférable de conserver des véhicules de service, qui ne sont pas attribués nominativement mais dont les salariés peuvent avoir besoin pour des activités professionnelles. C'est le cas bien sûr pour ceux qui travaillent en région ou en outre-mer, mais aussi pour ceux qui peuvent être amenés à intervenir rapidement la nuit en cas de panne – car, si les activités, en région parisienne, sont désormais regroupées, l'entreprise fonctionne sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il me paraît important de mettre à disposition des personnels d'astreinte des véhicules de service pour qu'ils puissent se rendre au siège en cas de besoin.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie ; je rappelle ici que le rôle d'une commission d'enquête n'est pas d'accabler quiconque mais de mettre en lumière d'éventuels manquements ou dysfonctionnements. On peut s'étonner qu'à la suite du rapport de la Cour des comptes, qui pointe des avantages indus ou contestables, il n'ait pas été décidé immédiatement de mettre fin aux véhicules de fonction plutôt que de s'en remettre au sens de l'histoire.

Les Français le savent, j'ai parfois des différences avec le rapporteur, mais sur ce sujet notre indignation est commune : vous avez dans vos rangs un adjoint à la maire de Paris – dont je ne conteste pas par principe le travail à France Télévisions : je n'ai pas pu participer à son audition hier, seul le rapporteur pourra en juger – qui dispose d'un véhicule de fonction. Or rien n'est prévu pour s'assurer qu'il ne l'utilise pas dans un cadre politique. C'est choquant. Une règle déontologique aurait pu être posée.

Je ne comprends pas que, dans le cadre des économies que vous avez engagées, vous n'ayez pas songé au moins à limiter le nombre de véhicules de fonction.

M. Christian Vion. Je vous entends. Néanmoins, il faut ramener le coût des véhicules de fonction à leur juste proportion. Ce sont des véhicules pour lesquels nous payons des loyers pour un total de 20 000 euros par mois.

Ensuite, si j'ai fait référence au sens de l'histoire, c'est parce que la mise à disposition d'un véhicule de fonction est inscrite dans le contrat de travail du salarié. La question de sa suppression se posera donc au terme des contrats de location ou pour les nouveaux recrutements. Le sens de l'histoire est de réduire progressivement le nombre de véhicules et de répondre ainsi aux critiques de la Cour, mais nous ne pouvons pas le faire en un instant.

En ce qui concerne votre deuxième question, la masse salariale comme les effectifs ont baissé ces dernières années, mais la première moins que les seconds car les personnels ont été augmentés, ce qui est normal en période d'inflation. La Cour remarque que les hausses de

salaires à France Télévisions ont été inférieures à celles d'autres entreprises publiques et privées, notamment pendant la période de forte inflation de 2022-2023. Reste à savoir si les personnels ont été augmentés de manière satisfaisante, compte tenu du poids de l'ancienneté et de l'automatisme qui découlent de notre accord collectif.

Enfin, la dotation publique dans la loi de finances pour 2026 s'établit à 2,425 milliards d'euros. Nous avons tablé dans le budget validé en conseil d'administration en décembre dernier sur 2,440 milliards, conformément au projet de loi de finances d'alors, soit une baisse de 65 millions par rapport à 2025. Au total, la coupe budgétaire sera supérieure de 15 millions pour finalement s'élever à 80 millions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai effectivement beaucoup de questions à vous poser. Contrairement à ce que préconise, selon *Le Parisien*, la cellule chargée de préparer les salariés de France Télévisions aux auditions – faire des réponses longues, chiantes et lénifiantes –, je vous invite donc à être concis et efficace.

Le 4 décembre dernier, nous avons auditionné le président de la troisième chambre de la Cour des comptes. Il a indiqué que France Télévisions était dans la situation financière « la plus critique ». Le premier président, Pierre Moscovici, a évoqué « une situation qui n'est plus soutenable » et « qu'une entreprise normale ne pourrait tolérer ».

On apprend dans le rapport que France Télévisions a accumulé plus de 80 millions de déficit depuis 2017 ; que la trésorerie a fondu de 110 millions sur la seule année 2024, davantage que vos prévisions initiales ; que les capitaux propres ont fondu de 40 % en huit ans et représentent désormais moins de la moitié du capital, ce qui, en vertu du code de commerce, fait peser un risque de dissolution sur l'entreprise ; que France Télévisions est sous-capitalisée au point de se trouver en situation de quasi-faillite.

Titulaire de votre poste depuis 2016, monsieur le directeur général, vous avez certainement du recul pour juger de la situation. Partagez-vous le constat dressé par la Cour des comptes ? Comment l'expliquez-vous ? Quelle est votre part de responsabilité, ainsi que celle de la présidence ?

M. Christian Vion. Vous nous invitez à des réponses concises, mais le sujet est vaste.

D'abord, je veux rassurer ceux qui sont attachés à l'audiovisuel public : France Télévisions n'est pas en situation de quasi-faillite ; il n'y a pas de risque de faillite !

Si je reprends les termes du rapport de la Cour des comptes – celui de quasi-faillite n'y figure pas –, il est question de « trésorerie dégradée », « situation financière critique », « chute vertigineuse des capitaux propres ». Je considère qu'il n'y a pour autant pas de risque sur l'avenir de l'entreprise.

J'identifie trois éléments susceptibles de peser sur la situation financière de France Télévisions. Le premier est la trésorerie. Les entreprises qui font faillite ont souvent des problèmes de liquidités qui les empêchent de faire face à leurs échéances – fournisseurs, fisc, salariés.

Les comptes 2025 seront présentés à la gouvernance en mars, mais je peux d'ores et déjà vous dire que la trésorerie au 31 décembre était positive – elle s'établit à 15 millions

d'euros. Le budget qui a été voté pour 2026 est à l'équilibre. Donc la situation de trésorerie n'a pas vocation à se dégrader structurellement au cours de l'année 2026.

Monsieur le rapporteur, vous avez été chef d'entreprise : vous savez qu'il y a des cycles de décaissement et d'encaissement infra-annuels, voire infra-mensuels. Ce n'est pas parce que la trésorerie est positive à la fin de l'année qu'elle va le rester tout au long de l'année suivante : il y aura des moments où elle sera négative. Nous bénéficions donc de lignes de crédit négociées avec notre pool bancaire, qui couvrent très largement les perspectives de trésorerie négative au cours de l'année. Une éventuelle crise de liquidités n'est donc pas un sujet de préoccupation à France Télévisions.

Le deuxième facteur susceptible de nous placer dans une situation très difficile et de remettre en cause la continuité de nos activités serait l'absence de recettes. Il est vrai que les concours publics ont beaucoup diminué ces dernières années : entre 2018 et 2022, ils ont connu une première baisse planifiée de 160 millions d'euros, puis, les diminutions successives et non anticipées de ces trois dernières années nous ont placés dans une situation plus difficile. Nous avons toutefois entamé des discussions avec l'État afin de réfléchir à un contrat d'objectifs et de moyens 2026-2028 (COM). Les niveaux de concours publics dont nous bénéficierons sont encore incertains, mais l'actionnaire ne nous a jamais dit qu'il envisageait d'arrêter de financer l'audiovisuel public, qui est un élément de la politique publique. Il envisage donc de nous verser des concours publics.

Le troisième élément est la situation des capitaux propres, qui ne concerne pas le groupe France Télévisions mais une entité sociale, la société France Télévisions SA, qui est la holding du groupe France Télévisions. Une règle s'applique dans les entreprises : lors du bilan, on vérifie le ratio entre les capitaux propres et le capital social. Les capitaux propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social. Depuis la clôture des comptes de 2021, ce n'est plus notre cas, pour plusieurs raisons. Ainsi, la rupture conventionnelle collective a été financée pour un tiers par des fonds propres de France Télévisions et pour deux tiers par une augmentation de capital de la part de l'État. Le recours aux fonds propres a réduit les capitaux propres de France Télévisions SA, tandis que l'augmentation de capital a accru le capital social de l'entreprise. Autrement dit, on a réduit le numérateur et augmenté le dénominateur, ce qui nous a conduits à passer sous le seuil de 50 %.

Nous avons jusqu'à la fin de l'année 2026 pour rectifier cela. Nous y travaillons avec l'Agence des participations de l'État (APE). À l'issue de l'approbation par l'assemblée générale des comptes de 2025, nous disposerons d'une photographie du bilan de France Télévisions SA – et non des comptes consolidés de l'entreprise. Nous définirons alors avec l'APE les modalités permettant de rétablir des capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social. Bien entendu, c'est l'APE qui aura le dernier mot, et ce sera fait avant la fin de l'année 2026.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous semblez embellir le constat que je fais. Vous avez expliqué que l'entreprise n'était pas en quasi-faillite et qu'elle ne risquait rien. J'aimerais avoir votre avis sur les éléments du rapport de la Cour des comptes que je vais citer, qui me semblent décrire une situation honnêtement catastrophique.

Le rapport de la Cour des comptes évoque une « situation financière critique » dans les pages 11, 13 et 123 ; une « situation financière lourdement dégradée » page 11 et « préoccupante » page 57 ; « des résultats fortement dégradés » page 67 ; des capitaux propres « insuffisants pour assurer la pérennité de l'entreprise » page 12 ; « la gravité de cette situation » page 11 ; « un modèle économique non soutenable dans la durée », page 8 ; un « déficit d'exploitation persistant », page 70. Toujours en page 70, la Cour

précise que « 86 % du déficit du groupe est concentré sur les quatre derniers exercices [...] ce qui témoigne d'une dégradation non seulement rapide mais aussi profonde et durable », puis elle titre sur « Un déficit d'exploitation persistant ». Page 68, elle souligne que « les résultats nets de la société et du groupe en exécution sont en déficit sur plusieurs exercices ». Page 12, elle indique : « L'adoption d'un budget 2025 présentant un résultat net négatif de – 40 millions d'euros confirme l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la première entreprise de l'audiovisuel public », puis « Cette situation oblige [...] à prendre, avant le 31 décembre 2026, des mesures de rétablissement des fonds propres ou de réduction du capital social, sans quoi conformément au code de commerce, la société encourt la dissolution. » Or la dissolution, c'est la faillite.

Monsieur le directeur, ai-je vraiment noirci le tableau ? Depuis le début, mon travail de rapporteur s'inscrit dans un souci d'exigence, de vérité et de clarté. Les Français y ont droit. Nous les prenons collectivement à témoin car c'est d'eux que nous tenons notre légitimité et c'est en leur nom que nous cherchons à apprécier la manière dont est dépensé l'argent de leurs impôts, l'efficacité de la dépense publique. En tant que société financée par des fonds publics, France Télévisions et l'ensemble de ses filiales sont tenues à un devoir non seulement d'exemplarité mais aussi de sincérité et de vérité.

À la lumière de l'ensemble de ces citations tirées du rapport de la Cour des comptes, maintenez-vous que la situation n'est pas si critique et qu'aucun risque de quasi-faillite ne menace France Télévisions ?

M. Christian Vion. Absolument, monsieur le rapporteur, je continue à le dire. S'agissant des capitaux propres, je viens de vous répondre. La situation sera rétablie au cours de l'année 2026. Aujourd'hui, nous n'avons pas de problème de liquidités.

Le bilan de France Télévisions est moins bon qu'il ne l'était il y a dix ans. La raison principale est très simple : elle tient à la baisse des concours publics, intervenue en deux étapes. D'abord, à la suite des préconisations de Cap22 (comité d'action publique 2022), les concours publics auront diminué de 160 millions entre 2022 et 2028. Dans la mesure où cette diminution était inscrite dans le COM signé avec l'État actionnaire en 2018, nous avons pu l'anticiper. Durant cette période, nous avons pu respecter le résultat d'exploitation avant éléments non récurrents – sujet sur lequel nous reviendrons sans doute.

Ce qui a généré le résultat net déficitaire de cette période, c'est la rupture conventionnelle collective. Il ne saurait là être question de manque de sincérité ou de transparence de notre part puisque le financement du plan de départs volontaires figurait clairement dans l'accord conclu avec l'État. En effet, dès lors que nous en finançons un tiers sur nos capitaux propres, cela générerait un déficit net. Et dès lors que les deux autres tiers étaient financés par une augmentation de capital, laquelle n'est pas un produit d'exploitation de l'entreprise, cela contribuait aussi à ce déficit.

Ce déficit apparaît effectivement dans les comptes de 2018, année où nous avons négocié la rupture conventionnelle collective, objectif que nous nous étions fixé, et obtenu la signature des organisations syndicales représentatives de France Télévisions. Lors de la clôture des comptes 2018, conformément aux règles comptables, nous avons enregistré dans nos comptes la provision correspondant au plan de départs. Inscrite en résultat exceptionnel, cette provision s'élevait à 89 millions d'euros. Par conséquent, si le résultat d'exploitation était à l'équilibre en 2018, une perte nette de 89 millions a néanmoins été constatée. Vous noterez que cette perte nette, à elle seule, était supérieure à tout le déficit cumulé sur la période que vous venez d'évoquer. Cela signifie qu'en dehors de cette perte nette, les résultats nets cumulés de France Télévisions étaient positifs.

La situation financière s'est de nouveau tendue en 2024 et en 2025, en raison des coupes très importantes intervenues par rapport au contrat d'objectifs et de moyens que nous avions longtemps préparé en 2023 avec l'État actionnaire. Là encore, nous avons fait preuve d'une totale sincérité : lors de l'adoption du budget pour 2025, nous avons indiqué que, pour la première fois depuis l'arrivée de la présidente – donc depuis l'exercice 2016 –, nous enregistrons une perte nette en 2025. Toutefois, celle-ci sera en grande partie résorbée et, en définitive, bien inférieure à la prévision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vérité nous oblige à dire que les crédits affectés à France Télévisions, que nous votons chaque année, varient d'une année sur l'autre. Aucune entreprise privée ne pourrait être pilotée avec des budgets aussi fluctuants ! Il faut le dire, puisque nous essayons d'être très rigoureux dans nos échanges ; cela ne nous empêche pas, pour autant, d'aller au bout des questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question courte, qui appelle une réponse courte. Pourriez-vous m'indiquer l'évolution des concours publics affectés à France Télévisions entre 2015 et 2024 ? Si je retiens l'année 2024, c'est parce qu'il s'agit de la dernière année prise en compte par la Cour des comptes dans son rapport.

M. Christian Vion. Je vais expliquer les 176 millions que j'ai mentionnés tout à l'heure. Nous sommes en 2026, et le rapport de la Cour des comptes commence en 2017. J'ai donc sous la main les chiffres qui correspondent à cette période.

Je sais qu'au cours des auditions de cette commission d'enquête, des désaccords ont pu survenir mais nous devons être capables de nous mettre d'accord sur quelques chiffres significatifs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser à quoi correspondent les 176 millions ?

M. Christian Vion. Il s'agit de la baisse des concours publics entre 2017 et 2026. Il est intéressant de disposer de chiffres à jour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et qu'en est-il de l'évolution entre 2015 et 2024, pour reprendre la question du rapporteur ?

M. Christian Vion. Je ferai ce calcul puisque vous le demandez, mais je ne dispose pas ici des chiffres nécessaires. J'ai la série correspondant au rapport de la Cour des comptes, qui me semble être la référence la plus importante.

En 2017, les concours publics au bénéfice de France Télévisions s'élevaient à 2,548 milliards d'euros. Ils sont de 2,425 milliards en 2026, soit une diminution de 123 millions. Je rappelle un point important : de 2017 à 2022, notre financement reposait sur la redevance ; depuis 2023, il relève du budget de l'État. Ce basculement a eu pour nous un effet important : nous sommes désormais assujettis à une taxe sur les salaires, de sorte qu'une partie des concours publics budgétaires sont immédiatement reversés à l'État, ce qui n'était pas le cas sous le régime de la redevance. En 2026, la taxe sur les salaires s'établit à 53 millions d'euros, contre 55 millions en 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme nous n'allons pas jouer aux devinettes, le rapporteur, qui dispose du chiffre, va nous le donner. Nous reprendrons ensuite cet échange en évoquant la période sur laquelle il souhaite vous interroger, à savoir 2015 à 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur, je vous pose des questions précises. En outre, celle-ci était courte. Je vous ai demandé de nous indiquer, en toute transparence, l'évolution entre 2015 et 2024. C'est un échantillon suffisamment large, avec près de dix ans, et 2024 correspond à la dernière année étudiée par la Cour des comptes.

Pouvez-vous nous donner les montants exacts des concours publics entre 2015 et 2024 ? France Télévisions a beaucoup communiqué au sujet de cette période ; j'ai aussi lu beaucoup de mensonges sur ce sujet.

M. Christian Vion. Je vais vous les donner. Ce que je vous ai dit sur l'évolution entre 2017 et 2026 est parfaitement juste, tout le monde peut le vérifier.

S'agissant de votre période de référence, les concours publics se sont élevés à 2,481 milliards en 2015 et à 2,535 milliards en 2024, soit une augmentation de 54 millions en euros courants. Néanmoins, nous n'étions pas assujettis à la taxe sur les salaires en 2015, qui représente 55 millions. Les deux s'annulent donc. Je rappelle qu'en 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons été accompagnés par l'État pour financer la couverture de cet événement particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour bien comprendre, si on exclut la taxe sur les salaires, le budget entre 2015 et 2024 est stable. La première baisse en onze ans n'interviendrait qu'en 2026, à hauteur de 80 millions ?

M. Christian Vion. Non, ce n'est pas la première baisse ! Entre 2018 et 2022, les concours ont diminué de 160 millions d'euros ; ils ont ensuite augmenté du fait des Jeux olympiques, avant de diminuer de nouveau en 2026.

Sur la période que j'avais prise comme référence, la baisse s'élève à 123 millions en euros courants. Il est important de savoir ce que représente la taxe sur les salaires. Par ailleurs, rappelons pour les citoyens français qui nous écoutent et savent ce que signifie l'inflation que nous raisonnons en euros courants. Nous pouvons nous accorder sur les chiffres de l'inflation : selon les indices de l'Insee, elle se situe entre 18 % et 20 %, ce qui représente un impact très important pour France Télévisions. Tout le monde a été confronté à l'inflation et sait que si nos rémunérations étaient restées stables durant cette période, notre pouvoir d'achat aurait significativement diminué. Je suis prêt à vous transmettre, dès la fin de cette audition, toutes les données chiffrées relatives aux périodes qui intéressent M. le rapporteur afin de nous accorder sur les chiffres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge sur l'exercice 2015, c'est parce que c'est l'année où Mme Ernotte a pris ses fonctions. Je suis très surpris par les chiffres qu'elle a avancés, notamment lors de son audition, alors qu'elle était sous serment. Le 10 décembre dernier, elle a ainsi indiqué : « En tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. » Vous avez pourtant rappelé les chiffres. Je regrette que cette affirmation ait été reprise dans la presse parce qu'elle me semble est parfaitement mensongère.

Entre 2015 et 2024, dernière année prise en compte par le rapport de la Cour des comptes, la dotation publique accordée à France Télévisions par l'État – et donc les Français – a augmenté de plus de 136 millions en valeur absolue, ce qui est considérable. En 2025, cette dotation demeure supérieure de 86 millions à son niveau de 2015, année de l'arrivée de Mme Ernotte. Comment Mme Ernotte peut-elle dire devant la représentation nationale que

France Télévisions coûte 500 millions de moins qu'à son arrivée alors que tous les chiffres indiquent strictement le contraire ?

Monsieur le directeur, avez-vous pour habitude, dans le cadre de la communication financière de France Télévisions, de raisonner en euros fictifs ou extrapolés ? De manière factuelle, la contribution des Français au financement de France Télévisions a augmenté entre l'arrivée de Mme Ernotte et aujourd'hui. En aucun cas, France Télévisions ne coûte 500 millions de moins depuis l'arrivée de Mme Ernotte. Pourriez-vous nous éclairer sur cette phrase de Mme Ernotte, qui a été allègrement reprise et qui est, je pense, factuellement fausse ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour aller dans le sens du rapporteur, je cite Mme Ernotte : « Au global et en tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte aux Français 500 millions d'euros de moins qu'à mon arrivée. » Nous aimerions comprendre ce que cette phrase signifie.

M. Christian Vion. Je maintiens mon analyse sur les concours publics, qui, entre 2017 et 2026, ont baissé de 123 millions d'euros. Nous payons en outre une taxe sur les salaires à laquelle nous n'étions pas assujettis auparavant. Les concours publics nets ont donc diminué de 176 millions d'euros.

Ensuite, dans le cadre d'une communication destinée à expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous tenons compte de l'inflation. C'est la raison pour laquelle je parle, sur cette période, de 650 millions d'euros en moins de concours publics – c'est moi qui donne ce chiffre et non la présidente.

La présidente a évoqué un montant de 500 millions car, durant cette période, il a fallu faire face et maintenir le budget à l'équilibre. Nous sommes parvenus à préserver les résultats d'exploitation jusqu'en 2025, année où nous avons connu un déficit d'exploitation. Nous l'avions d'ailleurs indiqué dans nos communiqués de presse lors de la présentation du budget 2025 : à cet égard, il n'y a eu aucune insincérité.

Nous ne pouvions pas faire autrement qu'être en déficit, compte tenu des conditions dans lesquelles le budget pour 2025 a été construit. À l'automne 2024, nous avions un COM qui n'avait pas été dénoncé. Le premier projet de loi de finances pour 2025 prévoyait une réduction de 50 millions d'euros de notre dotation. Un amendement déposé sur le second projet de loi de finances en a enlevé 35 de plus, et le budget final comprenait encore une réduction supplémentaire de 26 millions. Avec 112 millions de concours publics en moins en deux mois, nous ne pouvions pas équilibrer l'exercice 2025.

Quand la présidente évoque un montant de 500 millions, elle fait référence aux économies réalisées sur nos charges en euros constants – car pour équilibrer un budget, il faut diminuer les charges. La diminution des charges en euros constants est légèrement inférieure à celle des concours publics car, dans le même temps, nous avons réussi à augmenter nos ressources propres, notamment grâce au dynamisme de notre filiale publicitaire.

Nous avons ainsi compensé la diminution des concours publics par des économies sur les charges d'exploitation et une augmentation des ressources propres. C'est ainsi que, malgré cette très forte diminution des concours publics, nous avons maintenu à flot l'exploitation de l'entreprise sur cette période.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce montant correspond donc aux économies réalisées par ailleurs pour compenser l'augmentation de l'inflation.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je continue sur cette prétendue baisse des concours publics, sachant que je ne retrouve pas ce fameux montant de 500 millions sur la période allant de l'arrivée de Mme Ernotte aux années 2024 ou 2025, même en tenant compte de l'inflation, ; je vous ai d'ailleurs communiqué les chiffres.

J'en viens à une seconde affirmation, qui a pu induire en erreur nombre de personnes qui nous écoutaient. Lors de son audition, Mme Ernotte a comparé le budget de France Télévisions à celui des administrations publiques, qui a progressé de 36 % entre 2015 et 2024 – c'est pourquoi j'insiste sur ces dates : les chiffres qu'a cités Mme Ernotte, et que les faits contredisent, se rapportent systématiquement à la période allant de 2015 à 2024. Vous en conviendrez, cette comparaison avec les administrations publiques est inopportune, voire mensongère, dès lors que France Télévisions est une entreprise de droit privé. Il s'agit d'une société anonyme qui évolue sur le marché concurrentiel des audiences et de la publicité.

J'ai donc examiné les chiffres d'affaires de vos concurrents, afin de vérifier l'affirmation de Mme Ernotte. Pour ce faire, je me suis appuyé sur un document indiscutable, le bilan financier des chaînes nationales gratuites publié par l'Arcom en novembre 2025. Sur la même période de référence, entre 2015 et 2024, on constate que le chiffre d'affaires de France Télévisions a progressé de 8 %, tandis que celui des chaînes gratuites n'augmentait que de 3 %. Or le chiffre d'affaires correspond pour une très large part aux dotations publiques – autrement dit, à l'impôt des contribuables. Sur la même période, le chiffre d'affaires du groupe TF1 a progressé de 7 % et celui du groupe M6 de 4 %.

Pour résumer, depuis 2015, le budget de France Télévisions et d'une certaine façon les fonds publics qui lui sont alloués ont progressé plus vite que les budgets et chiffres d'affaires des groupes privés concurrents. Ma question est donc simple : comment pouvez-vous justifier les difficultés financières rencontrées sur cette période en arguant d'un manque de soutien de l'État ?

M. Christian Vion. À l'issue de cette audition, nous vous transmettrons les analyses précises sur les chiffres. Nous les publierons afin que tout soit clair pour tout le monde. Il ne s'agira que de chiffres officiels, fondés sur les lois de finances, les comptes de France Télévisions et les indices de l'Insee. Nous retiendrons les périodes les plus significatives, y compris celle sur laquelle vous nous avez interpellés. Cette commission doit être capable de se mettre d'accord sur quatre chiffres, qui sont des chiffres publics.

En ce qui concerne la comparaison avec le budget des administrations, je pense que la présidente voulait dire que France Télévisions ne saurait être tenue responsable, compte tenu du bilan des dix dernières années, de la situation difficile des comptes publics – qui est réelle et à la résolution de laquelle nous entendons contribuer – eu égard à la trajectoire des concours publics que nous avons connue et aux efforts que nous avons consentis.

Quant à nos concurrents privés, je ne connaissais pas les chiffres que vous avez cités ; j'imagine qu'ils sont exacts. Le secteur privé de la télévision ne se porte pas si bien en ce moment. Le marché publicitaire de la télévision linéaire est en difficulté. Chacun essaie de trouver des relais de croissance dans la télévision non linéaire, ce qui n'est pas facile. Du reste, nous ne nous réjouissons en aucune manière que nos concurrents privés rencontrent des difficultés financières. Nous partageons certaines préoccupations, notamment la défense de l'usage linéaire, qui est un usage gratuit rassemblant tous les Français. Si nous savons que celui-ci reculera, nous avons tous intérêt à ce que cette baisse soit la plus progressive possible.

Par ailleurs, toute une industrie – celle de la production et de la création – dépend des commandes de la télévision, publique comme privée. Les acteurs de la télévision en sont les

principaux préfinanceurs. Les difficultés rencontrées par cette industrie, qui représente énormément d'emplois et qui crée énormément de valeur ajoutée pour le pays, constituent également un sujet d'inquiétude pour nous comme pour nos concurrents privés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous propose de continuer à comparer les résultats financiers de France Télévisions à ceux de ses concurrents privés. Le groupe TF1 est celui qui se prête le mieux à cette comparaison, dans la mesure où ses audiences sont très proches de celles de France Télévisions. Or le coût de la grille de France Télévisions est deux fois plus élevé que celui du groupe TF1. Si l'on exclut les réseaux régionaux – notamment France 3, dont le coût s'élève à 600 millions – ainsi que les réseaux ultramarins, le seul coût du programme national de France Télévisions, avec 936 millions en 2024, hors droits sportifs, est à peu près équivalent à celui du groupe TF1.

En outre, le coût de l'information nationale de France Télévisions est près de deux fois supérieur à celui de TF1. En 2024, le chiffre d'affaires de France Télévisions représentait 54 % du chiffre d'affaires total des chaînes gratuites, contre 26 % seulement pour TF1, et cela pour des audiences comparables.

J'entends parfaitement que les obligations de service public auxquelles France Télévisions doit répondre impliquent que l'entreprise soit moins rentable que les chaînes privées commerciales. Toutefois, lorsqu'on compare les chiffres à ceux de TF1, on constate que les budgets vont du simple au double et que les audiences sont parfois moindres. La dépense publique est-elle vraiment efficace, ne ratons-nous pas quelque chose dès lors qu'avec 1 euro alloué à France Télévisions, on fait deux fois moins que sur TF1 ?

M. Christian Vion. Je pense que cette comparaison a peu de sens. TF1 est une entreprise privée qui évalue ses dépenses en fonction des recettes publicitaires qu'elle peut attendre. C'est ainsi qu'elle construit son offre et ses grilles de programmes. Elle s'adresse d'ailleurs à une partie du public français, à savoir les cibles commerciales. Elle n'exerce pas les missions régionales et ultramarines qui nous incombent. Elle fait par ailleurs très bien son métier, c'est un groupe remarquable et un concurrent qui fournit un très bon service.

Nous accomplissons de très nombreuses missions de service public. La présidente a eu l'occasion de le dire : notre cahier des charges prévoit un certain nombre de missions qui, par définition, ne sont pas rentables. Nous assurons une présence sur cent points d'information en région, grâce à nos vingt-quatre antennes régionales, ainsi que dans les neuf territoires ultramarins. Par ailleurs, notre volonté de toucher l'ensemble des publics, et pas seulement les cibles commerciales, nous oblige à présenter une offre de programmes beaucoup plus diversifiée. Nous ne cherchons pas en permanence à maximiser la part de marché, mais à atteindre l'audience la plus large possible, à couvrir le maximum de Français.

Je ne connais pas bien la gestion du groupe TF1. Je constate simplement que, compte tenu de la baisse de 15 % de nos effectifs depuis onze ans, de l'élargissement de nos missions et de la baisse des dotations publiques que j'ai évoquée, nous avons enregistré des gains de productivité extrêmement importants.

S'agissant de la comparaison entre le public et le privé, les chaînes privées elles-mêmes considèrent qu'il faut un audiovisuel public fort. Du reste, elles ne sont pas mécontentes qu'il existe un audiovisuel public assumant des missions de service public sans empiéter sur leurs plates-bandes.

Leur modèle est totalement orienté vers la rentabilité, alors que le nôtre est encadré par notre cahier des charges. Par ailleurs, nous avons un objectif d'équilibre, que les performances commerciales de nos filiales contribuent à atteindre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai que France Télévisions est soumise à un cahier des charges très précis et très strict, par lequel l'État lui demande de faire beaucoup de choses, notamment de financer le cinéma et les documentaires. Il n'en va pas de même pour les chaînes privées.

Les différences de coûts et de charges entre France Télévisions et les chaînes privées, notamment TF1, tiennent-elles uniquement à ce cahier des charges et aux missions de service public assumées par France Télévisions ? Ne s'expliquent-elles pas également par le cadre social particulier, par les contrats en cours – je ne reviens pas sur les véhicules de fonction ? Nous essayons de comprendre les enjeux afin, le moment venu, de proposer des réponses politiques.

M. Christian Vion. La différence de coût tient évidemment aux missions qui nous sont confiées. Je répète, et les anciens ministres de la culture l'ont dit aussi lorsqu'ils ont été auditionnés par votre commission, que la comparaison avec le privé n'a pas de sens.

Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous sommes beaucoup dans une posture de défense, et je ne voudrais pas non plus donner l'impression que nous pensons être parfaits. Mais il me semble que la Cour des comptes a admis que la transformation que nous menons depuis dix ans a permis de considérablement moderniser l'entreprise. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons poursuivre sur la même voie ; c'est un élément très largement partagé au sein de l'entreprise.

Un projet de COM pour les années 2024-2028 a été élaboré à l'automne 2023, sans toutefois être voté. Il prévoyait une trajectoire de concours publics supérieure à celle que nous connaissons depuis trois ans, ainsi qu'un objectif d'économies de 200 millions d'ici à la fin 2028 par rapport à l'exercice 2024. Cela montre que nous étions à l'époque déjà conscients de la nécessité de faire des économies afin de renforcer notre efficacité. Nous prévoyions de réinvestir ces économies dans la transformation numérique.

Je n'insiste pas sur la comparaison avec TF1, car je ne connais pas bien les comptes de cette entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question – missions de service public et cahier des charges, ou alors fonctionnement et cadre social – est importante car la Cour des comptes a une analyse différente de la vôtre. Dans son rapport, elle indique que l'ajustement budgétaire, c'est-à-dire les économies dégagées par France Télévisions, a été réalisé sur les programmes, ce qui a donc un impact sur la grille, sur les missions de service public et sur le cahier des charges du groupe. Et la Cour de conclure que « des réformes structurelles majeures, dans le domaine des ressources humaines » sont « indispensables pour réduire les charges d'exploitation, en l'état des perspectives financières du groupe ».

Nous ne cherchons pas à vous attaquer, ni à vous placer dans une position défensive. Simplement, vous imputez l'écart avec TF1 et les chaînes privées aux missions de service public et au cahier des charges qui vous sont confiés, alors que la Cour des comptes elle-même affirme que les ajustements budgétaires sont réalisés sur ce même cahier des charges quand ils devraient être le fruit de réformes structurelles majeures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez, monsieur Vion, que des efforts ont été faits, grâce notamment à une baisse des effectifs. Or le rapport de la Cour des comptes, page 96, fait état d'une « augmentation structurelle de la masse salariale, malgré la baisse des effectifs ». Dit autrement, vous diminuez le nombre de salariés, mais vous augmentez les salaires. Nous n'avons donc pas l'impression que des efforts soient réellement consentis, en dépit des recommandations de la Cour des comptes.

S'agissant des seuls salaires – sans revenir sur les nuitées à Cannes, sur la rénovation, pour 1 million d'euros, de la piscine du CSE (comité social et économique) ni sur les milliers d'euros de frais de taxi journaliers, soit autant d'avantages qui ont choqué beaucoup de Français – je souhaite évoquer un chiffre révélateur : celui du salaire moyen à France Télévisions, qui s'élève à 72 000 euros par an. C'est un niveau supérieur à celui de l'audiovisuel privé, où le salaire moyen se situe autour de 68 000 euros par an, et même nettement supérieur à celui du milieu de la culture, public comme privé, où il tourne autour de 48 000 euros par an. Nous avons même appris qu'une trentaine de directeurs – peut-être en faites-vous partie – sont mieux payés que le Président de la République. Comment justifiez-vous de telles rémunérations, qui placent le salarié moyen de France Télévisions parmi les 9 % des Français les mieux payés ?

M. Laurent Benhayoun, directeur des ressources humaines et de l'organisation (par intérim) de France Télévisions. Je vais vous répondre et j'essaierai de ne pas être long, ni chiant, ni lénifiant...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je rappelle que ce ne sont pas les termes du rapporteur : il n'a fait que citer un article du *Parisien*. Je veille à ce que le rapporteur ne déforme pas les propos, mais aussi à ce qu'on ne déforme pas les propos du rapporteur !

M. Laurent Benhayoun. Vous avez parfaitement raison, monsieur le président. Quoi qu'il en soit, j'essaierai de ne pas l'être !

En introduction, je tiens à rappeler que France Télévisions, ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des femmes et des hommes, depuis la présidente jusqu'à votre serviteur en passant par les représentants du personnel, les salariés, les managers, qui se donnent parfois sans compter pour cette maison, au service du public. Je les salue très sincèrement, car ils font un travail formidable, que ce soit à Paris, en région, en outre-mer ou dans le monde. Merci à eux !

Le chiffre auquel vous faites référence, monsieur le rapporteur, est un indicateur comptable, qui correspond à la masse salariale totale divisée par le nombre de salariés. Le salaire moyen intègre des éléments variables liés aux horaires de travail, comme les heures supplémentaires et les heures majorées liées aux contraintes de travail de l'entreprise – je pense au travail de nuit, le week-end ou les jours fériés. Il intègre également la majoration de la rémunération en outre-mer, laquelle concerne 1 400 salariés. Et il intègre les indemnités de départ.

De mon point de vue, cet indicateur comptable ne reflète pas le véritable salaire moyen des personnels de France Télévisions qui, d'après les contrats de travail, se situe plutôt autour de 61 000 euros par an.

J'ajoute que le salaire moyen est également la conséquence de l'âge moyen des salariés du groupe, qui est d'environ 50 ans, avec une ancienneté proche de trente ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pouvez-vous nous donner le salaire médian à France Télévisions ? Le salaire moyen comptabilise l'ensemble des rémunérations et il suffit de deux ou trois gros salaires pour le faire augmenter. Comme les salaires sont plafonnés à France Télévisions, cet effet est d'ailleurs probablement bien plus important dans le privé. Le salaire médian, en revanche, divise les salariés en deux parts égales : 50 % touchent plus et 50 % touchent moins.

M. Laurent Benhayoun. Je n'ai pas le chiffre avec moi, mais il vous sera communiqué. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur les salaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rejoins le président : le salaire médian est certainement un indicateur plus fiable que le salaire moyen. À cet égard, un écart important entre les deux chiffres serait le signe qu'un petit nombre de cadres dirigeants touchent de hauts salaires tandis que la grande majorité des personnels, notamment les journalistes et les pigistes, sont plutôt précarisés. C'est en tout cas ce que dénoncent certains représentants du personnel et ce qui ressort des rapports de l'IGF et de la Cour des comptes.

Monsieur Benhayoun, vous avez évoqué les indemnités de départ. À la lecture des documents que France Télévisions m'a transmis, plusieurs montants concernant des dirigeants m'ont étonné ; la majorité dépasse les 100 000 euros. Une directrice récemment licenciée a touché 345 000 euros d'indemnités, tandis qu'une autre, dont je parle beaucoup et qui a été recrutée par une société de production privée avec laquelle elle avait signé des contrats au nom de France Télévisions, a perçu la somme de 415 000 euros.

Comment peut-on justifier que l'argent des contribuables français ne soit pas dépensé dans les programmes – le président a rappelé qu'ils avaient été rognés, et la qualité avec – mais finance des parachutes dorés ? Car il n'y a pas d'autres mots pour décrire une indemnité de 415 000 euros, particulièrement quand on rejoint ensuite une société privée avec laquelle on avait signé des contrats.

Ne voyez-vous pas un décalage entre ces indemnités de licenciement parfois très élevées et la réduction du coût des programmes et des contenus proposés aux Français ?

M. Laurent Benhayoun. Le calcul des indemnités de départ est le même qu'il s'agisse d'un salarié, d'un technicien ou d'un cadre dirigeant. L'accord d'entreprise de France Télévisions prévoit des grilles d'indemnités, qui sont connues de tous.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il par rapport au droit commun ?

M. Laurent Benhayoun. Les indemnités prévues par l'accord d'entreprise sont bien sûr plus élevées que celles définies par le code du travail, mais seulement légèrement plus élevées que celles fixées par l'accord de branche. C'est ce dernier qui fixe les règles relatives aux indemnités de licenciement dans notre secteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je résume, les indemnités sont plus importantes que dans une entreprise privée classique et légèrement plus élevées que dans le reste du secteur audiovisuel. C'est bien cela ?

M. Laurent Benhayoun. Tout à fait.

J'ajoute que l'indemnité de licenciement dépend aussi de l'âge, de l'ancienneté et du salaire du collaborateur concerné. Elle pourra ainsi être très élevée pour un salarié licencié après quarante ans de maison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur a eu des mots forts en parlant de parachutes dorés, ce qui supposerait l'existence de clauses spécifiques et très avantageuses. Est-ce le cas ?

Je ne souhaite pas que des noms soient cités, d'autant que nous disposons des documents chiffrés et nominatifs. Ce n'est pas lieu de les révéler et le rapporteur ne l'a pas fait. Mais certains cadres dirigeants bénéficient-ils de clauses particulièrement avantageuses, ou bien l'accord de 2013 s'applique-t-il à tout le monde ? Je cherche à nous rapprocher au plus près de la vérité et de la transparence...

M. Laurent Benhayoun. C'est l'accord de 2013 qui s'applique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'entends votre réponse, monsieur Benhayoun, mais la Cour des comptes, à la page 102 de son rapport, vous contredit en affirmant que « dans certains cas, le licenciement se double d'une procédure transactionnelle particulièrement coûteuse ». Il n'y a donc pas que l'accord d'entreprise de 2013 qui s'applique : quand ils partent, les dirigeants de France Télévisions bénéficient non seulement d'une indemnité, mais aussi d'une « procédure transactionnelle particulièrement coûteuse ».

À cet égard, le tableau n° 40 du rapport indique qu'en 2024, France Télévisions a versé un total de 15,071 millions d'euros d'indemnités de licenciement. En 2018, qui est l'année record parmi celles renseignées, ce sont même 22,5 millions d'euros qui ont été dépensés à cette fin !

Comment se fait-il que des cadres dirigeants, qui, de surcroît, se recasent dans des sociétés de production privées avec lesquelles ils avaient signé des contrats dans le cadre de leurs fonctions, se voient attribuer des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros ? Nous parlons là d'argent public et je pense que ces montants sont susceptibles de choquer beaucoup de Français qui, eux, quand ils quittent leur entreprise, ne touchent pas 400 000 euros, quelle que soit leur ancienneté.

M. Laurent Benhayoun. Avant toute chose, la Cour des comptes ne contredit pas mes propos. Elle dit qu'outre l'indemnité de licenciement, qui, je le rappelle, est calculée selon les règles fixées par l'accord d'entreprise de 2013, des transactions sont parfois réalisées. Or, de la même manière que pour les indemnités, ces transactions ne sont pas liées au statut de la personne concernée, mais au motif de son licenciement.

Qu'est-ce qu'une transaction ? C'est un accord entre le salarié licencié et l'entreprise sur une somme d'argent moins élevée que celle qui pourrait être versée à l'issue d'une procédure devant les prud'hommes.

Je précise que les transactions dépassant un certain montant font l'objet d'un avis du contrôleur d'État et que nous ne les signons que si elles ont reçu un avis positif ou un avis avec observation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyons clairs : il est normal que des personnels licenciés ne partent pas les mains vides ; c'est le droit commun, pour l'ensemble des salariés français, qu'ils travaillent à France Télévisions, dans l'audiovisuel ou dans une entreprise privée. Quand on est licencié, obtenir des indemnités est la règle. Ce que pointe le rapporteur, et que j'appuie, c'est que certaines personnes bénéficient d'accords transactionnels qui vont au-delà du droit commun alors même qu'elles retrouvent du travail assez rapidement – et tant mieux pour elles – dans une société de production.

Dans le privé, certains mécanismes justifient de verser des montants plus importants, notamment en cas de clause de non-concurrence : comme le salarié ne pourra pas, pendant deux ou trois ans, travailler dans une entreprise concurrente ou liée à la société qu'il quitte, on procède à une négociation transactionnelle. Ainsi, la transaction dont ont bénéficié certains salariés de France Télévisions pourrait se justifier s'ils étaient empêchés, disons pendant trois ans, de travailler dans une société de production travaillant avec le groupe ou sur une chaîne concurrente comme TF1 ou Canal +. Or les salariés en question ont non seulement touché des indemnités supplémentaires, mais, quelques mois après leur départ, ont retrouvé du travail dans une entreprise concurrente. Voilà ce qui nous interpelle.

M. Laurent Benhayoun. Mon travail consiste à utiliser les deniers publics du mieux possible. Quand l'entreprise souhaite mettre fin à sa collaboration avec un salarié, il est procédé à un licenciement. Une fois que celui-ci a eu lieu, le salarié en question, généralement assisté d'un conseil, fait savoir qu'il va saisir les prud'hommes, car il estime que les conditions de son licenciement le justifient. Une négociation s'ouvre alors entre conseils, France Télévisions cherchant à préserver ses intérêts et à verser des indemnités moins élevées que si la procédure prud'homale allait à son terme et que le « barème Macron » était appliqué.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que tout le monde a compris que vous préférez négocier pour éviter d'aller devant les prud'hommes. Ce que je disais, c'est que dans les entreprises privées, une telle négociation a normalement lieu quand la personne licenciée est empêchée d'aller travailler dans une société concurrente ou chez un sous-traitant.

Je vais prendre l'exemple d'une personne – dont l'engagement est unanimement reconnu, je le précise – qui travaillait chez vous pour des programmes spécifiques et qui a été licenciée. Le rapporteur et moi connaissons le détail de ses indemnités et de l'accord transactionnel qui vient en surplus. Or il se trouve que, huit mois plus tard, elle a retrouvé du travail dans une importante société de production avec laquelle France Télévisions travaille.

Cette personne ne doit pas partir sans rien. Mais passer un accord supplémentaire avec elle ne se justifierait que si, pendant deux ou trois ans, comme cela arrive dans le privé, elle n'avait pas le droit de travailler pour une société de production contractuellement liée à France Télévisions ni pour une entreprise concurrente. Faire autrement, pour le dire trivialement, c'est avoir le beurre et l'argent du beurre !

Je répète que nous ne souhaitons pas que les salariés de France Télévisions qui se font licencier ne retrouvent pas de travail. Cependant, pourquoi passer un accord de licenciement très favorable, à 300 000 ou 400 000 euros, avec des personnes qui n'ont aucune clause de non-concurrence à respecter et qui retrouvent du travail en quelques mois ?

M. Laurent Benhayoun. Les raisons pour lesquelles l'entreprise licencie quelqu'un n'ont rien à voir avec la suite de sa carrière. De même, nous ne passons pas un accord transactionnel en fonction de sa capacité à retrouver du travail, mais des motifs de son licenciement. À mon tour de parler trivialement : mon job s'arrête aux portes de l'entreprise. En tant que DRH, ce que fait la personne ensuite ne me concerne pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mais vous connaissez plusieurs cas où des personnes que vous avez licenciées sont ensuite allées travailler dans une société de production. Dans le privé, quand un dirigeant d'une agence de communication se fait licencier, il touche des indemnités importantes et bénéficie d'une négociation transactionnelle favorable

car, pour des questions de non-concurrence et de conflit d'intérêts, il ne pourra pas aller travailler pour un prestataire, un sous-traitant ou une autre agence pendant deux ou trois ans. Pourquoi n'ajoutez-vous pas de telles clauses dans vos procédures transactionnelles vis-à-vis des sociétés de production ou des chaînes concurrentes ?

M. Christian Vion. Sachez d'abord que le salaire médian à France Télévisions s'élève à 57 000 euros par an – on vient de me communiquer le chiffre.

S'agissant de votre question, je ne reviendrai pas sur les règles de gestion des licenciements qu'a évoquées Laurent Benhayoun et à propos desquelles vous avez donné votre avis et proposé des pistes d'évolution, monsieur le président. Quant aux indemnités, si elles sont élevées, c'est en raison de notre accord collectif. Nous allons prochainement le renégocier et cet aspect fera peut-être partie des discussions entre la direction et les organisations syndicales. Les règles auront donc peut-être changé dans deux ans avec, par exemple, un système visant à éviter d'en arriver à des montants trop importants.

Quant aux licenciements eux-mêmes, ils résultent de notre politique de réduction des effectifs. Pour réduire les effectifs, nous avons procédé à une rupture conventionnelle collective (RCC), qui est un accord global. Quand nous le pouvons, nous ne remplaçons pas les départs naturels. Et il y a donc le levier des licenciements, qui peuvent être une bonne solution, notamment quand certains salariés, pour une raison ou pour une autre, n'ont plus tout à fait leur place dans l'entreprise. Afin de préserver les deniers publics, mieux vaut licencier que de mettre quelqu'un à l'écart au sein de l'entreprise. Au fond, c'est un outil de gestion de la masse salariale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour être très clair, je redis que je ne pousse pas à des licenciements massifs chez France Télévisions. Je n'ai fait qu'alerter sur l'ampleur des indemnités de certains salariés qui, ensuite, retrouvent rapidement du travail sans avoir à respecter une clause de non-concurrence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Prenons un peu de hauteur sur la situation financière de France Télévisions. Ma question appelle une réponse simple et rapide : pouvez-vous me donner le résultat d'exploitation du groupe en 2024, soit la dernière année analysée par la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Effectivement, ce chiffre ne figure pas dans le rapport de la Cour des comptes. En 2024, le résultat d'exploitation de France Télévisions a été de 700 000 euros, tandis que le résultat net s'est élevé à 2,4 millions.

Je précise que ces chiffres sont pour nous positifs. En effet, alors que nous avons construit un budget 2024 à l'équilibre, les concours publics que nous avons perçus ont été de 33 millions inférieurs à ce qui était prévu : 13 millions ont été annulés dès février, puis 20 millions gelés au printemps avant d'être annulés en fin d'exercice. Malgré cette perte en cours d'année, nous sommes parvenus à atteindre l'équilibre.

C'est pour cela que notre communiqué de presse sur les comptes 2024 mentionne non seulement notre couverture des Jeux olympiques et nos audiences, dont nous sommes très fiers, mais aussi notre satisfaction d'avoir réussi à absorber la perte de 33 millions de concours publics. Nous le devons en grande partie à notre régie publicitaire, qui a généré des recettes exceptionnelles durant les Jeux.

Voilà une réponse concise sur 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. En réalité, le résultat d'exploitation figure bien dans le rapport de la Cour des comptes. Il s'est élevé à – 8,7 millions d'euros en 2024 si l'on tient compte des éléments non récurrents. Je suppose que vous vous attendiez à ce que j'évoque ce point, qui est selon moi central concernant la sincérité de la communication financière de France Télévisions.

Le 13 mars 2025, le groupe a en effet publié un communiqué de presse indiquant que « le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre pour la neuvième année consécutive », parlant même d'une « politique de gestion rigoureuse », d'un « pilotage dynamique de ses ressources » et de « maîtrise de ses dépenses ». Pourtant, je répète que la Cour des comptes fait état d'un résultat d'exploitation de – 8,7 millions.

Je précise que vos communiqués de presse sur les exercices précédents sont du même ordre. Pour l'année 2023, il est indiqué que « le conseil d'administration de France Télévisions approuve des comptes à l'équilibre ». Pour 2022, que « comme chaque année depuis 2016, les comptes de France Télévisions sont à l'équilibre ». Pour 2021, le communiqué de presse est intitulé : « France Télévisions maintient ses comptes à l'équilibre pour la sixième année consécutive ». L'année précédente, c'était : « France Télévisions maintient l'équilibre de ses comptes en 2020 dans un contexte inédit ». Et rebelote pour les années 2019 et 2018 : le groupe affichait également des comptes à l'équilibre.

Le rapport de la Cour des comptes est néanmoins formel. Le résultat net du groupe a été déficitaire à trois reprises : en 2018, 2021 et 2022. Et c'est également le cas du résultat d'exploitation de 2020 à 2024. Sur les neuf dernières années, nous voyons bien que les comptes ne sont pas à l'équilibre.

Vous imaginez donc ma surprise à la lecture des communiqués de presse de France Télévisions – surprise d'ailleurs partagée par l'ancienne ministre de la culture Rima Abdul-Malak, que nous avons auditionnée. Pourquoi affirmez-vous que les comptes sont à l'équilibre alors que la Cour des comptes fait état d'un déficit cumulé de 81 millions depuis 2017 ? Je répète qu'à cinq reprises au moins au cours des neuf dernières années, ni le résultat net, ni les comptes n'ont été à l'équilibre.

M. Christian Vion. La transparence de gestion est totale vis-à-vis de la gouvernance et de l'actionnaire. Quant à nos communiqués de presse, qui ne sont pas une exégèse des comptes, ils sont sincères et n'indiquent pas des choses fausses.

La règle que l'actionnaire et la gouvernance ont fixée depuis des années est d'avoir un résultat d'exploitation à l'équilibre. Si je n'avais pas leur confiance, je ne serais pas devant vous pour évoquer les dix derniers exercices du groupe.

Je m'attendais effectivement à ce que vous m'interrogiez sur les éléments non récurrents. Je vous ai d'ailleurs entendu, monsieur le rapporteur, dire à Mme la ministre de la culture, lors de son audition, qu'en tant qu'ancien chef d'entreprise, vous connaissiez les règles de comptabilité et que vous imaginiez de quels artifices – je crois que ce sont vos mots – France Télévisions avait usé pour mettre ses comptes à l'équilibre...

Il n'y a évidemment aucun artifice ! En effet, les éléments non récurrents dont nous parlons ne constituent pas une zone indéfinie ; France Télévisions ne s'autorise pas à classer une chose ou une autre parmi ces éléments pour améliorer son résultat d'exploitation. En réalité, il n'existe que deux éléments non récurrents, ce qui permet d'ailleurs au commissaire aux comptes de calculer très précisément les charges qui leur sont rattachées.

Le premier, dont nous avons déjà parlé, est la rupture conventionnelle collective, qui a été financée hors de l'exploitation annuelle.

Le second, sur lequel nous pourrions revenir si vous le souhaitez, est le financement de la plateforme Salto. Dans la mesure où il s'agissait d'une offre payante, qui n'avait pas vocation à être accessible de tous les Français, elle n'avait pas non plus à faire partie de l'exploitation annuelle. En effet, les crédits publics dont nous disposons – anciennement issus de la redevance et qui proviennent désormais du budget de l'État – sont destinés à proposer une offre gratuite à l'ensemble des Français. Nous nous étions donc mis d'accord avec l'État et la gouvernance pour financer Salto hors du résultat d'exploitation. Comme toute opération commerciale, la plateforme devait d'abord générer des déficits avant d'atteindre l'équilibre quelques années plus tard.

Encore une fois, les éléments non récurrents n'ont rien d'un mystère. Ils correspondent, en toute transparence avec la gouvernance, à la RCC et à Salto. Nos résultats d'exploitation jusqu'en 2025 sont positifs. Je regarderai ce que dit la Cour des comptes au sujet de l'année 2024 et je vous répondrai par écrit.

Cela étant, il est arrivé que le résultat net soit négatif. Cela peut même être prévu dès le budget. Ce n'était pas prévu en 2018, car la RCC a été lancée, négociée et signée en cours d'année. En revanche, les financements relatifs à Salto, eux, étaient prévus en début d'exercice. Ce qui ne l'était pas, c'est la liquidation de la plateforme, qui a d'ailleurs eu un impact important sur le résultat net 2022. Personne ne savait que les choses se passeraient ainsi et le budget initial de cet exercice n'avait pas été élaboré en conséquence.

J'insiste : il n'y a pas de zone d'ombre sur les éléments non récurrents, ni d'artifice destiné à transférer certaines charges parmi eux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour des raisons logistiques, je dois suspendre l'audition. Je précise, car je sais que tout peut être instrumentalisé, que cette interruption n'a rien à voir avec les questions du rapporteur ni avec les réponses qui y sont apportées.

La réunion est suspendue de dix heures cinquante à onze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons pouvoir reprendre et j'invite le rapporteur à reprendre ses questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en revenons à la Cour des comptes, qui indique que, depuis 2017, le déficit cumulé de France Télévisions s'élève à 81 millions alors que la communication officielle de votre groupe affiche chaque année des résultats à l'équilibre. Pour citer la page 71 du rapport, « Jusqu'en 2024, France Télévisions a systématiquement présenté des prévisions budgétaires reposant sur un équilibre de son résultat d'exploitation, en neutralisant avec l'aval de ses commissaires aux comptes des opérations considérées comme exceptionnelles. » C'est bel est bien un artifice comptable, vous en conviendrez, même s'il a été approuvé par le commissaire aux comptes.

Vous incluez un projet comme Salto dans ces éléments exceptionnels que vous retranchez du résultat. Mais ce projet est financé par l'argent du contribuable. Pourquoi avez-vous voulu isoler à tout prix certains éléments pour donner l'impression que les comptes étaient à l'équilibre alors que vous avez cumulé 81 millions de déficit depuis 2017, déficit que les Français devront éprouver ?

M. Christian Vion. Encore une fois, la sincérité et la transparence de notre gestion sont totales. Je suis gêné par l'expression « artifice comptable », qui remet en cause l'éthique des équipes de gestion de France Télévisions, de la gouvernance du groupe, des CAC (commissaires aux comptes) et de nos corps de contrôle.

La sincérité de nos comptes, qui est totale, est validée par la Cour des comptes. Celle-ci note l'équilibre du résultat d'exploitation avant éléments non récurrents. Encore une fois, les deux éléments comptabilisés comme non récurrents ne font l'objet d'aucun mystère. Ils ont été définis comme tels en suivant les mêmes règles tout au long des exercices budgétaires.

À France Télévisions, nous pouvons nous appuyer, pour établir les comptes, sur les équipes très compétentes de la direction financière et des services comptables, ainsi que sur des systèmes d'information et de gestion fiables, dans un environnement de contrôle interne robuste, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes. En tant que société publique de droit privé, nous recourons en outre aux services de deux commissaires aux comptes qui sont de grandes signatures de la place. Ils nous suivent tout au long de l'année et revoient les comptes que nous présentons au conseil d'administration avant que celui-ci ne les arrête.

Avant la présentation des comptes au conseil d'administration, nous nous appuyons sur une instance d'une grande importance, dont la qualité a été saluée à plusieurs reprises par la Cour des comptes : le comité d'audit et des comptes. Ce comité, qui est présidé par une personnalité indépendante, le président d'une grande entreprise française, inclut trois administrateurs représentant l'État : la directrice du budget, la sous-directrice de l'APE en charge de notre secteur et la directrice générale des médias et des industries culturelles.

La direction présente au comité d'audit ses équilibres de gestion, l'activité de l'entreprise, l'exécution budgétaire et les comptes, puis les commissaires aux comptes lui présentent leur analyse détaillée de tous les comptes de l'entreprise – les comptes de charge, les comptes de bilan, etc. Cela représente une demi-journée entière de travail, à l'issue de laquelle le comité d'audit et des comptes donne un avis au conseil d'administration.

Une fois que le conseil d'administration a arrêté les comptes, les commissaires aux comptes les certifient. Ils l'ont fait sans aucune réserve depuis une dizaine d'années. Enfin les comptes sont approuvés lors de l'assemblée générale avec l'État actionnaire. C'est donc après la mobilisation d'un large ensemble d'expertises, de compétences et de points de vue différents que sont établis les comptes de France Télévisions.

Nous devons à notre gouvernance et à notre actionnaire la transparence dans notre gestion, pour des raisons morales bien sûr, mais aussi parce que c'est la condition de leur confiance et aussi – c'est un point important – de leur aide. Nous mentionnons donc toujours les difficultés et les risques.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté le budget pour 2026 de France Télévisions à la gouvernance et à l'actionnaire. C'est un budget à l'équilibre, mais je n'ai pas caché que cet équilibre présentait un certain nombre de risques – nous avons adopté des hypothèses volontaristes en matière de cession de droits, de cessions d'immeubles et de ressources publicitaires, alors que le marché est très déprimé.

La sincérité vis-à-vis de la gouvernance, c'est aussi de rendre compte des hypothèses sous-jacentes à un budget et de ne pas changer les règles entre le début et la fin de l'année. À cet égard, les règles de comptabilisation des deux éléments non récurrents – Salto et la RCC – n'ont jamais été modifiées, que ce soit au cours d'un exercice ou à l'échelle de la période. Il n'y a donc pas d'artifice financier.

Notre communication financière n'est pas une exégèse des comptes, mais elle ne donne lieu à aucune contre-vérité. C'est important de le dire. Il faut garder en tête que les décisions concernant notre entreprise se prennent aussi dans des réunions où nous ne sommes pas présents : si notre gouvernance et notre actionnaire n'avaient pas confiance en nous, cela nous desservirait.

Nous sommes fiers de notre gestion, de notre entreprise et de notre relation avec les publics. Voilà ce que nous exprimons dans les communiqués de presse. À partir de là, nous pouvons être pleinement transparents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne vois pas d'autres termes qu'« artifice comptable » pour désigner la pratique consistant à isoler des événements au motif qu'ils seraient exceptionnels alors qu'ils restent financés par les Français, et ce afin de cacher les mauvais résultats soulignés par la Cour des comptes.

Autre artifice : afin d'améliorer le résultat d'exploitation du groupe en 2023, vous avez modifié le taux d'amortissement des fictions cette année-là. Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, « sans cette modification, l'exercice 2023 aurait enregistré une perte de – 20 millions d'euros environ pour l'exploitation et le résultat net aurait été déficitaire de – 10 millions d'euros. »

Pourtant, dans le communiqué de presse qui fait suite au conseil d'administration du 14 mars 2024, vous annoncez : « En 2023, en dépit d'un contexte économique contraint lié au ralentissement du marché publicitaire télévisé et à une très forte inflation, France Télévisions affiche un résultat d'exploitation à l'équilibre et un résultat net qui s'élève à + 13,6 millions d'euros. » Vous justifiez ces résultats par « la maîtrise de la masse salariale et des effectifs [...], la bonne dynamique des filiales [...] et des efforts de gestion partagés dans toute l'entreprise ».

À la lecture d'un tel communiqué, on pourrait croire que tout va bien, que les comptes sont positifs de 13,6 millions et qu'on peut adresser un grand bravo aux dirigeants de France Télévisions. À aucun moment vous ne faites preuve de transparence vis-à-vis des Français ni n'expliquez que ces résultats sont le fruit d'une opération comptable qui ne crée aucune valeur pour l'entreprise – car le changement des taux d'amortissement sur la fiction ne crée aucune valeur pour l'entreprise.

Pourquoi votre communication financière ne mentionne-t-elle pas cette opération comptable significative, qui gonfle artificiellement les résultats de 20 millions d'euros ? Vous comprenez que cela nourrisse des soupçons d'insincérité au moins sur la communication de la direction de France Télévisions.

M. Christian Vion. En 2023, nous n'avons pas gonflé artificiellement les comptes. Nous avons modifié les règles d'amortissement de la fiction pour mieux refléter la valeur économique des programmes que nous diffusons. En effet, nous nous sommes aperçus que les fictions gagnaient en valeur lors de leur deuxième, troisième, voire quatrième diffusion – je pense à des séries telles que « Alex Hugo », ou « Capitaine Marleau », qui, à leur troisième ou quatrième diffusion, réussissent à être leaders en première partie de soirée.

La règle d'amortissement économique que nous suivions depuis des années pour les programmes de fiction – 80 % de l'amortissement à la première diffusion et 20 % à la suivante – n'était plus adaptée, sans quoi les CAC et la gouvernance n'auraient pas accepté de la modifier. Il fallait tenir compte de la valeur économique nouvelle créée par les nouveaux usages en matière de consommation de la fiction.

C'était différent à mes débuts à la télévision : dans les années 1980, tous ceux qui voulaient voir une fiction d'Antenne 2 la voyaient le jour de sa première diffusion ; pour les diffusions suivantes, la valeur passait quasiment à zéro. Avec notre politique de fiction, les programmes ont de la valeur tout au long de leur durée de vie chez France Télévisions, soit pendant trois ou quatre ans.

La modification n'était donc pas artificielle mais correspondait justement à la réalité économique. Elle faisait depuis plusieurs années l'objet d'une réflexion avec les commissaires aux comptes. L'année 2023 nous a semblé être le bon moment et nous avons agi en toute transparence. D'ailleurs, le compte de résultat que nous avons présenté à notre gouvernance et à notre actionnaire comportait deux colonnes, l'une avec le résultat sans modification des règles d'amortissement et l'autre avec.

Ces sujets sont assez techniques. Dans le communiqué de presse qui a suivi le conseil d'administration, nous ne les avons donc pas exposés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai encore beaucoup de questions à vous poser et le temps nous est malheureusement compté. J'espère que vous pourrez apporter les réponses les plus efficaces possible.

Vous parliez de la sincérité à l'endroit de vos organismes de tutelle. Le groupe France Télévisions est placé sous la tutelle du ministère de la culture, à travers la direction générale des médias et des industries culturelles, et du ministère de l'économie et des finances. C'est à ce titre que vous devez régulièrement transmettre des indicateurs financiers au Contrôle général économique et financier (CGEFI).

J'ai eu accès à ces indicateurs et j'ai constaté que vous n'avez communiqué que le résultat d'exploitation fait maison, sans jamais préciser qu'il était traité pour omettre les éléments non récurrents. En 2023 et 2024, vous avez ainsi présenté des résultats d'exploitation positifs de 3,7 et de 0,7 million, alors que la Cour relève des pertes de 6,9 et 8,7 millions pour ces années-là. C'est un écart significatif. Dans ces indicateurs, vous ne présentez pas non plus les résultats nets, ce qui laisse à penser que vous ne les avez pas présentés les années où les pertes étaient encore plus importantes. En outre, vous ne mentionnez à aucun moment l'alerte sur la baisse des capitaux propres et le risque de dissolution de l'entreprise.

En ne signalant pas vos retraitements comptables à vos autorités de tutelle, notamment au ministère de l'économie et des finances, avez-vous cherché à tromper la vigilance du contrôleur général économique et financier ?

M. Christian Vion. En aucune façon ! Nous fournissons les documents que le précédent responsable du CGEFI nous a demandés. Le contenu des tableaux de bord a fait l'objet d'un accord avec lui, et cela a fonctionné pendant trois ans. Nous rencontrons régulièrement son successeur. Une fois qu'il aura pris la mesure de ce poste, qu'il occupe depuis quelques mois, il pourra éventuellement nous demander d'adapter le modèle du tableau de bord.

Comment imaginer que Contrôle général économique et financier, qui est représenté à tous nos conseils d'administration, mais aussi à tous les comités d'audit et des comptes et à tous les comités des engagements, ne soit pas au courant des débats qui s'y tiennent sur notre gestion ni de la situation des capitaux propres ? Il l'est parfaitement, et connaît nos difficultés s'il y en a. Les PV des conseils d'administration attestent que, depuis 2021, le président du comité d'audit et des comptes évoque régulièrement cette question juridique et surtout les difficultés économiques que nous rencontrons, notamment de baisse de la trésorerie.

Par exemple, quand je présente le budget pour 2026 en évoquant des risques d'exécution, le représentant du Contrôle général économique et financier et moi-même nous retrouvons ensuite et il m'interroge sur les risques et sur mes hypothèses.

Par ailleurs, vous m'interrogiez tout à l'heure sur le résultat d'exploitation prévu par la Cour des comptes. S'il est déficitaire, c'est pour une simple et bonne raison : la Cour des comptes n'inclut pas le crédit d'impôt dans le résultat d'exploitation, contrairement à nous.

Il s'agit du crédit d'impôt perçu par notre filiale FTVS (France TV studio). Pour nous, le crédit d'impôt est clairement un élément de l'exploitation des sociétés de production. C'est de l'argent public qui est versé aux sociétés de production pour qu'elles équilibrent leurs comptes, en contrepartie des tournages et de l'activité qu'elles créent sur le territoire français – vous pourrez en discuter avec leurs représentants. L'ensemble des producteurs de la place comptabilisent le crédit d'impôt de la même manière que nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Qui a décidé de modifier les règles d'amortissement des fictions en 2023, créant une différence de plusieurs millions d'euros qui vous a permis de passer dans le positif ?

M. Christian Vion. Cette question a été instruite par l'entreprise. Nous avons constaté un changement de la consommation de nos programmes de fiction : lors de leur deuxième ou troisième diffusion, ils rencontrent une audience bien supérieure à ce qui était le cas il y a vingt ans, quand l'entreprise avait défini les règles d'amortissement économique.

Dès lors, nous avons instruit la question avec les commissaires aux comptes, qui nous ont demandé de fournir l'évolution des consommations en première et deuxième diffusion par catégorie de programme – les séries feuilletonnantes, par exemple, fonctionnent moins bien en rediffusion que les séries en unitaire ou les miniséries. Cette analyse économique a permis de justifier une modification des règles et de fixer la nouvelle répartition de l'amortissement entre les diffusions – nous avons opté pour deux tiers-un tiers, mais nous avons également envisagé cinquante-cinquante.

Dans une telle affaire, c'est le comité d'audit et des comptes qui est le plus important. C'est lui qui nous interroge sur nos intentions et notre gestion. Il a fallu lui démontrer que le changement des règles d'amortissement était justifié. Si je n'avais pas été d'accord avec les commissaires aux comptes, si je ne les avais pas convaincus, il n'aurait même pas été la peine de présenter la nouvelle règle en comité d'audit : il aurait de toute façon refusé.

Le comité d'audit nous a beaucoup challengés. Ensuite, nous avons présenté le nouveau calcul au conseil d'administration. Pour lui donner une visibilité complète, nous avons montré très clairement l'impact de la modification de la règle d'amortissement pour l'exercice 2023, avec deux colonnes, l'une présentant le résultat avec la règle précédente, l'autre avec la nouvelle règle. Effectivement, le changement de règle avait cette année-là un impact positif sur le résultat de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le rapport de la Cour des comptes, page 86, « l'examen des procès-verbaux du conseil d'administration montre que [la faiblesse des capitaux propres], installée depuis plusieurs années et qui s'est aggravée, n'a pas été véritablement débattue au sein de cette instance. Les tutelles ne semblent pas particulièrement inquiètes face à la gravité de cette situation qui aurait dû être traitée bien plus tôt ».

J'ai pu le constater moi-même lors du conseil d'administration du 13 mars 2025 : le commissaire aux comptes a alerté sur le niveau des capitaux propres, mais personne n'a jugé opportun de s'en inquiéter et les comptes ont été adoptés sans autre débat.

Le montant de la prime de performance de la présidente, Delphine Ernotte, a ensuite fait l'objet de quelques tergiversations : il fallait savoir s'il fallait lui verser 98,5 % ou 100 % du total ! Comment expliquez-vous le sens surprenant des priorités du conseil d'administration ? Pourquoi avez-vous attendu le rapport de la Cour des comptes pour intervenir concernant les capitaux propres, alors que leur niveau met en péril l'avenir de l'entreprise ?

M. Christian Vion. Même si la Cour considère que le conseil d'administration n'a pas suffisamment débattu de la baisse des capitaux propres, ce sujet figure dans pas mal de procès-verbaux et a été beaucoup évoqué en comité d'audit.

Il est en outre possible que ce sujet ait moins inquiété les administrateurs que la baisse des concours publics. La question des capitaux propres est d'ordre juridique, et nous savions que nous avions jusqu'à la fin de 2026 pour la régler et éviter une dissolution – qui reste improbable puisque, France Télévisions étant une entreprise créée par la loi, il est difficile d'imaginer sa dissolution autrement que par la loi.

En tout cas, l'échéance se rapproche. Les administrateurs sont au courant que, pour rentrer dans les normes, il faut ramener les capitaux propres à un niveau supérieur à la moitié du capital social avant la fin de 2026. Ce problème juridique sera réglé en cours d'année. Des réunions de travail sont prévues entre la direction financière et l'APE, notamment.

Je n'ai pas de lien à faire entre cette question et celle de la part variable de la rémunération de la présidence. Je ne siège pas au comité des rémunérations. Quand la question est abordée en conseil d'administration, l'équipe de direction quitte la réunion pour laisser la gouvernance en débattre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne m'avez pas répondu : qui a pris la décision de modifier les règles d'amortissement, afin d'afficher des comptes à l'équilibre en 2023 alors qu'ils étaient lourdement négatifs ? Vous avez parlé de « l'entreprise », mais qui, exactement, dans l'entreprise, a pris cette décision comptable importante ?

M. Christian Vion. Cette décision ne peut être prise que par l'organe de gouvernance qui arrête les comptes, c'est-à-dire le conseil d'administration. Elle est préparée, instruite, proposée par l'entreprise, mais ce n'est pas l'entreprise qui arrête ses propres comptes. C'est le conseil d'administration qui a pris la décision : il nous a suivis en toute connaissance de cause, après que nous avons présenté l'impact sur le compte de résultat. C'est donc lui qui a pris la responsabilité. Cette modification des règles a été approuvée par l'assemblée générale avec l'actionnaire unique, l'État, quelques semaines plus tard.

M. Charles Alloncle, rapporteur. N'est-il pas étonnant que cette décision ait été prise pile l'année où le bilan financier s'annonçait négatif ? N'y a-t-il pas un lien avec le péril des comptes de l'époque ?

M. Christian Vion. La décision a été mûrie, travaillée. Elle n'a pas été si facile à instruire – il ne suffit pas d'avoir une inspiration magnifique pour arranger les choses quand on se rend compte qu'on aura un souci d'équilibrage des comptes de l'année. La question a été instruite en comité d'audit et des comptes avec les commissaires aux

comptes pendant deux ou trois ans. À l'origine, ce sont même les organes de gouvernance qui nous ont signalé que les règles d'amortissement des programmes, notamment de fiction, ne correspondaient plus à la réalité économique et qu'il fallait les modifier. Nous l'avons fait en 2023.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Votre communication financière depuis 2016 annonce un résultat d'exploitation positif. Pourtant, depuis 2021, France Télévisions n'a pas payé le moindre impôt sur les sociétés. Votre groupe a même bénéficié de près de 37 millions d'euros de remboursement d'impôts de l'État, au titre du crédit d'impôt sur les sociétés.

Sans ces remboursements, le déficit cumulé de France Télévisions pour la période 2017-2024 s'élèverait à près de 120 millions plutôt que 80. Qu'est-ce qui justifie le bénéfice d'un crédit d'impôt ? Alors que l'Assemblée nationale cherche des économies, ne faudrait-il pas supprimer cette niche fiscale ?

M. Christian Vion. Je ne pense pas du tout qu'il s'agisse d'une niche fiscale. Dans notre groupe, ce crédit d'impôt concerne à 99 % France TV studio, notre filiale de production. C'est un crédit d'impôt dont bénéficient l'ensemble des producteurs de la place et qui est destiné à favoriser l'activité audiovisuelle, et notamment les tournages, en France. Nous faisons face à une concurrence internationale très forte dans ce domaine. Un certain nombre de pays voisins offrent des crédits d'impôts bien plus avantageux que la France, et les producteurs français sont parfois tentés de délocaliser leurs tournages pour équilibrer leurs comptes.

Selon moi, le crédit d'impôt dont bénéficie France TV studio, pour un montant qui tourne, selon les années, entre 8 et 10 millions d'euros, est d'une utilité absolue pour notre industrie de la création et de la production, dont je rappelle qu'elle représente 260 000 emplois.

Même si j'essaie de gérer le mieux possible France Télévisions, je ne suis pas un spécialiste de la macroéconomie de l'audiovisuel. J'ai toutefois parcouru les études menées par l'État et le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Elles m'ont semblé établir de manière extrêmement convaincante l'efficacité de ce crédit d'impôt et sa capacité à maintenir l'activité et l'emploi sur notre territoire. Pour ma part, je pense que c'est un levier très positif, dont le périmètre dépasse d'ailleurs largement France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes révèle incidemment que France Télévisions a sollicité un emprunt de l'Agence France Trésor (AFT) : « La forte diminution de trésorerie en 2024 était initialement prévue à hauteur de 100 millions d'euros dont la moitié correspondait au remboursement de l'emprunt contracté auprès de l'agence France Trésor ». Cet emprunt contracté en 2020 courrait donc encore en 2024.

Pourtant, le 4 septembre 2018 a été pris un arrêté fixant une liste d'organismes divers d'administration centrale (Odac) ayant interdiction de contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois ou d'émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée. Vous figurez sur la liste. France Télévisions, classée par l'Insee comme Odac, n'a donc pas le droit d'emprunter sur plus d'un an. Comment expliquez-vous donc votre endettement sur quatre ans auprès de l'Agence France Trésor ?

M. Christian Vion. Effectivement, le groupe France Télévisions est classé parmi les Odac, ce que nous regrettons et avons contesté. Nous ne pouvons donc plus emprunter sur plus de 365 jours auprès de banques privées. Nous pouvons toutefois emprunter auprès d'organismes publics, essentiellement la Caisse des dépôts et l'Agence France Trésor.

En 2020, nous devions financer un tiers du coût de la RCC, ce qui représentait une somme importante. Pour être sûr de ne pas manquer de liquidités cette année-là, nous avons sollicité et obtenu un emprunt auprès de l'AFT, sur la base de notre accord avec l'État et d'ailleurs avec son aide. Nous l'avons remboursé en 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le montant de la prime de performance de la présidente de France Télévisions est important – 78 000 euros. Les critères sur lesquels cette prime est indexée interrogent : pourquoi avoir choisi le *reach* – c'est-à-dire la part du public exposée à des contenus de France Télévisions pendant au moins dix secondes – plutôt que la part d'audience ?

La prime est également indexée à 30 % sur des critères financiers, mais qui n'impliquent pas une performance en matière de résultats financiers, simplement une « conformité avec le dernier budget voté ». Delphine Ernotte a ainsi touché 98,5 % de sa prime de performance en 2025 alors même que le résultat d'exploitation était négatif, selon la Cour des comptes. Le critère de performance qui lui a enlevé 1,5 % de sa prime ne concernait ni les audiences, ni les performances financières de l'entreprise, mais la réduction des gaz à effet de serre de France Télévisions.

Roselyne Bachelot, ancienne ministre de la culture, nous expliquait la semaine dernière que « La prime de performance allouée à des dirigeants d'établissements publics ne salue pas seulement une performance financière qui, de toute façon, ne s'applique pas à France Télévisions puisqu'elle n'est pas une entreprise privée. »

En tant que directeur financier de France Télévisions, trouvez-vous normal que la prime de performance de Delphine Ernotte ne soit pas liée à sa performance financière et à sa capacité à faire de l'audience ou à respecter son budget, alors qu'il est financé par les Français ? On l'a vu, la Cour d'État a fait état d'un déficit de plus de 80 millions d'euros depuis 2017.

M. Christian Vion. Je vous rappelle que je suis directeur général adjoint en charge de la gestion, de la production et des moyens et qu'il y a aussi à France Télévisions une directrice financière. Je ne siège pas au comité des rémunérations, qui fixe les indicateurs de la prime de performance de la présidente. Néanmoins, les règles que vous avez rappelées me paraissent tout à fait cohérentes avec la stratégie de l'entreprise : le *reach*, la surperformance économique et le respect de nos objectifs de RSE.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Par conséquent, il vous paraît cohérent de verser à Mme Delphine Ernotte une prime de performance annuelle de 78 000 euros – c'est-à-dire 98,5 % du montant total dont elle pouvait bénéficier – alors qu'il y a un risque de quasi-dissolution, que la trésorerie est négative malgré un abondement à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et que plusieurs indicateurs, y compris sur les audiences, ne sont pas au niveau escompté ?

M. Christian Vion. Il y a bien un critère financier, qui compte pour 30 % dans le calcul de la part variable de sa rémunération. Si la gouvernance fixe une règle du jeu en début d'année, avec un budget prévoyant un certain niveau de résultat d'exploitation avant éléments non récurrents, et que celui-ci est atteint ou dépassé, il est normal que la prime soit versée. Si la règle avait été différente et que l'on avait demandé à la présidente de France Télévisions de rétablir les capitaux propres – ce qui aurait été impossible à atteindre –, alors ce n'aurait pas été le cas. Il est normal que l'évaluation, et c'est vrai pour tous les présidents d'entreprises publiques, corresponde aux règles fixées par la gouvernance. Si les indicateurs sont atteints, les parts sont versées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2024, l'Inspection générale des finances a publié un rapport d'accompagnement à la transformation de France Télévisions dans lequel il est écrit : « La mission constate un déficit global de culture de l'efficacité chez France Télévisions. Il n'y a pas d'équipe en charge de l'efficacité, l'audit interne ne comprend que cinq personnes, les gains de productivité ne sont pas pilotés, la planification opérationnelle n'est pas optimisée, les indicateurs financiers sont absents du tableau de bord de la présidence. » Le tableau est accablant. Comment expliquez-vous ce déficit criant, voire problématique, de pilotage financier de la part de la direction et de la présidence de France Télévisions ? Comment répondez-vous à ces accusations et aux constats graves dressés par l'IGF ?

M. Christian Vion. L'efficacité est pour nous un sujet très important. Le rapport de l'IGF n'était pas négatif sur tous les plans. L'IGF était intervenue au moment de la discussion du COM 2024-2028 pour nous aider à construire ce qu'on appelait le programme incitatif de transformation – qui ne s'est jamais réalisé, malgré l'énergie que nous y avons consacrée. Nous nous étions fixés comme objectif de réaliser 200 millions d'euros d'économies. L'IGF a considéré que c'était très ambitieux et que nous n'arriverions à en réaliser que 80 millions. Cependant, cela prouve notre volonté d'être efficaces, même si je reconnais que des progrès restent à faire – je ne voudrais pas donner l'impression que je pense que nous sommes parfaits. Nous y travaillons.

Depuis le passage de l'IGF, nous avons créé une direction de la performance opérationnelle. Nous avons, par exemple, présenté hier au CSE central un important projet de refonte de la fabrication de nos éditions d'information qui doit en augmenter l'efficacité. L'optimisation de la planification est en progrès continu et je peux vous assurer que la présidente est parfaitement au courant des résultats financiers de l'entreprise tout au long de l'année.

Nous travaillons sur tous ces plans. C'est pourquoi je tenais à relativiser et à contextualiser les phrases que vous avez citées, qui donnent une idée très négative du rapport de l'IGF.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous relativisez ces éléments du rapport de l'IGF, mais voici ce qu'on trouve sur l'audit interne à la page 80 du rapport de la Cour des comptes : « Les rapports de suivi des auditeurs internes sur la période montrent cependant que si leurs recommandations sont globalement acceptées, leur taux de mise en œuvre est plus faible : ainsi, les trois audits de suivi réalisés en 2024, affichent des taux de mise en œuvre des recommandations de 35 %, 51 % et 75 %, alors que les taux correspondant de recommandations acceptées s'élèvent à 70 %, 82 % et 88 %. »

Autrement dit, vous appliquez moins de la moitié des recommandations formulées par votre équipe d'audit interne. Une fois encore, pourquoi un tel déficit de suivi pour corriger les dysfonctionnements de pilotage financier et d'efficacité constatés ?

M. Christian Vion. Nous avons effectivement une équipe d'audit interne qui identifie des points de progrès et émet des préconisations. Il faut parfois un peu de temps pour toutes les réaliser, mais cela confirme néanmoins notre réel souci d'améliorer notre efficacité, dans une logique de progrès continu.

On ne peut pas ouvrir tous les fronts en même temps. J'ai évoqué nos chantiers de transformation – Juliette Rosset-Cailler, directrice de la stratégie et du pilotage de la transformation, pourra vous en parler. Ces chantiers prennent du temps et supposent des investissements. Ils impliquent aussi d'engager un dialogue social, que nous ne pouvons pas submerger avec ces sujets de transformation. En tout cas, les audits internes identifient les

axes de progrès, d'autres audits en assurent le suivi et la direction est au courant de ce qui n'avance pas assez vite. Nous disposons donc des leviers pour mettre la pression sur les directions opérationnelles et mettre en œuvre les points de progrès sur lesquels nous convergeons. C'est comme cela que nous pilotons notre entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de l'IGF précise que l'équipe d'audit interne ne comprend que cinq personnes. C'est peu pour une entreprise de 9 000 employés, dont le budget annuel oscille aux alentours des 3 milliards, qui connaît des problèmes de défaillances et qui fait l'objet d'alertes récurrentes de la Cour des comptes et de l'IGF. Pourquoi lui allouer aussi peu de moyens alors que j'apprends, il y a quelques jours, dans *Le Parisien*, qu'une cellule entière a été montée pour assurer le *media training* et coacher les personnes auditionnées par la commission d'enquête ? Sans compter que la présidente du comité d'éthique de France Télévisions se plaint de ne pas avoir suffisamment de moyens pour assurer une veille et faire correctement son travail. N'y a-t-il pas là un problème de priorisation des besoins ?

M. Christian Vion. Nous n'avons effectué aucun recrutement ni fait appel à aucune aide extérieure pour préparer, comme c'est normal, nos auditions devant la commission d'enquête. Je me suis préparé avec mes équipes et, compte tenu du périmètre de ma direction, j'ai révisé un certain nombre de points. Nous avons également travaillé collectivement avec mes collègues ici présents, puisque vous avez choisi de nous convoquer ensemble. Nous l'avons fait avec l'aide du secrétariat général, qui est chargé des relations institutionnelles et en particulier des relations avec le Parlement. Votre commission d'enquête est importante pour nous et il est normal que nous nous préparions pour répondre le mieux possible à vos questions. Cependant, il n'y a eu absolument aucune aide extérieure pour ce faire.

Oui, l'effectif de l'équipe d'audit interne est assez faible, mais c'est souvent le cas dans les entreprises – il est rare que ces cellules comptent plus d'une dizaine de personnes. Nous pourrions sans doute avoir une ou deux personnes supplémentaires mais, dans un contexte de baisse des effectifs, tous les choix de recrutement sont difficiles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Vous dites qu'il n'y a eu aucun recrutement, ni aide extérieure pour préparer cette audition. Me confirmez-vous, sous serment, qu'aucune entreprise privée n'a été mandatée pour aider à la préparation de cette réunion ?

M. Christian Vion. Aucune, à ma connaissance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « À ma connaissance ». Vous n'excluez donc pas qu'une entreprise privée, notamment de *media training*, ait pu être sollicitée par France Télévisions pour aider et coacher les personnes auditionnées.

M. Christian Vion. Je ne pense pas que ce soit possible ; donc je vous dis, à ma connaissance, aucune.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie. J'aimerais maintenant revenir sur la comptabilité analytique. On peut lire en page 95 du rapport de la Cour des comptes que « la direction du budget et le Contrôle général économique et financier ont à maintes reprises demandé à l'entreprise de présenter son budget prévisionnel en nature, pour mieux identifier les charges sur lesquelles des économies seront portées, sans que France Télévisions ait jamais donné suite à cette demande également formulée par l'Inspection générale des finances et la Cour, qui n'a donc pu comparer l'exécution issue des comptes de résultat patrimoniaux à des prévisions présentées sous la même forme ».

L'IGF nous a confirmé, lors de son audition il y a quelques jours, avoir eu beaucoup de difficultés à analyser l'intégralité de vos comptes en raison de ce manque de comptabilité analytique. Pourquoi n'avez-vous jamais donné suite aux demandes de votre tutelle, la direction du budget, ni à celles du contrôleur général des finances, de l'IGF ou de la Cour des comptes, de mettre en place une véritable comptabilité analytique permettant d'affecter des coûts à des programmes ? Vous êtes nettement en deçà de ce qui est réalisé chez Radio France. Quelle en est la raison ?

M. Christian Vion. Je vous remercie de cette question, car il y a une profonde incompréhension sur le sujet. France Télévisions dispose bien sûr d'une comptabilité analytique ! Sinon, nous ne pourrions pas suivre nos missions, nos activités, le budget des différentes directions, le coût des projets et des programmes. D'ailleurs, si nous n'en avions pas, nous ne pourrions pas établir les comptes annuels puisque, les programmes étant à l'actif du bilan, il faut bien leur affecter les charges qui leur reviennent – non seulement des charges directes, mais aussi la refacturation de prestations internes valorisées sur la base de barèmes. C'est donc une comptabilité analytique assez complexe.

Ce qui est paradoxal, c'est que le reproche qui nous est fait par les inspections, et par notre actionnaire parfois, de ne pas présenter le budget par nature n'est justement pas un sujet de comptabilité analytique. Nous privilégions une présentation par métier – qui est analytique – à une présentation par nature parce que cette dernière est moins importante pour le pilotage de l'entreprise ; nous avons eu l'occasion de l'expliquer à nos tutelles. Toutefois, puisque nous avons cette demande, nous y répondrons. Lors de la présentation du budget prévisionnel pour 2026, nous avons proposé à notre gouvernance, en plus des présentations habituelles, une présentation par nature comptable, que nous continuerons à améliorer en fonction du dialogue que nous aurons avec la tutelle.

L'IGF a reconnu dans son rapport que nous n'étions pas en mesure de produire, en un instant, toutes les analyses souhaitées, mais que la direction financière s'était employée à communiquer tous les éléments demandés – ce qui suppose notamment une activité manuelle – et qu'elle les avait obtenus au bout de quelques jours ou de quelques semaines.

Par conséquent, il existe bien chez France Télévisions une comptabilité analytique, même si elle peut encore être améliorée. C'est vrai que nous mettons davantage nos forces dans une comptabilité qui nous permet de piloter l'activité de la maison que dans une approche permettant un suivi *a posteriori*. Néanmoins, nous progresserons sur ce deuxième plan, parce que nous avons conscience qu'avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, les data qui seront disponibles grâce à une comptabilité analytique *a posteriori* nous seront utiles pour gérer l'entreprise.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans le rapport de la Cour des comptes, on lit page 34 que les charges de France Info TV s'élèvent à 28 millions d'euros. Lorsque j'ai posé la question à Mme Ernotte, lors de son audition, elle a évoqué un montant de 40 millions. Des professionnels du secteur nous expliquent qu'une chaîne d'information en continu a besoin, pour bien fonctionner, d'au moins 100 millions. Devant des chiffres aussi différents, pouvez-vous nous indiquer le véritable coût de France Info TV ?

M. Christian Vion. Les charges qui sont directement affectées à France Info TV sont effectivement de 40 millions d'euros, comme nous l'avons signalé à la Cour des comptes. Cette dernière regrette que nous ne disposions pas d'un coût plus complet. France Info, comme l'ensemble des activités de France Télévisions ces dernières années, s'est construite en mutualisant plusieurs potentiels de travail au service de nos objectifs éditoriaux, en l'occurrence l'information. Nous l'avons fait dans le secteur de la fabrication, dans celui de

l'information – en créant une rédaction unique – ou dans celui de la direction des programmes. Si nous ne l'avions pas fait, d'ailleurs, nous n'aurions pas pu faire face à la diminution très importante des concours publics ni continuer à remplir nos missions.

S'agissant de l'information, nous avons une direction mutualisée des reportages et des moyens, que nous pilotons pour essayer de maximiser son potentiel et qui sert à la fois les éditions d'information, les magazines d'information et France Info. Il est vrai que le coût de cette direction ne figure pas dans les 40 millions mentionnés. Nous pourrions faire une règle de trois pour tenter de vous répondre, ou passer beaucoup de temps à recenser, pour chaque sujet, le nombre de monteurs qui y ont collaboré toute la journée, mais nous ne l'avons pas fait pour l'instant. Les coûts additionnels qui peuvent être valorisés sur France Info n'excèdent pas, à mon avis, une dizaine de millions d'euros – mais cela reste approximatif –, ce qui signifie que le coût total de France Info pourrait être de l'ordre de 50 millions.

Ensuite – et c'est sans doute la raison pour laquelle les professionnels évoquent des chiffres plus élevés –, la valeur de France Info est bien sûr supérieure puisque la chaîne utilise aussi des contenus produits par d'autres équipes que les siennes : des reportages produits pour nos éditions d'information et pour nos magazines, parfois même des documentaires. La valeur de l'offre de France Info est donc bien supérieure à ces 40 ou 50 millions. C'était le sens de la création de la chaîne il y a dix ans : sa rédaction s'est montrée capable de diffuser, chaque jour, toutes les éditions d'information, de proposer des magazines qui n'existent que sur France Télévisions et d'assurer une édition en continu de notre offre d'information.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cependant, quel est le montant exact ? Est-il plus proche de 40 millions, comme l'a indiqué Mme Ernotte, de 100 millions, comme l'estiment les spécialistes du secteur, ou de 28 millions comme l'écrit la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Ce ne peut pas être 100 millions. Les coûts directement affectés et recensés sont de 40 millions. J'estime que, sur les moyens techniques qui sont mutualisés, une dizaine de millions d'euros pourraient être affectés à France Info, ce qui nous amène à 50 millions. Ensuite, je ne valorise pas le coût des programmes que France Info diffuse et qui sont déjà financés sur d'autres budgets – cela n'aurait pas de sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris hier que le tribunal judiciaire de Paris avait ouvert une enquête contre Mme Ernotte pour abus de biens sociaux et recel, et pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou l'un de ses subordonnés. Il s'agit d'un séjour au palace *Le Majestic* de Cannes, dans des suites à 1 750 euros la nuit pour certaines, au profit d'une dizaine de membres du comité de direction de France Télévisions et de deux cadres du média Brut.

Je ne commenterai pas l'enquête en cours, mais les questions de conflits d'intérêts et de déontologie sont au cœur des travaux de notre commission d'enquête. J'avais d'ailleurs voulu le mettre sur la table dès le premier jour, afin de faire toute la lumière et d'obtenir des réponses. Cela m'a suffisamment été reproché, notamment par des cadres dirigeants de France Télévisions qui, lorsque j'évoquais ces nuits d'hôtel à Cannes, m'accusaient de diffuser de fausses informations. Je n'ai pas obtenu toutes les réponses souhaitées. Il m'a notamment été opposé que France Télévisions recourait à la pratique du *barter*, montage financier encore très flou pour moi.

Monsieur le directeur, qui devez veiller aux dépenses, vous n'étiez pas présent je crois lors de ces séjours à Cannes. Avez-vous fait part de votre réprobation à la présidente de France Télévisions ou à d'autres directeurs au sujet de ces montants qui peuvent choquer nombre de Français ? Pourquoi ne pas avoir réagi plus tôt ?

M. Christian Vion. Aucun euro d'argent public n'a été dépensé pour financer ces chambres. Pendant le Festival de Cannes, où nous devons envoyer des équipes travailler, il est difficile de se loger et le coût des hôtels est très élevé – c'est la loi du marché. Le système du *barter*, que vous trouvez flou, est effectivement un peu complexe puisque trois parties entrent en jeu : le mécanisme consiste à financer un achat de l'entreprise grâce à la vente d'espaces publicitaires invendus, par l'entremise d'un *barteriste* qui fait le lien entre ces invendus et des tiers qui les achètent. Il faut bien comprendre que ces espaces publicitaires n'auraient pas été vendus et que la recette générée par cet échange permet de financer les nuitées à Cannes sans que leur coût pèse sur le compte de résultat de France Télévisions. Dans ces conditions, pourquoi voudriez-vous que j'aie la moindre réprobation ?

Les équipes de La fabrique, depuis que nous sommes partenaires, se déplacent en nombre à Cannes, parce qu'elles y font de nombreuses émissions et que nous délocalisons la télévision du Festival. Il faut donc les loger à Cannes, de préférence à proximité pour éviter d'autres difficultés, de productivité ou de frais de transport. En anticipant largement, nous avons réussi l'année dernière à négocier des chambres aux alentours de 200 euros. Or une chambre payée 200 euros lors du Festival de Cannes dégrade plus fortement le compte de résultat de France Télévisions que cette opération de *barter* qui est purement équilibrée. Je n'ai donc pas de réprobation à l'encontre d'un échange de marchandises qui ne pèse pas sur le résultat de la maison.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que, grâce au système du *barter*, pas un euro d'argent public n'est versé pour financer les nuitées pendant le Festival. Pourtant, lors de son audition, M. Alduy, qui est l'un des directeurs ayant séjourné à Cannes, a expliqué que France Télévisions disposait de ces suites à l'hôtel Le Majestic depuis plus de vingt-cinq ans – et qu'elle en avait d'ailleurs davantage à l'époque qu'au cours des dernières années. Il a également précisé que le mécanisme de *barter* ne datait que de 2022. Cela signifie qu'auparavant les chambres réservées à Cannes étaient bien directement financées par le budget de France Télévisions, c'est-à-dire par l'impôt du contribuable.

Vous expliquez aussi que le *barter* consiste à vendre des espaces publicitaires invendus. Mais ceux-ci ont une valeur marchande. Ce sont des créneaux publicitaires de France Télévisions et donc, d'une certaine façon, du contribuable, qui sont troqués, monnayés auprès d'acteurs privés pour obtenir des suites et loger les dirigeants de France Télévisions. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que ces nuitées n'ont pas coûté un centime d'euro d'argent public puisque ces espaces publicitaires ont une valeur marchande, même si celle-ci est parfois dépréciée – c'est la loi de l'offre et de la demande. De plus, ces échanges se font auprès d'acteurs privés, qui apportent ainsi leur concours pour permettre aux dirigeants de France Télévisions de loger à Cannes ; ce qui veut dire qu'il peut y avoir une forme de prise illégale d'intérêts.

M. Christian Vion. Nous sommes partenaires du Festival depuis 2022. À cette occasion, nous avons renforcé notre présence à Cannes et lancé les opérations de *barter* précisément pour limiter les frais sur place. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'espaces invendus. S'ils devaient représenter un manque à gagner en cash pour l'entreprise France Télévisions, ce serait une mauvaise affaire de gestion. Mais ce n'est pas le cas. La règle du jeu consiste à vérifier que ces créneaux n'auraient pas été vendus avant de les proposer à un tiers, par l'intermédiaire du *barteriste*. La régie publicitaire y a d'ailleurs tout intérêt puisque son but est de maximiser son chiffre d'affaires publicitaire pour atteindre les objectifs que nous lui fixons. Le système n'a donc de sens que si ce sont des invendus qui sont mobilisés pour financer des achats.

C'est une très bonne manière d'acheter des marchandises et il n'y a donc aucune réprobation de ma part. J'ajoute que la proportion d'invendus n'est pas énorme – sinon, nous

réglerions une partie du problème budgétaire de France Télévisions ! Le système a vocation à rester marginal, mais il constitue un levier que nous avons tout intérêt à utiliser.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister. Je ne comprends toujours pas en quoi ce mécanisme n'impliquerait ni la mise à disposition de moyens publics, ni le moindre centime d'euro d'argent public en échange de ces suites. Tout ceci n'est pas gratuit. Pouvez-vous nous confirmer, sous serment, que les suites au Majestic n'ont entraîné ni la mobilisation de fonds de France Télévisions, ni la valorisation d'un actif de France Télévisions, d'une façon ou d'une autre ?

M. Christian Vion. Il n'y a pas eu un euro d'argent public mobilisé dans ces achats financés par *barter*. Je ne qualifierai pas ces espaces publicitaires d'actifs de France Télévisions, puisqu'ils ne sont pas immobilisés à l'actif du bilan. Lorsqu'ils sont valorisés, bien sûr, ils ont une certaine valeur – mais pas quand ils restent invendus, ce qui aurait été le cas sans cet achat en *barter*. Il n'y a donc aucun coût pour l'entreprise France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Là encore, comme sur la communication financière, on joue sur les mots. Vous affirmez qu'il n'y a pas un euro d'argent public dépensé mais, dans le même temps, vous reconnaissez que ces espaces ont une certaine valeur pour France Télévisions et donc pour le contribuable. Vous affirmez qu'on ne peut pas parler d'actifs d'un point de vue comptable parce qu'ils ne sont pas immobilisés... On tourne autour du pot ! En échange d'espaces publicitaires qui appartiennent à France Télévisions, donc au contribuable, et qui ont une valeur marchande, quel qu'en soit le prix, des suites d'hôtel ont été réglées. Il y a bien eu une transaction qui implique une valorisation ou, en tout cas, un montant d'argent public.

M. Christian Vion. Il y a bien eu une transaction, avec un échange de factures et un paiement de TVA – sinon, nous serions dans l'illégalité. Nos financements proviennent à la fois de concours publics et de la publicité ; nous sommes ici dans le domaine de la publicité. Les espaces d'antenne de France Télévisions n'ont une valeur publicitaire que si nous sommes capables de les valoriser auprès de nos annonceurs traditionnels. Lorsque ce n'est pas le cas, nous en profitons pour les valoriser dans le cadre d'un échange de marchandises. Je vous confirme donc, sous serment, que ce n'est pas avec de l'argent public que nous finançons des achats dans le système du *barter*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Alduy nous a expliqué je crois que ce mécanisme avait été instauré en 2022, alors que les dirigeants de France Télévisions allaient depuis vingt-cinq ans au Majestic, où ils disposaient d'ailleurs de plus de chambres auparavant. Que se passait-il à l'époque ? Le coût des suites devait bien être imputé directement sur le budget de France Télévisions.

M. Christian Vion. Je n'ai pas l'information, ni le souvenir de ce qui se passait avant que nous soyons partenaires du Festival de Cannes. Si le *barter* n'existait pas, cela veut dire que les chambres d'hôtels étaient financées par de la facturation – nous vérifierons ce point.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous occupez je crois vos fonctions depuis 2016. Je vous remercie de vérifier ce point, qui est important, et de nous transmettre les éléments.

Lors de son audition le 10 décembre dernier, M. Tardieu, secrétaire général de France Télévisions, a expliqué que, désormais, les équipes ne séjournaient plus au *Majestic* mais au *Gray d'Albion*, qu'il a qualifié d'hôtel de catégorie inférieure – c'est tout de même un quatre étoiles plutôt luxueux. Quel a été le coût total de ces nuitées, l'année dernière, pour France Télévisions ?

M. Christian Vion. Je ne peux pas vous le dire, et je ne me risquerai pas à avancer un chiffre approximatif. En revanche, je peux vous indiquer que nous fonctionnons avec le *Gray d'Albion* également en mécanisme de *barter*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous demanderai de bien vouloir nous communiquer ces informations.

Vous nous dites, comme les autres dirigeants que nous avons interrogés à ce sujet, qu'à cette époque de l'année, il est très difficile de se loger à Cannes à moindre coût. En l'espèce, on parle tout de même de suites à 1 700 euros la nuit. Or j'ai constaté, en me rendant sur le site Booking.com, qu'il était possible de louer, pendant le Festival, une chambre dans un hôtel Ibis trois étoiles au prix de 464 euros la nuit. Pourquoi n'avez-vous pas, comme tous les Français, réservé des chambres sur cette plateforme ?

M. Christian Vion. Nous devons loger de multiples équipes à Cannes. Pour La fabrique, dont les personnels sont très nombreux, nous avons trouvé, en anticipant, des solutions à 200 euros et nous en sommes contents. Nous sommes très attentifs à l'optimisation du coût du déplacement à Cannes. De manière générale, pour l'hébergement des équipes qui se rendent à des festivals, nous nous efforçons d'anticiper le plus possible et de négocier des tarifs avec les groupes hôteliers. Je ne m'occupe pas personnellement de ces questions mais je sais que, pour le Festival international du film d'animation d'Annecy et le Festival international de programmes audiovisuels de Biarritz, nous avons réussi, grâce à ces négociations, à améliorer singulièrement les conditions auxquelles nous logeons nos professionnels. C'est un souci constant.

M. Gilles Monchy, directeur de la production des jeux, divertissements, magazines et documentaires sur France Télévisions. Étant chargé de la partie opérationnelle de la production audiovisuelle lors du festival de Cannes, je confirme qu'une grande partie des équipes de La fabrique sont logées dans des résidences Pierre & Vacances, qui n'ont rien de luxueux. Par ailleurs, cette année, grâce aux évolutions technologiques et aux investissements réalisés par La fabrique, la télévision du festival – qui couvre les conférences de presse des équipes des films, les photo call et les montées des marches – sera réalisée en *remote concept*, comme on dit dans notre jargon, c'est-à-dire qu'une partie des équipes de production restera à Paris. Nous économiserons ainsi des frais de déplacement et d'hôtel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dernière question à ce sujet. Vous dites, monsieur le directeur, que vous ne supervisez pas ces dépenses. Pourtant, il me semble qu'elles entrent dans votre périmètre de compétence, compte tenu de la sensibilité du sujet. Je suppose qu'au moins depuis le dépôt d'une plainte il y a un peu plus de deux ans, vous examinez les dépenses avec rigueur et précision. Pourquoi ne supervisez-vous pas celles-ci précisément ?

Par ailleurs, permettez-moi d'insister, avez-vous une idée du coût que représentait chaque année avant 2022, pour France Télévisions, donc pour le contribuable, l'hébergement dans les suites du Majestic pendant le Festival de Cannes ? Vous avez probablement cette information.

M. Christian Vion. Depuis que nous sommes partenaires du Festival de Cannes, c'est-à-dire depuis 2022, les équipes qui se déplacent sont plus nombreuses. C'est donc une question à laquelle nous prêtons attention. Je n'ai pas en permanence sous la main les informations concernant cet événement mais, globalement, les équipes de gestion et les équipes opérationnelles s'efforcent de trouver les meilleures solutions. La réponse de M. Monchy est assez éclairante à cet égard. Avant 2022, notre présence au Festival de Cannes se limitait à la direction du cinéma et à l'information : ce n'était pas du même ordre. Depuis,

le dispositif est plus ample. Ainsi, La fabrique, composée d'équipes qui réalisent des émissions chaque jour, représentait, ces dernières années, plus d'une centaine de nuitées. C'est donc, encore une fois, une question à laquelle nous prêtons une attention croissante depuis 2022.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Il ressort des documents qui m'ont été transmis par la direction de France Télévisions que, l'an dernier, le montant des dépenses liées au Festival de Cannes a presque atteint les 6 millions d'euros, financés par le contribuable. Dans ceux que vous m'avez communiqués, vous indiquez avoir réalisé 400 000 euros d'économies entre 2024 et 2025. Pourtant, j'observe qu'en 2022, le festival n'a coûté « que » 5,2 millions. Comment expliquez-vous que ces dépenses aient augmenté de 15 % entre 2022 et 2025 ?

M. Gilles Monchy. Même si je n'étais pas encore revenu à France Télévisions à l'époque, je peux vous dire que le dispositif de 2022 n'a rien à voir avec celui de 2025. Par exemple, en 2022, l'émission « C à vous » n'avait pas été délocalisée à Cannes durant la quinzaine. Quant aux économies réalisées entre 2024 et 2025, elles résultent d'une réduction des dispositifs techniques mobilisés par la télé du festival. Nous avons ainsi installé, pour l'ensemble des conférences de presse et le photo call, des caméras similaires à celles dont cette salle est équipée : au lieu d'avoir un cadreur derrière chaque caméra, un seul opérateur les pilote toutes. Depuis que je suis responsable de cet événement, nous travaillons à réduire les coûts et à les optimiser en exploitant la technologie, mais aussi en organisant mieux certains plannings et en faisant appel le plus souvent possible à des intervenants locaux plutôt qu'à des personnels venant de Paris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les questions suivantes concernent la production, à laquelle est allouée une bonne partie du budget de France Télévisions.

Environ 80 % des émissions de flux diffusées sur France 5 sont produites par deux sociétés privées, Together Media et Mediawan, laquelle est la première bénéficiaire des contrats de production de France Télévisions, pour plus de 110 millions d'euros par an. Je ne reviendrai pas sur le fait que cette société a été cofondée par MM. Niel et Pigasse, qui partagent et assument un agenda politique – quasiment présidentiel puisqu'ils envisageraient, selon les rumeurs, une candidature à cette élection. M. Pigasse assume du reste vouloir mobiliser tous les médias qu'il contrôle au service de son combat contre la droite radicale.

Une telle situation peut susciter des interrogations sur le plan déontologique. Mais ma question porte surtout sur l'externalisation de plusieurs émissions. « C à vous » et « C dans l'air », par exemple, diffusées sur France 5, sont assez simples à produire : elles nécessitent un plateau, des cadreurs, de l'éclairage et des reportages. Qu'est-ce qui justifie que France Télévisions, forte de 9 000 employés, décide de confier leur production à des sociétés privées ?

M. Gilles Monchy. D'abord, France Télévisions n'externalise pas la totalité de sa production. Si Mediawan est en effet son premier fournisseur de programmes, à hauteur de 12,8 %, France TV Studio, notre filiale de production, arrive en deuxième position avec 11 % des programmes.

Ensuite, les émissions de flux font bien souvent l'objet de formats détenus par des producteurs. Même si ces émissions ne font, comme vous le dites, que réunir des personnes autour d'une table, leur décor, leur mise en scène, certaines chroniques présentent des particularités qui peuvent les apparenter – ce n'est pas à moi d'en juger – à un format. France Télévisions sélectionne les producteurs en fonction non pas des sociétés de production, mais des projets qu'ils lui soumettent ainsi que de critères précis : pertinence éditoriale, cohérence avec les missions de service public, potentiel d'audience, attractivité de l'émission. Par

ailleurs, certaines sociétés de production sont sollicitées pour leur savoir-faire reconnu dans certains domaines : les talk-shows, la santé, l'enfance, les jeux... Cette diversité de producteurs permet de disposer d'une offre de programmes riche et de stimuler la créativité.

Vous avez évoqué notamment les émissions « C à vous » et « C dans l'air », produites par Mediawan et diffusées sur France 5. À l'origine, la société Troisième Œil Productions, qui produit la première, ne faisait pas partie de Mediawan ; quant à Maximal Productions, qui produit la seconde, elle appartenait au groupe Lagardère. Ces deux sociétés ont intégré Mediawan à la suite de rachats, mais nous n'allions pas mettre un terme à ces deux émissions à succès pour cette raison.

D'autres émissions emblématiques du service public perdurent sur France Télévisions tout en étant produites par des sociétés de production ayant rejoint des groupes comme Mediawan : le programme « Prodiges », par exemple, sur la qualité duquel nous pouvons tous nous accorder et qui répond à une mission de service public. À l'origine, ce programme est créé par Shine France, société ensuite rachetée par Endemol. Quelques années plus tard, la nouvelle société Endemol Shine est à son tour rachetée par Banijay. « Prodiges » est toujours à l'antenne et rencontre toujours un important succès d'audience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse. Dans le cadre de vos fonctions, avez-vous eu à connaître de conflits d'intérêts entre des dirigeants de France Télévisions et des sociétés de production ? Je rappelle que vous avez prêté serment.

M. Gilles Monchy. Lorsqu'un dirigeant quitte France Télévisions pour rejoindre une société de production, une procédure très précise, la « procédure renforcée », encadre les commandes passées à cette société : le moindre engagement – même l'achat d'un programme de quelques milliers d'euros – est soumis au comité d'investissement des programmes (CIP) et à la présidente de France Télévisions ; il est également communiqué au contrôleur financier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et parmi vos collègues, quelqu'un a-t-il eu connaissance d'éventuels conflits d'intérêts entre les dirigeants de sociétés de production et des dirigeants de France Télévisions, en particulier ceux qui sont impliqués dans la signature de contrats de production ?

M. Christian Vion. En aucune façon.

Tous les salariés de France Télévisions, y compris les dirigeants, déclarent leurs intérêts en début d'année : nous sommes donc informés de tout lien familial entre un salarié de la direction éditoriale ou de la direction de la production et le salarié d'une société de production. Lorsqu'un tel lien est établi, il est demandé au salarié de France Télévisions de se déporter de la négociation. Nous sommes très transparents à ce sujet.

Non seulement nous disposons de la procédure renforcée pour les sociétés de productions dans lesquelles travaillent d'anciens salariés, mais de manière générale, la procédure relative aux engagements de programmes, qui a été renforcée ces dernières années, est extrêmement structurée. Même pour un programme de quelques dizaines de milliers d'euros, l'accord de quatre métiers est nécessaire avant l'achat : le métier éditorial – l'unité de programme – identifie l'intérêt du programme pour les antennes et la plateforme de France Télévisions ; le métier des antennes se prononce ensuite sur la manière de l'intégrer aux grilles des chaînes et à la plateforme, en fonction du public cible ; la direction de la production donne son avis sur la négociation, sur l'investissement et sur les droits ; enfin, la direction financière des programmes confirme que le budget est disponible.

Le comité d'investissement des programmes, qui est co-présidé par le directeur des antennes et des programmes et par moi-même, se réunit toutes les semaines pour examiner les projets proposés dont le montant dépasse 600 000 euros. Il donne mandat à la direction de la production pour négocier l'engagement du programme sur des bases financières convenues.

Ce système est très robuste : plusieurs métiers donnent leur avis avant que la discussion soit engagée avec le producteur ; ils relèvent en outre de deux lignes hiérarchiques différentes, ma direction et celle des antennes et des programmes.

À mon sens, les conflits d'intérêts qui pourraient peser sur l'engagement d'un programme et aller à l'encontre des intérêts de France Télévisions ne peuvent exister. La procédure a été saluée par la Cour des comptes et l'audit interne que nous avons mené l'a trouvée très robuste. Toutes les précautions sont prises pour défendre, dans le cadre de la négociation, les intérêts de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le rapport de la Cour des comptes de 2016 recommandait la création d'un comité d'investissement des programmes, afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts pour des montants inférieurs à 10 millions d'euros.

J'ai demandé à France Télévisions de me communiquer les avis rendus par ce comité : j'ai reçu un email du secrétaire général m'indiquant que ces documents n'existaient pas. Je peux le prouver, c'est écrit noir sur blanc. Pourtant, France Télévisions a ensuite publié sur l'ensemble de ses réseaux sociaux un message expliquant que je propageais des mensonges. Je considère que ces éléments de communication sont très graves et portent atteinte au pouvoir du Parlement de contrôler une entreprise publique. Néanmoins, j'ai parfaitement conscience que cette décision n'émane pas de vous, pas plus que vous n'êtes à l'origine de l'email qui m'a été envoyé.

J'ai formulé la même demande lors de l'audition des directeurs de programmes, il y a quelques jours. Ils m'ont confirmé, sous serment et contrairement à ce que la direction de France Télévisions m'avait affirmé par email, l'existence des avis du comité d'investissement, qu'ils m'ont ensuite fait parvenir. En prenant connaissance de ces documents manifestement sensibles et qu'on a voulu me cacher, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une simple liste agrémentée de « oui » et de « non », sans aucune motivation ni justification de l'intérêt des programmes examinés. Ainsi, dans les documents correspondant à cinq années de réunion, la clause relative à l'audience est pratiquement inexistante pour les achats groupés, la pertinence éditoriale d'un programme n'est jamais renseignée et aucune appréciation ne porte sur les prix des programmes.

Si ce comité *ad hoc*, pourtant très important pour prévenir les conflits d'intérêts, ne produit aucun compte rendu et ne laisse pratiquement aucune trace, comment pouvez-vous assurer qu'il prévient les conflits d'intérêts ? N'avez-vous pas l'impression d'avoir créé un comité Théodule supplémentaire, qui n'évite rien ? Sa création n'était-elle pas une façon, pour France Télévisions, de contourner les recommandations, pourtant précises, de la Cour des comptes ?

M. Christian Vion. Je ne le crois en aucune façon.

Il y a dix ans, la mesure préconisée par la Cour des comptes ne me paraissait pas indispensable ; pourtant, la Cour avait raison. À cette époque, pour engager des négociations, la direction de la production disposait de mandats au format papier, qui ne permettaient pas de mener des échanges interactifs comme nous le faisons dans le cadre du CIP.

Je siège chaque semaine dans ce comité et je pense que la confusion survenue entre vous, monsieur le rapporteur, et France Télévisions, que l'on m'a rapportée, tient au fait que votre demande portait sur les procès-verbaux de ces réunions, alors qu'il n'existe que des relevés de décisions sous forme de tableaux.

Les discussions sont plus ou moins rapides selon les projets : il nous arrive de tomber assez vite d'accord, mais certains d'entre eux suscitent des débats, relatifs à leur dimension éditoriale ou à leur coût – le budget des programmes a été fortement réduit ces dernières années et les discussions financières ont pris beaucoup d'importance dans les réunions du CIP. La direction de la production présente le point de vue de France Télévisions et les éléments constitutifs de la négociation envisagée avec le producteur ; parfois, nous lui expliquons que le projet est trop coûteux et ne sera pas retenu ; d'autres fois, qu'il faut améliorer l'équilibre des négociations. Vous l'avez compris, les débats menés au sein du comité sont très constructifs.

Nous ne produisons pas de procès-verbaux, non pour des raisons de confidentialité – ils n'avaient jusque-là pas vocation à être communiqués, mais puisque vous nous les demandez nous vous les transmettons – mais parce qu'il s'agit d'un travail chronophage. Nous consacrons une heure, voire une heure et demie par semaine aux réunions du CIP. Une fois nos choix arrêtés, le mandat est donné à la direction de la production, qui est autorisée à négocier. Si elle ne parvient pas à respecter ce mandat, elle nous le signale ; nous décidons alors soit d'abandonner le projet, soit de l'accepter selon un équilibre financier différent.

Cette méthode de travail se veut efficace et efficiente. Vous avez reçu tous les contrats de programmes de France Télévisions depuis 2015 : vous avez pu constater que nous prenons environ 2 000 décisions par an. Nous avons donc besoin d'un mécanisme collégial et efficace, à même de nous fournir les garanties nécessaires, mais sans être trop bureaucratique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci d'avoir répondu à nos questions. Les documents complémentaires que vous nous fournirez éclaireront nos travaux.

*

* *

34. Audition, ouverte à la presse, de M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête », Mme Séverine Lebrun, rédactrice en chef adjointe de l'émission « Complément d'enquête », M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef sur France 2, chargé de la collection « la guerre de l'info » (Complément d'enquête), et M. Louis Milano-Dupont, journaliste, grand reporter (Complément d'enquête) (12 février 2026)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous recevons l'équipe de « Complément d'enquête », une émission d'investigation de France Télévisions bien connue des Français.

Je rappelle que ce magazine créé en septembre 2001 par Benoît Duquesne – un grand journaliste auquel je rends hommage – a permis de diffuser plusieurs centaines de reportages et d'enquêtes sur des sujets aussi variés que la politique étrangère, les médias, la consommation ou l'environnement. Certains d'entre eux ont d'importants impacts ; récemment encore, le numéro consacré aux relations entre la France et l'Algérie – une enquête lancée en avril 2025 et diffusée il y a quelques jours sur France 2 – a eu un retentissement à la fois médiatique et politique.

Présentée successivement par Benoît Duquesne, Nicolas Poincaré, Thomas Sotto et Jacques Cardoze, « Complément d'enquête » est désormais sous la houlette de M. Tristan Waleckx. Après des études d'histoire et de journalisme, vous entrez à TF1 en 2007 avant de rejoindre en 2012 l'équipe de « Complément d'enquête » sur France 2. En 2017, vous recevez avec Matthieu Renier le prix Albert-Londres pour un documentaire sur Vincent Bolloré. Après avoir travaillé pour « Envoyé Spécial », vous devenez en septembre 2021 à la fois présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ».

Madame Séverine Lebrun, vous avez étudié au Centre de formation des journalistes (CFJ) avant d'être, de 2008 à 2013, reporter pour l'émission « Complément d'enquête » dont vous êtes désormais rédactrice en chef adjointe. Vous êtes par ailleurs journaliste d'investigation pour « Envoyé Spécial ».

Monsieur Emmanuel Gagnier, après des études de sciences politiques et de journalisme, vous commencez votre carrière journalistique à M6 avant d'entrer chez Upside puis chez Premières Lignes télévision, agence de presse et société de production indépendante bien connue pour ses documentaires d'investigation. Vous entrez à France Télévisions en août 2024 et devenez rédacteur en chef adjoint de « Complément d'enquête ».

Monsieur Louis Milano-Dupont, vous êtes journaliste et grand reporter pour « Complément d'enquête », après avoir commencé votre carrière sur Public Sénat et travaillé pour LCI et TF1, notamment en tant que correspondant en Inde et en Asie du Sud-Est.

Certains numéros de « Complément d'enquête » ont suscité des débats, parfois des polémiques. Votre audition sera l'occasion, pour le rapporteur, pour les députés présents et pour moi-même, de vous poser des questions importantes.

Avant de vous donner la parole, je vous demande, comme nous l'imposent les textes, de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Pour ma part, je rappelle que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Tristan Waleckx, M. Emmanuel Gagnier, Mme Séverine Lebrun et M. Louis Milano-Dupont prêtent successivement serment.)

M. Tristan Waleckx, présentateur et rédacteur en chef de l'émission « Complément d'enquête ». Je vous remercie de votre invitation. Je suis très impressionné – et très fier – de me retrouver face à la représentation nationale ; pour le journaliste de terrain que je suis, c'est tout à fait inhabituel.

Nous sommes quatre aujourd'hui, mais nous représentons toutes les équipes de « Complément d'enquête ». Passionnés par notre émission et par l'investigation, nous sommes ravis de pouvoir expliquer ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi nous le faisons.

Vous l'avez dit, « Complément d'enquête » est une émission créée par Benoît Duquesne il y a un quart de siècle, en 2001. Son concept est simple : un ou plusieurs reportages d'enquête

suivis d'un entretien dans les fameux fauteuils rouges, devenus la marque de fabrique de l'émission – je reconnais ici des gens qui s'y sont assis il y a encore quelques semaines.

Ces fauteuils ont beaucoup voyagé, des plages de Phuket, en Thaïlande, où Benoît Duquesne avait présenté une émission sur le tsunami, jusqu'à la jungle de Calais, où Nicolas Poincaré s'était installé pour parler d'immigration. Jacques Cardoze, lui, les a emmenés en Irak pour une émission sur Daech, quand Thomas Sotto les a fait entrer dans la cour de l'Élysée. J'ai moi-même posé ces fauteuils rouges en Ukraine quelques jours après le début de la guerre, mais aussi gare du Nord, pour parler du fléau du crack, ou encore dans l'ancienne usine Whirlpool d'Amiens, auprès des tout derniers salariés de ce symbole de la désindustrialisation.

Au total, plus de 1 500 personnes s'y sont assises, toujours dans le même objectif de donner la parole à toutes et à tous, quels que soient leur parcours, leur sensibilité et leur point de vue : on y a vu des ouvriers, des PDG, des ministres, des femmes et des hommes politiques de tous bords, des artistes, tout comme des représentants de la société civile, des acteurs et des témoins clés de vingt-cinq ans d'actualité. Et vingt-cinq ans d'enquêtes : l'affaire Messier, l'affaire Rhodia, l'affaire Clearstream, l'affaire Bettencourt, l'affaire DSK, l'affaire Cahuzac, l'affaire Bygmalion, l'affaire Benalla et plus récemment, l'affaire des assistants du Parlement européen ou celle du financement libyen : toutes ont fait l'objet d'un « Complément d'enquête ».

Vous qui recherchez à juste titre les singularités du service public, en voilà une : vous ne retrouverez cette liste sur aucune autre chaîne que celle de notre groupe car l'investigation est un objectif inscrit dans la charte de France Télévisions. Vous en avez vous-même reconnu l'utilité, mesdames et messieurs les députés, dans un récent rapport parlementaire qui indique que « [l]es émissions (...) d'investigation constituent (...) des outils essentiels pour fournir le recul indispensable à la réflexion (...). » Je suis d'accord avec vous, ainsi qu'avec l'Arcom – l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique – qui, dans son dernier rapport sur l'exécution du cahier des charges de France Télévisions, souligne que « les magazines d'information et de débats, qu'ils soient politiques ou dédiés à l'investigation et au décryptage de l'actualité, répondent à une mission distinctive, exigeante et nécessaire. »

Faire de l'investigation, c'est révéler des faits d'intérêt général, enquêter sans pour autant se prendre pour des justiciers. Lorsque Benoît Duquesne est mort brutalement en 2014, tous les reporters de la rédaction, dont je faisais partie, se sont retrouvés comme orphelins, professionnellement. Depuis, on essaye de continuer de faire vivre l'état d'esprit qu'il nous a transmis. Tout d'abord, le sens du collectif : aucune décision ne se prend seul, parce que l'investigation est avant tout un travail d'équipe. Surtout, Benoît nous répétait sans cesse qu'il fallait penser contre soi-même ; pour nous, cette phrase est une boussole, qui est presque devenue la devise de l'émission.

Être journaliste d'investigation, c'est passer son temps à douter : douter de certaines vérités établies, certes, mais aussi questionner la fiabilité de nos informations, les risques que prennent nos sources ou les conséquences potentielles de nos révélations. C'est un travail long, exigeant, souvent ingrat, qui signifie parfois contacter des centaines de témoins et d'informateurs pour un seul sujet ; accepter de renoncer quand les éléments ne sont pas suffisamment solides ; et toujours, toujours, toujours se remettre en question. Même le moment un peu particulier que nous vivons avec cette commission d'enquête est l'occasion pour nous de nous interroger plus encore, pour essayer de nous améliorer.

Parmi ces préoccupations – ces obsessions, même – figure celle de donner l'information la plus rigoureuse possible. Nous vivons avec l'angoisse permanente de nous tromper ou de mal faire. Et on ne va pas se mentir : sur 612 numéros produits en 25 ans, certains sont sans doute plus réussis que d'autres. Mais au cours des dix dernières années, jamais la justice ne nous a condamnés au fond et jamais l'Arcom ne nous a sanctionnés.

Être journaliste, qui plus est dans le service public, confère de lourdes responsabilités, notamment le respect du pluralisme. « Complément d'enquête » est évidemment une émission non partisane. J'ai coutume de dire que nous ne sommes pas des journalistes militants, mais je revendique que nous soyons des militants du journalisme – et d'un journalisme totalement indépendant. Les polémiques souvent contradictoires provoquées par nos enquêtes en sont la meilleure preuve. Au gré de nos sujets, on se retrouve souvent adorés par ceux qui nous détestaient la veille et inversement.

Notre tout dernier « Complément d'enquête » sur l'Algérie a été accusé par certains d'être anti-algérien et de faire le jeu de l'extrême droite, quant au même moment d'autres affirmaient que nous aurions agi pour le compte de l'Algérie en censurant un diplomate. Tout était faux : « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance, sans recevoir de consignes de quiconque.

Souvent, l'investigation bouscule et dérange ; parfois, les faits d'intérêt général que nous révélons viennent nourrir le débat public. Vous êtes les premiers à vous en emparer, vous, les représentants de la nation. Nos enquêtes sont reprises sur tous les bancs de votre hémicycle, sans exception. Je me souviens de Marine Le Pen brandissant nos révélations sur les disparitions d'œuvres du Mobilier national pour réclamer des comptes au Quai d'Orsay ; de Damien Maudet, député LFI, citant notre « Complément d'enquête » sur les morts aux urgences pour dénoncer la saturation des hôpitaux ; de Valérie Boyer, alors députée LR, reprenant nos révélations sur les liens entre Lafarge et Daech pour s'interroger sur le financement du terrorisme. Un député RN, Emmanuel Fouquart, s'est saisi de nos informations sur les pratiques tarifaires cachées de la SNCF ; Julien Bayou, député écologiste, a repris nos révélations sur un mécanisme d'évasion fiscale impliquant des sociétés de jets privés. Notre émission a même été citée à dix-huit reprises dans le dernier rapport de la mission d'information sur les ingérences étrangères.

Depuis plusieurs années, nous travaillons sur la manière dont l'information est devenue un champ de bataille, dont elle est instrumentalisée et manipulée dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu. Nous avons même lancé une nouvelle collection intitulée « La Guerre de l'info », dans laquelle nous avons traité de l'antisémitisme, du climatoscepticisme ou de la guerre de propagande entre Israël et le Hamas. Pour ce travail, nous avons été primés au prestigieux festival de télévision de Monte-Carlo. Le travail d'investigation mené par France Télévisions est régulièrement reconnu pour sa rigueur et son exigence, y compris à l'étranger. Ces cinq dernières années, nous avons reçu une dizaine de prix pour « Complément d'enquête » : l'émission consacrée à l'indemnisation des victimes de l'Église a reçu le prix de l'investigation du Figaro, le Festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société ; celles consacrées aux crimes de guerre en Ukraine, au narcotrafic à Marseille et aux usines à arnaques en Birmanie ont été récompensées par le prix Europa.

Cette reconnaissance est importante, car dans le même temps, l'exercice d'investigation est devenu de plus en plus difficile et les procédures bâillons se multiplient. Pour un « Complément d'enquête » sur Vincent Bolloré, récompensé par le prix Albert-Londres, nous avons subi de multiples procédures judiciaires : cinq procès, tous gagnés par

France Télévisions, et des centaines de milliers d’euros de frais de justice financés par l’argent des Français – une expression qu’on entend souvent ici.

Dans un autre registre, pour avoir révélé dans « Complément d’enquête » l’existence d’une opération secrète de la France en Égypte, l’une de nos consœurs a été perquisitionnée et placée en garde à vue pour violation du secret-défense. Ces situations nous inquiètent profondément et j’espère sincèrement que cette commission d’enquête sera aussi l’occasion de se pencher sur ces questions capitales que sont la lutte contre les procédures abusives et la protection de la liberté d’informer.

Il faut aussi veiller à ce que la critique légitime du travail des journalistes ne se transforme pas en défiance systématique, voire en violence. Des journalistes de « Complément d’enquête » ont été agressés, menacés et intimidés dans le cadre de leurs enquêtes. Pour ma part, des appels à me décapiter ont été lancés après une enquête sur le Hamas et l’adresse de mon domicile a été diffusée en ligne pendant notre reportage sur CNews. J’ai appris que nous avions parfois été espionnés ou pris en filature par des officines privées.

Ces faits, qui étaient autrefois exceptionnels, deviennent de plus en plus fréquents. Ce basculement existe aussi dans des démocraties proches de la nôtre, de manière plus extrême encore : il y a quelques mois, en Italie, le rédacteur en chef de l’émission d’investigation de la télévision publique a vu sa voiture détruite par un engin explosif. Ce sont des actes qui nous inquiètent, qui posent une vraie question démocratique et que nous sommes prêts, si vous le souhaitez, à détailler auprès de votre commission.

Je terminerai sur une note beaucoup plus positive. On entend souvent dire que les jeunes se détourneraient de l’information et de la télévision. Les audiences de « Complément d’enquête » racontent une tout autre histoire : en cinq ans, de 2020 à 2025, la part d’audience des 15-34 ans a augmenté de 77 % sur notre case. Chaque semaine, ils sont 100 000 jeunes à regarder l’émission à vingt-trois heures et le plus souvent en *replay* – une offre en ligne qui attire régulièrement plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs, parfois plus d’un million. Cela nous dit une chose : les jeunes ne rejettent pas l’information. Quand le journalisme est exigeant, rigoureux et indépendant, quand il parle du réel sans posture ni militantisme, il trouve son public, y compris chez les citoyens de demain. C’est pour eux et avec eux que « Complément d’enquête » continue de faire de l’investigation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

Je voudrais revenir, solennellement, sur ce qui s’est passé dans cette commission d’enquête le 5 février. Les accusations qui ont été portées contre vous à cette occasion sont loin d’être anodines. Il y a dans le journalisme, comme dans nos commissions d’enquête, un principe important : celui du contradictoire.

Aux termes de l’ordonnance de 1958, les personnes auditionnées prêtent serment de dire la vérité ; les faux témoignages peuvent donner lieu, de la part du président de la commission d’enquête concernée, à la saisine de l’autorité judiciaire. Sur cette base, l’autorité judiciaire peut engager des poursuites pénales pouvant aboutir, le cas échéant, à des condamnations.

Le 5 février, devant cette commission d’enquête, Mme Rachida Dati, ministre de la culture, vous a accusés sous serment d’avoir tenté de monnayer les services d’une tierce personne – dont elle n’a pas souhaité révéler l’identité – pour tirer des renseignements la concernant auprès d’un membre de sa famille, en vue de la réalisation du numéro de « Complément d’enquête » qui lui était consacré.

Je vous l'ai dit et je l'avais rappelé à la ministre : nous travaillons dans un cadre très solennel et formel, celui de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Il est donc très important de citer précisément les propos tenus par Mme la ministre devant notre commission en réponse à une question de M. Aurélien Saintoul, reprise par Mme Ayda Hadizadeh et que j'ai ensuite fait repréciser. Si certains veulent les vérifier, la vidéo de cette audition est disponible sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale et ils sont audibles à partir de 1 heure, 34 minutes et 20 secondes d'enregistrement. Volontairement, je les reprends tels quels, sans aucune modification rédactionnelle. Mme la ministre a dit : « [...] des journalistes se sont adressés à un membre de ma famille qui était en grave difficulté. Et c'est une réalité puisqu'il y a eu des échanges. Ce membre de ma famille a refusé évidemment de les produire, mais je le confirme. »

Quelques minutes plus tard, elle a ajouté qu'une des limites à la liberté d'expression, « c'est quand on essaye à tout prix sur des personnes vulnérables ou fragiles, qu'on essaye d'obtenir des choses. Je trouve que ce n'est plus du journalisme. Permettez que je puisse évidemment pouvoir le dire. Maintenant je ne veux pas attirer d'autres personnes à cela. C'est un constat que j'ai fait. C'est une réalité que je réaffirme. »

Peu après, Mme la ministre a de nouveau affirmé, en parlant des journalistes de « Complément d'enquête » : « Ils ont proposé, avec un tiers, un journaliste indépendant évidemment, ils ont proposé en passant par un tiers dont, évidemment, j'ai les coordonnées, mais je ne veux pas attirer parce que, je veux vous dire, la personne de mon environnement m'a demandé de ne plus l'évoquer parce qu'il veut être tranquille. »

Mme la ministre, à la suite d'une relance de ma part, a estimé que ce sujet n'avait rien à voir avec la commission d'enquête avant de préciser : « Il y a un journaliste qui est passé par un journaliste tiers, qui s'est présenté auprès d'un membre de ma famille en se présentant comme un journaliste indépendant et en disant "Si vous avez évidemment des choses très à charge concernant Mme Dati, on est prêts même à vous indemniser s'il le faut". Je le maintiens. »

Enfin, Mme Ayda Hadizadeh a souhaité que les documents de Mme Dati soient transmis à la commission d'enquête, demande également formulée par Mme Sophie Taillé-Polian.

Vous l'avez compris, je vais devoir vous poser une question importante, parce qu'elle peut m'engager, le moment venu, en tant que président de cette commission d'enquête, à saisir l'autorité judiciaire. Pouvez-vous nous dire à votre tour, et toujours sous serment, si ces propos de Mme Dati sont vrais ou faux ? Par ailleurs, avez-vous des éléments en votre possession à ce sujet ?

M. Tristan Waleckx. Je rappelle que je suis sous serment et que nous n'avons évidemment pas donné d'argent, pas proposé d'argent à qui conque dans l'entourage de Mme Dati, fut-ce par un tiers. Je démens cela catégoriquement et sous serment. Je passe la parole maintenant, peut-être, à Louis Milano-Dupont, qui a réalisé cette enquête sur Mme Dati.

M. Louis Milano-Dupont, journaliste, grand reporter. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur ces propos. Je vais être très clair ; j'ai bien conscience de parler sous serment aujourd'hui. Jamais je n'ai monnayé un témoignage, ni même tenté de monnayer un témoignage. C'est contraire aux règles déontologiques les plus élémentaires et cela ne fait évidemment pas partie de nos pratiques. Jamais je n'ai fait appel à un tiers pour monnayer un témoignage et je n'ai même jamais fait appel à un tiers dans le cadre de cette enquête sur Rachida Dati.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci. Je dois donc vous reposer la question. Vous contestez donc les propos très précis de la ministre, que je vais citer à nouveau afin de ne pas prendre le risque de déformer ni les propos de la ministre, ni les vôtres. Quand je dis : « [...] on est prêts à vous indemniser s'il le faut ». Vous nous dites sous serment que c'est faux ?

M. Louis Milano-Dupont. Oui, je maintiens évidemment que c'est totalement faux.

Vous m'avez demandé si j'ai des éléments en ma possession. Euh, pour être totalement transparent et parce que je suis sous serment, j'ai reçu un mail il y a quelques jours d'un proche de Mme Dati, qui a vu l'audition de la ministre de la culture et qui s'est reconnu dans les propos qui ont été tenus ici. Et il affirme clairement que « Complément d'enquête » ne lui a jamais proposé d'argent et il m'a autorisé à en faire état ici, devant la commission aujourd'hui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais donc vous communiquer, dans le cadre de cette commission d'enquête, si le rapporteur l'accepte, puisqu'on est deux et que c'est lui qui a la décision finale pour vous demander de nous communiquer ces documents, et par ailleurs puisque Mme la ministre nous a indiqué ici même qu'elle avait des documents qui pouvaient prouver ses dires. Je demande à M. le rapporteur s'il souhaite que nous demandions à Mme la ministre de la culture ces documents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président. Oui, je vous le confirme : je pense qu'il est bon de les lui demander.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Très bien. Donc, au nom de cette commission d'enquête, je vais donc demander à M. Milano-Dupont de me transmettre l'e-mail qu'il a reçu et je demanderai donc à Mme la ministre de la culture de bien vouloir nous transmettre les documents dont elle a connaissance et qu'elle a en sa possession selon ce qu'elle a indiqué ici même le 5 février.

Je vous remercie et je vais passer maintenant la parole à Monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous sommes tous très attachés à l'investigation, notamment sur le service public. Je le suis d'autant que depuis trois mois, vous et moi faisons en quelque sorte le même métier. Outre la durée déterminée de cet exercice pour moi, la différence tient au fait que je dispose de nettement moins de moyens que vous.

J'ai voulu faire un parallèle un peu audacieux entre le coût de cette commission d'enquête et celui de vos émissions après avoir appris dans les médias qu'un numéro de « Complément d'enquête » de quatre-vingt-dix minutes coûte environ 400 000 euros, c'est-à-dire 270 000 euros par heure. Peut-être pourrez-vous nous confirmer ce chiffre, qui est une somme importante ?

J'ai donc tenté de calculer le coût que je pouvais représenter pour cette commission d'enquête. Jusqu'à aujourd'hui, nos auditions représentent une centaine d'heures de direct ; en mettant de côté le coût de la régie et en m'attachant, comme vous, aux seuls coûts de production, c'est-à-dire mon salaire et celui de mes collaborateurs, chaque heure de direct de notre commission coûte environ 500 euros. Ce calcul ne tient pas compte de toutes les heures de préparation des auditions, parfois nocturnes. En incluant le président dans mes calculs, j'arrive à environ 1 000 euros par heure de direct, contre 270 000 euros pour un « Complément d'enquête ». La comparaison est certes un peu grossière, mais elle permet d'établir des ordres de grandeur – de nombreux Français s'interrogent sur le coût de cette commission d'enquête.

Confirmez-vous le coût moyen de 400 000 euros par émission de « Complément d'enquête » ? Quel est votre sentiment sur le coût, nettement plus faible, d'une commission d'enquête parlementaire ?

M. Tristan Waleckx. Puisque nous faisons presque le même métier, vous savez qu'un journaliste recoupe ses sources et ses informations. Le coût de 400 000 euros, que vous avez lu dans certains journaux, est – heureusement ou malheureusement – totalement erroné ; le coût global des numéros les plus chers, incluant la masse salariale, est deux fois, voire deux fois et demie moins élevé.

Un tarif public, négocié entre France Télévisions et le Syndicat des agences de presse audiovisuelles (Satev), s'applique aux sociétés de production : de 1 700 à 1 800 euros par minute – avec ou sans aide du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) –, soit un peu moins de 100 000 euros pour un reportage de cinquante-deux minutes. Je pourrais vous communiquer le chiffre exact par écrit. C'est beaucoup moins que les chiffres que vous avez cités, mais cela reste élevé : la télévision coûte cher. M. Ballard, que j'ai côtoyé lorsque j'étais à TF1 et qu'il était journaliste à LCI, ne me contredira pas !

Monsieur le rapporteur, je crois que vous avez participé à la campagne de M. Sarkozy en 2012. J'ai beaucoup travaillé sur l'affaire Bygmalion : en moyenne, un meeting et sa captation vidéo coûtent environ 350 000 euros. Le meeting de Villepinte, en avril 2012, a coûté à lui seul 5 millions d'euros, pour une durée de trois heures.

Nous faisons très attention à la réduction des coûts, à France Télévisions en général et à « Complément d'enquête » en particulier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne suis pas sûr qu'on puisse comparer le métier de journaliste à celui de député, ni le coût de l'Assemblée nationale à celui de votre émission, mais cela ne nous empêche pas de vous interroger sur les coûts de votre émission, puisque cette commission d'enquête a aussi pour objet d'éclairer les enjeux budgétaires.

M. Tristan Waleckx. C'est tout à fait normal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, en reprenant des chiffres qui ont circulé dans les médias, c'est parce que votre émission est produite en interne, sans faire appel à une société de production – ce qui est tout à votre honneur. Les informations relatives à votre émission figurant dans la *data room* mise à notre disposition par France Télévisions sont moins détaillées que celles concernant les émissions produites en externe.

La transparence est votre métier : lorsque vous recherchez une information, vous la demandez, vous l'exigez ; si vous ne l'obtenez pas, vous utilisez d'autres moyens, notamment la caméra cachée. Vous révélez ensuite les informations obtenues à l'ensemble de Français. Il me semble que c'est l'une des raisons de votre succès d'audience : les Français consentent à payer pour ce travail d'investigation de l'audiovisuel public.

Pourtant, depuis le début des travaux de cette commission d'enquête, je réclame de la transparence à toutes les personnes auditionnées, en premier lieu s'agissant de leur salaire, car ce sont les Français qui payent l'ensemble des directeurs et des animateurs de France Télévisions, mais jusqu'à présent, je me suis heurté à un refus unanime. Léa Salamé a même avoué que la direction de France Télévisions avait donné pour consigne de ne surtout pas révéler son salaire.

Je fais confiance à votre esprit d'indépendance et à votre rôle de porte-étendard de l'investigation, attaché à la transparence : acceptez-vous de nous communiquer votre salaire ? Dans le cas contraire, confirmez-vous qu'une consigne vous a été imposée en ce sens ?

M. Tristan Waleckx. Je n'ai aucun problème à évoquer mon salaire mais, effectivement, il a été décidé collectivement de ne pas révéler publiquement nos salaires. En revanche, dans un souci de transparence, vous disposez de tous les renseignements nécessaires dans la *data room* mise à votre disposition. Avant de venir à cette audition, je me suis notamment assuré que mon contrat de travail y figurait.

Vous avez fait un parallèle entre votre mission, que je ne conteste pas – je trouve ça très bien qu'une commission d'enquête cherche à savoir comment est utilisé l'argent des Français –, et nos enquêtes : nous, nous ne recherchons pas et ne diffusons ce genre d'informations. L'année dernière, à l'occasion de notre enquête sur la SNCF – une entreprise publique employant des salariés de droit privé –, nous n'avons pas diffusé publiquement les salaires de ses cadres.

Mme Séverine Lebrun, rédactrice en chef adjointe de l'émission « Complément d'enquête ». Je voudrais apporter une précision : « Complément d'enquête » est produite pour moitié en interne et pour moitié en externe. Dans la *data room*, vous disposez de tous les contrats passés avec les producteurs auxquels nous faisons appel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie de cette précision, qui donnera peut-être lieu à une question sur le recours aux sociétés de production externes.

Vous ne voulez donc pas nous communiquer votre salaire, M. Waleckx ?

M. Tristan Waleckx. Comme je l'ai indiqué, il est disponible dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement.

Certaines personnes me demandent pourquoi, en tant que rapporteur, je ne révèle pas les salaires des personnes auditionnées : les pièces et documents qui me sont transmis sont frappés d'une forme de confidentialité que je ne souhaite pas lever.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question, d'autant que je vous sais très attaché à la transparence, comme Élise Lucet et d'autres de vos collègues. Cependant, je n'insisterai pas davantage. Votre salaire apparaîtra peut-être dans le top 10 ou le top 20 des salaires les plus élevés de France Télévisions, qui figurera dans le rapport.

Dans *Le Parisien* du 8 février dernier, nous avons appris que tous les salariés de France Télévisions auditionnés par notre commission d'enquête faisaient l'objet d'une préparation intense – une forme de *media training*. Dans cet article, on lit que « les entreprises mobilisent leurs équipes de communication comme leurs secrétariats généraux, ces services spécialistes des relations institutionnelles. » Au cours de ces *media trainings*, on apprend « à ne pas révéler le montant de son salaire à l'oral », mais à « faire chiant, élargir les sujets au maximum, être technique et lénifiant. »

Pouvez-vous nous dire si vous avez bénéficié de cette préparation ? Savez-vous qui prépare ainsi les salariés de France Télévisions que nous auditionnons ? S'agit-il d'une entreprise privée, mandatée pour ce faire ?

M. Tristan Waleckx. Vous êtes un peu vexant en sous-entendant que j'ai été technique et chiant, alors que j'ai écrit mon propos liminaire moi-même, avec mon cœur et mes tripes... Ce sont mes mots que vous avez entendus !

Vous avez posé la même question à Mme Lucet mardi dernier et je confirme qu'aucune société extérieure n'intervient – je n'en ai pas bénéficié et je n'en ai jamais entendu parler.

Je vous confirme en revanche que nous nous préparons car nous prenons très au sérieux votre commission d'enquête. C'est d'ailleurs une marque de respect : vous m'imaginez me présenter devant vous sans avoir collecté les informations relatives au budget, par exemple ?

Vous êtes talentueux, monsieur le rapporteur, vous êtes capable de remonter très loin dans le temps – parfois dix ou quinze ans – pour trouver des détails qui ont pu faire polémique ; vous avez retrouvé le passé maoïste de Pierre Haski, lorsqu'il avait 14 ans – il y a donc plus de soixante ans !

Je vais couper court au fantasme : aucune société privée ne vient faire de *media training*. On se prépare, entre nous parce que c'est notre rôle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez précisé, toutes les émissions de « Complément d'enquête » ne sont pas produites en interne ; nous disposons des contrats passés avec des sociétés de production concernant les émissions externalisées.

M. Tristan Waleckx. Une petite moitié des reportages sont achetés à des sociétés extérieures, des prestataires avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Nous conservons la maîtrise éditoriale des émissions, dont les rédacteurs et rédactrices en chef font partie de mon équipe.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne faisais que citer un article du *Parisien*, qui expliquait que telles étaient les consignes données par la direction de France Télévisions aux personnes convoquées devant notre commission d'enquête afin qu'elles fassent « chiant, technique et lénifiant », mais rassurez-vous, ce n'était absolument pas votre cas, et je vous remercie de nous apporter des réponses synthétiques et efficaces, car cela nous permettra d'aborder de nombreux sujets.

Interrogé ce matin sur le recours à une société privée pour coacher les employés de France Télévisions, le directeur financier du groupe m'a répondu sous serment « [qu']à sa connaissance », ce n'était pas le cas. Pourtant, selon le *Parisien*, des moyens ont été mobilisés – qu'il s'agisse d'un recours à une société privée ou à une équipe en interne –, pour coacher les salariés qui viennent nous répondre, leur faire passer des éléments de langage et des fiches techniques, afin de neutraliser nos questions. Cela vous choque-t-il ?

Mme Séverine Lebrun. Nous nous sommes préparés à cette audition : nous nous sommes replongés dans les sujets, nous en avons parlé entre nous et avec les journalistes. Encore une fois, nous avons envie de vous parler de notre métier : nul besoin d'être préparés pour cela ; nous connaissons notre travail, c'est notre quotidien. Évidemment, cette préparation a nécessité des discussions et a été l'occasion de réfléchir à notre pratique. J'espère que cela nous permettra de répondre précisément à vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge précisément sur les moyens mis à disposition par France Télévisions pour coacher les personnes qui viennent devant nous, c'est parce que dans le numéro de « Complément d'enquête » du 18 janvier 2024, entièrement consacré à Jordan Bardella, vous avez dénoncé le recours à des séances de *media training*

réglées avec ses indemnités. Pour vous, c'était visiblement une affaire. Pourquoi n'est-ce pas le cas s'agissant des séances de *media training* des salariés de France Télévisions, financées avec de l'argent public, à plus forte raison puisqu'il s'agit de se préparer à notre commission d'enquête ? Pourquoi ce « deux poids, deux mesures » ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important. Nous n'avons pas « dénoncé » le recours à une société de *media training* par Jordan Bardella – il n'est probablement pas le seul à avoir des coachs. Nous avons tourné cette séquence parce que Pierre-Stéphane Fort, notre journaliste, avait réussi à convaincre Pascal Humeau, ancien coach de Jordan Bardella, de lui accorder une interview dans laquelle il nous a révélé le contenu de ces séances et expliqué comment il en avait fait une machine de guerre médiatique. Il n'y avait aucun jugement de valeur.

Nous sommes parfois suspectés de vouloir toujours « dénoncer » quelque chose, mais l'investigation, ce n'est pas uniquement être négatif pendant cinquante-deux minutes. En l'espèce, il s'agissait de montrer que Jordan Bardella faisait appel à une société de *media training* – et c'est bien normal : cette information n'était pas traitée de manière négative, et nous aurions très bien nous passer de cette séquence si le *media trainer* n'avait pas parlé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est très bien que Jordan Bardella se prépare sérieusement ; c'est très bien que vous vous soyez vous aussi préparés sérieusement à cette audition, car vous allez maintenant pouvoir répondre sérieusement à toutes nos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 21 septembre 2023, votre prédécesseur, Jacques Cardoze, qui a présenté « Complément d'enquête » de 2018 à 2021, déclarait : « Il y a certaines choses que je n'ai pas réussi à faire, en particulier cette enquête sur Jean-Luc Mélenchon. Il y a des amitiés au sein de "Complément d'enquête", il y a des gens qui sont ouvertement d'extrême gauche et à qui cela pose un problème. » Lorsque vous lui avez succédé, quelque temps après, avez-vous constaté que certains collaborateurs assumaient ouvertement leur proximité idéologique avec l'extrême gauche, empêchant, d'une certaine façon, la réalisation d'un reportage sur Jean-Luc Mélenchon, comme M. Cardoze l'affirme, ou démentez-vous formellement ses propos ?

M. Tristan Waleckx. J'ignore pourquoi il a tenu ces propos ; pour ma part, je n'ai rien constaté de tel. D'ailleurs, dix jours après cette interview, nous avons justement diffusé un long reportage-enquête consacré à Mme Sophia Chikirou, directrice de la communication de Jean-Luc Mélenchon, dans lequel ce dernier traite notre journaliste d'« égout » – preuve de l'absence totale de proximité entre les équipes de « Complément d'enquête » et La France insoumise. Or une investigation dure de longs mois, notre journaliste y travaillait donc au moins depuis le début de l'année. En avril dernier, nous avons également diffusé un reportage intitulé « Jean-Luc Mélenchon : la lutte finale ? » La rédaction ne fait preuve d'aucune indulgence à l'égard de La France insoumise qui, à l'instar de toutes les autres formations politiques, fait l'objet d'investigations.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce numéro a effectivement été diffusé le 23 avril 2025 : il aura donc fallu attendre près de quatre ans après le départ de Jacques Cardoze. Celui consacré à Jordan Bardella a été diffusé le 18 janvier 2024, à peine cinq mois avant les élections européennes. Vos magazines sont très suivis, vous reconnaîtrez l'impact politique qu'ils peuvent avoir, à plus forte raison dans un contexte électoral. Jean-Luc Mélenchon s'est engagé en politique vingt-cinq ans avant la création de votre émission, il a été trois fois candidat à l'élection présidentielle : pourquoi avoir attendu autant de temps pour lui consacrer une enquête, et ne pas en avoir fait autant pour Jordan Bardella ?

M. Tristan Waleckx. Essayons d’être factuels : le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé avant celui consacré à M. Bardella. Si vous aviez été Insoumis, peut-être me l’auriez-vous reproché. Encore une fois, le portrait de Mme Chikirou a été réalisé dans le cadre de l’enquête visant les comptes de campagne de Jean-Luc Mélenchon, un dossier très sensible au sein de La France insoumise. Le calendrier de l’émission n’est pas décidé de façon à favoriser qui que ce soit : nous faisons les reportages les uns après les autres, et il y en a eu sur La France insoumise avant celui consacré à M. Bardella.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Confirmez-vous que le reportage sur Mme Chikirou a été diffusé en 2023 ?

M. Tristan Waleckx. Oui, en octobre 2023. Mais je ne veux pas laisser croire à l’Assemblée que nos reportages ne portent que sur le RN ou LFI. J’ai pris les rênes de l’émission il y a cinq ans ; depuis, nous avons réalisé dix portraits politiques : si je les cite dans l’ordre de l’hémicycle, il y a eu Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou, Sandrine Rousseau, Anne Hidalgo, Édouard Philippe, Alexis Kohler – l’ancien secrétaire général de l’Élysée –, Éric Dupond-Moretti, Rachida Dati, Éric Zemmour et Jordan Bardella. Il y a donc une égalité parfaite entre les personnalités de gauche, de droite et du centre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Deux par bloc, donc ?

M. Tristan Waleckx. À peu près...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous n’avons visiblement pas les mêmes chiffres. Avec mes équipes, nous avons recensé, depuis 2020, huit numéros consacrés à des personnalités politiques de droite – dont Éric Zemmour, Rachida Dati et Jordan Bardella –, sans compter les dix numéros consacrés aux personnalités étrangères de droite – Donald Trump, Benjamin Netanyahu, Elon Musk – ou à des organisations considérées comme de droite, comme CNews, le Puy du Fou ou le Rassemblement national. Dans le même temps, vous n’avez consacré que quatre magazines à des personnalités du centre – et encore, certains concernaient plutôt des personnalités de centre-droit, comme Édouard Philippe –, et le même nombre à des personnalités de gauche. Comment expliquez-vous ce déséquilibre ? Sans vouloir susciter la polémique, comment choisissez-vous les personnalités politiques auxquelles vous consacrez une enquête afin d’être aussi pluralistes que possible ?

M. Tristan Waleckx. C’est un souci constant en conférence de rédaction. Non seulement nous devons respecter une parité et une pluralité parfaites, mais aussi faire très attention à l’image que nous renvoyons : il ne faut surtout pas donner l’impression que ce ne serait pas le cas.

Si je puis me permettre, vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Les miens sont incontestables, et j’en suis d’autant plus certain que nous nous sommes préparés à cette audition : depuis que je suis arrivé, nous avons réalisé dix portraits politiques – la liste de nos documentaires est en ligne, et nous pourrions vous la transmettre si vous le souhaitez.

Selon vous, le reportage sur le Puy du Fou, par exemple, serait un reportage contre la droite. Si vous élargissez ainsi la comptabilité, il faut aussi prendre en compte le reportage sur Emmaüs, qui n’est *a priori* pas une organisation de droite, ou celui consacré à l’ONG environnementaliste WWF. On peut tout faire dire aux statistiques. Je le dis sous serment, notre souci d’être pluralistes et de ne pas apparaître comme d’un bord plus que d’un autre est constant et quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. S'il est important de classer les personnalités politiques, nous ne sommes peut-être pas obligés de faire de même avec WWF ou le Puy du Fou : concentrons-nous sur les reportages politiques, c'est ce que fait le rapporteur. Selon vous, il y en a eu dix depuis votre arrivée – deux par bloc. Nous vérifierons, mais je pense que le rapporteur vous fait confiance.

M. Tristan Waleckx. Voilà. Et il y a parfois des reportages qui, en affichage, ne sont pas politiques, mais dans lesquels figurent des séquences consacrées à des politiques. Par exemple, en septembre 2021, nous avons réalisé un portrait d'Anne Hidalgo, candidate socialiste à la présidentielle, mais il y a deux ans, nous avons fait un reportage sur les Jeux olympiques, dans lequel son voyage polémique à Tahiti fait l'objet d'une longue séquence. J'insiste : il n'y a aucun parti pris dans nos sujets, même ceux qui n'ont pas un affichage politique.

Mme Séverine Lebrun. J'ajoute qu'en décembre 2020, nous avons diffusé un reportage intitulé « LFI est-il islamo-gauchiste ? » ; c'est Jacques Cardoze qui présentait alors l'émission. Toutes les tendances politiques font l'objet d'investigations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose qu'on ne s'attarde pas davantage sur le nombre de numéros consacrés à LFI ou au Rassemblement national. Envoyez-nous la liste des reportages, le rapporteur pourra l'étudier en détail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question semble un peu contestée. Ont fait l'objet d'un portrait : Anne Hidalgo, Jean-Luc Mélenchon, Sophia Chikirou et Sandrine Rousseau – donc quatre personnalités incontestablement de gauche ; Édouard Philippe, Éric Dupond-Moretti, Alexis Kohler – donc trois pour le centre ; et pour la droite, Éric Zemmour, Rachida Dati, Nicolas Sarkozy, Jordan Bardella, le sénateur Joël Guerriau, Elon Musk, Benjamin Netanyahu, Donald Trump – à trois reprises – plus un sujet sur l'affaire Bygmalion. Je tenais à être transparent sur la comptabilité réalisée avec mon équipe, mais vous me direz si j'ai tort – par écrit si vous préférez.

M. Tristan Waleckx. Avec tout le respect que je vous dois, vous présentez parfois les choses de manière pas tout à fait exacte. Par exemple, le reportage où apparaît Joël Guerriau portait en réalité sur des affaires de harcèlement au Sénat et s'intéressait autant à des personnalités de droite que de gauche ; d'ailleurs, il me semble – je parle prudemment, car je m'exprime sous serment – qu'une des principales séquences portait sur Esther Benbassa, ex-sénatrice du parti Europe Écologie-Les Verts. Considérer que c'est un reportage contre la droite ne me semble ni tout à fait honnête, ni de bonne foi ! Nous sommes attentifs à l'équilibre de nos portraits et de nos reportages, que ce soit à l'échelle d'un reportage, d'une émission ou d'une saison – voire sur plusieurs saisons. Au Sénat, nous avons enquêté à droite et à gauche, comme nous le faisons toujours : il n'était pas question qu'il en soit autrement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison. Mais même en excluant le reportage sur le sénateur Guerriau, il en reste dix sur la droite, qui sont d'ailleurs souvent rediffusés – celui sur Nicolas Sarkozy l'a encore été récemment. Il est important d'être exacts sur le traitement des personnalités politiques, car l'un des objectifs de nos travaux est de vérifier le respect du pluralisme dans les émissions et magazines du service public. S'agissant de votre émission, une manière de l'évaluer consiste à comptabiliser le nombre de personnalités politiques de chaque bord traitées au cours des quatre ou cinq dernières années. Même en excluant Joël Guerriau, il y en a incontestablement plus de dix pour la droite, trois pour le centre et quatre pour la gauche.

M. Tristan Waleckx. J'ai pris l'exemple de Joël Guerriau, mais nous pouvons reprendre les reportages un par un, et vous verrez que la parité est respectée. Nous n'avons jamais réalisé de portrait de Nicolas Sarkozy : vous devez confondre avec le sujet qui portait sur l'opération Mimi Marchand et la suspicion de faux témoignage de Ziad Takieddine dans le cadre de l'affaire des financements libyens – une affaire judiciaire dont l'instruction est désormais terminée. Si vous l'incluez dans votre comptabilité très subjective, il faudrait aussi prendre en compte le traitement du voyage polémique d'Anne Hidalgo à Tahiti. Tous les documents sont en ligne et la plupart des reportages encore disponibles en replay, vous pourrez en vérifier le contenu.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Votre métier est basé sur l'investigation : j'imagine que le choix des sujets dépend des enquêtes que vous menez, et que si cela se révélait nécessaire, vous enquêteriez sur des personnalités de gauche, notamment chez LFI. J'essaie de bien comprendre.

M. Tristan Waleckx. C'est le cas. Il se trouve que nous assistons à une poussée de la droite et de l'extrême droite, tant dans l'opinion que sur l'échiquier politique. Néanmoins, nous nous astreignons à respecter une certaine forme d'équilibre : l'opposition, la gauche, les ONG sont aussi des champs d'investigation. Il n'y a pas les gentils d'un côté, les méchants de l'autre. Nous faisons notre possible pour respecter cet équilibre jusque dans les fauteuils rouges : depuis 2024 y ont ainsi été invités onze personnalités issues de la société civile, six ministres et neuf autres personnalités politiques – deux du Rassemblement national, deux LR, une ancienne PS, un ancien du groupe Renaissance qui siège désormais avec les non-inscrits, Sacha Houlié, une LFI et un ancien ministre UMP. Cet équilibre est vraiment un souci constant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai l'impression que ma question touche un sujet sensible. Encore une fois, tout est vérifiable : vous avez parlé de l'affaire du voyage à Tahiti, mais j'ai bien cité Anne Hidalgo dans mon décompte. Quant au reportage sur Nicolas Sarkozy, vous arguez qu'il portait sur l'affaire libyenne, mais il est bel et bien lié à sa personne. Mes équipes ont réalisé un travail relativement exhaustif sur ce sujet : vous avez traité dix personnalités de droite, trois du centre, quatre de gauche. Nous allons avancer, mais je ne comprends pas pourquoi ce sujet est aussi sensible. À nos yeux, il est d'autant plus important de comprendre comment vous choisissez vos sujets que votre prédécesseur, M. Cardoze, expliquait le 21 septembre 2023 : « France Télévisions aujourd'hui n'est plus, à mon sens, un groupe public neutre [...] Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour libérer un certain nombre de journalistes à France Télévisions qui me disent : "ce n'est plus possible, on est dirigés par des idéologues". » C'est assez grave. Il a occupé la même place que vous, il aurait pu être devant nous aujourd'hui s'il avait continué à présenter le magazine : que lui répondez-vous ? Selon vous, la neutralité est-elle parfaitement respectée à France Télévisions ?

M. Tristan Waleckx. Si nous avons donné l'impression que c'est un sujet sensible, nous ne nous sommes pas bien fait comprendre, car ce n'est absolument pas le cas ! Au contraire : nous sommes très attachés à un respect absolu du pluralisme dans nos émissions.

Je suis désolé de devoir entrer dans des calculs d'épicier, mais vous vous êtes à nouveau trompé concernant Anne Hidalgo : elle a fait l'objet d'un portrait, lors duquel nous avons enquêté sur la gestion d'Autolib, les déchets, les embouteillages – des dossiers pas très positifs pour la maire de Paris –, puis, deux ans plus tard, son voyage polémique à Tahiti fait l'objet d'une longue séquence, mais à l'occasion d'une enquête sur les Jeux olympiques. Votre comptabilisation n'est pas très objective ; pour notre part, nous le sommes autant que possible, il serait bon que vous fassiez preuve de la même honnêteté.

J'insiste car c'est réellement un souci constant pour nous – demandez à mes équipes. J'y crois dur comme fer. Si vous pensez vraiment que des formations politiques sont protégées – comme semble l'avoir cru Jacques Cardoze à un moment –, nos chiffres et toutes nos émissions sont en ligne, vous pourrez vérifier que ce n'est pas vrai. En tout cas, ce n'est absolument pas ce que j'ai constaté en tant que rédacteur en chef de « Complément d'enquête » et, plus largement, depuis douze ans que je travaille à France 2.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le fameux rapport du Cedaet, les journalistes effectuant des vacations pour votre émission viennent seulement à 20 % de France 2 et 10 % de France 3, ce qui, toujours selon le rapport, démontrerait la grande difficulté, pour les journalistes, d'intégrer votre émission – c'est à la page 86. Comment l'expliquez-vous ? Qu'attendez-vous précisément d'un journaliste qui rejoint votre rédaction ?

Mme Séverine Lebrun. Notre rédaction est très ouverte à la venue de journalistes des journaux télévisés de France 2 et France 3. Les détachements sont réguliers, en provenance de toutes les différentes rédactions ; le choix ne se fait pas selon qu'il s'agit de France 2 ou France 3. Nous aimerions même accueillir plus de journalistes en détachement mais malheureusement, comme vous le savez, il y a beaucoup de travail à France Télévisions, en particulier pour ces confrères, et nous ne pouvons pas accueillir tout le monde : notre rédaction est composée de neuf journalistes internes. Les possibilités de détachement sont donc peu nombreuses, mais il va de soi que la rédaction est ouverte à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Waleckx, le 8 décembre 2022, vous avez déclaré à *Puremedias* : « Nous ne faisons que des sujets “à emmerdes”. » Cette formule m'a interpellé et amusé. Pourriez-vous être plus précis ? Au-delà de ce trait d'esprit, comment choisissez-vous vos sujets ? Racontez-nous à quoi ressemble une conférence de rédaction et ce qui préside à l'arbitrage final.

M. Tristan Waleckx. Cette formule voulait dire que parfois, nos reportages bousculent, dérangent. Comme nous nous intéressons à tous les pouvoirs – médiatique, économique, politique –, nous n'avons pas d'amis – pas d'ennemis non plus : disons que les amis d'un jour sont les ennemis du lendemain. Nous travaillons en toute indépendance, et nos reportages peuvent nous valoir des poursuites judiciaires ou des petits coups de pression. C'est, d'une certaine manière, le prix à payer pour faire de l'investigation – pour faire ce métier, il faut être un peu maso, si j'ose dire.

Tous les lundis matin, en conférence de rédaction, l'équipe de reporters débat de l'actualité, rend compte des discussions du week-end, et nous essayons de dégager une forme d'unanimité sur un sujet. Nous sommes attentifs à ne pas enquêter toujours sur les mêmes champs : nos reportages ne portent pas que sur la politique, ils s'intéressent aussi aux préoccupations des Français – le crack, le prix des billets de la SNCF ou de l'électricité, les OQTF (obligations de quitter le territoire français).

Ce qui est particulièrement difficile, c'est de conjuguer le temps long de l'investigation avec le caractère hebdomadaire de l'émission : il faut lancer les sujets qui seront dans l'air du temps au moment de la diffusion, ce qui nous conduit parfois à accélérer la publication de certaines enquêtes. Récemment, nous avons avancé la diffusion d'une très longue investigation sur le poulet de supermarché – nous nous sommes notamment intéressés aux conditions sanitaires, aux qualités nutritives, bref, au poulet que mangent les Français – pour coller à la crise agricole du début de l'année, puisqu'on y parlait aussi de la condition des agriculteurs. Il faut pouvoir s'adapter à l'actualité quand c'est nécessaire. Au début de la guerre en Ukraine, tous les journalistes ont posé leur stylo

et se sont mobilisés pour réaliser, en seulement dix jours, un portrait de Volodymyr Zelensky présentant une vraie plus-value – j’ignore d’ailleurs si vous l’avez comptabilisé au titre de la droite ou de la gauche, monsieur le rapporteur. Au moment des attaques terroristes du 7 octobre, nous avons aussi mené une formidable enquête sur le Hamas en un temps record ; deux semaines plus tard, nous étions en Israël, avec les fauteuils rouges. En somme, l’investigation peut mettre jusqu’à un an pour aboutir, mais si l’actualité le nécessite, nous sommes aussi capables, en travaillant nuit et jour, de mener une investigation très fouillée en seulement une dizaine de jours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez parlé de « coups de pression », qui peuvent être normaux s’agissant de reportages d’investigation. Avez-vous déjà subi des pressions ? Étaient-elles externes ou internes ?

M. Tristan Waleckx. Elles sont multiples – je ne voudrais pas dire banales. Par exemple, avant de réaliser le portrait de Rachida Dati, Louis Milano-Dupont avait réalisé celui de Evgueni Prigojine, qui était le patron du groupe Wagner – là encore, je ne sais comment vous l’avez comptabilisé, monsieur le rapporteur. Il avait alors reçu deux messages vocaux dans lesquels Prigojine lui-même le menaçait de mort. Ces pressions peuvent aussi prendre la forme de prises à partie sur les réseaux sociaux ou de courriers juridiques. Je ne dirai pas que c’est normal et que cela fait partie du jeu, mais quand on fait de l’investigation, on bouscule certains intérêts. On sait que l’enquête ne plaira pas à tout le monde et que ce genre de pressions peuvent être exercées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez réalisé un numéro sur l’Ukraine, comme Élise Lucet. Pourtant, interrogée sur l’absence de couverture de l’affaire Epstein dans ses magazines – notamment ses liens avec Jack Lang, qui étaient connus en France dès octobre 2020 –, elle a déclaré qu’elle avait essayé de se positionner récemment pour traiter le sujet, mais qu’il y avait eu concurrence interne et que vous aviez obtenu la primeur. Pourquoi cette différence de traitement entre la guerre en Ukraine et l’affaire Epstein ?

M. Tristan Waleckx. La guerre en Ukraine a été un coup de tonnerre géopolitique. Dès lors, il était normal qu’« Envoyé spécial » y consacre un reportage ; il y avait aussi la place pour une investigation et un portrait de Volodymyr Zelensky. Le soir de leur diffusion, nous avons fait ce qu’on appelle une « verticale » : nos émissions, qui sont diffusées respectivement à 21 heures et à 23 heures, étaient toutes deux consacrées à l’Ukraine. Compte tenu de l’intérêt géopolitique de cet événement, ça me paraissait tout à fait justifié. Mais effectivement, nous sommes très soucieux de la bonne utilisation de l’argent public. Les sujets communs à « Envoyé spécial » et « Complément d’enquête » donnent très souvent lieu à des arbitrages de la direction de l’information, mais il n’y a évidemment aucun angle mort.

J’ai regardé attentivement l’audition d’Élise Lucet : vous lui avez reproché de ne pas avoir enquêté sur Gérard Miller, Jeffrey Epstein et Jack Lang, Tariq Ramadan et Olivier Duhamel. Pas de chance : Gérard Miller avait été traité par « Envoyé spécial » – elle vous l’a dit –, et les autres par « Complément d’enquête ». L’affaire Epstein est tentaculaire : nous avons fait un formidable reportage l’an dernier, qui est toujours en ligne, et une deuxième investigation est en cours.

Notre journaliste, Virginie Vilar, est considérée comme l’une des plus grandes spécialistes de cette affaire – elle reçoit des demandes provenant du monde entier. Elle a retrouvé une personne suspectée d’être le rabatteur français pour Jeffrey Epstein et en a tiré un reportage de dix-huit minutes, diffusé lundi au « 20 heures ». Quant à l’indulgence dont on ferait preuve à l’égard de Jack Lang, je rappelle qu’à l’occasion d’un reportage sur les liens entre artistes et politiques réalisé il y a quatre ans, nous nous étions intéressés aux faveurs

fiscales qu'il avait accordées à des artistes en échange de leur soutien aux socialistes, en particulier à François Mitterrand. L'interview ne s'était pas très bien passée : il avait même fini par mettre notre journaliste dehors. On ne peut donc pas suspecter « Complément d'enquête » de la moindre complaisance à l'égard de Jack Lang – ni à l'égard de quiconque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question s'adressait en effet à Mme Lucet, et la liste que je lui ai donnée ne vous concernait pas. Simplement, j'ai été surpris qu'elle invoque un arbitrage lié à la bonne utilisation de l'argent public pour justifier que ni « Envoyé spécial » ni « Cash investigation » n'aient couvert les liens entre Jack Lang et Jeffrey Epstein, alors que pour l'Ukraine, vous aviez tous les deux réalisé une enquête au même moment – vous venez d'ailleurs de nous le confirmer. J'ai souligné cette contradiction pour mieux comprendre le choix des sujets et la répartition entre vos émissions.

J'aimerais aborder plus précisément vos méthodes et la déontologie que vous suivez. Le 7 septembre 2023, vous diffusiez une émission intitulée « Histoire, argent, pouvoir : les vrais secrets du Puy du Fou ». Or, selon une information publiée dans le *Journal du dimanche* du 10 septembre 2023, pour avoir le droit de tourner dans l'enceinte du parc, vous aviez annoncé aux organisateurs un tout autre titre, plus attractif : « Le Puy du Fou, les dessous d'un succès à la française ». Vous connaissez, je pense, la charte de Munich, bible pour les journalistes du monde entier. Selon son article 4, il importe de « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». Pourquoi avoir, d'une certaine façon, menti sur le titre de votre émission pour accéder au parc ? Pourquoi n'avoir pas, dès le début, fourni le titre définitif ?

M. Tristan Waleckx. Les titres ne sont pas toujours fixés très en amont. Peut-être que celui auquel vous faites référence était un titre de travail. Je ne vois d'ailleurs pas une énorme différence avec le titre définitif. Ce qui est certain, c'est qu'on a fait preuve de transparence, conformément à nos principes et à nos chartes. Il n'y a eu aucune déloyauté : les équipes du Puy du Fou savaient que nous tournions pour « Complément d'enquête ». Nous avons manifesté un souci constant du contradictoire. Notre reporter a pu pendant plusieurs semaines tourner au sein du parc et j'ai eu moi-même l'honneur d'y installer les fauteuils rouges pour une longue interview de Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou. Tout s'est bien passé, conformément à nos règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. S'agissant toujours de déontologie, j'évoquerai « Rumeurs et coups tordus : la guerre secrète France-Algérie », numéro diffusé le 22 janvier dernier qui a fait couler beaucoup d'encre. Dans la bande-annonce, figurait un extrait d'interview de Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie entre 2008 et 2012 puis entre 2017 et 2020. Réputé pour faire preuve d'une grande lucidité, il ne manie pas la langue de bois quand il s'agit d'évoquer les relations entre ces deux pays. Vous l'aviez, je crois, interrogé pendant plus de deux heures. Or, dans le reportage diffusé, il ne reste plus une trace de cette interview : elle a été coupée au montage et remplacée par une interview de l'actuel ambassadeur, M. Romatet. Elle dérangeait, semble-t-il.

Retraçons la chronologie du 22 janvier, jour de la diffusion, qui est programmée à 23 heures. À 14 h 35, l'agence de presse algérienne officielle, APS (Algérie presse service), publie une dépêche où elle critique France 2 pour avoir donné la parole à l'ancien ambassadeur, le traitant d'« ex-faux diplomate », d'« agité atteint d'une véritable pathologie nommée Algérie », d'« homme sale ». À 21 h 29, soit une heure et demie avant le lancement de l'émission, le média Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée par celle de l'actuel ambassadeur. Je vous laisse répondre à cette chronologie factuelle : pourquoi avoir décidé de censurer Xavier Driencourt alors qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures ?

M. Tristan Waleckx. Le choix des mots est important, je crois que vous le savez, monsieur le rapporteur. Il n'y a pas eu de censure. Je suis d'accord avec vous sur un point : la chronologie et les faits disent tout. Or, ils montrent que votre raisonnement n'est pas le bon. La dépêche de l'agence algérienne a été publiée le jeudi après-midi : compte tenu de nos process de fabrication, à ce stade, l'émission que nous diffusons le soir est bouclée. Nous n'avions pas de moyens de retirer l'interview de M. Driencourt. Il n'a pas été censuré. Son interview ne figurait même pas au montage. Un extrait est en effet apparu dans la bande-annonce, preuve qu'on n'a pas voulu dissimuler le fait qu'on l'avait interviewé. C'est quelque chose qui arrive très fréquemment dans nos reportages. On interviewe plusieurs dizaines de personnes et, pour des questions de format, on fait un choix parmi les intervenants pour la version finale. Quiconque ayant déjà monté un documentaire pourra vous confirmer qu'il s'agit d'une pratique courante.

Nous n'avons pas remplacé l'interview de M. Driencourt par celle de M. Romatet, tournée il y a plusieurs mois. Nous avons considéré que s'exprimait déjà dans le reportage la voix la plus dure à l'égard de l'Algérie, qui n'est pas forcément celle de la diplomatie française, je veux parler de celle de Julien Aubert, vice-président du parti Les Républicains, qui représente, si je résume un peu, la ligne Retailleau. Il n'y avait aucune volonté de notre part de censurer cette position française. En vertu du pluralisme que défend « Complément d'enquête », il nous paraissait intéressant qu'elle soit présente.

Je note, par ailleurs, que nous avons été accusés de tout et n'importe quoi après la diffusion de cette émission : en France, certains nous ont accusé à tort d'avoir censuré M. Driencourt alors même que nous l'avions prévenu le jeudi que, malheureusement, ses propos n'avaient pas été retenus ; en Algérie, la presse pro-régime nous a accusés d'avoir agi sur ordre de M. Driencourt et d'avoir été financés par les uns et par les autres. Bref, n'importe quoi : dans les deux cas, il ne s'agit que de *fake news*. M. Driencourt n'a ni commandité un reportage anti-Algérie, ni été censuré pour que ce même reportage plaise à l'Algérie. Cette espèce de symétrie dans les théories complotistes est la meilleure preuve que « Complément d'enquête » travaille en toute indépendance et sur ordre de personne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments que j'ai évoqués sont indiscutables : ce sont des faits. Tout cela est troublant. Le jour où l'émission doit être diffusée à 23 heures, il y a à 14 h 35, une dépêche de l'agence de presse algérienne qui critique France 2 parce qu'elle donne la parole à M. Driencourt. À 16 h 06, Sébastien Lafargue, journaliste à France 2, indique à ce dernier que son interview, qui a pourtant duré deux heures et dont un extrait apparaissait dans la bande-annonce, sera coupée. À 21 h 29, soit une heure et demie avant la diffusion de l'émission, un communiqué de presse d'Algérie patriotique annonce que l'interview de M. Driencourt a été coupée et remplacée. Comment ont-ils eu l'info ? Pourquoi avoir prévenu aussi tardivement M. Driencourt ? Vous parlez de complotisme mais il ne s'agit que de faits. Je vous remercie de bien vouloir apporter des justifications.

M. Tristan Waleckx. Le complotisme, ce n'est pas seulement inventer des faits ; cela peut consister aussi à ne prendre qu'une partie des faits pour essayer de les tordre et pour prouver son a priori et sa théorie de départ. Reprenons la chronologie – c'est à vérifier car je n'ai pas tous les éléments en main : le jeudi, en début d'après-midi, moment où la dépêche algérienne a été publiée, nos reportages sont bouclés, on n'y touche plus. Peut-être cette agence de presse a-t-elle eu vent de notre bande-annonce, en ligne depuis le mardi 20 janvier, et sur la base de cette courte intervention de M. Driencourt a pu supposer que c'était lui qui avait commandité le reportage, ce qui est faux. Je le répète, M. Driencourt n'a pas commandité le reportage, pas plus qu'il n'a été censuré. Nous avons

fait ce reportage en toute indépendance : il donnait la parole à tout le monde, à des personnalités pro-algériennes et à des partisans de la ligne dure face à l'Algérie.

J'ajoute que je m'exprime sous serment. J'ai bien conscience des conséquences éventuelles de mes propos. Quand je vous dis que n'avons pas censuré l'interview de M. Driencourt, je sais que ça m'engage. Si je vous le dis, c'est que c'est vrai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au-delà de ces considérations, il n'est pas acceptable qu'un pays étranger s'en prenne à une émission de télévision française, à un média français et à des journalistes français.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je me dois, comme toujours, de signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public. Pour être complètement transparent, j'ajoute qu'au mois de novembre dernier, j'ai été invité à prendre place dans l'un des fauteuils rouges de « Complément d'enquête ».

J'aimerais comprendre concrètement vos méthodes de travail, même si vous les avez très bien définies. À deux reprises pour vos émissions, vous vous êtes servis d'une note du Cepii – le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, un organisme placé auprès de Matignon – pour affirmer qu'il n'y avait aucun lien entre immigration et insécurité. Ce document se fonde, précisons-le, sur des études menées au Chili, aux États-Unis et en Italie en 2012.

Comme vous le disiez tout à l'heure, un journaliste, comme on le lui apprend pendant sa formation, croise et recoupe ses sources. Pourquoi, pour cette émission de télévision française, ne vous êtes-vous pas fondés sur ce document du ministère de la justice que je tiens entre mes mains, qui souligne que la proportion des étrangers parmi les détenus dans les prisons françaises est de 25 % alors qu'elle est de 8 % dans la population totale ? Pourquoi n'avoir pas utilisé cet autre document, produit cette fois-ci par le ministère de l'intérieur, selon lequel 36 % des vols violents sans armes sont le fait d'étrangers ? Ajoutons à cela cette déclaration de Laurent Nuñez, en février 2025, selon laquelle 36 % des personnes mises en cause dans l'agglomération parisienne sont étrangères.

Je me pose une simple question : pourquoi le service public véhicule-t-il des *fake news* ? Par idéologie ou par manque de travail ?

M. Tristan Waleckx. Cette question appelle une réponse longue. Vous faites une confusion entre deux concepts différents : la *corrélation*, qui associe statistiquement deux variables, et la *causalité*, qui désigne l'effet que provoque un phénomène sur un autre. En tant que journaliste, vous avez parfois mis à l'antenne des graphiques, et je suppose que vous connaissez ces notions. Dans ce numéro de *La lettre du Cepii*, les auteurs montrent que les études sont unanimement parvenues à la même conclusion : il faut séparer ce qui relève d'un lien de causalité de ce qui renvoie à la corrélation. Prenons un exemple : 60 % des Français meurent à l'hôpital mais est-ce à dire que l'hôpital est un lieu dangereux qui provoque leur mort ? Non, nous savons que ce n'est pas le cas.

Personne ne conteste, pas même le Cepii, qu'il y a une sur-représentation des étrangers parmi les auteurs de crimes et délits. Vous avez tout à fait raison de le souligner. Toutefois, je le répète, il n'y a pas de lien de causalité. Le Cepii s'est même fendu d'une mise au point sur son site après la polémique sur sa lettre qu'a suscitée la diffusion de notre reportage : « même si l'on observe une corrélation positive entre immigration et délinquance,

les études ne mettent pas en évidence d'effet causal de l'immigration sur le niveau moyen de délinquance » est-il précisé. Ce n'est pas moi, ni l'équipe de « Complément d'enquête » qui l'affirmons par militantisme, c'est ce qu'établissent tous les sociologues, économistes et criminologues ayant travaillé sur cette question.

J'ajoute que le Cepii, Centre d'études prospectives et d'informations internationales créé en 1978 et placé auprès du Premier ministre, est le principal centre français de recherche et d'expertise en économie internationale. Les auteurs de cette note n'ont pas seulement analysé des études étrangères, comme certains journaux l'ont relayé, ils se sont aussi fondés sur des études portant sur la France. Reportez-vous aux notes de bas de page : sont cités un livre d'Arnaud Philippe et un article de Fabien Jobard sur les contrôles policiers discriminatoires. Toutes ces études mettent en évidence des biais dans la chaîne pénale et une sur-représentation des étrangers dans certains types de délits. Une fois ces biais éliminés, les chercheurs concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance. Cela a été confirmé par des travaux récents. Ainsi, dans un article paru dans le *Journal of Economic Perspectives*, journal de référence de l'*American Economic Association*, deux économistes, l'un français, l'autre italien, se fondant sur l'analyse de quinze années de données relatives aux flux migratoires et aux taux de criminalité dans vingt-trois pays européens, dont la France, montrent qu'« il n'y a pas de lien de cause à effet entre l'immigration et la hausse de la criminalité », pour reprendre le titre de la tribune qu'ils ont publiée dans *Le Monde* le 24 mars 2025. Voilà ce que concluent les spécialistes qui travaillent sur ces questions, tout simplement.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Le président Gérard Larcher a mis la pression sur l'Arcom à la suite de la diffusion de l'émission que vous avez consacrée au Sénat. Vous parliez de l'omerta qui vise à couvrir les sénateurs alors que certaines affaires sont extrêmement graves – il a été question notamment d'agressions sexuelles. Nous avons eu l'occasion d'auditionner Mme Sylvie Robert, vice-président du Sénat : elle a refusé de répondre à ce sujet, ce qui va plutôt dans votre sens. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas encore auditionné M. Larcher lui-même.

J'aurais aimé savoir si vous aviez subi d'autres types de pressions, à l'heure où les puissants se montrent de plus en plus agressifs à l'encontre du journalisme d'investigation – je pense à M. Larcher, mais aussi à Mme Dati. Or le journalisme d'investigation est crucial pour une démocratie. Comment parvenez-vous à accomplir votre travail dans ce contexte de menaces ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Par souci de transparence, je précise que j'ai reçu de la part du groupe La France insoumise une demande visant à auditionner le président du Sénat. Comme tout parlementaire, M. Larcher est couvert par l'immunité parlementaire. Sachez, madame Soudais, que les services de l'Assemblée sont en train d'examiner dans quel cadre un président de commission d'enquête pourrait convoquer le président du Sénat, deuxième personnage de l'État. Nous respectons les règles, l'ordonnance, la loi et rien que la loi.

M. Emmanuel Gagnier, rédacteur en chef à France 2. Nous avons lu dans *Mediapart* l'information selon laquelle le président du Sénat aurait fait pression sur l'Arcom mais nous ne disposons d'aucun élément allant en ce sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais a employé des mots forts en parlant de pressions exercées par le président du Sénat. Ce n'est pas une mise en cause anodine. Pouvez-vous préciser votre réponse ?

M. Emmanuel Gagnier. Nous ne savons pas si le président du Sénat a pu appeler en haut lieu, notamment Mme la présidente. Nous n'avons pas d'informations en ce sens. Nous travaillons en toute liberté. Nos interlocuteurs au quotidien sont Elsa Margout, directrice des magazines, et Philippe Corbé, qui a remplacé Alexandre Kara à la direction de l'information.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Qu'en est-il des pressions qui s'exercent en général sur le journalisme d'investigation ?

M. Emmanuel Gagnier. Ces pressions peuvent être multiples. Il y a des procédures bâillons. Le reportage de Tristan Waleckx sur Vincent Bolloré a fait l'objet de cinq procédures judiciaires. Cela peut fatiguer. Nous avons toutefois la chance de travailler au sein d'un groupe qui nous soutient et qui a un service juridique. Pour de petites rédactions avec peu de moyens, c'est beaucoup plus difficile. Lorsqu'on se retrouve à la dix-septième chambre du tribunal de Paris, la chambre spécialisée dans les délits de presse, il faut pouvoir être défendu par un avocat et cela a un coût.

M. Tristan Waleckx. En tant que journalistes du service public, il est normal pour nous de « rendre des comptes », entre guillemets. On ne prétend pas avoir une quelconque immunité mais, ces dix dernières années, il faut le rappeler, « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée sur le fond et n'a jamais fait l'objet de sanctions de la part de l'Arcom – cette dernière a émis une mise en garde concernant le reportage sur le Sénat mais ce n'est pas une sanction. Nous restons très vigilants afin que cela continue ainsi.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je veux vous remercier, monsieur le président : par vos questions précises, vous avez permis de mettre en lumière un nouvel élément. Mme la ministre avait devant nous affirmé sous serment qu'un témoin aurait prétendu avoir été payé. M. Milano-Dupont a dit que ce n'était pas le cas. Il y a donc deux versions contradictoires. Au nom du groupe socialiste, je vous ai fait parvenir un courrier portant sur la possibilité de saisir le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai bien pris note de ce courrier. En vertu de mes pouvoirs de président, j'ai demandé à M. Milano-Dupont de communiquer au bureau de la commission d'enquête le mail qu'il évoquait – cette pièce n'entre en effet pas dans les catégories de documents que le rapporteur est appelé à demander à France Télévisions. Je le précise car certains médias ont tourné les choses un peu différemment dans leur fil d'actualités. Dans le cadre des pouvoirs qui nous sont confiés à tous les deux, cette fois-ci, ainsi qu'au bureau de la commission, le rapporteur et moi-même allons demander à Mme la ministre de la culture de produire les documents qu'elle a mentionnés durant son audition. Je n'aurai pas, dans un premier temps, recours l'article 40. En fonction de ce qui nous sera ou non communiqué, il me reviendra, et à moi seul en tant que président de cette commission, de saisir l'autorité judiciaire pour qu'elle engage, s'il y a lieu, des poursuites pénales.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Notre courrier vise précisément à vous demander non pas de saisir le procureur mais de poursuivre cette investigation avec M. le rapporteur. Ce sont des accusations très graves qui ont été émises à l'encontre de journalistes.

Pour mesurer la bonne santé d'une démocratie, l'un des meilleurs thermomètres est le bien-être des journalistes, en particulier ceux qui mènent un travail d'investigation. Notre démocratie va-t-elle bien ? Y a-t-il, selon vous, davantage de menaces, d'agressions et d'intimidations ? Vous sentez-vous protégés par votre direction et par le pouvoir politique ? Vous avez évoqué les procédures bâillons dont vous faites l'objet, forme grave de menace car

elle pousse insidieusement à l'autocensure. Que pourrions-nous faire, en tant que législateurs, pour mieux protéger le travail des journalistes d'investigation, mais aussi les journalistes de plus petites rédactions ?

M. Tristan Waleckx. Notre direction nous protège-t-elle ? Sous serment, je le dis solennellement : oui. Nous savons que cela réclame du courage et de l'argent. Comme je l'ai indiqué, l'émission consacrée au portrait de Vincent Bolloré a entraîné plusieurs centaines de milliers d'euros de frais de justice. Nous avons gagné mais, contrairement à ce que je pensais un peu naïvement, ces frais ne nous ont pas été remboursés en totalité : seule une petite partie a été payée par M. Bolloré.

Ce soutien tient beaucoup aux personnes qui sont actuellement à la tête de France Télévisions et qui ont le courage de défendre le journalisme d'investigation, malgré tous les soucis que cela entraîne. Heureusement, nous avons un service juridique qui est capable de nous défendre. Peut-être qu'avec une direction différente, ce serait plus compliqué, elle pourrait dire qu'on commence à lui coûter un peu cher avec les procès. Nous sommes donc infiniment reconnaissants à la direction actuelle et sommes bien conscients des difficultés auxquelles sont exposées de plus petites structures.

Je ne suis pas là pour lancer de grands débats philosophiques, sociologiques ou politiques, mais nous sentons bien en tant que journalistes de terrain une atmosphère de tension, parfois difficile. Ce n'est pas la première fois qu'on nous accuse à tort d'avoir monnayé un témoignage. Cela m'est déjà arrivé pour d'autres enquêtes et la justice a démontré qu'il s'agissait de fausses accusations. Depuis l'audition de la semaine dernière, on a reçu plein de messages. Un député a même tweeté que « Complément d'enquête » faisait du « gangstérisme journalistique ». Ce sont des mots très forts. Nous avons aussi été accusés d'avoir fait de faux montages. Nous sommes attaqués sur notre déontologie alors que nous avons le souci de bien faire les choses. Je ne prétends pas qu'on soit parfaits. Il peut nous arriver de faire les choses imparfaitement. On se remet toujours en question – et ce ne sont pas que des mots. Reste que ces *fake news* qui circulent sur nos méthodes sont parfois un peu difficiles à vivre.

M. Belkhir Belhaddad (SOC). Je vous remercie du sérieux avec lequel vous avez préparé votre audition, marque du respect que vous avez pour la représentation nationale. Par cette commission d'enquête dont elle a demandé la création pour démonter l'audiovisuel public, l'extrême droite poursuit un combat culturel. Il suffit d'entendre les questions de M. le rapporteur ou de certains députés au sujet de l'immigration.

Que vous puissiez faire votre travail journalistique à l'abri d'éventuelles pressions et en toute indépendance financière est nécessaire pour éviter que vos émissions et reportages soient accusés d'avoir des partis pris politiques. J'aurais pourtant pu vous faire grief de votre émission sur les relations entre la France et l'Algérie, car je dois dire avoir perçu une certaine forme d'acharnement à l'encontre de l'Algérie – et je ne suis pas le seul à avoir eu ce sentiment. Ancien président du groupe d'amitié France-Algérie à l'Assemblée nationale, je suis un fervent défenseur de l'amitié entre ces deux pays. Avoir choisi Amir DZ comme exemple d'opposant, c'était un peu tiré par les cheveux. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur ambassadeur des opposants au régime. Mais, comme vous l'avez dit vous-même, votre travail est forcément imparfait, car il est humain.

Vous est-il déjà arrivé de renoncer à des enquêtes parce que vous ne disposiez pas des moyens financiers nécessaires ou parce que, sur des sujets délicats, vous aviez subi des pressions bien en amont ?

Mme Séverine Lebrun. Heureusement, à France Télévisions, nous pouvons continuer à mener nos enquêtes avec sérénité car nous avons encore les moyens nécessaires pour effectuer notre travail d'investigation même si nous faisons très attention à chaque euro dépensé du fait des restrictions budgétaires. Nous avons la chance de pouvoir traiter tous les sujets, de façon fouillée et rigoureuse, en gardant encore une indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Après la diffusion du reportage intitulé « Sénat : les secrets de la chambre haute » dans laquelle vous abordiez l'affaire Guerriau et le harcèlement exercé par des sénateurs à l'encontre d'assistants parlementaires, l'Arcom vous a infligé le 27 novembre dernier deux mises en garde : l'une se fonde sur l'absence de mise en perspective concernant « la modification de la procédure de traitement des signalements de harcèlement » opérée par le comité de déontologie, l'autre sur l'absence de réelle contradiction apportée au témoignage d'un ancien médecin du Sénat, « en dépit de la gravité des accusations formulées par l'intéressé ».

Le visionnage du reportage laisse le sentiment que d'autres affirmations ne sont pas toujours étayées par des preuves. Ainsi, à 8 minutes et 3 secondes, une personne évoque une soirée privée organisée au Sénat par un sénateur et ses amis aux frais du contribuable.

Le principe du contradictoire est la base du journalisme dans toute démocratie, ce qui me permet de dire qu'il ne suffit pas de se déclarer journaliste pour l'être. Avant de porter des accusations graves contre une personne ou une institution, il faut vérifier les sources et permettre qu'une contradiction soit apportée. Considérez-vous que ce principe du contradictoire a été respecté à chaque instant dans ce reportage ?

M. Emmanuel Gagnier. Permettez-moi de préciser qu'il n'y a eu qu'une seule mise en garde et non pas deux – et ce n'est pas une sanction. L'Arcom regrette qu'à deux moments, il y ait eu une absence de mise en perspective. Nous en prenons acte : cela nous poussera à être encore plus vigilants à l'avenir.

Quant à la soirée au Sénat que vous évoquez, je ne crois pas qu'il en soit question. Je vérifierai. Toutefois, la question n'est pas là, je pense, elle porte sur le contradictoire. Nous avons interrogé le président du comité d'éthique du Sénat : il ne nous a accordé qu'une demi-heure, je crois, ce qui n'est pas beaucoup pour des questions aussi importantes. Nous sommes totalement transparents : dès qu'une enquête démarre, nous prenons contact avec ceux sur qui on travaille. Julien Cressens, l'auteur du reportage, a ainsi contacté le bureau du Sénat : zéro son, zéro lumière, nous n'avons jamais eu de réponse. Jusqu'au bout, on a tenté d'avoir le contradictoire. Nous avons envoyé avant la diffusion de l'émission dix ou quinze pages de questions précises, argumentées et circonstanciées : nous n'avons eu aucune réponse, ni du président, ni du bureau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai regardé l'émission et le chef du secrétariat de notre commission qui suit nos travaux aussi : à 8 minutes et 3 secondes, une personne floutée évoque bien une soirée privée organisée aux frais du contribuable.

M. Emmanuel Gagnier. Ce n'était pas au Sénat. Pardon, en effet, deux soirées différentes sont évoquées : l'une qui aurait été organisée avec des frais de mandat et une autre qui concerne Joël Guerriau.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question est importante. Le parallèle établi par le rapporteur entre les parlementaires et les journalistes n'était pas tout à fait approprié, si ce n'est sur un point : la fragilité de la confiance des Français à notre égard.

Le reportage jette la suspicion s'agissant d'une soirée qui aurait été organisée aux frais du contribuable, et je n'ai pas le sentiment que le principe du contradictoire ait été respecté : une personne floutée lâche l'information sans que le Sénat puisse répondre.

M. Tristan Waleckx. Nous ne voyons vraiment pas à quelle séquence vous faites référence. Il n'est pas fait mention de cette soirée dans la mise en garde de l'Arcom. Je ne suis pas certain que nous parlions du même reportage ; n'y aurait-il pas confusion ?

Je partage votre avis s'agissant de l'importance du contradictoire. J'ai évidemment proposé à Gérard Larcher de venir dans les fauteuils rouges mais il ne l'a pas souhaité, ce qui est son droit. Même lorsque les personnes ne nous parlent pas, nous faisons néanmoins vivre leur point de vue : dans les fauteuils rouges, nous avons ainsi diffusé un extrait de propos tenus par Gérard Larcher afin de faire entendre la position de l'institution sénatoriale. Il est évidemment de notre devoir de le faire pour respecter le pluralisme, l'équilibre et le contradictoire.

Dans la mesure où nous avons un doute s'agissant de la séquence que vous avez évoquée, nous regarderons de notre côté et vous ferons passer nos éléments de réponse par écrit, si vous le souhaitez [*nb : la véracité de la séquence fut confirmée par la suite*]

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dès lors qu'il est flouté, n'importe qui peut porter des accusations – et pourquoi pas expliquer, par exemple, que le rapporteur organiserait des soirées privées, ce qu'il ne fait pas ! Compte tenu de la fragilité des liens de confiance entre les Français et les politiques, il faut être sûr des informations que l'on diffuse.

Je voudrais revenir au reportage que vous avez consacré aux relations entre la France et l'Algérie. Dans ce cadre, vous avez appelé une élue locale française – qui ferait l'objet de pressions de la part du pouvoir algérien – sans qu'elle sache que ses propos étaient enregistrés. L'en avez-vous informée ensuite ? Vous a-t-elle autorisés à les diffuser ? Quelles sont vos règles déontologiques en la matière ?

M. Tristan Waleckx. Je vous remercie pour votre question car elle va me permettre d'expliquer nos règles s'agissant de l'utilisation des caméras cachées. Celles-ci ne sont pas, tant s'en faut, un outil que nous aimons utiliser ni que nous utilisons de façon automatique : nous le faisons en dernier recours. En l'espèce, la personne dont vous parlez ne savait pas qu'elle était enregistrée. C'est la raison pour laquelle nous avons anonymisé sa voix, en la déformant, et supprimé tout ce qui aurait pu permettre de remonter jusqu'à elle. Conformément à toutes nos chartes, et par souci de transparence vis-à-vis du téléspectateur, nous avons indiqué à l'écran qu'elle ne savait pas qu'elle était enregistrée.

Mme Séverine Lebrun. On nous interroge souvent sur les caméras cachées. D'abord, nous les utilisons de façon exceptionnelle, en ultime recours. En 2025, nous avons diffusé quinze minutes d'images en caméra cachée sur vingt-huit heures d'antenne, soit moins de 1 % du temps. En règle générale, nous préférons les séquences en caméra ouverte et les interviews face caméra.

Ensuite, l'utilisation d'une caméra cachée est autorisée mais très encadrée par la jurisprudence et par le cahier des charges des antennes, selon des critères très précis. Nous ne pouvons y avoir recours qu'à condition de révéler une information d'intérêt général et d'avoir au préalable essayé d'obtenir une interview face caméra ou un tournage en caméra ouverte. Nous devons respecter la vie privée, en supprimant tout élément qui y serait relatif, et nous concentrer sur l'information à transmettre au téléspectateur. Il faut évidemment avoir le contradictoire de la personne ou de l'entité filmée en caméra cachée. Et quand on en arrive à

devoir utiliser une caméra cachée, cela fait toujours l'objet d'une discussion entre les rédacteurs en chef et les journalistes. Tout ceci est très encadré. Le service juridique est très important lorsqu'on fait de l'investigation ; il nous suit au quotidien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que vous aviez essayé d'appeler l'élue locale enregistrée à son insu, et qu'elle ne vous répondait pas ? J'aimerais avoir cette précision car appeler une personne qui ne sait pas qu'elle est enregistrée n'est pas tout à fait la même chose que la filmer en caméra cachée. Encore une fois, je ne juge pas la méthode, je m'interroge sur le cadre dans lequel elle est utilisée.

M. Tristan Waleckx. Notre journaliste l'a contactée à plusieurs reprises pour lui proposer une interview, éventuellement anonyme. Elle savait qu'elle parlait à un journaliste mais elle ne savait pas qu'elle était enregistrée. Nous l'avons donc précisé, dans le respect de nos chartes et en toute transparence vis-à-vis du téléspectateur.

Mme Séverine Lebrun. Je précise que le cadre est le même pour les caméras cachées et les appels enregistrés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Plusieurs dirigeants de France Télévisions ont séjourné une dizaine de jours, à plusieurs reprises, dans un palace de Cannes où ils occupaient des chambres facturées plus de 1 700 euros la nuit. Ceux que nous avons auditionnés nous ont indiqué que ces nuits étaient financées sur fonds publics jusqu'en 2022, puis au travers d'un mécanisme de *barter* consistant à échanger des espaces publicitaires appartenant à France Télévisions – donc indirectement au contribuable – contre ces suites, au travers de sociétés privées.

Vous conviendrez qu'il s'agit d'une affaire d'importance. Je ne cesse de le clamer depuis le premier jour de cette commission d'enquête, ce qui m'a valu des accusations : je serais complotiste, d'extrême droite, et je diffuserais de fausses informations. Il ne s'agit pourtant que de faits. Une plainte avait déjà été déposée il y a deux ans et nous avons appris hier que Mme Ernotte faisait l'objet, dans ce dossier, d'une enquête pour détournement de biens publics et abus de biens sociaux.

Vous qui êtes l'une des voix de l'investigation de France Télévisions, qu'en pensez-vous ? N'y a-t-il pas là, pour vous aussi, matière à enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Selon les informations publiées par le site spécialisé *La Lettre* hier, le 11 février, « [u]ne juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris a ouvert une information judiciaire contre la PDG de France Télévisions Mme Delphine Ernotte, à la suite d'une enquête préliminaire du parquet. »

Je le précise car une commission d'enquête ne peut pas, normalement, traiter de situations ayant donné lieu à une saisine de la justice. Vous pouvez néanmoins répondre à la question du rapporteur qui porte plus largement sur votre capacité à enquêter sur de tels faits.

J' imagine que si la justice n'avait pas été saisie, le rapporteur l'aurait fait au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

M. Emmanuel Gagnier. Je crois, pour commencer, que Mme Delphine Ernotte s'est expliquée devant la représentation nationale sur cette question. Vous avez par ailleurs déjà demandé à Élise Lucet et à ses équipes pourquoi elles n'enquêtaient pas sur France Télévisions. Notre réponse sera la même : il est très compliqué, voire impossible, d'enquêter sur soi-même puisqu'on est forcément juge et partie. On considérera que nous sommes

forcément en situation de conflit d'intérêts, et que nous en disons trop ou pas assez. Je pense que bien d'autres organes de presse enquêtent sur France Télévisions ; votre commission le fait aussi. Nous n'avons pas le monopole de l'enquête en France.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos propos font écho à ceux de Mme Lucet qui, interrogée par Sonia Mabrouk, avait répondu sur le plateau de « Quelle époque ! » qu'il n'y avait « pas grand-chose à faire et à dire sur France Télévisions ». Auriez-vous tenu les mêmes propos ? Au regard des éléments que notre commission d'enquête apporte au public, n'y a-t-il selon vous rien à dire ni à faire ?

M. Tristan Waleckx. D'autres organes de presse traitent manifestement de cette actualité. Si les magazines d'investigation de chaînes concurrentes veulent mener des enquêtes sur France Télévisions, en estimant qu'il y a des informations d'intérêt général à révéler, qu'elles le fassent.

J'ajouterai, pour compléter, que nos choix de reportages sont toujours indépendants et collégiaux. Ce ne sont ni ceux d'Emmanuel, ni ceux de Séverine ni les miens. Ils sont faits en conférence de rédaction, le lundi matin, de façon collective.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous pourriez quasiment être politiques à notre place, avec votre art d'éluder les questions et votre rhétorique implacable...

Je comprends votre réponse car il est compliqué d'être juge et partie. Mais ma question ne portait pas tant sur votre légitimité que sur le fond. Notre commission d'enquête a révélé ou pointé de nombreux éléments : la trentaine de salaires supérieurs à celui du Président de la République ; le déficit de 81 millions d'euros alors que d'après France Télévisions, les comptes seraient à l'équilibre depuis neuf ans ; les nuits à Cannes qui font l'objet d'une enquête judiciaire depuis hier ; les voitures avec chauffeur ; le poids des sociétés de production, soumises à un phénomène d'hyperconcentration ; les conflits d'intérêts ; les indemnités de départ de plusieurs centaines de milliers d'euros ; les frais de taxi.

N'y a-t-il pas matière à enquête ? Trouveriez-vous légitime qu'une enquête indépendante soit réalisée au sujet de France Télévisions, de son fonctionnement et de son financement ?

M. Emmanuel Gagnier. Je voudrais corriger un point : les frais de taxis sont ceux des collaborateurs qui, lorsqu'ils partent en tournage à Paris ou en région parisienne, préfèrent utiliser des taxis plutôt que de mobiliser des voitures.

S'agissant des autres sujets, nous vous le disons collectivement : d'autres peuvent enquêter sur France Télévisions, ils ont tout loisir de le faire. Nous ne sommes vraiment pas les mieux placés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a même des journalistes qui enquêtent sur des conversations entre des citoyens français : l'investigation prolifère, dans notre pays...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas eu de ma réponse à ma question, qui était : oui ou non, y a-t-il matière à enquête ?

Je comprends, quoi qu'il en soit, qu'il soit compliqué pour vous de répondre. Cela vous mettrait peut-être en difficulté vis-à-vis de votre direction ou de votre hiérarchie. Je compte cependant sur votre esprit d'indépendance et de transparence.

M. Tristan Waleckx. Vous avez raison de compter sur notre esprit d'indépendance. Ce n'est pas tant que nous aurions peur d'enquêter, mais c'est aussi une question d'honnêteté vis-à-vis des téléspectateurs : si nous réalisions un numéro de « Complément d'enquête » sur France Télévisions, ils pourraient se demander – sans que ce soit nécessairement fondé – pourquoi nous affirmons telle ou telle chose.

Mais nous sommes indépendants, et nous nous intéressons parfois à des sujets qui peuvent toucher aux intérêts de France Télévisions. Il y a deux ans, nous avons réalisé un reportage pour « Complément d'enquête » sur le coût des Jeux olympiques de Paris. Ce n'était pas simple *a priori* car cet événement représentait un enjeu énorme pour France Télévisions, qui en était codiffuseur. Nos collègues du service des sports n'étaient pas forcément heureux que nous travaillions sur le sujet mais nous l'avons fait en toute indépendance ; pas une virgule n'a été changée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pense que le rapporteur conviendra avec moi que si vous diffusiez un reportage sur France Télévisions, on le regarderait par principe avec méfiance et en doutant de son impartialité. Mieux vaut, pour garantir leur indépendance, que les reportages d'investigation soient produits et diffusés à l'extérieur de l'institution ou de l'organisation sur laquelle porte l'enquête. Par définition, un salarié a en effet un devoir de loyauté envers son employeur. Cela ne signifie pas que je doute de votre capacité à mener des enquêtes de façon impartiale.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ma question n'était pas de savoir si vous étiez légitimes. J'ai bien compris que vous ne pouviez pas être juge et partie et que ce n'était pas à vous d'enquêter. Ma question était : y a-t-il motif à enquêter au sujet de France Télévisions au regard de tout ce que vous avez appris depuis le lancement de cette commission d'enquête ? Je constate que vous ne voulez pas forcément répondre.

Vous expliquez qu'il peut être difficile d'exprimer votre esprit d'indépendance à l'égard de France Télévisions. Je note toutefois que cela ne vous a pas empêchés – je trouve cela louable et sain – de diffuser le 5 juin 2025 une enquête sur Rachida Dati qui, en tant que ministre de tutelle de France Télévisions, était en quelque sorte votre supérieure hiérarchique. Pourquoi ne pourriez-vous pas le faire aussi pour France Télévisions ? Quoi qu'il en soit, j'ai compris votre réponse et je propose de passer à un autre sujet.

L'Institut Thomas More a publié en mai 2024 un rapport analysant les quatre-vingt-six émissions que vous avez produites depuis votre arrivée en septembre 2021, monsieur Waleckx. D'après les chiffres que vous nous avez annoncés, cela représente environ 14 millions d'euros d'argent public, c'est-à-dire une somme importante. Or d'après le rapport de l'institut, 38 % des sujets de ces émissions peuvent recevoir le qualificatif de « socialiste et progressiste » et, je cite, « l'émission semble privilégier des angles à charge contre les conservateurs, renforçant un biais idéologique qui questionne son impartialité au sein du service public. »

Que répondez-vous à l'Institut Thomas More, qui vous accuse de ne pas être totalement impartial dans le traitement de vos sujets ?

Mme Séverine Lebrun. J'ai deux remarques au sujet de cette étude. La première concerne la méthodologie. Le rapport classe les enquêtes et les sujets de reportages comme étant de droite, de gauche ou neutres. Or notre reportage sur les violences conjugales et les féminicides a été classé à gauche. Je m'interroge vraiment sur cette méthodologie : ces sujets relèvent d'une question de société qui est d'intérêt général, et je ne crois pas qu'ils puissent être classés dans un camp ou dans l'autre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur cite très souvent cette enquête. Sans remettre en cause cet institut, je dis avec force que je n'accepte pas qu'on cite, dans notre commission d'enquête, une étude qui classe les violences conjugales et les féminicides comme étant des sujets de gauche. Je vous le dis comme je le pense, monsieur le rapporteur. Je ne vous accuse pas, je donne mon avis. Je dis qu'il est grave de citer, dans une commission d'enquête, un tel rapport !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi dites-vous que c'est grave ? L'Institut Thomas More a fait des études conjointes avec *Le Figaro*, il a pignon sur rue...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas d'animosité dans mes propos. Si le mot « grave » ne vous convient pas, je vais en changer : le fait qu'une étude classe les violences conjugales et les féminicides comme un sujet de gauche me paraît soulever la question de sa légitimité. Êtes-vous au moins d'accord sur ce point ? Peut-on convenir au moins, pour avancer, que ce fait-là est grave ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est donc moi désormais, d'une certaine façon, qui suis auditionné par vous...

L'Institut Thomas More peut avoir des biais, que les personnes que nous auditionnons aujourd'hui sont aussi là pour éclairer. Si je le cite, c'est parce que le 28 novembre dernier, *Le Figaro* publiait un article – « Les matinales de Radio France penchant à gauche : l'étude qui atteste du manque de pluralisme à l'antenne » – au sujet d'une enquête menée conjointement avec cet institut. Il ne me semble pas qu'il soit grave d'interroger quelqu'un au sujet d'une enquête réalisée avec un média comme *Le Figaro*. Aucune question, d'ailleurs, ne mérite d'être qualifiée de grave.

Plutôt que de mettre la pression sur le rapporteur pour disqualifier certaines de ses questions, je préfère quant à moi écouter les réponses dans leur intégralité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne provoquons pas de conflit entre nous alors qu'il n'y en a pas ! Vous pouvez admettre qu'une étude, même citée par *Le Figaro*...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, *Le Figaro* l'a faite conjointement avec l'Institut !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous pouvons tout de même convenir tous deux qu'une étude dans laquelle le sujet des féminicides et des violences conjugales est classé à gauche mérite d'être regardée avec précaution...

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président, mais ma question ne portait pas sur ce point : elle portait sur le classement, par cet institut, des quatre-vingt-six émissions de « Complément d'enquête ». J'ajoute que le bureau de la commission a décidé d'auditionner les auteurs de l'enquête : nous aurons tout le loisir de les interroger sur leur méthodologie. Ne l'ayant pas réalisée moi-même, je ne peux pas vous éclairer à ce sujet. Je me permets simplement de poser une question sur une étude abondamment relayée dans les médias, y compris par *Le Figaro*, qui l'a mandatée.

Je ne comprends pas que nous passions cinq minutes sur ce sujet, si ce n'est pour essayer de me disqualifier ! Je pense que ma question est légitime, puisqu'elle porte sur le respect du pluralisme !

J'aimerais pouvoir écouter la réponse ! Pardon pour la longueur des interpellations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne cherche pas du tout à vous disqualifier, monsieur le rapporteur, mais j'ai le droit de dire que le fait de classer le sujet des violences conjugales et des féminicides à gauche met en cause la pertinence de l'étude. Ce n'est pas contre vous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en conviens, monsieur le président.

M. Tristan Waleckx. Je vais, pour éclairer les débats, citer une phrase du rapport de l'Institut Thomas More au sujet de notre émission sur les féminicides, qualifiée je crois de « libérale et progressiste » : « Il convient bien évidemment de dire qu'il s'agit de drames pour les victimes et qu'il convient d'analyser cette émission avec prudence. Toutefois, celle-ci fait le choix de traiter du problème en usant du terme controversé et problématique de 'féminicide'. » Je rappelle, à titre d'information, que le terme « féminicide » est consacré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2012.

Une autre phrase permet de comprendre les conclusions de l'Institut : alors qu'on nous reprochait tout à l'heure de ne pas réaliser assez de portraits de personnalités de gauche, le rapport estime que « dès que la personnalité est plus centriste ou étiquetée à gauche [Anne Hidalgo ou Sandrine Rousseau, par exemple], [...] le portrait est épargné de toute véritable éclaboussure (enquêtes judiciaires, face cachée très sombre à révéler [...]) ».

Nous avons pourtant réalisé – c'est un exemple parmi d'autres – un portrait de Sandrine Rousseau dans lequel nous révélions un problème lié à sa domiciliation au moment de sa candidature aux législatives. Nos informations ont provoqué l'ouverture d'une enquête judiciaire dans le cadre de laquelle elle a été entendue.

On peut donc contester la méthodologie utilisée par cet institut. Je citerai, quant à moi, d'autres chiffres qui pourront vous éclairer : selon un baromètre de l'Ifop paru en 2025, 65 % des Français pensent que France Télévisions est impartiale dans son traitement de l'information, ce qui en fait le média perçu comme le plus impartial, et 73 % d'entre eux déclarent avoir confiance en l'information de France Télévisions, un chiffre supérieur de 17 points à celui obtenu par nos concurrents du privé. Enfin, 91 % des Français regardent France Télévisions chaque semaine, ce qui me semble être une marque de confiance.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois que vous contestez – ce qui est votre droit – les méthodes de l'Institut Thomas More.

Le 26 novembre 2025, vous avez repris dans l'une de vos émissions une étude de Reporters sans frontières (RSF) consacrée à CNews. N'avez-vous donc aucun problème à citer cette association ? Est-elle selon vous parfaitement neutre et apolitique ? Les chiffres qu'elle met en avant – contestés par l'Arcom – ne méritent-ils pas une prise de distance ?

Mme Séverine Lebrun. Vous faites allusion à l'émission consacrée à la chaîne CNews. Lorsqu'une étude arrive dans le débat public, comme c'était le cas de celle de RSF, nous faisons comme tous les journalistes : nous nous en emparons, nous la confrontons et nous l'utilisons éventuellement dans nos enquêtes.

Je rappelle que RSF est une ONG reconnue, ayant une stature, et qu'il est coutumier que des enquêtes réalisées par les ONG soient reprises par les médias. En l'occurrence, celle-ci a été reprise par *Le Monde*, *Le Parisien*, ou encore Public Sénat. Il est normal que des journalistes s'en emparent et la confrontent.

Nous avons pris la distance nécessaire vis-à-vis de cette enquête de RSF dont nous avons révélé l'existence dans le cadre de cette émission consacrée à CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que RSF est un organisme reconnu, dont le résultat des enquêtes mérite donc toute confiance. Nous avons pourtant appris, en auditionnant les responsables de l'association, qu'au-delà des subventions publiques dont elle bénéficie à hauteur de 65 %, elle a reçu depuis quelques années près de 700 000 euros de la fondation de George Soros. Nul besoin de revenir sur la politisation de cet organisme qui finance, aux États-Unis notamment, des associations ouvertement de gauche. Nous avons également appris qu'en dépit de sa charte, qui en fait une association fondamentalement apolitique, RSF avait lancé et relayé sur les réseaux sociaux, en pleine campagne des dernières élections législatives, un appel à voter contre le Rassemblement national et ses alliés. RSF a aussi choisi de ne pas soutenir, en raison de ses engagements, un journaliste iranien pourtant menacé de mort, alors qu'il n'avait fait que relayer des vidéos de manifestations réprimées par le régime des mollahs.

Un faisceau d'indices jette ainsi une suspicion sur le caractère apolitique et la neutralité de RSF. Je peux comprendre vos réticences à l'égard de l'Institut Thomas More et sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude que je citais précédemment. Il me semble important de prendre de la distance vis-à-vis des organisations politisées. Mais pourquoi ne pas adopter la même attitude vis-à-vis de Reporters sans frontières ? J'aimerais comprendre ce « deux poids, deux mesures ».

Mme Séverine Lebrun. Le sujet sur lequel porte l'étude de RSF – le pluralisme sur les chaînes d'information en continu – fait partie du débat de société et intéresse les Français. C'est la raison pour laquelle de nombreux médias s'en sont d'ailleurs emparés. Le fait que l'émission « Complément d'enquête » évoque cette étude n'en fait pas une partie prenante à l'étude, laquelle participe simplement au débat et apporte un élément intéressant dans un sujet consacré à CNews, qui est une chaîne d'information en continu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Beaucoup de choses ont été écrites au sujet de ce numéro de « Complément d'enquête ».

En l'espace de vingt-quatre heures, le 27 novembre, vous avez l'objet fait l'objet de deux rappels de l'Arcom, l'un faisant suite à un article paru dans *Le Point* et l'autre étant une mise en garde. L'Arcom vous reprochait d'avoir diffusé dans votre reportage des *fake news* publiées par RS, qui ont dû être coupées au montage, à la dernière minute. Je me permets de le souligner car, s'agissant du numéro sur l'Algérie, vous avez contesté avoir tronqué l'interview de M. Driencourt en expliquant qu'on ne supprimait plus de passages de l'émission dans les derniers jours. Or Mme Ernotte a avoué lors de son audition qu'un passage de l'émission sur CNews avait été supprimé à la dernière minute. J'aimerais savoir pourquoi vous auriez coupé un reportage et pas l'autre.

M. Tristan Waleckx. Nous répondrons en détail à cette question pertinente et intéressante. Je commencerai par préciser qu'il n'y a pas eu de mise en garde de l'Arcom au sujet de l'émission « Commission d'enquête » sur CNews. Ensuite, il n'y a pas de contradiction entre les propos que j'ai tenus au sujet de chacun des reportages. Ceux-ci sont en général terminés le jeudi midi. Nous les montons dans une boîte de production qui les envoie ensuite à France Télévisions. Les processus prévoient notamment des vérifications techniques et sont très lourds. S'il y avait eu une interview de M. Driencourt dans le reportage sur l'Algérie, nous n'aurions pas pu la couper à de multiples moments du reportage. Cela se serait vu. Il n'y a pas eu de censure, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure de façon solennelle et sous serment. Nous n'avons pas retiré l'interview de M. Driencourt puisqu'elle n'a jamais été montée !

Mme Séverine Lebrun. Nous avons souligné l'importance que nous accordions au contradictoire, essentiel pour accomplir un travail rigoureux. Quelques heures avant la diffusion du numéro consacré à CNews, vers 18 heures, dans un article du *Point*, l'Arcom a contesté un élément très spécifique de l'étude de RSF, à savoir le décompte du pluralisme politique sur CNews. Nous avons sollicité l'Arcom tout au long de l'enquête, pour l'interroger sur la réglementation et demander son avis sur le numéro. Malheureusement, ses représentants n'avaient pas souhaité nous répondre. Lorsque nous avons appris qu'ils contestaient l'étude, nous avons tenu une réunion téléphonique en salle de montage : Tristan et moi avons discuté des possibilités avec Alexandre Kara, directeur de l'information et Elsa Margout, directrice des magazines d'information. Nous voulions absolument intégrer le contradictoire de l'Arcom, pour être très rigoureux. Pour des raisons techniques, ce n'était pas possible – on était trop proches de l'antenne. C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'enlever cette séquence, qui durait une minute trente, dans une émission de soixante minutes. J'affirme devant vous qu'elle ne contenait aucune erreur factuelle, mais qu'il manquait uniquement le contradictoire de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte, lors de son audition, nous a indiqué qu'elle était dans ce couloir, avec M. Tardieu, qu'ils avaient participé à la décision de supprimer le passage concerné. Sous serment, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de coupe des extraits de M. Driencourt. Comment expliquez-vous que la bande-annonce donnait à voir des passages de son interview ? Il affirme qu'il a répondu à vos questions pendant plus de deux heures.

M. Tristan Waleckx. Les bandes-annonces sont montées indépendamment du reportage. France Télévisions a un service des bandes-annonces, tandis que nous montons nos reportages dans une autre société de postproduction. Donc les bandes-annonces ne prennent pas comme rushes le reportage monté. Les deux se font en parallèle. D'un côté, notre journaliste réalisateur monte le reportage ; d'un autre côté, le service des bandes-annonces récupère tous les rushes et fait son « best of ». Dans le cas qui nous occupe, il a trouvé l'interview de M. Driencourt, qui n'était pas montée dans le reportage. Il n'y a donc aucune contradiction, je le dis en toute transparence et sous serment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 8 novembre dernier, lors des Vingt-quatre Heures de *Libé*, monsieur Waleckx, vous accusiez les journalistes du groupe Bolloré de ne pas avoir de déontologie – de désinformer, de manipuler, d'instrumentaliser, de raconter n'importe quoi. Ces propos sont lourds ; vous les avez réitérés le jeudi 20 novembre sur Radio Nova, la radio de M. Pigasse, expliquant que la manipulation des faits sur CNews était « propre aux ères pré-fascistes ». Lorsque vous décidez de lancer un « Complément d'enquête » sur CNews, votre opinion sur le travail de la centaine de vos confrères qui s'y trouvent semble donc déjà arrêtée : votre enquête risque d'être à charge. Vous aviez d'ailleurs précisé, sur Radio Nova, que vous alliez démontrer que CNews faisait de la désinformation et que Vincent Bolloré « veut la peau du journalisme ». Selon vous, est-ce le rôle d'un journaliste, même d'investigation, d'être aussi engagé, notamment contre des confrères ? D'utiliser l'argent public pour mener une enquête contre un média ? S'agissait-il d'une commande, par exemple de la direction, qui a engagé une procédure en justice contre le groupe Bolloré ?

Mme Séverine Lebrun. Cette enquête a été lancée en mars 2025, pour servir l'intérêt général. Nous l'avons dit, nous discutons des sujets en conférence de rédaction. CNews est récemment devenue la première chaîne d'information en continu de France ; 9 millions de Français la regardent chaque jour. Nous nous sommes dit que c'était un sujet intéressant. D'ailleurs, « Complément d'enquête » a l'habitude de traiter des médias. Nous avons fait un portrait de M. Drahi où il était question de BFM et d'i24 ; à l'occasion du portrait de Sophia

Chikirou, nous avons enquêté sur Le Média ; nous avons également enquêté sur le groupe Lagardère – nous investiguons régulièrement sur ces sujets. Nous lançons cette enquête parce qu'elle relève de l'intérêt général et parce qu'elle intéresse le public.

Il est très facile de vérifier qu'elle a commencé en mars 2025, puisque nous avons contacté M. Praud dès le début. On fait tout le temps ainsi : pour assurer le contradictoire, la première chose qu'on fait quand on lance une enquête, c'est contacter les entités ou les personnes qui seront concernées parce qu'on a envie qu'ils participent, qu'ils puissent s'exprimer. On avait envie de tourner chez CNews, d'interviewer M. Pascal Praud, et on voulait enquêter sur les ressorts et les recettes de la chaîne. Nous lançons donc l'enquête en mars, et c'est en novembre que nous avons appris l'existence de la plainte pour dénigrement. Pour être tout à fait honnête, nous n'étions même pas au courant de son existence. Les interlocuteurs de la rédaction de « Complément d'enquête », c'est la direction de l'info – la directrice des magazines et le directeur de l'information. Nous ne recevons pas d'informations d'ailleurs et nous ignorions totalement l'existence de cette plainte.

Pour finir, monsieur le rapporteur, je vous assure que nous n'avons aucune consigne : le sujet a été diffusé comme nous voulions qu'il le soit.

M. Tristan Waleckx. Je l'ai déjà dit publiquement : c'est étonnant mais c'est même Pascal Praud qui nous a appris l'existence de cette plainte en dénigrement. Moi, je l'ai contacté, sollicité, toujours dans ce souci de contradictoire. Il a été l'un des premiers contactés et l'un des derniers : jusqu'au bout, nous avons essayé de le convaincre de venir dans les fauteuils rouges. Que nous ayons appris l'existence de la plainte par son intermédiaire prouve que, chez nous, l'étanchéité est totale, que la rédaction et la direction de l'information travaillent en toute indépendance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'action en dénigrement est menée contre CNews, Europe 1 et *Le JDD*, non contre le groupe Bolloré, leur actionnaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans une autre enquête, l'Institut Thomas More a révélé que France Inter rediffusait massivement des interviews de personnalités de la droite nationale la nuit, à l'image d'entretiens avec Jean-Philippe Tanguy et Sébastien Chenu, rediffusés quatre fois entre 2 heures et 5 heures du matin en novembre dernier. C'est précisément ce que RSF reprochait à CNews : diffuser des interviews de membres de La France insoumise la nuit pour contourner les règles de l'Arcom. Vous vous êtes d'ailleurs fait l'écho de cette étude de RSF qui fait l'objet de polémiques. Le fameux numéro de « Complément d'enquête » a été diffusé sur France 2 le 27 novembre. Saviez-vous alors que le service public aussi recourait à cette pratique ? Vous y êtes-vous intéressés pour essayer d'établir une comparaison entre les antennes ?

M. Tristan Waleckx. Pourquoi nous sommes-nous intéressés aux rediffusions de nuit de CNews s'agissant du temps de parole politique ? D'une part, en effet, une étude de RSF a été publiée au même moment sur le sujet. Elle ne concernait pas CNews spécifiquement, mais les quatre chaînes d'information, y compris France Info, la chaîne du service public. D'autre part, l'Arcom avait déjà rappelé CNews à l'ordre en 2021 pour de telles pratiques.

S'agissant de la comparaison avec le service public, nous nous sommes appuyés pour élaborer notre reportage sur une autre étude, de l'Institut Hexagone, qui comparait des chaînes de télévision entre elles – et non des chaînes de télévision avec des stations de radio. En l'occurrence, il était question de la matinale de France 2, « Les 4V ». Sur un mois, le temps de parole était réparti à 30 % pour la gauche, à 30 % pour le centre et à 30 % pour la droite et l'extrême droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 7 décembre 2023, vous avez diffusé une émission intitulée « Gérard Depardieu : la chute de l'ogre », qui a déclenché une polémique nationale. Vous avez été accusés d'avoir fait croire à des millions de téléspectateurs, par le montage, que Gérard Depardieu avait sexualisé une fillette qui montait à cheval. Dans le reportage, on entend une voix off dire : « Il va même jusqu'à sexualiser une fillette d'une dizaine d'années. » Puis, alors que l'image de cette enfant apparaît, on entend la voix de Gérard Depardieu prononcer ces mots : « Si jamais il galope, elle jouit. »

Le 18 octobre 2024, un expert judiciaire a été mandaté. Il a rendu son rapport définitif le 31 octobre 2025 ; on peut y lire que ce propos visait en réalité une cavalière d'âge adulte. Il souligne, page 32 : « Il n'existe aucune image démontrant de manière définitive que Gérard Depardieu s'adressait à la fillette lors de la séquence litigieuse. » Sans cautionner des propos graveleux, il y a un gouffre entre montrer qu'ils sont prononcés à propos d'une femme adulte et montrer, de façon trompeuse et mensongère, qu'ils le sont à propos d'une fillette. Pouvez-vous nous en dire plus ? Eu égard aux expertises rendues, maintenez-vous que Gérard Depardieu a tenu ces propos à l'égard d'une fillette ou reconnaissez-vous les avoir montés, donc avoir trompé des millions de téléspectateurs ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le sujet est grave. Je précise que, ces dernières semaines, de nouvelles vidéos ont été rendues publiques, qui montrent des comportements qui soulèvent des questions – je ne suis pas juge, donc je ne les qualifierai pas. Encore très récemment, une actrice française a elle aussi fait état de comportements que je ne qualifierai pas non plus. Cela ne remet pas en cause la question du rapporteur mais il est important de préciser que, depuis votre reportage, des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance des Français.

Mme Séverine Lebrun. Je vous assure, monsieur le rapporteur, qu'il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro de « Complément d'enquête » sur Gérard Depardieu. Il y a bien eu des propos à connotation sexuelle qui ont été prononcés à l'égard d'une petite fille. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une procédure judiciaire est en cours : je ne commenterai pas ce sujet sur le fond mais, je le répète, il n'y a pas eu de montage frauduleux dans ce numéro. La justice suit son cours.

M. Tristan Waleckx. L'ordonnance du 17 novembre 1958 garantit que nous respectons la séparation des pouvoirs. Toutefois, je vous cite une phrase de l'expertise pénale des vidéos : « L'analyse technique permet d'établir que des propos à connotation sexuelle ont été adressés à l'égard d'une fillette évoluant sur un poney. »

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est également précisé dans un document du 31 octobre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ces accusations sont graves. Sous serment, réfutez-vous toute forme de montage ayant inversé les images par rapport aux propos de Gérard Depardieu ?

M. Tristan Waleckx. Pas tout montage, dans tout reportage il y a montage, c'est même un métier : nous travaillons avec des chefs monteurs. La question est de savoir si le montage est licite ou illicite. Il y a un montage qui représente la réalité, à savoir que Gérard Depardieu a bien sexualisé une fillette. Je le dis sous serment, de manière solennelle, une nouvelle fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas un tribunal : nous posons des questions mais nous ne remplaçons pas la justice, qui est saisie et que nous laissons faire son travail. La vérité m'oblige à citer les documents qu'on m'a transmis : un premier expert judiciaire avait remis un rapport en mai, il y en a eu un deuxième. L'un avait établi que des propos à connotation sexuelle ont été tenus à l'égard d'une fillette. Nous laisserons la justice faire son travail – le rapporteur, je crois, est d'accord avec moi sur ce point. Nous ne sommes pas juges. Les accusations sont assez graves pour que la commission d'enquête s'en tienne à ses prérogatives, qui sont déjà vastes.

Merci d'avoir répondu à nos questions.

*

* *